This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

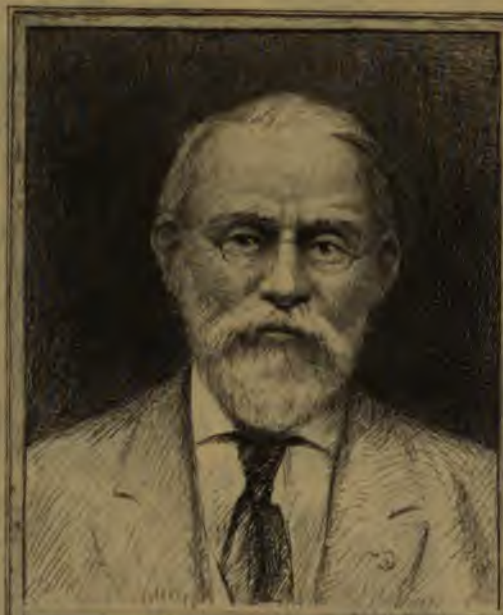

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.N911
R4

REVUE

DE LA

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA

NORMANDIE

TOME SIXIÈME.

ANNÉE 1866.

ROUEN.

IMPRIMERIE DE E. CAGNIARD,

Rues de l'Impératrice, 83, et des Basnage, 5.

1866.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-9-27
15137

ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRE

SUR UNE REMARQUABLE

SÉPULTURE ROMAINE

TROUVÉE A LILLEBONNE, EN 1864 (1).

Le vendredi 8 novembre 1844, je descendais dans le caveau sépulcral de Gilles Dufay, rencontré ce jour-là même sous l'église du collége royal de Rouen (2). Le mercredi 8 novembre 1864, je me rendais à Lillebonne pour y visiter la caisse funèbre d'un riche gallo-romain, trouvée le 26 octobre précédent, par les terrassiers de M. Alfred Lemaistre. Cette découverte avait eu lieu sur le penchant d'une colline dans le labour où M. Lemaistre préparait l'assiette d'un pavillon qu'il désire élever. La sépulture était à 30 mètres de l'ancienne voie romaine qui conduisait à Rouen, et à 200 mètres à peine de la belle habitation antique que j'ai fouillée, en septembre dernier,

(1) Ce Mémoire a été lu à l'Académie de Rouen, le 23 décembre 1864 et il est extrait du Recueil de ses travaux.

(2) *Caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8° de 10 p. avec pl. Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen* de 1844, 2e sem. p. 293-307 avec pl.

Digitized by Google

sur le bord du chemin d'Alvimare (1). Du reste, pour mieux faire apprécier au lecteur la position véritable de notre découverte, nous

(1) *Nouvelliste de Rouen* du 23 septembre 1864. — *Revue de la Normandie* de 1864 ; t. IV, p. 249-50. — *Journal de Bolbec* du 12 novembre 1864. — Brianchon, « Les nouvelles antiquités de Lillebonne » in-8° de 16 p. Bolbec, Valin, 1864 et in-12 de 21 p. 1865. — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. III, p. 167-71.

L'édifice dont nous parlons, et dont le plan gravé à la page 4 prouve toute l'importance, devait être richement décoré à en juger par les sculptures rencontrées au milieu des débris. Nous avons recueilli des tronçons et des bases de colonnes, des fragments de bas-reliefs et des restes de statues. Nous signalerons spécialement une représentation du dieu Mithra qui semble indiquer la présence d'un *Sacellum* ou d'une *Cella*. Dans le même quartier on a trouvé plusieurs lampes et débris de lampes en terre cuite, semblable à celle-ci. Ces lampes seraient-elles votives ?

Qu'on nous permette de reproduire encore le fourneau ou *præfurnium*, de l'hypocauste, il donnera l'idée de l'élégance du monument.

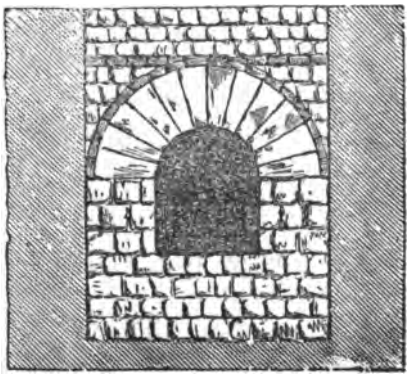

Digitized by Google

mettons sous ses yeux, d'après l'Agent-Voyer cantonnal, un plan descriptif de Lillebonne où les principaux monuments de la ville sont mis en rapport avec notre caveau sépulcral.

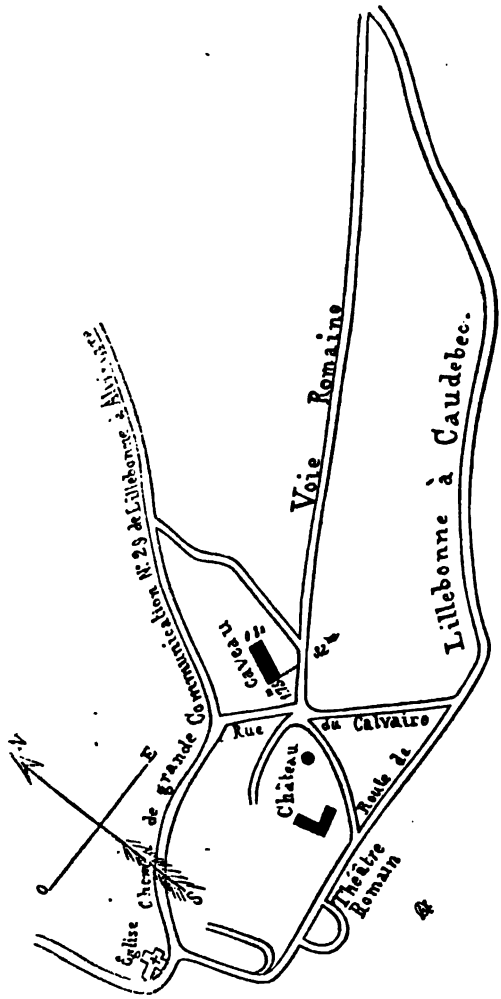

PLAN DE LILLEBONNE OU FIGURENT L'ÉGLISE, LE CHATEAU, LE THÉATRE ET LE CAVEAU SÉPULCRAL DE 1864.

Digitized by Google

A ce plan topographique, nous joignons le dessin géométral de l'importante construction romaine, exhumée pendant le mois qui précéda l'apparition de la sépulture.

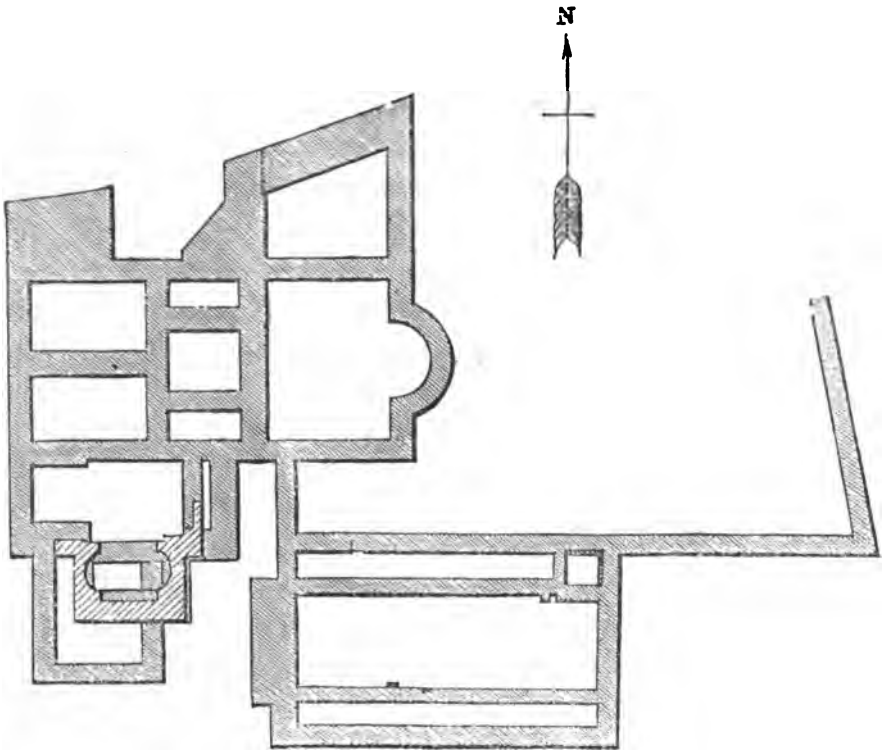

Echelle de 0,01 pour 3 mètres

PLAN DE L'ÉDIFICE ROMAIN EXPLORÉ EN SEPTEMBRE 1864.

Grâce aux journaux, la trouvaille funéraire avait fait bruit dans le pays. Ses heureux propriétaires, assurés de l'intérêt qu'elle devait m'inspirer, eurent la bonté de conserver intact le lieu du dépôt

Digitized by Google

jusqu'au moment ou je pourrais le visiter. C'est pour cela qu'avant de procéder à l'inventaire détaillé des objets, je demande la permission de dire un mot de la cachette plus de seize fois séculaire qui les recelait.

Le contenant était loin de faire soupçonner le contenu. On ne voyait pas ici un de ces caveaux maçonnés et appareillés avec le plus grand soin. La caisse était faite d'une manière simple et presque grossière. Elle consistait en pierres brutes à peine dégrossies. Le fonds même n'avait pas été dallé. C'était une assise de craie simplement nivelée. Sur les quatre faces, les dalles étaient posées à champ, à la profondeur d'environ 60 centimètres, et elles formaient un carré variant de 85 à 90 centimètres. Tout cela était recouvert avec une dalle brute épaisse de 12 centimètres et mesurant 1 mètre 10 centimètres dans tous les sens.

Ce caveau sépulcral avait été creusé à une assez grande profondeur. Malgré le tassement de la culture, il était encore à 2 mètres 40 centimètres du sol superficiel. Il avait été taillé dans la craie marneuse entamée pour cet effet. Sa coupe n'avait pas été faite perpendiculairement ; on avait cavé dans le flanc occidental de la colline. La terre remuée indiquait suffisamment la marche suivie par les travailleurs anciens. Aucun vestige de maçonnerie n'ayant été remarqué dans le sol supérieur, il ne me paraît pas possible de supposer ici la présence d'un cénotaphe, d'une colonne ou d'une inscription funéraire. Mais il ne me semble pas imposible qu'il ait existé autrefois un tertre ou tumulus que la culture aura détruit (1).

Ne pouvant donner ici le plan de la caisse de Lillebonne, qui a disparu, ni la disposition des vases, que nous n'avons pas connue, nous reproduisons à la page suivante, pour la faire mieux comprendre, une caisse funèbre entièrement pareille, qui a été trouvée en Angleterre en 1835.

(1) L'hypothèse d'un tumulus que je risquais tout d'abord, me basant sur l'analogie générale, me paraît à présent plus fondée que jamais, en rapprochant la découverte de Lillebonne de celle de Bartlow-Hill, dans le comté d'Essex, en Angleterre. En avril 1835, on fouilla dans la paroisse de Ashdon

Digitized by Google

Comme je l'ai déjà dit, ce caveau était voisin d'une des voies antiques de *Juliobona*, qui toutes, du reste, étaient bordées de sépultures. Celle où nous sommes était la plus importante et la plus fréquentée, puisque sortant du *Castrum* même par la *porte Césarine*, elle conduisait à Rouen, à Paris, à Lyon et à Rome. Avant le caveau actuel, nous avons vu, en 1856, M. Delacourt découvrir sur cette même voie un curieux *dolium* funèbre aux environs de la chapelle de Saint-Léonard (1). Nous savons également qu'en 1806 l'ingénieur Leboullenger vit et dessina à Lillebonne de beaux vases cinéraires rencontrés près d'une briqueterie, sur l'ancien chemin de Caudebec (2).

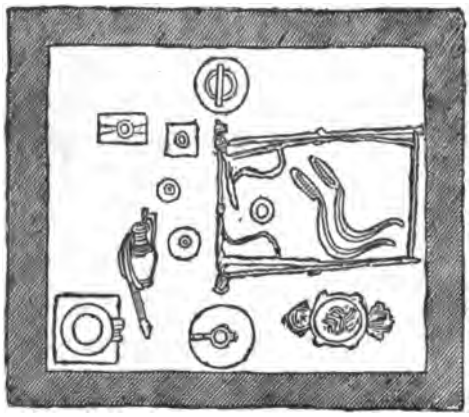

CAISSE SÉPULCRALE ROMAINE DE BARTLOW-HILL, ESSEX (1835), SEMBLABLE A CELLE DE LILLEBONNE (1864)

un des quatre tumuli de Bartlow, et on trouva, comme à Lillebonne, une caisse carrée contenant une urne de verre, un plat en bronze, deux aiguières, deux strigilles aussi en bronze, une *sella plicatilis* en fer, une lampe en bronze, des vases aux offrandes en terre et en verre comme les nôtres. Voir l'*Archæologia*, vol. XXXVI, p. 300-307. pl. XXXI à XXXV.

(1) *Revue archéologique*, XIVe année, p. 600-619. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 225 ; 2e édit., p. 403.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 107 ; 2e édit., p. 121. — *Voyage dans le départ. de la Seine-Inf.*, par M. Leboullenger. Mss de la Bibliothèque publique de Rouen.

Digitized by Google

A présent que nous avons décrit la caisse funèbre, hâtons-nous de dire ce qu'elle contenait.

Malheureusement, nous n'avons pas vu les choses en place, et c'est là une grande lacune dans notre étude. La science de l'antiquité ne peut réellement progresser qu'à l'aide d'observations faites sur la nature même des choses. Quand les objets sont une fois sortis du milieu où les déposèrent les hommes des anciens jours, ils perdent pour l'archéologue la plus grande partie de leur valeur ; ce ne sont plus que des pièces de musée ou d'étagère.

Nous convenons volontiers que, dans l'incinération, le placement des objets a moins d'importance que dans l'inhumation. Mais pour le véritable savant, la vue des choses en place a un charme indéfinissable ; pour une foule d'objets, leur vraie destination ne saurait s'interpréter que par le lieu précis qu'ils occupent dans la tombe.

C'est ainsi qu'à Lillebonne, dans le monument que nous décrivons, il est plusieurs pièces dont nous ne pouvons donner la raison. Par exemple, il existe une belle anse de bronze munie de deux anneaux de suspension dont il est impossible de se rendre un compte exact, parce que les liens de cuir ou de fil qui l'attachaient à l'objet principal ont disparu. La place que cet objet occupait dans le dépôt, si elle eût été observée avec soin, eût probablement éclairé le mystère de son rôle, devenu aujourd'hui à peu près impénétrable.

La première chose qui apparaisse et que nous devions signaler au lecteur, parce qu'elle est le meuble principal dont tout les autres ne sont que l'accompagnement, c'est l'urne qui contenait les restes du défunt. Ces ossements, quoique passés à un feu violent, indiquent pourtant un adulte fort et puissant ; on reconnaissait cela aux fémurs dont les cols se sont bien conservés. Ces os brûlés étaient déposés dans une urne de verre de forme circulaire, mais un peu déprimée, car, sur une circonférence de 80 centimètres, le vase ne mesurait que 28 centimètres d'élévation. Si l'on excepte son aplatissement, cette urne ressemblait à toutes celles que nous avons trouvées aux Loges, à Cany, à Fécamp, à Barentin et dans le reste du pays de Caux. Comme ces dernières, elle était munie d'une anse, d'un col et d'un goulot, remarquables par leur épaisseur.

Digitized by Google

Comme les urnes rencontrées à Bolbec et à Ételan, celle de Lillebonne était renfermée dans un tube de plomb qui lui servait d'enveloppe. Ce cylindre, haut de 33 centimètres et large de 27, ressemble assez bien, sauf les anses, à ces seaux de ménage qui desservent nos appartements. Comme ses frères de Bolbec et d'Ételan, dont il est assurément contemporain, le seau de Lillebonne est orné au dehors de décorations saillantes : c'est une série de bâtons composés d'oves et de perles, et dont le croisement forme des croix de Saint-André. J'ai compté cinq de ces croix séparées par un bâton perpendiculaire. Dans les compartiments, supérieur et inférieur, sont contenus des cercles également saillants. Sur le couvercle, des bâtons transversaux forment une croix grecque qui renferme trois cercles dans chaque compartiment. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces cercles et ces croix se retrouvent sur toutes les urnes de plomb de cette époque.

On les rencontre également sur les sarcophages en plomb du IVe et du Ve siècles (1). Ces signes ont-ils un sens mystérieux et symboliques? C'est ce que nous ignorons complètement. Nous ne saurions, toutefois, y voir un enblême chrétien. Nous n'avons aucune preuve que les chrétiens de nos contrées aient jamais brûlé les corps ; la fin de l'incinération coïncide parmi nous avec le commencement du christianisme.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer que cette forme d'urne circulaire en plomb semble jusqu'à présent particulière à Lillebonne et à ses environs. Jusqu'à ce jour nous ne pouvons encore citer que trois enveloppes cinéraires de ce genre, et toutes trois appartiennent au rayon de la cité des Calètes. La première a été trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, vers 1830, la se-

(1) Roach Smith, *Roman sepulchral romains discovered near the Minories, London*, apud *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 45-62. pl. XIV. — L'abbé Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 43, 50.

Digitized by Google

conde à Bolbec, en 1840, la troisième à Saint-Maurice-d'Ételan, en 1852 (1).

A présent que nous avons posé l'homme, nous allons l'entourer de son mobilier. Il était riche, assurément, mais aussi il était étrange par plus d'un côté. Par une foule d'endroits il sortait des voies battues et des règles ordinaires de la sépulcrologie romaine de nos contrées. A ce point de vue, s'il ne saurait faire loi, il forme du moins une curieuse exception.

(1) Depuis que nous avons tracé ces lignes, nous avons lu dans le recueil intitulé : *Congrès archéologique de France, séances gén. tenues en* 1862 (t. XXVI, p. 108) un fait qui nous semble analogue. En juin 1862, M. de La Prairie signale au Congrès de Saumur, un cylindre en plomb déposé au musée de Soissons et renfermant une urne cinéraire. M. de Caumont rapproche ce fait de l'urne de Bolbec. — Ayant entretenu de notre découverte la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, dans une séance tenue à la Sorbonne, le 21 avril 1865, M. J. Quicherat nous a assuré que l'on trouvait à Antibes des urnes de plomb circulaires comme les nôtres. — Au congrès scientifique de Rouen tenu en août 1865. M. Dognée, de Liége, m'a parlé d'une urne en plomb trouvée à Bohain (Belgique). Elle serait carrée et présenterait des quadriges en relief. — Pour mieux éclaircir le fait, nous reproduisons ici comme analogues, les urnes de plomb de Bolbec et d'Etelan.

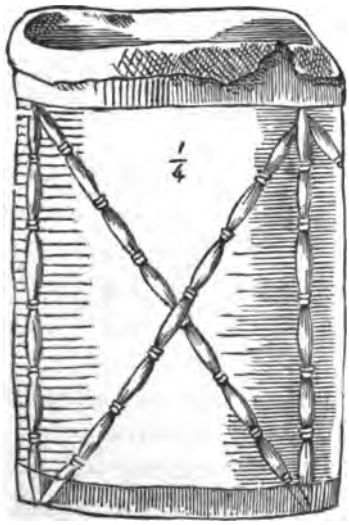

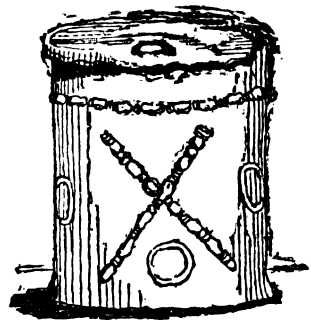

Bolbec, 1840.

Digitized by Google

Pour inventorier ce mobilier que nous n'avons pas vu en place et dont le temps a complètement effacé l'ordre antique, nous procéderons par rang de substance ou de matière. Commençant par la céramique, nous passerons ensuite au métal, et nous finirons par les substances naturelles.

La céramique est représentée par ses deux faces les plus habituelles, la terre et le verre.

La terre cuite était presque nulle dans ce dépôt, et, chose plus étonnante encore pour une riche sépulture, ses deux uniques représentants étaient des objets vulgaires. L'un était une cruche en terre rougeâtre comme on en trouve invariablement dans toutes nos sépultures gallo-romaines. Elle renfermait au fond un résidu verdâtre et graisseux que nous avons réservé pour l'analyse chimique. L'autre était un vase sans anse, haut de 16 centimètres, fait en terre rouge avec couverte noire à reflets métalliques. Trois rangs de stries finement gravées à la pointe décorent la panse dont le développement total est de 24 centimètres.

En dehors de l'urne cinéraire le verre comptait encore six autres vases dont un était rare et admirablement travaillé.

Le moindre et le plus mutilé de tous était une petite fiole de cristal à ventre rond, avec col allongé et tout cerclé de fils blancs. Les ampoules de cette sorte sont assez communes dans les incinérations gallo-romaines.

Une chose également fréquente dans notre pays, c'est le barillet. Ici il y en avait un distingué par la forme et différant de tous les autres par le type et les ornements. D'abord il était plus grand, puisqu'il mesurait 23 centimètres de haut sur un diamètre de 10 centimètres. Puis les cercles de la panse n'étaient pas en relief ni faits au moule. Ils avaient été pratiqués après fabrication, au moyen de la pointe et à l'aide du tour. Ils étaient gravés au nombre de quatre ou cinq à chaque extrémité, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul au milieu: l'anse et le goulot ressemblaient à ceux des barillets frontiniens.

Une particularité assez remarquable, c'est l'assortiment de trois

Digitized by Google

bouteilles ou grandes ampoules carrées, pareilles pour la matière, la forme ou la capacité, quoiqu'elles ne sortent pas du même moule, ni probablement de la même main. Toutes trois sont en verre verdâtre et très épais. Hautes de 18 centimètres et larges de 11, elles sont toutes munies d'un col allongé, contreforté de deux anses larges et rayées. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, si le type est le même et pourrait faire croire à une provenance identique, les fonds présentent des traits différentiels très caractérisés. Au fond de l'une de ces ampoules on voit quatre points placés aux angles et un D au milieu d'une losange. Le fond de la deuxième est marqué d'un carré présentant au centre la lettre B. Le fond de la troisième montre dans un carré les trois lettres SAB ou SVB tracées en relief et en écriture cursive.

Si les deux premières ampoules étaient vides, il n'en était pas de même de la troisième, que remplissait jusqu'aux deux tiers une matière brune et épaisse, assez semblable à de la lie de vin fortement coagulée; on distinguait même, au milieu de cette substance visqueuse, des globules blanchâtres que le temps semblait avoir formés.

J'ai soumis à l'analyse de trois chimistes différents cette matière étrange si merveilleusement conservée. Quoique demeurant dans trois villes diverses et dans l'impossibilité de se concerter, mes trois expérimentateurs ont répondu de la même manière. Tous ont trouvé que le produit que je leur avais confié était « de la chair musculaire « garnie de graisse et de vaisseaux sanguins, qui avait fermenté sous « l'influence de l'humidité, sans le contact de l'air (1). » Nous reproduisons à la page suivante cette troisième ampoule qui contenait le dépôt analysé.

(1) Cette réponse est celle de M. Bidard, chimiste de Rouen et élève du savant M. Girardin. — Je donne en entier celle de M. Marchand, chimiste distingué de Fécamp. *Question* : « Dépôt semblable à la lie de vin mélangée « avec une matière blanche granuleuse. Ce dépôt provient d'une des trois « grandes ampoules de verre, laquelle en était remplie aux trois quarts. « — Quelle est cette substance ?

« *Réponse* : De la chair musculaire imprégnée de graisse. La matière gra-

Digitized by Google

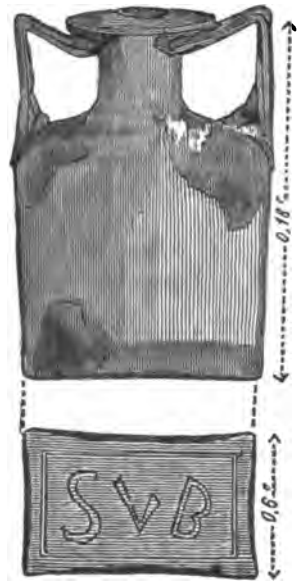

GRANDE AMPOULE DE VERRE, CONTENANT UN DÉPÔT GRAISSEUX.

Mais le morceau le plus remarquable était une fiole en verre noir d'une assez grande épaisseur, et présentant la forme d'un poisson, dauphin ou baleine. Cette pièce étrange, malheureusement mutilée, était creuse dans toute sa longueur, ce qui me fait penser qu'elle

« nuleuse blanche est le corps gras ; la matière brune est le résultat d'une « transformation éprouvée par la chair musculaire elle-même.

« Evidemment cette matière ne ressemble plus en rien à un tissu d'ori- « gine animale étudié dans ses conditions normales, et, en l'examinant « sommairement, il serait difficile de constater ou même de soupçonner son « origine. Cependant je n'hésite pas à affirmer qu'elle provient d'une trans- « formation subie par de la chair musculaire renfermée dans une atmos- « phère confinée. C'est qu'indépendamment de l'énorme quantité de matière « grasse dont elle est mélangée, elle est très richement azotée, et qu'elle « présente à l'analyse des phosphates alcalins et séreux et de l'oxide de fer « qui ne peuvent être fournis en proportions aussi remarquables que par « cette matière animale.

« Une plus grande quantité de substance m'aurait permis de déterminer

Digitized by Google

avait dû servir autrefois de flacon pour de l'eau de senteur. Malgré ses mutilations, l'objet mesure encore 22 centimètres. La bouche, les narines et les yeux de l'animal sont très reconnaissables; on a utilisé les nageoires pour faire tenir le vase qui pose sur le ventre de l'animal; la queue relevée en l'air devait servir de bec et de goulot. Par un contre-temps fâcheux, cette partie a été cassée et perdue par les ouvriers, mais sa destination ne nous en paraît pas moins certaine.

Ce qui ajoute au mérite du travail, c'est la décoration dont cette fiole est couverte. Elle a été dorée sur toute sa surface, et il m'a paru que la dorure imitait les écailles de poisson.

Nous rangerons dans la catégorie du verre ou de la pâte de verre une série de pions on jetons dont dix sont blancs et sept sont noirs. Les jetons noirs, semblables à des boutons hémisphériques, sont en pâte vitrifiée. Les jetons blancs imitent le biscuit de porcelaine; leur épaisseur moyenne est de 5 millimètres et leur diamètre de 15. On nous assure que ces jetons ont été recueillis dans un des deux bassins de bronze.

Pendant que nous traitons de jetons, palets ou tessères (tali vel tesseræ), citons de suite une tessère en os, fabriquée au tour et ornée sur sa surface de trois cercles concentriques. Il est probable qu'il y avait trois de ces palets dans la sépulture qui nous occupe, c'est le nombre le plus ordinaire et le plus sacramentel. A deux reprises différentes, nous avons constaté ce nombre ternaire dans des urnes gallo-romaines. C'est ainsi qu'à Manneville-la-Goupil, en 1861, nous avons recueilli trois palets en os dans une *olla* en terre

« les proportions relatives d'azote, d'acide phosphorique et d'oxide de fer, « ainsi que le point de fusion de cette matière grasse, âgée de 16 à 1,700 « ans. Quoi qu'il en soit, les résultats constatés sont bien suffisants pour « permettre la détermination de la nature de cette substance intéressante « qui va devenir pour vous la base d'un problème nouveau. »

J'ai à peine besoin d'ajouter que la réponse de M. le Dr Delattre, de Dieppe, a été entièrement concordante.

Digitized by Google

grise, toute remplie d'os brûlés (1). En 1864, dans le cimetière romain d'Orival, près Fécamp, nous avons également recueilli trois palets en os dans une riche incinération que nous attribuons à une femme (2). Nous supposons donc que les ouvriers qui ont vidé la sépulture de Lillebonne auront par mégarde égaré deux de ses jetons. Ces pièces devaient avoir un sens mystique que nous ignorons complètement aujourd'hui.

Le pion ou palet dont nous venons de parler n'était pas le seul objet d'os que renfermait cette sépulture. Nous croyons devoir mentionner de suite une pièce d'osserie ou plutôt d'ivoirerie aussi rare par sa grandeur que par sa forme et son emploi : nous voulons parler d'une gaîne de poignard ou d'un étui de couteau. Ce fourreau, composé de deux pièces liées ensemble au moyen de deux cercles de cuivre placés à chaque extrémité, avait 30 centimètres de long sur 8 de large. Nous croyons ce genre de fourreau peu commun ; du moins nous n'en avons pas trouvé de pareil. Nous l'avons fait examiner par un chimiste et on nous a assuré qu'il était en ivoire et non en os.

Ce qui se rencontre aussi fort rarement, c'est le poignard en fer dans sa forme ovale et un peu allongée. Cette pièce intéressante a 30 centimètres de lame sur 14 de soie, ce qui fait un total de 44 centimètres. La largeur de la lame est de 8 centimètres, et son épaisseur de 5 ou 6 millimètres. Une saillie accompagnée de deux rainures partage le poignard dans toute sa longueur. Ce qui rend cette pièce fort curieuse, c'est sa forme légèrement ovoïde, plus gauloise que

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. II, p. 156. — *Revue archéol.*, nouvelle série, t. VII, p. 33. — *Revue de la Normandie*, 1re année, p. 794-95. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 217.

(2) *Revue archéologique* de 1864. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 525 ; 2e édit., p. 465. — Comme renseignement, et pour donner au lecteur une idée de ces palets en os, nous reproduisons les trois derniers sortis du cimetière romain d'Orival :

Digitized by Google

romaine, Elle rappelle un peu les poignards de bronze des sauvages et ceux que, dans les cabinets d'antiquités, on attribue ordinairement aux Celtes (1). Cette pièce ne pouvait trancher horizontalement, elle ne pouvait servir que perpendiculairement, et s'enfoncer dans un objet que par la pointe et de haut en bas. Ainsi que nous venons de le dire, cette pièce reposait dans une gaîne d'ivoire. Un couteau entièrement semblable, pour la forme de la lame, est figuré dans le *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich, au mot *Secespita*. L'auteur assure que cette image est prise sur la frise d'un ancien temple que l'on voit à Rome, place du *Forum*, et où elle figure au milieu d'autres instruments de sacrifices. Il paraît difficile que notre couteau ait jamais pu servir à autre chose.

Le fer était encore représenté à Lillebonne par un instrument qui a été mutilé, et qui, à cause de cela, ne saurait être compris.

Maintenant passons au bronze.

Les objets de ce métal étaient nombreux, variés et presque tous remarquables par la forme et le travail. Je n'ai pas compté moins de dix objets de bronze ou de cuivre, presque tous dorés ou argentés. Nous allons les passer en revue.

Le moins important de tous était une petite boîte cylindrique, haute de 6 centimètres et large de 4, dont le couvercle avait sans doute disparu. Cette boîte rappelait considérablement celle que nous avons trouvée, en 1851, dans le cimetière franc de Parfondeval (2).

Un objet très élégant, dont nous ignorons l'usage, parce qu'il a été recueilli par des hommes qui ont négligé d'en observer la place, c'est une anse ciselée avec le plus grand soin. Formée en grande partie par des feuillages, la tige se termine par deux jolis petits lions, qui paraissent sortir d'une fleur. A cette anse sont accrochés deux anneaux de laiton qui supportaient nous ne savons quoi.

(1) Voir le *Recueil d'Antiquités suisses*, par M. de Bonstetten, pl. 1, fig 7 et 8, et *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, 1re et 2e livraisons, Heft XI, taf. 4, nos 1, 2, 3, 4, 5, et Heft VI, taf. 2, nos 12. 3, 4, 5 et 6.

(2) La *Normandie souterraine*, 1re édit., p. 253-58; 2e édit., p. 310. — La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 354.

Digitized by Google

Un des objets les moins importants par sa taille, bien que gracieux par sa forme, c'est une coupe de bronze semblable aux petites tasses en terre de Samos, si communes dans nos sépultures. Haute de 3 centimètres, cette sébille en a 6 de diamètre. Elle est ornée de simples cercles gravés sur sa face extérieure.

Deux pièces remarquables sont assurément les deux strigilles dorés, passés à un cercle de cuivre également doré. Les manches de ces deux meubles rares et soignés ont été gravés au burin. Dans leur ornementation, nous avons cru reconnaître des larmes. Que pouvaient signifier dans la tombe ces deux instruments de la vie? Il est probable que leur présence est due à cette croyance païenne, que dans le royaume des ombres, les morts aimaient à se servir des objets qui leur avaient été chers pendant leur existence.

Nous reproduisons ici les strigilles de Lillebonne, en les accompagnant de deux autres strigilles à peu près pareils et rencontrés en Angleterre, dans la sépulture romaine de Bartlow-Hill :

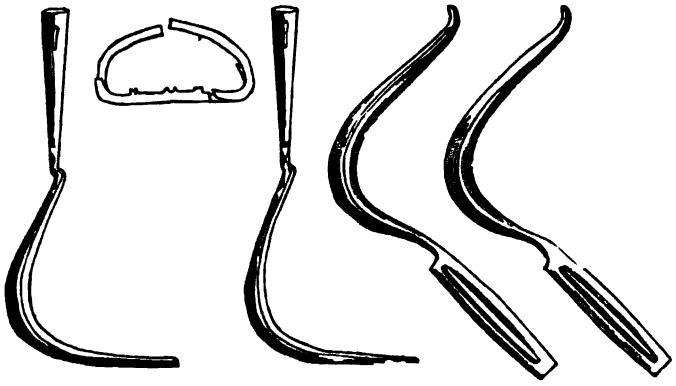

STRIGILLES EN BRONZE.

(LILLEBONNE, 1864.) (BARTLOW-HILL, 1835.)

Parmi les belles pièces de cette collection funéraire, on doit compter deux plateaux ou bassins de bronze, semblables par le métal, mais légèrement différents dans la forme. L'un d'eux, le plus petit,

Digitized by Google

a 6 centimètres de profondeur sur 28 d'ouverture. Ses bords, épais de 4 millimètres, sont droits et paraissent avoir été dorés. Il était muni de deux anses mobiles que le temps a dessoudées. Les ouvriers assurent que c'est dans ce bassin qu'ils ont recueilli le palet en os et les pions de biscuit ou de pâte de verre. En 1830, un bassin de bronze pareil à celui-là a été rencontré au milieu de restes romains, à Saint-Martin-en-Campagne, près d'Envermeu (1).

Le second bassin, le plus grand et le plus beau des deux, a été également doré. Sa forme arrondie imite assez bien celle de nos cuvettes modernes. Large de 28 centimètres et profond de 11, il était également muni de deux anses que l'humidité a détachées, mais qui semblent avoir été fixes et non mobiles. Une cuvette entièrement semblable à celle-là, si l'on excepte les anses, a été trouvée, en 1852, à Bailly-en-Rivière, près Envermeu, au milieu d'une riche vaisselle gallo-romaine (2). Le plateau de Bailly et les beaux vases qui l'accompagnaient sont à présent déposés au Musée départemental de Rouen. Un des trois bassins de bronze, trouvés à Saint-Martin-en-Campagne (3), se rapproche aussi beaucoup de la cuvette de Lillebonne ; c'est pourquoi nous pensons que tous ces vases de cuisine ou de table sont contemporains et appartiennent à la même civilisation.

Les découvreurs prétendent que dans ce bassin se trouvait posée une belle aiguière, d'un métal blanc qui ressemble à de l'argent à bas titre ou à de l'alliage. Cependant l'oxyde vert qui en recouvre la surface, pourrait faire penser que c'est un vase de cuivre qui a été étamé ou argenté.

Ce vase, haut de 25 centimètres, large de 13 à la base et de 6 au

(1) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 51-58. — *Bull. monum.*, t. XXII, p. 95-104. — La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 151, 2e édit., p. 315.

(2) *Revue de Rouen*, année 1852, p. 622. — La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 148-49; 2e édit., p. 312 — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 55.

(3) La *Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 151 ; 2e édit., p. 315. — *Sépult. gaul., rom., franq.*, p. 51-54.

Digitized by Google

sommet, est d'une forme élégante et gracieuse. Son embouchure, qui ressemble à un bec, est fermée par un couvercle de métal adhérent au moyen d'une charnière. Une belle anse de bronze, gravée décore ce meuble dont la capacité est de plus d'un litre.

La seconde aiguière est plus élevée et plus vaste que la première; elle peut contenir un litre et demi. Haute de 31 centimètres, elle est munie d'une belle anse de bronze. Son ouverture ronde ne paraît pas avoir fermé à l'aide d'un couvercle. Cette pièce est une des plus belles de la découverte.

Quoi qu'il en soit, nous devons placer au premier rang parmi les épaves sorties de cette riche tombe une pièce de bronze dont l'analogue existe certainement dans les recueils d'antiquités et dans les musées archéologiques, mais qui n'en est pas moins sans pareille dans nos contrées. Nous voulons parler d'un vase de bronze auquel on a donné la forme d'un personnage, peut-être même d'un demi-dieu. C'est un buste haut de 13 centimètres, dont la tête, jeune et imberbe, présente de grosses lèvres, des cheveux bouclés et ramenés en tresses derrière le cou. Les yeux sont rougis par une substance qui a pu être un mastic, mais qui, à présent, ressemble à de l'oxyde de fer. Ce personnage, que nous croyons un jeune homme, est nu et porte, passée sur son épaule gauche, une peau d'animal dont on remarque une patte par derrière, et pardevant une patte et la tête. Est-ce la dépouille d'un lion ou d'une antilope? Nous ne saurions le dire; mais si cela était, on serait porté à voir ici un jeune Hercule ou une allusion à la chasse.

Comme nous l'avons déjà fait entendre, ce vase est creux et le bas est fermé avec une feuille de cuivre soudée. Au-dessus des oreilles se dressent des anneaux fixes dans lesquels passe une anse très élégante. Cette anse, composée de feuillages, se termine à chaque bout par des cous de cygnes recourbés. Sous l'anse existe un trou, percé au sommet de la tête du personnage. C'est l'entrée du vase dont le couvercle circulaire a été pris à même le couronnement du chef.

Digitized by Google

Nous donnons cette belle pièce dont nous devons le dessin, ainsi que celui de toutes les autres, à M. A. Pottier.

VASE DE BRONZE EN FORME DE BUSTE.

Nous avons vu à la Bibliothèque impériale deux ou trois vases de bronze antiques, qui affectent cette forme. Comme ils proviennent de l'ancien fonds du Cabinet du Roi, on ignore leur provenance. Winkelmann parle quelque part d'un buste de ce genre rencontré à Herculanum. On en voit également un au Musée de Rouen : il a été acheté sans certificat d'origine.

La destination de ce vase peut être diversement appréciée par les savants. M. Pottier, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Rouen, suppose qu'il a pu servir de poids, et il allègue pour preuve quelques poids antiques qui figurent dans le *Dictionnaire d'Antiquités romaines*, d'Anthony Rich.

Nous avons quelque peine à adopter cette opinion. Nous penchons, au contraire, très fortement pour l'interprétation de M. de Long-

Digitized by Google

périer qui, à la première vue d'un dessin colorié de ce vase, n'a pas hésité à dire, quoiqu'il en ignorât la provenance, que c'était « un « *præfericulum* antique pour servir l'huile dans l'exercice du bain. » Ajoutons immédiatement que M. Bidard, chimiste à Rouen, ayant analysé le résidu oxydé que contenait le fond de ce vase de bronze, y a reconnu « un corps gras. » Le contrôle de la chimie découvrant, après tant de siècles, une vérité archéologique est de la plus grande importance pour la science.

Si à présent nous rapprochons de cette attribution, si bien démontrée, la présence d'une éponge et des deux strigilles, nous aurons tout lieu d'affirmer que le riche habitant de *Juliobona*, inhumé ici, était préposé aux bains publics ou aimait l'exercice du bain.

Nous arrêtons ici notre première partie de description et d'examen de cette curieuse sépulture de Lillebonne. Dans un second article, nous procéderons à l'inventaire des objets d'argent, et nous donnerons nos conclusions sur ce grand fait archéologique.

L'abbé Cochet.

(*La fin à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

PAYSAGES & PAYSANS.

JUIN.

XIII.

La lumière est dans toute sa puissance; les fleurs épanouies et radieuses nous rendent en éclat, en parfums, en vertus bienfaisantes les influences reçues de tous les points du ciel. Nous retrouvons dans les fruits les principes vivifiants empruntés au soleil lui-même. Le parfum de la fraise qui mûrit sous l'herbe, d'où vient-il? peut-être de la voie lactée. La moindre créature doit sa naissance à l'univers entier. Tout tient à tout par des liens invisibles. La fleur est fille de la lumière et lumière elle-même; Mlle Linné fit un soir remarquer à son père que la capucine était phosphorescente.

Juin, le mois de la lumière, est, par excellence, le mois des fleurs; il n'y a plus de nuit à ce moment de l'année : le jour seul règne, entremêlé de délicieux crépuscules.

C'est le temps de cueillir les simples, opération mystérieuse qui doit se faire à jeun, avant le lever du soleil, avec de certaines paroles sacramentelles qui ne sont plus connues que de quelques vieillards! Mais ces herborisations sont si saines que cela seul serait salutaire. Ne craignez, en été, l'air froid du matin : il est tonique et vivifiant; il réveille et ranime de ses émanations énergiques toute créature que le soir avait endormie.

Plus il y a de lumière, plus il y a de vie dans le monde : fleurs, feuillage, verdure, et les légions ailées qui en vivent sont dans toute leur fougue. Cette efflorescence, cette joie de la Nature se commu-

Digitized by Google

niquent à l'homme; on accourt sur la place publique, on tresse des couronnes, et la ronde commence.

La vieille France avait, pour ces danses, toute une littérature de chansons trop peu connues aujourd'hui, souvent pleines de grâces, grâces qui ont pâli sous l'influence académique. Nous étions l'inspiration même et devions être les éducateurs du monde; mais on a fait de nous d'éternels écoliers.

Quelques-unes de ces chansons de village avaient dans leurs paroles et dans leur mélodie une naïveté touchante.

Ecoutez ce cri du premier amour :

RONDE.

Le *premier* jour du mois,
Laléra!
Que donn'rons-nous à m'amie?
Nous lui donn'rons un mai,
Laléra!
Une bague jolie,
Une perdriole
Qui volera,
Qui vole.

Le *deuxiem'* jour du mois,
Laléra!
Que donn'rons-nous à m'amie?
Nous lui donn'rons un mai,
Laléra!
Une bague jolie,
Deux tourterelles,
Une perdriole
Qui volera,
Qui vole.

Le *troisiem'* jour du mois,
Laléra!
Que donn'rons-nous à m'amie?
Nous lui donn'rons un mai,
Laléra!

Digitized by Google

Une bague jolie,
Trois ramiers au bois,
Deux tourterelles,
Une perdriole
Qui volera,
Qui vole.

Etc., etc.

Le *douziem'* jour du mois,
Laléra!
Que donn'rons-nous à m' amie?
Nous lui donn'rons un mai,
Laléra!
Une bague jolie,
Douze gentilshommes,
Onze demoiselles,
Dix chevaux de selle,
Neuf bœufs cornus,
Huit moutons blancs,
Sept chiens courants,
Six lievre' aux champs,
Cinq lapins trottant par terre,
Quatr' canards volant en lair,
Trois ramiers au bois,
Deux tourterelles,
Une perdriole
Qui volera,
Qui vole.

Le vrai charme de ces chansons, c'est l'*air;* il faudrait donc non pas les citer, mais les chanter, et je dirais volontiers les danser.

Qui ne se prendrait à tourner malgré soi aux accents de cette ronde:

C'est su le pont de Nantes,
L'alouette a fait son ni,
Tous les jours elle chante,
M'empêche de dormi
Déclin,
Démordiclin,
Déclinataclin,
Mordiclin,
Bataclin!

Digitized by Google

— Ah ! donne-moi Toulouse,
Je te lairai dormi.
— Tu n'auras pas Toulouse,
Encor bien moins Paris,
Déclin, etc.

Tu auras la fontaine
De dans notre jardin,
L'eau de cette fontaine
Fait marcher trois moulins.
Déclin, etc.

L'un meut de la fareine,
L'autre du sable fin,
Etc., etc.

Citons aussi ce refrain de la ronde des *Rouliers* :

Et l'on tire
Et l'on pousse
Et l'on va,
Pousse à hue, tire à dia !
Ahie !
La jolie marjolaine
Au bon temps reviendra,
Et le roulier
I' roule,
Roule,
Et le roulier
I' roulera.

Et ce chant, plein de mélancolie, venu du temps de Louis XI :

Hélas ! qu'il est dolent
Le récapé de la guerre à Perrette !

Mais, pendant que dans nos campagnes, au milieu des chants et des danses, on fête saint Jean-Baptiste, disons-lui tout bas, avec respect :

« Grand saint, qui baptisas le Christ dans les eaux du Jourdain, nous t'honorons sur les bords de la Seine ; mais n'attribue pas toute

Digitized by Google

notre allégresse à notre dévotion. La Nature, autant que toi, a part à ces fêtes; c'est elle qui nous met en joie. Ces derniers jours de juin, où l'Eglise célèbre ta naissance, sont ceux où les fleurs nous enivrent, où la récolte s'assure, où l'abondance revient sous le chaume... Les roses, l'œillet, les premiers fruits, aussi beaux que les fleurs, commencent à paraître. Les pommes déjà se montrent sous les feuilles et demain vont incliner la branche. L'épi mûrit. On récolte les foins, occupation charmante et qui semble une fête!... Dans cette ivresse, le sang s'anime, tout notre être tressaille... Mains d'hommes et mains de femmes ont besoin de se sentir unies... Il y a dans ce tournis sympathique une volupté que ne procure aucune autre danse, volupté qui peut se changer en vertiges, mais qu'une douce mélodie et de naïves paroles tempèrent et rendent délicieuse. Bon saint Jean, si tu as aimé, tu sais tout cela et tu nous pardonnes, sans doute, en de tels moments de t'oublier un peu. »

Ces rondes de la Saint-Jean ne tardent pas à amener d'autres danses. Voici les assemblées. Entendez-vous l'orchestre du village?

J'ai vu Guillot sauter avec Collette,
Même j'ai vu que la jeune fillette,
Aux bras émus du jeune bergerot,
Tout en dansant, tremblait comme une herbette,
Pauvre petite, as-tu peur de Guillot?

Qu'une fille est charmante, lorsqu'elle danse avec l'amant qui l'aime et n'ose le lui dire! tout est grâce en ceux qui sont gauches.

Je crois voir encore sauter Guillot et Collette : attendrissements et sourires, espérances et terreurs se lisaient dans leurs yeux... Séparés bientôt, ce jour de danse leur parut un vain rêve; ils crurent que tout était fini. Collette quitta le pays et Guillot fut soldat; à toute femme, il eut dit volontiers :

— As-tu le cœur de Collette?

Mais le cœur de Collette ne se retrouvait pas.

Il essaya du plaisir; mais il avait appris, dans les yeux de Collette, à rêver le bonheur...

Digitized by Google

Aujourd'hui Guillot et Collette, mariés ensemble, heureux quoique pauvres, ont deux jolis enfants, et ils attendent avec une joie touchante la venue du troisième. Guillot, le sage Guillot, a compris que le bonheur est possible avec la femme, non par le plaisir, mais par le devoir accompli et par le dévoûment. Cet heureux philosophe, dans son humble ménage, a trouvé la vérité sur l'amour, mieux que le roi Salomon, arrivant dans son sérail au mépris de toutes choses.

Que Dieu garde Guillot et Collette !

Et nous, lecteur, n'oublions pas que c'est à l'assemblée que leur union prit naissance.

Nos fêtes de village ne sont pas seulement dansantes; le bouloir, les quilles, les exercices au tir, les chevaux de bois y font leur office ; beuveries et mangeries en plein air, causeries, épopées militaires, légendes. Ici, projets et marchés se concluent; ailleurs, voici le moyen-âge qui gémit et qui rêve auprès de la Révolution. Vous ne croyez aller que d'un écot à un autre, et vous traversez dix siècles. Il n'est pas une phase historique qui n'ait là quelque représentant.

Les marchands d'images et de livres, les théâtres forains, les panoramas, les exhibitions d'animaux sont de plus en plus nombreux dans les assemblées de village. Tout cela, sans doute, est fort primitif, mais il y a là un signe : chez le marchand de gravures, si mauvaises soient-elles, le portrait de quelque héros contemporain attire tous les yeux, fait naître cent commentaires; les anecdotes abondent, vraies ou fausses, et la légende dorée des temps modernes va ainsi se formant.

Nos fêtes ont, sur d'autres points, subi bien des modifications depuis soixante ans : les exercices gymnastiques, la batte et la paume, la course aux meuniers et les barres ont disparu en partie, remplacés par les tontines et jeux de hasard (souvent de tricherie); le gain, l'argent, préoccupent de plus en plus le paysan. Entrez au café, on cause; écoutez : c'est la Bourse aux grains, aux fourrages, aux bestiaux. Mais le trait de noblesse subsiste dans l'âme de ce grand peuple, c'est l'esprit militaire, l'héroïsme. Il n'a fait, sur ce

Digitized by Google

point, que grandir, et l'on sent par là jusqu'à quel degré se pourraient développer ses autres aptitudes.

La déclamation est toujours possible contre les misères humaines; mais déclamez donc aussi contre nos pères; ils en eurent leur part. Absence complète de sociabilité... vous veniez du village voisin pour vous divertir et fraterniser avec eux; ils vous conspuaient, vous assommaient de coups; il en résultait, d'une paroisse à l'autre, des haines qui éclataient souvent en de véritables tueries.

Les fêtes de famille n'étaient pas plus humaines.

Aux noces, le rôle des témoins, invités toujours en grand nombre, consistait à casser et à se faire casser quelques membres. On se *baillait du souvenir des noces*. Nul acte authentique ne constatait les mariages; mais les témoins, au besoin, ne manquaient pas.

— Aux noces d'un tel, disait-on, j'ai eu quatre dents cassées.

— Et moi la mâchoire démantibulée.

— J'y eus un œil crevé d'un coup de poing par François Le Fauqueux, s'écriait un troisième, mais je le jetai sur le dos si roide, qu'il en est resté bossu.

Et tous produisaient leurs blessures qui servaient de signature aux noces.

Ce genre de preuves ne fut jamais, sans doute, consacré par la législation, mais l'usage en avait été inventé par les paysans eux-mêmes qui le mirent longtemps en pratique, suppléant ainsi aux registres de l'état-civil qui manquaient alors.

Il n'est pas rare que les fêtes de nos jours aient un but secourable; mais elles ne se passaient guère, dans ce temps-là, sans quelque scène d'inhumanité.

— Nos fêtes, dit-on, en perdant de leur sauvagerie, ont perdu aussi de leur gaîté.

— Tant mieux, si la gaîté se devait acheter à ce prix; mais il y a d'autres causes à cet affaiblissement de la joie.

Digitized by Google

XIV

Un vieux paysan me disait :

— Ah ! monsieur, que tout est changé au village ! le personnage le plus important de la commune aujourd'hui, c'est le maire, tandis qu'autrefois c'était bien différent. J'ai voulu me rendre compte d'un si grand changement, j'ai étudié avec soin la question, et voici ce que j'ai trouvé :

Nos magistratures municipales, quoiqu'aussi vieilles que la France, ne se sont pourtant étendues aux campagnes que depuis la Révolution ; car il faut compter pour rien les anciens syndics de village, vrais simulacres dénués de toute autorité, valets du seigneur, du curé, du bailli. Nous devons ce bienfait à l'Assemblée nationale, d'avoir (par un décret du 14 décembre 1789) placé enfin les campagnes sur le même rang que les villes, dans l'ordre de la Constitution.

Les villes seules, auparavant, semblaient compter pour quelque chose, occupées chacune de son intérêt local, méfiantes, divisées entre elles comme autant de petites républiques, elles se montraient toujours disposées à sacrifier le paysan ; il fallut que les campagnes restassent, jusqu'à la Révolution, abandonnées sans défense aux vexations des cités, des seigneurs, des curés, et, de plus, livrées quasi en permanence aux ravages de la guerre. Croiriez-vous que même on s'opposait, en ce temps-là, aux travaux d'utilité rurale, dans la peur où l'on était que les villages épuisés par ces dépenses ne pussent payer l'impôt ? De là ce delabrement des campagnes, ces masures en ruines, ces chemins impraticables, ces paysans tout nus et tout noirs, dont parlent Labruyère, Vauban, Le Pesant de Bois-Guilbert et tant d'autres. De là, comme dans le *Petit-Poucet*, ces histoires de bûcherons livrant leurs enfants aux loups, pour ne les pas voir mourir de faim sous leurs yeux.

Ainsi point d'institutions efficaces, personne pour veiller aux intérêts de ceux qui donnaient le vin, le pain et des soldats à la France !

Digitized by Google

La faveur d'être érigées réellement en communes et d'avoir, autrement que pour la forme, des magistrats protecteurs (maires, syndics, échevins, prévôts des marchands, etc.), fut réservée aux villes. Je dis *faveur*, car alors, ce qui est pour nous un droit inprescriptible, était considéré comme une tolérance du monarque. Dans quelques villes même, les communes furent supprimées, et, presque partout, les titres avaient besoin d'en être périodiquement renouvelés, et rarement l'étaient-ils gratis. En principe, on admettait la libre élection pour le choix des maires, échevins, etc... Mais, en réalité? François Ier avait ordonné que la nomination de ces magistrats eut lieu sous la présidence et la direction de ses baillis, juges et sénéchaux.

Ce qui relève, de nos jours, les fonctions municipales et leur donne une indépendance qu'elles n'avaient pas autrefois, c'est qu'elles ne sont point rétribuées. Il n'en était pas ainsi avant la Révolution, au moins pour la plupart des villes. Les maires étaient payés par leurs concitoyens. Ce qu'ils recevaient, je le sais, était considéré comme une simple gratification (en quelques endroits même cette gratification consistait en une belle robe de velours, en sucreries, en médailles); cet usage, néanmoins, ne pouvait guère manquer de donner lieu à de vilains trafics, aussi fut-il aboli par une loi du 29 novembre 1789.

Jusqu'à François Ier, ils joignirent à leurs attributions celles de juges civils et criminels; on comprit que c'était trop de fonctions à la fois, on les débarrassa peu à peu de ces dernières, et ce fut sagement.

Ajoutez que les maires, échevins, syndics, etc., n'étaient point soumis à des règlements uniformes, qu'il y avait même plusieurs manières très différentes de parvenir à cette magistrature. C'était vraiment le chaos; dans plusieurs villes la place s'achetait; ailleurs, le roi y nommait lui-même qui il voulait ou choisissait entre plusieurs candidats désignés par les communes. Quelquefois, les maires étaient laissés directement au choix des habitants; ici, ils étaient nommés à termes; ailleurs, à vie; la mairie, en de certains endroits, était héréditaire.

Digitized by Google

De tout ceci, que résulte-t-il? c'est que les maires, depuis 89, ont acquis chez nous plus d'importance qu'autrefois, d'abord à cause de l'ordre et de l'unité créés en France à la Révolution, et aussi parce que leurs attributions se sont étendues. . . . . .

. . . . . .

Quant aux rapports qui doivent exister entre ce chef de la commune et les gens du village, ne leur doit-il pas de les éclairer, de les encourager, de leur donner ses conseils, d'étudier leurs besoins, et, s'il peut, de les satisfaire? Qu'il bâtisse et défriche dans sa commune, à la bonne heure; mais qu'il défriche un peu aussi et bâtisse dans l'âme de ces paysans, si abandonnés depuis trop longtemps.

— Pour moi, si j'étais maire, continua mon vieux paysan, je vous ferais voir des choses admirables. J'irais jouer à la boule, le dimanche, sur la grand'place, avec les gens du village. Aux assemblées, je ferais danser quelquefois mes petites paysannes et je leur glisserais doucement dans l'oreille : « Méfiez-vous, pis que du loup, « du clerc d'huissier et du clerc de notaire. »

Quant aux petits garçons, vite un fusil de bois sur l'épaule, une bêche à la main! Je préparerais, par ce moyen, des soldats qui, d'avance, sauraient l'exercice, et de jeunes laboureurs qui sauraient enfin ce que c'est que culture. Trente-sept mille maires comme moi transformeraient la France avec ces jeux d'enfants.

Aux plus intelligents de nos jeunes héros, je tâcherais de donner une *Histoire de France*, courte, mais bien faite, et si je n'en trouvais pas une à mon gré, j'en ferais plutôt une moi-même.

Je ferais dîner avec moi, aux grands anniversaires, tout ce que je pourrais réunir d'anciens braves en tout genre dans notre commune, et, pour entendre leurs merveilleux récits, j'inviterais quelques jeunes gens, des meilleurs Je leur donnerais ainsi une leçon d'histoire vivante, racontée par les héros eux-mêmes de ces rustiques odyssées.

Digitized by Google

Nos repas seraient simples, mais quelles causeries! Ces braves nous diraient leurs exploits, dans les arts et dans la culture, aussi bien qu'à la guerre, et moi, pour que la mémoire ne s'en perdît jamais, j'en dresserais un registre qui resterait ouvert, dans la mairie, à tous ceux qui le voudraient lire, et je prierais le maître d'école d'en faire copier par ses écoliers cinq ou six exemplaires.

Toutes les bonnes gens du pays auraient leur pages dans ce livre. Je voudrais y raconter même des histoires de femmes; il y en a de si intéressantes, de si saines à l'âme! Nous aurions ainsi la plus sacrée de toutes les légendes, la légende maternelle.

Ainsi parla mon vieux paysan, et je me suis souvent dit, depuis, qu'il avait raison.

XV.

Puisqu'en tous lieux, on songe à créer des bibliothèques populaires et particulièrement des bibliothèques rurales, pourquoi les personnes assez instruites pour organiser dans nos villages les bibliothèques de ce genre ne songeraient-elles pas à donner à chacun de ces villages, sa propre histoire? Il n'est nullement besoin, pour cela, de longues recherches dans les archives. La réunion de tous les détails que peut, dans la localité qu'il habite, recueillir un homme intelligent et instruit suffirait à doter cette localité d'une œuvre intéressante. Bien des gens qui ne songent point à ouvrir un livre voudraient connaître au moins cette histoire de leur village, et seraient certainement, par cette lecture, excités à en faire quelques autres. Mais il serait bon de ne pas s'en tenir à l'histoire proprement dite de la localité, il faudrait indiquer les phénomènes naturels, les cultures, les industries, les usages particuliers à la commune, ce qui, certainement, permettrait de dire un mot de toutes les sciences. Il n'y a pas

Digitized by Google

autour de nous une localité, qui, prise au hasard, ne puisse nous servir d'exemple. Ainsi, dans la Seine-Inférieure, on peut citer d'abord, aux portes de Rouen, Déville, village à propos duquel on aurait à parler d'une ancienne fontaine miraculeuse, et à dire ce qu'il faut penser de ce genre de sources. On pourrait rappeler aussi l'histoire de *Georges d'Amboise*, la célèbre cloche dont, à cette heure, le battant sert tristement de borne au bord de la grand'route; puis viendrait l'anecdote de Voltaire, opérant à Déville une guérison miraculeuse que le normand Cideville, son ami, a racontée dans un joli récit en prose, terminé par ces vers :

Pour avoir délivré
Un manant de la fièvre tierce,
Le village s'est figuré
Que notre homme était en commerce
Avec quelque diable juré.

Puis il y aurait à dire la transformation que, depuis cinquante ans, l'industrie a fait subir à toute cette vallée de Déville, Bondeville, Malaunay, Clères et Cailly. Combien d'histoires et de réflexions et d'instructions intéressantes se présenteraient d'elles-mêmes à propos de ces communes si rapprochées et pourtant si diverses! Combien de gens, à Maromme, prendraient plaisir, à propos de la *Fontaine Enragée*, à connaître la théorie des sources intermittentes! A Bondeville, qui ne voudrait s'initier aux connaissances physiques en lisant une page sensée sur le *Trou Fumeux* ou *Trou du Diable*? Dans la même commune, pourrait-on mieux indiquer les changements prodigieux qui ont eu lieu depuis soixante-dix ans, qu'en racontant la terrible histoire de brigands que se rappellent encore avec effroi les vieillards du pays? Tout le monde connaissait alors la ferme du père *Boisette*, isolée au milieu de la forêt. Au mois de mars 1801, par une nuit terrible d'ouragan et de tempête, une troupe de cavaliers vient à minuit heurter à la ferme : « Ouvrez, disent-ils, c'est M. le duc de « Montmorency et sa suite qui vous demandent asile pour quelques « instants. » Heureusement la police avait été, dans la journée, pré-

Digitized by Google

venue de cette expédition nocturne ; douze gendarmes s'étaient installés dans la ferme, parfaitement armés : ce furent eux qui ouvrirent. Il y eut combat et mort d'homme. Un des brigands fut tué, mais tous les autres échappèrent, sans que depuis on en ait jamais trouvé trace.

. . . . . .

. . . . . .

Remontons la vallée jusqu'à Clères. Henri IV y séjourna quelques temps, on y montre encore son lit. Ce serait une occasion naturelle de dire quelques mots de l'édit de Nantes, dont la révocation donna lieu par toute la France aux scènes que l'on sait. Par le château de Clères et ses derniers possesseurs, les Fontaine-Martel, nous serions replacés en plein dix-huitième siècle, à la veille de la Révolution et mis de nouveau en contact avec Voltaire, qui fut, comme on sait, l'ami de Mme de Fontaine-Martel, dont il parle si souvent dans sa correspondance.

Mais de Clères, allons, puisque nous en sommes si près, jusqu'au Montcauvaire ; le chemin qui conduit de l'une à l'autre commune, en suivant un joli côteau couvert de taillis, est, en cette saison, des plus agréables ; il nous fera passer dans le hameau de Cordelville, tout près d'un ancien camp gaulois ; après quoi, voici le Montcauvaire et ses deux hameaux le Fossé et le Rombosc. Au Rombosc, il y a un joli château dont les plans, ainsi que ceux du jardin, furent, dit-on, dessinés par Lenôtre. Entrons avec respect dans ce beau parc : C'est là qu'a poussé le plus grand arbre de la terre. L'histoire de cet arbre vaut bien d'être racontée, la voici :

C'était un sapin, le plus haut et le plus droit que l'on eut jamais vu. La République, en 92, fit choix de cet arbre pour en faire le plus beau mât de navire qui eût encore existé. On l'abattit ; mais pour l'emporter, il fallut un charriot monumental, dont la construction revint à 10,000 fr. Soixante chevaux y furent attelés et le transport jusqu'à Rouen, c'est-à-dire à une distance de quatre lieues, coûta plus de 30,000 fr. A Rouen, l'arbre fut embarqué. Que devint-il ? Hélas ! il fut pris sur mer par les Anglais, et maintenant le sapin du Rombosc

Digitized by Google

est à Londres l'objet d'une exibition permanente, où l'on peut voir, pour un penny (2 sous), « le plus grand arbre du monde. »

On trouve encore à quelques pas de là, au château du Fossé, un autre sapin d'une hauteur prodigieuse, qui un jour sans doute, égalera en beauté celui que les Anglais nous ont pris. Il faut en conclure que cette humble commune du Montcauvaire est un terrain d'or pour les conifères.

Pour qu'on ne croie pas cependant que le sapin du Rombosc était réellement « le plus grand arbre du monde; » disons que l'on a trouvé en Californie, à trente lieues environ de Sacramento, une centaine d'arbres du genre *Taxodium* (assez semblables à des cèdres) beaucoup plus grands que le sapin du Rombosc ; l'un de ces arbres appelé *le Père de la Forêt*, avait lorsqu'on le découvrit, plus de quatre cent vingt pieds de hauteur. — Pyramides d'Egypte, flèches de Strasbourg et de Rouen vous voilà dépassées en hauteur et aussi en beauté par cet étonnant végétal ; — son âge a été évalué à plus de trois mille ans. La *Mère de la Forêt*, dans les mêmes parages, n'a pas moins de trois cent trente pieds d'élévation.

Laissons aux archéologues le soin de nous faire connaître l'église du Montcauvaire, où se trouve une des plus curieuses pierres tombales que l'on connaisse, dit-on. . . . . .

Quelle littérature charmante pourrait naître avec ces chroniques villageoises ! mais on se figure peut-être, que pour rédiger ces monographies locales, les écrivains manqueraient. Erreur ! Je n'insisterai pas sur la présence en toute commune d'un personnel de gens suffisamment instruits pour un travail de ce genre ; mais en dehors de ce personnel, presque en tous lieux, dans les professions les plus humbles, la commune pourrait trouver son historiographe. Voyez plutôt ! A la Ferté-en-Bray, un simple manouvrier, M. Bence, a fait pour la vallée de Bray précisément ce que nous demandons, et il s'en est acquitté avec un rare bonheur. A Monville, un peintre-vitrier, François Leblanc, auteur d'un recueil de poésies publiées vers 1846, a écrit depuis, et très bien, *Une année de l'histoire de Monville (l'année 1848).*

Digitized by Google

A Malaunay, n'avons-nous pas l'ancien facteur rural, M. J.-B. Gosselin, si connu par ses jolies chansons publiées dans *l'Almanach populaire de Rouen et de 'a Normandie* et dans plusieurs journaux du département.

Allouville, près d'Yvetot, n'a-t-il pas, précisément sous son chêne, son historien né, M. Patenotre, pharmacien, auquel on doit déjà, je crois, une petite notice sur le célèbre chêne.

Ailleurs, un jeune jardinier a écrit, et très bien, l'histoire de la dernière campagne d'Italie, et, chose admirable, quoiqu'il fut à la bataille de Solferino, il a donné plus de place dans son récit aux observations sur les diverses méthodes de culture, sur l'aspect et les mœurs des pays qu'il a traversés. C'est moins un soldat qu'un jeune apprenti horticulteur voyageant pour s'instruire. Pourquoi donc quelque jour n'écrirait-il pas l'histoire de son village ? Il n'est pas besoin d'être pour cela un érudit et un archéologue ; il ne s'agit que de recueillir les histoires et les légendes dont le souvenir est resté dans la mémoire des habitants du pays ; mais il ne faut que de bons yeux et un bon esprit pour comprendre et décrire son état présent, indiquer les détails d'industrie, de mœurs ou de nature qui lui sont particuliers. Objectera-t-on les frais d'impression ? Eh ! pourquoi imprimer ? cela est inutile pour un livre qui jamais peut-être ne sortira du village et qui ne sera lu que par ses habitants ? Ne suffirait-il pas que l'instituteur en fit faire par ses meilleurs élèves trois ou quatre exemplaires ? Mais quelques-uns pourraient très bien être imprimés. M. Bence a fait imprimer son excellente notice sur la vallée de Bray, et il l'a mise en vente et les frais ont été parfaitement couverts.

Il y a une quinzaine d'années. M. César Marette, de Clères, fort connu des archéologues par ses notices sur Fécamp, sur le camp de la Bouteillerie, sur la foire de l'Epinette, sur les côtes du Tot et de Cordelville, se préparait à publier une histoire du château et de la Seigneurie de Clères, lorsqu'il mourut, jeune encore, sans avoir pu réaliser son projet. Nous sommes trop absorbés en France par la contemplation perpétuelle des mêmes hommes et des mêmes choses.

Digitized by Google

Nous ne savons pas tout ce qui circule d'esprit, de raison, dans d'autres zones sociales ; il y a eu là, depuis cinquante ans, un progrès inattendu.

Vous trouvez, mangeant son pain au bord du chemin, un homme dont la conversation vous étonne : c'est le cantonnier, ou le facteur rural, ou le garde-champêtre de l'endroit. On va bien loin chercher des personnages comme *Bas-de-Cuir* ; mais il y avait, il y a quelques années, à vingt kilomètres de Rouen, un tisserand, le père Capron, éleveur d'abeilles, qui ne le cédait que de bien peu au héros de Cooper. Malgré sa pauvreté qui, dans ses dernières années, devint extrême, il ne consentit jamais à enlever leur miel à ses mouches ; il eut pu en tirer chaque année 3 ou 400 fr., il ne put s'y décider ; il n'élevait pas seulement des abeilles, il avait un jardin, était grand amateur de fleurs, en créait parfois de nouvelles, et se laissa un jour payer 100 fr. un œillet qu'il avait obtenu de graine, il cultivait des vers à soie et toutes sortes de chenilles, savait sur les insectes des choses que lui seul a sues et eut pu faire de ses observations personnelles un recueil, qui peut-être l'eût illustré. Ce brave homme, d'une douceur extrême et toujours attentif en tous ses points au magnifique spectacle de la nature, n'avait pas de souliers, il allait en sabots, en pantalon de toile, vêtu d'un gros bourgeron et coiffé à la grâce de Dieu.

Vous voilà bien surpris ! et pourtant ces gens-là abondent en France ; mais tout le monde n'a pas les yeux et les occasions qu'il faut pour les voir. Ne les dédaignez pas : voilà ceux qui, peut-être, rajeuniront tant de choses vieillies.

XVI.

J'ai dit combien j'aimerais à voir dans nos campagnes des historiographes populaires se charger de rédiger les archives de nos plus humbles communes ; j'ai dit que pour cela il ne serait nullement besoin de savants officiels et que peut-être les plus simples y seraient les meilleurs. J'ai constaté même que déjà, dans le pays de Bray

Digitized by Google

une tentative des plus heureuses en ce genre a été faite par un simple bûcheron, M. Bence. J'ai dit qu'il y avait peut-être là l'aurore d'une littérature toute rustique dont on ne peut avoir qu'une idée très vague. Ces hommes de la campagne parlent une langue qu'on ne sait plus parler dans nos académies. Bien des écrivains, à cette heure, se croient de grands stylistes, qui peut-être pourraient recevoir d'excellentes leçons de tel paysan en sabots qui rigolle son pré ou taille sa vigne. Je répéterais ceci vingt fois que sans doute on ne le croirait pas : citons plutôt quelques pages du livre du *père Bence* (car au pays de Bray c'est ainsi qu'on l'appelle), ce livre, affreusement imprimé et sans que personne sachant l'orthographe en ait revu les épreuves, est plein de fautes typographiques grossières, ce qui n'empêche pas que, presque d'un bout à l'autre, il ne soit, comme langue, un modèle.

Voyez avec quel charme et quelle grâce l'auteur sait exprimer la joie que lui inspire cette chère vallée de Bray :

« Quel plaisir de voir partout sur leurs beaux gazons verts nos « Brayons circuler, les uns visitant leurs bouveries, les autres oc- « cupés des travaux de leur métairies, ceux-ci roulant leurs denrées « au marché, ceux-là y conduisant des bestiaux à pied. Puis juin « arrivé, on voit partout dans les prés, des faucheurs en chemise, « bravant les rayons d'un soleil brûlant, et, à leurs côtés, Brayons, « femmes, servantes et enfants, faner, botteler, charrier les bons « foins dont nos vallées brayonnes abondent.

« Le pays de Bray, sans les braconniers, abonderait aussi en oi- « seaux, en gibiers. Là, les lièvres viennent dans les bouveries « brouter le trèfle et le serpolet, à côté du bœuf gras. Les rossignols « y viennent aussi charmer par leurs chants les belles nuits du prin- « temps. Le merle, la grive, le bouvreuil, la fauvette, le linot, le « verdier, la brunette, etc., tous y font leurs nids sous la coudrette, « puisque la plupart des haies du Bray sont des coudriers ; voilà « pourquoi aussi il y a tant de noisettes dans ce pays.

« Les perdrix, les allouettes, aux champs volent, chantent et y « font également leurs nids, tandis que le roitelet, lui, vient placer

Digitized by Google

« le sien parmi le buis bénit de nos habitations ; que le moineau y « joue, comme partout, le rôle d'importun et que l'hirondelle voya- « geuse y gazouille sur les toits bruns ; la chouette et le chat-huant « dont les cris effrayants en hiver, s'identifient tant aves les hurle- « ments des vents de cette noire saison, dans les creux des vieux « chênes du Bray trouvent aussi leur repaire. Il n'est pas d'oiseaux « plus hideux et il n'en est pas de plus utiles, car ce sont les chats « des champs que la chouette et le chat-huant. Sans eux, quels ra- « vages feraient les mulots et souris des plaines qui leur servent de « pâture !...

« Les vannets aiment les landes par excellence. Autrefois, quand « il y avait tant de bruyères et de marais dans nos vallées, mille de « ces oiseaux y faisaient leurs nids en été. Bien que toutes les « bruyères du Bray soient défrichées aujourd'hui, ces oiseaux dis- « tinguent encore ces terres novales pour y faire leur séjour, à leur « retour, qui a lieu chaque année en avril.

« La mésange, que les anciens appelaient l'oiseau de la montagne, « la mésange, dis-je, qui fait si bien la toilette des arbres fruitiers, « vient tous les ans, avant le printemps visiter fructueusement les « plans pour y manger les vers et autres insectes que les bourgeons « renferment. Et ces petits oiseaux font là un ouvrage qu'il n'est « pas donné à l'homme de faire !

. . . . . .

« Je cesse et j'admire !... Tout cela remonte jusqu'à Dieu !...

« En créant les oiseaux pour chanter le printemps et les fleurs, il « savait bien qu'il créait le charme de la nature ; que sans ces « chantres, il ne pouvait y avoir ici-bas de beaux jours ; que ces ha- « bitants de l'air laisseraient un vide immense sur la terre, que rien « ne pourrait remplir. Et pourtant tous les jours on les tue ! et « pourquoi ? Parce qu'on n'apprécie pas assez leur beauté et encore « moins leur utilité. Ce sont pourtant les premiers ouvriers de l'a- « griculteur, car sans eux (et on l'a dit mille fois avant moi), toutes « les semences que l'homme confie à la terre seraient rongées par les « insectes et les vers.

Digitized by Google

« Les oiseaux de passage séjournent aussi au Bray ; partout ils y « trouvent à nager, à pâturer ; car, outre ses rivières, ses ruisseaux, « le Bray a encore beaucoup de pièces d'eau, de mares, d'étangs, « de réservoirs, etc. D'abord son sol glaiseux tient bien l'eau ; il « le faut aussi, car que feraient les vaches dans les herbages qui « n'ont pas de ruisseau ? Aussi n'est-il pas rare de voir nos chasseurs « brayons, en hiver, au retour de la chasse, tirer de leurs carnas- « sières l'oie, le canard sauvage, la bécassine ou la bécasse. La bé- « casse, d'abord, est attirée au Bray par les haies, les bocages et les « gras pâturages. »

L'auteur, avant de nous décrire la contrée, avait pris soin de dire en quelques mots son histoire ; il dit ensuite quelles en sont les productions et il semble que pour ces détails il ait trouvé une langue nouvelle ou plutôt qu'il ait retrouvé notre belle langue du seizième siècle. Ecoutez :

« Nos denrées, qu'à si juste titre on prise partout, puisent leur « qualité dans les sucs nourriciers du sol brayon ; mais, s'il faut « tout dire, elles en doivent aussi une partie à la grande propreté de « nos ménagères, qui, pour la plupart, excellent à cet égard.

« D'abord, au Bray, les ménagères n'ont pas sitôt fini de traire et « d'écrêmer, que, tout de suite, seaux, seilles, pots, terrines, brocs, « tout est échaudé, lavé, écuré et repassé encore à l'eau bien claire « avant d'être essuyé. Alors, tel que vous le voyez, le lait est trait « dans des seaux bien lavés, coulé et déposé dans des terrines bien « échaudées ; la crême aussi est mise dans des pots bien propres, et « quand il s'agit de battre le beurre, la seraine, qui déjà est bien « nette, est à chaque fois lavée et échaudée de rechef avant de « mettre la crême dedans. Et quant au beurre, il n'est pas sitôt pris « gros comme une tête d'épingle, qu'on cemmence à le laver, opé- « ration qui se continue jusqu'à ce qu'il soit en mottes, dont la gros- « seur et le poids varient depuis un kilogramme jusqu'à un quintal.

« Et ainsi, messieurs, est arrangé le beurre du pays de Bray, qui « arrive tous les jours par milliers dans vos grandes cités, mais qui « n'y arrive, par exemple, qu'après avoir été dix fois lavé, et lavé à « l'eau bien claire.

Digitized by Google

« Toutes les espèces de fromage s'y font aussi très proprement.

« Les veaux ne boivent que dans des seilles très propres. Tous les « jours, dans l'été, les auges même qui se trouvent dans les étables « des porcs gras sont lavées.

« Les cidres et poirés sont aussi brassés avec une grande pro- « preté.

« Ainsi vous voyez qu'on peut boire et manger de bon cœur de « toutes les denrées venant du pays de Bray, car rien, même dans « les palais, ne se fait avec plus de propreté. D'abord une ménagère « malpropre y est méprisée, tire peu de parti de ses denrées, qui ar- « rivent très rarement jusque dans vos cités.

« Les maisons, les caves à lait, les fromages du Bray sont admi- « rables aussi par leur propreté.

. . . . . .

« Une ferme n'est pas un chantier, un lieu de travail où l'on peut « ajourner l'ouvrage à volonté, car si on y restait seulement une « journée à rien faire, c'est là que le soir on entendrait bêtes de toute « espèce crier à tue-tête..... »

Nous citerons encore la fin de ce livre, car il en est peu d'aussi agréablement réussie :

« Eh bien ! qu'en dites-vous, heureux habitants des cités ? Si le « pays de Bray, depuis l'entrée jusqu'au dessert, fournit vos tables, « peut-être croyez-vous que tout cela vient sans mal. Oh ! non : « c'est en suant, peinant et valetant, au contraire, que tout cela « vient.

« Que les habitants de nos vallées prennent donc du prix à vos « yeux.

« Que le ciel et vous les bénissiez, car ils vous sont propices, et « tandis que vous jouissez si paisiblement de leurs labeurs, eux et « moi sommes vos serviteurs. »

Mais, dira-t-on, ce n'est pas un simple paysan qui écrit de telles pages. Oui, c'est un vrai paysan et le père Bence n'est rien autre chose qu'un simple manouvrier gagnant 1 fr. 50 c. par jour à faucher, faner, botteler le foin, abattre les pommes et à brasser le cidre.

Digitized by Google

Aux jours de gelée ou de pluie, en hiver, il lit, se promène, observe, et le soir écrit ses réflexions de la journée.

Nous avons dit qu'il avait retrouvé quelque chose de la langue du seizième siècle ; il en a conservé non seulement le style mais le mot. Il n'a pas seulement, dans son vocabulaire, le mot *crépuscule* pour le soir, il a le *délucule* pour le matin. L'excellent écrivain brayon ne dit pas la rivière *coule*, il dit: la rivière *flue*, et en cela emploie le mot vrai.

On voit si j'avais raison de dire que nos campagnes ont tout un personnel de gens fort capables d'en rédiger les archives. M. Bence a publié son livre (chez M. Gy, libraire à Forges-les-Eaux, et à Gournay, chez M. Fergaut-Andrieux); mais d'autres, sans les publier, en ont écrit d'aussi intéressants. On ne sait pas tout ce qu'il y a en France, à cette heure, d'historiographies personnelles ou locales enfermées en de vieux secrétaires rustiques. On ne sait pas surtout ce qu'il y a chez les plus humbles de clairvoyance et de sagacité. Nous avons trop l'habitude de ne regarder que les messieurs gantés et vernis; c'est bien plutôt parmi les bonnes gens en sabots que se voient les choses originales, vives, variées, fécondes et puissantes. Tâchons d'y regarder quelquefois. C'est là qu'est l'avenir du monde.

EUGÈNE NOEL.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HISTOIRE.

JEANNE DARC

AU CHATEAU DE ROUEN.

(Suite.)

DU CHATEAU EN GÉNÉRAL.

Le Château n'eut pas moins à souffrir des accidents et des hommes que l'héroïne renfermée dans son sein. Le XVIe siècle lui fut surtout fatal. S'il était encore debout en entier, en 1525, comme le prouve la *Vue du Chasteau* du LIVRE DES FONTAINES, ses tours ne tardèrent pas à disparaître l'une après l'autre.

Ce furent d'abord les deux *Tours de la porte vers la ville*, par suite d'un accident que Taillepied raconte en ces termes : « L'an 1542, le dixneufième « iour de Iuillet, veille s. Marguerite, sur les onze à douze heures de nuict « le feu print en aucunes estables du chasteau de Rouen du costé de Bou- « uereul, dedans lesquelles y auoit du foin et vn mulet qui fut bruslé : à « l'instant le feu fut destaint par aucuns bourgeois Tanneurs, et s'estans « retirez, sur la minuict fut apperceu par aucuns des habitans du chasteau « lon iettoit pardessus ledit chasteau quelque feu artificiel : tellement que de « ce aduint sur vne heure du lendemain matin que le feu print aux poul- « dres qui estoient dans deux grosses tours de pierre, ioigniant le pont e « porte par ou lon passoit et venoit de la ville de Rouen pour entrer audit « chasteau : de telle sorte que la force des pouldres prinses en feu feirent

Digitized by Google

« tomber par terre lesdites deux tours, en telle façon qu'ils sont encor' à « présent (1). »

Taillepied écrit en 1587, et ceci nous explique pourquoi ces deux tours, détruites en 1542, ne figurent plus dans le plan de 1635, tel qu'il est dans les Archives de la Préfecture.

Ce passage aussi doit nous mettre en défiance contre toutes ces vues du Château de Rouen, soit dans ROTHOMAGUS, *Galliæ lugdunensis ad Sequanam*, 1581 ; soit dans le *Pourtraict de la ville de Roven*, vers 1590, et plusieurs autres, où les sept tours du Château figurent toutes comme étant encore debout avec des toits coniques. Ce sont des plans copiés sur des plans plus anciens, antérieurs à 1542, où déjà deux de ces sept tours étaient détruites.

Un autre événement vint porter un coup plus direct aux deux *Tours de la porte de derrière* ou *Tours vers les champs*. Après avoir expliqué la position et le nom de *Tour de la Pucelle*, Farin ajoute: « La Pucelle fut emmenée à Roüen et « enfermée dans cette tour, qui depuis a esté à demy abatuë à coup de ca- « non par ceux qui ont commandé en cette ville pour reprendre ledit châ- « teau que le Marquis d'Alaigre auoit surpris pour le service du Roy, où il « faut noter que la baterie estoit dans la maison du sieur de Viquemare qui « appartient à present à Monsieur Vaignon (2). »

Or, cette maison figure dans le plan de Gomboust, de 1655, sous le numéro d'ordre 189, avec la légende : *M. de Vagnon*. Elle était située à l'angle de la rue du *Moulinet* et de la *Rue sur le Rempart* (Alain-Blanchard), en face de l'hôtel de Raffetot, faisant alors le coin des rues Morant et du Moulinet, et dont le tracé de la rue de l'Impératrice a rencontré les solides fondations.

Dans cette reprise du Château (22 février 1590), dirigée par le sergent-major de la ville, Bigards de La Londe, et le chevalier d'Aumale, on éleva des barricades autour du Château, et on mit plusieurs pièces de canon en batterie (3). Celles qui étaient placées près de l'église Saint-Godard, abattirent le couronnement de la Grosse Tour, réparé depuis d'une façon imparfaite, et cassèrent les vitres de cette église par l'*étonnement du canon*, tandis que les pièces mises en batterie sur l'emplacement de la maison du sieur de Vi-

(1) *Recveil des Antiqvitez et Singvlaritez de la ville de Roven*, 1587, p. 254.

L'honorable M. Ballin (*Renseignements sur le Vieux-Château de Rouen*, REVUE DE ROUEN, 1842, p. 32), paraît disposé à croire que cet accident s'applique aux deux tours de la *Porte de derrière*, dont l'une était la *Tour de la Pucelle*. — Le texte de Taillepied, *ioignant le pont et porte par ou lon passoit et venoit de la ville*, ne permet pas cette interprétation.

(2) Farin. — La *Normandie chrestienne*, p. 529.

(3) Voir nos *Recherches sur les sires et le Château de Blainville*. — *Prise du Château de Rouen par d'Alègre*, p. 47 et 48.

Digitized by Google

quemare (vers la *Porte de derrière*), possédée plus tard par le sieur de Vaignon (la maison de M. Harlé, rue du Moulinet, 13, s'élève à peu près au même endroit aujourd'hui), endommagèrent gravement la *Tour de la Pucelle*. Voilà pourquoi, dans le plan de 1635, elle figure avec « *les lignes en points allongés* « *faisant connaitre les constructions qui existaient encore en tout ou en par-* « *tie* (1). »

Sa voisine, la *Tour devers Saint-Patrice*, et celle qui lui correspondait de l'autre côté, vers la rue Bouvreuil, la *tour du Beffroi*, auront été démolies, *rasées*, suivant l'expression de Farin, pour l'établissement de la propriété de M. de Mathan ou l'ouverture de la *Rue du Château*, plus tard *Rue de Mathan* et *Rue Morant* (2), lors des démolitions qui commencèrent après la surprise du Château par d'Alègre, et se poursuivirent d'année en année, sans trève ni relâche, la destruction du Château étant chose arrêtée à partir de cette époque.

Le 16 février 1591, le Parlement « ordonne de prendre les pierres et les « matériaux provenant de la démolition du château pour les employer aux « fortifications. » Le 8 mars 1591 : « Permis aux religieuses de Sainte-Bri- « gide de prendre au château le reste de la pierre qui leur est nécessaire « pour la perfection de leur chapelle, à la charge de la faire démolir et sans « toucher à celle déjà fait démolir par les échevins ou le maître des ou- « vrages. » Le 27 novembre 1590, la cour leur avait déjà permis « d'en- « lever le bois restant d'un corps de logis du château pour aider à cons- « truire leur chapelle en la maison du sieur *de Bordeaux*, assise en la pa- « roisse Saint-Lô, et à elles baillée par la cour. »

Le 8 mai 1592, au Camp devant Caudebec, le duc de Mayenne fait don aux Capucins de Rouen « *de la place* du château de cette ville tant qu'il leur « sera besoin pour y construire un couvent et monastère de leur ordre en « remplacement de leur couvent démoli auparavant le siége de Rouen. »

En 1593, il y a des lettres-patentes « approuvant ce qui a été fait pour la « démolition du château. » Le 28 février 1602, « La cour accorde aux reli-

(1) Voir le *Plan* en tête de cette Etude.

(2) « Cette rue prit, en 1794, le nom de rue de *Rousseau*, et, en 1795, celui de rue « de *Corneille*, qu'elle a conservé jusqu'en 1817, où le nom de rue *Morant* a été réta- « bli. » — P. Périaux, *Dictionnaire indicateur des rues de Rouen*, p. 163.

Ne pourrait-on pas lui rendre son nom primitif de *Rue du Château*, pour en marquer l'emplacement? Nous avons les noms de la *Place de la Vieille-Tour* et de *Rue du Vieux-Palais*, qui rappellent ces anciennes fortifications de Rouen. Ni rue ni place ne conserve le souvenir du Château de Philippe-Auguste. Ce nom vaudrait mieux que celui d'un trésorier de France, dont tous les droits à cet honneur se réduisent à en avoir été l'heureux cessionnaire avec le premier président Faucon de Ris.

Digitized by Google

« gieux minimes de Rouen de prendre et enlever les pierres et matériaux « restant de la ruine et démolition du château de Rouen, à la charge de « remplir d'ici à la Chandeleur 1603 les fosses qu'ils ont faites et feront « audit château, après toutes fois que les échevins leur auront marqué la « place. » Les arquebusiers sont aussi autorisés à puiser dans cette mine « des matériaux provenant de la démolition du Vieux Château. »

La place a été déblayée par l'enlèvement de tant de matériaux, et, le 29 juillet 1610, on trouve un arrêt, des lettres-patentes et contrat « portant don « aux sieurs de Faucon et Morant du terrain autrefois occupé par l'*ancien* « *château* de Rouen, à condition d'y bâtir des maisons (1) » C'est la première date des constructions élevées dans l'enceinte de ce Château. Elles occupaient la partie basse du Château, et une portion de la cour intérieure, avec une rue passant par le milieu, la rue Morant actuelle, qui tirait son nom de M. Morant d'Estreville. Tous les deux firent, en 1613, la vente de la majeure partie de leur acquisition à M. de Mathan, dont la propriété passa, en 1683, aux religieuses du Saint-Sacrement.

En présence de tant de démolitions et de tant de ruines successives, il y a lieu de s'étonner que la *Grosse Tour* n'ait pas subi le sort de plusieurs des tours voisines. La cause en est à la prévision de Sully : « L'année « même de sa mort, en 1610, Henri IV donna, moyennant une faible in- « demnité, à M. Faucon de Ris, premier président du Parlement de Nor- « mandie, et à M. Morant d'Estreville, trésorier des finances, l'emplace- « ment et les restes du château de Philippe-Auguste; mais Sully, qui avait « été chargé par le roi d'en faire la remise, fit stipuler dans l'acte de ces- « sion que la tour du Donjon, alors entière (2), serait respectée par les do- « nataires (3). »

(1) Nous devons la connaissance de tous ces faits, la plupart inédits, à l'obligeance de M. Gosselin, greffier-archiviste de la cour, qui les a puisés dans les Registres du Parlement de Normandie. Il en est de même pour les deux contrats de vente que nous publierons dans nos *Pièces justificatives*.

(2) On a vu que le canon du chevalier d'Aumale en avait abattu le couronnement, mais le reste était en assez bon état.

(3) *Procès-Verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, p. 289.

Digitized by Google

DE LA TOUR DE LA PUCELLE.

On n'aliéna pas non plus le terrain sur lequel étaient les restes de la *Tour de la Pucelle*, et c'est ce qui nous explique leur présence jusqu'au commencement de notre siècle.

Cette réserve est d'autant plus étonnante que tout le terrain avoisinant ne tarda pas à être aliéné. Ainsi, le 28 janvier 1619, par devant les tabellions « Joachim de Mathan revendit à *Louche* la place vide contenant « soixante-deux pieds sur la face de la rue Faucon vers l'hôtel de Raffetot, « à prendre et commencer depuis la voie ou sente qui va sur le rempart, à « revenir droit à ligne vers le mur dendessus la dite rue appartenant au « sieur de Mathan. » C'est tout le terrain avoisinant la *Tour de la Pucelle*, qui était en dehors de la place occupée par M. de Mathan, et de la place fieffée au sieur Louche, procureur en la cour, de sorte que la ville était restée propriétaire de la *Tour de la Pucelle*. C'est aussi ce terrain qui donna lieu au procès de 1635 entre les curés et paroissiens de Saint-Patrice et de Saint-Godard, dont nous avons déjà parlé (1), et, comme les arrêts de 1635 et de 1636 fournissent encore quelques détails sur la disposition passée et présente du Château, nous les publions également (2).

Farin donne, d'après « ces sages vieillards, » qui ont déposé dans l'enquête, une description du Château, tel qu'il était autrefois, c'est-à-dire tel qu'ils l'ont vu dans la seconde moitié du XVIe siècle, où pouvaient remonter leurs souvenirs. Il nous apprend que la cour intérieure s'appelait alors *le pourpris*, nom qui ne figure point dans le *Compte* de 1432, et, après quelques détails sur ses dispositions intérieures et extérieures, il nous indique ce qui restait des tours d'autrefois : « Ce chasteau était fortifié de plu- « sieurs tours qui ont esté rasées à l'exception de trois qui paroissent en- « core, c'est à sçavoir la tour du Gascon, la tour du Donjon et la tour de la « Pucelle. La tour du Gascon est petite et de peu de remarque ; la tour du « Donjon ou du Rauelin est grosse et haute à merueille ; la tour de la Pu- « celle est plus loin tirant vers la porte Cauchoise (3). »

(1) *Revue de la Normandie*, juin 1865, p. 378.

(2) Voir le *Plan* et *les Pièces justificatives*. — Nous devons encore ces deux pièces à l'obligeance de M. Gosselin.

(3) La *Normandie chrestienne*, p. 529. — Nous remarquerons que, pour le Château, le plan de Gomboust, de 1655, n'indique que deux tours, celles du Donjon et du Gascon, et passe immédiatement aux remparts.

Digitized by Google

Le nom de *Tour de la Pucelle*, donné par les vieillards à l'ancienne *Tour vers les Champs*, est décidément passé dans l'histoire, puisque Farin le reproduit, en 1659, quand il constate encore, à cette époque, l'existence de cette tour, qui servit à l'emprisonnement de Jeanne Darc.

Propriétaire de cette *Tour de la Pucelle*, la ville ne la laissa pas démolir comme les autres, et son nom figure plusieurs fois dans les *Registres des Délibérations de l'Hôtel-de-Ville*.

Ainsi, le 19 décembre 1685, il est fait une convocation « pour délibérer « aussi sur la proposition faite par le sieur Louche possédant un fond de « terre sciz au chateau vers le Rampart du costé de la *Tour de la Pucelle*, « dans lequel héritage il y a cent sept toises qu'il possède par tolé- « rance. »

En 1700, Oursel constate son existence en ces termes, en parlant du Vieux-Château : « Il y avait plusieurs tours, dont une partie a été démolie, et il en « reste encore trois qui se voyent, sans servir aucunement; elles sont à « fond de cuve et dans le fossé ; à sçavoir la *Tour du Donjon* et la *Tour de la* « *Pucelle* (1). » Il a oublié de nommer la troisième qui ne peut être que celle du « Gascon, qui était très petite, » dont parle Lecocq de Villeray, 1759, aussi bien que de « la *Tour de la Pucelle* que l'on voit encore vers la Porte « Cauchoise (2). »

Si, pendant longtemps, la *Tour de la Pucelle* « ne servit aucunement, » plus tard elle fut louée. Le 25 septembre 1769, le conseil est convoqué « pour délibérer sur la requête présentée par Monsieur Anne Louis Mou- « chard, conseiller au Parlement de Normandie, tendante à ce qu'il luy « soit accordé la jouissance de la *Tour dite la Pucelle*, située sur le rempart « de Saint-Patrice proche de la maison à lui appartenante soit pour le « temps de vingt neuf ans qui commenceront à Saint-Michel prochain. — « Il a été arrêté que Messieurs du Bureau sont autorisés d'accorder à « M. Mouchard la dite Tour sa vie durante au prix de six livres par an (3). »

Voilà le mince loyer que la ville tirait de cette tour, témoin de tant de souffrances.

Enfin l'heure de sa destruction sonna, sinon complète, au moins partielle, en 1780. Cela ressort de l'ordonnance du 14 avril 1781, par laquelle ce mince revenu est rayé de la liste des revenus de la ville, à cause de la démolition de cette tour : « Vu la démolition faite au commencement de l'an- « née 1780 d'*une tour dite la Pucelle*, scituée dans le fossé de la ville ten-

(1) *Beautés de la Normandie*, p. 61.

(2) *Abrégé de l'Histoire de Rouen*, p. 128.

(3) Archives de la municipalité de Rouen. — *Registres des Délibérations*, folio 243, verso.

Digitized by Google

« dant de Bouvreuil à Cauchoise, tenuë par M. Mouchard, conseiller au « Parlement à raison de six livres par an. Il a été arrêté que le loyer de la « dite tour sera distrait du registre sommier des revenus de la ville, et que « le sieur Baraguy est dispensé d'un compte depuis le jour de la Saint-Mi- « chel 1779 (1). »

La démolition annoncée ne fut pas complète; car, pendant plus de trente ans encore, il sera question de cette tour, ou plutôt de ses restes.

A la Révolution, les religieuses du St-Sacrement, qui possédaient les restes de cette tour, furent expropriées, et le gouvernement redevint propriétaire de ces ruines respectables Il les mit en vente et les adjugea à un graveur de Rouen, par acte du 21 juin 1796. Sur l'emplacement de ce monastère, qui correspondait à la majeure partie du Vieux-Château, s'éleva une usine à usage de fabrique, où fonctionna l'une des premières pompes à feu qu'on ait vues à Rouen.

Voici le récit d'une visite faite, en 1798 ou 1799, par un observateur très digne de foi, en compagnie de trois personnes, et où nous trouvons de curieux renseignements sur l'état des lieux à cette époque : (2)

« Je m'adressai à un jardinier que nous rencontrâmes dans le jardin, pour « savoir de lui s'il pouvait nous indiquer dans laquelle des deux tours que « nous voyions (3) avait été renfermée Jeanne d'Arc. Il nous répondit : « *Ni dans l'une ni dans l'autre, mais dans la partie inférieure d'une troisième* « *dont ce qui en reste est recouvert d'une masse de terre en vignot plantée d'ar-* « *bustes d'agrément avec chemins tournants pour parvenir au sommet.* » « Il nous « proposa de nous accompagner, et nous conduisit au pied d'une tour où « nous pénétrâmes par une porte à niveau du sol tant extérieurement « qu'intérieurement. L'intérieur de cette tour était sablé et parfaitement « sec ainsi que la voûte et les parois intérieures de cette tour dont il ne « restait rien de la partie supérieure. Il nous fit remarquer au centre un « puits en pierres de taille de près de deux mètres de diamètre, sans eau,

(1) *Journal des Echevins* ou *Ordonnances de la Ville*, folio 93.

(2) Nous devons cette pièce à la bienveillance de M. Léon de Duranville, qui en avait donné le résumé dans son *Château de Philippe-Auguste* ou *Vieux-Château*. — FORTIFICATIONS DE ROUEN, p. 258.

(3) La suite du récit montre qu'il s'agit du *Donjon* et de la *Tour Bigot*, située sur le boulevard, le long des anciens remparts, en dehors du Château, et détruite en 1839.— Voir un article sur cette tour, avec dessin, *Revue de Rouen*, 1839, 1er semestre, p. 204.

Digitized by Google

« ayant environ cinq à six mètres de profondeur (1) ; au-dessus de ce puits, « il y avait une pierre formant clef de voûte où venaient s'appuyer les « arcs-boutants supportant la voûte en pierres, élevée au-dessus du sol à « peu près de trois à quatre mètres. En voyant ce puits, l'idée me vint de « suite qu'il pouvait être ce que l'on appelait anciennement cul de basse- « fosse, et que c'était au fond que Jeanne d'Arc avait été déposée ; mais il « me dit de suite que non, qu'il allait nous faire voir ce qui restait des pe- « tits appartements où elle avait été enfermée, et il nous conduisit par un « des sentiers du vignot et nous fit voir, adossés à l'est de ce reste de tour, « deux appartements dont l'un pouvait avoir deux à trois mètres de dimen- « sion et l'autre de moitié plus petit (2), sur les murailles desquels je me « rappelle fort bien avoir remarqué des restes de peinture à l'huile couleur « bleu-ciel (3). Je ne serais pas aussi positif sur les petites fenêtres où je « crois avoir remarqué des barreaux en fer avec vitraux en plomb. Ces ap- « partements étaient à environ deux mètres d'élévation du sol de la tour « tel que je l'ai vu. Je ne me rappelle pas qu'il y eut communication di- « recte de ces appartements avec l'intérieur de la tour. Cette tour était à « peu près à égale distance de celle dite du Donjon et de l'autre dite Bigot, « et formait avec elle une ligne brisée dont elle était le sommet de l'angle « très obtus en rentrant vers l'intérieur de la ville (4). »

(1) En 1840, lors de la construction du bâtiment en briques, en retour d'équerre, dans la partie du couvent des Ursulines, qui longe aujourd'hui la Rue de l'Impératrice, M Barthélemy père, architecte, a retrouvé ce puits, à l'angle intérieur où cette construction nouvelle se rattache à l'ancienne. Le *Livre des Fontaines*, pour le *Cours de la fontaine Nostre-Dame*, nous indique un *Esclair* en cet endroit, c'est-à-dire en face de la *Tour de la Pucelle*.

(2) Ce seraient les deux appartements bâtis dans l'emplacement de la *Tour vers les Champs* qui servit de prison à Jeanne.—Voir *Revue de la Normandie*, juin 1865, p. 377.

(3) Ces travaux d'embellissement auront été faits, sans doute, par les Religieuse du Saint-Sacrement, qui possédaient ces ruines à la Révolution.

(4) On retrouve, dans ces détails, la confirmation de quelques-uns de ceux dont nous avons déjà parlé d'après les témoins et les textes du *Procès*. Pour nous, il est clair qu'il y avait, dans cette ancienne *Tour vers les champs*, devenue *Tour de la Pucelle*, un soubassement où était placé le puits en question. Ensuite, le *Degré vers les champs*, mentionné au *Procès*, aurait été un escalier tournant, adossé à la partie extérieure de cette tour, du côté de la cour, et conduisant aux *Galeries vers les champs*, construites sur la courtine qui la reliait à la *Grosse Tour*. « Les chemins tournants, « pour parvenir au sommet du Vignot, » ou bien encore « les sentiers du Vignot » seraient des restes du *Degré vers les champs*. Sous ce *Degré* ainsi placé, dans l'épaisseur de sa maçonnerie, aurait été pratiqué un passage qui conduisait vers les *huit*

Digitized by Google

Un homme de lettres et imprimeur de cette époque, M. Guilbert, résidant à Rouen, auteur d'un *Eloge historique de Jeanne d'Arc*, en l'an XI (1803), en a parlé, à peu près dans les mêmes termes : « Cette tour existe encore au-« jourd'hui, quoiqu'elle soit un peu remplie et endommagée. L'intérieur est « d'une forme hexagone et partagée en six petites voûtes. Sa largeur est de « dix-huit pieds, et la hauteur de douze, à partir du cintre. »

Il ajoute ce détail, qui en précise encore la position : « Au nord de cette « tour est la tour du *Donjon ;* elle est fort élevée (1). »

Pour en donner une idée, nous reproduisons une Vue lithographiée de l'*Art en Province*, publiée à Moulins, en 1842, avec cette légende « *Vestiges « de la Tour où fut enfermée la Pucelle d'Orléans à Rouen, telle qu'elle était en* « 1808. » Elle est de M. de Jolimont, qui l'avait dessinée lui-même et placée une première fois dans les *Monuments les plus remarquables de la ville de Rouen*, 1822 (2), où se lit ce passage : « Naguère cependant les curieux pou-« vaient contempler encore les restes importants de ce monument (le Châ-« teau).....

« Enfin, avec quel vif intérêt on visitait, jusque dans ses moindres dé-« tails, les débris de cette autre tour où fut précipitée la fameuse Pucelle « d'Orléans, cette étonnante Jeanne d'Arc, autant illustre par ses exploits « que par la lâche vengeance de ses ennemis et les horreurs de son sup-« plice. Aujourd'hui, il serait difficile de reconnaître les murailles, la pri-« son, la porte. Les pierres ont changé de forme ; les fossés sont comblés ; « les souvenirs sont perdus; la tour du Donjon seule a bravé les efforts du « temps et les mépris des hommes. »

Cette Vue de la *Tour de la Pucelle* fut prise peu de temps avant la démo-

marches par lesquelles on montait à la chambre servant de *prison* à Jeanne, située « dans la partie inférieure de la tour, » au-dessus du soubassement renfermant le puits, sans communication avec lui, puisqu'on entrait dans cette Chambre par un passage spécial *sous le Degré* et *huit marches* particulières. Le visiteur de la fin du XVIIIe siècle n'ayant pu y pénétrer par ce passage bouché alors, après avoir suivi les sentiers du Vignot, aura vu d'en haut, par une ouverture au milieu des voûtes ou des murs délabrés, « les deux « appartements adossés à l'est de ce reste de tour. » C'était bien à l'Est, en effet, qu'ils devaient se trouver, puisque le passage *sous le Degré* était aussi dans cette direction. Quant à leur situation « à environ deux mètres d'élévation du sol de la tour, » il faut entendre le sol du soubassement de la tour. — Voir plus haut, *De la Prison de Jeanne Darc*, p 370-380.

(1) Page 9 de cet *Eloge*, in-8 de 84 pages. — La largeur répond à celle que nous avons donnée. *Revue de la Normandie*, juin 1865, p. 376.

(2) Nous donnons la vue de 1842, parce qu'elle est plus soignée et plus complète, et qu'elle porte une date certaine. Nous la devons à l'obligeance de M. A. Pottier.

Digitized by Google

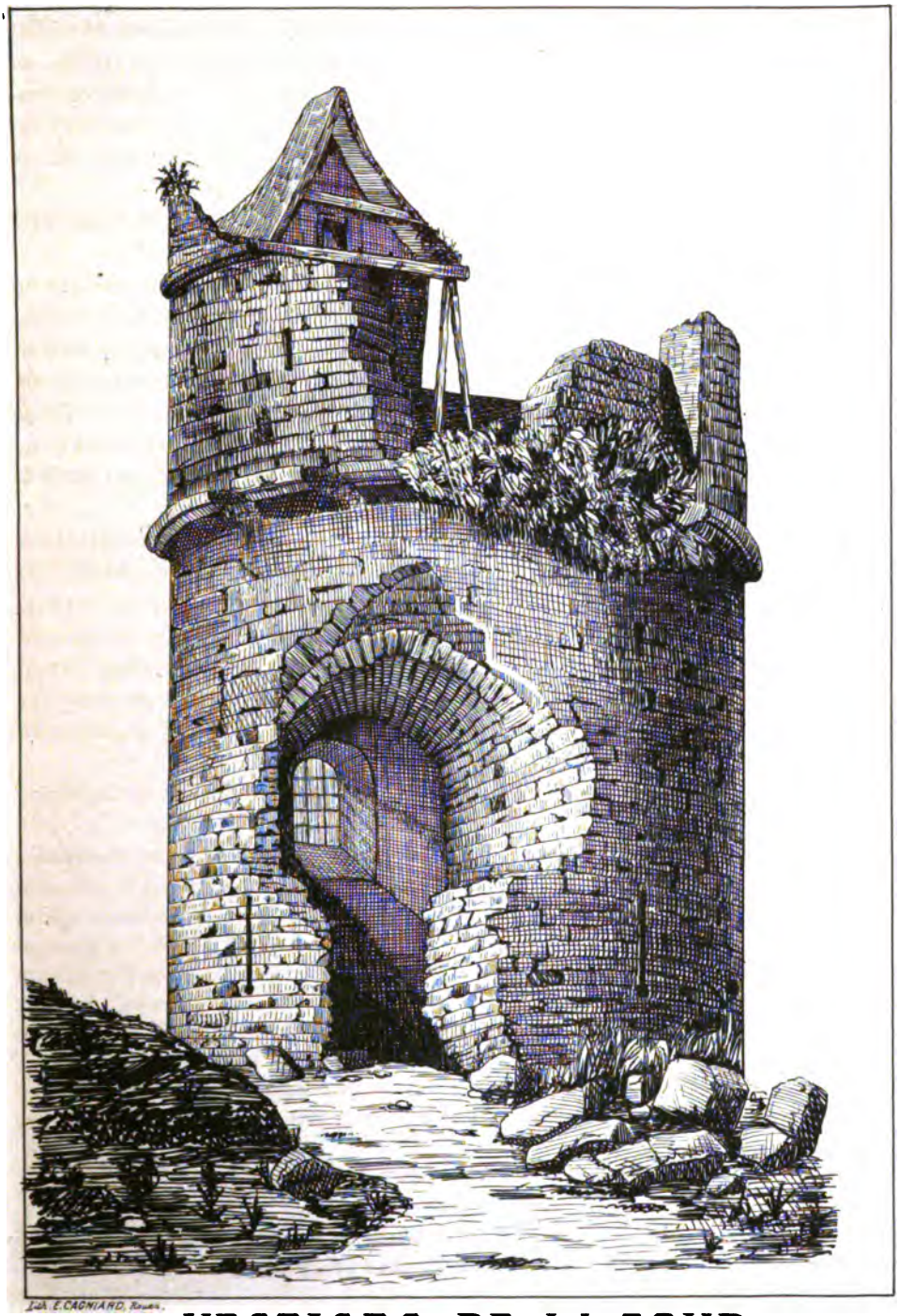

VESTIGES DE LA TOUR

où fut enfermée la Pucelle d'Orléans, telle qu'elle existait encore en 1808.

Digitized by Google

Digitized by Google

lition complète, car M. Deville a dit dans un *Mémoire sur la Prison de Jeanne d'Arc :* « En 1809, elle sortait encore de terre d'une vingtaine de pieds, du « côté de la cour.

« Ce fut alors qu'on acheva sa démolition. Il n'en resta plus qu'un pan « de muraille, appartenant à la base de la tour qui se voit dans la maison « d'Alègre (1). »

Les Dames Ursulines d'Elbeuf avaient acquis, du graveur qui l'avait achetée, cette propriété, au commencement de notre siècle, pour y établir un pensionnat, désigné quelquefois sous le nom de Madame Cousin, supérieure et fondatrice de cette maison. C'est alors que disparurent complètement les antiques vestiges de la prison de Jeanne Darc. « La Tour où fut « enfermée la Pucelle, en 1430, existait encore il y a quelques années « (l'auteur écrit en 1819) ; elle a été démolie pour faire le jardin de la com- « munauté des Ursulines (2). »

Aussi n'avons-nous pas hésité à reproduire une Vue de cette tour, présentée, par une tradition persistante et non interrompue de plus de deux siècles, comme ayant servi de prison à Jeanne Darc, tradition en complet accord avec les témoignages de l'histoire. La nécessité devenait même d'autant plus grande qu'on vient systématiquement d'éviter de prononcer jusqu'au nom de *Tour de la Pucelle,* dans un travail sur sa prison, comme si ce silence individuel pouvait détruire un fait si formellement attesté par l'histoire et par la tradition réunies.

L'homme est naturellement si oublieux ; la présence d'un objet matériel pour lui rappeler les événements dont les lieux ont été le théâtre est si nécessaire, qu'avant la disparition complète des ruines de la *Tour de la Pucelle,* le doute et l'erreur avaient déjà pris place au sujet de sa prison.

L'un, le premier en date, disait, en 1775 : « La Tour de la Pucelle est « large et quarrée ; c'est celle qu'on voit avancer jusqu'au milieu du fossé ; « à côté étoit autrefois une Porte qu'on a murée, qui donnoit entrée dans « la place (3). » Il la confondait avec la tour de l'Ancienne porte des champs (4). Un autre, en 1795, fait de la *Tour du Donjon* la *Tour de la Pucelle.* « Jeanne d'Arc, dit-il, fut mise dans un cachot souterrain de la prin- « cipale tour du vieux château de Bouvreuil qu'on appelle encore aujour- « d'hui *Tour de la Pucelle.* Des ouvriers y pénétrèrent le 5 mai 1762. La « voûte de ce cachot étoit couverte de stalactites qu'ils brisèrent en les pre-

(1) C'est aujourd'hui la maison de MM. de Caumont et Tuvache, rue Morant, 10.

(2) *Itinéraire de Rouen,* par Lecarpentier, p 164.

(3) Servin. — *Histoire de la Ville de Rouen,* t. I, p. 291.

(4) Voir le *Plan* n° 13. — *Revue de la Normandie,* juin 1865.

Digitized by Google

« nant pour du salpêtre (1). » Dans la même erreur sont tombés depuis MM. Goube (2), Le Brun de Charmettes (3), Villiaumé (4) et Wallon (5). Un autre place cette prison dans la tour Bigot, qui, cependant, ne fut bâtie que dans les premières années du XVIe siècle, près de cent ans après l'emprisonnement de la Pucelle (6). Ici, on a cru que la *Tour devers Saint-Patrice* avait été le lieu de sa prison (7). Là, cette tour est devenue « la plus voi- « sine de la Porte Cauchoise, et de figure carrée (8), » erreur dans laquelle était déjà tombé Servin. Enfin, une opinion plus radicale et plus extraordinaires que toutes celles-là, s'est produite dans ces derniers temps. On a dit et on a imprimé : « Il n'est pas exact que Jeanne d'Arc ait eu à Rouen pour « prison l'une des tours du Vieux-Château construit par Philippe-Au- « guste..... Les documents les plus certains permettent d'affirmer que « Jeanne d'Arc n'a point été enfermée dans une tour..... Sa prétendue dé- « tention dans une tour est une de ces légendes où l'invention poétique a « plus de part que la réalité (9), » Cependant, comme la vérité ne perd jamais tous ses droits, l'auteur de cet étrange paradoxe l'a modifié dans un récent opuscule, en se donnant un démenti à lui-même. Il y reconnaît, en effet, que Jeanne a été mise en prison dans une tour, mais seulement pendant sa maladie, parce qu' « il est à croire que Warwick, effrayé, la fit placer

(1) Noël. — *Second Essai sur le département de la Seine-Inférieure.* — Note de la page 216.

(2) *Histoire du duché de Normandie,* t. II, p. 195.

(3) Dans la gravure, en tête du tome III, de son *Histoire de Jeanne d'Arc*, avec cette légende : *Vue de la grosse Tour où fut renfermée la Pucelle*, et le texte du même tome III, p. 180.

(4) *Histoire de Jeanne Darc et Réfutations des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour*, p. 211.

(5) « Une chambre obscure de *la tour* du château, » *Jeanne d'Arc,* t. I, p. 215. On peut penser qu'il s'agit de la tour principale du Château, de la *Grosse Tour.*

(6) M. Th. Licquet. — Rouen, *Précis de son Histoire,* etc., p. 190. Edit. de 1827 Cette erreur fut corrigée dans l'édition de 1831, p. 193; mais, en attendant, elle avait fait son chemin.

(7) M. de Jolimont. — *Les principaux Edifices de la Ville de Rouen,* p. 15.

(8) M. H. Langlois. — *Société d'Emulation de Rouen,* 1831, p. 105. — Notice accompagnant le *Dessin du Château*, par Mlle Esp. Langlois, d'après le livre des Fontaines. L'artiste a fait *ronde* la tour *carrée* du texte.

(9) *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, 1863-1864, p. 147-148.— L'étrangeté de cette thèse a été la cause première de notre travail.

Digitized by Google

« dans un lieu qui offrait plus de salubrité (1) » qu'une certaine « Chambre « du milieu » transformée en prison ordinaire de Jeanne, et située à l'intérieur du Château, au dire de l'auteur (2).

Certes, le doute et l'erreur de la fin du XVIIIe siècle avaient fait bien du chemin dans le nôtre, puisqu'il lui était réservé de voir nier, d'une façon absolue, l'emprisonnement de Jeanne dans une tour quelconque du Château. Cependant, la foule, éclairée par la tradition, fidèle au culte des souvenirs, n'a jamais cessé de croire que Jeanne avait été mise dans une tour, et il ne faut pas tant la gourmander, si elle a cru que cette tour était tantôt la *Tour Bigot*, tantôt la *Tour du Donjon*. La faute en est à ces écrivains qui lui avaient servi l'erreur pour la vérité, dans des assertions dénuées de toute espèce de preuves, et elle aurait mieux fait de s'en tenir à la tradition, guide beaucoup plus sûr que toutes ces élucubrations où quelques-uns n'ont pas craint d'afficher hautement la vaine prétention de l'éclairer.

Nous terminerons cette *Etude* en retraçant les destinées du Donjon à l'époque actuelle, et en rappelant les tentatives contemporaines faites à Rouen pour honorer la mémoire de Jeanne.

F. Bouquet.

(1) *La Prison de Jeanne Darc à Rouen*, p. 14. — Cet opuscule rappelle, à plus d'un titre, une *Dissertation* consignée dans le *Mercure* du mois de février, 1725, p. 243, où l'auteur s'évertue à prouver que *Jeanne d'Arc n'a pas été brûlée à Rouen.*

(2) *Ibid.* — Note de la page 14.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

POÉSIE.

LE PRINTEMPS DE LA VIE.

A une jeune Italienne.

I.

Enfant, ta joue est pâle et ta voix languissante ;
Tu gardes tout le jour une pose indolente
Comme si tes seize ans étaient lourds à porter !
Quel rêve poursuis-tu ? Que peux-tu regretter,
Pour que ta vie en fleur, si pleine de promesses,
Ne te pénètre pas d'une secrète ivresse ?

Tel un petit oiseau qui, sur son nid penché,
D'un regard inquiet interroge l'espace,
S'avance un peu tremblant, fuit, et se tient caché,
N'osant pas confier à la brise qui passe
Son aile que l'instinct lui dit de déployer.
Telle ainsi tu parais, vierge au triste sourire,
Que rien ne peut charmer, ni troubler, ni séduire,
Et qui reste pensive, assise à ton foyer,
Quand le souffle de mai fleurit l'abricotier !

T'es-tu penchée aussi sur le bord des abîmes
Où tombent chaque jour de nouvelles victimes,
Pour garder sur ton front cette morne langueur
Et tant de vague effroi dans ton regard songeur ?

Digitized by Google

Laisse, enfant, laisse à ceux qui traversent la vie,
Le doute, la fatigue et la mélancolie,
Traits amers qu'on recueille, hélas ! à chaque pas
Dans le chemin fatal qu'il faut suivre ici-bas !

Au début, tout sourit, car la nature entière
Se remplit de parfums, de chansons, de lumières ;
Tout est surprise, joie et doux enchantement
Sur la route fleurie où l'on s'en va gaîment
Poursuivre l'inconnu... qu'on a vu dans ses rêves ;
De folles visions courant le long des grêves,
Des sylphes amoureux effleurent les vallons
Et vous disent de loin : venez où nous allons ;
Venez dans le pays des riantes chimères,
Des éternels printemps et des péris légères
Qui versent le nectar des suaves amours !
Venez bercer votre âme aux chants de la syrène
Qui, glissant mollement sur la liquide plaine,
Jette à tous les échos son hymne des beaux jours !

II.

A peine as-tu quitté tes beaux palais de fées
Et Riquet, et Peau-d'Ane, et le doux oiseau bleu,
Reléguant dans un coin les innocents trophées
De la folâtre enfance, amoureuse du jeu ;
A peine, douce vierge, as-tu de l'aubépine
Vu fleurir sur tes pas la frissonnante fleur ;
Et, devant le printemps, senti dans ta poitrine
Comme un oiseau captif bondir ton jeune cœur !
Et déjà tu t'assieds, dédaignant toute chose,
Sans vouloir respirer le parfum de la rose,
Sans vouloir écouter la chanson du printemps !
Sans songer que cette heure est une heure bénie
Qui ne resplendira qu'une fois en ta vie,
Et que le temps jaloux emporte tes seize ans

Digitized by Google

Ne ferme plus les yeux à la nature en fête ;
Sur ton bras languissant ne pose plus la tête ;
Le soir, ne reste plus près du foyer désert
En tenant, sans le voir, un album entr'ouvert.
Avec force, combats cette étrange atonie,
Invisible vampire étendu sur ta vie
Qui jour et nuit s'abreuve à ton sang généreux.
Va bondir comme un daim dans les bois ténébreux !
Va laver ton pied blanc aux eaux de la cascade,
Va de la haute tour, franchir la vieille arcade,
Dans la grotte écartée où le flot vient mourir.
Sur l'algue et le gravier, couche-toi pour dormir !
Dans le sainfoin en fleur, plonge-toi tout entière ;
A la bise, au grand air, livre tes longs cheveux ;
Combats l'esprit du mal par la douce prière,
Ouvre ton âme pure à tous les malheureux,
Et bientôt souriante, étonnée et ravie,
A ton tour, tu pourras demander à la vie
Ta part d'illusion, d'espérance et d'amour !
Et ta frêle beauté, par un charme magique,
Sera toute semblable à la fleur du tropique
Qui, fermée à la nuit, s'ouvre soudain au jour !

Gènes.

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A Rouen et dans les environs, de 1789 *à* 1795.

IV.

La municipalité, depuis quelque temps, avait tenu ses séances au *Vieux-Palais*; mais ce lieu trop peu central, présentait de nombreux inconvénients; aussi, dès que la suppression du Parlement fut officiellement connue et que cette compagnie eut elle-même ordonné l'enregistrement des décrets qui mettaient fin à ses fonctions, la municipalité se hâta d'en presser l'exécution en faisant apposer les scellés sur toutes les portes du palais et en s'installant au plus tôt dans l'hôtel de la première Présidence, naguère encore habité par le dernier des Pontcarré. A quoi tiennent les grandeurs! tandis que les bourgeois de la commune prenaient ainsi possession de son hôtel, M. Camus de Pontcarré prenait, avec son épouse, le chemin de l'exil et s'en allait demander à l'Angleterre un coin pour abriter sa noble misère, en attendant qu'un atelier de confection voulut bien confier à Mme la première Présidente quelques travaux d'aiguille pour assurer le pain quotidien des deux proscrits (1).

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*. Floquet, T. VII, p. 684.

Digitized by Google

Dès le 29 octobre 1790 le corps municipal donna les ordres nécessaires pour activer son installation. Il était d'autant plus pressé, que très prochainement, la moitié de ses membres allait être renouvelée ; en effet, le 14 novembre, les citoyens des vingt-six sections s'assemblèrent pour élire les nouveaux conseillers municipaux. De ce moment l'administration siégea tout à fait dans l'hôtel de la première Présidence.

Peu de jours après, en exécution du décret du 16 août sur l'organisation judiciaire, il fut procédé à l'élection des juges de paix.

La nouvelle municipalité se trouva bientôt en face d'une loi dont l'exécution devait lui apporter de sérieuses préoccupations ; le décret sur la constitution civile du clergé, et le serment des prêtres fonctionnaires publics qui en était la conséquence, soulevèrent en France, non seulement parmi les ecclésiastiques, mais aussi dans la masse des citoyens, des protestations, des discussions et des scrupules qu'il ne nous appartient pas d'examiner ; nous constatons seulement que la grande majorité du clergé ne crut pas pouvoir prêter ce serment ; qu'une masse énorme d'écrits fut publiée pour démontrer comme quoi, en conscience, le serment exigé contenait des points complètement contraires aux principes de l'Eglise ; mais, nous le répétons, cette question théologique n'est point de notre ressort et nous laissons tous les documents qui s'y rattachent à des plumes plus compétentes et surtout plus habiles que la nôtre.

Les élections avaient fait entrer dans le Conseil municipal des hommes pénétrés des idées nouvelles et fort disposés à les faire dominer. L'occasion s'en présentait au début de leur carrière, et l'exécution de la loi les obligeait, d'ailleurs, à marcher en avant.

En effet, il s'agissait de presser la prestation de serment exigée des prêtres fonctionnaires publics ; on sait à quel point cette mesure fut critiquée, et avec quelle répugnance un grand nombre de bons esprits la reçurent. Attaquée et combattue avec énergie, défendue avec ardeur, elle suscita des controverses innombrables. Parmi les nombreux écrits qui parurent alors, nous citerons seulement : les *Soirées du Village*, le *Prône d'un bon Curé*, l'*Adresse aux Français*, les *Conseils donnés à un Ecclésiastique*, le *Projet conciliant proposé aux Curés et aux Citoyens*, le *Développement du Serment exigé des Prêtres*, la *Lettre à MM. les Fonctionnaires publics*, les *Observations de quelques Théologiens sur une Adresse des Amis de la Constitution*, et tant d'autres dont la connaissance nous échappe.

Quoi qu'il en soit, la municipalité avait arrêté que la réception des serments commencerait le 16 janvier 1791, et elle commença en effet.

Digitized by Google

Voici les noms des ecclésiastiques qui se présentèrent ce premier jour :

MM. Pottier, supérieur du séminaire de Saint-Vivien ;
Lhoste, professeur de théologie au séminaire de Saint-Vivien ;
Rocque,
Desnoyers.
Leleu,
Lhernault,
Mignot, } prêtres à la cathédrale ;
Dury, aumônier de la garde nationale ;
Chalembert, aumônier du régiment de Navarre ;
Lebreton, ex-capucin ;
Chardon, idem
Auvray, curé
Perrier, vicaire
Paillon, habitué } à Saint-André-de-la-Ville ;
Lemaistre, curé
Verdière, vicaire } à Saint-André-hors-Ville ;
Lemonnier, curé
Jame, vicaire } à Saint-Hilaire.

Ce fut tout, ce jour-là ; mais, le 23 janvier, il s'en présenta un plus grand nombre, dont voici la liste exacte :

MM. Davoult, grand chantre à Notre-Dame ;
Lechevalier, habitué à Saint-Etienne-la-grande-Eglise ;
Henry, religieux augustin ;
Bignon, professeur au collége ;
Postey, religieux pénitent ;
Gouliard, bénédictin ;
De Calonne, ancien curé de Torcy ;
Gavelle, prêtre de la communauté de Saint-Patrice ;
Lecarpentier, prêtre à Saint-Eloy ;
Selot, vicaire à Saint-Laurent ;
Leblanc, curé
Renault, habitué } à Saint-Cande-le-Vieux ;
Deudemare, habitué
Letellier, idem
Loiseau, idem } à Saint-Vivien ;
Marest, curé,
Godefroy, vicaire
Piton, habitué } à Saint-Amand ;

Digitized by Google

Pezeron,
Vignon,
Boret,
Joly,
Moyele, } vicaires à l'Hôtel-Dieu ;

Filleul, curé
Digard, vicaire
Vernisse, habitué
Grenier, habitué } à Saint-Michel ;

Langlois, habitué à Saint-Pierre-du-Châtel ;

Valentin, curé
Auber, vicaire } à Saint-Sever ;

Lecœur, prêtre à Saint-Jean ;

Charles Hubert, curé
André-Marc Colette, vicaire
Charles Simon, habitué } à Saint-Herbland ;

Bunel, habitué à Saint-Lô ;

Pierre Ferment, vicaire
Pierre Dossier, vicaire } à Saint-Gervais ;

Le 28 janvier, les curés de Longpaon et de Carville, ainsi que beaucoup de prêtres de la banlieue, vinrent aussi prêter serment ; mais il suffit de donner la liste des noms de ceux des paroisses de la ville, celle des campagnes entraînerait trop loin (1).

Le 6 février, se présentèrent et prêtèrent serment :

MM. Dumesnil, curé
Chefdeville, vicaire
Godquin, prêtre
Costé, prêtre
Daudebourg, prêtre } à Saint-Laurent ;

Pretrel, vicaire à Saint-Hilaire.

Soudry, prêtre
Cotinel, idem } à Saint-Michel ;

Lecœur, prêtre à Saint-Vivien ;

Outin, prêtre à Saint-André-de-la-Ville ;

Sombret, religieux feuillant ;

Delaunay, carme déchaussé.

Quoique très longue, cette liste ne représente qu'une très faible portion

(1) Voir le *Journal de Rouen* (février et mars 1791) qui donne cette liste jour par jour.

Digitized by Google

du clergé de Rouen ; on pourrait la compléter en donnant les noms des ecclésiastiques qui refusèrent le serment, et qui, bientôt, furent jetés dans les prisons (1). On pourrait aussi affirmer que beaucoup de ceux qui jurèrent se rétractèrent un peu plus tard, ou faisaient peu de cas du serment.

Entre autres, le curé de Louvercy, qui portait la chausse curiale aux trois couleurs, depuis le 14 juillet 1790, et qui n'avait point refusé le serment, fit cette épigramme sur le pavillon, la cocarde et la chausse curiale, et l'envoya au *Journal de Rouen :*

Ce signe d'union, de gloire et de bonheur
Ira jusqu'au bout des deux pôles ;
Les uns l'ont au chapeau, les autres sur le cœur
Et le clergé sur les épaules (2) !

Si la municipalité ne fut qu'à moitié satisfaite du petit nombre de serments qu'elle avait reçus des prêtres, le mécontentement était cependant grand parmi les adversaires de la constitution civile du clergé ; plusieurs personnages étaient accusés hautement d'avoir abusé de leur position et de leur influence auprès des ecclésiastiques pour les déterminer à jurer ; M. Ribard, officier municipal, plus particulièrement accusé, écrivit au *Journal de Rouen* pour se disculper : « C'est une calomnie, dit-il ; je me suis même « fait un devoir de n'aller chez aucun ecclésiastique ; je me suis abstenu de « rendre visite à ceux dont j'ai trouvé les billets chez moi ; mais j'ai mani- « festé mon opinion à ceux qui sont venus me consulter, et je l'ai fait avec « toute la fermeté de mes principes. »

Mais, plus que M. Ribard, et plus que tous autres, une certaine société faisait peser son influence sur toutes choses à Rouen ; nous voulons parler des Amis de la Constitution.

Constituée depuis près d'une année, affiliée à celle de Paris, en correspondance avec toutes les villes du royaume, la *Société des Amis de la Constitution* avait pris à Rouen une importance considérable. Inaperçue d'abord, elle s'était peu à peu recrutée parmi les hommes les plus dévoués au nouvel ordre de choses. Bientôt elle vit venir à elle tous les partisans du régime constitutionnel ; les hommes de progrès, les esprits les plus distingués voulurent en faire partie ; des littérateurs, des membres du clergé, des artistes s'honoraient de prendre part à ses travaux. En 1791, elle avait pour président M. Durand, curé de Saint-Jean, et, pour secrétaires, MM. Eude-

(1) Nous laissons cette tâche à M. l'abbé J L. que nous savons occupé d'une Etude spéciale sur les affaires ecclésiastiques de cette époque.

(2) *Journal de Rouen*, 12 février 1791.

Digitized by Google

line, le jeune, et Le Roy. C'était une sorte d'Académie politico-littéraire, où chacun était convié d'apporter sa part de lumières. On n'y prononçait pas seulement des discours politiques ; on y lisait des poésies, souvent même la salle des séances retentissait des chants joyeux que les auteurs du crû avaient composés. On conçoit sans peine qu'avec de tels éléments la Société ait pu acquérir rapidement une grande importance. Sentinelle avancée du progrès et du parti constitutionnel, elle eut longtemps pour devise : *la Religion, la Constitution et le Roi*, et, jusqu'en 1792, elle ne cessa de professer que tout Français devait mourir pour la défense de chacun de ces trois principes. Aussi, toutes les fois qu'il lui parut que l'un d'eux était menacé, la vit-on accourir sur la brêche ; de même, aussi, la voyait-on toujours en avant, soit pour réchauffer le zèle des patriotes, soit pour signaler les atteintes à la Constitution. Seulement, l'humilité n'était pas sa vertu dominante et il lui arrivait souvent de s'exagérer son importance en voulant imposer ses idées, soit aux individus, soit aux corps constitués.

Dans la grosse question du serment des prêtres, elle se donna un rôle de théologien par une adresse qu'elle fit imprimer et dont elle répandit des exemplaires à profusion. Elle y traitait, non seulement la question du serment, mais encore celle de l'autorité du pape et de l'élection des évêques par le peuple.

Cette dernière question était, du reste, comme la première, à l'ordre du jour ; car, en même temps que le Conseil municipal recevait le serment des prêtres, les assemblées électorales s'occupaient de nommer un successeur à M. de Larochefoucault.

En effet, le 30 janvier 1791, dans l'église métropolitaine, après une messe en musique pour appeler les lumières de l'Esprit-Saint sur les électeurs, et après un discours patriotique de M. Massé, procureur syndic du département, l'élection commença ; elle dura deux jours, et, le 1er février, le canon du Vieux-Palais annonça à la population rouennaise que M. Verdier, curé de Choisy-le-Roy, venait d'être élu évêque du département de la Seine-Inférieure et métropolitain des côtes de la Manche.

Le 4 février, les électeurs réunis dans la grande chambre du Palais, reçurent du courrier qu'ils avaient expédié le 1er, vers M. Verdier, la réponse que voici :

« Monsieur le Président,

« Daignez faire agréer à MM. les électeurs de la Seine-Inférieure l'hom-
« mage de mon respect et de ma reconnaissance.

« Il leur a plu de me retirer de ma retraite pour me placer au milieu de

Digitized by Google

« leur métropole. Je me serais fait une loi de refuser en tout autre temps.
« En ce moment la patrie m'appelle ; j'obéis à sa voix et j'accepte ma nomi-
« nation.

Je suis avec respect, etc.

Signé : VERDIER.

Après la lecture de cette lettre qui fut accueillie par de bruyants applaudissements, on se rendit à Notre-Dame, au son de toutes les cloches ; un *Te Deum* d'actions de grâces fut chanté et l'on donna au peuple assemblé dans la basilique une nouvelle lecture de la lettre d'acceptation.

Les manifestations joyeuses auxquelles donna lieu cet événement ne devaient avoir qu'une bien courte durée, car dès le 10 mars suivant M. Verdier écrivit une nouvelle lettre par laquelle il expliquait que la fièvre qui l'avait atteint depuis son acceptation, lui ayant enlevé le peu de force qui lui restait, il ne pourrait plus remplir ses fonctions et qu'en conséquence, tout en renouvelant son serment, il déclarait révoquer son acceptation.

Tout était donc à recommencer.

Immédiatement on convoqua les électeurs pour le 20 mars.

Parmi les concurrents au siége de Paris, M. l'abbé Charrier de la Roche, député de Lyon, avait obtenu le plus de voix après l'évêque élu et le *Journal de Rouen* du 15 mars, le signalait à l'attention des électeurs *à cause* de l'excellent *ouvrage* qu'il avait publié contre le ci-devant évêque de Boulogne et dans lequel *il réduisait à sa juste valeur le mandement incendiaire* de ce dernier *contre le serment des fonctionnaires publics.* Le journal annonçait que cet *excellent* ouvrage se trouvait à Rouen, chez Leboucher, libraire, rue Ganterie. Enfin, il ajoutait que si M. Charrier de la Roche avait échoué à Paris, les départements qui n'avaient point encore nommé leur évêque pouvaient le choisir et recueillir ainsi des avantages inappréciables.

Ces petites réclames, jointes aux efforts des *amis de la Constitution*, produisirent leur effet, car le dimanche 20 mars 1791, M. Charrier de la Roche fut élu évêque de la Seine-Inférieure par trois cent quatre voix sur quatre cents quatre-vingt-treize votants.

Son premier soin fut d'écrire une longue lettre aux *amis de la Constitution* pour les remercier de l'intérêt qu'ils avaient pris à son élection ; la joie était grande parmi ces derniers ; elle se traduisit en discours contre les prêtres réfractaires. M. Roger, l'un des membres, composa même une pièce de vers en l'honneur du nouvel élu et l'envoya au *Journal de Rouen.*

Mais d'autres élections restaient à faire.

Depuis que la réduction du nombre des paroisses avait été décidée (1) ;

(1) Loi du 23 février 1791.

Digitized by Google

depuis surtout que le refus du serment par la plupart des curés avait rendu leurs cures vacantes, on s'était occupé de les remplacer au moyen des élections ; pour Rouen seulement dix curés étaient à élire. Les opérations commencées le 22 mars se continuèrent jusque vers la fin d'avril, et dès les premiers jours, MM. Auvray, Selot, Périers, Durand et Daussier furent nommés aux paroisses de Saint-Vincent, Saint-Ouen, Saint-Patrice, Saint-Jean et la Madeleine. Durant les jours qui suivirent, on continua de pourvoir les autres paroisses de la ville et celles des campagnes ; mais les électeurs avaient fort à faire ; il leur fallait très souvent recommencer leurs opérations ; beaucoup de curés élus refusaient, et voilà pourquoi ces élections durèrent près d'un mois.

Tandis que le Directoire du département s'efforçait d'organiser le nouveau culte, le Conseil municipal essayait quelques réformes financières. L'exécution des décrets sur la contribution foncière, vivement poursuivie par les répartiteurs, avait fait tomber dans la caisse publique des sommes assez importantes, et, de plus, elle avait assuré l'avenir. Voulant, autant qu'il lui serait possible, améliorer le sort du peuple, la ville affranchit du droit d'entrée toutes les choses de première nécessité et décida qu'à partir du 1er mai suivant aucun des anciens droits ne serait perçu sur le vin, l'eau-de-vie, le cidre, le poiré, la bière, la viande de boucherie, le beurre, le fromage, le bois à brûler et le poisson.

Cette réforme, qui donnait si largement satisfaction aux désirs de la classe indigente, coïncida très heureusement avec l'inauguration du nouveau pavillon français ; car avant d'être offert à la bénédiction de l'église, ce pavillon, présenté au peuple sous d'aussi heureux auspices, était bénit par lui et salué de ses acclamations enthousiastes.

Aussi, quand arriva le 1er avril, jour fixé pour la cérémonie publique de la bénédiction, la joie fut-elle grande et la fête magnifique.

Dès le matin le soleil s'était levé radieux et la population assemblée sur les deux rives de la Seine, bien longtemps avant l'heure indiquée, témoignait de sa joie par des manifestations bruyantes.

Le navire les *Deux-Sœurs*, destiné à recevoir les autorités, était mouillé au milieu du fleuve, sous les murs du Vieux-Palais ; il avait été préparé en conséquence: Sous la tente du gaillard d'avant avait été construit un autel.

L'ancien pavillon de France était à la poupe ; tous les pavillons de l'Europe décoraient le navire : — les musiques étaient à la proue.

Un peu au-desssus, sur le navire la *Catherine*, était disposée l'artillerie.

Tout le fleuve était couvert de bateaux et de chaloupes pavoisés aux couleurs nationales.

Digitized by Google

Le long des quais, jusque sous les murs du Vieux-Palais, la garde nationale, le régiment suisse, le régiment Royal-Bourgogne à cheval et la gendarmerie, étaient rangés en bataille, drapeaux et cornettes déployés.

Le rempart du Vieux-Palais et le quai aux pierres jusqu'au bord de la Seine, étaient couverts d'une foule innombrable empressée d'assister à la fête.

De l'autre côté de la rive, le long de la Petite-Chaussée, l'autre moitié des troupes se tenait aussi en bataille.

A onze heures et demie, les autorités arrivèrent et prirent place à bord du navire les *Deux-Sœurs*; puis des députations furent envoyées vers les régiments de Royal-Bourgogne et Salis-Salamade « pour leur offrir, au nom « de la Commune des cravates aux couleurs nationales qui furent acceptées « avec reconnaissance et attachées aux drapeaux et cornettes de ces régi- « ments. »

A leur retour, le nouveau drapeau national ayant été étendu devant l'autel, M. le curé de Saint-Vincent, officier municipal et célébrant, prit la parole en ces termes :

Citoyens,

« Le jour est donc arrivé où vous allez arborer les couleurs qui doivent « signaler, sur la mer et dans toutes les parties du monde, le triomphe de « la liberté.

« Que le pavillon français, flottant chez les nations étrangères, leur rap- « pelle sans cesse comment un peuple, vieilli dans l'habitude de l'esclavage « et de tous les vices qu'il traîne à sa suite, peut en un instant, par l'acte « seul de sa volonté, reprendre sa souveraineté et se reproduire avec toute « la dignité et toutes les vertus de l'homme sortant libre *des mains de la « nature.*

« Qu'il rappelle à nos amis, qu'en renonçant aux conquêtes par les armes « nous n'avons mis aucun terme à celles de l'exemple que nous leur avons « donné ;

« Que nos ennemis, s'il s'en trouve encore dans une nation, qui ne veut « voir désormais dans tous les peuples que les enfants d'une même famille ; « que nos ennemis désarmés à l'aspect seul du signe de la liberté, ne com- « battent plus que les tyrans qui les oppriment.

« Réunissons nos vœux en cet instant, où le pavillon français est arboré « sur toutes les mers, pour attirer sur lui la bénédiction du ciel et fasse « l'Etre suprême, en nous accordant le grand bienfait de la paix universelle, « qu'il devienne bientôt le pavillon du genre humain (1) »

(1) Procès-verbal de la cérémonie, etc., in 4° de 6 pages, 1791, chez Seyer et Behourt.

Digitized by Google

« Après ce discours, le pavillon ayant été bénit, remplaça l'ancien pavil-
« lon de France à la poupe du navire, et une décharge d'artillerie annonça
« son arboration ; le canon du Vieux-Palais répondit aux canons de la *Ca-*
« *therine* par vingt-un coups, la musique exécuta l'air favori des
« Français, les acclamations des autorités se mêlèrent à celles de l'armée
« et du peuple ; les cris de : *Vive le Roi! Vive la Nation! Vive la Loi!* se
« répondirent d'une rive à l'autre ; les matelots, montés dans les vergues,
« des navires, les répétèrent longtemps; les sabres, les baïonnettes, les
« mains, élevant les chapeaux, exprimaient l'enthousiasme de tous (1). »

Ensuite, une messe haute fut célébrée sur le navire les *Deux-Sœurs*. A l'élévation, l'artillerie de la *Catherine* et celle du Vieux-Palais saluèrent le Dieu des armées. Puis, on termina par le chant du *Te Deum* que le son des cloches et le tonnerre de l'artillerie accompagnèrent ainsi que les musiques.

Telle fut la fête du 1er avril.

Mais, à quelques jours de là, cette joie publique fut profondément troublée : Mirabeau venait de mourir et la nouvelle, parvenue à Rouen le 4 avril, y répandit la consternation. Dès le soir, les théâtres furent fermés. Le lendemain, le directoire du département et celui du district prirent le deuil pour huit jours. La *Société des Amis de la Constitution* envoya une adresse à l'Assemblée nationale sur ce grand événement, et, le 7 avril, elle fit célébrer, à Notre-Dame, un service funèbre, où toute la ville assista. Elle avait fait élever, à grands frais, au milieu de la nef un vaste stylobate, supportant une pyramide de marbre vert, ayant seize pieds de base et vingt-huit d'élévation. Elle était surmontée d'une urne cinéraire de cinq pieds, couverte d'un crêpe et décorée de la couronne civique et de celle de l'immortalité. Le nom de Mirabeau était gravé en lettres d'or sur toutes les faces de la pyramide.

Un orchestre, placé à l'intérieur, faisait entendre par intervales des airs mélancoliques.

Durant huit jours, ce monument demeura exposé aux regards du public, et, pendant le même temps, une messe des morts fut célébrée tous les matins à Notre-Dame.

La Société voulut supporter seule tous les frais de cette solennité.

Le reste du mois d'avril fut consacré au deuil : beaucoup de corporations d'ouvriers imitèrent les Amis de la Constitution, et firent, à leurs frais, célébrer des services funèbres. Les toiliers, les teinturiers, les ouvriers du commerce, les orfèvres, les ouvriers fayenciers, les officiers de la garde

(1) Procès-verbal du 1er avril 1791.

Digitized by Google

nationale, voulurent être les premiers à rendre hommage à la mémoire de Mirabeau.

Cependant, un autre événement vint faire diversion à ces pensées de deuil.

M. Charrier de la Roche, le nouvel évêque, attendu avec tant d'impatience, arriva enfin. Ce fut le 15 avril ; il descendit à peu de distance de la ville, chez son ami M. Alexandre de Fontenoy. Le 17, les autorités civiles et militaires allèrent le prendre à son domicile et le conduisirent, en grande pompe, à la cathédrale. Sur son passage, il recueillit les marques du plus vif enthousiasme, et fut salué des cris de *Vive le Roi! Vive la Constitution! Vive notre Evêque!* A Notre-Dame, le président de la *Société des Amis de la Constitution* adressa un discours à l'évêque; puis il fut procédé à la cérémonie de l'installation. Après quoi le pontife monta en chaire et prononça un discours auquel le maire répondit; enfin, on chanta le *Te Deum* et l'évêque fut reconduit, avec le même appareil, à l'hôtel du département.

Maintenant que l'évêque était installé, et que l'élection des curés était terminée, il ne restait plus, pour terminer l'organisation du nouveau culte, qu'à procéder à l'installation des curés élus par le peuple ; mais le directoire du département « ne voulant apporter aucun trouble aux dévotions du carême et aux solennités de Pâques, » ordonna que les églises supprimées seraient fermées le samedi 30 avril 1791, et que l'installation des nouveaux curés aurait lieu le lendemain, dimanche de *Quasimodo*.

Si, pour être vrai, nous avons jusqu'ici constaté les manifestations joyeuses d'une partie de la population, nous cesserions de l'être en dissimulant la tristesse et l'angoisse de tous ceux que n'avaient point séduits les promesses de la Révolution. Pour ceux-là, le serment des prêtres, l'élection d'un évêque et celles des curés, n'étaient que des atteintes contre la foi de toute leur vie, la violation de promesses sacrées et l'organisation violente du schisme le plus dangereux. On les considérait comme des ennemis, et, à vrai dire, ils n'étaient ennemis que des choses qui troublaient leur conscience. Aussi, quand ils virent les prêtres réfractaires et les nobles enveloppés dans le même anathème et traqués de la même façon, se prirent-ils à sympathiser avec eux et à demander, comme eux, du secours à l'étranger. Tristes conséquences des révolutions, aberrations funestes de l'esprit de parti, qui firent maintes fois qu'en France on cessa d'être Français pour essayer le triomphe d'un principe ou d'une opinion. Ce fut réellement à cette époque que les partis devinrent plus tranchés et que les antipathies se dessinèrent.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

E. Gosselin.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

LE MUSÉE DE DIEPPE.

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons vu se produire au sein du conseil municipal et sur le terrain de l'opinion publique, la question d'un Musée à Dieppe. Si quelque chose a droit de nous surprendre, c'est qu'une question aussi importante pour l'honneur et pour l'avenir de la ville, n'ait pas été traitée plus tôt et n'ait pas reçu sa solution depuis plusieurs années. Aujourd'hui, une ville sans musée est une anomalie heureusement presque sans exemple en Europe ; c'est un château sans galerie et sans chartrier c'est un gentilhomme sans ancêtres et sans armoiries.

Toutes les villes de notre connaissance possèdent une collection quelconque, même les plus petits chefs-lieux d'arrondissement. Je ne parle pas de Rouen, si riche en galeries de tableaux, d'histoire naturelle et d'antiquités, mais le Havre en 1841 lorsqu'il n'était qu'une ville de 30,000 habitants, a dépensé la somme énorme de 440,000 fr. pour son Musée-Bibliothèque. Amiens, à l'aide de trois loteries de 2,800,000 fr., vient d'élever le *Musée Napoléon*, le plus beau palais que l'archéologie se soit donné à elle-même. Boulogne, qui est une ville dans des conditions à peu près identiques à celles de Dieppe, doit à son maire, M. Adam, une suite de collections du plus haut intérêt, un ensemble d'objets qui est tout à la fois la richesse et l'ornement de la cité, une source d'instruction et de jouissance pour l'étranger comme pour l'habitant. Abbeville, à côté de nous, et d'une population à peu près égale à la nôtre, a ouvert un dépôt pour l'histoire locale, aussi bien pour celle de la nature que pour celle de l'homme : pourtant Abbeville possède de belles collections particulières qui, un jour, sans doute, feront retour à la fortune publique.

Quand nous avons visité Cherbourg, en 1839, nous y avons vu une précieuse collection de tableaux recueillie par un amateur, enfant de la cité,

Digitized by Google

qui en mourant l'avait léguée à sa ville natale. Toutes les fois que nous avons visité Bayeux, nous avons été touché du soin que prend la municipalité de cette ville de la curieuse tapisserie de Mathilde, ce glorieux monument de l'histoire anglo-normande, pour lequel on a construit une galerie. Là elle se trouve développée sous verre et entourée de tout ce que le pays a produit d'intéressant, avant comme après le duché de Normandie.

Dirai-je qu'aujourd'hui la petite ville de Bernay organise une loterie municipale pour la création d'un Musée ; que des villes moindres encore possèdent des Musées comme Beaune, Sémur, Avallon, Neufchâtel, collections pour lesquelles on a bien des fois sollicité notre contribution personnelle. Il y a assurément de quoi étonner nos concitoyens en leur montrant quel mouvement s'est manifesté autour d'eux, et combien ils sont restés étrangers à ce besoin général de notre époque.

Dieppe, ce nous semble, a mille motifs pour établir un Musée. D'abord, le soin de sa renommée et celui de son histoire dont les monuments se découvrent chaque jour dans l'arrondissement. Il importe de ne pas les laisser périr ni se disperser de tous côtés ; bientôt celui d'entre nous qui voudra étudier le passé de notre pays sera obligé d'aller à Rouen et à Paris, au Havre et à Neufchâtel. Ouvrez un asile, et ces témoins précieux de notre passé, de nos arts et de notre industrie, ne quitteront pas la contrée. Ils resteront au sein de la famille qui les a produits et qui doit les aimer comme les ancêtres dont elle descend.

En second lieu, il y a pour nous le désir, bien légitime, d'être agréable et utile aux hôtes nombreux qui visitent nos bains dans la belle saison. Dieppe doit avoir à cœur de les amuser, de les intéresser, de les attirer et de les retenir par tous les moyens possibles. Nul ne doute qu'un Musée ne soit un attrait puissant pour un esprit cultivé. Pour tous, c'est un but de promenade et un sujet d'études ; il est, d'ailleurs, une foule de personnes qui voyagent tout exprès pour visiter les Musées et s'instruire au contact des monuments et des produits de l'histoire locale

En troisième lieu, il y a l'instruction de ses propres habitants. Rien ne relève plus le niveau de l'intelligence que l'étude, et aucun livre ne vaut les monuments.

Chacun ici viendra s'instruire en s'amusant. Il y aura matière pour tous les goûts, pour toutes les aptitudes. A tout âge on peut apprendre, et cette jouissance de la jeunesse n'est pas moins agréable à l'âge mûr qu'à la vieillesse. Mais c'est surtout pour l'enfance que les Musées sont utiles.

De nos jours, les ouvrages illustrés sont à la mode et répandus aves profusion. On n'apprend plus qu'à l'aide de la gravure et de la photographie. Or, qui ne convient que la vue des objets eux-mêmes est mille fois

Digitized by Google

préférable aux plus beaux textes et au meilleures représentations ? Vous avez ici une classe nombreuse d'ouvriers qui travaillent l'ivoire. Vous leur ouvrez des cours de dessin, et vous avez raison. Mais donnez-leur des modèles dans tous les genres, dans la nature comme dans l'industrie. Vous perfectionnerez ainsi les leçons du maître, et de vos enfants vous ferez des hommes.

Il est, par-dessus tout, pour Dieppe un motif d'honneur que je ne saurais oublier. Aux yeux du grand nombre, cette ville passe pour avoir inventé l'art de travailler l'ivoire. Il est évident qu'il s'agit ici de la résurrection et de la vulgarisation de cette industrie dans la France du moyen-âge. Ce perfectionnement et cette propagation de l'ivoirerie durent avoir lieu à Dieppe, au XIVe siècle, après la découverte et les voyages de la Guinée.

Dans tous les cas Dieppe est connu partout, et depuis longtemps par ses travaux d'ivoire, et aujourd'hui encore, quoique depuis longtemps le morfil n'entre plus en France par notre port, la ville n'en est pas moins le premier atelier de l'Empire pour ce genre de sculpture. Cela est si vrai, qu'il y a quelques années à peine, nous avons vu M. Jules Labarte, l'un des hommes qui connaissent le mieux les arts du moyen-âge, venir à Dieppe pour y étudier en détail les procédés de la fabrication de l'ivoire. Il n'avait pas trouvé moyen de s'en instruire à Paris, et les marchands de la capitale lui avaient indiqué notre ville comme la meilleure, disons mieux, comme la seule école.

Eh ! bien, dans le double intérêt de l'histoire et de l'industrie, du passé et du présent, ne devait-il pas y avoir parmi-nous un Musée renfermant les ivoires anciens et modernes ?

Toutes les villes qui ont eu autrefois un art particulier ou une industrie spéciale se sont fait, dans ces derniers temps, un honneur et un devoir de fonder chez elles une collection locale et, pour ainsi dire, individuelle. C'est ainsi que Limoges a ouvert un asile à ces admirables émaux dont elle a inondé l'Europe artistique et religieuse pendant tout le cours du moyen-âge. Nevers a réuni dans ses murs la collection de ses faïences que le commerce avait dispersées. Rouen, lui-même, vient de créer un Musée céramique au prix de 24,000 fr. Il n'est pas jusqu'à Angers, le berceau d'un grand sculpteur, qui n'ait aussi son *Musée David*. Pourquoi donc Dieppe ne montrerait-il pas à son tour la collection historique d'un produit qui a répandu son nom dans le monde des arts et de la curiosité ?

Mais Dieppe n'a pas que l'ivoire à montrer dans le passé. Il y eût chez nous, au XVIIe siècle, une école de sculpture et de peinture qui compte ses artistes et ses chefs-d'œuvre. Pourquoi ne recueillerait-on pas dans leur patrie les médaillons de Molard et de Borlé ; les toiles de Collemont, de

Digitized by Google

Flouest et des deux Lemarchand et jusqu'aux tableaux-tapisseries de Cathelouze ? Pourquoi enfin la ville ne garderait-elle pas souvenir des modelages si fins et si renommés du sculpteur Graillon qu'elle a l'avantage d'avoir vu naître et grandir ?

La ville de Dieppe possède déjà un commencement de Musée qu'elle doit avoir à cœur de conserver et d'accroître, comme aussi de l'étaler aux yeux du public curieux et instruit. En tête de toutes choses nous ferons marcher la collection Hardy, si heureusement acquise l'année dernière. Cette collection, formée dans la ville même et par un enfant du pays, est un des groupes les plus précieux de l'ornithologie européenne. — De plus, la municipalité a acheté, il y a dix ans, un dépôt héréditairement formé à l'aide des voyages des navigateurs dieppois. Faute de place elle ne saurait en jouir ni le présenter au public. — Déjà une série de tableaux a été recueillie par les soins de l'administration municipale à l'aide d'acquisitions avantageuses et de générosités provoquées auprès du gouvernement et des particuliers.

Pour l'archéologie et l'histoire, nous avons depuis longtemps la collection provenant des fouilles que M. Feret a faites dans les environs de Dieppe et les offrandes d'amateurs généreux, tels que M. Chapelle, d'Arques. Nous-même avons réuni, avec beaucoup de peine, une suite d'objets d'art appartenant à toutes les époques de l'histoire, et nous serions heureux de fixer leur destinée en les offrant à une ville qui a, depuis longtemps, notre estime et notre affection; que nous aimons à servir dans son passé, dans son présent comme dans son avenir.

Pourquoi n'ouvrirait-on pas une montre pour l'entomologie, cette branche si riche et si variée de l'histoire naturelle, science aussi neuve que touchante, qu'un de nos plus modestes concitoyens a cultivée avec tant de succès ? En quittant ses fleurs, de temps à autre, le jardinier Racine a rassemblé jusqu'à 16,000 de ces insectes semés autour de nous par l'auteur de la vie, et dont quelques-uns sont plus richement vêtus que Salomon dans toute sa gloire.

Nous pouvons ajouter hardiment, sans crainte d'être démenti par les faits : « Ouvrez un asile pour les tableaux, les antiquités, les ivoires, les oiseaux, les poissons, les insectes, les mammifères, en un mot pour les œuvres de l'homme et celles de Dieu, et vous les verrez accourir pour prendre chez vous une place d'honneur et servir à votre instruction et à celle de vos enfants. Ouvrez un registre où vous conserviez, avec le nom du donateur, le souvenir de son bienfait, et vous verrez tous les cœurs nobles et généreux venir se faire inscrire sur ces tables, qui seront aussi celles de la reconnaissance publique. Nous connaissons des marins qui se proposent de rapporter, des rivages les plus éloignés, les richesses de la terre et des mers,

Digitized by Google

afin d'avoir une petite place dans la mémoire de leur patrie. Nous connaissons des personnes étrangères à Dieppe par la naissance, mais qui, comme nous, aiment cette ville et qui veulent la rendre héritière de collections qui ont fait le bonheur de leur vie ; mais pour que cela arrive il faut avant tout un toit hospitalier pour recevoir ces enfants de leur prédilection. »

Ouvrez donc un asile et il se remplira, tendez les bras et ils seront comblés. Ne craignez pas de demander et même d'importuner, c'est le moyen d'obtenir, car le maître l'a dit : On donne à celui qui demande et on ouvre la porte à celui qui sait frapper.

Nous savions que depuis plusieurs années l'administration municipale, qui vient de retremper son mandat au baptême populaire et administratif, avait le désir d'ouvrir un Musée à Dieppe.

Le choix d'un local a été longtemps un embarras. Un instant elle a eu la pensée de bâtir. Nous la félicitons d'avoir renoncé à une idée que nous ne croyons pas heureuse. Au contraire, nous la complimentons fort de s'être attachée à la pensée de sauver une des anciennes constructions de cette ville, en l'affectant à ce service historique, artistique et scientifique.

Deux anciens bâtiments se présentaient au choix de nos édiles avec des titres égaux. L'un était l'ancien couvent des Carmélites, l'autre l'ancien couvent des Ursulines, transformé dans ces derniers temps en hospice-général. La préférence a été donnée au vieil hospice pour des considérations où la raison administrative entre pour beaucoup. Nous nous inclinons bien volontiers, tout en regrettant que l'on n'ait pas assuré la conservation d'un ancien cloître, le seul que possède notre ville, autrefois très monastique.

Le bâtiment des Ursulines est excellent et bien placé. Il a du caractère, de la grandeur, de la physionomie. C'est une construction de 1610 à 1620, laquelle porte parfaitement le cachet de son époque. On sent, rien qu'en la voyant, que c'est un ancien grand seigneur déchu de la fortune de ses ancêtres. C'est un enfant du grand siècle perdu dans le nôtre, quelque peu embarrassé de son rôle et honteux de son existence. La métamorphose projetée le rendra à une destination meilleure, quelque peu aristocratique et vraiment digne de son passé. Restauré avec goût, ce débris du vieux Dieppe honorera la ville moderne qui se rajeunit chaque jour. Les lucarnes du grand pavillon conventuel sont un petit modèle du genre. On a vainement essayé de les reproduire dans le nouvel hospice, construit pourtant avec une véritable splendeur.

Déjà une des salles de ce vieux couvent a été appropriée avec un goût exquis, et le pavage, fruit de la libéralité d'un habitant de Dieppe (M. Quenouille aîné), en fait un petit sanctuaire artistique. Espérons que ce n'est là qu'un commencement, et que pareil exemple trouvera des imitateurs.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

CAUSERIE MUSICALE.

Nous commencerons, comme l'an dernier, notre causerie musicale par des plaintes et des regrets. L'art n'est pas en progrès à Rouen, et son culte s'en va chaque jour s'amoindrissant. On a donc eu quelques raisons de ne pas fêter la Sainte-Cécile. Seule la musique classique trouve toujours de dignes interprètes en MM. Engelmann, Maurin, M. et Mme Viguier. Rien n'est digne de louanges comme le zèle que montre cette société de quatuors dans la noble mission qu'elle s'est donnée et qu'elle poursuit malgré tout; rien, si ce n'est la fidélité et la sympathie de son auditoire. C'est un côté curieux et aimable à la fois de la société rouennaise, à étudier, que cette assemblée de deux cents personnes qui suivent depuis dix ans, dans ses différentes retraites la société fondée par M. Engelmann. Il nous souvient des premières matinées de la rue de la Prison, dans un local, froid, nu, dégradé, mais qu'échauffait si bien l'enthousiasme et qu'illuminaient pour beaucoup la joie, la jeunesse et le goût.

Depuis, les années ont passé qui ont fait, hélas, bien des vides, qui ont blanchi quelques têtes, mûri bien des fronts, mais qui n'ont pas refroidi le goût ni altéré le culte du bel art classique. Aux fidèles des années précédentes, à ces délicats si connus, s'ajoutent à chaque saison nouvelle de jeunes recrues, formées par leur éducation à l'estime et à l'intelligence des maîtres, et qui témoignent ainsi que le sentiment du beau est impérissable. Transportée cette année à la salle Poitevin, la Société a inauguré ses matinées le dimanche 10 décembre par le quatorzième quatuor d'Haydn, le deuxième quatuor de Mozart, les variations du quatrième quatuor de Beethoven, la sonate (n° 33) pour piano seul de Beethoven, le ravissant adagio de Mendelssohn, le nocturne et la valse de Chopin pour piano. C'est dire que la séance a été des plus complètes et des plus intéressantes. Le sentiment exquis et l'extrême correction du jeu de M. Maurin, si bien accompagné par M. Engelmann aîné, qui a conservé toutes les grandes traditions du violoncelle, le jeu sobre, délicat et finement nuancé de M. Viguier, un alto d'élite,

Digitized by Google

et du second violon, M. Engelmann jeune, font de ces quatuors en même temps qu'une excellente école de goût, une traduction littérale de la pensée des maîtres. On suit sans effort cette pensée tour à tour profonde, gracieuse, élevée, puis sombre, inquiète, tourmentée. On en comprend les développements, on en démêle les péripéties, on sent la souffrance ou la joie, la méditation, l'extase, suivies des retours soudains de la douleur et de la passion. Nous ne pouvons entreprendre, faute d'espace, une analyse de ces œuvres que nous recommandons à tous les esprits délicats. C'est pour eux surtout que ces matinées sont faites. Mme Viguier qui tient le piano assurerait à elle seule le succès des séances, et son jeu comme sa méthode est digne des œuvres qu'elle interprète.

Le Havre possède depuis quelques années aussi une société de musique classique beaucoup plus nombreuse, qui aborde les grandes œuvres, symphonies, oratorios, fragments d'opéras, avec un succès que nous avons déjà constaté plusieurs fois dans cette *Revue* (1). Cette société, toujours sous la direction du plus sérieux, du plus aimable et du plus modeste des musiciens, M. Œchsner, a donné cette année les 13 et 15 décembre, deux auditions remarquables. Des fragments de *Preciosa* de Weber et de la *Vestale* de Spontini, en composaient le programme.

Preciosa est une des belles œuvres de Weber, elle a été composée sur les données d'une charmante nouvelle espagnole, de Cervantès, l'immortel auteur de *Don Quichotte*. C'est la vie des Bohémiens mise en musique. Leurs danses nationales, leurs allures bizares, souples, vagabondes, leurs mœurs étranges, voilà ce qu'a traduit très heureusement Weber dans sa musique richement colorée et ce qu'a rendu très habilement la société de M. Œchsner. Au milieu de tous ces personnages fantastiques qui remplissent l'action, gitanos, gitanitos, gypsies, zingari, tsiganes se détache une belle et radieuse figure, une perle précieuse, *Preciosa*, qui donne à la musique l'occasion d'un contraste dont Weber a tiré un excellent parti.

La ballade de *Preciosa*, une des plus gracieuses mélodies qui existent, a été chantée avec un goût exquis. Les chœurs et l'orchestre ont parfaitement marché. Nous noterons ce chœur des Bohémiens célébrant la naissance du jour. On entend un délicieux dessin des violons qui figure le lever de l'aurore, le vague de l'harmonie qui l'accompagne ressemble aux contours indécis des premières heures du jour ; puis le chant s'anime, la nature s'éveille, l'harmonie s'accentue, la joie déborde. Les fils de la libre vie éclatent en transports d'allégresse.

(1) Années 1862-1863-1864.

Digitized by Google

Nos cœurs sont exempts de désirs
A nous le monde !
La terre et l'onde
Nous offrent partout des plaisirs.

Il est à regretter que cette belle œuvre ne soit pas connue en France ; écrite après le *Freischutz*, elle contient déjà les beautés qui devaient porter, dans *Obéron*, le génie de Weber à son plus haut dégré de puissance et de splendeur. On remarque surtout l'orchestration vivement colorée et ce souffle dramatique particulier aux allemands qui procède de la recherche de l'idéal, bien plus que de l'expression matérielle et sensible.

Nous ne le dissimulons pas, nous aimons cette grande école allemande, la plus sérieuse, la plus forte, la plus élevée, la plus vraiment artistique. Si l'art est la poursuite du beau idéal, nous plaçons aux sommets cette grande lignée d'artistes qui comprend les princes de la musique : Haydn, Mozart, Beethoven et leurs dignes fils Spohr, Weber, Schubert, Schumann et le rayonnant Mendelssohn, et, à leurs côtés, nous voulons les grands Sébastien Bach et Haëndel qu'on ne peut séparer de ce faisceau de gloires allemandes.

L'école italienne avait aussi dans l'audition de la société Sainte-Cécile du Havre, un digne représentant. Il ne fallait rien moins que Spontini et que la *Vestale* pour soutenir après Weber la sympathie et l'admiration. La *Vestale* est en effet un chef-d'œuvre. On y retrouve à côté de l'abondance et de l'emphase italiennes des qualités essentiellement françaises, l'alliance rare de la puissance et de la mesure dans la passion, le lyrisme et le drame. Spontini est un génie éclectique. Il est plus vrai que ses compatriotes, plus neuf, plus original. Les italiens, il ne faut pas le dissimuler, sacrifient beaucoup aux lieux communs ; leur imagination brillante, mais peu profonde, s'accommode très bien des idées toute faites, quitte à les varier délicieusement et à l'infini. Spontini a eu le mérite de créer et l'honneur de rencontrer des imitateurs, même en l'illustre auteur du *Barbier de Séville*. Pour qui a entendu la grande et admirable scène de l'anathème, où Spontini s'est élevé aux plus puissants effets de la musique dramatique, sans recourir aux tintamarres de la musique moderne, cela est hors de doute. Je n'insiste pas sur la *Vestale* que tous les dilettanti doivent connaître. Je constate seulement que la société de M. Œschner comprend et interprète dignement cette belle musique. L'orchestre et les chœurs méritent tous les éloges.

L'inauguration du grand orgue de la paroisse Saint-Romain de Rouen a donné lieu à une séance musicale, dont nous devons le compte-rendu à nos lecteurs. Elle a été d'ailleurs pour l'art du plus haut intérêt, puisqu'elle a

Digitized by Google

procuré à notre ville l'occasion d'entendre un des plus remarquables organistes de l'époque : M Alexandre Guilmant, de Boulogne. M. Guilmant est l'élève de Lemmens et sera bientôt son rival, dans la généreuse acceptation du mot. Il appartient à cette grande école d'orgue dont Bach est le père, et qui compte en France du moins peu de représentants. On n'ignore pas que l'orgue, tombé aujourd'hui entre les mains des pianistes, a perdu toutes ses traditions. Il faut plaire à tout prix, le public veut des émotions. Alors on a imaginé les mélodies langoureuses, les trémolos passionnés, les récitatifs dramatiques, et pour faire diversion, les cavatines d'opéra, les airs de valse et les marches militaires à grands renforts de bombardes et de batteries.

Il est certain que de ce côté l'art est en pleine décadence et fait fausse route. Il est heureux que quelques hommes comme Lemmens, Camille Saint-Saëns et Guilmant viennent réagir contre le mauvais goût, et prouver que l'orgue avec des allures sévères, avec son contre-point, ses fugues, ses mélodies liées et développées dans le style d'église, peut produire des effets plus puissants encore et plus réellement expressifs, qu'avec toutes les ficelles, pardonnez-moi le mot, et les recherches dramatiques du mauvais goût moderne. M. Guilmant a joué dans la première partie un grand offertoire sur une phrase de Haëndel, admirablement développée par lui, un gracieux *andante con moto* dans le genre éclectique de Mendellsohn, la fugue en sol mineur de Bach, la plus rapide, la plus puissante, la plus échevelée, celle qui demande assurément le plus de virtuosité, et enfin une prière en *fa*. Il a développé dans la seconde partie, en improvisant, toutes les ressources de l'orgue, et plus encore toutes les ressources de son talent, essentiellement classique. Dans sa marche funèbre et dans le chant séraphique qui la termine, M. Guilmant a trouvé des effets d'une incomparable suavité. Imaginez un chant doux et grave sur la pédale, accompagné en arpèges par les deux mains sur le grand orgue et dialogué dans l'accompagnement même par d'heureuses oppositions de timbre et d'harmonie. Etait-ce l'orgue qui parlait ou les anges qui chantaient ? A la lettre, l'auditoire était sous le charme. Le lendemain M. Guilmant qui avait voulu bien jouer à l'occasion de l'Immaculée-Conception, faisait entendre plusieurs improvisations toujours dans le style d'église, et la *Toccata* de Bach qu'il a jouée avec une verve, une aisance, une bravoure magistrales.

M. Lamy, organiste titulaire de Saint-Romain, et M. Gueroult, ancien organiste de la paroisse, dont tout le monde connaît à Rouen le talent distingué, ont alterné avec M. Guilmant et ont su intéresser l'auditoire. La maîtrise a chanté plusieurs morceaux religieux, entr'autres le beau psaume *Domine Deus* de M. Ch. Vervoitte, où l'on admire à côté de la mélodie suave

Digitized by Google

et pure, si familière au maître de chapelle de Saint-Roch, la richesse de l'harmonie et l'ampleur du style. Un fragment du psaume de M. Louchet a été aussi écouté avec intérêt; enfin, M. Duquesnoy a joué avec expression le grand air de *Stradella*.

Quelques jours avant cette inauguration d'orgue, avaient eu lieu à Elbeuf deux manifestations musicales qu'il importe de constater.

Dans l'église Saint-Jean, la société, dirigée par M. Gueroult, avait chanté avec un vrai sentiment de l'art religieux une messe de Nicou-Choron. Cette société, plusieurs fois couronnée dans les concours, a obtenu dernièrement un beau succès avec le chœur composé par M. Gueroult sur le Rhin allemand d'Alfred de Musset. Ce chœur est une œuvre vivante, patriotique. M. Gueroult s'y est tenu constamment à la hauteur des paroles et il a su en rendre très heureusement en certains endroits toutes les délicatesses.

L'autre solennité a eu lieu à Saint-Etienne, sous la direction de M. Ch. Vervoitte, qui avait bien voulu, à l'occasion de la Sainte-Cécile, prêter à Elbeuf le concours d'un talent aujourd'hui universellement célébré. Il avait amené deux chanteurs de premier ordre, MM. Hayet et Florenza, accompagnés sur le violoncelle par M. Jules Vervoitte, sur la harpe par M. Girschner, sur l'orgue par M. Vervoitte lui-même. Les chœurs étaient fournis par la société chorale d'Elbeuf. Parmi les morceaux exécutés par cet ensemble imposant, on a remarqué l'*O fons pietatis* d'Haydn et son digne pendant l'*Ave verum* de M. Vervoitte. Ces deux pages inspirées par la même foi, animées du même souffle, se distinguent par un coloris puissant qui relève l'harmonieuse unité de la pensée musicale.

En dehors de la musique religieuse et classique, nous n'avons rien à constater qui soit digne d'intérêt. Les maîtrises se soutiennent. La messe chantée à la rentrée de la Cour, la célèbre messe du sacre de Chérubini, a prouvé que la métropole conservait ses bonnes traditions.

Au milieu de la décadence de l'art lyrique, c'est une pensée consolante que l'Eglise, fidèle à sa mission, entretient le culte et le goût de l'art sublime dont elle a été la première inspiratrice et dont elle demeure le plus ferme soutien.

J. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

NOTE SUR LA TEMPÊTE DU 11 JANVIER 1866, A CHERBOURG, PAR LE CONTRE-AMIRAL DE LA RONCIÈRE-LE-NOURY.

Les tempêtes du commencement de l'année ont été fécondes en phénomènes et en observations curieuses sur tout le littoral de notre Normandie. Nous ne doutons pas que les faits nombreux qui ont été recueillis ne soient résumés dans un de ces rapports où notre compatriote normand, M. Leverrier, excelle à mettre tant de savoir à la portée de toutes les intelligences.

En attendant le jour où ce travail si désirable pourra être l'objet d'un compte-rendu, la *Revue* a cru ne pas devoir retarder la publication d'une savante Note qui se présente à elle avec un double attrait. Elle nous offre un épisode saisissant qui a pour théâtre notre magnifique rade de Cherbourg, et elle a été adressée à l'Observatoire de France par un de nos compatriotes normands aussi, M. le contre-amiral baron Clément de la Roncière-le-Noury, membre du Conseil général de l'Eure, qui a quitté son château de Cracouville, près Evreux, pour mettre sur le vaisseau le *Magenta* son pavillon de commandement de l'escadre de la Manche :

« Mouillé sur la rade de Cherbourg, j'ai été en position d'observer les phases d'une perturbation atmosphérique qui, par sa violence et par la dépression barométrique qui l'a annoncée, constitue une véritable anomalie dans nos climats.

« Les journées qui ont précédé le 11 janvier n'avaient rien présenté d'insolite. Le 9, il ventait grand frais d'ouest-nord-ouest avec des grains de pluie ou de grêle. Le baromètre était, en moyenne, à 741 millimètres. Dans la nuit du 9 au 10, le vent mollissait et le temps s'éclaircissait. Le 10, au matin, le vent, assez faible, tournait au sud-ouest, au sud et au sud-est. Cela indiquait que le mauvais temps n'etait pas fini; s'il eût dû finir, les vents d'ouest-nord-ouest du 9 auraient remonté au nord-ouest et au nord-nord-ouest, où ils auraient cessé, et il aurait fait calme. Hauteur barométrique moyenne du 10 : 747 millimètres.

Digitized by Google

« Toute la journée du 10, les vents sont restés au sud et au sud-est forte brise, le baromètre baissant lentement d'abord, puis ensuite avec une extrême rapidité. A minuit, il était à 727; il baissa alors de plus en plus rapidement jusqu'à huit heures et demie du matin, où il s'arrêta à 721 millimètres, et commença à monter. Les vents étaient toujours au sud-est tournant à l'est-sud-est, la brise faible, le temps couvert et pluie. Sauf la situation si exceptionnelle du baromètre, rien n'annonçait une tempête prochaine. Quelques pilotes rentraient, et les nombreux bâtiments de commerce en relâche sur la rade n'appareillaient pas, la boule de mauvais temps ayant été hissée et le retour du vent de l'ouest-nord-ouest au sud-est par le sud annonçant, comme je l'ai dit plus haut, que l'état du temps en mer n'était pas satisfaisant. A dix heures du matin, le vent tourna assez rapidement à l'est, au nord-est et au nord-nord-est (nord astronomique), où il se fixa et fraîchit rapidement. Les coups de vent de cette partie sont excessivement rares ici, et le vent ne souffle violemment de ce côté que dans un train de courte durée. A dix heures et demie, il ventait grand frais. Un canot alla à terre, il avait vent arrière; mais à peine était-il à deux encâblures du bord, que l'ouragan se déclara : il dut amener toutes ses voiles et arriva sain et sauf dans le port.

« A onze heures et demie, le vent avait pris toute sa force. La surface des lames était, pour ainsi dire, transportée; cela produisait, au-dessus de la mer, un nuage qui, s'élevant à une certaine hauteur, empêchait de voir l'état du ciel. Le temps était certainement très couvert; il devait pleuvoir un peu, mais la pluie se confondait avec l'eau de la mer; les nuages d'en haut et d'en bas se rejoignaient. Par moments, on pouvait voir que ceux d'en haut n'avaient pas une vitesse proportionnée à la force du vent.

« De onze heures et demie à trois heures et demie, le vent a soufflé avec la même violence. A onze heures et demie, le baromètre était à 727 millimètres; à trois heures et demie, à 736 millimètres. Le vent était tellement puissant qu'à bord il était impossible de s'y exposer sans se tenir solidement à un point fixe.

« A trois heures et demie le vent mollissait un peu dans certains moments. A cinq heures et demie, ce n'était plus qu'un grand coup de vent, puis il diminuait successivement jusqu'à minuit, où il était devenu très maniable. Le ciel s'était aussi successivement dégagé, et les nuages laissaient de temps en temps voir des étoiles. En mollissant, le vent avait passé du nord-nord-ouest au nord-ouest. A minuit, le baromètre était à 751 millimètres.

« Le temps s'est ensuite tout à fait remis. Le 12, au matin, il faisait très beau avec une jolie brise de nord-ouest qui a duré toute la journée. Le baromètre restait à 758 millimètres en moyenne.

« On pouvait donc espérer voir le temps se remettre définitivement au beau;

Digitized by Google

mais, dans la nuit du 12 au 13, il s'est couvert de nouveau et les vents sont encore redescendus au sud-ouest forte brise avec une pluie continuelle. Dans la journée du 13, le baromètre est redescendu à 746 millimètres.

« Sur trente-deux bâtiments de commerce qui étaient en petite rade le 12, neuf ont pu entrer dans le port de commerce au commencement du coup de vent en faisant quelques avaries, vingt-deux ont été s'échouer sur la côte devant la ville, les uns à droite, les autres à gauche du port. Un seul a pu tenir.

« Les bâtiments de guerre avaient pris de bonne heure les précautions nécessaires. Ils avaient calé leur mâture, allumé leurs feux et mouillé des ancres, bien que tenus par des chaînes de corps-morts d'une grande puissance. Néanmoins, une des chaînes qui retenaient le *Magenta* a cassé à une heure et demie. Le vaisseau a abattu rapidement et est venu en temps au vent; il a encore incliné considérablement sous la puissance de la brise, mais bientôt il a senti l'effet des autres ancres qui avaient été mouillées, et l'immense masse revenait debout au vent en se redressant.

« A trois heures, la même avarie arrivait à la frégate *la Forte*, qui eut semblablement l'heureuse chance de tenir sur d'autres ancres.

« La digue, qui depuis qu'elle est achevée n'avait pas encore passé par une telle épreuve, n'a subi aucune avarie sensible. L'œuvre de M. Reibell est définitivement jugée, et constitue un des plus beaux et des plus solides travaux des temps modernes. Des pierres de 2 à 3,000 kilogrammes, qui forment l'extérieur de l'enrochement sur lequel elle repose, ont été projetées par les lames de l'extérieur de la digue par-dessus le parapet et sont tombées à l'intérieur; quelques-unes sont restées sur le parapet même; elles ont, par conséquent, été soulevées à une hauteur verticale de 8 mètres environ. On ne peut se faire une idée de la puissance qu'avaient acquise les lames sous la pression du vent. En frappant la digue, elles s'élevaient à une hauteur égale à trois fois la hauteur du fort central, qui a vingt mètres de haut, puis, entraînées presque horizontalement par le vent, elles venaient tomber en poussière à une grande distance en dedans et couvraient les bâtiments venus se mettre à l'abri sous la digue.

« Plusieurs officiers, qui étaient également en rade lors du coup de vent du 2 décembre 1863, s'accordent à dire que le vent et l'ensemble du temps étaient alors bien moins mauvais que le 11 janvier, et que la tempête a été alors d'une plus courte durée et à soufflé du nord-ouest et non d'une région insolite, le nord astronomique, comme dans ce dernier ouragan. »

Rouen, imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

MÉMOIRE

SUR UNE REMARQUABLE

SÉPULTURE ROMAINE

TROUVÉE A LILLEBONNE, EN 1864.

(Suite et fin.)

Nous avons terminé le précédent article par la description de beaux et nombreux objets de bronze, il nous faut continuer l'inventaire par la description de pièces d'argent, les plus belles et les plus riches de toutes.

Les deux moindres par leur importance matérielle sont deux cuillers d'égale longueur, mais de proportions différentes. Toutes deux, il est vrai, sont de forme ovale et ont un manche allongé, arrondi et pointu dans le genre de nos aiguilles.

La plus petite, longue de 17 centimètres, ressemble entièrement à ces nombreuses cuillers de bronze et d'argent que l'on rencontre dans les collections et qui, presque toutes, proviennent des incinérations romaines de nos centrées. Pour nous, nous avons, à diverses reprises, recueilli de pareilles cuillers dans nos fouilles, notamment à Cany et à Neuville-le-Pollet (1). Nous savons qu'il en a été de même à Lillebonne et à Tiétreville (2).

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 50, 56, 68 ; 2e édit., p. 60, 66 et 80 pl. 1, fig. 58. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 81, 275 ; 2e édit., p. 448-49.

(2) *La Normandie souterr.*, 1re édit., p. 108, 116; 2e édit., p. 122, 132, pl. VI, fig. 13, 14. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 285 ; 2e édit., p. 466.

Digitized by Google

En archéologie on a coutume de désigner ces petits meubles sous le nom de *cuillers à parfums*. Nous-même avons suivi ces errements dans notre *Normandie souterraine* (1); mais c'est là une assertion gratuite et qui couvre notre ignorance. Il serait tout aussi raisonnable d'en faire une cuiller à bouche de moindre grandeur, et absolument comme nos cuillers à café qui servent aussi pour les œufs et les confitures. Il est probable que ce genre de cuillers à dessert n'était pas inconnu des anciens.

La seconde pièce pourrait être appelée *cuiller à potage*. Elle est à peu près de la grandeur des nôtres, surtout si on la compare à celles du siècle dernier. Aussi peu profonde que les précédentes, elle n'est pas moins large, quoique plus plate que celle d'aujourd'hui. Sa forme est ovoïde comme celle de nos cuillers modernes. Le manche, plat au début et jusqu'au premier tiers, s'arrondit bientôt pour se terminer par de petits nœuds contournés comme certaines têtes d'épingles antiques. Nous sommes heureux de pouvoir donner une image de cette belle pièce. (Voir page suivante.)

La petite cuiller romaine est commune, mais la grande ne l'est pas. Nous croyons que celle-ci est la seconde qui soit sortie d'un milieu bien déterminé : à ce point de vue elle excite un intérêt tout particulier.

La précieuse découverte de Berthouville, près Bernay, renfermait aussi deux cuillers d'argent semblables à celles de Lillebonne, l'une grande et l'autre petite. La grande cuiller porte le n° 2861 et la petite le n° 2862 du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. Dans son *Catalogue*, M. Chabouillet leur donne le nom de spatules ou cuillers à encens (2). Pour le dépôt de Villeret qui est le mobilier d'un temple de Mercure, cette qualification est logique; mais pour nous, dans une sépulture, il semble plus naturel d'en faire un des objets usuels du défunt.

Cependant il y aurait peut-être moyen de concilier ces deux opi-

(1) *La Normandie souterraine*, 2e édit., p. 66, 80, 92, 122.

(2) Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres grav. de la Bibl. imp.*, p. 457.

Digitized by Google

nions en supposant, ce que nous croyons fortement, que le mort déposé ici fut un prêtre ou un pontife que l'on aura inhumé avec le mobilier de son temple.

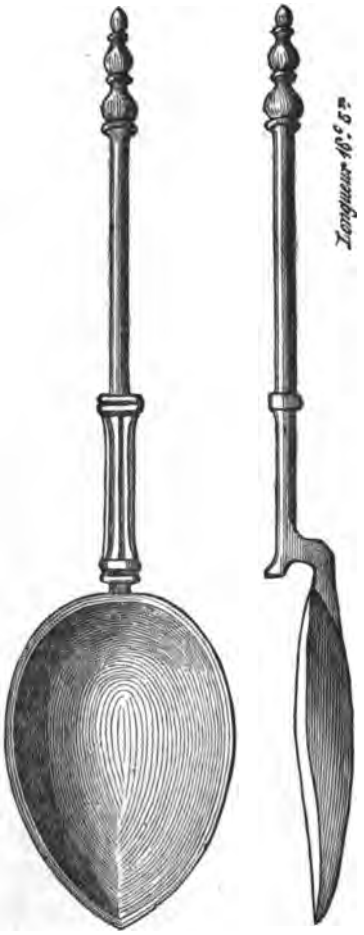

CUILLER ROMAINE EN ARGENT.

Le troisième objet en argent est une petite coupe ronde semblable pour la forme à ces tasses de terre que nous avons trouvées dans la maison romaine récemment fouillée au bas de cette sépulture. Cette circonstance nous ferait presque penser qu'un genre de coupe se rattache à l'autre.

Digitized by Google

La coupe d'argent, haute de 3 centimètres sur 7 d'ouverture, pose sur un pied qui est d'une grande épaisseur. Toute sa surface extérieure est décorée de rameaux, de fleurs et de feuilles, profondément gravés en creux. Ces dessins, qui ne sont peut-être pas d'un goût irréprochable, n'en sont pas moins remarquables comme spécimen de l'art gallo-romain.

Mais la pièce capitale entre toutes, c'est le plateau d'argent massif de forme ovale, rappelant assez bien ces plateaux qui servent dans nos églises pour recevoir les burettes de la messe. Sa longueur est de 19 centimètres, son diamètre de 18 et sa profondeur de 12 millimètres. La partie la plus remarquable de cette pièce, c'est sa bordure aplatie et décorée d'une foule d'ornements à relief. Malgré l'oxide qui a bruni les bords, j'ai remarqué, à chaque extrémité, une tête d'homme fort bien caractérisée. Sur les contours sont des masques ou des têtes humaines, des animaux parmi lesquels j'ai cru reconnaître un chien, un singe, une biche avec son faon, et des oiseaux de diverses formes. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est un autel et deux édifices circulaires que je prends pour deux petits temples, à moins qu'il ne faille y voir les habitations circulaires des anciens gaulois.

Quoi qu'il en soit, ce vase est le plus remarquable qui jusqu'à présent soit sorti du sol de l'antique *Juliobona*. Le plus bel éloge que nous en puissions faire, c'est de dire qu'il ne serait pas déplacé au milieu de la belle collection de Berthouville (1).

En effet, après avoir envoyé au conservateur de notre cabinet des médailles un dessin de ce vase, voici quelle a été la réponse de M. Chabouillet.

« Votre plateau d'argent est très intéressant; les sujets qui,

(1) A. Leprevost, *Liste des principaux objets trouvés à Berthouville*, in-8° de 7 p., Evreux, 1830. — Id., *Mémoire sur la collection des vases antiques trouvés en mars* 1830, *à Berthouville* (*arrond. de Bernay*), in-4° de 75 p. avec 15 pl. Caen 1832. — Id. *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. VI, p. 75-192 et atlas. — Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque impériale*, p. 418-457.

Digitized by Google

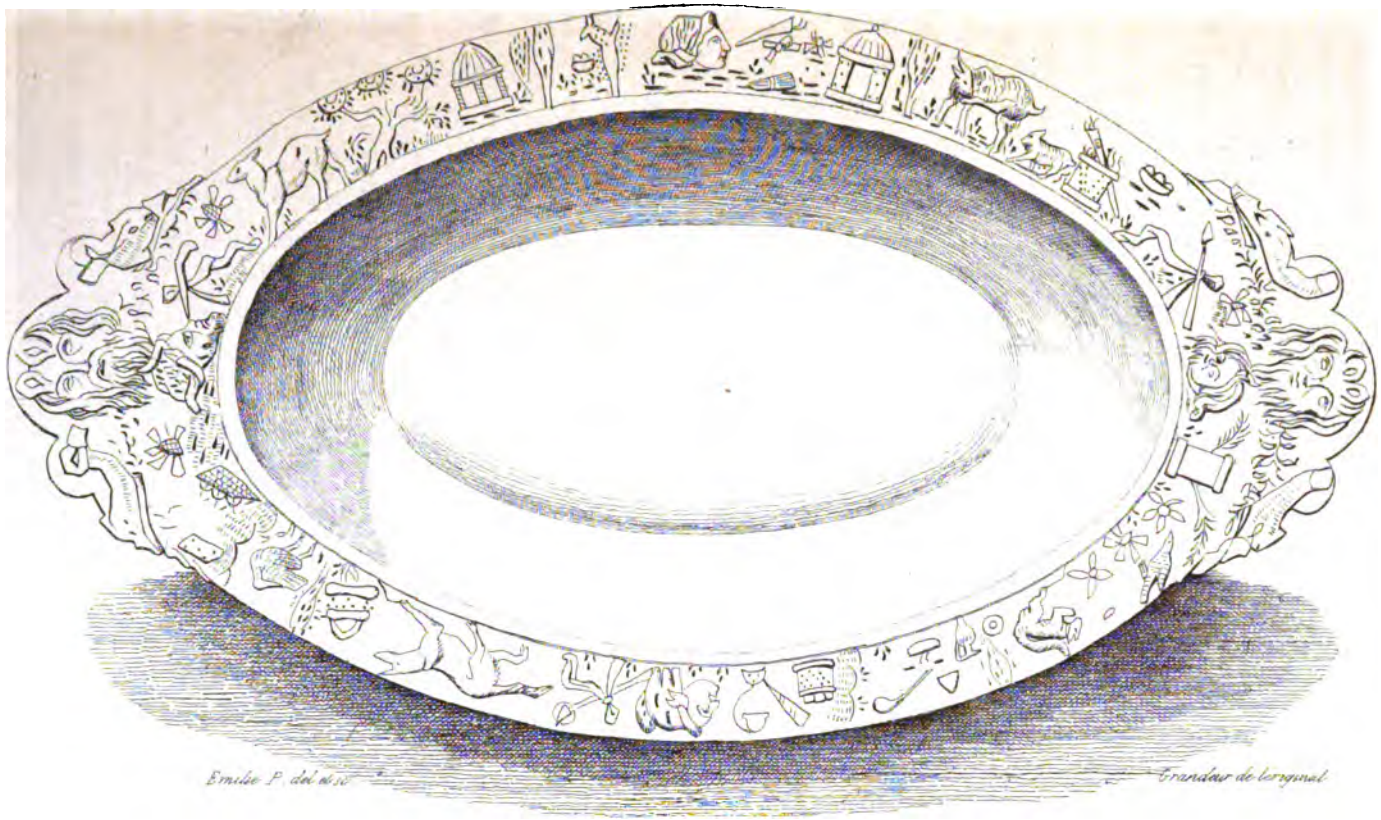

PLATEAU D'ARGENT TROUVÉ EN OCTOBRE 1864,
à Lillebonne, dans une incinération gallo-romaine au IIe siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

comme vous le dites, peuplent la bordure, sont analogues à ceux de plusieurs vases du même métal conservés à la Bibliothèque impériale. Je cite notamment les n°s 2809, 2810, 2811, 2812, et 2821 provenant de Berthouville, et aussi les vases n°s 2876, 2878 et 2879 de diverses provenances. Ces sujets sont bachiques et funéraires. On y voit des masques, des boucs, des panthères, la corbeille mystique, le *pedum* ou bâton recourbé ; il semble avoir été consacré à une divinité marine à cause des deux têtes à cheveux hérissés et à barbe longue qui ornent les deux extrémités du plateau ; mais je ne sais si c'est Neptune ou l'Océan. »

La Bibliothèque impériale possède deux plateaux d'argent qui ont, avec le nôtre, une grande analogie d'ornementation. L'un vient de Berthouville et l'autre des bords du Rhin (1).

Par l'extrême bienveillance de M. Pottier, nous avons la satisfaction de pouvoir reproduire un dessin du plateau de Lillebonne parfaitement gravé par Mlle sa fille. Nous prions notre confrère de vouloir bien agréer ici tous nos remercîments.

Il nous reste à dire un mot des substances ouvragées ou non, qui sont sorties de cette sépulture.

Déjà nous avons parlé de l'os et de l'ivoire qui ont servi à composer un jeton et le fourreau du poignard.

Mais une chose qui se trouve rarement (sans doute parce qu'elle est ordinairement consumée par le temps et l'humidité), c'est une éponge qui était ici fort reconnaissable. Certaines parties mêmes étaient encore tellement poreuses et légères qu'on aurait pu s'en servir.

L'excellent état de conservation de cette pièce nous a permis d'en soumettre quelques parcelles à l'examen du Dr Bowerbanck, e Londres. Ce savant anglais est auteur de plusieurs traités sur les éponges et il est considéré comme la plus grande autorité dans cette matière. Voici la réponse qu'il a bien voulu transmettre à notre obligeant intermédiaire :

(1) Voir le *Catalogue gén. et raisonné* de M. Chabouillet, n° 2821 (p. 464-448, et n° 2876 (p. 463-464).

Digitized by Google

« Je vous remercie beaucoup des échantillons, que vous avez bien voulu m'adresser, d'une éponge trouvée dans une sépulture romaine. Je les ai soigneusement examinés à l'aide du microscope. Ce sont des fragments des mêmes éponges dont on fait usage aujourd'hui et qui sont généralement connues dans le commerce sous le nom de bonnes éponges de Turquie. »

« De nos jours nous en comptons plusieurs espèces, mais celles auxquelles je fais allusion sont les plus douces et les meilleures. Quand elles sont grosses, elles affectent plus ou moins la forme d'une coupe. Les spécimens que vous m'envoyez sont dans un état de conservation étonnant. Les fibres sont si transparentes et se ressentent si peu des injures du temps, que l'on pourrait croire que ces fragments viennent d'être achetés dans une des parfumeries de Paris ou de Londres. Dans les éponges destinées au commerce, si elles ne sont pas parfaitement préparées pour la vente, il reste souvent autour de la fibre, une membrane remplie de très petites molécules rondes ou ovales qui sont probablement les organes de la reproduction de l'animal.

« Dans les échantillons qui me sont aujourd'hui soumis, ces membranes se remarquent en plus grand nombre, ce qui indique une préparation moins perfectionnée que celle d'à présent. Ces molécules, bien que n'excédant pas en diamètre, 1/11000es de pouce anglais, sont transparentes et en parfait état de conservation. En vérité, ces tissus sont dans une condition telle que si je n'avais pas la certitude qu'ils ont été trouvés dans une tombe romaine, je penserais que l'éponge qui m'est adressée est simplement le morceau détaché d'une éponge sale, datant seulement de quelques années. Notre espèce d'éponges, dite « bonnes éponges de Turquie, » est décrite dans Pline. Il assure que les anciens Romains les portaient dans leurs casques afin d'amortir les coups qu'ils étaient destinés à recevoir.

« Je conserve avec soin vos échantillons afin de pouvoir donner, si on le désire, de nouvelles et plus amples informations. »

L'éponge et les strigilles paraissent indiquer l'usage ou le service des bains.

Digitized by Google

Le dernier objet qui nous étonne par son étrangeté est une grande coquille marine dont nous ne saurions donner le nom, mais qui se rapproche beaucoup de la corne d'abondance (1). Cette conque n'appartient pas à notre Océan ; elle doit venir des mers chaudes ou orientales. Nous laissons aux naturalistes le soin de classer ce produit, qui a droit de nous surprendre autant par sa rareté que par sa beauté. Nous pourrions citer quelques sépultures dans lesquelles on a trouvé des coquillages, tels que peignes (2) et porcelaines (3) ; mais jamais nous n'avions entendu signaler une pièce de cette importance et de cette singularité.

Maintenant que nous avons décrit ou plutôt inventorié le dépôt funèbre de Lillebonne, il nous reste à essayer de lui donner une date et une attribution. Pour la date nous croyons la chose facile, après les différentes découvertes de sépultures contemporaines, qui ont eu lieu dans le pays de Caux. Nous attribuons celle-ci au IIe siècle de notre ère, à l'époque prospère des Faustine et des Antonin, qui ont laissé à Lillebonne tant de traces de leur passage et de leur domination sur le monde.

Il est plus malaisé, plus délicat, disons le mot, plus téméraire, de tenter une attribution de personne : aussi, nous tiendrons-nous dans des généralités qui, nous le croyons bien, ne seront désavouées par aucun de nos lecteurs.

D'abord, nous croyons avoir affaire à un homme : car, dans le mobilier, rien ne trahit une femme. Rien, en effet, de ce *mundum muliebrem* dont parlent les anciens. Les ossements, d'ailleurs, dénotent une force considérable.

(1) D'après une épreuve photographique, M. Lennier, du Havre, croit que c'est le *Triton conifère* de Lamark que l'on trouve dans la Méditerranée.

(2) *Nouvelles particularités relatives à la sépulture chrétienne du moyen-âge*, p. 12-17. — *Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 238-256. — Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières, soit en Savoie, etc.*, p. 20-21, pl. IV, fig. 4. — Godard-Faultrier, *Rapport sur un tombeau gallo-romain à M. de Bordillon*, p. 4-5, pl. IX.

(3) *La Normandie souterraine*. 1re édit., p. 295 ; 2e édit., p. 272-273. — Faussett, *Inventorium sepulchrale*, p. 296, pl. XV, fig. 25.

Digitized by Google

Il est moins douteux encore qu'il ne s'agisse d'un des plus riches habitants de *Juliobona*. La splendeur de l'entourage est là pour l'attester.

Tout porte également à croire que ce puissant personnage était ami des arts et qu'il pratiquait les exercices corporels, tels que la chasse ou le bain. Les strigilles, le præfericulum et l'éponge semblent le démontrer. Il est même possible qu'il présidât aux bains publics.

Nous sommes également très disposé à y voir un prêtre ou un pontife de l'antique *Juliobona* que l'on aura inhumé avec le mobilier de son temple. Peut-être doit-on rapporter au service religieux les plateaux, les aiguières et surtout le couteau-poignard; mais nous sommes bien plus assuré quand nous attribuons au service des autels la coupe ou hanap d'argent, le plateau décoré de reliefs et les deux cuillers d'argent. Ces trois derniers objets ont leurs analogues complets dans ce merveilleux ameublement du temple de Mercure-Canet, retrouvé en 1830, dans un champ de Berthouville et à quelques pas d'un édifice romain.

Nous serons peut-être moins approuvé ou moins suivi quand nous dirons que, d'après nos présomptions personnelles, le colon, ici déposé, pourrait bien se rattacher à l'importante et vaste maison romaine exhumée par nous au pied même de la colline du tombeau. Nous nous appuyons dans cette hypothèse sur le voisinage des deux monuments et surtout sur la coutume bien connue des anciens de se faire inhumer « in suo fundo. » C'était à ce point que les martyrs mêmes étaient enterrés chez eux, comme on le lit dans leurs actes. « depositus in prædio suo (1). » Cette pratique des anciens était si bien connue des hommes du moyen-âge, qu'un de nos plus grands liturgistes du XIIe siècle, traitant de la question des sépultures, n'hésite pas à dire : « solebant veteres in ædibus suis sepeliri (2). » Il est

(1) Scognamiglia, « in Roma cristiani caverano loro sotterranei cimiteri nei proprii tenementi » (les chrétiens de Rome creusèrent leurs cimetières souterrains dans leurs propriétés). — Rome, imprimerie de la Propagande, 1864.

(2) Jean Beleth, commenté par Durand de Mende.

Digitized by Google

clair qu'avec les proportions considérables qu'atteignaient les propriétés antiques, notre maison romaine dut posséder autour d'elle des vergers et des jardins s'étendant sans interruption jusqu'à la voie publique. Aucune construction intermédiaire n'ayant été reconnue, il nous semble donc naturel, jusqu'à plus ample information, de rattacher l'homme à sa demeure, le propriétaire à sa propriété.

D'aussi belles découvertes que celles de Lillebonne et de Berthouville, rares de nos jours, durent être fréquentes autrefois. Nous n'en voulons d'autre preuve qu'une oraison qui se trouve dans les rituels ecclésiastiques du xe et du xie siècle. Deux manuscrits de cette époque sont conservés à la Bibliothèque publique de Rouen. L'un est le *Bénédictionnaire* de Robert Champart, archevêque de Cantorbéry, rédigé pour l'église anglo-saxonne des rois scandinaves. L'autre est le rituel monastique de l'abbaye de Jumiéges au temps de Guillaume-le-Conquérant.

L'oraison dont nous parlons est intitulée : *Oratio super vasa in loco antiquo reperta.* » Cette prière qui renferme tout à la fois une bénédiction et un exorcisme est ainsi conçue dans les deux liturgies : « Omnipotens, sempiterne Deus, insere te officiis nostris et hæc vascula, arte fabricata gentilium, sublimitatis tuæ potentiâ ità emundare digneris, ut, omni immunditiâ depulsâ, sint fidelibus tuis tempore pacis atque tranquillitatis utenda. Per Christum, etc. (1). »

Evidemment, on ne fait pas une oraison et une bénédiction pour une chose rare. Celle-ci, d'ailleurs, se trouve placée au milieu des choses les plus usuelles et les plus régulières de la vie. Elle est à côté de la bénédiction du pain, du vin, de la tonsure et de la barbe des moines. Il s'ensuit, selon nous, que la découverte de vases antiques était alors une aventure ordinaire et commune. Le xe siècle, en effet, était bien rapproché des incinérations romaines et de ces cachettes nombreuses qui eurent lieu par suite des luttes religieuses entre païens et chrétiens, des dissensions intestines du Bas-Empire et des fréquentes invasions des Barbares.

(1) A. Le Prevost, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t, VI, p. 77-78.

Digitized by Google

Mais, dira quelqu'un, pourquoi donc cette bénédiction et presque cet exorcisme? Pour s'en rendre compte, il faut se reporter ici aux idées de nos pères. Dans leur ignorance et leur simplicité, ces chrétiens primitifs ne comprenaient rien à ces sortes de dépôts. Ne connaissant ni l'histoire ni les coutumes des peuples précédents, ils jugeaient tout par leur propre époque. Fortement imbus des idées de sorcellerie et de sortilége, d'obsessions et de possessions démoniaques, ils ne voyaient partout que piéges et artifices des esprits mauvais. Dans ces sépultures si claires pour nous, dans ces cachettes que nous comprenons si aisément, ils n'apercevaient que mystères, maléfices et action du génie du mal. Nous savons que dans le siècle dernier et même dans celui-ci, des habitants de nos campagnes ont souvent refermé des tombeaux, brisé des vases ou empêché des fouilles pour des motifs de superstition et de crédulité grossière. Croyant donc aux maléfices, mais désirant user des richesses qui leur étaient offertes, nos pères, dans leur simplicité religieuse, eurent recours aux prières et aux exorcismes, afin de conjurer le sort et les esprits mauvais. De là, la bénédiction que nous venons de citer, qui prouve tout à la fois la foi de nos ancêtres et la fréquence des découvertes archéologiques à cette époque reculée et voisine de l'antiquité.

Nous devons remercier ici le clergé du moyen-âge d'avoir offert à des populations rudes, mais croyantes, cet innocent moyen de donner satisfaction à leurs scrupules et de sauver des richesses artistiques qui, sans cela, eussent été victimes de l'ignorance et de la superstition (1). »

Notre mémoire se terminait ici, quand, par la bienveillance de notre confrère, M. Pottier, de Rouen, nous avons appris qu'une découverte analogue à la nôtre, et d'une ressemblance parfaite, avait eu lieu en Angleterre, il y a trente ans, et était consignée dans l'*Ar-*

(1) N'omettons pas de dire que tous les objets sortis de la sépulture de Lillebonne sont conservés dans cette ville par M. et Mme Alfred Lemaistre, propriétaires du lieu de la découverte. C'est à l'obligeance de cette famille que nous devons d'en parler si longuement.

Digitized by Google

chæologia. Nous avons alors ouvert ce précieux recueil d'Archéologie nationale, le plus ancien et peut-être le plus riche de l'Europe; nous y avons, en effet, rencontré une similitude qui nous a vivement impressionné, et dont nous nous empressons de faire part au lecteur.

Dans le comté d'Essex, sur la paroisse d'Ashdon, au hameau de Bartlow, se voyaient autrefois quatre tertres ou tumuli nommés « Bartlow Hills » (les collines de Bartlow). Trois d'entre eux, les trois plus petits, furent fouillés avant 1835 et présentèrent des incinérations romaines; dans l'un d'eux fut recueilli un bronze d'Adrien, ce qui parut indiquer l'époque probable de l'enfouissement.

Le quatrième tertre, le plus grand de tous, fut exploré en avril 1835, et le 20 du même mois, après dix jours de tranchée ouverte, on arriva à une riche incinération romaine. Plus heureuse que la nôtre, cette sépulture fut visitée par des hommes de science; c'était d'abord l'antiquaire John Gage, le directeur de cette fouille et l'un des archéologues les plus savants de la Grande-Bretagne, puis les lords Maynard et Bray Brooke, le doyen du collége de Sainte-Madeleine à Cambridge, les curés de Ashdon et de Bartlow, et une foule de gentilshommes et de dames de la contrée.

Ici, comme à Lillebonne, on voyait un carré creusé dans la craie et au-dessous du niveau du sol. Ce parallélogramme, profond de 60 centimètres, était large d'un mètre 10 centimètres sur 1 mètre 30 centimètres de longueur. La caisse de Bartlow n'était pas fermée avec de la pierre, mais avec de fortes planches de bois que l'on reconnut être du chêne (1).

Les témoins de cette heureuse découverte, comprenant toute l'importance du spectacle qui leur était offert, prirent tous les moyens possibles d'en conserver le souvenir. C'est à leur religieuse atten-

(1) *Voir* « A Letter from John Gage, esq. F. R. S., director to Hudson « Gurney esq. vice-president, communicating the recent discovery of roman « sepulcral relics in one of the greater barrows at Bartlow in the parish of « Ashdon, in Essex, » dans l'*Archæologia*, vol. XXVI, p. 300-307, plates XXXI à XXXV.

Digitized by Google

tion que nous devons le dessin et la description de cette caisse funèbre. Nous reproduisons ici cette image, qui présente avec celle de Lillebonne la plus parfaite analogie.

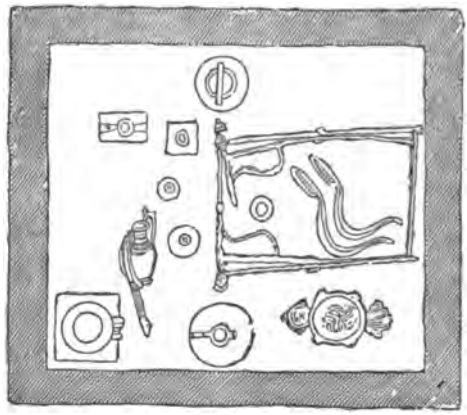

CAISSE SÉPULCRALE ROMAINE DE BARTLOW-HILL, ESSEX (1835) SEMBLABLE A CELLE DE LILLEBONNE (1864).

Moins riche que celle de Lillebonne, au point de vue du nombre des objets, la caisse de Bartlow contenait quatorze pièces seulement. Elle le cédait également sous le rapport de la matière, puisqu'elle ne renfermait que de la terre cuite, du verre, du fer et du bronze, tandis qu'à toutes ces substances réunies Lillebonne joignait l'os, l'ivoire, l'argent et le coquillage. Mais Bartlow a donné un morceau en émail qui est sans égal en Europe.

Sous le rapport de la valeur artistique, c'est-à-dire de la beauté ou de la rareté des pièces, il me serait malaisé de décider laquelle des deux l'emporte sur l'autre. Si la sépulture française contient un plateau d'argent doré tout couvert de ciselures mythologiques, si elle a une fiole de verre doré en forme de poisson et à peu près unique dans son genre, si enfin elle nous a donné des plateaux et des aiguières de bronze d'une rare beauté, la sépulture anglaise peut, de son côté, nous offrir une lampe, une aiguière et un præfericulum de

Digitized by Google

bronze d'une grande perfection. Elle peut surtout jeter dans la balance un siége antique, véritable *sella plicatilis* qui rappelle celle des Césars, et par-dessus tout un seau en bronze émaillé qui était à peu près sans pareil (1).

Les rapports les plus frappants et les meilleurs points de contact qui existent entre les deux sépultures, c'est d'abord l'incinération, puis la caisse préparée pour recevoir le dépôt sacré, et enfin les détails de l'accompagnement des deux côtés. L'urne cinéraire est en verre, les fioles qui l'escortent sont carrées et contiennent des matières qui ne sont pas encore évaporées ; les plateaux et les aiguières de bronze ont le même type ; un vase à anse sous forme d'*urceolus* ou de seau, est dans les deux dépôts. Avec de très légères nuances ces deux sépultures trahissent une croyance commune et un usage contemporain.

Enfin, un dernier trait de similitude que l'on surprendrait peut-être difficilement ailleurs, c'est la présence de deux strigilles dorés d'une forme et d'une ressemblance parfaites. Il est évident qu'en déposant ainsi dans la tombe ces deux meubles de la vie, on a eu, dans les deux pays, la pensée d'être utile à la personne et de lui faire honneur. Il serait malaisé de pousser plus loin la comparaison des procédés. Mais, après cela, comment ne pas supposer qu'il y ait eu à Lillebonne un tertre comme à Bartlow? La pioche des Cauchois aura détruit ce qu'a su conserver plus longtemps la féodalité anglaise.

L'abbé Cochet.

(1) On devra regretter éternellement que cette belle pièce ait péri dans un incendie.

Digitized by Google

PAYSAGES & PAYSANS.

JUIN.

(Suite).

XVII.

Ecoutez encore ceci, car lorsqu'on prend la peine, ou plutôt lorsqu'on se donne le plaisir de regarder un peu autour de soi, en France, on est à la fois étonné et ravi des découvertes charmantes qu'on y fait dans les moindres bourgades. On y trouve, en dehors de tout écolage, des savants que nos savants officiels feraient bien quelquefois de ne pas trop dédaigner. Je ne désigne, bien entendu, par ce mot de *savants* ni les rebouteurs, ni les sorciers : Ceux-là sont partout ignorants et dangereux. Mais à côté d'eux, il existe parfois des esprits attentifs, intelligents et doués de pénétration, qui recueillant partout les bribes dispersées de la tradition populaire, arrivent à se créer un avoir scientifique excellent; et puis, en réfléchissant, même sans le secours de la tradition, on peut apprendre ou deviner beaucoup. Longtemps avant la diffusion des sciences le monde était plein de *devins* ; ce mot est excellent et nous le conservons. Dans tous les arts, il y eut des hommes habiles dont le talent ne fut guère connu en dehors de leur bourgade.

Il existait, près de Rouen, à Bondeville, il y a une soixantaine d'années, un charpentier appelé Coruble, dont la spécialité consistait à construire des lucarnes. Jamais l'art de la charpente n'avait donné au bois de plus gracieux contournements que ceux qu'il lui faisait prendre pour ce genre d'ouverture ; la maison tout entière

Digitized by Google

en était parée. La coupe de ces lucarnes avait une élégance que l'on a imitée quelquefois, mais que l'on ne put égaler jamais. Plusieurs de ces jolies lucarnes existent encore ; nous indiquerons particulièrement celles qui ornent à Bondeville, au bord de la grande route, en face du four à chaux, la maison d'un ancien teinturier. Les lucarnes de Bondeville devinrent célèbres dans toute la contrée ; quelques propriétaires, à Rouen, voulurent en avoir de semblables, mais jamais aucun charpentier ne les réussit aussi parfaitement que Coruble.

A quelques kilomètres de Fontaine-le-Dun, dans le pays de Caux, il existe un village appelé Autigny ; les vieillards qui l'habitent se rappellent encore avoir connu, dans leur enfance, le père Noel, le premier homme du monde dans l'art de guérir les bestiaux malades. D'autres qualités encore l'avaient, dans le pays, rendu cher à tous. Pendant la Révolution, il sauva la vie à la dame d'Autigny, personne excellente, que d'ailleurs son âge seul eut suffi à rendre respectable. J'ai parlé de la supériorité du père Noel dans l'art de traiter les bestiaux ; je dois ajouter que, né d'une longue suite d'aïeux bouchers et boucher lui-même, il était devenu, sans études théoriques, un anatomiste habile, et qu'il avait seul, en partie, *deviné* quelques phénomènes physiologiques. On cite encore ce trait de son savoir : une vache, à quelques lieux d'Autigny, était malade ; le vétérinaire et le rebouteur de l'endroit «y avions pardu leux latin » « Il n'y a rien à faire, dit tout de suite le père Noel ; votre vache est perdue, elle a avalé un clou, et l'estomac est percé. » La vache mourut, en effet ; on l'ouvrit et l'on y trouva le clou si sûrement et si habilement diagnostiqué.

L'excellent boucher, on pourrait presque dire l'excellent chirurgien des bestiaux, — la première de ces professions n'ayant été pour lui, en réalité, que ce qu'est l'anatomie pour le médecin, — l'excellent boucher avait eu dix enfants, comme le père du petit Poucet, le plus jeune, un garçon fort avisé, fut quelque temps tisserand, et le premier dans l'arrondissement d'Yvetot, il imagina de pousser la

Digitized by Google

navette par un procédé nouveau ; c'est-à-dire qu'en même temps qu'on l'inventait ailleurs, il inventait, à dix-huit ans, le charivari ou *caribari*, comme disent encore les tisserands cauchois.

Dans le même village d'Autigny, et la même année que le dernier fils du père Noel (en 1786) était né un autre tisserand qui plus tard devait venir, avec son pauvre métier et celui de sa jeune femme s'établir à Rouen, dans un pavillon en ruines sur un des coteaux du Val-de-la-Jatte, au haut de la rue Bellevue. Il y avait, devant la maisonnette, un jardin qui, dans les heures de repos, était un excellent passe-temps. Mais notre tisserand quoiqu'il aimât beaucoup les fleurs, avait en tête bien autre chose que le jardinage, il méditait de faire à lui seul une révolution complète dans l'industrie des bretelles.

Ceux de mes lecteurs qui connaissent un peu l'histoire toute locale de cette industrie ont déjà compris que le tisserand de la rue Bellevue n'est autre que M. Antheaume, l'inventeur du métier employé depuis presque un demi-siècle pour ce genre de tissage. M. Antheaume ou plutôt le *père Antheaume* (comme on l'appelait, même avant qu'il eut atteint sa quarantième année), montra par cette invention l'une des plus ingénieuses de la mécanique moderne, qu'il était doué au plus haut point des facultés créatrices, et cependant il ne savait pas lire. Pour comprendre tout ce qu'il y eut de mérite et de vrai génie dans l'invention du métier à bretelles, il faut savoir ce qu'était alors cette industrie. La plupart des bretelles étaient en peau et garnies à l'intérieur d'élastiques en cuivre. On commençait, lorsque Antheaume vint habiter Rouen, à en fabriquer quelques-unes en coton ; mais on ne pouvait les garnir d'élastiques à l'intérieur, et les boutonnières devaient être ajoutées au bout de chaque bretelle, sous forme de petite patte en cuir.

La fabrication des bretelles en coton se bornait donc vraiment à celle d'une pièce de ruban, que l'on coupait ensuite par bouts, que l'on ourlait et auxquels s'ajoutait la boutonnière, ainsi que nous venons de le dire ; Antheaume comprit : 1° qu'il était possible de tisser à la fois plusieurs pièces ; 2° que peut-être il le serait aussi de faire les boutonnières dans le tissu même que diviserait aux endroits né-

Digitized by Google

cessaires un ingénieux déclanchement ; 3° que des places pourraient être aussi dans le tissu, ménagées pour les élastiques en cuivre. Le triple problème fut résolu. Le troisième perfectionnement, qui était le plus ingénieux, a été abandonné depuis qu'on a pris l'usage du caoutchouc ; mais les deux autres sont restées en pleine vigueur, et, grâce à leur emploi, les bretelles sortent par milliers des fabriques rouennaises. Antheaume fut ainsi le créateur d'une de nos industries nationales les plus prospères. Lors de la mise en mouvement des métiers-Antheaume par un moteur mécanique, il fallut y ajouter quelques perfectionnements de détail, dont plusieurs furent imaginés par un petit fabricant, ancien ouvrier, qui à cette heure encore travaille dans un coin ignoré ; il s'appelle Baron, et je le nomme ici avec plaisir, parce que quelle que soit d'ailleurs leur destinée en ce monde, il est juste de faire connaître tous ceux qui ont, en quelque chose, perfectionné les arts et métiers.

Mais nous n'en avons pas encore fini avec le tisserand d'Autigny, auquel on doit la riche industrie des bretelles. Ses premiers métiers furent construits et mis en activité dans le pavillon de la rue Bellevue (que l'on devrait bien, pour en perpétuer le souvenir, appeler rue Antheaume), puis il alla s'établir plus en grand rue des Capucins.

Rien de plus curieux que les premiers métiers d'Antheaume : des morceaux de brique et des cailloux suspendus à des bouts de ficelle y servaient de poids et de contrepoids. Cependant le bonhomme n'en prit pas moins un brevet, et malgré une demi-douzaine de procès qu'il eut à soutenir contre les contrefacteurs et fripons attirés par sa prospérité, il se trouva vite à la tête de 3 ou 4,000 fr. de revenu, véritable fortune pour lui. Alors il vendit son brevet et vécut en rentier. Il ne savait pas lire, mais il suivit tous les cours de la ville : chimie, physique, astronomie, géométrie, mécanique, histoire naturelle, agriculture. Les professeurs qui le voyaient en casquette et en veste parmi leur auditoire ne se doutaient pas qu'ils avaient devant eux un homme de cette habileté. Rien ne lui échappait, et souvent mieux que les professeurs eux-mêmes, il entrevoyait toutes les consé-

Digitized by Google

quences de ce qu'ils enseignaient; il reprochait seulement à quelques-uns de chercher trop midi à quatorze heures; ce sont, disait-il en riant, des marchands de ruban *qui font de l'aunage*. Un jour, à des maçons qui prenaient leur repas sur le boulevard Beauvoisine où il avait sa demeure, il expliquait la théorie de la foudre, en s'aidant de dessins qu'il traçait à terre dans une contre-allée; une averse survint, les maçons se mirent à l'abri; mais Antheaume, à la pluie, continua ses dessins et ses explications.

Il y a environ une dizaine d'années qu'il est mort, sans que personne encore ait songé à lui rendre un hommage public, même parmi ceux qui doivent à son métier d'être devenus millionnaires.

Ces sortes d'inventeurs, aussi ignorés que modestes et habiles, abondent en France. La plupart, chose curieuse, inventeraient, même pour le seul bonheur d'inventer: il faut que leur esprit travaille. Beaucoup de personnes, à Rouen, se rappellent sans doute les chefs-d'œuvre de corderie exposés par M. Caudron de Malaunay aux dernières expositions départementales. Quelques-uns aussi se rappellent les avoir vues à l'exposition universelle de 1855. Il y avait là non seulement des cordages en tout genre, d'une perfection sans égale, mais encore des filets, des chaussures, des pantoufles en corde d'un goût exquis, d'admirables cravaches et des triques de luxe, dignes d'être offertes à un empereur de Russie. Partout, dans ces jolies fantaisies de cordier, on sentait un génie inventif. L'auteur, en effet, M. Caudron, a tout récemment inventé, en dehors de son art (qu'il excerce toujours), un élévateur de sûreté des plus ingénieux.

On sait que dans les grands établissements les ouvriers et les marchandises sont transportés d'un étage à l'autre au moyen d'un élévateur mécanique. Malheureusement la corde de traction s'use vite, on ne la remplace pas toujours assez tôt, et lorsqu'elle casse, l'élévateur, s'il est au troisième étage, retombe jusqu'en bas, brisant tout ce qu'il contient, hommes et marchandises. Voilà précisément

Digitized by Google

ce que Caudron a voulu et su éviter ; à l'aide d'un ressort très simple et très ingénieux, l'élévateur, quand la corde casse, est retenu en place.

J'ai dit qu'en ceci Caudron était sorti de son art ; eh bien ! non, nous retrouverons ici son amour pour la corde, l'amour de l'artiste pour son œuvre. Cette corde qui casse, cette corde qui rend ainsi en quelque sorte le cordier responsable de la vie des hommes, Caudron a voulu lui faire une tâche innocente dans la traction de l'élévateur. La corde et le cordier seront saufs désormais de toute accusation.

Caudron a cru lui-même sortir de ses attributions en inventant son ingénieux appareil ; jamais, au contraire, il n'avait mieux montré combien il a *le cœur* à son métier. Avoir *le cœur à ce qu'on fait*, c'est, en effet, le principal secret de toute invention.

VXIIII.

Nous avons vu (chapitre XIV), combien il y aurait de charme à raconter même des histoires de femme, dans nos archives de village ; écoutez cette légende du meunier de Gouberville et celle de sa mère.

Ce meunier était un homme de beaucoup de sens, appelé Jean Vannier ; il avait dans son moulin réuni toute sa famille, composée d'anciens ouvriers comme lui, dont il se fit, non pas des serviteurs, mais des compagnons de travail et des associés dans l'exploitation de ce moulin construit des épargnes de tous. Un de ses voisins, il y a vingt ans, racontait ainsi l'histoire de cette famille :

JEAN VANNIER.

Gouberville, au siècle dernier, était un pays de bûcherons et de fileurs de coton ; on filait à la main chez soi. Les hommes eux-mêmes avaient recours à ce métier, quand ils ne trouvaient point à travailler au bois ou aux champs ; d'ailleurs, ils y gagnaient leur vie suffisam-

Digitized by Google

ment. De 1720 à 1730, le seigneur du pays, M. de Gouberville, quelque peu gêné dans ses affaires, s'imagina, comme tant d'autres, de fieffer ses terres par petites portions. Le bisaïeul de Jean Vannier fieffa la maison dont il occupait le four, moyennant une rente annuelle de quarante livres et de dix poulets tendres.

Cette fieffe, si peu qu'elle fut (c'était une pauvre chaumière, une cour et quelques pommiers), rendit pourtant à la famille un service inappréciable en la réunissant d'action et de pensée autour d'un centre commun. Tout ce que firent le bisaïeul et l'aïeul, et les privations qu'ils durent s'imposer pour transmettre intact à leurs enfants, non pas cette propriété, mais cet espoir de propriété, serait intéressant à savoir ; mais laissons de côté ces efforts de deux générations et arrivons tout de suite au père de Jean Vannier.

Ce père de Jean Vannier, à dix ans, était orphelin. Deux petites filles restaient avec lui, dont il était l'aîné ; le droit d'aînesse alors n'avait point encore été aboli, il hérita donc seul de la fieffe ; mais il fallut faire pourtant six à sept francs de rente aux deux sœurs. Tout cela s'exécuta ; un tuteur fut nommé.....

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

La tante prit chez elle les orphelins et se mit, avec eux, à faire des tours de force, car on peut s'exprimer ainsi, je pense, lorsqu'on veut dire qu'une personne infirme et qui ne marche qu'avec des béquilles, se met à filer du coton. Le fileur à la main devait, comme le fileur au métier, se tenir debout toute la journée, et, tout en filant, reculer lentement, pas a pas, et puis, par intervalles, avancer tout à coup (exactement comme nous voyons faire encore aux mull-jenny). Représentez-vous ce que peut être un tel exercice pour une personne estropiée !

Chaque soir, un des enfants allait porter au village le fil de la journée et en rapportait en échange du pain, du savon, du sel, etc. Le maître les payait en nature.

Digitized by Google

C'est ainsi que fut élevé le père de Jean Vannier : ses sœurs se marièrent, il se maria bientôt lui-même et garda chez lui sa vieille tante, qui vécut douze ans encore et lui berça ses enfants. Jamais elle n'eut avec sa nièce le moindre mot de querelle ; celle-ci qui a maintenant quatre-vingts ans, la regrette encore chaque jour.

Il y eut, pour ces bonnes gens, à la suite de la Révolution, un moment de crise bien grave : on ne savait point ce qu'était devenu M. de Gouberville, et six années se passèrent sans que l'on sut à qui payer les quarante livres de redevance et les six poulets tendres. Mais aussitôt le calme rétabli, les héritiers se montrent et réclament les six années d'arrérages, savoir deux cent quarante livres et soixante poulets !

Jugez de la consternation qu'une telle nouvelle dut jeter dans la famille ; ils n'avaient plus rien ! on alla trouver les héritiers de M. de Gouberville : ceux-ci, par bonheur, se montrèrent compâtissants et accordèrent, pour payer, tout le temps nécessaire.

Ce fut dans ces circonstances que Jean Vannier naquit et plusieurs autres enfants, qui tous, malgré cette extrême pauvreté, furent envoyés à l'école, où ils apprirent à lire, à écrire, à compter.

A onze ans, nécessité de se mettre au travail ; mais il n'y eut plus moyen, comme autrefois, de travailler chez soi à filer du coton : la filature avait été inventée, et il fallut, bon gré, mal gré, entrer dans la grande fabrique.

Jean Vannier crut qu'il en mourrait. La filature la plus rapprochée de Gouberville était au Marais-Sombre, à deux lieues et demi de distance. L'enfant n'y voulut point rester ; pour l'y accoutumer, on y mit avec lui son frère plus âgé de quelques années, et comme ils s'aimaient beaucoup, d'être ensemble leur fit tout supporter. Ils couchaient au Marais-Sombre et ne revenaient chez eux que le samedi soir ; mais jamais ils n'y manquèrent.

Jean Vannier passait ses journées entières, tout en dirigeant son métier, à bâtir des châteaux en Espagne. « Je ne vivais que de mes châteaux, dit-il, et de l'espoir que je ne resterais pas ouvrier de fabrique, car je sentais bien que j'y mourrais jeune. Mais comment

Digitized by Google

sortir de là ? Aussi étaient-ce à ce sujet, chaque jour, quelques rêves nouveaux. J'ai rêvé ainsi et filé durant vingt-cinq ans, si bien rêvé, et tant filé, que, maintenant encore, toutes les nuits je rêve que je file. »

L'injustice de certains maîtres et la situation vraiment affreuse de l'ouvrier faisaient souvent le sujet de ses réflexions.

Ah ! si jamais il devenait maître, lui, se disait-il parfois, qu'il en userait d'une bien autre manière avec ses ouvriers ! mais à quoi bon des ouvriers ? ajoutait-il. Pourquoi ne prendrait-il pas chez lui son frère, sa sœur, son beau-frère, leurs enfants, et pourquoi ne travailleraient-ils pas tous ensemble en famille ?

C'est en effet ce rêve qu'il a aujourd'hui réalisé. La vie en famille, dit-il, est la seule voie de salut pour l'ouvrier.

Quand au travail dans les fabriques, Jean Vannier avoue qu'il y faudrait, au déshonneur près, préférer les galères.

Il prétend que de rester debout seize heures par jour, les regards attachés sur des machines qui tournent sans qu'il soit possible de reposer sa vue un moment sur quelque chose de fixe autour de soi, que le bruit incessant, l'odeur fade, la poussière, l'humidité chaude, etc., non seulement détruisent la santé, mais altèrent à la longue les facultés intellectuelles. Le fileur à son métier se trouve plongé dans une sorte de somnolence et presque de somnambulisme indéfinissable, et lorsqu'il vient, le soir, à respirer un peu d'air, c'est pour lui un véritable réveil.

Il fallait sortir de cet enfer à tout prix.

Jean Vannier, avec trois cents francs d'économie, acheta pour mille écus de bien. Puis associant à ses entreprises (hardies et sensées) sa famille entière, il se prit à bâtir son moulin, s'ingénia de mille manières, mit de côté le sommeil pour plusieurs mois et parvint à se faire une existence indépendante.

Depuis lors, heureux au milieu des siens, quoique toujours actif, vigilent, industrieux, il règne dans cet humble moulin, fruit de cent-vingt années de conquêtes, et réjouit les derniers jours de sa mère du spectacle de sa prospérité.

Digitized by Google

Puissions-nous voir prospérer longtemps le moulin et le meunier de Gouberville ! disait le narrateur, en terminant cette première partie de l'histoire.

LA MÈRE VANNIER.

La famille Vannier, disait-il, encore a coutume, tous les soirs, pour souper, de se réunir autour d'une table faite d'un cerisier abattu sur la petite propriété. C'est presque toujours à ce moment là, où ils sont réunis tous ensemble, que je vais causer avec eux. Je m'asseois auprès de la porte, quand il fait chaud ; devant la cheminée, quand il fait froid, et la conversation s'engageant ordinairement sur le passé, je recueille tantôt ceci, tantôt cela. Chacun rapporte la partie dont il se souvient le mieux. Souvent une exclamation bruyante interrompt le conteur ; c'est qu'un nouveau souvenir vient de se présenter tout à coup à l'un des écoutants, et alors l'histoire commencée par l'un est continuée par l'autre, et si, au milieu de ces souvenirs, je viens à jeter quelques questions ou quelques observations, il arrive que nous parlons tous à la fois, et que la mère Vannier, s'écriant par-dessus tous les autres, nous répète qu'il faut, dans tout ceci, admirer la grâce de Dieu.

La mère Vannier est née d'une famille de sabotiers qui vint de la vallée d'Eure, il y a une centaine d'années, s'établir dans les bois de Gouberville. Elle eut six frères, tous sabotiers; à dix-huit ans elle perdit sa mère (qui avait été, à ce qu'il paraît, une femme simple et douce) et resta seule avec ses six frères, et ce père, qui était un homme dur, devant qui les sept enfants tremblaient comme devant un ogre.

Il avait un jour, dit-on, invité à dîner un voisin et faisait préparer deux maquereaux ; l'odeur en était excellente et les pauvres enfants les regardaient griller d'un air qui témoignait qu'ils auraient bien voulu goûter un peu de ce beau poisson frais. Mais après leur avoir ordonné de mettre sur la table deux assiettes, deux verres et deux fourchettes, et, après que l'un d'eux eut été tirer à boire, il les mit tous dehors brutalement, en leur défendant de rentrer.

Digitized by Google

Donnez-leur au moins un peu de poisson, dit le voisin.

Je ne sais ce que répondit le père, mais il ne donna rien aux enfants. Le voisin dit qu'il aimait mieux s'en aller que de voir cela. En effet, il s'en alla, et, quand il fut parti, le père mangea seul les deux maquereaux.

La pauvre mère Vannier qui alors s'appelait Catherine (et par abréviation, Catin), dès que sa mère eut fermé les yeux, n'eut plus qu'un désir, c'était de se mettre en service quelque part; mais son père s'y opposait toujours, parce que lui-même, disait-il, avait besoin d'une servante dans sa maison. Par bonheur, il se remaria bientôt et laissa sa fille en liberté. Celle-ci se loua bien vite dans une ferme, à deux ou trois lieues de là, pour y faire le mois d'août.

Elle y était installée depuis quelques semaines seulement et commençait à respirer un peu, lorsqu'un jour on vient lui annoncer que la nouvelle femme de son père se meurt; elle accourt pour la voir et la trouve en effet à l'agonie.

— Comment faire ? se disait-elle, mon père me reprendra chez lui si sa femme vient à mourir !

Elle s'en retourna cependant chez ses maîtres; or, dans les intervalles que lui laissait le mois d'août, elle s'employait à filer du coton.

— Je filais, me disait-elle, dans une chambre qui avait au fond, sur le côté, une petite fenêtre; au bout de chaque aiguillée, en reculant, j'arrivais juste en face de cette fenêtre et pendant plusieurs jours à chaque aiguillée, je regardais avec inquiétude si je ne voyais pas venir mon père pour me redemander. Cela, en effet, arriva le quatrième jour. Sa femme était morte, et il me fallut retourner avec lui. Ce fut le plus malheureux temps de ma vie.

Elle resta ainsi servante malheureuse chez son père pendant quatre ou cinq ans, après quoi elle fut de nouveau remise en liberté, son père s'étant remarié une troisième fois qui ne fut pas encore la dernière, car seulement par mariage il usa quatre femmes.

La bonne Catin, malgré la tyrannie sous laquelle elle vivait opprimée, n'en resta pas moins toujours excellente pour tous, de

Digitized by Google

joyeuse humeur et sage. Un bon garçon du pays (qui s'appelait Vannier) l'aima, elle l'aima pareillement, et ils se marièrent ensemble, étant tous deux dans leur vingt-septième année.

Ils n'avaient rien ni l'un ni l'autre, que de bons bras et du cœur.

Le lendemain du mariage, le mari, regardant sa femme avec embarras :

— Catin, lui dit-il, pardonnez-moi, je vous ai trompée; je vous ai caché quelque chose qu'il faut que je vous dise : je dois 60 fr. à l'un de mes oncles...

— Tu as eu tort, lui répondit-elle, de ne m'en rien dire; j'aurais bien pensé que si tu as emprunté ces 60 fr., ce n'était pas pour en mal user.

— Je les ai empruntés, reprit-il, pour marier ma sœur.

Les voilà donc non seulement n'ayant rien, mais endettés de ces 60 fr., et ayant de plus à payer les 40 livres de redevance pour le petit bien et les dix poulets tendres! ce qui ne les empêcha pas de prendre avec eux la vieille tante infirme. Le mari gagnait environ dix sous par jour et sa nourriture.

Un enfant vint, on redoubla d'efforts; mais il fallut, à deux ans, voir mourir cet enfant. Il en vint un autre quelque temps après, que l'on eut au moins le bonheur de voir grandir. Dès l'âge de cinq ans, on l'envoyait au bois ramasser de petits paquets de branches sèches, puis on l'envoya bientôt à l'école. Mais il fallait, pour tout cela, que ces bonnes gens s'épuisassent.

Voici pourtant la mère Vannier enceinte une troisième fois! Comment feront-ils?

— Néanmoins, je pensais toujours, dit-elle, que le bon Dieu ne pouvait pas m'abandonner ainsi, et, en effet, il m'a toujours traitée mieux que je ne le mérite (ce sont ses propres mots). Un monsieur vint de la ville chez un de nos voisins, il me vit, et, me trouvant d'un bon tempérament, me demanda si je voudrais prendre en nourrice un enfant que sa femme devait mettre au monde dans quelques mois. J'acceptai son offre avec joie. Voilà toutes nos conventions faites; le monsieur part. Mais à quelques semaines de là, étant accouchée, je

Digitized by Google

mis au monde deux enfants. Alors, je me dis que ce monsieur ne voudrait plus me donner son enfant. Je n'avais pas de linge pour les miens. Je ne pouvais plus travailler, et sur six que nous nous trouvions dans la maison, il n'y avait que défunt mon pauvre homme qui pût gagner encore sa journée. (Dix sous pour vivre à six personnes.)

Il y eut ici quelques semaines de grande inquiétude; mais grâce aux soins habiles d'une voisine, parente du monsieur, tout s'arrangea : on eut le nourrisson, et, par lui, de l'argent, de la viande et du linge. Un boucher fut chargé de donner toutes les semaines trois livres de viande à la mère Vannier, et, de plus, on lui fournit la layette pour ses deux jumeaux. Ces deux pauvres petits étaient un garçon et une fille assez chétifs, surtout le garçon; mais néanmoins ils vécurent, et le petit garçon est devenu Jean Vannier.

Il y avait, quand ils naquirent, un frère aîné âgé de six à sept ans; ce fut lui qui les éleva; il les berçait, les promenait, leur donnait à manger et s'amusait avec eux, mais toujours sous la surveillance de la mère, qui jamais ne les perdait de vue. Ce petit garçon fut mis à l'école; dès qu'il sut lire et un peu calculer, on l'en retira pour y envoyer à sa place les deux jumeaux; mais ceux-ci ne payant que pour un, n'y allaient que tour à tour : l'un y allait le matin, l'autre le soir. L'école était à plus d'une lieue de la maison. On avait deux côtes à monter, deux côtes à descendre, des bois à traverser; chacun de ces enfants devait ramasser tous les jours, en revenant, sa charge de branches sèches.

Jean Vannier, dès qu'il sut lire, eût bien voulu au moins *un livre;* mais il n'en trouvait nulle part. Quelques ténébreux bouquin, à la vérité, lui tombèrent en main.

Son esprit errait çà et là, demandant partout un peu de lumière et d'air libre.

A la fin, deux grands noms retentirent jusqu'à lui : les noms de Molière et de Voltaire. Aussitôt il acheta, à la ville, quelques tomes dépareillés de leurs ouvrages, et par eux remonta, le croiriez vous? jusqu'à Virgile.

Digitized by Google

Son frère, au sortir de l'école, s'était fait marneur; mais, ayant été témoin d'un éboulement qui eût pu lui coûter la vie, il quitta ce dangereux métier et se mit à faire des sabots avec ses six oncles. C'est de là qu'il fut retiré pour aller travailler à la filature avec le petit Jean, qui n'y voulut point rester seul.

La mère Vannier, quelques années après ses deux jumeaux, avait eu encore un dernier enfant; ce fut une fille. Il fallut, lorsqu'elle fut grande, l'envoyer à la fabrique avec ses frères : elle y travailla quelques mois, puis devint faible, pâle, sa poitrine se prît; elle mourut à seize ans.

Jean Vannier fit lui-même une maladie longue et cruelle, dont il traîna longtemps, et qui l'a pour toujours affaibli. Cependant, il vit et travaille dans son moulin sans trop de souffrances.

Quant à la mère Vannier, elle touche à ses derniers jours; elle le sait; mais elle a vu tant de fois la mort autour d'elle depuis quatre-vingts ans, qu'elle attend avec sérénité cette suprême visiteuse.

JUILLET.

XIX.

Pendant que nous faisions ces contes, juillet est venu; quelques jours d'une chaleur brûlante achèvent de mûrir les seigles; j'entends les battements de la faulx, et les veillottes déjà se montrent dans les champs, assises et debout, sous mille attitudes singulières.

Venez, venez, amis, à l'heure de la sieste, sur ce joli coteau, nous étendre au pied de la hêtrée; nous y continuerons notre causerie sur ces bonnes gens qui, de toutes parts, recueillent si courageusement leurs moissons et qui sont le fond même de la France.

On reproche aux habitants des campagnes d'être restés les hommes du passé; un tel reproche serait presque un éloge s'ils nous avaient conservé du passé seulement les points impérissables; mais ils en ont gardé les croyances grossières; leur esprit ne s'est pas, de lui-même,

Digitized by Google

et n'a pas été, par nous, suffisamment ouvert aux lueurs d'une éducation plus complète et plus sage, devenue pour tous, à cette heure, je ne dis pas possible, mais inévitable. Regardons-y bien, en effet, et nous verrons qu'en nous et autour de nous, un agrandissement, un renouvellement mystérieux et divin de l'éducation est en train de s'accomplir même aux champs.

— Sans doute, dans les villes, tout tend de plus en plus à éclairer le peuple; mais chez le paysan, quels antidotes trouvez-vous contre l'ignorance?

— Hélas! rien! rien!

— En êtes-vous bien sûr? J'aperçois, dans la pauvre chaumière, trois choses très humbles, mais très puissantes, car ce sont les arts rustiques, arts encore dans l'enfance et dans la barbarie, arts grossiers qui nous font sourire, mais qui n'en ont pas moins une influence incalculable.

C'est d'abord l'image, dont je vous ai parlé déjà, et dont vous comprendriez mieux que je vous parle encore, si vous saviez ce que fut pour moi, dans mon enfance, une mauvaise image de la bataille de Toulouse, où je voyais, sur un immense cheval, le maréchal Soult fouler aux pieds les blessés et les morts; ne connaissant rien des faits historiques, j'en pris la guerre en horreur, et parfois, contre cette affreuse armée en peinture, j'osais brandir la pelle et les pincettes du foyer maternel.

— Jeux d'enfant! direz-vous.

— Sans doute; mais ces jeux d'enfant ont, malgré la raison, laissé dans l'homme des traces que j'y retrouve encore.

Quand vous verrez, ami lecteur, une image d'un sou chez de malheureux paysans, ne vous arrêtez ni au dessin, ni à la couleur: ne soyez qu'aux pensées qu'elle éveille. Voici, par exemple, depuis quelques années, dans toutes nos campagnes, le Palais de l'industrie; c'est d'une bêtise à faire pleurer les murs; mais n'oubliez pas qu'il y a, dans cette pauvre masure isolée, des enfants à qui jamais on n'apprendra rien, et qui du moins auront, par ces images, une échappée vers les grandeurs modernes. Que d'âmes ont été et seront

Digitized by Google

encore, pour ainsi dire, tirées du néant par ces images grossières! elles sont dans la maison comme ces fées, en apparence vieilles et misérables, mais qui donnaient, à ceux qui ne les méprisaient pas, d'inépuisables trésors.

Qui sait ce que cette image du Palais de l'industrie, placardée dans des milliers de chaumières, nous vaudra un jour de génies inventeurs!

Au-dessous de l'image, sur une poutre saillante, vous trouverez le *Double Liégeois*, bible annuelle du paysan, bible informe d'impression et de style, qui fait, non sans raison, je l'avoue, hausser les épaules aux liseurs de la ville. Mais pour qui ne sait rien, quel trésor que ce livre! Un jeune esprit qui l'ouvre sera frappé d'abord de cette grande idée, que l'homme peut calculer la marche des étoiles; l'astronomie s'y révèle, les autres sciences s'y font pressentir. C'est souvent pour avoir lu l'almanach et contemplé des images, que le jeune paysan est pris du désir de s'instruire. La moindre étincelle allume un esprit inflammable. Ne méprisons pas le *Liégeois* : il a son cercle d'action et compte plus de lecteurs que beaucoup de nos livres célèbres. Quel auteur pourrait, en fait de célébrité, rivaliser avec Mathieu Lænsberg?

Voici encore, près de l'almanach, quelques feuillets imprimés.

— Serait-ce un journal?

— Eh! c'est bien mieux que cela; ce sont des chansons. Le paysan, plus poétique et plus poète qu'on ne le suppose à la ville, veut qu'on lui dise en vers les événements du jour, et la plupart n'arrivent à sa connaissance que par ces petits recueils trop souvent frelatés, mais dans lesquels pourtant brille encore çà et là quelque lumière; sous une forme parfois heureuse, il s'y trouve d'excellentes leçons et comme un écho de productions plus élevées. Les paysans n'ont pas lu nos grands poètes, mais ils connaissent et chantent *Jenny l'ouvrière*. Je n'aime pas, chez ces fortes natures, la sentimentalité; mais je n'ai pas entendu sans plaisir, jusque dans nos campagnes, chanter les jolis couplets :

Laissez les roses aux rosiers.

Digitized by Google

Les paysans, assurément, n'ont pas lu l'*Oiseau* de Michelet; eh bien ! son influence heureuse est arrivée aux campagnes par quelques refrains :

Chasseur, épargne l'hirondelle, etc.

Voilà donc, au foyer du paysan, trois choses sacrées : l'image, l'almanach, la chanson.

— Est-ce tout ?

— Cherchez bien ; ne soyez ni dédaigneux, ni systématiques. Pas de ricanements, pas d'oligarchisme de caste, ni d'école; faites des richesses du pauvre un inventaire équitable. Par exemple, dans quelques contrées, surtout dans les départements industriels, outre l'almanach, vous trouverez un livre dont il serait injuste de ne pas tenir compte : leçons de moralité, de sobriété, d'hygiène, révélation scientifique claire, précise, accessible à tous. Nul livre n'a directement rendu au peuple de service plus réel. Beaucoup de mes lecteurs, je le sais, contesteront cela, car je parle du *Manuel de la Santé* de Raspail; mais il faut dire ce qu'on pense. Or, si j'aperçois dans ce livre l'exagération systématique, si j'y vois çà et là un peu de fanfaronnade involontaire, je crois qu'avec ces défauts (qui peut-être n'ont pas nui au succès), nul traité n'instruit mieux le peuple dans l'art de se soigner lui-même.

Nos docteurs, qui savent tout, prétendent qu'il n'y a pour eux rien à apprendre dans ce petit livre, c'est possible; mais pour qui ne sait rien, quelle instruction nouvelle et précieuse! quels trésors que tant de bonnes recettes vulgarisées! l'usage de l'eau sédative, ce parfum du pauvre, serait seul un bienfait. Mais, même en mettant à part le côté curatif et hygiénique, nul livre n'a fait plus pour notre éducation scientifique : de simples gens du peuple y sont devenus médecins, et médecins dignes, en bien des cas, d'être consultés.

Outre l'image, l'almanach, la chanson et les petits livres, les fêtes publiques sont aussi un bon éveil pour l'âme. Aux sons de la musi-

Digitized by Google

que, si améliorée depuis quelques années, les cœurs s'exaltent, les jeunes gens se réunissent et causent, et causer, c'est s'instruire, tout au moins se sociabiliser. Joignez à cela, pour beaucoup de contrées, le spectacle des chemins de fer, la télégraphie électrique, les photographes ambulants, les machines agricoles et tant d'autres manifestations publiques de la puissance humaine. Ces ingénieurs qui calculent, créent, construisent tant de merveilles, on voit bien qu'ils ne sont pas sorciers, mais savants, et leur science est assurément quelque chose qui les rend plus forts et plus habiles ; cela donne à beaucoup le désir de s'instruire.

— Si je savais, se dit le laboureur, je cultiverais mieux mon champ !

Et l'idée d'étudier, ou tout au moins de faire étudier ses enfants, ne le quittera plus. S'instruire lui-même, il en aurait grande envie ; mais la littérature et les sciences rustiques ne sont pas encore nées. Aussi, savez-vous au vrai ce que sont les campagnes ? Un nouveau monde à organiser. Créer la *cité rurale*, voilà la tâche réservée à ce siècle.

EUGÈNE NOEL.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

POÉSIE.

LA MOUCHE.

Paria du monde qui vole,
Né d'un souffle ou bien d'un rayon,
Aussi frêle qu'une corolle,
Et plus léger qu'un papillon;

Pauvre être qu'emporte la brise,
Qu'on tue en voulant le saisir,
Jouet vivant que l'enfant brise,
Sans songer à se repentir;

Je t'aime! moi. Tu sais me plaire :
J'aime tous ceux qu'on fait souffrir.
Pour m'amuser, pour me distraire,
Tu n'as pas besoin de mourir!

J'admire tes teintes moirées,
Ton petit œil couleur de feu,
Tes deux fines ailes nacrées,
Ton corset de bel acier bleu.

J'aime à te voir, mouche gentille,
Sur mon papier trotter sans bruit :
Ton joli corps noir qui scintille
Semble une tache qui s'enfuit.

Digitized by Google

Ton allure joyeuse et vive
Occupe mon regard charmé...
Quelquefois tu gravis, craintive.
La plume dont je suis armé.

Quelquefois, comme pour me lire,
Tu t'arrêtes à chaque pas,
Et bien souvent j'ai l'air d'écrire
Ce que tu me dictes tout bas.

Sais-tu que la pensée abonde,
Quand tu voltiges autour de moi?
Bien des choses de l'autre monde
Me seront apprises par toi.

Tes paroles sont ces bruits d'ailes
Pour les autres si fatigants;
Tu me chantes mille nouvelles,
Mille récits extravagants.

Tu me racontes les poursuites
Des hirondelles dans l'azur;
Tu parles des cloches bénites
Qui vibrent au loin dans l'air pur;

De tes blondes sœurs les abeilles,
De ton cousin le papillon,
Des beaux rayons, des fleurs vermeilles,
Et de ton ami le grillon.

Petit lutin microscopique,
A me fuir toujours préparé,
Es-tu la veine poétique?
Bourdonne encor, je traduirai.

L. DE WARENGHIEN.

Digitized by Google

HISTOIRE.

JEANNE DARC

AU CHATEAU DE ROUEN.

(Suite et fin.)

DE LA GROSSE TOUR OU DONJON.

Tout ce que nous avons dit de la *Tour de la Pucelle* n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt purement historique, puisque, par malheur, on a tout détruit, tout rasé, tout dispersé jusqu'à la dernière pierre. Mais il n'en est pas de même de la *Grosse Tour*, *de la Tour du Donjon* ; elle reste encore debout, elle peut encore nous parler de Jeanne.

Ce n'est pas que ce Donjon n'ait eu aussi ses mauvais jours. Il eut d'abord contre lui l'oubli, le délaissement, le dédain même qui s'attachaient à nos vieux monuments. On les voyait, de tous côtés, tomber avec indifférence sous l'action du temps, quand on ne les condamnait pas à une destruction plus expéditive et plus sûre. Voilà comment le Donjon, à la fin du dernier siècle et au commencement du nôtre, se trouvait dans le plus triste état, tombant en ruines de toutes parts, couronné de lierres et d'arbustes semés et poussés d'eux-mêmes dans les interstices de son sommet mutilé.

Lorsque le couvent des Ursulines eut remplacé la fabrique (1), quelques

(1) Dans un dessin de M. Hyacinthe Langlois, fait vers cette époque, et dont nous avons déjà parlé (*Revue* 1865, p. 622), on voit cette fabrique, avec des détails et des ruines intérieures, que n'offre pas la Vue, prise par M. de Jolimont du même point, et mise dans ses *Principaux Monuments de la ville de Rouen*, en 1822.

Nous sommes assez heureux pour offrir à nos lecteurs une autre Vue inédite du Donjon, dessinée d'après nature, en 1829, sous la direction de M. H. Langlois, avec beaucoup de talent par M. A. Durand, artiste et écrivain bien connu pour ses dessins et ses travaux d'Histoire et d'Archéologie normandes. Elle rappelle la Vue de M. H. Langlois, et a l'avantage de montrer l'état du Donjon avant les travaux de restauration dont il a été l'objet douze ou treize ans plus tard.

Digitized by Google

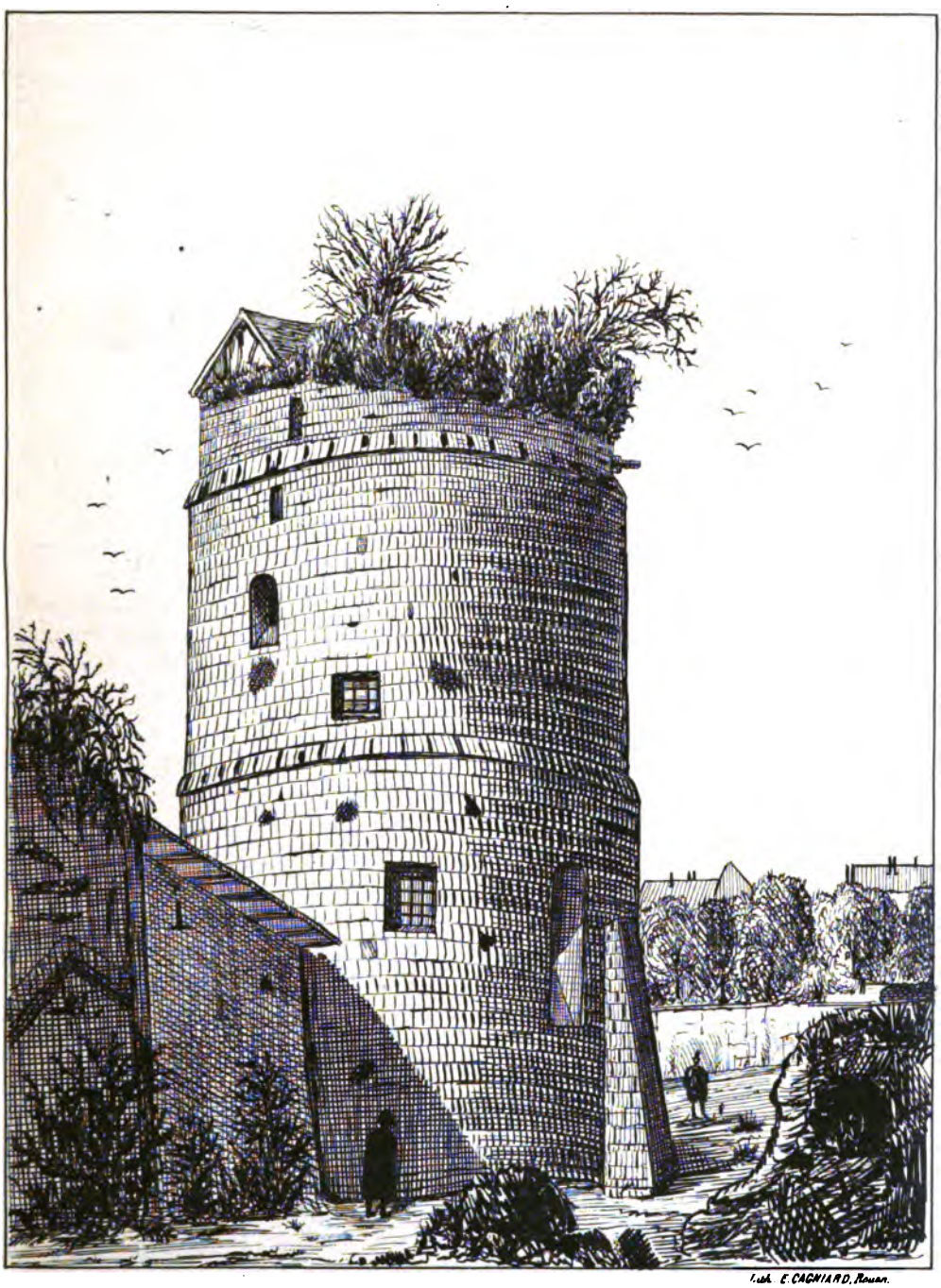

TOUR DU DONJON DU VIEUX CHATEAU DE ROUEN,
dessinée d'après nature en 1829
par André DURAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

pierres se détachèrent de sa masse, par suite de l'abandon où l'on avait continué de le laisser, et leur chute pouvant offrir des dangers réels pour les jeunes pensionnaires de cet établissement d'instruction, les propriétaires songèrent aussitôt à la destruction complète du Donjon.

Le public en fut informé par une communication officielle de M. Deville, adressée à la Commission des Antiquités pour le département de la Seine-Inférieure, dans la séance du 12 mars 1840.

« M. Deville fait hommage à la Commission, de la part de M. Barthélemy, « architecte, d'un dessin très soigné de la tour qui existe dans l'enclos des « dames Ursulines de la rue Morand, à Rouen. »

Ensuite vient ce détail qui nous instruit du sort qu'on préparait au Donjon. « M. Deville, comme inspecteur des monuments d'antiquités, ayant été in- « formé que *ces Dames ont l'intention de faire démolir cette tour* (1), afin de « prévenir les accidents que pourrait occasionner la chute des pierres qui « s'en détachent quelquefois, les a priées de suspendre l'exécution de leur « projet et a même obtenu qu'elles y renonçassent, si la ville ou l'Etat se « chargeait de faire à ce monument les réparations dont il a besoin.

« M. Deville s'est donc empressé d'exposer au ministre de l'Intérieur le « danger qui menace cet ancien Donjon, bâti par Philippe-Auguste à la « suite de la conquête de la Normandie, en 1204, et de le prier d'allouer « la somme nécessaire pour la consolidation de cet édifice, d'autant plus « précieux qu'il est encore dans un bel état de conservation, et que c'est le « seul reste des nombreuses fortifications de la ville de Rouen (2). »

(1) On voit, d'après cela, combien est peu mérité l'éloge qu'on vient tout récemment de décerner aux Ursulines. « Il est heureux que depuis deux siècles ce monu- « ment soit demeuré *dans des mains habiles à conserver*, etc. » Pendant un siècle, les religieuses du Saint-Sacrement n'ayant pu toucher à la *Tour de la Pucelle*, propriété de la ville, ni au *Donjon*, réservé par Sully, il n'y eut aucun mérite de leur part à respecter ce qui ne leur appartenait pas. Depuis les soixante ans, au contraire, que les Ursulines sont devenues propriétaires des ruines du Château, nous les voyons abattre les restes de la *Tour de la Pucelle*, en 1809, pour agrandir leur jardin, et songer à la destruction du *Donjon*, en 1840.

Tout le mérite de la conservation revient aux soins éclairés de MM. Deville et Grégoire, à la Commission des Antiquités du département, et à M Barthélemy père, architecte, qui fit comprendre à ces Dames que la démolition entraînerait plus de frais que la consolidation. Voilà l'exacte vérité. Mais, s'il ne faut pas en faire un motif d'éloges pour ces Dames, on ne doit pas non plus leur en faire un trop grand reproche. Quand elles voyaient la municipalité détruire la *Tour Bigot*, à deux pas de leur couvent, elles pouvaient bien croire que le mal n'était pas grand à vouloir raser le Donjon.

(2) *Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, T. I, p. 275-276.

Digitized by Google

A Paris, cette nouvelle surprit grandement le ministre de l'intérieur, et, « par lettre du 27 avril, il annonce ne pouvoir disposer d'aucuns fonds « pour faire réparer le Donjon de Philippe-Auguste. Il pense, au surplus, « que les réparations pourraient être faites pour une somme moindre que « celle qui lui a été indiquée, et demande qu'on en fasse une nouvelle esti- « mation. Il désire aussi qu'on examine la validité des titres de propriété « des Dames Ursulines sur ce monument, et s'il ne serait pas possible de « leur refuser l'autorisation de l'abattre » (1).

L'affaire revint à la Commission, sept mois plus tard, et rien de mieux, pour montrer tous les genres d'intérêt se rattachant à cette tour, que de relater le remarquable procès-verbal de la séance tenue, le 7 décembre 1840, par la Commission des Antiquités.

On verra combien ce monument, si près de sa ruine, fut défendu avec une haute raison et une chaleur toute patriotique par M. Deville, l'auteur des *Observations*, adressées à M. le préfet Dupont-Delporte, pour justifier les démarches et l'intervention de la Commission.

« M. le préfet fait donner communication d'une lettre, en date du 1er dé- « cembre courant, par laquelle M. le ministre de l'intérieur demande de « nouveaux renseignements sur les titres de propriété du Donjon de Phi- « lippe-Auguste, sur les moyens d'en assurer la conservation, et sur la né- « cessité d'obtenir de la ville qu'elle concoure pour environ les deux tiers « de la dépense qui, d'après le devis de M. Grégoire, doit s'élever à « 9,000 fr.

« Après lecture de cette lettre, la Commission exprime le vif désir que M. « le préfet veuille bien s'intéresser de tout son pouvoir à la conservation « de ce précieux monument, et décide de lui soumettre à cet égard les ob- « servations dont la teneur suit :

« Le temps, les vicissitudes politiques, les accroissements successifs de « la ville de Rouen, ont fait disparaître ses anciennes fortifications ; que « reste-t-il du château de Rollon, de celui de la Basse-Vieille-Tour, élevé « par son petit-fils Richard, du château de Philippe-Auguste, du fort de « Sainte-Catherine, du Petit-Château-du-Pont, du Vieux-Palais de Henri V ? « Toutes ces citadelles ont disparu ; un seul de leurs débris reste encore « debout, un seul ! c'est la tour du Donjon de Philippe-Auguste ; il est me- « nacé à son tour d'être rasé.

« Cette tour, malgré les dégradations qu'elle a subies, est un monument « inappréciable sous le rapport architectural, militaire et historique, et sur- « tout pour la ville de Rouen.

(1) Ibid., p. 277.

Digitized by Google

« On sait que Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie en « 1204, détruisit le vieux château normand de la Basse-Vieille-Tour et le « remplaça par une citadelle qu'il dressa au nord de la ville. Ce château, « qui joua durant quatre siècles, un très grand rôle dans l'histoire de Rouen, « fut démantelé par Henri IV ; il en abandonna l'emplacement à la com- « pagnie des arquebusiers, pour y faire ses excercices. L'année même de sa « mort, en 1610, ce prince donna, moyennant une faible indemnité, à « M. Faucon de Ris, premier Président du Parlement de Normandie, et à « M. Morant d'Estreville, trésorier des finances, l'emplacement et les « restes du château de Philippe-Auguste ; mais Sully, qui avait été chargé « par le roi d'en faire la remise, fit stipuler dans l'acte de cession que la « tour du Donjon, alors entière, serait respectée par les donataires. Mal- « heureusement, cette sage réserve ne vint pas à l'idée du gouvernement, « lorsqu'en 1796, étant redevenu propriétaire, quelques années auparavant, « de ces ruines respectables, par suite de l'expropriation du couvent des « Dames du Saint-Sacrement qui les possédait, il les mit en vente et les « adjugea, par acte du 21 juin 1796. Aujourd'hui la tour du Donjon de Phi- « lippe-Auguste se trouve enclavée dans la propriété des Dames Ursulines. « Ces dames, effrayées de l'état de dégradation de cette tour, que leurs « moyens ne leur permettent pas de réparer, et craignant les accidents que « la chute des pierres de ce vieux monument peut entraîner, ont pris le « parti de l'abattre.

« L'inspecteur des monuments historiques du département (M. Deville « qui parle), averti de cette résolution, a obtenu des Dames Ursulines un « sursis à l'exécution de cette mesure vraiment désastreuse, dans l'espoir « que les autorités locales et le gouvernement, dans leur sollicitude pour la « conservation de ce précieux monument, se chargeraient des frais néces- « saires pour sa mise en état. M. le ministre de l'intérieur, sur l'avis qui « lui en fut donné par M. le préfet du département, et l'opinion favorable « émise par la Commission des Monuments historiques attachée à son mi- « nistère, a manifesté, par sa lettre du 1er de ce mois, l'intention de con- « courir aux frais de restauration de la tour du Donjon de Philippe- « Auguste pour un tiers de la dépense, sous la condition que la ville de « Rouen, plus spécialement intéressée à la conservation de ce monument « essentiellement rouennais, couvrirait le reste de la dépense. D'après le « devis dressé, avec les plans et dessins à l'appui, par l'architecte du dépar- « ment, M. Grégoire, les réparations les plus indispensables s'élèveraient à « la somme de 9,000 fr. Si l'on voulait restituer à la tour son ancien cou- « ronnement, ce qui serait désirable sous le rapport architectural et pitto- « resque, il faudrait doubler cette somme.

Digitized by Google

« La tour du Donjon est de forme circulaire, à deux étages voûtés, et se « termine en terrasse. Avant que ses fossés fussent comblés et qu'elle eut « perdu ses crénaux, elle pouvait avoir une hauteur totale de trente mè- « tres ; elle en a conservé les deux tiers. Chaque étage a neuf à dix mètres « d'élévation sur huit mètres de diamètre, les murailles n'ont par moins « de cinq mètres d'épaisseur (1). Six retombées ou nervures, de forme « ogivale, soutiennent les voûtes et se dessinent de la manière la plus hardie « et la plus grandiose. Un escalier en pierre, pris à même la muraille, et « qui se compose de cent trois marches, conduit au deuxième étage et à la « terrasse ; il prend jour par de très étroites meurtrières. La tour est éclai- « rée par un très petit nombre de fenêtres, également fort étroites. On y « accède par une porte ogivale, aujourd'hui de plain-pied avec le sol envi- « ronnant, mais qui plongeait autrefois sur le fossé. Là était jeté un pont- « levis (2).

« Sans parler des nombreux événements militaires et politiques, tous se « rattachant à l'histoire de Rouen, dont la tour du Donjon de Philippe- « Auguste fut le témoin, il est un souvenir qui la recommande puissam- « ment à l'intérêt des autorités et de la population rouennaise. C'est dans « cette tour que Jeanne d'Arc, enfermée dans le Château dont elle faisait « partie, subit plusieurs interrogatoires ; c'est là qu'elle fit à ses juges, di- « sons mieux, à ses bourreaux ces réponses sublimes qui n'ont d'égal que « son courage (3). Laisserons-nous tomber ce témoin de l'héroïsme de la « Pucelle d'Orléans ? La ville de Rouen, après avoir vu jeter au vent les « cendres fumantes de la Pucelle, laissera-t-elle périr ce dernier souvenir, « ce dernier monument de sa gloire et de son supplice ?

« Dépouillé même de cette brillante auréole historique, ce monument, à

(1) M. Barthélemy donne à la base extérieure un diamètre d'environ quinze mètres, des murailles de quatre mètres vingt centimètres d'épaisseur, puis à l'intérieur un diamètre de six mètres soixante centimètres. — M. Ballin. — *Renseignements sur le Vieux Château de Rouen,* Revue de Rouen, 1842, Ier semestre, p. 34.

(2) M. Léon de Duranville, citant le même passage, met entre parenthèses : « Les « fenêtres n'ont guère que cinquante centimètres de large et de quatre vingt-dix cen- « timètres à un mètre soixante centimètres de hauteur.—Cette porte a un mètre vingt- « cinq centimètres de large et trois mètres vingt centimètres de haut. » — *Essai sur l'histoire de la côte de Sainte-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen*, p. 263. — Ces détails doivent être de M. Deville qui les aura supprimés dans ses *Observations*.

(3) Elle n'y a subi qu'un seul interrogatoire, le mercredi 9 mai 1431, en face des instruments de torture. — Voir cette scène et ses réponses dans la *Revue*, octobre 1865, p. 620-629.

Digitized by Google

« ne le considérer que sous le rapport architectural, sous le rapport de l'art, « par la certitude de sa date, par la rareté prodigieuse en France d'édifices « militaires du moyen-âge, par la beauté et la sévérité de son style, par le « grandiose de ses dimensions, mériterait au plus haut point l'attention « et l'intérêt des amis des arts et de nos antiquités nationales, et spéciale- « ment de la ville de Rouen. La Commission des Antiquités nationales du « département de la Seine-Inférieure ne peut donc que s'associer avec toute « l'ardeur dont elle est capable au vœu exprimé par le gouvernement, et « insister auprès des autorités municipales sur la haute convenance, sur la « nécessité de conserver à la ville de Rouen un si précieux monument (1). »

Ces raisons si élevées, si décisives, présentées avec autant de force que de netteté, n'ont pu cependant trouver grâce devant certaines personnes. Il faut les plaindre de fermer à ce point les yeux à la lumière et d'être aussi étrangères à ce culte éclairé du passé, à cet intelligent amour de notre histoire nationale, à ce sentiment profond des beaux-arts qui animait M. Deville, quand il écrivait ces judicieuses *Observations*. Mais, heureusement que ni le ministre de l'intérieur, ni les divers conseils de la cité, ni la Commission des Antiquités, ne désertèrent alors la cause du bon goût et de la vérité pour donner satisfaction à des intérêts privés.

A la séance du 3 février 1841, « la note concernant le Donjon de Phi- « lippe-Auguste, insérée dans le procès-verbal de la précédente séance, est « signée par tous les membres présents, et M. le préfet sera prié de la trans- « mettre, le plus tôt possible, à l'autorité municipale (2). »

On fit immédiatement des démarches auprès des Dames Ursulines, et M. Deville en rendit compte à la Commission des Antiquités, dans sa séance du 8 juillet suivant. « Il fait connaître que les propriétaires de la tour de « Philippe-Auguste ayant consenti à contribuer aux réparations pour une « somme de 1,200 fr., le ministre de l'intérieur a autorisé, vu l'urgence, « l'emploi des 3,000 fr. qu'il n'avait d'abord accordés pour cet objet que « sous la condition préalable que la ville et le Conseil général y contri- « bueraient aussi au moins pour une somme égale. Mais ces premières « sommes étant insuffisantes pour acquitter les frais des travaux les plus « indispensables à la conservation de ce précieux monument et à la sûreté « des personnes qui en approchent, la Commission prie M. le Préfet de « vouloir bien insister auprès du Conseil général pour qu'il réponde au

(1) *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités,* T. 1, p. 288-291.

(2) Ibid. p. 292. Ces membres étaient MM. Rondeaux, vice-président, de Villers, Deville, Grégoire, de Stabenrath, Pouchet, Pottier et Ballin, secrétaire, auxquels revient l'honneur d'avoir contribué à sauver le Donjon de la destruction projetée.

Digitized by Google

« vœu exprimé par M. le ministre, en lui faisant envisager qu'il serait à « craindre que son refus de concours ne compromît d'une part la conser- « vation du monument, et, de l'autre, ne rendît plus difficile par suite « l'obtention des fonds du gouvernement pour des travaux de ce genre (1). »

M. Deville poursuivit activement ses démarches et obtint de nouveaux secours. Dans sa séance du 6 janvier 1842, « la Commission est informée « que le ministre de l'intérieur a consenti, sur la demande instante de « M. Deville, inspecteur des monuments historiques, à accorder une nou- « velle somme de 1,500 fr. pour les travaux à faire au Donjon de Philippe- « Auguste, ce qui a permis de compléter à peu près les réparations les plus « urgentes pour assurer la conservation de ce précieux reste de l'ancienne « forteresse appelée le *Vieux-Château* (2). »

Voilà comment, grâce à la Commission des Antiquités, qui a donné l'alarme, et grâce au concours efficace de tous ceux qui s'intéressaient à nos souvenirs historiques et à la conservation de nos vieux monuments, ce Donjon plus que six fois séculaire, seul reste du château de Philippe-Auguste, fut sauvé pour le présent et pour l'avenir. Solidement restauré, il pourra longtemps encore braver les assauts du temps, et, ce qui n'est pas moins important, si jamais on voulait reprendre ces projets de destruction manifestés en 1840, il deviendrait bien difficile d'y donner suite, puisque M. Deville « a obtenu de l'Etat les réparations dont ce monument avait « besoin », clause expresse que ces Dames avaient mise pour « renoncer à leur « projet de démolition (3). »

Lors des travaux qui se firent à cette époque, afin d'élever un bâtiment en briques en retour d'équerre, à la suite du réfectoire et des classes, le long de la rue de l'Impératrice actuelle, l'architecte, M. Barthélemy père, retrouva, à l'angle intérieur formé par ce bâtiment et le principal corps de logis, le puits dont il a été question, dans la visite de 1798 (4). Cette découverte rappelait l'emplacement de la *Tour de la Pucelle*, et l'impossibilité d'y placer convenablement une inscription commémorative suggéra à M. Barthélemy l'idée de choisir à cet effet la *Tour du Donjon* (5). C'était un projet digne de celui qui devint, sur les entrefaites, membre de la Commission des Antiquités. Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 1842, où M. Barthélemy fit connaître son acceptation, porte : « M. Barthélemy a eu l'heureuse

(1) Ibid., p. 303.
(2) Ibid. p. 309.
(3) Voir plus haut.
(4) Voir plus haut, p. 48.
(5) Tous ces détails nous ont été confirmés de vive voix par M. Barthélemy.

Digitized by Google

« idée de faire placer dans cette tour une inscription rappelant un des in-
« terrogatoires que Jeanne d'Arc y a subis au deuxième étage (1). »

Mais une note rédigée en 1864, lors de la publication des *Procès-Verbaux de la Commission des Antiquités*, nous apprend que « Cette inscription n'a ja-
« mais été placée ! »

Nous ignorons quelles considérations sérieuses ont pu faire abandonner la réalisation de cette heureuse idée de M. Barthélemy.

Tel fut le sort du Donjon après la tour de la Pucelle. Passons maintenant aux tentavives contemporaines faites à Rouen pour honorer la mémoire de Jeanne.

(1) p. 309. — Comme nous l'avons déjà dit, Jeanne n'y subit qu'un seul interrogatoire, et nous pensons que ce fut plutôt au *rez-de-chaussée*. — Voir dans la *Revue*, octobre 1865, p. 624.

Digitized by Google

TENTATIVES CONTEMPORAINES

POUR HONORER JEANNE A ROUEN.

A partir du jour où le Donjon, témoin du noble courage de Jeanne, courut tant de périls, le souvenir de l'héroïne sembla se ranimer parmi nous, et, bien des fois, on tenta, mais non avec un égal succès, de glorifier sa mémoire.

L'inscription projetée n'avait point été mise dans la tour du Donjon, et la fontaine de la Pucelle semblait peu digne de celle qui sauva la France, quand « un artiste d'un beau talent, M. Jean Feuchère, exposa, au salon de 1845, « une statue en marbre représentant *Jeanne d'Arc sur le bûcher*, à l'intention « et dans l'espoir que la ville de Rouen en ferait l'acquisition pour en faire « le motif principal d'un nouveau monument (1). »

C'est alors que M. Théodore Guiard, un des professeurs du Collége de Rouen, adressa, sous la forme poétique l'ode, qui lui était si familière, un généreux APPEL AUX ROUENNAIS, pour demander UN MONUMENT A JEANNE D'ARC.

Après avoir parlé de l'oubli dont elle était l'objet à Rouen, après avoir retracé son supplice sous les plus vives couleurs, et rappelé toutes les gloires des Rouennais, il les conviait à donner leurs offrandes pour élever à Rouen un monument digne de notre cité et digne de cette héroïne.

A Jeanne donnez une obole !
Donnez, ô peuple rouennais !
Son nom, c'est le vivant symbole
Du patriotisme français.
Donnez à l'humble paysanne
Qui porta le doux nom de Jeanne
Chez les filles de Vaucouleurs !
Donnez à la Vierge inspirée
Qui de la patrie éplorée
Apaisa les saintes douleurs !

Armateurs, de votre opulence
Donnez à celle dont le cœur
A servir notre délivrance
Peut-être anima Jacques Cœur !

(1) M. A. Pottier. — *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*, 1858, p. 302.

Digitized by Google

Des trésors de votre Douane,
Ah ! donnez à la pauvre Jeanne,
Qui n'eut que son Dieu pour trésor,
Son Dieu qu'en sa dure agonie,
Pour le prince et pour la patrie,
Mourante, elle invoquait encor !

Magistrats, de votre salaire
Donnez à la Vierge du lys,
Qui du prétoire tutélaire,
Vengea les honneurs avilis !
Gardiens de la sainte parole,
Donnez une pieuse obole !
Donnez de votre pauvreté !
Donnez du denier de l'apôtre !
Jésus, votre maître et le nôtre,
Est le Dieu de la liberté !

Jeunes disciples de l'école,
Donnez de ce que vous avez !
Donnez, jeunes gens, votre obole
A celle qui nous a sauvés !
O vous dont l'âme m'est connue,
Donnez pour votre bienvenue
Dans ce monde au sévère accès !
Les jeunes gens donnent sans peine.
Donnez à la *Bonne Lorraine*,
Qui vous donna d'être Français.

Et vous, que la danse légère
Appelle à ses folâtres jeux,
Donnez à la pauvre bergère
Une fleur de vos blonds cheveux !
Oh ! donnez de votre toilette
A la porteuse de houlette,
A l'humble fille du hameau !
Donnez, donnez, ô jeunes femmes !
La gloire aussi parle à vos âmes ;
Vos âmes ont l'instinct du beau.

Que toute offrande recueillie
Grossisse les dons obtenus,
Et que Rouen enorgueillie
Compte une merveille de plus !

Digitized by Google

Vienne alors un grand statuaire,
Qui sur le bronze ou sur la pierre
Grave l'idée en traits de feu !
Et que la Pucelle revive
Aux lieux où son âme naïve,
S'envola dans le sein de Dieu ! (1)

Cette fois, le poète ne *parla pas à des sourds.* « Cette généreuse pensée « trouva de l'écho dans bien des cœurs, et l'on espérait que la réalisation « n'en était pas éloignée (1). »

Cependant, au milieu de l'approbation générale, une objection capitale fut faite, dans un des principaux conseils de la Cité, et la voici : « C'est « qu'une statue représentant la mort de Jeanne d'Arc rappellerait, pour « notre ville, de tristes souvenirs, et frapperait péniblement les yeux par « le spectacle d'un supplice honteux pour les Rouennais. » Alors, l'éminent professeur d'histoire, dont le Collége de Rouen gardera à jamais le souvenir, M. Chéruel (2), indigné « de voir associer nos pères au crime des An- « glais et des juges qui leur étaient vendus, » prouva victorieusement « que « les Rouennais, oprimés par la tyrannie anglaise, furent innocents de « l'infamie du procès et de la cruauté du supplice. » C'est dans ce but qu'il composa un de ses plus remarquables morceaux d'histoire, sous le titre de *Jeanne d'Arc à Rouen* (3). Déjà, un de ses précédents ouvrages, *Rouen sous la domination anglaise* (4), renfermait un chapitre spécial (V[e]), intitulé : *La Pucelle à Rouen*, où l'auteur « insistait principalement sur les détails qui « montraient le rôle de la population rouennaise, détails qu'avaient dû né- « gliger les histoires générales. » Mais, alors, il n'avait pu s'aider que des travaux de M. de L'Averdy, que lui offraient les *Notices des Manuscrits.* Cinq ans plus tard, M. Quicherat avait déjà publié les trois premiers volumes des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, et, puisant, en

(1) *Revue de Rouen et de la Normandie*, Février 1845.

(2) *Revue de Rouen et de la Normandie,* juin 1845.

(3) M. Chéruel occupa cette chaire de 1831 à 1849, où il fut appelé à Paris comme maître de conférences pour l'histoire à l'Ecole normale supérieure. Depuis, après avoir été inspecteur général de l'instruction publique, il vient d'être nommé Recteur de l'Académie de Strasbourg. On sait qu'il a fait un grand nombre d'excellents travaux historiques sur la Normandie et sur l'histoire de France. Outre le prix Gobert, ils ont valu dernièrement à leur auteur une médaille d'or décernée par l'Académie de Rouen, comme à l'un des hommes dont les travaux faisaient le plus d'honneur à notre province.

(4) *Revue de Rouen et de la Normandie,* juin 1845.

(5) Publié avec un grand luxe par M. E. Legrand, en 1840. — Voir de 87 à 110.

Digitized by Google

outre, dans les *Registres capitulaires* de Rouen, M. Chéruel montra clairement que « le chapitre de Rouen avait été hostile à Cauchon (1), que les « membres du clergé rouennais, qui prirent part au procès, n'avaient eu, « pour la plupart, qu'un rôle passif; enfin, que la masse de la population « rouennaise était restée pure de ce meurtre, et n'avait eu pour Jeanne « que des sentiments de sympathie et d'admiration, tandis qu'elle avait « poursuivi de sa haine et de son mépris tous ceùx qui avaient pris part « à son procès (2). »

L'article se terminait par la nécessité d'un nouveau monument, la fontaine de la Pucelle étant déclarée indigne de son objet, et voici celui que M. Chéruel rêvait pour notre ville. Après avoir montré Domrémy en possession de la statue de Jeanne Darc, due au ciseau de la princesse Marie, « Orléans et Reims, disait-il, rappellent les triomphes de la Pucelle; « Rouen n'a que le souvenir de sa mort, mais d'une mort plus triomphante « que des victoires. Il ne s'agit pas, pour perpétuer ce grand souvenir, de « représenter, comme on l'a objecté, une victime qui expire dans les tor- « tures, et dont l'affreuse agonie n'inspirerait que l'horreur. Jeanne, sur le « bûcher, doit être une martyre, une sainte, dont le front rayonne déjà « d'une espérance divine, pendant que les flammes enveloppent son corps. « J'ignore comment cet idéal sera réalisé. Ce que j'espère, c'est que la « pensée d'élever à la mémoire de Jeanne d'Arc un monument digne d'elle, « n'aura pas en vain frappé les esprits ; elle finira par triompher, lors même « que de puériles objections ou d'égoïstes calculs en retarderaient la réali- « sation. »

Rarement, M. Chéruel avait été mieux inspiré que dans cette vingtaine de pages, où, condensant toutes les dépositions du procès, il vengeait ses compatriotes d'injustes imputations, et réclamait pour Jeanne un monument digne d'elle, digne de Rouen et de la France, avec le vrai pressentiment de l'avenir.

De son côté, M. Guiard plaida de nouveau la même cause à la fin de *Stances* chaleureuses, où il passait en revue toute l'histoire de notre pays, sous le titre de : *La Normandie*. Rappelant les affreux malheurs de Rouen, lors du procès de la Pucelle, il proclamait l'innocence des Rouennais dans ce meurtre juridique, et les conviait à élever une statue à la victime (3).

(1) Du 9 au 23 mai, l'official et le promoteur du chapitre furent incarcérés à la geôle de Rouen pour le fait de la Pucelle. —Voir l'argent dépensé afin de tirer d'affaires J. Basset et J. Regis. — M. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, T. V, p. 272.

(2) *Jeanne d'Arc à Rouen. Passim.*

(3) *Revue de Rouen*, 1845, IIe semestre, p, 102 et 103. — Voir aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google

Mais la statue fut laissée de côté, parce que « la prévention établie, ex-
« citée par l'ardeur même de la controverse, ne fit que se développer et se
« transformer en répulsion violente. Il fallut céder devant cet obstacle in-
« surmontable. En vain le gouvernement offrit de donner la statue pour
« qu'elle fût placée dans un Musée ou dans tout autre établissement public.
« On refusa de la demander, même sous le bénéfice de cette condition si
« facile à remplir (1). »

On tenta d'honorer, d'une autre manière, la mémoire de Jeanne Darc. M. Brunier, membre de la Société d'Emulation, lui proposa, en 1853, de marquer, par une table commémorative, le lieu de la captivité de Jeanne Darc. Une commission fut nommée, et, par l'organe de M. Léon de Duranville, qui rechercha avec soin, à l'aide des *Procès de condamnation et de réhabilitation*, l'emplacement de la prison de Jeanne Darc et le rôle du Donjon dans son procès (2), elle fit ces propositions :

« 1° La Commission exprime le vœu de voir placer à Rouen des tables
« commémoratives, tendant à rappeler, et la captivité de Jeanne d'Arc, et
« l'ancien Château construit par ordre de Philippe-Auguste;

« 2° Ces tables commémoratives, au nombre de trois, se trouveraient
« placées ainsi qu'il suit :

« La première, portant ces mots : « *Ici était l'entrée du Château construit*
« *sous Philippe-Auguste, après la réduction de la Normandie,* » « serait placée
« rue Morand, vis-à-vis de la porte du monastère des Ursulines (3) ;

« La seconde, portant ces mots : « *La Tour où Jeanne d'Arc fut détenue se*
« *trouvait dans* TELLE *direction*, à la distance de TANT *de mètres*, » « serait
« placée sur une maison sise boulevard Bouvreuil, n° 7 (4);

« La troisième table commémorative serait placée sur la tour du Donjon,
« et contiendrait ces mots : « *Jeanne d'Arc fut interrogée dans cette tour.* »

Puis venaient l'indication des dimensions et le vœu de transmettre ce Rapport, dont les conclusions avaient été adoptées par la Société d'Emula-

(1) M. A. Pottier. — *Précis des Travaux de l'Académie,* 1858, p. 303.

(2) M. Léon de Duranville a fait encore ce travail avec beaucoup de soin dans sa *Notice sur le Château de Bouvreuil.* — Voir la REVUE DE ROUEN, 1852. — La plupart de ses conclusions sont les nôtres, parce qu'il s'est appuyé, comme nous, sur les pièces des deux procès de Jeanne Darc.

(3) On pourrait la mettre entre les n°s 7, 7 *bis* et 9, qui, avec leurs cours, occupent à peu près l'emplacement des *deux Tours de la Porte vers la ville.* — F. B.

(4) Grâce au percement de la rue de l'Impératrice, on pourrait la mettre sur la portion du mur correspondant à l'angle externe du bâtiment en briques qui fait retour d'équerre sur cette rue, et qui occupe l'emplacement même de la *Tour de la Pucelle.* — F. B.

Digitized by Google

tion, le 2 mai 1853, à M. le maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Rouen, avec prière de faire mettre ce projet à exécution (1).

Le succès fut celui de l'ancienne proposition de M. Barthélemy : les tables commémoratives sont encore à placer.

Il semble vraiment qu'il y ait euparti pris de tout repousser, et qu'on ait regardé comme une mesure compromettante, un périlleux honneur de reconnaître et de signaler à tous les yeux la vérité historique, qui, de près ou de loin, dans le présent et dans le passé, rattache la mémoire de Jeanne Darc au couvent des Ursulines.

De son côté, le 12 février 1858, M. de Lérue fit, à l'Académie de Rouen, une autre proposition, qu'elle s'empressa d'accueillir. « Elle avait pour « objet d'inviter l'autorité administrative à substituer au monument con- « sacré dans notre ville à rappeler le martyre de l'héroïne, et que le goût « public a depuis longtemps énergiquement réprouvé, un monument digne « à la fois de notre époque et du pieux souvenir qu'il doit servir à perpé- « tuer (2). »

Une commission fut nommée, qui s'occupa de l'origine de la *Fontaine de la Pucelle*, qu'on proposait de détruire, et jeta un coup d'œil historique sur les divers monuments qu'elle avait remplacés. Après cet intéressant exposé, l'honorable rapporteur disait : « L'Académie de Rouen n'est donc que « l'organe du sentiment public, lorsqu'elle se prépare à réclamer avec ins- « tance, auprès de l'autorité administrative, la suppression de la statue « actuelle, et l'érection d'un nouveau monument (3). »

La Commission, se souvenant aussi des tentatives de 1845, de la belle Ode de M. Guiard, du patriotique travail de M. Chéruel, et la statue de M. Feuchère « décida qu'il fallait s'enquérir de ce que cette œuvre d'art « pouvait être devenue, afin que si, par hasard, elle était encore dispo- « nible, on pût solliciter l'autorité, mieux inspirée cette fois, d'en faire la « demande, pour lui donner la destination qui paraîtrait ensuite la plus « convenable (4). »

La statue était restée dans les magasins du gouvernement, et le ministre se montra tout disposé à en faire l'offre à la ville de Rouen, si la demande lui était adressée. La Commission proposa à l'Académie « d'inviter M. le « Préfet et M. le Maire de Rouen à vouloir bien user de leur haute in- « fluence auprès du gouvernement, à l'effet d'obtenir cette statue, » propo-

(1) *Bulletin des Travaux de la Société libre d'Emulation de Rouen*, année 1852-1853.

(2) Rapport de M. A. Pottier. — *Précis des Travaux de l'Académie*, 1857-1858, p. 291.

(3) Id. ibid., p. 301.

(4) Id. ibid., p. 303.

Digitized by Google

sition qui fut acceptée, « l'Académie réservant, pour le soumettre à une « plus mûre délibération, le projet de substituer un monument nouveau au « monument ancien que l'opinion publique réprouve comme indigne de sa « haute et patriotique destination (1). »

Cette statue a été accordée et transportée à Rouen, où elle fait, à l'entrée de la Grand'salle de l'Hôtel-de-Ville, le pendant de celle de Pierre Corneille.

En attendant l'érection de ce monument, l'Académie de Rouen avait proposé, dès 1857, pour 1860, un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur tableau dont le sujet serait tiré de l'*Histoire de la Normandie.*

Comme on a pu le voir, les idées étaient depuis longtemps tournées, à Rouen, vers la glorification de Jeanne Darc, et l'un des concurrents, enfant de Rouen, prit pour sujet le *Supplice de Jeanne Darc.* L'œuvre de M. Legrip fournit à M. Bachelet, dans le *Rapport sur le Concours des Beaux-Arts*, dont il fut chargé, une page émouvante sur cet horrible sacrifice. C'est un tableau où la plume de l'historien a complété le pinceau de l'artiste, en nous initiant aux sentiments intimes des personnages mis en scène (2). L'Empereur a donné l'œuvre de M. Legrip au Musée de Rouen, et nos yeux peuvent y contempler le supplice du Vieux-Marché, dans toute sa sombre horreur, du côté des bourreaux, et dans toute sa céleste majesté, du côté de la victime.

Peu de temps après, en 1862, la ville de Rouen fit remettre sur la fontaine de la Pucelle d'Orléans restaurée, les trois plaques, en marbre noir et en lettres d'or, détruites lors de la Révolution, et composées par l'abbé Saas, de l'Académie de Rouen, avec l'assentiment de cette compagnie.

L'une mentionne la date et les noms des autorités et des échevins; l'autre est en l'honneur de l'héroïne, pour préciser le lieu de son supplice, et la troisième célèbre ses louanges en vers latins élégiaques. C'est toujours quelque chose que d'avoir restauré la fontaine, les inscriptions et la statue (3).

Mais, peut-on croire que la ville de Rouen ait convenablement payé sa dette à celle *qui nous donna d'être Français* (4), et non sujets de l'Angleterre, comme nous étions menacés de l'être, quand elle a relégué la statue de Jeanne à la porte d'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, ou bien placé le tableau de son supplice dans une galerie de son Musée, ou bien enfin restauré, sur une de ses places publiques, un monument, d'un goût plus que douteux,

(1) *Précis des Travaux de l'Académie*, 1857-1858, p. 304.

(2) *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen,* 1859-1860.

(3) M. A. Pottier. — *Restauration de la Fontaine de Jeanne d'Arc, sur la place de la Pucelle, à Rouen.* — Revue de la Normandie, 1862, p. 40-52.

(4) M. Guiard. — Voir plus haut, p. 123.

Digitized by Google

surtout quand on considère les glorieux motifs qui l'ont fait élever? Non, Rouen n'est point quitte encore envers la *Bonne Lorraine* (1).

Puisque Rouen vit sa prison, son jugement, son martyre, son calvaire, il faut que la réparation soit proportionnée à la peine, à la souffrance, et d'autant plus éclatante qu'elle s'est plus longtemps fait attendre.

Il ne nous appartient pas d'indiquer ce qu'elle doit être ; mais nous répéterons ce qu'ont dit nos devanciers sur cette question, frappés comme nous de l'insuffisance des mesures que Rouen a prises jusqu'ici pour honorer la mémoire de Jeanne Darc. M. Chéruel, mû par un profond sentiment national, a cru que notre siècle ne pouvait pas plus longtemps la laisser ensevelie dans l'oubli : « Serait-il possible que le XIXe siècle, qui comprend le « passé, qui restaure et complète avec intelligence les grands monuments « du moyen-âge, qui consacre un souvenir à tous les noms illustres, comme « un titre de gloire et un encouragement pour la postérité ; serait-il pos- « sible qu'une telle époque oubliât Jeanne d'Arc ? » C'est ainsi que M. Chéruel demandait, en 1845, un monument qui n'a point encore été élevé de nos jours.

En 1860, M. Bachelet, rapporteur du concours dont nous avons parlé ci-dessus, rappelant l'absence de ce monument, digne de Jeanne Darc, vainement réclamé depuis quinze ans, faisait entendre au sein de l'Académie ce pressant appel à notre administration municipale : « O vous, qui avez « entrepris la régénération de notre grande Cité, il vous appartient de ré- « parer l'oubli de vos prédécesseurs. Déjà, recueillant pieusement l'œuvre « d'un statuaire qui avait consacré ses derniers labeurs à rappeler l'immo- « lation de Jeanne d'Arc, vous avez placé aux portes de cette enceinte (2) « l'image de cette divine inspirée. C'est beaucoup d'ouvrir à des milliers « d'habitants l'air et la lumière ; ce serait plus encore de ranimer et d'en- « tretenir en eux la vie morale, et de leur rappeler les miracles que peut « enfanter la religion du pays ; car, dans la vie des peuples, les grandes ac- « tions naissent des grands souvenirs. Les œuvres d'utilité passent et dis- « paraissent avec les nécessités qui les ont fait naître ; les œuvres d'intel- « ligence et de cœur survivent aux désastres des siècles et ont seuls le pri-

(1) Ce n'est pas à cet ordre d'idées qu'il faut rapporter un tout petit oratoire qu'on nous dit, avec beaucoup d'intention, « avoir été récemment élevé par les Dames Ur- « sulines au lieu où Jeanne Darc a été renfermée. » C'est une construction sans cachet et sans valeur artistique, bâtie depuis peu dans le jardin, et pour les besoins du couvent, à la place où l'on a cru trouver cette *Chambre du milieu*, dont on a fait la prison de Jeanne.

(2) La grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où l'Académie tient ses séances solennelles.

Digitized by Google

« vilége de l'immortalité. Vous oserez cette grande entreprise, car il n'est « pas d'homme en France qui ne seconde votre patriotisme, et il n'est pas « de magistrats qui ne vous connaissent le courage et ne vous envient « l'honneur d'une éclatante réparation (1). »

Le dimanche 28 mai, M. Morin est venu faire, dans le cirque de Sainte-Marie, une conférence, où il a présenté, avec non moins de chaleur que d'intérêt, l'ensemble de la vie de Jeanne Darc, puisée surtout dans le procès officiel. Il a montré toute l'importance de sa mission providentielle, et la valeur historique de ce Donjon, qui rappelle la dépossession de l'Angleterre, et le retour de la Normandie à la France. Puis, retraçant avec admiration l'anniversaire célébré le 8 mai par la ville d'Orléans, depuis quatre cent trente-cinq ans, avec une pompe touchante , il a émis le vœu qu'on rétablît à Rouen la procession, instituée par nos pères, en souvenir du jour heureux où la Normandie fut définitivement délivrée du joug de l'Angleterre. Au fond du cœur, il déplorait, sans doute, qu'Orléans fût la seule cité de France qui gardât mémoire des grandes choses accomplies par Jeanne pour affranchir notre patrie. Mais cette procession n'était qu'en attendant le monument, principal objet de la conférence (2).

Le jeudi, 24 août 1865, le Conseil général de la Seine-Inférieure, sous la présidence de M. Rouland, sénateur, arrivé à l'article des *Monuments historiques*, s'occupa de la tour du Donjon, question dont le premier bureau avait été saisi par M. F. Deschamps. On entendit le remarquable rapport de M. Bazille, insistant sur l'opportunité « qu'une souscription nationale « fasse amiablement sortir ce monument de la propriété privée, afin de le « mettre à l'abri des éventualités auxquelles pourrait l'exposer, dans l'ave- « nir, une situation dépendante et précaire. » Puis le rapporteur rappelait l'active intervention de M. Morin pour la réalisation de cette idée ; la nécessité pour le Conseil général « qui siége au centre des lieux où se sont « accomplies les phases de ce drame à la fois lugubre et sublime de notre « histoire, de manifester ses sympathies pour un projet qui révèle, à un haut « degré, l'une des meilleures tendances de notre temps : le culte pieux des « souvenirs. »

Après quelques considérations historiques, venait cette conclusion, qu'il y avait quelque chose de mieux que la statue expiatoire de la place de la Pucelle ; c'était « que la ville de Rouen fût assurée de conserver à jamais, « soustrait aux hasards qui entourent nécessairement la propriété privée,

(1) *Rapport sur le Concours des Beaux-Arts*, p. 13 et 14.

(2) Voir le *Journal de Rouen* et le *Nouvelliste de Rouen* du lundi 29 mai 1865.

Digitized by Google

« le monument dont les murs entendirent ces sublimes réponses qui, un « instant, déconcertèrent les juges et firent reculer les bourreaux. »

Le premier bureau « s'associait moralement, et de toutes ses forces, à « cette patriotique pensée, et il avait la confiance de trouver au sein du « Conseil une approbation unanime. »

La discussion porta sur la manière dont la demande avait été introduite devant le Conseil, et sur la nécessité de ne pas regarder l'acquisition de la tour du Donjon comme une affaire d'*utilité publique*.

M. Rouland, président, répondit, pour le fond, qu'il s'agissait simplement « de signaler l'avantage qu'il pourrait y avoir à acquérir, à l'amiable, « la tour en question, pour éviter qu'elle demeurât une propriété privée, « et qu'elle fût, par suite, exposée à une destruction, heureusement peu « probable, quant à présent, mais qu'il fallait bien considérer comme pos- « sible; et pour la forme, que le droit d'initiative du Conseil était incontes- « table et devait toujours être maintenu. »

Le conseiller, qui avait saisi le bureau de cette question, M. F. Deschamps, se fit connaître, et demanda instamment au Conseil de vouloir « bien donner « un témoignage d'approbation et de sympathie à l'idée qui a surgi depuis « quelque temps d'assurer, par un moyen quelconque, la conservation de « la tour dont il s'agit. »

Après une observation, tendant à faire constater plus explicitement dans le rapport « qu'il s'agissait seulement, dans tous les cas, d'arriver à une *acqui-* « *sition amiable*, et non point à une expropriation pour cause d'utilité pu- « blique, » ces modifications sont faites par le rapporteur, séance tenante. « L'ensemble du rapport est ensuite adopté, et le Conseil en décide l'im- « pression (1). »

Ce vote du Conseil général, dans une séance à laquelle assistaient quarante-huit de ses membres, fut de la plus haute importance, en ce qu'il montrait le vif intérêt que tout le département, par ses représentants, prenait à cette question historique et nationale, et en ce qu'il la faisait sortir du domaine de la spéculation pour entrer dans le domaine des faits.

Par la presse et le théâtre, la question gagnait encore du terrain dans tous les esprits, quand vint, à la fin du mois de novembre, une adresse de la commune de Domrémy, patrie de Jeanne Darc, pour engager la commune de Rouen à racheter les précieuses reliques qu'elle possédait dans son sein.

De nouveau, sur la proposition de M. F. Deschamps, une commission de

(1) *Procès-Verbaux des Délibérations du Conseil général de la Seine-Inférieure*, session ordinaire de 1865, p. 213-220.

Digitized by Google

douze membres, pris dans le sein du Conseil municipal de Rouen, fut nommée pour examiner la suite qu'il était possible de donner à l'adresse de la commune de Domrémy.

Enfin, le vendredi 26 janvier 1866, à la suite d'un éloquent rapport, présenté par M. F. Deschamps, organe de cette commission, le Conseil municipal de Rouen, à une grande majorité, vota les conclusions suivantes de ce rapport :

« En réponse à l'adresse de la commune de Domrémy-la-Pucelle, le Con-
« seil municipal décide qu'une souscription nationale sera ouverte, sous le
« patronage de la ville de Rouen, pour le rachat de la tour du Donjon, der-
« nier vestige du château de Philippe-Auguste, où Jeanne Darc fut inter-
« rogée et mise en face des instruments de la torture.

« La ville de Rouen s'inscrira en tête de la liste de souscription pour une
« somme de 25,000 fr. (1). »

Le succès de cette souscription, si patriotiquement ouverte par les représentants de notre cité, ne paraît pas douteux, car le nom de Jeanne Darc est de ceux qui unissent au lieu de diviser. Ses sentiments religieux, son noble caractère, sa brillante valeur, ses immenses services, son humble origine lui ont conquis de vives sympathies dans toutes les classes et dans tous les rangs de la nation.

Au sein de cette grande confusion du XVe siècle, elle apparaît comme un rapide et brillant météore. Les uns se rappellent qu'entraînée par ses saintes visions, et soutenue par ses divines extases, elle est morte en invoquant le nom de Jésus, et que l'Eglise de France a placé son nom dans le *Martyrologe* parmi ceux des martyrs, des saints et des personnages morts en odeur de sainteté (2); d'autres, qu'elle fut l'unique appui de ce trône, que les braves mêmes désespéraient de pouvoir sauver, et qu'elle a rendu la couronne à ce roi, défendu par elle jusque sur le bûcher; ceux-ci, qu'elle a guidé les milices communales contre les ennemis de la patrie, en leur redonnant la confiance dans la victoire; ceux-là, qu'elle est sortie du sein des campagnes pour unir les forces dispersées de la nation, ranimer les courages abattus et ressusciter cet amour divin de la patrie par ses géné-

(1) Voir le *Journal de Rouen* des 27 et 28 janvier 1866, où se trouvent ce vote et le rapport de M. F. Deschamps. Dès le lendemain du vote, MM. Dutuit et Lucien Ferry, conseillers municipaux, s'inscrivaient chacun pour 500 fr.; Mme Ve Pitrou, quelque jours après, pour 1,000 fr.; le conseil municipal de Toulon, pour 500 fr.; celui de Saint-Pierre-de-Manneville pour 30 fr., enfin celui d'Orléans délibère d'urgence, en ce moment, sur la quotité de sa souscription, et cela, avant même l'installation du Comité de souscription, sous le patronage de la ville de Rouen.

(2) Voir le texte aux *Pièces justificatives*.

Digitized by Google

reuses inspirations ; enfin, toutes les femmes de France sont fières du rang à part que l'une d'elles occupe sur la scène de l'histoire. Ainsi qu'on l'a dit : « Dans les annales de la nature humaine, c'est une des plus grandes âmes « qui aient paru; dans nos annales nationales, Jeanne Darc est la pre- « mière des Françaises (1). »

Mais que le monument demandé, depuis tant d'années, par tant de voix généreuses, tarde encore ou ne tarde pas à s'élever, nous n'en avons pas moins cru bon et utile, au simple point de vue de l'histoire, de retracer la physionomie générale du *Procès de Jeanne*, en insistant sur les différents lieux de Rouen qui en furent le théâtre et jouèrent un si grand rôle dans la vie, ou plutôt dans la mort de cette noble fille, vraiment inspirée de Dieu pour le salut de la France. Si nous avons relevé jusqu'aux plus petits faits, rappelé jusqu'aux moindres circonstances, c'est que l'erreur avait trop souvent pris la place de la vérité ; c'est que les phases diverses de ce monstrueux procès ne sont guère connues que des érudits; c'est qu'on ne soupçonne pas, en général, tout l'intérêt historique qui se rattache à une foule d'endroits de notre cité, près desquels nous passons souvent avec indifférence ; enfin, c'est que nous pensons de Jeanne Darc ce que Fontenelle disait de Newton : « Un si grand nom justifie les plus petits détails. »

(1) M. Emile Chasles. — *La Destinée historique de Jeanne d'Arc*, Revue contemporaine, 1854, p. 551.

F. Bouquet.

Des Pièces justificatives, la plupart inédites, et une Bibliographie étendue des écrivains et des artistes normands qui se sont occupés du Procès de Jeanne et du Château de Philippe-Auguste, seront jointes à un tirage à part. Cette Etude historique, ainsi complétée, sera très prochainement mise en vente.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

CONCERT POPULAIRE DE MUSIQUE CLASSIQUE DU CIROUE SAINTE-MARIE. — ŒUVRES MUSICALES DE M. LE COMTE DE REISET.

I.

Une fois encore, les puissantes et radieuses inspirations des maîtres de l'art classique ont enthousiasmé le peuple, une fois encore il nous a été donné d'assister à ce spectacle incomparable d'une foule acclamant les grandes œuvres, comprenant le génie, en subissant le charme, et manifestant solennellement son émotion et sa sympathie. L'orchestre de M. Pasdeloup a trouvé, à Rouen, un auditoire digne de lui; nous, nous avons trouvé l'orchestre digne des œuvres qu'il a interprétées. Quelle fougue et quel entrain dans ces vaillantes phalanges ! Quelle délicate entente des nuances et des finesses mélodiques ! Quel ensemble aussi et quelle perfection de sons ! Nous n'avons pas à renouveler les éloges que nous avons adressés l'an dernier à M. Pasdeloup, nous les maintenons. Ce chef d'orchestre est à la hauteur de la noble mission qu'il s'est donnée.

Nous voulons dire un mot des œuvres entendues. Nous écartons la délicieuse canzonetta de Mendelssohn, exécutée par tous les instruments à corde, elle a été donnée et applaudie l'an dernier, et les dilettantes qui suivent les matinées de M. Engelmann la connaissaient de longue date. J'en dirai autant de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven, qui formait la base du programme de l'année précédente. Il est vrai qu'on ne se lasse jamais d'entendre ce chef-d'œuvre, où le génie puissant de Beethoven s'est élevé aux sommets. L'ouverture de *Guillaume Tell* est dans toutes les mémoires, seulement il est rare de l'entendre exécuter par un orchestre d'élite qui peut produire des solistes comme MM. Brunot, sur la flûte, Casteigner, sur le cor, et Poencet, sur le violoncelle.

Ce qui était nouveau pour Rouen, c'était le prélude du cinquième acte de l'*Africaine*, unisson grandiose, où les instruments s'élèvent à l'émotion et à la puissance de la voix. L'auditoire a frémi tout entier, il a acclamé et bissé avec enthousiasme. L'ouverture de *Joyeuses Commères de Windsor* a jeté par poignées les mélodies riantes, les dessins gracieux, les chuchottements, les gais propos, tout le frais cortége d'un jour d'été plein de soleil et de vie. Joyeuses commères, qu'il faisait bon à Windsor, ce jour-là, aux bords de la Tamise, à l'ombre du grand château royal !

Digitized by Google

Le concerto de Rode, pour violon, a permis à M. Montardon de faire valoir son riche et brillant talent. Ce jeune musicien, qui vient de remporter le premier prix du Conservatoire, est déjà passé maître. Il a fait preuve d'une virtuosité hors ligne. Ce qui le distingue, à notre sens, c'est l'extrême pureté de ses sons, la souplesse et l'intelligence de son archet qui chante sur les cordes avec une aisance magistrale et un art exquis. En cela, il procède de l'école moderne, et continue les excellentes traditions de Kreutzer, Baillot, Lafont, Alard et Maurin.

Le *Freyschütz*, représenté à Berlin en 1822, et arrangé pour la scène française sous le nom de *Robin des Bois*, en 1824, est bien de son époque, époque féconde, pleine de sève, d'originalité, de poésie et d'avenir. Je parle au point de vue de l'art Weber est un type resté populaire. Ses douces mélodies, son imagination heureuse, ses nouveautés dramatiques, je ne sais quelle auréole légendaire qui entoure son souvenir, l'ont rendu sympathique à la foule. *Freyschütz* est une de ses bonnes œuvres, et de celles qu'on aimera toujours.

J'ai réservé la place d'honneur à l'adagio du septuor de Beethoven, œuvre exquise, s'il en est, œuvre qui honore l'esprit humain, qui console, qui élève, qui enchante. C'était, sans doute, pendant les années heureuses qu'il passa auprès de l'électeur de Cologne que Beethoven, se laissant aller aux plus suaves inspirations de son cœur, écrivait ces pages radieuses où la poésie, les hautes contemplations, l'idéal et l'extase ont revêtu un si magnifique langage. Grand et noble cœur, que les douleurs, les déceptions, les tourments de tous genres sont venus broyer trop tôt, et qui, sous ces dures étreintes, n'a plus rendu que des larmes : des larmes et aussi des dédains sinistres, dont ses dernières œuvres révèlent l'amertume.

Dire que l'orchestre de M. Pasdeloup a fait revivre ces belles choses, c'est répéter ce qui était dans toutes les bouches, et ce qu'ont confirmé les applaudissements répétés de l'immense auditoire et la couronne de fleurs que la ville de Rouen lui a décernée.

II.

On voit, depuis plusieurs années, sortir des hautes régions de la société, des compositeurs distingués, qui utilisent leurs trop rares loisirs par des œuvres musicales dignes d'attention.

Je nommerai le prince de la Moskowa, mort il y a quelques années, le duc de Poniatowski, le duc de Massa, et parmi les enfants de la Normandie, celui dont je veux parler en cet article, M. le comte de Reiset, ambassadeur de France à Hanovre.

Digitized by Google

La *Revue de la Normandie* manquerait à sa mission si elle ne signalait pas les œuvres de ses concitoyens qui, pour éloignés qu'ils sont de la terre natale, n'en sont pas moins chers ni moins précieux à son souvenir.

M. le comte de Reiset est né à Saint-Aignan, près Rouen, sa famille fait l'ornement et l'honneur de notre pays; la mère de M. de Reiset était elle-même une musicienne distinguée autant qu'une femme d'esprit. Elle a publié, en 1843, un charmant recueil de romances, avec ce titre : « *A mes petits-enfants!* » Elle avait eu pour maître Grétry, et c'est chez elle que Litzt débuta à son arrivée en France. Baillot, le célèbre violoniste, lui dédia plusieurs de ses compositions. Cette femme aimable avait été formée au goût des lettres par une petite-nièce de Corneille qui fut présentée à sa famille par Collin d'Harleville, ce poète gracieux et honnête, trop tôt oublié. Aussi son salon de Bapeaume était-il recherché. On y voyait les hommes dont la Normandie était le plus fière : Boïeldieu et Fournier, son ami, Auguste Le Prévost, Licquet, Botta, Achille Deville, Ulrich Guttinger, Hyacinthe Langlois, et bien d'autres dont nous taisons les noms.

On comprend que dans un pareil milieu, l'intelligence et le goût du comte de Reiset se soient vite formés. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la carrière diplomatique qu'il a parcourue, bien qu'il s'y soit signalé en plusieurs rencontres que l'histoire dira. Je nommerai seulement ses œuvres musicales : la *Berceuse*, mélodie pour piano, imprimée à Darmstadt, une grande cantate faite pour S. A. R. la grande-duchesse Mathilde de Hesse; le *Pas de la Mariée*, le *Réveil*, *Ave Maris stella* , une marche funèbre pour piano, plusieurs valses brillantes, un *Noël*, des romances fort gracieuses; enfin, et ce sont les œuvres importantes, deux opéras (1): l'un, la *Meunière de Marly*, représenté à Darmstadt pour la première fois, le 30 janvier 1863, et dont les journaux spéciaux ont parlé avec éloges, l'autre, *Donna Maria*, que nous venons de recevoir, et qui a été représenté, l'an dernier, sur le théâtre de S. A. le duc de Brunswick.

Le sujet de cet opéra en deux actes est pris au remarquable travail de M. Guizot, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, il y a quelques années, intitulé : *Un projet de Mariage royal*. On sait les touchantes infortunes de l'infante d'Espagne, les menées de Buckingham et la passion de Charles Stuart, prince de Galles. C'est à travers les péripéties de ce drame historique que M. de Reiset a pris un épisode intéressant, en a fait sortir plusieurs situations heureuses, et les a colorées d'une musique facile, mélodieuse, pleine de verve et de grâce. Je noterai, parmi les morceaux les mieux réussis le n° 7, l'*Air de Charles Stuart*. La mélancolie du prince y trouve des accents pathétiques du plus doux effet. La mélodie est large et très expressive. Le

(1) Le livret de ces opéras est en allemand.

Digitized by Google

n° 14, l'*Air de Donna Maria*, au second acte, est d'une conception hardie et ravissante. La mélodie en *fa majeur* commence par un *mi* qui se bémolise dès la quatrième note par un heureux effet d'harmonie, et qui reparaît çà et là avec grâce et à propos. Cet air est mouvementé et bien dessiné. Le duo du n° 17, entre Charles et Donna Maria est un andante conçu largement et très bien rythmé. C'est une des qualités, du reste, de toute cette musique : la phrase est bien assise, les pensées s'y meuvent à l'aise, nettes et franches, disons le mot, françaises. La marche du n° 20, répétée par le chœur au n° 23, est animée d'un souffle puissant, qui lui donne les allures d'un chant national. Si ce n'est pas un chant d'Espagne que M. de Reiset a transcrit, c'est une mélodie qui mérite de devenir populaire. Elle est d'une ampleur et d'une facture magistrales. Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse, nous ne voulions que signaler à la Normandie les travaux artistiques d'un de ses enfants qui représente noblement à l'étranger l'honneur et les intérêts de la France.

Il y a dans la vie de M. le comte de Reiset un trait qu'il faut citer :

Il nous est raconté par le duc de Dino, dans ses *Souvenirs de la campagne de Lombardie en* 1848. (Paris, librairie militaire de Dumaine, 1851.) Il rapporte que le roi Charles-Albert, qui se connaissait en valeur, en voyant M. de Reiset au feu, sous les murs de Milan, lui adressa ces paroles en lui tendant la main : « J'aime à voir les Français au feu, ils y font toujours bonne figure! » Et quand ces mêmes hommes, déposant l'épée, deviennent les plus estimés des diplomates, les plus délicats amis des arts, et savent les cultiver avec succès, on se prend à admirer ce genre français, si brillant, si multiple, si bien pondéré, si vivant aussi et si digne de marcher à la tête de la civilisation.

M. le comte de Reiset est un de ces hommes dont la Normandie peut être fière. Pour nous, nous le plaçons, au point de vue de l'art musical, dans cette aimable galerie, où déjà ont pris place MM. Martin de Villers, le marquis de Loraille, Amédée de Rounin et plusieurs dont le nom viendra en son temps.

J. L.

Le défaut de place a fait supprimer, le mois dernier, un paragraphe relatif à l'inauguration de l'orgue de Saint-Romain. Nous y rendions compte de l'orgue, de son mécanisme, des perfectionnements qui y ont été introduits, des ressources qu'il présente, de l'excellente qualité des jeux, et du mérite du facteur, M. Narcisse Martin, de Paris. Nous tenons à réparer cette omission en en expliquant le motif.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

La Société des Bibliophiles normands vient de remettre au jour une *Relation du voyage des dames religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, parties de France le 22 février 1727, et arrivez à la Louisienne le 23 juillet de la même année.*

Cette *Relation*, primitivement publiée chez Antoine Le Prevost, rue Saint-Vivien, à Rouen, 1728, en un petit volume in-12 de 100 et 28 pages, devenu rare, se compose de cinq lettres, la relation proprement dite comprise, que l'une des voyageuses, Marie-Madeleine Hachard, sœur Saint-Stanislas, adressa à son père entre le 22 février 1727 et le 8 mai 1728.

La première lettre se rapporte au départ des généreuses servantes de Dieu qui, brisant les derniers liens qui les attachaient à leurs familles, ont accepté la noble mission de porter au-delà des mers les bienfaits de la civilisation et de l'éducation chrétienne. Les souvenirs normands qui se rencontrent dans cette lettre, de même que dans les suivantes, donnent à la narration un intérêt tout spécial.

Le 24 octobre 1726, Marie Hachard, novice, quitte la communauté des Ursulines de Rouen, à la tête de laquelle étaient Mmes de Vigneral et de Lamberville. Elle et ses dignes compagnes, la mère Saint-François-Xavier, religieuse Ursuline du Havre, et Mme Cavelier, de Rouen, religieuse Ursuline de la maison d'Elbeuf, prennent le carrosse de Paris, où elles arrivent le 26 octobre, et retrouvent deux religieuses de la maison de Rouen, Mme Jude, mère assistante, et Mme Le Boullenger, dépositaire, qui, à la suite de Mme Tranchepain, choisie pour supérieure, avaient pris les devants afin de s'entendre avec la compagnie des Indes, fort zélée pour les intérêts de la religion. La sainte caravane se remet en route le 8 décembre suivant, accompagnée du révérend Père Doutrelo et du frère Crucy, de la compagnie de Jésus. Le trajet à travers le continent s'accomplit au milieu des difficultés de tout genre, qui signalaient autrefois les plus simples excursions; et une gaîté franche, parfois malicieuse, mais contenue toujours dans les limites de la plus scrupuleuse convenance, préside au récit, dont la signataire ne néglige aucune occasion de faire, par la pensée, un retour vers des lieux demeurés chers à sa mémoire, et qu'elle n'a pas dû quitter sans peine.

A Hennebon, la pieuse mission s'augmente de deux religieuses Ursulines de *Plehermel*, conduites par le révérend Père Tartarin, jésuite, missionnaire de la Louisiane; et d'une troisième religieuse de la maison même

Digitized by Google

d'Hennebon. La communauté naissante est dès lors composée de huit religieuses professes, d'une converse, sœur Françoise, et de deux postulantes, sœurs Le Massif, venue de Tours, et Marie Hachard elle-même qui, le 19 janvier 1727, prend, à Hennebon, l'habit de religion et le nom de Saint-Stanislas, en tout onze personnes, sans compter deux servantes. Les Pères emmènent, en outre, un menuisier, un serrurier, plusieurs autres ouvriers, un *morre* pour les servir, et un petit chat qui, suivant la remarque de la narratrice, a voulu être de la communauté, supposant apparemment qu'il y a, à la *Louisienne* comme en France, des souris et des rats.

Les préliminaires de l'embarquement occupent la fin de la première lettre, écrite la veille du départ de Lorient. — Une autre lettre, du 14 mai suivant, et envoyée de la *Caille-Saint-Louis*, un des ports de l'île de Saint-Domingue, ne nous a pas été conservée. Celle qui est donc véritablement la seconde est datée de la Nouvelle-Orléans, le 27 octobre 1727. L'auteur, qui déjà précédemment a reporté un affectueux souvenir sur son père et sur sa mère, entre ici dans certaines particularités de famille concernant une de ses sœurs, postulante au Val-de-Grâce, où elle se trouve avec Mme de Quevreville, et ses autres frères et sœurs, qui presque tous ont embrassé, comme elle, la vie religieuse. Viennent ensuite quelques détails sur la manière de vivre à la Louisiane, où le pain, fait de blé de Turquie, coûtait alors dix sous la livre, sur la topographie, les productions et le commerce du pays, sur les mœurs des habitants, sur le commencement d'installation des Ursulines. Un passage s'attache à démontrer, avec une surabondance qui peut aujourd'hui paraître tout au moins superflue, que la Louisiane et le Mississipi ne sont pas une seule et même chose :

« Vous apellez ce lieu-ci tantôt la Louisienne et tantôt Mississipi ; mais « ce doit être la Louisienne, c'est le nom que lui donna M. Robert Cavelier, « sieur de la Salles, natif de Rouen, quand il y vint avec le sieur Joustel et « plusieurs autres personnes de la même ville, faire la première découverte, « en 1676 et en 1685, en considération du règne de Louis-le-Grand, et ce nom « de la Louisienne lui est resté ; mais le nom de Mississipi, c'est le fleuve qui « s'appelloit ainsi, auquel ledit sieur de La Salle donna le nom de fleuve « Colbert, parce que M. Colbert était alors ministre d'Etat ; mais ce nom de « Colbert ne lui a pas resté, l'on a continué de le nommer le fleuve de Mis- « sissipi, et plusieurs le nomment à présent le fleuve Saint-Louis. »

La *relation*, proprement dite, envoyée en France, ainsi que la seconde lettre, par le vaisseau *le Prince-de-Conty*, est consacrée au voyage des religieuses à bord de la *Gironde*, et à leur établissement dans la contrée où elles devaient exercer leur zèle charitable. Le bâtiment, qui avait pour commandant M. de Vauberci et pour second capitaine M. Guéret, met à la voile le

Digitized by Google

23 février. A la suite d'un coup de mer terrible on relâche le 12 mars à l'île de Madère. Le passage du tropique, coincidant avec le Vendredi-Saint, la burlesque cérémonie, connue sous le nom de baptême de la Ligne, est remise au lendemain, et épargnée seulement à ceux des voyageurs qui s'en exemptent en payant un droit en argent. Plusieurs rencontres de Corsaires ont lieu pendant la route. Une station de quelques jours se fait à la *Caille-Saint-Louis*. Enfin, après d'autres incidents qui mettent leur existence en danger, les voyageurs de la *Gironde* passent près de l'Ile-Blanche, s'arrêtent à une autre île que l'auteur du récit croit être celle de *Sainte-Roze*, aperçoivent l'île Dauphine, et arrivent le 23 juillet dans la rade de *la Balisse*, à l'entrée occidentale du Mississipi, à deux mille quatre cents lieues environ de Rouen, ayant, à cause des vents contraires, mis cinq mois au lieu de trois à accomplir la traversée. — Reçues par M. Duvergé, commandant pour la compagnie des Indes, les saintes filles remontent, dans des chaloupes, le fleuve dont les rives sont plantées de bois sauvages, « uniquement habités par des bêtes « de toutes couleurs. » A la Nouvelle-Orléans, lieu de leur destination et but de leurs aspirations pieuses, de grandes marques de joie les accueillent. Le révérend Père de Beaubois, qui les avait précédées, et auquel était dû le projet d'établissement de leur communauté, M. Pâris, commandant, et M. de La Chaise, directeur général de la Compagnie, les comblent de prévenances. Un logement provisoire est mis à leur disposition, en attendant qu'elles puissent prendre possession de leur monastère et de l'hôpital qui leur sera confié, et on leur construit un petit pensionnat pour y recevoir et y instruire des élèves.

La quatrième lettre, fort courte, écrite au renouvellement de l'année et confiée au vaisseau *les Deux-Frères*, donne quelques indications sur les premières œuvres de nos religieuses et sur l'érection de leur maison, dont s'occupe avec le plus vif intérêt M. Perier, commandant, gouverneur et chevalier de Saint-Louis, que nous supposons un peu être le personnage désigné ailleurs sous le nom, probablement inexact, de M. Pâris.

Dans la cinquième et dernière lettre, sœur Saint-Stanislas complète ce qu'elle a dit, dans d'autres missives que nous ne possédons pas, sur l'état de la Nouvelle-Orléans et des environs, et, avec un accent de vérité, qui ne peut d'ailleurs être suspect en aucune façon, nous offre de curieux sujets d'étude sur des contrées lointaines qui, quoique visitées déjà par de précédentes missions, étaient alors aussi inaccessibles que peu connues.

Une comparaison entre le Mississipi et la Seine fait de nouveau et momentanément songer à la patrie de l'auteur. Puis nous passons en revue les coutumes locales, les produits du sol rapprochés encore de ceux de Rouen,

Digitized by Google

enfin l'organisation et les développements de l'ordre des Ursulines au milieu d'un pays livré à tous les désordres de la débauche et de l'impiété.

Une des parties les plus piquantes du récit est celle qui traite la biographie du fondateur de la puissance française dans la Louisiane, du continuateur de ces pionniers normands dont, au commencement du même siècle, Pierre d'Esnambuc avait été l'un des plus remarquables types. Robert Cavelier sieur de la Salle, natif de Rouen, débarqué une première fois en 1676 sur les terres du Mississipi, qu'il a eu la gloire de découvrir, y a reparu en 1685 avec le titre de vice-roi, que Louis XIV lui a conféré en récompense de l'estime qu'il s'est acquise de la part des naturels. Toute une colonie de volontaires rouennais, dont beaucoup de noms sont cités, l'a accompagné dans son expédition, et, parmi les missionnaires apostoliques qui se sont joints à lui, brillent au premier rang son frère, Jean Cavelier, et son parent François de Chefdeville, que la sœur Saint-Stanislas croit être de la même famille que la sienne, circonstance qu'elle demande à son père d'éclaircir auprès d'un autre de ses parents, le révérend père Autin, prieur des religieux de Saint-Antoine de Rouen.

Cavelier de la Salle s'est avancé avec sa troupe dans l'intérieur des terres jusqu'au fort des Illinois, au lieu appelé plus tard le Petit-Rocher, et à une certaine distance de l'emplacement où devaient être jetés en 1723 les fondements de la capitale de la Louisiane qui, du nom du duc alors régent de France, fut la Nouvelle-Orléans. Mais au mois de mars 1687, au moment où il se disposait à envoyer son frère sur le continent pour informer le roi de la marche de son entreprise, il a été mis à mort par cinq des gens de sa suite.

Ces renseignements, que nous nous contentons d'indiquer sommairement, sont empruntés par Marie Hachard à un des compagnons du navigateur, à Des Liettes, mort au Rocher même deux ans seulement avant l'arrivée des Ursulines. Notre auteur les termine par une péroraison apologétique à l'adresse de ses compatriotes. — « Votre ville de Rouen, dit-elle, ne se glorifie-« t-elle point, mon cher père, de l'honneur qu'elle a que ça été Monsieur de « la Salle et sa compagnie, presque tous gens natifs de cette ville, qui ont « fait la première découverte du Mississipy, Monsieur de Chefdeville, prêtre « missionnaire, qui y a planté des premiers la foy, et enfin aujourd'hui « des religieux et religieuses Ursulines de la même ville qui travaillent « de tout leur possible à l'instruction et salut des âmes de ses pauvres « sauvages. Voilà de quoy exalter vos citoyens et les engager d'aller encor « à la découverte des autres terres inconnues et d'y porter le Christia-« nisme. »

PAUL BAUDRY.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

M. CHÉRUEL ET M. HIPPEAU.

Les feuilles publiques nous ont appris deux nouvelles dont nous voulons faire part à nos lecteurs, parce qu'elles concernent deux hommes bien connus en Normandie. La première est la nomination de M. Chéruel comme recteur de l'Académie de Strasbourg. C'est avec grand regret que nous avons vu M. Chéruel quitter Rouen pour Paris, il y a quinze ans ; c'est avec peine encore que nous le voyons s'éloigner de la capitale pour se fixer aux extrémités de la France. Inspecteur de l'Académie de Paris, puis inspecteur général et secrétaire du Comité des travaux historiques, M. Chéruel rendait à l'histoire et aux études des services éminents et de tous les jours. Travailleur infatigable, historien profondément versé dans tous les secrets de la nationalité française, l'ancien professeur de Rouen était devenu une lumière historique bien placée au sein de notre métropole. Espérons que le contact avec l'Allemagne ne fera qu'ajouter à tant de richesses acquises, et que, pareil aux triomphateurs anciens, M. Chéruel reviendra de ces contrées lointaines chargé des dépouilles opimes de la science et du passé.

Si c'est avec regret que nous voyons M. Hippeau quitter la ville de Caen, où il s'était si bien naturalisé par le travail, c'est avec plaisir, du moins, que nous le savons appelé à Paris pour y recueillir la succession de M. Chéruel comme secrétaire de la section d'histoire au Comité impérial des sociétés savantes. Nous croyons ce choix excellent, et nous nous permettons d'en féliciter M. le ministre de l'Instruction publique. Quinze années de recherches dans le domaine de l'histoire ont préparé M. Hippeau à la fonction élevée qu'il va remplir auprès de l'élite de la science française. Avant de rendre de plus grands services à l'histoire de la France et de cueillir de nouvelles palmes académiques, M. Hippeau aura laissé parmi nous deux importants et précieux monuments de son passage : *l'Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen* et le *Gouvernement de Normandie* au XVIIe et au XVIIIe siècle. Après cela, il est bien naturel que nos regrets l'accompagnent lorsqu'il quitte l'Athènes normande pour l'Athènes française.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN AU PETIT-APPEVLLE, PRÈS DIEPPE.

Dans le courant de janvier dernier, M. Harlé, chaisier au Petit-Appeville, près Dieppe, faisait niveler, pour la culture, un terrain situé sur le penchant d'une colline qui porte le nom de *Côte-Enragée*. Les ouvriers employés à ce travail ne tardèrent pas à découvrir des ossements humains placés dans des fosses de craie et accompagnés de vases en terre noire, de sabres de fer et de plusieurs autres ustensiles de métal. M. Harlé ayant eu la bonne pensée de me prévenir de cette découverte, je continuai moi-même le travail de l'exploration, grâce à une allocation qu'a bien voulu m'accorder M. le Sénateur Préfet. Pendant cette fouille, qui ne dura pas moins de dix jours, j'ai constaté la présence d'une vingtaine de sépultures, parmi lesquelles on reconnaissait aisément la présence d'hommes et de femmes, d'enfants, d'adultes et de vieillards.

Tous ces corps, posés dans des fosses de craie et à peu de profondeur, étaient orientés dans le sens de la vallée : les pieds au sud-est, la tête au nord-ouest. Presque tous possédaient avec eux des objets meubles déposés par les parents dans une pensée religieuse dont nous nous rendons difficilement compte aujourd'hui. Une dizaine avaient aux pieds des vases noirs qui ont dû contenir de l'eau bénite. Trois d'entre eux présentaient des bagues de bronze à l'un des doigts de la main gauche. Quatre ou cinq avaient à la ceinture de belles plaques de bronze ciselé et argenté. Un plus grand nombre ont offert des plaques et des contre-plaques de ceinturon en fer damasquiné.

L'incrustation et le plaqué d'argent étaient encore bien reconnaissables. Sept soldats ont rendu leurs sabres ; beaucoup d'autres ont donné des couteaux. Une femme a montré son collier de perles en pâte de verre, ses fibules ou broches de bronze, dont une avait la forme d'une double croix. L'objet le plus précieux était une boucle d'oreille composée d'un grand anneau de cuivre avec pendant en boule de pâte, recouvert de lamelles d'or. Ces lamelles, ornées de filigranes, avaient des tubes à lentilles de verre. N'omettons pas une chaînette dont les mailles, alternées de fer et de cuivre, avaient été renfermées dans une étoffe. — En somme, ce cimetière, isolé et perdu, avait tous les caractères de l'époque mérovingienne du VIIe au IXe siècle.

J'ai recueilli soigneusement tous ces objets pour le musée départemental de Rouen, et je suis heureux de pouvoir remercier ici M. Harlé de la générosité avec laquelle il a mis son terrain à ma disposition.

Digitized by Google

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Par deux arrêtés pris en janvier et février, M. le sénateur-préfet de la Seine-Inférieure a nommé membres de la Commission départementale des Antiquités, M. l'abbé J. Loth, vicaire de Saint-Romain de Rouen, et M. le marquis Ernest de Blosseville, ancien député.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'excellence de ces deux nominations, qui seront parfaitement accueillies par tout le monde.

M. l'abbé Loth, quoique jeune encore, puisqu'il n'a pas trente ans, n'est pas moins fort apprécié comme bon écrivain et ami des études historiques et des beaux-arts. Chercheur sagace et instruit, il est déjà l'auteur de plusieurs estimables écrits, parmi lesquels nous nous plaisons à citer des notices sur Urbain Robinet, sur un concile de Rouen en 1651 et sur l'abbé d'Anfernet de Bures, confesseur de la foi en 1794. Le bon esprit de M. l'abbé Loth, son excellent cœur, lui ont gagné toutes les sympathies, comme son talent d'écrivain et ses recherches précoces ont attiré sur lui l'attention et l'estime.

Quant à M. le marquis Ernest de Blosseville, ancien député, ancien membre du conseil général de l'Eure, il est assez connu pour que nous n'ayons pas à en faire l'éloge comme littérateur et comme publiciste. Enfant de Rouen, qu'il habite tous les hivers, M. de Blosseville s'intéresse à tout ce qui touche aux monuments et à l'histoire de la Seine-Inférieure, son berceau et celui de sa famille. Il est le frère du célèbre et infortuné marin qui, poussé par l'ardeur des recherches scientifiques, s'engloutit, avec la *Lilloise*, sous les glaces du pôle. Le marquis de Blosseville est devenu le biographe de son frère, à qui la ville de Rouen va donner un marbre commémoratif. Un zèle égal anime tous les membres de cette honorable famille pour tout ce qui fait la gloire et l'honneur de la Normandie.

L'abbé Cochet.

Rouen. — Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE EN NORMANDIE.

POÈTES NORMANDS CONTEMPORAINS.

Depuis quelques années, on a répété sur tous les tons : la Poésie n'est pas morte ! Est-ce que la Poésie peut mourir ? N'est-elle pas dans tout ce qui respire, dans l'homme, dans l'astre, dans la fleur, dans un rayon de soleil ? Est-ce que l'immense nature n'est pas peuplée de poètes ? Chaque année, au mois de mai, les buissons ne s'emplissent-ils plus de concerts ? Le grillon, aux jours d'hiver, ne vient-il plus égayer le foyer du laboureur ? Il est donc puéril de discuter sur la vitalité de la poésie, puisque, par son essence même, elle est immortelle. Elle peut quelquefois sommeiller chez un peuple ; mais mourir, jamais ! Les dernières années qui viennent de s'écouler en sont une nouvelle preuve. Il s'est opéré, en province surtout, un remarquable mouvement poétique, mouvement qui dure encore et sur lequel, selon moi, on ne s'est pas assez arrêté. Des noms nouveaux, jeunes pour la plupart, sont venus accroître la liste de nos poètes. C'est la ville de Lyon qui, la première, a donné le signal de ce réveil littéraire en province. M. Adrien Péladan, un poète enthousiaste, un ardent défenseur des principes religieux et moraux, en même temps que des saines traditions littéraires, dirige, depuis une dizaine d'années, un recueil périodique justement estimé, et il a groupé autour de lui une foule de vigoureux talents tous épris de la sainte passion du Bien, du Beau et du Vrai : Achille Millien, dont l'Aca-

Digitized by Google

démie française a récemment encouragé les travaux ; Auguste Lestourgie, le Brizeux du Limousin ; Louis Audiat, Adam, deux poètes aux mâles accents ; Blanchot de Brenas, qui a redit avec tant de charme les légendes du Velay ; J.-B. Fiterre, l'auteur des *Brises pyrénéennes ;* Joseph Beuf, le doux poète méridional, sitôt moissonné, hélas ! et tant d'autres ont fait leurs premières armes dans la *France littéraire* de Lyon. Ce fut alors comme une fièvre poétique qui gagna les autres départements.

La Normandie, la terre classique de la poésie, le berceau de Malherbe et de Corneille, qui les premiers posèrent, l'un les lois du rhythme, l'autre celles du théâtre, et tous deux fixèrent notre langue, la Normandie ne pouvait demeurer étrangère à ce beau mouvement intellectuel. — La Normandie devait donc fournir et elle a fourni ses poètes.

C'est surtout aux jeunes, aux derniers venus, à tous ceux dont les débuts sont une promesse pour l'avenir, que ce travail est consacré. Il en est aussi quelques-uns dont la mort a étouffé les premiers chants ; je n'aurai garde de les oublier, et c'est un devoir pour moi de déposer au moins une fleur sur leur tombe si prématurément ouverte.

Le premier nom qui se présente sous ma plume est celui de M. J.-B. Le Proux. M. Le Proux est un modeste instituteur de village dont les vers, publiés l'an dernier, ont éveillé de nombreuses sympathies dans l'entourage du poète. Je dis dans l'entourage, car le volume de M. Le Proux a passé à peu près inaperçu à Paris. Tiré à petit nombre, mis en vente seulement dans un chef-lieu d'arrondissement, à Pont-Audemer, il ne pouvait guère trouver d'écho que parmi les amis ou les voisins de l'auteur. *Les Fleurs de Nuit,*—c'est le titre du recueil, — méritaient mieux que cela. Mais le poète est si modeste ! il s'est si peu inquiété de la réclame avec laquelle les talents les moins contestables sont bien obligés de compter aujourd'hui ! — Si les journaux, si les altières revues de Paris s'occupent peu ou point du tout de ces humbles ouvriers de la pensée, perdus dans la solitude de la province, comme une fleur sauvage au fond

Digitized by Google

des bois, allons à eux, nous qui les connaissons, nous qui les aimons, et mettons sur leur front la couronne agreste qui leur sied si bien. Toutes les gloires normandes nous sont chères, et cette Revue a pour mission de tirer de l'oubli tous ceux qui, à leur insu, honorent le pays de Corneille.

Ce qui distingue surtout les poésies de M. Le Proux, c'est leur caractère éminemment moral. Le chantre des *Fleurs de Nuit* se tient constamment dans une sphère élevée, et les vers suivants, adressés aux jeunes poètes, sont assurément d'un homme convaincu de sa mission :

..... Que faut-il donc faire ?
Rester là tremblants, sans oser marcher?
Regarder la lutte et toujours se taire ?
Sotte erreur : les flots viendront nous chercher !...
Mourir lâchement, ou mourir en braves,
Choisissez, enfants ! Oh ! je vous entends :
Libres, glorieux, mais jamais esclaves,
Tel est votre cri, soldats de vingt ans !...
Et vous choisirez la gloire et les luttes !...
Mais combien, hélas ! avant de mourir,
Serez-vous froissés, meurtris dans vos chutes,
Combien aurez-vous de fois à souffrir !...
Peut-être... qui sait ? de fers et de chaînes
Serez-vous chargés ! mais dans la douleur,
Quels que soient vos maux, vos tourments, vos peines,
Conservez toujours la gloire et l'honneur !...

Il y a bien un peu d'exagération. De nos jours, on ne *charge* pas les poètes de *fers et de chaînes*. Mais l'intention de M. Le Proux est si bonne, que nous aurions mauvaise grâce à lui chercher querelle.

Une douce mélancolie règne dans plusieurs pièces du recueil, et la note de la douleur n'y est pas étrangère. Qui n'a souffert en ce monde ? — Toutefois, les souffrances du poète sont toujours tempérées par les sublimes espérances de la religion :

Digitized by Google

Où va le ruisseau? Dans la mer immense,
Pour en remonter plus pur et plus beau;
C'est là qu'il finit, c'est là qu'il commence;
La mer est sa tombe et c'est son berceau!

Mais l'homme, où va-t-il, cet être qui pense,
Qui raisonne, juge, admire et comprend?
Quel est l'océan ou la mer immense
Qui lui donne l'être et qui le reprend?

Oh! cet océan, cette vaste tombe,
Source de sa vie, ombres de sa mort,
C'est Dieu, le grand Etre, abîme où tout tombe,
Et d'où, radieux, tout renaît et sort!

Moins triste, je dis : Dans notre nuit sombre,
L'étoile est au ciel pour dire : « Espérez!
Pour revivre un jour, brillants, loin de l'ombre,
Vers Dieu, vrai soleil, vous remonterez! »

Cette pensée consolante de l'immortalité de l'âme, sans laquelle la vie ne serait qu'une hideuse mystification, je la retrouve à chaque page du livre de M. Le Proux. Puis viennent des vers sur la patrie, sur la famille, sur la mission de la femme.

Elevé au sein de nos libres campagnes, M. Le Proux devait surtout être un poète ami de la nature. Il y a beaucoup de grâce et de délicatesse dans les descriptions consacrées aux sites qui l'ont frappé. Ce qui les anime, c'est le sentiment, — un sentiment vrai : M. Le Proux s'éloigne ainsi des poètes didactiques du siècle dernier, dont les alexandrins nous laissent parfaitement froids. Voici, entre autres, une charmante inspiration qui a pour titre les *Hirondelles*. Je la citerai en entier, pour montrer combien l'auteur des *Fleurs de Nuit* peut exceller dans le genre gracieux :

Pères, mères, enfants, que couvrent les haillons,
Malheureux qui souffrez, qui tremblez sous la bise,
Et vous aussi, vieillards, que souvent l'hiver brise,
Comme un roseau séché, sous ses noirs aquilons;

Digitized by Google

Le ciel va mettre un terme à vos peines cruelles :
Consolez-vous, j'ai vu voler les hirondelles.

Levez les yeux, — voyez, le ciel redevient pur,
Le papillon voltige et les bois reverdissent,
Les oiseaux font leur nid, les pommiers refleurissent,
Et le soleil plus chaud rayonne dans l'azur.
On entend roucouler les blondes tourterelles.
Consolez-vous, j'ai vu voler les hirondelles.

Baissez les yeux, — partout brillent déjà des fleurs ;
Ici la violette, ici la primevère,
Semblent vous dire : « Espoir ! sur une autre hémisphère
L'hiver va transporter ses froids et ses rigueurs ;
Les sombres vents du nord vont reployer leurs ailes. »
Consolez-vous, j'ai vu voler les hirondelles.

Si l'on entend encor les aquilons mugir,
C'est leur dernier effort, leur dernière colère,
La fureur du vaincu se roulant sur la terre,
Qui voudrait se venger avant que de mourir ;
Mais rien ne peut guérir ses blessures mortelles :
Consolez-vous, j'ai vu voler les hirondelles.

En dépit de l'hiver renaissent les beaux jours.
L'herbe pousse et fleurit au fond de nos vallées ;
Par leur chants, les oiseaux des forêts désolées
Réveillent les échos depuis trop lontemps sourds.
Chaque jour le printemps se ceint de fleurs nouvelles.
Consolez-vous, j'ai vu voler les hirondelles.

Ce sentiment de la nature se retrouve également dans la *Violette*, un sujet mille fois rebattu, prêtant à des lieux communs, que M. Le Proux a su heureusement éviter ; dans *Saluons le Printemps*, au *Rossignol*, *Quand donc l'Hiver finira-t-il?* et surtout dans cette charmante pièce que l'auteur a intitulée : *Une Soirée de Printemps*. Voyez comme les pensées graves s'allient aux plus fraîches, aux plus gracieuses descriptions :

A gauche, le grand bois ; à droite, la prairie,
S'offraient à mes regards aux rayons du couchant ;
Les arbres étaient verts, l'aubépine fleurie,
Et du doux rossignol retentissait le chant.

Digitized by Google

Le vent, dans les sapins, gémissant et sonore,
Comme un grand bruit de voix sur ma tête passait;
Des nuages dorés, que le couchant colore,
Plus loin, vers l'Occident, le ciel resplendissait.

Comme un ruban d'argent au bas de la colline,
Le ruisseau s'étendait, puis coulait mollement,
En caressant la fleur qui sur ses bords s'incline,
Et que le vent du soir balançait doucement.

Et puis, *du haut en bas*, des plaines aux ravines,
Les fleurs, comme un rideau diaphane, brillaient;
Et leurs douces couleurs, blanches ou purpurines,
Aux feuillages naissants tendrement se mêlaient.

Plus près, sur le coteau qui sur le val se penche,
Les troupeaux pâturaient et bondissaient heureux,
Accrochant aux halliers leur douce robe blanche,
Tandis que les bergers se reposaient près d'eux !

Oh ! c'était vraiment beau, cette grande nature
Brisant le noir cercueil où l'enfermait l'hiver,
Reprenant tout à coup sa plus belle parure,
Semant les fleurs dans l'herbe et les parfums dans l'air !

Oh ! c'était solennel, cet immense murmure
Qui s'élevait vers Dieu, grave et mystérieux :
C'était vraiment brillant, ces bouquets de verdure
Et de fleurs qui paraient les plus arides lieux.

Oh ! je voudrais toujours, au sein de vos retraites,
Loin des hommes, passer tous mes instants en paix;
Car rien ne vaut pour moi les parures de fêtes
Que le printemps vous donne, ô profondes forêts !

Oui, cent fois je préfère au souffle impur du monde,
Celui de l'ouragan se déchaînant sur vous,
Soit qu'il brise le chêne ou qu'il soulève l'onde,
Sublime de grandeur, sublime de courroux !

Car le souffle du monde est énervant et fade;
C'est un poison perfide, à l'appât caressant,
Un écueil, un récif, inconnus sur la rade,
Un piége recouvert où se prend le passant !

Digitized by Google

Tandis qu'ici c'est Dieu, — Dieu franchement terrible,
Comme il est doux et bon, souriant ou joyeux ;
Admirable toujours, grand, même dans l'horrible,
Implacable, effrayant, mais jamais odieux !

Comme la note du bonheur éclate dans le *Retour de l'exilé !* Le proscrit revient à son village natal ; l'eau tombe par torrents, minuit sonne au clocher. Mais qu'importent la tempête et l'heure avancée ? Le proscrit ne revient-il pas rempli des rêves les plus doux ? Et sa mère

Qui depuis si longtemps n'attend plus son retour !

Sa mère ! va-t-il la retrouver encore ?

..... Le désespoir, la mort
Ont peut-être creusé sa tombe au cimetière.

Mais non !

Il écoute tremblant, lorsque soudain sa mère
Lui répond, vient ouvrir. — « Ma mère, embrassez-moi ! »
— « Mon fils ! Dieu soit loué ! Vois-tu, dans ma prière,
Ce soir, en me couchant, je repensais à toi !...

« Oui, devant moi longtemps, ta blonde chevelure,
Tes sourires d'enfant, repassaient tour à tour ;
Je revoyais ce temps où, sur ta lèvre pure,
Heureuse, je posais tant de baisers d'amour !... »

M. Le Proux a intitulé la dernière pièce de son recueil : *Mon Etoile !* Son étoile ! Il l'a choisie parmi les plus modestes :

« O jeune homme inconnu, cherche donc ton étoile ! »
Et mon œil curieux remarqua la lueur
D'une étoile aux rayons, comme entourés d'un voile ;
Et je me dis : « Voici ma sœur ! »

Oh ! comme c'était bien l'image de ma vie
Que cette étoile, hélas ! perdue au bas du ciel,
Et que semblait couvrir, par haine ou par envie,
L'ombre d'un nuage éternel !

Digitized by Google

Longtemps j'examinai sa clarté vacillante ;
Mais avec quel bonheur, de son milieu brumeux,
Je la vis s'élever plus belle et plus brillante
Et gravir la pente des cieux !

« Douce étoile, ma sœur, surgissant des ténèbres,
Pourrai-je, comme toi, dévoiler mes rayons,
Et monter jusqu'au ciel de ces hommes célèbres
Qui brillent sur les nations ? »

— « Marche, marche toujours, parut-elle me dire,
Et si tu ne peux être un astre radieux,
Sois du moins une étoile au gracieux sourire,
Si douce au cœur des malheureux ! »

Suivez-la donc, cette modeste étoile, poète ! que son doux rayon ne cesse d'illuminer votre poésie ! Chantez, priez et consolez ! Que font la gloire et la célébrité ! — La vraie gloire ne vient que du bien qu'on peut faire aux autres. Il est si bon de se faire bénir, de faire pénétrer dans le cœur de ceux qui souffrent une pensée d'espoir !

Je ne quitterai pas le livre de M. Le Proux sans signaler à l'auteur quelques imperfections qui ne pouvaient m'échapper après une lecture attentive de ses vers. J'ai reconnu en lui le poète aux sentiments délicats, aux idées élevées. Mais il est juste aussi, il est de mon devoir de lui signaler ces imperfections remarquées dans la forme. M. Le Proux ne pourra m'en savoir mauvais gré.

Ainsi, en s'adressant à la feuille que les vents d'automne arrachent aux arbres de nos bois, le poète s'écrie :

Dans la *tombe* où le vent t'*enlève*,
Ah ! dis-moi quel est ton destin !

Ailleurs :

..... Mon *plus délicieux* rêve
Etait de t'aimer, de te voir.
. . . . . .
Pierre était pauvre et *trop grossier* pour elle.
Il n'était *point ni riche ni* seigneur.
..... ces tonnelles
Que la mort *fauche* à chaque pas.

Digitized by Google

Je pourrais multiplier les citations. Mais je sais qu'il suffit de signaler ces quelques négligences à M. Le Proux pour qu'il évite à l'avenir les expressions impropres qui déparent çà et là ses vers. — Espérons que ce recueil, le premier-né des veilles de l'humble instituteur normand, sera suivi de plusieurs autres, et qu'il nous sera donné souvent d'applaudir un poète qui se recommande surtout par une haute moralité. La Normandie n'est-elle pas la terre privilégiée de la poésie ? — Suivez-moi, cher lecteur.

Je connais, abrité par des collines charmantes, pendant l'hiver, contre les vents du nord, un délicieux village de notre Normandie ; pendant la belle saison, il se dérobe sous l'ombre des cerisiers. Les sites qui l'environnent sont splendides et peuplés de souvenirs historiques. Il eût été malheureux qu'un poète eût manqué à cette riante nature. La solitude est si profonde dans ces bois ! Les sources y murmurent de si charmantes choses, et si douce est la chanson des brises qui passent dans les pommiers fleuris au printemps ! On y rencontre même des grottes, toutes tapissées de lierre, et le poète dont je veux vous entretenir s'y est peut-être rencontré plus d'une fois avec quelque vieux faune oublié, qu'une pareille visite n'aura pas manqué d'étonner en plein dix-neuvième siècle.

Pour me conformer au désir exprimé par le poète, M. Sainte-Laure, je dois taire le nom de ce village. Il désire vivre ignoré dans son agreste retraite ; je craindrais donc, en le dévoilant, de profaner le sanctuaire où il s'enferme avec la Muse. J'obéirai aux prescriptions de l'amitié, je ne parlerai que du poète et je ne montrerai à personne le chemin qui conduit à sa solitude.

Si le contact des hommes et des choses exerce une influence incontestable sur le développement de nos facultés, je doute fort que ce contact ait toujours le même résultat sur ce qu'on pourrait appeler le *sens poétique*. La nature au milieu de laquelle ils ont grandi, où ils ont aimé, où ils ont souffert a plus d'influence sur les poètes que le contact des hommes. Il ne faut donc pas plaindre ceux qui sont restés attachés à leur terre natale ; si leur forme est parfois un peu brusque, un peu rude, leur poésie, le plus souvent, y gagne en

Digitized by Google

franche originalité. Mais il en est qui, bien que n'étant jamais venus à Paris, nous ont donné des productions où la perfection de la forme s'allie à la solidité du fond. Rien ne me paraît plus naturel. Ces poètes n'ont-ils pas, chaque jour, devant les yeux, cette image de la perfection dans la forme, dans la fleur, dans les feuilles si gracieusement découpées, dans les collines qui s'arrondissent avec tant de charme? Puis, loin de tout bruit, dans la mystérieuse solitude de la forêt, en présence des sites riants ou sévères, en présence du laboureur qui creuse la glèbe et que Châteaubriand appelle le nourricier de la patrie, comme on est bien mieux à l'aise pour méditer, pour se perdre dans une œuvre longtemps ébauchée, longtemps caressée ! l'écrin ciselé, on y enchâsse la perle. M. Sainte-Laure fait partie de ces derniers, c'est-à-dire qu'il est en même temps un ciseleur et un penseur. Mais rien au monde ne pourrait l'arracher à sa solitude chérie. Il m'écrivait lui-même : « Je vous déclare qu'il me serait impossible de passer la plus grande partie de mon temps ailleurs qu'à la campagne. Oh! la splendide saison que l'été ici ! Et quelle fécondité les beaux rayons, les brises, l'aspect des bois, des eaux et des moissons donne aux rêveries du poète !.... ».

Je veux que vous ayez une idée de cette poésie, née aux murmures des ruisseaux, éclose avec les fleurs d'avril. Je n'ai qu'à citer M. Sainte-Laure. Voici une pièce inédite dont j'offre la primeur aux lecteurs de la *Revue de la Normandie* qui l'apprécieront comme elle le mérite. Non seulement elle montre combien le poète est maître de son art, mais elle indique aussi ses préférences :

Le séjour des cités où se heurte la foule,
Où tant de bruit sans cesse et tant de néant croule,
Est pour moi sans profit comme il est sans attraits :
Les hommes sont pareils à l'arbre des forêts,
Et comme lui toujours ayant un côté sombre.
Ils vivent de rayons, mais ils épanchent l'ombre ;
J'aime mieux être aux champs où tout vient m'éblouir,
Où tout sait m'enseigner, où chacun peut jouir
De l'air pur qu'on respire à l'écart et sans gêne,
Et du soleil qu'à tout préférait Diogène.

Digitized by Google

Là l'étude sourit, elle si triste ailleurs !
Les travaux sont plus doux et leurs fruits sont meilleurs.
Là, l'âme du penseur dans une paix suprême
Peut, sondant tout mystère et creusant tout problême,
Rêveuse, se placer à toute heure, en tout lieu,
En face de soi-même et vis-à-vis de Dieu.
Là, se donne aux amants qu'à Paris elle évite
La Muse qui, jetant la pomme, prend la fuite,
Et tout le long du jour, sous la vaste forêt,
Tout à coup se dérobe et bientôt reparaît.

Mais c'est surtout à l'heure où le printemps superbe
Etoile en même temps l'âme, l'azur et l'herbe,
Qu'il fait bon aux hameaux contempler à loisir
Tout ce que l'œil convoite et le doigt peut saisir :
La jeune véronique, hôtesse des vieux chênes,
La viorne, comme Amour couvrant de fleurs ses chaînes,
Seille aux crosses d'azur et muguet embaumé,
Ces deux plus fins joyaux de ta couronne, ô Mai !
La verveine, l'orchis émaillant les bruyères,
Le fraisier étoilant les obscures clairières,
Les ronces et l'iris, de leurs festons flottants,
Ourlant au fond des bois les ténébreux étangs.
Puis, au sein de nos parcs, les grands lilas splendides ;
Et, jusqu'en nos sillons, tous ces beaux lys candides,
Tous ces papillons d'or qui, l'aile au vent d'avril,
Etincellent aux flancs du genêt qui sourit,
Tous ces astres d'albâtre aux mielleuses corolles
Qui luisent aux buissons, sèment les herbes folles,
Et, neigeant aux rameaux de feuillages couverts,
Semblent des flots de lait baignant les sillons verts.
Partout tout est splendeur, amour, et joie, et vie.
Cependant à torrents épanchant l'harmonie,
Couvrant le bruit des vents, le gazouillis de l'eau,
La voix du rossignol fait entendre un solo.
Bientôt chants et soupirs, chuchottements, murmures,
Les zéphirs, les oiseaux, les sources, les ramures,
En un immense chœur confondent leurs concerts
Qui s'enflent comme une onde, emplissent les bois verts,
Et d'échos en échos, tombant comme en cascade,

Digitized by Google

Remontent dans les airs, semblent la sérénade
De la nature entière et l'hymne des beaux jours,
Montant comme un hommage au ciel, nid des amours.
Puis, d'instant en instant, il se fait des silences,
Furtifs recueillements et vagues somnolences,
Où tout ce qui semblait jaser, rire ou gémir,
Paraît pour quelque temps rêver ou s'endormir,
Tandis qu'entrelaçant et leurs cols et leurs ailes,
Roucoulent au lointain ramiers et tourterelles.

Chantez, oiseaux, flottez, lueurs, soufflez, ô vents !
Et, sur le front des morts, sous les pieds des vivants,
Balancez aux rayons, au gré de vos haleines,
Fleurs des prés et des bois, vertes moissons des plaines !
Moi, je vais écoutant, rêvant, observant tout,
Admirant Dieu qui vit, s'imprime, agit partout,
Et qui, dans le printemps, offre à notre prunelle
Une ombre des splendeurs de l'aurore éternelle.

Mais les hivers !... l'hiver, je vous l'ai dit ailleurs,
J'observe ses beautés, je rêve aux jours meilleurs,
Et, menant sous les bois, aux flancs nus, aux noirs dômes,
Mes penseurs favoris, mes amours, mes fantômes,
Je vois glisser furtifs, dans l'ombre des fourrés,
Le merle à l'aile noire et les rayons dorés ;
Je lis Homère et Dante, au cliquetis des feuilles
Des chênes desséchés, ourlés de chèvrefeuilles.
Je m'assieds sur la mousse, au pied des pins altiers,
Je foule l'or du givre en ces mêmes sentiers
Où mes pieds, en juillet, frôlant les basses branches,
Pressent l'herbe touffue et pleine de pervenches.

La nature n'est-elle pas ici prise sur le fait ? n'entendez-vous pas le gazouillis des sources ? Ne voyez-vous pas flotter les lueurs ? N'entendez-vous pas roucouler les ramiers ? Et ces

Furtifs recueillements, ces vagues somnolences !

Comme cette peinture est vraie ! comme elle est achevée ! Puis, quelle perfection de forme ! Comme on y reconnaît le poète qui aime sincèrement, passionnément son art !

Digitized by Google

On a souvent accusé les fils de la Muse de jalousie. C'est un reproche qu'on n'adressera jamais à M. Sainte-Laure. Il est le premier à saluer les succès de ses frères en poésie. Il se passionne pour les beautés qu'il découvre dans leurs vers, il les fait remarquer à tous. Il sait les distinguer avec cette sûreté de goût qui ne pouvait manquer d'être une des principales qualités d'un homme qui en apporte tant lui-même dans ses compositions. Voici des strophes qu'il adressait naguère à Rose Harel :

Chaste poète, douce femme,
Profond et suave penseur,
Qui pour lyre avez votre cœur,
Et pour génie avez votre âme,
J'ai lu vos vers ; j'ai ressenti
De vos émotions l'ivresse :
Vos cris de joie et de tristesse
En moi, vibrants, ont retenti.
. . . . . .

Il vous manqua l'heure opportune,
Rang splendide et destin vainqueur ;
Mais vous avez l'âme et le cœur,
D'autres n'ont eu que la fortune.

M. Sainte-Laure ne chante pas seulement les fleurs et les oiseaux ; il ne se borne pas à nous donner des tableaux de genre achevés ; il ôte parfois à la Muse sa couronne agreste ; la revêt de la cuirasse, et à la place de la lyre, il lui met l'épée à la main. Le poète m'a communiqué sur la Pologne des vers énergiques et émus ; M. Ernest Legouvé qui a bien voulu que je les misse sous ses yeux les a fort appréciés et m'a chargé d'adresser à l'auteur de chaleureuses félicitations. S'il a flétri avec une indignation sainte les bourreaux de la Pologne, M. Sainte-Laure a glorifié également les nobles cœurs qui, comme Korff, ont mieux aimé mourir plutôt que d'obéir à des ordres sanguinaires :

Non la vertu n'est pas un rêve, un mythe, une ombre.
Il reste une lueur qui, dans notre ciel sombre,

Digitized by Google

Peut ramener encor, pour nos yeux attristés,
D'idéales splendeurs, de suprêmes clartés.

Ne désespérons pas ni de Dieu ni des hommes,
Puisque, vous voyez bien, qu'en ce siècle où nous sommes,
Voici qu'un front d'élite, un grand cœur, un soldat,
Sans hésitation, sans crainte et sans débat,
Plutôt que se souiller d'un attentat infâme,
Rend son épée au czar et rend à Dieu son âme.

Né par hasard d'un sol n'enfantant que bourreaux,
Merci, gloire et salut à toi, Korff, ô héros !
Toi qui, brisant un joug dont ta main te délivre,
Pressé de t'avilir, sus refuser de vivre.

A-t-on assez semé l'épouvante et le deuil,
Assez creusé la fosse et fait voir le cercueil,
En criant assez haut que toute poésie,
Morte, est par le néant à jamais ressaisie ?
Erreur ! blasphême ! — Non ! le lyrisme sacré
Ne peut s'éteindre en nous, tant qu'un rayon doré,
— Amour ! — Soleil ! — Vertu ! — nourrira de sa flamme
Une fleur sur la terre, un dévoûment dans l'âme,
Tant qu'un homme ici-bas, tel que Korff, rien qu'un seul,
Saura, s'enveloppant de l'ombre ou du linceuil,
Prenant au sérieux la morale éternelle,
Libre et grand, fier et pur, vivre et mourir pour elle !

Accueille, ô Dieu puissant, Dieu père du pardon,
Ce fils qui te revient ! de ton ciel fais lui don.
Ne pouvant avancer ni reculer sans crime,
Devant, derrière lui, partout ayant l'abime,
Là trouvant l'infamie, ici le déshonneur,
Pour retourner vers toi cette âme a cru, Seigneur,
Pouvoir glisser ardente, éplorée et candide,
De l'aile du martyre au bras du suicide !
Fais-lui grâce, ô grand Juge ! au prix du sang versé,
Laisse cueillir la palme au lutteur terrassé.

Il y a dans ce morceau des vers dignes des grands maîtres.

Digitized by Google

Les citations que nous venons de faire, bien que trop courtes, donnent une idée de la souplesse du talent de M. Sainte-Laure. J'ai lu de lui des productions qui le montrent sous un autre aspect. Il a peint avec une ressemblance parfaite les travers et les ridicules villageois. Ces productions ne sont pas à proprement parler des satires; l'auteur n'est point méchant; sans fustiger les sots, il en rit, mais de ce sourire qu'on pourrait appeler le sourire des bons. Ce n'est point haïr les hommes que se moquer de leurs ridicules; ce serait peut-être au contraire le meilleur moyen de les corriger de leurs défauts — si la chose était possible. Molière était-il un ennemi du genre humain? Il y avait dans cette grande âme, qu'assiégeaient tant de douleurs poignantes, plus de véritable philantropie que dans celle de ces hargneux et sombres philosophes qui trouvaient plus commode de fulminer contre les vices que de secourir ceux qui souffraient.

J'adresserai un reproche à M. Sainte-Laure : il n'a peut-être pas assez de confiance en lui-même ; il s'obstine à garder ses vers en portefeuille. C'est là assurément une modestie dont on ne peut lui savoir gré, surtout lorsqu'on en connaît quelques fragments. J'espère cependant qu'un jour les poésies de notre compatriote auront leur place au soleil de la publicité, et ce jour je l'appelle de tous mes vœux. Le public n'est pas aussi indifférent aux beaux vers qu'on veut bien l'insinuer. A l'heure actuelle il s'opère même une réaction et M. Sainte-Laure a tort de douter de l'avenir réservé à ses productions. Ecoutez-le interroger la destinée :

Qu'apporte votre aîle, ô zéphires?
Un bruit lointain de douces lyres,
Le frais chuchottement des rires,
Le bruissement des baisers?
Quel reflet de deuil ou de fête
Dans l'éclair sur mon front s'arrête?
D'où me vient-il? Et toi, tempête,
Tempête aux souffles embrasés,

Qui parle en ta voix monotone?
Est-ce la lèvre d'Iphictone,

Digitized by Google

Prédisant à ma Muse un trône
Comme une couronne à Macbeth?
Est-ce un cri du sort qui m'entraîne
Vers la Gloire, cruelle reine,
Comme Ulysse vers la sirène,
Essex aux pieds d'Elisabeth!

Toi qui sais tournant, folle ou sage,
Le livre du sort page à page,
Faire un grand roi du moindre page
Et de l'humble pâtre un guerrier,
En moi que vois-tu, Muse, ô fée?
Est-ce un César! Est-ce un Orphée?
Aurai je la tête coiffée
De simple myrthe ou de laurier?

Irai-je un jour, comme Shakespeare,
Du souffle dont l'âme respire
Animer, rêveur qu'on admire,
Quelque pantin sur des tréteaux?
Comme au Sycione Lysippe,
L'héritier d'un autre Philippe
Voudra-t-il me servir de type
Et que je cisèle l'Athos?

Parmi les reines de l'histoire,
Laquelle inscrira ma mémoire?
Est-ce celle qui verse à boire
Et raille la gloire et le sort?
Ou celle, plus haute de taille,
Qui, présidant à la bataille,
Tient un crayon qu'elle ne taille
Qu'à la faux sombre de la mort?

Sans interroger davantage la destinée, poète, égarez-vous toujours dans les bois que vous aimez; soyez à la fois un ciseleur et un penseur, puis, quand le moment sera venu — et que ce soit bientôt — montrez à tous la gerbe dorée que vous grossissez tous les jours, et vous aurez votre place — une des premières — à côté des son-

Digitized by Google

geurs, vos frères, que nous aimons, que nous applaudissons, et notre belle Normandie ajoutera un fleuron de plus à sa riche couronne poétique.

La Normandie ! Elle fut aussi le berceau du doux rêveur qui vient de s'éteindre à Paris, après quatre années de cruelles souffrances, laissant une veuve éplorée, et pour unique héritage des vers charmants et purs, pleins de pensées gracieuses et élevées : Je veux parler de M. Joseph Lefeuvre, l'auteur des *Inspirations champêtres*. Si modeste que soit la gerbe qu'il a fournie, ne la dédaignons pas, mais recueillons-la soigneusement avec le respect, avec la piété que l'on doit au talent et à la mort.

Les poésies de M. Joseph Lefeuvre se font surtout remarquer par une sensibilité exquise, par une rare délicatesse de sentiment. Sa Muse se plaît dans les sujets tendres et doux ; elle a un grand air de parenté avec celle des lakistes anglais ; il lui faut la paisible nature, les joies saintes de la famille, le franc sourire de l'enfance, les émotions de l'amour chaste. Quel suavité dans les vers suivants adressés à celle dont le poète veut faire sa compagne :

Je voudrais inventer des mots pleins d'harmonie,
D'ineffable douceur, d'ardente poésie,
Qui coulassent vers toi comme un pur flot de miel
Comme un accord tombé des harpes d'or du Ciel.
Enfant, je voudrais être un bienfaisant génie,
Un bon ange gardien à nul autre pareil,
Dérobant pour toi seule à la nature amie
Les parfums de la fleur, les rayons du soleil !

Je voudrais résumer toute splendeur royale,
Tout charme, tout amour, toute gloire en ma main,
Pour que, devant tes pas, une arche triomphale
Couvrît à chaque instant ton splendide chemin.
Et tu croirais alors, ô rose de mystère,
Qu'au reste des humains laissant les pleurs amers,
Pour toi j'aurais donné plus de fleurs à la terre,
Plus d'étoiles aux cieux, plus de perles aux mers.

Digitized by Google

O mon amour! de toi je ferais une reine,
Je serais tout en toi : corps, âme, cœur, esprit.
De tout mon être enfin tu serais souveraine,
L'ange consolateur des rêves de ma nuit.
Je voudrais à moi seul ta voix, ta douce haleine,
Puis te verser mon cœur, ainsi que Madeleine
Versa tous ses parfums aux pieds de Jésus-Christ.

Il y a dans la strophe suivante comme une réminiscence des accents de Pétrarque.

Lorsque du soir la brise parfumée
Bien doucement se joue en mes cheveux,
Je suis moins triste et mon âme charmée
Envoie au loin les plus tendres aveux.
Car pour mon cœur la brise caressante
A de doux mots et d'amour et de foi ;
J'écoute heureux, et sa voix enivrante
Parle de toi!

Ne dirait-on pas le poète des *Canzone* soupirant ses amours aux bords de la fontaine de Vaucluse :

Est-il rien de plus pur, de plus frais que ce chant murmuré auprès d'un berceau où repose un enfant, doux et fragile espoir d'une mère?

Tu vas dormir, ta paupière est mi-close;
Tu vas dormir ; un souffle doux et lent
S'échappe égal de ta bouche de rose,
Tu vas dormir, ô mon petit enfant.

. . . . . .

Viens sur mon sein, ma blanche créature ;
Je te dirai les chants que dans les bois
Chante la fleur et chante la verdure,
Doux chants appris de ma mère autrefois.

Je te dirai les splendides merveilles,
Du ciel de Dieu les sublimes rayons,
Que les rosiers racontent aux abeilles,
Que les lilas disent aux papillons.

Digitized by Google

Je te dirai la belle et simple chose
Que chaque soir le doux ange Ariel
Vient murmurer à l'enfant qui repose
Pour l'endormir en un rêve du ciel.

Puis le matin, aux rideaux de ta couche,
J'irai sans bruit observer ton sommeil,
Et j'attendrai, pour le prendre à ta bouche,
Ton frais sourire au moment du réveil.

Les *Inspirations* sont remplies de prières, de parfums et d'affections pures. Aimer, croire et chanter, tout est là pour le poète.

Il en est qui préfèrent les sommets altiers, les tempêtes, et qui, comme l'aigle, fixent le soleil. — D'autres se plaisent dans les calmes vallons, hantent les paisibles chaumières et font entendre un chant limpide et doux comme celui du rouge-gorge ou de la fauvette. M. Joseph Lefeuvre, nous l'avons dit plus haut, fut de ces derniers. Tressons-lui une couronne funéraire de ces humbles fleurs qu'il aimait tant, qu'avril cache sous les buissons de notre pays; et, les soirs de printemps, pour consoler son ombre, va rouge-gorge ami, va soupirer sur sa tombe une chanson fraîche comme la ramure où tu bâtis ton nid, douce et pieuse comme la voix d'une mère qui endort son enfant, et mélancolique comme le souvenir.

ALEXANDRE MASSÉ.

(*Sera continué*).

AUX POÈTES NORMANDS. — M. Massé, désirant rendre aussi complet que possible le travail dont la *Revue de la Normandie* commence aujourd'hui la publication, prie les poètes normands qui ne l'ont pas encore fait de lui adresser leurs œuvres avec quelques notes biographiques, 50, rue de Lacépède, à Paris. Il recevra avec reconnaissance toutes les communications qu'on voudra bien lui transmettre. Ces études seront dans le courant de l'année réunies en un beau volume.

Digitized by Google

PAYSAGES & PAYSANS.

AOUT.

XX.

On parle en tous lieux d'envoyer les enfants à l'école. Or, voici le mois d'août, c'est-à-dire l'époque de l'année où commence pour eux le meilleur écolage.

— Eh! non, c'est le moment de l'entrée en vacances.

— Je le sais, et pour cela je répète : août et septembre, deux mois de liberté, sont chaque année, peut-être, pour l'éducation de l'enfant, les deux mois décisifs.

Le temps est passé où le *Traité des Etudes*, de Rollin, pouvait servir de règle en matière d'instruction. Dès la fin du siècle dernier, Turgot, avec raison, disait que si les écoles autrefois avaient été instituées pour nous donner des moines, elles auraient à nous donner désormais des hommes. Donc, en fait d'éducation, ne prenons plus conseil de Rollin, mais bien plutôt de Montaigne ou de François Rabelais.

« C'est un grand ornement que la science et un util de merveilleux service, » disait Montaigne à la comtesse de Gurson (Diane de Foix); mais il voudrait pour l'institution des enfants : « un conducteur qui eust plustot la teste bien faicte que bien pleine... Facheuse suffisance, qu'une suffisance purement livresque! » Ce ne sont les opinions ni du précepteur ni d'aucun philosophe qu'il lui faut apprendre, mais les siennes propres : « qui suyt un aultre, il ne suyt

Digitized by Google

rien, il ne treuve rien, voire il ne cherche rien. » Pour former un bon écolier, « je voudrais, dit-il, qu'on commençast à le promener dès sa tendre enfance... il faut, ces jeunes enfants, les esgayer et resjouir, non les renfrogner et contrister. » Les colléges sont « une vraie geaule de jeunesse... » Aussi, « nous veoyons qu'il n'est rien si gentil que les petits enfants en France; mais ordinairement ils trompent l'espérance qu'on en avait conceue; et, hommes faits, on n'y veoid auculne excellence... ces colleges où on les envoye les abrutissent ainsi.

« Au nostre, un cabinet, un jardin, la table et le lict, la solitude, la compaignie, le matin et le vespre, toutes heures luy seront unes, toutes places luy seront estude... Les jeux mesmes et les exercices seront une bonne partie de l'estude, la course, la lutte, la musique, la danse, la chasse, le maniement des chevaux et des armes... ce n'est pas une âme, ce n'est pas un corps qu'on dresse, c'est un homme;... qu'il puisse faire toutes choses et n'aime à faire que les bonnes..... il rira, il follastrera; je veulx..... qu'il ne laisse à faire le mal à faulte de force ny de science, mais à faulte de volonté. »

Ce Montaigne, qui, en présence de tout ce qui n'est pas la raison, s'était fait à dessein professeur de doute, n'éprouve cependant aucune hésitation en matière d'enseignement, il conclut hardiment que « toute aultre science est dommageable à celuy qui n'a la science de la bonté. »

Rabelais, qu'on a pris aussi pour un sceptique, et qui n'en voulut pas moins fonder «la foi profonde» avait dit déjà que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »

Science et conscience, voilà en effet la base de l'éducation moderne.

Digitized by Google

XXI.

Quelqu'un me disait :

— Vous voulez donc instruire *même* les paysans ?

— Eh ! je voudrais instruire *surtout* les paysans.

— Pourquoi donner aux campagnes une éducation qu'elles ne cherchent point et qu'elles sembleraient plutôt fuir ?

Mais j'avais pour réponse le fait suivant, qui montre que les jeunes paysans peuvent être éveillés à la curiosité scientifique, et que le désir d'apprendre est au fond de toute âme.

Par un beau jour de juillet, il y a quelques années, ayant besoin de poissons pour une expérience d'histoire naturelle, je me rendis, pour pêcher des cyprins, au bord d'une mare, située au milieu d'un village, précisément en face de l'école. Les écoliers, au nombre de trente à quarante, étaient justement en récréation, et prenaient leur repas en jouant au bord du vivier. Nous fûmes, mon aide et moi, d'abord un peu contrariés de leur présence ; mais nous reconnûmes bien vite qu'il y avait dans cette circonstance une bonne fortune pour les enfants et pour nous. J'avais cru qu'il serait possible de jeter l'épervier dans la mare ; mais elle était si encombrée de joncs et de glaïeuls qu'il y fallut renoncer. Après quelques essais infructueux, quelle fut ma surprise de voir accourir un des écoliers tenant dans ses mains deux beaux poissons rouges.

— Ah ! ce sont des dorades, m'écriai-je.

Et dix autres suivirent.

Les marmots, dans un coin caché par des aunes, avaient jeté quelques miches de leur pain ; les poissons étaient venus y mordre, les bambins, avec une planche, leur avaient cerné la retraite, et, pantalons retroussés, avaient fait à la main cette pêche miraculeuse.

On ne prit pas seulement cyprins et dorades, mais grenouilles, rainettes, lézards, salamandres, nombre de vers et d'insectes, multitude de têtards.

C'était, je l'ai dit, aux premiers jours de juillet, par un temps ma-

Digitized by Google

gnifique. Poissons silencieux, batraciens bruyants se tenaient à la surface de l'eau. *Demoiselles* et libellules voltigeaient parmi les roseaux, et je voyais, du haut des berges, se réfléchir dans l'eau les jolis minois des écoliers attentifs; mais bientôt tous furent occupés à quelque capture. Et les questions autour de moi se multipliaient.

— Monsieur, qu'est-ce que cette bête-là?

— Voyez, quel drôle de ver rouge, et comme il se tortille dans la vase?

— Et celui-ci, monsieur?

— Oh! le beau lézard? est-ce que ça mord?

— Que de têtards! ah! ah! ah! ah! voyez la nichée! Est-ce que ça fait des petits?

— Ils sont eux-mêmes des petits de grenouilles et deviendront grenouilles d'ici à peu de jours. En voici qui ont déjà leurs pattes de derrière, celles de devant ne tarderont pas à paraître, puis ils perdront leur queue et sortiront de l'eau pour vivre d'une nouvelle existence.

Songez que ces pauvres enfants n'avaient de leur vie entendu parler de métamorphose, et jugez de leur surprise; elle augmenta encore lorsque je leur dis que plusieurs des vers qu'ils avaient trouvés dans la vase étaient les petits des grandes mouches qui volaient sur la mare, et que ces vers, l'année suivante, auraient aussi des ailes.

Ainsi se trouva faite, en plein air, une leçon des plus fécondes, et pour les écoliers et pour le professeur.

— Mais, dès le lendemain, l'inattention, l'ennui, le goût du changement se fussent manifestés.

— J'aurais pris pour règle le goût de mes jeunes disciples; et, le lendemain, j'aurais passé en revue quelques-unes des merveilles de la vie végétale.

— Ils se seraient fatigués vite de vos éternels discours.

— Evidemment; mais, dès le troisième jour, je ne leur aurais plus rien dit, je les eusse enlevés loin de là, devant quelque grand spectacle de la nature. Les voyages, le mouvement, sont un besoin de

Digitized by Google

leur âge. Que toute école ait, de temps en temps, droit de passe sur les chemins de fer et bateaux à vapeur ; j'y ferais avec ceux de mes écoliers qui me pourraient suivre, une splendide école buissonnière. La vraie éducation se doit faire par l'action, les jeux, les exercices corporels et les promenades. Voilà des siècles que les petits garçons nous crient : « Ecole buissonnière ! » mais nous avons des oreilles pour ne pas entendre.

Asseyez les petites filles à l'école, elles sont nées sédentaires; mais faites courir les petits garçons.

Un savant célèbre, M. le docteur Auzoux, dont on connaît les belles anatomies en pâte, a résolu le problème de l'éducation rurale, et nous savons, grâce à lui, si les populations campagnardes sont susceptibles de s'éveiller à la science. Chaque année, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, son pays natal (département de l'Eure), M. Auzoux, le jour de la fête paroissiale, à la Pentecôte, donne une leçon publique d'anatomie. Jeunes, vieux, hommes, femmes, tout le pays accourt. Ce sera la vraie gloire de M. Auzoux d'avoir le premier introduit la science dans les fêtes populaires. Avec quelle attention religieuse son auditoire rustique l'écoute révéler les merveilles de l'organisme humain!

Tout le monde se rappelle encore la leçon où, il y a quelques années, le savant physiologiste osa, de sa parole éloquente et chaste, aborder ce sujet sacré de la génération. Il montra le jeune enfant au ventre de sa mère, fit voir, sur ses modèles en pâte, toutes les phases du développement fœtal. C'était la révélation du plus grand des mystères, et l'on peut affirmer que jamais le peuple des champs n'avait assisté à un pareil banquet moral. Les femmes elles-mêmes étaient venues. Tout fut pur et grand dans la parole du maître comme dans la Nature elle-même.

C'est ainsi que se célèbre, à Saint-Aubin-d'Ecrosville, la fête de la Pentecôte, et que M. Auzoux y commente le *Veni creator*. J'ajoute qu'il n'a pour préparateurs que de jeunes paysans, dont il a su faire d'habiles anatomistes. L'anatomie est devenue usuelle à Saint-Aubin, comme ailleurs l'horlogerie.

Digitized by Google

On a parlé quelquefois d'abréger la durée du service militaire; pourquoi ne l'abrégerait-on pas en la faisant commencer deux années plus tôt, à la condition que ces deux premières années seraient employées à l'instruction du jeune soldat? Rendu à la vie civile à l'âge de vingt-cinq ans, le service militaire aurait commencé au même âge, mais en retour de leurs sept années et de leur sang versé, les pauvres recevraient l'instruction, ce qui serait pour nos armées la meilleure des conquêtes, et celle qui peu à peu les conduirait à toutes les autres. Les destinées du genre humain dépendent de son éducation; mais là, comme ailleurs, tout est à refaire. La petite école pédantesque des gens à férule est finie; il nous faut avec l'initiation aux lois de la Nature l'éducation pratique.

L'instruction prendra un tel rôle dans le monde moderne, que déjà tout y devient école, jusqu'au plus simple métier, qui, chaque jour, tient à celui qui l'exerce les yeux ouverts sur toutes les sciences.

Vous rencontrez un homme aux mains noires ou bleues : c'est un ouvrier.

— Sans doute; mais en cet ouvrier vous découvrez bientôt un chimiste habile, un homme au courant de tous les grands travaux scientifiques qui ont trait à son art; qui vous fait sur Dumas, sur Liebig et Chevreul les plus intelligents commentaires. Je ne sais s'il existe quelque part une histoire de la teinture; elle me fut faite, il y a quelque temps, par un teinturier de village, teinturier-dégraisseur, qui s'est fait sur son art une bibliothèque d'anciens livres les plus curieux et les plus rares.

— Je dois à ces études, disait-il, d'avoir pratiqué mieux mon métier, d'y avoir mieux gagné ma vie, et d'y avoir pu élever seize enfants.

XXII.

Il s'en faut que je vous aie tout dit sur l'instruction des campagnes; aussi j'y reviendrai dans quelques instants; mais, à votre

Digitized by Google

avis, cher lecteur, m'éloignerais-je beaucoup du sujet, si je vous disais ici quelques mots sur les poètes de village, ne sont-ils pas, eux aussi, à leur manière, des instituteurs?

Hélas! en fait d'art et de poésie, nous sommes si habitués à regarder du côté de Paris! Comme si l'inspiration et le talent ne pouvaient naître que là! Le plus fâcheux dans cette méprise, est que ceux mêmes qu'elle condamne à rester ignorés sont les premiers à la partager. On rougit de n'être qu'un artiste, qu'un poète de province: aussi ne citeriez-vous pas une jeune tête artistique qui ne rêve de la capitale. Eh! mes amis, restez dans votre village; et, bien loin de les imiter, oubliez les grands penseurs en vers et en prose, dont la réputation, si méritée qu'elle soit, est devenue un obstacle à l'éclosion de votre spontanéité, toute une génération ayant poussé l'imitation jusqu'à boîter avec des maîtres boîteux. De même, autrefois, il arriva que Ronsard, l'Appollon de son siècle, étant devenu sourd, tous les jeunes poètes se prétendirent atteints de la même infirmité.

Des gens qui, peut-être, avaient quelque raison de gémir, se sont mis à chanter leur douleur en beaux vers aux échos d'alentour; et vous avez cru ne pouvoir plus rimer sans pleurer.

Ainsi, la plus gaie des nations est devenue, depuis soixante ans, un peuple de pleureurs, parce que quelques gentilshommes, à Coblentz, se plurent, au commencement du siècle, à emplir le monde de leurs larmes littéraires!

En lisant les œuvres de tous ces éplorés, on se demande: Qu'ont-ils à gémir? Pourquoi des gens, habituellement gais, composent-ils des livres si lugubres? Pensent-ils que le sublime ne soit que dans le triste?

Nous avons heureusement dans nos villages des poètes plus joyeux. Le mal dont nous nous plaignons n'est pas, toutefois, sans s'y faire un peu sentir.

Un honnête et laborieux instituteur de campagne, dans ses loisirs, a composé une centaine de poésies encore inédites. Il y a, certes, du talent dans ces poésies, et pourtant, au milieu d'un pays plein de

Digitized by Google

charme, entouré d'enfants à instruire, dans une vie active, modeste, utilement occupée, l'auteur, qui pouvait en vers et en prose donner aux braves gens qui l'entourent de si bonnes leçons, se met à imiter le plus citadin, le plus vaguement rêveur de nos poètes : les *Nuits*, d'Alfred de Musset, le préoccupent, et il rêve d'en faire autant.

Ainsi, voilà un esprit original perdu dans une imitation vraiment impossible et vraiment puérile pour un homme dont la vie ressemble si peu à la vie dorée de l'auteur des *Nuits*.

La Fontaine, lorsqu'il commença d'écrire, était plein de Malherbe, et voulait l'imiter ; mais il sentit à temps qu'il faisait fausse route, et bien des années après, parlant de ce poète, le bonhomme, avec un tact exquis, disait :

Il faillit me gâter.

Musset aussi et Lamartine ont terriblement gâté notre instituteur-poète, et pourtant il n'en a pas moins, dans son recueil, quelques pièces écrites et rhythmées avec bonheur. Malgré cela, Alceste ne manquerait pas de dire, comme autrefois pour le sonnet d'Oronte :

Ce n'est que jeu de mots, etc.

Et vraiment Alceste n'aurait pas tort de préférer quelque vieille chanson villageoise, celle-ci, par exemple :

Il était un petit homme,
Higne, hogne, lonlanla !
Il était un petit homme
Qu'allait fagoter au bois.

Vous riez de ces chants naïfs, mal rimés, bien rhythmés — notez ce dernier point ! — Mais ces humbles chants n'en ont pas moins traversé les siècles et fait le tour du monde.

N'y a-t-il pas là, pour nos poètes de campagne, un avertissement ?

On a, dans ces derniers temps, recueilli, aux frais mêmes de l'Etat, et avec beaucoup de soin, un grand nombre de ces vieilles poésies françaises ; mais combien d'autres sont encore inédites !

Digitized by Google

Pourquoi les instituteurs ne seraient-ils pas chargés de recueillir partout ces chants dans nos communes rurales? Cela, en vérité, vaudrait autant que de se faire le pâle imitateur de Musset et de Lamartine.

Ces chants que vous dédaignez, on les chante depuis des siècles, on les chantera pendant des siècles encore; que ne les imitez-vous, puisque vous voulez imiter? Que ne continuez-vous cette poésie charmante, puisque vous ne créez pas une poésie nouvelle?

Les vers de notre instituteur eussent pu être une œuvre tout à fait villageoise, si l'auteur, avec un talent véritable, ne s'était trop soumis à des influences étrangères, ou du moins s'il n'avait, comme tant d'autres, hélas! voulu exprimer des sentiments qui ne peuvent être ceux de sa situation. Il a rêvé, conçu, écrit son livre au milieu des belles campagnes du département de l'Eure, il vit aux bords de l'Andelle, parmi les paysans, le laisse-t-il assez voir dans ses vers; laisse-t-il assez voir que son œuvre est celle d'un instituteur? Doué d'heureuses qualités rhythmiques, il se fût élevé plus haut, certainement, s'il eût osé davantage être lui-même, s'il se fût dégagé des sentiments factices : bien d'autres poètes ont commis cette faute, bien d'autres se sont créé, pour ainsi dire, une individualité d'apparat, oubliant que les plus grands maîtres sont ceux qui ont été le plus de leur village. Cette observation a été faite, par M. Edgar Quinet, à propos de Camoëns, et l'on en peut aisément constater la parfaite exactitude. Quoi de plus local que le *Don Quichotte* et le *Pantagruel*? La première de ces grandes œuvres, devenues nationales, se passe tout entière dans la Manche, pays de Michel Cervantes; le *Pantagruel* ne sort quasi pas de la Touraine, et Rabelais ne l'en fit sortir qu'après qu'il eut lui-même visité Papimanie. La Fontaine, qui avait vécu au milieu des bois, avec les animaux, ne s'est élevé si haut dans ses poésies, que parce qu'il ne songea pas à en faire autre chose qu'un reflet de sa vie. Il avait veritablement vu, éprouvé, senti, tout ce qu'il raconte : Pérette, sur sa tête ayant un pot au lait, la fourmi qui n'est pas prêteuse, le pauvre bûcheron tout couvert de

Digitized by Google

ramée, la bique allant remplir sa traînante mamelle, le renard passé maître en fait de tromperie, messer loup qui attend chape chute à la porte, la chèvre, le mouton, avec le cochon gras, montés sur même char, s'en allant à la foire :

Leur divertissement ne les y portait pas,
On s'en allait les vendre, à ce que dit l'histoire ;
Le charton n'avait pas dessein
De les mener voir Tabarin,
Dom pourceau criait en chemin
Comme s'il avait eu cent bouchers à ses trousses,
Les autres animaux, créatures plus douces,
Bonnes gens, s'étonnaient qu'il criât au secours.

Si le fabuliste a si bien réussi à peindre les jolis paysages de Champagne, la *chaumine enfumée*, la prairie et *le moindre vent qui d'aventure fait rider la face de l'eau*, c'est que, jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, il vécut dans ce cher pays. Son aimable et tranquille sourire le faisait accuser de nonchalance ; c'était, au fond, un esprit passionné, actif, investigateur. Il avait le regard plein de flamme, et c'était à force d'émotions que si souvent il restait silencieux. A vingt ans, son père, prudemment, l'avait marié et lui avait transmis sa charge de Maître des Eaux et Forêts. Il fit, à la vérité, de trente-trois à quarante-trois ans, de fréquents séjours à Paris ; mais les devoirs de sa charge, et plus encore son goût pour la campagne, le ramenaient toujours à Château-Thierry ; un procès que lui intenta le fisc en 1662 (il avait quarante-un ans), ne put l'arracher à sa chère solitude ; il se laissa condamner à 2,000 fr. d'amende, somme considérable à cette époque, pour un petit bourgeois de province ; mais il avoue lui-même qu'il n'avait pu quitter sa retraite, ses douces rêveries :

. . . . . J'étais lors en Champagne,
Dormant, rêvant, allant par la campagne.

L'année d'ensuite, on l'envoie en exil ; il écrit à sa femme, le jour même du départ, qu'il en éprouve une sorte de plaisir, parce que

Digitized by Google

cela lui fera voir, pour la première fois, un peu de pays. Hâtons-nous d'ajouter qu'il ne s'agissait que d'un exil en Limousin ; le Limousin, à la vérité, c'était les antipodes en ce temps-là, surtout pour La Fontaine. Il écrivait donc à sa femme, pour la consoler et pour se consoler lui-même :

« La fantaisie de voyager m'était entrée, quelque temps aupara-
« vant, dans l'esprit, comme si j'eusse eu des pressentiments de
« l'ordre du roi. Il y avait plus de quinze jours que je ne parlais
« d'autre chose que d'aller tantôt à Saint-Cloud, tantôt à Charonne,
« et j'étais honteux d'avoir tant vécu sans rien voir. »

Or, c'est après vingt-deux ans de ménage que La Fontaine confie à sa femme ces étranges désirs de courir le monde et de s'aventurer jusqu'à Charonne ou Saint-Cloud.

Les mêmes lieux vus, revus, profondément observés et aimés pendant toute une vie, voilà le secret et le charme de La Fontaine.

De même qu'il aimait à revoir les mêmes lieux, il aimait à relire les mêmes livres, et ces livres étaient Platon, Machiavel, Tite-Live, l'Arioste.

Comme tout le monde alors, il savait l'italien, et, probablement, l'espagnol ; mais seul, je crois, de ses contemporains, il avait appris l'anglais.

Je n'ai pas dessein, cher lecteur, de vous raconter ici toute la vie de La Fontaine, ni de le suivre dans la lente préparation de son génie rustique. Je tiens à vous dire pourtant qu'il ne publia le premier livre de ses *Fables* qu'à quarante-sept ans ; c'est tard, très tard, qu'il arriva à se connaître lui-même. Avant d'être un créateur, en poésie, il avait essayé tous les genres : élégies, épîtres, poésies légères, chansons, comédies en vers et en prose, deux ou trois opéras, un roman, etc. ; il avait commencé même une tragédie.

Vers quarante ans, il en était venu aux *Contes;* mais rien de tout cela encore ne lui avait permis d'exprimer le fond de son cœur.

Le fond de son cœur, c'était la campagne, c'étaient les animaux si longtemps et si tendrement observés ; c'étaient les créatures

Digitized by Google

simples et sans faste, bonnes gens et bêtes innocentes dont il avait vécu entouré.

Aussi, dans ses *Fables*, les animaux ne sont pas des personnages quelconques imaginés pour tenir le dialogue ; ils sont partout et toujours eux-mêmes, vivant non pour autrui, mais pour leur propre compte ; ils ne sont pas un accident, ils sont l'objet même de son poème.

Seul, en son temps, La Fontaine étudia et connut les bêtes ; il les défendit contre Descartes qu'il respectait, et fit, à cette occasion peut-être, ses plus beaux vers.

Il a été le premier et l'un des plus grands de nos naturalistes ; Etienne Geffroy-Saint-Hilaire devait découvrir, cent cinquante ans plus tard, l'unité de composition organique ; La Fontaine découvrit et enseigna l'unité de vie.

On peut faire dans les *Fables* une étude curieuse ; elle consiste à réunir tout ce que le poète a dit d'un même animal ; on a ainsi une série de monographies dans lesquelles jamais l'auteur ne se donne à lui-même un démenti. Lorsqu'on suit de fable en fable ses appréciations sur chacun des animaux qu'il y met en scène, on est étonné de voir qu'un de ceux qu'il juge le plus sévèrement, c'est le chien ; il lui reproche d'être hargneux, gourmand, de subir l'esclavage et la chaîne, de faire la chasse aux pauvres. La Fontaine a contre le chien un ressentiment plus profond encore qu'il laisse éclater quelque part en l'appelant : *Maudit instrument des plaisirs barbares de l'homme.*

Ses préférés sont ceux que tout le monde dédaigne et maltraite. Parmi ces derniers, et à leur tête, il faut placer l'âne, que La Fontaine juge précisément comme Buffon l'a jugé depuis : « bonne créature, » un peu sot peut-être lorsqu'il croit à la beauté de sa voix ou lorsqu'il porte des reliques, mais il a tant de vertus, tant de courage au travail, que le fabuliste en fait un de ses héros favoris ; c'est à lui, pauvre souffre-douleur, qu'il prête la terrible parole :

Notre ennemi, c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

Digitized by Google

Dès ses premiers essais, on voit que La Fontaine est plein d'idées champêtres ; la campagne, les arbres, les fleurs, les animaux, malgré lui, se présentent sans cesse à son esprit. Qui ne se rappelle ces vers du *Songe de Vaux* :

Errer dans un jardin, s'égarer dans un bois,
Se coucher sur des fleurs, respirer leur haleine,
Ecouter en rêvant le bruit d'une fontaine
Ou celui d'un ruisseau roulant sur des cailloux,
. . . . . .

ou ceux-ci :

Il détachait les premiers fruits,
Il cueillait les premières roses.

Déjà, dans *Psyché*, on pressent le grand naturaliste. Ecoutez-le, dans ce roman, décrire les animaux :

« . . . . Ils admirèrent en combien d'espèces une seule espèce « d'oiseaux se multipliait, et louèrent l'artifice et les diverses ima- « ginations de la nature qui se joue dans les animaux comme elle « fait dans les fleurs. Ce qui leur plut davantage, ce furent des de- « moiselles de Numidie et certains oiseaux pêcheurs qui ont un bec « extrêmement long avec une peau au-dessous qui leur sert de « poche. Leur plumage est blanc, mais d'un blanc plus clair que « celui des cygnes ; même de près il paraît carné et tire sur la cou- « leur de rose vers la racine. »

Dans le même roman :

« Vous ne trouverez aucun animal qui rie, et en rencontrerez « quelques-uns qui pleurent. »

Dans son poème de la *Captivité de saint Malc*, voici en quelques vers toute l'histoire des fourmis :

Il vit auprès d'un tronc des légions nombreuses
De fourmis qui sortaient de leurs cavernes creuses ;
L'une poussait un faix ; . . . . . .

Comment se fait-il que jamais encore personne n'ait songé à nous montrer dans La Fontaine un des hommes de son temps les plus

Digitized by Google

versés dans les sciences naturelles? Avec quel art dans son poème sur le quinquina il parle de médecine! il semble que l'anatomie même ne lui soit pas étrangère :

Deux portes sont au cœur, chacune a sa valvule.
Le sang, source de vie, est par l'une introduit.
. . . . . .

C'est en botaniste, autant qu'en poète, qu'il décrit le quinquina :

Bas de tige, étendu, protecteur de l'ombrage :
Apollon a doué de cent dons différents
Son bois, son fruit et son feuillage.
Le premier sert à maint ouvrage;
Il est ondé d'aurore; on en pourrait orner
Les maisons où le luxe a droit de dominer.
Le fruit a pour pépins une graine onctueuse,
D'ample volume et précieuse :
. . . . . .

Le but de La Fontaine, dans ses poésies, c'est de «philosopher en langage des dieux. »

Car conter pour conter me semble peu d'affaire.

De là, le magnifique discours à Mme de La Sablière sur la philosophie de Descartes; de là, dans un autre poème, ces beaux vers sur l'âme :

Douce lumière, hélas! me seras-tu ravie?
Ame, où t'envoles-tu?

La Fontaine fut un Platon rustique sous sa forme gauloise.

Lorsque nous aurons en France une histoire des *Paysans illustres*, il y devra tenir une des premières places. Le trait distinctif de son génie, c'est qu'il n'est devenu si national que pour avoir été, plus que personne, l'homme de son village; les paysages, les animaux, les arbres, les rochers mêmes de Château-Thierry étaient devenus, pour ainsi dire, partie de son être. Ils vivaient en lui, ils vivront à jamais dans ses fables.

Ce qu'on n'a point au cœur, l'a-t-on dans ses écrits?

Digitized by Google

Ne vous étonnez pas de le voir si distrait au milieu de Paris; il a les yeux à demi-fermés, et semble céder quelques instants au sommeil. Mais jamais son esprit ne fut plus éveillé, plus actif; à cette heure, il voyage, par le coche, vers Château-Thierry, le voilà « dans un chemin montant, sablonneux, malaisé et de tous les côtés au soleil exposé, » il revoit les moindres détails :

L'attelage suait, soufflait, était rendu;
Femmes, moine, vieillards, tout était descendu.
Le moine lisait son breviaire.
. . . . . Une femme chantait.
. . . . . .

On croit que le bonhomme rêve ou ne pense à rien; mais, en ce moment même, il revoit

. . . A l'écart une étroite cabane,
Demeure hospitalière, humble et chaste maison;

il voit, pour nous les peindre demain, Philémon et Baucis; il voit et entend, devant le Sénat, le paysan du Danube.

Ces deux fables : *Philémon et Baucis*, le *Paysan du Danube* sont l'apologie la plus pure et la plus vraie qui jamais ait été faite du paysan français, du paysan et du simple de tous les pays.

Voilà, je pense, à propos de La Fontaine, le point sur lequel on n'a jamais suffisamment insisté. Il vécut aux champs, chargé par sa profession même d'inspecter les bois et les eaux; il trouva le sujet de ses œuvres bien moins dans les livres que dans la Nature observée aux mêmes lieux pendant quarante ans. La vraie source de son inspiration, dans ses meilleurs jours, ce fut la campagne. Si quelqu'un en pouvait douter, je dirais : ouvrez son livre et voyez.

Après un tel exemple ne peut-on pas dire aux poètes de village: revenez à la poésie villageoise; car les populations laborieuses qui vous entourent ne connaîtront jamais rien de vos vers académiques romantiques, réalistes ou classiques. Renoncez aux prétentions d'école, parlez la langue de tous; sinon les villageois, au milieu

Digitized by Google

desquels vous vivez, ne vous liront pas et ils continueront de chanter en rentrant leurs blés :

Jeanne est une belle fille
Jean un vigoureux garçon
Eh ! allez donc !
Jeanne et Jean ont pris la faucille
Pour faire ensemble la moisson,
Eh ! allez donc !

Volontiers aussi je dirais aux poètes de village : « Allez avec les moissonneurs dans la plaine ; faites des poésies pour ces braves gens-là, et laissez aux citadins le soin de charmer les cités : à ceux-ci la lyre à sept cordes ; mais à vous le hautbois, le flageolet, la musette. »

Eh ! allez donc !

XXIII.

Parmi les instituteurs qui se sont illustrés de nos jours, il faut, je crois, placer au premier rang, Topffer et Froebel ; Topffer (en Suisse) pour avoir eu cette heureuse initiative de faire de son pensionnat pendant les vacances, une caravane de studieux et joyeux voyageurs ; Froebel (en Allemagne) pour avoir le premier organisé l'instruction du premier âge. Des jeux, des chants, la promenade et le jardinage, voilà tout le programme ; les enfants livrés en partie à leur spontanéité, voilà la méthode. Peut-être y faudrait-il un peu moins de régularité dans l'ordre des exercices, peut-être faudrait-il, moins que Froebel, faire chanter les mêmes chansons aux mêmes heures. Mais l'éducation de l'enfant commence d'entrer avec lui dans ses vraies voies. Je dis *commence*, car bien des choses encore devront être ajoutées ou modifiées à ce système ; mais le jardinage, la bâtisse, le chant, les promenades champêtres voilà, de quatre à sept ans, le véritable écolage. Froebel ne s'est pas contenté d'indiquer le programme général de cette première éducation, il en a conçu le détail.

Digitized by Google

Partant de cette idée juste que les plus petits enfants sont des bâtisseurs, que leur goût pour la destruction ne naît que de leur besoin d'analyse, de leur désir de se rendre compte des choses, il leur met en main les matériaux les plus élémentaires, de petits bâtons, des cubes, des losanges ; c'en est assez pour eux ; les voilà qui bâtissent : tables, chaises, escaliers, maisons, palais, meubles et immeubles surgissent de tous côtés. Ils sont tout à coup devenus architectes, maçons, charpentiers. Qui le croirait ? le pliage du papier, art charmant dans les mains de l'enfant, devient, avec Froebel, la vraie géométrie du premier âge, géométrie déjà savante et féconde.

Froebel a voulu composer les chansons de l'enfance, les faire à la fois amusantes et instructives. Pour donner une idée de ces charmants essais, citons la chanson du *Paysan*, traduite en français par Mme Ruelens :

Comment fait le paysan,
En travaillant dans la plaine
Et se donnant de la peine
Quand il sème le froment ?
Comment fait le paysan ?
Voilà comme il fait vraiment,
Quand il sème le froment !
La, la, la, la, la, la, la,
La, la, la la, la, la, la !

Comment fait le paysan,
En travaillant dans la plaine,
Souvent sans reprende haleine,
Quand il fauche le froment ?
Comment fait le paysan ?
Voilà comme il fait vraiment,
Quand il fauche le froment !
La, la, la, la, la, la, la,
La, la, la, la, la, la, la,
etc.. etc.

Ces poésies imitatives des arts agricoles existent dans toutes les campagnes ; nos petits paysans français chantent depuis des siècles la jolie ronde :

Digitized by Google

Il était un p'tit moine
Qui labourait son avoine;
Il faisait comm'ci
Il faisait comm'ça.
Avoine, avoine,
Que le bon temps te ramène!

Plus on ira plus on reconnaîtra que l'écolage le plus fécond, le plus en rapport avec les aptitudes, les goûts, les besoins et la joie de l'enfant, c'est l'écolage mutuel. On l'essaya en France sous la Restauration ; pour tous ceux qui y furent soumis ce temps d'écolage est resté comme un souvenir de bonheur;

XXIV.

Les habitants de la campagne auraient d'eux-mêmes, depuis longtemps, ouvert les yeux au vrai qui les entoure; mais pendant des siècles on en a fait des aveugles, ou bien, la fantasmagorie leur cachait la nature. Aujourd'hui même quelle ignorance au fond de nos campagnes! c'est pis que l'ignorance, c'est une science de l'absurde qui, de siècle en siècle, a eu son progrès.

Vous trouvez dans toutes les chaumières les imbécilités du *Grand* et du *Petit-Albert;* mais nos excellents livres d'agriculture, Mathieu de Dombasle, P. Joigneaux, Victor Borie, Liebig, Boussingault, etc. Dans combien de fermes le trouverez-vous? combien de villages ont une bibliothèque agricole?

On étonnerait bien nos excellentes fermières de Beauce et de Normandie qui de mères en filles, depuis des siècles, dirigent nos basses-cours, si on leur disait que la plupart d'entre elles n'y entendent absolument rien. Pour être brutale la sentence n'en serait pas moins vraie ; ces dignes ménagères se sont, de siècle en siècle, transmis leur ignorance et leurs préjugés. Elles ont, dans leurs basses-cours, pour des maux imaginaires, des remèdes non moins imaginaires; pour faire pondre leurs poules, elles mettent dans le *nicheux* un faux œuf en plâtre ou en marne ; elles font périr les trois quarts de leurs

Digitized by Google

couvées par leur manie de *mirer* les œufs, le cinquième ou sixième jour de l'incubation, ignorant qu'il est dangereux alors de les changer de place. Nombre de fois, cependant elles ont vu les poules qui couvent aux champs ramener quinze à dix-huit poussins que personne n'a *mirés* dans l'œuf. — Elles s'étonnent et se plaignent de la quantité de petits dindons qu'elles perdent chaque année ; mais elles continuent à les laisser courir le matin dans l'herbe mouillée, sans s'apercevoir que l'humidité est mortelle pour ces animaux dans le premier âge ; elles les enferment la nuit dans des poulaillers humides, bas, étroits, malpropres et infects. Elles mêlent ensemble toutes les variétés dans leurs basses-cours et n'arrivent ainsi qu'à une dégénérescence générale ; et cela, dans le temps même où Darwin vient de nous dévoiler les mystères de la sélection.

La plupart des fermières ignorent que les poules (comme toutes les gallinacées) ne peuvent vivre sans sable pour s'y rouler, bien que journellement elles voient avec quelle anxiété elles recherchent les tas de poussière, et combien parfois elles s'éloignent du logis pour en trouver.

Et pourtant les volailles et les œufs en France produisent annuellement 250 millions de francs, résultat qui pourrait aisément être doublé, c'est à dire arriver au chiffre de 500 millions (un demi-milliard), sans peut-être que cette plus-value de moitié dans le rapport augmentât la dépense, tant actuellement le gaspillage est énorme, tant, faute de soin, la mortalité est grande sur toutes les jeunes volailles, tant elles causent de ravages dans nos champs par l'abandon et par le manque de nourriture où on les laisse.

Un professeur de chimie, M. Gaucheron, d'Orléans, publiait récemment le recueil de ses leçons. Dans le chapitre sur les fumiers M. Gaucheron exprime le désir de voir ajouter au personnel de toute exploitation agricole un directeur du fumier ; c'est une idée excellente sur laquelle on ne saurait trop appeler l'attention des cultivateurs. Ce directeur du fumier, dans la plupart de nos fermes, augmenterait la récolte de plus d'un tiers, cela n'est pas douteux. Mais combien pourrait-on citer d'établissements ruraux ou cet em-

Digitized by Google

ployé existe ? Hélas! pas un seul. Et pourtant un jour viendra certainement (puisse-t-il n'être pas trop éloigné !) où l'on aura dans toute grande ferme ce surveillant du fumier, comme on a un chimiste dans les teintureries et dans les fabriques d'indiennes. Le surveillant des fumiers sera le chimiste des établissements agricoles.

« Ah! disait Virgile, si les cultivateurs connaissaient leurs richesses ! » Nous disons aujourd'hui : « Ah! si les cultivateurs connaissaient leur métier ! » S'ils savaient qu'il est le plus fécond, le plus enchanteur, le plus sain à l'esprit et au corps. S'ils savaient surtout qu'il est par excellence, le métier français, que toute autre industrie est auprès de lui secondaire, peut-être chercheraient-ils moins à se faire citadins ! Toutes les industries réunies produisent chez nous environ trois milliards, l'agriculture elle seule en donne plus de sept ; elle en pourrait donner quinze. Le seul produit des volailles et des œufs (nous le disions tout à l'heure) s'élève à 250 millions, et il pourrait aisément s'élever à un demi-milliard. Qui croirait que les poules rapportent de telles sommes ? qui croirait que les mouches à miel produisent plus que tant de bruyantes et gigantesques usines ? Les grandes richesses ne sont pas celles qui s'acquièrent avec le plus de bruit : l'abeille en bourdonnant de fleur en fleur, la poule en chantant *cocodès*, font plus pour notre richesse nationale que n'ont fait jusqu'ici beaucoup de nos plus grosses entreprises. M. Gaucheron a donc cent fois raison d'appeler notre attention sur les fumiers : nulle question n'est plus importante.

Ah ! fermiers et fermières, que de choses encore il vous reste à apprendre !

XXV.

Je l'ai dit, je l'ai redit, mais il faut le redire encore : celui à qui devrait être confié le rôle d'expérimentateur agricole, c'est l'instituteur primaire. Sans doute tout cultivateur intelligent peut se livrer à des essais de ce genre, mais l'instituteur en devrait être spécialement chargé ; il faudrait d'abord que le petit terrain nécessaire pour ces études lui fut concédé ; il serait bon aussi que chaque année il y

Digitized by Google

eut des congrès cantonaux et départementaux d'instituteurs, parmi lesquels quelques membres seraient délégués tous les deux ans pour un congrès général. Le résultat des essais et observations de chacun des 40,000 expérimentateurs deviendrait ainsi l'acquisition de tous et tous pourraient développer, perfectionner les résultats heureux obtenus et signalés dans ces réunions. On sait quels progrès ont été obtenus, depuis vingt-cinq ans par l'organisation des comices agricoles. Que ne ferait donc pas dans nos campagnes l'organisation d'un grand écolage pratique ?

On apprend l'orthographe aux petits paysans, c'est très bien; mais il faudrait leur apprendre aussi à ne plus faire autant et de si tristes barbarismes dans le premier des arts, c'est-à-dire dans l'art de la culture, art d'autant plus capable de tenter les esprits investigateurs, qu'il est encore, pour ainsi dire, à créer, et qu'il a ses merveilles non pas en arrière, mais en avant.

Le jour où un jardin et un petit champ d'études seront joints à la maison d'école, une ère nouvelle aura commencé pour l'agriculture.

Aujourd'hui, dans nos champs, quand nous avons énuméré une dizaine de plantes agricoles, nous sommes au bout de notre catalogue ; nos fils ne tarderaient guère à le voir s'augmenter si des essais de culture nouvelle se répétaient chaque année dans toutes les communes rurales de l'Empire.

Nous savons bien ce qu'on objecte : l'argent manque. Nous répondrons : Commencez par avoir foi en votre œuvre, et l'argent de lui-même viendra vers vous. Voyez le pauvre moyen-âge : malgré ses disettes permanentes, ses guerres civiles, ses désordres de tout genre, au milieu des horreurs et des ténèbres du dixième et du onzième siècle, il construit les églises par milliers; non seulement chaque paroisse ou commune érige la sienne, mais elle bâtit, en même temps, un presbytère, et chaque presbytère a son jardin. Les églises ne suffisent pas, les abbayes s'élèvent aussi par milliers.

Et cependant si le roi de France, en ce temps-là, eut essayé d'un emprunt national, il n'eut pas, en dix ans, trouvé 500,000 fr.; le

Digitized by Google

gouvernement français, aujourd'hui, trouve en une semaine des milliards. Si le moyen-âge a eu le miracle des églises, il semble que nous pouvons, que nous devons avoir de nos jours, plus facilement encore, le miracle des écoles. Mais il ne faut pas commencer par le déclarer impossible. Ce mot n'est pas français, on pourrait même dire qu'il n'est pas humain.

Bâtissons donc des écoles, donnons à tous l'instruction, la tradition, la lumière ; il n'y a pas une bête sauvage, pas un brin d'herbe sur la terre qui n'en doive être amélioré.

La culture restée encore dans tant de mains et sur tant de points à l'état de routine ne mérite guère le nom d'art qu'aux mains des horticulteurs ; mais en quelques années, que de conquêtes n'a-t-elle pas obtenues! Le développement du jardinage, depuis cinquante ans, serait une des plus belles parties de l'histoire de ce siècle. Je suis plus vieux que la plupart de ces fleurs, disait au milieu de son jardin un horticulteur distingué; elles ont été toutes créées de mon vivant. Je dis *créées* et non pas importées, comme on le répète à tort ; car qu'étaient-elles lors de leur importation ? la fleur du dahlia, à son arrivée du Mexique, était simple ; sa tige avait de 6 à 7 mètres de haut. La plupart de nos autres plantes d'agrément n'ont pas reçu des modifications moins surprenantes. Qui dit jardin ne dit pas nature ; il dit art, création, industrie humaine.... Mais qui sait, si un jardin habilement dirigé n'est pas la nature en son plus beau spectacle et dans la réalisation de son vœu le plus cher, c'est-à-dire dans le spectacle de son association avec l'homme et de l'éducation de tous les êtres entre eux ? Il y a là, en effet, une vraie mutualité d'éducation et de perfectionnement. L'homme, en améliorant le moindre des végétaux, reçoit, en retour de ce qu'il donne, beaucoup d'excellentes révélations. Accomplissons de plus en plus le précepte de Candide : cultivons notre jardin, et n'oublions pas surtout d'apprendre, dans le jardin, à cultiver le champ.

Que le jardinage
Soit apprentissage
Pour le labourage !

Digitized by Google

XXVI.

P. Joigneaux donne aux cultivateurs l'excellent conseil d'avoir pour porte-graine des végétaux de choix lesquels seraient cultivés à part dans un petit champ de réserve et traités avec des soins particuliers ; on y laisserait les graines mûrir sur pied, etc.

Le choix des reproducteurs, voilà, en effet, le grand principe du perfectionnement des espèces, aussi bien dans le règne végétal que dans le règne animal. Par le choix des reproducteurs, n'a-t-on pas entièrement transformé quelques variétés chevalines ? et n'a-t-on pas dans les autres espèces obtenu des résultats encore plus surprenants? Si l'on en croyait un des plus habiles expérimentateurs qu'ait produit l'Angleterre, pays classique de ces sortes d'essais, c'est par le choix naturel des reproducteurs que de quelques types seulement nous seraient venus tant de différentes espèces.

On peut dire qu'en ceci vraiment les Anglais ont trouvé la vraie philosophie pratique. Leur seul tort est peut-être de l'avoir trop gardée pour eux, tandis que la France n'en connaîtra pas plus tôt le secret, qu'elle se hâtera de la communiquer à toute la terre. Un progrès fait en Angleterre profite à l'Angleterre ; un progrès fait en France est un progrès pour le genre humain. Il est vrai que l'Angleterre ne ferme à personne l'accès de ses champs, et que l'Europe entière y peut aller puiser des leçons ; mais excepté les Anglais, répandus sur toute la surface du globe, l'Europe et surtout l'Europe campagnarde est essentiellement casanière. Allons donc, Messieurs les cultivateurs et autres, habituez-vous à passer quelquefois le détroit ! Tout bon musulman fait une fois en sa vie le pèlerinage de la Mecque, tout bon catholique autrefois allait à pied à Saint-Jacques-de-Compostelle ou à Jérusalem ; tout vrai travailleur, tout vrai philosophe pratique devrait, de nos jours, accomplir, au moins une fois, le pèlerinage d'outre-Manche. Nous y perdrions bien des préjugés agricoles et autres. Passez l'eau, Messieurs, passez l'eau ; non pas pour conquérir l'Angleterre, mais pour conquérir les secrets de sa richesse agricole et, s'il se peut, d'autres secrets encore.

EUGÈNE NOEL.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A Rouen et dans les environs, de 1789 *à* 1795.

(Suite).

V.

Cependant, à travers ces partis opposés, la municipalité continuait son œuvre en recherchant les moyens de venir au secours du pauvre.

Elle avait fait depuis longtemps l'expérience de la charité individuelle, et elle s'était rendu compte des erreurs et des abus qu'elle engendre. En conséquence, elle établit, à la date du 20 mai, un bureau général et des bureaux particuliers de charité; chaque paroisse eut son bureau, composé du curé, président, et de douze paroissiens. Un administrateur fut chargé de *visiter les pauvres à domicile*, d'entendre leurs réclamations et de les porter à l'assemblée du bureau qui devait avoir lieu deux fois par mois en hiver et une fois en été.

Le bureau général fut chargé de fournir aux bureaux particuliers les secours en argent dont ils avaient besoin.

Des dames pouvaient y être adjointes pour les soins particuliers qui les concernaient.

Ce règlement, s'il eût été suivi, devait produire les meilleurs résultats; il est marqué au coin de la sagesse et de la meilleure administration possible, et pourrait être encore, de nos jours, présenté comme un modèle à imiter. Il fut trouvé si parfait par l'évêque de Rouen, que, plus tard, par un remarquable mandement daté du 8 juillet, il en recommanda l'exécution à tous les fidèles de son diocèse.

Digitized by Google

Dans le même ordre d'idées, le corps municipal voulut aussi modifier les ateliers de charité ; le temps était devenu plus propice ; le commerce semblait vouloir renaître ; les manufactures manquaient de bras ; d'un autre côté, la situation des pauvres venait d'être améliorée par la suppression des droits d'entrée, et la caisse municipale, appauvrie de 250,000 livres par cette suppression, ne pouvant plus suffire aux dépenses des ateliers de charité, il fallut songer à les réformer.

Donc, à la date du 27 mai 1791, le corps municipal élimina de ces ateliers les étrangers et les individus qui, ayant moins de cinquante ans, avaient travaillé précédemment dans les manufactures ou qui avaient exercé un état capable de leur procurer la subsistance.

En opérant ces réformes, il arrachait à la paresse et au libertinage les hommes robustes et les rendait à l'industrie, qui manquait de bras. En outre, il réalisait une économie d'environ 360,000 livres par an (1).

Mais bientôt on reconnut l'impossibilité de maintenir les ateliers, même après cette épuration ; la nouvelle formation des bureaux de charité et les visites des pauvres à domicile avaient, d'ailleurs, fait comprendre que ce moyen était le plus efficace pour soulager les misères réelles ; tandis que les ateliers n'avaient été jusqu'à présent qu'un encouragement et une prime donnés à la paresse.

La suppression fut donc ordonnée ; puis, pour aider les bureaux de charité et les soutenir, on ouvrit des souscriptions.

Mais déjà certaines inquiétudes se répandaient dans le public au sujet de la constitution depuis si longtemps attendue. Plusieurs même n'y comptaient plus ; d'autres supposaient que le roi refuserait de l'accepter. Le découragement commençait à gagner les esprits ; pour le combattre, la *Société des Amis de la Constitution* s'épuisait en discours ; ses séances étant publiques, beaucoup de femmes y venaient prendre part et en sortaient souvent fort exaltées. Ne pouvant jouer un rôle actif dans la direction de la chose publique, elles employèrent le moyen qui convenait le mieux à leur sexe, celui de la prière ; elles firent des neuvaines à la Vierge Marie et firent célébrer des messes. Le 28 mai, « en exécution d'un vœu à la Vierge pour « obtenir de la mère de Dieu l'achèvement et la sanction de notre sainte « Constitution, 15 à 1,800 femmes, toutes vêtues de blanc, se rendirent à « Notre-Dame, ralliées sous un magnifique drapeau décoré d'une riche « écharpe aux couleurs de la nation et porté par une mère de famille qui a « donné vingt-cinq enfants à la patrie ! » (2)

(1) Délibération, Hôtel-de-Ville, 27 mai 1791.
(2) *Journal de Rouen* du 29 mai 1791.

Digitized by Google

Les corps administratifs et judiciaires et les amis de la Constitution y avaient envoyé des députations ; et, après la messe, une des dames du vœu prononça *avec modestie* un discours qui fut fort applaudi.

Seulement, le *Journal de Rouen* constata le lendemain, avec douleur, « que « les plumes et les chapeaux de l'opulence avaient fait défaut et ne s'é- « taient point mêlés et confondus avec les ajustements simples et modestes « de l'honnête médiocrité. »

Le mouvement était donné : le 7 juin, les ouvriers firent célébrer une messe à Saint-Jean. Les amis de la Constitution, qui y avaient été invités, prêtèrent le buste du roi qui décorait leur salle, et il fut placé au milieu du chœur ; on le couronna de feuilles de chêne et d'immortelles, et des discours furent prononcés après la messe.

Le 16 du même mois, une députation des dames de Saint-Gervais se présenta à la séance des amis de la Constitution ; Mlle Rose Renaut, âgée de huit ans, monta à la tribune et prononça un discours un peu trop long pour son âge et pour être rapporté. Elle invita, au nom des dames citoyennes de Saint-Gervais et de la Madeleine, les amis de la Constitution à assister à la messe solennelle qui serait célébrée à Saint-Gervais le 21 juin, en l'honneur du Saint-Esprit, pour le remercier des lumières qu'il avait déjà données aux législateurs et le prier de les leur continuer pour la perfection de la Constitution.

Il était grandement temps d'invoquer les lumières du Saint-Esprit et la protection divine, car ce jour-là, 21 juin, Paris s'était réveillé au bruit des plus menaçantes clameurs : le roi était en fuite ! Quand cette nouvelle parvint à Rouen, le conseil municipal entrait en séance. De toutes parts, et de moment à autre, les rapports les plus contradictoires lui parvenaient Cependant, les bruits de l'an passé lui revenant en mémoire, la municipalité se mit en mesure contre toute éventualité. Vite elle expédia dans toutes les directions défense de louer chevaux ou voitures à qui que ce fût. Tous les chefs des corps armés furent mandés sur l'heure à l'Hôtel-de-Ville : on convoqua la garde nationale, et chacune des légions se réunit sur sa place d'armes pour y rester le fusil au pied jusqu'à nouvel ordre.

Comme on ignorait encore quelle direction le roi avait prise, et que nos autorités, déjà suspectées l'an passé, ne voulaient pas s'exposer à l'être encore, on organisa rapidement de fortes patrouilles pour explorer l'intérieur et l'extérieur de la ville ; toutes les portes furent gardées, et nul ne pouvait entrer ni sortir sans exhiber son passeport et expliquer le motif et le but de son voyage. Tous les étrangers étaient amenés devant les officiers municipaux et y étaient visités et interrogés avec soin.

Afin de rendre la surveillance plus facile et plus sûre, on ferma tout

Digitized by Google

à fait la porte de Crosne, celle de Bouvreuil et celles des Capucins et de Martainville.

Le bureau de sûreté se déclara en permanence.

Ensuite, on vérifia les magasins à poudre ; il s'en trouva à Grammont cent milliers pour l'artillerie de terre et vingt-neuf milliers pour celle de la marine. — Dans les ateliers de fabrication et à Maromme, seulement huit milliers.

Pour protéger la poudrière de Grammont, deux canons y furent envoyés ; on mit à la hâte ceux de la ville en état et l'on commanda la fourniture de 25,000 cartouches avec les caissons nécessaires.

Enfin, pour couronner cette journée, si bien remplie déjà, le corps municipal envoya une adresse à l'Assemblée nationale sur les événements de la veille.

Le lendemain, les inquiétudes devenant plus vives encore, on organisa une compagnie de canonniers. Durant ces deux jours, la commune se tint en permanence et la garde nationale demeura sous les armes. Tous les habitants étaient sur le qui-vive, tous étaient dans l'appréhension d'événements majeurs, et Dieu sait de quels souhaits ou de quelles craintes les cœurs de tous étaient agités !

Heureusement pour les uns comme pour les autres que, le 24 au matin, deux lettres de Thouret et de Fontenay, députés, mirent fin à toutes les incertitudes en annonçant que le roi venait d'être arrêté à Varennes et qu'on le ramenait à Paris.

Ces lettres, confiées à un piquet de cavalerie, ayant été lues dans les divers quartiers de la ville, firent cesser toutes les préoccupations. « Le peuple en témoigna sa joie par des danses qui durèrent jusqu'à trois heures du matin ! dit le Registre des délibérations. » (1)

Seulement, nous faisons remarquer que la délibération omit de constater que ce jour-là se trouvait être la *Saint-Jean*, fête populaire, de tout temps célébrée par des danses, sous des couronnes que l'on plaçait en travers des rues, et que ces danses se prolongeaient ordinairement bien avant dans la nuit.

Quoi qu'il en soit de ces danses, l'événement replongea le pays dans des perturbations dont la ville de Rouen se ressentit vivement.

Depuis longtemps, les prévisions de cette fuite avaient alimenté l'espoir des uns et la crainte des autres. Thouret, dans son discours du 28 mars, sur l'obligation du roi à la résidence dans le royaume, n'avait pas hésité à dire qu'*en sa qualité de premier fonctionnaire public, le roi était tenu de résider dans*

(1) Délibérations. Hôtel-de-Ville, 22, 23, 24 juin 1791.

Digitized by Google

le royaume, à portée du Corps législatif, et que si, étant sorti, il refusait d'y rentrer sur une invitation du Corps législatif, il serait censé avoir abdiqué la royauté (1).

L'événement prévu s'étant réalisé, devait nécessairement soulever au sein de l'Assemblée nationale la question brûlante de la déchéance du roi. Mais, après avoir entendu Robespierre, Buzot, Pétion, Duport, Barnave et Salle, il fut décidé que le roi ne pouvait pas être mis en cause pour le fait de son évasion. Seulement, après le discours modéré et très sensé de Salle, et sur sa proposition, trois articles furent ajoutés au décret d'inviolabilité.

Tandis que l'Assemblée nationale discutait la question d'inviolabilité, la ville de Rouen, anxieuse et troublée, se maintenait armée ; l'esprit belliqueux y faisait même de tels progrès, que les enfants du bataillon d'adolescents, jusque-là soumis à leurs *papas*, voulurent secouer cette autorité et demandèrent au conseil général l'autorisation *de se choisir eux-mêmes* un commandant et des officiers (2). Ces bambins, se croyant une véritable importance, envoyaient des députations vers la commune, faisaient des motions ; et, le 8 juillet, l'un d'eux, âgé de huit ans, fit précéder la sienne d'un *discours*. On l'applaudit ; le président l'embrassa et le renvoya à sa maman (3). D'un autre côté, les femmes, qui avaient déjà essayé de se mêler des affaires publiques par les pieuses manifestations du mois de juin et qui brûlaient du désir de s'émanciper, recommencèrent ces manifestations après l'arrestation et le retour du roi. Ce furent les dames de Saint-Godard qui commencèrent. Le 5 juillet, elles firent célébrer en cette paroisse une messe à laquelle, sur leur invitation, les amis de la Constitution assistèrent. L'une d'elles, la demoiselle Marie-Anne *Piger*, y prononça un discours *plein de sentiments et de patriotisme*. Le soir, ces dames se rendirent à la séance des amis de la Constitution. La demoiselle Reine *Boisard* fit un nouveau discours auquel le président répondit en invitant ces citoyennes à prêter serment, ce qu'elles firent avec empressement, après quoi on les invita à prendre séance.

Bientôt ce fut le tour des dames de Saint-Patrice : le 18 juillet elles vinrent à la séance et la demoiselle Cécile Roisin, âgée de douze ans, prononça un discours pour inviter la Société à venir avec elles, le 21 courant, demander à la Vierge Marie son intercession pour l'achèvement de la Constitution. Le 21, la messe fut célébrée à Saint-Patrice et, le soir, les dames se rendirent de nouveau à la séance où la même demoiselle Cécile Roisin

(1) Discours de M. Thouret à l'Assemblée nationale, in-8 de 24 pages. — De l'Imprimerie nationale, 1791.

(2) Hôtel-de-Ville. Délibération du 1er juillet 1791.

(3) Hôtel-de-Ville. Regist. des délibérations, juillet 1791.

Digitized by Google

prit encore la parole pour remercier les amis de la Constitution d'avoir assisté à la messe et pour les féliciter sur les sentiments de patriotisme qui les animaient et dont ils venaient de faire preuve tout récemment.

En effet, après le vote sur l'irresponsabilité du Roi, la Société des Amis de la Constitution avait envoyé à l'Assemblée nationale une adresse dans laquelle elle disait: « La France, par son courage, a conquis la liberté, « elle ne la perdra point par l'anarchie. Tous les vrais amis de la Consti- « tution se ralieront autour de l'Assemblée nationale comme au seul fanal « qui puisse les guider. . . . . .

« Nous osons attester que l'immense majorité qui a formé vos décrets sur « les suites de l'évasion du roi, ne sera pas moindre dans toute l'étendue de « l'Empire. »

Signé: DURAND, Curé de Saint-Jean, président. EUDELINE, LEJEUNE et LEROY, Secrétaires.

Cette adresse fut envoyée à Paris par un exprès qui partit de Rouen le 17 juillet, à neuf heures du soir.

Le lendemain, le Directoire du département et le district envoyèrent également des adresses dans le même sens.

Dès le 18 juillet la Société des Amis de la Constitution reçut des députés de Rouen une lettre dont nous avons extrait ces lignes:

« Nous avons reçu le porteur de votre dépêche pour l'Assemblée nationale, « nous lui avons fait indiquer le moyen de la lui remettre personnellement « et dans l'instant actuel elle lui est remise. Le président retient le courrier « pendant quelque temps pour lui remettre sa réponse ; nous profitons de « cet intervalle, avec empressement, pour vous féliciter du civisme éclairé « et de la profonde sagesse qui vous ont inspiré la démarche que vous venez « de faire. Elle est d'un grand et excellent exemple, tout annonce qu'elle « aura beaucoup d'imitateurs ; mais il vous restera l'honneur de vous être « montrés les premiers.

« Nous sommes ici travaillés par une grande fermentation. L'or et la mal- « veillance des puissances étrangères agitent au milieu de Paris une fac- « tion frénétique qui fait mouvoir des hordes d'inconnus qui se portent aux « derniers excès..... Le cri de ces brigands est *vivre libre et point de Roi ;* « c'est-à-dire qu'au moment où la Constitution va être finie, et où il faut « faire finir aussi la Révolution, on voudrait une Constitution toute nouvelle « et dont la seule proposition produirait une nouvelle révolution..... « Croiriez-vous que parmi six députés envoyés par ce parti, il s'est trouvé « un Hambourgeois et un Prussien, tous deux en guenilles, mais bien « pourvus d'argent..... (1). »

(1) *Journal de Rouen,* 19 juillet 1791.

Digitized by Google

Cette lettre prouve que nos députés et la Société des Amis de la Constitution étaient d'accord pour condamner les excès des Jacobins et qu'ils voulaient la Constitution et le Roi

Cependant le décret sur l'inviolabilité du Roi n'avait pas mis fin aux troubles dont sa fuite avait été l'occasion. Cette tentative avait au contraire fourni aux turbulents un nouveau prétexte de crier à la trahison ; le Directoire de ce département par un arrêté du 22 juillet, qui fut imprimé et publié, (1) disait aux citoyens: « Un grand événement vient d'apprendre à « l'Europe étonnée jusqu'à quel point l'énergie française sait braver le « danger. Vos *ennemis* vous avaient enlevé votre Roi, le péril était grand. « Mais avec quel calme et quelle dignité la France entière s'est trouvée « couverte de ses enfants pour sa défense !..... Oh ! combien ce tableau du « patriotisme français a désolé vos *ennemis* abattus et tremblants !..... *Ils* « *ont dit*: Si cette force reste unie, la France est sauvée. Ce peuple que « nous eûmes toujours le droit d'accabler et d'avilir, reste libre ; nos titres, « que nous préférons à tout, même au bonheur de nos concitoyens, même « au salut de l'Etat, sont effacés pour jamais ; d'humbles vassaux ne vien- « dront plus fléchir le genou devant nous..... nos dixmes, ce riche patri- « moine des grands bénéfices, seront perdues à jamais :..... Semons donc « la défiance, etc. »

C'était en rappelant de pareils souvenirs que le Directoire du département de la Seine-Inférieure essayait de rétablir la paix dans le pays de Caux où des troubles graves s'étaient produits : c'était en faisant peser sur les nobles et sur le clergé la responsabilité des derniers événements, que l'on prêchait la concorde et la fraternité ! aussi ces déclamations, dictées par la peur n'eurent-elles d'autre résultat que d'entretenir les haines et par suite de redoubler les désordres là où quelques bonnes paroles eussent peut-être suffi pour les calmer.

Rien ne serait plus curieux à étudier que le langage des autorités de cette époque toutes les fois qu'elles avaient à s'exprimer sur des faits révolutionnaires. Bien que composées de bons bourgeois, honnêtes et pacifiques, et de quelques nobles peu soucieux de leurs priviléges , mais néanmoins fort attachés aux principes d'ordre et de conservation ; on les vit souvent, en maintes occasions, affecter un langage révolutionnaire qui ne pouvait s'expliquer que par la peur ou par le désir de se concilier la confiance de tous les partis.

Cependant à force d'exalter cet amour de la liberté, déjà si vivace dans le cœur du peuple, après avoir avec emphase glorifié les citoyens aux mains desquels on avait mis des armes pour combattre les ennemis du dedans,

(1) In-4° de 7 p. chez Loursel 1791.

Digitized by Google

plus redoutables encore, disait-on, que ceux du dehors, il vint un moment où les gardes nationales, prenant à la lettre les proclamations et les discours, se crurent la seule autorité vraiment indépendante du royaume ; sans réquisition, sans ordre, sans autorisation, sans autre guide que leur caprice ou l'occasion la plus futile. Ces citoyens descendaient dans la rue, armés, soutenaient ou dispersaient les rassemblements suivant qu'ils répondaient ou contrariaient leurs désirs ; et de là un désordre et une confusion auxquels il fallut bien, à la fin, essayer d'apporter quelque remède.

Le Directoire du département l'essaya par un arrêté du 26 juillet 1791 ; cet arrêté, remarquable, rappelait aux citoyens que l'amour de la liberté et l'attachement à la Constitution, en leur mettant les armes à la main, leur avait imposé le devoir de veiller à ce que la manifestation de leur patriotisme n'entraînât aucun d'eux dans des mouvements contraires à la loi ; qu'en s'armant pour combattre un *affreux despotisme* ils ne pouvaient en imposer « un nouveau plus affreux encore, qui consisterait à s'abandonner à l'in- « térêt personnel, puisque l'intérêt de l'un le portant à détruire une loi qui « protégeait l'intérêt de l'autre, il résulterait de ce combat une anarchie « telle que toute forme de gouvernement serait impuissante à la réprimer. » C'était assurément fort bien pensé et l'arrêté en quinze articles qui suivait ces considérations répondait parfaitement aux besoins du moment, car il défendait aux gardes nationales, sous peine de poursuites devant les tribunaux, de s'armer autrement que pour exercer en commun et sur l'ordre ou la réquisition des municipalités (1).

Mais, par une contradiction bizarre, le même Directoire, obligé de pourvoir à la sécurité de diverses communes « délaissées par une partie des ci- « toyens, menacées et violentées par l'autre, souvent même privées de tout « secours et se trouvant exposées à devenir les victimes de la sédition » (2), ordonnait aux citoyens de s'assembler pour dissiper les attroupements séditieux et rendait les communes responsables des dégâts que la négligence ou l'indifférence aurait laissé commettre.

De ces ordres contradictoires résultèrent des abus de pouvoir et des excès dont nous aurons à parler plus tard et des hésitations qui laissaient la plupart du temps les communes sans défense contre les séditions.

C'était surtout dans les campagnes que ces désordres avaient lieu et le plus souvent pour des querelles religieuses. Là, les curés *jureurs* étaient fort mal vus et il faut convenir que beaucoup d'entre eux, ainsi qu'on le verra par quelques exemples, n'étaient pas dignes du poste que l'élection

(1) Arrêté du Directoire in-4° de 21 pages, 26 juillet 1791, chez Oursel.

(2) Arrêté du Directoire, 12 août 1791, in-4° de 4 p., chez Oursel.

Digitized by Google

leur avait donné : Du reste l'affaire du serment n'était point près de finir, car, à Rouen, les Frères des Ecoles-Chrétiennes, dont on avait longtemps espéré d'obtenir le serment, l'ayant refusé positivement, on en était encore, le 11 juillet, à essayer de les remplacer. On avait ordonné la fermeture de leurs écoles, et ce jour-là on en créa quatre nouvelles. On fixa les traitements des maîtres à 700, 600 et 500 livres.

Cependant, l'acceptation de la Constitution, signée par le roi le 14 septembre, suspendit pour un temps les inquiétudes ; cette nouvelle, connue à Rouen le 15, y répandit la joie la plus vive ; les autorités et les citoyens la manifestèrent par des chants, des danses et des illuminations publiques ; un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, et le conseil général de la commune écrivit au roi dans les termes de la plus vive reconnaissance, en l'assurant de la manière la plus enthousiaste de son entier dévoûment.

Alors, la municipalité, rendue au calme de ses délibérations, s'occupa de nouveau des intérêts du peuple. L'instruction, cette partie si intéressante de son administration et si peu organisée depuis le départ des Frères, devint alors l'objet de ses vives sollicitudes ; après avoir longtemps examiné la question, par elle-même et par ses comités, la municipalité, dans sa séance du 23 septembre, adopta un règlement pour les neuf écoles gratuites qui venaient d'être créées en faveur des enfants pauvres. Mais, disons-le, ce ne fut qu'un essai dont les résultats devaient être preque nuls, par ce motif, triste à constater, qu'il fut impossible de trouver, en nombre suffisant, des hommes et des femmes capables d'apprendre à lire aux enfants, ou dans des conditions de moralité assez bonnes pour permettre de les leur confier !

Les instituteurs naturels et dévoués des enfants pauvres, les Frères de la Doctrine chrétienne, avaient été emportés dans la tourmente ; ils étaient maintenant dispersés, et déjà la ville commençait à comprendre l'impossibilité de les remplacer ; mais c'était un fait accompli, et les idées nouvelles ne permettaient pas de s'y arrêter. On persista donc dans l'essai d'écoles gratuites, s'en rapportant au progrès qui devait bientôt faire des merveilles. Nous verrons un peu plus tard ce qu'on obtint du progrès. En attendant, et pour montrer de plus en plus de quel crédit jouissait la Société des Amis de la Constitution, nous signalons ce fait : à peine les écoles nouvelles furent-elles organisées, les professeurs se rendirent à la séance et présentèrent leurs devoirs aux amis de la Constitution. Bientôt, à la séance du 16 août, ce fut le tour des élèves, et leur orateur, le jeune Barthélemy-Thomas *Pinel*, déclara qu'il venait, au nom de près de 1,200 de ses camarades, prendre l'engagement de suivre avec attention les leçons, d'aimer

Digitized by Google

Dieu de tout leur cœur, de chérir leurs pères et mères et de s'appliquer au travail.

On voit par-là que rien ne se faisait sans l'approbation de cette Société.

Mais le bon vouloir du conseil municipal fut entravé par le renouvellement de la moitié de ses membres, ainsi que du maire, du procureur de la commune et de son substitut.

Après les élections, le 24 novembre 1791, eut lieu la cérémonie de l'installation de la nouvelle municipalité. Les nouveaux venus firent des compliments aux anciens, lesquels en firent aux nouveaux; ceux-ci prêtèrent serment, et l'administration, ainsi composée, entra en fonctions. Voici les noms des membres :

M. de Fontenay, maire ;

MM. Deschamps, Dujardin, Colombel, Asselin, Tamelier, Demontmeau, Caudron, Pinel, Thiessé, Debonne, Rabasse, Houel, Dodard, Darcel, H. Adam, Quesnel, Dupuis-Sagot, Basire, Lecontour, Ligot, Maillard, Leborgne, Trezy, Turgis, Machuel, Durand, Payenneville, P. Ribard, Guttinguer, Blanche, Amiot-Guenet, Thierry, Lecomte, Gme Lefebvre, Willard, L. Havard, Mordant, Lelièvre, Lebourgeois, Bournisien, J. Adam, Loiseau, Godebin-Jouvenet, Laguitre, Levavasseur, Néel et Dumalis.

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

NOTE

SUR LES

FOUILLES DE DOUVREND

PRÈS DIEPPE,

EN 1865.

Douvrend (1) est un village connu par d'importantes découvertes faites en 1838 (2), lors de l'établissement de la route départementale n° 5, de Dieppe à Beauvais. Depuis longtemps je désirais suivre ce filon précieux que le hasard lui-même nous avait si bien indiqué, mais des obstacles insurmontables se dressaient devant moi : en octobre 1865, ayant enfin obtenu la permission d'explorer le champ où avaient été trouvés des restes de l'époque franque, j'ai entamé une seule portion de cet ancien cimetière. C'est la partie septentrionale d'une terre appelée le *Camp de l'arbre*, et située entre la nouvelle route et l'ancienne. Dans cet espace, d'une médiocre étendue, jai reconnu près de cent quarante sépultures orientées est et ouest, et placées dans vingt-cinq rangées de fosses qui se dirigeaient du sud au nord.

Cette fouille a amené une intéressante moisson d'objets d'art de la période mérovingienne. Ne pouvant les énumérer tous, je signalerai seulement les principaux groupes.

Il s'est rencontré deux vases de verre, chose rare dans les sépultures franques. L'un est un bol légèrement côtelé, l'autre une petite fiole ronde et

(1) Canton d'Envermeu, arr. de Dieppe, Seine-Inférieure.

(2) Voir la *Normandie souterraine*, 1re édit., pages 303-319, 2e édit., pages 383-401, pl. x, xv, xvii et xviii. — La *Seine-Inférieure*, *Hist. et Archéol.*, 1re édit., pages 143-144, 2e édit., pages 306-307.

Digitized by Google

unie. Les vases de terre étaient infiniment plus nombreux. Nous en avons compté jusqu'à vingt-quatre, tant entiers qu'en morceaux. Quelques-uns étaient blancs, d'autres rougeâtres; mais le plus grand nombre étaient noirs; deux avaient des anses, trois étaient en forme de plateau. Presque tous avaient sur la panse des ornements en creux, faits à l'estampille et reproduisant des motifs byzantins.

Plusieurs de ces vases étaient accompagnés de patelles, coquilles marines venant de nos côtes, dont la présence ici a quelque droit de nous surprendre.

Les Francs de Douvrend, comme ceux de Londinières et d'Envermeu, étaient escortés de leurs armures et parés de leurs bijoux. Les armes se composaient de couteaux, de sabres, de haches, de lances et de flèches, le tout en fer. Il a été recueilli quatre pointes de flèches, dont une en losange et l'autre barbelée; cinq haches, dont une était à lame ouverte et carrée; cinq sabres tranchant d'un seul côté et presque toujours munis d'une double rainure; sept fers de lance, de forme et de longueur variées, et enfin plus de vingt couteaux, dont un était dans un étui de bois, et plusieurs dans une gaîne de cuir ou de peau.

L'arme la plus étrange qui se soit présentée est une espèce de faucille ou crochet tranchant et recourbé, muni au dos d'un dard ou d'une pointe. Nous reproduisons ici cette arme, dont l'analogue ne nous était pas encore tombé sous la main et nous ne l'avons jamais vue figurer dans aucun recueil d'archéologie germanique (1). Nous la croyons une arme, parce que nous l'avons rencontrée aux pieds d'un mort, à côté d'une lance.

Faucille ou crochet en fer (Douvrend 1866).

Les bijoux et objets de toilette se composaient de boucles, de fibules, de boucles d'oreilles, de boutons, d'anneaux, de colliers, de bracelets, de ciseaux, de pinces à épiler, de terminaisons de ceinturon, de chaînettes, etc.

(1) J'excepte, toutefois, la pièce de bronze figurée par M. Lindenschmit dans ses « *Antiquités de nos ancêtres païens.* » Heft. XII, Tafel 2, n° 3; la pièce est au musée de Stuttgard.

Digitized by Google

Il y en avait en fer, en bronze et en argent. Les colliers et les bracelets se composaient surtout de perles de verre où dominaient le blanc et le bleu. Quelques-uns cependant étaient en émail ou pâte de verre ; il y avait aussi quelques perles d'ambre.

La plupart des fibules étaient en bronze ou en verroterie cloisonnée : les unes étaient circulaires, d'autres imitaient des animaux, tels que vers de terre et oiseaux de proie. Les boucles d'oreilles étaient généralement en laiton, ayant pour pendant quelques perles de verre. Une, toutefois, était en argent, de forme torse, avec boule de pâte garnie de verroterie coloriée.

Quelques monnaies se sont rencontrées, mais, à l'exception d'une seule, toutes servaient d'ornement. Ces dernières étaient romaines du IIIe siècle. Elles avaient été forées pour être suspendues à un bracelet ou à un collier; c'est ainsi qu'elles ont été rencontrées. Une seule était placée sur la poitrine d'un mort, et celle-là est le monument le plus curieux de la fouille. C'est une pièce, ou plutôt une pellicule d'argent d'une ténuité sans pareille et d'un poids à peine appréciable. Son diamètre est de 15 à 16 millimètres. Au moment de la découverte, la frappe en était parfaite et la conservation admirable. Malheureusement, elle a été brisée depuis. La rencontre de pareilles pièces est tellement rare, que c'est presque un événement numismatique. Il en fut ainsi de quatre pièces semblables trouvées à Envermeu, en 1854, et qui ont été interprétées par M. Thomas, de Rouen (1).

Ces sortes de monnaies, fines et légères, ont un avantage inappréciable, celui de mieux dater que tout autre chose le milieu où elles se rencontrent, leur fragilité s'opposant à leur durée.

La pièce de Douvrend a été soumise à M. de Longpérier, le véritable oracle de la numismatique française. Voici quelle a été la réponse du savant archéologue : « Votre monnaie est si fine qu'on n'ose y toucher ; ce qui n'est pas commode pour l'étude. Ensuite, la fracture est un obstacle à la vue du type complet. On distingue quelque chose comme DIVI JVSTI... Il y a peut-être une imitation des légendes : D.N. IVST GRAT. HONORI. — D.N. IVL MAIORIANVS. — D.N. LIBIVS SEVERVS. — D.N. IVL NEPOS.

« Quant au type de la victoire tournée à gauche, tenant une croix longue, il commence vers 421 avec Théodose II et Galla Placidia, pour finir avec Anastase (518), et embrasse, par conséquent, environ un siècle. Mais il ne se voit que sur l'or. Justin Ier y a substitué la victoire de face.

« Nous avons donc sous les yeux une imitation d'argent d'un quinaire

(1) La *Normandie souterraine*, 1re édition, 353-397.

Digitized by Google

d'or du ve siècle ou du commencement du vi^e, très différent des monnaies mérovingiennes proprement dites. »

Nous avons laissé la parole au savant numismate. Nous ne la reprendrons que pour dire que nous supposons cette pièce frappée en Gaule et au milieu de l'anarchie qui y régna pendant le ve ou le vi^e siècle. Nous la considérons ensuite comme déposée ici au vi^e ou au viie siècle, sur un mort de cette époque. Dans quel but? C'est ce que nous ne saurions dire.

En terminant ce compte-rendu sommaire d'une importante exploration, je me fais un devoir d'adresser mes remercîments et l'expression de ma reconnaissance à M. le baron Le Roy, sénateur-préfet de la Seine-Inférieure ; à M. Leclerc-Lefebvre, maire de Dieppe, et à M. de Girancourt, conseiller général de Blangy, qui ont bien voulu contribuer aux fouilles de Douvrend. Je ne dois pas oublier non plus M. de Malleville, ancien maire de Douvrend, et M. Cahingt, de Londinières, qui m'ont secondé de tout leur pouvoir.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE, T. VII. NOUVELLE CORRESPONDANCE ENTIÈREMENT INÉDITE.

La mort a interrompu une œuvre dont toutes les opinions sincères avaient accueilli avec faveur, on pourrait presque dire avec reconnaissance, la première partie. Alexis de Tocqueville, enlevé par une fin prématurée à l'étude d'un grand problème plus social encore qu'historique, a laissé inachevé un livre appelé à un succès aussi durable que celui de son célèbre ouvrage : *De la Démocratie en Amérique*, consacré par quatorze éditions.

Avec autant de rectitude que de sagacité, cet homme politique si honnête, ce penseur si pénétré du devoir de passer sur la terre en se rendant utile, cet académicien plus jaloux d'instruire que d'éblouir, avait compris, par ses propres difficultés d'appréciation juste, que de toute notre histoire, l'époque la plus nécessaire à bien connaître, la plus obscurcie à la fois, était cependant très près de nous.

Aux grandes histoires de la Révolution française, quelle que soit leur valeur incontestée, il manque une introduction sérieuse, un tableau large et complet de l'état social qui allait disparaître, tableau tracé d'une main ferme et loyale, en dehors de toute opinion préconçue. Alexis de Tocqueville avait une merveilleuse aptitude à cette œuvre de justice, et ce qui a paru, lui vivant, du travail qui devait lui coûter encore bien des recherches et des méditations, a satisfait les esprits les plus exigeants.

Nous comprenons avec quelles hésitations d'un noble cœur l'ami dévoué, l'*alter ego* de l'historien éminent enlevé dans tout l'éclat de sa renommée, a dû peser le pour et le contre d'une publication de fragments épars qui, dans leur isolement, pouvaient donner une perspective trop amoindrie de ce qu'eut été, dans son achèvement, la seconde partie du beau livre de l'*Ancien Régime et la Révolution*. Que M. Gustave de Beaumont se rassure ! La mémoire qui lui est si chère, à lui le premier, à bien d'autres aussi, n'aura point à souffrir du soin avec lequel il a sauvé de l'oubli quelques fragments à l'état d'ébauche qui, sous une autre plume, auraient pu passer pour un travail achevé.

Digitized by Google

Mais s'il faut se résigner à voir pour longtemps abandonné le vaste sujet d'économie politique et d'histoire heureusement choisi par un homme d'Etat si compétent, par un écrivain d'un talent si élevé, pourquoi ne pas chercher, non sans doute une compensation de cette perte irréparable, mais au moins un allégement à ce regret, dans la pensée que la publication posthume des œuvres complètes a révélé chez Alexis de Tocqueville un mérite de plus que rien n'indiquait d'avance, un rang tout à fait à part dans les modèles du genre épistolaire ?

Déjà deux volumes de lettres ont reçu l'accueil le plus bienveillant de la critique littéraire, sans acception de nuance politique. On avait été généralement frappé de la valeur de ces correspondances intimes, comme du choix de la plupart des personnes qui les avaient inspirées. On remarquait avec quel discernement il n'était admis dans ce recueil précieux aucune insertion de complaisance. Chaque page avait été sévèrement jugée par deux esprits pénétrés du vif sentiment d'une dignité d'écrivain qu'il ne fallait pas compromettre. Mme de Tocqueville ne cédait pas plus que M. Gustave de Beaumont à la tentation de ne rien perdre de si chers souvenirs.

Aussi, que s'en est-il suivi ? La valeur exceptionnelle de cette publication inattendue a réveillé bien des mémoires. De nombreux portefeuilles se sont ouverts. La digne compagne qui veillait avec une véritable religion sur la gloire de celui qui n'était plus, l'avait rejoint dans une autre vie. Resté seul, avec la conscience d'une responsabilité en quelque sorte doublée, M. Gustave de Beaumont s'est imposé une sévérité plus rigoureuse encore, et cependant c'est un volume nouveau tout entier qui sort de ces communications, et le juge, le mot n'est pas trop expressif, le juge qui lui a permis de paraître, a pu lui rendre ce témoignage, ou plutôt se le rendre à lui-même :

« Nous n'aurions pas publié ces nouvelles lettres si, dans leur ensemble, « nous ne les eussions jugées, sinon supérieures, au moins égales aux pre- « mières. »

Cette appréciation sera celle de la critique littéraire. Le troisième volume ne le cède en rien aux deux premiers. Il y règne une variété de tons qui n'en est pas le moindre charme, et un naturel bien rare chez un penseur de cette trempe. Elégant sans apprêt, poli sans affectation, correct sans purisme, familier sans vulgarité, enjoué à propos, expansif souvent, heureux, pour ne pas dire habile, dans la propriété des termes, car il est évident qu'il écrit d'inspiration, il se montre, ou plutôt il est montré sous un aspect tout nouveau. Rien de commun dans sa forme avec celle de certains écrivains tout d'une pièce, qui ne sont cependant pas sans une juste renommée dans le style épistolaire. Il n'écrit pas à une femme comme à un personnage politique, à sa famille comme à ses amis même les plus chers, à un *reviewer* de Londres comme à

Digitized by Google

quelqu'un de ses collègues de l'Académie française. Pour qui n'a eu rapport qu'avec le jeune magistrat déjà sorti de la foule, ou le membre de nos assemblées délibérantes, il est méconnaissable. Pour le reconnaître, il faut avoir été sous le charme de ses causeries intimes. Mais pour ces privilégiés, il renaît tout entier.

Quelle que soit la valeur de cette correspondance, on s'exposerait à la faire mal juger par des citations. Si elle brille par les détails, elle brille plus encore par son ensemble embrassant tant de sujets si divers. Rien de plus touchant que les lettres d'Alexis de Tocqueville à une mère qui devait lui être sitôt ravie, à un maître octogénaire qui avait formé son intelligence et son cœur, le bon abbé Le Sueur, dont la perte assombrit les derniers instants de son séjour en Amérique. Même délicatesse affectueuse dans les conseils, dans les indications d'études spéciales donnés à un jeune neveu digne de lui, et qui devait bien peu de temps lui survivre : Hubert de Tocqueville, entré sous ses auspices dans la carrière diplomatique.

Les lettres à Mme la comtesse de Grancey, à Mme la marquise de Leusse, à Mme la comtesse de Pisieux, à lady Thérésa Lewis, ont un caractère tout particulier de rare amabilité qu'il sera bon d'imiter, si l'on y parvient. Un moraliste tant soit peu morose a soutenu sans trop de paradoxe qu'on ne savait plus parler aux femmes ; Alexis de Tocqueville a prouvé qu'on savait encore leur écrire.

Dans les lettres choisies qui touchent parfois à la politique contemporaine sans entamer des discussions en forme, il y a des appréciations, des prévisions même d'un esprit supérieur, des jugements dont il faut tenir compte, de piquants retours sur un passé peu éloigné. Adressées presque toutes à des hommes qui ont tenu un rang élevé dans les affaires publiques; elles méritent d'être méditées par quiconque voudra faire son étude de l'histoire si complexe de notre temps.

Par une exception très justifiée dont un seul exemple se remarque dans les deux premiers volumes. Cinq lettres qu'Alexis de Tocqueville avait reçu d'un éminent personnage ont été admises dans ce recueil. Royer Collard y intervient dans un ordre d'idées assez différentes de celles qu'avait présentées le comte Molé. C'est là un attrait de plus pour une attachante lecture où il y a tant à puiser.

Quelques-unes de ces lettres ont été écrites d'Angleterre, un plus grand nombre a été à des Anglais haut placés dans la politique gouvernementale ou dans la publicité périodique. Toutes offrent une grande hauteur de vues, et un art extrême de poser les questions.

Il en est qui datent de son voyage en Amérique, de New-York ou de Philadelphie, des bords du lac Huron ou du lac Ontario, de Memphis ou de la

Digitized by Google

baie de Chesapeack. Ecrites avant le jour de la renommée, elles font autant d'honneur à l'écrivain qui ne connaissait pas encore sa vocation. Il y règne un talent précoce de décrire et de raconter. L'épisode de l'Ile-du-Français sur le lac Onéida est un récit plein de grâces ; les pages consacrées aux Canadiens français n'ont pas moins de charme.

Les souvenirs du pays natal retrouvés par delà les mers ont inspiré aux voyageur ce rapprochement où l'esprit national s'exprime par une boutade piquante qui ne doit point passer absolument pour un jugement historique :

« Les Anglais ont le privilége d'exaspérer par leurs manières les sujets « même qu'ils favorisent le plus par leurs lois. Les Français, au contraire, « quoique d'assez mauvais maîtres, se font le plus souvent tolérer. Il arrive « même parfois qu'on les aime parce qu'ils donnent des coups d'étrivières d'un « air gai et affable. »

De retour en Europe il visita bientôt une contrée où les coups d'étrivières se donnent en réalité, mais sans l'air affable et gai. Lisons plutôt l'*Irlande* de M. Gustave de Beaumont. Des lettres d'Alexis de Tocqueville sont datées de Kilkenny et de Dublin.

D'autres ont été inspirées par des lieux bien divers, car où n'allait-il pas chercher la science qui partout se donnait à lui, et la santé qui le fuyait ? Alger, Naples, Sorrente, Saint-Cyr, où sous le climat si doux de la Touraine, il profitait du voisinage d'inestimables archives pour étudier l'*ancien régime* tandis que la *Révolution* renouvelait ses enseignements ; Compiègne, Bonn, Wiltbald, Cannes enfin témoin de sa dernière heure.

Mais son séjour de prédilection, l'asile des meilleurs instants de sa vie, l'abri d'où il ne s'éloignait qu'à regret pour demander à un ciel plus clément le retour de ses forces épuisées, c'était un modeste village peu distant de cette ville de Cherbourg dont il a retracé à grands traits les souvenirs historiques ; c'était le manoir de ses pères, le vieux château qui doit à sa mémoire un nouveau lustre ; c'était Tocqueville.

Oui, notre Normandie peut le revendiquer comme un de ses fils à tous les titres, sauf un seul : le hasard du lieu de naissance. Par son origine, par son nom, par ses domaines, par sa vie privée comme par sa vie publique, c'est à nous qu'il appartient. Le conseil général qui l'a si souvent élu pour président c'est celui de la Manche ; l'arrondissement qu'il a représenté plusieurs années à la Chambre des Députés, c'est celui de Valognes ; le département qui l'a choisi pour le premier de ses représentants à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative, c'est encore le département de la Manche. C'est enfin à notre terre normande que sa volonté suprême a confié ses restes mortels.

Ce n'est donc pas seulement comme jaloux de la gloire des lettres françaises ; c'est aussi en zélés conservateurs de tous nos grands souvenirs pro-

Digitized by Google

vinciaux, heureux de voir se maintenir de siècle en siècle cette illustration, que nous devons applaudir aux soins pieux de M. Gustave de Beaumont, pour achever une publication d'œuvres complètes d'où s'élèvera plus grande encore une mémoire qui nous est chère.

Marquis de Blosseville.

P.-S. — Ces lignes étaient déjà livrées à l'impression lorsqu'une grande douleur est venue nous frapper. La main amie qui entourait de soins si pieux l'édition complète des œuvres d'Alexis de Tocqueville, s'est glacée avant l'heure. Gustave de Beaumont n'est plus. Quelque attention qu'il ait mise à s'effacer devant une renommée dont il jouissait plus encore que de l'éclat de son propre nom, sa mémoire ne sera jamais séparée de celle qui lui fut si chère ; elle ne sera point non plus absorbée par elle. Le souvenir du jeune magistrat dont les débuts furent si brillants dans la carrière du ministère public, du député dont la parole animée était si sincère, du vice-président de l'Assemblée constituante, du rapporteur qui traita avec tant de tact les délicates questions de l'expédition de Rome, du diplomate, enfin, qui représenta dignement la France à Londres et à Vienne dans les temps les plus difficiles, ce souvenir est heureusement durable ; mais un ineffaçable souvenir, c'est celui du beau livre de *l'Irlande*, dont Alexis de Tocqueville était si justement fier dans sa fraternelle amitié.

Mme de Tocqueville, en mourant, avait confié à Gustave de Beaumont le dépôt d'une correspondance intime de trente années, le laissant juge du moment opportun de la publication de ces lettres, « les plus belles assurément, « a-t-il dit, et les plus capables de révéler ce qu'il y avait de cœur dans « un grand esprit. » — « Aucune de ses prévisions ne sera déçue, » ajoutait-il.

Hélas ! Mme de Tocqueville ne prévoyait pas que son mandat si généreusement accepté serait si fatalement brisé.

N'en doutons pas, l'œuvre sera reprise et fidèlement accomplie. — Nous n'oserions révéler déjà, mais nous devinons sans peine par quelles dignes mains, par quelle noble intelligence.

Digitized by Google

Sous ce titre : *Observations sur l'origine de plusieurs manuscrits de la collection de M. Barrois,* notre savant académicien normand, M. Léopold Delisle, vient de publier dans la sixième série de la *Bibliothèque de l'école des Chartes,* un rapport aussi consciencieux qu'érudit, aussi modéré dans la forme qu'irréfutable dans ses conclusions. Il en résulte avec évidence qu'un nombre assez considérable de précieux manuscrits acquis de très bonne foi, par M. Barrois, et entrés pour la plupart après sa mort dans la riche bibliothèque de lord Ashburnam, sont ceux-là même qui avaient été dérobés vers 1840 à la Bibliothèque du roi.

S'il est établi ainsi qu'ils ne sont pas perdus pour la science, il ne l'est pas moins qu'ils le sont à jamais pour les collections françaises.

Parmi ces soustractions si regrettables nous avons surtout remarqué, comme normands, celle des manuscrits qui suivent :

Karoli II Synodus *Pistensis* anni 862 (2 exemplaires).

Une chronique de la création du monde à 1199, finissant à la mort de Richard-Cœur-de-Lion ; une chronique de Jumiéges ; le voyage de Jean de Mandeville

---

Jeanne Darc au Chateau de Rouen, *Etude historique*, par M. F. Bouquet, professeur au Lycée de Rouen, grand in-8° de 178 pages, avec cinq planches (Plan et Vues du Château de Philippe-Auguste, de la Tour de la Pucelle et du Donjon).

Ce travail, publié dans la *Revue*, a été complété par des *Pièces justificatives*, une *Biographie* étendue des auteurs et des artistes normands qui se sont occupés du Château et de Jeanne Darc.

Il est en vente à l'imprimerie de M. Cagniard, rue des Basnage, et chez les principaux libraires de Rouen.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

INCINÉRATIONS ROMAINES DÉCOUVERTES A LISIEUX.

Lisieux, déjà remarquable au temps des Gaulois, devait être, sous les Romains, une cité fort importante. Le siècle dernier a révélé toutes les richesses monumentales de la capitale des Lexoviens, et le nôtre ne fait que développer chaque jour la thèse si bien établie par les fouilles de 1770.

L'importance de la nécropole prouve, à sa manière, la grandeur de la cité disparue. Déjà, à diverses reprises, le cimetière de *Noviomagus* a été interrogé, et chaque fois il a répondu à l'appel en présentant les morts dans des urnes, dans des fosses ou dans des sarcophages. La démonstration la plus importante qu'il ait donnée, eut lieu en 1848, lorsque M. de Formeville opéra les heureuses fouilles du *Grand-Jardin*, qu'il a parfaitement racontées dans le tome XIX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Depuis, des découvertes isolées ont eu lieu parfois ; mais, au mois de février dernier, M. Delaporte, de Lisieux, a pratiqué une exploration méthodique dans une prairie située au bord du chemin de fer de Honfleur. Les résultats ont été on ne peut plus satisfaisants, et nous remercions M. Ch. Vasseur, archéologue de Lisieux, d'avoir bien voulu nous les faire connaître.

Nous laissons la parole à notre zélé correspondant :

« Le terrain où la découverte a eu lieu faisait autrefois partie du domaine primitif des évêques de Lisieux, et tout porte à croire qu'ils le possédaient comme successeurs du gouvernement romain. Deux voies antiques, dont une a donné son nom à la *rue de la Chaussée*, viennent s'y joindre, et c'est sur les bords de ces voies que les fouilles ont mis au jour les objets, accompagnement ordinaire des sépultures gallo-romaines. Déjà, en 1848, une partie de ce cimetière avait été explorée scientifiquement, et le produit en est déposé dans le Musée des Antiquaires de Normandie, où vous avez pu en faire l'examen. Les vases et l'inscription publiés en 1861, par M. de Caumont, se rattachent aussi au même ensemble, bien qu'ils aient été extraits d'un terrain assis de l'autre côté de la route de Pont-l'Evêque.

« Les fouilles de février dernier n'ont procuré aucuns renseignements nouveaux sur la disposition des objets dans la terre. On a pu constater seulement que la sépulture par inhumation avait été pratiquée, dans certains cas, collatéralement avec les incinérations, car on a trouvé cinq ou six squelettes déposés dans des fosses maçonnées en briques romaines, tuiles et moellons, de 1 mètre 30 centimètres sur 63 centimètres de vide. Un sujet

Digitized by Google

avait vingt-six dents bien conservées, ce qui semblerait indiquer la jeunesse. Les corps, comme les vases, n'étaient pas recouverts par plus de 40 ou 50 centimètres d'humus : peut-être craignait-on, en creusant davantage, d'arriver au niveau des eaux, car, il y a quinze cents ans, elles devaient être plus près de la surface qu'aujourd'hui.

« Trente vases en terre, ou en verre, ont été retirés complets de la fouille.

« Les vases de verre contenant les cendres et les ossements, restes de l'incinération, étaient ordinairement groupés par deux ou trois. Ils offrent tous la forme commune ; vous en jugerez par ces croquis :

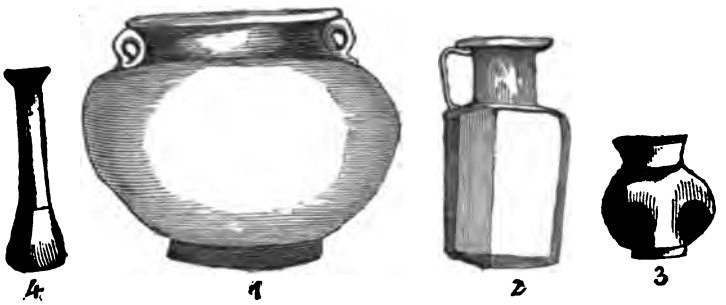

Vases romains en verre, Lisieux, 1866.

« La terre dont ils sont formés est, en général, la terre du pays, encore exploitée aujourd'hui au Prédauge, c'est-à-dire à l'autre extrémité de la cité gallo-romaine. Il s'en trouve cependant d'une pâte plus micacée, que nous appelons ici *grès;* voisine, en apparence, de la poterie de Noron et de Talvende, près Bayeux. Outre les urnes, on a recueilli des plats servant à couvrir le dépôt, des biberons et une lampe.

« Les vases en terre rouge, dite samienne, sont peu nombreux ; mais ils tirent de certaines particularités une valeur spéciale. Ce sont d'abord deux jattes de 14 centimètres de hauteur à peu près, dont la panse est ornée de feuillages tracés à la pointe avant la cuisson, au lieu de la décoration en relief habituelle. Un autre, dans les formes ordinaires, offre quatre attaches rivées en bronze. Deux conséquences à tirer de ce fait : la première, qu'il était détérioré avant le dépôt dans la sépulture : la seconde, que l'art de *recoudre la vaisselle* n'est pas si moderne qu'on pourrait le croire.

« La verrerie mérite d'attirer l'attention. Plusieurs spécimens ont été retirés intacts. Ce sont : 1° une grande jatte dont voici le profil ; 2° un flacon hexagone en vert vert ; 3° un petit vase bosselé sur la panse, et une petite

Digitized by Google

Vases romains en terre, Lisieux, 1866.

coupe sans pied qui paraît gravée ; 4° enfin, outre plusieurs lacrymatoires, une bouteille en forme de barillet cerclé en haut et en bas, comme vous en indiquiez dernièrement dans la *Revue de Normandie*. Cette dernière forme paraît avoir été la plus commune, car on a retrouvé divers fragments qui ne peuvent appartenir qu'à ce genre, notamment un fond sur lequel est le nom du fabricant : FRONT. ASIATIC.

« Les monnaies, moyen et grand bronze, sont peu nombreuses ; celles qu'on a pu déterminer appartiennent aux empereurs Marc-Aurèle et Domitien. Les revers n'ont rien à signaler.

« Les objets en bronze trouvés isolés se réduisent à une petite pince épilatoire et quelques anneaux ; mais, d'une sépulture formée de trois urnes engagées l'une dans l'autre et recouvertes par un plat muni de trois pieds, on a extrait un bloc de bijoux si fortement unis par les oxides et peut-être par le feu, qu'on n'aurait pu, sans les détériorer, les séparer l'un de l'autre. On y reconnaît un collier auxquels étaient attachés un camée en cornaline portant une tête laurée, mais dont le travail est loin d'égaler la finesse de la plupart des intailles antiques ; deux monnaies ou médaillons circulaires ; trois anneaux de bronze assez larges, d'épaisseur différente : une petite pointe en jade, et d'autres objets calcinés qui ont perdu leur forme première. La chaînette qui devait servir de lien à ces divers objets est à mailles très fines et se termine par une barette : elle rappelle tout à fait ces chaînes de montre en serpent, en usage il y a certain nombre d'années.

« Les traces de feu remarquées sur ce bloc prouveraient, s'il était nécessaire, que les Romains habillaient et paraient leurs morts avant de procéder à l'incinération.

« Je m'estimerai heureux si ce compte-rendu rapide peut intéresser les lecteurs de la *Revue*. J'ajoute que l'on peut visiter l'ensemble des objets indiqués ci-dessus chez M. Delaporte, véritable amateur, qui les a classés dans ses vitrines et étiquetés avec un soin qui fait parfois défaut dans des musées publics. »

Charles VASSEUR.

Digitized by Google

UNE MESSE EN MUSIQUE DANS L'ÉGLISE D'ALLOUVILLE, PRÈS YVETOT.

La reconnaissance est une vertu si touchante et si rare, qu'on doit la signaler partout où on la rencontre. Le fait que nous enregistrons est petit comme événement, mais il est grand, ce me semble, comme moralité.

Le 9 septembre 1862, Mgr Boutonnet, évêque de la Guadeloupe, la veille même de son départ pour son siége de la Basse-Terre, quittait Paris pour se rendre à Allouville, afin d'y bénir l'inscription commémorative du fondateur de la puissance française aux Antilles.

Cette fête, à la fois religieuse et patriotique, avait attiré à Allouville une foule immense. La Société musicale d'Yvetot avait généreusement répondu à l'appel des pasteurs, et elle avait ajouté à la beauté de la journée par sa présence et par ses talents.

Mais, hâtons-nous de le dire, le roi vivant de la fête après et peut-être même avant le pionnier normand, ce fut l'évêque des Antilles. Mgr Boutonnet est une de ces natures d'élite qui, à une bouche d'or, savent allier un cœur d'apôtre. L'aimable et pieux prélat bénit la Société musicale d'Yvetot après lui avoir adressé quelques paroles de félicitations et d'actions de grâces. Comme Marie, l'Orphéon conserve dans son âme les compliments du pontife.

Admirez comme un bienfait n'est jamais perdu et comme le bon grain jeté dans une terre fertile rapporte au centuple ! Les mauvais jours n'ont par tardé à arriver pour l'évêque et pour les colonie. Le 6 septembre 1865, juste trois ans après l'ovation d'Allouville, un ouragan épouvantable, accompagné de torrents de pluie et de tremblements de terre, bouleversa en quelques heures la Guadeloupe, Marie-Galande et les Saintes. Toute la France a connu cette catastrophe, et elle a tout fait pour la réparer. Plus que toute autre province, la Normandie s'est montrée généreuse envers ses enfants d'outre-mer. L'évêque a fait un appel qui a été partout entendu. Mais sa voix amie, a pénétré profondément dans le cœur des musiciens d'Yvetot. Se rappelant les bénédictions reçues et les encouragement donnés dans un jour de prospérité, ils ont ont voulu se montrer fidèles dans l'adversité. D'eux-mêmes et n'obéissant qu'à leurs inspirations, ils ont résolu d'organiser une fête de bienfaisance dans cette même église d'Allouville, théâtre et témoin de leur joie.

Le 12 mars a été fixé par eux pour être la fête du malheur. Ce jour-là, ils sont venus à Allouville chanter une messe en musique et faire une quête qui répondît aux besoins de leurs compatriotes et aux vœux du prélat.

Avec un tact exquis qui honore les habitants d'Allouville et d'Yvetot, l'assistance est venue déposer une couronne d'immortelles sur le marbre de

Digitized by Google

Blain d'Esnambuc, béni par l'évêque, en mémoire de ce fondateur de la France d'outre-mer. Nous demandons au lecteur pardon de ces détails ; mais nous considérons comme grand, tout acte qui part du cœur et qui est inspiré par la vertu comme par la religion.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'EURE.

La Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure vient de publier un excellent volume, précieux pour le bibliographe, utile pour ceux qui se livrent aux recherches et qui ont le bonheur de posséder la collection des travaux de cette compagnie. Ce volume de cxxxv et 276 pages in-8, est intitulé : *Notice historique sur la Société (de l'Eure) et ses travaux, suivie des tables des matières contenues dans les vingt-quatre volumes composant les trois premières séries de ce recueil* (1830-1860).

Cette œuvre de patience est due à M. Dresnard ; l'impression en a été soignée par M. Hérissey.

La Société des Antiquaires de Normandie a publié une table analogue pour ses vingt-quatre premiers volumes, et M. de Caumont donne aussi des tables décennales pour son *Bulletin monumental*. Sans de pareilles tables, les Recueils scientifiques deviendraient presque inutiles. Nous verrions avec grand plaisir l'Académie de Rouen publier des tables semblables pour les soixante-dix volumes de son *Précis*.

LES VITRAUX DE CONCHES.

Dans la nuit du 3 novembre 1865, des voleurs pénétraient, à l'aide d'effraction, dans l'église de Sainte-Foy de Conches (Eure). Malheureusement la fenêtre qu'ils brisèrent était un des plus précieux morceaux des célèbres verrières de cette église.

Par un malheur qu'on ne saurait trop déplorer, le panneau était précisément celui qui portait le nom d'Aldegreder, artiste distingué du XVIe siècle, auquel est due la vitrerie du chœur. Les fragments de cette précieuse verrière ont été recueillis avec le plus grand soin.

(*Journal de Rouen du* 19 mars 1866.)

L'abbé COCHET.

Digitized by Google

Il en est de certains villages comme de quelques individus : ils semblent prédestinés. Voyez plutôt Allouville-en-Caux. Avoir vécu, pendant les siècles des siècles, à l'ombre de trois arbres sans pareils sur la terre normande, et dont le dernier verdit encore, vienne le renouveau prochain : un hêtre si touffu que, dans ses branches hospitalières, le vénérable cardinal de la Rochefoucauld put présider, en 1781, un déjeuner de seize couverts ; une épine si rameuse qu'à son premier étage un roi de France, Sa Majesté Louis XV en personne, avait pu venir s'asseoir et goûter, elle douzième, à la collation aérienne qui lui était offerte par un sien ami, l'abbé Leclerc, curé de la paroisse ; et enfin le chêne que tout le monde connaît, contemporain de Charlemagne et plus vieux que Mathusalem, qui enserre, dans ses flancs bénits, un autel élevé à son Créateur ;—avoir fourni une de ses plus légères courses au Pégase enfourché par le père du Cerceau (1); — avoir inspiré sans doute quelques-unes de ses mélodies les plus suaves au chantre normand par excellence, le gracieux Boïeldieu (2), —et, ventre-saint-gris ! avoir vu voler Henri IV, que j'oubliais, au galop de victoire de son cheval blanc (3), à l'heure où il croyait si bien jeter à l'eau voisine son bon cousin Farnèse ;.... tout cela, pour un simple village, n'est-ce pas beaucoup ?

Ce n'était pas assez.

Un savant s'est rencontré, M. Pierre Margry, qui, tout en redressant une erreur historique deux fois séculaire, est venu doter encore Allouville d'une illustration nouvelle, et qui lui faisait défaut. La nature lui avait donné de grands arbres, ce qui est quelque chose : M. Margry lui a restitué un grand homme, ce qui vaut mieux, surtout quand ce grand homme est ce qu'il devrait toujours être, un homme selon le cœur de sa patrie, un homme selon le cœur de Dieu.

En 1626, un hardi capitaine de marine normande s'en fut créer dans les Antilles ce qu'on a si heureusement appelé une « France lointaine, » et s'établit à Saint-Christophe. En 1635, il prit possession de la Martinique et de la Dominique. Mort à Saint-Christophe l'année suivante, à l'âge de cinquante-

(1) *Notice sur le Chêne-Chapelle d'Allouville-Bellefosse, suivie d'une notice historique sur Pierre Belain d'Esnambuc*, par M. l'abbé Cholet, curé d'Allouville, passim.

(2) La tradition du pays raconte que Boïeldieu, enfant, venait passer une partie de ses vacances chez son oncle l'abbé Boïeldieu, curé d'Allouville. Elle ajoute même qu'il avait composé la musique d'un cantique particulier pour la paroisse, qui a été perdu.

(3) Un hameau de Saint-Aubin-de-Cretot, où Henri IV a fait halte quelques instants, a retenu le nom de Hameau-du-Cheval-Blanc. — *Campagne de Henri IV au Pays de Caux*, par l'abbé Somménil, p. 74.

Digitized by Google

deux ans, s'il ne lui fut pas donné de voir le couronnement de son édifice, il emporta au moins l'espérance de l'avoir fondé sur des bases durables. Que ce pionnier fut un Normand et qu'il s'appelât d'Esnambusc, c'est ce qui ne faisait doute pour personne. Mais son nom patronymique, que l'on croyait être Dyel, mais son lieu de naissance, que l'on fixait à Dieppe ou dans les environs, tout cela constituait une regrettable erreur historique qui a persisté jusqu'à nos jours. Aussi l'étonnement fut-il général lorsque, déchirant brusquement le voile, un rapport officiel de M. l'abbé Cochet, en date du 29 juillet 1861, vint proposer à M. le sénateur préfet de la Seine-Inférieure, « sur la demande exprimée par M. l'abbé Cholet, curé d'Allouville, et le désir si bien motivé de M. Margry, de faire placer, aux frais du département, une inscription commémorative à Pierre Belain, sieur d'Esnambusc, fondateur des Antilles françaises, dans l'église d'Allouville, où il a été baptisé le 9 mars 1585. » En d'autres termes, le premier colonisateur des Antilles n'avait pas cessé d'appartenir à la Normandie ; mais ce n'était plus Dyel d'Esnambusc, cadet de la maison Dyel de Vaudroque et compatriote de Parmentier : c'est Pierre Belain d'Esnambusc, fils de Nicolas Belain, sieur de Quenonville et d'Esnambusc, et de demoiselle Peronne, né à Allouville-en-Caux, où, le 9 mars 1585, noble homme Pierre Desmares, sieur de Grainville et Marie Benard, ses parrain et marraine, le tenaient sur les fonts du baptême.

Qui avait découvert tout cela ? M. Pierre Margry, après dix années de recherches.

Aussi, à Allouville, quel patriotisme, quel enthousiasme, quelle joie, lorsque le mardi 9 septembre 1862, par un soleil dont les sereines splendeurs semblaient empruntées à celui des Antilles, un vénérable prélat, toute douceur, toute grâce et toute majesté, s'en vint bénir solennellement, au milieu d'une foule immense, le marbre pieux érigé à la gloire de Belain d'Esnambusc! Mgr Boutonnet, évêque récemment nommé de la Basse-Terre (Guadeloupe), avait tenu à honneur de marquer son premier pas dans l'apostolat par un hommage tout particulier rendu au berceau même du fondateur de nos colonies. Un cortége d'élite l'accompagnait. Outre M. l'abbé Ginestet, grand-vicaire de la Basse-Terre, on remarquait encore à ses côtés M. l'abbé Delahaye, vicaire-général, représentant Mgr l'archevêque de Rouen, M. l'abbé Bobée, curé-doyen d'Yvetot, M. l'abbé Lecomte, du Havre, M. Paul Baudry, de Rouen, plusieurs ecclésiastiques, les autorités locales et autres notabilités des environs. Enfin, trois places d'honneur avaient été réservées dans cette cérémonie, dont nul des heureux témoins ne perdra jamais le souvenir, pour les trois principaux intéressés, si je puis m'exprimer ainsi : M. le baron de la Reinty, délégué de la Martinique ; M. l'abbé

Digitized by Google

Cochet, inspecteur des monuments historiques, et M. Margry, archiviste des colonies, le véritable auteur de la fête : *principium et fons.*

Je viens de nommer M. le baron de la Reinty. C'est ma transition faite pour arriver naturellement à mettre en relief spécial une noble personnalité qui forme, à vrai dire, tout l'objet de cet article.

Pierre Belain d'Esnambusc n'était pas allé seul à la conquête du Nouveau-Monde. Parmi ses braves compagnons figurait, entre autres et au premier rang, le capitaine Baillardel. « Ce jourd'huy douzième jour de nouembre 1635, » dit l'acte authentique de prise de possession de la Dominique, signé Belain, et retrouvé par M. Margry, « je suis arriué en l'isle de la Dominique, par la grace de Dieu, accompagné de Pierre Baillardel..... » Or, Pierre Baillardel, le second de Belain d'Esnambusc, c'est l'ancêtre de M. Gustave-Henri Baillardel, baron de la Reinty, chevalier de la Légion-d'Honneur et de divers ordres étrangers, ancien chambellan du roi des Pays-Bas et délégué actuel des Colonies.

Et voici pourquoi M. le baron de la Reinty, héritier du nom et des vertus civiques de son vaillant aïeul, s'était empressé, comme on vient de le voir, d'honorer de sa présence, à Allouville, la cérémonie de bénédiction d'une pierre où se trouve inscrit, à côté du nom de Pierre Belain d'Esnambusc, le nom du capitaine Pierre Baillardel, — deux amis, deux héros, réunis après la mort dans une commune mémoire, comme ils l'avaient été dans leurs efforts communs pendant la vie. *Quos vita conjunxit, mors non separet.*

Possesseur d'un beau nom, dont il a su encore rehausser l'éclat en accolant à ses armes l'écusson des Puységur, l'un des plus glorieux de France, disposant d'une fortune considérable qu'il a fécondée récemment aux Antilles avec une vive intelligence et une énergie de race, par la création d'une usine qui a été toute une révolution industrielle (1), véritable titre de noblesse moderne qui ne déparera pas l'ancienne, M. de la Reinty a voulu grandir encore son souvenir au milieu de nous en fondant, dans cette Normandie qu'il aime et avec le concours de l'Académie de Rouen, une œuvre utile et perpétuelle.

Enoncer cette œuvre, ce sera la juger.

(1) « M. de la Reinty, qui descend du capitaine Baillardel, compagnon de d'Esnambuc, et à qui le roi Louis XIII donna le fief de la Reinty, en récompense de ses services, est bien connu par les immenses sacrifices qu'il s'est imposés dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie sucrière, et les malles des Antilles nous donnent souvent des nouvelles de la magnifique usine qu'il a inaugurée il y a quatre mois. Ce superbe établissement, situé au Lamentin, comprend les habitations connues sous le nom de Baillardel, Poterie, Marly, la Bretonnière et l'Espérance, et s'étend sur une superficie de plus de cinq cents hectares, presque tous cultivables en cannes. La richesse exceptionnelle de quelques-unes de ces terres égale celle des bonnes habitations du Lamentin. Un atelier de près de deux cents travailleurs, indigènes et immigrants, est affecté à la culture de ce vaste domaine que sillonnent déjà deux mille huit cents mètres de chemin de fer, et qui sera bientôt couvert d'un réseau complet d'exploitation. » (*Courrier du Havre*, mercredi 10 septembre 1862)

Digitized by Google

Frappé de l'injuste oubli qui s'est attaché si longtemps au nom du fondateur des Antilles françaises, désireux de le réparer, mu par un sentiment élevé de reconnaissance envers sa terre natale, et persuadé en même temps qu'un des meilleurs moyens pour obtenir de belles actions des fils est de leur signaler celles qu'ont accomplies leurs pères, M. le baron de la Reinty s'est proposé :

1° D'honorer et de popularisier la mémoire de l'homme à qui la France doit les commencements de sa puissance aux Antilles ;

2° De faire du bien au pays dont était originaire celui à qui nos colonies dans ces îles doivent leur établissement ;

3° Enfin, de former entre la Normandie, la France et les Antilles, des liens durables au moyen de ces bienfaits, ainsi que par la connaissance plus approfondie de ce que sont les pays sur lesquels le pionnier normand a porté son action (1).

Et, en conséquence, M. le baron de la Reinty fait donation à l'Académie impériale des Scienees, Belles-Lettres et Arts de Rouen, d'un titre de rente sur l'Etat de 300 fr., aux conditions indiquées ci-après.

Ici, nous ne saurions mieux faire que de laisser parler l'acte de donation.

Art. 2. La rente donnée à l'Académie sera destinée à faire face : 1° à la fondation de trois prix de 500 f. chacun, qui seront décernés alternativement de deux en deux ans ; 2° au paiement d'une somme de 100 fr. tous les deux ans pour subvenir aux frais d'une messe solennelle que l'Académie fera célébrer comme il sera dit à l'article 6 ci-après.

Art. 3. Le premier des prix susdits sera décerné au marin ou à l'ouvrier de marine, à défaut d'eux, à leurs veuves appartenant au quartier de Dieppe, ou, à son défaut, à l'un des ports de l'ancien pays de Caux représenté aujourd'hui par les arrondissements d'Yvetot, du Havre et de Dieppe, et qui se sera le plus distingué par ses services dans la marine militaire ou marchande, par ses efforts pour le développement de la pêche maritime côtière ou par des actes de devoûment, par sa conduite et sa moralité ; soit à un habitant de la même circonscription, appartenant aux professions qui ont trait à la construction, à l'armement et à la conduite des navires, et que recommanderaient également ses services, sa moralité et sa conduite ; soit enfin à toute personne qui aura le plus contribué à l'amélioration du sort de la population maritime dans les ports de cette même circonscription.

Le second, à toute personne appartenant aux communes de l'ancien pays de Caux où ont résidé les famille Belain, Dyel et Bailardel, et qui sont, saufomission, Esnambusc (Baons-le-Comte), Allouville, Bec-de-Mortagne, Vertot (Daubeuf-Serville). Hautot-l'Auvray, Blosseville-ès-Plains, Cailleville,

(1) Voir dispositifs de l'acte de donation.

Digitized by Google

Canouville, Crasville-la-Mallet, Limpiville, Venesville et Dieppe, sinon à une personne appartenant à toute autre commune des arrondissements d'Yvetot, du Havre et de Dieppe, qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux.

Le troisième, à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure œuvre d'art dont le sujet aura été emprunté à l'histoire, au commerce, à la géographie ou à l'histoire naturelle des Antilles françaises ou anciennement possédées par la France.

Art. 5. Les prix consistant dans une médaille d'or de 500 fr., ou dans cette somme en espèces, seront proclamés et distribués dans sa séance publique annuelle....

Art. 6. A partir de..., une messe solennelle sera célébrée tous les deux ans, le 15 septembre, jour anniversaire de la prise de possession de la Martinique, alternativement à Allouville, dans l'église Saint-Quentin, ou à Dieppe, dans l'église St-Jacques, en mémoire de Pierre Belain d'Esnambusc, d'Adrienne Belain (1), de Jacques Dyel du Parquet et de Pierre Baillardel (2). »

Le vrai sentiment religieux qui a motivé la rédaction de l'article 6 n'échappera à personne, et, pour nous, nous en félicitons vivement l'auteur qui a si bien compris que c'était ne rendre aux pionniers qu'un incomplet hommage, si, en se souvenant des héros, l'on oubliait les chrétiens. C'est la même sainte pensée à laquelle obéissait le digne évêque de la Guadeloupe lorsque, après avoir béni l'inscription, sa Grandeur crut ne pouvoir mieux entrer dans le cœur des assistants qu'en récitant, pour le repos de l'âme du pionnier, le *De profundis*, cette belle prière que Dieu a donnée aux vivants pour racheter les morts.

La bonne nouvelle de la donation de M. le baron de la Reinty a été communiquée officieusement par l'honorable M. Margry à la Commission départementale des Antiquités, dans sa séance du 4 novembre 1865.

Et maintenant, que nous reste-t-il à dire, sinon les paroles même adressées déjà à notre généreux donateur, du haut de la chaire d'Allouville, par l'éloquent panégyriste de d'Esnambusc : « Honneur, s'écriait M. l'abbé Lecomte, honneur donc à M. le baron de la Reinty, qui a offert la table de marbre destinée à perpétuer la mémoire de d'Esnambusc dans ce village, comme un gage d'union et de bons rapports entre les Antilles et la France, entre la Martinique et la Normandie, et qui a songé sérieusement à consacrer cette union, au milieu des populations cauchoises, par l'une des institutions les plus louables et les plus utiles à l'humanité ! » Brianchon.

(1) De Adrienne Belain descend l'Impératrice Joséphine, et, par conséquent, Sa Majesté l'Empereur des Français.

(2) Nous espérons qu'un panégyrique sera toujours prononcé à chacune de ces messes solennelles.

Digitized by Google

ÉCONOMIE

INDUSTRIELLE ET RURALE.

(Premier Article.)

INTRODUCTION.

Les publications qui ont eu lieu dans ces derniers temps, la diversité des opinions qui se sont fait jour, à des points de vue tantôt purement locaux, tantôt plus philosophiques, sur le double intérêt public de *l'extension des relations commerciales* et de *l'accroissement des produits agricoles*, m'ont engagé à examiner, dans leur ensemble, les questions variées que comporte ce sujet d'études.

Indépendamment de la science économique proprement dite, que cet examen intéresse, il touche à des points nombreux d'administration, d'alimentation publique, de moralité et de conservation générale. A ces divers titres, il se place au premier rang des travaux utiles. Puissent les recherches qu'il m'a fait entreprendre et les réflexions qu'il m'a inspirées, apporter quelque lumière nouvelle, quelque indication profitable à l'œuvre de plus savants et de plus habiles.

Il m'a été donné, depuis trente-quatre ans que j'appartiens à l'administration départementale de la Seine-Inférieure, de recueillir, sur ces matières, un grand nombre de faits et de documents, sans sortir presque des limites de cette circonscription territoriale, où l'on trouve réuni, il est vrai, le triple élément économique de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

L'*Industrie*, je l'ai vue à l'œuvre dans ses applications et dans ses résumés pratiques, soit en surveillant, par des inspections, l'exécution de la loi de 1831 sur le travail des enfants dans les manufactures, soit en concourant à la préparation des expositions départementales, régionales et internationales.

Digitized by Google

L'*Agriculture*, qui procède au grand jour, et que rendent plus familière pour tous, les fréquentes exhibitions de ses comices, n'a guère de secrets pour l'observation publique.

Quant au *Commerce*, qui est, avant tout, une science de tact et d'occasion, dont les règles ne comportent pas de définitions méthodiques, il a cependant, lui aussi, ses archives dans les mémoires et les compte-rendus de ses chambres spéciales, et il révèle encore ses développements d'une manière assez exacte dans les canaux financiers dont la source est placée au début de la consommation intérieure, de l'importation et de l'exportation (docks-entrepôts, octrois, magasins généraux, douanes et contributions indirectes).

Il est possible, dès lors, de porter l'investigation sur leurs actes.

Ce serait, toutefois, trop entreprendre que de vouloir embrasser à la fois ces trois branches de l'arbre, fécond sur notre sol, qui procure ce qu'on est convenu d'appeler la *richesse publique*. Le bilan complet de ces grands laboratoires du travail national occasionnerait un labeur immense qui, d'ailleurs, vrai aujourd'hui dans ses déductions, cesserait de l'être demain.

Mais la philosophie économique peut tirer parti des situations constatées, des moyens d'action connus et de quelques résultats généraux dont la notoriété est acquise au raisonnement, pour présenter d'utiles aperçus dans le sens de la conservation de ce qui est bien, ou dans celui d'une amélioration recommandable.

Tel est le modeste but de ce petit ouvrage.

Digitized by Google

INDUSTRIE.

I.

Les développements qu'ont pris, dans ces derniers temps, les expositions des arts de l'industrie, en France et à l'étranger, marquent bien l'accélération de ce mouvement général de progrès auquel obéit l'élément manufacturier dans toutes ses ramifications, et avec une ardeur pour ainsi dire passionnée.

Tantôt, ces *progrès* s'appliquent à l'amélioration des instruments et des procédés de travail — et, dans ce sens, il est évident que la qualification est corrélative au résultat obtenu ; tantôt ils recherchent principalement l'extension rapide de la production — ce qui est parfois un danger véritable.

La question paraît être, en effet, pour une industrie bien ordonnée, non pas de provoquer la création de débouchés temporaires ou factices, mais de proportionner sa production normale à une consommation bien établie, et rationnellement indiquée par des besoins fixes.

Sans entrer dans le détail de ces développements et de ces améliorations, on reconnaît — et les expositions générales l'ont suffisamment démontré — que les produits du travail industriel embrassent aujourd'hui une infinité de matières qui n'étaient pas mises en œuvre autrefois.

Cette multiplicité d'opérations a eu le double effet d'offrir au travail public un grand surcroît d'alimentation, et de livrer à la consommation générale, en la stimulant parfois outre mesure, des produits plus abondants, plus variés et d'un prix plus accessible.

C'est ce que les promoteurs du mouvement progressif illimité appellent : accroître le bien-être public.

Il y a bien, sur ce point, quelque chose à objecter. Toute satisfaction matérielle dépassant le besoin strict devient un luxe. Dans cette voie, la limite est difficile à déterminer. L'artisan, dont le salaire

Digitized by Google

s'élève, semble malheureusement porté à employer le peu de surabondance qu'il lui procure, non pas à l'accroissement de son bien-être et de celui des siens, mais à des satisfactions mal entendues que le *Progrès* n'a pas pu avoir en vue.

Des documents officiels constatent que la somme d'économies de celles des classes ouvrières dont le salaire s'est le plus sensiblement élevé n'a pas augmenté ; de sorte qu'aux premières atteintes d'une crise, ces travailleurs sont plus abattus, plus dénués qu'autrefois (1).

C'est que le bien-être lui-même, la satisfaction de jouissances inusitées, ont besoin — comme toutes choses — d'une éducation préalable qui sache en limiter l'exercice. C'est que, surtout, dans les jours d'abondance, l'ouvrier calculant mal la limite qui existe entre les besoins réels et les besoins factices, a, lui aussi, une tendance à sacrifier au *luxe*.

Là, comme partout, et plus qu'ailleurs peut-être, le vaniteux sentiment de l'égalité chercherait à s'affirmer sans souci du lendemain.

J'ai fait allusion, tout à l'heure, aux expositions industrielles : un coup d'œil rétrospectif sur ces comices de la fabrication en montrera les développements successifs.

La première pensée d'une *Exposition générale de l'Industrie* appartient à la France, dont on retrouve l'initiative et la main dans toutes les grandes choses du progrès.

(1) Un fait de ce genre s'est produit sous nos yeux. Un grand établissement de forges avait attiré à lui, par l'appât de salaires élevés, deux cent cinquante à trois cents ouvriers serruriers, forgerons, mécaniciens, mouleurs, ajusteurs, etc., de la ville et de l'extérieur. Pendant un an, ces ouvriers, largement rétribués, s'habituèrent à des dépenses personnelles, dont, il faut l'avouer, leurs familles profitaient peu. Une crise survient. Tout à coup l'établissement se ferme. La plupart des ouvriers ne retrouvent plus isolément les occupations qu'ils avaient abandonnées pour un salaire meilleur. Beaucoup d'entre eux sont obligés d'aller chercher au loin d'autres travaux, laissant ici, en attendant, leurs familles sans ressources. A une situation temporairement brillante avait succédé, sans transition, pour tous, un état de gêne jusqu'alors inconnu.

Digitized by Google

C'est pendant les trois derniers jours complémentaires de l'an VI (1798) que s'ouvrit, à Paris, au Champ-de-Mars, la première exhibition de ce genre. Il y eut 110 exposants et 23 récompenses.

La seconde et la troisième se succédèrent, au palais du Louvre, à un an d'intervalle. Celle de l'an IX (1801), eut 229 exposants et 80 récompenses; l'autre, en l'an X (1802), compta 540 exposants et 254 récompenses. L'une, de six jours, et l'autre de sept, avaient occupé, comme la précédente, ces jours complémentaires du Calendrier républicain, dont il semblait qu'on ne sût que faire, et qui, en tout cas, pouvaient être plus mal employés.

Un espace de quatre ans s'écoule avant l'organisation de la quatrième, en 1806. Pendant vingt-quatre jours, l'esplanade des Invalides reçut, cette fois, 1,422 exposants. 610 médailles furent décernées.

Les trois suivantes s'installèrent successivement au Louvre, les 25 août 1819, 25 août 1823 et 1er août 1827. La première, qui dure trente-cinq jours, réunit 1,662 exposants, et offre 869 récompenses. La seconde dure cinquante jours; elle a à peu près le même nombre d'exposants (1,642); 1,071 médailles y sont décernées. La troisième dure soixante-deux jours, et 1,454 récompenses marquent des progrès considérables parmi les objets que présentent 1,695 exposants.

Ces sept premières tentatives avaient donc pu grouper 7,300 exposants. Le gouvernement de Juillet en fit, pour sa part, trois autres. Elles ne pouvaient manquer de présenter un concours progressif, par le seul effet des habitudes prises, des avantages réitérés de ces grandes réunions industrielles, et aussi, il faut le reconnaître, par l'extension rapide du commerce pendant cette période pacifique de dix-huit ans.

La huitième exposition générale s'ouvrit sur la place de la Concorde, le 1er mai 1834. On y comptait 2,447 exposants. Il y en eût 1,785 récompensés.

La neuvième, commencée également le 1er mai, l'année 1839, eût 3,281 exposants et 2,305 médailles.

Digitized by Google

La dixième, ouverte aussi le 1er mai, en 1844, avait 3,960 exposants. On compta 3,253 médailles. Si l'on en juge par la comparaison de ces deux derniers nombres, il fallait, ou que le Jury des récompenses se fut; en cette circonstance, montré fort large, ou qu'en effet la très grande majorité des objets exposés représentât, dans un ensemble groupé à dessein, la somme des progrès accomplis à cette époque dans toutes les branches de l'industrie nationale.

L'emplacement des Champs-Elysées, dès ce moment ouvert aux concours, resta, depuis, affecté à cette destination.

C'est là que nous voyons, pendant deux mois, à dater du 1er juin 1849, se dessiner plus nettement les efforts soutenus et les succès incontestables de l'industrie française.

Cette exposition de 1849 prend le numéro onze dans notre chronologie. Plus de 4,000 exposants y figurent (nous n'avons pas pu recomposer le chiffre exact) : 3,738 médailles y sont données.

Il n'y avait qu'un pas de ces exhibitions nationales à celles que j'appellerai internationales, en ce que, faisant appel à tous les producteurs de l'étranger, elles surexcitent tout à la fois les sentiments patriotiques des peuples et leurs tendances à la socialité universelle.

Ce pas fut franchi par l'Angleterre en 1851. Tandis que, dans dans toutes ses expositions, l'idée de l'art, le goût de la magnificence avaient toujours principalement animé la France, nos voisins aperçurent tout de suite ce qu'il y avait d'avantages à recueillir pour eux dans la fécondation pratique de ce grand germe confié par nous à la terre du progrès.

Cette fois l'Angleterre fut généreuse et hospitalière pour les producteurs français. Le rapport du chef de la Commission française le constate en termes chaleureux. Il se félicite particulièrement de ce que 34 exposants de la Seine-Inférieure s'y sont fait honorablement remarquer, et, pour la plupart, récompenser.

A ce moment, sans doute, l'Angleterre avait déjà songé à pousser le char de la liberté des échanges, et cette préoccupation explique bien des choses, notamment la belle place qu'elle fit dans *Cristal Palace* aux cotons filés et aux tissus fabriqués en Normandie.

Digitized by Google

C'est de ce moment aussi que date le développement des écoles de goût (*sic*) en Angleterre. L'intelligente Albion avait bien vu, du premier coup d'œil — quoiqu'elle se gardât d'en rien dire — qu'elle pourrait avantageusement lutter avec nous du côté de la perfection mécanique et surtout du prix de fabrication ; mais elle était restée perplexe en considérant la distinction et le goût artistique des produits français. Aussitôt elle voulut, par la création d'écoles spéciales de dessin et d'ornementation, se mettre en mesure d'étendre de ce côté sa prépondérance.

Emulation louable, certes, et qui montre la persévérance de l'esprit pratique anglais. Heureusement, il est des choses qu'on n'imite pas ; le goût est un don naturel, indépendant de l'enseignement, qui tient à la race, aux habitudes, aux mœurs, au climat aussi peut-être, à mille causes latentes que des siècles ont produites et qu'il faut des siècles encore pour modifier. On n'imite pas, quoiqu'on fasse, le goût et le génie propres à une nation, pas plus qu'on n'imite sa littérature ou son élan guerrier.....

Mais cette excursion vers les bords enfumés de la Tamise nous a entraîné loin de nos Champs-Elysées. Revenons-y pour assister à notre Exposition universelle de 1855.

D'après une ordonnance du 4 août 1833, l'exposition quinquennale eût dû s'ouvrir à Paris le 1er mai 1854 ; un décret du 8 mars 1853 décida qu'elle serait confondue avec la nouvelle exhibition générale des produits de l'Agriculture, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Du 1er mai au 1er octobre 1855 sa durée fut de cinq mois. On connaît le palais grandiose qui, pour la contenir, fut élevé sur le carré Marigny ; 2,175 exposants y furent admis : 1,072 Français, 1,103 étrangers venus de tous les points du globe ; et tous ceux qui l'ont visitée, au milieu de ce magnifique cadre que Paris littéraire, artistique, archéologique et initiateur offrait alors à l'admiration publique, ne peuvent s'empêcher de sourire, encore à présent, au souvenir comparatif de *the international exhibition* de 1862.

Celle-ci a occupé beaucoup de mètres carrés de surface (125,000)

Digitized by Google

dans lesquels on a daigné faire une toute petite place à la France.

On y a remué beaucoup de colis, bu beaucoup d'*ale*, de *porter*, de *gin* et de *xérès*, perçu à toutes les portes beaucoup de *schillings* et de réclamations... mais le sentiment de l'hospitalité s'y est traduit... tout autrement qu'en France.

Que voulez-vous ? l'Angleterre s'occupait de ses affaires, et elle avait réussi, — lui semblait-il, — à les mener à bien.

« L'espace considérable réservé aux Anglais, — dit le rapport du prince Napoléon à l'Empereur (1), — leur a permis de montrer leur industrie avec avantage, et nous a fait vivement regretter l'inutilité de nos réclamations auprès des Commissaires de S. M. Britannique pour obtenir plus de place. »

J'espère que l'expérience est suffisante, et que la générosité française a fait assez pour avoir le droit d'organiser désormais chez elle et uniquement par elle, de grandes et belles expositions d'industrie et d'art auxquelles présideront, — comme toujours, — l'ordre et l'équité.

Quoiqu'il en soit, ces assises universelles du travail n'ont pas été, je le répète, sans efficacité sur l'éducation industrielle ; elles ont tracé des voies nouvelles, indiqué des procédés utiles et ont entretenu une salutaire émulation.

A mesure que se manifestaient, dans notre régime industriel, les conséquences de cette multiplication de la production, il est arrivé que la source du travail général, enlevée aux bras de l'ouvrier isolé par les instruments mécaniques, nouveaux ou perfectionnés, agissant collectivement, se trouvait remplacée et parfois même agrandie par une répartition plus étendue.

Sans doute, à l'origine de toute transformation industrielle peut se montrer le chômage ou un ralentissement d'activité. Il y a au moins, indécision, gêne pour un certain nombre de professions spéciales. C'est le moment redoutable des déviations d'habitudes, des

(1) Paris, imp. Claye 1864.

Digitized by Google

changements d'état, des recherches plus ou moins heureuses à la découverte de nouveaux aliments de travail.

A la longue, pourtant, les ouvriers les plus jeunes, impatients de l'attente, émigrent vers des industries autres que celles qui les ont nourris jusqu'alors ; il en est de même, et plus aisément encore, pour les praticiens que seconde une habileté de main particulière, et pour ceux que sert la vivacité de l'intelligence : c'est un fonds que perfectionne, d'ailleurs, en tout temps l'instruction à laquelle les capacités naturelles sont toujours plus aptes. Il leur permet de se fixer à volonté dans des carrières diverses, d'échanger fructueusement, quand le besoin l'exige, un métier contre un autre.

Nous en trouvons la preuve dans les dernières mutations qui se sont opérées en grand nombre par l'effet de la crise cotonnière. On signale à peu près 2,500 ouvriers tisserands, fileurs et autres qui, principalement dans l'arrondissement d'Yvetot et dans les vallées industrielles de Clères, Barentin et Pavilly, ont renoncé à leur profession et ont pu s'employer dans des conditions nouvelles, par exemple, se mettre à la fabrication du drap ou se tourner heureusement vers les travaux de l'agriculture.

Ainsi, il ne reste, en fin de compte, au déficit de toute perturbation industrielle produite par une cause générale, que les ouvriers enfermés dans l'impasse d'une famille trop nombreuse, et ceux qui, arrivés à l'âge où l'esprit et la main sont irrémédiablement pliés à un genre de travail longtemps pratiqué, ne sauraient transformer cette seconde nature, alors même qu'ils en concevraient la pensée.

Ceux-là forment une sorte de *Caput mortuum* des progrès industriels.

Il ne peuvent plus que végéter dans un milieu besogneux que chaque jour appauvrit davantage.

Pour eux, l'équilibre est désormais rompu entre le travail possible et le suffisant salaire, entre l'accomplissement du devoir et sa récompense.

Aussi la bienfaisance publique et la charité privée n'hésitent-t-elles pas, ordinairement, à compter ces familles déclassées au nombre de leurs clients les plus autorisés.

Digitized by Google

La grande industrie manufacturière tend, d'ailleurs, à se centraliser de plus en plus. Les nouvelles lois douanières, le développement des chemins de fer, les moyens de transmissions télégraphiques, et les autres voies de communication qui bientôt ne laisseront aucune partie du sol producteur sans rapports faciles avec les lieux de consommation, toutes ces causes, jointes à la concentration des capitaux importants dans un petit nombre de mains ou de caisses sociales, amèneront chaque jour davantage la fusion en quelques grandes entreprises des forces fractionnées et encore éparses du travail manufacturier.

Il est probable que, dans un avenir peu éloigné, l'ardeur des concurrences internationales et la nécessité de parer aux influences dissolvantes des crises de la production, ou des variations de la valeur monétaire, asseoiront solidement sur le sol industriel un certain nombre de grandes usines qui auront le privilége, cette fois profitable à tous, d'alimenter la consommation intérieure.

Etablies sur des données peu variables, en possession d'un matériel tenu constamment au niveau des perfectionnements de la science, et pouvant disposer, dans le centre naturel de rayonnement qu'elles auront choisi, d'un personnel d'ouvriers nombreux, exercé et bien rétribué, ces usines seront en état d'assurer à leurs ouvriers de suffisants salaires, avec la condition qui manque ordinairement à cette classe de salariés : la fixité d'occupation.

L'importance de ces colonies industrielles, leur situation plus sédentaire, les germes de progrès moral que leur union dans un même et grand but sèmera naturellement au milieu d'elles, provoquera à leur profit, comme cela a eu lieu en Amérique et même en Alsace, l'ouverture d'écoles spéciales... et ce n'est pas trop espérer de croire qu'il en résultera une conformité d'intentions pacifiques.

On a remarqué, en effet, que, partout où l'ouvrier demeure longtemps attaché au même établissement, partout où l'organisation qui préside à son travail lui donne l'assurance du maintien de ses ressources, ses habitudes s'adoucissent, son caractère se moralise et son bien-être s'accroît.

Digitized by Google

Je viens de faire allusion aux écoles à créer spécialement dans les grandes usines, ou à proximité d'elles, pour leurs ouvriers; il en existe déjà une vingtaine dans le département de la Seine-Inférieure, et l'on n'est pas sans s'apercevoir de leur efficacité.

Mais l'ignorance, — la froide et brutale ignorance, — n'est pas le seul fléau que les chefs d'industrie bien inspirés auront à combattre. Ils devront s'armer courageusement contre cette tendance, — plus funeste encore, — à l'alcoolisme qui dégrade, au moral et au physique, des milliers d'ouvriers de nos manufactures, à ce point que l'on ne sait ce que l'on doit le plus désirer ou craindre qu'ils ne continuent de traîner dans un célibat abruti leur existence flétrie, ou qu'ils ne recherchent dans l'établissement d'une famille le dangereux expédient de mettre un terme à leurs habitudes dissipées.

Le problème à résoudre est difficile. Ce n'est, il me semble, qu'en s'appuyant sur de premiers éléments de bien-être, en invoquant le sentiment de la dignité, en favorisant et honorant les ouvriers modèles, surtout en répandant largement, au sein de la population des fabriques, avec l'instruction appropriée à ses besoins, le régime de l'association des secours mutuels, qu'on aura quelques chances d'effacer graduellement cette tache.

Il n'est pas permis de croire, en effet, que l'une des sources les plus fécondes de l'activité nationale doive rester fatalement troublée par ce virus; qu'à côté des plus grands et des plus honorables efforts du travail intelligent, il faille toujours compter avec cette cause de ruine et de misère qui a été l'un des arguments persistants de la philanthropie contre la moralité des moyens de la production manufacturière.

Si le but à atteindre est assez grand pour stimuler toutes les intelligences, les remèdes, Dieu merci! ne manqueront pas.

Nous les examinerons en leur temps.

A. DE LÉRUE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

L'ARCHÉOLOGIE

DANS LA

Seine-Inférieure en 1865.

L'archéologie, comme tous les autres services administratifs, est en prospérité dans la Seine-Inférieure. Autant, et plus que toutes les autres sciences, elle progresse sous la sage et paternelle administration de M. le baron E. Le Roy.

Commençant par la Commission des Antiquités, elle a reçu, ces années dernières, un essor et une vie qu'elle n'avait pas connus depuis sa fondation, ni depuis sa réorganisation par M. le baron de Vaussay. Il faut, sans doute, en reporter l'honneur aux excellents membres dont elle s'est recrutée ; mais il ne faut pas se dissimuler que cette prospérité est surtout due au modeste budget qui lui a été créé par M. le Sénateur Préfet.

L'année dernière, en effet, elle a pu remettre entre les mains des administrateurs, des antiquaires et du Conseil général le premier volume de ses procès-verbaux, restés inédits depuis 1818. Cette année, elle continue l'impression des séances tenues depuis 1849 jusqu'aujourd'hui. Elle a été puissamment aidée dans cette voie nouvelle par un encouragement de 300 fr. que S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu lui accorder.

Si la Providence a rappelé à elle, le 17 novembre 1864, M. J. Rondeaux, son vénérable vice-président, et le plus ancien de ses membres, cette perte a été amplement compensée par l'adjonction

Digitized by Google

de trois membres zélés et instruits, MM. de Girancourt, Brianchon et Somménil.

Comme l'année précédente, la Commission a tenu, pendant l'hiver, bon nombre de séances qui ont été abondamment remplies.

Les découvertes et les opérations nécessaires à la conservation des monuments et des souvenirs historiques n'ont pas été moins nombreuses ni moins importantes que les précédentes années.

ÉPOQUE GAULOISE.

Les antiquités gauloises se sont présentées sur plusieurs points; mais il en est deux surtout où elles ont montré un caractère intéressant au premier chef.

Une hache de bronze a été rencontrée aux Essarts-Varimpré (canton de Blangy). Mais d'innombrables hachettes en silex ont continué de sortir des Marettes de Londinières. Avec elles sont venus au jour des couteaux, des pierres de fronde et des pointes de flèches. C'est toujours un ancien atelier d'instruments de pierre qui se révèle en cet endroit.

Sur le territoire de Saint-Remy-en-Rivière (commune de Dancourt, canton de Blangy), des marneurs, comblant un puits d'extraction, ont rencontré un cimetière gaulois d'où sont sortis plusieurs vases celtiques dans le genre de ceux qui ont été rencontrés en 1863 dans la Basse Forêt d'Eu. Une fouille, pratiquée par M. l'abbé Decorde, n'a fait que confirmer les données premières.

Mais les deux points gaulois les plus intéressants sont Caudebec-lès-Elbeuf et Varimpré dans la forêt d'Eu.

Au mois de juillet 1864, un tisserand de Caudebec, défonçant son jardin, situé *rue Alfred*, à quelques pas seulement du bel édifice romain que j'avais exhumé l'an dernier, dans la *rue Revel*, a rencontré un cimetière gaulois remontant au Ier siècle de notre ère. Ce cimetière se composait de dix à douze urnes en terre grossière et en forme de pot-au-feu. Ces urnes contenaient des os brûlés, des bracelets et des anneaux de bronze, des miroirs en métal étamé, une hachette de

Digitized by Google

fer et des fioles en terre cuite. La Société archéologique d'Elbeuf s'est empressée d'acquérir pour son Musée local toute la portion de ces objets restée disponible.

Une découverte importante a été faite par M. de Girancourt et par moi dans la Basse Forêt d'Eu, à quelques pas de la verrerie de Varimpré. Elle consiste dans la sépulture d'un guerrier celte que nous avons trouvée entière et inviolée. Le sujet avait été brûlé et ses os incinérés avaient été mis en terre dans une caisse de bois. Avec les os, on avait déposé tout l'équipement du soldat : une fibule de fer pour le vêtement, une hache, un grand couteau, des ciseaux et plusieurs instruments de fer, un casque en fer et bronze fermant avec une chaînette de fer, une meule à broyer en grès avec son réceptacle en pierre meulière; enfin dix vases en terre grossière affectant trois types différents. Ces vases sont, à mes yeux, le meilleur diagnostic pour classer la sépulture. Je les considère comme des vases celto-belges, et j'attribue l'incinération qu'ils accompagnent à un guerrier indigène mort sous les premiers Césars et au début de l'ère chrétienne.

ÉPOQUE ROMAINE.

Les monuments de la période romaine ne se sont peut-être pas montrés aussi nombreux que de coutume; mais l'importance et la beauté de l'un d'eux ont dépassé tout ce qui s'est présenté à nous depuis trente ans.

Des meules à broyer ont été rencontrées à Esclavelles et à Menonval, aux environs de Neufchâtel. La confection du chemin de grande communication n° 38, de Saint-Saëns à Nolléval, a fait voir près de l'ancienne abbaye de Saint-Saëns une quantité considérable de débris romains. Ils consistaient surtout en tuiles à rebords, en étuves, en faitières, en pavés d'hypocauste, en tuiles de grande dimension, en poteries et en monnaies impériales.

Le défrichement d'un taillis voisin des *Bois de la Muette* a révélé au hameau de *Crève-Cœur* (commune de Quincampoix, canton de

Digitized by Google

Clères) une belle urne de verre remplie d'os incinérés et renfermés dans un dolium en terre cuite. C'était un dépôt sépulcral placé là au second siècle de notre ère.

D'autres incinérations romaines des trois premiers siècles ont été rencontrées à Luneray (canton de Bacqueville) lors de l'élargissement d'un chemin. Ce cimetière antique était placé au hameau du *Ronchay*, où de belles urnes de terre et de verre ont déjà été rencontrées en 1827. Les fragments de vases provenant de la dernière découverte m'ont été remis par le cantonnier et par le propriétaire. Mais il n'a été possible d'en tirer que des renseignements.

Les constructions publiques ou privées entreprises depuis quelques années au sein de la ville de Rouen, n'ont cessé de montrer les fondements de l'antique métropole de la seconde Lyonnaise. En septembre 1864, lors du creusement d'un aqueduc près du *Vieux-Marché*, on a trouvé des bronzes impériaux et une intaille en verre jaune reproduisant la tête d'un jeune homme. En 1865, j'ai reconnu un hypocauste romain à l'angle des *rues Rollon* et de *l'Impératrice*, là où fut autrefois l'*Hôtel de la Pomme-de-Pin*.

Tout près de là a été faite l'importante découverte d'un vase de métal contenant quarante-trois belles monnaies romaines : quatre étaient en bronze et trente-neuf en argent. Toutes étaient parfaitement conservées. La série commençait à Trajan (117) pour finir à Volusien (254), époque probable de l'enfouissement du trésor. Plusieurs de ces pièces appartenaient à des impératrices et quelques-unes étaient rares, telles que Plotine et Sallustia Barbia Orbiana. Avec ce trésor monétaire se trouvait un joli miroir en argent poli et muni d'une anse fort élégante.

La découverte romaine la plus récente est celle qui a eu lieu *rue Saint-Hilaire*, n° 102, près l'*Impasse Sainte-Claire*. En fouillant dans ces terrains où fleurit jadis la famille de Saint-François, on a rencontré, depuis 1823, une foule de gallo-romains des cinq premiers siècles inhumés ou incinérés. En 1823 on tira des urnes des fondations d'une auberge ; en 1828 et en 1830 des cercueils de plomb sortirent des caves et des fosses d'une fonderie. Enfin en

Digitized by Google

mars et en avril 1865, on a vu venir au jour des squelettes inhumés avec des vases de terre et de verre, puis des urnes, aussi de terre et de verre, contenant des os brûlés. Une de ces urnes était un barillet dans lequel se trouvait une monnaie d'Antonin, tandis qu'on lisait dans le fond le nom du fabricant *Frontinus*.

Mais c'est la ville de Lillebonne, l'antique cité des Calètes, qui a donné le plus beau trésor archéologique.

Dans le courant de septembre dernier, j'ai fouillé à Lillebonne une construction importante placée au pied de la colline sur laquelle s'élevait autrefois le *Castrum* romain de *Juliobona*. Cet édifice, qui se composait d'un grand nombre de pièces, n'avait pas moins de 60 mètres de long sur 40 de large. Ce devait être une habitation décorée avec une certaine élégance car dans les déblais se sont montrés des fragments de statues et de bas-reliefs en pierre, des restes de vases et de lampes en terre cuite.

Mais ce qui a été plus important encore que la villa, c'est la découverte d'une riche sépulture qui a eu lieu à 200 mètres de cette construction, le 26 octobre dernier. Dans un carré pratiqué à 2 mèt. 50 du sol actuel, on avait formé avec des dalles de pierre une caisse d'environ un mètre. Là, dans un espace admirablement protégé, se sont rencontrés plus de trente objets romains, accompagnant les restes brûlés d'un adulte. Les ossements incinérés étaient renfermés dans une urne de verre contenue elle-même dans une urne en plomb décorée de reliefs. Le mobilier qui accompagnait ces restes d'un personnage éminent se composait de deux vases en terre, de dix vases de verre, de huit vases de bronze et de quatre pièces en argent, parmi lesquelles on distinguait une grande et une petite cuiller, une coupe et un plateau ornés de sujets en relief. On rencontra aussi deux strigilles en bronze, une éponge, une coquille marine, un poignard en fer caché dans une gaîne d'ivoire, plusieurs palets en os et en pâte de verre. Depuis la belle et riche découverte de Berthouville, près Bernay, aucune trouvaille en Normandie n'avait donné autant d'objets précieux de l'antiquité romaine.

Digitized by Google

EPOQUE FRANQUE.

L'époque franque n'a pas été stérile, cependant je dois avouer que bien des années ont été meilleures. J'ai déjà entretenu le public de divers objets sortis de la *Motte-du-Charron* à Grandcourt, près Londinières. Dans ces derniers temps il en a encore été tiré une lance et une hache en fer.

De 1850 à 1852, un cimetière franc, d'une certaine importance, s'était révélé aux portes de Neufchâtel, là où est aujourd'hui le *Calvaire*. Cette petite mine a fourni des objets au Musée de Neufchâtel. Le propriétaire du terrain ayant fait de nouvelles constructions a rencontré une douzaine de corps avec vases, lances, haches, couteaux et boucles.

Le village de Lamberville, canton de Bacqueville, m'a donné des restes francs, en 1859 et en 1863. Le cimetière mérovingien était situé sur le penchant d'une colline, à peu près en face de l'église. Mais il paraît bien qu'il en existait un second. En décembre 1864, on a rencontré en défrichant un bois, un cercueil en pierre de Vergelé.

En 1840, la place publique et le presbytère de Neuville-Ferrières (canton de Neufchâtel) avaient fourni au Musée de Neufchâtel des pièces de bronze, parmi lesquelles on distinguait une belle fibule ornée de verroterie. Cette année en creusant la cave d'une maison située devant l'église, on a rencontré des squelettes avec plaques de ceinturon en bronze. On se souvient aussi d'avoir vu près de là des cercueils de pierre en 1810.

Les cimetières mérovingiens de Rouen sont peu connus. Des restes de ce temps, tels que: épée, hache, boucles de ceinturon, ont été exhumés du cimetière de Saint-Gervais. Mais on ne connaissait rien autre chose. Dans ces derniers temps, il m'a été révélé qu'au faubourg Saint-Sever, dans la *rue d'Elbeuf*, en creusant les fondations d'une filature, on avait rencontré bon nombre de cercueils de pierre que l'on doit reporter à la période franque.

Digitized by Google

Mais le cimetière franc le mieux parlant et le plus caractérisé est celui qui entoure l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray (canton de Grand-Couronne). Déjà connu dès 1817, il nous avait donné en 1863 une suite de cercueils en pierre de Vergelé. Au mois d'avril 1865, de nouveaux cercueils se sont fait jour et avec eux sont venus deux vases noirs et des ornements de toilette, parfaitement appropriés à l'époque franque. C'étaient trois plaques de ceinturon en bronze ciselé et deux ornements de ceinturon du même métal.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE DU MOYEN-AGE.

DÉCOUVERTES ET ACTES DE CONSERVATION.

Nous n'avons connu qu'un petit nombre de découvertes faites dans le domaine de l'archéologie chrétienne dn moyen-âge.

En traçant une route nouvelle le long de l'église de Massy (canton de Neufchâtel), on a rencontré plusieurs vases à charbon du XIIIe siècle. J'en ai vu deux parfaitement conservés chez un meunier du lieu.

Une inscription obituaire du XVe siècle s'est présentée à Rouen lors de la démolition d'une maison de la *Cour de l'Albane*. Elle provenait de la cathédrale et elle a été recueillie par M. Barthélemy, architecte diocésain qui doit la replacer dans une des chapelles de la Métropole.

En détruisant les dernières racines de l'ancienne église des Feuillants, située entre la *rue des Bons-Enfants* et la nouvelle *rue de l'Hôtel-de-Ville*, on a rencontré quatre premières pierres portant des inscriptions de 1646. Toutes avaient été posées par des membres éminents de l'ancien Parlement de Normandie. MM. Faucon de Ris, premier président, Poirrier d'Amfreville, Franctot de Coigny et Turgot de Nanteuil, présidents à mortier.

Les travaux nécessités pour l'installation du gaz dans la cathédrale de Rouen, ont amené la découverte d'une magnifique dalle du XIVe siècle, c'est celle de Nicole Gibouin, clerc de la ville, décédé

Digitized by Google

en 1319. Avec la permission de M. le Préfet et l'autorisation de Mgr. le Cardinal, j'ai pu faire encastrer dans les murs de la cathédrale cette belle pierre tombale.

J'ai profité de cette circonstance pour relever en même temps la dalle d'Etienne de Sens, archidiacre de Rouen au XIIIe siècle, qui se trouvait dans la nef de la même église et qui courait danger de s'effacer.

Puisque je parle de la cathédrale, je me fais un bonheur de rappeler que cette année enfin ont été transférés du *Palais-de-Justice* dans la chapelle de Saint-Etienne, dite de la *Grande-Eglise*, les tombeaux du président Groulard et de Barbe Guiffard, son épouse. Cette translation, qui a répondu à l'un des vœux de notre Conseil général, était aussi désirée par l'opinion publique qui trouvait ces images sépulcrales mal placées dans un lieu bruyant comme celui de la *salle des Pas-Perdus*.

Je ne quitterai pas la ville de Rouen sans remercier une fois de plus M. le Sénateur Préfet de m'avoir accordé les moyens de faire graver à nouveau l'inscription tumulaire du vénérable J.-B. de la Salle, le fondateur de l'institut des Frères des écoles chrétiennes. Cette inscription tracée vers 1720 avait été usée par les pieds des fidèles, lorsqu'elle était dans l'ancienne église Saint-Sever. Afin de la préserver à toujours d'injures pareilles, la dalle, entièrement réparée, a été encastrée dans la muraille de la nouvelle église, où elle est tout à la fois une relique sacrée et un monument historique.

Depuis plus de trente années, ainsi que ses procès-verbaux en font foi, la Commission des Antiquités se préoccupait de la statue de Guillaume-le-Conquérant, qui se trouvait à Saint-Victor-l'Abbaye (canton de Tôtes). Cette image du plus grand héros de la Normandie est en pierre et date déjà de six siècles. C'est la plus ancienne représentation connue du conquérant de l'Angleterre. Malheureusement depuis plus d'un siècle elle était dérobée à tous les regards et placée dans une position peu honorable. M. le maire de Saint-Victor ayant bien voulu s'unir au département pour faire les frais d'une niche nouvelle, j'ai pu, au mois de décembre dernier, opérer la translation dé-

Digitized by Google

sirée. La statue est à présent dans une niche pratiquée au côté méridional du chœur. Elle est en vue du public et des voyageurs, qui peuvent maintenant contempler la plus ancienne statue du duc-roi qui existe en France et en Angleterre.

J'ai profité des visites que j'ai faites à Saint-Victor à cette occasion, pour placer dans l'église une inscription qui rappelât l'ancienne abbaye du lieu et deux de ses plus illustres abbés. Dans le chœur de l'église, il existe un charmant encadrement du temps de Louis XIII. La Révolution l'a dépouillé d'une plaque de marbre destinée à rappeler le souvenir de l'abbé de Circassis, mort en 1618. A l'aide d'une modeste table de pierre, j'ai pu faire revivre la mémoire bienfaisante de l'abbé de Circassis, en y joignant celle de l'abbé Terrisse, décédé en 1786. L'abbé Terrisse avait été, au siècle dernier, un des membres les plus éminents du Chapitre de Rouen.

En 1862, j'avais eu l'avantage d'entretenir M. le Préfet de la Seine-Inférieure, de la tombe du marquis de Miromesnil, qui existe dans l'église de Tourville-sur-Arques (canton d'Offranville) ; à cette époque, il voulut bien m'accorder les moyens d'honorer ce grand homme, trop longtemps négligé. Une inscription sur marbre a été placée par ses soins et aux frais du département. La famille du marquis de Miromesnil, notamment M. le marquis de Flers, accueillit cette nouvelle avec une grande reconnaissance. Après avoir remercié le département de son initiative, elle a voulu elle-même compléter l'œuvre première et encadrer l'inscription. Outre l'encadrement de pierre sculpté dans le style du XVIIIe siècle, on a ajouté les armes et les insignes du grand-chancelier de France. M. de Flers a été plus loin, il a voulu défrayer le département des dépenses faites pour l'inscription elle-même.

En acceptant cette offre généreuse, M. le Sénateur-Préfet a décidé que la somme serait employée à honorer quelque illustre Normand que sa famille oubliait. Ses regards se sont portés sur M. de Blainville, le successeur et le rival de Cuvier dans les sciences naturelles. A la fin de 1864, une inscription sur marbre, surmontée d'un médaillon de bronze du célèbre professeur, a été placée à Arques,

Digitized by Google

sur la maison où M. de Blainville a reçu le jour, le 12 septembre 1777.

Telle est la série des découvertes et opérations historiques accomplies dans la Seine-Inférieure, depuis le 1er juillet 1864 jusqu'au 1er juillet 1865. Nous pensons que cette année n'a pas été indigne des précédentes, et que le service archéologique organisé chez nous pourrait être utilement copié par les autres départements de l'empire.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

PAYSAGES & PAYSANS.

SEPTEMBRE.

XXVI

Mais, cher lecteur, pendant que nous causions ainsi de l'éducation morale et de l'éducation professionnelle des campagnes, l'année a continué son cours :

> Le temps s'en va, le temps s'en va, madame,
> Las! le temps non, mais nous nous en allons.

Déjà les bois ont pris leurs belles teintes d'automne : septembre s'achève et je n'ai presque rien dit des deux mois qui précèdent. Nous y aurions vu finir l'idylle printanière. Dès juillet, la plupart des fleurs ont donné leur graine et se dessèchent : des milliers de bras se remuent dans la plaine, on fauche la javelle, besogne toujours rude, mais joyeuse et saine, entremêlée de siestes délicieuses à la lisière des bois. L'accordé se repose près de l'accordée : on entend des baisers dans les gerbes. Puis le travail recommence et les mains, en liant les veillottes, se rencontrent avec bonheur.

Qui croirait que cet usage des veillottes ne remonte, en France, qu'à 1816 ! On commença de l'adopter à cause des grandes pluies qui, cette année là, tombèrent au moment de la moisson. Cet usage s'est depuis universalisé, mais non sans de grandes hésitations de la part du paysan. Hélas ! dans quel état d'ignorance nous avait été transmis par le moyen-âge ce paysan de France ! Que de révolutions,

Digitized by Google

de ce côté, accomplies depuis quatre-vingts ans ! mais combien il en reste à accomplir encore ! . . . . . .

. . . . . .

Profitons, dans nos promenades, de ces lueurs naissantes ; ne soyons plus comme des aveugles au milieu des phénomènes qui nous environnent et ne croyez pas que la Nature, mieux étudiée, ne sera plus aussi touchante : plus nous la connaîtrons, au contraire, et plus nous l'aimerons ; elle a de quoi charmer, outre le philosophe, les esprits les plus simples et même les enfants ; elle aura pour eux, dans certains détails, l'intérêt des plus beaux contes de fées ; et toute légende sera surpassée un jour par l'histoire naturelle.

Prenons pour exemple un fait des plus vulgaires : tout le monde a vu, dans les beaux jours de septembre, ces longs fils accompagnés de flocons soyeux qui traversent les airs ; ils sont connus sous le nom légendaire de *fils de la Vierge* ; ce ne sont pourtant que des fils d'araignées. D'où partent-ils ? quelle est leur origine réelle ? quelle espèce d'araignée les file et dans quel but ! Je m'en étais toujours inquiété, mais je n'avais point su découvrir ce mystère, lorsqu'un jour, parcourant la *Théologie des insectes*, de Lesser, livre que Lyonnet voulut bien enrichir et illustrer de quelques notes, je lus, parmi ces notes, les lignes suivantes :

« . . . Un usage bien plus singulier, que font de leurs fils quelques sortes d'araignées, c'est qu'elles s'en fabriquent des espèces de voitures qui leur servent pour faire des voyages de long cours et pour se transporter d'un pays dans un autre. On voit ordinairement, quand le ciel est clair, dans certains temps de l'année, voltiger dans les airs quantité de gros fils et de flocons de toile de ces insectes ; si on examine ces fils et ces flocons, on y trouvera toujours des araignées qui se sont fabriqué ce moyen de voler sans ailes et de se transporter facilement dans quelque autre climat. »

Voilà donc l'araignée inventrice des ballons, inconnus aux hommes, notez-le bien, lorsque Lyonnet annotait le livre de Lesser, réédité, à cause de ces notes mêmes, en 1745, par Réaumur, qui prétend, avec raison, dans ses Mémoires, que l'étude de l'industrie

Digitized by Google

des insectes peut nous conduire à la découverte d'inventions nouvelles. Bernard Palissy, deux siècles avant Réaumur, avait émis la même opinion. Je ne pouvais, lorsque je lus ces notes, renouveler l'observation de Lyonnet, la saison ne le permettant pas ; mais un de mes amis était livré depuis plusieurs années à l'étude des insectes, je lui écrivis pour savoir si lui-même n'avait pas vérifié l'expérience, il me répondit :

« . . . Voici ce que j'ai vu, il y eut un an au mois de septembre dernier, je plaçai sur des pieux dans la plaine, et les unes après les autres, plusieurs petites araignées ; elles marchaient quelque temps, puis s'arrêtaient, tissaient un long fil, qu'elles laissaient flotter au gré du vent, quoique toujours attaché aux filières. Après un certain temps, souvent une ou deux minutes, l'araignée me paraissait se gonfler comme pour perdre de sa densité, puis se trouvait comme emportée par le fil avec une extrême rapidité.

« J'ai essayé depuis de répéter cette observation ; mais jamais elle ne m'a réussi comme ce jour-là. C'était vers la mi-septembre, par un beau temps, et l'air était rempli d'innombrables flocons de fils d'araignées.

« Je me proposais de la renouveler cette année à la même époque, mais j'en ai été empêché. Cette observation toute incomplète qu'elle soit, tendrait à confirmer la manière de voir de M. Lenoble (journal *le Temps*, 20 août 1830) M. Lenoble suppose que les araignées mettent des fils entre leurs pattes, se créent ainsi des ailes et se gonflent l'abdomen pour se rendre plus légères... »

En vérité, je vous le dis, lecteur, les fées pâlissent devant Arachné traversant les airs dans sa conque de soie.

Une autre araignée, — l'araignée aquatique, — a inventé la cloche à plongeur.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

XXVII.

Au moment où finit ce beau mois de septembre, mois de vendanges, mois de bonheur et de liberté pour l'enfance, permettez-moi de ramener un instant encore votre pensée sur l'école ; c'est par elle que doit se rajeunir la terre ; par elle, comme l'a si bien dit M. A. Corbon, dans son excellent petit livre *De l'enseignement professionnel* (*Bibliothèque utile*), le métier d'agriculteur deviendra ce qu'il doit être, « le plus intellectuel et le plus attrayant des métiers. »

En s'élevant de la routine à la science, la culture ne deviendra pas seulement la première des sciences, et « le premier des beaux-arts. » elle verra venir à elle, d'eux-mêmes tous les autres arts. Par un miracle que l'on pouvait croire irréalisable, voici que dans beaucoup de campagnes la musique est en train de devenir populaire. Grâce à l'école, les arts du dessin et de l'ornementation se propagent ; mais la vraie ornementation rustique, c'est le jardinage ; c'est l'art si nouveau encore, de grouper les fleurs par grandes masses. Le salon, aux champs, c'est le jardin. Voyez combien la fermière est belle et triomphante au milieu de ses fleurs et de ses enfants ! Aussi ne peut-on oublier la chanson si vraie :

Mon seul beau jour a dû finir
Finir dès son aurore ;
Mais pour moi ce doux souvenir
Est du bonheur encore :
En fermant les yeux je revois
L'enclos plein de lumière,
La haie en fleur, le petit bois,
La ferme et la fermière.

Retenez bien ces vers d'Hégésippe Moreau et retenez bien surtout que par le renouvellement de la vie rurale, la poésie aussi sera renouvelée.

Digitized by Google

OCTOBRE.

XXVIII

Amis, amis, voici le mois
Où meurt la Nature attendrie ;
L'hirondelle quitte nos toits,
Et fuit vers une autre patrie.

Déjà, pour la dernière fois,
Grand-Pierre a fauché sa prairie,
Ah ! voyez, voyez de nos bois
Tomber la dépouille flétrie !

Pourtant l'automne a ses splendeurs,
Et, même en mourant, toujours belle,
(Charme inaltérable des cœurs) !
La Nature y semble immortelle.

Souvent, par l'éclat des couleurs
Dont la moindre feuille étincelle,
Les bois s'y montrent enchanteurs
Autant qu'en la saison nouvelle.

Octobre, pour les bonnes gens,
Est, aux champs, un mois de richesses,
Il nous vient chargé de présents ;
Le printemps s'en tient aux promesses.

Octobre anime nos hameaux,
Jean le vigneron se démène,
Il rince, en chantant, ses tonneaux ;
Du laboureur la grange est pleine.

La grange est pleine, le cellier va s'emplir, et l'on est dans la joie ; mais, hélas ! que la campagne est nue ! Les jours s'accourcissent ; les fleurs, moins nombreuses, ont des couleurs plus sombres ; on respire dans l'air cependant une mélancolie enchanteresse, et les heures matinales sont pleines de charme ; dans aucun

Digitized by Google

temps, la rosée n'est plus abondante et plus diaprée; il faut voir surtout, du haut des collines, les jeux du brouillard au fond des vallées.

Je ne puis oublier un coteau tapissé d'herbes fines délicieusement parfumées, sur lequel, autrefois, j'allais m'asseoir au lever du soleil; le paysage était des plus simples : des bois, un vallon, quelques chaumières, un moulin, un ruisseau qui le fait mouvoir, et qui, cette tâche achevée, prend ses ébats, saute et chante à travers la prairie. Pourtant ce paysage, revu tous les jours, eût à la fin, sans doute, paru monotone; mais les brumes qui, le matin et le soir, naissent, s'élèvent, s'abaissent, s'entrouvrent, se transforment et se dissipent au-dessus des prairies, donnent à ces lieux, chaque jour, une beauté nouvelle et toujours imprévue.

Un des plus beaux sites du monde, pour ce genre de spectacle, se trouve à quelques kilomètres de Forges-les-Eaux, à Sainte-Geneviève-en-Bray. M. Babinet a fait courir des milliers de curieux aux bords de la basse Seine pour le passage du flot; que serait-ce si l'on donnait la même notoriété aux brouillards du pays de Bray !

Au fond d'une vallée large et sinueuse, que l'illusion fait paraître infinie, imaginez des entassements de montagnes et de fleuves fantastiques réfléchissant, brisant, décomposant, irisant la lumière de mille façons diverses, et formant le matin, pendant plusieurs heures, un panorama mobile dans lequel se succèdent toutes les splendeurs du ciel et de la terre.

Il ne faut pas moins que ces magnificences pour nous consoler de nos pertes; le rossignol nous a quittés, les hirondelles disparaissent..., mais la bécasse arrive; le chasseur, le soir, l'attend à la *passée;* mêmes heures, mêmes repaires, mêmes stations, chaque année, de génération en génération.

On a beaucoup raisonné sur l'instinct des oiseaux migrateurs, l'hypothèse la plus vraisemblable ne consisterait-elle pas à admettre qu'ils ont un sens à nous inconnu, par lequel leur sont manifestés les courants magnétiques qui circulent autour du globe, lequel sens

Digitized by Google

donnerait à leur corps la même faculté qu'à l'aiguille aimantée, et ferait d'eux des boussoles vivantes ?

Quoi qu'il en soit, ils ont bien fait de partir : le vent d'hiver s'élève, les feuilles tombent; la mort déjà partout se mêle à la vie. Des premiers débris des organismes détruits, l'air, la rosée, le soleil et la terre, conservant encore quelque fécondité, créent à la hâte un monde de cryptogames. On l'a dit : l'automne est le printemps des champignons. Partout où, dans l'air encore chaud et humide, commence quelque décomposition organique (végétale surtout), on les voit apparaître innombrables.

Ils sont comme un mystérieux espoir de reviviscence donné à tant d'êtres expirants. Quelques-uns, par leur coloris, égalent les plus belles fleurs. La variété de leurs formes et de leurs couleurs, leur délicatesse, leur transparence, en font une flore pleine d'éclat, mais immobile et silencieuse.

Les arbres achèvent de se dépouiller, le ciel s'assombrit; l'abeille et la fourmi ont cessé leurs travaux; la cigale et les oiseaux se taisent; on n'entend que le croassement des corneilles..., la carpe redescend au fond des eaux...

L'hiver déjà s'annonce dans les vents d'automne, dans le froid du matin, dans le silence de quelques oiseaux. Les tourbillons de feuilles roulent en vain sur la terre, la nature n'en éprouve aucun deuil et devient chaque jour plus belle et plus touchante. Voyez de quelles teintes splendides s'est revêtue la forêt !

Les fleurs, dans les jardins, redoublent d'abondance et de richesse : reines-marguerites, chrysantèmes, asthers, dahlias; la violette et les roses refleurissent; et, dans ses plates-bandes, l'horticulteur voit une dernière fois mûrir la fraise. Les moucherons sont, au soleil, de plus en plus nombreux et brillants. Dans quelques jours, chrysanthèmes et moucherons, tout sera mort; mais, aujourd'hui, tout cela rit et danse. Il semble que pour eux, mourir, soit la fête suprême. Peut-être l'un à l'autre, tout bas se sont-ils dit, que rien de ce qui a vie ne retourne au néant; peut-être le moindre brin d'herbe, en sa langue, chante-t-il plein d'assurance : « . . . .

Digitized by Google

. . . . . .

. . . . . .

Voyez, je vous en prie, les discours que tiennent entre eux les arbres, dans Cyrano de Bergerac, et, notamment, les remarquables paroles de monsieur le Chou Cabus à monseigneur le Chou Frisé. Ah ! donnez sans crainte, ami lecteur, à cette *Philosophie arborique* de Cyrano, vos premières soirées d'automne, nous n'en reprendrons que plus gaîment ensuite nos propos et nos promenades.

Tout se prépare à l'hiver. Voici la fête des Morts, si admirablement placée le 2 novembre !... Cependant, le roitelet et le rougegorge se rapprochent des habitations, et font entendre leur petit cri qui semble dire à l'homme : « Ne t'attriste pas, rien n'a péri, Nature couve en silence et rendra tout ce qu'elle a pris. »

Déjà, dans nos jardins, quelques plantes ont *gelé de peur*, selon l'expression heureuse des horticulteurs. Hérissons, lérots, mollusques, lézards, se hâtent de gagner leur retraite. Mais point de repos pour la terre : le laboureur a repris sa charrue; il a semé ses blés, qui déjà commençant à lever, nous donnent, par leur douce verdure, l'espérance des futures moissons.

XXIX.

Les citadins qui étaient venus, en été, s'établir aux champs retournent à la ville; la mode les avait amenés, la mode les remmène. Ont-ils pris goût aux choses de la campagne ? les ont-ils vues seulement? La chasse les a quelques instants distraits; si encore ils savaient, en chassant, voir et comprendre comme voient et comprennent nos maîtres chasseurs Toussenel ou Ch. Jobey! mais la plupart d'entre eux n'ont lu ni l'un ni l'autre.

— Je m'ennuie ici comme ailleurs, disait à la campagne un habitant de la ville, parce que je retrouve partout les mêmes causes d'ennui. Le printemps a beau revenir chaque année, le même spectacle, chaque année, recommence : il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Digitized by Google

Ce mot : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, on l'a répété souvent depuis Salomon ; mais ne serait-il pas plus juste de dire que chaque jour, que chaque heure apporte sa nouveauté dans le monde, et que le monde lui-même n'est qu'une incessante transformation ! Sans suivre la Nature dans ses éternelles métamorphoses, dont les principales d'ailleurs, sont probablement encore inconnues, examinons seulement combien de nouveautés on pourrait citer dans nos mœurs, dans nos institutions et nos procédés industriels. Les moyens de communication et de transport, l'ingérence universelle de la mécanique dans nos travaux ; tout cela n'est-il pas nouveau ? Et pourrait-on nommer un seul peuple ancien qui ait connu ces moyens d'action ? les choses les plus usuelles sont presque toutes les plus nouvelles. Nous pourrions, dans les moindres détails de la vie moderne, en trouver la preuve. Le café, le tabac, l'alcool, ont-ils pris, oui ou non, parmi nous un rôle inconnu au passé ? On sait, en général, combien sont nouveaux nos procédés industriels, mais on ignore combien le sont aussi la plupart de nos procédés commerciaux. Je ne vous parle pas de la lettre de change, inventée par les juifs, au moyen-âge ; mais beaucoup de gens savent-ils que la comptabilité est une chose toute moderne ? Elle commença sous Louis XIII, en Normandie, puis en Languedoc, et fut généralisée par Colbert ; mais on ne connaissait encore, au temps de Colbert, que la comptabilité simple ; c'est au siècle dernier seulement, sous Louis XV, que l'on connut la comptabilité en partie double. Les chiffres arabes eux-mêmes ne furent que très tard adoptés en Europe, c'est-à-dire, je crois, vers la fin du quinzième siècle ; les budgets des empires, avant cette époque, se supputaient à l'aide des chiffres romains, qui rendaient impossible notre arithmétique actuelle, si facile et si simple ; l'addition même était inconnue.

Des sciences nouvelles sont véritablement nées depuis trois siècles. Parmi ces sciences, on doit certainement placer la botanique. L'antiquité s'était occupée des plantes et avait su très bien découvrir les propriétés médicinales et industrielles de quelques-unes : instinctivement elle avait reconnu et respecté en elles une manifestation

Digitized by Google

de la vie universelle. L'ancienne Gaule semble, entre tous les peuples, avoir pressenti cela. Les doctrines de Pythagore sur l'âme de la plante avaient été, par lui, transportées de Gaule en Grèce, non sans subir toutefois quelques modifications. Avec tout cela, la botanique n'a commencé d'exister vraiment, que du jour où Sébastien Vaillant (un français) découvrit la sexualité des plantes. Et quand eut lieu cette découverte ? il y a environ cent quarante ans. Linné, un des plus hardis philosophes et certainement le plus grand poète du dix-huitième siècle, vint enfin nous révéler, nous montrer la vie dans les plantes. Il leur attribue, ce qu'elles ont véritablement: des habitudes, des mœurs, des appétits, des instincts, des aptitudes et même des qualités morales.

Ce mouvement philosophique dans l'étude de la botanique s'est continué de nos jours, surtout en Allemagne. Il a eu cependant de puissants échos en France. Ainsi, en présence de tant de mouvements volontaires chez les végétaux, en les voyant doués d'un système nerveux, un français, M. Dutrochet, n'hésite pas à dire :

« Lorsqu'on voit de combien de moyens la plante dispose pour atteindre un seul et même but on est porté à penser qu'il règne en elle une intelligence mystérieuse qui décide du choix des moyens qu'elle doit employer. »

Un écrivain de grand savoir, M. A. Boscowitz, a publié dans la *Revue germanique* des articles sur *l'âme de la plante*, où sont exposés, en très grand nombre, les faits les plus propres à montrer la volonté et même, dans de certaines limites, la liberté chez les végétaux. Il y a, dans ce genre d'études, un tel charme, qu'on se demande comment il se peut faire que tant de personnes intelligentes, qui passent une partie de leur vie à la campagne, ne donnent pas plus d'attention à ces merveilleux phénomènes. Cette négligence tient le plus souvent à ce qu'on se figure que, pour ces sortes d'observations, il faut une science qu'on n'a pas. Eh ! non, vraiment, il ne faut qu'avoir des yeux ; il ne faut qu'avoir, comme dit si bien Molière « du sens commun pour se connaître à tout. » Lyonnet n'était pas un savant naturaliste lorsqu'il entreprit sa belle monographie de la chenille du

Digitized by Google

saule. Pourquoi tant d'hommes instruits, qui s'ennuient et fument dans leurs villas, ne donnent-ils pas une partie de leur temps à quelque étude de ce genre ?

La dynastie des Huber, qui s'est immortalisée par ses travaux sur les abeilles et les fourmis, a été une des plus heureuses familles que l'on connaisse. La moindre plante peut donner à celui qui l'observe même bonheur et même gloire. Un de nos savants les plus distingués, M. le docteur Bertillon, est actuellement occupé d'un grand travail sur les cryptogames ; or, nous l'avons dit déjà, les deux mois de septembre et d'octobre sont le *printemps des champignons* ; on sait que la Normandie produit en abondance ces êtres bizarres. M. Bertillon, au commencement d'octobre 1864, parcourait donc la Seine-Inférieure ; j'eus occasion de le voir ; sa joie, son activité eussent fait envie à un roi. Ce genre de bonheur est d'autant plus vif, qu'il a pour point de départ le sentiment d'une tâche utile accomplie. Il s'y joint autre chose encore : la félicité que l'on goûte à pénétrer le premier quelque secret de Nature. Il y a autour de nous, partout dans la campagne, des millions de choses qui n'ont jamais été vues. Prenez un brin d'herbe, étudiez-le bien et vous aurez été un révélateur, peut-être un bienfaiteur pour le genre humain. Songez au rôle immense que jouent certains végétaux dans le monde, et n'oubliez pas que quelques-uns d'entr'eux furent découverts par des gens très simples, qui, vivant comme vous à la campagne, y savaient mieux que vous utiliser leurs loisirs.

Mais supposons que vous ne fassiez aucune découverte importante, supposons même que vous vous en teniez à ne voir que ce que d'autres ont vu et dit avant vous, quelles merveilles encore peuvent vous être offertes ! Vous ne savez pas de quoi sont capables les plantes ! Je ne relèverai pas ici tous les phénomènes recueillis par M. A. Boscowitz, et par M. Grimard dans son beau livre intitulé : *La Plante*. Mais savez-vous, par exemple, que vous pouvez, dans vos serres, voir certaines plantes grandir de plus d'un pied par heure ? Savez-vous que tel arbre planté par vous dans un endroit de votre jardin, peut, s'il ne s'y plaît, aller de lui-même se replanter ailleurs ?

Digitized by Google

Ecoutez :

« Un érable croissait sur un mur : il fit, dit M. A. Boscowitz, descendre le long de la muraille une forte racine qu'il fixa solidement dans la terre au-dessous; lorsque cette racine eut pris de la consistance, l'érable, pour s'y asseoir, détacha petit à petit ses autres racines du mur où il avait vécu jusque-là, et s'en sépara entièrement pour vivre désormais dans le sol où il s'était transplanté par ses propres efforts. »

Voulez-vous voir un végétal modifier entièrement son mode de croissance et prendre, au lieu d'une tige droite, une tige flexible et rampante, à la façon des cucurbitacées? Pour cela, vous n'aurez qu'à planter ce végétal dans une cave. Pour trouver la lumière, il allongera ainsi sa tige amincie, et lorsqu'elle aura atteint le mur, au haut duquel se trouve un soupirail, elle se redressera le long de ce mur, cherchant même à droite et à gauche les petites saillies qui lui peuvent servir de point d'appui. On peut, de cette manière, faire croître des plantes en zig-zag, en leur présentant la lumière tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. L'observation de ce phénomène fait dire à M. Boscowitz :

« La croissance de la plante nous apparaît spontanément, libre, pleine d'imprévu et de variabilité. Les végétaux, en se développant librement dans toutes les directions, atteignent au même but que poursuivent les animaux par leurs mouvements de translation, puisque c'est par un accroissement incessant, partiel ou général, qu'ils cherchent leur nourriture, qu'ils se dirigent vers la lumière, qu'ils accomplissent, enfin, l'acte de fécondation... »

Ce dernier trait se peut appliquer au sablier d'Amérique. Cet arbre, dit-on, incline ses branches pour rapprocher ses fleurs mâles des fleurs femelles. On ajoute même qu'au moment du contact on peut entendre un petit craquement comparable au pétillement de l'étincelle électrique.

Ceci ne surprendra point ceux qui, par un chaud soleil de juin ou de juillet, ont vu les anthères de l'ortie, pour lancer leur pollen, s'ouvrir par une véritable explosion.

Digitized by Google

Nous venons de voir que les plantes sont douées de la locomotion ; on ne sait pas jusqu'à quel degré de rapidité cette locomotion peut atteindre.

Certaines plantes se livrent sous nos yeux à des courses effrénées. Toussenel ne manquerait pas à dire qu'elles représentent les *échassiers* du monde végétal.

Dans le jardin botanique de Caracas vivait une plante grimpante de l'espèce *convolvulus*, qui, dans l'espace de six mois, avait atteint une longueur de six mille pieds : de sorte qu'elle s'était accrue de plus de vingt-quatre pieds par jour, ou d'un pied en une heure.

Voilà pour les *coureuses ;* voici pour les envahissantes :

Victoria regia a des feuilles qui atteignent jusqu'à vingt-un pieds (ou sept mètres) de circonférence. On a vu quelques-unes de ces feuilles s'accroître en vingt-quatre heures d'un pied de diamètre. On les *voyait* croître. Aussi, en trois mois, une seule de ces plantes envahit toute une pièce d'eau de plus de cent vingt pieds de superficie. Dans les grands fleuves du Brésil et de la Guyane, elle peut s'étendre sur une superficie de plusieurs milliers de mètres, Alcide d'Orbigny en a vu une, dans le Parana, couvrir une surface de plus d'un quart de lieue.

On peut, dans nos serres, voir se produire des phénomènes non moins remarquables :

« Il y avait au Jardin-des-Plantes (je continue de citer M. A. Boscowitz) une *Agave fœtida* qui, pendant plus d'un siècle, y croissait avec une lenteur extrême, lorsque tout à coup, et sans cause apparente, elle commença, en 1793, à s'élever avec une si grande rapidité, qu'il y eut une époque où elle croissait d'un pied par jour. »

L'Agave d'Amérique, qui dans sa patrie fleurit dès sa troisième année, acclimatée dans les régions méditerranéennes, y reste cinq ans sans fleurir. Dans les serres des contrées du Nord, malgré la température élevée qu'on leur donne, son indolence est telle, elle croît si lentement et avec une telle apathie, que cinquante années à peine l'amènent à la puberté. Mais alors tout se réveille en elle, elle élève avec une incroyable rapidité sa hampe gigantesque, et parfois

Digitized by Google

lui fait atteindre en quinze jours une hauteur de vingt-cinq pieds, puis, la fécondation accomplie, elle meurt épuisée.

Mais il n'est besoin ni d'aller jusque dans les régions tropicales, ni d'avoir une serre, pour assister à des phénomènes de ce genre. Faites croître une citrouille sur un plateau de balance, vous pouvez ainsi constater jour par jour, heure par heure et d'instant en instant, l'augmentation de poids de ce fruit gigantesque. Eh bien! vers la fin de son développement, pour lui faire équilibre, il faudra qu'à toutes les minutes vous mettiez 1 centime dans le plateau opposé; la citrouille peut augmenter pendant quelques jours de 60 grammes à l'heure ou d'un gramme (poids de 1 centime) par minute.

Dans certains jours d'orage, bien d'autres végétaux vous étonneraient par l'accélération subite de leur croissance. Il y a, sur ce fait, nombre de phénomènes encore inobservés. Tâchez donc de les voir et de nous les révéler bientôt, ô vous qui si souvent passez si pauvrement vos mois de villégiature! Sachez voir enfin la campagne. Apprenez à l'interroger, à la comprendre, et bientôt vous reconnaîtrez en elle le premier de tous nos précepteurs.

Nous arrivons aux derniers jours d'octobre; écoutez! le vent souffle, la feuille tombe et roule sur la terre; on entend dans les arbres des pleurs, des cris des, gémissements... une brume croissante rétrécit l'horizon. Les villas ont clos leurs vollets; les bourgeois sont partis; le paysan reste seul au village.

Et que fait-il?

Il rit de tout son cœur.

Il rit de vous, citadins envolés, qui vouliez l'instruire, et qui ne savez pas être heureux comme lui.

Le voilà qui s'en donne à cœur joie sur ses « maîtres. »

Quels bons contes, le soir, se font au coin du feu, pendant que, sous la cendre, cuit la pomme de terre, la châtaigne ou la poire de Margot!

Digitized by Google

NOVEMBRE.

XXX.

Mais, voici Novembre; le froid augmente, la lumière, de plus en plus baisse, et si nous avons pu dire qu'en juin et juillet il n'y a plus de nuit, nous pouvons dire qu'en novembre et décembre, il n'y a plus de jour. Toute végétation est, pour quelque temps, suspendue. Aussi, est-ce le moment le plus favorable aux transplantations :

A la Sainte-Catherine (25 *novembre.*)
Tout bois prend racine.

Les herbes les plus vivaces, les graminées, même, n'offrent plus, sous leur paille jaunie, qu'un spectacle de mort. Spectacle trompeur! Des milliers de semences, des milliers d'œufs sont en incubation sous le sol.

L'hiver a, du reste, des commencements souvent pleins de douceur. Après les tempêtes, après les pluies d'automne, il nous rend le calme, quelquefois un peu de soleil; il sèche les chemins et volontiers on le remercierait. Pendant quelque temps tout lui cède et Monsieur est bon prince; mais que les jours seulement cessent de s'accourcir, que la sève recommence à monter, il s'exaspère, il gèle, il neige, glace les torrents, fend les pierres Mais regardez là-bas, à la lisière des bois, voici les chatons déjà prêts à sourire. Les bonnes gens, le soir, au coin du feu, recommencent mieux que jamais leurs contes; faisons comme eux; mais, au lieu de légendes, contons des histoires, et contons surtout, puisque nous sommes aux champs, des histoires rustiques; nous avons, au nombre des paysans, célèbres, rien qu'en France, Olivier de Serres, Jeanne Darc, Bernard Palissy, etc.

Ah! le bienfaisant livre que celui où seraient simplement, saintement exposées, pour les lectures d'hiver, ces vies de nos paysans illustres! Un Plutarque rustique, en France, ferait certainement

Digitized by Google

pâlir le vieux Plutarque grec. Qui n'aimerait à lire un tel livre, le soir, en famille, devant « un beau et clair feu, » pendant que la bise au dehors unit sa voix à celle des chats-huants, et qu'on entend au loin bruire les charriots sur la neige durcie ?

XXXI.

Ces simples et véridiques histoires n'en donneraient que plus de charme aux vieux contes si véridiques aussi de notre ancienne poésie, à celui-ci, par exemple, de forme si singulière, si propre à se graver d'une fois dans la mémoire des enfants, et si convenable à ces derniers jours de novembre, où la nature en deuil est en train de perdre ses dernières feuilles et ses derniers insectes.

LE VEUVAGE DU MOUCHERON.

Le moucheron avait dit à la petite mouche des bois de préparer le dîner; petite mouche des bois se mit en besogne et voulut tremper la soupe; mais elle se *noyit* dans la cuiller à pot.

Moucheron s'en allit tout pleurant. Il rencontre le chêne :

— Qu'as-tu, moucheron? tu pleures!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure...

— Et moi, je vais m'ébrancher.

Au haut du chêne était une pie; elle dit :

— Qu'as-tu, chêne? tu t'ébranches!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, moi, je m'ébranche...

— Et moi, je vais me déplumer.

Au pied du chêne était une haie; elle dit :

— Qu'as-tu, pie? tu te déplumes!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranche, moi, je me déplume...

— Et moi, je vais me couper.

Auprès de la haie était un pré; il dit :

— Qu'as-tu, haie? tu te coupes!

Digitized by Google

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranche, pie se déplume, moi, je me coupe...

— Et moi, je vais me faucher.

Dans ce pré coulait une rivière; elle dit :

— Qu'as-tu, pré? tu te fauches!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranche, pie se déplume, haie se coupe, moi, je me fauche...

— Et moi, je vais m'assécher.

Au bord de la rivière, la servante venait puiser de l'eau avec ses deux petites canettes; elle dit :

— Qu'as-tu, rivière? tu t'assèches!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranche, pie se déplume, haie se coupe, pré se fauche, moi, je m'assèche...

— Et moi, je vais casser mes deux petites canettes.

La maîtresse qui attendait l'eau pour laver son beurre, dit :

— Qu'avez-vous, servante? vous cassez vos deux petites canettes!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranche, pie se déplume, haie se coupe, pré se fauche, rivière s'assèche, moi, je casse mes deux petites canettes...

— Et moi, je vais jeter mon beurre contre la muraille.

Le charretier, qui passait, dit :

— Qu'avez-vous, maîtresse? vous jetez votre beurre contre la muraille!

— Mouche des bois est morte, moucheron pleure, chêne s'ébranle, pie se déplume, haie se coupe, pré se fauche, rivière s'assèche, la servante a cassé ses deux petites canettes, moi, je jette mon beurre contre la muraille...

— Et moi, je vais faire courir mes chevaux...

Le cribleur sème ensuite son blé devant la grange; et je ne sais si ce terrible désastre de la mort de la mouche et du deuil du moucheron ne finit pas par mettre en désarroi la création tout entière.

Ce conte, très enfantin et très ancien, sans doute, n'en indique

Digitized by Google

pas moins un pressentiment instinctif de la solidarité, de la fraternité qui unit tous les êtres.

Aux derniers jours de novembre, lorsque meurt la petite mouche des bois, les bois eux-mêmes, les prés et les haies semblent mourir avec elle. Si nous écoutions bien ce que dit le brin d'herbe au brin d'herbe, à ce moment de l'année, peut-être entendrions-nous :

« Mouche des bois est morte... »

DÉCEMBRE.

XXXII.

Décembre, le plus sombre des mois, est aussi le seul où toute vie végétale semble vraiment suspendue. En novembre nous avions encore des feuilles et des fleurs ; en janvier, la sève reprenant son ascension, quelques safrans reparaîtront sous l'herbe et parfois sous la neige.

Décembre n'est pas cependant le mois le plus froid : c'est, au contraire, presque toujours en janvier que le thermomètre atteint son minimun. La somme des degrés au-dessous de zéro est aussi dans ce mois plus considérable que dans le précédent : mais les heures de lumière additionnées pour tout le mois ont leur minimum en décembre ; aussi en janvier quelques plantes rustiques recommencent à croître, car la lumière parait être, autant et plus que la chaleur, leur élément vital.

L'année astronomique n'a pas son commencement au 1er janvier ; mais il est certain qu'au point de vue du renouvellement végétal, on ne saurait trouver pour l'Europe une date plus heureuse, car pour l'Europe entière, la période végétale annuelle finit en décembre, recommence en janvier... n'était-il pas naturel que les populations, agricoles comptassent les années par les sèves plutôt que par les périodes astronomiques !

C'est donc évidemment du degré plus ou moins fort de lumière

Digitized by Google

que dépend en grande partie l'activité ou le repos de la végétation. On assure que le végétal rend par la combustion la chaleur qu'il a, durant sa vie, empruntée au soleil; il rend aussi la lumière absorbée durant sa croissance. Liebig a dit des êtres organisés qu'ils ne sont que du gaz condensé ; définition incomplète ! outre les gaz ils renferment de la chaleur, de la lumière, de l'électricité et sans doute d'autres éléments encore inaperçus.

De même que par leurs racines les végétaux savent chercher et choisir leur nourriture sous le sol, ils savent par leurs feuilles choisir dans la lumière les parties qui conviennent à chacun d'eux ; car, mieux que le prisme encore, leurs organes désagrégent les rayons lumineux; il ne faut à telle plante que les rayons rouges, à telle autre que les rayons jaunes; certaines mousses, pour fleurir et fructifier, demandent à ne recevoir que de la lumière verte. Il y aurait, pour les praticiens, à faire sur ce point, une série d'expériences curieuses et fécondes. Les mêmes végétaux, exposés sous des cloches de verre peint, à des influences lumineuses diverses, seront vraisemblablement modifiés en quelque chose dans leur développement ; pour changer la nature végétale toute entière et mettre par elle dans d'autre voies la vie universelle, il suffirait d'un peu plus de violet ou d'un peu plus de rouge dans les rayons solaires.

Le repos de la plante amène, pour les animaux, une période de vie tranquille et recueillie ; lézards et mollusques s'enferment au fond de leurs trous. C'est l'heure du sommeil léthargique ou de la vie méditative. La plupart des oiseaux abandonnant la plaine, se réfugient dans les bois ; leurs chants, leurs amours sont suspendus. On n'entend plus que les croassements de la corneille sibyllique.

Ce moment de silence, ce repos de la nature, suivi de si près du réveil avait été admirablement compris des Gaulois ; chaque année ils en marquaient le passage par une fête dont nous trouvons le récit suivant dans le journal *Renaissance* (1er janvier 1856).

« Au temps de la vieille Gaule, il y avait un jour solennel.

« Par toutes les bourgades, les lumières s'éteignaient, le silence se

Digitized by Google

« faisait. Une heure de recueillement plein d'angoisse, d'attente « pleine d'espérance.

« Soudain, sur une haute cime, une flamme s'allumait par la main « des vierges et s'élançait dans les cieux. La flamme courait dans « les plaines, gravissait les montagnes. Les cœurs s'ouvraient. Tous « quittaient les maisons, vieillards chargés d'ans, jeunes enfants, « femmes, hommes couvraient les sentiers, se prenaient les mains, « commençaient une immense farandole, à l'image du chœur ininterrompu des années.

« Un cri d'allégresse retentissait de toutes parts; une nouvelle « carrière s'ouvre devant nous, nous renaissons! *Engul-an-eit*, le « blé germe. »

On peut dire de tous les mois que chacun d'eux est un moment unique dans l'année; mais c'est surtout de décembre que cela est vrai. C'est le mois des nuages, des ténèbres et de leur austère poésie; la bise a des notes étranges; les arbres eux-mêmes lancent dans l'air des cris plaintifs; on entend, autour de la chaumière, par les fentes de la porte et par la cheminée, hurler les Daévas (génies du mal dans la religion des Persans).

Puisque nous avons parlé des Persans, laissez-moi, cher lecteur, vous rappeler, au sujet de l'agriculture et de la vie rustique, quelques-uns des préceptes de leur législateur Zoroastre; je ne crois pas qu'il nous soit possible de mieux clore cette causerie sur les enchantements qu'offre la terre à celui qui la cultive.

« — Créateur des mondes doués de corps, ô pur, qui est-ce qui, en second lieu, t'est le plus agréable sur la terre?

« Là-dessus, Ormuzd répondit:

— C'est un saint homme qui s'y est construit une habitation dans laquelle il entretient le feu, du bétail, sa femme, ses enfants et de bons troupeaux; une habitation dans laquelle il y a abondance de bétail, abondance de probité, abondance de fourrages, de chiens, de femmes, de jeunes gens, de tout ce qui appartient à une bonne vie.

Digitized by Google

« — Créateur des mondes doués de corps, ô pur, qu'est-ce qui, en troisième lieu, t'est le plus agréable sur la terre ?

« Là-dessus, Ormuzd répondit :

— C'est, ô saint Zoroastre, l'endroit où la culture fait produire du blé, des pâturages et des arbres portant des fruits bons à manger... »

« Ailleurs encore le saint Zoroastre s'entretient ainsi avec Ormuzd :

« — Juste juge du monde, toi qui es la pureté même, quelle est la terre la plus excellente ? »

« Ormuzd répondit :

« — C'est celle que l'on unit bien, ô saint Zoroastre ! dans laquelle on plante des grains, des herbes, des arbres, et surtout des arbres fruitiers ; celle à laquelle on donne de l'eau quand elle n'en a pas, ou que l'on dessèche quand elle en a trop. Il ne faut pas attendre trop longtemps à rendre cette terre fertile. On doit la labourer avec soin, y planter la semence pure, tout y avancera bien ; elle portera à la fin son fruit ; elle sera en bon état. Si l'on a soin, ô saint Zoroastre, de remuer cette terre de gauche à droite et de droite à gauche; elle portera abondance de toutes choses..... A celui, ô saint Zoroastre, qui cultive la terre de gauche à droite et de droite à gauche, à celui-là la terre dit : Homme, qui m'as cultivée de gauche à droite et de droite à gauche, je veux toujours être fertile, je veux toujours te fournir une abondante nourriture avec le fruit des champs. A celui, ô saint Zoroastre, qui ne cultive pas la terre de gauche à droite et de droite à gauche, à celui-là la terre dit : Homme, qui ne m'as pas cultivée de gauche à droite et de droite à gauche, tu iras toujours d'une porte à l'autre, mendiant ta nourriture.

— « Juste juge du monde, toi qui es la pureté même, quel est le point le plus pur de la loi des Mazdéens ?

« Ormuzd répondit :

« C'est de semer sur la terre de forts grains, ô saint Zoroastre ! celui qui sème des grains et le fait avec pureté, remplit toute l'étendue de la loi des Mazdéens. Celui qui entretient ainsi cette loi des Mazdéens est aussi grand devant moi que s'il avait donné l'être à cent créa-

Digitized by Google

tures, à mille productions, ou célébré dix mille sacrifices. Quand les champs produisent des fruits, alors les Daévas sifflent; quand les rejetons des plantes grandissent, alors les Daévas toussent; quand le chaume s'élève, alors les Daévas pleurent; quand il y a des épis pressés, alors les Daévas prennent la fuite. C'est dans les maisons où se trouvent les épis que les Daévas sont le plus battus, — alors on lira la parole sacrée avec plus d'attention. Si l'on ne mange rien, on sera sans force, et l'on ne pourra faire d'œuvres pures. Il n'y aura ni forts laboureurs, ni enfants robustes, si l'on est réduit à désirer la nourriture. Le monde, tel qu'il existe, ne vit que par la nourriture. »

Admirables paroles, qui bien méditées nous révèlent que l'agriculture n'est pas seulement, comme nous l'avons dit, le premier des beaux-arts, mais qu'elle en est le plus sacré.

Puissiez-vous, ami lecteur, ne pas douter un instant de cette vérité ! c'est pour vous la persuader que j'ai écrit ces pages.

Eugène Noel.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE PETIT DOIGT DE GRAND'MAMAN.

Jenny, je suis votre grand'mère,
Je touche à quatre-vingt-deux ans,
Je n'entends plus, je n'y vois guère,
J'ai la tête et les pieds pesants;
Mais ce petit doigt qui devine,
Où vous irez il vous suivra,
Et si Jenny fait la mutine
Mon petit doigt me le dira.

Il voit, il entend bien des choses,
Hier, vous étiez seule au jardin;
Notre parterre plein de roses
Se trouva saccagé soudain,
Et le joli pantin d'Estelle,
Savez-vous qui s'en empara?
Si l'on recommence, ma belle,
Mon petit doigt me le dira.

Vous aimez assez la parure,
Vous ne jetez pas les bonbons;
Mais coudre, ou suivre une lecture,
Vous fait gémir sur tous les tons.
C'est mal cela, petite fille.
Sotte, ignorante, on vousfuira.
Instruisez-vous, prenez l'aiguille,
Mon petit doigt me le dira.

PASCAL MULOT.

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

SAINT-LÉONARD-DE-VAUTUIT.

L'un des premiers jours de janvier, à deux heures de l'après-midi, les cloches de Doudeville se mettent inopinément en branle et appellent dans les rues une foule de curieux qui s'interrogent mutuellement... De quoi donc s'agit-il ?... On sait que les trois cloches ne se font entendre ensemble que dans les grandes solennités. On se rappelle pourtant qu'à deux ans de distance dans le passé, elles saluèrent la décoration d'un chevalier de la Légion-d'Honneur. Mais aujourd'hui ?... C'est, disent ceux qui se croient mieux informés ou les plus habiles dans l'explication de toutes choses, c'est Mgr l'archevêque qui passe pour aller bénir l'église de... (il ne manque que le nom de la paroisse). En même temps, à trois kilomètres de là, une plus petite cloche se fait l'écho des premières, celle de l'église nouvellement construite au village de Vautuit. Evidemment, il y a solidarité de joie entre ces deux églises.

La vérité ne tarde pas à se faire jour. Cette petite église célèbre sa naissance, et l'église-mère applaudit à la joie de sa fille. Le pasteur révèle ainsi son secret et annonce solennellement l'érection en succursale de cette église dont l'existence ne date encore que d'un jour.

Vautuit, *Vallis tectum*, le toit de la vallée, s'avance comme un promontoire jusqu'au confluent de deux vallons, dont l'un, au nord, reçoit les eaux naturelles coulant de Boudeville, Pretot, Etalleville et Fultot; le second apporte celles d'Yvecrique et de Doudeville, et va se joindre au premier pour traverser Saint-Vaast-Dieppedalle. C'est évidemment à sa position que ce village doit son nom. Il dut être jadis environné de bois, comme le voisinage de toutes nos vallées. Il en reste encore deux morceaux importants, le bois de Vautuit et le bois de Doudeville, qui ne sont, selon toute apparence, que deux anneaux d'une ancienne chaîne.

Ce village, quoique situé au milieu des bois, acquit de bonne heure une certaine importance. Aujourd'hui, sa population est de 750 habitants. On en a dit beaucoup de mal dans toute la contrée, heureusement trop de mal.

Digitized by Google

Parce qu'on a vu quelques familles, mendiantes par vocation, se livrer à un vagabondage habituel, on en a conclu que Vautuit n'était peuplé que de paresseux. Parce qu'on a souvent rencontré des enfants déguenillés escaladant la portière des voitures publiques, on a conclu que tous ces gens étaient des gueux. De grâce, ne condamnez pas sans connaître, et ne raisonnez pas du particulier au général. Il est bien vrai que la fortune ne loge pas ici; mais la pauvreté n'est pas un vice. Et encore, on y compte bon nombre d'habitants qui sont propriétaires de leur petite chaumière. Mais, ce qui est mieux encore, c'est que la grande majorité a conservé les bons principes, quoiqu'ils vivent éloignés du centre, quant à l'église, à l'autorité, à la police; c'est aussi qu'un bon nombre d'entre eux ne reculent pas devant six à huit kilomètres pour assister à une messe, devant douze à seize kilomètres pour assister à tous les offices.

Vautuit n'avait pas d'église. Ce hameau, le plus populeux de tout le département, ne pouvait jouir de la consolation et des bienfaits du culte qu'en les allant chercher à une grande distance, et en cheminant par beau temps et mauvais temps le long d'une grande route élevée et sans abri. Trois cent soixante-quinze succursales du diocèse ont une moindre population, et pour Vautuit il n'y avait pas d'espoir, parce qu'il n'y avait pas d'église.

Jadis, saint Léonard avait été honoré dans ces lieux. Il semble que le solitaire du Limousin ait affecté les sanctuaires élevés au milieu des bois. Il avait ici sa petite chapelle. Tous les archéologues en ont parlé; mais ils sont loin de s'entendre sur l'emplacement qu'elle occupa.

Dans le pouillé d'Eudes Rigault, on lit ces mots : « Capella S. Leonardi de fraxino. Valet 16 l. Ad quam repit A. O. R. Rob. de Becco ad ptem P^ris de monte leprosorum et Dni Gaufridi Martel militis. Guillelm. pbr reptus ab A. O. R. ad ptem D. P^ris. » Pour l'intelligence de tous les lecteurs, traduisons en français : Chapelle de Saint-Léonard-du-Fresney. Valeur du bénéfice, 16 livres. L'archevêque O. Rigaud reçut pour titulaire Robert du Bec, sur la présentation du prieur du Mont-aux-Malades et de Mess. Geoffroy Martel, écuyer. Le prêtre Guillaume fut reçu depuis par le même archevêque, sur la présentation dudit prieur.

Cette dénomination de Saint-Léonard-du-Fresney a pu induire en erreur ceux qui n'ont pas trouvé d'autre titre. Voici comme s'explique l'inventaire des archives de Doudeville (p. 44), trop peu informé encore : Selon quelques-uns de nos habitants, cette chapelle était située dans l'enclos du manoir du Fresney, appartenant aujourd'hui à M. de Clercy. On voit, en effet, à l'angle S.-O. du jardin dépendant de cette habitation, les quatre murs d'une ancienne et toute petite chapelle construite en briques. Or, cet

Digitized by Google

édifice était-il la chapelle de saint Léonard ? Nous disons que non, et pour preuve, nous citerons la fondation faite en 1676, par L. Osmont de Mortemer, laquelle porte que la rente de 60 livres tiendra lieu de dot et de fonds à ladite chapelle du Fresnay, « faite bâtir par les ayeuls du fondateur, en l'honneur de Dieu, soubz l'invocation de S. Louis, roi de France, de glorieuse et triomphante mémoire. » Voici clairement une chapelle de Saint-Louis, mais non de Saint-Léonard. C'est plutôt dans les bois qu'il faut la chercher. Aussi, les uns la placent dans le bois de Vautuit, parce qu'ils y ont trouvé des restes abondants de construction. Or, d'après le même inventaire (p. 206), ces restes appartiennent à un antique manoir bâti sous la protection d'une motte gallo-romaine, et possédé au XIIIe siècle par Guillaume de Fécamp, écuyer. L'abbaye de Fécamp jouissait, à cette époque, de la dîme de la section de Vautuit. D'autres, et ce sont des vieillards qui disent le tenir par tradition, assignent son emplacement à l'extrémité occidentale de Vautuit, vers Saint-Vaast.

Toujours est-il que son existence ne peut être douteuse. Selon deux aveux du 11 février 1547 et du 10 septembre 1659, les chanoines de Plessis-les-Tours déclarent qu'à cause du fief de Doudeville et du Fresnay, ils ont droit de présenter à la chapelle de Saint-Léonard, ancienne chapelle du manoir seigneurial. Le premier est rendu au roi par les doyen, chanoine et chapitre de l'église royale, collégiale et paroissiale de M. S. Jean l'Evangéliste du chastel du Plessis-du-Parc, pour un plein fief de haubert nommé le fief de Doudeville et le fief du Fresnay, auquel fief soulait avoir maison, manoir et chapelle appelée S. Léonard, et à présent n'y a aucun bâtiment, et est tout en bois taillis, assis en la paroisse de N.-D. de Doudeville, à raison duquel fief nous avons marché tous les samedis à Doudeville, droit de justice, police en première instance et visitation sur tous les marchands afférant audit marché, afférage de vin, droit de poids et de mesure, droit de patronage de l'église paroissiale dudit lieu de Doudeville, ensemblement droit de patronage de ladite chapelle de Saint-Léonard.

En 1667, M. de Varengeville, devenu propriétaire du fief de Doudeville, présenta, pour la chapelle de Saint-Léonard, M. Charles Bertault, tonsuré du diocèce de Lisieux. En son lieu, le maréchal de Villars, gendre dudit sieur de Varengeville, présenta, en 1718, M. Henri Duval, et en dernier lieu, en 1772, M. de Reuville, acquéreur du même fief, présenta M. Dumont, curé, en remplacement de M. de Bongards, décédé à Richemont, en Picardie. Les biens de cette chapelle furent vendus par le district de Cany, en 1791 et 1792, par prix de 8,000 fr.

Quant à l'emplacement, voici l'acte qui va terminer la question, en donnant gain de cause à la tradition conservée par les vieillards. C'est un aveu

Digitized by Google

rendu le 4 juillet 1663, à la seigneurie de Boizermont, par M. Charles Bertault, curé de Jonquières, chapelain de la chapelle de Saint-Léonard. Il est ainsi conçu :

« Le titulaire de la chapelle Saint-Léonard-du-Fresnay tient de la seigneurie de Boizermont (ce fief était sis à Vautuit) une mâsure sise à Vautuit, contenant une vergée cinq perches, sur laquelle était anciennement édifiée la chapelle de Saint-Léonard-du-Fresnay, qui n'existe plus; icelle pièce bornée d'un côté à l'orient et d'un bout vers le midi la rue tendant de l'église de Routes à la chapelle des Aoustez; d'autre côté vers l'occident Pierre Mulotin et la rue de Saint-Vaast-Dieppedalle tendant dans ladite rue de la chapelle des Aoustez, et d'autre bout vers le nord Nicolas Foulon. Pour raison de laquelle pièce le titulaire d'icelle chapelle doit de rente seigneuriale par chacun an, au terme de Saint-Michel, six deniers. »

Il n'y a donc plus à s'y tromper maintenant; et quoique cet aveu, comme le pouillé d'Eudes Rigaud, la désignent sous le titre de chapelle de Saint-Léonard-du-Fresnay, ce n'est point au village du Fresnay qu'il faut la chercher. Vautuit paraît n'avoir été alors qu'une extension du Fresnay, hameau voisin.

On vient de voir aussi que, dès 1663 et même dès 1547, cette chapelle n'existait plus qu'en souvenir.

C'est un souvenir à conserver; saint Léonard est un patron à remettre en honneur. Mais ce n'est plus une simple chapelle qui est nécessaire : c'est une église assez spacieuse pour une population de 750 habitants.

Il y a longtemps que le premier désir en a été conçu, parce qu'il y a longtemps que la nécessité s'en est fait sentir... Le verra-t-on jamais se réaliser ? Aurez-vous jamais ce bonheur, bons habitants de Vautuit, de pouvoir vous réunir dans une église qui soit la vôtre, de prier sur la tombe de vos pères reposant désormais au milieu de vous, de recevoir les instructions et les consolations de la religion de la bouche d'un pasteur qui soit spécialement le vôtre !

La divine Providence a entendu vos gémissements et vos vœux. Déjà elle a nommé par son nom celui qui prendra votre cause en main et qui poursuivra l'œuvre de votre régénération. Saint Léonard, invité par lui, reviendra habiter ces lieux qu'il patrona jadis, et cette terre qu'on dirait aujourd'hui vouée au mépris, deviendra la demeure du Seigneur.

Un petit héritage est mis en vente au mois de juin 1861. Sa position est admirablement choisie. C'est le point central du village. Il se compose d'une masure de 46 ares, plantée et édifiée d'une habitation qui serait facilement convertie en presbytère, et en outre d'une pièce de terre me-

Digitized by Google

surant 56 ares, contiguë à la masure, très bien située et surabondamment grande pour une église, un cimetière, une maison d'école.

N'est-ce pas la Providence qui a ménagé cette occasion? M. Simon, curé de Doudeville, l'a pensé, il a fait part de ses idées à M. le maire. Celui-ci entend bien les grandes choses, et il les fait grandement. Achetez toujours, a-t-il répondu, l'argent se trouvera. L'héritage est acquis; l'argent est trouvé. Et pourquoi tairions-nous les noms de ceux qu'il convient d'appeler les trois premiers bienfaiteurs et fondateurs de la paroisse future. Quand nous garderions le silence, la voix publique citerait M. Andrieu, maire de Doudeville, M. le marquis de Montault et M. Louis Leboucher, trop tôt enlevé à toutes les bonnes œuvres qui se partageaient ses revenus. Le premier pas était fait, et l'autorité ecclésiastique et civile consultée répondait par des encouragements.

Mais, construire une église dans un village trop pauvre pour y contribuer; construire une église sans autre mobile que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes; construire une église dans une commune qui n'y a aucun intérêt apparent, et malgré les objections de quelques esprits à courte vue (en petit nombre, il est vrai), qui voient déjà dans leurs mesquines appréhensions le commerce du bourg ruiné, et la concurrence de deux ou trois petits marchands de rubans et de chandelles, s'élevant comme un colosse, et abattant par les pieds la fortune de la section mère, comme la pierre détachée de la montagne renversait la statue prophétique de Nabuchodonosor; construire une église sans autres ressources qu'une souscription volontaire, sans pouvoir même compter sur les secours que le gouvernement n'accorde qu'à ceux qui existent, qui sont reconnus, qui ont un titre légal, n'est-ce pas un vain espoir, une présomption, une folie? Il y en eut qui le pensèrent. M. Simon écouta tout et marcha quand même. Il ne demandait pas un édifice monumental, portant un caractère roman, grec ou gothique, mais un bâtiment simple et convenable, construit en matériaux du pays, sur le modèle de tant d'autres, légués par le XVIIIe siècle aux villages de campagne. Il est trop pauvre pour payer un architecte; il se fera lui-même architecte et conducteur de travaux; mais, en même temps, solliciteur ou quêteur, ce qui n'est pas le plus facile. Modeste dans ses exigences, il ne demande que 30,000 fr., 6,000 pour frais d'acquisition et 24,000 pour la construction, et il compte sur la Providence et sur la bonté de sa cause. Il n'attendra pas que cette somme soit complétée pour se mettre à l'œuvre. Les offrandes seront employées à mesure qu'elles seront apportées. En 1861, l'acquisition est payée. En 1862, les fondations sont creusées; en 1863, une première partie d'église, chœur, chapelles en croix et six mètres de nef, annoncent déjà ce que sera ce sanctuaire futur, et déjà, pour la première

Digitized by Google

fois, l'auguste sacrifice est offert sur un autel nouveau et des larmes de joie se mêlent au sang de la divine victime. Alors le doyen put dire dans son espoir et sa reconnaissance : « Jusqu'ici, Seigneur, ç'a été mon ouvrage ; « aujourd'hui que vous avez pris possession de ce sanctuaire, c'est à vous « d'achever l'œuvre : *confirma hoc, Deus.* » 1864 voit s'achever la nef et s'élever la tour, 1865 couronne l'édifice et s'occupe de l'ameublement.

Nous ne demandons pas encore ici de luxe. Ce qui est mis ailleurs à la réforme trouve chez nous bon accueil. Des débris d'un autel de Saint-Denis-d'Héricourt, nous faisons un maître-autel magnifique (pour nous). Saint-Patrice de Rouen le garnit de chandeliers. L'institution d'Yvetot nous envoie deux stalles principales; Ocqueville donne les quatre autres; Saint-Requier-ès-Plains envoie trois anciennes chapes ; Berville, une chaire très convenable, et Veauville-les-Baons des fonts baptismaux. Nous passons sous silence les offrandes de moindre importance, telles que linges d'église, croix, flambeaux, bannière, etc. Qu'il nous suffise de dire que l'empressement fut général.

Pendant qu'ont duré ces travaux, il a fallu, à plusieurs reprises, entretenir le zèle, nourrir la joie et l'espérance par quelques démonstrations solennelles. Le 6 septembre 1863, fut bénite et posée une première pierre avec cette inscription : « Dei optimi maximi Providentiâ, curâ Decani piorum que sumptibus, in honorem B. Leonardi, cujus in hoc pago cultus antiquitùs viguit, et ut lex Dei pauperibus evangelisetur, hæc domus cœpit ædificari anno ab Incarnatione MDCCCLXIII, hunc que primarium lapidem posuit honorabilis vir J. B. Andrieu, die VI septembris, clero populo que acclamantibus. » Et, en même temps, furent offertes, par la fabrique de Doudeville, les images de la sainte Vierge, de saint Léonard et de saint Louis, patrons des deux anciennes chapelles, revenant occuper la place que le malheur des temps leur avait fait perdre.

Le 4 avril 1864, fut faite, le matin, la bénédiction de l'église, et, le soir, la bénédiction du cimetière. Une énorme affluence de peuple et les processions des paroisses voisines vinrent donner à cette fête une grave et majestueuse solennité. Chacun se retira après la cérémonie, vivement pénétré des éloquentes paroles de M. le curé de Berville ; c'est quelque chose de si grave que les enseignements puisés dans la poussière des tombeaux ! C'est quelque chose de si instructif que la plantation d'une croix dans le champ du sommeil ! Ce fut aussi quelque chose de bien consolant pour le village que de pouvoir se dire que désormais chacun, après sa mort, pourra dormir en famille, et recevoir les prières et les bénédictions de ceux qui survivront.

Il y eut à craindre un moment que l'établissement de ce cimetière ne fu

Digitized by Google

ajourné. Il semblait à quelques étrangers trop rapproché des habitations. La distance légale était pourtant respectée. Mais, pour donner plus de faveur à l'objection, il se rencontra un homme qui bâtit, en trente jours, une légère maison, et la fit habiter au plus vite. Qu'est-ce qu'un si mince intérêt devant le bien de la communauté? Hélas!... chacun pour soi, tel est le principe réclamé par le nouveau patriotisme. Les habitants réclamèrent en masse; quatre-vingt chefs de famille, et, de peur qu'ils ne faiblissent, un nombre égal de femmes vinrent protester devant le commissaire enquêteur contre les prétentions (qu'on suppose plus intéressées que méchantes) d'un seul, et M. le Sénateur Préfet, dans un arrêté longuement motivé, fit comprendre à tous que la législation, en prescrivant telle distance pour un cimetière, a entendu une agglomération de maisons et non pas une habitation isolée, surtout quand elle a été élevée dans un esprit d'opposition. Depuis cette époque, la terre sainte s'est déjà ouverte cinquante-cinq fois! Le champ des morts est habité.

Le 7 mai 1865, une autre cérémonie réunit encore une foule empressée dans la petite église. Jamais le village ne fut plus animé. Chaque famille avait voulu partager le dîner de la fête avec les parents et les amis. Une cloche avait été déposée par le fondeur Cartenet au presbytère de Doudeville. Vautuit s'était dit, en la voyant passer : Cette cloche est pour nous... Oui, avait répondu le doyen, elle est à vous, si vous venez la prendre. Bien vite, Vautuit s'est ébranlé; la cloche est ornée de rubans et de lauriers; hommes et jeunes gens, tous sont jaloux de prêter leurs bras, et voici la cloche qui s'avance comme un triomphateur couronné au milieu d'une joyeuse escorte. Elle est déposée auprès de l'église, à la garde de saint Léonard, et Vautuit s'est dit : « elle est à nous; *Vive M. Andrieu!* qui nous l'a donnée! »

La cloche est la vie de la paroisse. C'est sa voix qui annonce aux habitants et les joies du baptême et les pleurs du trépas. Elle est comme le *Moniteur* public qui convie les paroissiens à toutes les fêtes. Jusqu'à ce jour, la tour muette paraissait gémir en silence et jalouser le sort des clochers d'alentour. Son tour va venir. Elle pourra tout à l'heure répondre à ses sœurs voisines. La cloche va recevoir la bénédiction qui la consacrera à un saint usage.

Ainsi est conçu son acte de baptême : « L'an de N.-S. 1865, j'ai été donnée à l'église de Saint-Léonard par M. J.-B. Andrieu, maire de Doudeville, chevalier de la Légion-d'Honneur, bénite par M. F. Andrieu, chanoine honoraire, doyen de Dieppe, et nommée Nathalie-Joséphine par M. Adolphe Marescot, propriétaire, trésorier de l'église de Doudeville, et D^lle^ Natalie

Digitized by Google

Andrieu, sœur des précédents. — M.-F.-X. Simon, *curé-doyen de Doudeville.* »

On connaît l'usage de donner à une cloche un parrain et une marraine. Les personnes qui acceptent cet honneur se croient obligées d'offrir à leur filleule quelque beaux vêtements, dont, à son tour, elle fait hommage à l'église qui lui donne asile. Un vêtement absorberait sa plus belle qualité ; à l'autel, il rendra les fêtes plus pompeuses. Cette cérémonie fut encore, sous ce rapport, un jour heureux pour notre jeune église. Son trésor s'enrichit à mesure que sa joie se dilate. Le maire a donné la cloche ; le parrain et la marraine trois chapes et un dais; l'officiant, une chasuble solennelle, le doyen, un calice. Que manque-t-il encore?... Un curé; c'est le cri général. Mais ce curé ne vivra pas seulement de la grâce de Dieu; il lui faudra du pain; il lui faudra même souvent le partager avec le pauvre. Il manque donc encore la chose essentielle, indispensable..... un titre.

La demande en a été faite. Elle est appuyée par trois sénateurs, Mgr le cardinal de Bonnechose, M. le Préfet de la Seine-Inférieure et M. le comte de Germiny, et un député, M. Barbet. Ainsi patronée, la cause est belle, et elle a cela de particulier qu'elles sort des circonstances ordinaires et que le public en désire le succès. Ne nous étonnons donc pas, si, dès le 27 décembre 1865, au moment même où les travaux complémentaires de l'église venaient d'être achevés, le décret d'érection ait été rendu, et qu'il ait prévenu les espérances d'un grand nombre. Saint Léonard a uni ses prières aux nôtres; il lui tardait de voir son culte rétabli ; et Dieu a exaucé encore une fois les prières du solitaire de Noblac. Il appellera encore les bénédictions d'en haut sur tous ceux qui ont concouru à la réalisation de cette œuvre, de leur protection et de leurs offrandes.

Les paroissiens, à leur tour, seront reconnaissants. Dès l'arrivée du décret qui fait aujourd'hui leur joie et couronne l'entreprise de M. le doyen, une députation nombreuse des habitants du village s'est présentée au presbytère de Doudeville pour lui offrir l'hommage de la reconnaissance générale. Celui-ci, pénétré de la même joie, et sensible à leur démarche, les a invités à rapporter toute gloire à celui qui dirige à son gré les volontés des hommes. Il leur a appris que cette église, pour laquelle il avait demandé 24,000 fr., avait été construite et meublée ainsi qu'elle est, moyennant 20,500 fr. Enfin, il leur a promis de continuer ses efforts pour réaliser au plus vite les travaux qui restent à faire, et qui sont indispensables, savoir : la restauration du presbytère et la construction d'une maison d'école.

Espérons que tout arrivera à bonne fin, et que tant d'efforts et de sacrifices contribueront à la régénération d'un village qui a été trop méprisé, et où il existe néanmoins tant d'éléments de bien. F. X. S.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

LES ANCIENS VIGNOBLES DE LA NORMANDIE, par M. L'ABBÉ COCHET. — *Brochure in-8° de 52 pages.* — Rouen, imp. H. Boissel, 1866.

Le travail intéressant que notre collaborateur vient de publier sous ce titre se compose de deux *Etudes* qui ont vu successivement le jour à vingt ans de distance. La première fut insérée en 1844 dans le *Bulletin de la Société libre d'Emulation* et tirée à part à cent exemplaires. Cet opuscule, comme tous les travaux réellement curieux et distingués, est devenu absolument introuvable.

M. L'abbé Cochet a voulu ajouter à ces recherches tout ce qu'ont produit depuis vingt ans les découvertes de la moderne archéologie, et dans une seconde *Etude*, complément de la première, il a surabondamment accumulé les preuves à l'appui de ses opinions. — Le tout forme l'ouvrage que nous présentons avec plaisir au public, ami de tout ce qui se rattache à quelque point de l'histoire de la Normandie.

Le lecteur, dans un petit nombre de pages rapides et bien écrites, trouvera réunis une multitude de faits et de renseignements, épars jusqu'ici dans une foule de gros et indigestes volumes. En moins d'une heure il apprendra que le pays normand, qui n'est point connu pourtant comme fertile en vignes, *non est Bacchica tellus*, renfermait au moyen-âge, et jusqu'au milieu du siècle dernier, des vignobles considérables, au moins par l'étendue.

Faut-il mettre des noms pour étiqueter chacun de ces crûs, dont le souvenir est obscurci? Rien n'est plus facile avec le travail dû aux recherches savantes de M. l'abbé Cochet.

Nous allons en citer au hasard quelques-uns, dans les environs de Rouen.

Il y avait d'abord les vignes du vallon de Fontenelle, propriété des abbés de Saint-Wandrille, et celles de Conihout, qui appartenaient aux moines de Jumiéges. A en juger par les caves de l'abbaye, la récolte ne devait pas être de petite importance dans les années privilégiées.

Aux portes mêmes de Rouen, il faut citer les plants de la côte de la Vigne, ceux de la côte Sainte-Catherine, et surtout ceux du prieuré du Mont-aux-Malades, qui s'étendaient sur les éminences comprises entre le Petit-Séminaire actuel et les flancs mêmes du Mont-Fortin.

Digitized by Google

Si nous remontons un instant le cours de la Seine, nous rencontrons les vins d'Oissel et ceux de Freneuse, dont la consommation était telle dans notre ville qu'ils sont spécifiés sur le tarif des droits d'entrée à Rouen.

Mentionnons encore Vatteville ; Sahurs ; le Valasse ; Oudales, qui produisait en son temps le *Surène de la Normandie.* — Les vignes croissaient jusqu'au bord de la mer, car nous trouvons dans les anciens titres les noms de Etretat ; Saint-Valery-de-Fécamp ; le Petit-Arques ; Bouteilles, célèbre aussi par ses salines.

Dans le pays de Bray, entre Foucarmont et Gournay, ce n'est qu'une suite de vignobles. — Il s'en trouvait à Graval, Portmort, Calvaincourt, Saint-Aubin et jusque dans les fossés de la ville de Gournay, d'après l'histoire manuscrite de Nicolas Cordier.

Aux sources de la Scie, l'abbaye de Saint-Victor possédait au XIe siècle, dans son riche patrimoine, la Terre-de-la-Vigne, que désigne la charte du donateur Roger de Mortemer, sous le nom de *Terram de vineâ.*

L'abbaye de Montivilliers avait cinq arpents de vignobles à Longueville; mais, la plus opulente de toutes ces pieuses retraites, c'était la royale abbaye de Fécamp. — Le duc Richard lui avait concédé en toute propriété, au XIe siècle, le bourg d'Argences, près Bayeux. — Ce petit pays donnait alors le meilleur vin de toute la Normandie.

Aussi les moines de Fécamp surent tirer un parti parfait de cette précieuse concession. Argences était une des sources les plus fécondes de leurs immenses revenus.

Vers le XIIIe siècle, ils détachaient quelques-uns d'entre eux pour surveiller sur place l'exploitation industrielle que comportait l'énorme production de leur récolte annuelle. Aussi le personnel de l'abbaye comprenait-il, à Argences, des procureurs ou représentants à la vendange, *procuratores in vindemiis ;* des ouvriers chargés de faire la récolte, *qui vina colligebant* ; et enfin des préposés à la surveillance des pressoirs, *qui torcular custodiebant.*

Les moines de Fécamp possédaient encore, aux environs de Vernon, douze arpents qui produisaient, en 1790, quatre-vingt-quinze muids, année commune.

Après cette nomenclature si longue de vignobles normands, on peut se demander comment il se fait que ces plantations aient absolument disparu dans notre contrée.

Plusieurs explications ont été données de ce fait, tout d'abord étrange.

Par les suites du déboisement, suivant l'opinion de l'illustre Arago, notre température normale a subi une dépréciation sensible, si bien que le raisin

Digitized by Google

ne mûrit plus dans les endroits où il prospérait aux siècles derniers. De plus, et il faut l'avouer, les crûs de Normandie ne pouvaient sérieusement entrer en concurrence avec ceux du Languedoc ou de la Bourgogne. Quelque soit notre amour-propre national, il faut reconnaître que le *Tranche-Boyau d'Avranches* était inférieur au Chambertin, et le *Romp-Ceinture de Laval* tout à fait au-dessous du Saint-Julien ou du Romanée.

Les populations, devenant plus exigeantes, à mesure que le goût s'épure, ne devaient pas s'y tromper longtemps, et sur les tables normandes le produit indigène devait fatalement disparaître devant l'invasion des grands vins du Midi. Quoiqu'il en soit, il est intéressant de reprendre à son origine l'histoire de nos vignobles de Normandie et de suivre, avec le travail de notre collaborateur, les développements de cette culture depuis le moyen-âge jusqu'à l'ère révolutionnaire.

M. l'abbé Cochet a réussi dans son œuvre nouvelle à produire, sous une forme attrayante, lucide et abrégée tout à la fois, une grosse question d'archéologie pure. Dans ce livre, comme dans tous ceux de l'auteur, éclate au suprême degré, cette qualité précieuse et toute française, la clarté, — toujours inséparable de la vraie science, — qui concilie à notre savant antiquaire des lecteurs, aussi bien parmi les gens du monde que dans le public spécial des initiés.

GUSTAVE GOUELLAIN.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

MORT D'HIPPOLYTE BELLANGÉ, PEINTRE D'HISTOIRE, ANCIEN CONSERVATEUR DU MUSÉE DE ROUEN.

Le nom que nous inscrivons en tête de cette note est un des plus populaires parmi tous ceux de l'école contemporaine. Bellangé partage avec Raffet et Charlet, ses émules, la gloire d'avoir fait revivre sur la toile des héros des grandes guerres de la République et de l'Empire.

Nous ne raconterons pas l'histoire de sa vie; elle a été faite depuis quelques semaines dans tous les journaux qui ont voulu donner leur tribut de regrets à l'artiste remarquable dont le pinceau vient de se briser prématurément. Nous ne répéterons pas ici ce que chacun sait et ce qui vient d'être très bien dit par quelques-uns dans les recueils spéciaux.

Ce qui nous appartient et ce que nous voulons constater dans cette carrière brillante, c'est le souvenir excellent parmi nous de l'homme qui dirigea pendant de longues années, jusqu'en 1843, avec une distinction incontestée, la conservation de notre Musée de peinture, et fut le collaborateur assidu de la *Revue de Rouen*, dès son origine. D'autres rediront les titres d'Hippolyte Bellangé aux distinctions et aux honneurs, rappelleront les tableaux qui lui valurent la faveur des masses et l'admiration populaire; il ne manquera point de biographes pour établir la suite de son œuvre depuis la *Bataille de Fleurus*, une de ses premières créations, jusqu'à l'*Episode de Waterloo*, que sa main vient de laisser inachevée.

Renfermons-nous dans le cadre que nous nous sommes volontairement tracé pour payer notre dette de reconnaissance à l'un de nos précurseurs, à l'un de ceux qui firent le plus pour ce recueil estimable que la *Revue de la Normandie* s'efforce aujourd'hui de continuer.

De 1833 à 1849, nous retrouvons maintes et maintes fois le nom d'Hippolyte Bellangé au bas de ces compositions gracieuses, qu'il ne dédaignait pas de composer spécialement pour la *Revue de Rouen*.

Ce sont tantôt des fantaisies ou des souvenirs du théâtre de l'époque, comme, par exemple, Leclère dans *Il y a seize ans*; Lemaire dans les *Mémoires du Diable* (1842). — D'autres fois ce sont des vues de nos vieilles cités

Digitized by Google

normandes, des constructions romantiques à la mode du jour ; citons dans cet ordre d'idées : *La Cour de l'auberge du Grand-Cerf, à Fécamp*, 1833.

Ces compositions étaient reproduites par le procédé de la lithographie et donnaient au recueil une importance très grande, une vie artistique à côté de la vie littéraire. Parmi les collaborateurs de Bellangé, nous aimons à retrouver les noms aimés de Balan, de P. Vasselin, de Langlois, de Gustave Morin : dans ce temps favorisé, l'art aidait de son concours puissant les essais de la jeune littérature.

Nous citerons encore dans la part de Bellangé à ces travaux contemporains de ses plus grands succès : *Un Vieux Marin*, 1844 ; *le Père Salé*, composition humoristique, 1848 ; et enfin le *Portrait de Dumée*, en 1849.

Nous avons tenu tout particulièrement, par l'énumération de ces œuvres légères, à montrer combien il y avait de bienveillance dans le caractère de Bellangé. En donnant à l'ancienne *Revue* le concours d'un talent éprouvé et d'une réputation établie, il voulut sans doute prouver que toutes les cordes vibraient en lui, et que le peintre autorisé ne dédaignait pas de protéger une entreprise honorable et de mettre son nom illustre à côté de noms moins connus. — Il se fit, de cette manière, beaucoup d'amis dans notre ville, et c'est à la sollicitation de quelques-uns que nous avons avec empressement rappelé ce qui précède.

GUSTAVE GOUELLAIN.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS MUNICIPALES NOUVELLEMENT FONDÉES A GISORS.

Deux Bibliothèques publiques ont été organisées dans ces dernières années, l'une à Bernay et l'autre à Gisors. Nous applaudissons d'autant plus à leur création que le département de l'Eure est l'un des moins riches de Normandie en collections scientifiques ou artistiques. Il faut d'ailleurs féliciter les municipalités, lorsque dans ces temps de centralisation, elles donnent quelque preuve d'attention aux intérêts intellectuels.

Les deux Bibliothèques de Bernay et de Gisors auront un caractère différent dû à la différence de leur origine. A Bernay, le noyau de la Bibliothèque existait depuis plus de soixante ans, mais l'organisation manquait. Pendant un demi-siècle, les restes de la riche bibliothèque de l'abbaye de Bernay ont gisé abandonnés dans un grenier de l'Hôtel-de-Ville, exposés à des dilapidations de toutes sortes, et depuis vingt ans les hommes d'initiative réclamaient la mise en ordre de ce fonds précieux. Aujourd'hui les habitants de Bernay peuvent profiter enfin des débris d'une propriété municipale trop longtemps soustraite à sa destination légitime, c'est-à-dire à l'usage public. Mais les anciens ouvrages dominent surtout à Bernay, tandis qu'à Gisors la Bibliothèque composée de volumes plus récents manquera de ces lignes de graves in-folio et de doctes in-quarto qui sont les fondements et les plus solides assises de tout établissement bibliographique important.

Voici quelques détails sur l'historique et l'organisation de la Bibliothèque de Gisors et des collections qui lui sont annexées.

Dans une salle de l'ancien couvent des Carmélites, aujourd'hui affecté en partie aux divers services de la Mairie, se trouvaient d'abord empilées sans ordre les archives du grand bailliage de Gisors et la partie des archives des couvents de la même ville, qui avait échappé au pillage révolutionnaire. La municipalité de Gisors venait d'en faire opérer le classement à ses frais, quand un beau jour, il y a cinq ou six ans, un ordre administratif ordonna le transport de ces documents historiques à Evreux et leur centralisation dans le bâtiment neuf des archives départementales.

Les bibliothèques des six couvents de Gisors avaient eu un sort pire que leurs archives, car elles ont entièrement péri.

Le 3 février 1791, le maire Courtois et les officiers municipaux Saunier et Fontaine, en procédant à la fermeture des maisons religieuses, dressèrent un inventaire du mobilier de ces communautés, dans lequel figurent 7,700 volumes imprimés et manuscrits. Longtemps on en a perdu la trace, mais M. Roux de Raze de Sauvigny, bibliothécaire de Gisors, a pu enfin s'assurer de leur triste destinée, grâce aux nombreux renseignements historiques réunis par M. Mesteil, avocat aux Andelys.

Digitized by Google

Les livres, manuscrits, tableaux et objets d'art confisqués dans les établissements monastiques non seulement de Gisors et des Andelys, mais encore de tout le district, tels que la collégiale d'Ecouis et les abbayes ou prieurés de l'Isle-Dieu, Mortemer, Villerest, Port-Mort et du Trésor, réunis aux richesses du même genre enlevés dans les châteaux de Dangu, Mainneville, Grainville, Travailles, Gamaches, Mouflaines, Ecos et Vaux furent envoyés aux Andelys et déposés en monceaux dans l'église profanée de Sainte-Clotilde, à l'exception des ouvrages de géographie qui furent dirigés sur Paris.

Aux 7,700 volumes provenant de Gisors s'ajoutèrent 11,500 nouveaux volumes, produit de ces autres spoliations. Le citoyen Pantin fut nommé bibliothécaire du district. Sur sa demande, un arrêté du mois de février 1791 ordonna le transport des livres et objets d'art dans un splendide édifice de la Renaissance, nommé la *Grand'Maison*, qui, hélas, a été honteusement démoli, et alloua 350 livres pour l'établissement des tablettes et rayons.

Le 23 brumaire an III, le citoyen Pantin rendant compte de ses travaux demanda que des collaborateurs lui fussent adjoints. Il restait encore au moins 9,000 volumes à classer : sur quatorze bibliothèques séparées à inventorier, sept avaient déjà leurs inventaires s'appliquant à 7,000 volumes. Le pauvre bibliothécaire était maigrement rétribué de sa peine, car au 18 germinal an XIII, sept ou huit années de son traitement lui étaient dues, et le loyer à payer au propriétaire de la *Grand'Maison* était aussi fort en retard. L'administration municipale des Andelys remédia honnêtement au mal en refusant de payer cet arriéré, et pour éviter à l'avenir les dépenses que pourraient entraîner de semblables collections, le préfet de l'Eure décida le 28 ventôse an XIII que les livres, manuscrits et autres vieilleries seraient vendus après estimation. Les experts furent les citoyens Goujon, libraire à Saint-Germain-en-Laye et Vallée aîné, libraire à Rouen.

La vente en bloc de ces 18,000 volumes, dont beaucoup seraient aujourd'hui d'un grand prix, figure ainsi dans les fastes administratifs des premières années du dix-neuvième siècle, et il paraît que les épiciers et les marchands de tabac furent les principaux et peut-être les seuls acquéreurs, car on ne retrouve pas dans la contrée de livres portant la marque des anciennes bibliothèques de l'arrondissement.

C'est ainsi que ce riche pays du Vexin normand est resté pendant plus de soixante ans sans une seule grande bibliothèque. Je me trompe, un bibliomane célèbre, M. le baron Coquebert de Montbret, forma à Gisors une bibliothèque de 50,000 volumes, qu'il légua toute entière il y a quinze ans à la ville de Rouen et dont il eut détaché peut-être quelque partie en faveur

Digitized by Google

de la ville de Gisors, si celle-ci avait été alors en état d'en profiter. Faute d'un établissement présentant des garanties de conservation, Gisors voyait chaque année s'échapper des richesses intellectuelles qui lui seraient restées, et les découvertes faites dans le pays s'en allaient à des musées étrangers.

Pour éviter à l'avenir ces pertes regrettables, une commission provisoire, dont MM. Bouchard et de Raze faisaient partie, fut nommée le 19 février 1858, sous la mairie de M. Thierry. Dès sa première réunion, cette commission décida qu'un Musée et une Bibliothèque seraient fondés à Gisors et que la salle du donjon serait affectée au Musée.

Le conseil municipal ayant voté un crédit pour approprier ce local à sa destination, le Musée se trouva créé par les actives recherches de M. Bouchard qui sut y faire affluer des curiosités de diverses nature : histoire naturelle, numismatique, antiquités, objets d'art. M. Foucart ayant donné une collection considérable de fossiles, le local devint insuffisant.

Quant à la Bibliothèque, quoiqu'un local lui eut été affecté dans une des salles de la mairie, elle n'était point organisée, et les livres qui devaient en former le noyau, restaient confinés dans une vieille armoire.

Ce n'est point à un pouvoir municipal régulier que revient l'honneur d'avoir fait un pas en avant. C'est une commission remplaçant le conseil municipal dissous, qui vota le 16 août 1862, sur l'iniative de M. de Nayville, maire par intérim, le déplacement du Musée et les fonds nécessaires à son établissement définitif. Le second étage de l'aile droite de la mairie fournit deux salles, l'une pour le Musée, l'autre pour la Bibliothèque.

Nous ouvrirons ici une parenthèse pour faire remarquer que dans presque tout notre pays de Normandie, les Bibliothèques municipales se trouvent ainsi réléguées au second étage des hôtels-de-ville. Ceci nous semble avoir plus d'un inconvénient. En cas d'incendie, en effet, les secours sont plus difficiles à faire parvenir aux étages voisins des combles. Ensuite le public hésitant souvent à gravir un long escalier, pour une lecture de peu d'instants, il en résulte que les bibliothèques restent à peu près désertes. La Bibliothèque la mieux installée de toute la Normandie est à nos yeux celle de la ville de Bayeux, placée, non pas à l'Hôtel-de-Ville, mais dans un édifice séparé dont elle occupe le premier étage, tandis que le Musée d'antiquités garnit le rez-de-chaussée. Grâce à cette installation dans un ancien hôtel particulier, la Bibliothèque de Bayeux, organisée d'ailleurs par un bibliothécaire éminent, le respectable M. Lambert, est devenue l'une des plus importantes de notre province par l'abondance des livres utiles et par la fréquentation de lecteurs.

Un arrêté du 25 octobre 1862 composa le personnel du Musée-Bibliothèque de Gisors, que des habitants dévoués se chargèrent d'administrer

Digitized by Google

et d'ouvrir au public. M. Avenel fut nommé directeur, MM. Bouchard, Chevalier et Brument devinrent conservateurs du Musée, tandis que MM. de Raze et Fouet eurent dans leurs attributions le service de la Bibliothèque. Le règlement, un peu long, puisqu'il n'a pas moins de 42 articles, porte la date du 19 novembre 1862. — L'établissement n'est ouvert qu'une fois par semaine, le dimanche de midi à trois heures, mais les étrangers peuvent le visiter les autres jours. Il serait à désirer que des lectures du soir fussent organisées en hiver.

Voici maintenant ce que nous pouvons dire sur la composition actuelle de cette Bibliothèque naissante. Son premier fonds provient d'une donation Lainé, qui fut accrue de la collection des classiques latins de Lemaire à laquelle la ville avait souscrit. La ville de Gisors ayant reçu d'en haut, comme beaucoup d'autres municipalités (Evreux entr'autres), l'injonction ou l'invitation plus ou moins officielle de souscrire aux œuvres complètes de Lamartine, s'exécuta et préleva sur son budget les fonds nécessaires pour cette acquisition. Un lot de publications administratives y fut réuni et le tout arriva à environ 700 volumes. Une augmentation de 542 volumes fut due aux efforts de la Commission provisoire. A la fin de l'année 1863, les nouveaux administrateurs avaient porté en définitive au nombre de 2,750 les volumes mis à la disposition du public, et ce chiffre s'est encore accru par suite de l'appel fait aux auteurs normands dont beaucoup ont répondu à la demande de la Bibliothèque de Gisors en lui offrant leurs écrits. C'est ainsi notamment que la série des ouvrages sur l'histoire locale s'est particulièrement développée. Nous serions même heureux, si la publication de cet article, pour la rédaction duquel les communications de M. de Raze de Sauvigny (1) nous ont été d'une grande utilité, pouvait procurer à la Bibliothèque de Gisors de nouveaux dons, en la faisant connaître des auteurs et des libraires.

Nous disions en commençant que les in-folio qui dominent surtout dans la Bibliothèque récemment créée à Bernay, font défaut au contraire dans la jeune Bibliothèque de Gisors. Qu'il nous soit permis de suggérer à ce sujet une idée à ses zélés organisateurs. Les collections de journaux manquent en général dans nos bibliothèques, et celles d'entr'elles qui pourraient offrir aux recherches un fonds abondant en ce genre finiraient par attirer l'attention et rendre des services. Le *Moniteur* est à peu près le seul journal qui arrive aux honneurs de la reliure. Il est cependant d'autres journaux où l'on retrouverait des articles curieux d'histoire, d'art et de littérature. Puisque les organisateurs du Musée et de la Bibliothèque de

(1) M. de Raze de Sauvigny est auteur d'une publication sur la *Propriété et l'imprescribilité des chemins ruraux*.

Digitized by Google

Gisors ont fait appel à la bienveillante générosité du public, pourquoi ne recevraient-ils pas, après lecture, des journaux que leurs abonnés ne conservent pas parce qu'ils sont trop encombrants, et qui ne coûteraient ainsi à l'établissement que des frais de cartonnage. La *Gazette des Tribunaux* et le *Droit* viendraient prendre place ainsi à côté du *Moniteur ;* le *Journal des Débats*, quoique déchu de son ancienne importance littéraire, offre encore fréquemment des articles dignes d'être retrouvés ; quelqu'ecclésiastique gratifierait sans doute volontiers la Bibliothèque des numéros du journal le *Monde*, qui, dans un esprit opposé, remue des idées et contient des appréciations intéressantes. La *Presse*, l'*Union*, le *Constitutionnel* et d'autres gazettes garniraient promptement les rayons. Des journaux anglais et allemands pourraient peut-être grossir la collection des feuilles françaises, où l'*Illustration* et les autres journaux à images occuperaient naturellement une place. Mais comme je crois que dans une Bibliothèque de province l'élément local doit passer en première ligne, c'est aux journaux normands que je voudrais que l'on offrît avant tout l'hospitalité. Il y a telle feuille d'annonces qui au bout de vingt ans procure des renseignements que l'on ne rencontre que là. J'ai trouvé pour ma part de curieuses indications pour l'histoire de nos fiefs et de nos châteaux dans d'anciennes purges légales. Eh ! bien, ces feuilles d'annonces judiciaires sont rarement conservées. Le dépôt fait aux préfectures n'est pas exactement transmis à Paris et il est tel journal d'arrondissement dont la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu ne contient pas un seul numéro. Allez aux archives de l'Eure et à la Bibliothèque d'Evreux, vous n'y trouverez les collections ni du *Journal de Bernay*, ni de celui de *Pont-Audemer*, ni du *Publicateur de Louviers*. Les articles d'histoire locale insérés de temps à autre dans ces feuilles deviennent ainsi introuvables quand ils ne périssent pas tout à fait. J'aimerais à les voir conservés dans la Bibliothèque de Gisors, où le *Vexin* et le *Journal des Andelys* auront, j'en suis sûr, une place réservée pour leur collection toute entière, s'il est encore possible de se procurer les années antérieures à l'ouverture de la Bibliothèque.

BORDEAUX.

Rouen —Imp. E Cagniard.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

SÉPULTURE GAULOISE

TROUVÉE DANS LA BASSE FORÊT D'EU

En Juin 1865.

Au mois de juin 1865, il me fut montré dans la basse forêt d'Eu, au triége de Varimpré (1), un mouvement de terrain, de forme ovoïde, long de 10 mètres et large de 7. Un léger rejet de terre entourait ce petit tertre dont la surface s'élevait à peine au-dessus du sol. L'étrangeté de ce mouvement de terrain ayant inspiré à M. de Girancourt et à moi la pensée de l'étudier, nous l'avons fait attaquer par quatre ouvriers, le 15 juin dernier. Notre commun désir était de connaître l'usage auquel avait pu servir ce terrassement singulier et d'une importance minime. Jusqu'à un certain point, nous pensions avoir affaire à une fortification : il s'est rencontré, au contraire, que nous étions en présence d'une sépulture. En un mot, nous n'avons pas trouvé ce que nous supposions, et nous avons rencontré ce que nous ne cherchions pas. C'est ce qui arrive souvent dans la vie.

Afin de nous rendre un compte exact du fossé qui environnait le tertre, de nous assurer de sa profondeur primitive en appréciant l'épaisseur du remblai tombé dans la tranchée, nous avons pratiqué

(1) Commune des Essarts-Varimpré, canton de Blangy, arrondissement de Neufchâtel.

Digitized by Google

une coupe en dehors même du petit vallon. C'est dans cette coupe, commencée par hasard au côté nord du terrassement, que nous avons aperçu une sépulture gauloise placée dans l'argile à 1m 30 du sol actuel. La manière dont elle s'est révélée à nous est assez étrange.

La terre que nous fouillions était une argile jaune, légère et fine; elle semblait avoir été passée au tamis, circonstance que M. de Ring, croit avoir reconnue dans les tombes celtiques de l'Alsace (1). Il ne nous fut pas malaisé de reconnaître que cette terre avait été remuée. Quelques charbons de bois qui se montraient çà et là dans le sol, confirmèrent le premier diagnostic donné par la pioche. Nos conjectures se transformèrent bientôt en réalité.

A 1m 30, ainsi que je viens de le dire, nous aperçûmes de gros charbons de bois; puis, au même instant, un des deux terrassiers placés dans la tranchée, ramena avec sa pioche un morceau de fer que je reconnus immédiatement pour une hache. Mais était-ce la hache d'un bûcheron ou celle d'un guerrier? Là était toute la question. Cette incertitude ne dura pas longtemps : notre procès était gagné, nous avions la preuve que l'homme avait passé par là. Pour le moment, cela nous suffisait.

Je sautai aussitôt dans la tranchée et, à l'aide d'un couteau, je fouillai dans la direction d'où provenait la hache de fer. Je ne tardai pas à apercevoir le bord d'un vase. Instinctivement je conclus qu'il n'était pas seul et que nous avions mis la main sur une mine archéologique.

Notre espérance ne fut pas déçue. Nous mîmes deux jours à dégager le dépôt qui se présentait à nous et dont la surface n'occupait guère moins de 2 mètres dans tous les sens. Nous allons procéder à l'inventaire des objets, moins dans l'ordre de leur découverte que dans celui de leur importance.

La première chose à noter, celle que les autres entouraient et pour laquelle elles se trouvaient là, c'était le dépôt des os brûlés d'un adulte. Ce dépôt était dans l'argile et rien ne le protégeait du contact

(1) M. de Ring, *Les Tombes celtiques de l'Alsace*, p. 4, in-folio, Strasbourg, 1861, 2e édition.

Digitized by Google

de la terre et des objets environnants. Ces ossements, si bien escortés, n'avaient certainement pas été mis dans la terre nue, mais dans une caisse de bois qui s'était consumée depuis longtemps et dont nous avons encore retrouvé quelques clous. Si le fer, en se décomposant, s'était attaché quelques os brûlés, d'autre part, il s'était assimilé aussi quelques filaments de bois encore reconnaissables à travers l'oxyde.

Ce n'est pas la première fois que, dans nos contrées, j'ai trouvé des incinérations dans la terre nue. La même chose s'était déjà produite dans des sépultures gauloises du Ier siècle rencontrées en octobre 1863, dans cette même forêt d'Eu, au lieu dit la *Mare des Cendriers* (1). Nous pensons qu'il en a été de même dans le cimetière gaulois du Vaudreuil que nous avons exploré en 1859 (2). Semblable particularité m'était également apparue pour l'époque romaine dans quelques incinérations. Je cite notamment le *Val-aux-Vaches,* près Fécamp, dont les habitants étaient très pauvres (3). M. de Saulcy avait fait pareille observation à Dieulouard, en Lorraine, pour des sépultures romaines, et M. de Bonstetten, en Suisse, pour des sépultures gauloises (4). Même remarque faite par M. Caraven sur les Gaulois de Sainte-Foi, près Castres (5).

A l'époque romaine du Haut-Empire, la caisse funèbre était la loi générale de la sépulture humaine ; mais alors elle renfermait dans son sein tout le dépôt des vases qui accompagnaient l'urne cinéraire. Les os brûlés eux-mêmes étaient contenus dans une urne de terre ou de verre.

Évidemment, cette dernière règle ne regardait pas le dépôt de

(1) *La Seine-Inférieure hist. et archéolog.*, p. 333. 1re édition. Dieppe, 1864, 2e édit., p. 514, Rouen, 1866.

(2) « Le dépôt funéraire dut généralement être confié à la terre dans une caisse de bois fermée avec des clous. » *Note archéolog. sur un cimet. gaul. découv. au Vaudreuil (Eure), en* 1858 *et* 1859, p. 11 et 12.

(3) *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.*. p. 101.

(4) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 29.

(5) A Caraven, *Sépulcrologie gaul. et franq. du départ. du Tarn*, p. 18.

Digitized by Google

Varimpré où l'urne cinéraire faisait complètement défaut (1). Cette absence s'explique malaisément en présence du nombre vraiment considérable de vases qui accompagnaient le défunt. En effet, nous n'avons pas compté moins de dix vases entiers ou incomplets, mais la plupart avaient été déposés intacts. Quelques-uns ont pu être tirés de terre dans leur intégrité, mais le plus grand nombre en sont sortis brisés, soit par la bêche, soit par la chute des terrains. Ils ont pu être rétablis par la patience de M. de Girancourt, qui a, pour ces sortes de restitutions, un talent tout particulier. Parmi ces dix vases, il y en avait de trois formes différentes bien caractérisées. La première catégorie se composait de deux *ollas* ou pots-au-feu. L'un était très grand et l'autre beaucoup plus petit. Le plus grand pouvait bien contenir 6 à 7 litres. Sa hauteur est de 37 centimètres et sa largeur de 31 centimètres. L'*olla* inférieure était à peu près le tiers de celle-ci. La seconde catégorie se compose de coupes, bols ou écuelles, de forme hémisphérique et de la contenance de 50 centilitres ou environ. Il y avait quatre écuelles de ce genre. Le troisième ordre se composait de trois ou quatre vases à pied affectant le type d'une patère antique, mais de grandes proportions, et pouvant contenir au moins 1 litre. (Nous reproduisons aux pages suivantes la grande *olla*, deux coupes ou patères et quatre bols ou écuelles.)

Il est probable que tous ces vases ont été déposés pleins dans la sépulture. Ils devaient contenir du liquide, du potage, de la nourriture ou des grains pour le défunt. Mais, en les vidant, nous n'y avons trouvé que de la terre sans le plus petit alliage d'une substance quelconque. C'est probablement ce que M. de Ring, de Strasbourg, appelle le dernier repas funèbre servi au défunt par ses amis (2).

Du reste, ce sont ces vases qui ont servi à dater notre sépulture. Sans eux, elle fut demeurée pour nous un profond mystère. Les

(1) Nous appelons urne le vase qui contient les os brûlés du mort. Les autres vases qui accompagnent l'urne ou le corps sans rien contenir, sont des vases funéraires.

(2) De Ring, *Les Tombes celtiques de la forêt d'Ensisheim et de Hubelvadale*, réédition, p. 4.

Digitized by Google

autres objets ne portaient avec eux aucun caractère déterminant. Ils étaient même généralement attribués à une époque différente et postérieure. Mais outre que la forme des vases est parfaitement cel-

Grand vase en terre grise, de forme ollaire.

Vase en terre grise, en forme de coupe ou patère.

Digitized by Google

tique, il en est également de même de la terre et de la cuisson.

La terre est cassante et celluleuse comme chez tous les vases gaulois. La teinte en est grise ou d'un rouge foncé, tirant sur le brun. Le type en est très primitif; tous, cependant, paraissaient avoir été faits au tour, à l'exception de la grande *olla*, qui semble bâtie à la main.

Vase en terre grise, en forme de coupe ou patère.

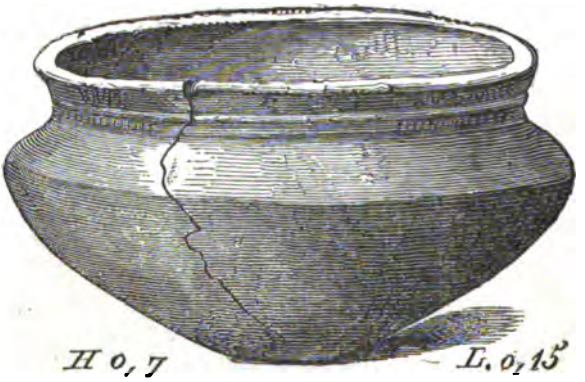

Bol ou écuelle en terre cuite.

On dirait qu'à cette époque l'art du potier avait peine à s'élever aux proportions des grandes pièces.

Digitized by Google

La terre de Varimpré est celle de toutes les poteries gauloises qui nous ont passé sous la main à Bouelles (1854), à Moulineaux (1855),

Vase en terre grise, en forme de bol ou écuelle.

Bol ou écuelle en terre cuite.

Bol ou écuelle en terre cuite.

Digitized by Google

à Saint-Wandrille (1861), à Sainte-Beuve-Épinay (1863), à Foucarmont (1863), à Caudebec-lès-Elbeuf (1834), à Rouen (1856), au Vaudreuil, dans l'Eure (1859), et à Port-le-Grand, dans la Somme (1834). Elle leur est donc contemporaine, et c'est là, pour nous, la meilleure manière de dater la sépulture. Cette indication vaut mieux que le fer, le bronze ou la pierre ; car ces substances sont durables, et l'on est aussi loin de connaître leur commencement que leur fin. La céramique, au contraire, n'a qu'une existence très limitée, et celle qui nous occupe a dû moins durer que toute autre.

J'en dis autant de la monnaie : une pièce d'or ou d'argent peut et doit durer des siècles. N'étant point démonétisée, la circulation en est indéfinie. La céramique gauloise n'a pu avoir qu'une existence très circonscrite. Impropre au transport par sa fragilité, elle ne l'est pas moins à un service prolongé. Aussi nous pouvons dire que si le vase est du temps de l'inhumation, l'inhumation, à son tour, est contemporaine du vase.

Après la céramique, la substance la plus multipliée était le fer. Il y avait plusieurs objets de cette matière; nous avons pu en distinguer six encore parfaitement déterminés dans leur forme. Il y avait ensuite des paquets de fer oxydé où nous n'avons pu rien distinguer.

Parmi les pièces les mieux caractérisées, nous citerons la hache de fer, longue de 16 centimètres, large de 7 et qui a la forme des haches modernes de nos bûcherons; cette hache n'a rien de franc. Elle peut ressembler aux haches romaines, mais nous en possédons si peu que nous puissions reporter au temps des Césars. Quant aux haches des gaulois, nous ne craignons pas de dire que nous n'en connaissons pas en fer qu'on puisse leur attribuer avec certitude, tandis qu'au contraire, il est reçu en archéologie de leur donner une masse de haches en bronze à type très varié. Mais encore, parmi ces dernières, toutes diverses qu'elles soient, nous n'en connaissons aucune qui ressemble à la nôtre. (Nous donnons la hache de Varimpré à la page suivante.)

Le cimetière gaulois de Bouelles nous a donné une épée en fer, et celui de Saint-Wandrille, des lances. Le cimetière de Moulineaux

Digitized by Google

nous a fourni des épées et des lances de fer; celui du Vaudreuil, des fibules et même un casque de fer. Mais jusqu'ici aucun ne nous avait montré de hache. Il en est à peu près de même des incinérations gauloises de Sainte-Foi et de Castres (1), des tumuli d'Alaise et des tombes celtiques de l'Alsace, explorées par M. de Ring, et dont les vases ressemblent si bien aux nôtres. Aucun d'eux, jusqu'à présent, n'a donné de hache en fer. Nous croyons donc avoir dans la nôtre une chose nouvelle en archéologie.

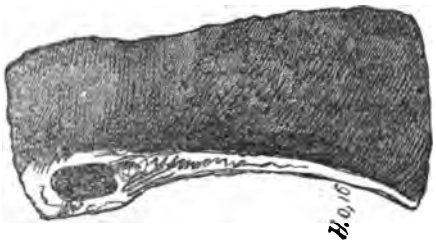

Hache en fer.

Généralement, on s'accorde pour prodiguer le bronze aux Gaulois; mais, dans tout ce qui les concerne, on se montre avare du fer. Ici, au contraire, où, grâce à la céramique, l'attribution gauloise ne saurait être contestée, presque tout le mobilier est en fer. Nous convenons, toutefois, que notre sépulture, tout indigène qu'elle nous paraît, est cependant contemporaine de l'établissement romain dans les Gaules. Assurément, il en est de même de celles du Vaudreuil, de Moulineaux, de Saint-Wandrille, de Port-le-Grand, de Caudebec, de Sainte-Foi de Castres et des forêts de l'Alsace.

Un objet de fer, curieux et rare parmi nous, c'est le grand couteau pouvant servir tout à la fois de couteau de table et de poignard de guerre. Il y a plus : à la manière dont la pièce s'emmanchait et à la façon dont elle était terminée, il ne serait pas impossible qu'elle eût pu, dans certain cas, servir de lance ou de framée.

(1) Caraven, *Sépulcrologie gaul. et franq. du Tarn*, in-12 de 35 pages, Castres, 1863.

Digitized by Google

Ce couteau, long de 31 centimètres, et large de 5 centimères à la base, affecte une forme légèrement triangulaire. Il se termine en pointe fort aiguë et semble, à son extrémité, avoir tranché des deux côtés, ce qui lui eût permis de jouer le rôle de lance à l'occasion. Ajoutons à ce détail celui de l'emmanchement.

Tous les couteaux anciens que nous avons rencontrés jusqu'ici, aussi bien les couteaux francs que les couteaux romains et ceux du moyen-âge, ont une soie, et leur emmanchement se faisait au moyen d'une poignée qui enveloppait cette partie de l'ustensile ou de l'arme; mais le couteau de Varimpré était muni d'une douille et s'emmanchait comme une lance. C'est cette particularité de l'emmanchement qui me fait présumer de la double destination domestique et militaire de la pièce. (Nous donnons ici ce couteau extraordinaire.)

Couteau en fer, à manche creux, imitant la douille d'une lance.

Les couteaux, si communs dans les sépultures franques, sont très rares dans les sépultures romaines de nos contrées. Je n'en connais guère qu'un ou deux exemples. Je citerai celui d'Orival, près Fécamp, en 1864 (1), et celui de Lillebonne, en 1856 (2). M. Berbrugger parle aussi de couteaux rencontrés à Alger dans des tombeaux du IVe siècle (3). Je ne connais pas de couteaux de fer sortis des sépultures gauloises de la Normandie, ni de celles de l'Alsace; mais je crois qu'il en a été trouvé sur le plateau d'Alaise (4) et dans les sépultures celtiques de Sainte-Foy, près Castres, étudiées et explorées par

(1) *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, 2e édition, p. 465.
(2) *La Seine-Inférieure hist. et arch.*, 1re édition, p. 235; 2e édition, p. 403.
(3) Berbrugger, *Revue africaine* de juillet 1862, p. 303.
(4) Castan, *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 374.

Digitized by Google

M. Caraven (1). En tout cas, ce couteau (lance ou poignard) de Varimpré était placé sous un des plateaux en terre cuite et au milieu des os brûlés ; il paraissait même avoir été en contact avec du bois.

Si le couteau est rare, je n'en dirai pas autant de la fibule en fer, qui est prodiguée partout. On la trouve en Alsace (2), en Suisse (3), en Franche-Comté et en Normandie (4). Pour notre compte, nous en avons vu à Caudebec-lès-Elbeuf, à Moulineaux et au Vaudreuil.

Dans la description de ce dernier cimetière, nous en reproduisons quatre qui ont le plus grand rapport avec celles du Varimpré. Seulement, les fibules de Vaudreuil sont beaucoup mieux conservées. Cela tient-il à la nature du terrain ou à une moins grande antiquité ? Nous ne saurions le dire. (Nous donnons ici la fibule de la forêt d'Eu.)

Fibule ou broche en fer.

Depuis dix années environ, surtout depuis les découvertes du Vaudreuil, d'Alaise et de l'Alsace, je considère la fibule de fer comme gauloise. J'ai été grandement confirmé dans mon attribution par la nouvelle découverte de Varimpré. Cette fibule à ressort et en fil de fer, je ne l'ai jamais recueillie dans les incinérations romaines du Haut-Empire, pourtant si nombreuses parmi nous. Elle est à mes yeux comme le trait caractéristique des populations indigènes et de la civilisation primitive. Involontairement, elle me rappelle cette épine dont se servaient les Germains de Tacite pour fixer la saie sur

(1) A. Caraven, *Sépulchrologie gaul. et franq. du départ. du Tarn*, p. 25.

(2) De Ring, *Les tombes celtiques de l'Alsace*, p. 8 et 24.

(3) De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 28 et 29, pl. V, fig. 9. 10 et 11. — Ces fibules helvéto-burgondes sont en bronze, mais elles ressemblent aux nôtres.

(4) Castan, *Les tombelles celt. et rom. d'Alaise*, p. 12 et 14, pl. II, fig. 6, 7 et 8. In-8° de 28 pages, Besançon 1859.

Digitized by Google

leurs épaules : « *Tegmen omnibus sagum fibulâ, aut, si desit, spinâ consertum.* » Entre les Germains de Tacite, les Bretons d'Agricola et les Gaulois de Sacrovir, nous croyons qu'il n'y avait guère de différence.

Un quatrième objet de fer que nous avons bien été surpris de rencontrer dans cette sépulture, ce sont des ciseaux ou forces, longs de 22 centimètres. C'est chose commune que les ciseaux de fer dans les sépultures franques, saxonnes, burgondes et allémaniques (1). Nous en avons aussi reconnu plusieurs dans les incinérations romaines de Neuville, près de Dieppe, fouillées en 1845 (2). Cependant, chose assez bizarre, nous ne nous souvenons pas d'en avoir remarqué ailleurs dans d'autres cimetières romains. (On peut juger des forces ou ciseaux de Varimpré.)

Ciseaux ou forces en fer.

Ce qui est certain, c'est que nous ne les soupçonnions pas dans les tombes gauloises. Mais il faut se hâter de dire que la sépulture gauloise bien constatée et bien critiquée est chose assez nouvelle en archéologie. Fort peu de sépultures de cette période curieuse et reculée, ont été explorées, étudiées et observées avec ce soin scrupuleux qui seul constitue la science et fonde la connaissance de l'antiquité. Nous-même, qui avons déjà traité de la sépulture gauloise, nous n'avons encore jusqu'ici fouillé que trois cimetières. Les autres vases et sépultures nous ont été communiqués par des ouvriers qui les avaient découverts sans les étudier et plus souvent brisés qu'observés.

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 207, 308, 256, 282, 295 et 197. 2e édit., p. 241, 242, 309 et 346. *Sépult. gaul., rom., franq. et normand.*, p. 169, 173, 181, 188, 191, 193.

(2) *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 68. 2e édit., p. 80.

Digitized by Google

Voilà ce que le fer nous a fourni de plus distinct et de mieux accusé. Nous avons encore vu apparaître plusieurs groupes de la même substance, mais très oxydés. Malheureusement, il n'a pas été possible d'y rien reconnaître de précis. Toutefois, nous ne serions nullement surpris qu'il ait existé dans cette masse une alène ou plutôt une vrille semblable à celle que l'on trouve dans les sépultures franques, à la ceinture des morts. Mais ce que j'ai cru reconnaître de mieux déterminé, ce sont les mailles d'une chaînette de fer semblables à celles que nous avons parfois trouvées chez les Francs. Celles-ci, toutefois, sont plus fortes et mieux accentuées. Un moment nous avons cru qu'il était possible de rattacher cette chaînette à l'objet, composé de fer et de cuivre, dont nous allons parler et qu'un instant nous avons supposé un casque. En ce cas, la chaînette aurait été la jugulaire.

Nous arrivons maintenant à une pièce importante qu'il nous est malaisé, pour ne pas dire impossible, de déterminer. Nous allons la décrire, ne pouvant la juger ni la qualifier.

Cette pièce s'est présentée à nous l'ouverture en haut, quoique légèrement inclinée. Elle était au milieu du dépôt, ce qui n'explique rien. L'objet entier se compose de fer et de cuivre. La partie haute est formée d'un cercle de fer, épais de 5 à 6 millimètres et haut de 6 centimètres. Le diamètre approximatif m'a paru de 26 centimètres dans le sens de la longueur, et de 20 centimètres dans le sens de la largeur. La profondeur est de 20 centimètres environ.

Ce cercle était muni, de chaque côté, dans la partie plate, de deux anneaux, aussi en fer, qui avaient été mobiles. Ces anneaux mesurent un diamètre de 9 centimètres.

Comme nous l'avons déjà dit, la portion, que nous nommerons volontiers le sommet ou le fond, était en cuivre finement laminé. L'épaisseur de la lame est à peine d'un millimètre. Sa finesse est si grande qu'il n'a pas été possible d'en conserver un seul morceau.

La forme seule de l'objet, empreinte d'oxyde de fer et de cuivre, s'est parfaitement maintenue au sein de la terre d'où il nous a été possible de l'extraire. Nous l'avons étudiée avec soin et sous toutes

Digitized by Google

ses formes. Notre jugement flotte entre deux appréciations bien différentes. D'une part, nous savons que l'objet a la forme d'un vase de métal, mais d'un vase dont le type est celui d'une tête humaine, forme insolite et inconnue dans l'espèce. D'autre part, nous supposons avoir ici le casque d'un guerrier dont les armes sont voisines, dont le corps est gisant à côté et dont l'équipement environne les restes.

Outre la forme, le peu d'épaisseur du bronze semble éloigner l'idée d'un vase usuel. Il n'eût pu servir à beaucoup de choses, ni bien longtemps; cependant, nous connaissons des plateaux francs dont le métal est également très fin. Ajoutons que les anneaux de fer mobiles auront pu servir d'oreillons pour attacher la jugulaire qui, selon nous, était représentée par une chaîne. La présence d'un casque dans une sépulture gauloise n'a pas lieu d'étonner. On sait qu'au Vaudreuil, il s'est rencontré un beau casque en fer bien conservé et servant d'urne, car il était, dit-on, rempli des os brûlés du mort (1).

D'autre part, des casques formés avec des cercles de fer ne seraient pas chose absolument inconnue chez les peuples primitifs : car un auteur du moyen-âge, exposant les mœurs des anciens Bretons, dit qu'ils se ceignent la tête avec un cercle de fer : « *Cervicem ferro cingunt* » (2) ; ce qui aurait beaucoup de rapport avec notre anneau capillaire, si c'en est un.

Dans l'impossibilité où nous sommes de nous prononcer, nous aimons mieux exposer l'état de la question. Le lecteur jugera, ou l'avenir éclaircira un jour le fait qui s'est présenté une seule fois devant nos yeux.

Mais, à la rigueur, toutes ces choses placées dans la tombe se comprennent. On a des exemples de casques, d'épées, de couteaux et de ciseaux dans la sépulture. Les fibules et les vases sont de tous les jours. Mais ce qui nous paraît unique, ou du moins fort rare en son genre, c'est un moulin à bras complet : c'est-à-dire une meule et

(1) *Note archéolog. sur un cimet. gaul. découvert au Vaudreuil* (*Eure*), p. 10. — *Revue de la Normandie*, t. IV, p. 208. — *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. III, p. 606-615.

(2) *Ricardi monachi, de situ Britannice*, p. 36, *apud Antiquitates celto-normanicæ*, édit. de 1786.

Digitized by Google

son réceptacle posés l'un sur l'autre, comme pour broyer le grain. La partie haute du moulin avait la forme hémisphérique bien connue, et était munie de deux trous : celui du milieu en forme d'entonnoir, et un trou latéral pour fixer la manivelle qui faisait mouvoir la meule. La partie inférieure, plate et circulaire, était lisse et paraissait usée par un long frottement.

Chose singulière, ces deux pièces, destinées à marcher ensemble, n'étaient pas faites de la même pierre. D'abord, la meule n'était pas en poudingue, si commun dans nos contrées et dont sa compose la presque totalité des meules de la Seine-Inférieure. Notre pays avait des ateliers de meules en poudingue, à Saint-Saëns et dans le bois des Hogues, qui l'approvisionnaient à peu près exclusivement. La meule de Varimpré, au contraire, était en grès, et d'un grès poreux qu'on ne trouve pas dans nos contrées. Quant au réceptacle, il était en pierre meulière, pierre qui avait quelque ressemblance avec de la lave volcanique.

Je ne saurais douter un instant que ces deux pièces n'aient été posées dans la sépulture complétement montées et à l'état de service. Le fait de rencontrer ces deux objets l'un sur l'autre, le démontre suffisamment. Nous sommes heureux de mettre sous les yeux du lecteur les deux pièces dans l'état où elles ont été trouvées.

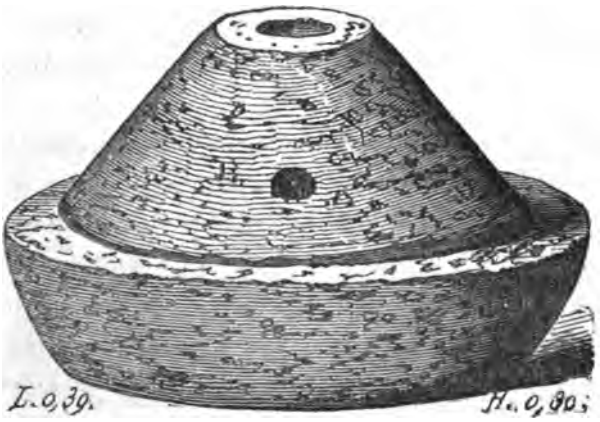

Meule à broyer en grès avec réceptacle en pierre meulière.

Digitized by Google

Lorsque nous avons dit qu'il n'y avait pas d'exemple de meules enfouies avec un mort, nous avons voulu parler de notre pays et de nos propres fouilles. Précisément, nous avons lu dans ces derniers temps, au sein d'un recueil scientifique fort estimé, un fait qui a du rapport avec le nôtre. M. Quicherat, qui a étudié la question des puits-sépultures et qui ajoute confiance à cette théorie archéologique nouvellement découverte, cite un fait qui a une grande analogie avec la sépulture de Varimpré. Il raconte qu'à Gourgé, près Parthenay (Deux-Sèvres), on a trouvé, en 1864, six puits funéraires à la *côte de Thouet*. Dans l'un de ces puits, tout remplis de tuiles et de vases romains, « était un moulin à bras avec ses deux meules, l'une en pierre volcanique et l'autre en grès (1). »

Il me paraît clair que nous avons ici un Gaulois et vraisemblablement un soldat de la Gaule conquise ; en un mot, un vaincu vivant au service des vainqueurs. Ce guerrier indigène sera tombé à la force de l'âge et au milieu de sa carrière. Il aura été déposé ici dans cette terre de sa patrie, entouré de son équipement de campagne et aussi avec son approvisionnement : car si nous avons la meule à broyer le grain, il est probable que les vases contenaient le froment destiné à la mouture. Une surface relativement considérable avait été accordée à cette incinération. Comme aucun des objets n'avait bougé, nous pouvons apprécier le développement accordé à l'ensemble du dépôt. Il n'avait guère moins de 2 mètres dans tous les sens, ce qui est beaucoup pour une incinération.

De tout cela, nous pouvons conclure que nous avons ici une sépulture remarquable à plus d'un titre, mais surtout à cause de l'époque et de la civilisation reculées auxquelles nous l'attribuons.

Depuis quelques années, la nationalité gauloise commence à nous apparaître dans ses cimetières, et ce sont les bois et les forêts, en un mot les lieux les plus perdus, qui nous la font connaître. Ces études qui terminent notre vie d'archéologue, complètent aussi nos travaux sur la Normandie souterraine. Grâce à elles, il restera peu de lacunes

(1) Quicherat, *Revue des Soc. sav.*, 4e série, t. 1er, p. 186. Numéro d'avril 1865.

Digitized by Google

à combler dans notre classification sépulcrale à l'aide de la céramique.

Du reste, nous devrons les éléments de ce travail, aussi neuf qu'intéressant, aú zèle éclairé et au dévoûment absolu de M. de Girancourt, conseiller général du canton de Blangy, le digne descendant de ces gentilshommes verriers qui ont illustré le comté d'Eu. Notre compatriote, aussi distingué par ses sentiments que par son origine, porte un intérêt tout particulier à cette forêt d'Eu, qui fut le berceau de sa famille et le théâtre de l'industrie paternelle. Non content de faire sortir du sol qu'il habite les éléments les plus précieux et les plus reculés de son histoire, il rassemble chez lui, dans un musée spécial, les produits de l'art ancien et de l'antique industrie normande. Il fait plus : il a voulu faire profiter le public du fruit de nos découvertes, et, avec une libéralité dont chacun lui saura gré, il nous permet de reproduire ici les monuments de Varimpré qui intéresseront vivement les amis de nos antiquités gauloises et de nos origines celtiques.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

ÉCONOMIE

INDUSTRIELLE ET RURALE.

(Deuxième Article.)

II.

ALIMENTATION ET SALAIRES.

J'ai été amené, en examinant la situation industrielle des ouvriers des villes, à apprécier les rapports qui existent, entre les *salaires* et la *consommation*, relativement aux ouvriers urbains en général.

Les observations s'appliqueront du reste, par extension, à la recherche de l'équilibre qu'il est désirable d'obtenir entre le revenu et la consommation, pour l'ensemble des classes ouvrières et moyennes, qui ont grandement à se préoccuper de cette situation.

Or, il résulte de documents officiels récemment publiés (1), que les prix moyens des principaux comestibles ont augmenté en France, dans une période de trente-deux ans, de *quarante-cinq pour cent !*

Cette proportion, qui se tire d'éléments d'information très variés, peut n'être pas rigoureusement exacte. Il est possible, en outre, qu'en la supposant telle, elle ait été déterminée, au moins pour la viande, par des circonstances passagères et accidentelles, telles que les épizooties, et de fréquentes disettes de fourrages.

Mais on peut considérer comme certain un accroissement constant, plus ou moins régulier et rapide, du prix de toutes les substances alimentaires, par suite d'un défaut d'équilibre évident entre les besoins de la consommation et les ressources de la production.

(1) Statistique générale de France.—Prix et salaires.—T. XII.—1863.

Digitized by Google

Parmi les causes, qui sont nombreuses et complexes, la statistique signale, en première ligne, le progrès de la population. Ce progrès a été relativement très modéré, sans doute ; mais il se produit surtout sous la forme de prolongement de la durée de la vie moyenne, et, par conséquent, d'un accroissement du nombre des consommateurs adultes.

En second lieu, il y a le progrès de la richesse publique, c'est-à-dire de l'aptitude à consommer. Ce progrès aussi s'est trouvé plus rapide que celui de la production.

Qui n'a remarqué, en outre, dans ces dernières années, l'accroissement très sensible des agglomérations urbaines ? — Accroissement qui doit s'arrêter bientôt, nous l'espérons, et nous dirons pourquoi— mais qui, pour le moment, augmente le nombre des consommateurs des produits comestibles les plus chers, la viande, la volaille, le vin, le sucre, etc.

Pour peu qu'on ait examiné l'effet des relations commerciales entre les pays voisins et le nôtre, on n'a pas été sans reconnaître un mouvement d'exportation très caractérisé de quelques-uns des produits les plus usuels de notre sol. Par exemple, voici des chiffres singulièrement éloquents qui feront toucher du doigt une des causes de renchérissement des objets de notre consommation : De 1846 à 1863, tandis que la différence entre l'importation et l'exportation du bétail donnait seulement une quantité de 4,356,900 têtes en faveur de l'importation (1) ; la différence, en faveur de l'exportation c'est-à-dire au préjudice de la masse alimentaire de la consommation française, était, pour les beurres frais, fondus ou salés, pour les œufs, les fruits, les légumes, etc., de 184 millions 792 mille kilogrammes : Ce sont les documents officiels qui parlent.

On attribue encore le renchérissement, c'est-à-dire la rareté relative des denrées produites directement par notre sol, à une infinité de causes dont voici les principales :

Le morcellement de la propriété, la suppression graduelle des

(1) La grande épizootie régnante depuis deux ans sur le bétail du nord de l'Europe, va restreindre encore considérablement cette équation.

Digitized by Google

pâturages communaux, le défrichement progressif de la propriété forestière, c'est-à-dire la diminution des herbages et par conséquent des moyens d'alimentation du bétail ; diminution à laquelle on remédiera, mais lentement, par le développement des cultures fourragères ;

L'accroissement des taxes d'octroi et des charges générales ou locales qui grèvent directement ou indirectement la propriété rurale et le prix de revient de ses produits (1) ;

La hausse continue de la valeur de cette propriété par suite du morcellement et de la concurrence de plus en plus vive des acheteurs, hausse qui agit dans le même sens ;

L'élévation graduelle du taux des fermages ; l'accroissement de la dette hypothécaire ; le nivellement des prix (mais dans le sens de la hausse) déterminé par le développement du réseau ferré ;

Enfin, un mouvement de concentration déjà très sensible des produits comestibles dans les grandes villes, mouvement dû à l'action des chemins de fer, et par suite duquel ces produits n'arrivent aux consommateurs des localités de moindre importance que grevés de frais extraordinaires : frais de transport, bénéfices des intermédiaires etc., etc. (2).

Parmi ces causes, vous le voyez, il y en a de fixes ; d'autres ne sont qu'accidentelles et transitoires ; mais l'effet n'en est pas moins réel, et comme il ne correspond pas à des moyens de relèvement proportionnel de ressources, il y a lieu d'en combattre l'influence.

Nous disons que cette cherté progressive n'empêche pas l'accroissement de la consommation générale, auquel prennent part toutes les classes de la société (3) et que, cependant, elle agit d'une manière

(1) Un exemple. Le prix moyen de vente au détail de l'hectolitre de vin était, en 1806, de 33 fr. 56 c. ; en 1820, de 40 fr. 35 c. ; en 1856, de 51 fr. 46 c. Il est aujourd'hui de près de 62 fr.—Ainsi la valeur de cet objet de première nécessité a positivement doublé dans l'espace de quarante-huit ans.

(2) Ouvrage cité. T. XII.

(3) Un fait local. A Rouen, depuis 1861, la consommation des vins a suivi cette marche progressive : 1861, 19,670 hect. 92 ; 1862, 23,628 hect. 80 ; 1863, 25,306 hect. 77 ; 1864, 27,401 hect. 48. Ainsi du reste.

Digitized by Google

fâcheuse sur les moyens d'existence du plus grand nombre des consommateurs.

Ceci a l'apparence d'un paradoxe; mais le fait est parfaitement prouvé. En voici l'explication : On sait que les consommateurs les plus nombreux composent la classe ouvrière proprement dite, et ce qu'on appelle la classe moyenne.—Celle des intermédiaires de l'industrie et du commerce, des petits rentiers, des commerçants en boutique, des employés, des artisans établis, etc.—Or, le travail d'enquête qui a été fait sur les prix des denrées, a été entrepris en même temps sur les salaires et les petits revenus.

Or, voici ce qui en résulte pour ainsi dire officiellement : *C'est que, tandis que le prix des subsistances s'est élevé de* 45 0/0, *les salaires dans une même période n'ont augmenté que de* 17 0/0.

Et il faut ajouter que, dans cette moyenne, dominent les plus riches salaires, ceux des ouvriers du bâtiment et des employés, le plus activement et le plus régulièrement occupés. . . . . .

Tel est, dans son expression la plus saisissante, le rapport véritablement inquiétant, pour les modestes ménages, du montant du salaire ou revenu avec le prix de la plus indispensable des dépenses de la vie.

Encore faut-il tenir compte des fréquents chômages, des maladies, des repos forcés, pendant la durée desquels les salaires diminuent ou cessent complètement, tandis que, parallèlement, la dépense se maintient à son taux normal, lorsque, comme dans la maladie, elle ne vient pas à s'accroître.

Si donc les termes inégaux de cette équation devaient persister longtemps, il est clair que l'organisation ne pourrait se maintenir et que l'instrument même de tout progrès : le travail, finirait par s'émousser.

Il est vrai qu'en dressant son tableau de l'accroissement comparé des *prix* et des *salaires*, la statistique que nous avons citée se hâte de relever certaines compensations et certaines espérances.

Elle fait remarquer que « Si les crises politiques ne venaient inter-
« rompre si souvent la prospérité naturellement croissante du pays

Digitized by Google

« la production suivrait un mouvement régulièrement ascendant qui « mettrait les populations ouvrières à *l'abri des chômages*. » Cela est vrai ; nous reconnaissons avec l'éminent auteur de ces observations (1) que ce qui importe au bien-être de l'ouvrier, c'est bien plutôt un salaire régulier, constant, assuré, qu'un salaire élevé avec de brusques et fréquentes oscillations dans la durée du travail (voir chap. 1er.) Tous les pays manufacturiers ont fait malheureusement depuis quelques années l'expérience de cette vérité.

Mais on va plus loin. « Si, dit-on, le prix des denrées alimen- « taires obéit à une loi d'accroissement presque continu, celui des « produits industriels, et notamment du vêtement, de l'ameublement, « suit une marche inverse. L'ouvrier, mieux et plus chaudement « vêtu, possède un mobilier plus *confortable*, à moindre prix qu'à « aucune autre époque. »

Vient ensuite la série des compensations qui, aux yeux du statisticien, constatent ou révèlent des tendances à l'amélioration morale : ainsi, progrès aux points de vue de l'ordre, de l'économie, de la prévoyance ; diminution de l'intempérance, des consommations improductives ; résultats attribués au développement des travaux entrepris dans les villes pour répandre, avec la salubrité, le goût des choses d'art et d'agrément au sein des populations ouvrières ; l'action sur elles des caisses d'épargnes, des sociétés de secours mutuels, d'une assistance plus générale et mieux ordonnée, etc., etc.

Il y a là, sans doute, le germe de belles et bonnes solutions. Dans l'ensemble le tableau est séduisant, et nous croyons qu'avec le temps, ces préoccupations de la philanthropie moderne auront une efficacité réelle sur la situation des classes vouées au travail manuel ou manufacturier.

Poétiser les goûts, enrichir l'intelligence, fortifier les sentiments patriotiques et moraux des populations ouvrières, c'est placer à leur profit un capital de bien-être et de progrès.

Mais, encore une fois, tous ces avantages, tous ces bienfaits demi moraux demi physiques n'en auraient pas moins leur action

(1) M. Legoyt.

Digitized by Google

si, dès ce moment, on pouvait faire qu'il y eût moins d'écart entre les ressources *possibles* du ménage du travailleur, de celui même de la classe moyenne, et les dépenses *obligées* de ces consommateurs.

Nous sommes en présence d'un grand fait qu'il faut aborder franchement, sans s'endormir dans des théories plus ou moins ingénieuses, dans des espérances plus ou moins réalisables.

Cela revient à dire qu'il importe, d'une part, de favoriser le développement rapide de la production de tous les objets *de première nécessité ;* d'autre part, de les mettre à la portée du consommateur à un prix de beaucoup inférieur à celui qu'ils coûtent aujourd'hui.

Par objets de première nécessité j'entends les aliments solides et nutritifs, les boissons saines, le vin principalement (1) ; les logements propres et salubres, l'éclairage, le combustible, la literie — et j'exclus hardiment tout ce que, hors ce réel bien-être, on appelle le *confortable*, qui ne représente que l'excès du besoin.

Quand la famille de l'ouvrier, de l'artisan, de l'employé aura suffisamment, et à des prix proportionnés à ses ressources, tout ce que j'énumère ; qu'elle les possèdera en sécurité, sans craindre les mauvais jours qui dégarnissent le foyer et la couche et les transportent, morceau à morceau, à l'étal du revendeur ou aux magasins du Mont-de-Piété, alors je me féliciterai et j'appellerai cela le vrai confortable, le juste milieu du bien-être.

Car je suis peu sensible, il faut l'avouer, à cet argument qui, en attendant un morceau de bonne viande, un litre de bon vin, une chaude couverture d'hiver, un logement sain et l'aliment assuré du foyer, offre victorieusement à l'ouvrier, à l'artisan établi, au modeste employé, au boutiquier économe et besogneux..... quoi ? l'air épuré des squares et des promenades : bienfait, il est vrai, mais bienfait relatif, et aliment peu nutritif.

Est-il certain que l'ouvrier, le père de famille soient mieux vêtus et plus confortablement logés? Je crains qu'il ne faille s'inscrire *en révision* contre l'exactitude générale de cette affirmation. N'avons-

(1) Les populations qui boivent du vin n'ont pas, comme celles qui s'alimentent de cidre ou de bière, le désir des liqueurs excitantes nuisibles.

Digitized by Google

nous pas dans les villes, sous les yeux, la preuve que si quelques-uns sont mieux et plus chaudement vêtus qu'autrefois, ce n'est pas, comme on le prétend, à un prix moindre, et que, au prix où sont les logements des cités industrielles — et quels logements! — l'ouvrier et l'employé ne sauraient atteindre à ce confortable dont on parle.

Mais cela fut-il exact quant au progrès dans le sens de l'élégance, que je verrais plutôt là un symptôme fâcheux qu'une tendance profitable.

N'est-il pas admis par les esprits les plus sages que les satisfactions de l'extérieur sont presque toujours obtenues, dans les classes à salaire éventuel et à revenu borné, au détriment des satisfactions de l'intérieur ? Hélas! ce n'est trop souvent que la vanité qui porte à rechercher les premières ; et, dans cette voie, une fois l'habitude prise on s'arrête difficilement.

Oui, ce luxe relatif est précisément la faiblesse et le danger des existences moyennes. Pour se le procurer on se nourrit mal, on contracte des dettes, dettes criardes qui rendent la vie pénible. Il en résulte bientôt l'impossibilité de faire ces approvisionnements qui auraient le double avantage de l'économie et de la sécurité.

D'ailleurs toute cette apparence n'est bonne qu'à flatter les yeux : elle ne saurait durer. Au premier accident le désir irréfléchi du *paraître* cède aux impérieux besoins de l'*être*.

Je crains beaucoup moins, pour l'avenir des classes ouvrières et des classes moyennes, les pertes éventuelles d'un chômage ou d'une morte saison, qui font souffrir momentanément, il est vrai, mais qui laissent intactes l'énergie laborieuse, *la modestie propre à la position*, que je ne crains pour elles les suggestions pénétrantes de ce prétendu bien-être qui leur donne des aspirations de luxe et d'envieuses préoccupations.

Je pourrais invoquer de grandes autorités morales pour affirmer que cette dernière voie est dangereuse ; qu'elle conduit presque fatalement à la ruine, à l'affaiblissement moral : Laissons au temps, qui porte dans son manteau la vérité sur toutes choses, à tirer les rigoureuses conséquences.

Digitized by Google

Assainissez les villes ; répandez l'air dans tous les poumons desséchés des quartiers populeux des cités manufacturières ; offrez à leurs intéressantes populations les moyens de développer leur goût vers les arts, les institutions qui enseignent l'ordre, la prévoyance, la tempérance : rien de mieux.

Mais, avant tout, faites que chacun vive régulièrement, sûrement, utilement, des produits de son travail. C'est à cette condition que tous les accessoires dont je viens de parler auront leur prix.

D'ici là, l'économie publique devra chercher résolûment les moyens *pratiques* de soustraire les consommateurs modestes — c'est-à-dire bornés dans leur luxe — à cette progression continue des prix des objets *indispensables* à leur existence. Avant tout, n'est-il pas vrai, pour conserver il faut avoir ; pour jouir, il faut posséder ; pour pratiquer l'ordre, la prévoyance, la moralité, il faut vivre.....

Je reconnais, nous le savons tous, que les moyens de multiplier les sources du travail, d'en rendre l'abondance durable, sont en ce moment même l'objet d'une enquête pour ainsi dire générale et qui est dirigée avec une intelligente et généreuse persévérance. Cette grande œuvre, qui sera la gloire principale d'un beau règne, n'est rien moins que l'application de la loi primordiale d'existence des états bien ordonnés. *Salus populi suprema lex !* Il faut, pour son accomplissement le plus rapide possible, s'en rapporter à l'intérêt de la tutelle publique, aux vues généreuses de l'Empereur, que secondent chaque jour les esprits élevés appelés par lui à sonder bravement le fond des choses.

. . . . . .

C'est, du reste, moins dans l'importance que dans le bon et sage emploi des salaires ou revenus, que résident tout à la fois la difficulté et le remède. Le renchérissement progressif des denrées, malgré l'accroissement également progressif de leur abondance s'explique par un surcroit non correspondant de consommation qui tient à des causes latentes ; par l'extension moderne de cette consommation dans des classes autrefois plus modestes en leurs goûts, plus modérées dans leurs appétits ; en un mot, par un chiffre énorme de *consommations improductives*.

Digitized by Google

J'appelle ainsi toutes celles qui n'ont pour cause que la fantaisie ; toutes celles qui usent et dégradent, au lieu de fortifier et de restaurer ; toutes celles qui, par vanité, luxe ou autrement, excèdent le besoin strict.

Il me paraît dangereux de professer ou même de laisser croire, que ce que l'on appelle le confortable est accessible à toutes les positions, et que, toutes les classes ayant les mêmes droits au bien-être, doivent tendre perpétuellement à acquérir ce superflu, qui est une cause d'envie pour les uns, un moyen de prépondérance et d'autorité pour les autres.

Cette prétendue perfection du régime égalitaire, si elle pouvait descendre des hauteurs de la fiction dans la réalité, serait la ruine du travail, sans lequel il n'est ni sécurité, ni progrès, ni moralité.

Je me persuade de plus en plus, au contraire, que l'axiome essentiel de toute économie sociale est :

Qu'il faut qu'il y ait des classes riches dont le superflu fournisse, par le travail, le nécessaire à l'ouvrier. Les classes moyennes ou intermédiaires sont le lien naturel des deux autres et vivent de leur association qu'elles fécondent. Ce triple instrument de société et de conservation est d'autant plus durable que chacun d'eux excède moins son rôle et dépasse moins son but.

C'est pourquoi des troubles surgissent, lents ou brusques, quand les rangs arrivent à se confondre, quand le luxe envahit ceux qui doivent seulement s'en nourrir, quand ceux que leur fortune voue à la production du salaire resserrent leurs capitaux ; quand les intermédiaires méconnaissent le jeu de leur agence traditionnelle.

Aussi nous semble-t-il, pour en revenir à notre première observation, que le développement exagéré de la consommation de luxe dans les classes laborieuses a pour premier résultat de tarir, par l'abus, l'une des sources de leur bien-être raisonnable, et de rompre fâcheusement pour tous cet équilibre précieux que consolide précisément l'inégalité des conditions.

Nous verrons plus tard comment se comporte cet équilibre dans l'observation particulière de l'existence rurale.

(*La suite à la prochaine livraison.*) A. DE LÉRUE.

Digitized by Google

POÉSIE.

L'AME ERRANTE.

Où t'en vas-tu, mon âme,
A cette heure du soir,
Quand le couchant enflamme
Les vitres du manoir ?

Avec la folle nue
De pourpre revêtue,
Qui s'enfuit éperdue
Es-tu dans ce moment ?

Es-tu sur la colline
A cette heure divine
Où Diane illumine
Le front de son amant ?

Es-tu sur le Bosphore
Emportée au courant
De la vague sonore
Qui fuit en murmurant ?

Te glisses-tu dans l'ombre
Du champ des morts si sombre
Dont les cyprès sans nombre
Abritent les tombeaux ?

De Bulbul qui soupire
Tâches-tu de traduire,
Mélodieuse lyre,
Sa plainte aux doux échos ?

Digitized by Google

Planes-tu sur la cime
D'un temple mutilé
Qui penche vers l'abîme
Son fronton écroulé ?

Ecoutes-tu, pensive,
La vague fugitive
Qui s'avance furtive
Pour lécher les roseaux ?

Au bord de la fontaine
Où fleurit la verveine ;
Aspires-tu l'haleine
Et des fleurs et des eaux ?

Suis-tu la caravane
Dans le morne désert,
Où l'agile tartane
Qui, dans l'ombre, se perd ?

Sur quelqu'humble chapelle
Que hante l'hirondelle
As-tu posé ton aile
Ivre de liberté ?

Voles-tu dans l'espace
Avec le vent qui passe
Pour retrouver la trace
D'un rêve regretté ?

Vois, le phare s'allume
Sur le môle endormi
Reluisant dans la brume
Comme un regard ami.

Toute la nuit, il veille
Lorsque chacun sommeille
Et que la fleur vermeille
Sur sa tige a fléchi ;

Digitized by Google

Alors que toute chose,
Abeille, brise ou rose
Se tait ou se repose
Sous le ciel rafraîchi.

Mais toi, pauvre âme en peine,
Etrangère au repos,
Sur les monts, dans la plaine,
Dans les airs, sur les flots,

Tu vas à l'aventure,
Cherchant dans la nature
Les parfums, le murmure
Des choses d'autrefois ;

Demandant aux vallées,
Aux grèves désolées,
Les âmes envolées
Qui reviennent parfois !

Hélas ! la terre et l'onde
Et le ciel lumineux,
N'ont plus rien qui réponde
A tes stériles vœux.

La foi, la poésie,
L'illusion chérie
Ont déserté ta vie
Vouée aux noirs regrets.

Toute espérance est vaine ;
A sa source lointaine,
Le courant qui t'entraîne
Ne remonte jamais !

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

Digitized by Google

SOUVENIR.

RADE DE TOULON.

Quand la dernière fois, je vins sur ce rivage,
La brume le couvrait de son pâle linceuil;
On entendait la mer, superbe dans sa rage,
Courir sur les galets, se briser sur l'écueil.

Une flèche de feu, traversant le nuage,
De son éclat sinistre, éclairait un moment
Les flots amoncelés qui hurlaient sur la plage,
Les ternes horizons, et le noir firmament.

Puis, cette vision s'effaçait comme un rêve,
Et l'on ne voyait plus au milieu de la nuit,
Qu'un seul point lumineux... le phare sur la grêve,
Sentinelle veillant dès que le jour s'enfuit.

La voix de l'ouragan, toujours plus menaçante,
D'un immense clavier parcourait tous les tons;
Plaintive, furieuse, horrible ou frémissante,
Elle jetait l'effroi jusque sur les pontons.

Et moi, j'étais debout, debout sous la rafale
Debout devant la mer écumant de fureur;
M'enivrant de ses cris, de sa force brutale,
De ses flots courroucés, de son âcre senteur.

Que me faisaient l'éclair, la nuit et la tempête,
Et des pins effarés les sourds gémissements?
N'avais-je pas son sein pour appuyer ma tête,
Sa voix pour effacer le choc des éléments?

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A Rouen et dans les environs, de 1789 *à* 1795.

(Suite).

VI.

La nouvelle Administration entrait dans de bonnes conditions : les rues étaient tranquilles ; le peuple plus calme, avait repris ses travaux ; le commerce semblait renaître ; la récolte avait été abondante et, malgré les petits nuages qui pointaient à l'orizon politique, on pouvait se livrer à l'étude des améliorations que réclamaient depuis longtemps les branches diverses de l'Administration.

L'établissement de la caisse patriotique proposée par la Société des Amis de la Constitution le 29 juin 1791 et réglementée par le corps municipal le 6 juillet, avait produit d'assez bons résultats : les premiers souscripteurs avaient ouvert la voie et montré comment la souscription devait être comprise : ainsi l'abbé Goube, vicaire général avait offert une montre et un cachet ; le sieur Demalis un assignat de 70 livres ; le sieur Philippe une paire de boucles en argent ; l'abbé Marest une montre à boîte d'or ; une dame citoyenne avait envoyé 6 livres ; l'abbé Leleu, l'abbé Leblanc, l'évêque Charrier avaient offert des assignats, M. Garvey avait donné sa soumission pour 2,400 livres ! en sorte que l'exemple ainsi donné et la nature des dons indiquée, facilitèrent la souscription et la rendirent abondante. D'un autre côté de fréquentes manifestations se produisaient dans les églises à l'occasion de l'acceptation de la Constitution. Les vicaires épiscopaux de la cathédrale avaient célébré une messe solennelle d'actions de grâces, en musique, le 20 septembre, et tous les corps constitués y avaient assisté. Les dames de diverses paroisses suivirent cet exemple ; celles de Saint-Ouen, de

Digitized by Google

Saint-Sever, de Saint-Gervais firent célébrer aussi des messes d'actions de grâces.

Enfin, les choses allant au gré des hommes avancés, ils songèrent à célébrer ce commencement de succès. A cet effet, ils invitèrent les députés Thouret, de Fontenay et Lefort à un banquet de réjouissance. Ces derniers arrivèrent à Rouen le 16 octobre et furent reçus solennellement par la *Société des Amis de la Constitution.* La salle des Etats, à l'archevêché, fut transformée en salle de banquet; un dîner de deux cents couverts y fut donné. On y but largement ; des toasts nombreux furent portés au dessert. On y lut les poésies de MM. Lenormand, Lefebvre et Bignon. Ce dernier, professeur de sixième, composa une chanson, qui fut chantée sur l'air : *Mon père était pot*, et dont voici le premier couplet :

Dans ce festin délicieux
Où la reconnaissance
Offre surtout un chœur joyeux
Aux sauveurs de la France,
Buvons largement
Et que l'enjoûment
Au civisme s'allie;
Nos nouvelles lois,
N'ont pas, je le crois,
Réformé la folie!

Hélas ! non ; et la suite le prouva bien.

Ce M. Bignon n'était point un poète accidentel ; il a produit plusieurs pièces remarquables dont l'une fut imprimée par ordre de la Société des Amis de la Constitution, après en avoir entendu la lecture, dans sa séance du 2 novembre 1791. Elle avait pour titre : *Epître, en vers, d'un professeur à ses élèves*, etc.

Mais tandis que les hommes du mouvement se réjouissaient ensemble et se félicitaient des progrès obtenus, l'évêque Charrier de la Roche qui, depuis six mois, avait constamment marché avec eux et souvent à leur tête; qui, récemment encore, avait été visiter les Amis de la Constitution du Havre où il avait été reçu, fêté, acclamé et s'était ceint d'une magnifique ceinture tricolore qu'ils lui avaient offerte, l'évêque Charrier, désormais, commençait à ouvrir les yeux et à comprendre qu'il avait fait fausse route; une grande tristesse s'empara de son esprit et, dans les derniers jours d'octobre 1791 il donna sa démission sous le prétexte que *la religion constitutionnelle avait causé dans les familles une triste scission* et que tant qu'il y aurait en France des distinctions entre les prêtres assermentés et ceux qui ne le sont pas, le Gouvernement des diocèses serait impossible. Le Conseil

Digitized by Google

épiscopal de Rouen répondit indirectement à son évêque par la voix du *Journal de Rouen* du 7 novembre 1791 ; ils prétendirent que ce n'était pas là ce que le *vertueux* prélat avait voulu dire, puisqu'il avait toujours professé que la religion catholique s'adaptait à toutes les formes de gouvernement. « On dit, il est vrai, les prêtres Constitutionnels, c'est-à-dire, ceux qui, « bien convaincus que la religion n'est point opposée aux principes de la « constitution française, ont cru pouvoir se dévouer au maintien de cette « même constitution et de la morale évangélique, en prêchant la soumis- « sion aux lois, la paix, la réunion des esprits et la charité surtout. Nous « demandons si une telle morale peut mettre la scission dans les familles. « Nous nous garderons bien cependant d'approuver la lettre de M. Charrier « en elle-même ; elle est malheureusement une inconséquence dans la con- « duite de cet infortuné prélat, mais nous n'en regrettons pas moins en lui « un vertueux defenseur des bons principes émanés de la paix..... etc.

Signé : Le Blanc.

Si la religion constitutionnelle n'avait pas fait scission au sein des familles, il est évident qu'elle avait produit ce résultat entre l'évêque et son Conseil épiscopal. On ne regretta guère M. Charrier de la Roche dans son parti et moins encore dans l'autre. Sa démission fut acceptée et les électeurs furent convoqués pour faire un nouveau choix.

Il faut remarquer, en passant, que la qualité d'électeur était devenue une vraie charge pour les citoyens ; depuis un an les sections étaient presque en permanence ; après les élections des juges du district et des juges de paix étaient venues celle des évêques Verdier et Charrier ; puis celles, très laborieuses et très longues, des curés ; en octobre et novembre les électeurs avaient eu encore à élire les nouveaux membres du Directoire du département et du Conseil municipal ; maintenant on allait chercher un nouvel évêque. Il fallait être vraiment animé d'un bien grand désir d'exercer ses droits de citoyen pour ne pas se fatiguer de ces pertes de temps si multipliées et si fréquentes. Mais, à cette époque, ce droit reconquis était si cher aux Français que chacun l'exerçait avec bonheur, avec orgueil même et que personne n'eût songé à s'en abstenir. Ce n'est donc point avec notre insouciance d'aujourd'hui qu'il faut parler de ces temps d'enthousiasme et de fièvre.

Au reste, si les citoyens étaient pleins d'ardeur, les corps administatifs ne l'étaient pas moins. Ils n'avaient pas, comme aujourd'hui, un chemin tout tracé et qu'il ne s'agit plus que de suivre, d'entretenir ou d'améliorer ; non, tout était à faire et à organiser. Du haut de son siége, le législateur décrétait sans cesse des lois nouvelles que les administrations devaient étudier, comprendre et exécuter. Aussi quelle activité au Directoire du département, à la commune !

Digitized by Google

A Rouen, par exemple, depuis la nouvelle organisation des contributions, que de difficultés il fallait vaincre : à la faveur des troubles qui s'étaient presque perpétués depuis 1789, les débiteurs de l'ancienne ferme générale et de la régie des aides s'étaient soustraits au paiement de leurs taxes ; ils se retranchaient derrière les lois nouvelles et refusaient de payer. Le Directoire lutta contre eux. Il s'agissait de faire rentrer dans la caisse publique 1,507,176 livres et, à ce moment surtout, la chose en valait bien la peine. Un arrêté du 2 décembre 1791, en traçant aux agents du fisc la marche à suivre et en les rendant personnellement responsable de leur mollesse ou de leur négligence, fit faire un grand pas à l'entreprise.

Il y eut bien des mécontents ; on disait bien que les taxes ayant été supprimées on n'avait pas le droit d'en poursuivre le paiement sous un nom nouveau, mais on laissa dire et tout se passa sans bruit. D'ailleurs les récalcitrants auraient eu mauvaise grâce à résister ouvertement. C'était au « nom de la patrie qu'ils étaient poursuivis ; c'était en les invitant au nom « de leur amour pour elle et pour les lois ; au nom de leur intérêt et de leur « propre sûreté » qu'on les pressait de payer.

Beaucoup payèrent donc ; mais d'autres essayèrent de résister. Ceux-ci récriminèrent contre les impositions et prétendirent que le fardeau en devenait plus énorme et plus grevant que jamais ; afin de détruire ces allégations dangereuses, le Directoire publia un tableau comparatif des nouvelles contributions avec les impositions anciennes et il montra que, par le nouveau système, la France versait chaque année au Trésor 182,461,892 livres de moins qu'elle ne payait anciennement (1).

Ce travail, fort remarquable, fut signé au Directoire, le 28 janvier 1792 par MM. d'Herbouville, Levavasseur, Fouquet, Cormeilles, Gueudry, Rondeaux, Ducourroy, Levieux, Thieullin et Niel.

Durant plusieurs mois encore, le Directoire du département continua de presser la perception des contributions ; il prit sur ces matières divers arrêtés utiles et notamment aux dates des 6 février, 6 mars, 7, 24 et 28 avril 1792.

Grâce à ces mesures, grâce surtout aux ventes des biens nationaux qui duraient depuis plus d'une année, le trésor public aurait pu s'enrichir. Mais loin de là, les sources du commerce étaient loin de produire ce qu'elles avaient donné jadis et les besoins de l'état et ceux des communes et des départements absorbaient bien plus que ce que le trésor recevait. Le temps des assignats approchait.

La justice, elle aussi, s'organisait. Ses juges, il est vrai, élus par le peuple et dépourvus du costume qui les distinguait naguère, n'inspiraient

(1) Aperçu comparatif in 4° de 20 p. chez Oursel 1792.

Digitized by Google

plus le respect si profond avant 1789, mais ils y suppléaient par l'étrangeté de leurs allures et par la bizarrerie de leur acoutrement.

Le fameux tribunal criminel, celui qui devint, durant quelques mois de 1793, le tribunal révolutionnaire, fut installé le 17 janvier 1792. Il avait pour président M. Fremont; pour juges MM. Faure, Lechanoine et Avenel; pour accusateur public, M. Anquetin; pour commissaire du roi pourvu par commission, M. Thomas et pour greffier, M. Paynel.

Voici les noms des trente jurés qui firent pour la première fois le service du 1er janvier au 1er avril 1792 : Quillebeuf, rue du Sacre; Longer, à Sotteville; Féret, rue Ganterie; Houzard, maire à la Bouille; Viel, à Hénouville; Perriers, à Croisset; Adeline, fabricant, faubourg Bouvreuil; Arvois, apothicaire, rue de la Grosse-Horloge; Hardy, médecin, rue des Charrettes; Thiberville, à Mont-aux-Malades; Le Mazurier, faubourg Bouvreuil; de Bray, rue des Jacobins; Payenneville, négociant, rue de la Vicomté; Ménager, maire à la Vaupalière; Marc, marchand à Orival; Prevel jeune, rue aux Ours; Taillandier, rue du Petit-Salut; Selot, place Saint-Ouen; Lemercier, rue aux Ours; J.-B.-Louis Néel, rue de la Grosse-Horloge, 77; Rivette, rue Beauvoine; Willart, négociant, rue de la Grosse-Horloge; Benoist, fabricant, rue du Lieu-de-Santé; Gortier, négociant, rue Martainville; Racine, libraire, rue Ganterie; Bournisien, rue Beauvoisine; Leviderel, rue Coupe-Gorge; Ribard, négociant, rue Herbière; Frédéric Baudry, rue de Crosne.

Maintenant, donc, tous les services étaient organisés et fonctionnaient. Seulement la rentrée des impôts se faisait lentement. Le numéraire devenait de plus en plus rare et rendait fort difficiles les transactions commerciales : l'agriculture surtout en souffrait beaucoup. Les assignats, cependant n'étaient point encore discrédités, mais les bons de 50 à 1,000 livres, d'une circulation difficile parmi le peuple, gênaient extraordinairement le petit commerce. Pour rémédier à cet inconvénient, l'Assemblé nationale envoya dans les départements pour 50,000,000 d'assignats de cinq livres; la part du nôtre ne fut que de 145,785 livres.

Mais déjà certaines inquiétudes se manifestaient : Les nuages entrevus en juin 1791 s'amoncelaient et tout faisait présager de prochains orages. Le langage des sociétés devenait plus tranchant; au sein de l'Assemblée nationale les esprits s'exaltaient de plus en plus; les opinions s'accentuaient et s'exprimaient avec plus de violence; les mouvements des émigrés, leurs relations à l'intérieur et à l'extérieur, la question du *Veto* et tant d'autres auxquelles on rattachait la fuite du roi et le décret qui l'avait suivie entretenaient à la tribune et dans tout le pays une agitation extrême.

Digitized by Google

Depuis le discours prononcé à la tribune nationale par le député Isnard, le 29 novembre 1791, les idées révolutionnaires avaient fait un grand pas. Jusque-là, depuis 1789, soit à l'Assemblée nationale, soit à Rouen, dans le sein des corps administratifs, aussi bien qu'aux séances des Amis de la Constitution, dans tous les discours, dans toutes les manifestations publiques, en même temps que les idées de liberté et de constitution étaient exaltées, jamais les orateurs ne manquaient d'exprimer leur amour pour le roi et leur dévoûment « *au plus chéri des rois, au père de la liberté.* »

Maintenant, ce n'est plus cela ; ces protestations deviennent plus rares et plus timides.

Déjà, même, le mot de République est prononcé ; on parle de la guerre des peuples contre les rois et l'on signale le danger pour le pays de payer *trente millions à un homme dont la volonté peut paralyser celle de la nation* (1).

Cette effervescence allait bientôt se trouver reproduite dans les assemblées délibérantes des provinces, et la municipalité de Rouen, dont le rôle semble avoir été toujours depuis deux ans de modeler en tout ses allures sur celles de l'Assemblée nationale, ne devait pas tarder à se révéler sous ce nouveau jour.

De simple et pacifique qu'elle avait toujours été dans ses discours et dans ses adresses, nous la trouverons maintenant emphathique et guerrière ; les prêtres, vis-à-vis desquels elle avait toujours conservé un langage digne et modéré, vont devenir aussi les objets de sa terreur et de sa haine ; cependant, et jusqu'à nouvel ordre, elle reste monarchique et dévouée au roi. Le Directoire du département suit à peu près les mêmes errements.

Ainsi, dans des adresses envoyées au roi et à l'Assemblée nationale, à l'occasion de la séance du 14 décembre 1791, on trouve tous les sentiments que nous venons d'exprimer, avec cette formule finale : « les mots sacrés « de *Nation*, de *Loi*, de *Roi*, unis sur nos étendards comme dans nos âmes « *seront l'effroi des tyrans et le signal de la mort des rebelles* (2). »

Dans ces circonstances et en suivant le courant des idées guerrières de l'Assemblée législative, la municipalité de Rouen s'empressa d'exécuter la loi du 14 octobre 1791 sur l'organisation de la garde nationale, et le 20 décembre, elle publia un arrêté aux termes duquel tous les citoyens ayant atteint l'âge de dix-huit ans étaient tenus de se faire inscrire sur des registres qui seraient ouverts à cet effet, à partir du 30 décembre ; aucun

(1) Discours d'Isnard.

(2) Adresse du Conseil général du département in-4° de 7 p. Oursel 1791. *Moniteur*, séance du 26 novembre.

Digitized by Google

motif, aucune fonction ne pouvaient dispenser de cette inscription ; les ecclésiastiques y étaient également astreints.

Les seuls fonctionnaires ayant droit de réquérir la force publique, en étaient exempts pour cause d'incompatibilité.

Naturellement les suspects et les gens sans aveu étaient exclus.

Comme aucune raison d'état, de profession, d'âge ou d'infirmités ne dispensait de l'inscription, ceux qui se trouvaient dans l'un de ces cas devaient se pourvoir d'un remplaçant sous peine de la perte de leur qualité de citoyens actifs.

Mais l'enthousiasme, si naturel au caractère français, seconda mieux les vœux de la municipalité que n'eussent pu le faire les proclamations et les discours. Le mot de guerre contre l'étranger, prononcé à la tribune nationale, avait tellement électrisé les citoyens que les registres qui devaient rester ouverts jusqu'en février furent remplis en peu de jours. La réorganisation de la garde nationale se fit si rapidement que dès le 20 janvier on bénissait les drapeaux. Seulement, comme on avait procédé successivement à la formation des bataillons, on avait aussi composé les cadres au fur et à mesure que le contingent des compagnies s'était complété ; le 1er bataillon se trouva le premier composé.

L'esprit belliqueux n'était point demeuré le privilége exclusif des citoyens ; il avait également gagné les dames, et celles-ci, ne pouvant décemment s'enrôler, voulurent donner un gage de patriotisme qui les rappelât au souvenir des guerriers ; comme jadis au temps de la chevalerie, les dames brodaient des écharpes pour les preux ; les dames rouennaises brodèrent de leurs mains patriotes des drapeaux pour les volontaires de la garde nationale

La bénédiction du drapeau du premier bataillon fut l'occasion d'une belle cérémonie à Notre-Dame. — Le corps municipal s'y était rendu avec les volontaires, et là, à l'entrée du chœur, les dames rouennaises ayant offert le drapeau, M. Goubé, vicaire épiscopal, prononça un discours de circonstance, bénit le drapeau et le remit au bataillon.

Alors, Mlle Carpentier, *âgée de dix ans !* s'avança au milieu de la nef et adressa aux héros futurs ce petit discours :

« Généreux guerriers,

« Les citoyennes de Rouen viennent vous offrir le tribut d'admiration « que votre dévoûment inspire à tous les vrais Français. La loi ne nous « permettant pas de partager avec vous les fatigues et les travaux de la « guerre, nous avons voulu du moins être comptées pour quelque chose dans « la glorieuse carrière que vous allez parcourir.

Digitized by Google

« Recevez ce drapeau comme le gage de notre fraternité. Il vous rappel-
« lera que c'est pour vos mères, vos épouses et vos enfants que vous êtes
« armés.

« Défenseurs intrépides, le sort de la patrie est dans vos mains, nos
« alarmes sont dissipées, *la liberté va triompher.*

« Oui, nous osons le prédire, s'il faut tirer le glaive, le signal du combat
« sera le signal de la victoire (1). »

Ainsi se termina cette cérémonie.

Cinq jours après elle fut renouvelée pour le drapeau du second bataillon et Mlle Carpentier y prononça un nouveau discours.

Les autres bataillons vinrent successivement demander à la Religion de bénir leur drapeau ; à tous M. l'abbé Goubé adressa de bonnes paroles, mais Mlle Carpentier, ni aucune autre à sa place ne vint y répondre.

Nous devons faire ici une remarque à l'occasion du drapeau : Depuis l'arrêté d'institution des *volontaires* patriotes, du 21 juillet 1789 jusqu'à cette nouvelle organisation, le drapeau de la garde nationale de Rouen avait été « de couleur bleue et blanche, aux anciennes armes de la ville qui sont de « gueules, au lion d'or passant, chef de France» (2) et tous les actes émanés soit de la garde nationale, soit de la municipalité et qui furent imprimés dans l'intervalle de ces deux époques portent en tête ces mêmes armoiries : Depuis la loi du 14 octobre 1791, on ne les revit plus.

Les volontaires eussent désiré sans doute que la main d'un évêque eut béni leurs drapeaux, mais il n'avait point encore été pourvu au remplacement de M. Charrier de la Roche.

Les électeurs, convoqués pour le 26 février 1792, élurent M. Jean-Baptiste Gratien, vicaire-général de l'église de Chartres. Le 29 février il envoya son acceptation et le 18 mars il fut installé par les évêques de Chartres, de Beauvais et d'Evreux. La cérémonie fut assez intéressante pour qu'il ait paru bon d'en faire connaître quelques détails.

Ce nouveau prélat n'était point, comme son prédécesseur, descendu chez un ami, il s'était rendu tout droit à l'évêché ; ce fut donc là que les autorités l'allèrent prendre le 18 mars. Le cortége une fois entré à Notre-Dame, lecture fut donnée des procès-verbaux d'élection et de l'institution canonique ; puis M. Gratien prêta, devant les conseillers municipaux, le serment exigé par la loi.

Alors commença le cérémonial religieux : Le plus ancien des évêques assistants ayant présenté l'élu au consécrateur, celui-ci lui fit subir un interrogatoire et lui fit prêter serment sur le livre des Evangiles.

(1) Hôtel-de-Ville. — Registre des délibérations, 20 janvier 1792.
(2) Hôtel-de-Ville, délibération du 21 juillet 1789.

Digitized by Google

L'évêque consécrateur commença la grand'messe ; les deux assistants conduisirent le nouvel évêque dans une chapelle où il revêtit l'habillement pontifical ; de retour au chœur il commença sa messe. Après le graduel, il fut conduit au maître-autel, où il se coucha la face contre terre. Le consécrateur et les assistants, à genoux, récitèrent des prières et tracèrent sur son corps plusieurs signes de croix ; puis, après lui avoir placé le livre des Evangiles sur la tête, ayant élevé les mains ils invoquèrent le Saint-Esprit. Ensuite on fit les onctions consécratives et l'on ceignit d'un bandeau la tête et les mains de l'évêque élu ; on chanta le *Veni Creator* et diverses antiennes ; on fit des onctions et des aspertions sur la crosse, la mître et l'anneau pastoral et on les remit successivement au prélat. Chaque évêque lui donna le baiser de paix et les deux assistants le reconduisirent à la chapelle où l'on essuya l'huile des onctions ; on lui ôta le bandeau, il se lava les mains et revint à l'autel. Il offrit au consécrateur deux petites barriques de vin, deux pains et deux torches. Le consécrateur les ayant acceptés, l'embrassa ; il se lava les mains, puis ayant consacré une hostie, il la rompit avec le nouvel évêque et tous deux communièrent de la même hostie et dans le même calice.

Après le *Te Deum*, la mise en possession du trône et la procession, M. Gratien fut reconduit à l'évêché où il reçut la visite des corps constitués.

Comme son prédécesseur, M. Gratien se posa à Rouen par la publication d'un ouvrage qui fut mis en vente dès le lendemain de son installation. Cet ouvrage avait pour titre : *Contraste de la réformation anglicane, par Henry VIII, et de la réformation gallicane, par l'Assemblée constituante.* Mais aussi, comme M. Charrier de la Roche, M. Gratien qui passait pour un homme aux idées largement constitutionnelles, ne devait pas tarder d'être débordé. Bientôt même il se trouve en butte à la calomnie des patriotes à l'occasion d'instructions pastorales qu'il publia en juillet 1792 et dans lesquelles, s'élevant avec force contre le mariage des prêtres, il proclamait vigoureusement leur célibat comme principe et comme nécessité.

Ce mandement ayant été dénoncé à l'Assemblée nationale comme un *libelle* dans lequel l'auteur se livrait aux *déclamations les plus fanatiques ;* le *Journal de Rouen*, tout en déclarant qu'il était loin d'adhérer à l'opinion de l'évêque, déplorait cette dénonciation et se plaisait à proclamer que « la « hiérarchie religieuse était à Rouen entre les mains d'un homme aussi « recommandable par ses lumières que par son patriotisme, et que celui-là « n'était point un *fanatique libelliste*, qui, par cinquante années de bons « exemples, avait assuré sur sa tête l'estime et la vénération de ses conci- « toyens, qui avait consacré à l'instruction genérale les fruits laborieux « de l'étude et du savoir, etc. »

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de la modération du journal, déjà le bonnet rouge était devenu le signe distinctif d'une certaine faction ; plusieurs, à Rouen, à l'imitation des Jacobins de Paris, avaient tenté de mettre cette coiffure à la mode ; mais les Jacobins, sur une lettre de M. Péthion, ayant déclaré qu'ils en abandonnaient l'usage, le *Journal de Rouen* du 22 mars se réjouit de cette résolution et il ajouta : « Nous ne pouvons dissimuler que nous voyions « avec peine adopter si légèrement l'usage d'un bonnet, qui, par sa forme, « offre autant d'allusion au *système dangereux du républicanisme* qu'à celui « de l'égalité que nous révérons et c'est avec une joie sincère que nous « annonçons que la société des Jacobins abandonne l'usage des *bonnets* « *rouges*. »

Cependant ce républicanisme que le journal, organe habituel du parti avancé, paraissait tant redouter, faisait rapidement son chemin parmi les patriotes. La municipalité restait constitutionnelle et royaliste ; elle exécutait ponctuellement, mais elle évitait encore de se mettre en avant. Le 27 avril, en expliquant la nécessité de distinguer les vrais amis de la Constitution de ceux qui s'étaient faits ses ennemis, elle invita les citoyens à porter ostensiblement la cocarde nationale ; en même temps elle obligea les hôteliers, aubergistes et logeurs à remettre les mercredi et samedi de chaque semaine au commissaire de police de leur division, la liste des personnes logées chez eux.

A l'Assemblée nationale les opinions les plus anarchiques se produisaient maintenant à tout propos. Le Jacobinisme y exprimait chaque jour des idées révolutionnaires auxquelles les tribunes applaudissaient avec frénésie.

La population rouennaise suivait avec anxiété ces passionnés débats. Mais, quand les nouvelles du 20 juin lui furent parvenues, elle lança sur l'Assemblée un long cri d'indignation puis elle lui notifia ses volontés dans une adresse affirmée par trente-sept pages de signatures ! Il y était dit : « Les habitants de Rouen gémissent sur les événements du 20 juin ; ils « supplient l'Assemblée de purifier son enceinte et le trône des factieux « qui les environnent. Fiers d'être libres ils ne *veulent subir aucun joug* ; « ils ne soumettront jamais au despotisme de personne la Constitution toute « entière ; que pas une seule ligne n'en soit effacée... » Puis elle se terminait ainsi : « *Nous voulons un Corps législatif, un roi, des administrateurs,* « des juges élus par le peuple, *ou nous périrons.* »

Une adresse au roi avait également été déposée au secrétariat de la commune ; elle était ainsi conçue :

SIRE,

« L'attentat qui vient d'être commis contre *Votre Majesté* nous a pénétrés d'horreur et d'indignation. Les lois doivent se hâter de frapper *les*

Digitized by Google

chefs insolents de cette horde séditieuse, qui confond tout et veut tout usurper. Nous voulons vivre et mourir pour la Constitution ; mais le pouvoir législatif est délégué à des représentants *élus* et à un représentant *héréditaire*.

« La Constitution délègue au Corps Législatif le pouvoir de *décréter*, et au Roi le pouvoir de *sanctionner*.

« Voilà ce que nous avons juré de maintenir, et ce que nous maintiendrons.....

« Maintenez donc, *Sire*, avec une inébranlable fermeté, le pouvoir qui vous est confié. N'en sacrifiez *rien*, il n'est point à vous, c'est le nôtre, votre prospérité est attachée à celle de la France... etc »

Ainsi parlaient les habitants de Rouen, le 27 juin 1792 ! et deux mois plus tard... mais n'anticipons pas.

Les termes dans lesquels cette adresse avait été formulée, notamment le premier paragraphe, et les qualifications de *Sire* et de *Majesté* qu'on y avait employées amenèrent, paraît-il, un singulier quiproquo

Les adversaires des Sociétés populaires croyant demander au roi leur suppression en général et surtout celle des Jacobins, vinrent en foule signer cette adresse : Leur empressement peu ordinaire donna l'éveil aux Amis de la Constitution et, dès le 28 janvier, le sieur Thiessé, l'un d'eux, protesta contre une telle interprétation par une lettre écrite au *Journal de Rouen* et dans laquelle on lit ce passage :

« Hommes injustes ! vous croyez donc que cette phrase indique sans « exception tous les citoyens qui se sont réunis en sociétés sous le titre « *d'Amis de la Constitution*. Soyez un peu moins satisfaits ; sachez que cette « adresse est rédigée par un des plus ardents et des plus sûrs amis de la « Constitution de notre ville ; sachez que les *sept huitièmes* des Amis de la « Constitution l'ont également signée, que je l'ai signée comme eux et qu'elle « n'a été arrêtée que dans des conférences tenues entre plusieurs bons et « vrais amis de la Constitution.

« Il y a en effet des chefs insolents, une horde séditieuse, des orateurs « incendiaires, des écrivains sans principes et sans mœurs ; ce sont ces « chefs et les brouillons séditieux qui marchent à leur suite qui doivent « être frappés. L'adresse n'a rien voulu dire de plus. »

L'adresse n'en fut pas moins envoyée au roi, lequel ne voyant que des signatures, dût être doucement touché d'en trouver un si grand nombre.

Ce fut peu de jours après, le 14 juillet, que les Amis de la Constitution firent planter un arbre de la liberté, dont les frais d'achat et de plantation furent payés au moyen d'une souscription qu'ils avaient ouverte le 26 juin.

Digitized by Google

Cependant les affaires politiques prenaient de jour en jour un caractère plus inquiétant.

La guerre venait d'être déclarée : c'était la première fois, depuis 1789, que la France eut à défendre sa liberté contre l'étranger. L'ardeur des citoyens avait plutôt besoin d'être réglée qu'excitée ; il fallait donc en leur montrant les dangers de l'extérieur leur faire envisager ceux non moins graves que des entraînements irréfléchis, ou de coupables faiblesses, pourraient provoquer à l'intérieur. Un arrêté du département vint rappeler à tous les citoyens leurs devoirs et les prémunir contre eux-mêmes, en les constituant, pour ainsi dire, les gardiens des biens des émigrés qui venaient d'être mis sous le sequestre et sur lesquels la nation avait un droit de propriété (1).

La municipalité de Rouen qui avait cru devoir garder le silence et laisser les habitants se prononcer sur les événements du 20 juin, essaya d'appeler l'attention d'un autre côté.

Profitant de l'approche du 14 juillet, d'accord avec l'administration départementale, elle occupa l'esprit public des préparatifs de cet anniversaire et l'administration départementale y convia les gardes nationales et les troupes de ligne par une proclamation très chaleureuse : « Ralliez-vous, « citoyens, disait-elle, la *Patrie est en danger ! la liberté publique est me-* « *nacée !.....*

« Craignez-vous cette coalition de rois qui, effrayés du grand exemple « que la France et la Pologne viennent de donner aux peuples de l'Europe, « semblent se liguer pour raffermir leur pouvoir chancelant, et river plus « étroitement les fers de leurs sujets ?

« Français, accourez, embrassez tous l'autel de la patrie, unissez-vous, « pressez-vous autour de la Constitution et vous verrez leurs cohortes se « dissiper et disparaître sous le fer de vingt millions d'hommeslibres (2). »

Cet anniversaire de la fédération fut célébré au Champ-de-Mars, le 14 juillet, en présence des gardes nationales, des troupes de ligne de la garnison, de la gendarmerie, des autorités civiles et du clergé métropolitain auquel, sur invitation, s'était joint l'évêque.

Le cortége partit à onze heures de l'hôtel du département ; le bataillon des jeunes enfants ouvrait la marche.

Arrivées au Champ-de-Mars les autorités se dirigèrent vers l'autel où elles trouvèrent l'évêque et son clergé — toutes les gardes nationales des cinquante-quatre communes du district de Rouen formaient autour de l'autel un immense carré.

(1) Arrêté du Directoire du département du 30 avril 1792.

(2) Arrêté du district du 5 juillet 1792.

Digitized by Google

Le régiment de Salis-Samade, la cavalerie de la garde nationale, la gendarmerie et le 17e régiment de cavalerie étaient rangés en bataille le long des casernes, faisant face à l'autel.

Au bruit de l'artillerie le conseil du district s'avança et fit la dédicace d'un arbre de la Liberté qui s'élevait sur l'autel surmonté *du bonnet au trois couleurs* ; on y avait suspendu quatre médaillons contenant ces devises : *Si la loi le soutient, que pourront les orages ; — la liberté ou la mort. — Il n'est point de liberté sans lois — L'homme libre est l'esclave de la loi.*

M. d'Herbouville offrit au nom du Directoire un autre médaillon portant ces inscriptions : *La Nation, la Loi, et le Roi — ni République, ni les deux Chambres — union et fraternité.*

Après quoi MM. Debonne et d'Herbouville pour témoigner l'union intime qui existait entre le Directoire et le District s'embrassèrent.

Le général Liancourt, au nom de la garnison, vint offrir un bouclier sur lequel étaient gravés ces mots : *Maintien absolu de la Constitution, — soumission aveugle aux lois, — hommage et respect aux autorités constituées, — haine aux factieux.*

Après plusieurs discours, M. de Bonne, président du District, prononça la formule du serment décrétée par la loi du 7 juillet 1790, commençant par ces mots : Nous jurons de rester à jamais fidèles à la *Nation*, à la *Loi* et au *Roi*.

Puis, chacun des membres du District ayant répondu *je le jure*, le Directoire, les municipalités, les membres des tribunaux, le clergé, l'armée et la garde nationale, vinrent successivement prononcer le même serment.

Ensuite, chacun des corps ayant repris son rang, l'évêque entonna le *Te Deum* au bruit d'une décharge d'artillerie et « la cérémonie se termina aux acclamations d'une foule innombrable et aux cris de vive la *Nation*, vive la *Loi*, vive le *Roi*, vive la *Constitution* (1).

Hélas, il faut bien croire que le serment de *fidélité au Roi* n'était déjà plus qu'une banalité et que si nous le trouvons encore ici c'est uniquement parce que, n'ayant pas de formule nouvelle, il fallut se servir de celle qui avait été décrétée en 1790 ; ou bien encore, et cela est pour nous la vérité, ce serment était sincère et l'acte du 10 août s'accomplit en violation des voies unanimes des Rouennais.

Le moment approchait cependant où les plus dévoués au roi n'oseraient plus même prononcer son nom, et, tout en tenant grand compte à la municipalité des difficultés qui l'entouraient, nous ne pouvons nous empêcher d'accuser sa pusillanimité ; car il est évident que, la plupart du temps, elle

(1) Procès-verbal de l'anniversaire de la fédération, in-4° de 12 pages, chez Le Boullenger, Rouen 1792.

Digitized by Google

affectait des sentiments qui n'étaient pas siens ; mais effrayée par les clameurs du jacobinisme, redoutant par dessus tout le blâme de l'Assemblée nationale dont elle imitait servilement les progrès révolutionnaires, on va la voir, tout à coup, afficher son républicanisme aussitôt que Paris lui en aura donné le signal.

Disons, cependant, à sa décharge, qu'elle subissait, à Rouen même, une forte pression de la part d'une société dont nous avons déjà dit un mot, nous voulons parler des *Amis de la Constitution*. Depuis sa formation elle avait constamment pris à tâche de contrôler l'administration, de la pousser en avant, de la révolutionner ; affiliée aux Jacobins de Paris elle en avait copié les allures et le programme. Sa devise, à l'origine, était : *Si vous voulez la paix, soyez toujours armés* ; son cachet portait une épée et un rameau d'olivier en croix et elle s'intitulait : *Société des Amis de la paix et de la Constitution* (1).

En 1792 elle modifia son titre ainsi : *Amis de l'égalité et de la liberté* ; puis elle le changea encore à la proclamation de la République : elle devint : *La société populaire et régénérée de la commune révolutionnaire de Rouen :* Elle eût pour présidents, Durand, Pillon et plus tard Legendre, et lorsqu'elle fut dissoute en germinal de l'an III, son comité d'administration était ainsi composé : Baron, président ; Delalonde, Hébert, Bonneterre et Lebrun, membres.

Ce petit gouvernement publiait le bulletin de ses séancee ; il recevait le bulletin des lois; de plus, il avait ses archives, son administration, sa police !

A l'origine, les Amis de la Constitution tenaient leurs séances au couvent des Carmes ; de là ils vinrent rue de l'Aumône, y restèrent peu de temps, retournèrent aux Carmes d'où ils furent obligés de déloger en 1792 ; on leur donna provisoirement l'église Saint-Jean, d'où ils repartirent bientôt pour aller se réfugier rue Marat (Coqueraumont). Enfin ils se firent abandonner l'église Saint-Laurent où ils restèrent jusqu'en germinal an III, date de leur dissolution.

Il eût été curieux sans doute d'étudier de plus près une société dont l'action fut si puissante à Rouen. Cependant ce qui précède et ce qui a été dit au chapitre précédent suffit pour donner une idée du pouvoir qu'elle exerça sur la municipalité. Au reste, les documents sur cette société sont nombreux, son histoire serait curieuse et pourait être l'objet d'une étude à part.

Revenons donc aux affaires de la ville, au lendemain de l'anniversaire de la Fédération.

(1) Lettre du 18 septembre 1790. arch. de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

On sait qu'au milieu des troubles qui agitaient depuis longtemps la capitale, et des bruits de toutes sortes qui parvenaient sans cesse à l'Assemblée nationale, celle-ci, après des discussions orageuses avait, le 11 juillet, déclaré la *Patrie en danger*.

A Rouen, dans la séance du 16, le conseil général de la commune se déclara en état de surveillance permanente ; un comité spécial fut composé pour tenir son bureau ouvert de neuf heures du matin à neuf heures du soir.

Le conseil rappela aux citoyens qu'à partir de ce moment tous étaient en activité.

On publia l'obligation pour tout individu de porter ostensiblement la cocarde tricolore, avec défense d'en porter une autre et le public fut prévenu que tout signe de rébellion serait puni de mort : on prévint même tous les citoyens qui voudraient se dévouer à la défense de la patrie que, à partir du 5 août, des bureaux seraient ouverts sur le Champ-de-Mars pour inscrire leurs noms.

Le 5 août, en effet, tout étant préparé au Champ-de-Mars, les autorités s'y rendirent solennellement en parcourant tous les quartiers de la ville dans l'appareil suivant :

Un cavalier marchait en tête et portait le drapeau aux trois couleurs sur lequel étaient inscrits en gros caractères ces mots : *Citoyens, la Patrie est en danger !*

Il était suivi de deux grenadiers portant chacun un tableau surmonté d'une couronne civique, et sur ces tableaux étaient inscrits les noms des citoyens qui s'étaient offerts les premiers pour la défense de la patrie.

Quatre canons étaient traînés derrière ces deux grenadiers.

Venaient ensuite les autorités.

Puis, toutes les légions de la garde nationale, tambours et musique en tête.

Après avoir ainsi parcouru la ville, le cortége arriva au Champ-de-Mars, le drapeau fut attaché à l'arbre de la Liberté pour y rester tout le temps que durèrent les enrôlements.

Toute la journée de demi-heure en demi-heure, le canon du Vieux-Palais et celui du cours Dauphin, se firent entendre.

Sous une tente élevée au pied de l'arbre de la Liberté les commissaires députés par le conseil général recevaient les enrôlements.

Le lendemain et les jours suivants les commissaires seuls se rendirent au Champ-de-Mars, « *mais pour* donner *plus d'appareil* (1) à l'œuvre des enrôlements on y établit une musique composée d'un *tambourin*, *de deux clarinettes*, *d'une cimbale*, *d'une trompette* et de *deux tambours*.

Cela dura jusqu'au 9 août, mais ce jour là, *neuf musiciens* au lieu de *cinq*

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 6 août 1792.

Digitized by Google

ayant *voulu* jouer et *exigeant chacun douze livres* par jour, le conseil général « trouvant la dépense au-dessus de l'utilité » (1) supprima la musique.

Puis le 12 août l'enthousiasme étant calmé tout à fait et le rôle des commissaires devenant inutile au Champ-de-Mars, il fut décidé qu'à l'avenir on recevrait les enrôlements à la commune.

Expliquons ici les enrôlements volontaires :

Une loi du 29 juillet 1791 avait ordonné la mise en activité de 97,000 hommes de gardes nationales ; le contingent à fournir par le département de la Seine-Inférieure était de 1,622 hommes divisés en trois bataillons ; à ce moment deux de ces bataillons étaient dans l'armée de Luckner, le troisième, sur sa demande, devait être embarqué pour la Martinique. Mais, le 6 mai 1792, ces bataillons ayant été portés de 574 à 800 hommes, les municipalités se virent obligées de provoquer de nouveaux enrôlements.

Ce n'était pas tout : une autre loi, du 22 juillet, ayant ordonné la formation de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux pour la défense des frontières, le département de la Seine-Inférieure avait été compris pour quatre compagnies.

Ensuite, aux termes de la loi du 25 janvier 1792, chaque département devait fournir un contingent pour le recrutement des troupes de ligne et, de plus, recevoir des enrôlements pour les cinquante-quatre compagnies franches ordonnées par la loi du 31 mai suivant.

Ce fut donc pour l'exécution de ces lois que quatre registres avaient été ouverts.

Le premier, pour compléter les trois bataillons du département ;

Le deuxième, pour les volontaires destinés à la formation de quarante-deux bataillons ;

Le troisième, pour le recrutement de l'armée de ligne ;

Le quatrième, pour les compagnies franches ;

Enfin un cinquième fut ouvert pour ceux qui voudraient faire partie des vétérans.

Les enrôlements furent si rapides qu'avant le 5 août les deux premiers bataillons étaient complétés et les deux premières compagnies de volontaires organisées et déjà parties pour Arras, lieu de réunion *désigné par le roi* (2).

Mais tandis qu'on s'occupait à Rouen de recevoir, *au nom du roi*, les enrôlements volontaires, les sections de Paris demandaient sa déchéance et la mise en accusation de Lafayette.

Les nouvelles de la capitale étant arrivées à Rouen dans la soirée du

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 9 août.

(2) Instruction du département délibérée le 3 août 1792.

Digitized by Google

8 août, séance tenante le conseil général du département rédigea une adresse énergique dans laquelle il était dit : *La royauté est indivisible et déléguée héréditairement à la race régnante*..... Le roi, comme roi, ne peut déchoir parce qu'un pouvoir ne peut déchoir.... hors le cas d'abdication ; il est roi par la Constitution, comme vous êtes législateurs par la Constitution.... tout pouvoir qui entreprend sur un autre pouvoir usurpe évidemment la souveraineté... vous repousserez avec horreur ces pétitions scandaleuses dont on vous accable... que les sections de Paris, que les tribunes de vos assemblées ne croient plus faire les destinées de la France... c'est la nation entière que vous représentez et c'est elle qui vous contemple. »

Un arrêté du lendemain 9 août ordonna que cette adresse *votée* à l'unanimité, serait envoyée à l'Assemblée nationale, imprimée et affichée dans tout le département.

Mais le lendemain l'insurrection avait réussi, la déchéance de Louis XVI était prononcée.

Dès le matin du 11, plusieurs lettres et courriers en apportèrent la nouvelle à Rouen. La ville en fut consternée. Aussitôt le peuple s'émut, les groupes se formèrent et la plus vive fermentation se manifesta.

Alors le département et le conseil général de la commune concertèrent ensemble les mesures propres à prévenir le désordre.

La troupe de ligne se rendit au Champ-de-Mars et y renouvela le serment de rester fidèle à la Constitution.

Sur l'appel du conseil général, toutes les troupes se rendirent à la commune. On recommanda aux citoyens la plus entière confiance envers les autorités.

La journée s'écoula au milieu des plus vives inquiétudes, mais sans trop de bruit.

Le lendemain trois cents suisses arrivant de Paris vinrent se réfugier à Rouen ; ils furent mal accueillis par le peuple qui se rendit au Champ-de-Mars et proféra des menaces contre eux. Des patrouilles parcoururent les rues pour maintenir la tranquillité, elles furent reçues à coups de pierres à leur retour au Champ-de-Mars. Le maire, prévenu à temps, s'y transporta et, par de bonnes paroles, fit comprendre que l'hospitalité était le premier des devoirs. C'était avec bienveillance que les suisses devaient être accueillis, grâce à son intervention, le calme se rétablit, les suisses furent casernés et le maire vint rendre compte de cet heureux résultat au conseil général qui l'en remercia chaleureusement.

Mais voilà qu'un membre vint éveiller de nouvelles inquiétudes : il rapporta qu'un jeune homme, évadé de la maison de Saint-Yon, avait expliqué sa fuite par ce fait : que se promenant par hasard dans les caves de cette

Digitized by Google

maison il *avait vu* plus de *vingt canons* dans un endroit clos par une porte en fer qu'on avait oublié de fermer; que le supérieur l'ayant surpris en cet endroit l'avait menacé de l'enfermer pour le reste de ses jours dans un cachot ; qu'effrayé de cette menace il avait pris le parti de s'y soustraire en s'évadant.

Le fait ainsi raconté parut si grave au Conseil général qu'il députa immédiatement plusieurs de ses membres pour l'aller vérifier.

Deux heures après, ces députés mirent fin aux alarmes en racontant qu'après avoir visité scrupuleusement tous les coins de Saint-Yon, les salles, les chambres, les greniers, les caves les cours, ils *n'avaient trouvé aucune arme, d'aucune espèce.*

C'était une de ces mystifications comme il s'en produisait tant alors ; un de ces mille bruits mensongers au moyen desquels on se plaisait à entretenir l'agitation et la méfiance.

A cette époque Charles Lameth, détenu à Barentin depuis quelques jours, fut transféré dans la prison de Rouen où il fut maintenu au secret (1).

Nous avons dit que l'administration municipale était dévouée au roi et que la crainte seule de l'Assemblée nationale la portait à afficher des sentiments qui n'étaient pas siens ; malgré ces ménagements l'Assemblée nationale ne s'y trompait guère et tenait depuis longtemps la ville de Rouen pour très modérée ; aussi, pour la réchauffer un peu, jugea-t-elle à propos de lui dépêcher, après les affaires du 10 août, les deux députés Laurent Lecointre et Antoine Albitte.

Dès leur arrivée ceux-ci adressèrent aux Rouennais la proclamation suivante :

« Citoyens,

« Les trahisons d'un roi parjure et perfide ont appelé de nombreux ennemis sur nos frontières ; les crimes d'une longue suite de ministres pervers, et les trames infâmes du conspirateur Lafayette, leur ont ouvert les portes d'une de nos places fortes.

« Les Prussiens et les Autrichiens réunis exercent en ce moment sur la terre de la Liberté toutes les horreurs du meurtre et du pillage ; guidés par les cruels émigrés et les despotes qui les protégent, ils veulent pénétrer jusqu'au sein de l'empire : il faut les arrêter, il faut les anéantir.

« Armez-vous, accourez au camp qui se prépare sous les murs de Meaux; c'est là le rendez-vous que vous indique l'Assemblée nationale. Hâtez-vous de vous faire inscrire parmi ceux qui vont composer l'armée de trente mille hommes que le besoin de la patrie appelle, et que ceux qui

(1) Hôtel-de-Ville, délibérations 17 août 1792.

Digitized by Google

« ne peuvent participer à cette glorieuse conscription, cèdent leurs armes « aux défenseurs de leur pays, et se chargent de pourvoir aux besoins de « leur famille.

« Le temps est venu où tout Français doit tenir ses serments, et se mon- « trer digne de la liberté. Ce serait s'exposer au malheur de la perdre ; ce « serait se livrer aux vengeances des tyrans et à toute la barbarie de leurs « satellites que de les attendre avec sécurité, lorsqu'il faut aller les repousser « avec courage.

« Citoyens, si vous étiez sourds à la voix qui vous invite, peut-être au- « riez-vous à pleurer dans peu la ruine de votre patrie, et à gémir dans le « plus affreux esclavage et la plus cruelle misère sur les restes sanglants « des objets les plus chers à votre tendresse.

« Encore un effort, et vos ennemis sont écrasés, les tyrans confondus ; « la France est sauvée et la liberté conquise pour jamais.

« Citoyens, pourriez-vous hésiter ?... Non (1).

Fidèle son système, le Conseil général, dès le 18 août, renvoya à l'Assemblée nationale comme un écho de la proclamation des députés Legendre et Albitte l'adresse suivante :

« Législateurs !

« Les dangers de la patrie sont devenus moins grands depuis que vous en « avez découvert les causes. Attachés aux lois que nous avions juré de « maintenir, nous nous sommes fait un devoir de ne jamais nous en écar- « ter, et nous avons eu la gloire de conserver la tranquillité dans nos murs « et d'y contenir la malveillance. Autant que nous avons mis de zèle « jusqu'ici dans l'exécution de ces lois quelquefois insuffisantes pour le « maintien de la liberté, autant nous mettrons de fermeté dans les mesures « que le salut de la patrie exige de nous, et que vous autorisez en donnant « par vos décrets à notre administration toute la latitude nécessaire aux « circonstances.

« Une seconde révolution, *que trois années de trahison ont nécessitée*, nous « ouvre une nouvelle carrière. C'est à votre ardent amour pour la patrie, « trop longtemps calomnié, que le peuple dut son réveil : en lui rendant sa « souveraineté, vous avez sauvé la patrie....

« *Et nous aussi*, *nous avons été calomniés !...* mais nous prouverons à tous « les Français, qu'aussi sincères amis de la liberté et de l'égalité, nous « sommes prêts à tout sacrifier pour le bonheur du peuple, dont nous sommes « les mandataires.

(1) Aux citoyens, les commissaires de l'Assemblée nationale — in 4° 3 pages chez Jacques Ferrand à Rouen.

Digitized by Google

« Le salut de la France est dans vos mains : notre confiance et notre dé-
« voûment sont sans bornes (1).

Du roi, pas un mot; les serments énergiques du 14 juillet et l'adresse du 8 août paraissent oubliés et l'on ne proteste que de son dévoûment.

Sous ces protestations et sous ces éloges, on devine le désir du Conseil général de se défendre contre des accusations antérieures qu'il traite de *calomnies;* mais, la réputation de modérantisme lui restera longtemps, quoiqu'il fasse à l'avenir.

La seule excuse de sa faiblesse serait, dans son amour exagéré de la paix, si cet amour égoïste et mesquin, cette lâcheté inexplicable ne l'avaient porté à sacrifier à la peur ses convictions intimes et ses serments solennels.

Ce même jour, 18 août, afin de mettre un terme aux calomnies et aux propos injurieux que les partis s'adressaient chaque jour par la voix de la presse et verbalement, le Conseil général arrêta que : « Toute personne suspecte et non domiciliée, tous auteurs, imprimeurs d'écrits ou journaux qui se permettraient d'injurier publiquement la nation et la constitution, seraient punis d'une détention qui ne pourrait excéder une année. (2). »

D'un autre côté le Conseil général du département prenait des mesures contre les prêtres non assermentés auxquels il attribuait une large part dans les dangers qui menaçaient la patrie. Dans un arrêté du même jour, il regrettait que l'Assemblée nationale eut proscrit les précautions qui avaient été prises contre les prêtres et les religieux, en janvier 1791, pour paralyser leur action dans les campagnes ; il ajoutait que, cependant, ces prêtres, convaincus eux-mêmes du peu d'effet de leurs doctrines et du danger qu'ils couraient dans les campagnes s'étaient assemblés dans la ville de Rouen, que le *danger de la patrie* ne permettant plus de voir avec indifférence un rassemblement de cette nature, il y avait lieu d'y mettre fin.

En conséquence il fut ordonné à tous les prêtres et ci-devant religieux actuellement à Rouen, autres que ceux qui y sont nés ou qui y étaient domiciliés avant le 1er janvier 1791, de sortir de la ville sous trois jours et de s'en éloigner au moins de trois lieues.

Des mesures semblables étaient ordonnées pour les autres municipalités du département.

Tous ces prêtres et religieux étaient tenus, en partant, de déclarer aux municipalités leurs noms, qualités, âge, les lieux où ils entendaient se retirer. « Faute de quoi les contrevenants seront considérés comme malveillants et perturbateurs du repos public et comme tels enfermés dans une maison à « ce destinée. »

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 18 août 1792.
(2) Hôtel-de-Ville, délibération du 18 août 1792.

Digitized by Google

Enfin chaque municipalité devait, mois par mois, instruire le Conseil général du département du nombre des prêtres et de leur conduite dans leur localité (1).

Dès cette époque commencèrent les offrandes *sur l'autel de la patrie;* beaucoup d'artisans venaient apporter leur lettres de maîtrise ; quelques nobles, en très petit nombre, déposèrent leurs titres et abandonnèrent la particule; le directeur de la poste, dès le 21 août, vint demander à la municipalité la permission d'effacer de son enseigne les mots : *Postes royales* et de les remplacer par ceux-ci : *Postes nationales!*

Ce que le Conseil s'empressa d'accorder à ce grand citoyen « vu son civisme » (2). — A cette époque aussi le Conseil général de la commune revint sur une délibération antérieure relative aux émigrés. On avait depuis longtemps provoqué les dénonciations contre les parents des émigrés ; mais on exigeait que la dénonciation fut signée. On s'aperçut à la fin qu'on avait commis une maladresse ; en effet, le rôle du dénonciateur ayant été, de tout temps, en France, justement méprisé et considéré comme le fait des lâches, et, d'un autre côté, l'apposition d'une signature au pied de pareils actes révélant un certain courage, on devait s'attendre à ce qui arriva : les dénonciations s'arrêtèrent.

Mais comme à mesure que l'on avançait on devenait un peu moins scrupuleux, le Conseil général décida qu'à l'avenir le dénonciateur ne serait plus tenu de signer (3). Aussi comme elles abondèrent !

A quelques jours de là, le 26 août, tous les citoyens âgés de vingt-et-un ans au moins, vivant de leur revenu ou du produit de leur travail, n'étant pas domestiques, étaient réunis dans le local assigné à chacune des vingt-six sections, aux fins de nommer les électeurs qui devraient, ensuite, élire des représentants pour la *Convention.*

Mais ces réunions, à ce moment de troubles, pouvant amener dans la ville des désordres qu'il était bon de prévoir, et le conseil général étant peu rassuré sur le secours qu'il pouvait attendre de la garde nationale, dont la force diminuait de plus en plus, à cause du droit de remplacement, dont un grand nombre de citoyens abusaient, le Conseil général prit, le 25 août, un arrêté dans lequel on lit :

« Considérant que la trop grande facilité qu'on a pu avoir jusqu'ici de se « faire remplacer ou de ne payer, à défaut de remplacement, qu'une mo- « dique somme de 50 sols, sert l'injustice de ceux qui, redevables à leurs « concitoyens de la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés, re-

(1) Arrêté du Conseil du département, 18 août 1792.
(2) Délibération du 21 août 1792.
(3) Délibération du 24 août 1792.

Digitized by Google

« fusent de partager leurs veilles; qu'elle sert aussi l'incivisme de ces « hommes dont l'orgueil ne peut se familiariser avec les idées de l'égalité, « de fraternité sur lesquelles repose l'institution de la garde nationale, « et qu'enfin elle diminue le nombre des citoyens qui, chaque jour, doivent « le service, et compromet ainsi le repos et la sûreté de la ville,

« Arrête que tout remplacement sera interdit; que tout citoyen inscrit « au rôle sera obligé au service personnel, sauf les cas de maladie,

« Et ce sous peine de l'amende du 20e de la contribution, de l'affiche au « tableau et de la prison. »

Cependant, aux troubles politiques se joignaient déjà les inquiétudes sur les subsistances; la ville avait acheté des blés à l'étranger, et ces blés n'arrivaient pas; les cultivateurs n'en apportaient que des quantités insignifiantes à la halle, et les approvisionnements s'amoindrissaient chaque jour. Le peuple, toujours le premier à souffrir de la cherté du pain, manifestait, depuis plusieurs jours, son mécontement par des propos inquiétants et par des menaces. On se tenait déjà sur le *qui-vive*, et la 14e section, ayant pour président l'évêque Gratien et pour secrétaire l'abbé Goubé, se déclara en permanence et invita les autres sections à l'imiter; il est vrai que cette déclaration pouvait s'expliquer par les opérations électorales qui avaient lieu depuis le 26, mais elle avait aussi pour but de prévoir ce qui pouvait résulter de l'inquiétude du peuple, qui était devenu beaucoup plus difficile à contenir depuis le 10 août.

D'un autre côté, le Conseil général, cédant aux plaintes fondées des boulangers, décida, le 28 août, qu'à l'avenir le pain ne serait plus taxé, mais serait vendu comme toute autre marchandise, à prix débattu.

Pour préparer le peuple à cette nouvelle mesure, il crut devoir la lui expliquer par des considérations tout à fait paternelles dont voici l'analyse :

« Pour s'assurer de faire équitablement correspondre le prix du pain à la « valeur réelle du blé, disait-il, il a fallu provoquer les conseils du département et du district; les trois corps réunis ont conféré publiquement sur « ces questions, et la suite des conférences se continuera durant une quinzaine de jours; tous les citoyens sont invités à fournir leurs observations « sur cet important sujet; mais les besoins sont pressants, et en attendant « le résultat des délibérations, il faut aviser : d'après les anciens règlements, quand le blé vaut, comme aujourd'hui, 23 liv. 16 sous la mine, « le pain devrait être taxé à 3 s. 5 den. la livre. Cependant, dans l'espoir « que la nouvelle récolte amènerait la diminution du prix des blés, l'administration n'a pas augmenté le prix du pain; mais des hommes égarés s'étant opposés à l'achat des blés par nos boulangers dans les halles de Pa-

Digitized by Google

« villy, Elbeuf, Andely, Duclair, Caudebec et Cailly, les cultivateurs, ef-
« frayés de ces excès, ont cessé d'approvisionner ces halles ; par suite, les
« boulangers ne pouvant plus s'approvisionner, se sont adressés au conseil
« général pour lui demander protection.

« Dans l'embarras où il se trouve, le conseil général a demandé un em-
« prunt aux magasins de la guerre ; après bien des difficultés, un faible
« prêt a été consenti et va permettre de distribuer aux boulangers de la
« ville 1,500 à 2,000 sacs de blé qu'il faudra rendre d'ici au 10 octobre pro-
« chain ; ce secours est bien insuffisant, puisque cette ville consomme en-
« viron *cent milliers de blé par jour !*

« Mais afin de ne pas exposer la ville à des pertes considérables, l'admi-
« nistration a dû faire payer aux boulangers les blés ainsi fournis à raison
« de 23 liv. 16 s. la mine ! Par suite, afin de tenir la balance égale entre la
« consommation et les boulangers, le conseil général a décidé que, provi-
« soirement, le pain serait vendu à prix débattu.

« Essayons donc, essayons de ce nouveau régime avec quelque confiance,
« et maintenons de tout notre pouvoir la tranquillité que des malveillants
« s'efforcent de troubler. »

Dès le lendemain, à peine cette délibération fut-elle connue, le peuple s'émut et se répandit dans les rues, en se récriant contre cette nouvelle mesure. Une émeute parut imminente ; les mécontents étaient nombreux ; ils demandaient que la police du pain continuât d'être exercée comme précédemment. Malheureusement, la circonstance leur donnait raison, car, malgré la décison de la veille, les boutiques des boulangers étaient vides, et *l'on ne put trouver chez aucun d'eux un seul pain de 6 livres !* (1) parce que la farine promise n'avait pu être fournie aux boulangers. Vite on commença ; mais l'émeute grandissait : on envoya des patrouilles ; l'une d'elles fut *désarmée*, rue Martainville, par un rassemblement de trois mille révoltés.

Prévenus de ce fait, MM. de Fontenay, maire ; Deschamps, officier municipal, et Bazire, procureur de la commune, se rendirent aussitôt sur les lieux sans escorte.

A leur approche, le peuple s'écarta avec respect, entendit leurs exhortations, leurs promesses, et se retira.

Mais à peine ces courageux citoyens étaient-ils de retour à la Commune, qu'une députation composée de douze individus s'y présenta et demanda que le prix du pain fût diminué.

Presque en même temps, quinze femmes arrivèrent en criant : *Nous voulons le pain à deux sous et demi !* elles se reprirent presque aussitôt et dirent : *Nous le voulons à deux sous !*

(1) Délibération du 29 août 1792.

Digitized by Google

Plusieurs membres du Conseil général s'approchant d'elles, leur parlèrent avec douceur, les engagèrent à se retirer ; elles s'y refusèrent d'abord et finirent par s'y décider à force de promesses.

La Commune voulait délibérer sur ces graves conjonctures ; mais cela devint impossible : la foule s'était considérablement accrue, elle entoura la Commune ; des pierres furent lancées de tous côtés ; des magistrats du peuple en furent atteints, et les émeutiers se sentant en force n'en devinrent que plus menaçants.

Alors, pour effrayer ces malheureux que la misère égarait, on amena deux pièces de canon : l'une fut braquée dans la rue Saint-Lô, vers le levant, l'autre menaçait le couchant.

A cet aspect, les révoltés s'écartèrent, mais ne se retirèrent pas.

Alors, M. de Fontenay, maire, s'avança seul en face de ces furieux et leur adressa, d'une voix forte et assurée, ces paroles : *Obéissance à la loi ; on va faire usage de la force, que les bons citoyens se retirent.*

Par deux fois il répéta cet avertissement ; les mutins ne reculèrent pas ; au contraire, ils lancèrent de nouveau des pierres contre ce courageux citoyen.

Pour les intimider, il donna l'ordre aux quelques soldats qu'on avait fait appeler au commencement de l'affaire, de coucher les révoltés en joue, mais sans faire feu, rien ne toucha les émeutiers, rien ne put le effrayer.

Alors le maire leur parle encore : « *Nous avons tout fait pour vous soulager*, dit-il, *nous ne cessons de nous occuper de vous ; que pouvez-vous exiger de plus que ce que nous faisons ?*

— *Les canons nous offusquent*, lui répondirent mille voix.

— Eh bien, jurez-moi que vous allez vous retirer, et je les fais rentrer.

— *Nous le jurons*, s'écria la foule.

Soudain on rentra les canons.

On attendit quelques instants, mais les mutins ne se retirèrent pas et recommencèrent leurs vociférations.

A bout de patience et de condescendance, le Conseil général fit de nouveau braquer les canons rue Saint-Lô ; une troisième pièce fut dirigée de la porte de la Commune sur la cour du Palais.

La gendarmerie nationale arriva ; mais la garde nationale n'était pas là, il fallut la convoquer ; les tambours refusaient d'aller battre le rappel s'ils n'étaient escortés ; on insista et ils se décidèrent à partir, non pour battre le rappel, mais pour aller à domicile prévenir les gardes nationaux.

Cependant l'émeute grossissait de plus en plus ; les rues avoisinant la Commune et le Palais étaient remplies de peuple, tout annonçait une insurrection générale.

Digitized by Google

Alors on sortit le *drapeau rouge*. Cette exhibition fut accueillie par des huées, les pierres volèrent de nouveau. Des gardes nationaux furent atteints et blessés.

Le maire s'avança auprès du drapeau rouge et proclama la *loi martiale :* « Il en est temps encore, dit-il, retirez-vous, on va faire feu ; vous avez « trompé notre confiance et manqué à votre serment ; que le sang qui va « se répandre retombe sur vous. »

Mais au lieu de se retirer, les séditieux s'avancèrent plus près encore ; les gardes nationaux, sans cesse menacés et frappés, perdant patience, s'écrièrent : « Si nous ne pouvons repousser la force par la force, nous nous retirons. »

Alors le feu commença d'un côté, les pierres volèrent de l'autre ; plusieurs malheureux furent tués, beaucoup furent blessés ; mais le feu continuant, les révoltés furent contraints de battre en retraite au bout de peu d'instants, car, entassés dans cette rue étroite, ils avaient compris qu'une plus longue résistance serait folie.

Ce fut, certes, une triste journée que celle-là ; mais il faut convenir que, si l'on eut à déplorer des malheurs, la faute n'en peut être imputée ni au maire, dont le courage fut admirable, ni à la garde nationale, dont la patience et la modération furent mises à de rudes épreuves.

Ajoutons que le Conseil général s'empressa de rapporter sa délibération de la veille et de taxer le pain blanc à 2 sous 9 deniers et le pain bis à 2 sous, mais après, toutefois, avoir promis aux boulangers que la ville paierait la différence entre ce prix et le prix réel (1).

La misère du peuple était si grande, et chacun l'appréciait si bien, que dans un élan spontané, toutes les sections s'empressèrent de venir en aide à la Commune par une souscription volontaire. Dès le 2 septembre, la 9e section apporta 5,915 livres ; la 4e et la 5e section fournirent ensemble 20,000 livres, pour couvrir l'indemnité qui serait due aux boulangers.

E. Gosselin.

(1) Tous ces détails sont extraits des délibérations du 29 août.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

M. Charma, avec son tact habituel, a mis la main sur un document précieux et inédit. Visitant un jour la bibliothèque du docte abbé Do, il y remarqua un petit livre, richement relié, contenant un manuscrit de trente-neuf pages et portant ces mots en tête de la première page : « Fait en octobre 1696. » Ce manuscrit, œuvre de l'un des témoins de la vie des enfants de France, qui étaient alors le duc de Bourgogne, âgé de quatorze ans; le duc d'Anjou, de treize, et le duc de Berri, de dix, nous initie à tous les détails de leur éducation. Ai-je besoin de dire que M. Charma comprit de suite l'intérêt que devait offrir la publication d'un pareil document, quand tout nous manque dans l'histoire sur les procédés, l'art et les efforts que déployèrent, dans cette difficile mission, les hommes appelés à travailler, sous la direction du duc de Beauvillier, à l'éducation des enfants de France. Ce manuscrit, dû sans doute à la plume sincère, mais novice de quelque officier inférieur, ne pourrait tenir lieu du récit que Saint-Simon désirait déjà de son temps, et que la postérité désire encore comme lui ; mais tel qu'il est, c'est une pièce au procès, curieuse, instructive, véridique. Annotées avec la profonde et charmante érudition du savant doyen de la Faculté des lettres de Caen, ces pages ont été fort goûtées en Sorbonne, et mises au jour dernièrement par l'imprimerie impériale.

Voilà pourquoi nous en parlons ici.

Les détails qu'elles nous fournissent sur la vie des enfants de France sont très dignes de remarque. On y voit exposés clairement et presque minutieusement, autant que le pouvait faire un témoin subalterne, les méthodes et les procédés appliqués à l'éducation physique, intellectuelle, morale et religieuse des petits-fils du grand roi, sous des maîtres tels que Fénelon et le duc de Beauvillier.

Après avoir parlé des soins que réclamait la santé des princes, et du régime qu'on leur faisait suivre, le manuscrit raconte la disposition et l'emploi de leurs journées :

« Ils se levent tous trois presqu'a la mesme heure, c'est a dire a sept heures trois quarts precisément et sont levez et ont prié dieu a huit heures et un quart. Ils vont en suitte a la messe et de la au lever de monseigneur. Ils n'y sont qu'un moment, et passent en suitte chez le roy où ils restent jusqu'à neuf heures et demie, qui est a present l'heure que le roy va à la messe. Ils retournent en suitte chez eux chacun en particulier et ils y font ce qu'ils veulent avec leurs gentilshommes de la manche et premiers valets

Digitized by Google

de chambre qui sont les seuls qui avec leus sousgouverneurs ou sans eux, restent avec les princes dans leurs cabinets, a dix heure commence l'étude qui dure jusqua midi. a midi ils vont diner et dinent tous trois ensemble, cest monsieur le duc de beauvilliers qui les sert quand ils mangent a leurs petit couvert ce qui arrive tous les soirs et tous les jours maigres, mais quand ils mangent en public, c'est le maistre d'hostel avec le service ordinaire. Ils sortent de table un peu devant midi trois quarts et ne passent jamais les trois quarts, ils retournent en suitte chez eux chacun en particulier avec leurs sousgouverneurs et gentilshommes de la manche, et là ils ecrivent, dansent et dessignent jusqu'à deux heures.

« a deux heures ils joüent a quelque petit jeu avec leurs gentilshommes de la manche et leurs sousgouverneurs comme au tric-trac, echets, aux cartes etc. cela dure trois quarts d'heure, en suitte de quoy vient l'etude si cest en esté, et la promenade en hivert parce qu'il fait trop chaud en esté pour se promener a deux heures trois quart, et qu'il est nuit en hivert a cinq heures, ainsy des le mois de septembre la promenade commence a deux heures trois quart et dure jusqu'a cinq heures et au mois de may, l'étude commence a deux heures trois quart et la promenade a cinq heures, a cinq heures donc si c'est en hiver l'étude recommence et dure juqu'a sept heures.

« a sept heures ils font une lecture a leur choix de choses qui les divertissent elles durent trois quarts d'heure jusqu'a l'heure de leur souper, a sept heures trois quart, ou a huit heures quand il y a appartement, ce qui n'arrive que deux fois la semaine pendant l'hiver ils se mettent a table pour souper, et apres leur souper ils vont chacun dans leurs cabinets ou ils joüent encore avec leurs sousgouverneurs et gentils hommes de la manche a toutes sortes de jeux de cartes, trictrac, eschets, billard, ecta.

« a neuf heures ou neuf heures et un quart selon que leur maistre ont esté content d'eux ils se couchent, ou plus tost quelquefois par punition, a la promenade ils y vont tous trois ensemble a moins qu'ils n'ayent fait quelque chose auquel cas on les separe, et celui qui a manqué est retenu chez luy ou l'on prend soin de le laisser ennuyer. »

On voit ensuite comment on s'y prenait pour leur faciliter l'étude des langues au point de la leur rendre agréable ; les princes goûtaient la belle latinité, traduisaient élégamment les poètes, et écrivaient « très facilement et très purement » le latin ; toutefois, on leur donnait « une grande horreur de la pédenterie, et l'archevêque de Cambray, leur précepteur, *était* persuadé qu'il vaudrait mieux qu'un prince fût ignorant en ce qui regarde les belles-lettres ou les arts, que de les savoir d'une manière pédente. »

Vient ensuite la nomenclature des sciences dont on leur donnait des notions sérieuses. Remarquons le passage suivant :

Digitized by Google

« on ne leur fait jamais apprendre rien par cœur a moins qu'ils ne le souhaittent a cause que cela occupe un grand temps et que la memoire de monsieur le duc de bourgogne sur tout est si prodigieuse que sans qu'il s'en mette en peine il luy est impossible de ne rien oublier de ce qu'on luy à appris et lon ne peut s'empécher de dire ici une chose qui est tres singuliere cest que dans la teste de ce jeune prince, il y a une chronologie seur pour toute sa maison, dés que ses domestiques entre eux sont en dispute sur un point d'histoire, sur quelque morceau de la fable ou piece de tapisserie qui demande explication, ou enfin sur quelqu'autre chose que ce puisse estre dont il ait eu connaissance on s'adresse a luy pour le scavoir et il le scait toujour plus seurément que ceux qui le luy ont montré. »

M. le duc de Beauvillier secondait admirablement l'archevêque de Cambray dans l'éducation solidement chrétienne que le prélat cherchait avant tout à donner à ses illustres disciples. Ces deux hommes avaient une haute idée de leur tâche et en étaient tout à fait dignes. Ils apportaient en chaque chose cette mesure exquise et cette modération délicate qui prouvent l'élévation, le tact et la bonté de leur âme, et qui, dans l'œuvre de l'éducation, sont plus importantes mille fois que les qualités les plus brillantes du génie.

Nous ne pouvons nous refuser à citer les dernières pages du manuscrit qui viennent à l'appui de notre remarque :

« jamais monsieur le duc de beauvilliers n'a donné n'y fouët ni ferule à aucun des trois princs et il pretend que ces sortes de punitions ne conviennent point a des enfans de ce rang la, et il ne songe au contraire qu'a s'en faire aimer afin de leur estre util, et il les traitte avec la dernière douceur cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute.

« Je n'ay rien dit dans tout ceci de ce qui regarde l'education chrestienne qu'on leur donne, parce qu'elle est répandue sur le tout, et lon songe bien plus a les rendre chrestiens par les sentiments vertueux qu'on leur inspire et l'eloignement de tous ceux qui leur pouroient donner de mauvais exemple que par des pratiques exterieure et penibles qui ne produisent ordinairement dautres effets dans tous les enfants qui en sont accablez que de leur donner pour tout le reste de leur vie de l'eloignement et quelque fois mesme de l'horreur pour la pieté, et l'on peut dire sans flatterie, parceque cest une chose connue dans toute l'europe que jamais princes n'ont esté élevez plus chrestiennement que ceux cy. »

Il eût été dommage qu'un pareil document demeurât dans l'ombre; nous devons à M. Charma de le connaître et d'en saisir toute la portée, car les notes judicieuses et les éclaircissements historiques qu'il y a joints et que nous ne pouvons, faute d'espace, reproduire ici, en doublent la valeur.

Digitized by Google

Chaque année, l'éminent écrivain se distrait des graves occupations de l'enseignement par quelques travaux littéraires dont jouissent la Société des Antiquaires de Normandie et la Sorbonne, et où l'on retrouve toujours la même touche fine et délicate, une grande sûreté de critique et l'empreinte d'un esprit juste et vigoureux. Nous admirons pour nous comment M. Charma sait descendre des hauteurs de la philosophie, où se complaît plus ordinairement son esprit, jusqu'aux moindres détails de l'histoire et de l'érudition, où il apporte comme naturellement la clarté et la vie. L'abbé J. Loth.

Nous venons de lire la brochure toute récente de M. O'Reilly, conseiller à la Cour de Rouen, sur Jeanne Darc, et nous nous empressons de la signaler aux lecteurs comme une des œuvres les plus distinguées, les plus émouvantes et les plus achevées qui aient été publiées de longtemps sur notre chère Pucelle.

On remarquera comment l'auteur est parvenu à résumer en une narration vive et animée tout ce qui se rattache au procès de Jeanne, à son jugement, à sa mort, à ses contemporains et à ses juges, sans sacrifier aucun détail, sans cesser d'intéresser le lecteur. Il cherche en vain à dissimuler sous la forme harmonieuse qu'il sait donner à sa pensée une érudition saine et sobre : Les fines ciselures du vase ne font pas oublier le liquide généreux qu'il contient. Sous l'écrivain apparaît l'historien, et avec l'historien le jurisconsulte. Le procès est analysé, discuté, jugé de main d'ouvrier.

La phase de la réhabilitation racontée, comme amoureusement, sert de transition à la description du monument élevé à Jeanne au XVe siècle, qu'il serait désirable de voir réédifier aujourd'hui. C'est là en somme le but de l'ouvrage. Il parfait la pensée de conciliation qui anime le Comité. La savante étude de M. Bouquet a gagné la cause du Donjon, le travail de M. O'Reilly fixera l'opinion sur le Monument.

Le temps nous a manqué absolument, et l'espace, pour faire aujourd'hui le compte-rendu de cette publication qui vient à peine de paraître. Mais comment taire l'impression qu'elle produit tout d'abord. On sent qu'un souffle généreux anime toutes ses pages, et que si elles ont été écrites par une plume délicate et autorisée, elles ont été dictées surtout par le cœur, un noble cœur, aussi chrétien que rançais.

L'abbé Julien Loth.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

LE MUSÉE DE BERNAY. — ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA COLLECTION DE M. A. ASSEGOND.

La *Revue de la Normandie* a enregistré plusieurs fois à cette place, et dans le cadre de cette chronique, les efforts tentés par l'administration municipale de Bernay pour l'agrandissement de son Musée. Ces aspirations, qu'on ne saurait trop louer, trouvent un écho naturel dans chacun des centres de notre province, qui, mieux que toutes, a fidèlement gardé le culte de ses gloires artistiques et de ses souvenirs historiques. C'est donc une bonne fortune pour la Normandie toute entière quand s'ouvre quelque part un de ces asiles pieux destinés à réunir les épaves magnifiques, et dans tous les cas toujours curieuses, qui surnagent comme d'héroïques débris du naufrage des siècles. Chacun de ces monuments, si humble qu'il soit, renferme une ligne précieuse de notre histoire nationale, écrite par la main du temps dans une langue qui ne peut plus s'éteindre, et que conservent indestructible l'émail de la faïence, les ciselures du fer, la forme harmonieuse des marbres, l'éclat voilé des mosaïques.

C'est avec l'aide de toutes ces ruines que se reconstruit l'édifice du passé.

Rien n'est insignifiant dans la recherche de ces vestiges. La science les classe, la critique les fait parler, la philosophie poursuit en eux la connaissance de l'âme humaine. De cette triple opération de la pensée jaillit la lumière sur le fantôme obscurci du monde ancien, qui se reconstitue puissamment alors dans son industrie, ses usages, sa foi ; ces trois termes qui se sont appelés quelquefois les choses, les hommes, Dieu.

C'est donc tout à la fois avec le sentiment d'un profond intérêt et d'une vive sympathie que l'on voit se fonder un musée dans notre intelligente et laborieuse province. Les encouragements ne manquent jamais à ces établissements scientifiques dont l'influence est si grande sur les esprits et sur les mœurs. Tout le monde est unanime pour applaudir aux tentatives généreuses qui sont faites pour assurer la meilleure exécution de ces entreprises, et toujours elles rencontrent le meilleur accueil dans toutes les classes de la population.

Les grandes villes ont donné l'exemple, et une émulation très remarquable s'est manifestée dans les centres moins importants.

Digitized by Google

Pour ne parler que de notre contrée, Rouen, Evreux, Caen tiennent à honneur de maintenir leurs richesses à un niveau digne de leur ancienne splendeur ; et à côté de ces grandes collections, il faut faire mention des musées de Bayeux, de Neufchâtel et du Havre, qui continuent la tradition des précédents.

Louviers et Dieppe font des efforts pour grandir, et nous ne désespérons pas d'avoir à constater bientôt un succès pour chacune de ces villes.—Dieppe possède pourtant des éléments qui auraient dû, dès à présent, être mis en œuvre, et transporter déjà dans le domaine des faits accomplis ce qui n'existe encore qu'à l'état d'ébauche.

Lisieux reste en retard, et comme, dans ces matières, le temps perdu ne se retrouve jamais, la ville doit désespérer de parvenir maintenant au rang qui lui était assigné dans cet ordre d'idées. Placé au milieu des fabriques de Manerbe et du Pré-d'Auge, Lisieux pouvait à peu de frais réunir une série d'épis émaillés du XVIe siècle, qui auraient fait une collection unique au monde. Aujourd'hui, tout ce qui reste de cette fabrication locale s'enlève au poids de l'or, et la ville ne peut montrer dans son musée une seule de ces pièces, qui sont la gloire de la céramique normande.

Il faut donc féliciter la ville de Bernay de son initiative en cette circonstance et des efforts qu'elle a faits pour se placer à un rang élevé parmi les villes normandes qui ont donné à ces fondations une importance réelle.

Quand l'administration municipale a dû reculer devant un sacrifice pécuniaire, elle a appelé à son aide les ressources d'une loterie, et le succès qu'elle a obtenu lui a fait connaître la mesure des sympathies qui lui sont vouées.

Avec les distributions de la collection Campana, le fonds ancien de la ville, les donations de quelques personnes du pays, les reliques provenant des fouilles et des travaux publics, on pouvait, sans nul doute, constituer un musée. Mais cet assemblage irrégulier et disparate de vases grecs et de tableaux relativement modernes, de poteries informes et de menus objets espacés sur toute l'échelle du bric-à-brac, n'eût produit qu'un régal assez maigre Il fallait à cette bonne ville normande quelque chose qui lui rappelât le génie de ses enfants et le parfum particulier de son sol.

C'est ce qui a été parfaitement compris par M. le maire de Bernay, et comme une intelligence droite, dirigée par le désir du bien, triomphe toujours des obstacles que trouve nécessairement sur sa route celui qui marche en avant, M. Emile Focet est parvenu, sans trop grand dommage pour son budget, à doter sa ville d'une collection curieuse et riche, qui comblera parfaitement les lacunes du musée.

Réunie depuis une quinzaine d'années et conçue au point de vue normand,

Digitized by Google

la collection de M. Alphonse Assegond renferme une grande quantité de faïences rouennaises d'une inestimable valeur. Il s'y trouve aussi des poteries de Manerbe et d'Armentières, des bahuts en bois sculpté et des tableaux trouvés dans notre contrée. Voilà, pour l'art normand, une moisson large et féconde !

En ajoutant au fonds actuel les trois cents pièces environ de cette acquisition nouvelle, le musée prendra une existence véritable et servira même de modèle aux essais qui pourraient être tentés ailleurs dans cette voie.

Il faut donc, — et c'est notre devoir en même temps qu'une satisfaction personnelle pour nous, — apporter notre tribut de félicitations à M. le maire de Bernay, pour la part importante qu'il a prise en cette affaire et l'habileté avec laquelle il a su, au dire de tout le monde, la conduire à bonne fin. Aussi, quand les salles de l'Hôtel-de-Ville seront ouvertes aux visiteurs, un double sentiment de reconnaissance se manifestera dans le cœur de tous en faveur de l'administrateur distingué dont l'esprit persévérant aura accompli dignement cette œuvre de progrès, comme envers l'amateur désintéressé qui aura préféré aux avantages d'une spéculation certaine la satisfaction d'être utile.

GUSTAVE GOUELLAIN.

LES NORMANDS AU CONGRÈS DE LA SORBONNE.

On a eu beau effacer les Normands de la carte en 1789, n'en déplaise aux immortels principes de cette année célèbre, ils survivent obstinément dans la mémoire des populations et dans une pieuse tradition d'habitudes invétérées. Les départements fleurissent sur le papier et dans le langage officiel : mais ce que le peuple connaît encore le mieux, c'est sa province. Pour moi, je sais bien que j'estime la Seine-Inférieure, mais c'est la Normandie que j'aime. C'est qu'il est facile, surtout de nos jours, de changer les institutions : mais modifier les mœurs, les goûts, la *routine*, au dire des uns, et ce que d'autres nomment culte des souvenirs ; mais faire aujourd'hui brûler ce qu'on adorait depuis des siècles ; mais substituer, en un mot, aux nationales et antiques coutumes une nouveauté quelconque, si motivée qu'elle soit, c'est une autre affaire... — Très bien ! interrompt un critique ami, qui lit par-dessus mon épaule, mais, avec ces belles observations, où donc voulez-vous en venir ? — A rien qu'à justifier mon titre, et à convaincre qu'au lieu de faire défiler ici processionnellement les savants indigènes du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de la Seine-Inférieure et de l'Orne, il vaut mieux tout simplement dire : *les Normands au Congrès de la Sorbonne.*

Digitized by Google

Donc le mercredi 4 avril 1866 se réunissaient de nouveau à la Sorbonne, les délégués des sociétés savantes des départements et les membres du comité des sociétés savantes établi près le ministère de l'instruction publique. On a déjà appelé cela les grandes assises de l'esprit humain. C'est quelque chose, pour essayer d'une autre définition, comme la cime de ce haut arbre du congrès, aux branches nombreuses chargées tantôt de fleurs et tantôt de fruits, dont un Normand, si je ne me trompe, le savant M. de Caumont, a jeté la première semence sur la terre normande, en 1833. *Suum cuique.*

La séance d'ouverture était présidée par M. Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section d'archéologie, au défaut de M. le marquis de la Grange, président, empêché pour cause de grave indisposition.

Le Congrès a eu quatre séances, y compris celle de la distribution des récompenses.

Le jour même de l'ouverture, le Congrès se divisa en trois sections, ainsi qu'il suit :

1° *Section d'histoire*, présidée par M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, ayant pour assesseurs MM. de Parseval-Grandmaison, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon; Famin, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et Hippeau (de Normandie), secrétaire de la section du comité;

2° *Section d'archéologie*, présidé par M. Léon Renier, membre de l'Institut, vice-président de la section, ayant pour assesseurs MM. Bulliot, président de la Société éduenne ; Ch. Grandmaison, vice-président de la Société archéologique de Touraine, lauréat du concours, et Chabouillet, secrétaire;

3° *Section des sciences*, constituée en trois commissions présidées : la première (sciences mathématiques), par M. Puiseux, assisté de MM. Yvon-Villarceau, vice-président, et Bourget, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, lauréat du concours, secrétaire ;— la seconde (sciences physiques) par M. Ferdinand Pierre, assisté de MM. Renou, vice-président, et Nicklès, secrétaire ;—et enfin la troisième (sciences naturelles), par M. Payen, assisté de MM. Lecoq, de Clermont-Ferrand, vice-président, et J.-E. Planchon, de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, lauréat du concours, secrétaire.

Reste maintenant à détacher une à une — *opus acceptabile* — et à mesure qu'elles se dessineront dans le compte-rendu officiel, les silhouettes de nos chers Normands de ce cadre si vaste et si bien rempli.

I. *Section d'histoire* (séance du 4 avril). — « M. Charma », c'est le *Moniteur* qui parle, et il ne pouvait mieux commencer, « secrétaire de la Société des

Digitized by Google

antiquaires de Normandie, a lu un mémoire sur un écrit de Jean de Galles, professeur de théologie et de philosophie à Oxford et à Paris au XIIIe siècle. La lecture de ce mémoire, aussi savant que spirituel, a été accueillie avec le plus vif intérêt, et M. le président a joint ses félicitations à celles de l'auditoire. »

— « M. TRAVERS, secrétaire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, a établi dans un mémoire intitulé : *Une erreur historique et littéraire*, que l'existence des compagnons du Vau-de-Vire, admise par quelques savants, n'est nullement démontrée ; que l'on a pas un seul vers authentique d'Olivier Basselin, et que les chansons qui lui sont attribuées appartiennent à Jean le HOUX, avocat à Vire, de 1570 à 1616. Il a réfuté, d'une manière piquante, les divers arguments fondés sur des citations dont la dernière est une pièce apocryphe dont M. Travers croit devoir aujourd'hui avouer la paternité. »

—«M. M. Decorde a lu, pour M. DE BEAUREPAIRE, archiviste du département de la Seine-Inférieure et membre de l'Académie de Rouen, un mémoire qui présente une page extrêmement curieuse de la vie de l'illustre Georges Cuvier, qui, à l'âge de vingt-deux ans, se trouvait employé comme secrétaire-greffier dans la commune du Bec-aux-Cauchois. Cuvier a signé et annoté, en cette qualité, les procès-verbaux des délibérations de la municipalité, de 1791 à 1794. M. de Beaurepaire a recueilli dans ses procès-verbaux, conservés aux archives de la Seine-Inférieure, de piquants détails sur le grand naturaliste et sur une commune normande à l'époque de la terreur. »

— « M. J. CAUVET, de l'Académie des Sciences de Caen, a examiné quel était le caractère et la signification des trêves données et enfreintes, selon les dispositions de la coutume de Normandie. Le savant professeur de la Faculté de droit a appuyé ses opinions sur des textes empruntés aux divers coutumiers de Normandie. »

— « M. DECORDE, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour impériale de Rouen, l'un des secrétaires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, a lu, sur le droit revendiqué par les avocats au Parlement de Normandie de se faire exempter du logement des gens de guerre, une notice dont il a puisé les éléments dans les archives de la Seine-Inférieure et de la mairie de Rouen. »

— « M. le comte d'OSSEVILLE, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a rendu compte d'un voyage officiel fait, en 1721, par M. le chevalier de Canilly, envoyé par Louis XV à Constantinople en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Les détails puisés dans la correspondance de cet ambassadeur, soit sur l'islamisme, soit sur les réceptions des officiers

Digitized by Google

français à la cour du sultan, sont relevés par le ton original du gentilhomme normand chargé de cette mission. »

(Séance du 5 avril). — « M. l'abbé JULIEN LOTH, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, avait pris pour sujet de son mémoire : *Les derniers jours des Palinods de Rouen.* Après avoir tracé rapidement l'histoire des Palinods, l'auteur a raconté les dernières séances de cette Académie et constaté l'influence de cette institution sur les lettres et les mœurs du moyen-âge. On a beaucoup remarqué, dans le travail de M. l'abbé Loth, les considérations élevées qui lui ont été suggérées par le dernier sujet mis au concours par l'Académie des Palinods. Il était ainsi conçu : *Quelle a été l'influence du siècle de Jeanne Darc sur le jugement et le supplice de cette héroïne ?* »

— « M. QUÉNAULT, sous-préfet de Coutances, membre correspondant de l'Académie de Caen, a fait l'exposé des attaques dirigées par les Anglais, en 1758, contre les côtes normandes et bretonnes. Il s'est occupé principalement des circonstances qui ont précédé et suivi la prise de Cherbourg, et il a rappelé les excès de tous genres commis par l'armée anglaise dans la ville et ses environs. Après avoir caractérisé avec un vif sentiment de patriotisme ces actes odieux, il a terminé en faisant remarquer que ce fut là le terme des succès de l'Angleterre, et que, en définitive, la guerre fut plus désastreuse pour elle que pour la France. »

— « M. JOLY, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, membre de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Caen, a opposé aux procédés humains et généreux de la société moderne, en ce qui concerne le traitement des aliénés ceux qui étaient en vigueur, à l'égard de ces infortunés, avant 1789. Il a constaté qu'il n'existait au XVIIIe siècle aucune des garanties que nous possédons aujourd'hui pour sauvegarder leur liberté ou assurer leur guérison. »

II. *Section d'Archéologie* (séance du 4 avril). — « M. l'abbé COCHET a présenté quelques observations sur une opinion de M. de Pibrac, qui a cru reconnaître des traces de calcination sur des ossements retrouvés par lui. Cette opinion paraît douteuse à l'auteur de *la Normandie souterraine.* »

— « Discussion sur le sens du mot *portus*, à laquelle ont pris part M. l'abbé Cochet, M. Lapaume, M. le président et l'abbé Haigneré lui-même. »

(Séance du 5 avril). — « M. Duplessis, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, a donné lecture d'une *Étude sur l'origine de la ferrure du cheval à l'aide de clous chez les Gaulois*, dont la conclusion est que cet art est né chez les peuples de la Germanie et non dans la Gaule primitive. Cette lecture donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Cochet, J. Quicherat et Lallemand. »

Digitized by Google

(Séance du 6 avril, présidée tour à tour par M. Léon Renier, de l'Institut, et M. Victor Hamille, directeur des cultes). — « M. l'abbé Cochet, de l'Académie impériale de Rouen, a lu un mémoire sur la découverte d'une sépulture gauloise trouvée à Varimpré, dans la basse-forêt d'Eu, en 1865, qu'il attribue à l'époque de la conquête romaine. Ce travail, comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur de *la Normandie souterraine*, renferme les plus intéressants renseignements sur les usages de nos ancêtres. »

« M. Quicherat a fait quelques observations sur ce mémoire, dont il ressort qu'il est difficile de préciser la date à laquelle on peut rapporter les sépultures gauloises, attendu que les coutumes nationales persistèrent longtemps après la conquête romaine. Toutefois, avec le savant ecclésiastique, M. Quicherat penche à attribuer la sépulture de Varimpré à l'époque des campagnes de Jules César. Cette discussion conduit M. Quicherat à présenter quelques observations sur les *puits funéraires*, dont les découvertes qui se succèdent rapidement, grâce au zèle des archéologues de nos départements et à la libéralité du ministre de l'Instruction publique, apportent tous les jours de si précieux renseignements. »

« M. l'abbé Cochet fait remarquer qu'il faut étudier avec défiance les *puits*, dont plusieurs ne sont peut-être pas *funéraires*. »

« M. Moulin, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, a lu un mémoire sur *le Druidisme dans les îles Anglo-Normandes du canal de la Manche*, dans lequel l'auteur a décrit un grand nombre de monuments épars dans ces îles, et les a commentés par une savante étude des rares textes qui nous sont parvenus sur l'antique système religieux des Gaulois. A l'occasion de cette lecture, M. J. Quicherat s'est élevé contre une locution trop répandue, *l'âge de pierre*, qui semblerait indiquer que les hachettes de pierre dateraient toutes d'une époque à laquelle les hommes ne travaillaient pas les métaux, tandis qu'il est reconnu que l'on déposait certainement dans les sépultures des objets exclusivement en pierre, et cela, cependant, dans des temples où il est manifeste qu'on travaillait simultanément les métaux et la pierre. Il ne faut donc pas reculer indéfiniment l'âge des sépultures où l'on ne recueille que des objets en pierre. Le même savant a fait observer également que nous ne savons rien de l'astrologie des Gaulois, et que nous ne pouvons pas encore conclure de la disposition des objets trouvés dans les sépultures à un rapport entre les doctrines des druides et ce que nous remarquons dans ces intéressants monuments. »

— (S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique occupe le fauteuil. Son entrée dans la salle a été saluée par de chaleureux applaudissements). « M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, lit une biographie de Mlle de la Vigne, une des précieuses de l'hôtel de Rambouillet, auteur de

Digitized by Google

beaucoup de jolis vers, dispersés dans les recueils du temps. Il fait ressortir le caractère spécial de cette femme poète, enjouée, mais sévère, dont la vie chaste fut toute consacrée à l'étude, avec des personnes les plus vantées de son temps et les plus oubliées aujourd'hui. Il cite d'elle des pièces de vers inédites, qui ne manquent ni de gaîté, ni de grâce, mais où le signe moral domine toujours. Il raconte sa correspondance piquante avec l'abbé Fléchier, depuis l'illustre évêque de Nîmes. Enfin, il revendique pour elle une part de cette renommée qu'exagéraient les contemporains, mais dont la postérité ne doit pas la priver entièrement.

« M. le Ministre s'est retiré après la lecture de ce mémoire, qu'il a écouté en donnant, à plusieurs reprises, à son spirituel auteur, des marques de satisfaction auxquelles s'est associé l'auditoire. »

— « M. DE LA CHAPELLE, secrétaire de la Société académique de Cherbourg, en rappelant quelles ont été, à plusieurs époques, les relations littéraires entre la France et l'Angleterre, a comparé les poètes français à ceux de l'Angleterre, au point de vue de l'originalité. »

« M le président (M. Hamille), a pris occasion de ce discours pour dire quelques mots sur cette originalité trop vantée de la poésie anglaise comparée à celle de la poésie française au moyen-âge. Il a rendu à nos trouvères une justice méritée en montrant que ce sont eux qui ont ouvert le chemin aux travaux épiques, en donnant des modèles adoptés par l'Europe entière. »

— « M. LAISNÉ, président de la Société archéologique d'Avranches, a fait connaître les formalités exigées en 1798 pour la suppression d'une chapelle depuis longtemps abandonnée et en ruines. La complication de ces formalités et l'énormité des frais, dont une partie importante était complètement inutile et n'était commandée par aucune loi, offrent une étude intéressante de nos anciennes institutions ecclésiastiques et judiciaires. M. Laisné y a trouvé des motifs puissants pour féliciter l'époque actuelle des réformes déjà opérées dans la procédure, et pour souhaiter la prochaine réalisation de celles dont le gouvernement s'occupe encore aujourd'hui. »

III. *Section des Sciences* (séance du 4 avril). — « M. PIMONT, de l'Académie des Sciences de Rouen : *Sur les combustibles.* L'auteur a signalé différents moyens pouvant réaliser des économies considérables dans l'emploi des combustibles et provoquer, dans l'intérêt de l'industrie, des explorations pour la recherche de la houille en France. »

(Séance du 5 avril). — « M. LE VERRIER, — n'est-il pas permis de prendre partout son bien où on le trouve, et, à Paris, un enfant de Saint-Lô ? — a fait remarquer que M. Bach s'est rendu compte des incertitudes qui existent dans les résultats des calculs des passages de Vénus sur le soleil, et il s'est

Digitized by Google

attaché à montrer que les astronomes ayant déjà une opinion arrêtée sur une question, doivent renoncer à poursuivre des observations, se trouvant trop invinciblement amenés à vouloir confirmer ce qu'ils se sont habitués à considérer comme l'expression de la vérité. M. le directeur de l'Observatoire constate ensuite qu'on s'est beaucoup occupé du passage de 1822, et qu'il serait fort à désirer que le passage de 1874 fût sérieusement étudié. Il est entré ensuite dans beaucoup de détails sur les points du globe où les observations devront être faites, et il termine en appelant la sollicitude de M. le ministre. »

(Séance du 6 avril).— « M. Lejolis, de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, analyse une étude sur les corallinées, groupe d'algues autrefois classées avec les polypiers, à cause de la chaux carbonatée dont leur tissu est imprégné. »

— « La faune entomologique de la Nouvelle-Calédonie a été ensuite l'objet d'une intéressante exposition de la part de M. Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie. »

— « On a reçu de M. le commandant Jouan, de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, un mémoire sur les poissons de la Cochinchine. »

C'est le samedi 7 avril que, sous la présidence de S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a eu lieu, dans la grande salle de la Sorbonne, la distribution des récompenses décernées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1866.

Après un discours de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a su trouver d'éloquentes paroles pour exprimer les pensées les plus généreuses, et sur les conclusions conformes des rapports, chaleureusement applaudis, de MM. Léon Renier, vice-président de la section d'archéologie du comité des travaux historiques; Léopold Delisle, membre du comité d'histoire, et Blanchard, secrétaire de la Commission des sciences, MM. Blanchard et Hippeau ont proclamé les récompenses accordées à la suite du concours.

Une médaille d'argent a été décernée à M. Eugène-Eudes Deslongchamps, de la Société Linnéenne de Normandie, à Caen, pour ses travaux de géologie et de paléontologie.

Ainsi, en présence de tous ces témoignages authentiques que nous venons de recueillir, et au milieu de toutes ces riches provinces accourues des divers points de la France, comme autant de sœurs, pour s'asseoir au banquet intellectuel qui leur était offert dans le palais de la sœur aînée, nous sommes heureux de voir que la bannière normande flotte au premier rang, et que, si le naïf Le Cerf de la Viéville revenait au monde aujourd'hui, pour recommencer l'*Eloge* de nos compatriotes, il pourrait s'écrier encore : « Parmi tous les habitants de la terre, je n'en ai *presque* point trouvé qui

Digitized by Google

méritassent plus de louanges que les Normands. » La devise de La Viéville, qui était de Rouen, était sans doute : *Amicus plato, sed magis amica veritas.*

Les bienveillants effets de l'hospitalité parisienne n'ont pas été bornés, pour les Normands du Congrès, à la seule Sorbonne. Les salons du ministère de l'instruction publique se sont ouverts pour eux le soir même de la séance de clôture, et tous ils ont été accueillis par M. le ministre avec une extrême aménité. On nous assure, et nous n'avons pas de peine à le croire, que Son Excellence a eu, pour plusieurs d'entre eux, des mots charmants. Les écrivains de Caen en particulier, MM. Théry, recteur de l'Académie, Charma, Joly, etc., ont été l'objet des plus flatteuses attentions.

Un suprême encouragement était réservé au Congrès quinquennal de 1866. On voit, par une note insérée au *Moniteur*, que l'Empereur, le 8 avril, voulut recevoir les présidents du Comité des travaux historiques et les délégués des sociétés savantes des départements, qui lui furent présentés par le Ministre de l'Instruction publique. « Sa Majesté, dit la feuille officielle, s'est entretenue tour à tour avec chacun des délégués, s'informant de ses études, de celles des sociétés elles-mêmes, et exprimant le désir de voir cette activité déjà si heureuse devenir plus féconde encore. MM. les délégués se sont retirés charmés de ce gracieux accueil du souverain, et en promettant, au nom de leurs compagnies, de répondre par de nouveaux efforts à l'auguste bienveillance d'un prince qui encourage à la fois et honore leurs travaux en les partageant. »

Et, à ce propos, les lecteurs de la *Revue* ne me pardonneraient point, j'imagine, de leur laisser ignorer qu'un Normand de leurs amis, M. l'abbé Cochet, qui s'est tant occupé des Romains, a été gracieusement distingué et félicité, dans cette audience solennelle, par son impérial émule, l'auteur de la *Vie de César*.

Tel est le bilan succinct, mais officiel, des savants normands au Congrès de la Sorbonne en 1866.

BRIANCHON.

Digitized by Google

CERCUEILS DE PIERRE RÉCEMMENT DÉCOUVERTS DANS LA SEINE-INFÉRIEURE.

Nous avons à enregistrer la découverte de deux cercueils de pierre, faite cette année dans la Seine-Inférieure. Ces deux trouvailles ont eu lieu presque en même temps et aux deux extrémités de ce département.

Le premier sarcophage a été rencontré en 1866, le 8 février, à Daubeuf-Serville (canton de Goderville, arrondissement du Havre), dans le vallon du Bec-de-Mortagne, l'un de affluents de la vallée de Fécamp. J'ai été averti de cette découverte par M. l'abbé Nicolle, curé de Daubeuf, qui a pris le plus grand soin des objets sortis de la sépulture. Quoique je n'aie pu me rendre sur les lieux, j'ai obtenu de mes correspondants de Bolbec et de Fécamp des détails suffisants sur la découverte.

Le sarcophage est en pierre de Pétreval, qui est celle du pays. Il était placé sur le penchant de la colline et orienté dans le sens de la vallée. L'auge, grossièrement taillée, se composait de deux morceaux avec un couvercle également en deux pièces. Sa longueur totale était de 2 mètres 10 centimètres; sa largeur, à la tête, était de 80 centimètres, et aux pieds de 65 centimètres; la hauteur atteignait 60 centimètres, et l'épaisseur variait de 5 à 10 centimètres.

Dans ce sarcophage, qu'une terre d'interposition avait rempli, était couché un squelette qui l'occupait dans toute sa longueur. Les bras étaient alignés le long du corps, à la manière antique. Au côté gauche de la ceinture, était un couteau de fer, semblable à nos *caqueux* d'aujourd'hui. C'était le couteau franc, si commun dans les sépultures mérovingiennes. Au côté droit, se trouvaient deux lamelles de bronze que je suppose avoir décoré l'extrémité d'un ceinturon. Aux pieds, gisait un vase de verre. C'était une coupe franque, haute de 12 centimètres, d'une teinte jaune-olive et d'une forme bombée, commune à cette époque.

Tout me porte à attribuer au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère cette sépulture qui ne devait pas être seule. J'espère bientôt m'assurer, à l'aide d'un sondage, si elle se trouvait au milieu d'un cimetière.

Le second cercueil de pierre a été reconnu, le 11 avril dernier, à Boschyons (canton de Gournay, arrondissement de Neufchâtel). Il était sur le bord d'un chemin et à quelques centimètres de profondeur seulement. Si le premier a été aperçu en plantant un arbre, celui-là a été rencontré en labourant et avec le soc de la charrue, ce qui arrive fréquemment. Comme le précédent, il était sur le penchant d'une colline, et voisin d'un bois nommé la *Haute-Haye*. Suivant la coutume générale, les pieds étaient à l'orient et la tête à l'occident. Ce sarcophage, plus étroit aux pieds qu'à la tête, mesurait 1 mètre 70 centimètres de longueur, sur une profondeur de 50 centimètres. La lar-

Digitized by Google

geur, à la tête, est de 40 centimètres, et celle des pieds de 20 centimètres seulement. L'épaisseur est de 8 centimètres. Il était encore fermé avec son couvercle, que l'on m'assure avoir été plat. Ce tombeau contenait un corps humain parfaitement en place. On ne signale aucun objet rencontré avec lui. Malgré cette absence de moyens de détermination, je n'en suis pas moins porté à attribuer ce cercueil à l'époque franque. Dans cette attribution, la forme est mon meilleur point d'appui.

Je dois la connaissance de ce fait archéologique à M. Levasseur, curé de Boschyons.

Je me plais à faire remarquer ici que c'est à deux confrères ecclésiastiques que je suis redevable de ces dernières découvertes. Je saisis avec empressement cette occasion pour les remercier de leur obligeance et de leur empressement. J'aime à ajouter que le jour où le clergé voudra bien s'intéresser à notre histoire locale, il lui rendra les plus grands services. Préparé par de fortes études, voué par état aux choses de l'intelligence, répandu partout, jusque dans les moindres villages, il est, dans la société moderne, le corps le plus apte à recueillir la meilleure somme de faits scientifiques en tout genre. Aussi, nous ne craignons pas d'avouer que nous sommes heureux de voir les prêtres du diocèse de Rouen devenir les auxiliaires de la science et les correspondants de la Commission fondée à Rouen pour reconstituer le passé dans son histoire et dans ses monuments.

ANTIQUITÉS FRANQUES TROUVÉES A SOMMERY (ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL).

Les travaux publics comme les travaux particuliers sont une source de découvertes précieuses pour la science en général et pour l'histoire en particulier. Mais combien de ces découvertes passent chaque jour inaperçues et sont perdues pour l'ensemble des connaissances humaines, faute d'un observateur pour les signaler et les enregistrer! Nous devons nous estimer heureux de voir l'esprit d'observation pénétrer chaque jour dans les campagnes et laisser périr la moindre somme possible de faits archéologiques.

Dans ces derniers temps, nous avons eu l'occasion de signaler des découvertes sépulcrales faites à Boschyons et à Daubeuf-Serville. Nous en devons la connaissance à la bienveillante attention des curés de ces paroisses qui ont bien voulu nous avertir. Aujourd'hui c'est un simple cultivateur que l'amour du pays a rendu intelligent sur des faits intéressants pour l'histoire. M. Fourcin, de

Digitized by Google

Sommery, vient de nous signaler deux curieuses trouvailles faites dans le pays qu'il habite, par une coïncidence singulière. Toutes deux sont relatives à des antiquités franques aperçues sur les collines qui encaissent la vallée du Bray.

La première découverte a été faite au hameau du *Vieux-Bled,* par des ouvriers occupés au chemin de fer de Rouen à Amiens. En faisant une tranchée, ils ont mis à nu un squelette accompagné d'un vase de terre, d'une lance et d'un sabre en fer. Les employés de la compagnie ont emporté ces divers objets.

La seconde découverte a eu lieu ces jours derniers, dans la propriété de M. Perrier, épicier à Sommery. En creusant une cave à 400 mètres de l'église, les ouvriers ont rencontré un squelette, accompagné de vases et d'objets en fer et en bronze.

« Les vases, continue M. Fourcin, sont au nombre de quatre, dont deux en terre blanche et les deux autres en terre noire. Le premier fut trouvé par morceaux, mais les trois autres sont intacts. Deux surtout sont si bien conservés. qu'on dirait qu'ils sortent des mains de l'ouvrier : assurément ils n'ont pu servir à aucun autre usage.

« Les autres objets sont : un fer de lance, un sabre ou poignard, un couteau avec étui et terminaison d'argent, une agrafe et deux boucles de ceinturon en bronze étamé ou argenté. Ces sépultures ressemblent à celles que vous avez explorées à Londinières et à Envermeu. Les lignes d'inhumation allaient du sud au nord, tandis que les corps étaient orientés est et ouest.

« Les vases seront offerts par M. Perrier au Musée céramique de Sèvres, et les objets de métal à la Bibliothèque de Neufchâtel. Ce champ de repos était situé au lieu dit *le Paradis*, au bord de la rue de ce nom et de l'ancien chemin de Gournay connu sous le nom de *chemin des Chasse-marées*. »

Il nous reste une observation à faire sur le nom de *Paradis* donné au cimetière mérovingien de Sommery. Ce n'est pas la première fois que cette circonstance se rencontre en archéologie; en plusieurs endroits de France, les cimetières antiques sont connus sous le nom d'*Alescamps* ou *Aliscamps* (Elisii campi). Ceux d'Arles et de Bourges sont particulièrement célèbres. En Bourgogne, plusieurs cimetières romains portent le nom de *paradis*. A Arcis-sur-Aube, un ancien champ de sépulture, de la contenance de 4 hectares, est appelé. de temps immémorial, *la Contrée du paradis*. Le vieux cimetière de Marseille, placé entre la rue de Rome et l'abbaye de Saint-Victor, porte aussi le nom de *Paradis*, et ce nom, il le portait déjà il y a mille ans. Enfin, le champ des sépultures chrétiennes situé à l'entrée de l'abbaye d'Etchternach, dans le duché de Luxembourg, porte aussi le nom de *paradis*. On peut voir ici combien les noms de lieux ont d'importance en archéologie, et combien aussi est tenace la mémoire d'un fait au sein des générations.

L'abbé Cochet.

Rouen.—Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

LE MOUVEMENT POÉTIQUE EN NORMANDIE.

POÈTES NORMANDS CONTEMPORAINS.

(Suite).

Quelles sympathies ne nous inspirent pas ces jeunes poètes qui, comme Gilbert, Hégippe Moreau, Elisa Mercœur, sont tombés dès les premiers pas qu'ils faisaient dans la carrière ! Nous parons de fleurs leur tombe, et eux, les fils de la Muse, ils ont eu souvent, pendant leur courte existence, à lutter contre le découragement et la misère. Ainsi, quelques mois avant M. Joseph Lefeuvre, s'est éteint, également à Paris, en septembre 1864, à l'hôpital Necker, un poète que la Normandie doit revendiquer comme l'un de ses enfants : Armand Lebailly, parent du fabuliste de ce nom, et né à Gavray, un village du département de la Manche. Armand Lebailly est l'auteur de deux volumes de poésies : *Les Chants du Capitole* et *Italia mia*. On peut bien ne pas partager toutes les idées du poète ; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que ce début promettait pour l'avenir de brillants succès. Ces premiers vers, où l'ont sent courir le frisson de la liberté, bien frappés, énergiques, attirèrent à Armand Lebailly les félicitations et l'amitié de littérateurs éminents. Mais le pauvre jeune homme était atteint d'une de ces maladies qui

Digitized by Google

ne pardonnent jamais : Armand Lebailly était poitrinaire ! Ce fut en vain qu'il alla demander au soleil de Nice, à son beau ciel, à son air salubre, le rétablissement de ses forces épuisées. De retour à Paris, le poète se sentit perdu. Il écrivit encore néanmoins trois volumes éloquents et émus, l'un sur Hégésippe Moreau, l'autre sur Mme de Lamartine, enlevée à l'affection des pauvres, et une touchante histoire d'amour, *Maria Grazia*. Quand le chantre des *Méditations* eut lu les pages consacrées à sa noble compagne, il éprouva le désir d'en connaître l'auteur. Un soir, M. de Lamartine, accompagné de M. Ernest Legouvé, se rendit à l'hôpital Necker et serra la main mourante de Armand Lebailly... Quelques jours plus tard, je le suivais, avec un groupe d'amis, à sa dernière demeure.

J'ai cité le nom d'Hégésippe Moreau. Armand Lebailly avait voué une sorte de culte à ce frère en poésie. Avant d'écrire son livre sur le poète du *Myosotis*, il était allé à Provins recueillir des renseignements. Pourquoi Armand Lebailly se sentait-il ainsi invinciblement attiré vers Hégésippe ? Cela n'a rien de surprenant. N'existe-t-il pas une analogie frappante entre ces deux existences ? Hégésippe Moreau, mort, comme on le sait, à l'hôpital de la Charité, a été inhumé dans le cimetière du Montparnasse. Un arbrisseau étend ses branches sur sa tombe. Armand Lebailly raconte que, chaque année, au printemps, un frêle oiseau, — une fauvette, — y soupire une chanson mélancolique et y bâtit son nid. Serait-ce la fauvette mystérieuse du Calvaire ?

Aussi jeune qu'Armand Lebailly, — à vingt-six ans, je crois, — un autre poète normand mourait à Evreux, en 1855. C'est Eugène Mordret, l'auteur des *Récits poétiques*, et neveu de Dupont de l'Eure. Eugène Mordret avait été élevé dans ce département, au sein de nos belles campagnes. Le sentiment de la nature s'était développé chez lui dès l'enfance. Fils d'un poète, il avait appris de bonne heure le mécanisme de la versification. Eugène Mordret fut destiné au professorat. Il fit ses premières armes littéraires dans la *Revue contemporaine*. Au début de sa carrière universitaire, on l'avait envoyé à Tourcoing, où, comme l'indique une de ses pièces, il s'ennuya

Digitized by Google

passablement. Béranger et Jules Sandeau, qui estimaient son talent, devinrent ses protecteurs. De Tourcoing, Eugène Mordret fut envoyé à Napoléon-Vendée. C'est là qu'il a écrit ses principaux poèmes. En 1855, à la mort de son père, il obtint un congé d'un an dont il profita pour venir à Evreux consoler sa digne mère et terminer l'éducation de son jeune frère. Mettant à profit les loisirs que lui laissaient ses pieux devoirs, Eugène Mordret rassembla ses productions, et les ayant groupées sous ce titre : *Récits poétiques*, il les publia. Déjà la presse accueillait favorablement le premier-né du jeune poète ; de tous côtés lui venaient des félicitations, quand soudain apparut la Mort, qui l'enleva au milieu de son triomphe. Avant de rendre le dernier soupir, Eugène Mordret avait prononcé ces belles paroles qui résument sa vie tout entière : « J'ai aimé Dieu, la Poésie et ma mère ! »

Les *Récits poétiques* renferment des morceaux vraiment remarquables et qui promettaient un poète hors ligne. *Louarn*, un poème gaulois; *Marguerite*, un récit plein de larmes; *L'an mil*, *Nicolas Hamel*, deux esquisses dramatiques, des tableaux de genre dont quelques-uns font souvenir des meilleures pages de Brizeux, assurent à Eugène Mordret un rang distingué parmi les poètes normands. Avec des qualités tout individuelles, son talent offre un certain air de parenté avec celui du chantre de *Marie Marguerite* est une sœur un peu éloignée, il est vrai, de la *Fleur de blé noir* éclose sur les bords du Scorff.

Eugène Mordret a laissé des œuvres inédites que sa famille publiera sans doute un jour. Quelques-unes mêmes, peu de temps après la mort du poète, ont paru dans divers recueils périodiques, grâce aux soins de M. Jules Sandeau.

Un autre poète, enfant de Lisieux, mort également à la fleur de l'âge, Pascal Augé, a, lui aussi, laissé des poésies que nous serions heureux de voir recueillir par des mains pieuses. Pascal Augé était un poète d'élite, un noble cœur. Rose Harel, la servante-poète dont j'ai entretenu l'an dernier les lecteurs de la *Revue de la Normandie*, lui a consacré des stances émues qui ont dû réjouir

Digitized by Google

l'ombre du doux chanteur. Pascal Augé n'avait qu'une trentaine d'années. Il m'a été donné de ne lire qu'un petit nombre de ses vers; mais cela a suffi pour me faire reconnaître un talent élevé et pur, une de ces âmes ardentes éprises de l'idéal, et qui tiennent haut et ferme le drapeau de la Muse.

Si je suis bien renseigné, le vœu que je formais plus haut sera réalisé. Un noble cœur, — un poète aussi, — a l'intention de publier, au moyen d'une souscription, les œuvres de Pascal Augé. La Normandie saluera cette gloire posthume qui se lèvera sur un tombeau.

L'an dernier, je lisais dans une feuille parisienne dont j'ai oublié le nom, quelques lignes concernant le département de l'Eure ; l'auteur y insinuait que le niveau intellectuel y avait beaucoup baissé depuis un certain nombre d'années. Cette accusation est aussi injuste que surprenante. Sans compter les prosateurs et les savants contemporains dont le département s'honore, et dont plusieurs sont arrivés à la renommée, j'ai pu déjà montrer trois de ses poètes. En voici un quatrième, et cette fois c'est un simple et modeste curé de village, qui ne dédaigne pas d'unir la poésie aux graves devoirs du sacerdoce. On ne peut lire M. l'abbé Delaune, curé de La Croix-Saint-Leufroy, sans être édifié ; on ne peut le connaître sans l'aimer et sans devenir meilleur. Je ne dirai rien des vertus évangéliques du bon pasteur; sa modestie souffrirait de mes éloges. M. l'abbé Delaune est l'auteur d'une épopée chrétienne : *Le grand Constantin*. Ce poème, où l'on reconnaît un homme qui s'est abreuvé aux sources pures de l'antiquité, renferme de réelles beautés; un recueil justement estimé, la *Bibliographie catholique*, que dirige, à Paris, M. l'abbé Duplessy, en a parlé dans les termes les plus favorables.

Un pareil sujet était bien fait pour tenter une muse chrétienne. Le style de *Constantin* est constamment sobre, simple, sans être jamais trivial. Cette simplicité, qui est le génie même de la langue française, est loin d'exclure l'élégance ; M. l'abbé Delaune a fait un sage emploi du merveilleux, l'âme des épopées antiques. Cette

Digitized by Google

poésie grave, austère, rappelle les meilleurs jours de notre littérature. Le sentimentalisme vague, dont on a tant abusé depuis un demi-siècle, en est rigoureusement banni. Ce sont les fleurs mystiques écloses à l'ombre du sanctuaire. On comprend, du reste, que les riantes fictions n'auraient pas été de saison ici ; lorsque Constantin plaça la croix sur le trône des Césars, le christianisme ne sortait-il pas sanglant des persécutions ?

Le Midi revendique ses poètes populaires : Reboul, Jasmin, Reine Garde. Comme le Midi, la Normandie peut aussi montrer ses poètes sortis des rangs du peuple. Tout le monde connaît aussi Rose Harel. Elle a trouvé de nombreux émules, et je puis citer, comme lui faisant cortége, Mme Le Corps, née Marie Ravenelle, la meunière de Fermanville (Calvados), dont les vers sans prétention respirent un parfum agreste ; Mme Rachel Blondel, de Boscherville (Eure), qui a publié, il y a un an ou deux, les *Fleurs du Presbytère*. Parmi les hommes, je distingue M. G. Jourdain, un foulonnier, né à quelques pas du berceau d'Olivier Basselin. J'ai sous les yeux des sonnets de M. G. Jourdain. Il excelle dans ce genre, comme Joséphin Soulary. Je ne puis résister au désir d'en citer deux ou trois. En voici un dont l'idée ne manque pas d'une certaine originalité. Il a pour titre : *Lassitude*. On remarquera que les règles du sonnet n'y sont pas *rigoureusement* observées; mais si l'auteur, a péché, c'est parce qu'il l'a bien voulu :

Quand la Mort dit : A qui le tour ?
De répondre nul ne s'empresse ;
A son appel chacun est sourd,
Chacun a peur, et c'est faiblesse.

Vienne ce jour sans lendemain.
Si je laisse quelqu'un qui m'aime,
Voici mon vœu, mon vœu suprême,
Ecrit et signé de ma main :

« Je désire que l'on m'enterre
Dans quelque coin bien solitaire
Où mes vieux os puissent moisir ;

Digitized by Google

Où je puisse enfin, moi, pauvre homme,
(Ce fut là mon plus grand désir)
Comme un riche faire un bon somme. »

Le sonnet suivant renferme un sentiment exquis :

LA MORTE.

Près du lit de la jeune mère,
Un prêtre lisait la prière
Des morts... On amena l'enfant.
O ce fut un tableau navrant !...

Chacun était muet !... Le père
Lui dit, cachant sa peine amère,
Et dans ses bras la soulevant :
— « Hélène, embrasse ta maman. »

Mais l'enfant à la tête blonde
Les regardant tous à la ronde,
Avec un sourire mutin :

— « Petite mère est bien heureuse,
Car elle fait la paresseuse :
Elle dort depuis ce matin. ! »

Vraiment cette petite pièce vaut un long poème. — Plusieurs des sonnets de M. G. Jourdain ont été publiés dans un journal de Caen, le *Furet*, décédé depuis un an environ. Il est regrettable que les affaires commerciales l'absorbant tout entier, ne permettent plus à M. Jourdain de s'occuper de poésie. Je souhaite que l'auteur, faisant un choix parmi ses productions, en compose du moins une gerbe gracieuse. Tous ceux qui connaissent ses sonnets seront de mon avis et s'uniront à moi pour vaincre la modestie du poète. Il est certains cas où la modestie n'est plus une vertu.

Digitized by Google

Un émule de Reboul et de Jasmin, M. Théodore Lebreton, ancien représentant, aujourd'hui sous-bibliothécaire à Rouen, est un poète qui s'est également formé seul. M. E. Frère, dans le *Manuel du Biographe normand;* M. Gustave Vapereau, dans son *Dictionnaire des Contemporains*, ont donné la notice biographique de M. Théodore Lebreton. Honneur aux artisans qui, à force de veilles et d'efforts, parviennent ainsi à s'élever jusqu'aux régions pures de l'intelligence! Théodore Lebreton publia en 1840 son premier recueil : *Heures de repos d'un ouvrier*. Il fut suivi de deux nouveaux recueils : *Nouvelles heures de repos d'un ouvrier; Espoir, nouvelles poésies*, publiés, l'un en 1842, et le dernier en 1845. Depuis, les journaux et revues ont donné de M. Lebreton un certain nombre de poésies que, jusqu'à ce jour, l'auteur a négligé de réunir en volume.

Un nouveau poète populaire, M. Jules Prior, tonnelier à Beaumont-le-Roger (Eure), a publié récemment : *Les Veilles d'un Artisan*. C'est aussi à force de travail, d'efforts inouïs, que Jules Prior est parvenu à se former. J'ai trouvé dans son recueil une foule de vers charmants et purs, exprimant des pensées toujours nobles, toujours élevées. Rien de banal, rien de rempant. Le poète aime et respecte son art, deux conditions pour y réussir. *Les Veilles d'un Artisan*, en faveur desquelles une souscription avait été ouverte, ont éveillé des sympathies méritées. J'ai remarqué parmi les souscripteurs beaucoup de noms appartenant à la petite ville de Beaumont-le-Roger, où habite Jules Prior. Cela fait honneur à Beaumont-le-Roger. *Une Nuit dans les ruines* termine le recueil. C'est un charmant poème où, à l'aide de la tradition et de documents authentiques, Jules Prior a essayé de chanter sa ville natale et son passé qui n'est pas sans gloire.

Quelques journaux de la province et de Paris ont parlé du livre du poète-tonnelier. J'ai lu dernièrement, dans l'*Evénement*, un article qui a pour auteur M. Emile Zola. A mes yeux, cet article est une mauvaise action. Pourquoi fustiger les poètes, et surtout ceux-là qui, d'un rang infime, s'élèvent à celui d'hommes d'esprit, de cœur

Digitized by Google

et de talent? Il faudrait se réjouir, au contraire, à la vue de ces rares prolétaires qui, le travail du jour fini, cherchent un délassement dans le commerce des Muses. Laissez-les aimer, chanter et croire : l'idéal n'est pas la maladie de notre époque.

ALEXANDRE MASSÉ.

(Sera continué.)

— NOTA. — M. Massé désirant rendre son travail aussi complet que possible, prie les poètes normands qui ne l'ont pas encore fait, de lui adresser leurs œuvres, 56, rue d'Enfer, à Paris. Tous ces articles, revus et complétés, seront réunis en un beau volume. M. Massé recevra avec reconnaissance tous les documents qu'on voudra bien lui communiquer.

Digitized by Google

L'IRLANDE AU XIXE SIÈCLE.

Au commencement de ce siècle, Dieu suscita pour l'Irlande opprimée, ainsi qu'il le faisait autrefois pour son peuple de prédilection, un de ces hommes rares, joignant à l'imagination puissante et pleine de ressources des nations méridionales, la ferme volonté et le sang froid des hommes du Nord. Eloquent comme un tribun, subtil comme un juriste, inspiré d'enthousiasme comme un poète, résolu comme un homme de parti, fervent comme un catholique convaincu et comme un catholique persécuté, cet homme inspiré entreprit l'œuvre difficile déjà tentée puis abandonnée par lord Grattan, d'obtenir justice de l'Angleterre pour la religion et la nationalité de l'Irlande.

Dès que Daniel O'Connel, élevé en France, dans les dernières années du dix-huitième siècle, et qui portait dans les armes de sa famille une devise où semblait se trouver l'horoscope de sa destinée (1), revint dans sa patrie, il songea à la relever de son abaissement. Il avait été frappé pendant son séjour en France, des conséquences désastreuses du recours à la violence dans les revendications politiques, et l'histoire de l'Irlande lui avait appris que toutes les insurrections à main armée et récemment encore celle de 1798, avaient tourné à son détriment. Il résolut donc d'entreprendre l'af-

(1) Daniel O'Connel naquit dans le comté de Kerry en Irlande, en 1775, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de ce royaume. La devise des armoiries de sa famille était celle-ci : *Salus Hiberniæ, oculus O'Connel.* « L'œil d'O'Connel est le salut de l'Irlande. » Il avait été élevé en France, parce qu'à cette époque, il n'était pas possible, d'après la législation existante, de recevoir une éducation catholique en Angleterre.

Digitized by Google

franchissement de l'Irlande, et la conquête de la liberté religieuse, par une agitation pacifique et par les voies d'une coërcition légale. Son début dans cette carrière qu'il devait parcourir avec tant d'éclat, frappa vivement l'opinion publique. On était dans une des premières années de notre siècle, O'Connel, qui voyageait, rencontra une troupe de pauvres catholiques accusés de connivence avec les insurgés de 1798 et que l'on conduisait devant un tribunal orangiste, c'est-à-dire à une condamnation certaine. Saisi de cette indignation éloquente qui fit sa force et sa gloire pendant près d'un demi-siècle, O'Connel les suivit, harangua avec tant de verve, d'inspiration et d'énergie les magistrats surpris d'être persuadés, qu'il leur arracha un arrêt d'acquittement, le premier qui eut été prononcé depuis 1798. C'est ainsi que la puissance de sa parole lui fut révélée et se manifesta devant son pays. A partir de cette époque tout catholique opprimé, c'est-à-dire tout Irlandais, fut son client ; le pauvre laboureur chassé de sa ferme, le soldat catholique contraint d'aller au prêche, le suspect injustement détenu, trouvèrent en lui un protecteur, et, de plaidoyer en plaidoyer, il devint l'avocat de l'Irlande, la plus opprimée de tous ces opprimés, puisqu'elle renfermait dans son sein meurtri toutes les misères et toutes les désolations.

Pour organiser dans toute sa force la résistance passive qu'il voulait opposer à l'oppression, O'Connel fonda l'association catholique, levier puissant avec lequel il mettait en mouvement l'Irlande entière. Cette puissante agence, en tête de laquelle étaient placés O'Connel et le clergé irlandais, devînt un pouvoir public. Sans attributions légales, elle avait une omnipotence réelle, résultat de l'adhésion de tous ; elle initiait l'Irlande à la vie publique, en discutant, blâmant ou approuvant les bills présentés au Parlement, en révisant les listes électorales, en provoquant les élections, en dirigeant les électeurs, en prenant devant les tribunaux la défense des opprimés.

Alors commença entre O'Connel et l'Angleterre, qui voulait lui enlever cette arme, une lutte légale dont O'Connel, versé dans toutes les subtilités de la loi et aussi habile que résolu, devait sortir vainqueur, après avoir ressuscité, sous de nouveaux noms, l'association catholique autant de fois qu'elle fut détruite.

Digitized by Google

Ce fut l'instrument avec lequel il remua et contint l'Irlande, à la fois émue et patiente, dans la souffrance et dans la faim. Il lui demandait l'obéissance aux lois, mais une obéissance tempérée par la revendication énergique et incessante de ses droits méconnus. « Souffrez, criait-il à ses compatriotes, mais réclamez. Obéissez, « mais demandez. Soyez sujets fidèles, mais sans renoncer à être de « généreux chrétiens. La subordination toujours; la dégradation, « la lâcheté, jamais ! » D'autres fois, il s'écriait : « Irlandais, ai- « mez-vous votre patrie ? Oui ! oui ! répondait-on de toutes parts.— « Eh bien, point de désordres, point de troubles ! Celui qui recourt « à la force n'est pas digne de la liberté ! »

Au moment où O'Connel commença sa lutte patriotique, l'Irlande était dans la situation la plus malheureuse et la plus humiliée. L'Angleterre avait été, il est vrai, obligée de relâcher quelque chose de ses persécutions religieuses, à l'occasion de sa guerre avec ses colonies d'Amérique, mais la condition de l'Irlande n'en était pas meilleure. Son Parlement national avait été supprimé de nouveau depuis la prise d'armes de 1798 ; les catholiques ne pouvaient posséder le sol, il leur était même interdit de contracter de longs baux comme fermiers, et le fils d'un catholique, en se déclarant protestant, se faisait adjuger de droit la moitié de ce qu'on avait laissé à son père ; l'église d'Irlande, dépouillée de ses biens, ne subsistait que par les aumônes volontaires d'un peuple indigent condamné à payer la dîme aux ministres du culte protestant ; les catholiques étaient en outre exclus de toutes les dignités, de tous les honneurs, de tous les emplois civils et militaires, frappés d'incapacité légale pour toutes les fonctions élues des conseils de comtés, comme du parlement, privés par conséquent de tout moyen constitutionnel d'obtenir le redressement de leurs griefs, et soumis, dans l'ordre judiciaire, à la juridiction de magistrats protestants.

Telle était la situation de l'Irlande à l'époque où O'Connel prit en main sa cause, et c'était de cette situation désespérée qu'il avait fini à force de fermeté, d'éloquence, de tenacité, d'audace calculée, de patience énergique, par faire sortir, peu de temps avant la chute

Digitized by Google

de la Restauration, le bill d'émancipation catholique. Un jour était venu où O'Connel, au milieu des dérisions de ses adversaires, s'était présenté avec son indomptable confiance, aux suffrages des électeurs du comté de Clark, et après une lutte passionnée qui, pendant cinq jours avait mis en mouvement l'Irlande et tenu en suspens l'Angleterre, émue de cette nouveauté hardie : la candidature d'un catholique prétendant forcer, malgré le serment prescrit, l'entrée du Parlement protestant d'Angleterre, il l'avait emporté. C'est dans l'effervescence de cette victoire inespérée par les uns, inattendue par les autres, qu'il avait jeté à l'Irlande frémissante encore de sa lutte, ces paroles où respiraient la joie et l'exaltation éloquente du succès « Hommes de Clark, vous savez que la seule base de la liberté est la religion ; vous avez triomphé parce que votre voix qui s'était élevée pour la patrie, s'était d'abord exhalée en prières devant le Seigneur. Maintenant les chants de liberté se font entendre dans nos campagnes ; ces sons parcourent nos vallées, remplissent nos collines, murmurent dans les eaux de nos fleuves, et nos plaines, d'une voix de tonnerre, crient aux échos des montagnes : « *l'Irlande est libre* »

Restait à se faire admettre dans le Parlement. Les plus confiants hésitaient à croire qu'O'Connel y parvînt. Il y parvint néanmoins. La curiosité d'entendre cette voix éloquente plaider cette cause difficile l'emporta sur les préventions, et quand Daniel O'Connel, interpellé par l'huissier qui lui demanda s'il jurait les trente-neuf articles de la religion anglicane, répondit : « Je jure fidélité à mon roi et à toutes les lois justes du Parlement, et je réclame de la chambre l'autorisation de prouver devant elle mon droit. » Un vote parlementaire accueillit sa demande. Il prit donc la parole et, après une de ces harangues à la fois véhémentes et habiles qui caractérisaient son éloquence, aidé par le mouvement général des esprits qui tendaient à des mesures de tolérance et de réparation envers le catholicisme et l'Irlande, il fit reconnaître par l'assemblée son droit de siéger sans prêter un serment contraire à la foi catholique. Il y avait trois cents ans que le catholicisme était banni du Parlement d'Angleterre lorsqu'il y rentra ainsi dans la personne d'O'Connel.

Digitized by Google

La suite avait répondu à ce début. Un an après, le bill d'émancipation avait été voté. O'Connel, qui se servait de chaque succès comme d'un échelon pour monter plus haut, se présentait, à chaque session, soutenu par l'agitation du dehors, avec cette parole redoutée : « Justice pour l'Irlande ! » Il avait fallu rendre aux Irlandais la liberté civile après la liberté politique, diminuer le nombre des évêchés et des paroisses du protestantisme dans ce pays, lui accorder des franchises municipales égales à celles de l'Ecosse et de l'Angleterre. En réclamant le rappel de l'union, que l'Angleterre ne pouvait consentir à donner, le grand agitateur lui arrachait toutes les concessions réalisables. Le Parlement résistait, différait, marchandait à l'Irlande les libertés réclamées ; le roi Georges IV s'écriait avec colère en jetant la plume au moment de sanctionner les bills : « *Goddam ! O'Connel;* » mais les meetings irlandais se multipliaient, les pétitions arrivaient avec des millions de signatures, l'agitation croissait de minute en minute, parvenait enfin à son comble ; alors le Parlement et le roi se résignaient à céder ; mais, comme s'il n'y avait rien de fait encore, O'Connel demandait toujours.

C'était ainsi que cet homme extraordinaire était arrivé à exercer en Irlande une puissance d'autant plus absolue que l'obéissance était volontaire et enthousiaste. Les despotes ne mènent les peuples que par la terreur qui terrasse les volontés et par la force qui contraint les corps ; O'Connel menait l'Irlande par la tête et par le cœur. Les Irlandais dirent d'abord en parlant de lui : « Notre homme ! » Ce peuple indigent voulut donner à son défenseur une magnifique liste civile, les veuves et les orphelins apportèrent avec joie leur obole, et jamais impôt ne fut payé plus volontiers ; les Anglais appelèrent alors O'Connel « le roi mendiant ; » mais l'Irlande, couvrant cette injure de sa grande voix, lui donnait le nom de libérateur. Il était à la fois son orgueil, son espérance, sa consolation dans ses misères, son aiguillon et son frein. Paraissait-il dans un comté, hommes, vieillards, femmes, enfants, tous accouraient pour le voir ; ces populations ardentes, suspendues à ses lèvres, vivaient de sa vie, luttaient dans ses luttes, triomphaient de ses victoires. L'Irlande entière parlait par sa voix,

Digitized by Google

gémissait dans son gémissement, menaçait dans sa menace, maudissait dans sa malédiction ; cet homme était un peuple incarné en lui. Avec lui sa patrie était prisonnière, avec lui accusée, avec lui délivrée. Maître de ses émotions, possédant tous les artifices et toutes les ressources de la parole, il avait tour à tour, et à son gré, le pathétique de l'élégie, l'onction du psaume, l'âpreté de la satire, la douceur de l'apologue, le feu et l'éclat du tonnerre, l'accent imposant du législateur, l'inspiration du prophète. Les femmes, sensibles à cette éloquence qui, variant ses accents, descendait du ton véhément de l'invective aux tons les plus doux de l'élégie quand il peignait son Irlande bien-aimée, soutenaient au besoin le courage fléchissant de leurs maris et de leurs enfants, et l'association catholique emprunta sa devise à cette parole vraiment romaine d'une pauvre Irlandaise qui, voyant son mari, fermier malheureux incarcéré pour dette, au moment de déposer un vote favorable au concurrent d'O'Connel afin d'obtenir sa libération promise à ce prix par un propriétaire protestant, lui cria d'une voix qui le fit rentrer en lui-même : « *Remember your soul and liberty*. (Souviens-toi de ton âme et de la liberté.) »

La grande figure d'O'Connel se lèvera devant plus d'un orateur comme un noble idéal. Ce rôle de tribun de la liberté religieuse contre le déni de justice des pouvoirs temporels tentera plus d'un beau talent, heureux de concilier les intérêts de la popularité avec le sentiment d'un devoir accompli. Cette image touchante et poétique d'O'Connel, champion de la liberté religieuse et de la nationalité de la malheureuse Irlande qui tentait, à sa voix, un dernier effort, avant d'aller chercher de meilleures destinées dans un autre monde, en se laissant emporter à ce mouvement d'émigration auquel elle cède de nos jours, restera éternellement gravée dans la mémoire des hommes.

L'espoir de la délivrance de l'Irlande est descendu dans la tombe où dort à jamais O'Connel jusqu'au jour où Dieu suscitera un autre libérateur. Puisse-t-il se lever bientôt!

Depuis le soulèvement de 1798, l'Angleterre a fait subir à l'Ir-

Digitized by Google

lande toutes les violences, tous les outrages qu'une soldatesque effrénée, que des juges passionnés, que des conquérants implacables peuvent infliger à une race étrangère et vaincue.

Ce qu'a souffert l'Irlande sous une administration qui dure sans interruption depuis le règne de Henri II jusqu'à celui de Victoria Ire est plus facile à exprimer par la pensée qu'à retracer par la parole. Il n'y a jamais eu de pays au monde, s'écriait avec émotion le duc de Wellington, dans les débats du Parlement anglais, « il n'y a jamais eu de pays où la misère et la pauvreté aient existé au point où elles existent en Irlande. »

En 1835, les commissaires de la loi des pauvres constataient dans leur rapport qu'il y avait en Irlande DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE personnes exposées à mourir de faim.

L'admirable fertilité du sol pourrait y nourrir vingt-cinq millions d'habitants, et, par suite de l'oppression britannique, les famines y sont annuelles et durent en général de trois à quatre mois. — La famine commence à la fin d'avril, époque à laquelle les pommes de terre de l'année précédente deviennent mauvaises parce qu'elles germent, et dure jusqu'à la fin d'août, c'est-à-dire jusqu'au moment de la nouvelle récolte.

Il y a des familles dans lesquelles cinq ou six grandes personnes du sexe n'ont entre elles toutes, qu'un vêtement avec lequel elles puissent sortir.

Depuis Elisabeth jusqu'à Guillaume III, de 1586 à 1692, les dix onzièmes du sol de l'Irlande ont été enlevés violemment aux catholiques, confisqués, puis partagés entre les protestants. De là aujourd'hui cette énormité que les protestants qui forment à peine le sixième de la population de l'Irlande, sont les maîtres des sept huitièmes de la terre, et la masse de la population non protestante est à leur service, pour cultiver à leur profit le sol qui appartenait autrefois aux catholiques.

Les propriétaires y exercent leurs droits avec une main de fer et y dénient leurs devoirs avec un front d'airain. La grande masse des tenanciers n'a aucun titre légal, quelque faible qu'il soit, à la terre

Digitized by Google

qu'ils cultivent, et malgré les plus vieux liens et les plus doux souvenirs, on peut les chasser de ces terres aussi facilement que les troupeaux qui en broutent le gazon.

Par suite des confiscations en masse opérées sous Elisabeth et plus tard par Cromwel, les catholiques irlandais avaient été, on vient de le voir, presqu'entièrement dépouillés, et la propriété territoriale était passée presque exclusivement entre les mains de protestants d'origine anglaise ou écossaise, ce n'était pas encore assez de vexations, il fut décrété que « Tout protestant pourrait prendre le cheval de son voisin catholique, en lui payant 5 livres sterling. » On pouvait saisir les chevaux des papistes pour la milice. On alla plus loin encore : Si l'enfant d'un père catholique devenait protestant, on l'enlevait à son père, et on le confiait à un parent protestant.

Pendant les règnes de Georges Ier et de Georges II, les catholiques ne pouvaient remplir aucune fonction civile ou militaire, voter aux élections, ni être avocats ou médecins. Un cadet, en devenant protestant, enlevait à son frère son droit d'aînesse.

Que dire des *Coercion bills*, sortes de lois martiales que décrète parfois le Parlement britannique? Depuis le commencement de ce siècle, il n'y en a pas eu moins de trente-trois! Voici quelques articles de celui qui fut présenté au moment de la famine, en 1846, sur la motion de sir James Graham :

« Art. 15. Quiconque sera trouvé hors de sa demeure une heure après le coucher du soleil pourra être mis en prison et détenu jusqu'à son jugement.

« Art. 16. Quiconque aura été emprisonné pour un cas semblable pourra être puni de quinze ans de déportation, s'il ne prouve qu'il était sorti pour affaires autorisées par la loi.

« Art. 18. Les policemen peuvent entrer dans toutes les maisons une heure après le coucher du soleil jusqu'au lendemain matin. »

C'est par de tels moyens, et sous l'épouvantable pression d'une tyrannie dont la mémoire des hommes conserve assurément peu d'exemples, qu'en dix ans, près de deux cent soixante-dix mille maisons de paysans irlandais ont été détruites, qu'en une seule année

Digitized by Google

plus de cinquante mille familles ont été évincées, et qu'enfin la population de l'Irlande, qui était en 1841 de 8,200,000, était réduite, en 1851, à 6,500,000, et va chaque année en décroissant.

Tout le reste est mort ou émigré! Et que dire de cette émigration?

Veut-on des détails plus précis encore sur la misère de ce pauvre peuple? Dans le cours de l'année 1835, M. Gustave de Beaumont, traversant le comté de Maeja (Connaught), arrivé à la paroisse de Newport-Prat. « Voulant me former par moi-même, dit-il, une idée « exacte du degré de misère de tous les habitants de cette paroisse, « je visitai au hasard un grand nombre de cabanes dont elle se com- « pose. Voici quelques détails statistiques que j'ai rapportés de cette « enquête : sur onze mille sept cent soixante-un habitants de la pa- « roisse, il y en a neuf mille trois cent trente-huit qui n'ont d'autre « coucher que de la paille et de l'herbe; sept mille cinq cent trente- « un couchent par terre : sur deux cent six personnes dont se com- « pose le petit village de Derry-Laken (l'un des hameaux de la pa- « roisse), il n'y en a que trente-neuf qui possèdent une couverture « pour la nuit; les autres, durant la nuit, meurent de froid comme « de faim. Je trouvai, dans le cours de mes visites, douze familles « qui, au milieu du jour, n'avaient pas encore rompu leur jeûne, « faute d'aliments.

« Quant à leurs maisons, qu'on se représente, dit encore M. de « Beaumont, quatre murs de boue desséchée, que la pluie en tom- « bant rend sans peine à son état primitif; pour toit un peu de « chaume ou quelques coupures de gazon; pour cheminée un trou « grossièrement pratiqué dans le toit, et le plus souvent la porte « même du logis, par laquelle seule la fumée trouve une issue. Une « seule pièce contient le père, la mère, l'aïeul et les enfants; point « de meubles dans ce pauvre réduit; une seule couche, composée ordi- « nairement d'herbe et de paille, sert à toute la famille. On voit ac- « croupis dans l'âtre cinq ou six enfants demi-nus auprès d'un « maigre feu; au milieu de tout gît un porc immonde, seul habitant « du lieu qui soit bien parce qu'il vit dans l'ordure. La présence du « porc au logis semble d'abord, en Irlande, un indice de misère, il y

Digitized by Google

« est cependant un signe de quelque aisance, et l'indigence est sur-
« tout extrême dans la cabane qu'il n'habite pas.

« Cette demeure est bien misérable, *cependant ce n'est point celle*
« *du pauvre proprement dit ; on vient de décrire l'habitation du fermier*
« *irlandais.* »

« On a beaucoup écrit sur les affreuses souffrances endurées par
« les pauvres Irlandais, disait le capitaine Mann, dans son récit des
« événements de 1847, mais dans la plupart des cas, la réalité dé-
« passerait toute description. Ceux-là seuls qui ont vécu au milieu de
« cette horrible misère peuvent la concevoir. Pour moi, je me la
« rappelle souvent comme un affreux songe, et je ne saurais assez
« exprimer ma reconnaissance au Tout-Puissant, pour avoir fait
« traverser à ce pays une telle crise, même comme il l'a traversée. »

La *Revue d'Edimbourg*, d'après des documents officiels racontait :
« qu'en neuf mois seulement de l'année 1847, deux cent soixante-
« dix-huit mille Irlandais sont arrivés à Liverpool pour s'expatrier.
« Parmi ceux-là seulement qui ont émigré d'Irlande en Canada,
« dans cette même année, il en est mort neuf mille six cent trente-
« quatre dans la traversée, ou pendant que les vaisseaux étaient en
« quarantaine. »

Que l'on se transporte en idée à Dublin et à Cork, et que l'on se représente les scènes déchirantes qui accompagnent le départ de ces grands vaisseaux sur lesquels tant de pauvres émigrants sont emportés par milliers.

Combien de fois n'a-t-on pas vu là de pauvres pères, de pauvres mères et leurs enfants, se séparer en sanglotant pour ne plus jamais se revoir ! Des vieillards courbés par l'âge et la misère conduisant leur famille au navire, et puis retournant mourir seuls dans leur cabane, parce qu'ils n'avaient plus la force de s'expatrier ; de pauvres jeunes filles de quinze à vingt ans obligées de partir seules exposées à tous les malheurs !

Y a-t-il jamais eu rien de semblable à l'église établie en Irlande ? Qu'on jette les yeux sur le continent de l'Europe : il y a des églises établies depuis la mer Blanche jusqu'à la Méditerranée, depuis le

Digitized by Google

Volga jusqu'à l'Atlantique ; mais nulle part l'église d'une petite minorité ne jouit de priviléges exclusifs..... Dans un seul pays, l'on voit une société de *huit millions d'hommes ayant une église qui est celle de huit cent mille !*..... Certes, on peut le dire, il n'y a pas de pareils abus dans toute l'Europe, dans toute l'Asie, dans toutes les parties de l'Afrique. Les évêques anglicans, riches possesseurs de terres de la catholique Irlande, se permettent impunément, en vertu même des lois existantes, des actes d'intolérance outrée ! soixante familles furent évincées de leur maison par l'évêque Plunkett.

Dans la seule année de 1849, plus de cinquante mille familles avaient été évincées (c'est le mot connu : on dit encore balayées, *sweep*) de leurs maisons et des terres qu'elles cultivaient.

Jusqu'à ce jour on s'est contenté de belles paroles, rien, absolument rien n'a été fait pour améliorer le sort de l'Irlande, au contraire, des lois ont été promulguées par le Parlement britannique, depuis la mort d'O'Connel, pour affermir et pour étendre le pouvoir tyrannique des Landlords, tant le gouvernement anglais semble vouloir persister vis-à-vis de ce malheureux pays dans sa détestable politique.

Le remède aux maux de l'Irlande, ce n'est pas l'émigration que provoque et favorise le gouvernement anglais, mais un système plus humain, dans lequel le tenancier ait intérêt d'employer dans les terres son capital et son travail. Jusqu'à cette heure ce système n'a point été employé et il est à craindre qu'il ne soit plus éloigné que jamais.

Et c'est le contraire de ce système qu'il faut soutenir avec vingt-cinq mille soldats en temps de paix, voilà ce qui coûte à l'Angleterre plus d'un million de livres sterling par an, et qui, dans la première guerre sérieuse qu'elle aura à soutenir contre l'Amérique ou contre la France, devra infailliblement, malgré tout le bruit de ses bateaux à vapeur, ses côtes hérissées de canons, ses forts maritimes élevés par la peur, faire éclater une terrible révolte.

Tout un peuple ne peut éternellement se résigner au martyre.

On connaît, dans tout ce qui touche à ses relations avec les nations

Digitized by Google

étrangères, la mobilité de l'Anglais, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice et le droit, quand cette justice et ce droit ne lui offrent pas d'intérêt à servir ou de force à respecter; en voilà plus qu'il n'en faut pour armer contre lui l'indignation des âmes honnêtes. L'Anglais crie sans cesse à la tyrannie chez les autres; mais il a donc tout oublié! Il a donc perdu jusqu'aux souvenirs de sa propre histoire contemporaine!

L'Irlande, les îles Ioniennes et les Indes! Anglais, qu'avez-vous fait dans votre guerre des Indes?..... Mais tirons un voile sur ces horreurs dont une partie de votre presse n'a pu s'empêcher de flétrir l'énormité.

Quant à l'Irlande, vous lui avez infligé bien des oppressions, bien des désastres, et il n'y a pas un peuple au monde, pas même les ilotes de Sparte, qui aient été traités par leurs conquérants avec une plus impitoyable barbarie. L'Irlande a tout souffert avec une héroïque patience et votre effroyable tyrannie n'a pas découragé sa fidélité.

Pauvre peuple, affectueux, généreux, dévoué! Après cette longue nuit, vous aurez enfin votre jour! Le Christ resta trois jours dans le tombeau, puis il est ressuscité. Irlandais! vos trois jours, à vous, ont été trois siècles; mais le troisième siècle s'achève.....

Heureusement, il y a dans le droit violé une vigilance immortelle, et dans la justice outragée une action invincible contre l'iniquité. Dans le moment même où elle triomphe, l'iniquité reçoit au cœur une blessure fatale, qui tôt ou tard fera pâlir et défaillir le victorieux.

L'Angleterre, à son tour, et pour son malheur et sa juste punition, ne tardera pas peut-être à apprendre qu'on ne déchaîne pas impunément les tempêtes, et les souffles révolutionnaires pourraient bien quelque jour repousser sur son île les orages amoncelés tant de fois par elle sur le continent.

Ed. MANCHON,
Professeur.

Digitized by Google

HISTOIRE PROVINCIALE.

ELECTIONS de 1789

DANS LE

GRAND BAILLIAGE D'EVREUX.

Renonçant à diriger seul le vaisseau de l'Etat sur un fleuve gonflé par les approches de l'orage et dont le cours charriait déjà des ruines menaçantes, le roi Louis XVI avait résolu « d'appeler au secours de la France la France elle-même (1) » et de remettre à la nation le soin de régler ses propres destinées. La convocation des Etats-Généraux, oubliée depuis deux siècles, fut arrêtée dans ses conseils. « Il espé-« rait, disait-il, que cette Assemblée trouverait le moyen de remé-« dier à tous les maux, d'assurer d'une manière stable la tranquillité « publique, et qu'elle lui rendrait à lui-même le calme et la tran-« quillité dont il était depuis si longtemps privé (2). »

En novembre 1788, à Versailles, les Notables réunis pour la seconde fois, reçurent l'ordre de préparer un projet d'édit dont les dispositions détermineraient les circonscriptions électorales, le mode d'ajournement des électeurs, les conditions de capacité électorale et d'éligibilité, les formes de l'élection et le nombre des députés que chaque collége aurait à envoyer aux Etats-Généraux.

(1) Adresse du maire et des échevins de la ville d'Evreux au roi.
(2) Préambule de l'édit du 24 janvier 1789.

Digitized by Google

Les Notables obéirent. De l'ensemble de leurs travaux complété et fécondé par les inspirations droites et libérales du roi et de son célèbre ministre, sortit le règlement du 14 janvier 1789, dont l'application, malgré quelques difficultés de détail dans la pratique, permit à la France de confier le mandat difficile et glorieux de la représenter à la réunion d'hommes la plus remarquable par la variété des caractères, des génies, des origines et des situations que le monde eût jamais contemplée.

La circonscription électorale fut le grand bailliage.

Les grands bailliages avaient été autrefois des divisions militaires et des arrondissements judiciaires. Successeurs sédentaires des *missi dominici*, les grands baillis, sur une certaine étendue de territoire, mettaient à exécution les mandements royaux pour la convocation du ban de la noblesse, et rendaient la justice au nom du roi. « Ils vaquaient, suivant l'expression de Pasquier, de la « même main, quand la nécessité le réquérait, au fait de la guerre, « de même que de la justice. »

Mais, en 1789, les grands baillis n'avaient conservé de leurs prérogatives militaires que le titre de bailli d'épée ; les gouverneurs de province en avaient la réalité. Il en était de même du pouvoir judiciaire. Dans la ville même de leur résidence, comme dans les autres siéges de leur ressort, ils avaient des lieutenants auxquels la juridiction était attribuée. L'article premier de la coutume de Normandie porte : « Le bailli ou son lieutenant connaît de tous crimes en « première instance. » Mais Basnage, en son commentaire, se hâte d'ajouter : « Le bailli est maintenant dépouillé de toute sa fonction « et toute l'autorité de cette charge a été transférée à son lieute- « nant. » C'était donc une institution deux fois vieillie ; l'organisation qui l'avait remplacée, et qui avait été à son égard nouvelle et révolutionnaire, allait succomber à son tour. Cependant le souvenir n'en était pas encore complètement effacé. Ainsi, le bailliage qui siégeait dans la ville où ce dignitaire féodal avait eu primitivement sa résidence prenait encore le titre de grand bailliage ou bailliage principal. Il était le centre d'un arrondissement, et les autres

Digitized by Google

bailliages royaux de la circonscription, quoique investis de la même compétence judiciaire soit au criminel, soit au civil, quoique ressortissant sans intermédiaire au Parlement, n'étaient que bailliages secondaires.

Les opérations électorales ressuscitèrent pour un moment les grands baillis. Ils furent, comme en 1614, chargés de faire parvenir aux électeurs des trois Ordres les lettres royales de convocation : aux membres de la Noblesse et du Clergé par la voie de la citation directe et personnelle, et aux gens du Tiers-Etat par notification adressée aux syndics et officiers municipaux des villes, bourgs et paroisses.

Pour les deux premiers Ordres le mode de procéder à l'élection fut à peu près le même ; il était différent pour le troisième.

La nomination des députés du clergé dut se faire directement par les évêques, abbés, curés et ecclésiastiques titulaires de biens d'église dans le ressort du grand bailliage. Les communautés rentées de religieux et de religieuses et les chapitres participaient à l'élection, mais *ut universi*, et ils devaient se faire représenter par des procureurs fondés pris dans l'ordre ecclésiastique, séculiers ou réguliers.

L'élection était également directe pour les députés de la Noblesse. Les nobles possédant fief dans l'étendue de la juridiction pouvaient seuls se faire représenter. Les autres étaient tenus de comparaître en personne.

Le Tiers-Etat au contraire pour nommer ses représentants avait trois cercles à parcourir.

Dans les huit jours au plus tard, à dater de la publication de la notification des lettres du prince, les habitants composant le Tiers-Etat des villes, bourgs, paroisses et communautés de campagne, âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris aux rôles des contributions, étaient invités à se réunir dans le lieu ordinaire de leurs assemblées, devant le juge du lieu, ou, à son défaut, devant leur syndic ou tout autre officier public, à l'effet de nommer, proportionnellement à leur population, un certain nombre de délégués, deux à raison de deux cents feux et au-dessous, trois au-dessus de deux cents feux,

Digitized by Google

quatre au-dessus de trois cents, et ainsi de suite, progressivement. Ces délégués devaient se rendre au siége du bailliage secondaire à l'arrondissement duquel ils appartenaient, et là, en présence du lieutenant du siége, se réduire au quart. Les élus de cette seconde épreuve se transporteraient au bailliage principal, et, confondus avec les députés de l'arrondissement particulier de ce bailliage et avec les délégués des juridictions et des corporations des grandes villes, ils formeraient, sous la présidence du lieutenant, le collége auquel serait remis le sort de l'élection définitive.

Malgré son apparente complication, une telle organisation avait cet avantage, sans équivalent, de donner aux élections, à une époque où les relations des hommes entre eux étaient beaucoup plus bornées qu'elles ne le sont aujourd'hui, des garanties de sincérité qu'elles n'auraient point eues par le suffrage universel direct. A chaque degré, les électeurs connaissaient ceux qui briguaient leur mandat et se rendaient raison de leur choix. Une communication sérieuse s'établissait et se transmettait, par une chaîne non interrompue d'actes de confiance réfléchis, du plus humble membre des assemblées primaires aux élus des grands colléges.

En règle générale, chaque ordre devait choisir ses députés dans son sein. Cependant l'obligation n'était pas rigoureuse au moins en ce qui concernait le Tiers-Etat. Le rapport, qui précéda l'avis du conseil d'État du 27 décembre 1788, fit cette observation : « Si les « électeurs du Tiers-Etat préféraient pour leur représentant un « membre de la noblesse, ce serait peut-être aller bien loin que de « s'élever contre une pareille nomination, du moment qu'elle serait « l'effet d'un choix parfaitement libre. » Personne ne s'imagina qu'une Chambre de la Noblesse put choisir un roturier pour son mandataire.

La question de savoir si le nombre des députés du Tiers-Etat serait égal à celui des deux autres ordres réunis ou s'il ne composerait que la troisième partie de l'ensemble avait été proposée aux délibérations des Notables. Un seul bureau sur six, et encore à la majorité d'une seule voix, s'était prononcé pour le doublement du Tiers. Mais l'opi-

Digitized by Google

nion publique réclama énergiquement contre cette solution. Parmi les adresses qui parvinrent à la couronne à cette occasion, nous remarquons celle des avocats de Bernai où on lit : « Le Clergé, la No-
« blesse, n'ont à envisager que leurs possessions, leurs revenus et
« leurs charges ; les ressources du Tiers sont moins connues, moins
« assurées et exigent de plus grands détails. Les arts, l'agricul-
« ture, le commerce et la navigation sont les biens échus en partage
« au Tiers. Il faut que ces députés puissent embrasser tous ces
« objets. La plus grande capacité, la plus haute intelligence au-
« raient peine à les bien saisir. On ne peut suppléer aux facultés et
« aux moyens des représentants qu'en multipliant leur nombre.
« C'est ce qui fait principalement désirer au Tiers que le nombre de
« ses députés soit égal au nombre réuni des deux autres Ordres. »
Le ministre des finances se faisant, dans son rapport, l'écho fidèle de ces manifestations, disait au roi : « Je pense décidément que votre
« majesté peut, et qu'elle doit appeler aux Etats-Généraux un
« nombre de députés du Tiers-Etat égal en nombre aux députés des
« deux autres Ordres réunis, non pour forcer, comme on paraît le
« craindre, la délibération par tête, mais pour satisfaire le vœu gé-
« néral et raisonnable des communes de son royaume. »

Ainsi fut obtenu le doublement du Tiers. Malgré ce que disaient les avocats de Bernai et M. Necker, tout le monde, dès cette époque, en prévit l'inévitable conséquence, c'est-à-dire le vote par tête et non par Ordre aux Etats-Généraux. La Révolution tout entière était dans cet œuf. Cependant le roi par une vaine concession aux clameurs des classes privilégiées, et le Tiers-Etat par un reste de cette ancienne humilité qu'il n'avait pas encore dépouillée, s'accordèrent à introduire presque hypocritement, dans les Etats-Généraux ce terrible hôte qui allait bientôt y commander en maître, et dire aux deux autres Ordres :

« La maison m'appartient, c'est à vous d'en sortir. »

Les électeurs des trois Ordres possédant ou occupant la fraction de notre territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Eure fu-

Digitized by Google

rent répartis entre trois grands bailliages, Evreux, Rouen, Alençon. Les bailliages secondaires de Beaumont-le-Roger, Breteuil, Conches, Ezy-Nonancourt et Orbec-Bernai dépendaient d'Evreux ; Gisors, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Charleval députaient à Rouen ; le bailliage secondaire de Verneuil ressortissait d'Alençon.

Andelys, Lyons, Vernon, n'étaient que justices seigneuriales ; mais les lieutenants de ces siéges reçurent le pouvoir de remplir, chacun dans leur département, les fonctions attribuées en matière électorale aux lieutenants des bailliages secondaires royaux. Ces trois colléges dépendaient du grand bailliage de Rouen.

Charleval avait d'abord été omis. Il fut rétabli sur le tableau des bailliages secondaires royaux par un règlement supplémentaire du 10 mars 1789. Pacy, au contraire, avait été porté à tort sur le tableau annexé au premier règlement Cette erreur fut rectifiée, non sans beaucoup de résistance de la part du lieutenant de la haute-justice de Pacy, qui voulait conserver à son siége les titres et les prérogatives de bailliage secondaire royal.

Quelques autres réclamations s'élevèrent à la réception des lettres de convocation.

Gisors, qui lors des Etats-Généraux de 1614, avait eu rang de grand bailliage avec droit de députation directe, protesta contre l'ordonnance de 1772 qui lui avait enlevé ce privilége. L'assemblée particulière du Tiers-Etat de cette ville déclara qu'elle aurait été fondée à regarder comme non-avenu l'ajournement transmis par le grand bailli de Rouen, et fit des réserves pour que son obéissance ne put pas préjudicier à la revendication ultérieure de ses droits. La Noblesse et le Clergé du bailliage firent entendre les mêmes protestations dans une réunion extraordinaire qu'ils tinrent entre eux.

Il y eut aussi une remontrance du lieutenant du bailliage d'Orbec : « C'est une erreur, dit-il, de croire qu'il existe un bailliage royal de « Bernai. Bernai n'est qu'une sergenterie de la vicomté d'Orbec, « comme il en existe au Sap, à l'Hôtellerie, à Moyaux. Il est vrai « que depuis la suppression du petit bailliage de Montreuil-l'Argillé « qui tenait ses audiences à Bernai, on a démembré de mon

Digitized by Google

« office une seconde charge de lieutenant pour résider à Bernai, et « qu'on y a établi un procureur du roi : on n'y a pas créé de « bailliage. »

Mais les préoccupations publiques planaient au-dessus de ces détails sans intérêt, et ces quelques voix discordantes ne furent pas même entendues au milieu du chœur d'actions de grâces qui s'élevait de toutes parts. « Je ne dois pas vous dissimuler, écrivait le « lieutenant de Breteuil au garde-des-sceaux, à la date du 25 fé- « vrier, que tout le monde voit avec plaisir l'approximité des Etats- « Généraux. »

Une autre opération, non moins importante que celle des élections, allait s'accomplir simultanément. Nous voulons parler de la rédaction des cahiers des plaintes et doléances. « Sa Majesté, dit « le règlement du 24 janvier 1789, a désiré que des extrémités de « son royaume et des habitations les moins connues, chacun fut « assuré de faire parvenir jusqu'à Elle ses vœux et ses réclama- « tions. »

Pour le Tiers-Etat, à chaque degré de l'élection correspondait un cahier spécial. Le premier recevait à la paroisse les griefs et les vœux des plus riches comme des plus pauvres habitants. Autant d'associations communales, autant de cahiers. On les fondait en un seul dans l'assemblée du bailliage secondaire. Enfin, au grand bailliage, un dernier cahier, qui, autant que possible, résumait tous les autres, était composé.

La Noblesse et le Clergé devaient rédiger chacun le sien.

En comparant la date du règlement électoral, 29 janvier, et celle du jour qui fut fixé pour la réunion des trois Ordres, à Evreux, 16 mars, et en tenant compte des lenteurs inséparables de l'expédition des lettres de jussion aux grands baillis et de leur notification aux électeurs, on voit que le temps avait été mesuré avec une extrême parcimonie à une aussi importante besogne que la triple rédaction des cahiers du Tiers. Quelques personnes pensaient qu'elle ne pourrait être achevée. Dans un rapport du 15 février, le lieutenant du bailliage de Beaumont-le-Roger écrivait au garde-des-sceaux : « Il

Digitized by Google

« est à craindre que, dans un si bref délai, les paroisses des campa-
« gnes ne puissent former leurs mémoires, surtout ignorant la forme
« et les objets qui doivent être mis en délibération. »

Ces craintes ne furent point justifiées. Il s'opérait dans l'esprit public un travail et une fermentation si intenses, si profonds et si actifs, qu'un très petit nombre de paroisses manquèrent à envoyer leurs cahiers pour l'échéance fixée.

C'est un lieu commun de dire que les cahiers rédigés par les trois ordres en 1789 constituent l'enquête la plus sincère et la plus complète qui ait jamais été faite sur la situation morale et matérielle d'une grande société. Mais on ne répètera jamais assez que les cahiers du Tiers-Etat, comme nous le constaterons bientôt, ont dicté presque textuellement ceux des décrets de l'Assemblée constituante qui sont aujourd'hui la base de notre droit public. Leur esprit a constamment présidé les délibérations de ce grand corps, et souvent, à l'insu même des orateurs, tranché les questions les plus vivement débattues. La plupart des résolutions fondamentales qui, à la lecture des comptes-rendus des séances de l'Assemblée, paraissent s'être dégagées avec un douloureux effort d'une discussion longue et quelquefois confuse, avaient été d'avance signalées comme nécessaires et inévitables, fortement, clairement et simplement voulues par les plus humbles associations primaires. Nous verrons qu'elles demandèrent la liberté civile, la décentralisation administrative, la réforme de la justice, l'abolition de tous les priviléges en matière d'impôt, l'anéantissement du régime féodal, l'enseignement populaire gratuit, la suppression des Ordres religieux, la confiscation du domaine ecclésiastique. Aussi quand on compare les vœux exprimés par nos pères avec les conquêtes réalisées par leurs neveux, on arrive à formuler cette conclusion : que si la résistance d'une infime minorité, lutte insensée, n'avait pas fait dévier le mouvement réformateur de la voie droite et légale où il s'engageait, la Révolution, au lieu d'être ce gouffre aveugle où tant de victimes déplorables ont été précipitées sans le combler, aurait été un pont majestueux jeté de l'ancien régime au nouveau.

Digitized by Google

Il ne faut pas demander aux cahiers des paroisses de campagne une forme littéraire et méthodique. Certaines personnes qui auraient pu tenir utilement la plume aux délibérations du Tiers-Etat s'abstinrent d'y paraître. C'eut été se reconnnaître non nobles. Or, comme le remarque Grenié, dans une note de la deuxième édition de son *Histoire des Etats-Généraux* : « A cette époque, la manie d'être « noble ou de le paraître était devenue contagieuse dans tout le « royaume. Les magistrats et les grands propriétaires auraient cru « se déshonorer en grossissant les assemblées du Tiers-Etat. La plu- « part cependant ne tenaient à la noblesse que par de vaines et ab- « surdes prétentions. » D'un autre côté, peu de paroisses possédaient un officier public dont le concours put être réclamé. Le lieutenant du bailliage d'Ezy-Nonancourt, en février, écrivait au garde-des-sceaux : « Il n'en est pas de notre province comme de celle de « l'Ile-de-France où chaque paroisse a au moins une justice, un ta- « bellion, un notaire ou un huissier. Ici, une haute-justice est sou- « vent composée de vingt ou trente paroisses qui n'ont qu'un notaire « ou un tabellion ; je crains qu'il n'y ait beaucoup de délibérations « informes ou remplies d'une manière trop rustique. »

L'ignorance, chez les commissaires rédacteurs des cahiers, des premiers éléments de la composition littéraire, était le moindre des dangers que courûssent les vœux des électeurs de campagne pour parvenir au roi dans toute leur vérité. Les assemblées avaient d'abord à se soustraire à l'imitation servile de ces innombrables modèles de cahiers qui furent alors publiés et qui pénétrèrent jusque dans les villages. En outre, malgré les recommandations expresses faites par l'autorité supérieure à ses officiers de s'abstenir d'exercer sur les électeurs aucune influence, suggestion ou gêne, de laisser aux assemblées une liberté absolue, il arriva quelquefois que par excès de zèle, ces agents cherchèrent à peser sur la rédaction des cahiers et parvinrent à en altérer, plus ou moins gravement, le caractère. Ainsi, le 9 mars, le lieutenant du baillage de Conches écrivait au garde-des-sceaux : « C'est avec bien de la satisfaction que « j'ai l'honneur de vous annoncer l'ordre et la tranquillité qui ont

Digitized by Google

« régné dans l'assemblée de cette ville et celle de mon bailliage. J'ai « présidé ces deux assemblées. J'ai réussi à ne laisser entrer dans « le cahier de mon bailliage que les vœux qui ont le bien général « pour objet. » Il résulte de cette lettre que certaines réclamations insérées dans les cahiers des paroisses furent écartées du cahier secondaire par l'intervention du lieutenant présidant l'assemblée. Il est vrai que ce magistrat nous affirme qu'elles n'avaient pas le bien général pour objet; mais les électeurs et lui pouvaient bien n'être pas d'accord sur ce qu'il convenait d'entendre par ces mots : le bien général. Ainsi encore, le 13 mars, un député de la corporation des épiciers d'Evreux adressait à M. Necker les plaintes suivantes : « La plupart de mes concitoyens, députés avec moi pour la pre- « mière fois, intimidés des menaces réitérées d'un avocat qui fesait « fonctions de procureur du roi, les uns ont retranché de leurs cahiers « ce qu'ils devaient faire connaître, les autres n'ont rien présenté. »

Les obstacles matériels qui résultèrent de la rigueur du froid qui fut excessive cette année, la précipitation des délibérations, l'inexpérience de ceux qui y prirent part, l'excitation des esprits, n'empêchèrent pas que les élections préliminaires du Tiers-Etat et la dictée des cahiers se fissent dans les paroisses et aux siéges des bailliages secondaires par un nombre suffisant d'électeurs, avec ordre, maturité, recueillement et conscience de la gravité des actes auxquels on procédait. Vernon cependant, d'après le témoignage du lieutenant de cette ville, aurait donné un fâcheux exemple. M. Tuvache écrivait au grand bailli de Rouen en lui envoyant son cahier : « Je vous « plaindrais fort, Monsieur, si, dans vos assemblées, il y avait au- « tant de cabale et d'insurrection qu'il y en a eu dans la petite ville « de Vernon. Elles m'ont donné autant de mal que de désagrément. « Ce qui m'a fait le plus de peine, c'est de voir qu'il y avait du mau- « vais esprit dans notre ville et qu'il a nécessairement influé sur le « choix des députés et la rédaction des cahiers. »

Nos archives (1) possèdent tous les cahiers du Tiers-Etat des bail-

(1) Celles de l'Eure, que M. l'abbé Lebeurrier ouvre au public avec une complaisance extrême.

Digitized by Google

liages secondaires et les trois cahiers généraux du Tiers-Etat, de la Noblesse et du Clergé. Un certain nombre de cahiers du premier degré sont égarés ou détruits. C'est une perte regrettable. Parmi ceux qui nous restent, ceux-là même qui refusent de parler ont leur éloquence et portent leur enseignement. Par exemple, que de misères et de douleurs révèle le cahier de Sainte-Barbe-sur-Gaillon, qui se borne à déclarer que les habitants de la paroisse, obligés de chercher au jour le jour leur moyens de subsistance, ne peuvent s'occuper des moyens propres à soulager les besoins de l'Etat! Que dire encore du sombre cahier des habitants de Connelles qui, ayant vu leurs navets et leurs noix détruits par la gelée, leurs bestiaux décimés par l'épizootie, leurs fruits abattus par une trombe, semblent, au lieu d'aspirer à la vie nouvelle, ne plus rien attendre que de la mort! Heureusement, ce sont là de rares exceptions. L'étude de nos cahiers démontrera que les voix qui proclamèrent l'avénement de l'ère moderne n'eurent nulle part plus de retentissement que dans nos campagnes.

Nous avons dit que le Clergé, la Noblesse et les députés du Tiers-Etat sortis des assemblées des bailliages secondaires, furent convoqués à Evreux pour le lundi 16 mars. Sept cent cinquante ecclésiastiques, quatre cent trente gentilshommes, trois cents députés du Tiers-Etat obéirent à cet appel.

L'ouverture de la première séance générale fut annoncée à huit heures du matin par la grosse cloche de la Cathédrale; et une messe du Saint-Esprit, dite par M. l'abbé de Cernay, doyen du chapitre, invoqua sur les assistants les inspirations divines.

L. Boivin-Champeaux.
Membre de la Société libre de l'Eure.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

DES ESPRITS & DES CŒURS

MANIFESTATIONS DIVERSES, par J.-C. DE MIRVILLE.

A quelque point de vue que l'on se place, quelqu'impression, soit de satisfaction, soit de crainte, que l'on en ressente, personne ne le niera, le naturalisme nous envahit. Les uns y voient un progrès par la science, les autres un retour en arrière vers quelque chose qui serait pire que le paganisme: l'adoration de l'homme par l'homme. Car, que l'on ne s'y trompe pas, et le livre des *Esprits* est là pour le démontrer, l'ancien paganisme n'avait été qu'une déviation de la voie droite, et il restait toujours comme un hommage de l'homme vis-à-vis de son créateur.

Un sentiment de répulsion très marqué qui, chez beaucoup, va jusqu'à la haine pour ce qui n'est pas la nature, est donc le caractère distinctif de notre époque. Et cependant, en quoi l'homme peut-il être gêné par le surnaturel? Se trouve-t-il humilié d'avoir au-dessus de lui des êtres qui le dépassent en force et en puissance? Mais, outre qu'il serait puéril de nier une chose parce qu'elle déplaît, l'homme qui se déclare lui-même perfectible reconnaît par là qu'il est loin des hauteurs auxquelles il peut aspirer.

Le surnaturel ne paraît peut-être que ce point lumineux entrevu

Digitized by Google

à travers les brumes épaisses de la matière, cet idéal plus insaisissable à mesure que l'on s'en rapproche davantage, s'élevant toujours et nous attirant toujours. Le surnaturel, sous ce rapport, c'est donc notre honneur de le connaître dès cette vie avec l'espérance de le posséder plus tard.

Philosophiquement parlant, cet éloignement que le siècle éprouve à son égard ne s'explique donc pas.

Mais si l'existence du surnaturel implique l'idée d'un maître, d'un législateur, d'une morale et ainsi d'une sanction quelconque, alors la question change de caractère, et de purement philosophique qu'elle était, elle devient religieuse ; elle entre dans l'ordre des choses métaphysiques et domine l'homme de toute la hauteur de l'absolu ; devant elle, tout se rapetisse du même niveau, la science elle-même se tait devant l'assentiment de tous, devant ce *vox populi* qui la proclame. Le surnaturel s'impose de lui-même, et cependant il ne recule pas devant la discussion ; il demande, au contraire, à produire ses titres. Ses ennemis le savent si bien qu'ils ont arrêté qu'*à priori* il devait être rejeté.

Qu'est-ce à dire ! la discussion étouffée dans le royaume de la pensée, et par décret ! Une ordonnance sans appel que le vulgaire doit recevoir à genoux des mains des grands lamas de la science ! Ah ! voilà qui serait révoltant si ce n'était ridicule. Ces grands airs d'*omniscience* n'imposent à personne : au fond, ils sont un aveu d'impuissance et dénotent une peur extrême de la lumière. Comme ces oiseaux lugubres qui aiment la nuit, vous fuyez l'éclat du jour et les splendeurs de la vérité.

Quelques écrivains ont reculé devant ce que ce système de parti pris avoué avec tant d'impudence, avait d'excessif. Ils ont trouvé, pour y échapper, un biais qu'on n'imaginerait jamais : c'est de rejeter comme savants ce qu'ils acceptent comme chrétiens. Ce procédé à la Maître Jacques leur permet, disent-ils, d'accorder leur respect pour les Saintes Ecritures, respect tout de comédie, comme on voit, avec les prétentions de la science et peut-être aussi avec les exigences du respect humain.

Digitized by Google

Qu'est-ce, après tout, que l'hostilité de quelques hommes si instruits qu'on les suppose. D'abord, on a toujours à leur opposer leurs tergiversations, leurs aveux, et ensuite des témoignages au moins égaux aux leurs en importance. La question, sous ce rapport, reste donc douteuse. Et puis, est-il dans l'ordre des choses que ce qui est au-dessus soit assujéti à ce qui est un degré au-dessous, que ce qui est plus élevé tombe dans la dépendance de ce qui est plus bas, que la science humaine ait le dernier mot sur les choses *sur*-humaines, quand elle ne possède pas le premier sur ce qu'elle regarde comme étant de son domaine? Y aurait-il contradiction entre ces deux choses : l'ordre surnaturel et l'ordre naturel, que cela ne devrait pas étonner. Même dans notre pauvre monde, est-ce que tout est harmonie? Y a-t-il quelque chose de plus contradictoire que l'âme et le corps? On s'en aperçoit assez à leurs luttes incessantes, à leurs oppositions sans fin.

Il est très singulier que l'homme, qui de toutes les choses créées s'éloigne le plus de ce qui est ordre et harmonie, veuille en imposer les caractères à tout ce qui l'entoure et même à ce qui échappe à ses investigations. Sans doute, Dieu a tout fait avec ordre, poids et mesure; mais la créature à qui il en a abandonné la direction a-t-elle respecté l'ouvrage du créateur? Ne l'a-t-elle pas faussé dans quelques-uns de ses éléments? Voilà toute la question.

Jusqu'au XVIIe siècle, on crut au surnaturel et à ses manifestations, et même aux manifestations diaboliques, les seules qui vont nous occuper tout à l'heure. On y croyait par instinct, comme à tout ce qui, ayant un caractère général, est hors de toute contestation. Un philosophe n'avait pas encore écrit qu'une croyance universelle pouvait être une chimère, une chimère qui est universelle!

Le merveilleux ou le surnaturel dominait l'histoire, ou plutôt était l'histoire elle-même; de telle sorte que, pour écarter l'un, on a été obligé de supprimer l'autre. « Il s'y mêle d'une façon inextricable, » a écrit M. Littré, peu suspect du mysticisme même le plus léger. Le surnaturel est la seule raison d'être des religions. Rien de plus pitoyable que les efforts de nos écrivains pour expliquer ces diverses

Digitized by Google

religions par la nature de l'homme, par les effets de son imagination, par la jonglerie, par un concours de circonstances fortuites.

Ces explications, qui se détruisent entres elles, ne seraient-elles pas complétement fausses, qu'il n'en faudrait pas moins admettre pour ces divers effets une cause substantiellement vraie. Car si l'homme a le sentiment d'une chose, c'est que cette chose existe. L'intelligence, l'imagination, les sens, ne peuvent donner l'idée que de ce qui est déjà de soi ; autrement, il leur serait donné de créer, et l'homme ne peut rien créer, pas même l'erreur ; c'est un récipient qui s'assimile la vérité ; il a la faculté de la dénaturer, et Dieu sait s'il en use ; mais son pouvoir ne va pas plus loin.

Ces principes sont tellement élémentaires, qu'on est tout stupéfait de les voir méconnus. Mais on n'entre jamais dans l'erreur que par le côté qui tient à la vérité ; et comme il est dans la nature de l'homme de s'identifier avec ses idées, ses impressions, ses raisonnements, dans la proportion de la part qu'il y apporte, et que l'erreur, sous ce rapport, lui offre un attrait que la vérité ne peut avoir, puisque la vérité ne demande qu'adhésion, soumission et respect, il s'ensuit que la personnalité humaine se trouve bien plus en relief en inventant l'erreur qu'en suivant humblement la vérité. Si on ajoute tout ce que l'ensemble des passions ont à y gagner, on voit, sans pouvoir se l'expliquer, comment des hommes qui ont dix fois plus d'intelligence qu'il n'en faut pour connaître la vérité, pour la *voir*, disait Bossuet, se laissent entraîner peu à peu à des erreurs dont la puérilité est le moindre défaut, à de choquantes contradictions, à des monstruosités de systèmes qui font rougir quiconque a un reste, je ne dirai même pas de christianisme dans le cœur, mais de civilisation dans l'intelligence. Ils nieraient les mathématiques elles-mêmes, disait Euler, s'ils y trouvaient leur compte.

L'érudition, qui par elle-même devrait être un obstacle à l'erreur, tombée dans un cœur corrompu, devient un obstacle à la vérité. L'homme s'y enferme, il s'y crée un monde, une manière d'être, de vivre et de sentir qui augmente chaque jour l'épais bandeau qui in-

Digitized by Google

tercepte la lumière « éclairant tout homme venant en ce monde. » Ce mystère de l'érudition incroyante, rebelle à l'histoire, à la tradition, au témoignage, ne reste pas moins le plus grand des mystères, parce qu'il établit l'opposition entre la raison et la vérité. Il ne se produit pas dans les régions où on comprend que le regard de l'homme ne puisse pénétrer, mais dans le cœur, au fond de la conscience de nos amis, de nos proches, hommes comme nous, intelligents comme nous pouvons l'être, doués de qualités privées comme nous pouvons en avoir, et eux, si probes, si honnêtes, si sûrs, ne reculant pas pour le besoin de la cause devant une dissimulation, une citation incomplète, un passage tronqué, attribuant, s'il le faut, à leurs adversaires de sots raisonnements pour les battre plus à leur aise... Voilà, voilà le mystère des mystères, bien plus impénétrable, à notre sens, que ceux de la foi qu'il est ridicule de rejeter parce que ce sont des mystères, comme si les choses, qui sont divines de leur nature, ne pouvaient ne pas être mystérieuses. Nous l'avouerons tout d'abord, quelque évidentes qu'elles soient, ces idées auraient peu de chances de se faire accepter si on les maintenait dans l'ordre spéculatif. Notre époque, qui se croit sérieuse parce qu'elle aspire à le devenir, a peu de goût pour les spéculations de la pensée : elle s'entend trop bien à celles d'une autre nature pour être très sensible à ce qui ne sort pas de l'ordre abstrait et philosophique.

C'est ce qu'a admirablement compris l'auteur du livre des *Esprits* dans l'important ouvrage que nous voulons examiner aussi brièvement que la matière, qui embrasse presque l'universalité des choses, le peut permettre.

Ainsi que le titre l'indique, l'ouvrage de M. de Mirville renferme l'histoire et la philosophie des principales manifestations spirituelles dont le souvenir soit resté vivant parmi les hommes, par la tradition, l'écriture, les monuments de toutes sortes, confirmé par le témoignage contemporain. On voit déjà quel intérêt présente un résumé de tout ce que les générations ont pu se transmettre.

L'auteur s'en est-il tenu à l'histoire proprement dite ? Non; les sciences sont venues lui apporter le tribut de leurs lumières, ou

Digitized by Google

plutôt il les a dégagées des ténèbres dont on s'efforce de les envelopper en leur faisant perdre, aux yeux de la foule, ce caractère providentiel qui les fait concourir à l'*hosanna* général, au cantique divin qui célèbre la « gloire de leur auteur. »

Tout le monde a lu un premier Mémoire écrit en 1853 par l'auteur, à l'occasion de « la grande et singulière manifestation des phénomènes, dans laquelle MM. Littré et Maury (nous citons textuellement) ont reconnu « une forme nouvelle de celles qui présidèrent à tous les débuts des sociétés antiques. »

Nous ne le rappellerons ici que pour montrer l'autorité qui s'attache à son nom dans ces matières.

M. de Mirville prenait l'engagement de montrer que ces phénomènes se liaient à ceux des temps antiques, non pas seulement comme la cause se lie à un effet, mais étaient les mêmes faits avec les variantes qu'apportent les époques, les circonstances et les milieux dans lesquels ils se produisent.

Nous allons voir s'il a tenu parole.

Il ne suffit pas de montrer la vérité si l'esprit n'est pas disposé à l'accepter. L'auteur ne l'ignorait pas; aussi a-t-il eu soin, dans une première partie, de déblayer le terrain sur lequel se livre le grand combat de la vérité contre l'erreur, je veux dire l'intelligence du lecteur, de tous les préjugés fondés sur la science, et que l'on confond si bien avec elle qu'on les prend l'un pour l'autre. Or, les préjugés ou les hypothèses, et ce que l'on entend vulgairement par la science, c'est-à-dire ce qui est acquis et démontré, sont deux choses différentes.

L'hypothèse, sur laquelle on s'appuie, peut n'être ni vraie ni même vraisemblable, comme le dit Delambre, à propos de Copernic, il suffit qu'elle se prête au calcul. Ainsi, par son fameux principe que les corps s'attirent en raison inverse du carré des distances, Newton a-t-il voulu dire que les corps s'attiraient réellement? Certainement non; le grand homme n'aurait jamais doué la matière d'une qualité quelconque. Pour lui, l'attraction n'était qu'un effet, « quelque

Digitized by Google

fût la cause chargée de le produire,» et il protestait contre la portée que l'on voulait donner à son système.

On peut connaître la marche des corps célestes sans connaître pour cela la cause qui y préside, dirige et *rectifie*. Car il y a rectification, redressement. L'horloge a besoin d'être remontée. Lagrange le reconnaît. Leibnitz, à qui rien n'a échappé de ce que l'homme peut savoir, le proclamait avant eux. Aujourd'hui, on paraît entrevoir la nécessité d'une force intelligente pour expliquer ce que M. Nagy appelle les contradictions incessantes des orbites cométaires. Au-dessus de la cause occasionnelle, comme dirait Malbranche, il y a la cause réelle, vivante, d'où provient le mouvement, qui n'est pas mue et qui doit être immobile. « Pour donner le mouvement, a dit un ancien avec une grande profondeur, de la cause première, de la cause autocratique, source et raison de toutes les autres, » et cette cause, ce principe, tout le monde l'a nommé, c'est la force. Mais, de même que l'attraction n'est qu'un effet, la force n'est qu'un mot, si on ne sait ce qu'elle est, où elle est et pourquoi elle agit; et c'est pour l'avoir montré, et l'avoir défini, et l'avoir fait revivre, que le livre des *Esprits* acquiert une importance de premier ordre. « Force immatérielle, dit-il, destinée à remplacer, dans un temps plus ou moins rapproché, la grande erreur des forces purement mécaniques et la grande inconséquence des fluides impondérables. »

Grove, physicien anglais, appliquant ces principes, sinon dans toute leur étendue, au moins en partie, à la science qu'il a particulièrement étudiée, écrit :

« La chaleur, la lumière, l'électricité, n'existent pas comme causes fluidiques; tous ces effets sont le pur et simple résultat d'une affection de la matière causée par des forces qui, sans être nécessairement intelligentes, n'ont *absolument rien de physique*, et qui toutes corrélatives entre elles, se rattachent au mouvement causé lui-même par un *moteur absolument spirituel*. »

Nous voilà loin des fluides impondérables du baron de Humboldt, c'est un retour très marqué vers la doctrine des « formes immaté-

Digitized by Google

rielles dominant et régissant la matière. » Partant de ces deux grands principes établis par saint Paul, que ce monde n'est que le « miroir énigmatique de la vérité pure, et que, « avant la chute, tout ce que nous voyons et ne voyons pas, c'est-à-dire le monde-phénoménal et le monde intelligible étaient réunis dans le Verbe. » Tous les théologiens n'ont jamais fait que développer cette admirable thèse. J. Reynaud l'admire avec raison. Elle est magnifiquement exposée, en ce qui concerne le calorique dont Grove vient précisément de nous parler, par « cet étonnant cardinal Cuja, que nous verrons tout à l'heure fournir à Copernic son système du monde et à Pascal ses plus belles expressions. » Ecoutez :

« Ce que nous voyons et appelons feu n'est jamais que le *brûlé*. Le vrai feu précède tout ce combustible et tout ce *brûlé* dont il est cause. Il y a donc à ce feu sensible un feu invisible et *tout à fait* inconnu ; car avant toutes ces flammes, il y avait feu et lumière, et ce n'est que par le *mouvement accompagné* de lumière que le combustible est détruit. Il en est de même de la lumière : *quelque chose* précède évidemment celle qui vient affecter nos sens. Cette lumière sensible se réunit, dans l'acte de la vision, à une lumière invisible, et tout le monde admire le grand Platon, lorsque du soleil il remonte à la sagesse divine, comme le grand saint Denis remonte du feu à Dieu en appelant « la *chaleur* un rayon divin ; » ou comme ce dernier remonte encore du soleil à son créateur, en raison de la similitude de leurs propriétés ; car ce monde n'est que la manifestation visible du Dieu invisible, qui peut être appelé à son tour l'invisibilité de toutes les choses visibles. Mais cependant, n'allez pas croire que Dieu soit la chaleur, car il en est le créateur ; mais comme il en est la cause efficiente formelle et finale, *il y est* comme toute cause dans son effet, et toute chaleur est en lui comme un effet dans sa cause. *Sicut causæ in causato et causatum in causâ*. « Tout ceci rentre évidemment dans le *concert de lumière* de notre *Credo*, ajoute avec grande justesse M. de Mirville, que nous remercions pour cette page exhumée des catacombes du moyen-âge et offerte à notre admiration et à nos respects.

Digitized by Google

Si la nature présente des phénomènes ou un agencement de phénomènes qui accusent une coopération supérieure, l'histoire, à son tour, est toute tissée de faits merveilleux accessibles à tous et qui jetaient les académies du XVIIIe siècle dans des embarras qu'ils ne dissimulaient pas.

L'étrange fin de non-recevoir de nos écrivains du jour n'avait pas encore été inventée.

Les systèmes de praticiens de l'école moderne figurent dans ce tableau vif, animé, instructif. Leurs théories se trouvent souvent aux prises avec les faits. Ce sont les épidémies qui leur donnent le plus souvent l'occasion d'en constater le désaccord, et chez quelques-uns avec une loyauté qui les honore.

Quant aux philosophes, ces rêveurs par qui les savants proprements dits se laissent conduire, parce qu'ils en reçoivent force hommages, la vérité n'est pour eux que ce qu'ils veulent qu'elle soit et telle qu'ils l'ont fabriquée dans leurs rêves. Le monde sensible, les faits n'existent pas pour eux. Ils ont nié un jour le mouvement, une autre fois que la douleur fût un mal. On pourrait croire à des boutades. Point du tout; voici les axiomes du système du plus célèbre de l'époque : « Une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion contraire. C'est la loi de contradiction qui mène à la conciliation. Tout se résume dans la mort de l'absolu et dans la tolérance. Rien n'existe, l'existence n'est qu'un simple devenir. La chose et le fait sont des réalités qui ne consistent que dans leur disparition. Le vrai n'est pas vrai en soi... » Et autres principes de cette force. Eh bien! telle est l'évidence des faits que Kant et Strauss ont dû reconnaître quelque chose de merveilleux dans l'état de la voyante de Prevost; ils avouèrent l'existence d'êtres immatériels avec lesquels ce monde est en relation, et se rencontrèrent plus tard avec l'Américain Emerson faisant les mêmes aveux.

L'auteur constate avec chagrin que la France philosophique seule ne veut rien voir.

L'impossibilité d'expliquer par la science les causes premières de l'état du monde, étant reconnue, il faut bien en venir aux livres

Digitized by Google

saints. On y trouve l'existence des Esprits, leur Genèse, l'expulsion d'une partie d'entre eux des sphères célestes. L'Apocalypse parle du tiers des Esprits tombés, et « voilà que l'athonomie signale avec stupeur des mondes en éclats, sans ordre, à l'état chaotique, occupant un tiers de la sphère céleste. »

L'auteur vous transporte dans ces mondes qui, parce que tout y est grandiose, ne sont pas pour cela imaginaires. « Satan, précipité des cieux, va essayer d'exercer sa puissance sur la terre. Le grand drame du paradis terrestre en montre les débuts. » L'histoire de chaque peuple témoigne de la chute de l'homme.

La victoire de Satan amenait l'établissement de son culte.

L'auteur s'empare de l'idolâtrie dès ses premiers pas. Il lui donne son véritable sens, la suit dans ses périgrinations, s'emparant peu à peu du monde, le soumettant à son empire. Pour tous les peuples, Satan existe, et cependant il est parvenu à se faire nier dans notre siècle, et c'est son chef-d'œuvre, disait le P. de Ravignan.

La chute, constatée par l'histoire, va se trouver écrite dans les déperdies qui en résultent, et qui sont autant d'énigmes pour l'incrédule.

Les papyrus égyptiens viennent aussi apporter leur curieux témoignage à l'égard de cette magie qui en était la suite, enveloppait le monde et le pénétrait de son esprit. « O toi qui hais parce que tu as été expulsé, je t'invoque... » Alors il entrera un dieu à tête de serpent qui donnera les réponses. Il y avait là les adjurations les plus terribles. L'homme qui faisait ces menaces changeait pour ainsi dire de nature et revêtait une sorte de nature divine en prononçant des paroles syriaques. Ces paroles, que les Egyptiens employaient sans les comprendre, étaient celles qui exerçaient le plus d'empire. C'est Jamblique, bien placé, comme on sait, pour en faire le commentaire, qui le dit. Et voilà qu'en 1853, des expressions reproduites par une table étaient reconnues par le chevalier Drach pour être syriaques.

On retrouve chez les sauvages de l'Amérique les mêmes recettes et les mêmes idées. « Il faut le surhumain pour expliquer une telle continuité dans l'absurde. »

Digitized by Google

Ces rapprochements abondent dans le livre des *Esprits*; ils lui donnent un piquant et un intérêt de curiosité dont sont privés trop souvent les livres d'érudition.

Cette magie a eu pour agents des êtres doués d'une puissance exceptionnelle. La Bible en parle, mais avec sa sobriété ordinaire; leur existence se lie à celle des premiers habitants de la terre.

Les cartes célestes de la Chine rapportées par les missionnaires, notent diverses constellations par des signes qui s'y rapportent. Des ruines gigantesques étalées partout, même dans le Nouveau-Monde, témoignent de leur passage. Leurs tombeaux étaient devenus le point de départ de l'idolâtrie, disait un évêque. Les invocations s'y faisaient, et c'est encore un papyrus qui le relate.

Nous notons ces choses en courant, et combien n'en laissons-nous pas que nous ne pouvons même pas indiquer. Et ce culte de la Vierge mère, et ce premier catholicisme, où se retrouvent les rites, les sacrements catholiques; cette croix, épouvante de la nature humaine, qui s'impose partout et est partout admise, et saint Augustin s'écriant: « L'étude de l'ancien monde conduit de toute part à cette vérité, qu'il n'a jamais existé sur la terre qu'une seule religion dont les cultes locaux furent primitivement des émanations plus ou moins pures du surnaturel, cause première et en même temps explication simple et logique de cette universalité des vérités religieuses; que vient-on opposer? » Une nature et des jardins qui parlent, un désert proclamant à lui seul l'existence d'un seul Dieu, des crocodiles qui prophétisent, des puissances purement physiques révélant des symbole; des grammaires spontanément écloses, des hallucinations universelles, des maladies nerveuses enfantant de sublimes théodicées. C'est-à-dire ce qu'il y a de plus contradictoire : le surnaturel provenant de la nature et la matière produisant l'esprit!

G. Lamotte (du Havre).

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HISTOIRE.

NOUVEAUX DOCUMENTS SUR JEANNE DARC

FOURNIS PAR M. J. QUICHERAT.

Le 24 mai 1866, M. J. Quicherat, le savant éditeur des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, au nom de la Société de l'Histoire de France (cinq vol. in-8°, publiés de 1841 à 1849), en acceptant le titre de membre honoraire du comité de souscription pour le rachat de la Tour de Jeanne Darc et l'érection d'un Monument en son honneur, disait, dans une lettre adressée à M. Frédéric Deschamps, président de ce comité : « Je viens de recouvrer une « pièce importante qui manquait au dossier de la trahison dont notre « Pucelle fut victime. Je vous l'enverrai, après que je l'aurai fait « précéder de quelques éclaircissements, afin que vous la fassiez pa- « raître dans un recueil ou dans un journal de votre ville. Il faut que « Rouen en ait la primeur. »

M. J. Quicherat a tenu parole, et, le 6 juin, il envoyait, non plus une seule pièce, mais deux pièces, avec cette seconde lettre à M. le président du comité :

« Monsieur,

« Je vous envoie les lettres dont je vous avais parlé. On ne peut « pas imaginer quelque chose de plus abominable. Il faudrait vingt « pages de commentaires pour faire ressortir tout ce qu'il y a d'odieux

Digitized by Google

« et d'ignominieux dans de pareils actes. Je me suis borné à quel-
« ques mots pour ne pas fatiguer l'attention du public.

« Je suis, etc. J. QUICHERAT. »

Dans la séance du 18 juin, les trois bureaux du comité ont choisi la *Revue de la Normandie*, pour faire connaître à leurs concitoyens ces nouveaux documents, dont M. J. Quicherat a voulu si gracieusement réserver la primeur à notre ville.

Le court préambule annoncé met en relief, avec toute l'autorité qui s'attache au nom de son auteur, la valeur réelle de ces deux lettres inédites.

Nous publions et le préambule et ces deux documents nouveaux, tels qu'ils ont été adressés à M. le président du Comité.

Après avoir mis le lecteur au courant des faits qui ont amené cette publication, nous laissons la parole à M. J. Quicherat.

NOUVELLES PREUVES DES TRAHISONS

ESSUYÉES PAR LA PUCELLE.

PRÉAMBULE DE M. QUICHERAT.

« Voici deux documents qui viennent à propos, lorsque le souvenir de Jeanne d'Arc se réveille dans tous les esprits. Ce sont des actes authentiques, des lettres royales dont copies furent expédiées le 13 et le 14 octobre 1429, sous le sceau de la Prévôté de Paris. Le *vidimus* existe aux Archives de la ville de Douai, où il a été vu récemment par M. Cocheris, de la Bibliothèque Mazarine. C'est à l'obligeance de ce savant que je dois la transcription qu'on va lire ; mais avant d'en venir au texte, quelques explications sont nécessaires.

« Deux auteurs du xve siècle, Monstrelet et le Chroniqueur de Paris, rapportent qu'après l'échec de Jeanne d'Arc devant Paris (8 septembre 1429), un traité qui suspendait les hostilités pour tout le reste de l'année fut conclu entre le roi de France et le duc de Bourgogne. Les circonstances semblaient expliquer suffisamment cet accord. Ce n'est pas que Jeanne eût été découragée le moins du monde. Il est prouvé qu'après comme avant l'attaque de

Digitized by Google

Paris, elle persista à demander que la guerre fût poursuivie sans relâche. Mais depuis le jour que la pauvre fille s'était présentée à Charles VII, elle avait eu à lutter contre la politique de temporisation. Plus ses armes avaient accompli de prodiges, plus avait pris de force dans les conseils du roi l'opinion qu'il fallait déposer les armes. Il était donc permis de regarder comme tout naturel que la première défaite de Jeanne eût amené le triomphe du parti de la paix.

« Les pièces qui viennent d'être exhumées, à Douai, nous font voir les choses sous un jour différent. La trève ne fut pas la conséquence de l'échec de la Pucelle ; c'est au contraire l'échec de la Pucelle qui fut la conséquence de la trève. Lorsque Jeanne employait toutes les forces de son génie et de son inspiration à remettre Charles VII en possession de sa capitale, celui-ci s'était déjà engagé, sur sa parole de roi, à s'abstenir de toute opération militaire. Bien plus, il avait expressément autorisé l'ennemi à repousser par la force toute attaque qui serait dirigée contre la capitale ; de sorte que les soldats bourguignons, qui rendirent un si grand service à l'Angleterre en défendant Paris le 8 septembre, accomplirent en même temps la volonté du roi de France.

« Le traité qui nous instruit de cela fut conclu à Compiègne, le 28 août 1429, et l'on eut soin d'y spécifier qu'il recevrait son exécution à partir du même jour. On y introduisit aussi une réserve nécessaire pour assurer aux Français leur retraite au-delà de la Seine : l'abstinence de guerre ne devait pas être observée à l'égard des places qui commandaient les passages du fleuve.

« Toutefois, le 18 septembre suivant, au moment où Charle VII se mettait en route pour regagner les pays du centre, il voulut donner un nouveau gage au duc de Bourgogne. Celui-ci, conservant toujours des appréhensions au sujet de Paris, dont les Anglais lui avaient confié la garde, le roi étendit les avantages de la trève aux ponts, alors fortifiés, de Saint-Cloud et de Charenton, ainsi qu'à la ville de Saint-Denis et au château de Vincennes, qui avaient été au nombre des exceptions convenues en premier lieu. Paris lui-même fut mis dans cette énumération, parce que jusque-là le roi n'avait pas su garantir la sécurité de la ville autrement qu'en appelant les coups des Bourguignons sur ceux des siens qui l'attaqueraient. Désormais il lui était permis de donner pleine assurance à l'ennemi ; la désobéissance n'était plus possible.

« De telles concessions, si elles avaient été divulguées tout d'abord, n'auraient pas été bien prises de la multitude. Aussi furent-elles tenues secrètes pendant plusieurs semaines. On ne leur donna de publicité qu'au milieu du mois d'octobre suivant, après la dissolution de l'armée qui avait accompagné Charles VII à Reims, et lorsque les circonstances des événements

Digitized by Google

s'étant déjà effacées de la plupart des mémoires, il y restait pour unique souvenir que la Pucelle s'était fait battre en voulant continuer la guerre malgré les conseils de la sagesse. Ainsi s'explique pourquoi le traité a été rapporté ailleurs qu'à sa date par les contemporains qui en ont parlé. Ils ont cru que la chose venait d'être faite, lorsqu'elle fut publiée. »

I.

A tous ceulx quy ces presentes lettres verront, Simon Morhier, chevalier, seigneur de Villers, consillier du roy nostre sire et garde de la Prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil iiij^c, et XXIX, le vendredi XIIIIe jour d'octobre, veismes unes lettres de Charles, soy disans roy de France, scellées de son grand seel en cire jaune sous double queue, contenant la fourme qui s'ensuit :

« Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour parvenir à mectre paix dans nostre royaume et faire cesser les grans et innumerables maulx et inconvéniens quy, par les guerres et divisions quy sont en icelluy, y seront advenues et advìennent chascun jour, aient par le moyen des embaxadeurs de nostre très cher et très amé cousin le duc de Savoye esté nagaires tenues aucunes journées, tant par nous et noz gens que comme par nostre cousin de Bourgoingne, et les siens ; et pour ceque la matière de la dicte paix, quy touche pluseurs parties toutes grans et puissans, ne se peult demener et conduire à bonne fin sans aucun delay et traict de temps, ait semblé ausdicts embaxadeurs qu'il estoit nécessaire prendre abstinence jusques à aucun temps convenable, pour plus aiseement et convenablement durer icellui traictier de la dicte paix ; laquelle abstinence par le moien d'iceulx ambaxadeurs ait esté prinse et accordée entre noz gens pour et ou nom de nous, d'une part, et les gens de nostre dit cousin de Bourgoingne pour et ou nom de luy, d'autre part, et aussy au regart des Anglois, leurs gens, serviteurs et subgez, se à ce se veulent consentir ès termes et mettez qui s'ensuient : C'est assavoir en tout ce qui est par deça la rivière de Saine, depuis Nogent-sur-Saine jusques à Harefleur, sauf et réservées les villes, places et forteresses faisans passage sur la dicte rivière de Saine ; réservé aussi à nostre dit cousin de Bourgoingne que, se bon luy semble, il porra, durant ladicte abstinence, employer luy et ses gens à la deffence de la ville de Paris et resister à ceulx qui vouldroient faire guerre ou porter dommage à icelle ; à commencier la dicte abstinence, c'est assavoir depuis le jour d'uy, XXVIIIe jour de ce présent mois d'aoust au regart de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regart des ditz Anglois du jour que d'iceulx aurons sur ce receu leurs lectres

Digitized by Google

et consentement; et à durer jusques au jour de Noel prochain venant: SAVOIR FAISONS que nous, ces choses considérées, voulans, par la pitié que nous avons de nostre povre peuple, obvier de tout nostre cœur à la multiplication des ditz maulx et inconveniens, avons baillié consentement et acordé, et par ces présentes baillions, consentons et acordons bonne et seure abstinence de guerre pour nous, noz pays, vassaulx, subgez et serviteurs estans ès termes et limittez dessus déclairés, et aussi pour les villes et pays ci-après declairiez, c'est assavoir la ville d'Amiens, la ville d'Abbeville et tout le pays de Pontieu, les villes de Noyon, Saint-Quentin, Chauny, Monstreul, Corbie, Dourlens, Saint-Riquier, Saint-Wallery, Ribemont et Terwane, ensemble les plas païs estans à l'environ d'icelles; et aussy ausdiz Anglois, et tout ès terres et limites et soubz les condicions et reservacions dessus déclairiés; à commenchier icelle abstinence cedit XXVIIIe jour d'aoust au regart de nostre dit cousin de Bourgoingne, et au regart desdis Anglois du jour que sur ce aurons receu d'eulx leurs lectres et consentement; et à durer jusques audit jour de Noel prochain venant, comme dit est; pourveu que aussy nostre dict cousin de Bourgongne consente et accorde la pareille abstinence, et nous en baille ses lectres patentes de pareille substance, que par cette présente abstinence ne sera aucunement derogié ne préjudicié aux abstinences par cy devant ordonnées par nostre dit cousin de Savoye, entre aucuns de noz païs et de nostre party et aucuns des pays de nostre dit cousin de Bourgoingne et autres, comprins èsdictes abstinences; mais demourront icelles abstinences en leur force et vertu durant le temps et en la fourme et manière que contenu est ès lectres sur ce faictes; et aussy durant le temps de ceste présente abstinence, aucune des parties quy consentirent icelle ne porront ès termes et mettes dessus diz prendre, gangner ne conquester l'un sur l'autre aucune des villes, places ou fortresses estant èsdis termes et mettez, ne n'en recevront obéissance aucune, posé hors que icelles villes, places ou fourtresses se voulsissent voluntairement rendre à l'une des parties ou à l'autre. Et adfin que ceste présente abstinence soit mieulx gardée et entretenue, nous avons pour nous et de nostre part ordonnez conservateurs d'icelle nos amez et féaulx Rigault, seigneur de Fontaines, chevalier, nostre chambellan, et Poton de Sainteraille, nostre premier escuier de corps et maistre de nostre escuierie, ausquelz et à chascun d'eulx donnons plain pooir, autorité et mandement especial de reparer et faire reparer tout ce quy par aucuns de noz vassaulx, subgez et serviteurs seroit fait, attempté ou innové contre ne ou prejudice de ladicte abstinence, de poursuir et requerir devers les conservateurs quy sur ce seront ordonnez pour la partie de nostre dit cousin de Bourgongne, la reparacion de tout ce quy de son

Digitized by Google

costé seroit fait, attempté ou innové contre ne ou préjudice d'icelle abstinence, et generalment de faire par nosdiz conservateurs et chacun d'eulx, tout ce qui en tel cas appartient et appartiendra estre fait. Sy donnons en mandement à tous noz lieutenans, connestable, mareschaux, maistre des arbalestriers, admiral et autres chiefz de guerre, à tous cappitaines, gens d'armes et de trait estans en nostre service, et à tous noz autres justichiers, officiez et subgez, ou à leurs lieuxtenans, que ladicte présente abstinence gardent, entretiengnent et observent inviolablement et sans l'enfraindre couvertement ne en appert en quelque manière que ce soit, le temps d'icelle durant; et ausdiz conservateurs par nous à ce ordonnez et à chascun d'eulx et à leurs commis et deputez en toutes choses regardant l'entretenement et conservacion d'icelle, et la reparacion de ce quy sera attempté ou innové au contraire, s'aucunement advenoit, obéissent et entendent dilligamment, et leur prestent et donnent conseil, confort, assistence et ayde, se mestier est, et ilz en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes. Donné à Compiengne, le XXVIIIe jour d'aoust, l'an de grace mil CCCC et vingt-neuf, et le septiesme de notre règne. Ainsi signé : PAR LE ROY, Villebresme. »

Et nous à cest présent transcript avons mis le seel de ladicte Prevosté de Paris, l'an et jour de venredi, dessus premier dis. Ainsi Signé : G. DE ROUEN.

II

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Simon Morhier, etc. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil iiij^c et XXIX, le jœudi XIIIe jour d'octobre, veismes unes lettres de Charles, soy disant roy de France, etc., contenant la fourme quy s'ensuit :

« CHARLES, etc. Comme pour parvenir au bien de paix et faire cesser les grans maulx et inconveniens quy par les guerres et divisions quy sont en nostre royaulme, y sont advenues et adviennent chacun jour, aient nagaires esté prinses et acordées par le moien des ambaxadeurs de nostre très chier et très amé cousin le duc de Savoye certaines abstinences de guerre entre nous, d'une part, et nostre cousin de Bourgoingne, d'autre part, à durer depuis le XXVIIIe jour d'aoust derrain passé jusques au jour de Noel prochain venant, selon la forme, condicions et reservacions contenues et declairies en certaines noz autres lectres sur ce faictes, données en nostre ville de Compiengne le XXVIIIe jour d'aoust dessus dis, èsqueles abstinences n'est aucunement comprinse nostre ville de Paris, nostre chastel du bos de Vincennes, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de

Digitized by Google

Saint-Denis : SAVOIR FAISONS que nous, ces choses considérées et pour certaines autres causes et consideracions à ce nous mouvans, avons, en ampliant de nostre part lesdictes abstinences, consenti et accordé, et par ces présentes consentons et acordons que nostre ville de Paris, nostre chastel du bos de Vincennes, noz pons de Charenton et de Saint-Clo et la ville de Saint-Denis dessusdis soient en icelles abstinences comprinses tout ainsy comme se lesdictes villes et lieux y eussent par exprez nommez et déclairiez, pourveu toutesvoyes que de nostre dicte ville de Paris et des autres places et lieux cy devant exprimés, en hors ne soye fait par voye de guerre ne aucunement, durant icelles abstinences, chose préjudiciable ausdictes abstinences, et que de ce nostre dit cousin nous baille ses lettres, demeurans tousjours les abstinences dessus dictes en leur force et vertu, sans ce que par ces présentes y soit aucunement derogié ne prejudicié ; et se, par voye de fait, par volonté desordonnée ne autrement, durant icelles abstinences, aucune chose estoit faicte, attemptée ou innovée contre ne ou préjudice d'icelles abstinences, la partie offendue ne porra aucunement proceder par vengeance ne voye de fait, ne par alleguer lesdites abstinences finies ou rompues ; mais en sera faicte réparacion par les conservateurs de la partie quy aura offendu. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes. Donné à Senlis, le XVIIIe jour de septembre, l'an de grace mil cccc vingt neuf et le septiesme de nostre règne. Ainsi signé : PAR LE ROY EN SON CONSEIL, tenu par Messeigneurs le conte de Clermont, son lieutenant general ès païs deçà Saine, le conte de Vendosme, Vous, Christofle de Harecourt, le doyen de Paris et pluseurs autres presens. J. VILLEBRESME. »

Et nous à cest présent transcript. etc.

Une telle révélation est des plus importantes pour l'histoire de notre pays, puisqu'elle jette un jour nouveau sur un point resté jusqu'à présent dans l'obscurité la plus profonde. Elle rentre aussi dans les vues déjà anciennes de M. J. Quicherat sur l'histoire de notre héroïne.

Quand, après la publication des deux *Procès*, il fit ses *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (Paris, 1850, une brochure de 168 pages, dont trois cents exemplaires doivent être vendus, par les libraires de Rouen, au profit de l'œuvre du comité de souscription), M. J. Quicherat, entre autres remarques judicieuses, y disait : « Les personnes qu'il importerait de mettre en relief dans l'histoire

Digitized by Google

« de Jeanne, sont moins les braves qui l'ont suivie et servie dans « les batailles, que les politiques qui se sont tenus entre elle et le « roi pour la contredire, la gêner, la perdre. » (p. 22).

Aujourd'hui, il est prouvé que c'est le roi lui-même qui trahit sa bienfaitrice, quand il aurait dû se croire « tenu même à l'impossible « envers celle qui avait fait pour lui l'incroyable ! » (id., ibid).

Ces documents, publiés ici pour la première fois, ne permettront plus désormais de plaider les circonstances atténuantes de l'ingratitude. La justice de la postérité mieux éclairée, grâce à eux, fera dorénavant la part de chacun dans cette déplorable période de notre histoire, où la seule figure, vraiment et toujours intéressante, est celle de l'héroïne dont la France entière, sur l'appel et à l'exemple de Rouen, s'apprête à glorifier dignement la mémoire.

Nous devons donc, une fois de plus, remercier M. J. Quicherat de nous avoir montré, par l'obligeant envoi de ces deux documents, tout ce qu'il faut ajouter à notre admiration et à notre reconnaissance envers Jeanne, puisqu'elle sauva la France au milieu de pareilles intrigues, malgré les sourdes menées de Charles VII lui-même, malgré la basse jalousie et l'inqualifiable égoïsme de son entourage.

F. Bouquet,

Secrétaire du Comité central de souscription pour le rachat de la Tour de Jeanne Darc et l'érection d'un Monument en son honneur.

Digitized by Google

POÉSIE.

POUR LES PETITS OISEAUX.

Le vent du Nord souffle sur la bruyère :
O sombre vent ! les arbres ont bien froid !
L'orme s'agite et semble être en prière ;
La neige pleure au sommet du vieux toit.

Longue est la nuit, tristes sont les journées !
Le vieil hiver marche à travers les champs,
Et sous ses pas, les herbes inclinées
Songent encore au soleil du printemps !

Mais sous le chaume, où la lune qui brille
Quand il fait nuit, pose en tremblant ses pieds,
Le feu s'allume, et la gaîté pétille
Comme un vin vieux dans des verres grossiers.

Lorsqu'au dehors le torrent s'enfle et gronde
Et que les loups rôdent sur les chemins,
Au coin de l'âtre, en oubliant le monde,
On peut jaser et se chauffer les mains.

Jasons, amis, comme les hirondelles
Qui voient venir leurs mâles envolés !
Que de vos cœurs partent des étincelles,
Comme il en sort du bois que vous brûlez !

Digitized by Google

La soupe au lard fume dans vos assiettes...
Sur cette table appuyez vos deux bras.
Mangez, amis, mais jetez quelques miettes
A ces moineaux qui grelottent là-bas.

Pauvres petits ! ils voudraient encor vivre
Dans les buissons et les hêtres brumeux ;
Mais les rameaux sont voilés par le givre
Et la forêt a perdu ses cheveux !

Alors ils vont, sur les prés et les landes,
Cherchant en vain de l'orge et des abris ;
Puis, quand on vient, ils s'envolent par bandes
En troublant l'air avec leurs petits cris.

Et si la faim les pousse dans la neige
Vers les maisons, — ô les pauvres oiseaux !
Ils trouvent là le lourd pavé d'un piége
Qui les attend pour leur broyer les os !

L'enfant les plume, et la mère fait cuire
Ces corps charmants qui voltigeaient si bien.
Peut-on tuer pour l'amour de détruire,
L'oiseau qui souffre, et qui ne vous fait rien !...

Pour vous, si l'un de ces chers petits êtres
Venait frapper du bec à vos carreaux,
Amis, de grâce, ouvrez-lui vos fenêtres :
L'homme des champs doit aimer les oiseaux !

Beuzeville (Eure), le 5 décembre 1864.

Digitized by Google

SEMAILLES D'AUTOMNE.

A M. Edmond Legrain (de Vire).

Sous les feux refroidis du soleil de l'automne,
Les arbres, agités d'un souffle monotone
Et dépeuplés d'oiseaux, sèment aux quatre vents,
Avec un bruit plaintif, leurs feuillages mourants ;
Et le dur laboureur, couvert de cette neige,
Y reconnaît toujours le Dieu qui le protége,
Et qui, pour faire naître une riche moisson,
Fait du feuillage mort un engrais au sillon.
Et l'homme des vallons, mettant sa confiance
Dans la vaste nature et dans la Providence,
Agitant son long bras comme un grand encensoir,
S'en va, lançant aux champs la graine et son espoir !

Sème ! la Terre est jeune et demande à produire,
Et le sillon brûlant après le grain soupire !
Il faut que pour l'été son flanc silencieux
Prépare la moisson qui charmera tes yeux !
Sème ! du haut du ciel le soleil te regarde !
Il a vu ton dépôt, et la terre le garde !
Va, laisse-le germer !... Il deviendra fécond,
Ce guéret arrosé des sueurs de ton front !
Sème ! pour qu'un matin, dans la ferme éclairée
Des clartés de ton âtre et de l'aube dorée,
Ta douce ménagère, aux regards triomphants,
Partage le pain frais à tes petits enfants !

Beuzeville (Eure), Octobre 1862.

Digitized by Google

CHANSON DE MAI.

Be m' play lo doux temps de pascor
Que iai fuelhas e flors venir.
Sirvente de Bertrand de Born.

Le ciel est gai, les fleurs sont belles,
Le vent souffle dans les grands bois ;
La nature tend ses mamelles
Aux êtres groupés à sa voix !

Le ciel est gai ! les fleurs sont belles,
Le vent souffle dans les grands bois !

Venez tous, le soleil rayonne !
Venez tous, le printemps sourit !
Amoureux, le tremble frissonne !
Amoureux, l'oiseau fait son nid !

Venez tous ! le soleil rayonne !
Venez tous ! le printemps sourit !

Chantons; dans la grande vallée,
Respirons la fraîcheur des prés ;
Allons voir sur l'herbe mouillée
Trembler les papillons dorés !

Chantons ; dans la grande vallée,
Respirons la fraîcheur des prés !

Digitized by Google

Comme une amante qui s'éveille
Le bouton d'or ouvre ses yeux ;
Les saules, dans l'eau qui sommeille
Trempent le bout de leurs cheveux !

Comme une amante qui s'éveille
Le bouton d'or ouvre ses yeux !

O nature ! grande harmonie !
Soleil ! soleil ! regard de Dieu !
Devant ta splendeur infinie
Laisse-moi gazouiller un peu !

O Nature ! grande harmonie !
Soleil ! soleil ! regard de Dieu !...

Beuzeville (Eure), 2 Mai 1865.

Digitized by Google

ASPIRATION.

A M. Hippolyte Destrem.

> Il me faut de l'air, de l'espace, pour m'envoler à la sphère des planètes et des étoiles, et ne m'arrêter qu'aux confins du Créateur et de la Nature.
>
> Adam Mickiewicz.

La nuit, la sombre nuit enveloppe la terre
Et berce dans les cieux le mobile croissant.
Je sens, au plus profond de mon cœur solitaire,
Un désir s'éveiller comme l'oiseau naissant !
Notre monde est trop froid, notre monde est trop vide !
Je veux à d'autres eaux tremper ma lèvre avide,
Et baigner mon sein nu dans les vents parfumés !
Je veux de mes deux mains déchirer les nuages !
Mêler ma faible voix à la voix des orages
Et boire les rayons des astres enflammés !

O sapins endormis ! pleurez dans le silence !
Pleurez sous vos cheveux, grands saules que j'aimais !
O Nature ! du ciel, où son âme s'élance,
Ton fils reconnaissant ne t'oubliera jamais !
Je fuis l'hypocrisie et l'injustice immondes
Et vais, avec espoir, chercher en d'autres mondes
L'idéal que mon cœur poursuivait ici-bas ;
Déjà les hauts glaciers disparaissent dans l'ombre ;
Notre globe à mes yeux n'est plus qu'un disque sombre
Et la muse en chantant m'emporte dans ses bras.

Digitized by Google

Plus haut! plus haut encor! dans les sphères sacrées
Nos vices, nos combats, nos maux sont inconnus!
On n'y voit point, l'hiver, de femmes éplorées
Boiter sur les cailloux qui mordent leurs pieds nus!
Plus haut! plus haut! je veux entendre l'harmonie
Que les planètes font sur leur route infinie,
Et puiser dans leur sein la science et l'amour!
Oui! je veux.... Mais déjà les étoiles pâlissent;
Sous leurs paupières d'or leurs regards s'affaiblissent,
Et mon rêve s'envole à la clarté du jour.

Je respire l'odeur de la terre natale;
Sa vue a reposé mes regards éblouis!
Sur les troncs vigoureux où la mousse s'étale
Les paisibles oiseaux gazouillent dans leurs nids.
O terre de douleur! tu n'es point ma patrie!
Mais j'ai vu tant de fois sur ta gorge flétrie
Mes larmes s'épancher! dans tes sombres chemins,
J'ai tant de fois traîné la chaîne qui m'accable,
Que j'aime, en m'éveillant de ce rêve ineffable,
A te toucher du pied, à te palper des mains!

Puis, avant de partir, qu'ai-je fait pour les hommes?
Ai-je souffert pour eux? pour eux ai-je lutté?
Ai-je effacé le mal de la terre où nous sommes,
Et converti les cœurs à la fraternité?
Non. Je suis un poète, un rêveur inutile
Qui veut rattacher tout à sa douleur stérile;
Qui croit voler au ciel et qui tombe en marchant!
O mon âme! arme-toi de force et d'espérance!
Nous pouvons sauver l'homme en tuant l'ignorance!
L'homme est faible et borné, mais il n'est pas méchant!

Comme l'eau des brouillards, dans les airs condensée,
Retombe sur le sol et gonfle les épis,
Chaque aspiration, chaque ferme pensée
Eveille du Progrès les germes assoupis!

Digitized by Google

A l'œuvre, à l'œuvre donc ! c'est Dieu qui nous appelle !
La vérité sourit à notre âme immortelle !
Le vent souffle d'en haut sur nos bras épuisés !
Soldats de l'avenir, nous marcherons sans cesse,
Et nous tairons enfin notre cri de détresse,
Quand sous nos pieds poudreux nos fers seront brisés !

Georges LEGUESNIER.

Beuzeville (Eure), 25 décembre 1865.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

ANNUAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIEPPE POUR 1866, publié sous la direction de M. DE REVEL DU PERRON, sous-préfet de l'arrondissement, par MM. BÉRENGER et J. THIEURY. In-8° de 363 et XVIII pages, avec gravures.

Les *Annuaires* sont une excellente institution de l'administration moderne. On ne saurait trop louer la pensée qui, sous le premier empire, avait créé les *Annuaires* de département. La Seine-Inférieure en a compté huit dont le premier parut en 1804 et le dernier en 1812. Un seul a vu le jour sous la Restauration : c'est celui de 1823 qui forme deux volumes et qui est le meilleur de tous.

Aujourd'hui, ce serait assurément un grand travail que la publication d'un annuaire départemental. Mais en attendant cette heureuse résurrection, l'*Almanach de Rouen*, qui porte aussi le nom d'*Annuaire*, et les procès-verbaux du Conseil général pourront, sous le second empire, tenir lieu des publications du premier.

Toutefois, M. de Revel, sous-préfet de Dieppe, a voulu suivre les traditions impériales et combler, autant qu'il était en lui, la lacune qui concerne son arrondissement. C'est ainsi qu'il vient d'imprimer, à ses risques et périls, nous devrions presque dire à la sueur de son front, un *Annuaire de l'arrondissement de Dieppe pour* 1866. Il forme un beau volume in-8° de près de 400 pages à deux et trois colonnes, rempli de renseignements de toute espèce. C'est une véritable forêt de choses où chacun pourra trouver aisément le document qui lui convient. Dire ce qu'un pareil ouvrage renferme de faits, ce qu'il a coûté de peine et de travail afin de faire, avec ces milliers de pièces, une mosaïque complète, c'est pour nous chose impossible.

Ce recueil n'a rien de vulgaire. Il porte un caractère de distinction tout à fait aristocratique. Rien chez lui qui sente le commerce. Ce qui nous fait le plus grand plaisir, ce qui nous parle le mieux dans ce livre, c'est qu'il prouve plus qu'on ne saurait le dire la connaissance profonde que M. le sous-préfet possède de son arrondissement. Nous ne craignons pas d'assu-

Digitized by Google

rer qu'aucun sous-préfet de Dieppe, même ceux du sol, n'a aussi bien connu sa circonscription administrative que ce fonctionnaire dauphinois que la Méditerranée a envoyé aux bord de la Manche depuis quelques années seulement.

Du reste, les rapports annuels qu'il fait à son Conseil d'arrondissement prouvent l'étude approfondie que M. de Revel a faite du sol, du personnel, des institutions et des établissements divers que notre pays renferme. C'est un travailleur infatigable que M. de Revel. Aucun obstacle ne l'arrête, aucune fatigue ne le rebute. C'est plaisir que de le voir à l'œuvre. Jamais il n'a l'air affairé et pourtant tout lui passe par les mains.

Nous félicitons l'arrondissement de Dieppe d'avoir M. de Revel pour administrateur. Dans l'intérêt du pays, nous désirons qu'il y reste longtemps, car s'il faut connaître avant d'aimer, il n'est pas moins certain qu'on aime davantage ce que l'on connaît mieux.

Nous voudrions pouvoir analyser une œuvre où tout est substantiel et utile, depuis le calendrier, qui donne avec les saints de la Normandie les fêtes patronales, les assemblées et les pèlerinages des paroisses, jusqu'à la liste des hameaux et lieux dits qui termine cet excellent travail. Mais cela est impossible. N'oublions pas cependant les armoiries des villes, des bourgs, des châteaux et des familles de ce pays données par M. Thieury. Nous ne doutons pas que chaque château, chaque mairie, chaque bibliothèque de l'arrondissement, ne se fasse un devoir de posséder un pareil *Annuaire*.

L'abbé Cochet.

Aux Abonnés de la *Revue de la Normandie*.

M. Alexandre Massé vient de publier à la librairie académique Didier et Cᵉ un recueil poétique : *Impressions et Réminiscences*. Ce volume sera adressé immédiatement et *franco* contre envoi de *un franc* en timbres-poste (l'ouvrage coûte 3 fr. en librairie), aux *seuls* abonnés de la *Revue de la Normandie* qui désireront se le procurer. Ecrire à M. Massé, 56, rue d'Enfer, à Paris.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

Réclamation contre les défenses d'afficher.

Beaucoup de nos concitoyens se trouvent offusqués par cet ordre impératif inscrit en grosses lettres moulées sur quelques murs de clôture ou murailles de maisons de la ville de Rouen :

Défense d'afficher sur ce mur.

Il est assez difficile de saisir le motif qui a pu rendre des propriétaires jaloux de leurs possessions à ce point de ne pas permettre à leurs concitoyens d'en user d'une manière aussi peu préjudiciable à leurs intérêts, car tout le monde comprendra que l'application de feuilles de papier contre un mur, tend à la conservation de ce mur plutôt qu'à sa détérioration.

Est-ce à dire que certaines personnes prétendraient, comme *Gaspard l'Avisé*, que ce mur est *leur bien*, *leur denrée*, etc... Ce serait pousser l'égoïsme jusqu'aux dernières limites. La vie n'est-elle pas un échange de bons offices? Vous m'aidez aujourd'hui, demain, je vous aiderai.

Il faut qu'il y ait dans cette répulsion des affiches et des afficheurs quelque chose de caché, de mystérieux, que je ne m'explique pas.

Cependant, si tout possesseur d'un mur repousse les afficheurs, où donc ces gens d'état iront-ils exercer leur industrie?

Anciennement, les lieux où les placards pouvaient être apposés avaient été désignés par la municipalité. On voit encore des plaques de tôle peinte sur lesquelles on lit :

Loix et actes de l'autorité publique.

A l'ancienne église ou chapelle Saint-Georges, supprimée ; à la place du Marché-Neuf ; au Palais-de-Justice, dans la salle dite des Procureurs, etc.

L'Assemblée nationale constituante avait décrété (loi du 22 mai 1791,

Digitized by Google

sanctionnée par le roi), qu'il y aurait dans chaque municipalité des lieux exclusivement destinés à recevoir les affiches des lois et des actes de l'autorité publique.

En vertu de ce décret, le corps municipal de la commune de Rouen prit, le 29 octobre 1791, un arrêté concernant l'affiche des lois et actes de l'autorité publique, et dressa une liste des lieux, au nombre de trente-trois, où seraient affichés à l'avenir les placards de l'autorité, lesquels lieux seraient indiqués par les plaques de tôle dont je viens de parler plus haut.

Sur cette liste se trouvent, en outre, des édifices publics civils, les églises, ainsi que quelques maisons particulières. Les édifices religieux sont ainsi dénommés :

Le mur de l'église Saint-André, hors Cauchoise. — Le mur de l'église Saint-Romain. — L'église Saint-Patrice. — Le mur de la ci-devant église Saint-Georges, près du Marché-aux-Veaux. — L'église Saint-Godard. — L'église du Collége.—Le principal portail de l'église Saint-Ouen.— Le mur à côté de la principale porte de l'Archevêché. — Le mur formant l'enceinte du temple des protestants, rue du Petit-Maulévrier. — L'église Saint-Nicaise. — L'église Saint-Vivien.

Que diront nos prohibitionistes des affiches quand ils sauront que la municipalité avait désigné pour recevoir les affiches :

Le mur du jardin, à Saint-Paul, appartenant à M. de Fontenay, formant l'encoignure des deux routes de Paris. — La place Henri IV, sur le mur de M. Bordier. — A la Crosse, le mur de la maison de l'épicier formant l'encoignure des rues Beauvoisine et Ganterie.— Le mur de la maison du limonadier formant l'encoignure des rues Beauvoisine et de l'Hôpital. — Au carrefour de Saint-Maclou, l'avant-dernière maison de la rue Damiette. Ces trois maisons existent encore : la dernière continue à recevoir des affiches ; mais les murailles des deux autres ont été percées de fenêtres.

Bien certainement, la loi de 1791 n'a point été abrogée, et l'arrêté de la municipalité qui a été rendu en conséquence de cette loi n'a point non plus été annulé. Ainsi, M. le maire de Rouen peut rendre virtuel l'arrêté de ses prédécesseurs, et même, au lieu de trente-trois places, en désigner un plus grand nombre, parce que la ville se trouve aujourd'hui beaucoup plus étendue qu'à l'époque de la Révolution. Alors l'anomalie de deux autorités n'existerait plus, car il est étrange qu'on lise sur les murs de la cité cet ordre impératif, émané de simples particuliers : *Défense d'afficher ici.* Il ne manquerait plus que d'ajouter : *Sous peine d'amende.* — L'utilité publique ne connaît point d'empêchement.

E. DE LA QUÉRIÈRE.

Digitized by Google

Mort du docteur Cisseville, de Forges-les-Eaux.

C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. le docteur Cisseville, qui fut si longtemps inspecteur des eaux minérales de Forges, sa patrie. M. Cisseville, né en 1793, était parvenu à un âge avancé entouré du respect et de l'affection de tous ses concitoyens. Ce digne homme était connu de tous les savants de la Normandie et il personnifiait en lui le bourg de Forges, dont il s'était constamment occupé. Les études géologiques furent l'objet de ses prédilections particulières. Il s'en occupa toute sa vie, et c'est à la considération qu'il s'était acquise dans cette science que le bourg de Forges dut l'honneur de voir se réunir dans son sein le Congrès géologique de France.

Quoiqu'il travaillât sans cesse, le docteur Cisseville a peu publié. Il était obligeant et communiquait volontiers à ceux qui avaient recours à sa science. Nous ne connaissons de lui que deux opuscules, mais nous ne nous flattons pas de savoir tout ce qu'il a publié. Dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie pour* 1846, on trouve signé par le docteur Cisseville les deux Mémoires suivants : *Notice sur les Eaux minérales de Forges* (*Seine-Inférieure*), (p. 382 à 415). — *Quelques considérations géologiques concernant la recherche de la houille dans le département de la Seine-Inférieure*, (p. 590 à 633).

Le pays tout entier aimait et appréciait le docteur Cisseville, et les regrets de tous l'accompagneront dans la tombe où il est descendu le 25 juin dernier.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

ERRATA.

Le numéro de mai 1866 ayant été imprimé sans qu'il ait donné le bon à tirer, M. l'abbé Cochet nous prie d'insérer ici les corrections suivantes :

Page 282, ligne 1re, au lieu de : *vallon* lisez *vallum*.

Page 284, note 2, au lieu de : *Hulbelvadale*, lisez *Hubelveldele* et au lieu de : réédition, lisez : 2e édition.

Page 294, note 2, au lieu de : *Britannice*, lisez : *Britannicæ*.

Dans l'article de M. Brianchon : page 349, ligne 2, au lieu de : *amicus plato*, lisez : *amicus pudor*.

Page 352, lignes 1 et 2, au lieu de : *dans le pays qu'il habite par une coincidence singulière*, lisez : *dans le pays qu'il habite. Par une coincidence singulière, toutes, etc.*

Rouen. — Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

ÉCONOMIE

INDUSTRIELLE ET RURALE.

(Troisième article.)

III.

CONDITIONS RURALES.

J'ai essayé d'indiquer, dans mes communications précédentes, les causes multiples de cet état persistant de gêne que l'on remarque, même en temps normal, dans les populations ouvrières et les classes moyennes des villes.

Voyons actuellement si, par certains côtés, l'excès de concentration des populations urbaines, qui rend ce malaise plus sensible et plus durable, ne se rattache pas à des modifications correspondantes survenues dans les habitudes, les goûts et les mœurs des populations rurales.

Nous avons vu qu'en temps de crise industrielle, les usines manufacturières rejettent vers les travaux des champs une partie du trop-plein de leur personnel d'ouvriers. Mais ce n'est là qu'un accident dont l'influence est minime sur la constitution des cités industrielles.

En général, la règle est dans un mouvement continu d'émigration de la campagne à la ville, non seulement pour les individus que leur position voue au travail manuel, mais encore pour un grand nombre

Digitized by Google

d'autres consommateurs, qui viennent charger les cadres de toute agglomération urbaine.

Ce mouvement d'émigration qui, à plusieurs points de vue, a de fâcheux effets, se manifeste principalement depuis vingt ans, ainsi que des documents officiels l'ont établi. Son début a coïncidé avec un double fait que je n'ai pas à approfondir ici ; savoir : la renaissance de l'expansion libérale surexcitée par une révolution, et la proclamation de la fortune comme élément principal de considération et d'honneurs.

Ce mouvement, les économistes ont cherché à l'expliquer, et l'administration publique, sagement inspirée, s'est efforcée de le restreindre ; mais jusqu'ici, aucun résultat bien accentué n'a été obtenu.

C'est encore principalement aux rapides développements de l'industrie, à l'élévation accidentelle de certains de ses salaires, qui, de loin, semblent faciles à gagner ; c'est à l'attraction de société et d'activité soutenue que comportent ses travaux qu'on a attribué la responsabilité de ces déplacements.

Il y a sans doute du vrai dans cette remarque. L'usine, vue à distance, attire l'ouvrier rustique, et surtout la fille des champs. Les grands centres de population où l'atelier industriel fonctionne, s'offrent à eux avec leurs distractions nombreuses, leur luxe, leurs spectacles, leurs plaisirs bruyants, que ne permettent guère d'aborder qu'en rêve les monotones travaux du village.

Mais on aurait tort de mettre au compte du seul élément industriel la cause et le danger de ces aspirations.

Il y a d'abord les effets plus ou moins directs, mais certains, d'une instruction plus répandue, qui ouvre davantage l'imagination des jeunes gens.

Il y a cette surexcitation quotidienne produite sur de jeunes instincts que l'éducation n'a pas réglés, par l'abondance des journaux, des publications à cinq centimes, des feuilles *illustrées* de toute sorte, qui aujourd'hui pénètrent partout et sont lues aussi avidement dans

Digitized by Google

le ménage du laboureur, — je dirai presque dans la cabane du berger, — que dans le *salon* du propriétaire rural.

Il y a enfin cette grande fièvre du luxe, qu'on aurait tort de croire circonscrite dans les populations urbaines.

Tout progrès, toute amélioration même incontestée dans la situation matérielle d'un pays, a ses cotés momentanément dangereux. Là, comme partout, un petit mal se produit à côté d'un grand bien. Une sève trop riche compromet parfois la maturité des fruits dont elle a accéléré la production ; et l'on ne change pas, sans préjudice pour quelques-uns, les habitudes de tout le monde.

La multiplication des chemins de fer, des voies de communication de toute sorte, depuis les grandes artères qui relient les provinces entre elles jusqu'aux chemins d'intérêt communal qui rapprochent les petites villes et les bourgs des hameaux les plus solitaires ; ce développement de moyens de transactions si favorable aux progrès de l'agriculture et du commerce, est venu en même temps offrir aux gens de la campagne mille occasions de perdre en partie cette simplicité rustique, ce calme pesant, mais conservateur et protecteur, qui les tenaient autrefois en appréhension de toute suggestion extérieure.

Entre les mœurs, les habitations, le langage, les distractions, les joies du village, et ceux de la ville, où le paysan peut aujourd'hui aisément porter sa curiosité, il y a encore tant de différence ! L'éblouissement que cause le luxe des cités a une contagion si grande !

Dans les familles de l'artisan, de l'ouvrier rural, du petit laboureur, ces lointains, entrevus à peine, forment l'*Eldorado* de la pensée de tous. On ne cesse de citer avec envie le sort de tel garçon, de telle fille, qui ont quitté jeunes le village pour la ville. Les mères rêvent pour leurs enfants de pareilles bonnes fortunes ; les jeunes filles aperçoivent, dans cet horizon qui les charme, les ajustements coquets, les spectacles, les danses, la foule brillante, et tout cet inconnu qui parle si haut à leur imagination éveillée.

Digitized by Google

En attendant, le village se transforme petit à petit par l'imitation. Une vanité aussi naïve qu'ardente s'efforce d'introduire dans l'alimentation, dans le vêtement, dans toutes les conditions de la vie matérielle, les choses qui ont frappé à la ville; ce que les villageois devenus citadins ont, par orgueil, importé à leur ancien foyer; et, un jour, la population rustique, jadis traditionnellement endormie dans ses vieux usages, se lève transformée au moins par l'apparence.

Des boutiques ornées avec prétention s'établissent, des cafés et des billards s'ouvrent, la chaumière reçoit un toit d'ardoise, la cariole devient un char-à-bancs, le gros cheval pataud porte des bouffettes de laine sur l'oreille et des miroirs au collier; la blouse gauloise et le bonnet de coton font place à l'habit fin et au *feutre Garibaldi*; le mérinos ou la soie remplace la bure sur les épaules hâlées des brunes filles des fermiers; il n'est pas jusqu'à la petite église du village, où vingt générations pieuses et modestes se contentaient du rayon de soleil passant à travers les lierres et les clématites du vitrail, qui ne paraisse dès ce moment bien nue et bien misérable, par absence de tapis, de bannières et de dorures...

De là à une modification profonde et presque soudaine dans les mœurs, il n'y a pas loin; et bientôt, en effet, de proche en proche, et de toutes parts, cette révolution s'accomplit.

Est-ce à dire que dans cette voie les tendances au nivellement, à l'égalitarisme (pardon du mot) sont destinées à ne point s'arrêter et à pousser les choses jusqu'à leurs extrêmes conséquences?

J'en doute; et je crois qu'après quelques oscillations, l'équilibre finira par s'établir entre l'ancien ordre de choses et le nouveau. S'il en était autrement, il faudrait désespérer de la puissance de l'ordre, qui est l'essence même de toute organisation, de toute société.

De même que cet équilibre se manifeste, après un certain temps, dans le régime industriel, au cas d'abaissement ou de rareté des salaires, de même il doit apparaître, par la force de réaction, à la suite

Digitized by Google

de ces déplacements, de ces modifications d'habitudes dont la population des campagnes nous offre aujourd'hui le tableau.

Il viendra, en effet, un jour, — et ce moment n'est peut-être pas très éloigné, — où cette fièvre de migration qui s'est emparée des fils des paysans s'arrêtera d'elle-même : ce résultat sera dû à plusieurs causes qu'il est permis dès à présent de pressentir.

L'encombrement de plus en plus grand des carrières libérales où se jettent aujourd'hui encore les fils de la bourgeoisie; la difficulté proportionnelle de s'y créer une position, feront que la génération qui nous succédera ne trouvant plus dans ces carrières de rapport aussi sûr entre les besoins accrus et les moyens honorables de les satisfaire promptement, sera bien forcée de diriger son activité vers un autre point.

Les carrières administratives, qui exigent une armée de plus en plus instruite, vaillante et disciplinée, sentiront le besoin de défendre leurs abords contre l'invasion des médiocrités, qui pouvaient avec moins de danger être tolérées naguère, dans un milieu moins actif.

La décentralisation des pouvoirs et leur concentration aux mains des autorités locales, simplifieront d'ailleurs la besogne et tendront à restreindre le personnel des emplois. Le nombre des élus sera donc moins grand, et, précisément par cela même, il faudra que tous justifient leur élection par une activité soutenue et une capacité réelle.

Dès lors, l'attrait singulier que ces carrières offrent aux *fils de famille* sera beaucoup moindre.

Il devra spécialement en être de même pour les professions qui aujourd'hui sont recherchées par les familles de cultivateurs ou d'artisans pour leurs enfants, à cause surtout de ce privilége qu'elles procurent, de *l'exonération du service militaire*. Pour le jeune homme que l'on pousse ainsi vers l'état ecclésiastique ou vers l'enseignement dans les fonctions d'instituteur, il est permis de croire qu'il y aura des degrés d'instruction, d'éducation, de notabilité de plus en

Digitized by Google

plus difficiles à franchir, ne fût-ce que pour élever ces deux belles professions à leur véritable niveau et leur procurer une autorité qui égale celle des titulaires des autres fonctions publiques...

Déjà nous voyons les nouveaux programmes des études s'inspirer de cette préoccupation.

Où iront alors tous ces jeunes gens que les carrières du clergé, du barreau, de la médecine, de l'enseignement, de l'administration n'attireront plus avec les mêmes chances de succès? Ils prendront l'une des routes de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture. Cette dernière sera préférée par un grand nombre. Il y a là pour les familles moins de chances aléatoires ; on y trouve la possibilité d'y faire valoir, — avec des profits sans doute plus lents, mais aussi plus sûrs, — le capital de l'héritage paternel. Ce que l'on déposait à titre de cautionnement à la caisse des dépôts et consignations, ou ce que l'on dépensait, souvent sans fruit, pour payer l'enseignement supérieur des écoles centrales, se placera en fonds de terre, en instruments agricoles, en instruction pratique non loin du foyer natal; et l'exemple que commence de nos jours à donner l'aristocratie de nom qui n'est pas tout à fait sans ressources, sera suivi, nous l'espérons, par l'aristocratie bourgeoise, qui trouvera tout à la fois relief et profit à faire souche rurale.

Que ces prévisions s'appuient, comme il me semble, sur une prescience logique, et voilà l'équilibre rétabli encore une fois, le mouvement d'émigration du champ à la ville fructueusement enrayé.

Si nous considérons les motifs déterminants actuels des tendances des jeunes habitants de la campagne vers les villes, il est à croire que pareil effet de réaction se produira aussi chez eux dans un avenir rapproché.

Il sera dû d'abord à l'affluence plus grande, dans les exploitations rurales, des capitaux et des divers moyens d'action qu'y amènera le mouvement d'émigration en sens inverse dont on vient d'indiquer la possibilité.

Digitized by Google

Cet exemple, donné par les notables possesseurs le jour où ils auront abandonné l'existence plus coûteuse, moins féconde et plus dissolvante des agglomérations urbaines pour la vie rustique; cet exemple, — disons-nous, — aura un empire immédiat sur les populations agricoles.

Elles trouveront en effet alors, à leur portée et en plus grande abondance, les ressources d'emploi, de travail assuré, et par conséquent de bien-être, dont l'affaiblissement momentané est aujourd'hui la seule excuse de leur expansion au dehors.

Les paysans, les laboureurs, les artisans ruraux ont, d'ailleurs, un fonds naturel de bon sens et de prudence qui leur fera bientôt reconnaître par l'expérience que cette existence des villes n'a qu'un éclat factice; que si parfois l'industrie, le commerce, certains emplois, y offrent de beaux salaires, les dépenses du logement, de la nourriture, du vêtement et les impôts d'ordre général ou local, s'y trouvent aussi proportionnellement élevés; que l'économie, pour les ménages à ressources bornées, y est presque impossible, et que le plus grand nombre de ceux ou de celles qui ont quitté leur village paisible pour suivre ce flot turbulent des grandes villes, n'y demeurent souvent que par vanité ou dans la crainte de ne plus retrouver au village la place modeste, mais sûre, qu'ils y ont dédaignée.

De ce côté donc nous apercevons encore de plausibles raisons pour le retour au *statu quo*.

Ce serait, toutefois, beaucoup dire que de prétendre ramener les habitants des campagnes, même après ces expériences malheureuses, à leur ancienne simplicité. Le fleuve qui a débordé ne rentre guère dans son lit naturel que chargé de limon et de débris impurs; et l'on ne revient que difficilement à la douceur des mœurs, à la tempérance de toutes choses une fois qu'on s'en est écarté.

Il y a là peut-être de fâcheux éléments dissolvants, que l'intérêt de la conservation ne parviendra pas du premier coup à faire disparaître.

Digitized by Google

Ce sera la tâche et l'honneur des pouvoirs publics, civil et religieux, de lutter énergiquement contre tous les germes de démoralisation que nos cultivateurs auront puisé dans des idées fausses et dans des milieux malsains.

Dans cet ordre de vues, on s'efforcera en leur faveur d'approprier de plus en plus les moyens d'instruction à leurs besoins réels. En effet, le bienfait de l'instruction pour l'habitant des campagnes réside bien moins dans le développement progressif que dans l'utilité pratique et le juste règlement des choses enseignées.

Pour quelques-uns qui, comme dans toutes les classes, du reste, sont heureusement entraînés, par la vigueur et l'étendue de leurs facultés, au-delà d'une instruction bornée, la plupart n'ont ni les moyens ni le loisir de satisfaire complétement même au modeste programme de l'école primaire. Ce qu'ils perdent en étendue, il convient de le leur procurer en spécialité sous la forme saisissante de l'application immédiate.

Il faudra donc surtout rapprocher d'eux l'enseignement professionnel, le rendre, autant que possible, peu coûteux, et y faire entrer principalement les matières propres à inculquer à l'homme des champs le goût de sa profession, qu'une instruction pratique lui permettrait de rehausser et de rendre plus profitable.

Au point de vue moralisateur, l'un des sujets les plus importants à étudier sera l'influence des foires et marchés sur le régime agricole en général, et en particulier sur les conditions économiques de l'existence du laboureur.

Cette question fera l'objet du chapitre suivant.

A. De Lérue.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

DES ESPRITS (1)

ET DE LEURS

MANIFESTATIONS DIVERSES,

PAR J.-E. DE MIRVILLE.

(Suite).

Le fétiche grandit et devient pierre, en attendant qu'il devienne monument. « Dès l'antiquité la plus reculée, nous voyons chaque nation signaler dans certaines pierres les manifestations sensibles d'une puissance spirituelle, et la Bible, qui doit faire toujours autorité, donne à celles qu'elle sanctionne le nom de Bethel (demeure de Dieu). » Suit la théologie de la pierre, emblême du grand édifice spirituel composé des âmes, des anges et de Dieu.

Il faut renoncer à faire comprendre l'intérêt qui s'attache à ces pages, comme à toutes celles, du reste, qui les précèdent. Ces pierres parlaient; interrogées, elles répondaient comme nos tables. Arnobe l'atteste, demandant pardon à Dieu du scandale qu'il a donné; elles parlaient, et de plus, elles se mouvaient. Carnac, Westhoad-Ley, sont là, avec les noms que leur ont donnés les légendes, et qui expliquent leur origine; elles sont là, quelques-unes

(1) Nous rétablissons exactement le titre de l'ouvrage de M. de Mirville qui a été étrangement défiguré dans notre dernier numéro.

Digitized by Google

avec leur poids dépassant 500 tonnes et leur hauteur de quarante pieds. Le prodige est permanent. La science se déconcerte et balbutie. « Les hommes ne sont pour rien ici, s'écrie-t-elle ; jamais les forces de l'industrie humaine ne purent rien essayer de semblable. »

La plupart de ces pierres n'appartiennent pas au sol du pays, et c'est au loin que l'on trouve leurs analogues géologiques. Une de celles d'Irlande appartient à l'Afrique. « Les immenses pierres *branlantes*, dit la *Revue archéologique*, placées debout sur une de leurs parties, comme sur une pointe, et dont l'équilibre est si parfait qu'il suffit de les toucher pour les mettre en mouvement, décèlent les connaissances les plus positives en statique.» M. de Mirville met sous les yeux du lecteur le tableau complet de tout ce qui se rapporte à ce sujet si curieux.

Et les pierres tombées ! L'antiquité est remplie de leur histoire. La plus fameuse est la pierre de Pessinonte. Tout le monde connaît le culte dont elle fut l'objet.

L'idolâtrie variait de mille manières. On sait que, pour la philosophie antique, il y avait quelque chose de mystérieux, de divin dans le cercle. L'esprit se meut circulairement, dit de son côté l'Ecriture. Tous les objets devenus sacrés chez les païens, se mouvaient circulairement. De là ce que l'on pourrait appeler la mystique du cercle et aussi de ces fameuses tables, tournant au grand ébahissement de nos académiciens. « Décidément, pour être tant troublés devant la *nouveauté* de 1853, il fallait que nous fussions nous-mêmes bien neufs ; c'était permis à nous, toutefois ; mais à l'Académie des Inscriptions !

« La table et ses évolutions étaient un lieu commun dans tous les rites divinatoires. »

Ce moyen est encore employé, au dire de Mariette, par les femmes arabes ; au témoignage des missionnaires, par les sauvages de l'Amérique, et par les Lapons, au rapport de voyageurs. Ce qui n'empêche pas beaucoup de ceux sous les yeux desquels on les a fait tourner nombre de fois, dans nos salons, de nier le phénomène, uni-

Digitized by Google

quement parce que cela déconcerte leurs systèmes et dérange leurs petites idées. Chez les Hébreux comme chez les idolâtres, la table était un emblême sacré.

« Le fétiche parcourt successivement tous les règnes de la nature et semble obéir à la loi du progrès. » Le voilà devenu animal.

Le bœuf Apis exerçait une puissance fascinatrice à laquelle il était impossible de se soustraire; les plus moqueurs, dit Dollinger, se trouvaient transformés tout à coup en dévots adorateurs.

Pythagore, Platon, Plutarque, avaient voyagé en Egypte ; ils ont jugé que les dieux égyptiens étaient plutôt des démons que des hommes. On peut s'en rapporter à ces hommes illustres qui de plus étaient des témoins, et la qualité de témoin l'emporte sur tous les titres possibles. Le vieil Hérodote apporte aussi son témoignage.

C'est la nature entière, on le voit, qui passe à l'état de fétiche. L'auteur du livre des *Esprits* explique, commente cette cosmolatrie. Il fait voir la contradiction dans laquelle est tombée la science moderne, qui, après « avoir abaissé les premiers hommes au niveau des sauvages et de la brute, les convertit aujourd'hui en médiums assez clairvoyants pour avoir pu déchiffrer jadis des vérités transcendantes dans chacun des phénomènes naturels qui se taisent depuis que nous les interrogeons davantage. » Il en résulte que, bien loin de pouvoir accuser les païens d'avoir personnifié ces phénomènes, c'est nous, au contraire, qui avons matérialisé toutes les puissances invisibles, auteurs de ces phénomènes. Cette vérité fondamentale n'est jamais si bien comprise que quand, avec l'auteur des *Esprits*, on étudie le rôle des interventions mystérieuses dans les quatre principaux éléments qui leur servent d'instruments et de moyens.

L'histoire apporte son témoignage de ces faits mystérieux que nous appelons, avec cet esprit d'inconséquence qui nous accompagne partout : les caprices de la foudre. Ce qui la caractérise avant tout, dit un savant, c'est l'imprévu, le contraste, le *mystérieux*. On peut en dire autant des trombes. Selon Peltier, toute l'école a déraisonné en attribuant aux vents une part sérieuse dans ces transports dévasta-

Digitized by Google

teurs. Souvent la trombe agit sans vent, sans tonnerre, sans pluie, par le ciel le plus serein. Le vent emporterait tout, il ne briserait pas en mille pièces un mât d'artimon sans enfler la moindre voile du mât voisin. Il cite des faits si extraordinaires que, sans croire au principe intelligent, il en vient, comme pour la foudre, à employer des expressions qui l'impliquent. La terre a aussi ses mystères. Notons, en passant, la destruction des travaux entrepris pour la reconstruction du temple de Jérusalem, avec des circonstances que les historiens modernes cachent à leurs lecteurs. Souvent, pendant les éruptions volcaniques, des fantômes se mêlent à la population, et « avec des circonstances très embarrassantes pour la science, » avoue M. Littré.

Nous le croyons sans peine. Ce n'est pas une simple difficulté, la déroute est complète ; il suffit d'ouvrir le livre des *Esprits* pour le voir.

Les prodiges opérés par l'air ne sont pas moins certains. Sans parler de ce que dit la Bible et l'histoire ancienne des pluies de pierre, ces aérolithes constatés par la science, se balançant dans les airs, comme à Marseille au moment de la peste, à Avignon, à Paris dans de semblables circonstances, ces pluies de crapauds, toutes ces choses sont connues, mais bien vite oubliées, parce qu'elles datent d'époques relativement éloignées. Mais le rapport de M. de Castelnau n'a que quelques années, qu'en ferons-nous? Ce savant est témoin oculaire d'une pluie de poissons en telle quantité qu'elle couvrait une vingtaine d'hectares et toute la partie orientale de Singapore. « Il n'y avait aucune rivière ni cours d'eau capable de fournir cette quantité. » Ce n'est qu'en *tremblant* que ce savant propose l'*hypothèse* d'une aspiration de ces poissons par une trombe qui alors n'aurait aspiré que des poissons d'une certaine sorte, et aurait obéi encore à ce qu'il est convenu d'appeler un caprice.

L'eau tient une trop grande place dans la création pour n'être pas devenue une de ces puissances auxquelles les anciens rendaient un culte malheureusement trop justifié par les calamités dont cet élément était souvent l'instrument. La loi des Douze-Tables et les Ca-

Digitized by Google

pitulaires de Charlemagne témoignent de l'emploi que certains hommes méchants en faisaient contre leurs semblables.

On peut croire que si le principe de Grove trouve ici son application, les tempêtes, les typhons et les trombes relèvent aussi de cette puissance immatérielle, cause première, selon l'illustre physicien, de tous les phénomènes terrestres. « Tout est incompréhensible dans ces causes, ajoute un autre savant, c'est une seule et même *puissance* qui tantôt s'exerce sur les eaux et tantôt sur la terre, et tantôt au-dessous d'elle ; cette puissance est prodigieuse dans la science et nul ne peut répondre lorsqu'on lui demande comment elle peut naître au milieu des airs. »

Dans son chapitre sur l'astrolâtrie, M. de Mirville nous prépare d'autres surprises encore.

Le même principe qui plaçait un génie dans un objet animal ou terrestre, devait à plus forte raison faire tomber l'idolâtre au pied des astres, et surtout du roi des astres, le soleil. Cette variété de l'idolâtrie était d'ailleurs le reflet si exact de la théologie générale qui attribuait la marche des planètes à des esprits recteurs, que la logique semblait la justifier. Platon parle ici presque avec la sûreté d'expressions d'un Père de l'Eglise, et justifie ce mot de de Maistre : « Oui, le paganisme a tout su ; quelle est la vérité qu'il n'ait pas proclamée ? »

C'est ici plus particulièrement que la théologie se mêle à la science selon le vœu exprimé par J. Reynaud. Le lecteur s'effraie devant tant d'audace ; mais que l'on se rassure, la révolution est déjà à moitié faite dans plus d'une grande intelligence. La science est loin de la proclamer, mais elle ne manque pas d'aperçus qui peuvent la laisser entrevoir.

Ainsi le démontre le livre des *Esprits,* auquel il faut nous contenter de faire simplement allusion. On ne résume pas un tel résumé, on n'analyse pas une telle analyse, quand cette analyse renferme dans son énergique concision la substance même des principes. On la lit, on l'étudie, et on reste confondu. Mais avec le livre des *Esprits* on n'est pas longtemps dans le doute et dans le vide : l'auteur vous

Digitized by Google

expose les vraies doctrines de l'harmonie théologique et scientifique ; il en appelle à Clarck, pour qui « la matière n'est pas plus capable d'accepter des lois et de les suivre qu'elle n'est capable de raison et d'intelligence. » Mais n'allez pas croire (comme on le lui fera dire) qu'il ait pour but de proscrire l'électricité, d'anéantir les forces mécaniques et les lois cosmologiques. Grand Dieu ! non ; et il s'en défend, au contraire, avec une grande énergie. Ces lois, qu'il appelle ingénieusement le pouvoir *législatif*, supposent et impliquent, selon lui, un pouvoir *exécutif*. Or, les agents de ce pouvoir intelligent, et spirituel de sa nature, ce sont les *vertus des cieux* rétablies dans leur puissance, et venant donner à cette création, matérialisée par nos sciences, une explication, un sens, une but, une raison d'être, c'est-à-dire la glorification du créateur par les intelligences dirigeant la matière.

L'auteur rétablit, en passant, les titres du zodiaque à l'ancienneté la plus reculée. Ses signes si bizarres et si inexplicables pour nous tous, deviennent alors clairs, logiques, historiques et prophétiques. Leur origine remonte à celle des choses elles-mêmes et de toutes les traditions primitives. Par lui, le système de Dupuis est donc réhabilité, mais avec cette distinction capitale : pour Dupuis, toutes les religions sont physiques et le simple produit des observations et des dénominations zodiacales ; tandis, au contraire, que pour M. de Mirville, ces dénominations zodiacales sont la traduction littérale de toutes les vérités révélées.

Voici qui est plus merveilleux, et cependant plus irréfutable encore (quoique pour beaucoup de gens ces termes soient presque contradictoires). Nos principales connaissances astronomiques, telles que la division de l'année en trois cent soixante-cinq jours, la véritable position de la terre dans l'espace, sa rotondité, son mouvement sur elle-même, sa rotation autour du soleil, étaient possédées par les anciens. Comment s'expliquer ce problème lorsqu'on réfléchit à l'absence complète, chez eux, d'observations, d'instruments et de notions de mathématiques suffisantes ? Comment concilier encore l'ignorance des Indiens et des Chinois avec ces vérités-mères dont ils

Digitized by Google

étaient en possession comme les autres ? C'est que l'astronomie faisait partie de la religion, et confiée aux seuls prêtres qui s'en transmettaient les secrets, elle ne sortait pas du sanctuaire. « Et ce qui est dit dans les livres des anciens est conforme à ceci, car ce mystère (de la rotation de la terre) a été confié aux *maîtres de la sagesse*, mais pas aux géographes, parce que c'est un mystère profond de la loi, » dit ce livre étonnant qu'on appelle le *Zohar*.

Ces connaissances traversent les siècles. Le livre des *Esprits*, en en remontant le cours, les fait voir antérieures au déluge. Il n'y a peut-être pas, dans l'histoire de l'esprit humain, un point plus curieux, plus instructif et plus imposant. Le moyen-âge n'a eu garde de les laisser se perdre. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage déjà cité de cette époque :

« Quoique le monde ne soit pas infini, on ne peut se le représenter comme fini, puisque la raison humaine ne saurait lui assigner aucun terme... Car de même que la terre ne saurait être au centre, la sphère des étoiles fixes ne saurait y être aussi... Il n'y a que Dieu qui puisse occuper le centre du monde; donc ce monde est comme une vaste machine ayant son centre partout et sa circonférence nulle part... Or, la terre n'étant pas au centre, ne *saurait être immobile*... Et bien qu'elle soit *beaucoup plus petite que le soleil*, il ne faut pas en conclure qu'elle soit moins noble pour cela. On ne peut savoir si ses habitants sont plus ou moins nobles que ceux qui sont plus près du soleil ou des autres étoiles, si l'on tient à ce que tant d'espaces sidéraux ne soient pas privés d'habitants... La terre, un des globes les plus petits peut-être, n'en est pas moins le berceau de créatures intelligentes... »

M. Michelet disait dernièrement : « Que savait-on de l'infini avant 1660 ? Absolument rien... La page célèbre de Pascal, tant citée à ce sujet, est l'étonnement naïf de l'humanité se réveillant entre deux abîmes. »

On voit que la naïveté et l'ignorance ne sont pas du côté que l'on pense.

Digitized by Google

Une des questions historiques où l'on s'est le plus égaré est celle des héros ou demi-dieux.

Le livre des *Esprits* leur restitue leur existence réelle, terrestre, en se fondant, comme toujours, sur l'histoire ; car il n'argumente jamais que sur des faits ; il ne part pas de l'idée, comme on dit si sottement aujourd'hui. Qu'est-ce que l'idée ? si elle ne procède pas d'un fait, elle ne s'appuie sur rien et n'aboutit qu'à de vaines et creuses imaginations.

Il fait ressortir ce qu'il appelle la note dominante du héros, son caractère principal, et le voici : c'est que presque tous ces héros solaires, ces sauveurs, révélateurs et martyrs, sont fils d'une Vierge ou d'un Dieu, rapport frappant avec celui dont l'Eternel avait dit : « Je vais faire venir mon fils du soleil. » Il établit aussi leur parallélisme parfait avec les héros bibliques, tels que Joseph, Josué, Gédéon, types du soleil de justice. Ce parallélisme, il le poursuit jusque dans les plus petits détails de la vie des uns et des autres. Hégel se demande comment il a donc pu se faire que tous ces hommes se fussent entendus pour avoir leur calvaire et leur passion, et les mythologues éprouvent le même embarras.

Il n'a pas échappé à la sagacité de notre auteur que ces écrivains, tout en se refusant à incliner leur raison devant la seule incarnation que l'histoire et la foi leur imposent, expliquent « par les tendances naturelles du cœur et de l'esprit ou par la personnification de leurs rêves, la croyance des anciens à cette succession indéfinie d'existences mystérieuses et fatidiques. »

Il faut donc, pour M. de Mirville, en revenir à la doctrine des Pères qui, méditant ces paroles de l'Evangile : « Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs, n'hésitaient pas à reconnaître ici l'agence occulte, la grande direction mystérieuse et surhumaine préposée au mensonge. » Ces demi-dieux ou dieux-hommes, étaient ce que l'on appellerait aujourd'hui des médiums, de naissance si communs encore de nos jours au Thibet, et dont les missionnaires ont fait des relations reconnues vraies par les voyageurs.

Digitized by Google

Le livre des *Esprits*, qui puise partout, n'a pas négligé cette source précieuse d'indications. C'est donc à la lumière des faits contemporains et très curieux qu'il essaie d'éclairer ce point si obscur des traditions antiques.

Mais pour bien juger de cette théorie des médiums de *naissance*, il faut rapprocher ceux-ci des médiums d'outre-tombe, qui, par leurs apparitions, viennent confirmer la prédestination de leur première vie et prédire toutes celles qu'ils doivent subir encore. « Ces apparitions, vraies ou menteuses, dominent toute l'histoire des païens et décide presque toujours de leurs plus graves intérêts. Et spectateurs dans les combats, ce sont à ces interventions de héros morts que les historiens et les généraux eux-mêmes rapportent toute la gloire des journées de Leuctres, de Marathon, etc.; ce sont elles que toutes les armées voient. C'est à elles qu'elles obéissent, ce sont elles que l'on glorifie dans chaque temple et que l'on recommande à la reconnaissance de la postérité, On comprend alors que le mot mythologie n'ait signifié primitivement, selon Dulaure, que « le récit des actions des morts, » et il ajoute : « Alors le problème est éclairci. » Il l'était déjà parfaitement par Clément d'Alexandrie, dont les ouvrages sont parmi les plus importants qui nous soient restés sur ces matières. Le livre des *Esprits* en contient de nombreux extraits.

Le culte des morts se retrouve partout en Chine, au Japon, au Mexique, au nord, en Lithuanie particulièrement.

A cette question se lie celle de nos revenants vulgaires, dont on rit dans nos salons, que les savants combattent dans leurs livres, et dont cependant ils s'occupent avec une persistance que le sujet ne devrait pas mériter à leurs yeux. Les savants étrangers surtout se sont occupés avec acharnement de cette question si décriée en France. N'ayant pas, comme nous, le courage de nier effrontément les faits, ils leur ont cherché mille explications ridicules et se détruisant naturellement, car une faculté n'est pas une maladie, et l'un et l'autre excluent la jonglerie. Un savant allemand attribue la cause de ces visions à la « lumière odique, » sorte de fluide imaginé pour les besoins de la cause. « Les esprits ignés existent en fait, dit-

Digitized by Google

il, et en vérité, leur personne ne peut plus être niée. (C'est déjà quelque chose.) Nous avons une réparation à faire à nos vieilles femmes (ah bah !), nous devons leur demander pardon d'une injustice. » Elles ne s'attendaient pas, certes, à tant d'honneur... et de la part d'un savant !...

M. de Mirville ne laisse pas tomber l'occasion; il cite et analyse un grand nombre de faits, particulièrement en ce qui touche le don de seconde vue des esprits (1).

Mais la Bible, que dit-elle? Ah! la Bible! n'a-t-on pas voulu nous soutenir qu'elle ne croyait pas à l'immortalité de l'âme! Mais Fréret a prouvé que le seul fait de la pythonisse d'Endor suffisait à renverser cette calomnie.

Or, c'est cette apparition de Samuël que notre auteur étudie avec soin. Il nous montre tous les écrivains ecclésiastiques s'accordant sur le fond du récit et ne divergeant que sur les détails. C'est merveille de le voir au milieu des théologiens de toutes les époques, citant leurs textes, les analysant, les rapprochant, et s'abritant enfin sous le grand nom de saint Augustin, pour examiner, à l'aide de sa doctrine, celle de l'Eglise relativement à toutes ces questions si palpitantes d'intérêt. Que de difficultés présente l'étude approfondie d'une seule question, et quelle érudition elle suppose!

La sagesse des théologiens modernes ne s'est pas plus trouvée en défaut sur ce point que sur tous les autres. Pour reconnaître le caractère surnaturel d'un fait, ils exigent une réunion de circonstances qui rend le doute impossible.

« L'Eglise seule a su marcher d'un pas sûr entre l'illuminisme et le naturalisme, » a dit de Maistre. » On peut donc s'en rapporter à elle quand elle nous propose, sans nous l'imposer, la croyance à l'apparition d'un grand nombre de ses saints. Les annales de ces derniers en sont remplies, et pour quelques-uns d'entre eux, ces manifestations sont comme le fond de leur vie et le mobile de leurs ac-

(1) Dans un grand nombre de localités, en France, il était permis, après constatations faites, de résilier le bail d'une maison hantée par les esprits ou revenants.

Digitized by Google

tions. Peut-être ne sont-elles pas selon les lois de la nature ; mais les sentiments d'amour, de charité pour les hommes qui en sont toujours les causes, ont aussi leurs lois, et celles-là l'emportent sur les autres. C'est principalement dans les églises, près des lieux consacrés à leurs dépouilles, que ces saintes apparitions se manifestent et prouvent par cela seul que Dieu a pour agréable les honneurs qui leur sont décernés. Ceci nous conduit à parler des temples.

Toute religion a un temple. Car la seule vue des œuvres de la création ne suffit ni à la fondation ni à l'entretien d'un culte.

M. de Mirville donne la définition du temple, en présente l'histoire et la philosophie. Partout il retrouve les mêmes rites et découvre la même origine. Car il ne se lasse pas de le répéter : il n'y a pas deux manières d'adorer. Les religions ont toutes le même point de départ, elles ne diffèrent que dans l'être supérieur qui en devient l'objet. Parler du temple, c'est parler de celui de Jérusalem. Le caractère divin de ce monument, de cette habitation de l'esprit de Dieu sur la terre, resplendit dans ces pages. Tout cela est plus beau que les plus belles descriptions.

La destruction du temple, les épouvantables circonstances qui l'accompagnent, les prophéties qui l'annoncent et la dispersion des juifs, complètent le tableau. Les temples païens obéissaient aux mêmes règles, non seulement pour leurs grandes lignes architecturales, mais aussi pour tous les détails du sanctuaire.

Le premier temple fut une pierre. De cette pierre, tout le monde en convient, sont nés les Menhir, le Dolmen, qui s'appelait pierre d'inspiration, puis la colonne, l'obélisque, la pyramide. Mais la question la plus curieuse dans l'étude de l'obélisque est celle des hiéroglyphes, dans la lecture desquelles la science moderne a fait, on le sait, tant de progrès.

Nulle part plus qu'ici l'auteur n'a eu à s'applaudir de son excellente méthode ; jamais, dans sa vaste entreprise, elle ne lui a été d'un plus grand secours. Avec une clarté remarquable, il nous a démontré que vouloir expliquer les hiéroglyphes par les seuls hiéroglyphes était un cercle dont il ne devait pas être possible de sor-

Digitized by Google

tir, par la raison que ces caractères étaient l'expression de certaines idées philosophiques et religieuses qu'il était indispensable de connaître préalablement. Lucien, Philon, et Clément d'Alexandrie, qui a donné à ce sujet le sommaire de la science, le disent expressément; Creuzer l'avoue.

G. Lamotte (du Havre).

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HISTOIRE PROVINCIALE.

ELECTIONS de 1789

DANS LE

GRAND BAILLIAGE D'EVREUX.

(Suite.)

Après la messe, l'Assemblée se constitua dans la cathédrale même. M. de Courcy de Montmorin, grand bailli d'Evreux, vénérable par son âge, ses sentiments patriotiques et sa dignité, présidait. A côté de lui, siégeait M. Girardin, lieutenant-général du grand bailliage. A droite était l'Ordre du Clergé, ayant à sa tête les évêques d'Evreux et de Lisieux; à gauche, la Noblesse; au milieu, mais en arrière de quelques pas, le Tiers-Etat. Un fauteuil avait été réservé à la gauche du président pour M. Gazan, procureur du roi. Adrien Buzot, greffier en chef du siége, tenait la plume.

Lorsque tout le monde eut trouvé son rang et que le silence se fut établi, le grand bailli prit la parole et dit :

« Je rends grâce au ciel d'avoir prolongé ma carrière jusqu'au « moment qui ouvre devant nous, sous les auspices d'un monarque « chéri, la perspective d'un bonheur dont nous aurions à peine osé « concevoir l'espérance.

« Quelle époque dans nos annales et même dans celles de l'hu- « manité !

« Un souverain consultant ses peuples sur les moyens d'assurer « leur félicité et rassemblant autour de lui toutes les lumières de

Digitized by Google

« la raison publique pour affermir ou poser les bases du bonheur « général.

« Déjà, d'un bout de la France à l'autre, se sont répandues les « véritables idées sociales qui établissent sur des bases solides les « droits de l'homme et du citoyen. Le gouvernement, loin de gêner « le cours de ces idées, leur a laissé une liberté qui répond de ses « intentions généreuses.

« C'est à nous, Messieurs, de nous montrer dignes de cette noble « confiance du souverain ; c'est à nous de seconder les vues d'un « monarque qui consacre à jamais sa puissance, en voulant qu'elle « devienne plus chère à ses sujets.

« L'expérience a prouvé aux rois comme à leurs peuples, que « c'est servir en effet la puissance royale de la prémunir et de la « défendre contre les séductions de leurs ministres, qui, trop sou- « vent, ont empreint du sceau d'une autorité chérie les décrets de « leurs propres passions, de leurs erreurs, et même de leurs caprices.

« Pour parvenir à ce but patriotique, nous avons besoin de main- « tenir entre les trois Ordres la concorde et l'harmonie.

« Montrons que de faibles intérêts, mal vus ou passagers, ne peu- « vent à nos yeux l'emporter sur le plus grand de tous les intérêts, « le bonheur général.

« Le Clergé et la Noblesse sentiront que le plus beau des privi- « léges est de voir sa personne et sa propriété sous la sauvegarde « nationale et sous la protection de la liberté publique, seule protec- « tion infaillible et durable.

« Le Tiers-Etat tiendra compte aux deux autres Ordres du plaisir « fraternel qui a signalé parmi nous le succès de ses demandes. En « échange, il n'enviera point à ses aînés quelques prérogatives ho- « norifiques, légitimées par le temps, et qui, dans toute monar- « chie, accompagnent l'antiquité des races et celle des services.

« Généreux citoyens de tous les Ordres, vous que le patriotisme « anime, vous connaissez tous les abus, vous en demanderez la ré- « forme à la nation assemblée.

« Je n'agiterai pas la question sur la limite des pouvoirs de nos

Digitized by Google

« députés. L'opinion publique paraît avoir décidé que, pour opérer « le bien, ils doivent être sinon tout à fait illimités, au moins très « étendus.

« Telles sont les idées, Messieurs, que je soumets à vos lu- « mières.

« Je ne réponds que de la sincérité de mes vœux pour le bonheur « public. Cette espérance si douce, mais si tardive pour moi, est la « consolation de ma vieillesse, ranimée aux rayons d'un jour nou- « veau qui commence à luire pour nous, mais qui brillera sur notre « postérité. »

Après ce discours, prononcé d'une voix qu'une généreuse émotion faisait trembler, et qui communiqua à l'Assemblée un long frémissement, on commença l'appel nominal et la vérification des pouvoirs.

Parmi les noms qui furent proclamés dans l'Ordre de la Noblesse, on remarqua celui de Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du roi, duc d'Anjou, Alençon et Vendôme, comte du Perche, du Maine et Senonches, seigneur des bailliages d'Orbec et de Bernai. Ce prince, plus tard Louis XVIII, était représenté par M. le marquis de Chambray.

L'appel nominal ne fut terminé que le lendemain à midi.

Une proposition paraît alors avoir été faite pour que les trois Ordres se confondissent et concourûssent en commun à la rédaction d'un seul et unique cahier. Ce mode de procéder était autorisé et même conseillé par le règlement du 24 janvier. La Noblesse demanda à délibérer séparément suivant l'ancien usage. On se partagea donc, et chaque Ordre se retira dans son bureau particulier. Le Clergé tint sa chambre au grand séminaire et fut présidé par Mgr l'évêque d'Evreux, assisté de Mgr l'évêque de Lisieux ; la Noblesse dans l'église Saint-Nicolas et fut présidée par le grand bailli ; le Tiers-Etat en la salle d'audience de la Vicomté, et fut présidé par M. Girardin.

Ce même jour, 17 mars, le premier acte de l'assemblée de la Noblesse fut d'envoyer au Tiers-Etat et au Clergé une députation char-

Digitized by Google

gée de les informer qu'elle entendait que désormais chaque citoyen supportât, dans une parfaite égalité, en proportion de sa fortune, les impôts et contributions du royaume ; mais, en même temps, elle déclarait vouloir retenir tous ses droits de propriété soit territoriale, soit seigneuriale, comme aussi tous ses priviléges honorifiques.

Le Clergé fit la même déclaration; mais en consentant à souffrir sur ses biens les charges exigées par les besoins de l'Etat; il ajouta que les Etats-Généraux devraient comprendre dans la dette nationale les emprunts que le Clergé avait contractés à diverses époques pour le roi et qui n'étaient pas acquittés.

Quelque insuffisantes que dûssent paraître des concessions qui, restreintes en ces termes, impliquaient la conservation des principaux abus de l'ancien régime, le Tiers-Etat les accueillit par de chaleureux remercîments.

Du 18 au 23 mars, chaque Ordre s'occupa de la rédaction de son cahier.

Les délibérations du Tiers-Etat ne paraissent avoir présenté aucun incident digne d'être noté. L'égalité régnait entre les membres de leur réunion, et leurs résolutions avaient été préparées par les travaux des assemblées des deux premiers dégrés.

Dans le bureau de la Noblesse, M. le marquis de Chambray, comme porteur de la procuration du frère du roi, prétendit un droit de préséance. La Chambre, après discussion, en protestant de son profond respect pour le prince, repoussa cette réclamation, parce que, dit-elle, lorsqu'il s'agit d'honneurs, jamais le mandataire n'a droit à la place de son commettant.

Mais la Chambre du Clergé fut le théâtre des scènes les plus orageuses. Elles éclatèrent entre les hauts dignitaires de l'Ordre et les curés congruistes. Ces derniers avaient l'avantage numérique ; ils formaient une majorité de trente contre un. Dans la soirée du 16 mars, au lieu d'aller porter au palais épiscopal l'expression de leurs sentiments de déférence, ils s'étaient réunis dans une chapelle particulière. Là, dédaignant toute modération de langage, un curé du diocèse d'Evreux avait dit nettement que depuis trop longtemps

Digitized by Google

le Clergé inférieur gémissait sous l'oppression des évêques et que le temps était venu de secouer un joug odieux. Un second orateur, curé du diocèse de Lisieux, avait non moins énergiquement développé la même opinion. Un troisième prêtre, ayant obtenu la parole, fut réduit au silence lorsque l'on entendit qu'il voulait défendre l'épiscopat. Nous n'oserions pas affirmer qu'il ne fut pas maltraité. Aussi, lorsque le 17 mars, à l'ouverture de la délibération officielle, l'évêque d'Evreux proposa de nommer un secrétaire de son choix, sa désignation fut repoussée presque avec mépris (1).

Toutes les propositions faites par le prélat et son collègue eurent le même sort. Le cahier fut rédigé sans leur participation et dans un esprit hostile au haut Clergé. Aussi, le 20 mars, M. de Narbonne adressait aux garde-des-sceaux une lettre pleine d'amères récriminations : « Les curés sont persuadés qu'en les appelant individuelle-
« ment on a voulu les favoriser au détriment du reste de leur corps,
« et qu'ils doivent profiter de cette faveur en se rendant maîtres de
« toutes les opérations.... Il m'est impossible, quelque chose que je
« puisse leur dire, de mettre aucun ordre dans l'Assemblée. J'ai
« voulu, par exemple, leur représenter que nos doléances devaient
« être renfermées dans les choses qui concernent la religion et
« notre état ; ils n'en ont tenu aucun compte. Ils se sont livrés à des
« choses qui nous sont absolument étrangères, et ils sont dans leur
« cahier, ministres, administrateurs, financiers (2). Ils calculent
« leurs prétentions sur l'avantage de leur nombre. On n'a aucun
« moyen de les contenir; et cependant ils arriveront aux Etats-Gé-

(1) Archives de l'Empire.

(2) La lettre du garde-des-sceaux en réponse à ce passage mérite d'être citée. « On ne peut empêcher, Monseigneur, que chaque Ordre n'étende
« ses observations et ses doléances au-delà de ce qui l'intéresse exclusive-
« ment. Chacun des membres est lié à la chose publique. Quels que soient
« les intérêts qu'il ait à soutenir à raison de son Ordre, il ne peut jamais
« abdiquer le caractère de citoyen, et circonscrire son zèle et sa sollicitude
« dans la classe où il est placé. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus d'esprit
« public et chaque classe isolée se croirait affranchie des devoirs sacrés qui
« ne font de toutes qu'une même famille. »

Digitized by Google

« néraux sans la moindre connaissance sur nos affaires ecclésias-
« tiques, sans aucun intérêt pour défendre nos droits, nos juridic-
« tions, nos fiefs, nos possessions territoriales. »

Le lendemain, 21 mars, M. de Narbonne écrivait au ministre des finances, M. Necker, sur le même sujet; et, dans ce second mémoire, les considérations relatives au temporel jouent encore le principal rôle:
« Le Clergé pourra-t-il se trouver représenté lorsque le plus grand
« nombre de ses députés sera pris parmi les curés qui, en général,
« n'ont pas d'intérêt à défendre nos propriétés foncières, les droits
« de nos fiefs, la juridiction qui concerne la discipline et qui, à cela,
« joignent l'inhabitude et l'ignorance complète de nos grandes
« affaires dont ils ne se sont jamais occupés?... » De semblables documents répandent sur la situation de l'Ordre ecclésiastique dans notre pays, au moment de la Révolution, une lumière que tous les commentaires ne pourraient qu'affaiblir.

Le 23 mars, les cahiers étaient terminés dans les trois chambres, et furent l'objet de communications réciproques.

Les élections se firent le 23 et le 24.

L'Ordre de la Noblesse avait droit à deux députés. Les suffrages se portèrent sur M. le marquis de Chambray et sur M. le comte de Bonneville. Ce dernier était mestre-de-camp de cavalerie. Aux États-Généraux, on le verra voter avec la gauche de l'Assemblée. En 1793, lieutenant-général dans l'armée du Nord, il se distinguera contre les Autrichiens.

L'Assemblée du Clergé élut Jean-Joseph Delalande, curé d'Illiers-l'Évêque, et Robert-Thomas Lindet, curé de la paroisse de Sainte-Croix de Bernai.

Ces deux députés étaient promis à des destinées bien différentes.

Le premier refusera de prêter le serment prescrit par la Constitution civile du Clergé, et s'alliant à la minorité de l'Assemblée constituante, il signera la protestation du 30 août 1791. Arrêté comme prêtre non conformiste, il sera, en septembre 1792, massacré au séminaire de Saint-Firmin, avec quatre-vingt-onze autres ecclésiastiques.

Digitized by Google

Le second devait, comme évêque constitutionnel, succéder à M. de Narbonne. Nous le verrons reparaître à la Convention, se marier, abdiquer le sacerdoce, et mourir, au bout de longues années, obscur et oublié, dans cette ville de Bernai où son nom avait eu tant de célébrité. Nous aurons longuement à parler de lui quand nous serons arrivés à l'histoire de l'Église Constitutionnelle dans le département de l'Eure.

Le Tiers-État avait quatre députés à nommer.

Au premier tour de scrutin, M. Buschey des Noës (1), conseiller du Roy et de Monsieur aux Bailliages d'Orbec et de Bernai fut élu. Ses opinions étaient très libérales ; on en trouvera la preuve dans la correspondance active et intéressante qu'il entretînt avec ses commettants pendant la Constituante et que nous aurons occasion de citer (2).

M. Denis Lemaréchal négociant à Rugles, fut nommé le second. Les électeurs le porteront encore à la Convention, et nous l'entendrons voter en faveur du Roi et motiver courageusement son opinion. Il est mort récemment chargé d'années et entouré de la vénération publique.

M. Beauperey, propriétaire à La Chapelle-Mongenouil, près Gacé, fut élu le troisième.

Au quatrième tour de scrutin les suffrages se divisèrent entre deux personnes : Buzot, jeune avocat au siége d'Evreux, et M. Signol, laboureur, demeurant au Pin, village d'Asnières, de la sergenterie de Moyaux (3). Buzot après avoir, en alléguant la faiblesse de sa santé, refusé cette candidature, céda aux instances des électeurs, accepta, et fut nommé.

Le caractère et le talent de Buzot suffisaient sans doute pour expliquer le choix de ses concitoyens. Déjà on pouvait dire de lui ce que l'un de ses contemporains écrivait dans le *Journal de Rouen* du 1er

(1) Après la Révolution, M. des Noës a été conseiller à la Cour de Rouen.

(2) Archives de Bernay, mises en ordre par M. Malebranche, bibliothécaire.

(3) Le village d'Asnières, encore habité par la famille de M. Signol, après avoir été attribué au département du Calvados a été réuni à celui de l'Eure par une loi du 22 juillet 1843, rendue sur le rapport de M. Hébert, alors député de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Digitized by Google

décembre 1792 : «Son élocution facile, précise, variée peut être pro-
« posée pour modèle même à ceux qui ne se piquent que de bien dire.
« Mais il croit que les ressources décevantes de l'art oratoire de-
« vraient être bannies des délibérations où il s'agit du salut public ;
« que le talent d'exciter des émotions n'est propre qu'à favoriser
« l'erreur et que la froide analyse est la seule manière de discuter
« lorsqu'on est de bonne foi. C'est là où il puise cette lumière douce
« qu'il répand sur tous les sujets, cette saine raison qui éclaire sans
« éblouir, cette justesse qui semble laisser à l'auditeur le mérite de
« la solution qu'il lui présente. » Ces qualités éminentes, Buzot les possédait au moment de son élection ; cependant, né en 1760, il était âgé de vingt-neuf ans à peine ; son père était mort ; son oncle n'était que greffier du Bailliage ; il n'avait pas encore de clientèle personnelle. Il faut ajouter que sa froideur apparente, sa réserve voisine de la fierté, son éloignement un peu hautain (1) des liaisons banales que crée le commerce du monde, lui avaient aliéné quelques personnes. Mais il s'était allié, en 1784, par son mariage avec Marie-Anne Baudry, fille d'un ancien maître de forges, à la famille du garde des sceaux, Barentin. Cette circonstance, connue des électeurs, ne dut pas être étrangère à sa nomination (2).

La députation du Tiers-Etat du bailliage d'Evreux se trouva ainsi composée d'un magistrat, d'un commerçant, d'un propriétaire de campagne et d'un avocat, tous distingués par leur réputation d'intégrité, l'élévation de leurs sentiments, leur connaissance pratique des intérêts de leur province, leurs relations et leurs al-

(1) « Cet empereur de collége », disait de lui Fabre d'Eglantine ; et Carrier : « le Roi Buzot. »

(2) Voici la lettre par laquelle Mme Buzot annonçait au garde-des-sceaux l'élection de son mari : « Je m'empresse de vous informer que le bailliage « d'Evreux a choisi mon mari pour un de ses députés aux Etats-Généraux. « Un tel honneur justifiera sans doute tout le bien que j'ai pu dire de lui « dans mes lettres. Mon mari aura l'honneur de vous voir, Monseigneur, de « vous présenter ses hommages et d'être connu de vous. J'ose espérer que « ses talents, sa probité, son bon esprit vous inspireront le plus vif intérêt « et la plus grande confiance. »

Digitized by Google

liances. Il était difficile qu'un collége électoral fit preuve de plus de discernement.

Le 27 mars, les trois Ordres se réunirent de nouveau en assemblée générale. Les huit députés jurèrent, entre les mains du grand bailli, de se trouver à l'Assemblée des Etats-Généraux et d'y bien et fidèlement défendre les intérêts du bailliage, de la province et du royaume, conformément aux instructions, mandats et pouvoirs qu'ils avaient reçus.

Après leur avoir donné acte de leur serment, le grand bailli leur adressa ces paroles :

« Vous êtes les députés de la nation entière ! Tous les députés « aux Etats-Généraux sont les nôtres. Les trois Ordres, quoique sé- « parés, ne sont plus qu'un même esprit, qu'une seule voix pour le « bien général. »

La session électorale était close.

A quelque temps de là le grand bailliage d'Evreux devait faire encore une fois acte de vie politique.

Dans le courant du mois de juin 1789, quelques jours avant la réunion définitive des trois Ordres, le Roi informé que, contrairement aux lettres de convocation, plusieurs députés avaient reçu des mandats impératifs qui leur défendaient de s'écarter d'une forme de délibération déterminée, et par exemple de consentir au vote par tête, permit par un règlement du 27 juin, à ceux qui se croiraient gênés par leurs mandats, de demander à leurs commettants de nouveaux pouvoirs.

Par suite de cette déclaration, une assemblée de la Noblesse du bailliage d'Evreux eut lieu, le 14 juillet, au château de Navarre.

Cette réunion composée de quatre-vingt-deux membres seulement fut présidée, au refus de M. de Fumechon, par M. le duc de Bouillon. M. de Bonneville rendit compte de ce qui s'était passé aux Etats-Généraux depuis leur réunion ; et au nom de l'Ordre de la Noblesse, l'Assemblée supprima les restrictions qui avaient été mises aux pou-

Digitized by Google

voirs de ses députés. On ne compta que deux voix dissidentes, celles de MM. de Pommeret et de la Radière.

Ce fut la dernière lueur que jeta l'antique bailliage.

Le même jour la Bastille était prise par le peuple. Tours et institutions féodales s'écroulaient en même temps.

L. Boivin-Champeaux.

Membre de la Société libre de l'Eure.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

LA MUSIQUE SACRÉE

AU DIOCÈSE DE ROUEN

Du IVe au VIIIe Siècle.

Laudemus viros gloriosos et parentes nostros in generatione suâ.... In peritiâ suâ requirentes modos musicos, et narrantes carmina scripturarum. (Ecclés., XLIV. 1-5.)

Louons ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères, et dont nous sommes la race... Ils ont recherché par leur habileté l'art des accords de la musique, et ils nous ont laissé les cantiques de l'Ecriture (Trad. Sacy)

Ces paroles de l'Ecclésiastique, insérées par l'Eglise dans l'office de nos Saints Pontifes, nous ont toujours beaucoup frappé par l'heureuse justesse de leur application. Rien de plus marqué, en effet, dans la vie de ces grands prélats, que leur zèle à rehausser par la majesté du chant et l'éclat des cérémonies la splendeur du culte divin. A peine le Christianisme s'est-il implanté sur le sol de l'antique Rotomagus, que déjà nous voyons fleurir les monastères, les temples se multiplient, et sous leurs voûtes sacrées la foule nombreuse des clercs, du peuple et des religieux chante à l'envi nuit et jour les louanges du Dieu vivant. Des écoles de chant se créent autour des cathédrales, au sein des abbayes, et telle est la puissance de cet élan pieux que les rois mêmes et les princes le suivent et l'encouragent. Tracer rapidement le tableau des progrès accomplis par nos pères, ou du moins de leurs efforts pour honorer avec plus de décence et chanter avec plus d'éclat celui auquel sont dus tout honneur et toute gloire, tel est le but qui nous a inspiré ces quelques pages.

Chacun sait que saint Nicaise, premier évêque de Rouen, ne vint jamais dans cette ville. Plus heureux, saint Mellon pût, vers l'an 260, apporter

Digitized by Google

dans nos murs le flambeau de la foi. C'est à lui que la tradition prête l'honneur d'avoir bâti le premier édifice élevé dans ces contrées à la gloire du vrai Dieu, bien qu'il semble que longtemps avant lui saint Denis, de Paris, soit venu dans notre ville consacrer un monastère et un autel qu'on découvrit plus tard lors de la restauration du cœnobium des saints Apôtres (1).

Quoiqu'il en soit, dès le siècle suivant, nous voyons le Christianisme briller d'un vif éclat dans la seconde Lyonnaise, et le pontificat glorieux de saint Victrice vient encore, fécondant ces germes de piété, en multiplier les merveilles et hâter les progrès de notre Eglise au berceau. Le discours de ce pontife sur la louange due aux Saints, c'est-à-dire le monument littéraire le plus ancien de la province (2), nous montre Rouen peuplé de moines et de vierges vouées à Dieu, rempli de saints édifices à la construction desquels le prélat travaille lui-même, entouré d'un peuple nombreux dont la ferveur fait sa joie et l'admiration de tous les étrangers. Aussi la musique sacrée est-elle en grand honneur et cultivée avec enthousiasme. Le saint Pontife le constate : « La sainte cohorte des moines, bien qu'épuisée par le jeûne, s'épaissit et se multiplie ; — partout résonne, éclate la joie bruyante des enfants innocents; ici le chœur chaste et pieux des vierges porte le glorieux étendard de la croix..... » Et plus loin : « Allons donc, mes frères bien-aimés, versons sur ces saintes reliques les paroles des psaumes si pleines de lait et de miel.... Et vous aussi, chantez, chantez vierges pures et saintes, foulez d'un pied joyeux ces sentiers qui mènent au ciel (3). »

(1) Voyez la note de M. l'abbé Cochet, *Origines de Rouen*, p. 95.

« Renovavit (ab ipsis fundamentis quoddam miræ magnitudinis monasterium quod in suburbio Rotomagensis civitatis, propè muros ejusdem urbis, tempore beati Dionysii ædificatum fuit et ab eodem apostolico viro dedicatum in nomine duodecim apostolorum, die kalendarum septembris, sicut in quâdam petrâ, quæ erat in fundamentis altaris reposita sculptum erat. Ibi etiam adgregavit non modicam congregationem clericorum. » — D. Mabill. Acta SS. Bened., t. I, p. 102. — D. Bouquet, Rer. Gallic. et Franc. Script., t. III, p. 401. Voyez aussi Trigan, Hist. Eccl. de Norm, t. I, p. 11.

(2) C'est seulement après la mort de l'empereur Théodose (17 janvier 395), que furent découvertes les reliques de saint Nazaïre, qui faisaient partie de celles envoyées par saint Ambroise à notre saint évêque Victrice. Or saint Ambroise lui-même étant mort le 4 avril 397, c'est entre ces deux années que dut être prononcé le discours dont nous parlons et auquel donna lieu la translation de ces reliques dans l'église de St-Gervais bâtie à leur intention. Hist. Eccl. de Norm. (Trigan), liv. I. t. I, p. 33.

(3) Victr. de Laude Sanctorum (Migne Patrol. Lat. Tom. XX, col 445-458.)

Il est curieux de constater à Rouen ce grand nombre de vierges consacrées à Dieu dans le temps même où saint Ambroise reproche au Paganisme expirant de ne poupoir recruter que par force sept Vestales, comblées d'honneurs et de récompenses. (Epist. XVIII. — Relat. Simmach. resp., § XI. — Edit. Bened., t. II, col. 836 A. — Migne, Patr. Lat., t. XVI, col. 975 B).

Digitized by Google

Mais nous avons des documents plus précis et plus positifs que les pieux élans du généreux Pontife : ce sont deux lettres qui lui furent adressées par saint Paulin de Nole, l'ami commun de saint Martin de Tours et de notre saint évêque, et de plus une décrétale du pape Innocent III, en réponse aux questions qu'il en avait reçues (1). Tous deux le comblent d'éloges, le félicitant du bon ordre qu'il a su établir dans son vaste diocèse, de son zèle pour le maintien de la saine doctrine et la propagation de l'Evangile, de l'élan qu'il a donné à la piété des fidèles, et des splendeurs dont le culte catholique resplendit par ses soins dans toute la province.

Et d'abord saint Paulin parlant du résultat de ses travaux apostoliques dans le pays des Morins : « En ces lieux, écrit-il, sur ces rivages inhospitaliers qu'habitaient seulement des barbares ou des brigands, les chœurs vénérables des saints semblables à ceux des anges, remplissent de leur foule les villes, les villages, les îles et les bois, et font en paix retentir de nombreux monastères et des églises nombreuses (2). » Puis ailleurs : « Ce Rouen, dont le nom était à peine connu dans les pays voisins, nous l'avons entendu citer avec honneur dans nos contrées lointaines et compter avec éloges parmi les villes que leurs lieux saints ont illustrées. Ce n'est pas sans raison : puisque par votre sainteté vous l'avez rendu tout semblable à cette Jérusalem que célèbre l'Orient. » Enfin, parlant des saints Apôtres : « Il plaît à ces amis de Dieu.... d'habiter dans cette ville et de travailler avec vous.... dans ces lieux où chaque jour les voix pures et les cœurs pieux de votre troupeau les réjouissent par les suaves mélodies dont il remplit ses nombreuses églises et la solitude des monastères (3). »

(1) Cette décrétale, datée du 15 des Kalendes de mars, l'an VI du règne d'Honorius (15 février 404), traite en XIII chapitres de la réception et du mariage des clercs et des Vierges voués à Dieu. (D. Bessin, conc. Rotom. Prov. Pars. I, p. 34.) — Cette épitre est la IIe dans la Patrologie. Latine. (Migne, t. XX, col. 468 et seq).

(2) Sant. Paulin. Nol. Epist. XVIII (Juxt. vetust. Edit. XXVIII). — Migne Patrol. Latin., t. LXI, 239 A.

(3) Sur ces paroles de saint Paulin, D. Mabillon fait observer que dès ce temps, c'est-à-dire vers la fin du IVe siècle, l'office quotidien était donc en usage à Rouen, non seulement dans les monastères, mais dans les autres églises. (Disquisit. de Cursu Gallic., § III, num. 37). — Ad calc. Præfat. in Act. SS. Bened., p. 519 de l'édit. in-4°). — Il y avait peu de temps que l'usage de la Psalmodie était passé d'Orient en Occident, importé par saint Ambroise, comme le constate saint Augustin au livre IX de ses Confessions, où même il indique à peu près l'année dans laquelle saint Ambroise l'établit dans son église : « Nimirùm annus erataut non multò ampliliùs, cùm Justina Valentiniani Regis pueri mater, hominem tuum Ambrosium persequeretur hæresis suæ caus, quâ fuerat seducta ab Arianis. » (Cap. VII, § XV. — Migne, Patr. Lat., t. XXXII, col. 770 A). Saint Paulin constate la même chose dans sa vie de

Digitized by Google

La vie des successeurs de saint Victrice est pleine d'incertitude et, si ce n'est saint Godard, ils n'ont laissé que peu de souvenirs. Nous n'avons donc rien à recueillir dans leurs actes dont la plupart, d'ailleurs, ont été perdus ou détruits. Mais avec saint Prétextat, la lumière se fait de nouveau. Les circonstances de la mort du Pontife martyr nous font voir que dès lors l'église de Rouen célébrait l'office nocturne à peu près comme aujourd'hui.

« Le jour de la résurrection du Sauveur étant arrivé, raconte saint Grégoire de Tours, le Prélat se rendit à l'église plus matin que de coutume afin de remplir ses fonctions. Il se mit donc à entonner les antiennes tour à tour selon l'usage ordinaire, mais comme il s'asseyait sur la forme pendant la psalmodie, un cruel homicide, aposté dans ce but, tira de sa ceinture un couteau dont il frappa sous l'aisselle le saint Pontife appuyé sur son siége (1). » On connaît les détails de ce drame sanglant, mais ce que l'on sait beaucoup moins, c'est le goût et la science musicale de saint Prétextat. MM. Chéruel (2) et l'abbé Langlois (3) affirment que dans son exil à Jersey,

saint Ambroise. (§ 13. — Migne. Patr. Lat., t. XIV, col. 31 D). Cette époque concorde avec la découverte des corps de saint Gervais et de ses compagnons; il n'est donc pas étonnant que notre saint Victrice ait en même temps emprunté à saint Ambroise et les reliques des Saints et les rits de son église, comme le fit saint Augustin lui-même.

(1) Lib. VIII, § 31. — Ed. Ruinard, col. 403.—Migne Patrol. Lat., t. LXXI, col. 470 A.

Nous croyons voir ici le plus ancien document touchant l'usage de la *Forme* ou *Miséricorde* presque partout en usage de nos jours; les anciens, plus sévères, ne l'approuvaient pas généralement, comme il est constaté notamment au chapitre XXVI de la règle de saint Chrodegang, évêque de Metz. (Migne, Patr. Lat., t. LXXXIX, col. 1070 B); saint Pierre Damien a consacré presque en entier un de ses opuscules à combattre cette coutume. (Ed. Cajet, t. III, col. 665-670 —Migne, Patr. Lat., t. CXLV, col. 644-648. —Saint Austrille de Bourges en faisait usage. (D. Mabill. — Act. SS., t. II, p. 95.) — Mais jamais on ne vit saint Martin s'asseoir dans le lieu saint. (Vit. lib. II.). Ennodius nous apprend de même que saint Epiphane, son prédécesseur sur le siége de Pavie, priait debout, et si longtemps que la sueur de ses pieds laissait une empreinte humide. (Migne, Patr. Lat., t. LXIII, col. 214 C.) Il était autrefois d'usage dans l'église latine (Mabill. Disquis. de Curs. Gallic. num. 74), comme aujourd'hui encore dans l'église grecque (Du Sommerard, les Arts au moyen-âge, c. 1, p. 534), de s'appuyer pour la prière sur des bâtons dissimulés dans les plis de la robe monacale. (L'abbé Coffinet, Recherches sur les Attributs de saint Antoine, le Bâton. — Mém. de la Soc: Acad. de l'Aube, t. XXVIII (1864), p. 159.)

(2) *Histoire de Rouen* pendant l'époque commun, Introd., Ire partie, t. I, p. 13.

(3) *Revue des Maîtres de chapelle....* p. 3.

Digitized by Google

qui dura sept ans, il se consolait « en composant des chants religieux qu'il soumit plus tard à l'examen d'un concile. » Ces deux historiens, dignes en général de toute confiance, citent Grégoire de Tours à l'appui de leur opinion, mais à l'endroit indiqué nous n'avons rien vu autre chose que le mot « *orationes* » appliqué aux œuvres du saint (1). Dom Pommeraye suppose que c'étaient des apologies de sa conduite, et, traduisant Grégoire de Tours, il nous apprend que quelques-uns des Pères trouvaient « qu'il n'avait pas suivi assez exactement *les règles de la rhétorique* (2).

Au martyr Prétextat, succéda Mélantius, archidiacre de la cathédrale, accusé d'avoir trempé dans le meurtre du saint Pontife et qu'on a peine à justifier de toute complicité avec la cruelle Frédégonde ; du reste, son épiscopat paraît avoir été dignement rempli, puisque Orderic Vital en parle ainsi dans ses distiques :

« Ecclesiam rexit multis Melantius annis,
« Subjectos docuit, justè quoque vivere fecit (3). »

Dom Pommeraye fait observer avec beaucoup de bonhomie et peut-être un peu de malice, qu'il est à croire que l'écrivain ne s'est servi du mot *multis* que pour fournir un pied à son vers hexamètre, l'épiscopat de Mélance n'ayant duré que douze ans (4). Hidulphe, qui le suivit, précéda le grand saint Romain, le plus connu et le plus populaire de tous nos archevêques.

L'auteur de sa vie nous raconte que Romain fit son entrée à Rouen au bruit des chants du peuple et des enfants, qui répétaient en chœur sur son passage : *Benedictus qui venit in nomine domini* (5). »

Saint Romain fut le plus terrible adversaire du Paganisme agonisant. Partout dans son diocèse il arracha du sol le culte des faux Dieux, renversa leurs idoles, détruisit leurs temples, dispersa leurs adorateurs. « Son plus beau triomphe fût la démolition du grand amphithéâtre romain qui dans la guerre avait servi de castrum pour la défense, dans la paix avait été le témoin des jeux de la scène, et qui n'était plus alors que le repaire des superstitions et le réceptacle des plus grossiers plaisirs (6). »

(1) Lib. VIII, § 20. — (C'est bien l'endroit cité par M. l'abbé Langlois.)

(2) *Histoire des Archevêques de Rouen*, éloge 17, chap. VIII, § 5, p. 107.

(3) *Eccles. Hist.* Lib. V. — A. Duchesne, *Hist. Norm.*, *script.*, p. 560 B. — Migne, Patr. Lat.

(4) Ibid.. éloge 18, § 118, p. 6.

(5) Gérard., Vit. metr. S. Romani. — (Ap. Mart. Thes. Anecd., t. III. — Migne, Patr. Lat., t. CXXXVIII, col. 176 A).

(6) L'abbé Cochet. — *Origines de Rouen*, VIIIe partie, p. 98. — *Revue de la Normandie*, IVe année, p. 130 (mars 1863).

Digitized by Google

Le peuple prétendait que les démons y faisaient leur demeure et priait saint Romain de le délivrer de ces maux. Le saint pénétra donc dans la formidable enceinte, entouré de son clergé, de *ses chantres ordinaires* (1), et des fidèles précédés de la croix et des saintes reliques. A sa voix les démons s'enfuient et l'édifice païen est ruiné de fond en comble.

Saint Ouen, aussi célèbre et presque aussi populaire que son prédécesseur, nous a laissé sur son époque des documents bien curieux dans la vie de saint Eloi, évêque de Noyon, son ami à la cour comme dans l'épiscopat. Ils furent en même temps appelés à cette dignité et sacrés à Rouen le même jour, 14 mars 640, dimanche qui précédait les processions des Rogations (2). Cette cérémonie eut lieu par un concours de peuple immense, au milieu d'un clergé nombreux et de plusieurs chœurs de musique (3).

Le saint prélat nous a donné une description bien curieuse des funérailles de son illustre ami ; la musique funèbre tenait une large place dans cette triste cérémonie, et le style de l'écrivain en fait entendre par instants les accents douloureux se mêlant à la voix du peuple :

« Chori siquidem psallentium lacrymosas reddebant voces, cantus et agmina flentium reboabant in aere fluctus ; omnem populus urbem quatiebat gemitibus, celsumque culmen Olympi implebatur plangoribus, accentus antiphonarum concrepabat in choro, et luctus Noviomensium resonabat in cœlo, funereos cantus omnes reddebant tramites, ululatus dirus, cunctas compleverat ædes, ejulans populositas omnes se fuderat per orbitas, flebilisque vagas implebant vocibus auras..... Hinc præterea chori precedebant canentium, illinc agmina plebium continuabant ejulatum.... nec erat facilè inter geminos tantarum vocum accentus cantum an fletum, clerum psallentem, an plebem discernere ululantem (4). »

Cette vie nous apprend qu'avant le pontificat de saint Eloi, les monastères étaient beaucoup moins nombreux dans les Gaules qu'ils ne le furent par la suite, grâce aux soins du pieux évêque, et nous pouvons ajouter de son ami et historien (5). C'est alors que furent fondés les illustres monas-

(1) « Psalmicines ex more greges... » (Vit. metr. — Thee. Anecd., t. III, col. 1656 E.)

(2) Le P. Lecointe (Ann. eccls. Franc. ad. ann. 640 num. 20 et seq.), fait observer qu'il est probable que le 14 mai fut le jour de l'arrivée des saints évêques à Rouen, et que le jour du sacre fut le dimanche qui suivit, lequel tombait cette année (640) le 21 mai.— Nous ne discuterons point cette opinion qui importe peu à notre sujet ; constatons seulement que D. Mabillon l'adopte. (Praef. in II, sæc. Bened. num. 92.)

(3) « Inter catervas populi, inter agmina clericorum, inter choros psallentium. » (Vit. B. Elig. Lib. II, cap. 2. — Migne, Patr. Lat, t. LXXXVI, col. 512 B).

(4) (Ibid., cap. XXXVII, col. 568 C).

(5) (Ibid., lib. I, cap. XXI, col. 497 D-498 A).

Digitized by Google

tères de Fontenelle et de Jumiéges, et pour les vierges du Seigneur ceux de Fécamp et de Pavilly. Nous y voyons fleurir dès le temps de leur fondation, avec la règle de saint Benoît, la pieuse pratique des offices nocturnes et même de la psalmodie perpétuelle. Telle était à Fontenelle l'application des moines à ces saints exercices et leur science du chant, que l'un d'eux, entendant le chœur céleste des anges qui venaient recueillir l'âme du saint patriarche, confondait ces voix divines avec celles de ses frères chantant les louanges de Dieu; et sur l'invitation de leur père mourant, trois cents d'entre eux joignaient leur voix à ces célestes harmonies (1). Ils suivaient en cela l'exemple que lui-même leur avait donné, car, sans autre abri que le ciel, malgré la neige et les glaçons, on l'entendait souvent chanter avec autant d'habileté que de dévotion les cantiques divins du prophète David (2). C'était aussi l'occupation de Filibert, son ami et celle de saint Ouen. On montrait encore, il y a peu d'années, les ruines d'une humble chapelle dédiée à saint Amand, au hameau de Goville, et victime depuis des fureurs de la Seine; là, sur un banc de pierre, les trois serviteurs de Dieu s'étaient assis souvent pour parler de ses grandeurs ou de ses bontés ineffables et les chanter par de pieux cantiques. Le saint fondateur de Jumiéges et son disciple et successeur, Aicadre, aimaient à psalmodier avec saint Ansoald. Suivant une ancienne coutume usitée chez les juifs (3) aussi bien que chez les païens (4), et dont nous retrouvons la trace dans le saint Evan-

(1) Vit. S. Wandreg. à Monach. Fontan. — (Mabill. Act. SS. BB., t. II, p. 546.), et Alia vita a Monach. Bobiens, ib., p. 533.

Les deux Vies de sainte Austreberthe, abbesse de Pavilly, publiées par D. Mabill. (Sæc. III Ben., pars. I), confirment cet usage des prières solennelles à l'heure du trépas d'un religieux, et nous y trouvons même l'indication spéciale des litanies des saints pour la recommandation de l'âme. « Cunctis qui adstabant psallentibus, et sanctorum nomina seriatim subnectentibus... (Vit. I, p. 36.) — Conveniunt omnes, ut pro ejus exitu more morientium decantarent... et ecce in ipsâ invocatione nominum migravit ad Christum... (Vit. II, p. 39. — De même S. Ansbert assistait à l'agonie et aux funérailles de S. Ouen avec plusieurs de ses moines et une troupe nombreuse de prêtres et de clercs.,. Cum aliquibus monachorum suorum clericorumque ac sacerdotum Christi cohorte plurimâ affuit. (Vit. ab Aigrado, § 22. — Ibid. sæc. II, p. 1054.)

(2) Vit., p. 527 et 528.

(3) Voyez Cornelius à Lapide, in Math. XXVI, 31,—p. 479, col. 1, édit. 1685.

(4) Plutarque in Sympos. Lib. I. Quæst. 1. — Clem. Alex. Pædag. Lib. II, cap. 4 : « Apud Græcos quoque veteres, in conviviis ad compotandum paratis, et rorantibus poculis, ad hebraicorum psalmorum similitudinem, canticum quod appellabatur *scolion*, canebatur communiter omnibus voce simul pæana clamantibus. et nonnumquàm etiam vices propinationem circumagentibus. (Edit. Sylburg., p. 165 D.)

Digitized by Google

gile même (1), ils couronnaient chaque repas par un hymne d'action de grâce (2). Selon l'ordre établi par le grand saint Benoît lui-même, leur journée se terminait par le chant des Complies suivi de la bénédiction (3), puis chacun gagnait sa cellule, jusqu'à ce que le chant du coq le rappelât à matines. Si l'on en croit une tradition respectable et qui paraît appuyée sur des documents sérieux, 900 moines et 1,500 frères, peuplant la terre gémétique, chantaient ainsi tous les jours les louanges du Seigneur (4), et ce nombre de religieux ne diminua pas jusqu'à l'invasion normande (5). Le *Parthénon* de Pavilly, fondé par sainte Austreberthe, sous la direction du même saint Filibert, brillait aussi par la ferveur et le zèle des saintes filles qui l'habitaient. Leur ponctualité et leur empressement à se rendre à Matines les sauva même un jour d'un immense péril, leur dortoir s'étant écroulé pendant qu'elles chantaient l'office. La ferveur de leur dévotion fit qu'une seule sortit pour s'informer de la cause de cet horrible fracas (6). A Fécamp, saint Waninge établit un couvent de 366 vierges sous la conduite de l'abbesse Hildemarque (7), et saint Léger les trouve en cet asile chantant un hymne perpétuel à la gloire du Très-Haut (8). Ces pieuses filles, plus tard,

(1) « Et hymno dicto exierunt in montem Olivet, etc. » (Math. XXVI, 31.)

(2) Vit. S. Aicadr., p. 956, 958, 960.

(3) Telle est, du moins, l'opinion du docte cardinal Bona, qui revendique pour saint Benoît l'établissement des complies : « Prudenti consilio præcepit ut auditâ prius spirituali lectione tribus psalmis directaneis sinę Antiphonâ completorium persolverent, acceptâque Prælati benedictione rectâ cubitum irent. » (De Divin. Psalm. XI. — Opp. T. II, p. 283.) — « Completorio decantato Dominus Abbas omnes suâ sanctâ benedictione munivit. » (Vit. S. Aicadr., p. 966.)

(4) « Ut fama credibilis ejusdem loci testabatur, eo in tempore monachorum erat numerus nongentorum et aliorum famulos nominabant mille quingentorum. Quæ si quis veraciùs agnoscere velit, legat vitam beati Filiberti, ubi de Dormitorio illius familiæ loquitur, et illic inveniet quò animum credibilem vertere valeat. » (Vit. S. Aicadr., p. 963.)

(5) « ... Sainct Pierre de Gumièges essilièrent, où il avoit en couvent. IX. C moynes... » (Chron. de Norm. publiée par Fr. Michel, p. 5.). — V. aussi p. 79 : « Et y avoit. IX. C moinnes en couvent... »

(6) « Vit. S. Austrebert. I. — Ap. Mabill. Act. SS. BB. — Sec. III, pars I, p. 35.

(7) « Congregatis trecentis sexagenta sex virginibus. » (Vit. S. Waningi II[a] — ap. Boll. T. I, p. 60.)

(8) « Quo jugiter Domino modulatis vocibus hymnum percrepuit... » —(Vit. S.Leod. Metr. — In Analect. Hist. à la suite de l'hist. saint Léger, par D. Pitra, p. 482, carm. 576.)

Cet usage de la psalmodie perpétuelle s'établissait vers le même temps dans les monastères de Saint-Pierre-de-Remiremont, de Laon et de Saint-Maurice-en-Valais. (D. Mabill. Act. SS. BB. T. II, p. 133 et 428.)

Digitized by Google

feront place à des chanoines, puis, par les soins du duc Richard Ier, à des moines bénédictins, dont les écoles de chant, fondées par saint Guillaume, premier abbé de leur congrégation, engendreront des chefs-d'œuvre dont quelques-uns sont venus jusqu'à nous. Au milieu du VIIIe siècle, les écoles de Fontenelle verront, par les soins de Gervold, abbé de ce monastère, la science du chant, déchue sans doute pour un temps de son antique splendeur, prendre une importance nouvelle et briller d'un vif éclat. Gervold était, en effet, selon le chroniqueur de Fontenelle, non seulement instruit dans les autres sciences, mais habile dans la musique et doué d'une voix sûre autant que suave (1). Par ses soins, saint Hardouin, entre autres manuscrits, reproduit le Psautier avec les cantiques, les hymnes nommées dès lors Ambrosiennes et les tables paschales (2). Mais dès le siècle précédent, nous trouvons saint Ansbert, dont Aigrade, son historiographe et presque son contemporain, a pris soin de nous signaler le goût pour la musique et les pieuses réflexions.

« Lors donc que Saint-Ansbert, raconte le père Pommeraye, estoit présent à quelque concert ou à l'office divin, chanté par les chapelains du roy, il appliquoit aussi-tost son esprit à la contemplation des choses célestes, et disoit dans son cœur, ô mon Dieu et mon créateur, si cette musique grossière et matérielle touchant nos âmes par l'extrémité des sens l'excite si agréablement à célébrer vos grandeurs infinies ; avec combien plus de douceur et de joye y seront portés ceux qui vous aiment quand ils entendront dans le ciel les sacrés concerts de vos anges, et qu'il leur sera permis de se joindre avec eux pour chanter à vostre gloire vn cantique éternel ? A quoy il adjoutoit aucunes fois le dernier des pseaumes (3), qu'il récitoit avec vn saint rauissement (4). »

(1) J. Launoii, De Scholis celebr. per Oceid., cap. VI.

(2) N'omettons pas de mentionner un Antiphonaire *romain*. « Psalterium cum canticis, ac hymnis Ambrosianis, et terminis Paschalibus, volumen unum, librum vitarum sanctorum Wandregisili, Ansberti et Wlfranni confessorum Christi, volumen unum, quæstionum sancti Ansberti ad Hinnium reclausum volumen unum, *Antiphonarium romanæ Ecclesiæ*, volumen unum. » (Ibid.).

De même S. Anségise fit copier plus tard un splendide Lectionaire couvert de tables d'ivoire, et un Antiphonaire écrit en lettres d'argent sur parchemin couleur pourpre, également orné de tables d'ivoire, sans doute d'après la copie envoyée à Charlemagne par le pape : « Lectionarium etiam in membrano pupureo similiter scribere jussit, decoratum tabulis eburneis ; Antiphonarium similiter in membrano purpureo argenteis scriptum litteris, ornatumque tabulis eburneis. » — (S. Anseg. vit. — Ap. Mabill. Sæc. IV, pars Ia, p. 36. — Migne, Patr. Lat. T. CV, col. 739.)

(3) « Laudate dominum in sanctis ejus... in sono tubœ... in tympano et choro... in chordis et organo.... in cymbalis bene sonantibus... » (Ps. CL).

(4) *Hist. des arch. de Rouen*, éloge 22, chap. III § 2 — p. 147.

Digitized by Google

La chapelle royale dont il est fait ici mention est presque aussi ancienne que la monarchie chrétienne elle-même.

Dès le temps de Clovis la musique était en honneur dans le palais de nos rois. « Au baptême de Clovis, à Reims, il y eut une musique qui fit (si l'on en croit M. A. de Pontécoulant), un si grand effet sur le nouveau converti que dans un traité de paix qu'il dicta au roi des Ostrogoths il l'obligea par un article spécial, à lui fournir un bon joueur de guitare avec un corps de musique (1).» Vraie pour le fond, cette assertion pèche beaucoup dans le détail. L'envoi de ce musicien eut lieu avant le baptême de Clovis et nous ne voyons point qu'il ait été la suite d'aucune convention entre Théodoric et le vainqueur de Tolbiac. Le roi des Ostrogoths, dans la lettre qu'il adresse au prince, le prie de veiller davantage à la sûreté de sa personne dans les combats qu'il livre, et de joindre à plus de prudence dans le courant de l'action plus de modération et de douceur à l'égard des vaincus ; puis il annonce avoir remis au savant Patrice Boëce le soin de choisir un artiste tel que Clovis le souhaitait, dont les chants et les accords pussent lui plaire et l'égayer pendant la durée des repas (2). Tel était, en effet, l'emploi destiné par Clovis au cithariste italien comme le prouvent les lettres de Théodoric au roi des Francs et à Boëce (3). Dans ces dernières surtout le roi Goth s'étend avec complaisance sur l'éloge du philosophe; puis il disserte longuement sur la musique et ses effets, distinguant les caractères et les attributions de chaque mode. Entre autre choses curieuses, nous trouvons cette étymologie des *cordes* de la cithare. « Hinc etiam appellatum existimamus *cordam* quod facile *corda* moveat.» Puis recommandant de nouveau de choisir le meilleur musicien qu'il sera possible de trouver, il ajoute ces mots peu flatteurs pour nos pères : « Cet artiste doit accomplir les mêmes prodiges qu'Orphée, en domptant par la douceur de ses accords mélodieux le cœur de ces grossiers barbares. » Au commencement de sa lettre Théodoric donne à entendre que les prières de Clovis avaient eu pour premier motif la renommée des musiciens qui chantaient à sa cour durant les festins (4), il n'est donc point ici question de musique religieuse. Cependant dès cette époque la voix des instruments s'était venu mêler à celle de la liturgie. Même avant saint Augustin la cithare avait pénétré dans les églises d'Afrique, et les

(1) *Almanach prophétique*, ann. 1842, p. 91.

(2) Hadr. Vales. Ber. Franc. Lib VI, p. 258.

(3) Cassiod. Variar. Lib. II Epist. XL et XLI, (Ed. Garet, p. 38 et 39. — Migne, Patr. lat, Tom. LXIX, col. 570 et 574).

(4) « Cùm Rex Francorum, convivii nostri famâ pellectus... »

Digitized by Google

abus qui s'en suivirent forcèrent l'illustre docteur à en défendre l'usage (1). L'usage des instruments se répandit au contraire et se perpétua dans les églises des Gaules ; Aigrade nous apprend que c'était la coutume à la cour de nos rois, au temps de la jeunesse du saint pontife dont il trace la vie, de mêler aux chants sacrés plusieurs espèces d'instruments, il désigne les flûtes et les instruments à cordes (2). Dès le siècle précédent, Fortunat célébrant dans ses vers éloquents le zèle du clergé parisien à chanter les louanges de Dieu, montre ce corps vénérable « poursuivant son œuvre sainte avec un noble empressement, pour faire violence au ciel il se fait des armes de ses chants. Mêlant les modulations de la lyre aux accents de la cithare, il redit avec amour des vers habilement rythmés. Ici l'enfant mêle sa douce voix à celle des flûtes légères ; là le vieillard émet des sons semblables à la trompette. Le bruit des cymbales s'unit à la voix sonore et perçante des instruments à vent, et la flûte fait doucement entendre ses modulations variées.... D'harmonieuses paroles suppléent aux accords de la lyre ; tantôt c'est un mode qui nous attire par sa légèreté ; tantôt cet autre nous emporte dans son mouvement rapide ; ainsi chaque sexe et chaque âge trouve sa place et son office (3). »

(1) In Africâ etiam cytharæ introductæ fuerant, et additæ sacris hymnis, quas tamen se agente pulsas scribit Augustinus.» (Bona, de div. psalm. Cap. IV § 3 num. I. — Oper. T. II, p. 127). Le saint évêque d'Hippone donne la raison de cette exclusion. On en était venu à chanter des chansons criminelles accompagnées de danses lascives dans le lieu même de la sépulture de Saint-Cyprien, Augustin les remplaça par les heures liturgiques qu'il paraît le premier avoir introduit en Afrique (Saint-Augustin sermo CCCXI — Migne Patr. Lat. T. XXXVIII col. 1415, D. — Voyez aussi Enarrat; in Psalm. XXXII — Ibid. T. XXXVI, col. 279).

(2) « *Consueto more*, diversa musicæ artis instrumenta in chordis et tibiis audiret personantia... » (Vit. S. Ansb., § 7. — Ap. Mabill. Act. SS BB. Sæc. II, p. 1050).

(3) « .....In opus venerabile constans,
Vim factura polo, cantibus arma mouet.
Stamina psalterii lyrico modulamine texans
Versibus orditum, carmen amore trahit.
Hinc puer exiguis attemperat organa cannis,
Inde senex largam ructat ab ore tubam ;
Cymbalicæ voces calamis miscentur acutis,
Disparibusque tropis fistula dulce sonat ;
Tympana rauca senum puerilis tibia mulcet,
Atque hominum reparant verba canora lyram.
Leniter iste trahit modulus, rapit alacer ille,
Sexus et ætatis sic variatur opus.

(Fortunat. lib II. cap. XIII — Migne, Patr. Lat, T. LXXXVIII, col. 103 B).

Digitized by Google

La poésie doit sans doute revendiquer sa part dans ces détails, ne fut-ce que *la voix des vieillards large et éclatante comme la trompette*, mais on n'en doit pas moins conclure que dès le temps de Fortunat, les chants sacrés étaient accompagnés par des chœurs d'instrumentistes. Deux autres vers du même poète l'expriment plus clairement encore, s'il est possible : « Voici que le clergé fait entendre ses chants, à côté retentit la foule des instrumentistes, chacun selon son art chante l'objet de ton vœu (1). » Depuis longtemps déjà les maîtrises étaient fondées, le grand saint Grégoire lui-même n'avait pas dédaigné de former les jeunes chanteurs de l'église romaine (2), et la blanche robe de lin des enfants de l'église de Carthage avait été rougie par le sang du martyr durant la persécution d'Hunéric (3). Mais c'en est assez pour justifier les assertions d'Aigrade et cette digression ne doit pas nous faire oublier notre pieux pontife Ansbert.

Alors qu'à Fontenelle il était revêtu de la charge abbatiale, nous le voyons toujours le premier à Matines et c'est lui qui, sonnant la cloche, donne le signal de l'office divin (4). Archevêque de Rouen, il convoque un concile composé non seulement des évêques de la Province mais encore de plusieurs autres (5). C'est lui qui transféra le corps vénérable de saint Ouen, son prédécesseur, dans un lieu honorable de l'abbaye des SS. Apôtres, devenue celle de Saint-Ouen, et située alors dans les faubourgs de la ville. Cette cérémonie eut lieu le jour de l'Ascension, au milieu d'un concours immense de prêtres, de clercs et de moines, et c'est au bruit des chants de

(1) Miscell. lib. III cap. VI, ad Felicem Episcop. — (ibid.) col. 126 A)

(2) « On conservait soigneusement à Rome le siége sur lequel il s'asseyait pour donner ses leçons et le fouet dont il menaçait les écoliers inattentifs « usque hodie lectus ejus in quo recubans modulabatur et flagellum ipsius, quo pueris minabatur, veneratione congruâ cum authentico Antiphonario reservatur. » (Vit. à Joan. Diac. Lib. II § 6 — Edit. Bened., col. 47 — Migne Patr. Lat. T. LXXV, col. 90 C.)

(3) Victor de Vite semble s'être complu dans le récit de la passion de ces généreux enfants ; ils étaient douze choisis par l'apostat Theucaire, leur ancien maître. La beauté de leur voix et leur science du chant les avait fait réserver pour embellir les fêtes ariennes. Mais séparés de corps du troupeau des fidèles ils y restaient unis de cœur et les efforts furieux et cruels de leurs persécuteurs ne purent ébranler ni leur foi, ni leur piété. Aussi leur fête était-elle devenue chère à l'église de Carthage. (Vict. Vit. de Persec. Vandal. Lib. V cap. 10 — Edit. Firmond., col. 42 — Migne Patr. Lat. T. LVIII col 248) — Voyez aussi le comment. de D. Ruinard sur le livre de Victor de Vite (col. 242. — Migne, ibid. 399 B.)

(4) Vit., § 10. — Ap. Mabill., p. 1051.

(5) Nous ne connaissons ce concile que par le récit d'Aigrade. La date en est incertaine. D'après Sirmond 682, Mabillon 689, Labbe 692. D. Pommeraye et A. Godin 693. (V. D. Bessin. Concil. Rotom. Prov. Vers. I, p. 13)

Digitized by Google

ce clergé nombreux que les saintes reliques furent placées dans l'abside abbatiale où saint Ansbert leur avait préparé un tombeau ou plutôt une châsse précieuse par la matière et le travail. Saint Gennard, vidame de l'Eglise de Rouen avait été chargé de préparer un repas magnifique dont lui-même faisait les honneurs aux plus illustres invités, tandis que saint Ansbert assis avec les pélerins à la table des pauvres les servait de son mieux et de ses propres mains (1). De ce jour date la célébrité de cet anniversaire dans le diocèse de Rouen (2). Peu après saint Ansbert lui-même exilé par les intrigues de ses calomniateurs alla mourir à Hautmont en Hainaut, et selon son désir, ses ossements furent apportés au monastère de Fontenelle par les soins de l'abbé Hildebert, son successeur, qu'Aigrade nomme Hadulfus. Cette translation eut lieu dix-sept jours après son trépas au milieu d'un concours immense de fidèles et de clergé, jaloux de prendre part à ce triomphe glorieux. Le corps revêtu des ornements pontificaux et posé sur une litière, précédé d'acolytes balançant devant lui des encensoirs pleins de parfums, était accompagné de l'abbé et de ses moines; l'étendart de la Croix guidait la pompe triomphale, et de nombreux flambeaux remplissaient l'air de leurs clartés. Puis c'étaient des cantiques et des hymnes sacrés répétés par le peuple, et l'affection des peuples unis dans un même transport, se traduisait par la variété des accords que produisaient plusieurs chœurs de musique chantant dans des langues diverses la gloire et les mérites du saint pasteur. Quelques expressions du moine chroniqueur donneraient à penser que les musiciens chantaient en contrepoint (3), mais le sens de ce passage n'est pas assez évident pour que nous en usions contre ceux qui affirment que ce fut seulement vers le milieu du XVe siècle que ce genre de musique pénétra dans notre diocèse (4).

Avec le Pontificat de saint Ansbert, expirent les limites que nous

(1) (Ansb. Vit. — Ap. Mabill., p. 1057.)

(2) Factaque est deinceps per succedentia tempora in commemoratione B. Pontificis Audoëni illius urbis civibus hæc dies solemniter celebris (Ib. p. 1058). Il n'était donc point encore question du privilége de la Fierte, qui prit naissance bien plus tard, comme l'a fort bien démontré M. Floquet, dans son excellente histoire du *Privilége de Saint-Romain* (T. I. p. I, 65). Mais peut-être doit-on rapporter à la procession qui eut lieu à Rouen pour la translation des reliques du bienheureux pontife la procession solennelle qui s'y faisait depuis longtemps au jour de l'Ascension et dont nous espérons avoir un jour occasion de parler.

(3) Hymnorum nihilominùs cantiquorumque divinorum carmina ejus laudibus dulci modulatione canentes et in *dissonis* diversarum linguarum *choris*, amorem consonum habentes. (Vit., p. 1060)

(4) L'abbé Langlois. — *Revue des Maitres de Chapelle*, p. 9.

Digitized by Google

nous sommes fixées. Saint Hugues qui, peu après lui, monta sur le siége de Rouen et remplaçait en même temps saint Wandrille et saint Filibert dans les charges d'abbés de Fontenelle et de Jumiéges, saint Hugues, disons-nous, avait été élevé parmi les clercs de la chapelle royale. Il avait donc puisé à la meilleure source la connaissance pratique et le goût du chant sacré ; cependant son biographe ne nous a rien appris de ses travaux en ce genre non plus que de ses talents. Mais avec saint Remy, l'un de ses successeurs, une période nouvelle s'ouvre pour le chant gallican, et des artistes appelés d'Italie, vont, répandant partout la connaissance et l'usage du système grégorien. Notre intention n'est point de poursuivre cette étude dont les plus curieux documents, pour les époques postérieures, ont été déjà mis au jour et publiés avec plus ou moins d'extension, et plus ou moins d'exactitude. Puissent au moins nos lecteurs nous tenir gré de nos efforts pour leur donner, aussi complète et aussi juste que possible, une idée de l'état du chant dans nos contrées à des époques jusqu'alors tout à fait inconnues, ou à peu près, sous ce rapport.

E. Mainières.

Digitized by Google

ART CHRÉTIEN.

ANCIENS FONTS BAPTISMAUX

DE

L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS DE ROUEN

(1594-1835.)

Henri de Bourbon, chef du parti religionnaire, est reconnu roi de France par ses partisans dans l'armée après la mort de Henri III ; mais il lui reste à conquérir son royaume sur la Ligue, qui est maîtresse de presque toutes les places fortes. Le roi de Navarre en personne gagne alors sur les ligueurs les batailles d'Arques (1589) et d'Ivry (1590). Le 11 novembre 1591, il vient poser son camp sous les murs de la capitale de la Normandie.

M. de Villars, qui commandait dans Rouen, avait fait de grands préparatifs de défense ; entre autres mesures, il avait fait abattre dans les faubourgs tout ce qui aurait pu servir aux assiégeants. Mais sur les entrefaites ceux-ci arrivent et transforment l'église Saint-Gervais, au faubourg Cauchoise, en principal dépôt de leur artillerie et en un de leurs postes les plus importants.

Il nous a fallu entrer dans ces détails préliminaires pour l'intelligence des extraits qui vont suivre, et qui sont tirés du *Discovrs dv siége de la ville de Rouven, au mois de nouembre mil cinq cens quatre-vinqts onze, auec le portraict du vieil et nouueau fort, par Valdory ; Roven, Richard L'Allemant*, 1592, petit in-8 de 160 ff. Ce Valdory était alors lieutenant-général du vicomte de Rouen et capitaine des bourgeois.

« Ce mesme iour (23 mars 1592), trois soldats des ennemis jetoyent des pierres contre une croix ou estoit la remembrance de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et laquelle jusques a ce iour estoit demeurée entiere au cymetière de Sainct Gervais ; ce que apercevant un des capitaines des bourgeois de la ville, il chargea un mousquet de fonte, duquel il tua l'un de ceux qui jetoient ces pierres ; chose difficile à faire, veu la distance du lieu qui est de plus de cinq cens pas. »

. . . . . .

« Le dimanche, jour de Pasques, vingt-neufiesme, ils abattirent de nuict la croix, de laquelle a esté cy-devant parlé, et nonobstant que ce fut un iour très solennel, ils ne laissèrent à travailler à leurs fortifications..... »

Digitized by Google

Cette croix fut remplacée, ainsi que le prouve cette mention du registre des comptes, pour l'année 1595, de l'église Saint-Gervais de Rouen :

« Payé pour une croix a mettre au cymetière. . . . . xv sols. »

Mais que devint la croix abattue? Elle servait de fonts baptismaux à la paroisse de Saint-Gervais depuis plus de deux siècles, quand, vers 1835, sans égard pour la tradition, et même pour le bon goût, on la relégua dans la basse-cour du presbytère, et on la remplaça par une cuve en marbre noir sans aucun caractère. Un habitant du quartier Saint-Gervais, ami des arts, M. Louis Leclerc, remarqua sur un tas de fumier cette pierre deux fois sacrée, et aussitôt s'empressa de la demander pour la placer plus convenablement dans son jardin.

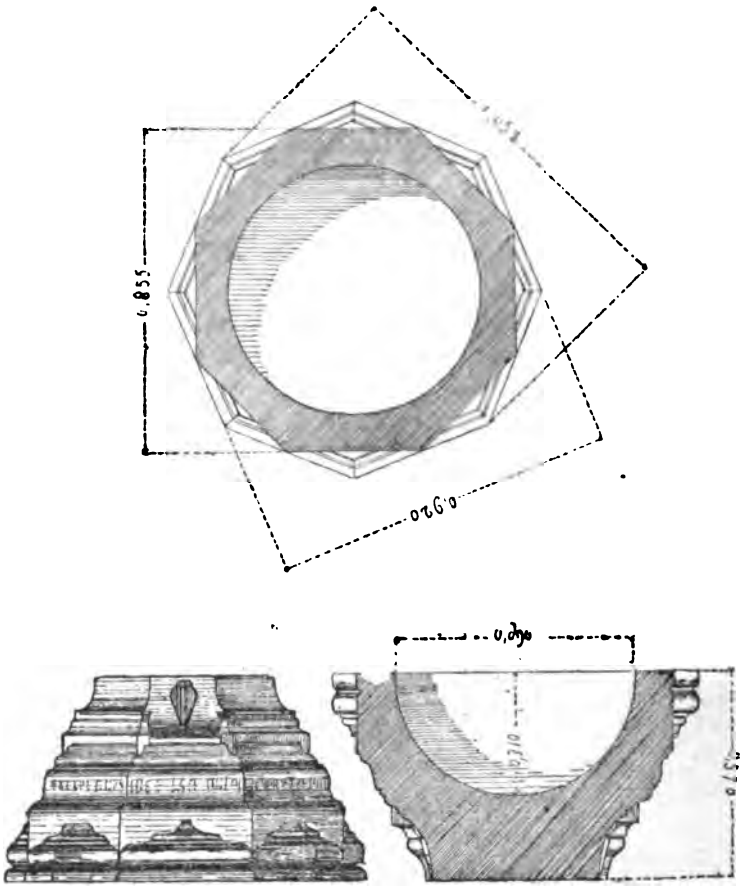

ANCIENS FONTS BAPTISMAUX
DE L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS DE ROUEN (1594-1835).

Digitized by Google

Cette cuve baptismale est reconnaissable au premier coup d'œil pour avoir été le socle et la base d'une croix. L'inscription viendrait, en tous cas, enlever le moindre doute à ce sujet ; elle est ainsi conçue et tracée en lettres gothiques :

« Me Loys Govbert, pbre a donné ceste † lan mil cinq cens quarante trois. »

Le croquis qui accompagne ces notes indique assez, nous le pensons, les particularités d'ornementation de ce curieux monument pour nous dispenser d'entrer dans de plus longs détails.

Jules Thieury.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE MALHEUR.

Oui, c'est un dur combat que celui de la vie;
Sur la brèche, sans cesse, il faut être debout;
Si, dans un court sommeil, l'âme reste endormie,
Le sombre dieu du mal apparaît tout à coup.
Après avoir souffert, il faut souffrir encore.
Telle est pour l'homme, hélas! l'impitoyable loi :
Du printemps à l'hiver ou du soir à l'aurore,
Toujours il est courbé sous un secret effroi.
Si le ciel devient clair et montre ses étoiles,
Si l'océan calmé laisse en repos les voiles;
Si, dans le noir ravin où vont hurler les loups,
Une mignonne fleur brille à travers le houx;
Si l'horizon, enfin, moins menaçant d'orages,
D'un beau rayon de pourpre éclaircit ses nuages,
C'est alors qu'il faut craindre, et veiller, et prier,
Et de tous aussitôt se faire un bouclier;
Car le malheur vous suit, invisible Prothée,
Rampant comme un aspic qui va lancer son dard,
Vous suivant pas à pas dans la voie écartée,
Comme un lâche larron caché par le brouillard.
Il est près de la coupe où vous buvez l'ivresse,
Dans la chambre bien close ou sur les grands chemins;
Funeste oiseau de proie, il vous guette sans cesse,
Dans la foule, le jour; le soir, dans les festins!

Ah! la force s'épuise à combattre sans trêve,
A voir bien loin de soi s'enfuir rêve sur rêve;
A tendre vers le but de notre ardent désir
Une main qui jamais ne pourra le saisir!
A suivre du regard les saisons, les années,
Dans le gouffre sans fond tour à tour entraînées,
Qui s'en vont, emportant dans leur rapide cours
Cette ombre d'un bonheur que nous cherchons toujours!

Oui, c'est un dur combat que celui de la vie;
Sur la brèche, sans cesse, il faut être debout;
Si, dans un court sommeil, l'âme reste endormie,
Le sombre dieu du mal lui porte un nouveau coup.

ADÈLE H. de HLEL.

Digitized by Google

JEANNE DARC A ROUEN

ET DU MONUMENT EXPIATOIRE

QUE LUI DOIT NOTRE VILLE.

La *Revue* qui, dans chacun de ses numéros, réserve depuis plus d'un an à Jeanne Darc une place privilégiée, ne pouvait manquer d'appeler les sympathies de ses lecteurs sur l'œuvre remarquable de M. O'Reilly, et de lui consacrer autre chose qu'une simple mention ou une courte notice bibliographique. Elle devait à ce travail sérieux une sérieuse attention. Il nous a paru qu'un résumé substantiel et aussi fidèle que possible remplirait bien ce but, parce que de telles œuvres veulent être louées par elles-mêmes. Nous écrivons donc une fois encore de cet ouvrage, non sans une religieuse émotion

Ce qui fait tout d'abord son succès, c'est qu'il est venu en son temps et à sa place. Il couronne dignement la campagne littéraire entreprise à Rouen à l'honneur de Jeanne Darc et en faveur des monuments qui doivent consacrer son souvenir.

Ne semble-t-il pas vraiment qu'une Providence bienveillante ait présidé à la marche comme au dénoûment de cette levée généreuse, non de boucliers, mais d'intérêt et de vénération, unanime dans son objet, quoique diverse dans ses manifestations.

Après la période militante où la question a été posée, élucidée, débattue avec autant d'érudition que d'éloquence, avec une courtoisie égale à la droiture des intentions, il fallait la résumer dans un récit substantiel et attrayant. Les esprits une fois éclairés, le cœur devait avoir son tour : il lui appartenait de populariser l'œuvre de la

Digitized by Google

science. Il est impossible, ce me semble, d'avoir mieux que M. O'Reilly, obtenu ce résultat.

Dans les pages émues et éloquentes que nous allons analyser, il a condensé avec art les ressources d'une érudition solide et sûre de soi, il l'a déguisée sous le tissu élégant d'un beau style, fin, ciselé, délicat ; il a fait plus : il a laissé parler l'enthousiasme, l'a traduit en accents vivants, et quand il avait plu et convaincu, il a su entraîner.

Il serait dommage, au point de vue patriotique, que l'œuvre de M. O'Reilly passât inaperçue ; j'ajoute qu'au point de vue littéraire, c'est une œuvre achevée qu'il serait souverainement injuste de négliger. Nous avons ce défaut en province de parler beaucoup de décentralisation littéraire et de l'encourager fort peu. Quand une œuvre distinguée se produit, ou on ne la lit pas, ou, par je ne sais quelle mesquine jalousie, on n'en parle pas. On accepte du dehors les œuvres les moins recommandables, on se dispute les productions les plus vulgaires de la petite presse, et on passe indifférent à côté des travaux, livres, revues, brochures, qui voient le jour autour de soi. Etrange manière de comprendre la décentralisation et d'aider aux efforts tentés par quelques esprits plus généreux !

Nous avons donc cette double raison pour revenir sur l'œuvre de M. O'Reilly : qu'elle tranche une question d'intérêt patriotique, et qu'elle est une œuvre littéraire, de bonne décentralisation.

I.

Assurément, il n'est plus besoin de constater aujourd'hui que les sympathies éveillées récemment par la mémoire de Jeanne Darc, sont communes à toute la France, à toutes les classes, à tous les les partis, si classes et partis il peut y avoir ici. Pour ne pas aimer Jeanne Darc, il faudrait n'être pas Français, il faudrait n'être pas honnête homme. Nous avons vu, au Congrès de Rouen, un Belge, un Italien et un Anglais louer, comme à l'envi, la vierge inspirée qui sauva sa patrie et mourut en martyre. C'est cet universel senti-

Digitized by Google

ment que M. O'Reilly constate au début de son livre, non sans une haute et vigoureuse éloquence.

« Etrange effet des vicissitudes humaines ! dit-il, marque certaine de la fragilité de nos jugements ! Une œuvre sans nom eut, il y a un siècle, la France entière pour complice ; alors ce crime du génie en délire souleva les applaudissements d'une société rongée de scepticisme, d'égoïsme et de corruption. Pour ce siècle ivre de sa raison et ne croyant à rien de surnaturel, n'était-ce pas une chose impossible, un démenti à tous ses rêves présomptueux que cette humble enfant rendue au souffle de Dieu qui l'inspire et qui la pousse, redoutable au point de renverser toutes les précautions de la sagesse humaine ? Rien ne s'était vu de pareil, depuis qu'à la voix de l'Homme-Dieu le monde avait échappé aux étreintes de la force pour gagner la sphère indépendante et libre où le Christianisme l'a désormais placé. Mais voilà qu'un siècle s'est à peine écoulé, et nous sommes aux pieds de celle qu'abreuvèrent tant d'outrages. Il semble que de douloureuses épreuves nous aient rendu un don d'intelligence historique, une faculté d'intuition qui manquaient à nos pères. »

Ce réveil soudain et puissant de l'opinion ne pouvait trouver notre Cité indifférente. C'est dans son sein que commencèrent, l'année dernière, les premières manifestations. On se souvient du bruit qui se fit autour de la conférence de M. Morin, et la polémique, trop excluvive peut-être, qui s'engagea dans la presse à propos du Donjon. Cette agitation était un symptôme. On sentait bien qu'il y avait une grande réparation à faire, une dette à acquitter. Notre Cité témoin du martyre de Jeanne Darc, la Normandie qui avait fourni l'argent de son honteux trafic, et, souvenir plus douloureux encore, les juges qui l'envoyèrent au bûcher lui devaient un hommage éclatant, « une manifestation personnelle et directe. » M. Bouquet commença son intéressante et très savante étude.

M. O'Reilly à son tour veut aider à cette œuvre, et avant d'en aborder le côté pratique, il examine, pour mieux éclairer son dessein, l'ensemble même de la vie et de la mort de Jeanne Darc. Ce n'est pas une histoire qu'il a en vue, bien qu'il en ait en sa main tous les matériaux.

Digitized by Google

Quelque jour peut-être il tentera cette noble entreprise, où l'ont précédé sans doute des écrivains de renom, mais qu'ils n'ont pas rendu impossible aux esprits de sa trempe. Pour le moment, c'est une exquisse qu'il trace à larges traits. Il fait d'abord le tableau de la France au moment où Jeanne Darc intervient. Les Anglais règnant en maîtres sur nos principales provinces, le peuple démoralisé, ruiné par de longues guerres, délaissant son monarque fugitif, les grands corps de l'Etat se précipitant dans la servitude, le vieil étendard des lys n'ayant plus pour abri que les murs démantelés d'Orléans, pressés de toutes parts par des ennemis nombreux et sûrs du succès.

« C'est du milieu de ces extrémités... que l'on voit surgir un sauveur d'une espèce nouvelle, une simple paysanne dont toute la science consiste à ne rien connaître des choses de la politique et de la guerre. Tout entière à sa mission, à son génie, à la voix de Dieu que lui transmettent sainte Catherine et sainte Marguerite, ses deux saintes, on la voit s'imposer à un roi incrédule, hésitant ou hostile ; entraîner à sa suite les capitaines les plus éprouvés ; soumettre à ses vues surnaturelles les docteurs les plus rebelles ; et soufflant à tous la fièvre patriotique qui la dévore, les pénétrant des accents irrésistibles de ses voix célestes, on la voit réaliser, avec une affirmation de succès qui n'a rien d'humain, une entreprise de tout point surhumaine, une série de prodiges devant lesquels pâlit toute autre histoire. Et pour cela il lui suffit de quelques mois, de sorte que l'on arrive sans transition au dernier acte, au terme lugubre. »

Ce terme lugubre qui nous appartient veut être étudié attentivement. Le noble auteur n'a garde de faillir à cette tâche. Il raconte la prise de Jeanne Darc, et dans leurs détails marquants les préliminaires du procès. Un serviteur aveugle et dévoué du roi d'Angleterre, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et plus tard de Lisieux, homme vénal, remuant, diplomate habile et instruit, rompu depuis longtemps à tous les expédients pour assurer son influence, fut choisi pour présider le tribunal et diriger les débats.

L'Angleterre comptait trouver en ce prélat un instrument docile de

Digitized by Google

sa haine. A côté de lui, et pour la forme, le représentant de l'Inquisition, puis les nombreux assesseurs, choisis avec soin, parmi les membres influents de l'Université de Paris alors tout à la merci de l'étranger, et dans les rangs du haut clergé de Rouen.

M. O'Reilly a jeté sur la première partie du procès, la partie occulte et toute d'instruction confiée à d'Estivet, sur les premiers interrogatoires et sur l'acte d'accusation qui suivit, une lumière nouvelle. On assiste aux préliminaires du jugement qui sont décrits avec méthode et clarté ; on voit ourdir la trame de cette grande iniquité, on suit dans ses détails l'œuvre de perfidie qui aboutit aux douze articles rédigés par Nicolas Midy. Ou je serais bien trompé, ou le savant magistrat a dû faire une étude approfondie de la cause de Jeanne Darc, pour avoir pu en extraire en si peu de pages la moëlle même et la substance. Pour qui a lu les volumineux procès-verbaux du jugement, si obscurs parfois, si pleins de détails dont le sens nous échappe aujourd'hui, de contradictions même, notre admiration est facile à comprendre ; nous avons parcouru bien des écrits sur Jeanne Darc, nous n'avons vu nulle part résumer avec tant de précision et en si peu d'espace ce difficile procès.

Voici les douze chefs d'accusation que M. O'Reilly analyse ainsi :

« Le premier concerne les affirmations de Jeanne au sujet de ses apparitions surnaturelles ;

« Le deuxième, le caractère surnaturel qu'elle attribue à sa mission;

« Le troisième, l'avenir que lui ont révélé sainte Catherine et sainte Marguerite ;

« Le quatrième, son affirmation que les Français seront vainqueurs des Anglais ;

« Le cinquième, le costume d'homme que, depuis son départ de la maison paternelle, elle n'a cessé de porter, même devant ses juges;

« Le sixième, les lettres écrites par elle au nom de Jésus et de Marie, aux principales villes de France ;

« Le septième, son départ de la maison paternelle sous la conduite des soldats ;

« Le huitième, sa tentative d'évasion lorsqu'elle s'était précipitée du haut d'une tour pour ne pas être livrée aux Anglais ;

Digitized by Google

« Le neuvième, la promesse du ciel que lui ont faite sainte Catherine et sainte Marguerite ;

« Le dixième, l'amour qu'elle déclare que Dieu porte aux Français ;

« Le onzième, son culte envers sainte Catherine et sainte Marguerite ;

« Le douxième, son refus de se soumettre à l'Église. »

Cauchon, en habile homme qu'il était, voulut étayer son œuvre de l'approbation de l'Université de Paris ; il obtint aussi les consultations favorables de cinquante théologiens normands. La terreur était grande en Normandie. On délibérait l'épée dans les reins. Il ne fut pas difficile d'enlever les suffrages. Quand on voit que Cauchon lui-même fut plusieurs fois menacé par les Anglais, on s'imagine le sort des suspects ou des indifférents.

Citons ce seul passage : « Les principaux des Anglais estoient « fort indignés contre l'évesque de Beauvais, docteurs et autres as- « sistans au procès, de ce que la dicte Jeanne n'estoit pas convaincue, « condamnée et mise au supplice ; et de ceste indignation comme « ils retournaient une fois du chasteau ils levèrent leurs espées pour « les frapper, disant que le Roy avoit mal employé son argent en- « vers eux. »

Je passe les faits du procès si bien racontés par M. O'Reilly pour arriver au 9 mai, à la scène mémorable qui rend la tour du Donjon à jamais sacrée, lorsque Jeanne brisée déjà par trois mois d'une cruelle détention, fut mise en présence des instruments de torture et fit à ses juges cette fière et décisive réponse :

« Vous ne me ferez pas ce que vous dites qu'il ne vous en prenne « mal au corps et à l'âme... Vraiment, si vous me deviez distraire « les membres et me faire partir l'âme du corps, si ne vous dirai-je « autre chose, et si autre chose vous dirais-je, après dirai-je toujours « que vous me l'aviez fait dire par force... »

Ni la force de la vérité qui parlait par sa bouche, ni l'absence de témoignages sérieux, ni la beauté et la limpidité de sa vie ne la purent sauver. Condamnée par avance, elle n'avait plus, ce

Digitized by Google

semble, qu'à subir sa peine. « Mais, fait remarquer très judicieusement M. O'Reilly, le gouvernement anglais n'avait pas encore atteint son but. Il ne lui suffisait pas que Jeanne fut condamnée par les théologiens et par l'Université, par l'évêque, l'inquisition et les docteurs : il fallait qu'elle se condamnât elle-même. Quel succès si on pouvait l'amener à renier elle-même sa mission, à proclamer elle-même ses mensonges, et impliquer ainsi dans sa chute l'honneur et le droit de Charles VII ! Voilà le résultat qu'il fallait atteindre à quelque prix que ce fut. »

Il fut atteint par la scène du 24 mai qui se joua au cimetière Saint-Ouen, par l'abjuration qui en fut la conséquence. Jeanne, en abjurant s'était, selon eux, publiquement reconnue coupable des crimes que lui imputait l'accusation, elle fut déliée de l'excommunication et condamnée à la prison perpétuelle. Ce premier succès obtenu, la tâche de Cauchon était remplie. Les Anglais cherchaient quelque chose de plus. C'était à la vie de cette Pucelle qu'ils en voulaient ; ils aspiraient à la voir morte, brûlée, anéantie. Il ne devait plus rester de l'héroïne qui tailla tant de fois leurs armées en pièces, qu'une poussière flétrie ; de la sainte qui brava leurs outrages et les confondit de son angélique chasteté, qu'une mémoire maudite par des juges ecclésiastiques. La vengeance était-elle assez raffinée ?

On sait comment elle fut satisfaite.

La dernière partie du martyre de Jeanne a été racontée maintes fois; M. O'Reilly, sans apporter de détails nouveaux, a su en retracer les touchantes péripéties d'une manière intéressante, neuve, animée ; le premier il constate que le privilége de la Fierte qui aurait pu sauver la noble Pucelle, fut, cette année là, « par une ironie vraiment amère, » appliquée à un prisonnier coupable d'un crime odieux. Il retrace avec une émotion et une fidélité vivantes le grand sacrifice du 30 mai. Il nous faut citer cette page éloquente, elle est de celles qu'on admire et qu'on ne déflore pas par l'analyse.

« Une immense population française sympathique, mais morne et terrifiée ; la victime dans toute l'humilité d'une chrétienne prête à paraître devant son Dieu, mais dans toute l'exaltation de son mar-

Digitized by Google

tyre ; l'impression produite par ses derniers accents ; sa malédiction envers son juge ; Loyseleur venant réclamer un tardif pardon : l'impatience des Anglais, leurs fureurs, leurs menaces ; l'évêque éperdu, prononçant sa sentence et se retirant précipitamment, lui et les siens ; l'innocente victime saisie violemment et traînée au bûcher avant même que le juge séculier l'ait ordonné ; son attitude, liée au poteau qui domine le bûcher, seule avec le religieux qui lui présente la croix et son confesseur qui l'entretient de son triomphe prochain ; son invocation à Jésus et à Marie ; ses protestations en faveur de ses voix, de ses apparitions, de ses saintes et de la cause à laquelle elle se sacrifie : le nom de Jésus sortant une dernière fois de ses lèvres expirantes; le silence qui suit cette suprême invocation ; le bourreau arrêtant le feu pour montrer aux Anglais avides son corps encore intact, mais nu et sans vie ; les flammes reprenant leur action destructive ; son cœur retiré des cendres net et entier ; ce qui reste d'elle jeté dans la Seine ; la foule s'écoulant épouvantée ; un Anglais frappé tout à coup de vertige, le bourreau reculant d'horreur devant son propre ouvrage ; la malédiction populaire s'associant aussitôt à celle de la victime ; enfin, ces paroles d'un secrétaire d'Henri VI : « Nous sommes tous perdus, nous ve-
« nons de faire mourir une sainte ! »

Après le meurtre, comme il arrive d'ordinaire, les meurtriers cherchèrent à se justifier. Deux pièces originales sont citées par M. O'Reilly : l'une, le manifeste de Henri VI aux princes de la chrétienté, au clergé, à la noblesse et aux villes de France ; l'autre, la lettre de l'Université au pape, à l'empereur et aux cardinaux. Ils n'eurent pas de peine à obtenir l'impunité ou l'indifférence.

Tous, à son heure dernière, avaient abandonné Jeanne. Charles VII qui lui devait sa couronne, l'oubliait auprès d'Agnès Sorel ; les vieux généraux qu'elle avait conduits à la victoire la laissèrent immoler sans rien tenter pour elle, sauf peut-être Xaintrailles ; le chancelier de France, Regnault de Chartres, archevêque de Reims, métropolitain de Pierre Cauchon, ne donna aucun signe de vie, le pape averti tardivement ne connut pas la vérité.

Digitized by Google

Dieu se chargea de venger sa généreuse, sa fidèle enfant. Il permit d'abord que ses prédictions se vérifiassent à la lettre, que son œuvre s'achevât et que les Anglais fussent tous boutés « hors de France, tous excepté ceux qui y mourront. » Et il en mourut : Plusieurs de ses juges furent frappés de la main de Dieu, terriblement.

C'est là un chapitre curieux du livre de M. O'Reilly.

Rouen enfin fut délivré et la Normandie redevînt française. Charles VII fit, le 10 novembre 1449, son entrée solennelle dans la ville de Rouen. M. O'Reilly raconte d'après les chroniques du temps cette imposante cérémonie. Elle mérite d'être lue : « Nul des roys de France longtemps auparavant n'était entré en aucunes villes de son royaume, si honorablement, ni en plus bel effet et suffisant arroy. »

Toutefois, rien qui révèle de la part de Charles VII aucune émotion, aucun souvenir pour Jeanne Darc. Quand il passa sur la place du Vieux-Marché, et qu'il vint à se rappeler cette douce et pieuse jeune fille qui avait mis à son service son dévoûment, son courage inspiré, son sang et sa vie, qui avait pris sa défense jusque dans les fers, qui était morte en le bénissant, pas une larme ne vint mouiller sa paupière, pas un élan de son cœur ne le porta à venger ni à glorifier la fidèle martyre. Il avait à ses côtés une autre femme, née la même année que Jeanne, Agnès Sorel, la dame de beauté, et sa coupable passion étouffait tout autre sentiment. Il semble que Dieu ait voulu punir cette ingratitude ; Agnès Sorel meurt à Jumiéges le 9 février de l'année suivante, et le 15, le roi revient à Rouen. Alors seulement il se souvient de la vierge d'Orléans, de Patay, de Jargeau et de Rheims, et déclare vouloir « avoir la vérité sur les procès et la manière dont il a été déduit. »

Nous entrons dans la phase de la réhabilitation si bien décrite par M. O'Reilly.

II.

Charles VII donne ordre, en 1450, à l'un des membres de son grand Conseil, Bouillié de l'Université de Paris, d'ouvrir une enquête sur le procès de Jeanne. Bouillié est deux ans à commencer son œuvre qu'il abandonne finalement. Un temps s'écoula. Le cardi-

Digitized by Google

nal d'Estouteville, récemment promu à la pourpre romaine, de passage à Rouen, fut initié par le Chapitre aux monstruosités de la condamnation ; il forma le généreux dessein de réhabiliter la mémoire de Jeanne Darc.

« Pénétré de l'indignation la plus vive, et sentant la nécessité d'exonérer l'Eglise d'un forfait dont on avait voulu se décharger sur elle, il usa de sa qualité de représentant du Saint-Siége, pour informer contre une sentence exécutée malgré l'appel dont elle avait été frappée. D'office et en dehors de tout concours de l'autorité temporelle, il fit procéder dans notre ville à une enquête qui lui mit aux mains des documents nombreux. Bientôt, il retourna à Rome, muni de ces preuves qu'il put appuyer de son expérience personnelle. Il avait eu soin de se munir d'une demande en révision signée de la mère de Jeanne et de ses deux frères. Cette supplique qui ôtait à l'affaire son caractère politique pour lui laisser un caractère religieux et privé, devait, dans la pensée de d'Estouteville, déterminer Rome sans difficulté. Mais d'Estouteville trouva le pape Nicolas V hésitant : la crainte de compromettre la paix à peine rétablie entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, l'arrêtait. Plusieurs années s'écoulèrent, et en mars 1455, la mort vint le saisir avant qu'il eût pris un parti.

« Calixte III eut l'énergie de surmonter les graves considérations qui avaient fait hésiter son prédécesseur. A lui devait revenir l'honneur de la réhabilitation. Peu de temps après son exaltation, par décret du mois de juin 1455, il ordonna solennellement la révision du procès, et en même temps, désigna pour procéder à cette affaire délicate trois des membres les plus autorisés du clergé français, que d'Estouteville lui avait indiqués : l'archevêque de Rheims, successeur de Regnault de Chartres, et les évêques de Coutances et de Paris, auxquels il adjoignit Jean Bréhal, grand Inquisiteur de France. »

Le procès nouveau aboutit à l'anéantissement complet de la procédure de Cauchon et à la sentence du 7 juillet 1456, qui proclame que Jeanne n'a encouru aucune infamie, mais est demeurée pure de toute souillure.

Digitized by Google

Cette déclaration fut suivie d'une cérémonie solennelle qui eût lieu à Saint-Ouen, à l'endroit même où Jeanne avait entendu prononcer sa première condamnation, et le lendemain au lieu de son supplice, à la place du Vieux-Marché. Et comme ces témoignages passagers ne pouvaient suffire, on détermina de planter une croix « digne et honnête, » en mémoire de la sainte Pucelle, afin de comprendre par ce symbole la gloire de son martyre et la pensée religieuse qui avait présidé à sa réhabilitation,

Cette croix fut érigée. Nos pères l'entourèrent d'une pieuse vénération : ils ne passaient jamais devant sans se découvrir ; les jeunes filles y retrouvaient le frais et pur souvenir de Jeanne ; les petits, les faibles, les opprimés venaient y apprendre la résignation. En 1610, un parent de Jeanne Darc, Du Lys, la décrivait ainsi :

« Une croix posée au sommet d'un petit édifice, ingénieusement « taillé et élabouré en pierres de carreau, d'où surgit une belle et « claire fontaine qui jette son eau par divers tuyaux ; au-dessus de « la fontaine est la statue de Jeanne d'Arc, sous des arcades ; à un « étage plus haut, la croix... »

Ce monument si bien en rapport avec sa destination ne devait pas résister à la folle manie du dix-huitième siècle, de tout reconstruire à l'instar des types mythologiques. Jeanne fut transformée en divinité guerrière ; et pendant qu'un poète impie traînait sa mémoire dans la fange, des mains maladroites lui élevaient un monument païen. Une pareille aberration n'est plus possible à notre temps. Le génie si délicat, si intelligent qui préside aujourd'hui à toutes les restaurations, qu'il s'agisse d'histoire, d'architecture, de peinture ou de musique, veut être partout respecté ; et, pour notre part, nous avons confiance qu'il l'emportera à Rouen sur de mesquines considérations de détail.

M. O'Reilly établit ce point de son travail avec une élévation d'idées et une modération de langage qui doivent rallier toutes les sympathies. Plus de parti pris, ni de divisions. Son projet est digne, sensé, conciliant.

Nous lui laissons la parole, le sujet en vaut certes la peine.

Digitized by Google

« Ce que notre ville doit avoir en vue, ce n'est pas Jeanne d'Arc à son point de départ, toute remplie d'ardeur et de foi : Domremy, Vaucouleurs, Chinon, Poitiers revendiquent cette première phase de sa vie. Ce n'est point Jeanne victorieuse, toute entière à sa céleste mission qu'elle croit qu'il lui sera donné de réaliser jusqu'au bout : Orléans, Troyes, Rheims et d'autres villes ont le droit de la représenter ainsi. Ce n'est point Jeanne d'Arc encore debout, mais luttant déjà contre la jalousie, la trahison (1) et l'abandon : à Paris et à Compiègne cette période de lassitude et de désillusion. Nous, ce qu'il nous faut retenir comme nous appartenant en propre, ce dont notre monument doit être l'expression, c'est l'ensemble des faits dont notre ville a eu le douloureux spectacle : Jeanne d'Arc abattue, outragée, avilie, jugée, condamnée, immolée : mais à cette heure encore, affirmant sa mission à la face du ciel qu'elle contemple. C'est aussi Jeanne d'Arc réhabilitée, et placée sur le piédestal d'immortalité d'où elle ne descendra plus !

« Pour une telle situation, que faut-il ?

« Un monument grave et religieux qui réponde aux sentiments dont on reste pénétré au souvenir lamentable d'une si grande infortune.

« Des eaux abondantes pour effacer le crime autant que possible. Au-dessus, Jeanne d'Arc, martyre, dans son attitude suprême. Au-dessus encore, une croix, témoignage d'expiation, de deuil et de réhabilitation.

« Telles sont les données de l'œuvre que notre population a eue sous les yeux pendant trois siècles. Si cette œuvre existait encore, si elle n'eût point été sacrifiée aux préjugés du mauvais goût, elle serait quelque chose d'inappréciable, elle serait l'objet d'une vénération profonde par les évènements dont elle serait la commémoration. Il faut donc la reprendre et réparer ainsi la faute qui fut commise, il y a un siècle, malgré les observations si sages des autorités judiciaires du temps.

(1) Après les documents publiés dans le dernier numéro de la *Revue*, cette assertion est désormais hors de doute.

Digitized by Google

« L'œuvre primitive entrerait donc comme élément essentiel de l'œuvre nouvelle, qui se constituerait des trois parties que voici, réalisées dans le style du milieu du quinzième siècle :

« 1° A la base, un petit édifice de pierre, de trois mètres de hauteur au plus *ingénieusement taillé et élabouré*, de forme trigone (à moins que le surplus de l'œuvre ne permît une base sexagone) d'où sortirait par plusieurs bouches une eau abondante ;

« 2° Au-dessus de cette première assise, s'élèveraient trois arcades ogivales à colonnettes, avec chapiteaux ; entre ces trois arcades richement ornées et entièrement à jour, Jeanne d'Arc sur un riche piédestal. Cette seconde partie de l'édifice aurait de quatre à cinq mètres d'élévation ;

« 3° Une tourelle sur un modèle du temps, ayant sa base et s'appuyant sur les trois arcades et servant de dais à la statue. Sur cette tourelle une croix *digne et honnête*, de trois à quatre mètres d'élévation, ingénieusement *taillée et élabourée*, en pierre, dans le style du temps.

« L'ensemble de l'œuvre, de sa base à son extrémité, aurait de douze à quinze mètres d'élévation.

« Tel est le programme qu'il s'agirait de mettre à l'étude.

« Nous sommes convaincu que plus d'un artiste saurait s'en inspirer utilement. Pour le style et les détails il trouverait dans les édifices de cette époque si nombreux dans notre ville, des motifs de tout point satisfaisants : car aucune architecture n'est plus propre que celle du quinzième siècle à un travail de ce genre, aucune n'ayant su allier à un plus haut degré la grâce à la sévérité, l'élégance à la gravité. Et quant à Jeanne d'Arc, après s'être pénétré des documents que nous n'avons fait qu'effleurer, un artiste digne de ce nom saura retrouver la sublime image que notre ville aspire à contempler. »

Reste une dernière question : Où le monument doit-il être placé ? M. O'Reilly estime qu'à cet égard, il ne saurait y avoir de dissentiment.

C'est sur la place du Vieux-Marché que Jeanne a été brûlée, c'est sur cette place qu'elle doit être glorifiée. Ainsi l'avaient compris nos devanciers, ainsi, espère-t-il, le comprendront les membres du Co-

Digitized by Google

mité. C'est au centre de la Cité, dans ce lieu si fréquenté, sous les yeux du peuple qui conserve religieusement sa mémoire que doit s'élever le monument expiatoire. On ne voit pas quelle objection sérieuse pourrait être faite à ce projet. Au point de vue même de l'embellissement du Vieux-Marché, on ne peut disconvenir qu'il présente une opportunité remarquable. Que si on allègue que la place rappelle des souvenirs funestes parce que on y exécutait autrefois les sentences capitales, nous répondrons que la mémoire de Jeanne Darc purifiera tout le passé. D'ailleurs le sang qui y coula fut-il toujours coupable? N'est-ce pas là que mourut sur l'échafaud, calme et doux, ce bon prêtre, victime des fureurs révolutionnaires, ce généreux confesseur de la foi dont nous avons raconté le sacrifice, l'abbé d'Anfernet. Nous en pourrions citer d'autres dont l'immolation a sanctifié ce lieu fatal. C'est surtout en ces raisons de haute convenances qu'il convient de se dégager de tout préjugé étroit, et d'élever sa pensée au niveau de son cœur. Quoiqu'il advienne, ajoute M. O'Reilly, et c'est là sa dernière parole, notre ville saura rendre à Jeanne Darc un hommage éclatant.

Nous n'avons pas dit jusqu'ici que cet ouvrage, par un sentiment d'exquise délicatesse que chacun appréciera, était dédié à S. E. Mgr. le Cardinal-Archevêque de Rouen. On comprend notre réserve respectueuse.

Il est beau de voir un éminent magistrat rendre publiquement hommage aux sentiments du premier pasteur de ce diocèse, qui le premier avait formé le dessein de provoquer pour Jeanne Darc, dans notre Cité, la réparation solennelle à laquelle elle a droit.

A tous les points de vue donc, l'œuvre de M. O'Reilly est de celles qui méritent les suffrages des gens de bien, des esprits droits et des cœurs généreux Elle est à elle seule une réparation éclatante.

De la vie et de la mort de Jeanne Darc ainsi racontées, il nous plaît de tirer, en dehors des préoccupations locales, un salutaire et consolant enseignement. Nous aimons à le rappeler surtout à l'heure de l'épreuve, avec une invincible conviction : si l'iniquité est parfois victorieuse, Dieu permet que même ici-bas, elle ne triomphe jamais.

L'abbé JULIEN LOTH.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LES MERVEILLES DE LA CÉRAMIQUE, PAR M. A. JACQUEMART (1).
Première partie. — Orient.

Voici encore un nouvel ouvrage destiné à accroître l'importance de nos bibliothèques de Céramique, et dont l'influence sera grande pour la vulgarisation de cette science dont l'histoire est à faire, si les monuments qu'elle comprend sont vieux comme le monde. Ce qui nous reste aujourd'hui du naufrage des civilisations de l'extrême Orient ou de notre hémisphère, c'est le plus souvent un fragment de terre cuite, conservé dans les profondeurs du sol, qui vient nous révéler, après des siècles d'oubli, les mystères religieux ou domestiques de générations disparues.

Comme nous le répétait souvent notre excellent et regretté M. J. Girardin, dans ses cours de chimie : « La science ne devient tout à fait utile « qu'en devenant vulgaire. » Il faut donc admirer sincèrement tous les efforts tentés en vue d'amener une plus grande diffusion des connaissances, car chacune de ces tentatives individuelles a pour effet d'agrandir le champ si vaste de l'esprit humain.

Ce que notre respectable professeur disait de la science en général, nous l'avons constaté souvent pour celle qu'il démontrait si bien, la Chimie. Elle ne devient tout à fait profitable qu'en pénétrant, par le fait de ses applications multiples, jusque dans les couches les plus effacées de notre économie industrielle.

Mais ce don de la vulgarisation n'appartient pas à tout le monde, et reste le privilége des véritables savants. Celui qui possède bien franchement une somme de notions utiles n'a pas besoin, pour se faire entendre, d'emprunter le langage d'une technologie ambitieuse. Il parle clairement, de même qu'il sait réellement ; et je ne connais pas de meilleurs indices d'un savoir certain et solide qu'une conversation rapide et un style serré.

(1) 1 vol. in-18 de 350 pages, illustré de 53 vignettes sur bois. — Paris, L. Hachette, éditeur. — Prix : 2 francs. — A Rouen, chez A. Lebrument, libraire.

Digitized by Google

Ces précieuses qualités sont au suprême degré possédées par M. A. Jacquemart, auquel nous devons déjà l'*Histoire de la Porcelaine*, et qui vient de nous donner, sous le titre des *Merveilles de la Céramique*, la première partie d'une étude complète, dirigée par un goût exquis et un sens droit, dans chacune des divisions de ce vaste ensemble. Collaborateur assidu et laborieux de la *Gazette des Beaux-Arts*, M. A. Jacquemart pouvait, avec une autorité incontestable, résumer dans un travail comme celui qui nous occupe, l'œuvre de ses sympathiques prédilections. Oracle reconnu en matière de goût, son livre aura la fortune de tout ce qui est réellement consciencieux et honnête, et se placera au premier rang des publications de cette nature. Si rien ne doit manquer au succès réel et mérité de cet ouvrage, c'est surtout ce charme particulier qui résulte toujours d'une lecture dans laquelle se révèle à chaque place la science profonde de l'auteur, dissimulée sous l'élégance aisée du style de l'écrivain.

La préface des *Merveilles de la Céramique* est trop courte pour être grosse de révélations. A l'inverse de prospectus comiques et ridicules, le livre tiendra plus qu'il ne promet. — « Dans cette rapide étude, destinée à faire connaître les chefs-d'œuvre de l'art, nous ne nous occuperons donc point des classifications techniques; nous prendrons les terres cuites quelles qu'elles soient, en redescendant du berceau des civilisations vers l'époque actuelle, et en cherchant à faire apprécier bien plutôt les causes morales et les influences historiques qui ont modifié les idées des artistes et le style de leurs ouvrages, que les découvertes auxquelles on doit attribuer les changements introduits dans la fabrication. » Tel est le programme séduisant et vaste de M. Jacquemart. — Il pourrait ajouter encore et dire à l'homme du monde : soyez sans crainte et surtout soyez assuré contre l'ennui ; je n'irai pas chercher dans l'arsenal des dictionnaires jaunis des armes faciles pour vous convaincre que je sais ce que j'enseigne, je parlerai votre langage et j'écrirai comme si je causais avec vous.

Venez donc tous, amateurs, fabricants, collectionneurs, curieux, — si le nom n'est point passé de mode, — et, dans les trois cents pages de ce petit livre, recueillez en quelques heures les enseignements précieux qui vous font si souvent défaut ! Inspirez-vous des conseils d'un ami délicat de tout ce qui vous charme vous-mêmes, et au contact de ce génie sûr, retrempez votre goût, fortifiez votre science mondaine, inspirez-vous des éternels principes du grand et du beau.

Que M. Jacquemart me pardonne de paraphraser de la sorte ce qu'il dit si bien en une seule ligne ! Nous sommes séparés par l'espace infranchissable qui s'étend du maître à l'obscur disciple, et sa bienveillance nous

Digitized by Google

excusera si nous jetons cette note criarde à travers la majestueuse ampleur de sa symphonie.

Pour racheter cette amplification inutile et obtenir la grâce de notre lecteur, nous nous imposerons l'obligation de terminer aussi brièvement que possible par le seul énoncé des divers sujets abordés dans ce curieux volume. Voici les principaux chapitres de cette première partie des *Merveilles de la Céramique :* nous disons à dessein *première partie*, parce que nous attendons très impatiemment celles qui doivent suivre et dont la moins intéressante ne sera pas celle qui sera consacrée à nos chères faïences françaises.

INDEX DE L'OUVRAGE.

Poteries d'Egypte. — Poteries de Terre-Sainte. — Poteries de la Chine. — *Symbolique des formes et des couleurs.* — *Famille verte.* — *Famille rose.* — *Inscriptions et marques.* — Porcelaines du Japon. — *Porcelaine à mandarins.* — *Porcelaine vitreuse.* — *Fabrications particulières.* — *Craquelés.* — Porcelaines de Corée. — Céramique de l'Asie-Mineure. — Porcelaine et faïence de Perse. — Porcelaine de l'Inde. — Poteries Hispano-Moresques. — Poteries Américaines et Mexicaines.

Si nous ajoutons à cette intéressante nomenclature, que le texte est orné de plus de cinquante dessins sur bois, parfaitement réussis, par M. H. Catenacci, nous donnerons à tous nos lecteurs le désir de posséder ce charmant volume, qui est édité par la maison Hachette, à des conditions extraordinaires de bon marché.

Gustave Gouellain.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

NOUVELLES DÉCOUVERTES DANS LE CIMETIÈRE ROMAIN DE LISIEUX.

M. Chaales Vasseur, notre zélé correspondant, veut bien nous faire part des nouvelles fouilles que M. Delaporte a continué de faire dans le cimetière romain de Lisieux et des découvertes qui en ont été le résultat. Elles sont nombreuses et présentent un caractère varié que l'on est loin de rencontrer dans toutes les explorations de ce genre. Nous sommes charmé de laisser la parole à M. Vasseur, qui expose les faits avec un tact véritablement archéologique.

« Le succès des fouilles dont je vous ai déjà entretenu et dont vous avez rendu compte aux lecteurs de la *Revue* dans le numéro de mars dernier, a excité M. de La Porte à continuer son exploration. Comme vous le pensez bien, ces nouveaux travaux ont produit des objets analogues aux premiers ; je n'en répéterai pas la description ; je vais me borner aujourd'hui à vous entretenir des particularités qui me paraissent dignes de fixer votre attention.

« Dans les quarante vases entiers, ou presque entiers, sortis de terre, se trouvent quelques formes nouvelles ; l'une d'elles rappelle assez bien les vases à parfums ou *Alabastra* des Romains ; toutefois, un des vases est en terre grossière, en grès rude sans couverte, et ne porte aucune marque de fabricant. Le second, de même nature, avait sans doute une destination analogue. Quelques vases en terre rouge sont poinçonnés ; mais il m'a été impossible de lire le nom du potier sur l'empreinte trop légère.

« La verrerie a été moins abondante que dans les fouilles précédentes. J'ai compté seulement trois objets de cette nature : un grand vase globuleux semblable à celui dont je vous ai envoyé un dessin ; un fragment de fiole moulée d'imbrications, et un flacon à quatre pans, en verre très épais, s'exfoliant facilement.

« Sur son fond se trouve la marque F I R M tracée sur deux lignes. Ces verres sont incolores ou légèrement tintés de vert ; mais il s'est rencontré, en outre, un fragment convexe de verre coloré en jaune orange assez intense. Je m'étends sur ces menus détails; sachant combien les vrais archéologues aiment à être renseignés sur les moindres faits.

Digitized by Google

« Deux biberons en terre sont venus révéler des tombes d'enfants. C'était peut-être aussi une sépulture d'enfants que celle de laquelle on a extrait les animaux en terre blanchâtre, tels que coq, poule, chat, sanglier, bélier, etc.

« Quelques figurines de même pâte ont été recueillies dans d'autres urnes. Ce sont des nourrices assises dans un fauteuil tressé, tenant un ou deux enfants, d'après le type universellement rencontré, et des femmes nues, les cheveux tombant sur les épaules, que l'on est convenu d'appeler des Vénus, et dont la hauteur varie, suivant les types, de 12, 13, 16, jusqu'à 19 centimètres.

« On n'a rien recueilli de ces petits objets usuels, accompagnement ordinaire des sépultures, si ce n'est un anneau de bronze, quatorze perles de collier, des billes en terre cuite, sept fers à cheval et une vingtaine de monnaies. Celles des monnaies assez bien conservées pour en faire l'attribution sont un Commode, un Vespasien, un Marc-Aurèle et une Sabine. Ces deux derniers bronzes à fleur de coin sont d'une grande beauté. Sur le revers du premier figure VIC*toria* GER*manorum*. Le revers du second représente un homme et une femme se donnant la main, avec les mots : CONCORDIA AUGUSTORUM.

« Mais il a été fait, en outre, une découverte sur laquelle je veux plus spécialement attirer votre attention. Au milieu de toutes ces sépultures, la pioche des ouvriers a rencontré une masse de briques disposées dans un certain ordre, couvrant une superficie de six pieds carrés. Après les avoir enlevées, on a retrouvé sous cette sorte d'abri de cent cinquante à deux cents figurines en terre blanchâtre, semblables à celles que je viens de vous signaler. La plupart étaient brisées, non par l'effet de la pression des terres que les briques avaient neutralisée, mais comme si elles avaient été jetées précipitamment dans ce réceptacle, pour les soustraire, elles ou leurs possesseurs, à une recherche compromettante. Toutes ces statuettes étaient des Vénus ; cinq seulement représentent des nourrices ou Latones ; il y avait aussi deux bustes sur un petit piédouche circulaire, type également connu.

« Vous vous rappelez assurément que semblable découverte a été faite, en 1825, aux Baux-Sainte-Croix, dans la forêt d'Evreux, et depuis dans d'autres endroits également déserts. Ici, on les trouve dans un cimetière païen, lieu évidemment entouré d'un certain prestige superstitieux. Jusqu'à présent, des conjectures seules ont été faites sur les causes qui ont pu motiver ces enfouissements d'objets destinés, sans doute, à des offrandes votives aux divinités païennes. Est-ce le résultat de quelque édit d'un em-

Digitized by Google

pereur chrétien ? Y a-t-il eu une autre cause ? A vous, Monsieur, d'élucider la question.

« CHARLES VASSEUR. »

En archéologie, on ne saurait procéder qu'à l'aide d'analogues. Or, en pareille matière, les analogues nous manquent. Nous connaissons des mares et des fontaines où l'on a jeté des statuettes de Vénus et de Latones, comme à Baux et à Mirville ; mais ces sources n'étaient pas voisines d'un cimetière. La pensée de la lutte chrétienne se présente naturellement à l'esprit ; mais pour être la naturelle, cette idée pourrait bien n'être pas la plus vraie. En attendant une solution meilleure, M. Ch. Vasseur fera bien de laisser sa tête sur l'oreiller du doute.

Rouen.—Imp. E Cagniard

Digitized by Google

ÉCONOMIE

INDUSTRIELLE ET RURALE.

(Suite et fin.)

IV.

FOIRES ET MARCHÉS.

Les *Marchés* ont été, dans l'origine, établis à proximité et même au milieu des agglomérations de population qui constituaient les villes et les communes en petit nombre au moyen-âge.

Leur circonscription, avec les hameaux, les faubourgs suburbains et les exploitations rurales environnantes, était déjà alors assez étendue pour que la production et la consommation des denrées nécessitassent de fréquents rapports entre les cultivateurs du sol et les habitants des enceintes fermées.

Les inconvénients, les dangers des déplacements, même à petite distance, étaient nombreux. Il fallait que le cultivateur se fit escorter pour conduire ses denrées « vivantes ou mortes » à la ville ou au bourg le plus voisin.

De là des retards, des empêchements que le larronnage, la peur, la rareté et la difficulté des chemins multipliaient au grand dommage de l'approvisionnement utile.

Au lieu des apports isolés et successifs qui avaient ce double inconvénient d'être exposés à des rencontres fâcheuses, et de ne pouvoir fixer régulièrement le cours des marchandises, les maraîchers, les cultivateurs, et plus tard quelques artisans industriels, tels que pelletiers, foulonniers, etc., qui exerçaient leur industrie sur les cours d'eau de l'extérieur, s'entendirent pour économiser l'escorte et pour se rassurer mutuellement. Ils se réunirent à un jour convenu et partirent tous ensemble conduisant en troupe compacte leurs animaux de bât, chargés de productions diverses, qui trouvaient à la ville voisine ou au bourg le plus proche un écoulement avantageux.

Digitized by Google

A peu près chaque profession, chaque genre de culture avait son auberge, son lieu de stationnement, où le consommateur savait trouver ce qui lui convenait. On rencontre encore l'indication graphique de cet usage dans les sculptures naïves placées à la façade des plus vieilles maisons des villes (1).

Bientôt ce moyen primitif de transaction fit place à la concentration des diverses denrées ou produits en un lieu commode de la cité. Presque partout ce fut, à l'origine, la place de l'église, c'est-à-dire la partie de cette place, située en dehors de ce qu'on appelait le *parvis*, zône souvent fictive, plus ou moins étendue, autour de la façade du temple ou près du portail.

Là, les marchands étrangers furent bientôt rejoints par les marchands et artisans de l'intérieur qui cherchaient à profiter aussi de l'affluence de populaire amenée par ce rassemblement.

Tandis que les bourgeois, les ménagères prenaient l'habitude de venir faire leurs provisions ou leurs achats « sur le carreau », les importateurs y trouvaient profit et commodité, et naturellement, sous l'empire de l'accoutumance, — comme on disait alors, — les *marchés publics* se trouvèrent ainsi constitués.

Naturellement aussi le clergé, à qui ces assemblées proche l'église occasionnaient «moult dommaige», puis les officiers municipaux, qui avaient la charge de faire opérer « le nestoyage et esponchage du « carreau des marchands » après leur départ, imposèrent certains droits que tout possesseur d'une place devait acquitter pour l'occuper sans trouble.

De là les *droits de place aux marchés*, taxations qui, perçues d'abord sous différentes dénominations et au profit tantôt du seigneur, tantôt du clergé paroissial ou de la commune, tantôt même au profit du roi pour certaines marchandises dénommées, ont été maintenues à titre de *revenus ordinaires des communes*, par la loi du 18 juillet 1837.

Dans la suite, ces marchés, autorisés ou non, ne furent guère limités quant à la nature des objets qu'on pouvait y mettre en vente.

(1) Description des anciennes maisons de Rouen, E. de Laquerrière.

Digitized by Google

Avec leur base primordiale, qui consistait dans les denrées immédiatement propres à l'alimentation, on y fit successivement figurer, selon les localités, le gros bétail vivant et toutes sortes de produits des diverses industries, que fournissait la contrée.

Mais l'approvisionnement de ces marchés n'était et ne pouvait être tiré que de localités peu distantes de celles où ils s'étaient formés.

C'est aux développements de plus en plus grands de l'industrie des étoffes et de la fabrication des objets de fantaisie et de luxe, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, qu'il faut en général rapporter la création des *foires* avec le caractère qu'elles offrent encore aujourd'hui (1).

Le privilége de la tenue d'une *foire* était considéré par les villès comme une grande faveur. Il était concédé par le souverain, soit en commémoration d'un grand fait religieux, tel que la cérémonie de la *Levée de la Fierte de Saint-Romain*, à Rouen, soit en vue de favoriser une cité qui avait souffert de la guerre ou de quelqu'autre agent de dépopulation, soit uniquement en récompense d'un acte de dévoûment ou de fidélité.

Quoique certaines foires aient été autorisées spécialement pour un objet déterminé de consommation ou de transactions, tel que la vente des chevaux ou celle des laines, en général ces établissements avaient pour caractère essentiel à partir du XVIe siècle, de rassembler en un même lieu, durant un ou plusieurs jours et même parfois une ou plusieurs semaines, avec exemption de taxes de toute nature, toutes les matières susceptibles d'échange, c'est-à-dire propres au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Aussi était-ce une grosse affaire en Conseil du roi, quand, le besoin se faisant sentir de donner, dans ce sens, une impulsion au régime public, il s'agissait de déterminer le point où serait créée une nouvelle foire. Il en est dont l'établissement ou la restauration a nécessité de longs pourparlers et des dépenses considérables, dont on

(1) Quelques-unes (*feriæ*) ont une origine beaucoup plus ancienne qu'elles tirent de l'affluence des grandes assemblées religieuses des premiers siècles de l'ère chrétienne. Mais celles-ci n'étaient pas constituées de la même manière.

Digitized by Google

retrouve la trace dans les actes des municipalités, du XVIe au XVIIIe siècle.

Indépendamment du caractère particulier dont nous venons de faire mention, les foires différaient des marchés en ce qu'elles attiraient un bien plus grand nombre de marchands et d'acheteurs et que la majeure partie de ces commerçants et de ces chalands y accouraient de pays souvent fort éloignés.

Elles constituaient ainsi, outre l'élément commercial, des espèces de comices où, par occasion, on traitait de matières politiques, religieuses et mêmes internationales.

Il y a longtemps que ces grandes assemblées ont perdu l'importance qui les distinguait jadis.

Aujourd'hui, un certain nombre de petites bourgades ont transformé nominalement leurs simples marchés en foires ; d'autres demandent une dotation de cette nature, soit par esprit de rivalité contre telle petite ville voisine qui, de son ancienne splendeur seigneuriale, n'a conservé que sa foire ; soit parce qu'à l'aide des éléments de production dont elle dispose, elle espère fonder ainsi, sur les habitudes des populations environnantes, son agrandissement et sa richesse futurs.

Quelques-unes seulement des anciennes foires ont pu, à travers les siècles, garder une portion, chaque année décroissante du reste, de leur antique renom. Telles sont les foires de Beaucaire, de Guibray, de Tarascon, de Toulouse, de Nantes et de Rouen.

L'histoire de la propagation et de la décadence successives des foires et des marchés n'aurait ici qu'un intérêt secondaire. Nous franchirons les deux derniers siècles pour arriver de suite à l'époque actuelle, où l'on voit qu'aucune ville n'est dépourvue de ces établissements, et que la plupart des bourgs, puis un grand nombre de communes moyennes en possèdent également au moins un (1).

Aujourd'hui, en effet, — pour concentrer le cercle de l'indication,

(1) Cette extension a été facilitée, du reste, jusque vers le milieu du siècle dernier, par les solennités religieuses, les pèlerinages, les anniversaires, qui, sous le nom d'*Assemblées*, ont successivement introduit l'usage des réunions marchandes dans de petites localités.

Digitized by Google

— ne voit-on pas que, dans un seul département de 760 communes, il n'y en a pas moins de 104 possédant des *foires*, et 106 ayant des *marchés* plus ou moins nombreux et fréquentés.

Ce département, c'est celui de la Seine-Inférieure. Ainsi, l'arrondissement de Rouen compte 51 foires et 11 principaux marchés; l'arrondissement de Dieppe 36 foires et 33 marchés; l'arrondissement du Havre, 42 foires et 25 marchés ; l'arrondissement de Neufchâtel, 28 foires et 19 marchés; et l'arrondissement d'Yvetot, 63 foires et 18 marchés; en tout 220 foires et 106 marchés, ou 336 établissements de transactions commerciales répartis entre 50 cantons!

En admettant qu'un certain nombre, peut-être le quart de ces assemblées, soient tombées en désuétude ou ne vivent plus qu'à peine en se traînant vers la ruine, il en restera encore une quantité dont on peut dire qu'elle est véritablement hors de proportion avec l'intérêt qui a pu, dans l'origine, motiver leur création.

N'y a-t-il pas là un excès entraînant des inconvénients de plusieurs sortes; et n'est-ce pas la possibilité de cet excès qu'avait eu en vue la loi du 18 vendémiaire an XI, en défendant de créer de nouveaux marchés sans autorisation, et en se bornant à permettre le maintien de ceux établis sous l'empire de la liberté illimitée résultant des décrets de la Convention nationale (loi du 14 août 1793).

Cette courte excursion dans le domaine de l'histoire nous ramène à notre sujet.

Nous cherchions précédemment les causes plus ou moins directes des sensibles modifications d'habitudes survenues depuis quelques années dans les conditions de l'existence rurale: évidemment, une de ces causes réside dans la multiplicité des foires et marchés, dans les fréquentes occasions de déplacement qu'ils procurent aux gens de la campagne.

Tel canton du département, que je connais, offre chaque semaine à quelques kilomètres de distance, l'appât de trois marchés et parfois quatre aux populations de ses 17 communes et de ses 83 hameaux! Aussi, pour bon nombre de ses habitants, le mercredi, le vendredi et le samedi sont-ils considérés comme des jours de demi-chômage.

Digitized by Google

Ces jours-là ne laissent que peu d'heures, de grand matin, au travail de la ferme ; encore ce travail est-il exclusivement affecté au classement des denrées à porter au marché.

N'allez pas croire que, pour économiser les dépenses et ménager le temps, le fermier choisira celui des trois marchés de la semaine le plus convenable pour la livraison de sa marchandise, non. Il ne voudra rien perdre de cette triple occasion de déplacement qui lui est offerte, dût-il sans nécessité répartir entre ces trois jours l'apport normal hebdomadaire de son exploitation qu'il pourrait aisément écouler en une seule fois chaque semaine.

Aussi à l'aube de chacun des trois jours, le cultivateur ne manque pas d'atteler, et, quelque temps qu'il fasse, de porter à la vente une petite fraction de ses produits.

C'est qu'il ne s'agit pas seulement pour lui, comme on pourrait le croire, de les offrir utilement en profitant des variations du cours : le motif réel, c'est l'attrait d'une distraction, d'une occupation peu pénible, c'est l'habitude prise de certaines satisfactions que procure un milieu plus animé.

A la rigueur il pourrait ne rester au marché qu'un moment, et, sa marchandise vendue, rentrer aussitôt au foyer rural où il a à surveiller ses valets, à tenir compagnie à sa femme, à veiller à la direction de sa famille et de ses intérêts ; mais point.

Ce à quoi il aspire surtout, c'est de rencontrer des amis de bouteille, des confrères en vacance comme lui. Voyez-le, flânant dans les rues de la ville ou du bourg, badaudant, parcourant sans hâte tous les lieux de réunion, entrant dans un cabaret, puis dans un autre, puis dans un troisième, consommant ici du café, là de la bière, plus loin des liqueurs, jouant aux cartes ou aux dominos. Perpétuellement mobile et désœuvré, son plaisir est de rencontrer celui-ci, de le quitter, de le retrouver encore dans des courses et des stations interminables, entrecoupées çà et là de rares visites à la halle.

Le soir, qui vient toujours trop tôt à son gré, le trouve las et dans un équilibre imparfait. Alors notre homme cherche encore cependant un dernier endroit pour *boire le coup de l'étrier*, rassemble à la hâte ses paniers, ses sacs, les provisions qu'on l'a chargé de rapporter et

Digitized by Google

dont il a oublié la moitié, va faire atteler le cheval au cabriolet ou à la cariole laissé depuis le matin à l'auberge, et, finalement, animé d'une ardeur surexcitée, lance à grands coups de fouet son véhicule dans les chemins de traverse, heureux s'il ne verse pas en route et ne répand pas le long des ornières une partie des objets qu'il transporte, avant de rentrer en triomphateur à la ferme....

C'est ici qu'est le revers de la médaille. Le *maître* n'est pas sans inquiétude sur l'accueil que lui fera la *maîtresse*; et, à la campagne ordinairement, la maîtresse crie haut et longtemps :

« On a attendu avec impatience; il y avait ceci et cela à faire; personne n'était là pour donner un coup de main; tel accident est survenu à l'attelage, dans la vacherie ou la porcherie; tel domestique s'est absenté ou a mal travaillé; personne n'a pu remédier à tous ces maux : *monsieur* était au marché !... Le souper a attendu, mais inutilement : *monsieur* n'avait besoin de rien, sans doute ! » et ceci, et cela. L'aigreur se mêle aux justes récriminations; les serviteurs et les enfants ont le fâcheux spectacle du désaccord entre ceux dont le devoir est de leur inspirer le respect; le mari s'entête à ses mauvaises habitudes, et, de jour en jour davantage, la désaffection, le défaut d'ordre, les *dépenses improductives*, la mollesse dans le travail font, grâce au marché voisin, que les meilleures exploitations rurales sont condamnées à l'immobilité et à la gêne.

. . . . . .

Cette ébauche, prise sur le fait, du ménage du cultivateur, fait peut-être descendre la question sociale dans des détails un peu vulgaires. Mais j'espère qu'on les excusera en considération de leur exactitude et en se rappelant que c'est dans l'expérience des faits qu'on trouve les vraies solutions.

Nous ne chercherons pas ailleurs le point de départ des tendances progressives à l'ivrognerie, qui se manifestent chez les gens de la campagne; des aspirations de leurs enfants vers les distractions et les plaisirs des villes; enfin, d'un certain affaiblissement graduel de l'ardeur au travail, de la simplicité et de la modestie; d'où il résulte un double dommage :

Digitized by Google

Dommage pour la production et l'utilisation normale des biens de la terre — au point de vue social;

Dommage pour le bien-être et la moralisation des classes rurales — au point de vue particulier.

Voyez, en effet, ce qui arrive et comme cet s'enchaîne. Depuis peu d'années, les bourgades qui avaient, ou qui ont obtenu l'autorisation de tenir des foires ou marchés, ont considéré, à bon droit d'ailleurs, ces établissements comme leur principale richesse.

Des droits de péage, de mesurage et d'emmagasinage leur ont procuré d'importants revenus, à l'aide desquels ces communes ont pu reconstruire, réparer ou entretenir leurs édifices publics : la halle, la mairie, l'hôtel de la gendarmerie; bâtir une maison d'école, fournir un presbytère, satisfaire en un mot à ces obligations légales, à ces persistantes recommandations qui les trouvaient, auparavant, sans moyens d'exécution.

Mais en même temps que ces choses utiles s'accomplissaient, à mesure que les travaux recommandés par un sage progrès embellissaient la localité, et y attiraient un plus grand nombre de visiteurs et de marchands, le besoin s'y faisait sentir d'un supplément d'auberges, de cabarets et de cafés. L'industrie locale attirait vers ces nouveaux débouchés les capitaux peu productifs ou hésitants ; de là une source plus abondante de revenus ordinaires pour les communes, auxquelles la loi attribue une bonne part dans l'impôt des *patentes*.

La progression du nombre de ces *maisons de dépense* devint même en peu de temps si exagérée, que l'administration centrale dût s'occuper d'en restreindre successivement le chiffre, malgré l'importante considération des avantages financiers que cette branche d'industrie procure à la commune d'abord, puis à l'Etat par les droits de consommation sur les liquides, qui, vous le savez, sont une des principales ressources du trésor public.

Le principe de ces justes restrictions se maintient en vigueur. Mais que de moyens d'échapper à son application! Quoi qu'on fasse, le pli est pris; les cafés, cabarets et débits de boissons restent en grand nombre dans les communes à marchés. Ils continuent abondamment

Digitized by Google

d'offrir aux habitudes qu'ils ont créées, ces satisfactions dont l'excès et le danger sont maintenant connus.

De même et par l'effet de cet instinct d'imitation qui est l'agent tout à la fois de la force et de la faiblesse humaine, il n'est plus de si petit bourg qui n'ait ses assemblées, ses fêtes de pompiers, ses réunions d'orphéonistes, ses bals par souscription, etc., — toutes œuvres de progrès qui, même lorsqu'elles ont la bienfaisance pour but — je ne veux pas dire pour prétexte — ne sont pas sans laisser encore aliment et profit *aux établissements de consommation.*

De toutes parts il se fait vers le plaisir et les distractions coûteuses un mouvement attrayant, qui se colore des meilleures nuances : Ici, ce n'est plus seulement l'œuvre du cabaret qui se propage, c'est une excitation plus générale qui, d'apparence moins dangereuse, s'adresse à toute la jeunesse des villages, et l'entraîne vers une transformation singulière.

Les modes excentriques, les usages plus ou moins ridicules, les pratiques anti-économiques qui ont pris naissance dans les grandes cités, et qui ont passé, à moitié usés, dans les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, pénètrent chaque jour dans les plus lointains hameaux où ils apportent, à défaut du frein qu'une éducation relative impose ailleurs, le goût de la toilette, l'intempérance, la paresse, et ce qui s'en suit...

Mais je ne veux pas davantage creuser ce sujet sur lequel il me suffit d'appeler la réflexion. Pour le traiter complètement sous sa double face morale et sanitaire, il faudrait l'autorité doctorale du médecin qui ne recule pas à nommer la maladie par son vrai nom, quand la science lui enseigne un moyen de guérison quelconque. Il faudrait l'autorité, plus haute encore, du vénérable conseiller des consciences qui sait jusqu'où peuvent aller, dans les âmes rurales, par leur contact avec les idées et les mœurs du progrès, les troubles et les désordres intimes.

Je vous dois seulement quelques aperçus complémentaires, dans l'ordre des prémisses que j'ai posées.

Je l'ai dit : les foires et les marchés, les foires principalement n'ont plus le caractère d'utilité et de spécialité qui en avait motivé la créa-

Digitized by Google

tion au temps des communications difficiles entre les lieux de production et ceux de consommation.

Ils sont devenus, pour la plus grande partie, des sujets de dépenses improductives et de distractions nuisibles à une bonne économie rurale.

Cependant les formalités édictées à leur égard par la loi de l'an II, et qui pouvaient encore en limiter la trop grande propagation, viennent de céder aux principes nouveaux de décentralisation. Désormais il sera bien difficile de ne pas donner plus large carrière aux demandes d'institutions de ce genre. Si l'on est amené, par là, à satisfaire aux raisons d'intérêt privé et local devenues plus puissantes sous l'empire d'une compétence d'autorisation plus rapprochée, il n'y a pas de raison pour que, dans peu d'années, toute commune pouvant justifier de quelques moyens financiers ne se trouve en possession d'un marché; ce qui multiplierait à l'infini, de concert avec l'abondance et la bonne viabilité accrues des voies publiques, les occasions de déplacement de tous les agents, déjà si peu fixes, de la production rurale.

Ce retour à l'extension moins limitée des établissements ruraux de transactions, a-t-il son principe dans la vue de les ramener comme le voulait le décret de la Convention nationale, à l'application de la liberté illimitée du commerce?

A-t-on pensé que la logique voulait qu'il n'y eut plus d'exception à cette règle, même dans l'espèce de monopole communal basé, quant aux foires et marchés, sur les convenances topographiques, les habitudes antiques des populations, la spécialité des denrées et la certitude des débouchés?

L'expérimentation qui commence nous dira si la réforme doit avoir un tel caractère, et si l'on doit voir, dans la diffusion de plus en plus grande, des rapports entre le producteur rural et le consommateur citadin, le moyen pratique de restreindre, par la force des choses, le nombre des foires et marchés aux seules localités centrales où se révèlera l'intérêt réel des transactions périodiques.

Je ne suis pas éloigné de pencher pour l'affirmative.

A. DE LÉRUE.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

DES ESPRITS

ET DE LEURS

MANIFESTATIONS DIVERSES,

PAR J.-E. DE MIRVILLE.

(Suite et fin).

Le principe premier une fois reconnu, tout en découle naturellement, facilement; aussi quel enchaînement dans les idées, ou plutôt c'est la même idée illuminant tout, éclairant tout. Le lecteur est surpris de se reconnaître pour la première fois dans ce dédale et de voir enfin, clair comme le jour, que le vrai rôle de l'obélisque ne se bornait pas à contenir de simples inscriptions, mais bien, comme toutes les pierres sacrées, à s'entendre avec le Dieu qui venait y résider. Sur ce point, Julien l'Apostat, qui probablement s'y connaissait, est aussi affirmatif que le savant P. Kircher. Les anathèmes bibliques, et à mille ans de distance, les exorcismes des papes prononcés sur ces mêmes monuments, donnent raison à tous les deux. « On peut dire que les obélisques n'étaient que *des contrats de parenté* entre les dieux et les hommes, » dit un archéologue resté dans l'estime de la postérité.

Par un savant rapprochement, notre auteur retrouve les éléments sidéraux ou génies des éléments. Leurs lettres initiales serviraient, au dire d'un franc-maçon, de signes maçonniques pour désigner les

Digitized by Google

quatre anges qui président aux quatre éléments. Car les doctrines suivies dans nos temples maçonniques tirent leur origine des mystères et des doctrines de l'Egypte.

Subordonnés aux francs-maçons initiés, nos francs-maçons vulgaires feraient donc encore ici de la prose sans le savoir.

Les obélisques chinois, ceux de l'Inde, du Mexique, offrent de très grandes analogies avec ceux de l'Egypte. La croix, le cercle, les serpents, les dragons, figurent dans leurs alphabets. Les sorciers des sauvages américains se servent des mêmes signes qui figurent sur notre obélisque du Louqsor.

« Explique qui le pourra, dit notre auteur, cette transplantation égyptienne et cette indélébile souvenance de signes, d'observations infinitésimales chez des sauvages qui n'écrivent jamais, lorsque les peuples qui écrivent ont tant de peine à conserver les faits et les prescriptions de leurs ancêtres dans toutes les circonstances. Qu'on ne nous parle donc plus de transmission naturelle ! »

Les difficultés, les facilités restent absolument les mêmes pour les pyramides, les stèles et les papyrus. Le papyrus Harris dépasse tous les autres par l'intérêt qu'il présente et par les détails qu'il contient. C'est un cours complet de magie : calendriers des jours néfastes, naissances d'enfants sous une mauvaise étoile, doctrine des mânes, procès d'un magicien comme au moyen-âge. En deux mots, c'est toujours la même histoire ; mais quelle curieuse histoire ! Toute cette magie n'était donc écrite que parce qu'elle était en action. On n'élève pas de monuments aux choses abstraites et de pure imagination.

Rappelons-le toujours, les symboles ne sont que la représentation des faits, ils ne s'acceptent qu'à cette condition.

Des temples et des monuments, l'auteur passe tout naturellement aux statues et à leur animation. Ces statues se transportaient quelquefois d'un lieu à un autre, malgré tous les efforts faits pour les retenir, ou bien, fixées à leur place par une force supérieure, rien ne pouvait les en déloger. Ces caprices, comme ceux de la foudre, étaient aussi accompagnées de punitions décernées aux mécréants

Digitized by Google

et aux sceptiques, qui ont toujours été beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imagine d'ordinaire.

La statue de Memnon était de toutes la plus célèbre. Pour cette statue, diverses explications du phénomène ont été produites et admises, bien qu'entre elles elles se déclarent impossibles; ce qui n'empêchera cependant personne d'en appeler à ces explications et de les déclarer irréfutables. « Irréfutables, oui, excepté par elles-mêmes, » reprend l'auteur. Tacite, le grave historien, range les phénomènes de cette statue au nombre des plus brillants prodiges.

Ce spiritisme des statues, ainsi appelé avec tant d'à-propos, était donc le grand moyen des oracles.

Il n'était pas le seul : toute la nature devenait révélatrice. Ainsi, le chêne de Dodone, ce chêne faisant exception à tous les arbres de son espèce, le trépied, la caverne de Delphes, répondaient aux mêmes besoins par des prodiges identiques. Tout le monde voudra lire et relire la narration de la descente de Pausanias dans l'antre de Trophonius. M. de Mirville l'accompagne de réflexions justes et piquantes puisées dans la connaissance parfaite qu'il a de toutes ces questions, et gourmande vertement les prétentions incroyables des critiques modernes, qui veulent en savoir là-dessus plus que les témoins et les acteurs eux-mêmes.

Ces antres et ces cavernes étaient comme le sanctuaire du paganisme ; le dieu y résidait, de là partaient les oracles.

Les écrivains ecclésiastiques et les Pères ne s'y sont pas trompés, ils parlent à cet égard comme les païens eux-mêmes.

Il en est ainsi pour les livres sybillins. La dissertation qui les concerne est des plus lumineuses et des plus concluantes. Le monde était dans l'attente de ce qu'ils annonçaient. Ces livres étaient sous la garde de ce que Rome comptait de plus honorable parmi ses patriciens. La peine de mort est infligée à un magistrat qui en a laissé prendre copie. On les consulte, et toujours avec fruit, dans les grandes calamités. Mais il est un point sur lequel ils insistent, c'est la venue future de cet enfant divin, de ce roi sauveur qui inquiète Cicéron, que Virgile a chanté, que Tacite et Suétone font naître en

Digitized by Google

Judée. Lactance, cet ancien prêtre du Capitole, est converti par la lecture de ces livres, et met ses contemporains au défi de prouver la moindre altération. Constantin à Nicée proclame leur véracité, et pas un évêque arien n'y contredit; Joseph, le juif, y trouve toute l'histoire de sa nation depuis le temps de Moïse..... et mille autres preuves dont M. de Mirville fait ressortir l'authenticité. Eh bien! tout cela est comme non avenu devant la critique moderne, qui reconnaît cependant qu'un de ces livres existait *certainement* huit cents ans avant Jésus-Christ.

Ce dernier aveu suffit à l'auteur, et il a bien raison, car c'est là toute la question. L'Eglise n'a donc pas eu tort d'attester l'analogie de ces livres mystérieux, de ces prophéties secondaires avec ses grands prophètes et de chanter à son tour le fameux *Teste David cum sybilla* du *Dies iræ* de Malabranca.

Il est temps de pénétrer dans le sanctuaire des temples de ce paganisme que nous venons de voir rayonner sur toute la nature.

C'est dans ces sanctuaires ouverts aux dévots qu'il devait se manifester de préférence par son action immédiate, par ses communications les plus intimes et les plus bienfaisantes, c'est-à-dire par ses grâces et ses guérisons.

Ces guérisons, souvent instantanées, s'obtenaient au moyen de remèdes qui n'opèrent plus. Cette pharmacopée mystique était inscrite sur des colonnes, dans des temples et sur des tables hermétiques; on y joignait les incantations, les charmes. Des populations entières, atteintes de folie, se trouvaient guéries. Les agents de ces remèdes étaient plus que de simples savants, plus qu'une corporation, c'étaient une race sacerdotale. Cette grande famille médicale a duré sept à huit siècles, laps de temps assez long pour lui donner le droit à un certificat de vie bien historique, sinon de bonnes mœurs. Mais ce qui reste d'obscur, ou plutôt est impossible à expliquer par nos savants, se trouve parfaitement éclairci, pour l'auteur du livre des *Esprits*, par l'identité des moyens employés dans ces temples et ceux employés dans nos traitements magnétiques.

Ces guérisons étaient ordinairement annoncées dans des songes.

Digitized by Google

Toute l'antiquité a cru à ces songes. C'était tout simplement notre somnambulisme mesmérien. M. de Mirville en donne une preuve fort amusante dans l'exposition comparée de nos consultations spiritiques modernes et celle du rhéteur Aristide. Dans tout cela, il n'y a ni médecine véritable, ni sommeil proprement dit, mais bien hallucination sur-intelligente.

Cette question conduit à celle des exorcismes, des possessions, des talismans et des formules conservées dans les rituels de l'immense catalogue de toutes les cérémonies lustrales. Sur ces sujets, sur la distinction des bons et des mauvais démons, le théologien Jamblique parle comme nos théologiens : on croit entendre un Père de l'Eglise dans le dénombrement de toutes ces hiérarchies. Cette religion avait donc ses mystères. Ils ont donné lieu, comme on le pense bien, à de nombreuses explications; mais un fait les domine tous. Car « il est digne de remarque, dit un de nos mythologues, que des mystères d'un caractère très analogue à ceux des Grecs ont été représentés chez des populations sauvages n'ayant jamais eu avec les autres peuples de l'antiquité la moindre relation. » Au reste, ajoute-t-il, l'objet des mystères était d'exciter fortement le sentiment religieux, c'était un enseignement tout analogue à celui que donne l'église catholique dans ses cérémonies, notamment dans celles de la messe, où se trouve représentée symboliquement toute la passion du Christ. »

Dans ces mystères, la transmission de certains objets était un véritable sacrement. Cet auteur n'a malheureusement que trop raison en un sens. La parodie sacrilége avait devancé l'acte réel, c'est-à-dire que le divin sacrifice avait été dénaturé en l'honneur de celui contre l'influence malfaisante duquel il devait s'accomplir un jour. Ces mystérieuses réunions entreprises dans un but véritablement religieux, se terminaient par d'indescriptibles horreurs au milieu desquelles le *génie* du mal, se démasquant, se complaisait à se manifester dans sa honteuse nudité.

Les bacchanales, en effet, sont restées dans la mémoire des peuples comme le dernier degré du cynisme. Le livre des *Esprits* en fait

Digitized by Google

voir l'inspiration et la coopération sataniques. Il en soulève le voile avec une discrétion très contenue et en même temps assez claire pour permettre de mesurer la profondeur de cet abîme infernal.

Nous reculons devant les détails de cette profanation horrible du plus saint de nos mystères. On connaît cependant l'indulgence de nos écrivains modernes pour cette partie de la liturgie payenne. Ainsi, ils ne craignent pas de comparer, que dis-je? de préférer à nos saints mystères ceux qui, s'ils essayaient de s'introduire sur cette terre de notre France, iraient bien vite aboutir en cour d'assises, et très certainement à huis-clos.

Tout le monde a lu la dédicace d'un livre trop célèbre où l'auteur associe l'âme de sa malheureuse sœur au souvenir des femmes de la sainte Byblos des mystères antiques! Ces mystères avaient l'Egypte pour mère-patrie. Nous pouvons les suivre à travers l'histoire, changeant continuellement leurs noms sans changer de nature. Leur but est toujours la réhabilitation du mal poussée jusqu'à l'adoration de celui en qui il se personnifie; leur moyen des voluptés infâmes. On les retrouve au début du christianisme, donnant lieu à diverses sectes comprises sous le nom de Gnosticisme. Au moyen-âge, ce sont les Vaudois, les Cathares, les Albigeois et autres. Il y a là un enchaînement qui, à la rigueur, pourrait s'expliquer par la succession historique; mais que dire de ces initiations identiques trouvées chez de pauvres sauvages, au fond des forêts de l'Amérique, accompagnées de cérémonies toujours les mêmes, et dans lesquelles cependant, pour l'honneur de leur principe, les allégoristes ne veulent voir absolument que des symboles et des allusions poétiques. « Soit, poètes les Algonquins, poètes les Esquimaux, poètes les Hurons! Il n'y a pas jusqu'à l'infanticide chez les Areois qui ne rentre dans la catégorie des choses poétiques! Et toute cette poésie en l'honneur du serpent comme en Afrique et dans les temples antiques, à lui tous les honneurs divins! Pour lui ces danses orgiastiques, ces hurlements épouvantables, ces actes révoltants d'obscénité, et trop souvent pour lui, comme dernièrement encore chez les Vaudoux, l'immolation de victimes humaines! »

Digitized by Google

Ainsi les mots seuls sont changés, et encore ne le sont-ils pas toujours. L'ob (serpent soleil) de la Bible, reste l'*obie* des Nègres, avec son adjectif *obeia* ou *obeah*. L'identité est complète, la même cause devant produire les mêmes effets. Une grammaire bien savante a trouvé plus simple de lui conserver les mêmes termes.

« Allez à cette heure chez les Négritiens, s'écrie quelque part M. de Mirville, ils vous fourniront à eux seuls plus de lumières que tous les mémoires académiques. »

Toutes les religions viennent de nous ouvrir leurs annales. Ainsi s'exprime l'auteur au dernier chapitre. Alors, jetant un coup d'œil sur l'avenir, il se demande si le monde n'est pas menacé d'une nouvelle hérésie. Une secte s'élèvera qui, voulant concilier l'ancienne thèse, c'est-à-dire l'intervention directe de la divinité dans les choses de ce monde, prouvée par les faits merveilleux dont l'histoire est remplie, et qui paraissent vouloir aujourd'hui en reprendre la direction d'une manière souterraine, dira : « Ce ne sont ni des hommes ni l'infini qui ont agi, mais des intelligences secondaires. Ce n'était pas l'infini, car l'ordre serait absolu, immuable, sans mélange, sans mal ni désordre, ce n'étaient pas des hommes, car le merveilleux surabonde : c'étaient donc des intelligences secondaires. »

Ainsi parlera la nouvelle secte.

Ici nous n'avons plus à nous incliner devant les faits, les opinions deviennent libres, nous entrons en pleine hypothèse. Celle de l'auteur est hardie, mais dans l'ordre logique des choses, qui veut que le monde revienne à une croyance quelconque. Le rationalisme ne saurait y faire obstacle. Il ne peut suffire aux masses ; il renferme leur intelligence dans un cercle vicieux et les fait rouler sur elles-mêmes. Elles y étouffent et ne sauraient y vivre.

Il ne répond pas à cette force d'expansion, à ce besoin de se communiquer, de se donner et de recevoir. Il oublie Dieu, le ciel, la création, pour ne voir que lui et toujours lui. Monotone, sec et froid, sans cœur, sans entrailles, sans élan, sans horizon, sans poésie, il est destiné à se dessécher, à mourir de sa belle mort, en égoïste, sans que personne s'en soucie, et par l'effet du temps. Il est aujour-

Digitized by Google

d'hui l'ennemi du spiritisme ; il sera un jour son allié. Il n'en est séparé que de l'épaisseur d'une mauvaise raison, qui encore n'est qu'une injure, et se retourne contre lui : car en le traitant de folie et ses adeptes d'hallucinés, il ne voit pas, d'abord, qu'il ne les convaincra pas, les hommes pouvant toujours, après tout, se rendre compte qu'ils jouissent de leur raison, et ensuite il les confirme dans leur croyance, puisque toute la question se résume dans l'état très facile à constater de leur esprit et de la réalité de faits objectifs.

Le rationalisme finira par le comprendre et ainsi par se rendre, et il se rendra pour échapper au spiritualisme catholique, qui seul est le véritable antagoniste du spiritisme, parce qu'il se place, pour le combattre, sur son terrain même.

M. de Mirville a donc raison de croire au triomphe du spiritisme; mais, selon nous, il a tort de le croire aussi prochain. Tel qu'il est encore aujourd'hui, il ne saurait avoir aucune portée ; mais il n'en est pas moins sérieux et très important à étudier, car il est un des signes du temps et l'explication toute trouvée et flagrante de ce que l'on n'admettait plus que par habitude et soumission. Ce danger n'est pas prochain ; mais il sera, hélas ! très réel un jour.

Si des hommes d'esprit peuvent, à notre époque, se rendre et s'enthousiasmer devant des phénomènes trop certains, sans doute, mais d'une source évidemment mauvaise et ridicule, que sera-ce lorsque ces phénomènes auront grandi de telle sorte que les « élus eux-mêmes seraient séduits, si c'était possible? » C'est le secret de Dieu.

Arrêtons-nous ici.

Nous sommes loin d'avoir dit tout ce que nous voudrions pouvoir dire. Ainsi, cette date de la création des Esprits, ces sept archanges prosternés devant la face du Seigneur, et, selon M. de Mirville, recteurs des sept planètes; cette étude sur la production du langage ; ce livre d'Hénoch rejeté jusqu'ici si légèrement, et reprenant toute son importance, grâce au patronage d'un apôtre et la bonne foi d'un savant ; ces races dégénérées portant le stigmate du

Digitized by Google

satanisme, éveillent la curiosité au dernier point. Et cet autre chapitre intitulé : *Urbain VIII persécuté par Galilée*, titre qui ressemble à un vrai paradoxe, et cesse d'en être un quand on l'a lu.

Ce *mysticisme sidéral* et ces rapprochements urano-théologiques, les comètes anormales et les documents historiques qui les concernent, et par-dessus tout ces sacrements et cette messe des païens, où se retrouvent les plus minimes observances du sacrifice chrétien ; enfin, ces discussions avec l'école rationaliste sur toutes les questions à l'ordre du jour, tout cela fait de ce livre une œuvre capitale.

Tel est l'entassement inouï de richesses qui y sont accumulées, que pour en donner une idée à peu près exacte, faire apprécier l'importance de l'ouvrage et son opportunité, un volume serait à peine suffisant.

C'est ce que nous avons essayé de faire dans un abrégé qui va paraître avec l'assentiment de l'auteur. Mais nous le disons bien haut, cet abrégé n'est, à proprement parler, qu'un prospectus. Tout esprit curieux ou animé du noble désir de s'instruire devra avoir recours au livre même ; ce sera pour lui une véritable révélation. C'est tout un monde, et quel monde ! qui apparaîtra à ses regards.

L'auteur l'a retiré de dessous les décombres amassées depuis trois siècles par la mauvaise foi, la sottise et l'ignorance. Il l'a reconstitué dans ses principaux éléments, il est allé jusqu'aux causes premières, et il en a rapporté la lumière.

Ainsi, à ne prendre que deux exemples d'un genre bien différent, rien de plus inexplicable que le paganisme, ce problème qui faisait le désespoir du génie déjà fourvoyé de Lamennais. On n'imagine pas qu'un homme, un seul ! si stupide qu'il soit, s'agenouille devant une pierre ! Et ce paganisme a gouverné le monde ; il règne encore, à cette heure, sur la conscience des trois quarts du genre humain.

La Bible, tout en étant vraie pour beaucoup de gens, n'avait, selon eux, d'autre appui qu'elle-même, elle se servait de preuve à elle-même, c'était comme une pétition de principes. Eh bien ! par ce livre des *Esprits*, le paganisme vient lui offrir un témoignage ir-

Digitized by Google

récusable, car c'est celui d'un ennemi. Les deux côtés opposés de la question des religions dans le monde se prêtent donc un mutuel appui et s'éclairent l'un par l'autre.

M. de Mirville a élevé un monument. Il est très flatteur pour notre province que l'auteur soit un de ses enfants. Nous voudrions croire que c'est dans les inspirations des traditions de ce pays de la sapience qu'il en a puisé l'idée et la volonté nécessaire à son exécution. Notre vieux et cher pays en partagerait ainsi l'honneur, en lui en laissant tout le mérite.

G. Lamotte.

Nous n'avons le droit de prendre à partie qui que ce soit, et moins le clergé que tout autre. Nous sommes trop habitué à recevoir avec déférence tout ce qui émane de lui, même en dehors des prescriptions de la foi, pour intervertir les rôles et lui donner des conseils; mais il nous est permis de le répéter, puisqu'un prélat l'a dit : Il serait honteux pour lui de n'être pas dans cette question des Esprits au niveau de la science laïque la plus vulgaire, et à notre connaissance personnelle, il en est ainsi pour un grand nombre de ses membres.

Le livre des *Esprits* devra être pour lui un livre de première nécessité. Il y trouvera, magnifiquement développées sous le rapport du merveilleux historique, les preuves mêmes de la Foi, ces preuves dont le cœur n'a pas besoin, mais qui, en servant quelquefois à éclairer les adversaires ou les indifférents, permettent de lever haut, au regard de tous, et avec fierté, le noble drapeau de la vérité.

G. L.

Digitized by Google

DE L'ABANDON DU TRAVAIL

DANS

LES CAMPAGNES.

Des plaintes générales et fondées s'élèvent de toutes parts dans nos campagnes. L'agriculture, malgré les perfectionnements que chaque jour amène, manque de la chose la plus essentielle, les bras lui font défaut. Il est aujourd'hui extrêmement difficile de se procurer des serviteurs convenables, et malgré tous les soins apportés à l'amélioration de la nourriture, quoique les salaires aient été considérablement augmentés, il semble que la fidélité, le zèle, l'attachement au sol et au maître diminuent dans les mêmes proportions.

Entre toutes les causes qui amènent la désertion des travailleurs dans nos campagnes, nous signalerons en première ligne les travaux entrepris par l'Etat, ceux des chemins de fer, les immenses travaux d'agrandissement et d'embellissement de la plupart de nos cités, à l'exemple de la capitale.

Certain d'un salaire élevé, pour peu qu'il soit apte, le paysan abandonne sans regret les pénibles travaux des champs moins rétribués. Loin de son village, loin de sa famille, il se croit plus libre, plus indépendant. Quelle indépendance cependant que celle dont le son d'une cloche règle tous les instants! Si le salaire est élevé, le labeur est rude aussi, le métier n'est pas toujours sans périls; l'ouvrier ne s'appartient pas, il est la chose de celui qui l'exploite. Le repos du Dimanche n'est pas même respecté; si le lendemain il veut, comme autrefois, se reposer de ses fatigues, l'atelier, qui ne connaît plus le traditionnel Lundi, lui sera bientôt fermé.

Digitized by Google

Chaque année au printemps et pendant toute la belle saison, on voit affichés dans les villes et dans les campagnes des avis sur lesquels on lit : qu'on admettra à des prix avantageux tous les ouvriers journaliers qui se présenteront. Aussitôt, la plupart des domestiques de la ferme quittent leur maître et vont s'enrôler dans les ateliers de l'Etat ou dans les chantiers des entrepreneurs qui leur offrent un salaire plus élevé, de prétendus avantages qui établissent une concurrence ruineuse pour les cultivateurs, et, en fin de compte, sans résultat marquant pour les travailleurs. Or, c'est précisément à cette époque de l'année où le cultivateur a le plus besoin de faire travailler que son personnel le quitte.

S'il est cependant un travail qu'il importe d'encourager, n'est-ce pas le travail normal, le travail de tous les jours, se renouvelant sans cesse et sans effort, attachant le citoyen aux habitudes de la famille, dont il lui fait une nécessité, travail qui offre, en récompense des efforts persévérants, la possession, ce lien si puissant pour inféoder, en quelque sorte, l'homme à la société, travail enfin qui développe chez lui les habitudes d'ordre qui lui assurent des ressources pour ses vieux jours, en même temps qu'elles sont une immense garantie de sécurité pour l'avenir du pays. Ce travail, n'est-ce pas certainement le travail agricole ?

Que se passe-t-il, au contraire ? Les bras et les capitaux ont déserté nos campagnes, ces derniers alléchés par les primes qu'exploitent habilement les directeurs de certaines caisses. Ces faits, on les signale tous les jours, on les écrit partout ; les économistes, les hommes d'Etat ne cessent de les répéter.

Pourquoi cet abandon du travail des champs ? Ce travail est-il donc sans attrait ? N'offre-il que dangers et dégouts, que fatigues sans compensation ?

Aux environs des grandes villes, les bras ne manquent pas à l'agriculture. Il est évident que ce travail est loin d'être délaissé pour les travaux de l'industrie. La raison est qu'il offre près des cités, grâce à la facilité des débouchés, un salaire rémunérateur. Partout où la consommation est assurée, le prix du salaire s'amé-

Digitized by Google

liorant progressivement, celui qui manie la charrue, la bêche ou la houe, n'est nullement disposé à renoncer à la vie des champs et à l'échanger contre les privations, le chômage, la misère et l'égoïsme des villes.

La dépopulation des campagnes, tout le monde en comprend les dangers, n'est-ce pas une situation fâcheuse et inquiétante, un pronostic menaçant? Un pays dont la population ne progresse pas constamment et d'une manière sensible penche vers la décadence. Une nation qui délaisse les rudes mais fortifiants labeurs de la terre pour se jeter dans le plaisir énervant des villes, marche vers la décrépitude.

Tout le monde, avons nous dit, comprend le danger de cette situation, mais jusqu'ici on n'a rien fait pour y rémédier. Bien d'autres ont appelé l'attention sur ce grave sujet. Espérons cette fois que les révélations de la prochaine enquête agricole mettront en saillie les points solubles d'un problême qui intéresse au premier dégré la force et la prospérité d'une nation. Il se rattache essentiellement à tous les autres problêmes sociaux : il s'agit au fond de moraliser et d'élever le peuple, de faire dominer en lui l'amour du travail, la fidélité au devoir sur les distractions passagères, la jouissance abjecte et les mirages de la fortune.

EDOUARD MANCHON.

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A Rouen et dans les environs, de 1789 *à* 1795.

VI.

Les élections des représentants à la Convention nationale, commencées le 26 août, se continuèrent jusque vers le 10 septembre; elles eurent lieu à Caudebec, sous la présidence de l'évêque Gratien. Voici les noms des députés qui sortirent de l'urne :

Albite, ancien député.
Pocholle, maire de Dieppe.
Hardy, de Rouen.
Hecquet, maire de Caudebec.
Yger, juge à Cany.
Duval, greffier de la police correctionnelle à Rouen.
Vincent, à Neufchâtel.
Lefebvre, receveur à Gournay.
Faure, juge à Montivilliers.
Blutel, juge de paix à Saint-Sever.
Bailleul, homme de loi au Havre.
Mariette, juge de paix à Rouen.
Le curé d'Yvetot (dom Ruault).
Riaux, greffier du tribunal de commerce de Rouen.
Doublet, propriétaire, district de Neufchâtel.
Delahaye, homme de loi à Caudebec.
Bourgois, à Aumale, en remplacement de M. Riault.
1er suppléant, Lecomte, secrétaire des ci-devant conseils (1).

(1) Nous ne garantissons cette liste que comme copie de celle donnée par le *Journal de Rouen*, le 6 septembre 1792 et jours suivants.

Digitized by Google

La députation à la Convention nationale ainsi constituée, le conseil du département commença à manifester des tendances plus conformes à celles du gouvernement, mais bien opposées aux sentiments qu'on lui avait supposés jusque-là ; il prit, le 10 septembre, un arrêté par lequel, en exécution de la loi nouvelle sur l'abolition du costume ecclésiastique, il défendait aux prêtres de se montrer sous ce costume, sous peine d'être considérés comme suspects et perturbateurs.

Tout allait suivre maintenant cette voie malheureuse : deux jours plus tard, la famille était attaquée dans sa base ; le premier divorce fut prononcé à Rouen, entre un sieur Bouchez et sa jeune épouse, née Caux, âgée de vingt-quatre ans.

De leur côté, les anciens amis de la Constitution avaient changé ce titre en celui d'amis de la *liberté et de l'égalité*.

En un mot, le premier accès de fièvre commençait.

Il est vrai que la malheureuse émeute du 29 août avait profondément impressionné les esprits et les avait comme disposés au mal, et que, d'un autre côté, malgré les efforts de l'autorité, la famine paraissait imminente. Néanmoins, l'administration ne perdit pas courage. Pour combattre la famine, elle fit d'abord venir du Havre quatre mille sacs de farine qui avaient été destinés pour Paris; puis elle demanda des secours à l'Assemblée nationale. Malgré tout le mouvement qu'il se donnait, le Conseil général fut encore blâmé par le commissaire du Pouvoir exécutif, Loyseau, qui lui reprocha d'avoir manqué de prévoyance en n'approvisionnant pas la ville assez tôt. Mais la ville n'avait même pas d'argent pour payer les blés qu'elle attendait de l'étranger. Cette situation malheureuse ayant été signalée, comme nous venons de le dire, à l'Assemblée nationale, celle-ci députa sur les lieux les députés Lacroix et Aréna, et, sur leur rapport, le ministre envoya 4,500 quintaux de blé ; il autorisa des emprunts aux magasins de la guerre, et, de plus, il consentit à ce qu'une contribution d'un million fût levée sur tous les habitants dont le loyer atteindrait 500 livres par an (1).

Dans de telles circonstances, l'inquiétude des citoyens se traduisait souvent par des excès qui entretenaient l'agitation dans les masses. Les sections n'étaient pas toutes animées du même esprit ; dans les unes, la modération, le dévoûment aux intérêts communs, produisaient ces secours dont les 4e, 5e et 9e sections donnèrent un exemple le 29 août ; dans d'autres, comme dans la 1re, la méfiance et la violence les portèrent à faire, de leur autorité, des visites domiciliaires chez les particuliers qu'ils supposaient

(1) *Moniteur*, séances des 16-25 septembre et 8 octobre 1792.

Digitized by Google

avoir caché des blés ou des armes. La municipalité improuva d'abord ces visites, parce qu'elles avaient été faites illégalement et sans mission ; mais, le même jour, c'était le 3 septembre, elle arrêta qu'elles auraient lieu par chaque section et elle les règlementa (1).

On conçoit les alarmes que ces visites répandaient dans la ville ; mais ce qu'il y avait de plus grave encore, c'est que ces alarmes avaient gagné les campagnes et que, sachant la détresse de la ville et l'état des esprits, les cultivateurs osaient moins que jamais s'y aventurer. Il fallait donc à tout prix rassurer les campagnes et ranimer leur confiance. Dans ce but, les commissaires des vingt-six sections s'assemblèrent à la commune et délibérèrent une adresse *aux cultivateurs* dont les termes peignent trop bien la situation pour que nous hésitions à la reproduire (2).

« Cultivateurs des campagnes, depuis quelque temps les halles sont peu « fournies ; nous savons que le temps de la moisson en a été en partie la « cause ; nous savons aussi que les mouvements qui ont eu lieu dans plu- « sieurs halles en ont écarté les laboureurs ; mais, au moment où les gran- « ges s'emplissent, vous concevez que les inquiétudes du peuple sur les « subsistances vont disparaître ; tout le monde sait que sitôt que les gre- « niers des laboureurs sont pleins, l'espérance doit renaître dans toutes « les âmes, et que, par conséquent, tout motif de trouble doit cesser. Hâtez- « vous donc, frères et amis, hâtez-vous de nous faire jouir des bienfaits de « la dernière récolte : vous n'ignorez pas que la ville de *Rouen ne subsiste « maintenant qu'avec les secours du gouvernement ;* c'est à vous, c'est à votre « zèle qu'il appartient de faire revenir l'abondance dans nos halles. *Oubliez, « nous vous en conjurons, oubliez les écarts où l'on a pu se porter* contre la loi « dans divers endroits. Vous savez que le blé est parvenu par degrés à un « prix excessivement cher ; vous savez que le pauvre, qui ne pouvait y at- « teindre, a craint encore d'être à la veille d'en manquer. Dans cette situa- « tion, hélas, trop malheureuse, vous concevez qu'il était aisé de l'entraî- « ner au-delà des bornes de la loi ; et des hommes qui ne respirent que le « trouble, des hommes qui voudraient voir la liberté française s'abîmer dans « les désordres de l'anarchie, ont mis à profit ces moments d'effervescence « et de danger, pour parvenir à leurs coupables fins. Voilà ce que vous « devez envisager, si vous voulez juger avec impartialité les erreurs pas- « sées ; mais, aujourd'hui, tout doit rentrer dans l'ordre ; il n'y aurait que

(1) Hôtel-de-Ville. — Délibération du 3 septembre 1792.

(2) On nous blâmera peut-être d'user si souvent de ces citations textuelles ; mais, à notre avis, cela est nécessaire : pour apprécier l'esprit de cette époque, l'analyse serait souvent insuffisante.

Digitized by Google

« de mauvais citoyens qui oseraient se permettre de gêner maintenant la « sûreté des transports, la sécurité et la liberté qui doivent régner dans les « halles. . . . . Nous vous envoyons nos concitoyens ; nous som- « mes certains d'avance que vous les accueillerez en frères, en amis : vous « désirerez comme eux que l'abondance renaisse ; comme eux, vous désire- « rez que cette abondance console, soulage le pauvre, et qu'elle tranquillise « les cultivateurs qui ne seront point exposés aux demandes tumultueuses « que la multitude va faire quelquefois jusque dans leurs maisons (1). »

Presque en même temps, le ministre de l'intérieur, Roland, faisait répandre dans les campagnes une adresse dans le même but, mais conçue dans un autre esprit : c'est en effrayant les cultivateurs, en leur montrant les armées étrangères prêtes à envahir le sol français, à piller, saccager et brûler les récoltes, qu'il les presse de les mettre en sûreté : « Hâtez-vous, « leur dit-il, de réaliser vos moissons, de faire battre et transporter tous « vos grains, *soit dans Paris, soit dans* quelqu'autres villes de l'Empire . . « . . . . A cette invitation reconnaissez ma sollicitude pour vous, bons « habitants des campagnes, et le désir qui m'embrase de mériter la con- « fiance d'une nation généreuse à laquelle je suis devoué jusqu'à la « mort (2). »

Cependant, si l'espoir d'un soulagement prochain commençait à naître, la situation présente était toujours des plus tristes. Le Conseil général se multipliait sans cesse pour faire face à tous les besoins, calmer les inquiétudes et consoler les plus malheureux. Sa mission alors était des plus difficiles, et l'on ne saurait trop admirer son dévoûment tout paternel et sa mansuétude, au milieu d'une aussi grande détresse et en face des dangers qu'elle comportait. Qui n'admirerait cet excellent maire, M. de Fontenay, dans sa conduite du 29 août, alors que les pierres volaient autour de lui, que les révoltés l'injuriaient et le menaçaient, lui toujours calme au milieu d'eux, ne se préoccupant que de leur misère, et leur tenant ce langage si bien empreint de la grande bonté de son âme : *Nous ne cessons de nous occuper de vous ; que pouvez-vous exiger de plus que ce que nous faisons ?* Et c'était vrai. Que pouvait-on faire de plus, quand le trouble était partout, dans les villes et dans les campagnes ; quand tout commerce, toute industrie étaient paralysés ; quand le peuple, sans travail et sans pain, n'avait rien en perspective que la misère et la faim ?

(1) Adresse des habitants de Rouen. In-4° de 5 pages, à Rouen, chez Soyer et Behourt.

(2) Aux habitants des campagnes. In-4° de 3 pages, à Rouen, chez J.-J. Leboullanger.

Digitized by Google

Cependant ce même Conseil général dut subir le blâme de l'Assemblée nationale, parce qu'il avait demandé quelques emprunts de blé et de farine sur les subsistances militaires ; il se justifia de ce reproche en expliquant sa conduite et les motifs qui l'avaient forcé d'agir :

« Nos boulangers, dit-il, sont chassés des marchés voisins ; *nos halles ne « fournissent pas la subsistance d'une demi-journée la semaine.* En vain, nous « avons demandé des grains à Compiègne, à Meaux, à la Ferté-sous-Jouare ; « il nous restait pour ressource de faire des demandes à l'étranger, et « nous les avons faites ; *mais en les attendant nous serons sans pain*, si vous ne « consentez pas à ce qu'il nous soit fait de nouveaux prêts. MM. vos com- « missaires ont pensé que les réquisitions données devraient être exécutées : « *Elles nous assurent du pain pour six jours ;* encore faudra-t-il le faire d'un « mélange de blé et de seigle... M. de Fontenay, frère de notre maire, est « parti à Londres pour accélérer nos achats ; il ne reviendra qu'après l'ex- « pédition achevée..... (1). »

En même temps qu'il envoyait cette adresse à l'Assemblée nationale, le Conseil général écrivait au ministre de l'intérieur et se plaignait amèrement des calomnies dont il était l'objet.

La cause de tout ce débat reposait uniquement sur ce que, par suite des malheureuses circonstances déjà répétées tant de fois, l'administration se trouvant tout à fait à bout de ressources (puisque le 29 août on n'avait pu trouver un seul pain de six livres dans toute la ville), avait en plusieurs fois emprunté du sieur Amabert, adjudant-général militaire, 7,500 sacs de seigle et froment, sous la condition expresse d'un remplacement prochain en nature. Or, les achats faits en Angleterre et garantis par les membres les plus riches du Conseil général, s'élevaient à 20,000 quintaux.

Enfin, et comme dernier mot sur ces misères, les citoyens de Rouen voulant également protester contre la calomnie, rédigèrent une adresse qui fut déposée et signée par un grand nombre, dans la salle des procureurs au Palais-de-Justice (2).

L'Assemblée nationale, comprenant enfin la nécessité de venir au secours de Rouen, donna pleins pouvoirs à ses deux commissaires Loyseau et Bonneville ; ceux-ci composèrent un comité de cinq citoyens auxquels ils donnèrent la mission d'expulser les étrangers, les suspects ; de faire remplacer au fur et à mesure les blés empruntés aux magasins militaires et d'engager les riches citoyens à se cotiser pour les achats de grains ; le comité fut, en outre, autorisé à prendre dans les magasins de l'armée les blés nécessaires

(1) Adresse arrêtée le 18 septembre 1792.

(2) Adresse des citoyens de Rouen, in-4° de 4 pages chez Seyer, et Behourt.

Digitized by Google

à la subsistance de la ville. Les membres de ce comité étaient MM. Thieullin, Bouvet, Defontenay, Bazire et Vulgis-Dujardin.

Enfin, grâce à toutes ces mesures, la récolte se fit, les grains arrivèrent; grâce aussi à un prêt de 350,000 livres fait par le ministre de l'intérieur, les achats de grains furent payés, et l'on put traverser cette malheureuse crise et échapper encore une fois à la famine.

Mais, auprès de ce qui s'était passé à Paris depuis le premier jour de ce même mois de septembre, combien la ville de Rouen aurait pu se trouver heureuse ! Nous avons évité, avec intention, de parler de ces boucheries et, si nous les rappelons ici, c'est pour faire remarquer le contraste entre ces deux villes, entre les bouchers de septembre à Paris et le peuple rouennais, si paisible au milieu de ses souffrances, si confiant envers les autorités. Ah ! si le peuple n'avait pas ses adulateurs ambitieux pour l'égarer et le pousser au mal, de quelle puissance il serait pour le bien !

Au milieu de toutes les préoccupations que nous venons de dire, on n'avait point oublié les dangers qui menaçaient la patrie ; la prise de Longwy par les Prussiens avait fortement atteint la fibre patriotique des Rouennais; l'autorité n'y fut pas moins sensible : dès le 7 septembre, elle délibéra une invitation aux Français habitant le département de la Seine-Inférieure, pour les presser de voler à la frontière et en chasser l'ennemi. « C'est à vous, « brave jeunesse, qu'il appartient de donner l'exemple, disait-elle, vous « qui, formée aux évolutions militaires, présenterez à l'ennemi une troupe « digne de rivaliser avec les soldats les mieux excercés... La race des ty- « rans va s'éteindre ou la liberté sera pour jamais bannie de la terre ! » Rien n'était oublié pour exalter, pour enflammer l'ardeur des jeunes gens; les employés, les commis, devaient partir avec confiance, parce que leurs places seraient conservées, et que les appointements seraient comptés au retour. Le Conseil général lui-même s'engageait à donner l'exemple.

Mais les bras ne suffisaient pas; il fallait des armes, et la France n'en avait pas; en vain des demandes avaient été faites, tant aux manufactures nationales qu'aux fabriques étrangères, toutes étaient restées sans réponse. Il fallait donc y pourvoir par la création d'ateliers locaux. A cet effet, le Conseil général du département et celui de la commune firent appel à tous les ouvriers en serrurerie; des primes de 1,200, 1,000, 800, 600 et 400 livres furent promises à ceux de ces ouvriers qui livreraient aux 15, 31 octobre, 15, 30 novembre et 15 décembre, 100 fusils. — Le total de ces primes atteignait 185,600 livres, qui devaient être prélevées, à défaut d'autres fonds, sur ceux affectés aux travaux des routes pour les années 1791 et 1792.

Les cuivres provenant des églises devaient servir à la garniture des fu-

Digitized by Google

sils. — A ce propos de l'armement des citoyens et pour montrer que les armes eussent été mieux placées entre les mains des volontaires qui combattaient aux frontières qu'entre celles de certaines gardes nationales, voici un épisode assez curieux :

Dans la commune de Tourville-la-Chapelle, au hameau de Catteville, existait un château dont le propriétaire, M. de Malderé, avait, comme tant d'autres ci-devant seigneurs, abandonné la résidence en y laissant toutefois un domestique, un jardinier et la fille de celui-ci.

Avant son départ, M. de Malderé avait confié la garde de son château à l'un de ses amis, habitant avec sa mère une propriété voisine, dans la petite paroisse de Greny.

Cet ami, ancien militaire, d'un caractère irascible et emporté, mais brave comme sa vieille épée et dévoué autant que brave, s'était attiré la haine d'un homme puissant dans le pays : c'était celle du curé constitutionnel Carlus. En maintes circonstances le sieur D. V. avait fait sentir au curé le peu de cas qu'il faisait de sa personne et de sa fonction. Le curé Carlus avait l'habitude d'aller passer ses soirées au château de Catteville en compagnie du jardinier et de sa fille ; le sieur D. V. lui interdit ces visites nocturnes et cette interdiction fut si sensible au curé qu'il jura de s'en venger.

Bientôt le bruit courut que les habitants de Saint-Nicolas-d'Aliermont devaient venir ravager le château de Catteville. Le sieur D. V., prévenu de ce projet, en donna avis aux officiers municipaux de la commune, en les priant de prendre les mesures nécessaires pour en empêcher l'exécution. De son côté, il confia la garde de sa mère à ses domestiques et vint habiter le château de Catteville en jurant qu'il le défendrait contre tous au péril de sa vie.

Son attitude énergique en ayant imposé aux perturbateurs, et durant quelques mois aucune manifestation ne s'étant produite, le sieur D. V. supposa qu'ils avaient renoncé à leurs projets et il retourna chez lui.

C'était là ce qu'attendait Carlus et la lettre qui suit va révéler de quels sentiments était remplie son âme de prêtre constitutionnel.

Le 7 septembre il écrivit aux officiers de la garde nationale de Saint-Nicolas-d'Aliermont en ces termes et avec cette orthographe :

« Citoiens francois,

« Vous ne devez pas douter que la patrie est en danger, que les vrais citoiens sont exposé conséquament à se voir impitoiablement massacré, vous devez être prévenu que nos ennemis les plus dangéreux sont ceux de l'intérieur ; schachant moi-même que vous vous dévoué entièrement à la cause publique, je prends la liberté de vous instruire que nous avons à

Digitized by Google

Greny un nommé D. V. Després qui a toujours tenu et tient des propos infâmes, sanguinaires et tendant absolument à une guerre civile, il est intendant du château de Catteville où il est venu coucher cette nuit armé et un domestique qu'il a aconduit de Greny aussi armé d'un fusil double et de quantité de pistolets, il a eu et je crois qu'il a encore audit château une table couverte de cartouches espérant, dit-il, tuer au moins six cents citoiens s'ils viennent l'arrêter dans ses propos et dans ses actions. Il courre dans ma paroisse embaucher et soudoier même des personnes pour lui aider dans le projet ci-dessus cité. Il est venu hier chez moi, armé de pied en cap, pour m'assassiner ; heureusement pour moi ou pour lui il m'a rencontré en compagnie, il s'est borné à des invectives atroces. De chés moi dans sa rage il s'est transporté chez M. son curé, à Greny, y répéter les mêmes injures, toujours chargé d'armes à feu et blanches.

« La municipalité de Greny ne fait pas son devoir parce que le maire, qui est Nourry, chirurgien et aristocrate et adjoint du sieur D. Després ; celle de Catteville, ma paroisse, ne fait pas son devoir parce qu'elle est trop molle. C'est pourquoi je demande du secours aux vrais citoiens de Saint-Nicolas, aux vrais ami de l'égalité, à ceux enfin qui connaissent le droit des hommes.

« Le château de Catteville n'est pas encore désarmé ; je demande que ledit Després ne vienne pas davantage nous troubler dans notre paroisse. J'espère que votre zèle pour la paix, pour le bon ordre, vous engagera à y mettre ordre. C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur d'être,

« Messieurs les garde nationaux, votre vrai concitoien,

« *Signé :* CARLUS,
« Constitutionnel de Catteville »

Deux jours aprés, le dimanche 9 septembre 1792, dès six heures du matin, la garde nationale de Saint-Nicolas-d'Aliermont arrivait dans la cour du château de Cattevile, sous les ordres du sieur Delépine, son commandant, et malgré l'opposition du maire et des conseillers municipaux, que le bruit avait prévenus à temps, commençait contre cette propriété habitée par deux hommes et une jeune fille, des scènes de la plus basse sauvagerie.

Après plusieurs décharges de ses armes pour briser les portes et les fenêtres du château, la troupe se jeta pêle-mêle dans l'intérieur, y détruisit tout le mobilier et la vaisselle, dont ensuite elle jeta les débris dans la cour.

Les officiers municipaux essayèrent encore d'arrêter les dévastateurs, mais ils furent reçus par des menaces de coups de baïonnettes et grossièrement injuriés; « et les désordres ne faisaient qu'augmenter à mesure que les

Digitized by Google

attroupés *s'injectaient le vin et les liqueurs* qu'ils avaient trouvés dans les « caves (1)

Cependant, le sieur D. V. qui n'avait quitté Catteville que pour aller protéger sa mère qu'on lui avait dit être menacée dans son manoir de Greny, fut prévenu, le matin du 9, de l'arrivée des gens de Saint-Nicolas-d'Aliermont au château du sieur de Malderé.

A cette nouvelle, il saute à cheval, armé de son fusil chargé, et s'élance vers Catteville ; le bruit de la fusillade l'exaspère ; il entend les cris ; enfin le voilà près d'arriver : trois individus se trouvent sur son chemin ; deux se sauvent ; il apostrophe le troisième en ces termes : D'où êtes-vous ? — De Saint-Nicolas, répond-il.--Ah ! de Saint-Nicolas, brigand, eh bien ! tiens ! — Il ajuste ce malheureux et le tue... Ensuite il continue sa course furieuse et arrive au château ; la cour est encombrée de gens ivres et de meubles brisés ; D. V. veut entrer, on le repousse ; on le reconnaît ; des cris féroces s'élèvent, un coup de feu part et ne l'atteint pas. D. V. riposte, un homme tombe ; il recharge son arme et tire plusieurs fois de suite jusqu'au moment où, pressé de tous côtés et certain de son impuissance, il prend le parti de retourner à Greny, où sans doute des scènes pareilles se produiront bientôt.

Après son départ les émeutiers, plus furieux et plus ivres que jamais, recommencèrent à boire et à saccager le château ; puis une partie de la bande s'en alla vers Greny pour assaillir D. V. chez lui.

Mais à quatre heures, le sieur Blaizot, administrateur du district de Dieppe, arriva avec un détachement de cavalerie. A ce moment il ne restait plus dans la cour du château qu'une centaine d'hommes, et le procès-verbal constate qu'on ne marchait que sur des débris de meubles, de bouteilles, etc. — Les cavaliers eurent bientôt dispersé ces cent hommes.

Mais le sieur Blaizot ayant appris qu'une plus forte partie s'était rendue à Greny, envoya ses cavaliers à leur poursuite. Ceux-ci n'eurent pas de peine à les atteindre: Ils les trouvèrent par bandes de vingt, trente et même quatre-vingts, *la plupart en état d'ivresse et tenant des bouteilles à la main* (2). *Cela était la garde nationale chargée de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés !*

On parvint à chasser ceux-là comme on avait chassé les autres et quand, à onze heures du soir, arrivèrent encore trois cents hommes et deux pièces de canon, le calme était rétabli.

(1) Archives du Palais, pr.-verb. du 9 septembre 1792.
(2) Palais-de-Justice, pr.-verb. du 9 septembre 1792.

Digitized by Google

Mais tout n'était pas fini : quatre hommes avaient été tués par le sieur D. V. ; il fut appelé devant la justice pour en rendre compte. Il déclara qu'il n'éprouvait qu'un regret, celui de n'en avoir pas tué davantage ; qu'ayant engagé sa parole d'honneur au sieur de Malderé de défendre son château, il devait agir comme il avait fait, et il ajoutait : Tout homme à ma place, à moins qu'il ne fût dépourvu de cœur et d'honneur, eût fait comme moi. Cette défense que le sieur D. V. déposa écrite devant ses juges fut développée avec ardeur et talent par Me Thiessé, et elle amena le jury à prononcer l'acquittement du prévenu le 20 décembre 1792.

Il est vrai, d'un autre côté, que la justice laissa parfaitement en repos et le curé Carlus et les gardes nationaux de Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Voilà où nous en étions déjà en 1792 !

Mais reprenons le récit des faits spéciaux à la ville de Rouen, dont cet épisode nous a trop écartés.

Jusque-là, les préparatifs de la guerre avaient répondu au sentiment général de tous les citoyens et à leur patriotisme. Mais le ministre de la guerre, Joseph Servan, désespérant de réunir en temps utile le nombre de fusils nécessaires, eut l'idée d'organiser des bataillons de piquiers : le 14 septembre il fit prendre par le Conseil exécutif provisoire un arrêté où nous lisons :

« La pique est l'arme la plus redoutable qu'on connaisse, quand elle est « confiée à une troupe courageuse, dont la valeur est guidée par une sa- « gesse intrépide.

« La première preuve de ce fait se trouve dans l'histoire ; le raisonne- « ment fournira les autres :

« Lorsque, dans les beaux temps de la Grèce, les Macédoniens acquirent la « réputation des plus grands guerriers parmi tant de peuples belliqueux, « ils ne durent pas cette gloire à leurs frondeurs, mais à leurs lanciers. « Ces hommes, pleins du génie de la guerre, ne se servaient de leurs armes « de jet que pour engager le combat. S'agissait-il de décider la victoire, ils « ne s'en fiaient qu'aux armes de main ; ils joignaient l'ennemi avec leurs « lances.

« Ne nous laissons abuser ni par les mots, ni par les coutumes. *Qu'est-ce « qu'un fusil ?* Une fronde perfectionnée. Qu'est-ce qu'une pique ? Une « lance perfectionnée. Comme les Macédoniens, engageons le combat avec « nos armes de jet, décidons-le avec nos armes de main.

« Lors de l'invention du fusil, les despotes reconnurent bientôt que cette « arme convenait de préférence à celui qui, armant les peuples pour sa « querelle particulière, enchaînait dans les rangs, et seulement par la « crainte, une multitude d'hommes qu'aucune affection, qu'aucun intérêt

Digitized by Google

« n'y retenait ; ils sentaient qu'ils pouvaient forcer un mercenaire à « charger son arme tant de fois par minute, mais non l'engager à marcher « en avant avec le courage d'un homme libre et l'intérêt d'un citoyen.....»

Et le ministre de la guerre termine son œuvre par cette considération puissante :

« La grande portée du fusil est de 180 pas. Une troupe marchant au pas « de manœuvre doit faire au moins 120 pas par minute ; or, le soldat « exercé ne tire que trois coups par minute, *par conséquent un soldat piquier « ne s'expose à recevoir que* QUATRE COUPS DE FUSIL *dans le temps de sa marche « contre un fusilier.* Hé ! quel Français refuserait de s'assurer la victoire *au « prix d'un si faible danger !* (1)

L'originalité de cet arrêté méritait bien une mention particulière.

Mais laissons les piquiers s'organiser et rejoindre avec les autres volontaires le camp formé devant Meaux: l'histoire a déjà dit leurs succès et leurs gloire, nous ne saurions rien y ajouter ; d'ailleurs nous ne devons nous occuper que de ce qui se passait à Rouen.

On sait quelle nuée de commissaires du pouvoir exécutif couvrait à ce moment le pays, de quels nombreux désordres ils furent les promoteurs et de quels excès ils se rendirent coupables. Au moment où les citoyens furent appelés à élire des représentants à la nouvelle assemblée qui devait prendre le nom de Convention, le nombre des commissaires avait encore été accru. Il serait cependant injuste de ne pas reconnaître que, parmi tous ces commissaires, il s'en trouva dont l'influence et le dévoûment rendirent de véritables services aux contrées qu'ils visitèrent. Malgré ces exceptions, le ministre Roland, reconnaissant l'inutilité, pour le moins, de semblables agents, les fit rappeler par le pouvoir exécutif, et, dans sa lettre-circulaire du 22 septembre, il en prévint les municipalités, en leur recommandant de ne pas recevoir ceux qui se diraient encore investis de ces pouvoirs : « parce « que, dit-il, si quelques-uns ont rempli l'intention du conseil, d'autres « s'en sont étrangement écartés, en provoquant des rumeurs, des « troubles, et en exposant même la sûreté des personnes et des « biens (2). »

Au reste, on pouvait maintenant d'autant mieux se passer d'eux, que le but principal de leur mission était atteint. Déjà même la Convention avait pris séance le 20 septembre, et le lendemain elle avait donné

(1) Plan d'organisation des bataillons de piquiers, in-4° de 4 pages. Rouen, Louis Oursel.

(2) Copie de la lettre adressée au département ; in-4 de 3 p. Rouen, chez Gallier.

Digitized by Google

un échantillon de l'ère nouvelle qu'elle inaugurait en proclamant la république !

Le jour même, par une lettre reçue à Rouen le 23, le ministre de l'intérieur invita les corps administratifs à proclamer dans leurs localités la *république* et la *fraternité* : « Car, disait-il, *il ne s'agit plus de discours et de* « *maximes*, il faut du *caractère* et des *vertus*. L'esprit de *tolérance* et d'*humanité* « ne doit plus être seulement dans les livres de nos philosophes..... il faut « qu'il devienne l'*esprit national par excellence*. Il n'est plus possible de fixer « le bonheur parmi nous que par l'héroïsme du *courage*, de la *justice* et de la « *bonté*. C'est à ce prix que le met la république. »

En conséquence, le 25 septembre, à sept heures du matin, une salve d'artillerie annonça le commencement de la cérémonie de la proclamation.

Puis le Conseil général, escorté d'un détachement de vétérans et d'un peloton de la garde nationale, tambours et musique en tête, partit de l'Hôtel-de-Ville à dix heures et demie, et se rendit successivement *place Saint-Ouen*, *place de la Cathédrale, au bout du pont*, *place du Vieux-Palais*, *place du Vieux-Marché*, et enfin *dans la cour du Palais-de-Justice*, et, sur chacune de ces places, le maire, ayant fait battre un ban, prononça cette formule du décret : La Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France... Et... ce fut tout; point de cris, point d'enthousiasme.

Puis le soir la *Commune* fut illuminée.

Par une délibération de la veille, il avait été dit : Les citoyens sont libres d'illuminer; cependant, on leur rappela que, sur la motion d'un membre de l'assemblée législative, *tendant à faire illuminer les rues de Paris* le jour où la déchéance du roi fut prononcée, un autre membre avait répondu *que le peuple français aimait trop la liberté, pour qu'il fût nécessaire de l'exciter à témoigner sa joie lorsqu'on prononce la destruction de la tyrannie.*

Mais les citoyens Loyseau et Bonneville, qui, restés à Rouen malgré l'arrêté de rappel du pouvoir exécutif, désiraient s'y maintenir encore, et qui, témoins de la froideur des Rouennais pour la république, en avaient été scandalisés, écrivirent au Conseil général pour s'en plaindre et le prier d'ordonner une illumination *publique*, *forcée et entière*, *sur les fenêtres* de tous les habitants.

Cependant le Conseil général, qui connaissait l'esprit de ses concitoyens, et qui, d'ailleurs, on s'en souvient, avait en ce moment sur les bras la question des subsistances, passa à l'ordre du jour.

Enfin, le soir, comme l'acte du 21 septembre pouvait déjà faire pressentir les dispositions tyranniques de la Convention, le Conseil général s'empressa de délibérer l'adresse que voici :

Digitized by Google

« Législateurs !

« Vous répondez à la haute idée que la nation française a conçue de votre « courageux dévoûment. Le coup hardi que vous venez de porter apprend « au monde entier ce que peuvent des hommes libres et fiers de leurs con- « quêtes. Au premier pas de l'immense et périlleuse carrière que vous avez « à parcourir, *vous venez d'abattre la tige de la tyrannie qui compromettait le « salut de la France ; vous avez aboli la royauté ;* ce parti nécessaire dévoilera « la trahison, dirigera nos armes, enflammera les cœurs du désir de « vaincre, *et achèvera de sauver la France !*

« *Continuez*, législateurs, à nous donner des lois qui conviennent à un « Etat libre, à des hommes égaux. Que désormais ces lois ne portent que le « sceau de votre sagesse, et soyez assurés qu'elles seront toujours reçues « avec enthousiasme par notre cité, *trop longtemps calomniée*, *et dont la « conduite a été et sera toujours conforme à l'expression de la volonté géné- « rale* (1). »

Un exemplaire de cette adresse fut déposé dans la salle dite des Procureurs, au Palais-de-Justice, à la disposition des citoyens qui voudraient y donner adhésion. Elle y resta jusqu'au 29 septembre.

On vient de voir l'effet de la peur ! Ce Conseil général, jusque-là si calme, si modéré, si sage, que maintes fois il fut signalé comme favorisant la contre-révolution, le voilà qu'il encense la Convention et qu'il l'engage à *continuer ;* cependant remarquons que, dans cette adresse, destinée à le réhabiliter dans l'esprit de la Convention, il n'ose encore prononcer le mot de république que le ministre lui avait cependant ordonné de proclamer.

Et pourtant il se trouvait à Rouen, comme ailleurs, quelques républicains; l'ancienne Société *des Amis de la constitution*, aujourd'hui *des Amis de l'égalité et de la liberté*, en était le centre et le bureau de propagande.

Aussi, dès le 4 octobre, ces hommes avancés s'empressèrent-ils de venir demander qu'on leur délivrât les statues de Henri IV et de Louis XV, qui décoraient le jardin de l'hôtel de l'ancienne première Présidence, *afin que ces monuments de l'adulation* fussent à jamais anéantis.

Comment refuser une pareille demande, sans s'exposer encore à de nouvelles dénonciations ?

Aussi fut-elle accordée à l'unanimité !

A part ces excentricités de quelques individus, la proclamation de la république à Rouen n'avait produit qu'une grande stupéfaction ; calmes et réfléchis comme toujours, nos concitoyens, dès longtemps, avaient bien cons-

(1) Hôtel-de-Ville. Délibération du 25 septembre 1792.

Digitized by Google

taté la marche descendante de la royauté ; ils avaient bien prévu qu'à moins d'un grand secours d'en haut, cette royauté, qui leur était toujours chère, devrait sombrer un jour ; mais dans leur foi naïve sur un miracle, ils l'espéraient encore maintenant que la république était proclamée, tant le sentiment monarchique était profondément gravé dans les cœurs. Mais le conseil général de la Commune, plus avancé dans les secrets de la politique, recevant fréquemment les inspirations du ministre et celles de l'Assemblée législative, avait compris, avant la masse des habitants, que la voie dans laquelle on était entré devait conduire plutôt qu'on ne pensait à des conséquences fatales à la royauté. Aussi, comme il le disait dans sa dernière adresse, il essaya de tenir toujours *une conduite conforme à l'expression de la volonté générale*. Mais la volonté générale, à ce moment, ne s'exprimait guère ; il fallait la deviner, et comme, en définitive, le pouvoir légal avait édicté la république, le Conseil général devint républicain.

Et d'abord les circonstances devenaient de jour en jour plus pressantes : d'un côté, nos soldats manquaient d'armes et de munitions ; de l'autre, le peuple manquait de pain ; république ou royauté n'importaient pas ; la France était tout.

En conséquence, le département, en vertu des lois des 28 juillet, 26 et 28 août 1792, s'occupa de faire recouvrer toutes les armes saisies antérieurement chez les personnes suspectes, tous les fusils de chasse à un coup, et tous les fusils de calibre, pour en armer les bataillons de volontaires ; les fusils de chasse furent immédiatement remis aux districts, pour les faire garnir de baïonnettes, de baguettes et de capucines. Enfin, il invita tous les citoyens, au *nom du salut des personnes* et des propriétés, à déposer les fusils de chasse à un coup ou de calibre, au greffe de leur municipalité, sauf à les leur payer (1).

Au milieu de cette grande confusion, que devenait la religion catholique ? Les prêtres non assermentés étaient poursuivis comme des conspirateurs, traqués de toute part et jetés dans les prisons par centaines.

Quant aux prêtres constitutionnels, tant fêtés au commencement, ils n'avaient pas tardé à voir décliner leur importance. Mal vus des catholiques, fort peu estimés de leurs électeurs, obligés, par leur situation fausse, à payer de leur personne et à se mêler aux affaires politiques, ils avaient dû souffrir, sans se plaindre, tout ce qui s'était fait chaque jour pour anéantir la force morale du catholicisme et leur propre influence.

Quand on veut parler d'un mauvais prêtre, on dit habituellement : il *n'en a plus que l'habit ;* eux n'avaient même plus cet habit.

(1) Arrêté du département, 2 octobre 1792.

Digitized by Google

Mais avant de les anéantir tout à fait, l'esprit qui devait amener la fermeture complète des églises souffiait déjà sur les prêtres constitutionnels. Condorcet venait de les attaquer par une lettre publiée dans les journaux.

M. Gratien, évêque de Rouen, homme sincèrement libéral, mais aussi sincèrement catholique, ne voulut point laisser passer, sans répondre, la lettre de Condorcet ; voici en quels termes il le fit :

« Les évêques de France et les prêtres qui exercent les fonctions du saint ministère, font hautement profession de la religion catholique, apostolique et romaine ; la constitution civile du clergé, qu'ils ont acceptée, autorise les évêques à refuser l'institution canonique aux ecclésiastiques élus par le peuple, qui refuseraient de prêter serment qu'ils font profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Pour moi, Monsieur, je proteste que j'aimerais mieux mourir mille fois de la mort la plus cruelle et la plus ignominieuse, que de renoncer à cette religion, qui est évidemment établie sur le fondement inébranlable de la parole de Dieu même, et qui ne tend qu'à rendre les hommes véritablement sages dans cette vie, et infiniment heureux dans l'autre.

« *Signé :* GRATIEN. » (1)

C'était le dernier cri de la conscience d'un évêque constitutionnel, la dernière protestation d'un catholique ; mais ce fut presque le dernier acte de M. Gratien, car, à peu de temps de là, il n'y avait plus ni prêtres assermentés, ni évêques, ni culte ; tout avait disparu dans la tourmente.

Maintenant qu'on était en république, tous les actes des citoyens devaient porter le caractère de fierté et d'indépendance que comportait le titre de républicain ; c'était au moins l'expression de la Commune de Rouen. Elle qui, quelques mois auparavant, donnait encore à Louis XVI les qualifications de *Sire* et de *Majesté*, ne veut plus entendre parler de ces formules d'esclave : *Supplie très humblement*, *Votre très humble et très obéissant serviteur*, et, le 14 octobre elle prend un arrêté pour déclarer qu'à l'avenir elle ne recevra plus aucune requête où l'une de ces formules se rencontrerait.

Encore un peu de temps, et le tutoiement sera obligatoire.

Quant aux subsistances, la proclamation de la république n'y avait apporté aucune amélioration ; l'intérêt de clocher l'emportait sur l'intérêt public ; les grains étaient retenus dans les campagnes ; chaque municipalité songeait à son propre salut, et la famine, à Rouen, était toujours redoutée. C'est que, malgré les promesses de protection, les cultivateurs avaient

(1) *Journal de Rouen*, 9 octobre 1792.

Digitized by Google

continué d'être rançonnés ; les commissaires avaient taxé les blés, et les visites domiciliaires avaient de plus en plus éloigné de nos halles les ressources sur lesquelles on avait compté. Des vols, des assassinats désolaient depuis quelque temps les campagnes, et personne n'osait, ni dénoncer les coupables, ni s'opposer à leurs forfaits.

Pour conjurer les dangers qu'il pressentait et prolonger les provisions de la ville, le conseil de la Commune décida, le 7 novembre, que les boulangers ne feraient plus que du pain mélangé de trois quarts de froment et un quart de seigle ; une demi-fournée de régence pour les malades fut seulement permise, et le pain fut fixé à 3 s. la livre, la régence à 3 s. 9 den. Comme on s'attendait à ce que ces mesures seraient mal accueillies par le peuple, la garde nationale fut convoquée pour se trouver réunie le lendemain 8 à la Commune.

Ces prévisions devaient malheureusement se réaliser.

En effet, dès le matin du 8 novembre, le tocsin sonnait à Darnétal ; des attroupements considérables s'étaient formés rue Martainville ; les 22e et 24e sections, réunies à la caserne Martainville au nombre de 1,500, « avaient décidé et fait savoir aux autres sections qu'il fallait faire un « rassemblement imposant au Champ-de-Mars, pour délibérer sur les cir- « constances actuelles ; *qu'il fallait se saisir des femmes des membres du con- « seil général, les mettre à la tête* de ce rassemblement, et venir ainsi à « la Commune pour forcer le conseil général à diminuer le prix du « pain. »

Le peuple criait qu'il voulait le pain de six livres à 13 sous !

La plupart des sections adhérèrent avec applaudissements aux propositions des 22e et 24e ; les 11e, 18e, 20e, 23e et 26e se rendirent aux casernes de Martainville ; quelques-unes, cependant, ne voulurent pas prendre part à l'insurrection.

Durant une partie du jour le tocsin se fit entendre ; on battit la générale ; les bons citoyens se rendirent à la Commune pour la protéger.

Tandis que le Conseil général songeait à sa propre défense, les sept sections réunies à Martainville s'étaient portées au dépôt des armes, en avaient enfoncé les portes, s'étaient emparés des trente-cinq fusils et des quatre-vingt-six sabres qui s'y trouvaient, puis, ainsi armés, s'étaient rendus à Darnétal, tambour battant, pour y exciter un soulèvement ; mais Darnétal avait pris ses précautions, et cette tentative n'y entraîna aucun accident sérieux.

Durant le même temps, c'est-à-dire depuis quatre heures du soir jusqu'à

Digitized by Google

six, les députations se succédèrent à la Commune; on voulait du pain, c'était bien naturel, mais on le voulait à 13 sous les six livres (1).

Enfin, la soirée s'écoula, d'une part en rassemblements tumultueux, en demandes déraisonnables, en menaces quelquefois, et de l'autre, en inquiétudes, en promesses, puis en invitant les députations, les unes après les autres, à se rendre à Paris, où certainement la Convention, émue au récit de tant de misères, se hâterait d'y apporter un remède efficace.

Eh bien, malgré tout ce que cette journée avait eu d'inquiétant, le lendemain, ce peuple, si exaspéré la veille, était rentré dans son calme habituel et attendait pacifiquement la réponse de la Convention. Elle arriva, cette réponse. A la date du 3 décembre, le ministre de l'intérieur accorda à la ville de Rouen le prêt de 300,000 livres pour faciliter des achats de grains à l'étranger. Ce fut une grande et heureuse nouvelle et qui rendit un peu d'espoir à tous les habitants; car tous, riches et pauvres, souffraient cruellement de la disette.

A cette époque, M. de Fontenay ayant été nommé président du Conseil général du département, en remplacement de M. d'Herbouville, donna sa démission de maire.

En vertu du décret de la Convention nationale, en date du 19 octobre 1792, les corps administratifs devant être renouvelés, le Conseil général du département se trouva composé de MM. Fontenay, président; Bouvet, Anquetin (de Beaulieu), Revel, Dubois, Dumazerth, Belhoste, Basyre, Jarry, Choin du Lys, Grandin, Rigoult, Albite jeune, Ruffin, Couture, Leblond, Haville, Mallet, Billot, Lestiboudois, Semichon, Aubert, Campion, Duval, Lambert, Godefroy, Fleury, Dubois, Ebran, Malandré, Bournainville, Albitte aîné, Blanche, Fiquet, Thomas et Gueret. L'installation eut lieu le 15 novembre.

Dès le 4 décembre, ce conseil envoya une adresse à la Convention, pour la féliciter d'avoir aboli la royauté *qui pesait sur la France depuis quatorze siècles.*

Les sections furent convoquées au 23 décembre pour élire les maire, officiers municipaux, procureur de la Commune, le substitut, les notables et *huit commissaires de police*, qui devaient composer le nouveau conseil général.

Par suite de la démission de M. Fontenay, M. Rondeaux fut élu maire par 1,349 voix sur 1,747.

Mais les autres élections se prolongèrent et n'étaient point encore termi-

(1) Hôtel-de-Ville, délibération des 7-8 novembre.

Digitized by Google

nées le 11 janvier 1793, lorsque éclata dans la ville une insurrection dont nous allons faire connaître les détails.

Depuis que les meneurs révolutionnaires avaient été désignés sous le nom de sans-culottes, beaucoup d'individus, à Rouen, affectaient leurs allures et se glorifiaient de porter leur nom. Il était résulté de cette appellation un antagonisme très prononcé du pauvre contre le riche. Le vrai sans-culotte, celui qui la portait en lambeaux, était l'ennemi naturel du citoyen bien vêtu. De là naissaient souvent, contre ces derniers, de grossières injures et de brutales agressions qui menaçaient de créer une caste nouvelle de privilégiés : ceux de la fortune, du travail honnête et de la bonne conduite. Frappé de ces tristes tendances, un citoyen « à culottes » écrivit le 2 décembre au *Journal de Rouen*, pour lui signaler ce nouveau danger ; il le fit avec une grande modération et beaucoup d'esprit. Mais les sans-culottes ne le comprirent point, sans doute, puisqu'ils persistèrent et que même, un peu plus tard, l'une des sections de la ville voulut qu'on la désignât sous le nom de section des Sans-Culottes.

La liberté illimitée de la presse permettait à chacun d'exprimer sa pensée par la voie du journal ; aussi chaque jour, et sur toute matière, trouvait-on des déclarations nouvelles dans les journaux. En voici une que nous copions dans le *Journal de Rouen* du 8 décembre :

« La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Dieppe déclare à toute la république qu'elle n'est plus dupe de la fausse vertu de Maximilien *Robespierre, et qu'elle voue à un opprobre éternel* tout individu qui, *comme lui, abuserait de sa popularité pour déchirer le sein de sa patrie* par des dissentions intestines, ou se ferait un titre des services rendus à la république pour oser lui préparer des chaînes et la ramener au despotisme par la prolongation de l'anarchie.

« Dieppe, 7 décembre 1792.

« *Signé :* Cartier, président, et Dauvet, secrétaire. »

Voilà, certes, un acte de liberté qui eût peut-être coûté la vie à ses auteurs s'il se fût produit un peu plus tard. A ce moment, il montre seulement que déjà Robespierre était jugé par la société populaire de Dieppe.

Mais il nous reste tant de faits à signaler, que nous avons hâte d'arriver à l'un des principaux.

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

BEAUX-ARTS.

REVUE CRITIQUE.

INAUGURATION

DE

L'ORGUE DE SAINT-MACLOU.

L'inauguration d'un nouvel orgue réunissait à Rouen, le jeudi 26 juillet dernier, les amateurs de musique religieuse dans la jolie église Saint-Maclou, l'un des plus remarquables spécimens de l'art gothique au xve siècle. Le buffet destiné à recevoir l'instrument date de la Renaissance ; l'élégance de ce joyau architectural a été citée avec éloges dans un travail intéressant du savant et consciencieux A. Cavaillé Coll (1).

Les facteurs avaient convié à cette inauguration plusieurs artistes de Paris pour faire valoir les ressources du nouvel orgue ; un des noms les plus justement estimés, celui de Saint-Saëns, organiste de la Madeleine, avait été mis en avant ; nous ne savons quelle sorte de considération l'a fait exclure, nous craindrions d'ailleurs, en cherchant à approfondir cette question, de mettre à découvert une de ces mesquines rivalités dont le monde artistique offre de trop nombreux exemples ; quoiqu'il en soit, le concours de ce beau talent eut assurément donné à la séance un relief qui nous a paru lui manquer.

M. Batiste, organiste de Saint-Eustache qui déjà s'était fait entendre à Rouen, avait jugé à propos de ne modifier absolument rien au programme d'une audition précédente où toute la mesure de son talent nous avait été révélée. S'inspirant, sans doute, du *Bis repetita placent* des anciens, M. Batiste venait cette fois encore, soumettre à notre appréciation la même *Elévation*,

(1) *De l'orgue et de son architecture*, publié dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, dirigée par César Daly (14e volume).

Digitized by Google

le même *Offertoire* et la même *Sortie* (1) qu'à la messe célébrée, l'année dernière, dans la Métropole, à l'occasion d'un congrès scientifique. Surpris de cette exécution stéréotypée, nos dilettantes rouennais se demandaient si l'organiste de Saint-Eustache existait réellement, s'il n'était point un mythe, sinon, à quelle cause on devait attribuer ces redites. Pour nous, qui dans l'intervalle, avions entendu cet artiste sur son propre instrument et dans toute la plénitude de ses moyens, lors de l'exécution de la messe de l'abbé Liszt, nous constations à notre grand ébahissement que les mêmes morceaux se reproduisaient, à notre connaissance, pour la troisième fois depuis un an. Puisque ces compositions sont si souvent imposées à notre admiration, cherchons un peu les richesses qu'elles doivent contenir.

L'Élévation (andante 6/8 *mi* majeur) procède tour à tour de Lefebure et de Lemmens; l'auteur ne peut donc en revendiquer l'originalité; elle n'est cependant pas dépourvue de grâce et module agréablement.

La *Communion* nous a paru plus filandreuse, surtout dans sa partie mélodique, terminée à plusieurs reprises par une cadence d'un goût douteux.

Quant à l'*Offertoire* la critique est unanime. Qu'on se figure les cinq notes graves *fa*, *mi*, *fa*, *sol*, *ut*, réparties dans deux mesures 4/4, disposées en glas funèbre, lesquelles notes vous sont tympanisées vingt fois de suite à pleine bombarde, n'ayant pour tout accompagnement que de gros accords plaqués sur les temps faibles de la mesure sans que le plus simple contrepoint vienne vous reposer l'oreille durant cette pièce de haute fantaisie. Le grand Bach, dans une fugue devenue célèbre et dont les quatre notes correspondent aux quatre lettres de son nom, nous ayant montré ce que le génie peut produire avec les matériaux les plus rudimentaires, l'organiste de Saint-Eustache animé probablement par cet illustre précédent, n'a réussi qu'à nous prouver toute la distance qui le sépare de son immortel devancier, quoique son thème fut plus riche d'une note et surtout plus propice à un bon développement contrapontique.

Il ne faudrait point arguer de ce qui précède que M. Batiste n'est et ne peut être un bon musicien: loin de nous cette pensée! Nous sommes persuadé au contraire qu'il doit enseigner parfaitement le *solfége* trop négligé de nos jours, ainsi que le *chant simultané*, puisque ses aptitudes dans cette branche importante de l'art lui ont valu, dès 1837, l'honneur de professer au Conservatoire; mais, bien qu'il nous en coûte, nous ne pouvons reconnaître en lui l'étoffe d'un organiste éminent.

M. Renaud de Vilbac, organiste à Saint-Eugène, est venu, selon l'expression judicieuse échappée à un journal de la localité, jeter une heureuse variété dans la séance en jouant une *Pastorale* de sa composition

(1) La marche du *Songe d'une Nuit d'été*, de Mendelssohn.

Digitized by Google

et une improvisation-fantaisie des mieux réussies. On a particulièrement admiré dans le jeu de ce jeune artiste, doué d'une riche organisation, l'entente parfaite des diverses sonorités de l'orgue, jointe à un art exquis de les combiner. Elève favori d'Halévy, l'érudition, quoique profonde chez lui, n'est jamais pédagogique, et les formules les plus sévères de la scolastique musicale prennent sous ses doigts un tour aimable qui contribue puissamment à les faire apprécier de tous. Indépendamment des charmants morceaux que M. Renaud de Vilbac nous a fait entendre, nous aurions été enchanté de voir son talent, sa fine intelligence au service de quelque grande œuvre, un concerto de Haendel, par exemple, ou une toccata, une fugue de Bach, ce colosse de la musique, et de l'orgue en particulier, dont la puissante voix devrait toujours résonner dans ces solennités artistiques. Que M. Renaud de Vilbac n'en reçoive pas moins nos éloges sans réserve ; nous l'assurons de toutes les sympathies des vrais amis de l'art lorsqu'il voudra bien revenir parmi nous.

Six motets, émanant tous de la plume laborieuse du maître de chapelle de Saint-Roch, défrayaient la partie vocale. Remarquons, en passant, que les œuvres inspirées de Haydn, Mozart, Cherubini, etc., ne figuraient pas au programme confié à la rédaction de M. Ch. Vervoitte. Nous avons distingué, parmi ces motets, un *Alma Redemptoris* d'un sentiment vraiment religieux ; le premier solo nous a particulièrement plu. Il eut été cependant préférable que la harpe s'abstînt de saupoudrer d'arpèges malencontreux l'accompagnement *note contre note*, qui convient à la noble simplicité de ce morceau. Nous louerons aussi l'*Ave verum* écrit évidemment sous l'inspiration de Mozart ; on ne peut qu'en féliciter M. Vervoitte, d'autant plus que son motet y a gagné un *Cujus latus* pathétique et que l'*Ingemisco* du divin maître ne perdra rien, à cette parenté, de sa sublime expression.

Homme de goût et de talent, il est surprenant que M. Vervoitte prive bénévolement ses compositions de l'élément rhythmique, ce qui les fait ressembler le plus souvent à un *canto fermo* orné, plutôt qu'à la musique proprement dite. Il est vrai qu'au dire de Berlioz, dont l'autorité ne peut être suspecte en cette matière, la faculté particulière qui fait découvrir au musicien de belles formes rhythmiques est l'une des plus rares, en même temps qu'elle paraît être aujourd'hui, de toutes les parties de l'art, la moins avancée. En vain des esprits rétrogrades objecteraient-ils qu'une division symétrique et persistante des sons enlèverait à la musique sacrée son cachet distinctif : la gravité, le recueillement. Mozart, notre modèle à tous et en tous genres, n'a pas craint, dans son *Requiem*, d'accumuler les rhythmes les plus neufs, les plus vigoureux, sans pour cela, que nous sachions, sa musique ait cessé un instant d'être éminemment chrétienne.

Digitized by Google

Reste maintenant à examiner l'orgue dont l'église Saint-Maclou a eu l'intention de s'enrichir. Il est composé de vingt-cinq jeux répartis entre deux claviers à mains et un de pédale. A l'exception de la flûte harmonique, qui manque de corps et ne fait nullement illusion, les jeux de fonds nous ont paru assez bien traités. Il n'en est pas de même des jeux d'anche, dont le timbre, souvent nazillard, reproduit les défauts inhérents aux instruments qu'ils veulent imiter, plutôt que le caractère harmonieux qui les distingue. Nous sommes frappé de l'absence d'homogénéité dans le choix et la distribution des registres. Tout, dans un orgue, doit être motivé et sagement coordonné. Si, par hasard, on veut reproduire un timbre de l'orchestre, c'est à la condition expresse de l'approprier à la destination de l'instrument, de façon à ne point jeter dans l'ensemble des éléments hétérogènes. Nous n'avons jamais rencontré dans la nombreuse tablature des orgues, eussent-ils cent jeux et plus, comme ceux de Saint-Sulpice et de Notre-Dame de Paris (1), ce que nous découvrons aujourd'hui dans celui de Saint-Maclou : un trombone ! et ce trombone coudoyant un flageolet avoisiné d'une clarinette. On devine aisément à quelle destination toute profane cet assemblage d'instruments est habituellement réservé. Malheureusement les points de comparaison manquent à Rouen où un fâcheux ostracisme semble peser sur les meilleurs facteurs; un amateur éclairé de notre ville en demandait tout récemment la cause à un maître de chapelle bien connu pour le soin extrême qu'il prend de sa renommée. « Que voulez-vous, lui fut-il répondu, la province, avant tout, veut du bon marché. » En effet, l'audition du nouvel orgue suffirait pour confirmer cette raison, si le devis accepté par la fabrique de Saint-Maclou à des conditions exceptionnellement rémunératrices, ne démentait formellement une pareille allégation.

Le clergé de Rouen poursuit depuis plusieurs années, avec un zèle des plus louables, son œuvre de restauration : les murs de ses églises se revêtent de fresques qui retracent aux yeux des fidèles les vérités de l'Evangile; l'orgue à tuyaux a presque partout remplacé le grotesque serpent aux sons inavouables, et l'harmonium est réservé au service des chapelles

(1) Un journal de Rouen a été induit en erreur en attribuant à la maison Merklin la reconstruction du grand orgue de Notre-Dame de Paris; c'est M. Cavaillé-Coll qui a été chargé par le gouvernement de ce mérveilleux travail, qui doit mettre le sceau à la renommée de l'éminent facteur.

Digitized by Google

Néanmoins quelques paroisses attendent encore le bénéfice de ces améliorations; espérons pour celles-là que la leçon de l'expérience leur profitera et qu'elles reconnaîtront enfin l'avantage de s'adresser de préférence aux hommes qu'animent avant tout le goût du beau, la constante recherche du mieux et un désintéressement tout artistique.

A. Guéroult.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN, PENDANT L'ANNÉE 1864-65. Rouen, 1865, in-8° de 388 pages.

On cite depuis longtemps, mais s'est-on jamais convenablement figuré l'attitude perplexe de l'âne de l'école entre ses deux bottes de foin, toutes les deux également savoureuses, parfumées, friandes? Pauvre bête! A laquelle donner le premier coup de dent? Voilà pourtant mon cas avec les derniers mémoires de l'Académie de Rouen. Tel me sollicite par une qualité, tel se recommande par une autre. Cette prose est si utile! mais ces vers sont si agréable! Par où donc commencer? de quel côté choisir? Grand est mon embarras, mais le sort en est jeté : je secoue les oreilles et je dévore tout.

Le *Précis* de l'année académique 1864-65 se divise en deux classes : classe des Sciences et classe des Belles-Lettres. La classe des Sciences occupe le premier rang dans l'ordre hiérarchique, mais non sous le rapport du nombre, la substance de ses utiles travaux étant condensée dans l'étroit espace d'une vingtaine de pages. Tandis que trois cents pages et plus, c'est-à-dire les trois quarts du volume, suffisent à peine pour enregistrer les dires de la classe des Belles-Lettres et Arts, qui ne vient qu'en second lieu. Si le lecteur veut bien nous le permettre, nous allons provisoirement mettre de côté le *quod decet*, c'est-à-dire les Sciences, dont l'austérité nous fait peur, pour suivre le *quod placet*, cette grande règle des nations, je me trompe, des *nationalités* de nos jours, et commencer par les Lettres, qui ont pour nous plus d'attraits.

— Le *Rapport* encyclopédique de M. Decorde, secrétaire de la classe des lettres, *sur les travaux de l'année*, se termine par un nécrologe. Ainsi donc le dernier mot des choses, comme des personnes, c'est la tombe. Encore, si l'on avait la consolation de pouvoir toujours redire avec Châteaubriand :

La tombe est le berceau de l'immortalité!

Digitized by Google

— Un autre *Rapport sur l'ouvrage de M. Floquet*: *Bossuet, précepteur du dauphin; Bossuet, évêque à la cour*, 1670-1682, est dû à la plume élégante et judicieuse de M. Vavasseur. Grâce à une analyse claire et suffisamment nourrie d'érudition, nous connaissons maintenant Bossuet et le dauphin mieux que par la seule étude, involontairement partiale, de M. Floquet. Quand nous regardons nos amis, c'est toujours à l'endroit, jamais à l'envers: nous faisons la lumière autour de leurs vertus, et tenons leurs défauts dans l'ombre. Ainsi en agit M. Floquet. Il a vu dans le dauphin, non-seulement ce qui y est, mais tout ce que Bossuet avait essayé d'y mettre. Tandis que M. Vavasseur, avec un sage discernement, laissant l'évêque de Meaux debout de toute sa hauteur, fait tomber des épaules du fils de Louis XIV le manteau factice d'une supériorité de convention. M. Vavasseur émet, en outre, une idée qui nous paraît aussi vraie que noblement exprimée, à savoir que, dans cet immense labeur de l'éducation du dauphin, celui qui profita le plus, ce fut Bossuet : « Depuis longtemps, en effet, observe le sage académicien, la théologie et la controverse avaient détourné l'attention de Bossuet de l'étude et de la lecture assidue des auteurs profanes. Les nécessités de son nouveau rôle réveillèrent en lui le souvenir et le culte des lettres humaines. Homère se joignait à la Bible pour inspirer son génie, et l'or de l'*Iliade*, échauffé du feu de l'inspiration prophétique, produisit, dans le creuset de cette tête puissante, ce métal composite, mélange unique de divin et d'humain, qu'on appelle le style et la manière de Bossuet. »

— Le 23 janvier 1865 s'éteignait à Paris un peintre de talent, né à Rouen le 2 septembre 1797, Joseph-Désiré Court. Dans une *Notice biographique* succincte, M. Decorde a su retracer la carrière artistique de l'auteur distingué du *Boissy d'Anglas* avec intérêt et fidélité. Un tombeau, destiné à perpétuer son nom, sera élevé à l'habile portraitiste et peintre d'histoire par le patriotisme de ses concitoyens au milieu du cimetière monumental de Rouen.

— Pour sujet de son *Discours de réception* à l'Académie, M. Connelly, premier avocat général près la Cour impériale de Rouen, a choisi l'éloge d'un de ses pairs, et non des moindres, le chancelier d'Aguesseau. Libre d'élire parmi les dix-huit volumes des œuvres complètes du laborieux magistrat, l'honorable récipiendaire se borne à l'examen des seules mercuriales. Et cela lui suffit pour démontrer que l'éloquent avocat et procureur général au Parlement réalisait au premier chef l'idéal de l'orateur tracé par Fénélon dans cette définition restée célèbre : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. » (*Lettre sur l'éloquence.*) Thème admirable que le cygne de Cambrai varie ailleurs en ces termes : « Le véritable usage de

Digitized by Google

l'éloquence est de mettre la vérité en son jour, et de persuader aux autres ce qui leur est véritablement utile, c'est-à-dire la justice et les autres vertus. » (*Dialogue des morts.*) Et ne dirait-on pas, quand Fénélon écrivait ceci, qu'il eût en vue nos magistrats de France, en quelque lieu qu'on les rencontre, soit au parquet, soit à l'Académie ?

— Si je me contentais de dire que la *Réponse de M. Méreaux au discours de M. Connelly* méritait les honneurs du recueil, ce serait beaucoup, mais ce ne serait peut-être point assez. J'ajouterai donc bien vite, sans crainte d'être démenti, que le digne président de l'Académie s'est concilié, à juste titre, l'attention de son auditoire, d'abord, en brûlant le grain d'encens traditionnel — et motivé — à l'honneur du récipiendaire, puis en cousant un nouveau pan d'hermine à la robe du chancelier, et enfin en faisant cortége à cette grande figure avec les bustes bien choisis de trois membres considérables du Parlement de Normandie, Le Pesant de Boisguilbert, lieutenant-général au bailliage de Rouen, sous Louis XIV; Huë de Miromesnil, ministre de Louis XVI, et Thouret, le dernier président de l'Assemblée constituante.

— Le 26 octobre 1864, M. Alfred Lemaistre, manufacturier à Lillebonne, mettait au jour, au bord d'une ancienne voie romaine, et sur l'emplacement même de l'élégante villa qu'il a fait bâtir depuis, une sépulture qui défraiera longtemps les entretiens des archéologues. C'est l'historique écrit de cette découverte, dont un exposé verbal avait été honoré déjà l'année dernière des félicitations de M. le ministre de l'Instruction publique au congrès de la Sorbonne, que M. l'abbé Cochet publie dans notre recueil sous le titre de *Note sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne en* 1864. Nous ne surprendrons personne en disant que cette *Note*, sous la plume de l'auteur de la *Normandie souterraine*, ne garde presque rien des aridités de l'archéologie, mais intéresse au contraire comme un attrayant chapitre inédit de l'histoire des Gaules. Ce n'est pas ici le lieu de refaire, pour la centième fois, l'inventaire détaillé d'un précieux ameublement sépulcral, le second connu (1), et qui figurerait si bien, ce semble, à l'exposition universelle de 1867, mais nous engageons vivement nos lecteurs à le visiter et à l'étudier dans le savant mémoire de M. l'abbé Cochet, qui explique la sépulture à seize siècles de distance, comme s'il en était le contemporain, et qui a pris le soin d'élucider son texte, si complet d'ailleurs, par de nombreux dessins dus, les uns à la plume géométrique de M. Delarue, les autres au crayon artistique de M. André Pottier.

(1) Le premier a été découvert à Bartlow-Hill (Essex), en 1835.

Digitized by Google

— M. de Glanville donne un *Chapitre inédit de l'histoire du prieuré de Saint-Lô de Rouen*, qui est une curieuse esquisse des mœurs claustrales au XVIIe siècle et dont on ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il fait vivement désirer de voir bientôt paraître l'ouvrage entier.

Dans sa *Visite au grand dépôt de mendicité de Saint-Pancrace de Londres*, un honorable magistrat de la cour de Rouen, M. Homberg, nous révèle un des mille moyens imaginés par nos bienfaisants voisins pour soulager la misère immense, aussi développée chez eux que l'immense richesse. On aime à voir les gouvernements et les particuliers mettre en commun leurs efforts pour vaincre l'hydre du paupérisme. Faut-il cependant dire toute notre pensée? Il nous semble qu'on se trompe de route On s'occupe surtout des effets, et pas assez des causes. Tout le temps se perd en beaux raisonnements sur le venin, au lieu de tuer la bête. Soulager les misérables, c'est bien, mais c'est la misère même qu'il faudrait essayer de tarir à sa source.

— Un jurisconsulte et littérateur distingué, M. Chassan, s'est attaché à faire revivre, dans un complaisant médaillon académique, la silhouette un peu effacée de l'auteur de *Marie Stuard*, M. Pierre-Antoine Lebrun, auquel il assigne une place honorable parmi les poètes qui « savent toucher l'âme, charmer le cœur et élever la pensée. »

Ce que c'est pourtant que la gloire !

Qui donc lit aujourd'hui, à l'exception peut-être de M. Chassan, les cinq épais volumes in-8° de celui qui fut le « contrôleur du royaume d'Yvetot »? Tandis que tout le monde chante, et chantera toujours, les six petits couplets qui ont suffi à Béranger pour immortaliser son roi.

— La notice de M. E. de la Quérière, sur *Saint-Laurent, église paroissiale de Rouen, supprimée en* 1791, est frappée, comme toutes les œuvres du consciencieux écrivain, au coin de l'étude sérieuse et de la recherche persévérante. Le docte archéologue n'embrasse point par goût les vastes horizons. Il se complaît davantage à promener sa lanterne, allumée au feu des vestales, sur les petites obscurités de l'histoire et des monuments, et toujours il révèle, à notre admiration ou à notre intérêt, des particularités utiles à connaître que, sans lui, les yeux qui regardent sans voir, les yeux d'*In exitu*, comme disent les bons Cauchois, n'auraient jamais soupçonnées.

L'archéologie rouennaise doit être particulièrement reconnaissante envers M. de la Quérière. Quand personne ne la connaissait encore, lui déjà l'aimait. Saluons donc, en M. de la Quérière, un de nos vénérables maîtres

Digitized by Google

et des vaillants soldats qui ont combattu dès la première heure du jour. D'autres sont venus après qui ont couru plus vite : mais à lui la gloire d'avoir, l'un des premiers, ouvert la marche et frayé le sentier.

— Mais arrière, vile prose ! ô poésie, salut !

Voici d'abord une lettre de M. Decorde, arrivant bien à son adresse : *Au vieux jardin de Saint-Ouen*. Les vers de M. Decorde sont toujours faciles, spirituels souvent, et semblent offrir un heureux composé de malice professionnelle et de bon sens normand. Puis vient l'épitre de M. Clogenson : *Au Jardin de Solférino*, qui brille surtout par une richesse de rime dont M. Decorde se soucie moins que de la richesse de raison ; ainsi va le monde, dirait Sancho; ainsi vont les poètes ; *trahit sua quemque voluptas ; amant alterna Camœnæ*.

Au moment de clore cette analyse, qui a le grand défaut, non d'être trop longue, mais de le paraître, disons quelques mots de la séance publique du 7 août 1865. L'aréopage était plus brillant encore que de coutume. A côté des notabilités de la ville étaient venus s'asseoir les principaux membres du Congrès scientifique de France. Sans nous arrêter, bien à regret, ni au *Discours d'ouverture* de M. Amédée Mereaux, véritable galerie normande, ni au *Rapport* de M. de Lérue *sur les médailles d'honneur décernées aux meilleurs travaux littéraires dus à des auteurs nés ou domiciliés en Normandie* (lauréat M. Chéruel), ni au *Rapport* de M. Hellis *sur le prix Dumanoir*, si bien mérité par l'ouvrier peintre Jules-Onésime Thiébaut, nous égrènerons deux seules perles de ce riche collier académique : *les Importations anglaises*, par M. Decorde, et le *Rapport sur le prix Bouctot, pour une comédie inédite en vers*, par M. F. Deschamps.

— M. Decorde persiffle agréablement, et il a beau jeu, la ridicule manie de diaprer notre vocabulaire, le vocabulaire de Racine et de Fénelon, d'une foule d'idiotismes anglais que la plupart de ceux qui les affectent prononcent tout de travers et seraient bien plus empêchés d'écrire encore. Sans doute il est permis de prendre son bien où on le trouve : son bien, oui, mais non pas celui des autres. Laissons donc aux Anglais leurs *babies*, leurs *gentlemen*, et jusqu'à leurs *puddings*, et gardons nos amours d'enfants, nos gentilshommes, qui en valent bien d'autres, et nos délicieux pâtés, qui font honneur aux mains qui les confectionnent et plaisir aux bouches qui les savourent, autant qu'à l'étymologie.

— Nous ne chercherons pas à caractériser le *Rapport* de M. F. Deschamps *sur le prix Bouctot, pour une comédie inédite en vers*, autrement qu'en disant qu'il nous semble un modèle du genre. Obligé de lire — *horresco referens* — vingt-une pièces et de les juger, l'héroïque rapporteur accomplit sa lourde

Digitized by Google

tâche avec la dextérité de l'adroit praticien qui promène un scalpel ami sur des chairs malades, en signalant les fautes, mais sans décourager ni blesser personne. *Væ victis* est une formule étrangère à M. Deschamps, qui saluerait plutôt le courage malheureux. Après avoir déclaré que la commission chargée d'examiner les œuvres du concours avait dû, comme toujours en pareil cas, procéder par élimination, et composer d'abord une première catégorie qui, relativement au succès, observe le spirituel rapporteur, doit s'appeler la dernière, M. Deschamps passe en revue, avec cette justice tempérée d'indulgence dont se voilent les yeux d'un capitaine de vaisseau qui regarde des canotiers, toutes les pièces qui sont entrées en lice, celles qui se sont dérobées dès le premier obstacle, celles qui ont fourni une course seulement honnête, d'autres qui n'ont été dépassées que de quelques longueurs, une qui s'est approchée aussi près que possible du but sans l'atteindre, et enfin l'heureux *Gladiateur* de ce *steeple-chase* littéraire. Rien de plus difficile, à ce qu'il semble, que de libeller ainsi vingt-et-un arrêts successifs, en variant les considérants et en se tenant à égale distance de Charibde et de Scylla, de la monotonie et des lieux communs. Eh bien, pour M. Deschamps, tout cela n'est qu'un jeu. L'expert écrivain, qu'on ne confondra pas avec l'écrivain expert, fait évoluer sa nacelle au milieu de tous ces écueils avec une grâce et une aisance parfaites. Ou bien encore on dirait une main légère qui, ayant saisi en bloc les diverses fleurs entassées dans la corbeille du concours, les laisse retomber une à une, les nomme, les décrit et les fait admirer au vol.

Loin de moi la témérité de refaire, après M. Deschamps, l'analyse de la pièce qui a obtenu l'accessit, une médaille d'or de 100 francs, pièce intitulée le *Chat qui dort*, et où une jeune fille sort pour la première fois de ce sommeil d'ignorance qui, chez la plupart des filles d'Eve, n'est jamais bien long, ni celle de la pièce qui a remporté le prix, consistant en une somme de 500 fr., et qui a pour titre *les Amis de César*. Seulement, après avoir engagé à lire ces deux analyses entières dans le *Précis de l'Académie*, j'emprunterai au *Rapport* deux extraits qui font un égal honneur au bon goût de celui qui cite et au talent de celui qui est cité.

La première citation est tirée du *Chat qui dort*. Victorine est seule : sa mère vient de la quitter.

De quel étonnement elle vient me frapper !
Elle si bonne ! En quoi voudrais-je la tromper?
Mais enfin, quels que soient les avis qu'on lui donne,
L'enfant doit obéir lorsqu'une mère ordonne.

Digitized by Google

Des jeunes gens d'abord il faut me défier....
C'est bien ! elle a raison de me le conseiller.
Car je ne connais rien, et, dans mon ignorance,
Je les laisserais dire avec indifférence.
Mais, puisque leurs discours semblent à redouter,
Avec soin désormais je vais les écouter.
. . . . . .
. . . . . Je sens là quelque chose

(*elle se touche le front.*)

Qu'on ne peut définir.... Lisons... cela repose.
Ah ! c'est mon beau *Keapsàke*, étrennes de janvier,
Un beau volume... il va peut-être m'ennuyer !

(*mouvement de surprise : elle lit.*)

RÊVE DE QUINZE ANS.

« Que peuvent la raison et les conseils austères ?
« Notre âme a des replis, la vie a ses mystères.
« Que de fois, pour rider l'azur du lac dormant,
« Il suffit d'un regard, d'un aveu, d'un serment !
« Il est un sentiment tumultueux et tendre,
« Echo d'un cœur touché, que le cœur fait entendre,
« L'amour !... Pourquoi ce mot fait-il trembler ma voix,
« Quand je le dis ici pour la première fois ?
« L'amour ! ce mot est doux, charmant, il faut poursuivre.
« Je ne l'avais pas lu : c'est un excellent livre. »

La seconde citation reproduit la scène XXXIVe des *Amis de César*, celle où Mœvius, se faisant une douce violence, accorde à César la lecture d'un de ses poèmes.

SCÈNE XXXIV.

CÉSAR (*se levant ainsi que tout le monde.*)

Par Phœbus, roi du jour et dieu de l'harmonie,
Je bois à Mœvius, je bois à son génie !

(*Il trinque avec Mœvius et boit. Mœvius boit aussi le narcotique qu'il avait fait préparer pour César.*)

CÉSAR (*à Mœvius.*)

Mais ce n'est pas le tout que de nous visiter ;
Quand on fait un chef-d'œuvre, il faut le réciter.

Digitized by Google

MŒVIUS (*se faisant valoir.*)

Pardon, César ! je crains d'occuper l'auditoire.

CÉSAR.

O modestie !

MŒVIUS.

Et puis, j'ai si peu de mémoire !

CÉSAR.

Lisez ! alors.

MŒVIUS.

Oui, mais...

CÉSAR.

Un refus ? Et pourquoi ?

MŒVIUS.

C'est que je ne sais pas si j'en ai là sur moi.

HORACE (*à part*).

Il en a.

CÉSAR.

Cherchez bien.

MŒVIUS (*cherchant et feignant la surprise*).

Ah !

CÉSAR.

Eh ?...

MŒVIUS.

Surprise unique !
J'ai les six premiers chants de mon poème épique.

CÉSAR.

Rien que six ?

MŒVIUS.

De chacun mille vers.

Digitized by Google

HORACE (*à part*).

Ouf!... quel plomb !

MŒVIUS.

Cela fera six mille en tout.

HORACE (*à part*).

Ce sera long.

VIRGILE.

Ecoutons !

HORACE (*bas, à César*).

Ah ! tyran !

CÉSAR (*bas*).

Voyez, quel ami tendre
Je suis pour vous ! Je vais cependant les entendre !

MŒVIUS.

(*Pendant ces mots il a préparé son manuscrit et pris une pose théâtrale.*)

Hum ! hum ! hum ! Je commence, et par le premier chant,
Car je ne pourrais pas tout lire sur-le-champ.

(*Il bâille.*)

Ensuite le second, ensuite le troisième,
Ensuite...

(*Il bâille encore plus fort.*)

HORACE.

Qu'est cela ?

CÉSAR.

L'avant-goût du poème.

(*Le narcotique commence à opérer : Mœvius bâille encore.*)

HORACE (*à lui-même*).

Je ne me trompe pas, il bâille de nouveau.

Digitized by Google

MŒVIUS (*portant la main à son front*).

C'est étonnant ! je sens un voile à mon cerveau !

(*Il se secoue, et d'une voie haute :*)

Je commence ! (*A part.*) Voilà que mon regard se trouble !

(*Il bâille. A lui-même :*)

Je suis perdu ! César ! la cour ! dieux ! J'y vois double !

(*Il fait un effort désespéré et se met à lire par saccades.*)

Je chante ces héros qui, guidés par Jason,
Voguèrent sur l'Argo qui conquit la toison.
Toi qui sur l'Océan escortant leur courage,
Muse... (*Il balbutie.*)

HORACE.

Dans l'*Océan* la *muse* fait naufrage !

(*Mœvius lutte en vain contre le sommeil, qui l'envahit. Enfin il cède malgré lui, baisse la tête sur son manuscrit et s'endort sur la table. Tout le monde se lève et regarde.*)

LAMIA (*surprise et effrayée*).

Que vois-je ?

HORACE.

C'est bizarre.

(Il touche Mœvius)

Il s'endort en effet.

SCIPION (*à Cincinnatus*).

Au vin impérial nous devons ce bienfait !

HORACE.

Ah ! les six mille vers ! Que nous l'échappons belle !

LAMIA (*à elle-même*).

Je m'y perds !

Digitized by Google

CÉSAR (*riant*).

Je savais que souvent un auteur
Avec sa poésie endort son auditeur;
Mais je n'ai jamais vu, comme effet de poème,
Qu'au lieu de l'auditoire il s'endormit lui-même.

Ce qu'il y a d'étrange, et qui s'était, je crois, jamais vu de mémoire d'académicien, c'est que l'Académie ayant adopté les conclusions du *Rapport* de M. Deschamps, et son président, M. A. Méreaux, ayant ouvert dans la séance du 28 juillet 1866, les billets cachetés contenant le nom et le domicile de l'auteur des deux pièces n°s 17 et 18, les auteurs des jolis vers du *Chat qui dort* et des vers non moins heureux des *Amis de César* se sont trouvés ne former qu'un seul et même lauréat dans une seule et même personne qui est M. J. Lesguillon, homme de lettres, à Saint-Mandé, près Paris.

En fermant le *Précis de l'Académie*, et au moment où l'Europe frémit encore au dernier retentissement du canon, je ne puis me défendre d'une réflexion. Pourquoi, si l'homme ne peut décidément vivre en paix, s'il a soif de gloire, de faire parler de lui, pourquoi d'autres luttes que celles de l'esprit, de la science, des lettres, dans la vaste arène de nos académies? A quoi bon faucher dans leur fleur, sur les champs de bataille inondés de sang, des milliers d'existences, la force vive de la patrie, et qui auraient alimenté si bien l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'art, sous toutes ses formes, et l'enseignement, avec tous ses bienfaits? L'humanité en sera-t-elle donc éternellement réduite à se battre pour le roi de Prusse?

BRIANCHON.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

UNE FOUILLE D'AMATEURS DANS LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE DOUVREND.

Le *Camp de l'Arbre*, à Douvrend, est bien connu, depuis près de trente ans, pour renfermer des sépultures et des objets d'art de l'époque mérovingienne. Des tranchées opérées en 1837 et en 1838 ont révélé le gisement d'objets précieux et intéressants. Une fouille méthodique, pratiquée par nous en 1865, a démontré clairement l'existence de la nécropole et des trésors scientifiques qu'elle renferme. Un compte-rendu de cette dernière exploration a paru dans la *Revue archéologique* de février 1866 et dans la *Revue de la Normandie* de mars de la même année.

Alléchés par l'appât de ces découvertes et par le désir de se procurer un passe-temps aussi agréable qu'utile, un certain nombre de baigneurs de Dieppe ont désiré voir une fouille archéologique et en recueillir les fruits s'il y en avait encore. Ils se sont groupés autour de M. le sous-préfet de Dieppe, homme aussi aimable qu'intelligent et instruit, et, le mardi 28 août, se sont rendus à Douvrend, où des fosses avaient été préparées à l'avance par les soins de M. Cahingt.

Plus de trente fosses avaient été ouvertes et ont été étudiées. Malheureusement la plupart d'entre elles avaient été visitées par des chercheurs de trésors à une époque qu'il est impossible de déterminer ; mais des indices laissés sur le sol nous font penser que les dernières spoliations datent du XVIe siècle ou environ.

Cependant, malgré ce contre-coup inattendu, la fouille n'a pas laissé que d'offrir de l'intérêt à ses organisateurs. Quatre ou cinq fosses ont livré des pièces curieuses, telles que fers de lances, fers des flèches, vases de terre, fiole de verre et bol en verre de forme remarquable.

A l'heure où la fouille allait finir, la pioche d'un ouvrier a rencontré un jeune guerrier franc avec son équipement et son mobilier. Il a été tiré de la fosse un vase en terre noire placé aux pieds, un bouclier en fer jeté sur les jambes. L'*umbo* et le *manipule* étaient parfaitement reconnaissables et en place. A la ceinture était un petit couteau de fer accompagné d'une grande boucle en bronze pour le baudrier et d'une petite boucle pour la-nière. D'autres ornements de métal brillant décoraient le ceinturon; enfin, sous la tête était un collier en perles de verre et de pâte de verre; de chaque côté des tempes étaient des boucles d'oreilles en argent à fil tors avec boules de pâte, couvertes de lamelles d'argent, ornées de verroteries coloriées.

C'est avec plaisir que nous voyons la société d'élite et le monde à la mode s'intéresser à ces travaux aussi instructifs qu'intéressants. L'abbé COCHET.

Digitized by Google

L'ARCHÉOLOGIE, L'HISTOIRE ET LES MONUMENTS DEVANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

En 1866, comme les autres années, M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure a, dans un excellent rapport au Conseil général, exposé la situation du pays. Dans ce vaste tableau esquissé à grands traits, on peut voir d'un seul coup d'œil tout ce qui se fait dans un grand département. Pour nous, nous nous contenterons de transcrire ce qui est relatif aux antiquités et à l'histoire, aux arts et aux monuments. Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les passages qui regardent ces intéressantes matières. En les enregistrant dans nos pages, nous sommes heureux de les conserver pour ceux de nos lecteurs qui font la collection de notre recueil.

ARCHÉOLOGIE.

« L'anné dernière a été, comme les précédentes, fertile en découvertes archéologiques. Dans les communes de Londinières, Caudebec-lès-Elbeuf, Blangy, Vieux-Rouen, Martigny, Darnétal, Villers-Ecalles, Hénouville, Roncherolles, Rouxmesnil-Bouteilles, Sommery, Saint-Martin-au-Bosc, Boschyons, Daubeuf-Serville, le Petit-Appeville et Douvrend, les recherches du savant et infatigable abbé Cochet ont mis au jour de nombreux et très intéressants vestiges des époques gauloise, romaine et franque.

« Le moyen-âge a fourni aussi son contingent de découvertes, notamment à Bellencombre, à Lammerville et au Tréport.

MUSÉE DÉPARTEMENTAL.

« Le Musée départemental reçoit, par suite, chaque jour, d'importantes additions. Le rapport de M. le directeur de cet établissement constate que les diverses améliorations ou mesures qui avaient fixé votre attention n'ont pas été perdues de vue.

« Une partie des monuments antiques recueillis par M. l'abbé Cochet avait été, vous le savez, déposée depuis plusieurs années dans une des salles de la mairie de Dieppe. La part qui devait revenir au département a été transportée au Musée, et après les travaux de préparation nécessaires, a pris place dans les vitrines ou les galeries du département. Il en est résulté dans le classement primitif quelques modifications qui, soit au point de vue de l'art, soit au point de vue de l'ordre général et du coup d'œil, n'ont rien que de très opportun.

Digitized by Google

« Vous aviez, dans votre dernière session, admis en principe l'échange entre la ville de Rouen et le département de divers objets. La ville doit céder au Musée départemental une collection de faïences qui seront mieux placées à l'Hôtel-de-Ville, où a été fondé un Musée de faïences françaises, et la ville de Rouen doit nous abandonner un certain nombre d'objets provenant du Musée Campana. Tout est prêt aujourd'hui pour réaliser cet échange, qui se fera sous le contrôle de commissaires nommés par la ville et par le département.

« Les dispositions qui précèdent ont entraîné une révision nouvelle du classement et un peu de retard dans la rédaction du catalogue général, en vue duquel vous avez voté en 1864 une allocation de 1,200 fr. payable en trois annuités. Je dois dire, du reste, que, par suite d'un oubli, cette allocation, bien que votée en 1864, ne fut pas, au moment du vote, inscrite à votre budget ; de sorte qu'il a été impossible d'acquitter la première annuité. Il sera facile de réparer cette année cette erreur. Le travail a été néanmoins commencé, et il sera poursuivi avec le zèle intelligent qu'on peut attendre des hommes spéciaux qui y sont préposés.

« Comme conséquence de l'extension du Musée et de l'augmentation du nombre des salles dont il se compose, M. le directeur estime qu'il conviendrait d'adopter, pour distinguer ces diverses salles, des désignations claires, laconiques, et qui en même temps rappelleraient les services rendus. Il propose de donner aux salles et galeries les noms de H. Langlois, qui le premier popularisa ici par ses publications, son crayon et son burin, l'art normand, dans la forme si féconde qu'il revêtit au moyen-âge ; de M. Deville, le premier organisateur du Musée, qu'il enrichit de nombreuses collections spéciales d'une grande valeur, et de M. l'abbé Cochet, dont tout ici rappelle l'érudition et le dévoûment. Quant à la salle qui renferme la mosaïque, elle continuerait à porter le nom que le public lui a donné de : salle de la Mosaïque.

« L'honorable et savant M. Pottier exprime en même temps le vœu que le médaillon représentant le buste d'Hyacinthe Langlois soit placé dans la galerie qui porterait son nom, en un lieu apparent et encadré dans un petit monument.

« Vous penserez sans doute comme moi qu'on ne saurait qu'adhérer à des demandes qui sont à la fois marquées au coin du goût artistique le plus pur et des sentiments les plus désintéressés.

MONUMENTS HISTORIQUES.

« Un certain nombre de monuments historiques ont été cette année l'objet de réparations utiles. Grâce à vos subventions, il n'est pas d'édifices de ce

Digitized by Google

genre qui ne puisse, en temps opportun, recevoir les restaurations nécessaires. Mais l'absence d'un classement général ne laisse pas que d'être pour l'administration une cause sérieuse d'embarras.

« Lors de votre session de 1863, un projet de classement vous fut soumis; le conseil général laissa à l'administration la faculté de classer, le cas échéant, les monuments qui lui paraîtraient réunir les conditions voulues. De là, toutes les fois qu'une demande de secours est présentée, la nécessité d'un examen spécial et des lenteurs ou des hésitations, pendant lesquelles les dégâts s'aggravent et qui portent les fabriques et les communes à se passer du concours départemental, souvent au grand détriment de l'art. En pareille matière, il serait très avantageux qu'il ne pût y avoir aucun doute possible tant sur le caractère des monuments que sur le degré de surveillance qui doit être exercée par les autorités locales. Je vous prie d'examiner de nouveau la proposition du classement général qui vous fut présentée en 1863.

« Le mouvement en l'honneur de Jeanne Darc, que vous constatiez dans votre dernière session et pour lequel vous vous plaisiez à témoigner d'avance vos vives sympathies, a grandi et est devenu vraiment national. Sous le patronage de la ville de Rouen et sous la présidence d'un des honorables membres de cette assemblée, à qui il revient dans ce projet une large part d'initiative, un Comité, qui a vu toutes les autorités s'associer à son œuvre, s'est formé pour organiser cette patriotique manifestation qu'encouragent, vous le savez, les plus augustes adhésions.

« De toutes parts surgissent les souscriptions. Les difficultés que l'on pouvait rencontrer, au point de vue de l'acquisition de l'antique donjon, ont été prévenues. L'hommage sera solennel. La tour sera isolée, dignement restaurée, et par l'inspiration d'une sainte et noble pensée, un monument expiatoire, digne de l'héroïque vierge-martyre et de notre belle cité, s'élèvera sur un point de la ville qui ne tardera pas à être désigné.

« Je suis assuré d'aller au-devant de vos vues en vous proposant de faire concourir le département à cette grande œuvre par une large subvention.

ARCHIVES.

« Les archives, sous une direction à laquelle l'inspection générale s'est plu tout récemment à rendre le plus élogieux et le plus juste témoignage, conservent l'un des premiers rangs parmi les services de ce genre, autant sous le rapport de la richesse des documents qu'à cause du soin parfaitement intelligent qui préside à leur classement.

Digitized by Google

« La publication de l'Inventaire sommaire se poursuit activement. Le premier volume (séries C et D) a été offert, au nom du département, aux bibliothèques publiques de la Seine-Inférieure, aux administrations et aux sociétés savantes que ce travail était de nature à intéresser. La première partie d'un second volume consacré à la série G (fonds de l'archevêché) est actuellement sous presse. Elle contient l'analyse de 964 articles concernant l'administration temporelle et spirituelle de l'ancien diocèse de Rouen, la ville de Dieppe, les domaines d'Alihermont et de Douvrend. La suite de la série G (nos 965 à 1,200) a été adressée à M. le ministre de l'intérieur, et ne tardera pas à être, à son tour, imprimée ; cette seconde partie paraîtra dans le courant de l'année prochaine.

« Notre dépôt s'est enrichi de deux précieux mémoires manuscrits, l'un de M. Jean Rondeaux, dont le souvenir reste vivant parmi nous, sur la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray, l'autre de M. Fourcin, sur la commune de Bully. Ces deux mémoires, dont nous devons remercier Mme Rondeaux et M. Fourcin, seront consultés avec profit.

« Nous avons également des remercîments à adresser à M. Barabé pour un portefeuille de notes et de copies rassemblées par M. Legendre dans le but de déterminer avec exactitude la maison où naquit le peintre Jouvenet.

« Un artiste renommé, M. Demay, a été chargé par le gouvernement du soin de recueillir dans les départements les empreintes des sceaux qui manquent au Musée sigillographique des Archives de l'empire.

« Il a trouvé à Rouen plus d'un millier de sceaux antérieurs au xve siècle et émanant de rois, de grands feudataires, de cardinaux, d'archevêques, d'abbayes, de chapitres, de communes, de bourgeois et de paysans. Ce chiffre, qui est une nouvelle preuve de la richesse de nos archives, montre aussi que nous aurions le moyen de former pour le département une collection analogue à celle des Archives impériales, auxquelles, par réciprocité, nous demanderions les empreintes des sceaux qui nous manqueraient.

« Un certain nombre d'archives communales ont été visitées par M. l'archiviste ; il signale, dans un rapport particulier, les mesures qu'il y aurait lieu de prescrire pour en assurer la conservation Il a particulièrement relevé quelques notes historiques du plus grand intérêt, et constaté entre autres la présence aux archives de la ville de Rouen de lettres autographes inédites de Salomon de Caus, et ne permettant pas de douter que cet illustre ingénieur n'appartienne à notre pays.

EDIFICES RELIGIEUX. — EGLISE SAINT-OUEN DE ROUEN.

« M. l'Architecte du département a présenté récemment un devis des travaux à exécuter pour achever la restauration de l'église Saint-Ouen de

Digitized by Google

Rouen. Le montant de la dépense à faire s'élève à 666,894 fr., dont 309,894 seraient applicables à des travaux urgents.

« La Commission des monuments historiques a déclaré que ce devis était susceptible d'être approuvé.

« En m'en donnant avis, M. le Maréchal Ministre de la maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, m'a fait observer qu'après les sacrifices considérables déjà faits par le Gouvernement pour l'église Saint-Ouen, l'Etat ne pourrait pas se charger de sa restauration.

« Il est, sans doute, superflu, Messieurs, de vous rappeler que ce monument est, après la cathédrale, le plus important de la Seine-Inférieure, si riche pourtant en œuvres d'art de toutes sortes. A ce titre déjà, votre concours dans la restauration à faire serait justifié, et je ne doute pas que la ville de Rouen, se rappelant les sacrifices que le Gouvernement s'est imposés pour l'achèvement de cette église, ne trouve dans ce souvenir un motif pour consacrer des ressources à l'exécution de travaux qui ne pourraient pas être ajournés plus longtemps, sans qu'il en résultât un préjudice pour le monument.

« Il me semblerait rationnel de prendre par portions égales, à la charge du département et de la ville, la moitié de la dépense considérée comme urgente ; le surplus serait sollicité de l'Etat. Il incomberait ainsi à votre budget une dépense de 75,000 fr. environ, qui pourrait être payée en plusieurs années, en augmentant le crédit affecté aux monuments historiques.

« Vous savez que grâce à ce crédit nous avons particulièrement pu venir en aide aux villes d'Eu, de Neufchâtel et de Fécamp, pour la restauration de leurs remarquables églises, classées avec raison au premier rang de nos monuments historiques. L'église d'Eu est spécialement dotée par l'Etat, qui en fait diriger par ses architectes les importants travaux jusqu'à leur complet achèvement.

CATHÉDRALE DE ROUEN.

« La restauration du portail de la Calende se poursuit activement.

« Il en est de même de la réparation des verrières des fenêtres de l'abside de la Chapelle de la Vierge.

« L'isolement de la Cathédrale continue a être l'objet de dotations de la part du gouvernement ; nous avons tout lieu d'espérer que cette œuvre si intéressante pour notre riche monument et si conforme au vœu général, sera activement poursuivie. Deux bâtiments situés à l'angle des rues Saint-

Digitized by Google

Romain et des Quatre-Vents ont été achetés depuis l'année dernière et leur démolition ne tardera pas à être effectuée.

« En m'accusant réception de la délibération que vous avez prise pendant votre dernière session, concernant la flèche de la Cathédrale, travail dont l'importance domine tous les autres du même genre, M. le Ministre des cultes a exprimé le désir de savoir, dans le cas où ce travail serait jugé susceptible d'exécution, si le département serait disposé à concourir à la dépense. Vous aurez, Messieurs, à émettre un vote à cet égard, et, écho du vœu de la ville entière aussi bien que de celui des archéologues, vous demanderez au gouvernement de ne pas laisser notre premier et magnifique monument religieux plus longtemps privé d'une flèche qui, dans son état d'inachèvement, est l'objet du triste étonnement de tous ceux qui l'observent.

« J'ai donné à l'administration supérieure des renseignements qui paraissent de nature à faire disparaître les doutes que l'on avait élevés sur la solidité de la tour supportant la flèche, question qui est en ce moment l'objet d'un définitif examen. C'est là le point controversé entre les hommes les plus haut placés dans l'art. »

Rouen.—Imp. E Cagniard

Digitized by Google

HISTOIRE

ASSEMBLÉE DES NOTABLES

TENUE A ROUEN EN 1617.

Il est assez ordinaire d'entendre répéter cette maxime : *Historia scribitur ad narrandum, non ad probandum ;* on doit écrire l'histoire pour raconter non pour prouver. Cet aphorisme a besoin de commentaires. Que serait un récit, dont on suspecterait la sincérité, soit à cause de l'intérêt de l'auteur, de ses passions, soit pour raison de son ignorance? Si le lecteur n'a pas confiance, il rejette immédiatement le livre. Il faut donc que l'histoire renferme en elle-même les preuves intrinsèques de la vérité, que l'auteur ne veuille pas tromper et qu'il n'ait pu être trompé. S'il en était autrement, l'histoire ne serait plus qu'un roman convenu et quelque chose d'analogue aux compositions théâtrales, que l'auteur et le public, d'un commun accord, acceptent comme vraies, dès qu'elles sont vraisemblables. Pour nous, l'histoire doit instruire : *Historia scribitur ad docendum.* Elle instruit, elle éclaire, elle rend meilleurs et plus justes ceux qui en font une étude approfondie, parce que, dans les jugements qu'ils ont à porter sur les hommes et sur les événements, ils peuvent y apprendre à les juger avec la froide impartialité que n'ont pu avoir les contemporains. Elle fait mieux comprendre le temps où l'on vit; car, il faut bien l'avouer, l'humanité parait incorrigible et on la retrouve toujours identique au fond, tournant toujours dans le même cercle d'erreurs, de passions et d'excès ; peut-être est-ce même un de ses attraits principaux pour les esprits méditatifs. C'est pour ceux-là surtout que nous allons essayer de retracer, en quelques pages, l'histoire de l'Assemblée des notables qui fut convoquée à

Digitized by Google

Rouen en l'année 1617. En nous appuyant sur des documents rares ou inédits, nous espérons plaire à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux annales de notre vieille cité normande, comme aux politiques qui aiment à suivre les vicissitudes de cette vieille monarchie et de ses antiques institutions, disparues sous la tempête de la Révolution, cette agonie convulsive du XVIIIe siècle.

On nous permettra de rappeler rapidement les circonstances qui la firent convoquer.

Ce que devint la France après la mort funeste et criminelle de Henri IV, tous le savent. L'avidité, la discorde des grands et des princes, faillirent replonger le pays dans toutes les horreurs des guerres civiles, si péniblement étouffées par le courage, la résolution, l'habileté, la magnanimité du grand roi. Sur le trône, le monarque semblait n'avoir eu qu'une pensée, changer le rôle de la France dans la politique de l'Europe, en faire comme l'arbitre de tous les différends, au lieu d'être le champ-clos de la lutte des principes religieux opposés et le prix de la victoire. Il s'était concilié les esprits par sa sympathie pour les souffrances du menu peuple et par sa fermeté à maintenir le respect de l'autorité royale pour ceux qui, après l'avoir servi, se croyaient dispensés de lui obéir, comme Biron de si triste mémoire. Pour bien comprendre le règne de Henri IV, il faut voir celui de Napoléon III, brisant les résistances intérieures, mettant, pour ainsi dire, un frein aux ambitions étrangères, s'éclairant surtout comme lui aux chaudes lumières du cœur, recherchant l'amour du peuple comme le plus sûr appui de sa couronne : souverain populaire qui veut que l'on bénisse son nom dans les plus humbles chaumières, où son nom a été acclamé comme le seul qui pût rallier le pays menacé de divisions funestes.

Rien n'avait été prévu pour le nouveau règne. Le Parlement, pour la première fois, fut appelé à décerner la Régence à la Reine. Les brigues qui eurent lieu, lorsqu'il s'agit de composer le Conseil de régence, permirent aux ministres de le composer à leur gré.

Le comte de Soissons y prétendait par droit de naissance, fort mécontent en arrivant à Saint-Cloud de voir tout arrangé avant son ar-

Digitized by Google

rivée ; Montmorency, en sa qualité de connétable ; Joyeuse, comme cardinal. Guise vouloit y entrer, quoique Mayenne eût été désigné par le Roi, trois ou quatre années auparavant, lorsqu'une maladie avait mis ses jours en péril à Fontainebleau. Il eût été dangereux de donner deux voix dans le Conseil à la maison de Lorraine, qui pouvait bien ne pas avoir oublié ses prétentions. Le duc de Nevers exigeait la préséance sur Longueville et sur Saint-Paul, son frère cadet. Les ducs de Vendôme, de Bouillon, d'Epernon, blessés dans leur amour-propre, s'éloignèrent avec des sentiments de jalousie concentrée. Condé, alors à Milan, apprenant la mort de Henri IV, dont il avait craint les galanteries pour sa femme, Charlotte de Montmorency, écrivit respectueusement au Roi et à la Reine. Il avait repoussé les ouvertures de l'Espagnol, comte de Fuentès, qui lui avait fait entrevoir la possibilité de déclarer illégitime le mariage de Marie de Médicis. Le pape n'avait pas fait d'opposition formelle ; l'accès du trône lui étoit donc ouvert. Projets chimériques ! il ne pensa qu'à retrouver sa place naturelle auprès du Roi. La régente sentit qu'il pouvait être un rival, lorsqu'elle sut qu'il devait faire son entrée à Paris à la tête de quinze cents gentilshommes; effrayée, elle fit prendre les armes aux milices bourgeoises de la capitale, se tourna davantage vers les Guises. Ce qui frappe le plus, c'est le rôle de comparse que joua le peuple: on l'appelle à son secours, mais rien de plus. Il obtint toutefois la révocation de cinquante neuf édits bursaux et la surséance sur plusieurs autres.

Villeroy avait été d'avis, dans le Conseil, de ne faire aucun changement de personnes. Il fit connaître à Sully par des amis communs que l'union était nécessaire. Cette invitation fut entendue par le vieux ministre, qui revint pour protéger le fils de son ancien maître et ami.

La majorité du Conseil ne tarda pas à se dessiner. Villeroy, Sillery, Jeannin, d'Epernon, Concini se déclarèrent pour les alliances catholiques. La Régente voulait que sa fille devînt reine d'Espagne et que le Roi épousât l'infante. Sully seul se déclarait au contraire pour les alliances avec l'Angleterre la Hollande, la Turquie et

Digitized by Google

les protestants d'Allemagne ; c'était la politique d'Henri IV pour tenir l'équilibre contre la maison d'Autriche, politique abandonnée sur tous les points. Le Nonce du Pape, l'Ambassadeur d'Espagne dirigeaient tout. Le trésor amassé par Henri IV fut vite partagé ; Condé et le duc de Guise en prirent une bonne partie. Celui-ci épousa bientôt après Mlle de Montpensier, accroissement de puissance pour la maison de Lorraine qu'avait redouté le monarque défunt.

Sully ne tarda pas à rompre avec les grands pillards. Il eut le tort irréparable pour sa mémoire de consentir à recevoir 300,000 livres de gratification, dont on payait sa retraite et son silence. D'Epernon avait en vain essayé envers lui de la menace de le faire arrêter et d'informer sur sa gestion des finances.

Condé et Soissons se séparent aussi de cette majorité du Conseil, irrités de la faveur croissante de Concini, auquel la Régente venait d'accorder le bâton de maréchal de France et le gouvernement de la Picardie. Mettant en avant l'inexécution de l'Edit de Nantes, et les prétentions de soumettre la noblesse à l'impôt du sel, il lève des troupes et s'empare de Mézières, demande la convocation des Etats-Généraux. Bientôt le prince de Condé est obligé de capituler et de rendre au Roi cette place forte dont Villeroy et Jeannin veulent lui donner la gloire de recevoir les clefs. La discorde oblige à ne pas poursuivre les princes rebelles, et, dans une conférence à Soissons, il fut convenu que Condé se retirerait à Sainte-Menehould et que l'on convoquerait les Etats-Généraux à Sens. Ils se réunirent à Paris dans le cloître des Grands-Augustins.

La Normandie fut représentée à ces États-Généraux de la manière suivante :

VILLE DE ROUEN.

Clergé. — François de Joyeuse, archevêque-cardinal ; Alfred de Bretteville, official syndic général du Clergé.

Noblesse. — Louis de Moy, seigneur de la Mailleraye, pour le bailliage de Rouen.

Digitized by Google

Tiers. — Jacques Hale, seigneur de Canteleu, conseiller secrétaire du Roy. Deuxième échevin de Rouen, député d'icelle Michel Mariage, sieur de Montgremont, conseiller secrétaire, échevin moderne.

BAILLIAGE DE ROUEN.

Jacques Campion d'Auzouville-sur-Ry, député du Bailliage.

CAEN.

Clergé. — Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux.

Noblesse. — Jean de Longannay, sieur de Sainte-Marie-du-Mont; Vauquelin de la Fresnaye.

Tiers. — Abel Olivier, sieur de la Fontaine, syndic de Falaise.

CAUX.

Clergé.—Antoine de Banastre, curé d'Harcanville; Guillaume Hélie, docteur en théologie, profès à Sainte-Catherine-du-Mont, aumônier du Roy, prieur de Cléville.

Noblesse. — Samuel de Boulainvilliers, sieur de Saint-Cère; Constantin Housset de Flamanville.

COTENTIN.

Clergé. — François de Péricard, évêque d'Avranches; Anquetil de Saint-Wast.

Tiers. — Germain d'Harcanville.

EVREUX.

Clergé. — évêque d'Evreux.

Noblesse. — De Bréauté.

Tiers. — Cl. Ledoux, écuyer.

La Noblesse fut chargée par les deux autres ordres de rédiger l'exposé commun des griefs et des besoins de notre province.

Digitized by Google

Les Etats avaient donné de sages conseils, formulé des demandes fort justes généralement, mais il était impossible de sortir du cercle étroit où l'on était enfermé par l'égoïsme des grands et des classes. Il arrive toujours un temps où le despotisme ne peut ni vivre ni mourir. Il est condamné fatalement à se faire ensevelir vivant.

Il est plus facile d'accuser Marie de Médicis que de dire ce qu'elle pouvait faire. On lui reproche d'avoir livré sa confiance à Concini et à Eléonore Galigaï, sa femme. Pouvait-elle agir autrement ? Au milieu des ambitions rivales, des haines des partis, n'avait-elle pas un intérêt évident à rapprocher d'elle, dans l'exercice du pouvoir, un homme habile, qui n'avait d'engagements avec personne et qui devait lui aider à traiter avec tous ? Elevée dans les maximes aussi fausses que perverses de la politique italienne, elle avait besoin d'un serviteur d'esprit fin et délié pour contrebalancer les intrigues des uns par les intérêts des autres, et maintenir l'autorité royale. Sans doute, le salut eût été pour elle dans cette doctrine d'une éternelle vérité que les gouvernements, ayant été établis par la divine Providence pour les peuples, doivent prendre pour base la justice, qui seule peut maintenir l'ordre public et moral dans toutes les sociétés humaines. Il faut donc que le prince rejette le principe funeste « *Divide ut imperes*; » car tout ce qui divise affaiblit la nation. Il faut, au contraire, qu'il rallie à lui, qu'il rassemble autour de son drapeau tous les cœurs honnêtes et droits, en s'attachant constamment à faire prévaloir l'intérêt commun. L'amour de la patrie, comme une religion, doit rapprocher les esprits et fortifier l'Etat. Les temps n'étaient point encore venus où l'on put saisir clairement ces vérités. Nous devons plaindre Marie de Médicis du choix malheureux qu'elle fit de Concini, dont la mémoire est restée si odieuse que, dans une époque où tous les paradoxes historiques ont été soutenus, il ne s'est pas trouvé un écrivain qui essayât d'en faire une biographie plus impartiale. Un seul historien, Lafare, dans ses mémoires, paraît animé de sentiments moins hostiles. « Il a ouï dire par des « hommes de ce tems, que le maréchal était un honnête homme « (dans le sens de l'époque) et libéral, et quoiqu'il eût des ennemis,

Digitized by Google

« les courtisans commencèrent à devenir rampans auprès de lui. Il « avait désobligé peu de personnes, et sa mémoire ne fut rendue ri- « dicule (lisez odieuse), que pour justifier la manière dont on le fit « mourir. Il avait paru étrange que le roi eût trempé les mains dans « le sang de son ministre, ayant les voyes de la justice pour le faire « punir. Il ne périt que par la coalition de Condé, de Bellegarde, « d'Epernon, de Guise, de Mayenne, de Bouillon, et grâce à la fa- « veur naissante de Luynes. L'ambition de celui-ci, la vengeance « des autres, suffisait bien pour perdre un étranger, qui les avait « tous tenus en échec et qui n'avait d'autre appui que la reine-mère.»

Celle-ci, par le conseil de Villeroy, qui espérait encore une transaction entre les partis, se vit obligée de sacrifier son favori; regrettant bientôt sa complaisance, elle le rappela, éloigna Villeroy et fit arrêter le prince de Condé. Sa chute suivit de près ce triomphe.

Luynes, créé connétable, s'enrichit de ses dépouilles. Nous renverrons le lecteur aux mémoires de Montpouillan pour connaître la manière dont le Roi donna l'ordre de le tuer, comment cet ordre fut exécuté. Une curieuse publication de cette époque, qui peut être regardée comme officielle, puisque rien ne paraissait alors sans permission et qu'elle ne fut l'objet d'aucune mesure de police, comme on dirait aujourd'hui, c'est le récit de ce qui s'est passé au Louvre, *Le départ de la reine-mère et adieux*. (Brochure in-12). La reine reçut l'ordre de rester dans sa chambre; S. M. vint lui dire de ne plus s'occuper d'affaires de l'Etat; qu'il l'honorerait toujours comme sa mère, mais qu'il ne la verrait plus qu'en présence du conseil. Il lui assigna son départ pour le commencement de mai. Tous les corps de l'Etat vinrent la visiter. Elle déclara que, quoique n'ayant pas de compte à rendre *à ses sujets*, elle désirait les éclairer sur ce qui s'était passé. Concini était devenu insolent, il s'était saisi des meilleures places de Normandie, Quillebeuf, Pont-de-l'Arche, le château de Caen, et il avait dilapidé les finances, engagé les tailles de cette province et comploté la mort de Mayenne.

La reine-mère partit de Paris pour le château de Blois, fort accompagnée. Elle eut la douleur de voir son fils entièrement aux mains

Digitized by Google

de ses ennemis. Un serviteur fidèle, Rucelaï, la suivit à Blois. Il revint après quelque temps à Paris dont il disait regretter les agréments et les plaisirs. Sous les dehors d'une conduite frivole, il menait la grande entreprise de préparer l'évasion de la Reine. Richelieu devait à Concini son évêché de Luçon et à la régente son entrée au ministère ; il se montra reconnaissant sans se compromettre. Il résista aux offres de Luynes, qui désirait le conserver aux affaires, en lui persuadant qu'il servirait mieux le Roi en restant près de sa mère. Le Roi, mécontent de son ambiguité, le renvoya dans son diocèse, ce qui, en le rapprochant du duc d'Epernon, lui donnait les moyens de s'entendre avec lui pour favoriser l'entreprise d'enlever la captive. Le duc, après l'évasion, vint au devant d'elle avec ses troupes et la conduisit dans Angoulême. L'ambitieux d'Epernon se crut dès lors l'arbitre des querelles. Richelieu, toujours habile, ne voulut point faire partie du Conseil de la Régente dont celui-ci le repoussait ; la Reine, disait-il, devait se confier entièrement à ceux qui l'avaient servie. Il voulait rester neutre en apparence pour travailler à un arrangement réciproque. Il réussit à faire comprendre à tout le monde la fausseté de la situation d'un fils repoussant la tutelle de sa mère pour tomber dans celle des courtisans. Il fut assez heureux pour faire la paix entr'eux. Cette réconciliation lui valut le chapeau de cardinal. Son crédit et sa puissance augmentèrent, sa redoutable activité maintint dès lors les factieux de l'aristocratie dans le devoir. Cherchant son appui où il se trouve toujours, dans l'opinion publique, il se faisait éclairer sur les affaires par les publications de tout genre qu'il encourageait, comprenant parfaitement la puissance que la découverte de l'imprimerie avait mise au service des idées.

Le désordre était à son comble, les nécessités urgentes, le trésor épuisé. Il fallait pourvoir aux dépenses indispensables de l'Etat. Devant la résistance universelle aux levées nouvelles des impôts qui ébranlait tout et menaçait de tout faire écrouler, devait-on penser à rappeler les Etats-Généraux, qui ne pouvaient que renouveler avec plus de force, plus de violence, les demandes formulées en 1614, dont on avait reçu les cahiers, mais dont on n'avait tenu aucun

Digitized by Google

compte. On rejetait sur les circonstances fâcheuses, sur les rebellions, l'impossibilité où l'on s'était vu d'exécuter les réformes. Luynes, favori tout-puissant sur l'esprit du Roi, disait avec beaucoup d'apparence de raison : « Nous savons par les cahiers ce que peuvent « demander les Etats ; ce qui nous importe, c'est de trouver les « moyens d'y donner suite sans diminuer les revenus, peut-être même « la puissance du Roi. » Une assemblée des notables lui paraissait plus propre à faire attendre pour la nation des jours plus prospères. Le Roi la composerait des hommes qu'il lui conviendrait d'y appeler. Tous, attendant de nouveaux bienfaits de sa faveur, ne lui donneraient que des avis conformes à ses désirs. Duplessis-Mornay, consulté, avait répondu, avec la loyauté d'un noble caractère, que les temps n'étaient point propices à de nouveaux Etats-Généraux. Il craignait que les feux mal éteints des factions ne se trouvassent ranimés en mettant en présence des personnes aussi hostiles ; il fallait s'arrêter à ce que la situation permettait d'entreprendre, et il concluait par la proposition de nommer une commission de six membres d'une probité universellement reconnue, d'un esprit conciliant et modéré, chargés de procéder aux réformes. Luynes et la cour pensèrent, sans doute, que de tels commissaires étaient impossibles à trouver, qu'ils n'auraient pas une autorité morale suffisante pour faire cesser des abus que chacun défendait dès qu'il en profitait.

On s'arrêta donc définitivement au projet d'une assemblée des notables, que dans les discours et pièces officielles on affecta de décorer du nom d'*Estats*, pour faire illusion au plus grand nombre, qui ne savait pas saisir la différence. En conséquence, le Roi, par lettres-patentes du 6 octobre 1617, convoqua les notables pour le 25 novembre au lieu où il sera ; dernière satisfaction donnée aux aspirations des esprits qui cherchaient à sortir du péril. Peu de jours après, il désigna Rouen comme devant réunir cette assemblée, dont on attendait de si grands biens pour l'Etat. « Il incite tous ses sujets à « implorer le secours du ciel, pour avoir avis et conseil de ce qui est « à faire pour le mieux. Aussitôt qu'il a été délivré des pernicieux « desseins de ceux qui vouloient étouffer son autorité, il avoit dirigé

Digitized by Google

« ses actions pour procurer une paix durable en toute la chrétienté ;
« toute sa sollicitude se tourne maintenant à la restauration de son
« Etat. Il avoit apelé les Etats-Généraux dans ce but ; son voyage
« de Guyenne, les mouvements survenus avoient empêché de re-
« médier aux plaintes et doléances. Il ne reste qu'à y pourvoir par
« le conseil de personnes de dignité, d'expérience et de réputation
« telle, qu'il n'y ait aucun doute sur les résolutions qui seront prises
« et sur le soin et la volonté de les garder. C'est pourquoi les plus
« graves personnages de chaque Parlement, de l'Eglise, de la No-
« blesse et de ses officiers, ont été apelés en tel nombre qu'un trop
« grand ne puisse apporter incommodité ou confusion, et un trop
« petit aucun deffaut ou manquement, pour par leur advis gouver-
« ner au contenu desdits cahiers, ensemble sur le règlement de ses
« conseils, ordre et distribution de ses finances, reformation des
« abus qui se trouveront en tous les ordres et généralement sur
« tout ce qui se trouvera nécessaire et expédient pour le bien et
« soulagement de ses sujets, seureté de son Etat, honneur et dignité
« de sa couronne et affermissement de la paix en son Royaume.
« Ayant pourveu qu'au même temps, les Princes, Cardinaux et of-
« ficiers de la couronne s'y rendent aussi pour entendre encore
« leur avis sur ce qui sera conseillé et représenté à l'assemblée, les
« conjurant au nom de Dieu que, sans autre respect ny considéra-
« tion quelconque, crainte ou désir de complaire ou déplaire à per-
« sonne, ils donnent en toute franchise et sincérité les conseils les
« plus salutaires et les plus convenables au bien de la chose pu-
« blique. Enfin il exhorte les curés, prélats et autres ayant l'admi-
« nistration des monastères, à faire procession et prières publiques
« pour invoquer l'esprit de Dieu sur S. M., afin que cette entreprise
« réussisse pour sa gloire, le salut de ses subjects et restauration de
« son Etat. » Lettres registrées le 12 octobre au Parlement, en la chambre des vacations.

Les motifs qui firent choisir la ville de Rouen sont nombreux. Les historiens, d'ordinaire, n'en signalent qu'un seul, le désir de Luynes de prendre possession de la lieutenance du gouvernement de Nor-

Digitized by Google

mandie et de ne pas abandonner le Roi à des influences qui lui eussent été nuisibles pendant une absence, si courte qu'elle eût été. Il y en avait d'autres, selon nous; le souvenir de l'Assemblée des Notables, en 1596, sous Henri IV, qui avait eu de si heureuses conséquences, était de bon augure pour celle-ci. Notre ville n'avait jamais été favorable au maréchal d'Ancre; il avait vainement essayé de gagner la noblesse de la province, et les enfants de Rouen répétaient longtemps après lui, en le contrefaisant, sa phrase favorite : « *Aimez-moi, Monseur, je vous feray favor.* » Il s'y était aliéné les esprits en achevant, malgré les défenses du Parlement, les fortifications de Quillebeuf, qui, commandant l'entrée de la Seine, étaient une menace contre la ville, dont Rouen s'était inquiété. Fleury, grand-maître des forêts, s'était énergiquement opposé à la vérification du don des bois qu'il avait obtenu de la faiblesse de la Reine. Ce magistrat n'avait pas craint d'encourir le mécontentement de la cour pour s'opposer à la dilapidation des ressources de l'Etat. On prétend que Concini avait eu l'intention de placer un capitaine dévoué à ses intérêts comme commandant le Vieux-Palais, et aussi de rétablir le fort Sainte-Catherine, détruit par ordre de Henri IV, qui commandait la ville. Il avait blessé la magistrature en voulant nommer un maître des requêtes intendant de la justice. Tous ces griefs, rapportés par le *Mercure françois*, ne sont peut-être pas fondés, mais ils montrent quelle était l'opinion de la ville, et ceux qui avaient amené sa perte devaient s'y sentir soutenus.

Luynes prit les devants et vint prendre possession de la lieutenance de Normandie, dont la reine-mère avait conservé le gouvernement. Il prêta serment devant la Cour de Parlement, comme on disait alors; cette lieutenance, il l'échangea bientôt pour le gouvernement de Picardie, et y fut remplacé par d'Ornans.

Nous trouvons dans un recueil de pièces (1), le *Mercure françois*, la liste des personnes qui furent convoquées :

Hercule de Rohan, duc de Montbazon;

Louis de Vervins, archevêque de Narbonne;

(1) 4 vol. in-12, 1617, chez Montalant. Anonyme. Jacq. Lecomte.

Digitized by Google

Gaspard de Laurens, archevêque d'Arles;
François de Harlay, archevêque de Rouen;
Bertrand de Chaut, archevêque de Tours;
Henri Miron, ci-devant évêque d'Angers;
Ciron de Thiais, évêque de Chalons;
Henri de Gondy, évêque de Paris;
Henri de la Croix, évêque de Grenoble;
Louis-Charles de la Roche-Posay, évêque de Poitiers;
Pierre de Cornulieu, évêque de Tréguier;
De Harcourt, marquis de Beuvron;
Duprez, marquis de Montpezat;
Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac.
Gaspard Forbin, sieur de Souliers;
Saint-Canat;
Jehan de la Goulardie, sieur de Brassac;
De la Roche-Gaucourt;
Abel de Béranger, sieur de Moges;
Philippe de Mornay et de Plessis;
Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des Ayde;
Nicolas Langlois, premier président de la Cour des Comptes de Rouen;
Nicolas de la Vache, procureur-général à Rouen, à la même Cour;
J. Nicolaï, premier président de la Cour des Comptes de Paris;
Jérôme Lhuillier, procureur-général à la même Cour;
De la Magdeleine, marquis de Ragni;
Claude de Herville, sieur de Paloiseau;
Odet de la Noue;
Louis de Mouy, sieur de la Mailleraye;
Louis de Voisins, sieur d'Ambres;
Charles de Coligny, sieur d'Andelot;
Charles Frère, premier président de Grenoble;
Nicolas Brulart, premier président de Dijon;
Antoine de Secaly, premier président d'Aix;

Digitized by Google

Jean de Bourneuf, premier président de Bretagne;
Mathieu Molé, procureur-général de Paris;
Fr. de Saint-Félix, procureur-général de Toulouse;
Abel Servient, procureur-général de Grenoble;
Hugues Picardel, procureur-général de Dijon;
Franç. de Bretignères, procureur-général de Rouen;
Louis-François de Rabas, procureur-général d'Aix;
Charles de Maubren, procureur-général de Bretagne;
Henry de Mesmes, lieutenant civil à Paris;
Ant. Boucher, prevost des marchands de Paris.

Le recueil de pièces Montalant cite encore :

Rob. Le Page, procureur-général de la Cour des Aydes, à Rouen;

Et Jean Dych, président à la même Cour.

Au reçu des lettres-patentes de convocation, tous s'étaient mis en route pour arriver à Rouen, dans le délai fixé, et assister à l'ouverture de cette Assemblée des Notables.

De Bouis.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

HONNEURS RENDUS AUX MORTS

CHEZ

DIFFÉRENTS PEUPLES.

Dès la plus haute antiquité tous les peuples ont manifesté le plus profond respect, la plus grande vénération pour les morts, leurs volontés dernières étaient sacrées, et, pour en citer un seul exemple : Joseph ayant fait embaumer le corps de Jacob le conduisit lui-même, avec ses frères, de la terre de Gessen dans celle de Chanaan, où le patriarche fut déposé près des restes de ses aïeux, dans la tombe d'Isaac et d'Abraham. Joseph lui-même, avant de mourir, fit promettre à ses descendants d'emporter ses os avec eux, si jamais ils quittaient l'Egypte, promesse religieusement exécutée lorsque les Hébreux, sous la conduite de Moïse, abandonnèrent la terre des Pharaons. Les restes de Joseph précédaient toujours la marche des Israélites dans le désert jusqu'au moment où les conquêtes de Moïse et celles de Josué permirent de rendre à la terre natale les précieuses dépouilles du sauveur de l'Egypte.

Dans ce dernier pays, lorsque quelqu'un mourait, tous les parents et les amis quittaient leurs vêtements ordinaires pour en prendre de lugubres ; ils s'abstenaient du bain, de vin, et de tout mets exquis. Le deuil durait quarante ou soixante-et-dix jours, selon la qualité des personnes défuntes.

Après les premières manifestations de la douleur, le corps du mort était livré aux embaumeurs, classe inférieure de l'ordre sacerdotal dont l'embaumement des morts était la fonction spéciale.

On voit quels soins les Egyptiens prenaient des restes mortels.

Digitized by Google

Leur reconnaissance envers leurs parents était éternelle. Les enfants en voyant les corps de leurs ancêtres se souvenaient de leurs vertus, que le peuple avait reconnues, car avant d'être admis dans l'asile sacré des tombeaux, il fallait qu'ils subissent un jugement solennel dont les rois eux-mêmes n'étaient pas exempts, et s'il en résultait que la conduite du mort avait été mauvaise ou reprochable, sa mémoire était condamnée et son corps privé de la sépulture. Le peuple admirait le pouvoir des lois qui s'étendait jusqu'après la mort, et chacun, touché de l'exemple, craignait de déshonorer sa mémoire et sa famille.

Les Hébreux, au lieu de brûler les corps, comme il fut en usage chez les Grecs, enterraient les gens de classe inférieure et embaumaient les personnes considérables pour les mettre ensuite dans le sépulcre. Ils brûlaient aussi quelquefois des parfums sur les corps.

Ceux qui suivaient le convoi étaient en deuil et se lamentaient à haute voix. Il y avait des femmes qui faisaient le métier de pleurer en ces occasions ; et on joignait aux voix le son triste et lugubre des flûtes. Nous en trouvons la preuve dans l'Evangile : Lorsque Jésus fut arrivé dans la maison du chef de la Synagogue, voyant les joueurs de flûte et une troupe de gens qui faisaient grand bruit dans la chambre de la jeune fille morte, il les fit tous retirer avant d'opérer le miracle.

Enfin, on composait des cantiques pour servir d'oraison funèbre aux personnes illustres dont la mort avait été malheureuse.

Quoique les funérailles fussent un devoir de piété, il n'y avait cependant aucune cérémonie religieuse : au contraire, c'était une action profane, et elle rendait immédiatement immondes toutes les personnes qui y avaient eu part, jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées. Aussi, loin que les prêtres fussent nécessaires aux funérailles chez les Hébreux, il leur était défendu d'y assister, si ce n'est à celles de leurs proches.

On offrait des sacrifices pour les morts, c'est-à-dire pour la rémission de leurs péchés, comme fit Judas Machabée après sa victoire

Digitized by Google

sur Lysias, genéral d'Antiochus : et le baptême pour les morts dont parle saint Paul était quelque cérémonie de se baigner et de se purifier que l'on croyait leur être utile aussi bien que les prières.

Chez les Grecs, les morts étaient exposés à la porte de leur maison ; on plaçait près du corps un vase plein d'eau lustrale dont on arrosait les assistants, ces aspersions se faisaient avec une branche d'olivier.

Dans le deuil ils se revêtaient de noir. Les pères et les mères portaient le deuil de leurs enfants. La plus grande marque de deuil était de se couper les cheveux sur le tombeau de ceux qu'on pleurait.

On enveloppait les corps morts, mais auparavant on les étendait dans leur situation naturelle. Pour n'être pas témoins des derniers soupirs d'un mourant, et ne pas le voir expirer, ce qui eût été une extrême souillure, selon leurs idées, ils lui voilaient la tête.

Ces peuples rendaient aux morts un culte particulier. Dans la plupart de leurs villes, ils avaient institué une fête solennelle, qui se célébrait en leur honneur dans le mois appelé *Anthesterion*, c'est-à-dire Février. Tout le temps de la solennité, on fermait le temple des autres Divinités, leur culte cessait immédiatement. On se gardait bien de faire un mariage ces jours-là.

Les inscriptions sépulcrales qui nous restent de l'antiquité grecque sont presque toutes chargées des témoignages d'un culte que l'on rendait aux morts dans la famille. On leur élevait des autels, on chantait en leur honneur des hymnes sacrés, leurs images, leurs statues se confondaient avec celles des Dieux. On leur faisait des sacrifices et on leur rendait, dans des oratoires exprès, une espèce de culte religieux.

Ils mettaient leurs morts sur des lits ou litières de parade, et c'était sur ces sortes de lits qu'ils étaient portés au tombeau.

Il y avait toujours une troupe de joueurs de flûte aux funérailles des Grecs. On brûlait les morts, et dans le bûcher on jetait des fleurs, du miel, des étoffes précieuses, des armes, du pain et des viandes. Le bûcher se dressait auprès du tombeau même où devaient reposer les cendres des morts.

Digitized by Google

Les funérailles se faisaient huit jours après la mort, c'est-à-dire que le corps se gardait sept jours ; on le brûlait le huitième, et on enterrait les cendres le neuvième. On éteignait ensuite avec du vin le bûcher sur lequel on avait brûlé le corps, et on faisait aussi avec du vin les aspersions sur les tombeaux. La cérémonie se terminait toujours par un repas qui se donnait dans la maison de quelqu'un des parents ; c'était pour honorer et célébrer la mémoire du mort, et, au sortir de ces agapes funèbres, les convives s'embrassaient et se disaient adieu, comme s'ils eussent dû ne jamais plus se revoir.

On versait des huiles et l'on brûlait des encens sur les tombeaux qui n'avaient d'autre ornement que des colonnes, des statues ou une simple table. Les inscriptions sépulcrales commençaient toutes par ces deux initiales *O* et *K*, correspondant au *Diis manibus* des latins. Souvent au lieu d'inscription, ils mettaient seulement les instruments de l'art professé par le mort.

Il y avait aussi des lieux particuliers où l'on faisait des sacrifices funéraires ; dans cet endroit on plantait un bois sacré où l'on élevait des autels ; les amis y venaient répandre les libations et porter leurs offrandes, suite de l'opinion commune des Grecs que les mânes des morts, et principalement celles des héros, se plaisaient à habiter les bois sacrés et à recevoir des offrandes et des libations.

Les Indous regardent comme un grand bonheur d'être ensevelis dans les eaux du Gange, le plus saint, le plus révéré de leur sept fleuves sacrés. Ceux qui sont assez favorisés de la fortune pour payer cet honneur, font transporter les cadavres de leurs parents ou de leurs amis à une des pagodes situées sur le bord du fleuve. Au-dessus même de la rivière se trouve une petite plate-forme peu élevée. Les Brahmanes y dressent un bûcher proportionné pour la quantité et la qualité du bois à la fortune du défunt : On installe le cadavre sur la pile de bois qu'on allume après quelques cérémonies préalables. L'incinération terminée, les ossements et les cendres sont jetés dans le fleuve.

On sait les difficultés qu'ont éprouvées et que rencontrent encore parfois les Anglais dans certains districts soumis à leur domination

Digitized by Google

pour empêcher les malheureuses veuves indiennes d'accomplir l'horrible sacrifice auquel les condamnait le préjugé de leur religion, et dont encore aujourd'hui elles ne peuvent s'affranchir sans s'exposer à la malédiction des brahmanes, à la réprobation de leur famille et à celle du peuple.

Lorsqu'un Chinois perd un de ses parents dans la ligne ascendante, les deux côtés des portes de la maison mortuaire sont tendus de blanc et de noir. Les descendants directs du défunt, habillés en gros drap blanc, et la tête entourée de bandelettes de même couleur et de même étoffe, pleurent autour de lui, tandis que les femmes font retentir l'air de cris sinistres. Pendant ce temps, ses amis arrivent avec des couvertures de toile ou de soie blanche qu'ils placent sur son corps. Le fils aîné ou le plus proche rejeton mâle, soutenu de chaque côté par des parents, et portant à la main un vase de porcelaine contenant deux pièces de cuivre va puiser de l'eau à la rivière ou à la source la plus proche. La cérémonie doit être exécutée par le fils aîné de préférence au second fils, et elle lui donne droit à double part de l'héritage, qui est ensuite également partagé entre les autres fils. La cérémonie de laver la figure et le corps avec cette eau étant achevée, le mort est habillé comme il l'était vivant, puis placé dans un cercueil verni à l'intérieur comme à l'extérieur, le fond du cercueil est garni de chaux vive, et fermé ensuite hermétiquement. On place alors sur le couvercle une tablette où sont inscrits les noms et titres du défunt, tels qu'ils doivent être inscrits sur la tombe.

Après trois fois sept jours, c'est-à-dire vingt-et-un jours, la procession funèbre a lieu. La tablette est placée dans un palanquin doré devant lequel on brûle de l'encens. On joue en même temps d'un instrument de musique qui ressemble à la cornemuse, et, de moment en moment, on frappe trois coups de suite sur un *tam-tam*. Les enfants et les parents des deux sexes viennent ensuite, vêtus de blanc et marchant sans ordre. Lorsque le convoi est arrivé près du tombeau, les cérémonies et les oblations commencent. Comme l'usage est de brûler de l'argent et des vêtements pour les besoins des trépassés dans le monde des esprits, les Chinois de nos jours substi-

Digitized by Google

tuent à ces objets, par une économie bien entendue, de la monnaie et des habillements de papier. Les formes des tombeaux sont très variées, mais le plus souvent elles rappellent la lettre grecque *oméga*.

L'idée de fin que cette lettre entraîne avec elle n'est, comme on peut le penser, qu'un effet singulier du hasard. Les sépulcres des riches sont très vastes; ils contiennent une énorme quantité de maçonnerie et des figures d'animaux en pierre.

Après l'enterrement, on rapporte processionnellement la tablette du défunt, et, si la famille est riche, on la place dans la salle des ancêtres; si elle est pauvre, dans quelque partie de la maison. On brûle de l'encens devant cette table deux fois par an. Le printemps et l'automne sont les époques fixées pour les cérémonies commémoratives des morts. La première est la principale, celle que l'on observe le plus généralement. Contrairement à la plupart des fêtes chinoises, qui sont réglées par la lune, et par conséquent mobiles, celles-ci sont réglées par le soleil, et arrivent quelques jours après l'équinoxe du printemps.

Vers ce temps on voit toute la population de chaque ville se porter en foule aux collines pour réparer les tombes, les décorer et y faire des oblations. A son retour, elle laisse sur la route qu'elle a parcourue une longue traînée de petits morceaux de papier rouge et blanc, pour marquer que les rites ont été accomplis dans cette saison. Des rangées entières de collines renfermant des tombes sont couvertes de semblables témoignages de souvenir pour les morts.

Exécuter les rites aux collines ou aux tombes sont des locutions synonimes en chinois.

Ordinairement, on transporte le corps d'un riche dans sa province natale, quelque éloignée qu'elle soit; mais il ne faut pas que le cortége traverse aucune ville ceinte de murailles.

On ne souffre pas non plus que le convoi aborde à aucun débarcadère ni qu'il passe sous aucune porte considérée comme appartenant à l'empereur, à cause du mauvais augure. Les Chinois sont même si superstitieux à cet égard, qu'ils évitent de parler de la mort

Digitized by Google

autrement qu'en employant une circonlocution telle que celle-ci : *Devenir immortel.*

Toutes les tombes sont placées sous l'invocation de *Héou-tou*, ou la Reine de la terre, expression qui offre une analogie singulière avec un passage d'Electre d'Euripide, où Oreste, invoquant l'ombre de son père sur sa tombe, s'écrie :

O reine de la terre, etc.

La durée du deuil (selon le rituel) est de trois ans pour la perte d'un père ou d'une mère ; mais en pratique le deuil n'est que de trois fois neuf mois ou de vingt-sept mois, pendant lesquels un officier du plus haut rang doit se reléguer dans sa maison, à moins qu'il n'en soit dispensé par l'empereur. Un laps de trois années doit s'écouler avant que les enfants puissent contracter mariage. La couleur du deuil est le blanc, aussi bien que le gris foncé ou cendré, avec des boutons ronds en cristal ou en verre, au lieu de boutons dorés. La boule qui marque les rangs est enlevée du bonnet, ainsi que la touffe de soie cramoisie. Comme les Chinois se rasent la tête, l'un des signes de deuil est de laisser croître ses cheveux. A la mort de l'empereur, toutes ces cérémonies sont strictement observées par ses innombrables sujets, qui demeurent cent jours sans être rasés ; tous les fonctionnaires de l'empire sont tenus alors d'ôter la boule et la soie cramoisie de leurs bonnets et de rester privés pendant ce temps des insignes de leur grade.

Les Romains ont été, sans contredit, aux beaux temps de la République, un des peuples les plus religieux et les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parents, à leurs amis. Ils n'oubliaient rien de ce qui pouvait contribuer à honorer la mémoire du mort et à prouver leurs regrets de l'avoir perdu. C'était pour eux, dit Pline, une cérémonie sacrée, qui commençait au moment où la personne rendait les derniers soupirs : on lui donnait alors le dernier baiser comme pour en recevoir l'âme, et on lui fermait les yeux ainsi que la bouche, pour dissimuler l'effrayant spectacle de la mort. On

Digitized by Google

appelait ensuite le défunt trois ou quatre fois par intervalles, afin de s'assurer s'il était véritablement mort ou s'il n'était que tombé en léthargie.

On embaumait le corps, puis on le revêtait d'un habit blanc ordinaire, c'est-à-dire la toge ; on le gardait ainsi sept jours, pendant lesquels on préparait tout ce qui était nécessaire pour la pompe des funérailles. On l'exposait dans le vestibule ou à l'entrée de sa maison, sur un lit de parade, les pieds tournés vers la porte, où l'on mettait un rameau de cyprès pour les riches, et pour les autres seulement des branches de pin. Il y avait toujours un homme auprès du corps, afin de veiller aux objets déposés autour du défunt.

Il y avait aussi des pleureuses chantant les louanges du mort sur des airs lugubres.

On avait eu soin d'avance de dresser un bûcher d'ifs, de pins, de mélèzes ou d'autres bois faciles à s'enflammer, sur lequel on posait le corps vêtu de sa robe ; on l'arrosait de liqueurs odoriférantes, on lui coupait un doigt que l'on enterrait avec une seconde cérémonie ; on tournait le visage vers le ciel ; on lui rouvrait les yeux, et dans la bouche on mettait une obole pour payer le droit de passage à Caron, le nocher des enfers.

Tout le bûcher était entouré de cyprès : alors les plus proches parents, tournant le dos, et pendant que le feu s'allumait, jetaient dans le bûcher les habits, les armes et quelques effets du défunt, quelquefois même de l'or et de l'argent ; mais cela fut plus tard défendu par la loi des douze tables. Aux funérailles de Jules César, on vit les soldats vétérans jeter leurs armes dans le bûcher pour honorer le général qui les avait si souvent conduits à la victoire.

On immolait des bœufs, des taureaux et des moutons que l'on jetait aussi sur le bûcher.

On donnait des combats de gladiateurs pour apaiser les mânes du défunt. On avait introduit cette coutume pour suppléer à l'usage anciennement pratiqué à la guerre, d'immoler les prisonniers auprès du bûcher de ceux qui étaient morts en combattant, comme pour les venger.

Digitized by Google

Quelquefois on faisait des courses de chars autour du bûcher, on représentait même des pièces de théâtre, et, par un excès de somptuosité, on donna des festins au peuple.

Dès que le corps était brûlé, les parents en ramassaient les cendres et les ossements pour les placer dans les tombeaux de la famille. On les renfermait dans une urne plus ou moins précieuse, suivant l'opulence ou la qualité du défunt. Les plus communes de ces urnes étaient de terre cuite. Enfin le sacrificateur, qui avait assisté à la cérémonie, jetait par trois fois sur les assistants, pour les purifier, de l'eau avec un aspersoir fait de branches d'olivier, usage qui s'est introduit dans le christianisme, mais seulement à l'égard des cadavres. Les cérémonies achevées, une des pleureuses congédiait l'assemblée par ce mot : *Ilicet, vous pouvez vous en aller ;* et les amis du défunt lui disaient par trois fois : *Vale, vale, vale, nos te ordine quo voluerit sequemur. Adieu, adieu, nous te suivrons quand la nature marquera notre tour.*

On portait l'urne où étaient les cendres dans le sépulcre, devant lequel il y avait un petit autel où l'on brûlait de l'encens et d'autres parfums, cérémonie qui était renouvelée de temps en temps, de même que celle de jeter des fleurs sur la tombe.

A l'égard de ceux dont on ne brûlait pas le corps, on les enfermait ordinairement dans des bières de terre cuite, de pierre ou de marbre. On plaçait dans le tombeau une lampe perpétuelle et de petites figures de divinités, avec des fioles appelées lacrymatoires, qui renfermaient l'eau des larmes qu'on avait répandues à leurs funérailles, témoignage des regrets qu'ils avaient inspirés.

Cette triste cérémonie se terminait par un festin que l'on donnait aux parents et aux amis. Dans certaines circonstances, on distribuait encore des viandes au peuple. Neuf jours après, on donnait un autre festin qu'on appelait le grand souper, la Novendale, c'est-à-dire la neuvaine. On observait dans ce dernier repas la coutume de quitter les habits noirs pour en prendre de blancs.

Les Romains, après avoir conquis l'univers, furent vaincus à leur tour par les vices des peuples soumis à leur domination. La corrup-

Digitized by Google

tion devint générale. On sentait instinctivement que les destinées du genre humain ne pouvaient s'agiter plus longtemps au milieu de ce foyer infect. Un Rédempteur était promis. Quel devait-il être?... D'où devait-il venir?... De vagues rumeurs indiquaient l'Orient. Le monde faisait silence dans l'attente. Les oracles sybillins l'avaient aussi annoncé dans l'antiquité, mais excepté pour les juifs, qui s'y trompèrent cependant, tout était incertitude. Telle était la sombre et terrible énigme pressentie par tous les peuples et que nul ne pouvait deviner.

Le fils, en apparence, d'un pauvre charpentier de Nazareth, petite ville de la Judée, un Dieu en réalité, vint donner le mot de cette énigme à la terre étonnée. La mission du Christ, mission scellée du sang divin, rapidement propagée dans le monde entier par ses disciples, posa définitivement les principes éternels de la vérité, épura la morale et dissipa enfin les profondes ténèbres dans lesquelles s'éteignait ce monde vieilli et corrompu.

Tout changea bientôt de face : rites, mœurs, coutumes disparurent avec les religions, pour les besoins desquelles ils avaient été créés.

Les premiers chrétiens suivirent cependant l'usage des juifs dans les honneurs qu'ils rendirent aux morts; ils enterraient les corps comme eux. Après les avoir lavés, ils les embaumaient et employaient à cette préparation, dit Tertullien, plus de parfums que les païens dans leurs sacrifices. Ils enveloppaient les corps de linges très fins ou d'étoffes de soie et les revêtaient d'habits précieux. Ils les laissaient exposés pendant trois jours, veillant près d'eux en prières. Ensuite, ils les portaient au tombeau, accompagnant le corps avec des cierges et des flambeaux et chantant des psaumes et des hymnes pour louer Dieu et pour affirmer l'espérance de la résurrection. On en renouvelait la mémoire au bout de l'an, continuant ainsi d'année en année, outre la commémoration que l'on faisait tous les jours au saint sacrifice.

Sauf quelques modifications amenées par le temps, ces usages se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

Au moyen-âge, on fut un certain temps dans l'appréhension d'un cataclysme général. On approchait de l'an mil. Terrifiés par de sourdes rumeurs, par de sinistres prophéties propagées par toute la terre, les peuples attendaient dans un morne silence leur fin prochaine. Les riches faisaient don de leurs domaines aux églises, aux abbayes; les puissants, les ambitieux renonçaient tout à coup aux dignités, aux honneurs; les avares restituaient d'eux-mêmes les produits de l'usure; les ennemis les plus acharnés se réconciliaient; les haines les plus invétérées s'éteignaient. La terre était abandonnée, les champs restaient sans culture. A quoi bon s'occuper désormais de besoins matériels dès qu'on ne comptait plus sur l'avenir. La famine, conséquence naturelle de l'inertie, de l'abandon général, dépleupla la Grèce, l'Italie, la France et l'Angleterre. Les églises regorgèrent d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards tendant vers le ciel leurs mains suppliantes et se livrant sans relâche aux pratiques de la plus austère pénitence. Le chant des psaumes, les sons graves et majestueux de l'orgue, faisaient retentir les voûtes des cathédrales, accompagnant la sombre et terrible prose du *Dies iræ* planant comme une formidable menace sur ces têtes courbées devant le pressentiment d'une fin fatale, inévitable. Jamais le *Dies iræ* ne dut produire plus d'effet que sur ces chrétiens rassemblés dans un même sentiment de terreur et d'anéantissement. De toutes les parties des églises sourdait l'effroi, partout les cris d'angoisse répondaient aux cris de terreur. Cette prose et son effrayant accompagnement accusent des douleurs inconnues au monde. Jamais, en aucune autre religion, les frayeurs de l'âme violemment arrachée du corps et tempêtueusement agitée en présence de la foudroyante majesté de Dieu, ne furent ressenties et traduites avec autant de vigueur. Non, rien ne peut lutter avec cette clameur des clameurs, avec ce chant terrible qui résume les passions humaines et les galvanise au-delà du cercueil en les amenant palpitantes encore devant le Dieu vivant et vengeur.

Aussi, lorsque fidèle à la mission que lui a tracée le divin organisateur, le soleil se leva brillant et radieux le premier jour de l'an mil,

Digitized by Google

s'élança vers le ciel un immense cri d'allégresse et d'amour poussé par tous ces peuples, ivres de joie en saluant cette aurore qu'ils n'espéraient plus.

La foi qui soulève les montagnes, la foi et la reconnaissance, enfantèrent des prodiges. Les vieilles basiliques furent reconstruites, de nouvelles cathédrales surgirent du sol comme par enchantement. Une multitude immense émigrait de tous côtés vers les lieux ou s'édifiait une église, chacun voulant apporter sa pierre, heureux d'ajouter sa gratitude personnelle à la gratitude générale du monde rajeuni, ravi de se sentir vivre. Ces monuments impérissables sont restés debout, malgré les ravages du temps, pour attester aux siècles à venir la hardiesse de conception, la science et le génie de ces hommes qui, après avoir accompli des prodiges, s'intitulaient modestement maîtres maçons ou *imaigiers* en pierre.

De nos jours, qu'est devenue la foi?... Hélas! la foi est sans doute remontée aux cieux d'où elle était descendue; mais à l'éternel honneur de la France, c'est encore notre pays qui donne aux autres nations l'exemple du respect à la mémoire des morts. Dès la veille du jour, où l'Eglise leur consacre ses prières spéciales, la foule envahit les cimetières de nos villes, de nos bourgs, des moindres hameaux. Pas une tombe qui ne soit visitée et dont les emblêmes et les fleurs ne soient renouvelés avec le soin le plus religieux. Nul ne se croit dispensé de ce pieux devoir, le peuple est admirable de recueillement. C'est une sainte et salutaire pensée, une coutume respectable que d'honorer les morts, nous recommande l'Eglise. Conservons fidèlement ces pieuses traditions, afin que ceux que nous avons aimés et qui nous survivent viennent aussi un jour déposer sur notre dépouille mortelle une fleur, un souvenir, une prière.

EDOUARD MANCHON.

Digitized by Google

PHILOLOGIE

ÉTUDE PHILOLOGIQUE

SUR LES

DICTONS ET PROVERBES

de la Normandie.

Si le sobriquet offre un intérêt particulier pour l'idée et un intérêt philologique ou général pour la forme, le dicton et le proverbe lui sont bien supérieurs. A l'intérêt philologique, ils ajoutent l'idée morale, la leçon pratique, la philosophie, l'observation, et ouvrent de singuliers jours et sur le langage et sur l'esprit humain.

Nous suivrons pour eux la même méthode d'exposition, la méthode historique et naturelle, quoiqu'il soit difficile d'introduire une classification philosophique dans l'étude de mots et de phrases qui n'ont pas toujours une dominante philologique ponr déterminer leur ordre et leur place.

ORIGINES ONOMATOPIQUES.

« N'être pas dans les Ah ! Ah ! » est une locution de la Haute-Normandie pour dire n'être ni beau ni laid. Le dicton serait peut-être mieux contrasté, si on disait « les Oh ! et Ah ! » comme le Hélas ! et le Holà ! de l'épigramme sur l'*Agésilas* et l'*Attila* de Corneille.

On a cru voir une onomatopée de babil dans Babet, nom de servante : nous croyons que c'est une forme d'Elisabeth. Un souhait du Bessin est celui-ci : « La paix de Dieu, Babet et le pot plein. »

Le refrain *don-don*, *dondaine*, si répandu et propagé surtout par la chanson de la *Claire-Fontaine*, est une onomatopée retentissante comme un bruit

Digitized by Google

de tonneau frappé ; mais il est est douteux qu'il y ait une onomatopée dans l'*Enneovoy*, refrain d'un vaudevire, comme le croit un des éditeurs de Bapelin. Ce terme, qui semble avoir du rapport avec le français hautbois, est sans doute un mot ou un composé altéré, avec un sens comme l'*Evohé* des Latins. C'est ainsi que le *O Gué !* refrain populaire, bien loin d'être, comme le croit M. Ampère, une allusion au château du Gué du Loir, est le vieux français *Wai* et *Guai*, c'est-à-dire *Gaudium*.

Le bas-normand *Burguer* signifie heurter ; en provençal, c'est *Burs*, un heurt : « Burgue-mé, j'tomberai, » désigne une femme facile. Le dicton : « J'aimerais mieux aboyer ou abouyer à la lune » que d'être dans telle ou telle position, s'explique avec sa première partie : J'aimerais mieux être chien de berger.

Il y a en Basse-Normandie un personnage qu'on appelle : la bonne-femme Caricaca, espèce de grotesque. On dit : être « coiffé à la Caricaca, » c'est-à-dire en désordre. On donne ce nom pour sobriquet aux gens du Mont-Saint-Michel ; ils sont coiffés d'une espèce de bonnet appelé *Carapousse*. Il y a un jeu, une espèce de *mourre*, qui consiste à deviner le nombre de doigts levés en disant : « Bonne femme Caricaca, combien qu'y a d'dés là ? » La première partie de ce mot paraît être le normand *carrier*, charrier, le latin *quadrigare*, d'où l'anglais *carry*, et la seconde partie se devine. C'est aussi croyons-nous, le premier élément d'un mot dans lequel on a cru trouver une onomatopée, le français charivari, mais son sens primitif est celui de mascarade sur une voiture, d'après ce texte apud Martenne : « ne faciant larvas seu carivaria super, » sans doute pour *Quadrigaria*. On appelle à Flers *Caribari* une espèce de navette ; c'est le titre d'un chansonnier, rareté bibliographique : « La Caribarye des artisans. »

Le mal Saint-Gerbold est la diarrhée, et les habitants de Bayeux en furent affligés pour avoir chassé ce saint de chez eux : il en est question dans Pathelin :

> Hé ! Dia ! j'ai le mau Sains-Garbot,
> Suis-je des foireux de Bayeux ?

La locution « enlever comme un corps saint, » c'est-à-dire de vive force, est une altération de « comme un Cahorsain, » parce que sous le pontificat de Jean XXII, on fit enlever dans une nuit tous les usuriers, dont la plupart étaient venus de Cahors à Paris, et dont le nom était devenu synonyme d'usurier, de banquier.

La locution « rouge comme un coq » est pour « comme une crête de coq. »

En vieux français, *escoufle* désigne le milan, du bruit sourd de ses aîles, et *écoufle*, en Basse-Normandie, signifie un cerf-volant ; de la maigreur de

Digitized by Google

l'oiseau, est dérivé « maigre comme une écoufle. » (Voir le roman de l'*Escoufle*, bibl. imp., in 4°, n° 178).

On dit à Jersey : « I'na ni ma ni mahan. » C'est le vieux français Méhaignier, dont le simple existe dans *Haindre*, populaire, pour gémir ; de là le vieil anglais *mayhem*, devenu *maim*, mutiler, blesser.

En Normandie, le cri des charretiers : hue ! signifie à droite et dià ! à gauche ; de là la locution : « n'entendre ni à hue, ni à dià. » Ne rien comprendre. Le *Hue and cry* des Anglais est notre haro ! ou hourra normand ; on lit dans un sermon en patois picard :

N'en ot qui font aller not' erligion à dio,
N'en ot d'entes étout qui l' fort aller à huo.

Il y a deux synonymes pour dire aller à la maraude ; les marins disent : « aller au cap de grip, » les voleurs : « aller à la foire d'empoigne. »

Le type d'un personnage sale et imbécille est Grigouille, à propos de qui l'on dit :

Ch'est coume Grigouille,
Qui s'met dans l'iau,
D'pou qui n'se mouille.

Le patois *gruger*, ronger, dévorer, entre dans le proverbe : « Faut faire vie qui dure et non pas vie qui gruge. »

Nous avons entendu une formule de malédiction : « Luther, Calvin, Grignaut, » où ce dernier mot semble designer Satan, littéralement, le grimaçant, le grinçant. C'est l'italien *grignare*. Il y a à Rheims la rue des Quatre-Chats-Grignants, d'après une enseigne qui représente quatre chats grinçants et grimaçants.

On dit d'un fait grave, d'un mot grossier : « Les saints du Paradis en hodinent la tête, » c'est-à-dire en hochent la tête.

Si le cri de *haro*, synonyme de *hourra*, cri de charge au moyen âge et originaire du Nord, est particulier à la Normandie, l'exclamation d'expulsion méprisante : Hut ! est peut-être aussi spéciale à cette province ; comme la précédente, elle semble originaire du Nord. Wace nous apprend que c'était le cri des Anglais à Hastings, et c'est sans doute le *Out* actuel :

Normanz escrient : Dex aïe ;
La gent anglesche : Ut, s'escrie.

Digitized by Google

C'est aussi le terme par lequel Louis-le-Débonnaire chassait le fantôme : « *Hutz, hutz, quod significat foras.* » (*Vita H. Ludovici*, Pertz, 11,648). *Hust* était le sobriquet donné aux Huguenots de Normandie : on criait sur eux : Hust ! Hust ! Les Isles-le-Bas fit une violente satyre, publiée à Saint-Lo (rarissime), intitulée : Les *Hust* et le *Royal martyr*. Le Parlement interdit ce cri par un arrêt.

Si l'étymologie de Lambin, qu'on tire du savant Lambinus, pouvait se discuter, on lui opposerait ces vers du *Miracle de Robert le Dyable :*

Dites, où est Boute-en-courroie,
Ne Lambin, ne Hupin le Grant ?

Le peuple en disant le *lampas* pour la langue et *lamper* pour lapper, nous conduit au terme héraldique lampassé : « lampassé de gueules, » c'est-à-dire à langue de gueules.

Il y a longtemps que les Normands ont une réputation de gourmandise. Wace disait :

Li Normanz est fier
E vantéor et bombancier.

Un dicton charge la même idée :

Dum Normanus eris,
Triflagoulamen eris,

où le terme macaronique semble vouloir dire triple goule.

Rester « comme un momon, » c'est être immobile et silencieux, de *mum*, la syllabe du muet, visible dans le latin *mutus*. *Mome* existait en anglais et Shakspeare s'en est servi ; un ancien glossaire le définit : « a dull stupid blockhead : this owes its origin to the french word momon. » Or, en Basse-Normandie le *momon* est un présent à l'épousée, ordinairement une poupée risible. Les *momons*, dans l'Orne, sont des farceurs déguisés : de là le français momerie. Monstrelet dit : «Momeurs et farceurs. »

« Il n'y a pas de bête sans ohi, » sans défaut, sans tare.

On dit proverbialement : « Brume qui pisse, vent de bise, biau temps. »

On a imaginé un saint, type de patience et de résignation :

Comme le bienheureux saint Planplan,
Qui se passait avec rian.

Digitized by Google

Une femme brusque et bruyante s'appelle une madame Froufrou, du bruit de ses vêtements. C'est ainsi qu'autrefois on appelait *taffetable* l'étoffe que nous nommons taffetas. En picard, on dit : faire *rouf-rouf*, faire de l'étalage, de l'*esbrouffe*.

On dit à Rouen : « I ressemble à la quiole ; i fait des gestes. » Or *Quiole*, en patois normand, signifie diarrhée. (Voir la *Farce des Quiolards*. Rouen, 1735, petite comédie contre les parvenus.)

Ce n'est pas La Fontaine qui a fait Raminagrobis. Ce mot est composé d'une onomatopée ronflante, en normand *ramoner*, grommeler, et du vieux français *gros bis*, littéralement gros visage, figure d'homme riche et bien nourri, employé plusieurs fois dans la farce de Pathelin. En effet, il se trouve dans un vaudevire de Jean Le Houx :

Celui qui fait du critique
Et du Raminagrobis.

M. Ed. du Maril dit que le peuple en Normandie, après une bourde, s'écrie : « Alors, le coq chanta kikeriki et mon conte a fini. » (P. 152, *Etudes d'archéol.*) Il cite en même temps la finale du conte, n° 150 des frères Grimm : « Alors une poule chanta kikeriki, mon conte est fini » Nous retrouvons aussi dans les contes de Grimm un conte normand, les *Trois bonnes femmes*, que nous avons raconté dans le 11e vol. de notre *Histoire et Glossaire du Normand*, et celui que nous avons donné dans le premier vol. sous le nom de *Pimpernel*, est le même que le *Soldier* des *Highlands tales*, contes d'Ecosse par M. John Campbell.

Le normand *Saffre*, gourmand, figure dans ce proverbe cité dans les *Sentences dorées :*

Femme saffre et ivrogneresse
De son corps n'est maitresse.

On appelle saint Syphorien un oiseau qui, dit-on, appelle ce saint dans son sifflement suivi d'une roulade.

C'est un dicton de la Basse-Normandie, quand plusieurs personnes s'occupent à allumer et alimenter le feu : « Soùffle, Pitoufle ; attise, Louise ; équerbotte, Charlotte (équerbotter, remuer les cendres.)

Il est bien reconnu maintenant que « boire à tirelarigaut ou à tallarigaut, » c'est boire comme les sonneurs qui mettaient en branle la cloche de Rouen appelée La Rigaut, du donateur, l'archevêque Odon Rigaut.

Digitized by Google

La locution normande « mince comme une soupe, tailler la soupe, trempé comme une soupe, » donnent à soupe son sens primitif de taille de pain, et l'Académie a méconnu ce sens quand elle a défini soupe par potage.

« On n'entendrait pas les saints sonner, » locution normande pour un grand vacarme, est une forme inintelligible ; il faut dire les *sins*, du latin *signum*, signal, cloche, qui, uni à une onomatopée, donne tocsin, choc de cloches. On lit dans le Roman de Rou : « Firent les sinz sonner. »

En Basse-Normandie, on chante injurieusement aux bossus :

Titi Carabi,
Toto Carabot.

Ce mot, popularisé par le conte de la fée Carabosse, signifie porte-bosse, et *Carabot*, en Normandie, signifie petit bossu. Un club jacobin de Caen, vers 1793, était appelé les Carabots.

L'onomatopée *turlure*, *turlu*, a donné au vieux français *turluette*, cornemuse : « Pendue a l'cou la turluette, » dans la *Chronique* de Benois, contraction de turlurette, en français turlureau, joyeux garçon, toujours *turlurant*, d'où *Tourlourou*, nom populaire du troupier. On chante en Basse-Normandie ce refrain :

Turlututu,
Capet de fêtu.

A Avranches, on dit d'une fille folle et passionnée qu'elle a « le turlu, le veson et le charlot. » Nous ne savons ce que c'est que le charlot ; le veson est le fredon ; le veson, c'est le rut des bestiaux.

Il y a en Normandie deux métaphores maritimes pour représenter l'état de l'homme qui a bu sans être ivre encore : c'est « être entre deux vents, » et « vent de sus, vent dedans, » c'est-à-dire entre le vent de bout (dessus), vent dedans (vent arrière). On écrit quelquefois « être entre deux vins, » ce qui n'a guère de sens. On dit encore être « entre le zist et le zest, » locution qui s'explique par celle-ci : « Faire des zist-zest, » c'est-à-dire des zigzags, ou garder le milieu entre le mouvement à droite et le mouvement à gauche.

ORIGINES CELTIQUES.

Le fameux cri des étrennes, *Aguilaneu* et ses variantes, est très répandu. En Basse-Normandie, c'est *Aguilaneu;* en Bray, *Aguignette;* à Guernesey, *Oguinane*, comme le vieux français *Hoguinane;* en Espagne, *Aguinaldo;* en breton, *Eghinat;* en Berry, *Guilané*. On a prétendu que c'était un cri druidique :

Digitized by Google

au gui l'an neuf ! C'est supposer que les Druides parlaient français, et que gui, qui pourtant est le latin *viscum*, *vi* en normand, est un terme celtique. De toutes ces variantes, c'est la forme bretonne *Eghinat* qui est la meilleure ; elle représente : « Eghinad dé ! étrennez à moi. » (V. La Villemarqué, *Barzas-Breiz*, t. 2. A Saint-Pol-de-Léon, on crie, la veille de la fête des Morts, en recueillant des étrennes par la rue : Inguinané ! C'est le dialecte léonais. Ce cri existe même en Angleterre. Dans son *Glossary* du nord de ce pays, Brockett cite *Hagmena*, un mot appliqué aux dons de la fin de décembre, aux étrennes. A Newcastle, les enfants vont souhaitant la bonne année en disant : « *Please will you give us wor hogmena.* » De Brieux a conservé un ancien chant sur les *Haguignettes*, étrennes, et dit qu'en Haute-Normandie on les appelle *érivières*.

Si vous veniez à la despence,
A la despence de chez nous,
Vous mangeriez de bons choux,
On vous servirait du rost,
Hoguinano !
Donnez-moi mes haguignettes
Dans un panier que voicy,
Je l'achetai samedy
D'un bonhomme de dehors,
Mais il est encore à payer,
Haguinelo !

Un proverbe de Bayeux dit : « Ce qui s'apprend au ber ne s'oublie qu'au ver. » C'est le vieux français *ber*, berceau, terme celtique, selon Mabillon, qui cite *berciolum*, diminutif de *bara*, cité dans la Vie de saint Bernard : « *Delata in quadam capsa seu bara.* »

« Rester le bec dans l'eau » est une locution qui signifie demeurer sans réponse ; être à *quiâ* est une locution dont l'origine nous échappe. Quoi qu'il en soit, Bec est un mot gaulois, selon Suétone. (Vie de Vitellius, p. 13.)

De la famille de *bulga*, donné comme celtique par Nonnius (p. 55, édit. de Gerlach), il n'est resté en français de dérivé direct que bougette, sac de voyage ; car budget, qui est le même mot, nous est venu des Anglais ; indirectement, il nous reste poche ; en normand, *pouque* et *pouquette ;* en anglais, *pocket*. Ce mot entre dans ce dicton :

Quand i plieut le jou de saint Ma (Marc)
I ne faut ni pouque si sa (sac).

Digitized by Google

A Pont-Audemer, aux baptêmes, on crie ironiquement : *Pouques cousues !* pour que parrain jette de l'argent.

Pour ne pas sortir proprement, honorablement d'une affaire, on dit : « Ne pas s'en tirer les braies nettes. » Or, braie et braguette est le celtique *bracca* cité comme tel par Suétone (Vie de Jules César, d'où le nom de la Gaule Narbonnaise, *Gallia braccata*. En normand, *debraguier*, c'est ôter les braies ; de là le français débraillé ; on trouve *débreler* dans la *Muse normande*. Les Normands ont, pour dire un banqueroutier, un homme privé de ses droits, trois termes métaphoriques appartenent à trois familles différentes : dehanné, déculotté, débraguié. On dit dans ce cas que c'est la femme qui porte les hannes, les culottes, les bragues. Or, *hanne* est probablement une onomatopée, culotte est d'origine latine, et brague d'origine gauloise. Le français anicroche (lisez *hanicroche*) se rattache à *hanne*, littéralement ce qui accroche la *hanne*, le vêtement.

Le français bourrique vient de *buricus*, cité comme gaulois par Vegèce et Isidore de Séville : « *Mannus equus brevior est quem vulgò Buricum vocant.* » En espagnol, *burro*, âne ; en normand, *bourri* et *bri*. Il entre dans la locution singulière : « Saoul comme la bourrique du diable. »

Le sens primitif de brave est paré, orné, bien habillé : il est resté dans le peuple avec cette signification, et c'est celle des idiomes celtiques : *brao* en breton, *briaw* en kymri, *breagh* en irlandais et en gaëlique ; de même dans le patois anglais, *braw* signifie beau, bien habillé. En vieux français, il se disait même des choses. « C'estoit un brave edifice ressemblant au Collysée. » De même en vieil anglais, Shakespeare parle ainsi de la splendeur du ciel dans *Hamlet* : « *This brave o'erhanging, this majestical air.* » Par le rapport de la beauté et de la parure à la fierté et de celle-ci au courage, on s'explique sa signification moderne. Le peuple dit : Brave comme un César, brave comme un saint Georges.

Le français bran, son, et le populaire *bren*, semble venir d'un mot que Pline tire du gaulois : « Galliæ suum genus farris dedere quod illic brance vocant. » Orderic Vital donne à *bren* cette origine. On appelle en Normandie bran de Judas les taches de rousseur au visage. « Faire de l'âne pour avoir du bran, » c'est faire l'ignorant pour savoir quelque chose. *Brance* et *brace*, froment et méteil, sont cités dans le *Dictionnaire du vieux langage*, de Lacombe.

L'os saillant de la gorge est dit « la pomme d'Adam, » en patois normand *bruchet*, en français bréchet. C'est dans les oiseaux l'os saillant de l'estomac. Ce mot est le breton *bruched*, estomac, le gallois *braighead*, l'irlandais *braghad ;* en anglais, *brisket*. Sa forme en vieux français, *bricket*, donne l'étymologie du normand *soubriquet*, le français sobriquet. C'est littéralement

Digitized by Google

un coup sous le menton, comme cela ressort des textes suivants : « *Percussit super mentonem faciendo dictum le soubriquet.* » (Acte de 1335.) — « Donner deux petits coups appelés soubzbriquets des dois de la main sous le menton. » (Acte de 1398.) C'est ainsi qu'en rouchi le sobriquet se dit *chabot*, littéralement coup sur la tête, sur la *caboche*.

Il y a quelques dictons sur les chats (le *cattos* des inscriptions gauloises). On dit de personnes d'expérience qu'on veut tromper : « Faut pas traîner fêtu devant vieux cat. » D'un petit objet partagé entre plusieurs on dit : « C'est une souris pour cinq chats. » Le dicton des Normands qu'un « chien regarde bien un évêque, » est en Angleterre qu'un « chat regarde bien un roi. »

Le normand *couline*, torche de paille, usité en vieux français, est le breton *goulaouen*, luminaire. On chante en Normandie, le jour de l'Epiphanie, en brûlant la mousse des pommiers avec cette espèce de torche :

Couline vaut lolo,
Pipe au pommier,
Guerbe au boisset.

« Etre à son gru et à son bouilli, » c'est être à son ménage, littéralement à son gruau, *groel* en breton, *gruel* en kymri ; autrefois *grudum* et *gru*, blé pour la bière.

Avranches est une localité de fondation gauloise, l'*Ingena Abrincatuorum* de Ptolémée. Son nom, selon M. Hore, philologue irlandais, signifierait la baie des îles, de *aber*, port, havre, et de *inch*, île, deux mots communs dans les contrées celtiques, et répond bien à la situation de cette ville sur une baie où se trouvent les deux îlots du Mont-Saint-Michel, de Tombelaine et diverses presqu'îles. Il faut rattacher à ce nom un dicton qui n'a cependant pas fait proverbe chez les paysans, comme le prétend M. Sainte-Beuve dans une étude sur Daniel Huet : « Etre tout évêque d'Avranches, » c'est-à-dire indisposé, correction, euphémisme assez bizarre substitué par M. de Froulé, évêque de cette ville, à l'expression de sa petite-fille, une enfant qui répétait naïvement le mot grossier d'un charpentier : « Etre tout Jean-f..... »

Moysant de Brieux a conservé un dicton normand qui fait allusion à la fécondité des ressources : « Elle a bien d'autres lenfais à sa quenouille. » Or, *lenfes* et *lenfois*, filasse fine, est le breton *lanfez*, filasse.

Le dicton : « Taupin vaut bien Morette, » veut dire : l'homme vaut bien la femme, ou mieux : le noir vaut bien la noire, de Taupin (noir comme une taupe, et Morette, femme noire). Le français a encore cheval moreau : c'est le celtique *more*, noir.

Digitized by Google

« Faire un drôle d'olibrius, » c'est-à-dire un bizarre personnage, ne vient pas vient pas de l'empereur de ce nom ; c'est le vieux français *adlobrius*, rustre, c'est-à-dire Allobroge, Savoyard ; ce dernier mot est encore appliqué comme une injure.

« Etre élevé comme un poulet dans un bingot, c'est élevé délicatement, exactement comme « coq en pâte. » Or, en normand, *bingot* est un panier en natte pour mettre la pâte, et *bine* est une ruche, forme en pointe, le vieux français *beigne*, enflure, d'où le français beignet, pâtisserie soufflée. Ces mots se rattachent au celtique *pinn*, objet en pointe, qui est surtout resté dans la topographie.

ORIGINES LATINES.

Il y a dans l'Avranchin un dicton sur la semaine sainte, dite souvent semaine *peineuse*, où l'on remarquera le jeudi *absolu* ou d'absolution et le samedi bénit :

Au Jeudi absolu
L'quérème est sus l'c...
Au Vendredi-Saint.
Il est sus les reins ;
Au Samedi bénit,
L'quérème est fini.

Le vieux français *agnel*, le normand *agnet*, le français agneau, sont le diminutif d'*agnus ; agnet* figure dans ce dicton : C'hest coume les agnets de Caumont, n'en faut que treis pour étranglier un loup. »

Le souvenir des longs pélerinages reste dans beaucoup de dictons ; c'est le latin *peregrinus :*

Rouge rosée au matin,
Beau temps pour le pélerin ;
Pluie du matin
N'arrête pas le pélerin.

On écrit à tort « connaître les êtres d'une maison ; » il faudrait les aîtres, du latin *atrium*, vestibule, littéralement les abords, les avenues. Aître à Rouen, désigne l'ancien cimetière de Saint-Maclou ; celui de Saint-Cande s'appelait l'Aître Saint-Cande ; il y a la rue de l'Aître-Saint-Nicolas. C'est ainsi qu'il faut dire « être tout en âge, » le vieux français pour eau, et non « tout en nage, » pour dire être en sueur abondante. A eau se rattachent les dictons : « Bien perdu ne vaut pas de l'eau. — Il n'est pire eau que l'eau

Digitized by Google

qui dort. — Croyez cela ou buvez de l'eau. » M. Nisard, dans ses *Curiosités étymologiques*, explique ce dernier par les épreuves de l'inquisition, qui imposait un article de foi au patient hétérodoxe et le lui faisait confesser ou lui appliquait la torture par l'eau.

« Faire apos » est une locution normande pour faire ennui, regret, du latin *aporia*, perplexité, embarras. On lit dans la *Muse normande* de Petit :

Anne, Anne, que me fait apos
De ne point luquer ma Toinette !

A Caen, quand les abeilles essaiment, on les invite à entrer dans une ruche avec cet appel : « Apier bel, apier bel ! » C'est le latin *apiarium*, une ruche.

Un dicton commun en Normandie, pays de Sapience et de proverbes, c'est « l'aveur n'emprunte rien au tardif ; » c'est-à-dire le diligent n'emprunte rien au retardataire. Or, *aveur* précocité, primeur, se rattache à avant et semble être la contraction d'*avanteur*, précocité : quoiqu'il en soit, son adjectif est *avorible*, *aurible*, d'où l'anglais *early*.

Dans un chant de jour de l'an, dans le Bessin, on s'adresse à un génie malfaisant et barbu :

Taupes et mulots
Sortez de men clios
Ou je vous casse les os ;
Barbassionné,
Si tu viens dans mon clios
J'te brûle la barbe jusqu'ès os.

Or, à Guernesey la *Barboue* est un épouvantail pour les oiseaux, et il y avait à Cherbourg la procession de la Besbue (la Barbue) ou de la vieille femme. Le mot du Bessin se retrouve dans l'anglais *Barbason*, qu'un ancien glossaire définit « The name of a devil or fiend. » Shakespeare cite le nom de trois démons : « Amaimon sounds well, Lucifer well, Barbason well, » dans les *Merry wives of Windsor*. A cause de Judas, on se méfie de la barbe rouge :

Barbe rouge et noirs cheveux,
Défie-t-en, si tu peux.

Digitized by Google

Les dictons sur le mois d'avril sont si nombreux qu'ils pourraientform er comme la chanson d'avril :

Nul avri
Sans épi.
Au mois d'avri,
Tout'bête change d'habit.
Bourgeon d'avri
N'met point d'cidre au baril.
A la mi-avri
Faut veir à s'couvrir.
A la mi-avri
L'coucou est mort ou vi.
Quand l'avri fait le mai,
Le mai fait l'avri.
Avri le doux
Est queque feis l'pire de tous.

Le vieux français *bacon*, lard salé, existe encore dans un dicton cité par Pluquet dans son *Essai* sur Bayeux : Harengs et bacons sont bonnes provisions. Il se dit aussi en picard, en wallon ; c'est l'argot *bacon*, porc, c'est l'anglais *boccone*, qui nous conduit à sa racine, le latin, *bauca*, coupe, litt., porc préparé dans une *bauca*, *bocca*.

Le latin *castellum*, châtel, château, se trouve dans ce dicton du Bessin :

Pas de porte de châtel
Sans martre ni blerel.

et dans une ronde de l'Avranchin, qui semble avoir gardé le souvenir du célèbre Angot :

Ah ! mon beau château,
Verte, verte, verte.
Ah ! mon beau château,
Verte, verte, verte Angot.

Le synonyme de « être né coiffé » est quelquefois en Normandie « être né cauchié et vêtu. » Les Anglais disent « he is born with a silver spoon in his mouth » il est né avec une cuiller d'argent dans sa bouche.

Digitized by Google

Le français cheval, en normand *cheva*, du latin *caballus*, figure dans ces dictons : « Ch'n'est pas le cheva qui laboure l'aveine qui la majue (mange), » — « Bête comme un cheva, » — et « Je m'f.... de tê à pied et à cheva » rappelle un défi de la chevalerie.

Mais le mot chien figure dans un bien plus grand nombre : Etre chassé comme un chien dans un jeu de quilles. — Un chien regarde bien un évêque. — Noble comme les quatre quartiers d'un chien. — Quand on veut tuer son chien on dit qu'il est enragé. — Comme disait Dagobert à ses chiens : N'y a si bonne compagnie qui ne se quitte. — Etre à cheval sur le chien, c'est dire désappointé. — Il ne faut pas élever un chien pour se mordre.

Le latin *canabis* donne le normand *cambre* en *canvre*, et *cannivière*, chennevière ; on dit à Bayeux d'un mauvais ménage : « C'est comme la cannivière au diable : le mâle et la femelle n'y valent rien, » par allusion au chanvre mâle et au chanvre femelle.

La Chandeleur, littéralement la fête aux chandelles, aux cierges, est l'objet de beaucoup de dictons :

A la Chandeleur
Les grandes douleurs (rigueur du temps).
A la Chandelour
Deux heures creissent le jour.
A la Chandeleur
La chandelle pleure (les veillées diminuent).
A la Chandeleu
Le mèle est dans l'œu.
A la Chandelour
C'qui gèle la nuit dégèle le jour.
A la Chandeleur
L'hiver passe ou prend rigueur.

Au temps du droit d'aînesse, le puiné est la *petite tête*, le *capitellum*, d'où cadet (captel) nous savons cependant que, dans la famille du latin, *caput*, il n'y a pas de dérivé qui change *p* en *d*. La coutume de Normandie ne lui accordait que trois choses :

A cadet de Normandie
Espée, bidet et la vie.

Il y a un dicton normand qu'on peut rapprocher du texte de la coutume du pays qui permettait au mari de battre sa femme jusqu'à la fracture

Digitized by Google

exclusivement : « Aucun, dit Terrien, n'est tenu à faire loi pour simple batture qu'il ait faite à sa femme, car on doit entendre qu'il le fait pour la chastier; mais elle doit estre ouie en derrière, s'il la méhaine ou lui crève les oils. Car ainsi, ne doit-on point l'en chastier femme. »

Bats à fred, bat à chas (chaud),
Bats ta femme et n'la tue pas.

La soupe aux choux est d'un usage général en Normandie : c'est donc un axiome hygiénique que le mot suivant et un tarif de la visite des médecins dans les temps anciens :

Une soupe aux choux
Au médecin ôte cinq sous.

Le pain de chanoine, ou de première qualité, se dit *choine* : Il ne faut pas mangier son choine le premier, c'est-à-dire dépenser d'abord ce qu'on a de meilleur, comme on dit aussi « manger son beurre avant son pain. »

Un vieux dicton relatif à un usage normand, se trouve dans les *Miracles de Sainte-Geneviève* et renferme des mots de notre dialecte, je *bets* (je bois), *chope*, chopine :

A la guise de Normandie,
Je bet à vous de chipe en chope.

Les Cagous étaient une secte misérable et mendiante, et tiraient leur nom de cagoule, vêtement à capuchon couvrant jusqu'à la face, du latin *cucullus*, dérivé de *culeus*, sac, on appelait ironiquement un liard un louis de Cagou :

Un louis de Cagou
Quatre pour un sou.

Diable est un mot qui entre dans beaucoup de dictons. « Mener la vie, faire la vie, » s.-e. du diable. — Dever (devoir) à Dieu et au diable. — No n'peut pignier (peigner) un diable qui n'a pas d'queveux (cheveux). — V'la l'diable qui battit Jean; c'est-à-dire la cause et la raison. — Vaut mieux tuer le diable que le diable ne nous tue. — Quand le diable fut vieux, i s'fit hermite, dicton cité par allusion dans le *Mystère de Robert le Dyable* : « Renard, je croy, devient hermite. »

Digitized by Google

La locution «Dès le paitron Jacquet » signifie dès le « paitre au Jacquet » c'est-à-dire dès l'heure où se repaît l'écureuil, dont Jacquet est le nom cyclique, usité dans l'Avranchin : le *pestre*, le manger, se disait en vieux français.

« Etre dedans » c'est être dans l'ivresse, comme dans ce dicton satirique contre les moines :

Il est dedans,
Comme frère Laurent.

Un dicton normand donne un singulier nom à une *épinaie*, une haie d'épines, c'est-à-dire épinard, sans doute du bas-latin *spinal* :

A la mi-mars
L'coucou est dans l'épinard.

Trois choses mettent la ruine au ménage :

Jeune femme, pain tendre et bois vert
Mettent la maison en désert.

Dans les dictons sur la femme nous en remarquons deux dans le premier desquels il faut sans doute lire « fagot de bou » ou de bouleau, le bois le plus durable :

Femme couchée et fagot debout
Homme n'en vît jamais le bout;
Femmes, moines et pigeons
Ne savent où ils vont.

Le français filasse est chuinté en normand et se contractant en anglais devient *flax*, lin, sens qu'a aussi filasse en Normandie.

Ni la filache près du tison,
Ni la fille près du garçon.

Février est l'objet de plusieurs proverbes, par exemple : Faut que février emple les fossaies, et qu'Mars les ressèque (dessèche. On dit février l'anelier parce qu'il se fait alors beaucoup de mariages, c'est le mois des anneaux de mariage. Un d'eux est très archaïque : On y remarque le vieux français *nois*,

Digitized by Google

neige et *plèger*, garantir ; un autre offre le normand *grout*, boue, d'où l'anglais *grout*, sédiment, mortier :

Février donne neige,
Bel été nois plège.
Iau de février
Vaut grout de fumier.

Il y a en Basse-Normandie plusieurs *fères ès cats* que les beaux parleurs disent fère aux chats et sur lesquelles on se livre à bien des plaisanteries et des suppositions : c'est tout simplement *Feria Acardi*, Fère Acard : une de ces *fères es cats* se tenait à l'hermitage de Saint-Achard : nous soupçonnons la *fère ès cats* de Sartilly, près d'Avranches d'avoir été établie par l'évêque Achard (XIIe siècle) Il y a peut-être une intention de ce genre dans *Jeudi Angot*, le dernier jeudi des jours gras, jour pour lequel chacun doit *tuer son coq*. Ce serait alors le jeudi *au co*, après la tradition perdue ou altérée, on aura fait ce dicton :

Ch'est anieu le jeudi angot :
Qui n'a de la chai (chair) tue sen co.

En Basse-Normandie, quand on veut se moquer d'une grande fureur, on l'appelle la Furie Talbot. Y aurait-t-il là un souvenir du général anglais Talbot, célèbre dans nos grandes guerres de Normandie ? En normand, *talbot* signifie une tache noire qui vient salir la peau.

Le peuple qui a toujours un mot pour chaque idée, qui parle mieux que le savant et garde la tradition et la pureté de la langue, sait aussi trouver des nuances délicates. On reconnaîtra aisément deux faits désagréables, deux péjoratifs dans les verbes suivants : *brouillasser*, faire un sale brouillard, *fouillasser*, remuer salement les feuilles : « Quand mars brouillasse, avri fouillasse. »

Le latin *gallus*, resté au fond du français géline, subsiste pur dans un dicton railleur sur quatre vignobles dont trois appartenaient à la Normandie :

Le vin tranche — bouyau d'Avranchés
Et rompt— ceinture de Laval
Ont mandé à Renaud d'Argences
Que Colinhou aura le gal.

Digitized by Google

C'est-à-dire aura le coq, ou le premier prix : Dans les joûtes de coqs, le vainqueur gagnait le coq de son adversaire et c'est encore un mot commun en Basse-Normandie : A mé l'co ! pour dire à moi le premier prix. Coninhou était à Rouen un nom commun, comme on le voit par un arrêt du Parlement de 1575 sur le « vin, cidre, poirey, coninhou. » Le vin d'Argence figure dans la *Bataille des vins* d'H., d'Andely où, quand Philippe-Auguste fait comparaître les bons vins, celui d'Argence retourne sur ses pas et n'ose se montrer. Quand à galimatias il ne vient pas d'une anecdote apocryphe où un avocat confondrait *gallus* coq et Mathia, son client. Il nous semble être l'équivalent de galimafrée, sale mangeaille, le *mâfrer*, manger) et signifier aussi mauvaise chose à mâcher, à *maquier*, en normand, d'ou *gali-maquias* ; or *gali* et *gau* sont dans plusieurs mots populaires des formes de *malé*, par exemple, le vieux français *galifre*, sale mangeur, glouton signifie mauvais lifre. Or, Rabelais appelle lifrelofres les Suisses et les Allemands dont la gloutonnerie était proverbiale, et *lifrée* se dit en normand : « Tout chacun me donne la lifrée. » (*Muse norm.*) Toutefois le Normand a réduit *gali* en *gau*, naturellement, temoin les mots suivants : *gauplumé*, mal peigné, *gausec*, mal sec, *gautué*, mal tué, a demi tué, *gauvesce*, mauvaise vesce, la vesce sauvage, *gauchêne*, mauvais chêne, l'érable, *gaufresne*, mauvais frêne, le sorbier.

Le dicton : Faire d'une pierre deux coups et tirer d'un sac deux moutures, se dit dans l'Orne : Faire d'une bru deux gendres.

En Basse-Normandie, l'expression : « c'est la grêle » est un terme de mépris pour dire : c'est la misère. On dit même : c'est la grêle de Moscou, souvenir de la misère de la campagne de Russie. On trouverait peut-être la clef de ce terme dans ce dicton de l'Avranchin : « Il a grêlé, il a plu sur sa mercerie (vêtement), pour dire qu'il est ruiné ou en grande décadence.

L'expression de l'Avranchin : « Lire dans la gramoère » appuie l'étymologie de grimoire par grammaire, jadis le livre des savants.

Le souvenir de la *trêve* ou *paix* de *Dieu*, établie par G. Le Bâtard est conservé en Normandie dans un dicton qu'on emploie dans le Bessin, quand des gens se querellent : « La paix de Dieu, Babet et le pot plein. »

Le vieux français *baudours* et *bobans* se trouve dans ce dicton de la sage et économe Normandie :

Baudours et bobans
Ne font pas riches gens.

Or *baudour* vient d'un mot d'origine germanique, de Baud, resté dans le français Ribaud, et *boban*, comme bombance, vient du latin *pompa*. Le vieil anglais avait *bobance* : « *I sai for no bobance* » (*Canterb. tales* v. 6,151).

Digitized by Google

Le normand *berbis*, brebis, est resté fidèle à sa racine, le latin *berbis*, qui est dans Pétrone, formé du latin *vervex*: Qui se fait berbis, le loup le mange. — A berbis comptée le loup y prend. — Berbis qui bêle perd une goulée.— A berbis tondue Dieu garde le vent. On dit encore : Prêtres et bergiers sont sorciers.

En Normandie le cidre se dit le *bère*, le boire par excellence : Le Normand, d'une imagination froide et sobre, s'émeut quand il s'agit d'apprécier cette boisson ; aussi a-t-il sur elle quelques intéressantes expressions: « Du bère d'oqui nos en dirait la messe, si chétait permins. — Du bère du pèreAdam, (du paradis terrestre)—Du bére qui prêche (parle) à son homme.— Flieur n'est pas poume, poume n'est pas bère. = Du bère à qui que l'coucou ne fera pas pliaisi (qui se gâtera au printemps). = On appelle le bon cidre *langueyant*, *grasseyant*, *gouleyant*, *cœuru*, *vaillant*.

A beau se rattache un dicton sur un coquin bien paré: «Biau comme un pis neu (un puits neuf) : i n'y manque que la corde ; et cet autre : « Che n'est pas d'o la biauté que no va au moulin, » en parlant d'une personne belle et pauvre ; et celui-ci : « A l'oiseau sen nid semble biau » — « Les biautés ne s'accordent pas » pour dire qu'il n'y a pas d'accord entre les personnes dont la parenté est marquée par beau, comme beau-père, etc.

Offrir ce qu'on ne donne pas se dit: « Faire l'offre bête » c'est-à-dire que cela rend bête, ébahi, celui qui est ainsi déçu. On dit proverbialement: « Bête offerte a le pied coupé, » c'est-à-dire perd beaucoup déjà de valeur.

Le français laidir, laid, est le latin *lædere*, blesser, par conséquent rendre difforme ; on dit : « Laid coume péchié mortet » — « Si laid qu'i faudrait un patron (modèle) au bon Dieu pour en faire un de même. »

La locution : « Je t'en donne mon billet », pour dire je t'assure a pu prendre naissance dans une province où l'on ne croit guère qu'à ce qui est écrit.

EDOUARD LE HÉRICHER.

Digitized by Google

POÉSIE.

LA CONVERSATION.

Que savez-vous de neuf? Tel est le premier mot
Que, dès qu'on se rencontre, on échange aussitôt.
Si de votre santé tout d'abord on s'informe,
Ce n'est le plus souvent qu'une affaire de forme :
On répond en deux mots, et sans transition,
Aux nouvelles du jour on fait allusion.
Heureux qui peut alors, avec un ton facile,
Des mille petits riens qui courent par la ville
Redire *in-extenso* les incidents divers,
Compter les faits nouveaux, critiquer les travers,
Répéter ce qu'on dit et ce que l'on suppose,
Et, quand il ne sait rien, inventer quelque chose.
C'est qu'il faut bien le dire, en fait de nouveauté,
Le cercle à parcourir est assez limité ;
La petite chronique est bien vite épuisée :
On vit le plus souvent sur quelque thèse usée,
Qui, redite partout sans variation,
Soutient tant bien que mal la conversation.
Que diront, en effet, et que veut-on qu'inventent
Des gens qui tous les jours se voient et se fréquentent ?
Êtes-vous, au contraire, avec des inconnus,
C'est là peut-être encore un embarras de plus ;
Craignant d'être indiscret et désireux de plaire,
Vous ne savez alors ce qu'il faut dire ou taire,
Et quoique vous fassiez, vous vous trouvez réduit
A quelque lieu commun déjà cent fois redit.

Digitized by Google

La pluie et le beau temps, importante matière,
Sont, dans un cas pareil, la ressource ordinaire :
En hiver, c'est le froid, l'été, c'est la chaleur,
Dont se plaint tour à tour chaque interlocuteur.
Si, rempli de respect pour les règles prescrites,
Vous vous mettez un jour à faire des visites,
Ayant, comme il convient, le soin, dans chaque endroit,
De ne vous présenter qu'au jour où l'on reçoit,
Soyez sûr que partout vous entendrez de même,
Comme un passif écho répéter ce vieux thème,
Monotone sujet n'exigeant pas d'efforts
Et qu'on peut bien traiter sans être des plus forts.
Ecoutez dans un bal les propos qui s'échangent :
Tous sur le même fond se calquent et s'arrangent.
L'excessive chaleur qu'il fait dans les salons,
Le luxe déployé par les amphytrions,
Près des tables de jeu la foule qui se presse,
L'espace trop restreint qu'aux danseurs elle laisse,
Voilà les entretiens fort peu compromettants
Qu'on y tient chaque hiver pour la plupart du temps.

Les dames ont, du moins, dans cette pénurie,
Un texte qui toujours prête à la causerie :
C'est l'article toilette, intéressant sujet,
Toujours fécond et neuf, toujours rempli d'attrait.
Quelle est en ce moment la couleur adoptée ?
Laquelle, l'an prochain, sera la mieux portée ?
Doit-on réduire encor la forme des chapeaux ?
Les chignons sont-ils mieux que n'étaient les bandeaux ?
Puis c'est de disserter sur telle ou telle mise,
Qu'on a vue au théâtre ou peut-être à l'église.
Car, autre invention, il est de notre temps
Un moyen peu coûteux d'être agréable aux gens :
Le père qui marie un fils ou bien sa fille,
Peut, en dehors du cercle étroit de la famille,
A la messe d'hymen, par lettres, inviter
Ceux qu'une fois par an on le voit visiter.
On répond volontiers à cet appel honnête :
La curiosité s'y trouve satisfaite ;

Digitized by Google

C'est une occasion d'exhiber largement
Des toilettes du jour l'appareil encombrant ;
On assiste en causant à la cérémonie ;
Et lorsque les époux vont à la sacristie,
On se presse autour d'eux dans cet étroit local,
Pour leur faire en passant un compliment banal.

Je remarque, au surplus, parlant de mariage,
Qu'il n'est point de sujet qui soit plus en usage.
C'est dans l'intimité, comme dans les salons,
Un texte tout trouvé de conversations.
Pour que de votre nom, pendant quelques semaines,
La province attentive et la ville soient pleines,
Songez à prendre femme et vous pouvez compter
En entendre longtemps vos oreilles tinter.
Usant, comme il le faut, d'une réserve sage,
Vous vous êtes caché de tout votre entourage ;
Vous avez prudemment, dans l'ombre et le secret,
Jeté les fondements de ce charmant projet.
Ce soin seul vous trahit et contre vous dépose,
Un mot, un geste, un rien font découvrir la chose,
Et quand de votre hymen le ban se publiera,
Il n'apprendra plus rien qu'on ne sache déjà.

Il est, à cet égard, d'aimables nouvellistes
Qui se font un devoir d'inscrire sur leurs listes
Ceux, filles et garçons, que semble diriger
Vers cette heureuse fin le fait le plus léger.
Le monde est fort crédule en fait de mariage :
La nouvelle lancée aisément se propage ;
Sur le premier diseur un second renchérit ;
L'époque, le contrat, la dot, tout est décrit.
Aux éloges donnés la critique se mêle :
L'un trouve la future un peu jeune et bien frêle,
L'autre que le mari peut-être a quelque tort,
Suivant trop en cela l'avis du sexe fort,
D'aborder un peu tard le port de l'hyménée.
Des futurs aux parents la thèse est amenée :
On compare leurs biens, leur avoir est compté,
Leur passé, leur présent est aussi discuté,

Digitized by Google

Sauf, aliment nouveau de nouveaux caquetages,
A voir, deux jours après, tous ces beaux mariages
Qu'un esprit inventif en l'air avait bâtis,
Par leurs propres auteurs quelquefois démentis.

On voit aussi des gens qui semblent prendre à tâche
De ne parler que d'eux sans trêve et sans relâche.
On n'est, dit-on, jamais mieux servi que par soi :
Ils ne sauraient manquer à cette utile loi
Et leur soin le plus grand, en prenant la parole,
Est de s'attribuer toujours le plus beau rôle.
Ainsi plus d'un chasseur qui revient áu logis,
Sans même y rapporter une pauvre perdrix,
Vous dit qu'il a tué deux lièvres et trois cailles ;
Son chien les a perdus au milieu des broussailles ;
Mais il est bien certain de les avoir atteints,
Car de leur sang versé les buissons étaient teints.
L'un, touriste amateur, ne parle que voyages ;
Il cite tous les lieux, a vu toutes les plages,
Que Joanne décrit dans ses guides coquets,
Et dont le nom pompeux figure au livret-Chaix.
Il n'est si faible bourg, si vous voulez l'en croire,
Dont il ne puisse au long vous raconter l'histoire.
Est-il quelques endroits qui vous soient inconnus ?
Ce sont ceux-là surtout qu'il prônera le plus :
Vous deviez tout tenter pour les voir au passage,
Les laisser de côté, c'est manquer son voyage.
Tel autre vantera ses chiens et ses chevaux,
Celui-ci ses jardins, celui-là ses châteaux ;
L'un pour avoir trouvé quelques tuiles romaines,
L'autre quelques débris de vieilles porcelaines,
Parlent, à tout propos, de leurs collections ;
On en fait aujourd'hui de toutes les façons :
Faïence, armes, bahuts, cristaux, tout se butine,
Et, sous prétexte d'art, le bric-à-brac domine.

Je sais qu'il ne faut pas sans doute demander
Qu'en traitant les sujets qu'il lui plaît d'aborder,
La conversation, contrainte en son allure,
Ne procède jamais qu'avec poids et mesure.

Digitized by Google

Avec cette tendance et cette exclusion,
On tomberait bientôt dans l'affectation,
Et quelque satirique, en ses rimes railleuses,
Nous traiterait encor comme les Précieuses.
Mais puisqu'avec raison, constatons ce succès,
On a dit que causer était un art français,
Tâchons de conserver, même à la causerie,
Un peu du vieil esprit, de la forme polie,
Qui, par un tour heureux et sans air apprêté,
La fait, du moins, sortir de la banalité.

A. Decorde.

Digitized by Google

FONDATIONS CHARITABLES.

DISTRIBUTION A DIEPPE DU PRIX DE TRAVAIL ET DE VERTU, FONDÉ PAR M. BOUCHER DE PERTHES. — RAPPORT DE M. L'ABBÉ COCHET.

Le dimanche 26 août dernier la ville de Dieppe décernait pour la première fois les prix de travail et de vertu fondés par le savant et généreux M. Boucher de Perthes, d'Abbeville. C'est en souvenir des bons rapports que son père et lui entretiennent depuis plus de cinquante ans avec Dieppe, que l'éminent archéologue a voulu récompenser, chaque année, par un prix de 500 francs, le dévoûment et le mérite d'une pauvre ouvrière de cette ville.

L'inauguration de cette charitable fondation s'est faite avec solennité. M. le Sous-Préfet, si aimé à Dieppe et si digne de l'être, M. Leclerc-Lefebvre, qu'une voix autorisée appelait naguères avec tant de raison, un homme ardent et dévoué pour tout ce qui est bien, MM. les membres du Conseil municipal, les membres de la Commission, les notabilités de la ville et quelques-uns des étrangers de distinction que les bains attirent à Dieppe, formaient sur l'estrade une digne escorte d'honneur aux lauréats du travail et de la vertu.

Cette assemblée rappelait, en de plus modestes proportions, les séances célèbres de l'Institut pour les prix Monthyon. Une voix du moins, qui ne serait pas déplacée sous l'illustre coupole, avait accepté la mission de célébrer le mérite et le dévoûment des nobles filles du peuple appelées à être couronnées. M. l'abbé Cochet, membre correspondant de l'Institut, avait voulu donner à sa chère ville de Dieppe et à la classe laborieuse dont il se fait gloire d'être issu, cette marque de sympathie. Son rapport est remarquable à divers titres. Outre qu'il raconte en des termes touchants la vie d'abnégation et les actes de charité de simples ouvrières, jusque-là inconnues et dignes de toutes louanges, il renferme sous une forme élégante et animée, de belles et hautes pensées. Nous nous faisons un bonheur de reproduire ce discours qui a fait à Dieppe une heureuse sensation. Nos lecteurs ne nous en blâmeront pas, nous le savons. Tout ce qui vient d'une telle plume est précieux à lire et plus précieux à conserver. J. L.

Digitized by Google

« Monsieur le Maire,
« Messieurs,

« Un homme dont les échos scientifiques de l'Europe ont semé partout le nom, a voulu le faire bénir sous la cabane du pauvre et dans la chaumière de l'ouvrier. Non content de régner par de brillantes découvertes dans le domaine de l'intelligence, il a voulu, par d'impérissables bienfaits, conserver sur les cœurs un empire indéfini. M. Boucher de Perthes n'est pas seulement une grande âme et une haute intelligence, c'est aussi un cœur digne de figurer après ceux de Franklin, de Monthyon et même du maître de tous, saint Vincent-de-Paul.

« Dans les villes qui rayonnent autour de sa bienfaisante demeure, il a désiré que son nom fût prononcé avec reconnaissance après sa mort comme il aura été cité avec respect pendant sa vie. Cherchant la souffrance là où elle est la plus grande, et la vertu là où elle est la plus rare, il s'est attaché aux grands centres industriels, et il donné à son œuvre l'immortalité de la misère.

« Parmi les villes privilégiées qui ont fixé ses regards, la nôtre a eu ce bonheur, et jusqu'ici elle est la dernière sur cette charitable liste qui, nous l'espérons bien, n'est pas close. Le voisinage d'Abbeville a pu, sans doute, inspirer M. de Perthes; mais nous aimons à croire que les excellents rapports qu'il eut autrefois avec notre cité, n'auront pas été étrangers à son choix. Dieppe, en effet, fut fréquenté par M. de Perthes dès son jeune âge, et plus tard, son service de directeur des Douanes l'appela souvent dans nos murs, qu'il prit en affection. A l'exemple de notre commun Maître, M. Boucher de Perthes a voulu que des bienfaits signalassent partout son passage, et qu'à Dieppe, comme ailleurs, on pu dire de lui ce que les peuples de la Judée répétaient du *Sauveur du Monde:*

Il a passé en faisant le bien :
Pertransiit benefaciendo.

« C'est pour obéir à cet immense besoin de bien faire qui tourmente son grand cœur, que le 20 mai 1865 il fondait dans son hôtel d'Abbeville une prime de 500 fr., à délivrer chaque année à l'ouvrière de notre ville qui l'aurait le mieux méritée par sa conduite et son travail. M. de Perthes n'a mis d'autres conditions pour obtenir cette récompense que « d'habiter Dieppe « ou ses faubourgs, avoir quinze ans au moins, quarante au plus, sans égard

Digitized by Google

« à la nationalité et sans distinction entre les occupations industrielles, « agricoles et horticoles, ni entre l'ouvrière travaillant pour maître, soit « chez lui, soit chez elle, soit chez ses parents : les matelotes et autres « femmes employées à la pêche ou à tout ce qui concerne la navigation, « devant être considérées comme ouvrières. »

« M. le maire de Dieppe, au nom de la ville qu'il administre et sur l'avis du conseil municipal, s'est empressé d'accepter une donation si honorable pour le pays, si utile pour les travailleurs pauvres et méritants.

« Après avoir remercié, comme il convenait, le généreux donateur, notre premier magistrat s'est fait un devoir de faire connaître à ses concitoyens la belle fondation dont ils étaient l'objet. Puis il a provoqué un concours afin de pouvoir placer une prime dont il s'estime heureux d'être le premier distributeur.

« L'appel fait au public et au clergé a été entendu ; des présentations ont été faites, et presque toutes, il faut le dire, à l'insu des prétendants. Tel est, messieurs, le charme de la vertu modeste qu'elle ne s'est pas offerte elle-même, et qu'il a fallu, pour ainsi dire, aller la chercher.

« Choisis par l'administration municipale pour être les juges de ce touchant concours, nous n'éprouverons qu'un embarras, celui de ne pouvoir exposer dignement les résultats d'un tournoi si honorable pour notre population. Les candidats qui nous sont proposés sont si méritants, que ce sera pour nous un vrai chagrin de ne pouvoir les rémunérer tous. Il est parfois des positions pénibles dans la vie et la nôtre sera de ce nombre, quand il s'agira d'exclure, lorsqu'il serait si doux d'accueillir et de récompenser.

« Parmi les exclusions que la Commission sera forcée de prononcer, à son très grand regret, quelques-unes seront motivées par la limite même de l'âge. Pour les unes, cette limite est posée par le donateur lui-même. Pour les autres, l'exclusion se trouve dans l'esprit de la donation.

« C'est ainsi que nous ne pouvons accorder de récompense à Mlle Aimée Desliens, repasseuse, née à Dieppe le 6 juin 1825, et demeurant au faubourg de la Barre, rue Montigny. Tous ceux qui, dans notre ville, ont eu l'occasion d'employer Mlle Desliens depuis vingt, vingt-cinq et même trente ans, n'ont eu qu'à se louer de son travail, de sa conduite et de sa probité exemplaires. Sa piété filiale l'a portée non seulement à soutenir ses parents, mais encore à élever un neveu orphelin.

« Après cette digne personne, que nous pourrions appeler à notre point de vue un vétéran du travail et de la vertu, notre attention a été appelée sur deux jeunes novices dans cette vie laborieuse et irréprochable que nous cherchons à récompenser. Ce sont deux orphelines âgées de vingt-un ans et élevées depuis plus de dix ans dans notre Ecole-Manufacture de dentelles, l'une des plus touchantes institutions de notre ville.

Digitized by Google

« Caroline Mallard et Adèle Simon, sœurs par le malheur qui les a frappées et par la maison qui les a reçues, n'ont donné jusqu'ici que de la consolation à leurs mères adoptives, gage précieux de ce que la société doit en attendre pour l'avenir. Mais bien que la vertu ne se mesure pas sur les années, et que ces ouvrières de la première heure remplissent parfaitement les conditions du programme, cependant la Commission a pensé qu'il serait bon pour elles d'attendre l'épreuve du temps. Elevées sous l'aile de la religion et presque à l'ombre du sanctuaire, ces jeunes âmes n'ont connu ni les dangers ni les angoisses que la vie réserve à ceux qui la traversent seuls et la croix sur les épaules.

« Il nous serait agréable de déposer sur ces jeunes fronts encore rayonnants d'innocence et de pureté, une couronne qui deviendrait le gage d'un consolant avenir. Nous eussions été heureux d'accorder au plus ancien orphelinat de Dieppe, à cette respectable manufacture de dentelles, qui a été tout à la fois une école de travail et une pépinière de vertu, une prime honorable et un encouragement bien mérité ; mais, Messieurs, vous ne croirez pas pouvoir comparer une jeunesse à peine éclose avec les vies laborieuses et éprouvées que nous avons à vous présenter. Il ne vous est pas possible de placer sur la même ligne et au même rang l'orpheline exempte de charge et grandie au soleil de la charité chrétienne, avec ces filles laborieuses qui, élevées à la peine, se sont fortifiées par le travail, portant chaque jour le poids d'un servage volontaire et d'une maternité de leur choix.

« Il nous reste maintenant à vous entretenir des cinq concurrentes sérieuses qui nous paraissent remplir toutes les conditions du programme. Les dossiers sont si bien remplis, les titres si solidement établis, que la Commission n'a qu'un regret, celui de ne pouvoir proportionner les récompenses au mérite. La Commission n'a qu'un prix à donner, et elle reconnaît volontiers que toutes les vertueuses ouvrières qui lui sont présentées en sont également dignes. Forcée de choisir entre des existences aussi méritantes, elle n'a qu'une seule consolation , celle de pouvoir révéler au public, qui les ignore, d'aussi excellentes vies et d'aussi touchantes vertus. Notre époque, si souvent accusée par ceux qui ne voient que ses misères, peut se glorifier de posséder encore, à l'ombre de pauvres demeures, des vertus héroïques qui, n'ayant que Dieu pour mobile et pour témoin, n'ont eu jusqu'ici que lui seul pour récompense.

« La première qui se présente à nous est Marie-Estelle Parisot, couturière, âgée de vingt-et-un ans, demeurant rue d'Eu, au faubourg du Pollet. Cette jeune fille se recommande à l'attention de la Commission par une conduite régulière, une vie de labeur et d'abnégation, et l'amour de sa fa-

Digitized by Google

mille, dont elle est le principal soutien. Elle avait à peine atteint sa seizième année lorsque son père, sans motifs connus, abandonna sa famille, laissant à la charge de sa malheureuse épouse cinq enfants, dont le plus jeune était âgé de dix-huit mois.

« Estelle venait de terminer son apprentissage de couturière. Son premier mouvement dans cette triste circonstance fut de tirer parti de sa profession pour aider sa famille. Mais, on le sait, le prix d'une journée d'ouvrière est peu rémunérateur. Estelle, pour augmenter ses profits et les mettre en rapport avec les besoins du ménage, eut recours à un travail supplémentaire; elle consacra une partie de ses nuits à procurer le pain quotidien.

« Dans son malheur, la famille Parisot trouva donc en elle une autre Providence. Il y a plus, comme le bon exemple est parfois contagieux autant que le mauvais, le frère d'Estelle, parvenu à l'âge de seize ans, commença à travailler et à rapporter son salaire à la masse commune, afin d'alléger les charges de la famille.

« Plus de quarante témoins, pris parmi les personnes les plus honorables de Dieppe, se sont empressées d'attester la vertu et la belle conduite de Mlle Parisot, la considérant comme la source des vertus domestiques.

« Du reste, la famille Parisot n'a cessé de donner le bon exemple, et tous regardent Estelle comme la seconde mère de ces nombreux enfants. Ils affirment qu'elle a donné à ses frères et à ses sœurs l'exemple de l'amour filial, et ils fondent sur ses bons conseils l'espoir que tous deviendront un jour des citoyens honnêtes et laborieux.

« Comme on le voit ici, l'action de la personne n'est pas limitée à elle-même. Elle s'exerce encore sur ceux qui l'entourent ; c'est donc avec l'auréole de la famille que cette jeune personne est présentée aux suffrages de la Commission.

« Octavie-Perpétue Lemercier, née à Longueuil, le 11 août 1836, et demeurant à Dieppe, quai du Pollet, travaille depuis neuf ans dans notre manufacture de tabacs. Cette jeune personne se présente à nous avec un double témoignage bien rare à recueillir de nos jours. Ouvrière depuis l'âge de quinze ans jusqu'à trente, dans des manufactures de coton et de tabac, elle a conservé partout ces excellents principes de travail et de vertu qui lui ont conquis l'estime de ceux qui l'ont connue.

« Sa jeunesse nous est garantie par M. le maire de Longueil et par M. Tassel, manufacturier bien connu d'Ouville-la-Rivière. Les administrateurs de notre manufacture impériale des tabacs nous répondent de son âge mur. Les trois curés qui se sont succédé dans la paroisse du Pollet ont

Digitized by Google

connu Octavie Lemercier, et tous se sont fait un bonheur de lui rendre le plus touchant hommage. Enfin, trente-cinq personnes, parmi lesquelles on compte des prêtres, des armateurs, des propriétaires, des sœurs de charité et de nombreux voisins, attestent ses constantes vertus et son dévoûment de tous les jours. Tous nous disent que, née de parents pauvres, mais honnêtes, elle commença à l'âge de quinze ans à travailler à la manufacture d'Ouville-la-Rivière. Son père étant mort en bénissant sa fille dévouée, elle vint avec sa mère habiter Dieppe, afin d'entrer à la manufacture des tabacs. Bientôt elle s'y fit remarquer par son exactitude et son ardeur au travail. Au moment où tout contribuait à améliorer sa position, elle eut à déplorer la mort de son beau-frère, qui laissait à la charge de sa sœur quatre enfants en bas âge. Octavie Lemercier n'écoutant que son cœur et mue par un généreux désintéressement, se constitua le soutien de sa famille affligée. Pour atteindre à ce noble but, elle refusa des propositions avantageuses de mariage. Disons que le malheur ne fit qu'accroître son activité au travail ; car elle parvint à gagner jusqu'à 3 fr. par jour, et actuellement son salaire quotidien est de 2 fr. 25. Ajoutons en faveur de cette digne fille que l'heure du repos ayant sonné pour les autres, elle prolonge ses veilles afin d'aider à sa sœur à blanchir et à raccommoder les vêtements des orphelins qu'elle aime. Les administrateurs de notre manufacture, comme les habitants du faubourg du Pollet, émerveillés d'une vie si édifiante, ont cru devoir consigner dans les termes suivants le témoignage de leur admiration :

« Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'un dévoûment si constant pénètre de « respect et d'admiration ceux qui en sont les témoins. En effet qu'un en- « fant embrasse courageusement le travail pour empêcher son vieux père « et sa mère infirme de mourir de faim, nous le comprenons, c'est un « devoir; qu'une épouse soit ingénieuse à trouver les moyens de soigner « tout à la fois son mari malade et ses enfants en bas âge, nous en sommes « édifiés, ce dévoûment est bien naturel; qu'une veuve tienne lieu de père « et de mère à ses propres enfants, qu'elle travaille jour et nuit pour leur « procurer le nécessaire, nous l'admirons, elle mérite des éloges; mais « qu'une jeune fille libre de ses actions, pouvant par sa conduite et son « intelligente aptitude au travail se créer une position avantageuse dans « le monde, sacrifie son temps, ses affections, sa santé, sa vie même pour « nourrir et élever les enfants de sa sœur, il y a là plus que l'accomplisse- « ment d'un devoir, plus qu'un louable dévoûment, nous y voyons de l'hé- « roïsme, et c'est celui d'Octavie Lemercier. »

« La marche du temps nous amène à vous entretenir de Louise-Sidonie Meliot, née à Dieppe, le 14 mai 1830, et y demeurant, rue Saint-Remy, n° 23. Cette digne personne, que nous connaissons depuis son enfance, est

Digitized by Google

pour nous le modèle de toutes les vertus humaines et chrétiennes. Dans le modeste réduit d'une ouvrière, c'est un holocauste perpétuel qui, sous le feu de la charité, se consume pour des parents âgés et infirmes, pour onze frères et sœurs que Dieu a tour à tour appelés à lui après de longues maladies. La journée de la pauvre couturière suffit à tout, et chacun de ceux qui la connaissent, chacun de ceux qui l'emploient, ne tarissent pas d'admiration sur sa conduite. Ses compagnes d'enfance lui donnent cet éloge qu'à l'école même elle était déjà un exemple que toute jeune fille devait suivre. Ses maîtresses de travail la proposent pour modèle à leurs ouvrières et n'en demandent à Dieu que de pareilles. Médecins, magistrats, pasteurs des âmes, ne tarissent pas d'éloges sur une vie de travail, de dévoûment et d'abnégation que chacun admire, mais dont elle seule ne se doute pas, tant la pratique du bien est devenue naturelle chez cette âme privilégiée et digne d'un monde meilleur.

« Ce dossier, Messieurs, est touchant jusqu'aux larmes, et nous serions heureux si la révélation d'une vie si pure et d'une existence si méritable pouvait susciter des imitateurs au milieu des générations qui s'élèvent.

« La quatrième personne que nous avons à vous présenter est Adélaïde-Louise Leroy, repasseuse, née à Dieppe le 16 avril 1827, et y demeurant rue Descaliers, n° 34. C'est la fille d'un pauvre tonnelier qui fut père de onze enfants ; tous sont morts ou placés, à l'exception d'Adélaïde, restée seul appui de deux vieillards septuagénaires et qui les soutient avec les fruits de son travail de chaque jour. Ce sont les voisins et les amis de ce pauvre ménage qui sont venus eux-mêmes poser la candidature de Mlle Leroy.

« L'un nous la montre travaillant sans relâche pour subvenir aux charges de sa famille, poussant l'amour du travail jusqu'au mépris de la vie, et recueillant dans un âge encore peu avancé des maladies et des infirmités qui sont ordinairement l'apanage de la vieillesse.

« Un autre nous la peint sous les traits d'une sœur de charité, installant sa modeste alcôve dans un coin de la chambre de son père et de sa mère, et là, veillant chaque nuit sur ce qu'elle a de plus cher au monde. Au moindre appel de leur part, au moindre signe d'indisposition, elle est là comme un ange tutélaire, toujours attentive et dévouée, prête à leur offrir ce que réclame leur état, et cela presque toujours aux dépens de sa propre situation maladive.

« Tous enfin la font voir active, infatigable, sans souci d'elle-même, oublieuse de son propre avenir, apportant à l'accomplissement de la noble tâche que lui impose la piétié filiale, un courage et un désintéressement

Digitized by Google

dignes des plus grands éloges. « Du reste, ajoute l'un des témoins, on peut « dire que Mlle Leroy a été victime de ses pieux sentiments. Maintenant, « en effet, des indispositions fréquentes et graves, suite de fatigues excessives, un affaiblissement prononcé dans les organes de la vue et de l'ouïe, « un dépérissement général vient de l'atteindre et de rendre plus pénible et « plus méritoire encore la courageuse abnégation d'elle-même qui, depuis « plus de quinze ans, a constamment dirigé sa conduite et rempli son existence. »

« La cinquième personne est la nommée Alexandrine-Stéphanie-Elie, femme Legrain, née à Dieppe le 19 mai 1827 et demeurant au faubourg du Pollet, rue des Charrettes, n° 4. Cette ouvrière en filets vous est présentée par les personnes les plus honorables de son quartier, et de nombreux certificats, émanés de toutes les classes de la société, s'unissent pour former autour d'elle un touchant concert d'éloges.

« Aucun candidat ne vous est présenté avec un plus nombreux cortége d'attestations, car plus de cent signatures de tout âge, de tout sexe et de toute condition viennent déposer en faveur de cette femme de pêcheur que tous proclament avoir été une fille accomplie, autant qu'elle est aujourd'hui une bonne mère et une vertueuse épouse. Il est certain que si nous nous contentions de recueillir et de compter les voix, la femme Legrain est celle qui a obtenu le plus de suffrages. Mais nous avons mieux à faire ; nous avons à vous montrer qu'elle en est parfaitement digne.

« Alexandrine-Stéphanie Hélie est issue d'une famille vraiment patriarchale. Aussi ses vingt premières années s'écoulèrent-elles édifiantes et belles au foyer paternel. Chacun se plaît à traiter d'exemplaire cette partie de sa vie. Mariée le 8 novembre 1848 à Eugène Legrain, pêcheur du Pollet, elle vit naître sept enfants d'une union que Dieu bénissait tout en l'éprouvant. En effet, sur ces sept enfants cinq moururent dans un âge assez avancé, et après avoir reçu de leur mère les soins les plus tendres et les plus affectueux. Mais Dieu réservait à la pauvre femme des épreuves plus dures encore. Vers 1860, son mari, excellent marin, qui conduisait un bateau de pêche de la maison Sellier, de notre ville, fut blessé en mer et n'a pu, depuis six ans, exercer son rude métier ; et, comme un malheur ne vient jamais seul, la femme Legrain vit successivement tomber à sa charge son père et son beau-père, vieillards paralytiques. Par son travail du jour et de la nuit, elle tenta de faire face à tant de charges accumulées sur une pauvre raccommodeuse de filets. Sa position fut bientôt devinée par la charité chrétienne, toujours si vigilante ; mais ce ne fut qu'à force de précautions, de ménagements, et de stratagèmes que MM. les curés du Pollet et

Digitized by Google

quelques personnes pieuses purent faire accepter quelques soulagements à celle qui ne voulait devoir qu'à Dieu seul le pain de chaque jour.

« Sa lutte contre le malheur était de tous les instants. Il semblait que le ciel voulût montrer en elle jusqu'où peut aller un grand cœur aux prises avec l'adversité. Jamais cependant on ne l'entendit formuler une plainte. Remplie d'une confiance immense dans cette Providence qui se plaisait à l'éprouver, elle redoublait sans cesse de veilles et d'efforts pour subvenir aux misères nombreuses qui l'entouraient. Elle y ruina sa santé ; mais elle serait morte à la peine plutôt que de faire connaître une position que chacun eût été heureux de soulager. Il a fallu que la charité devinât son secret pour nous le révéler aujourd'hui.

« Tel est, Messieurs, le bilan de cette femme forte dans toute l'acception du mot. Ne la trouvez-vous pas véritablement digne du prix dont vous disposez ? La limite de l'âge plaide vivement en faveur de cette femme de pêcheur. L'année prochaine, ses mérites et ses vertus auront encore grandi sans doute ; mais vous ne pourrez plus les récompenser.

« Nous avons la confiance, Messieurs, d'avoir déroulé devant vous le tableau de grandes misères et de grandes vertus. Nous vous avons montré aux prises avec les épreuves et les angoisses de la vie, non des hommes ni des guerriers, mais de faibles femmes, de pauvres filles du peuple, chez lesquelles le courage s'élève jusqu'à l'héroïsme. Rien de plus consolant qu'un pareil spectacle. L'âme se retrempe avec bonheur à la vue de ces frêles créatures combattant contre tout ce qu'il y a de plus fort et triomphant par la patience de tout ce qu'il y a de plus dur ici-bas. Pareil spectacle repose heureusement de toutes les misères qui nous entourent, et il console de ces récits de guerre qui affligent l'humanité. Rien de plus édifiant que de voir ainsi la vertu aux prises avec la misère humaine, et la domptant sans éclat. Il encourage au bien ceux qui en sont les témoins, et il montre où est pour l'homme sa véritable grandeur et sa plus haute destinée.

Il est, Messieurs, une réflexion qui m'a frappé à la vue des dossiers que vous m'avez confiés, et je demande à terminer par elle ce Rapport trop indigne de vous et du sujet que je traite. J'ai remarqué avec plaisir dans ce faisceau d'âmes privilégiées dont on nous a révélé les noms, que la piété est la vertu qui brille au premier rang. Toutes ces natures d'élite, dont nous venons de vous reproduire une imparfaite image, ont puisé dans la Religion le principe des vertus que nous admirons et que nous sommes impuissants à récompenser. Il est donc vrai de dire une fois de plus et avec un grand écrivain du dernier siècle que la Religion chrétienne, qui semble n'avoir d'autre but que l'autre vie, est bien utile pour celle-ci. »

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

WASHINGTON, *drame historique.* — LES AMIS DE CÉSAR, *comédie romaine, précédés d'une épître en vers latins à Corneille, par* M. J. LESGUILLON. — *Un vol. in-*18, *anglais. — Paris, Librairie générale des auteurs, rue de la Bourse,* 10.

Voici une publication nouvelle de M. Lesguillon, destinée à nous causer plus d'une heureuse surprise Ce sont deux œuvres dramatiques en vers, chacune d'un genre différent, et toutes les deux ayant à un haut degré le mérite de leur genre, un drame historique et une comédie romaine, historique aussi : *Washington*, en cinq actes, et les *Amis de César*, en trois actes. Cette dernière est une des deux comédies qui ont été le même jour et dans le même concours, si brillamment couronnées par l'Académie de Rouen ; aussi M. Lesguillon n'a pas été ingrat, et il s'est noblement acquitté en mettant, comme un hommage, ces deux œuvres sous la protection de la glorieuse illustration de cette ville éminemment artiste, Corneille !

Dans une épître en vers au père de *Cinna* et du *Menteur*, il a prosterné ces deux créations aux genoux du créateur en France de la tragédie et de la comédie ; la première, parce que Washington est un héros digne de l'âme héroïque du grand poète, digne d'avoir été célébré par lui, et la seconde, parce qu'elle nous montre dans la familiarité de sa vie intime ce même Auguste qui dit à Horace et a Virgile : « Vous êtes mes amis ! » de la même voix qu'il disait : « Soyons amis, Cinna. »

Malheureusement, je ne dis pas pour Corneille qui savait le latin, mais pour notre époque, pour nos jeunes gens, et même pour beaucoup de nos poètes qui ont pourtant poussé jusqu'à la rhétorique, la dédicace de M. Lesguillon à Corneille restera une énigme pour la majorité des lecteurs, car elle est.... faut-il le dire ?.... et le croira-t-on au Collége de France ? elle est en vers latins ! *Odi profanum vulgus et arceo !* Tressaillez dans votre tombeau, savants et ingénieux disciples de la poésie romaine, Porée, Larue, Vanière, Ducerceau, Santeuil, vous qui saviez si bien manier le rhytme de Juvénal et de Lucrèce : voici un Français du XIXe siècle qui le manie aussi

Digitized by Google

et en vers, comme sa langue maternelle ! Voilà, j'espère, une profusion de mérite et une noble et chevaleresque courtisanerie à l'adresse de Corneille d'abord et de ses héros ensuite. M. Lesguillon, par ce retour vers l'antiquité, a voulu prouver à Virgile et à Horace que l'idiome de l'*Enéïde*, des odes et des épîtres, n'était pas une langue morte, puisqu'il y avait encore des poètes français pour la faire revivre ; après avoir été, dans ses *Amis de César*, si spirituellement inspiré par Horace et Virgile, il a voulu se montrer digne de leur faveur et exprimer sa reconnaissance dans leur langage fraternel.

Nous le dirons franchement et avec l'accent d'une profonde conviction, si c'est avec un entraînement instinctif que nous avons commencé la lecture de *Washington*, c'est dans l'enthousiasme que nous l'avons achevée. Après cette première lecture, nous ne pouvons nous rendre compte auquel des deux, du héros ou du poète, revient la sensation indistincte que le drame a fait naître en nous. D'abord, à nos yeux comme à ceux de tous les amis de l'humanité et de la justice, Washington est une des plus belles figures, non seulement des temps modernes, ce qui est incontestable, mais encore des temps anciens ; car il unit la force, le courage, la grandeur, la simplicité et toutes les vertus des grands hommes du paganisme, rehaussées par le sentiment chrétien, sentiment que les conquérants chrétiens eux-mêmes ont si rarement montré. Choisir un tel sujet pour son œuvre, c'est déjà avoir une noble idée, et les nobles idées sont toujours et surtout heureusement fécondes.

Les grands hommes déteignent naturellement sur les esprits bien faits qui entretiennent commerce avec eux. Indépendamment de son propre génie, les *Horaces* ont fait passer dans Corneille le patriotisme qu'il n'eût pas eu dans *Rodogune ; Auguste*, la magnanimité qu'il n'eût pas inventée dans le *Menteur*, et Victor Hugo a pris à *Hernani* le chevaleresque honneur castillan auquel il n'eût pas songé dans *Angelo*. Il en a été de même de Washington ; cette haute figure historique a merveilleusement inspiré son poète, et il en est sorti une œuvre de taille à rivaliser avec les maîtres, une œuvre tout en dehors de celles qui ont fait son nom, qui doit survivre à son auteur et peut-être à son siècle, si la liberté qui l'anime de son souffle est destinée elle-même à lui survivre.

D'ailleurs, l'art est grand dans *Washington ;* tous les personnages sont réels et ont existé. L'action est d'un profond intérêt et très savamment conduite. C'est à la fois l'histoire et le roman ; l'histoire éclatante que le monde entier connaît, et le roman mystérieux, vrai quoique ignoré, roman intime se glissant, en l'occupant tout entière de ses rouages accidentés, dans la vaste épopée de l'indépendance, avec ses craintes et ses douleurs, et pro-

Digitized by Google

cédant par les nombreuses péripéties du cœur que le nom si grave de Washington ne semblait pas devoir promettre, et les surprises de la politique qui nous présente l'occupation extérieure de toute sa vie. A côté de ce qu'il a fait authentiquement, l'auteur a placé, non pas ce qu'il n'a pas fait peut-être, mais ce qu'il a pu ou a dû faire dans des circonstances ignorées, mais très probables. La gloire des grandes âmes n'est pas seulement dans leurs actes réels et dans les vertus qu'ils ont montrées, elle est encore dans ce qu'elles contenaient en germe et qui n'attendait que l'occasion d'éclore. Ce n'est pas le héros qui a manqué à la circonstance, c'est la circonstance qui a manqué au héros, et l'admiration populaire en est si convaincue, que plutôt qu'admettre qu'il puisse être incomplet, elle le complète par des récits possibles ou des fables vraisemblables ; de là les légendes.

Au milieu de ces événements, au travers de cette intrigue, on sent un souffle poussé par la virilité et la jeunesse de la poésie. Tout y occupe, tout y émeut ; la passion de l'indépendance et celle de l'amour sont si bien unies qu'on n'y voit languir ni l'indépendance ni l'amour. On éprouve qu'une verve puissante a présidé à l'œuvre et l'a exécutée. On y respire un parfum généreux d'honnêteté en même temps que d'héroïsme, et Washington, aux élans de son ardeur pour la liberté et la justice, nous entraîne dans ces hautes sphères qu'il habite ; il donne le patriotisme et en inspire le martyre. Voilà bien dans sa bouche ce style plein, solide, sans manière et construit de grandeur, tel que Washington doit le parler. Et lui, ce grand homme, comme c'est bien là cet homme de bronze, simple et ferme dans toutes les phases de sa vie ! Comme c'est bien le représentant du droit, le type du devoir ! Et sa victime, comme doit l'être un caractère fort et vrai ! Et pourtant la sévérité de l'homme, l'action toute faite d'héroïsme, n'exclut pas la passion du cœur ; Washington en a une brûlante, pure comme son âme, mais dont nous ne développerons pas le mystère, tout en assurant bien à nos lecteurs qu'au lieu de rapetisser le héros, elle le grandit encore.

Nous aurons la même réserve à l'égard de l'analyse de ce drame, que nous ne voulons pas déflorer. Car il est bien certain qu'il est destiné à parcourir l'Amérique, honneur que Rachel lui réservait dans son excursion aux Etats-Unis. *Washington*, où elle devait jouer le magnifique rôle de *Xara*, avait été distribué ; le *Figaro* en annonçait même les répétitions ; mais Rachel tomba malade, vint mourir en France, et l'Amérique ne put applaudir la glorification de son sauveur.

Quant à son sort théâtral en France, l'auteur, comme il le dit dans quelques lignes en tête de son drame, nous semble en désespérer, puisqu'il l'imprime. Nous ne voulons pas ici nous hasarder sur le terrain brûlant de la

Digitized by Google

politique, qui d'ailleurs nous est interdite. Pourtant on ne peut nous défendre d'espérer, ceci n'est qu'un vœu littéraire, que les hautes protections qui ont donné la liberté de la scène au *Fils de Giboyer* la donneront au héros de la liberté; *Washington* est moins difficile à laisser représenter que ne l'était *Tartuffe*. A quoi bon, d'ailleurs, servirait la liberté des théâtres si les belles pièces dramatiques ne devaient enrichir que les libraires et appauvrir les auteurs? Espérons donc que ce drame historique trouvera son théâtre et ses acteurs, et qu'ils seront à la hauteur de l'œuvre, qui renferme en elle la fortune et la gloire.

Si nous nous sommes assez longuement étendu sur *Washington*, c'est qu'à notre avis ce serait un succès d'argent pour un directeur de France qui pourrait en obtenir l'autorisation, ou un directeur étranger qui n'en a pas besoin ; mais cela ne nous rend pas indifférent pour les *Amis de César*. Couronnée avec un grand éclat par l'Académie de Rouen, cette comédie romaine attend aussi son théâtre. C'est une belle et splendide étude, digne des trois noms que nous conserve l'immortalité : Auguste, Horace, Virgile! Le style réunit, ici l'élévation du lyrisme, là, la spirituelle facilité de la comédie. Les caractères y sont peints des couleurs vraies de la nature, combinées avec celles que nous donne la connaissance de l'histoire, et distribuées avec la science et l'habileté du poète dramatique expérimenté.

Auguste est bien cet empereur qui, voyant que tout était fini à Rome pour la guerre et la liberté, comprit que la suprématie de la Ville-Eternelle ne pouvait plus vivre que par la gloire des lettres ; poète lui-même et bon poète, comme le témoignent les beaux vers par lesquels il défendit que l'on brulât l'*Enéïde*, ainsi que le commandait par son testament Virgile, qui jugeait son poème incomplet, Auguste s'entoura de talents admirés des Romains, les admit dans son intimité et leur demanda ainsi l'immortalité que donnent seuls les poètes. Rien de plus charmant, dans la comédie de M. Lesguillon, que cette amitié d'égal à égal entre les deux poètes, souverains de la pensée, et César, souverain du monde. Horace et Virgile sont bien ce que leurs écrits nous les représentent, le premier gai, insoucieux, sceptique, mais ami tendre et cœur honnête, et Virgile sensible, ému, triste parfois et mélancolique. Les personnages secondaires, tous grands noms de Rome républicaine, nous rappellent bien ces Romains dégénérés, pour qui Tacite a buriné le célèbre : « *In servitutem ruere.* »

Lamia, jeune Romaine, est un type charmant de candeur et d'amour contenu ; mais la plus originale personnification, celle que nous appellerons sans crainte une création de génie, c'est Mœvius, qui ne nous est connu que par un vers des Eglogues et une épode d'Horace, Mœvius, versificateur, et mauvais versificateur, sans doute, jaloux de la faveur de César, et qui rem-

Digitized by Google

plit la pièce de ses colères, de son ambition trompée, qui tour à tour maudit ou adore César, selon qu'il se voit repoussé ou se croit favorisé, qui conspire et triomphe, et est toujours le personnage le plus pittoresque et le plus ridicule, surtout dans le troisième acte où le comique est poussé à ses dernières limites. Mœvius est un rôle complet d'étourdissante comédie qui ferait pour M. Got une création au niveau de celles à qui il a donné l'inimitable cachet de son talent.

Nous ne discuterons pas si *Washington* est possible ou impossible sur un théâtre de France, ce serait de la politique ; mais quand à la comédie des *Amis de César*, dans laquelle M. Lesguillon nous laisse entendre qu'un de nos premiers théâtres de Paris a cru voir un danger politique, nous avouons que nous n'en voyons aucun et nous sommes convaincus qu'elle est appelée à réussir sans opposition. . de parti sur tous les théâtres de Paris ou de la province qui, n'ayant pas ces scrupules, auront la bonne idée d'en essayer la représentation. Le rôle de Mœvius suffira seul à établir ou à consolider avec éclat la réputation des *comiques*, qui y trouveront tous les éléments de leur genre et toutes les conditions de leur emploi.

Ces deux publications hors ligne de M. Lesguillon, qui compte tant de succès au théâtre, en tête desquels nous placerons le *Dernier Figaro*, prouve qu'il ne se reposait pas, même en reportant ses quarante couronnes académiques, et que, dans l'intervalle de ses victoires, il travaillait à en conquérir de plus imporantes et de plus glorieuses. Cette supériorité dans deux genres si différents nous révèle une fois de plus cette fécondité et cette égalité de talents si rares aujourd'hui, où la plupart des intelligences, même les plus distinguées, n'ont qu'une spécialité dont ils ne peuvent sortir. Nous y voyons aussi que, peu inquiet du présent qui passe, M. Lesguillon sème pour l'avenir. Nous savons plus d'un académicien qui se trouverait heureux d'avoir pour son bagage académique des droits aussi incontestables, aussi nombreux, et, nous oserons aussi le dire, aussi académiques que ces deux œuvres remarquables, couronnement de son édifice littéraire. Peu d'auteurs de drames ont un *Washington* ; peu d'auteurs de comédie auraient les *Amis de César*.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

Inauguration d'un monument en l'honneur de Eudes Mézeray et de ses frères, a Argentan.

(Extrait d'une lettre écrite à M. le directeur de la *Revue de la Normandie.*)

« La fête célébrée à Argentan le 16 septembre, pour l'inauguration du monument Mézeray, a été magnifique. Au bonheur d'y avoir assisté, j'ajoute bien volontiers celui de vous la raconter, et de donner ainsi une publicité nouvelle à un grand acte de reconnaissance qui fait autant d'honneur à la ville d'Argentan qu'aux grands hommes dont elle a voulu glorifier la mémoire.

« Vous savez mieux que moi, cher Monsieur, que notre célèbre historien François Eudes de Mézeray a eu deux frères dont la vie, sans avoir été entourée du même éclat, n'en a pas moins mérité les souvenirs de la postérité. L'un s'est fait prêtre et a fondé une congrégation à laquelle il a donné son nom d'Eudes : c'est la congrégation des Eudistes, qui existe encore aujourd'hui, ayant sa maison mère à Redon (Ille-et-Vilaine), et ses principaux établissements à Nantes, Valognes et Paris. Les Eudistes ont donné un confesseur à Louis XVI, des évêques à nos siéges, des missionnaires au monde entier. L'autre frère, Charles Eudes d'Houay, a embrassé la profession de son père, celle de chirurgien. Seulement au lieu de l'exercer dans le petit bourg de Ry où il était né, il est venu s'établir à Argentan, la ville la plus voisine. Il y fit fortune, sauva la ville de la peste et reçut les honneurs municipaux. Bientôt nommé premier échevin, il sut défendre les franchises de la cité qui lui avait confié sa garde contre les empiétements d'un gouverneur audacieux, le comte de Grancey. C'est dans sa lutte contre ce personnage, lui demandant un jour : — Qui donc es-tu, pour oser me résister de la sorte ? — que je ne sais quel souffle héroïque, venu de Lacédémone à travers les âges, lui mit sur les lèvres cette fière réponse : « Nous « sommes trois frères, adorateurs de la vérité : l'aîné la prêche, le second « l'écrit, et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. » (en 1643.)

Digitized by Google

« Tels sont les trois frères auxquels Argentan vient d'élever un monument, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Déjà le village de Ry, où ils sont nés et où certains réages ont conservé les noms de *Mézeray* et de *Houay*, que deux d'entre eux leur avaient empruntés, avait, en leur honneur, il y a quelques années, fixé sur la façade de la maison d'école un médaillon représentant leurs trois profils s'avançant l'un sur l'autre. Par son voisinage, par l'attachement de Charles d'Houay, la ville d'Argentan a cru pouvoir s'approprier leur gloire, les considérer comme ses enfants et les honorer comme ses héros. C'est dans cet esprit qu'elle a cherché à donner tout l'éclat possible à la cérémonie du 16 septembre.

« La fête a commencé par un somptueux déjeuner chez M. Berrier-Fontaine, avocat et maire d'Argentan. Mme Berrier-Fontaine avait à sa droite M. Patin, directeur de l'Académie française, et à sa gauche, M. Roulleaux-Dugage, député, président du Conseil général de l'Orne. On remarquait, parmi les convives, les deux députés du département, le sous-préfet, la plupart des membres du Conseil général, les membres du tribunal et du clergé, le directeur de l'Association normande. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et arts de Rouen était représentée par M. Frère (Edouard), son vice-président et par M. Clogenson. MM. Lautour-Mézeray, le baron Adam, Henri Frère, avocat et juge-suppléant à Rouen, tous trois arrière-petits-neveux des trois frères Eudes, étaient également présents.

« A une heure, tous les convives ayant à leur tête le directeur de l'Académie française en costume officiel, précédé de l'huissier de l'Académie, se sont réunis en un cortége auquel se sont adjoints d'autres notabilités, et qui s'est rendu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, au pied du monument. Aussitôt, le voile qui le recouvrait a été enlevé au bruit de salves d'artillerie, et on a pu admirer le beau travail de M. Le Harivel du Rocher. Un large et haut piédestal supporte le buste de Mézeray. Sur chaque côté du piédestal, s'appuient deux figures, l'Histoire et la Vérité, et sur sa face se détache un médaillon représentant le P. Eudes et Charles d'Houay. La fameuse réponse de Charles d'Houay est écrite sur le socle. Il lui appartenait bien d'être un jour gravée dans le marbre. Les détails de ce groupe sont très bien traités. Mais l'ensemble est un peu grêle et trop petit pour la grande place qu'il est destiné à orner.

« Il avait fait très beau la veille, et le soleil qui avait eu tout le temps de contempler l'œuvre de M. Le Harivel du Rocher, avait sans doute voulu laisser leur tour au vent et à la pluie. Ce sont de vilains curieux pour les voisins. Ils ont envahi la place, et il a fallu aller au théâtre prononcer les discours préparés pour la cérémonie. Ce théâtre est spacieux et commode. Les autorités, le cortége et les orateurs prirent place sur la scène. Le

Digitized by Google

public envahit la salle. M. le maire ne dédaigna pas alors de s'avancer près de la rampe et de lire un discours très bien fait et très clairement dit. C'était en quelque sorte l'ouverture. M. Patin lui succéda, et, de sa parole spirituelle et mesurée, fit des trois frères un portrait excellent, et de Mézeray notamment, une étude très juste et très élevée. Ce discours restera comme l'appréciation la plus complète que nous ayons encore sur notre premier historien français. M. Sainte-Beuve, Augustin Thierry, M. Villemain, lui avaient déjà consacré quelques pages, mais d'un caractère tout à fait incident et qui laissait à M. Patin une place qu'il a brillamment remplie. M. Edouard Frère, président de l'Académie de Rouen, a eu le rare talent de comprendre que tout ayant été dit par MM. Berrier-Fontaine et Patin, il ne restait plus aux autres orateurs qu'à dégager leur rôle particulier en quelques mots simples et courts. Il l'a fait avec une modestie et une sagacité très grandes.Toute la salle a applaudi l'heureuse allusion à l'habile artiste que la Normandie donnait à ses héros Normands pour immortaliser leur image. Le P. Coste, de la congrégation des Eudistes et tout récemment nommé supérieur du séminaire de Valognes, a fait un panégyrique du P. Eudes. Le secrétaire de la commission formée pour l'érection du monument a pris la parole après lui. Il y avait certainement beaucoup de travail dans son discours et beaucoup de talent dans son débit; mais, dans une cérémonie en quelque sorte académique, on s'attendait à plus de mesure et de sobriété. Il semblait que la scène, sur laquelle il parlait, envoyât à l'orateur des impressions dramatiques dont il n'était plus le maître et donnât à ses paroles un accent théâtral dont il avait peine à se défendre. Ce long discours a été suivi de la remise de la médaille d'honneur à M. Le Harivel du Rocher par M. le comte de Caumont au nom de l'Association normande.

« Commencée par un excellent déjeuner, la cérémonie s'est terminée par un magnifique dîner chez M. Lautour-Mézeray, membre du Conseil général. Je vous confesse, cher Monsieur, que je ne m'en plains pas, non plus que des vers charmants lus au dessert par M. Clogenson, et que je vous souhaite une fin et un commencement pareils dans les fêtes publiques où la science aime à posséder en vous un de ses plus dignes représentants. »

DUVAL.

Digitized by Google

UNE VERRIÈRE COMMÉMORATIVE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-GODARD DE ROUEN.

Le *Journal de Rouen* du 27 septembre 1866 nous fait part d'une touchante action dont l'église de Saint-Godard a été le théâtre et dont elle va nous garder le souvenir. Nous voulons parler d'une verrière récemment offerte par la famille de M. l'abbé Tuvache, ancien vicaire général de ce diocèse et savant théologien.

Assurément rien de plus commun aujourd'hui que la donation d'une verrière, mais rien de plus rare que la délicate pensée de perpétuer par elle le passage d'un homme de bien et d'un prêtre aussi vertueux que renommé.

Cet acte toutefois n'est pas absolument sans précédent parmi nous. Au commencement du XVIe siècle, lorsqu'on élevait avec tant d'art et de goût la merveilleuse église de Caudebec, la famille de Thomas Basin, le célèbre évêque de Lisieux, offrit en souvenir de l'éminent prélat qu'elle avait donné à l'Eglise, un vitrail que l'on voit aux grandes fenêtres du chœur. C'est là que s'est conservé le portrait de l'historien des rois Charles VI et Charles VII. C'est sur ce fragile tableau de verre qu'on a pu le prendre dans ces derniers temps et l'offrir à la curiosité publique.

Nous ne savons si, dans la fenêtre de Saint-Godard, on a eu l'heureuse pensée de placer au rang des donateurs l'image de l'excellent prêtre en souvenir duquel a été offerte la verrière. Cette attention eut heureusement complété le bienfait qui n'en conserve pas moins sa valeur. La postérité eut contemplé avec respect des traits que les contemporains avaient aimé et vénéré. .

Voici maintenant l'inscription qu'on lit au bas du vitrail de Saint-Jean-Baptiste, placé au côté nord, non loin des fonts baptismaux :

« Donnée par M. Augustin-Eléonor Tuvache de Vertville et par dame Jo-
« séphine Bellard son épouse, pour la plus grande gloire de Dieu et en mé-
« moire de M. l'abbé Tuvache de Vertville, auteur du traité *De verâ religione*
« et de plusieurs autres faisant partie de la théologie de Rouen,
« MDCCCLXV. »

Nous profitons de cette circonstance pour féliciter M. le curé de Saint-Godard du zèle qu'il déploie pour la restauration et la décoration de son église. Jadis elle possédait une suite de tableaux coloriés qui l'avait rendue célèbre. Dépouillée par la Révolution, elle n'offrait plus dans ces derniers temps que deux verrières qui sont, il est vrai, des chefs-d'œuvre du genre.

Digitized by Google

Aujourd'hui sa vitrerie de couleur lui a été rendue et l'on chercherait vainement la trace du passage des spoliateurs. La jeunesse de ce temple a été renouvelée comme celle de l'aigle. Mais les derniers venus sont-ils dignes des anciens ? Sont-ils comme le chevalier Bayard sans peur et sans reproche ? Malgré notre bon vouloir, nous n'oserions l'affirmer. Mais

..... Ubi plura nitent non ego paucis
Offendar maculis. . . . . .

L'abbé Cochet.

Rouen.—Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

ASSEMBLÉE DES NOTABLES

TENUE A ROUEN EN 1617.

(Suite et fin.)

Il y eut de grandes difficultés sur l'étiquette entre la Noblesse et les gens du Roi. La Noblesse voulut maintenir ses priviléges et sa préséance. Le gens du Roi, premiers présidents, procureurs généraux, prétendaient être les représentants du Roi, et, à ce titre, se croyaient fondés à marcher avant tout le monde, tandis qu'aux yeux de la Noblesse, ils n'étaient que des gens du Tiers-État. Ils disaient encore : « Nous sommes au-dessus de la Noblesse, puisque nous la jugeons. » De semblables rivalités divisaient l'ordre de la Noblesse; les ducs et pairs exigeaient un banc particulier pour se distinguer des autres rangs, ce que ne voulaient point admettre les autres membres de l'ordre, qui se regardaient fièrement comme les égaux des ducs et pairs et aussi nobles qu'eux sous des titres différents.

Ces graves et minutieuses questions de préséance retardèrent l'ouverture de l'Assemblée. Dès le lendemain de son arrivée, en présence de cette agitation, le roi résolut d'aller voir la mer à Dieppe, qu'il n'avait jamais vue en lieu si commode. Nous savons que les habitants de cette ville lui firent un magnifique accueil; ils allèrent au devant de lui, épée au côté, en habit de soie, sous les armes et en grande parure, pour lui faire une entrée triomphante.

Digitized by Google

Si Rouen, à cette époque, d'après le rapport de l'ambassadeur Justiniano, était la seconde ville du royaume, Dieppe en était le port de commerce le plus important, le siége de l'amirauté. Le jeune Roi fit donc une rapide excursion maritime à Dieppe, au Havre, à Quillebeuf, dont les fortifications avaient excité sa curiosité, Messieurs du conseil et aussi les princes, seigneurs, ducs et pairs et grands-officiers du Roi étant arrivés pendant cet intervalle.

La séance solennelle d'ouverture fut faite par le Roi, le lundi 4 décembre, dans la Salle des Etats de l'Archevêché. Le Roi avait désigné son frère, le duc d'Anjou, pour présider en son absence, et de Luynes avait fait adopter un tempérament pour contenter la Noblesse. Il fut décidé qu'entourant le Roi, le jour des batailles, elle aurait cette place dans l'Assemblée.

L'ordre tenu fut celui-ci :

Le Roi, sur le théâtre élevé de cinq à six marches, sous un dais, et à ses pieds le duc de Mayenne, grand chambellan; à la droite, le duc d'Anjou et le comte de Soissons, chacun d'eux sur une chaise reculée.

Sur un banc plus bas, et un peu en arrière, les ducs de Montbazon et de Sully.

Derrière le comte de Soissons, sur des bancs disposés de travers, le conseil du Roi : sur le premier banc, MM. de Villeroy, de Pont-Carré, Jeannin, de Boysise, le président de Sambeville; derrière eux, les conseillers d'État et maîtres des requêtes.

A gauche du Roi, sur le théâtre, le cardinal du Perron, de la Rochefoucault; parallèlement, Gaston, et au cardinal, de Soissons.

Le chancelier (Brulart de Sillery), le garde-des-sceaux (du Vair), sur un banc en aile.

Derrière eux, les députés de la Noblesse sur des bancs couverts de tapisseries.

Au bas, près des marches, le secrétaire d'Etat de Lomenie, de Puysieulx, Philippeaux, Pont-Chartrain; de Lomenie fils sur un banc posé en travers.

A droite, près des marches, MM. les archevêques de Narbonne,

Digitized by Google

d'Arles, de Rouen, de Tours, les évêques d'Angers, de Paris, de Poitiers et autres.

Après eux, MM. de Nicolaï, de Motteville, premiers présidents de la Chambre des Comptes de Paris et de Rouen ; M. de la Vache Saint-Jean, procureur général.

Derrière les archevêques et évêques, nombre de gentilshommes.

A gauche, le président Séguier, les présidents de Dijon, de Rouen, de Provence, de Bretagne, les premiers présidents de Toulouse, de Bordeaux, de Grenoble, n'étaient point encore arrivés, et aussi les procureurs généraux.

Le lieutenant civil, le prévôt des marchands, sur un banc derrière les présidents de la Cour des Aides de Paris et de Rouen.

Derrière eux, enfin, quelques gentilshommes entrés par faveur pour voir la cérémonie.

Au bas de la salle, des barrières et des gardes pour empêcher la confusion.

Il y eut deux harangues. Celle de Sa Majesté fut courte. Il est à remarquer que l'Assemblée était assise.

Il commanda au chancelier d'exposer son désir d'obtenir d'utiles conseils. Celui-ci prit pour texte, selon l'usage du temps, usage qui s'est conservé seulement dans l'éloquence de la chaire jusqu'à nos jours, un verset biblique : *Ecce venit Rex vester cum vultu mansueto et jucundo*, dont il fit la paraphrase à grands flots d'éloquence, qu'il accommoda avec dextérité aux circonstances présentes ; de sorte que cette ouverture, qui commença à onze heures et demie du matin, dura cinq quarts d'heure.

« Monsieur de Villeroy étoit venu à regret faire ce voyage à « Rouen. Estant à Arlincourt, il avoit dit à M. de Pont-Carré, qui « l'y vint voir, qu'il auroit dû être dispensé de ce voyage, attendu « sa vieillesse. Que pour lui, il s'en seroit volontiers excusé, n'éust « esté qu'aussitôt qu'il alloit se promener hors de cour, on faisoit « incontinent courir des bruits de disgrace tellement qu'il ne pouvoit « s'absenter qu'on ne dît qu'il avoit été chassé. Trois jours devant sa « maladie il dit à M. de Puisieux, qui dînoit avec lui, qu'il doutoit de

Digitized by Google

« sa santé, parce qu'il mangeoit le double de son ordinaire et ne « pouvoit rassasier.

« Le vendredi 8 décembre, jour de Notre-Dame, il sortit du logis « par un grand brouillard et fut à la prédication du P. Ansoul dans « Saint-Ouen avec M. le chancelier et M. de Pont-Carré, où ils at- « tendirent la venue du Roy deux grosses heures en lieu fort incom- « mode, tant à cause de l'épaisseur du brouillard qui remplissoit « cette vaste et grande église, que pour des vents coulis qui lui « firent bien endurer du froid. A partir de là, le pauvre M. de « Pont-Carré s'alla jeter dans le lit, où il resta trois ou quatre jours. « M. de Villeroy confessa qu'il avoit bien enduré du froid aux pieds, « mais il ne laissa pas le lendemain d'estre au conseil, où il dit à « M. de Leomenie qu'il falloit songer à se retirer de la cour pour n'y « point mourir sur un coffre, qu'il se sentoit défaillir.

« Le dimanche au soir après s'être couché, il eut de grandes co- « liques; on croyoit que c'étoit la néphrétique, mais elle fut ac- « compagnée d'une descente de hernie avec de si fortes douleurs, « qu'aussitôt il se jugea mort et dès lors ne voulut plus ouïr parler « d'affaires ni publiques ni domestiques, ains seulement de Dieu. Il « tint ce discours à M. de Modène, qui l'estoit allé voir de la part du « Roy : « Monsieur, je suis bien aise de vous voir, je vous ai tou- « jours tenu pour un de nos bons amis; je vous ai chéri pour tel. « J'ai témoigné au Roy et à mes confrères ce que vous valiez et le « service que vous lui pouviez rendre. » Sur quoi M. de Modène lui « répliqua avant qu'il passât outre : « Monsieur, je ne viens pas ici « de mon particulier, mais de la part du Roy, qui m'a commandé de « venir vous voir et vous témoigner le déplaisir qu'il a de vous sa- « voir en cet état. » Sur quoi M. de Villeroy répondit : « Le Roy « me fait beaucoup d'honneur de se souvenir de moy. Je suis navré « de ne pouvoir lui rendre plus de services sur la terre, mais j'espère « le servir là-haut au ciel de nos prières. Il y a cinquante ans et vingt- « sept jours que j'ai eu l'honneur de servir les Rois, et Dieu merci « je ne sens aucun reproche en ma conscience, m'en allant avec cette « satisfaction de les avoir toujours fidèlement servis pendant ce

Digitized by Google

« temps-là. Je me suis trouvé en faveur et quelquefois en disgrâce, et « lorsque j'ai été disgracié, j'ai quitté la cour, mais jamais la fidélité. « Je sçay que je feray encore besoin au Roy. Pardonnez-moi si « je le dis, je crains qu'il n'y ait de la vanité en mon discours, mais « c'est l'affection que j'ai en son service qui me le fait dire. Je m'en « vais avec cette confiance que Dieu inspirera le Roy de ce qu'il « aura à faire, il l'assistera de ses anges avec la capacité et la fidé- « lité de mes confrères. Je m'en vais, dis-je encore un coup, avec la « confiance en la miséricorde de Dieu pour mes péchés et en la « bonté du Roy, pour la protection de mes enfants que je vous prie « lui recommander. Je vous prie que je vous embrasse. » Et les « larmes de part et d'autre mirent fin à leurs derniers adieux.

« Les chirurgiens eurent toujours mauvaise opinion de son mal. Le « mardi matin, ils avoient dressé tout leur grand appareil dans sa « chambre pour le tailler ou autrement pour hazarder de le re- « mettre : un opérateur offrit de lui remettre le boyau avec un verre « d'eau froide, et il le fit si heureusement qu'on parloit de cette cure « comme d'un miracle et le croyoit-on guéri, parce qu'il n'avoit pas « de fièvre pendant tout son mal. Le Roy en étoit infiniment aise et « toute la cour. Mais sur les deux heures après midi, le mal le reprit, « le boyau descendit, et sur les quatre heures du soir il rendit l'âme « à Dieu, ayant préalablement reçu les saints sacrements de l'Église « tant de confession et communion qu'Extrême onction. Bref, il fit « une mort fort chrétienne, fort glorieuse, fort heureuse dans ces « affaires, le timon à la main, après avoir porté l'Estat au point de « reformation. Son corps fut ouvert; on trouva qu'en lui remettant « le boyau, on n'avoit pu le faire si dextrement qu'il n'y eût un cer- « tain repli qui n'estoit pas selon l'ordre de la nature, où c'est que la « gangrène s'étoit mise et l'avoit aussitôt emporté. Il s'estoit plaint « depuis dix ou douze ans d'une semblable maladie; n'en ayant ja- « mais été bien guéri, il avoit été contraint de porter toujours un « brayer depuis ce temps-là. On a porté son corps à Magny. Le Roy « dépêcha un courrier à M. d'Alincourt et tesmoigna un déplaisir ex- « trême de sa mort, laquelle fut grandement regrettée de tous les

Digitized by Google

« gens de bien qui voudroient qu'il eût plu à Dieu qu'il eut accom-
« pagné le Roy deux ou trois ans ou que le Roy eut deux ou trois
« ans de plus qu'il n'a maintenant. Il avoit servi sous quatre rois.
« Charles IX avoit en lui la plus grande confiance et l'autorisa par
« ordonnance à signer les *expéditions*, pouvoir que n'avoient pas eu
« jusques là les secrétaires d'État.

« Henri III l'avoit conservé dans ces charges. En 1588, il les per-
« dit par suite de son dévouement à la Ligue et aux Guises. Habile
« politique, il se rallia bientôt au nouveau monarque et fut un des
« membres influents de ce tiers-parti sur lequel s'appuya Henri IV,
« dont il obtint bientôt la mission de traiter avec Mayenne. Ce mo-
« narque en fit un bel éloge en disant que les affaires de France
« étoient les affaires de M. de Villeroy, qu'il travailloit toujours et
« jamais ne se lassoit. Sage et modéré dans les conseils, il paroit
« avoir été assez souple avec les personnes. lorsque ses intérêts le
« demandoient. Il avoit recherché l'alliance de Concini pour ses
« enfants. Il resta toujours en grande rivalité avec Sully et d'Eper-
« non. Celui-ci n'arriva à Rouen que trois jours après son décès,
« jaloux de lui voir conserver une si grande influence dans les af-
« faires.

« Constant dans son zèle pour la religion catholique et pour l'al-
« liance de l'Espagne qu'il en croyoit le plus solide appui, il fut
« traîné dans des négociations secrètes que rien ne peut justifier. »

Il passait pour faible dans les luttes amoureuses. Benserade, dans le ballet d'*Hercule*, a dit de lui :

La troupe des plaisirs étoit presque passée,
Alors qu'un jeune objet, aimable, tendre et doux,
Comme j'avois sur vous les yeux et la pensée,
Me vint dire à l'oreille, en me parlant de vous :
Il est assurément le plus joli de tous,
Et c'est en sa faveur que mon âme décide ;
Mais fiez-vous à moi, me dit-elle, entre nous,
Ce n'est pas un plaisir extrêmement solide.

Digitized by Google

Le samedi 9 décembre, Monsieur, frère du Roi, désigné pour présider l'Assemblée, était sur un siége au bout d'en haut de la salle, au lieu le plus éminent, sur une chaise relevée, derrière laquelle se placèrent M. de Broves, son gouverneur et Douailly, capitaine de ses gardes. Au côté gauche étaient assis MM. les cardinaux du Perron, de la Rochefoucault, le duc de Montbazon, le maréchal de Brissac. M. Perrochel, maître des cérémonies, était debout derrière le cardinal du Perron; puis à droite et à gauche de Monsieur étaient assis, sur deux bancs en demi-cercle, les seigneurs dont les noms suivent : MM. de Ragni, de Palezeau, d'Ambres, de la Noue, d'Andelot, de la Mailleraye, du Plessis-Mornay, de Beuvron, de Montpezat, de Morges, de Vaillac, de Saint-Canat, de Souliers.

Au-dessous, sur deux bancs dressés le long de la salle, néanmoins un peu en aile sur celui qui était à droite de Monsieur, les archevêques d'Auch, de Narbonne, d'Arles, de Rouen, de Tours, les évêques d'Angers, de Paris, de Grenoble, de Châlons-sur-Saône, de Poitiers, de Tréguier, MM. de Nicolaï, de Motteville, Lhuillier de la Vache Saint-Jean.

Sur le banc qui était à gauche, M. de Verdun, premier président au Parlement de Paris; au-dessous de lui, M. Séguier, troisième président audit Parlement, et après lui, MM. Le Mazurier, Frère, Faucon de Riz, de Bras, de Cussy, premiers présidents aux Parlements de Toulouse, Grenoble, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, et au-dessous, MM. de Mesmes, lieutenant civil de la prévôté de Paris; au-dessous de lui, M. Bouchet, sieur de Bouville, conseiller au Parlement de Paris et prévôt des marchands de ladite ville, en sa qualité de prévôt des marchands.

Sur un banc plus petit, en aile et en arrière, MM. Chevalier et des Hameaux, premiers présidents à la Cour des Aides de Paris et de Rouen, et au-dessous d'eux, MM. Le Tonnelier et de la Montagne, procureurs-généraux ès-dites Cour des Aides.

Entre ces deux grands bancs, au milieu de la place, il y avait un bureau auquel était M. de Flecelles, greffier au conseil privé du Roi et particulièrement greffier de ladite Assemblée; à la porte de la salle, les huissiers du conseil d'Etat.

Digitized by Google

Il faut noter la forme dans laquelle les communications royales furent faites.

L'Assemblée ne connaissait point à l'avance les matières sur lesquelles elle aurait à délibérer le lendemain, ni le matin ce qu'elle devrait avoir à décider dans la séance de l'après-midi. L'Assemblée devait donner son avis sur-le-champ et le tenir secret. On travailla presque tout le mois de décembre.

Dans la séance du matin, le jeudi 14, Jeannin, portant la parole par le commandement du Roi et en sa qualité de superintendant des finances, vint informer l'Assemblé de l'état des affaires de ce département. Il dit « qu'ils estoient venus en cette Assemblée par le « commandement du Roy pour représenter l'estat auquel estoient « à présent les affaires de ses finances, les raisons et cause qui ont « porté Sa Majesté aux grandes et excessives dépenses qui ont esté « faictes depuis le decèz du feu Roy, afin qu'en estant informée « au vray, elle puisse donner à Sa Majesté son advis sur les moyens « et expédiens qu'elle jugera les plus utiles pour faire en sorte que « le revenu ordinaire de Sa Majesté suffise pour l'entretenement de « sa maison, de son Estat selon sa dignité et grandeur, sans avoir « recours à des moyens extraordinaires qui sont souvent à la foule « et ruine de ses sujets et qui les font murmurer. Qu'à l'instant de la « mort du feu Roy de glorieuse mémoire qui soit en la gloire de « Dieu, la Reyne mère lors Regente du Royaume fit assembler les « princes et officiers de la couronne et avec eux les principaux con- « seillers dont le feu Roy s'estoit servi en ses plus grandes affaires, « pour savoir d'eux ce qu'il y avoit à faire pour conserver l'autorité « du Roy, son fils, tenir le Royaume en paix; elle fut donc con- « seillée de renouveler les édits de pacification, d'entretenir les al- « liances de la couronne et surtout obliger par gratifications, pen- « sions et autres bienfaits les grands du Royaume et autres seigneurs « considérables de l'Estat sans lesquels l'autorité du Roy pendant sa « minorité et la faiblesse d'une Régence ne pouvoit être soutenue ; « que le conseil fut sage et du tout nécessaire pour éviter un plus « grand mal à l'Estat; en quoy il s'est fait une si grande et extraor-

Digitized by Google

« dinaire depense dont se peuvent souvenir ceux qui savent l'estat « auquel on estoit alors et qu'on devoit craindre pour l'apprehender, « qui fut cause d'apporter de nouvelles et extraordinaires depenses « outre lesquelles la Reyne se trouva chargée de plusieurs autres « faictes avant le decèz du feu Roy, mais non acquittées, comme « pour son couronnement et des préparatifs faits pour son entrée à « Paris et la mort du Roy advenue, des obsèques et pompes fu- « nèbres, puis du sacre du Roy et de l'armée qui fut envoyée au se- « cours de Salins ; qu'à ces dépenses, on pourroit bien adjouter en- « core d'autres excessives dépenses faites en faveur des princes et « autres grands du Royaume, dont la plupart avoient été payées « par les ordonnances de M. le duc de Sully, qui a toujours eu la « réputation de bien mesnager les finances du Roy comme on estime « qu'il a faict en cet endroit ; le bon mesnage des finances d'un « grand Roy ne consistant pas à tousjours à mesnager et à mettre « de l'argent en réserve, mais quand il est requis pour faire mieux « et éviter pis à les bien distribuer et gagner le cœur de ses subjets, « y ayant des temps où l'Estat d'un prince se conserve par la libé- « ralité et auquel, si on vouloit user du mesnage, on tomberoit en « des inconvénients qui consommeroient six fois autant que ce qui « se trouveroit d'épargné.

« Toutefois que ces grandes dépenses n'empêcheront pas que Sa « Majesté désirant le soulagement ne fit une révocation de tous les « édits pour une nouvelle création d'office, d'attribution de droits et « commissions pour recherches extraordinaires qui se faisoient lors, « dont elle pouvoit tirer un grand argent et aussi une distribution « sur le revenu ordinaire de ses finances de deux millions de livres « par an. Que les charges avoient continué jusques à ce que les « mouvements survenus avec les dépenses des mariages du Roy, de « Madame sa sœur contraignirent la Reyne mère de restablir la « pluspart de ce qui avoit été remis au peuple, de se servir non seu- « lement de 500,000 livres qui étoient comptant à la Bastille, mais « aussi de plusieurs moyens extraordinaires tant pour supporter les « frais de guerre que pour racheter la paix et obéissance de subjects

Digitized by Google

« du Roy, remèdes foibles à la vérité pour la dignité du Roy, mais « les plus asseurez pour remettre l'Estat hors de péril. Que jusqu'à « ce que le Roy eut pris le gouvernement du Royaume, tout étoit « plein de désordres et confusion; qu'il ne vouloit que sentir les « causes et prétextes qui avoient excité le premier et second mou- « vements pour ne rejeter le blasme sur personne, puisqu'à présent « chacun est de l'obéissance du Roy; mais quant au dernier mou- « vement, qu'il n'avoit autre meilleur fondement que la demesurée « ambition et avarice insatiable du maréchal d'Encre, lequel vou- « loit rendre la guerre immortelle, s'il eust pu trouver dans les « troubles de la grandeur particulière pour luy à la diminution de « l'autorité du Roy, comme il fut advenu sans doute si Sa Majesté « par une sage et généreuse résolution, n'eut point fait finir tout d'un « coup sa vie et ses mauvais desseins.

« Ce sont les mouvements et les désordres commis dans les fi- « nances à l'occasion du maréchal d'Encre, qui ont esté les vraies « causes de faire consommer tant de levées extraordinaires et « de faire prendre encore par anticipation avant sa mort deux « millions de livres sur les derniers quartiers de juillet et d'octobre « de la présente année et dix-huit cents mille livres sur les deniers « des années prochaines mil six cents dix huit, dix neuf et vingt, ce « qui a contraint le Roy ayant pris le gouvernement de son Estat à « recourir à de nouveaux moyens extraordinaires pour remplacer « cette faute de fonds et avoir son revenu libre et entier pour sup- « porter les charges de l'Estat, moyennant lequel remplacement le « retranchement que le Roy veut faire par les advis de l'Assemblée, « Sa Majesté se promet de remettre ses affaires en si bon estat « qu'il n'aura plus besoin de moyens extraordinaires et soulager « encore ses subjects en sorte qu'ils auront plus d'occasion de la « louer de sa bonté et l'aimer pour le bien et commodité qu'ils re- « cevront de sa domination que de le craindre et redouter à cause « de sa puissance et dignité et que plusieurs pourront s'estonner de « tant de levées extraordinaires, si on avoit moyen de justifier par « écrit que la dépense des mouvements revient à près de trente mil-

Digitized by Google

« lions de livres en y comprenant les non valeurs qui ont esté aux « recettes et aux fermes à l'occasion de la guerre ; que l'on est à « présent hors de ces misères et qu'on avoit grande raison d'espérer « s'il plaisoit à la bonté divine conserver la paix dans ce royaume et « la personne du Roy au premier aage duquel nous voyons reluire « tant de semences de vertu qu'elles produiront sans doute à leur « maturité des fruicts qui le feront aussi bien recognoistre le fils du « grand Roy Henry, son père, que successeur de sa couronne par « les loix du Royaume. Il ne reste donc plus sinon lui donner les « moyens par vos bons et salutaires advis de faire le bien qu'il désire « et promet à ses subjects sur les propositions qui leur ont esté et « seront faictes de la part de Sa Majesté, entre lesquelles il y en a « qui tendent au retranchement des dépenses superflues comme « aussi à l'immensité des Etats, appointements et pensions qui re- « viennent aujourd'hui à plus de six millions trois cents mille livres. « Ces trois articles excèdent de six millions de livres et plus ce que « le Roy deffunct avoit accoustumé d'y employer quand il estoit en « paix. Que les advis de l'Assemblée seroient bien receuz par le « Roy et y aura grand esgard pour l'assurance que Sa Majesté a de « leur prudence, fidélité, service et affection à approuver le bien du « Royaume et soulagement de ses subjects, et ajoutant un peu après « que si ladite Assemblée désiroit avoir en particulier éclaircisse- « ment de l'estat de la recepte et dépense de toutes les finances du « Royaume et quelle a esté leur administration, qu'ils sont prêts de « le faire veoir et feront recognoistre qu'en tout ce qui s'est passé, « ils ont apporté le soin, vigilance et intégrité requise pour s'en ac- « quitter et descharger en gens de bien. »

Ce curieux discours fait connaître d'une façon authentique l'âpre curée qu'on servit aux grands après la mort du roi Henri ; il rejette sur Concini tout ce qui s'est fait de mal et le noircit comme à plaisir. Sully, le sage Sully, a tout autorisé de son nom. Enfin tout est pour le mieux aujourd'hui.

On ne créera pas de nouveaux offices, ce qui devait plaire singulièrement à ceux qui possédaient les charges lucratives dont partie

Digitized by Google

étaient dans l'assemblée, comme les princes et grands seigneurs qui avaient partagé les trésors laissés par Henri IV. De belles promesses pour l'avenir couronnent d'une auréole d'espérance l'aurore du nouveau règne. En effet, il fut présenté, au nom du Roi, vingt propositions très sages de réforme qui répondaient parfaitement aux vœux émis dans les cahiers de 1614.

On emprunta à l'Espagne l'organisation supérieure des conseils de la couronne.

1° Au conseil privé était réservé de traiter les affaires secrètes et de prononcer en dernier ressort sur les affaires litigieuses;

2° Au conseil d'affaires appartiendraient désormais les expéditions des dépêches au dedans comme au dehors du Royaume, les instructions des ambassadeurs, les correspondances diplomatiques;

3° Un conseil d'État déciderait sur les réclamations des personnes, des villes, les questions d'impôt, d'administration.

Louis XIII fut le premier roi de France qui se soit constitué une maison militaire en dehors de l'armée. Cette troupe privilégiée ne se composa d'abord que d'une compagnie de mousquetaires à cheval de cent hommes, avec les compagnies de gens d'armes. Innovation qui fut l'objet de réclamations fort vives. Aussi une des premières mesures proposées alors en son nom par les ministres, auxquels avaient été adjoints MM. Déageant et de Modène comme conseillers, fut de réduire les dépenses de sa maison à ce qu'elles étaient en 1610 et aussi de diminuer les garnisons, ce qui était devenu possible depuis l'apaisement des rebellions.

Une proposition non moins agréable fut celle de réduire de six millions la liste des pensions, dons et gratifications : liste qu'avait fait publier à propos Richelieu, dans le but évident d'aliéner les esprits contre ceux qui, par mécontentement, criaient contre les réformes.

On demanda la création d'une chambre spéciale pour punir les juges prévaricateurs.

La répression de la piraterie, l'entretien de la marine et des ports, l'instruction du personnel de la marine, les encouragements au com-

Digitized by Google

merce et aux grandes compagnies coloniales, furent l'objet de sérieuses communications. On y agita même le projet d'une expédition contre Alger, dont on réservait le commandement au duc de Guise.

L'interdiction aux particuliers de faire des amas d'armes fut renouvelée. Il fut défendu de hanter les ambassadeurs étrangers, qui savaient si bien attiser les discordes.

Le garde des sceaux du Vair fit voter par l'Assemblée un arrêt pour le rétablissement des ecclésiastiques dans leurs biens du Béarn, mesure de conciliation dans une province éloignée et qui devait prévenir de nouveaux troubles.

La réforme des couvents, les abus des parlements, les exemptions d'impôt, attirèrent également l'attention des Notables.

En présence des intérêts engagés, la suppression de la survivance des charges, des réserves, des commandes, des abbayes, de la vénalité des offices, qui rendait les charges héréditaires, au grand détriment du service du Roi, dut être ajournée, mais son triomphe n'en fut pas moins certain, et le 19 janvier 1619, un édit supprimait la paulette.

Le Roi avait proposé de réserver les acquits au comptant pour les affaires urgentes. En réalité, ce n'était rien accorder, puisqu'il était maître de décider la question, et c'était tenir toujours la porte ouverte aux abus.

La veille de Noël, les Notables firent savoir au Roi qu'ils avaient terminé leurs travaux et demandèrent la permission de se retirer. Le Roi le leur permit et les ajourna après les Rois à Paris, pour la remise des cahiers. Il ne les reçut cependant que le 29 janvier 1618, dans son château de Madrid, près Boulogne, avec la meilleure grâce et en exprimant l'intention d'y donner suite le plus tôt qu'il pourrait.

En résumé, dans cette assemblée, le Pouvoir eut la sagesse d'accepter les amendements proposés, et les Notables celle de restreindre leurs demandes à quelques points principaux. Attendant du temps et de l'expérience du jeune monarque des améliorations plus sérieuses à l'état du pays ; espérances que réalisa par la suite l'avénement de Richelieu au ministère.

Digitized by Google

On nous pardonnera de nous être étendu sur cette assemblée des Notables dans cette ville, assemblée entièrement passée sous silence par quelques-uns de nos historiens classiques.

Nous pensons que l'histoire de notre ville est encore à faire, dans son ensemble, et, en attendant qu'un savant dévoue sa vie à cette œuvre immense, il est bon d'en produire quelques pages.

Les lecteurs de la *Revue de la Normandie* voudront bien, nous l'espérons du moins, accueillir avec sympathie le travail qui précède. Il a du moins le mérite d'une étude faite sur des pièces authentiques imprimées, assez rares, et sur des documents manuscrits très peu connus et qu'on n'a point encore publiés.

De Bouis.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

NOTE

SUR

TROIS CERCUEILS DE PLOMB

TROUVÉS A DIEPPE EN SEPTEMBRE 1866.

Le jeudi 20 septembre 1866, des ouvriers étaient occupés à creuser une conduite d'eau dans un terrain de la rue d'Ecosse, appartenant aujourd'hui à M. Mercier, mais qui tout récemment faisait partie de l'ancien Hospice-Général. A la profondeur d'environ 50 centimètres, ils découvrirent trois cercueils en plomb placés côte à côte, quoique dans un sens très opposé. Celui du milieu avait les pieds au sud et la tête au nord, tandis que les deux autres avaient la tête au sud et les pieds au nord. En tout cas, aucune de ces deux orientations n'est liturgique. Mais il est probable qu'il s'agit d'un cloître où l'on orientait comme on pouvait.

Bien que contemporains, ces trois cercueils affectaient une forme différente. Les deux premiers qui ont été rencontrés étaient plats, tandis que le troisième, quoique très affaisé par le temps, présentait la forme d'un toit, absolument comme les bières de nos jours. Sur toute la longueur de ce dernier courait une croix en plomb, formée d'une bande de métal épaisse d'un centimètre et large de six à sept. Les deux premiers offraient pour la tête une place particulière. Ceci est le trait caractéristique de l'époque et il nous aidera à déterminer la date de ces sarcophages. Du reste, ces deux empochements de tête différaient l'un de l'autre. L'un est entièrement circulaire et pratiqué à l'aide d'un cercle que fait la bande collatérale du métal. Mais les plaques, supérieure et inférieure, ont été travaillées exprès et appliquées au moyen de soudures. Cette boule aplatie mesure 28 cent. de diamètre. Ce type étrange donnait au cercueil la forme d'un canon dont la tête serait la culasse.

Digitized by Google

L'autre empochement était pris à même la chape de plomb qui formait l'enveloppe supérieure, ce qui donnait au sarcophage l'aspect d'une momie égyptienne ou d'un étui de corps humain.

Deux de ces cercueils sont restés à peu près entiers. Le troisième était oxydé et n'a pu être extrait qu'en morceaux.

Nous avons mesuré les deux qui ont survécu. Celui qui a un empochement circulaire pour la tête et dont la forme est entièrement plate, mesure 22 cent. de haut, 22 cent. de largeur aux pieds et 45 cent. à la tête. Du reste, tous sont plus étroits aux pieds qu'aux épaules. La longueur totale est de 1 mètre 70. Le corps qu'il renfermait était, dit-on, un jeune sujet dont les alvéoles de la mâchoire avaient encore conservé quelques-unes des molaires à l'état d'embryon. Le deuxième cercueil que nous avons pu mesurer était celui de la croix de plomb. Sa longueur était également de 1 mètre 70; la hauteur variait de 28 à 30.

Chacun des cercueils que nous venons de décrire contenait un corps que nous n'avons pas vu, mais dont les ossements trahissaient, dit-on, l'âge et le sexe. Tout porte à croire qu'il s'agissait ici de religieuses mortes dans un âge encore peu avancé. L'une d'elles semble même n'avoir été qu'une novice ou une pensionnaire. Sur deux de ces corps on a recueilli des fragments d'étoffe de laine brune. Ce sont évidemment des restes de vêtements religieux. Les défuntes avaient été inhumées habillées, suivant l'usage général de l'époque et de la congrégation.

En dehors des vêtements, les seuls objets meubles dont on ait reconnu trace étaient des croix de bois placées sur la poitrine de deux des corps. Nous croyons cette coutume encore en vigueur dans les maisons religieuses de nos contrées.

Aucun de ces cercueils ne portant d'inscription, on nous demandera à quelle personne et à quelle époque ils ont pu appartenir. Disons tout de suite que leur forme les reporte évidemment à la première moitié du XVIIe siècle. La Normandie, la France et même l'Angleterre, nous fourniront des types entièrement analogues et parfaitement contemporains.

L'exemple le plus ancien que nous puissions citer d'enveloppes de ce genre, est le cercueil figuré au bas de l'inscription d'Andou Lenfant, qui se voit dans l'église d'Auffay. Ce seigneur était décédé en 1513.

Dès 1530, ce type se manifeste dans la belle église de Brou, au tombeau de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. Le plomb offrait la forme du corps sur lequel il paraissait avoir été moulé, et il ressemblait à une momie (1).

(1) *Procès-verbal de la reconnaissance des sépultures*, etc., dans le *Messager des sciences archéologiques de Gand*, année 1857, 3e livraison, p. 383-92.

Digitized by Google

Au milieu du XVIe siècle, cette même forme se montre en Angleterre. En 1847, on trouva dans la chapelle du collége de la Trinité, à Arundel (Sussex), un cercueil en plomb, ayant forme de momie ou de corps humain. C'était celui de Mary, comtesse d'Arundel, décédée le 6 octobre 1557 (1).

A la fin du même siècle, nous le retrouvons à Caen, dans le cercueil d'Anne de Montmorency, fille du connétable de ce nom, 32e abbesse de la Trinité de Caen, et décédée en 1588. Son coffre de plomb, aperçu en octobre 1854, avait forme de tête et inscription sur la poitrine (2).

Dieppe inaugure le XVIIe siècle par un exemple bien remarquable. Le tombeau d'Aymar de Chattes, déposé dans le chœur des Minimes, en 1603, et exhumé, en 1827, fut transporté dans la chapelle des gouverneurs, à l'église Saint-Remy (3). Le coffre de plomb, dont M. Amédée Feret nous a conservé le dessin, était une espèce d'étui enveloppant le corps avec saillie bien marquée pour la tête.

M. P.-J. Feret nous affirme que le sarcophage du commandeur de Chattes n'est pas le seul que Dieppe puisse présenter, en ce genre, au XVIIe siècle. Il assure qu'en 1850, lorsque l'on démolit l'ancienne église des Carmes, on trouva dans les caveaux plusieurs cercueils de plomb avec empochement pour la tête. Les Carmes s'établirent à Dieppe, en 1651, et leur chapelle fut bâtie en 1674.

Le Vaudreuil nous offre un éclatant exemple de ce genre de sépulture dans son église de Notre-Dame. En 1862, on y découvrit le cercueil de messire Antoine de Boulainvilliers, décédé en 1629, et dont la forme d'étui se termine au sommet par une tête arrondie absolument comme un des nôtres de Dieppe (4).

En 1855, M. Peigné-Delacourt découvrit dans l'église de Morienval (Oise), un cercueil en plomb du temps de Henri IV et de Louis XIII, « dont le col et la tête étaient marqués par des rétrécissements et dont la largeur allait en diminuant de la tête aux pieds (5). »

(1) *Sussex archæological collections*, vol. III, p. 81.

(2) *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. II. p. 559.

Charma, *Mém. de la Société des antiq. de Normandie*, t. XXII, p 138.

(3) Feret, *Société archéolog. de l'arrondissement de Dieppe*, p. 21 et 22, in-8°, Rouen, 1828. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 382.

(4) Paul Goujon, *Histoire de la châtellenie et haute-justice du Vaudreuil*, p. 141, in-8°, Evreux, 1863.

(5) Peigné-Delacourt. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, année 1855, nos 2 et 138. — *Morienval*, par P. D., p. 6 et 7, in-8° de 8 p. Compiègne, 1855.

Digitized by Google

La coutume d'enchâsser la tête du défunt dans une enveloppe spéciale se continua pendant tout le cours du XVIIe siècle.

On la retrouve à Caen dans quelques cercueils découverts, en 1855, dans l'Abbaye-aux-Dames. L'un d'eux était celui de Laurence de Budos, 34e abbesse, décédée le 22 juin 1650 (1). A Rouen, elle nous apparaît dans un caveau de l'église des anciens Jésuites, devenue aujourd'hui la chapelle du Lycée impérial. Lorsqu'en 1844 on rencontra, de la manière la plus inattendue, ce caveau depuis longtemps oublié, on vit figurer sur un gril de fer un coffre en plomb de forme aplatie avec étui circulaire pour la tête. Il contenait le corps de Gilles Dufay, chevalier de Malte, décédé le 19 mai 1666 (2).

Enfin, la coutume paraît se prolonger jusque sous Louis XV, puisque le cercueil de F.-G. de Tessé, 38e abbesse de la Trinité de Caen, décédée en 1720, avait aussi la tête saillante et arrondie (3).

Nous pensons, toutefois, qu'il serait difficile de trouver beaucoup d'exemples postérieurs à 1700, comme il doit généralement peu s'en trouver d'antérieurs à 1500. Mais le règne exclusif et absolu de ce type étrange paraît avoir été la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe.

Or, comme les Ursulines se sont installées ici en 1624 seulement, on ne saurait reculer au-delà de cette dernière époque la présence de ces cercueils. D'autre part, on est extrêmement fondé à les attribuer aux premiers habitants de cette pieuse demeure.

Ce qui spécifie pour nous l'inhumation des filles de Sainte-Angèle, c'est la croix de bois et la robe de bure.

La croix sur le corps des défunts ou sur leur cercueil prend sa racine dans les ordres monastiques du moyen-âge. Nous la retrouvons à Fontevrault dans le XIe siècle. A la mort de chaque religieuse, l'abbesse de ce célèbre monastère prenait un cierge bénit qu'elle faisait dégoutter en forme de croix, depuis la tête jusqu'à la ceinture. A ce propos, le savant liturgiste Lebrun-Desmarettes remarque que de là est venue la coutume qui existe à Rouen, au Havre et ailleurs, de placer sur le cercueil des morts une croix de cire communément appelée *croisière* (4).

Le *Cérémonial* de la Congrégation de Saint-Maur, imprimé en 1680 (5),

(1) Charma, *Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 141-44.

(2) *Caveaux de la chapelle du Collége royal de Rouen*, in-8 de 10 p. Rouen, Péron, 1844. — *Revue de Rouen*, année 1844, 2e sem., p. 299.

(3) Charma, *Mém. de la Société des Antiquaires de Norm.*, t. XXII, p. 141-44.

(4) *Voyages liturgiques en France*, p. 113, article *Abbaye de Fontevrault*.

(5) *Ceremoniale congreg. Sancti Mauri*, p. 337, « de Exequiis. » — *Sépult. chrét. de la période anglo-norm. trouvées à Bouteilles, en* 1857, p. 46. Caen, 1859.

Digitized by Google

dit qu'après la mort d'un religieux on placera une petite croix de bois entre ses mains pieusement jointes sur la poitrine : « Inter manus ante pectus junctas apponatur parva crux lignea (1). »

Il en était de même des Dominicains de Chambéry. Dans un inventaire de leur sacristie, dressé en 1651, on lit ce curieux détail : « Item, deux autres petites croix que l'on met entre les mains des religieux deffunts et sur les corps séculiers (2). »

A Rouen, les religieuses hospitalières de Sainte-Elisabeth devaient être exposées « les mains jointes entre lesquelles il y aura une petite croix avec la règle ouverte (3). » Il est probable que ces pieux usages existaient aussi à Dieppe. Nous croyons même qu'ils s'observent encore dans la plupart des couvents et monastères catholiques.

Quant aux vêtements, c'est chose élémentaire que l'inhumation habillée chez les prêtres et chez les religieuses. Cette coutume se continue parmi nous. Quoique le vêtement de laine rencontré ici soit de couleur brune, cette nuance est celle que l'on remarque dans toutes les inhumations de religieux. La robe du vénérable abbé de la Salle, exhumé de Saint-Yon vers 1841, était de couleur brune. Il en a été de même des robes bénédictines recueillies en 1857 dans les cercueils de l'ancienne abbaye de Sainte-Catherine-du-Mont de Rouen. Cette couleur est-elle la teinte primitive, ou bien est-elle devenue ainsi par l'effet du temps ? C'est ce que nous ignorons complètement.

Nous pensons avoir fourni assez d'éléments pour avoir le droit d'attribuer nos cercueils au temps de Louis XIII et à des religieuses Ursulines dont l'établissement, commencé ici en 1624, put finir, comme partout, en 1791.

Nous serait-il possible d'aller plus loin et de spécifier le lieu où les cercueils furent placés, ainsi que les personnes auxquelles ils ont pu appartenir ? Nous croyons pouvoir affirmer que ces sarcophages se trouvaient dans le cloître, dont nous avons parfaitement reconnu les traces lors de la démolition, opérée cette année, des anciens bâtiments des Ursulines, transformés en hospice vers 1797.

(1) M. P.-J. Feret, devant lequel on a ouvert un de nos trois cercueils, nous assure que le sujet avait les bras croisés sur la poitrine, usage éminemment chrétien.

(2) *Mém. et docum. publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéol.*, t. II, p. 100.

(3) *Rituel à l'usage des funérailles des relig. hospit. de Sainte-Elisabeth*, p. 157. Rouen, 1726.

Digitized by Google

Cette partie du cloître était au côté occidental ; elle se composait de piliers en bois posés sur des bases de grès qui ont été retrouvées et enlevées récemment. La partie orientale, reconstruite vers 1700, existe encore aujourd'hui et est parfaitement reconnaissable.

Mais ces cercueils avaient-ils été placés là primitivement, ou étaient-ils le résultat d'une translation en tout cas fort ancienne ? Nous ne saurions le dire.

Quelque désir que nous ayons de rendre hommage à la dépouille terrestre d'une âme choisie de notre ville, nous n'oserions cependant affirmer que l'un de nos deux cercueils contenait les restes de Mlle Marie des Marets, la véritable fondatrice et la principale bienfaitrice de ce couvent d'Ursulines.

Nous savons que cette sainte et charitable fille entra en 1624 dans cette maison, dont elle avait préparé les bases dès 1616. Peu d'années après, elle mourut dans ce monastère à un âge fort avancé. Comme elle était riche et de noble extraction (1), rien ne s'opposerait à ce qu'on lui eût décerné les honneurs d'une inhumation distinguée. Toutefois, les chroniqueurs n'en disent rien. S'il nous eût été donné de voir les ossements et de les faire observer par un médecin, peut-être eussions-nous reconnu le corps d'une sexagénaire et auguré ainsi de la présence de la fondatrice de la maison. Cette absence d'observation nous empêche de rien conclure à cet égard ; ce qui prouve que, dans de pareilles découvertes, pour arriver à une conclusion historique un peu intéressante, il ne faut négliger aucun détail.

L'abbé Cochet.

(1) Il n'est pas impossible que Mlle Marie des Marets descendît du célèbre Charles des Marets, le libérateur de Dieppe en 1435, et son capitaine en 1455. Cette famille, qui paraît originaire d'Arques, où son nom est conservé sur les boiseries sculptées de la chapelle de la Sainte Vierge, et dont les armes brillent sur les verrières, conserva jusqu'en 1669 la seigneurie de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf. (De Grattier ; *Notice sur Charles des Marets*, p. 4, in-8, 1857, et *Galerie Dieppoise*, p. 25.)

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A Rouen et dans les environs, de 1789 *à* 1795.

VIII.

Par son décret du 3 décembre 1792, après les discussions orageuses que l'on sait, la Convention nationale avait décidé que Louis XVI serait jugé par elle.

La ville de Rouen, nous l'avons déjà dit, avait reçu la proclamation de la République avec une froideur marquée, nous pourrions même dire avec stupeur. Les horreurs de septembre à Paris, les furibondes déclamations de Saint-Just et de Robespierre, et la terreur que le Jacobinisme inspirait, avaient tellement frappé les esprits, que rien, maintenant, ne pouvait plus surprendre.

Cependant, quand on vit Louis XVI traduit devant la Convention, une réaction profonde s'opéra. Les hommes paisibles, qui n'avaient rien dit jusque-là, se réveillèrent, et la classe honnête de la société rouennaise pressentit que de grands malheurs se préparaient. Alors dans les brochures, dans les journaux, dans les conversations, chacun se mit à discourir sur le procès du Roi. Le rapport de Dufriche-Valazé était dans toutes les mains ; les uns n'y trouvaient pas matière à condamnation ; les autres, allant plus loin, soutenaient que le roi, détrôné, n'étant plus qu'un simple citoyen, échappait à la Convention et devait être jugé par les tribunaux ordinaires.

Or, il se trouva qu'un citoyen intelligent et honnête, ayant compris la stérilité de toutes ces discussions, eût la pensée de leur donner un corps et de les soumettre à la Convention elle-même sous la forme d'une pétition.

Digitized by Google

Ce citoyen était le sieur Georges-Michel Aumont, ancien procureur du roi à la Monnaie de Rouen, et maintenant avocat : pour le bien connaître, il faut écouter ce que dit de lui un homme qui l'avait vu de près ; Simon Loyseau, jurisconsulte à Paris, dans un écrit que nous avons sous les yeux, s'exprimait ainsi :

« Il (Aumont) vivait à Rouen comme un homme sage et un jurisconsulte éclairé ; *il a contribué à la Révolution de tous* les moyens qu'il a pu y employer, et les fonctions dont on a jugé à propos de le charger, il les a remplies avec autant de zèle que d'exactitude et d'intelligence ; il a été élu plusieurs fois assesseur de juge de paix ; il a rempli les fonctions de juré et fait exactement son service militaire ; il a payé toutes les contributions patriotiques et autres. Enfin, citoyen estimable sous l'ancien régime, *ennemi des abus* qui le rendaient odieux, il s'est montré sous celui-ci *le plus ardent ami de la liberté* (1).

Aumont n'était donc point un contre-révolutionnaire ; c'était un *homme sage*, un jurisconsulte éclairé et *l'un des plus ardents amis de la liberté*.

Or, voici ce qu'il fit : Il rédigea un projet d'adresse à la Convention nationale et le porta, le 8 janvier, à l'imprimeur Leclerc, pour qu'il le publiât dans son journal la *Chronique nationale et étrangère ;* ce qui eut lieu dans le numéro du 9. Seulement, comme il ne s'agissait encore que d'un projet *soumis à l'opinion publique*, le journal imprima à la suite cet avis : « *Les per-* « *sonnes qui auraient des changements à faire, pourraient s'adresser au bureau de* « *la* Chronique, *et on leur indiquerait la demeure de l'auteur pour conférer avec* « *lui.* »

La première pensée d'Aumont avait été de soumettre l'adresse à la signature de tous les citoyens du département de la Seine-Inférieure ; mais la clôture de la discussion prononcée le 7 et l'appel nominal fixé au 14, l'obligèrent à modifier son dessein primitif et à restreindre à la ville de Rouen la signature de sa pétition ; il fallait même se hâter pour arriver en temps utile.

N'ayant reçu aucune observation, Aumont en conclut que le public adhérait à sa rédaction, et, le 11 au matin, il prévint le citoyen Houel, remplissant les fonctions de procureur de la commune, qu'il allait lui demander un local pour y déposer l'adresse à la signature des citoyens. Malheureusement, il apprit que la commune ne devant s'assembler que le soir, il lui faudrait attendre jusque-là et, par conséquent, perdre encore vingt-quatre heures sur les trois jours qui restaient avant le 14 janvier.

Il se décida alors à faire signer l'adresse chez lui, place de la Rougemare,

(1) Consultation. In 4° de 16 pages, à Paris, chez Vezard et Lenormant.

Digitized by Google

n° 7, et il en prévint immédiatement le public par des affiches apposées en divers endroits.

La publicité donnée par le journal la *Chronique*, la démarche d'Aumont chez le procureur de la commune, et le droit pour les citoyens de tout dire et de tout écrire, consacré par l'article VIII de la déclaration des droits, encore en vigueur, et portant: « *La liberté de la presse ou autre moyen de publier ses pensées, ne peut être interdit ni limité.* » Tous ces motifs semblaient devoir permettre à Aumont d'agir en toute sécurité, à moins, cependant, que l'adresse soumise à la signature de ses concitoyens ne contint des provocations à la révolte contre le pouvoir établi.

Or, comme cette adresse devint la base d'une accusation formidable, il nous semble nécessaire d'en reproduire ici les termes *in extenso*.

ADRESSE A LA CONVENTION NATIONALE POUR LA DÉFENSE DE LOUIS XVI.

« Citoyens,

« Vous avez ordonné l'impression du discours prononcé à la barre de la « Convention nationale pour la défense de Louis XVI et son envoi aux qua- « tre-vingt-trois départements; vous avez voulu interroger l'opinion pu- « blique, voici la nôtre: vous avez le courage d'entendre la vérité, nous « aurons celui de vous la dire.

« Nous avons lu l'acte d'accusation dressé contre Louis XVI et sa « défense.

« Nous qui fûmes aussi son peuple, car Paris que déchirent tant de fac- « tions, Paris n'en est, comme nous, qu'une section; nous qui sommes, « avec le reste de la France, ses premiers, ses vrais et seuls juges (s'il peut « être jugé), nous ne venons pas discuter devant vous sa défense, mais vous « notifier le jugement que nous en portons.

« Vous n'aviez pas le droit de juger *Louis*.

« Il était inviolable.

« Nous ajoutons: il nous paraît innocent.

« L'intime conviction de son innocence est l'effet qu'a produit sur nous « sa justification, et l'impression qu'elle a laissée dans nos âmes; mais « fût-il coupable, nous ne voulons pas que son sang coule.

« *Nous* lui jurâmes de ne pas le répandre, et vous n'avez pas le droit de « le *verser*.

« C'est à ces deux dernières volontés que nous nous attacherons princi- « palement; elles sortent de la loi, et leur maintien importe à notre propre

Digitized by Google

« sûreté : le parjure et l'abus d'autorité mènent au despotisme ; qui de nous « peut s'en croire à l'abri, si *Louis* en périt victime ?

« Sa vie est la propriété des Français, dont il fut le Roi. Le peuple a seul « le droit d'en disposer, et vous n'avez pas de mandat pour le faire.

« Les circonstances ont hâté la révision, la refonte de la constitution. « L'Assemblée législative, établie sous l'autorité de cette Constitution, a dé- « crété la Convention actuelle; celle-ci a été élue dans les formes prescrites « par la Constitution.

« Cette loi, encore vivante alors et qui sera toujours en vigueur, tant « qu'il ne lui en sera pas substitué de nouvelles (car un Etat ne peut être « un instant sans lois) ; cette loi, disons-nous, voilà le titre de votre exis- « tence.

« Cette loi, nous avons juré de l'observer et notre serment subsiste ; jus- « qu'à l'acceptation et la sanction d'une loi nouvelle et différente, rien ne « peut nous en délier, pas même la violation que *Louis*, par hypothèse, en « aurait fait de sa part..... La probité rejette toute doctrine contraire.

« Or, que lit-on dans le Code de la nation, où il vous faut puiser vos « droits et vos devoirs ?

« La personne du roi est inviolable (1) et sacrée.

« Après l'abdication expresse ou légale, le Roi sera dans la classe des « citoyens et pourra être accusé et jugé comme eux pour les actes posté- « rieurs à son abdication.

« Le pouvoir judiciaire ne peut, en aucun cas, être exercé par le Corps « Législatif, ni par le Roi (2).

« Quand nous vous avons élus, vous avons-nous donné d'autre loi ? vous « avons-nous manifesté une autre volonté ?

« La loi est l'expression de la volonté générale (1).

« Notre assentiment à la Constitution a fait des lois des dispositions que « nous venons de recueillir, et elles ne peuvent cesser de l'être que lorsque « la volonté générale les aura détruites ou changées.

« Comment se fait-il maintenant que la tribune retentisse de ce révol- « tant paradoxe, que votre mission est illimitée ? assertion fausse et désas- « treuse, qui tend à l'arbitraire et au despotisme.

« Vous avez reçu, comme Convention nationale, la mission de prononcer « sur la réintégration ou la déchéance du Roi, sur la conservation ou l'abo- « lition de la royauté, sur le maintien de l'ancienne forme de gouverne- « ment ou la substitution et l'organisation d'une nouvelle ; mais le peuple

(1) Chapitre 12, section Ire, art. 2 et 8.
(2) Id. Id.

Digitized by Google

« ne vous a délégué, en aucun cas et sur aucun individu, l'exercice du pou-
« voir judiciaire, que la loi même, en exécution de laquelle il vous com-
« mettait, vous interdit de cumuler avec le pouvoir législatif.... Le peuple
« ne vous a point manifesté la volonté générale, que cette loi prohibitive,
« la sauvegarde de sa liberté, cessât de subsister..... Elle existe donc
« encore....

« En consignant cette interdiction dans le code constitutionnel, l'Assem-
« blée constituante n'a pas fait une loi ; mais elle a recueilli celles que fait
« l'éternelle justice à tous les peuples jaloux de leur liberté ; elle n'a point
« tracé, mais elle a reconnu la ligne de démarcation tracée par la raison
« et l'équité entre les différents pouvoirs.

« La loi que nous réclamons, parce qu'elle fut l'expression de notre vo-
« lonté, vous défend d'exercer sur aucun citoyen le pouvoir judiciaire,
« sauf l'exception cependant des fonctions de jury d'accusation, pour les
« crimes de lèze-nation ; ainsi le reconnut, le professa, le pratiqua cons-
« tamment l'Assemblée constituante, tant avant que depuis la Constitution,
« et après elle l'Assemblée législative, qui, sans notre volonté, n'a pu
« changer cette loi faite pour être invariable.....

« Ce qu'elle vous interdit vis-à-vis du dernier des citoyens français,
« croiriez-vous le pouvoir vis-à-vis de celui qui fut leur Roi? Rentré par
« sa déchéance et l'abolition de la royauté dans la masse des citoyens, l'é-
« galité tant vantée, l'égalité veut qu'il jouisse des mêmes droits.

« Par quelle fatalité donc demanderait-il en vain des jurés de jugement
« autres que ses jurés d'accusation, des juges autres que ses accusateurs?
« Par quelle fatalité ne pourrait-il pas, comme tout autre citoyen gémis-
« sant sous le poids d'une accusation, récuser pour juges ses détracteurs?
« ceux qui, avant d'examiner la justification qu'il leur a soumise, débutent
« par le proclamer coupable ; ceux enfin qui se proclament d'avance ses as-
« sassins, si l'oracle de la Convention ne le livre point aux bourreaux !....
« Et c'est un arrêt de mort prononcé par une assemblée où auraient siégé
« et voté des parties si violemment déclarées, qu'on voudrait qui fût res-
« pecté par la postérité, et qui ne devint pas l'opprobre de la nation.....
« Vous ne le prononcerez point.

« Le décret qui change après treize cents ans la forme de notre Gouver-
« nement, vous le soumettez à notre sanction... ainsi vous l'avez décrété...
« La Constitution nouvelle que vous nous préparez, vous la soumettrez
« également à notre sanction. Eh bien ! sans rien présager de trop, quant
« à présent, sur le résultat de ces délibérations futures, nous vous décla-
« rons, dès cet instant, qu'il nous suffirait pour la rejeter qu'elle offrit cette

(1) Déclaration des droits de l'homme, art. 6.

Digitized by Google

« monstrueuse confusion du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif ;
« qu'on n'y trouvât pas cette distinction des pouvoirs que l'article 16 de la
« déclaration des droits de l'homme a posée pour principe fondamental de
« toute Constitution.

« Et nous pourrions, dès à présent, tolérer cette confusion de pouvoirs !
« La tolérer, parce qu'il s'agit d'envoyer à l'échafaud l'héritier des Louis XII
« et des Henri IV !.... Vous mêmes, vous mêmes, citoyens, ne l'avez pas
« cru, et vos cœurs sans doute appellent notre réclamation.

« Ecoutez-nous donc et vous défiez de ces hommes qui, par la latitude
« qu'ils donnent à vos pouvoirs, vous ouvrent la route qui mène au crime;
« car, n'en doutez pas, c'est ainsi que, *tôt ou tard, on appellera ce que main-*
« *tenant trop d'entre vous appellent justice..... l'assassinat de Louis.....* Il sera
« le crime alors de toute la nation.... Rien n'a pu sauver les Anglais de ce
« terrible jugement de la postérité..... Un jour il flétrira aussi la nation
« française. La passion qui agite les factieux, crée, pour les éblouir, des
« différences chimériques que l'impartiale postérité ne verra pas : elle ver-
« sera l'opprobre sur la nation française, l'histoire la flétrira..... Il s'agit
« de son honneur..... en disposerez-vous sans la consulter ? Et nous qui
« vous élûmes en silence, vous avons-nous donné le droit de l'aliéner cette
« propriété, de toutes la plus inviolable, la plus sacrée ?

« Non seulement la loi a dit : *Législateurs, vous ne jugerez pas ;* mais elle a
« dit encore : nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu, que dans
« les cas déterminés par la loi (1) ; par cette expression : de la volonté gé-
« nérale.

« Dans quel cas la volonté générale du peuple a-t-elle déterminé que
« son Roi serait jugé ?.... Dans aucun. Le peuple a voulu que la personne
« de son Roi fut inviolable et sacrée.... Le peuple a voulu qu'il ne put être
« accusé et jugé que pour des actes postérieurs à son abdication expresse et
« légale ; il a voulu davantage, car il a prévu le *maximum* des crimes dont
« son Roi pourrait se rendre coupable, après l'acceptation de la Constitu-
« tion, et il a fixé le *maximum* des peines qui pourraient lui être infligées...
« *la déchéance.*

« Quelle volonté contraire le peuple a-t-il manifestée depuis ? aucune....
« Où est donc, encore une fois, la loi préexistante en vertu de laquelle
« *Louis* est accusé, arrêté, détenu ? Pesez les termes de la loi : *Nul homme...*
« Louis cesse-t-il de l'être parce qu'il fut roi ? et lui seul n'en peut-il ré-
« clamer les droits ?

« C'est sur la foi de ces principes, auxquels nous avons juré fidélité et

(1) Déclaration des droits de l'homme, art. 7.

Digitized by Google

« soumission, que nous croyons à l'inviolabilité de *Louis*, à votre impuis-
« sance de le juger.

« Attaquant ainsi le droit que vous vous en attribuez, nous ne descen-
« drons ni dans l'examen des formes par lesquelles vous y procédez ; quel
« vaste champ s'ouvrirait à nos réclamations ? ni dans la discussion de
« votre acte d'accusation, où nous nous étonnons de trouver des faits anté-
« rieurs à l'acceptation de la Constitution, effacés par ce nouveau pacte
« d'alliance d'entre *Louis* et la nation, des faits pour lesquels fut créée la
« responsabilité des ministres.... Nous n'entrerons pas davantage dans les
« détails de la justification de *Louis* sur les faits qui lui sont personnels.

« Sa justification ! avouons-le, elle fut moins un besoin de sa cause qu'un
« besoin de son cœur. Ils suffiraient pour le soustraire à votre juridiction
« et le ravir au glaive des factions, ces moyens nés des entrailles des lois,
« communs à sa défense et à notre réclamation, et sur lesquels nous venons
« d'asseoir cette pétition.

« Sa justification ! nous l'avons lue, et nous vous le répétons, elle a laissé
« dans nos âmes une profonde impression de son innocence ; nous désa-
« vouons l'accusation que vous, nos mandataires, vous oseriez plus long-
« temps faire peser sur sa tête ; nous demandons que ses fers soient
« brisés.

« Et qui, dans *Louis*, a jamais pu voir un tyran, un de ces souverains in-
« justes et cruels qui font gémir les peuples sous un sceptre de fer ?

« A vingt ans, il monte sur le premier trône de l'Europe ; il compose son
« conseil des sages que lui désigne la voix des peuples.

« Ils n'étaient plus ces corps puissants placés entre le peuple et le mo-
« narque, et qui, pendant l'interruption des Etats-Généraux, rarement con-
« voqués, balançaient pour le bonheur de l'un, l'autorité de l'autre. Un mi-
« nistre entreprenant mais abhorré, un prince ferme en ses dessins les
« avaient anéantis, et l'amour que les Français lui portaient en fut altéré.
« La voie était ouverte au despotisme, *Louis* n'avait plus qu'à y marcher :
« il allait jouir d'une autorité sans frein et d'un pouvoir que rien n'eût
« balancé.

« Séduisante perspective !.... *Louis* ne s'en laisse pas éblouir.... La voix
« de son peuple rappelait alors ces corps rivaux de son autorité. *Louis* l'en-
« tend et les rappelle.... c'est le premier vœu que sous lui son peuple ait
« formé.... c'est le premier qu'il ait exaucé !.... Est-ce ainsi que s'annonce
« un tyran ?

« Quoiqu'on ait jamais pu dire des Parlements, convenons-en, leur
« rappel fut un bienfait alors et un bienfait de *Louis*.

« Comptez ceux qui l'ont suivi : la réforme provisoire du code criminel,

Digitized by Google

« l'abolition des restes de la servitude, l'économie dans les dépenses, les « retranchements dans sa maison, une guerre soutenue trois ans et plus, « sans impôts extraordinaires, des travaux hardis entrepris pour la gloire « et l'agrandissement de notre marine, alimentés de ses épargnes ; les « hôpitaux et les prisons rendus plus salubres ; la convocation des notables, « celle enfin des Etats-Généraux, malgré que *Louis* en dût prévoir une « grande diminution de son autorité.

« Voilà ce qui caractérise les quinze premières années de son règne, à « ne le compter que jusqu'à l'ouverture des Etats-Généraux. Voilà ce qui « lui mérite le respect des nations voisines, le titre du plus honnête homme « de son royaume, celui enfin de *Restaurateur de la liberté française*, que « notre amour lui a solennellement déféré. A ces traits qui peut reconnaître « un tyran ?.... Et voilà l'homme dont les vertus se sont si subitement « changées en crimes et qu'il faut envoyer à l'échafaud, et qu'il faut y en- « voyer sans consulter son peuple, sans lois qui le condamnent, au mépris « de celles qui le déclarent inviolable et au mépris de la foi jurée ?..... Et « nous qui jetâmes naguère des fleurs sur son passage.... nous voudrions « que son sang coulât.... Non.... qu'il vive !

« Citoyens représentants, vous avez épuisé tous vos pouvoirs, en remplis- « sant les fonctions de jury d'accusation et en décrétant que *Louis serait jugé*.

« Vous les avez excédés en ajoutant qu'il le serait par vous.... s'il doit « l'être, c'est par le peuple, d'après l'expression de sa volonté générale, « par les jurés et le tribunal que lui créeront les électeurs du peuple, élus « *ad hoc* dans les assemblées primaires. En cas que vous mainteniez l'accu- « sation, nous vous demandons le renvoi de son procès au peuple, pour être « ainsi jugé.

« Mettrez-vous dans la balance les chimériques inconvénients d'un tel « parti et celui de sacrifier un innocent à la rage des factions, d'enfreindre « les lois, d'exposer la France à l'opprobre, aux remords, à la vengeance « de toute l'Europe et aux horreurs d'une guerre que ses frères, soutiens « des puissances européennes, entreprendront pour reconquérir son trône « sanglant ? Citoyens, trop de sang a déjà coulé, faites que la mort « s'arrête !

« Faites justice entière : l'innocence de *Louis* est assez éclatante, son in- « violabilité assez certaine, sa déchéance visiblement ce qui pourrait être « prononcé de plus ; enfin, l'erreur du décret par lequel vous avez ordonné « qu'il serait jugé, assez évidente ; rapportez-le et déclarez *qu'il n'y a lieu à* « *accusation* contre *Louis ;* donnez à l'Europe ce grand exemple de justice...

« C'est notre vœu.

« *Signé :* Georges-Michel AUMONT. »

Digitized by Google

Maintenant que le lecteur a pu apprécier la pièce capitale du procès, voyons ce qui suivit.

Aussitôt que, par le moyen des affiches, le public eut appris le lieu où les signatures seraient reçues, plusieurs citoyens s'y rendirent paisiblement; voici comment les choses se passèrent : Les portes de la maison d'Aumont étaient ouvertes ; l'adresse était déposée sur une table dans la salle dont les fenêtres donnaient sur la place de la Rougemare. On entrait, ceux qui voulaient signer, signaient et se retiraient pour faire place à d'autres.

Le mouvement commencé vers deux heures après midi, le vendredi 11 janvier, se continua jusqu'au soir. Peu à peu quelques groupes se formèrent sur la place ; la salle et la cour d'Aumont s'emplirent de monde, et tout se passa tranquillement et sans tumulte.

Cependant, quelques imprudences furent commises; plusieurs personnes, après avoir signé, ajoutaient à leur signature ces mots : *Pour que le Roi vive*, d'autres : *Pour la vie du Roi* ; un ancien gendarme, après avoir signé, disait sur la place : Il m'a nourri durant vingt-cinq ans, il est bien juste que je signe pour le faire vivre à mon tour, et il ajoutait : *Je demande que le Roi vive, vive le Roi !* Si, après avoir signé, chaque citoyen avait repris le chemin de son domicile, tout se serait passé sans inquiéter la municipalité ; mais, au contraire, on restait là, sur la place ; on y devisait sur la pétition et ses suites ; et il arriva que, vers cinq heures du soir, environ trois cents personnes y stationnaient.

Ce rassemblement inoffensif et si insignifiant, comparé à tous ceux qu'on avait vus précédemment, suffit cependant pour alarmer quelques individus ; entr'autres un sieur Hippolyte Néel, homme de loi, voisin d'Aumont et son confrère, arriva le soir à la Commune et raconta qu'il venait de voir place de la Rougemare plus de trois cents personnes rassemblées ; qu'il s'y trouvait beaucoup de femmes et d'enfants de huit à dix ans ; *qu'on y criait vive le Roi*. Un sieur Lamine, architecte, vint confirmer ce rapport et tous deux s'en allèrent au district du département répéter l'histoire. Ces deux *zélés* citoyens sont les seuls, parmi les témoins qui furent entendus plus tard, qui aient porté jusqu'à trois cents le nombre des individus rassemblés.

Cependant l'alarme était répandue ; le Procureur syndic du département fulmina aussitôt contre Aumont un réquisitoire et dénonça aux officiers municipaux « un imprimé intitulé projet d'adresse à présenter par les « citoyens du département de la Seine-Inférieure à la Convention natio- « nale : Ce projet anticivique relatif au jugement du ci-devant Roi com- « promet tous les citoyens du département en usurpant leur nom pour pré- « senter un vœu qu'ils n'ont pas formé ; il tend à avilir la Convention na-

Digitized by Google

« tionale. Je requiers des poursuites immédiates contre les auteurs, pour « ensuite envoyer la copie de l'instruction à la Convention nationale. »

En exécution de la loi du 11 août 1792, la municipalité devant exercer les fonctions de la police, se trouva saisie de l'instruction de cette affaire.

Elle était en séance publique occupée à faire le dépouillement du scrutin des élections municipales, lorsque le réquisitoire du Procureur du district lui fut apporté. A cette lecture, le conseil se déclara obligé de renvoyer la séance publique au lendemain *à cause d'un objet important, relatif à la sûreté de la Commune.*

Constituée en comité secret, elle entendit le rapport d'un membre du bureau permanent de sûreté, sur un rassemblement considérable à la Rougemare, devant la porte du citoyen Aumont.

Immédiatement des mandats d'amener furent décernés contre les coupables.

Tandis que ces choses s'accomplissaient au district et à la commune, les signatures continuaient chez Aumont. A sept heures, le commandant du poste de la rue de l'Epée, envoya quelques hommes de garde sur la place pour savoir ce qui s'y passait, et, dans son rapport, ce citoyen *attesta que rien ne s'était passé contre l'ordre et la tranquillité* (1).

Il en fut de même toute la soirée ; tous les témoins sont d'accord sur ce point : Vers cinq heures, dit l'un, j'ai vu une assez grande quantité de monde assemblé sur la Rougemare, mais sans trouble ; on y signait une pétition. Un autre dit : A huit heures trois quarts il n'y avait pas sur la Rougemare plus de vingt personnes ; à ce moment, la porte d'Aumont était fermée ; je frappai, le sieur de Prémagny m'ouvrit et m'apprit qu'on avait renvoyé la continuation au lendemain.

La vérité sur cette première journée, la voici : Tout se passait bien, lorsque quelques citoyens en habit de garde nationale, connus par leurs opinions ardentes, vinrent se mêler aux groupes et blâmèrent tout haut ceux qui signaient l'adresse. Ces blâmes provoquèrent des murmures contre les gardes nationaux ; on les traita de Jacobins et quelques voix s'élevèrent pour crier *vive le Roi !* on y répondit en criant vive la République. A ce moment, le tumulte aurait pu devenir sérieux, si Aumont lui-même, s'en étant aperçu, ne se fut empressé de déclarer qu'il n'allait plus être reçu de signatures ; il fit plus, il envoya chercher la garde, et, à huit heures, elle prit possession de la maison et en garda l'entrée.

(1) Tous ces détails et ceux qui vont suivre sont extraits des pièces de la procédure et des registres de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

Jusque-là rien de grave ne s'était produit ; mais l'un des grenadiers entrés dans la salle, s'étant emparé des papiers signés qui étaient sur la table et les ayant emportés, ceux qui se trouvaient encore là, furieux de cet enlèvement, n'ayant pu se contenir, s'écrièrent à plusieurs reprises, au moment où la garde se retirait : *Vive le Roi*, au diable la nation !

Ce fut peu d'instants après, qu'en exécution des mandats décernés par la municipalité, un commissaire de police se présenta chez Aumont, y fit une perquisition, qui amena la découverte de deux exemplaires de l'adresse ; il mit la main sur Aumont et l'amena sous bonne escorte devant la Commune, à neuf heures du soir.

La Commune, assemblée en état de permanence, commença l'interrogatoire d'Aumont dès son arrivée et le continua jusqu'à *deux heures du matin*. Il le soutint avec calme et dignité, protesta contre toute intention malveillante, expliqua simplement comment les choses s'étaient passées, et comment ayant entendu plusieurs personnes exprimer leur vœu sur la vie du Roi en ajoutant : Oui, que le Roi vive ; *vive le Roi*, il avait prié les gardes nationaux d'entrer et de les faire taire.

Cependant, après son interrogatoire, Aumont fut mis en état d'arrestation et conduit en prison.

Tandis que l'on procédait ainsi contre Aumont, une autre instruction se poursuivait contre Leclerc, qui avait imprimé l'adresse. A peu près à la même heure, on avait commencé une perquisition à son domicile ; puis à trois heures du matin on l'avait amené devant le Conseil général de la commune, qui l'avait interrogé jusqu'à six heures. Mais comme la perquisition n'avait fait découvrir aucune pièce compromettante et qu'aucune autre charge ne s'élevait contre lui, il fut remis en liberté.

Il est vrai que le même jour, sur un violent réquisitoire de M. Descroizilles, il fut de nouveau arrêté et que, cette fois, il ne fut plus relâché.

Cependant ce jour-là, 12 janvier, bien qu'Aumont et Leclerc fussent retenus en prison, de nouveaux rassemblements se formèrent à la Rougemare. Dès neuf heures du matin, les citoyens y arrivaient de toutes parts ; tous ignoraient les événements de la nuit ; mais quand on apprit la détention d'Aumont et les causes de son arrestation, le mécontentement fut général et se traduisit par des cris et des huées contre tous ceux que l'on supposait satisfaits de ce contretemps. Alors, et malgré tout, on voulut suppléer à l'absence d'Aumont en donnant des signatures d'adhésion à l'adresse supprimée. Des tables furent apportées sur la place, des plumes, de l'encre et du papier y furent déposés et l'on signa avec un enthousiasme qui n'existait pas la veille.

Mais, le bruit de ce rassemblement s'était promptement répandu dans la

Digitized by Google

ville, des groupes animés stationnaient depuis la Crosse jusqu'à la Rougemare ; on y racontait l'arrestation d'Aumont et celle de Leclerc et l'on faisait des commentaires sur les entraves apportées à la liberté des citoyens dans l'expression de leurs vœux.

Généralement c'était aux patriotes que l'on s'en prenait. Malheur à ceux qui passaient par là, ornés de la cocarde nationale, car on ne leur ménageait pas les apostrophes.

Trois de ceux-là, entr'autres, subirent les injures et les voies de fait des mécontents. Le citoyen Néel, celui-là même qui, le premier, avait dénoncé Aumont, un sieur Rupalley, peintre, revêtu de son habit de garde nationale et un sieur Lefebvre, partis de la Crosse pour se rendre à la Rougemare et portant ostensiblement la cocarde nationale, furent, d'abord, accueillis par des huées, des sifflets et les cris : *A bas les Jacobins !*

Arrivés à la hauteur de la rue Beffroy, une centaine d'individus leur barrant le passage, les obligea de prendre par cette rue où ils furent poursuivis à coups de pierres ; pour échapper à cette poursuite ils prirent leur course par la rue de l'Ecole ; Néel disparut chez Noël, rédacteur du *Journal de Rouen*, Lefebvre dans une autre maison ; mais Rupalley fut atteint et frappé de plusieurs coups de bâton.

Durant cette scène, les choses s'aggravaient à la Rougemare, à tel point, que les deux partis semblaient près d'en venir aux mains ; mais, avant d'aller plus loin, une explication est nécessaire.

En opposition à l'adresse d'Aumont, le matin du samedi 12 janvier, les membres de l'ancienne Société des Amis de *l'égalité et de la liberté*, devenue aujourd'hui *la Société populaire*, avaient imaginé de faire une pétition pour *demander la mort de Louis XVI*. Cette pétition improvisée, n'ayant pu être annoncée par la voie des journaux, on avait dépêché des émissaires dans les divers quartiers pour engager les amis à se rendre aux Carmes où elle était déposée. Or, une compagnie d'ouvriers basdestamiers, avant de se rendre aux Carmes, était venue sur la Rougemare et, par ses propos, en narguant ceux qui s'y trouvaient rassemblés, les avaient exaspérés au point que nous venons de dire.

A partir de ce moment, tous ceux qui, portant la cocarde nationale, s'aventuraient à passer sur la Rougemare, étaient assaillis et, bon gré, mal gré, il la leur fallait ôter, la fouler aux pieds et la remplacer par la cocarde blanche. Dès qu'apparaissait une cocarde nationale, on s'écriait : Voilà encore un clubiste, à bas le clubiste.

Enfin, après s'être attaqués aux clubistes, les révoltés, car à ce moment ils l'étaient réellement, tournèrent leur colère contre l'arbre de la liberté, bien innocent de tout ce qui se passait. On commença par y mettre le feu ;

Digitized by Google

puis, pour aller plus vite, on mit en réquisition un casseur de bois qui passait et il le scia en trois ou quatre morceaux. Ce que voyant, la foule, oubliant ses colères, se mit à danser autour des débris; puis, lentement et paisiblement, chacun se retira.

Lorsque la nouvelle de ces désordres parvint à la Commune, exagérée comme cela arrive toujours, on fit battre la générale, les habitants furent contraints d'illuminer la façade de leurs maisons ; on assembla en toute hâte les plus zélés patriotes, deux officiers municipaux furent députés, et l'on partit à la conquête de ce qui restait du peuplier abattu. Elle fut d'autant plus facile que, quand on arriva sur les lieux, la place de la Rougemare était déserte.

Maintenant que nous avons dit tous les détails de cette équipée, dont les suites devaient être si fatales à plusieurs, résumons-la en lui rendant son véritable caractère et son importance.

Et d'abord, quant à son caractère, rien de plus pacifique au début, le 11 janvier. — Le lendemain, plus tumultueux étaient les groupes, par suite de l'emprisonnement d'Aumont ; augmentation du tumulte par les provocations des émissaires de la Société populaire ; et enfin, les cris séditieux de *vive le Roi*, l'arboration de la cocarde blanche, l'insulte à la cocarde nationale et la destruction de l'arbre de la liberté.

Mais, quant à l'importance du rassemblement, ce fut une véritable dérision : *pas un seul* témoin n'accuse un chiffre au-dessus de trois cents *personnes à la fois!* et encore de quels éléments était composé ce rassemblement? *Tous les témoins* sont d'accord sur ce point : *Beaucoup de femmes et d'enfants et le reste de cinquante à cent, en manière de domestiques !*

Voilà les conspirateurs, voilà ceux en l'honneur desquels on battit la générale. En vérité, c'est à n'y pas croire. Cependant il faut reconnaître qu'en dehors même des cris de *vive le Roi* et de l'arboration de la cocarde blanche, cette affaire avait pu présenter les apparences d'une équipée royaliste.

En effet, *tous* les domestiques qu'on avait vus le 12 janvier arracher la cocarde nationale appartenaient à des familles nobles ; on citait particulièrement ceux des familles de Villequier, de Colmard, de Vaudetard, Lézurier-de-Saint-Georges, de la Favière, de Bonneval, d'Alley, de Radepont, de Couronne, de Moy et autres ; une dame Francamp, née de Saint-Amand, parcourait la Rougemare en excitant à la révolte ; elle disait : *Si j'avais cinq cents femmes comme moi*, j'en aurais bientôt fini de tous ces gueux de Jacobins ; des dames avaient été vues à leurs fenêtres, applaudir des mains quand on arrachait la cocarde.

Il n'est donc pas étonnant qu'on ait cru à un mouvement royaliste. Seu-

Digitized by Google

lement, il est certain que, si mouvement il y eut, il n'avait point été prémédité ; que le rassemblement de la Rougemare demeura tout le jour composé des mêmes trois cents individus, et que à *l'exception de ces trois cents*, les signataires de l'adresse ne se livrèrent à aucune démonstration.

Cependant cette affaire fit beaucoup de bruit ; dénoncée à la Convention nationale dès le dimanche 13 janvier, par un officier municipal et un officier de la garde nationale qui firent le voyage exprès, elle passionna un instant l'assemblée ; il est vrai que ces deux citoyens, dont malheureusement le *Moniteur* n'a pas enregistré les noms, présentèrent l'évènement sous un jour fort sombre et que leur récit faisait un peu violence à la simple vérité. A les entendre la ville de Rouen allait tomber au pouvoir des prêtres et des aristocrates. « On compte à Rouen, dirent-ils, huit mille cinq cents prêtres « réfractaires et quinze mille aristocrates ; cédant aux suggestions de ces « aristocrates, deux mille individus se sont réunis sur la place de la Rou- « gemare et y ont scié l'arbre de la liberté ; mais la générale ayant été « battue il s'est encore trouvé dans la ville de Rouen plus de deux mille « bons citoyens ! »

C'était bien peu, pour opposer aux huit mille cinq cents prêtres, aux quinze mille aristocrates et aux deux mille individus qu'ils avaient envoyés à la Rougemare, et, vraiment d'après ce rapport, il nous semble que la République était bien malade à Rouen !

Le même jour et le surlendemain, le Conseil du département et celui de la Commune firent aussi leur rapport sur les journées des 11 et 12 janvier, annonçant que l'ordre était rétabli ; que cinquante individus étaient en prison et que l'arbre de la liberté avait été replanté, avec un bonnet neuf sur sa tête, dès le dimanche 13, en présence de la garde nationale, et après un discours de l'officier municipal qui avait été délégué pour la cérémonie. Le conseil de la Commune ajoutait: « Après ce discours. l'air a immédiate- « ment retenti des cris de vive la liberté, vive la République ; on a dansé « autour du nouvel arbre, la *Marseillaise* a été chantée, et enfin ce jour qui « pouvait être funeste, a fini comme un jour de fête ! »

Cependant l'heure de la *justice révolutionnaire* était venue.

Dès le 13 janvier, après le rapport cité plus haut, la Convention avait décrété d'accusation l'imprimeur Leclerc *et ses adhérents fauteurs et complices*, c'est-à-dire *Aumont* et tous ceux qui avaient été arrêtés après lui.

Mais le ministre Roland, qui appréciait mieux l'événement, au lieu d'imiter la Convention, qui avait décrété une mention honorable au corps municipal, lui écrivit le 14 janvier en ces termes :

« J'ai reçu votre lettre du 12 où vous me marquez que vous avez fait rele-

Digitized by Google

« ver l'arbre de la liberté *à moitié brûlé* et que vous l'avez fait surmonter « d'un bonnet *tout neuf*.

« Il eut bien mieux valu, administrateurs, ne pas laisser faire l'injure à « l'ancien. Comment se peut-il qu'il y ait une ville dans la République où « l'on ait osé concevoir et exécuter, à côté de trois corps administratifs, le « projet de fouler aux pieds la cocarde républicaine et d'arborer celle des « despotes ? Comment a-t-il pu arriver qu'on ait laissé assaillir et maltrai- « ter les patriotes ? Cette idée me révolte et j'attends les procès-verbaux et « pièces que vous m'annoncez pour fixer mon opinion.

« *Il faut avouer que votre ville, depuis* le commencement de la Révolution, « n'a causé qu'alarmes et inquiétudes au gouvernement.

« J'envoie copie de votre lettre et de ma réponse à la Convention natio- « nale.

« *Signé :* ROLAND. »

Décidément, Roland était furieux et sa lettre dut inspirer au Conseil général de la commune de Rouen, le désir de profiter de l'occasion des derniers événements pour se réhabiliter et prouver ses sentiments républicains.

Sous l'empire de cette pensée, le Conseil général se livra avec un zèle ardent à l'instruction de l'affaire, qui dura jusqu'au 17 février. Mais aucune charge n'ayant pu être relevée contre vingt-huit des prévenus, ils furent relaxés et vingt-deux seulement, parmi lesquels se trouvaient *Aumont et Leclerc*, furent maintenus en état d'arrestation.

Mais, qui l'aurait cru ? la dame Francamp, celle qui criait si fort que cinq cents femmes comme elle auraient bientôt raison des Jacobins et de la garde nationale, cette dame Francamp ne fut pas même appelée devant la Commune ! tandis que tant d'autres, beaucoup moins compromis, furent emprisonnés.

C'est là un mystère que nous ne saurions expliquer.

En revanche, M. de Moy, dont le domestique avait été vu sur la Rougemare, fut mis en prison. Une perquisition faite à son domicile, le 15 janvier, n'ayant rien produit contre lui, il fut mis en liberté le 20.

Le mouvement des 11 et 12 janvier avait produit parmi les patriotes une véritable panique, non seulement à Rouen, mais jusques aux campagnes voisines, on croyait ou l'on feignait de croire à une véritable contre-révolution ; la peur grossit les objets et elle porte souvent à des excès dont on est tout honteux quand le fantôme s'est évanoui.

Donc après l'échaufourée de la Rougemare et durant quelques jours, les dévoûments les plus exagérés se montrèrent. Il y en eut dont la manifestation fut des plus grotesques.

Digitized by Google

Ainsi, le 14 janvier, quand tout était fini, voilà que le sieur Leboucher, maire de Mesnil-Rault, arriva à la séance du Conseil général de la commune de Rouen, escorté d'un détachement des plus intrépides gardes nationaux de son village. Il dit, qu'ayant appris que des arbres de la liberté avaient été arrachés, il avait aussitôt commandé ces braves patriotes et que, tous, ils étaient accourus pour se joindre aux habitants de Rouen contre les *efforts des traîtres.*

Mais, reconnaissant que son zèle avait été tardif et au moins inutile, le brave maire demanda, pour lui et sa troupe, la faveur d'aller au Champ-de-Mars rendre hommage à la Liberté, au pied de l'arbre qui avait été planté le 14 juillet.

Le Conseil n'eut garde de refuser ; il fallait bien essayer de couvrir cette ridicule équipée sous une apparente approbation.

En conséquence, un détachement de la garde nationale rouennaise fut immédiatement commandé et, à quatre heures après midi, les deux troupes, *précédées de deux pièces de canon*, se rendirent au Champ-de-Mars.

Neuf fois de suite les détonnations du bronze saluèrent les guerriers de Mesnil-Rault; ils furent complimentés sur leur zèle par le général Lamorlière, qu'on était allé prévenir en hâte ; puis, tous chantèrent l'hymne de la liberté. On cria vive la République ! Vive le général Lamorlière, vivent les citoyens du Mesnil-Rault ! Vivent les citoyens de Rouen.

Après quoi, tous revinrent « terminer cette journée par un repas patrio-« tique dont la fraternité fit les frais et les honneurs » (1).

Mais toutes ces manifestations n'avançaient pas le procès.

Le tribunal criminel entaché, comme les autres corps, de modérantisme, et cependant ne se souciant pas de prendre part à une affaire qu'il appréciait à sa valeur, traîna en longueur et finit par demander au ministre si elle n'était pas plutôt de la compétence du tribunal révolutionnaire que de la sienne.

Il avait, en cela, sagement pensé, car le 26 mai, en vertu de la loi du 10 mars 1793, la Convention renvoya l'affaire au tribunal révolutionnaire de Paris.

C'en était fait maintenant :

En vain, la dame Leclerc (né Routier), en vain, Aumont lui-même, essayèrent-ils, chacun de leur côté, de démontrer leur innocence et d'expliquer comment ils ne pouvaient être condamnés pour des faits qui s'étaient accomplis tandis qu'ils étaient en prison, et alors qu'ils n'auraient pu ni les provoquer, ce qui était loin de leur pensée, ni les empêcher, ainsi

(1) *Journal de Rouen*, 15 janvier 1793.

Digitized by Google

qu'ils eussent tenté de le faire si la liberté leur en avait été laissée ; rien, désormais, ne pouvait les sauver.

Nous avons sous les yeux le *Mémoire justificatif pour le citoyen Aumont* et l'excellente consultation que Simon Loyseau lui donna ; nous avons également le précis justificatif du citoyen Leclerc et la pétition présentée par son épouse à la Convention nationale. Eh bien, en toute sincérité, en faisant la part des circonstances, nous osons affirmer qu'aucun tribunal, même prévenu, n'aurait pu trouver matière à condamnation.

Cependant le 8 septembre 1793, après huit mois de détention, Jacques *Leclerc*, Georges-Michel *Aumont*, François *Bottier*, Pierre *Delalonde*, Jacques *Eudeline*, Aubin *Merimé*, Joseph-François *Maubert*, Catherine-Louise-Honoré Rufin, femme *Drieu*, et Jean-Baptiste *Henry* furent déclarés « coupables comme auteurs adhérents et complices des attroupe-« ments séditieux qui eurent lieu à Rouen les 11 et 12 janvier dernier, « attroupements propres à exciter la guerre civile, en armant les citoyens « les uns contre les autres ; que par ce fait, parmi ceux qui composèrent « lesdits attroupements, des cris de vive le Roi se sont fait entendre, l'ar-« bre de la Liberté a été brûlé, la cocarde blanche a été arborée et la co-« carde nationale a été arrachée... »

En conséquence, ils furent condamnés à la peine de mort.

Quant à François-Candide *Lebreton*, Jean-Baptiste *Lecomte*, Marie-Elisabeth Lefaux, femme *Vrard*, Louis-Charles Tannesy, Jean-François *Duval*, Louis-Jacques *Langlois*, François *Delamare*, Jean-Baptiste *Tesson*, Jacques-Charles *Petit*, Rose *Flache*, Henri *Godet*, Pierre *Lecointe* et Jean-Baptiste *Lecable* ; ils furent acquittés !

Ainsi se termina ce lamentable épisode, dont le souvenir est encore vivant à Rouen.

Neuf malheureux furent livrés au bourreau pour avoir demandé que Louis XVI ne fut pas condamné à mort !

Quelques mois à peine après leur exécution, la Commune de Rouen faisait réhabiliter et déclarer martyrs Bordier et Jourdain, un comédien et un commerçant banqueroutier !

Ni Aumont, ni Leclerc, ni aucuns de ceux qui périrent avec eux et pour la même cause, n'ont été réhabilités. Ah ! c'est que ceux-là n'en avaient pas besoin ; c'est que, réellement martyrs de leur devoûment, ils sont morts avec cette auréole de gloire à laquelle la puissance humaine ne saurait rien ajouter parce que Dieu seul peut assurer l'immortalité.

Nota. — Le sort a des caprices bizarres : le fougueux patriote Néel, qui avait, le premier, dénoncé Aumont, finit par se trouver compromis à son tour dans la même

Digitized by Google

affaire. Le 3 septembre 1793, de la prison du Tribunal révolutionnaire, où il était détenu, il écrivit à ses *collègues* du Conseil municipal pour les supplier de lui venir en aide en lui envoyant un certificat de civisme et un extrait de la *délibération portant* acceptation par la Commune *de deux peupliers d'Italie par lui offerts et qui furent plantés au Champ-de-Mars* et sur la place de la Cathédrale.

On le satisfit sur l'heure ; mais, pour le tirer d'embarras, il fallut intervenir de nouveau auprès du Tribunal révolutionnaire qui ne le relâcha qu'après le 3 octobre, mais sans le réhabiliter (1).

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) Nous répétons que tous les détails de cette affaire ont été, par nous, extraits de la procédure qui est restée dans les archives du Palais-de-Justice.

Digitized by Google

LES ARCHIVES

DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

DANS

L'EURE ET LA SEINE-INFÉRIEURE.

Dans la Chronique de notre précédente *Revue*, nous avons dit un mot de l'état des archives dans la Seine-Inférieure. Aujourd'hui, nous revenons sur cette intéressante matière, et nous avons le plaisir de pouvoir étendre la question au département de l'Eure en même temps que nous l'approfondissons pour la Seine-Inférieure. Commençons d'abord par nos voisins.

L'EURE.

Nous devons à l'obligeance de l'un de nos excellents collaborateurs les documents suivants :

« On sait, dit notre correspondant, que le département de l'Eure a érigé « un vaste bâtiment d'archives qui, sous la savante direction de M. l'abbé « Lebeurier, s'enrichit tous les jours. Voici en quels termes M. le préfet a « fait connaître au Conseil général les progrès de la dernière année : »

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

« Le rapport de M. l'archiviste, déposé sur votre bureau conformément à la circulaire ministérielle du 7 mars 1843, vous fera connaître en détail les travaux de l'année.

« Les grandes réintégrations de pièces aux archives départementales, prescrites par les instructions ministérielles, paraissent aujourd'hui terminées. Après avoir examiné les années précédentes les archives des inspections des eaux et forêts et les greffes d'Evreux et de Pont-Audemer, M. l'archiviste a, depuis votre dernière session, fait le triage des greffes de Bernay et de Louviers.

« Le greffe de Bernay a remis aux archives départementales vingt-sept liasses et quarante-trois registres concernant principalement l'élection et

Digitized by Google

le grenier à sel de Bernay ; le greffe de Louviers a remis cent quatre-vingt-onze registres et dix-sept liasses se rapportant à la maîtrise des eaux et forêts de Pont-de-l'Arche, à l'élection du Pont-de-l'Arche et aux anciens tabellionnages de Pont-Saint-Pierre, de Louviers, du Neubourg et de quelques autres lieux.

« La mairie de Lyons nous a remis deux cent trente-deux registres et quinze liasses se rapportant à la vicomté et au tabellionnage de Lyons. La mairie de Vernon nous a versé cinq cent dix-huit registres du tabellionnage.

« En résumé, les archives historiques, si on y comprend les pièces venues du greffe d'Evreux, se sont enrichies, dans le cours de l'année, de mille cinquante-cinq registres et de cent vingt-sept liasses.

« La mise en ordre de ces pièces a demandé un temps considérable. Cependant l'impression de l'inventaire sommaire de la série E a été continuée, et vous remarquerez dans les nouveaux articles les fonds des anciennes seigneuries de Forêt-la-Folie, de Foulbec, de la Frenaye à Vernonnet, de Grimonval à Ecos et de la baronnie d'Ivry et Garenne, qui remonte au XIIIe et au XIVe siècle, et même pour l'un d'eux au XIe siècle.

« Votre collègue, M. le comte de Reiset, ministre de France à Hanovre, s'est acquitté avec le zèle et l'activité qui le distinguent de la mission qu'il avait bien voulu accepter de réclamer d'anciennes archives du comté d'Évreux, transportées à Munich en 1834. Dès le mois de décembre dernier, il avait obtenu de S. A. I. le duc de Leuchtemberg un consentement formel à la remise des pièces. Depuis, sur sa demande, M. le baron de Pfordten, ministre du roi de Bavière, a prescrit les recherches les plus minutieuses dans les dépôts publics de Munich. Malheureusement, on n'a pu jusqu'à présent retrouver la trace des pièces réclamées, et il est fort à craindre qu'elles n'aient été détruites comme inutiles.

« Une vente importante de pièces historiques concernant la Normandie a eu lieu à Paris, au mois de juillet dernier. J'aurais désiré y faire acheter tous les titres de quelque intérêt concernant notre département ; mais l'Angleterre, toujours si empressée d'acquérir des documents sur l'histoire de Normandie, nous a fait une fâcheuse concurrence, et je n'ai pu obtenir à des prix raisonnables que soixante-dix-huit titres concernant les villes de Beaumont-le-Roger, Conches, Evreux, Gisors, Lyons-la-Forêt, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Verneuil, Vernon, l'évêché d'Evreux, les abbayes de Grétain et de Bonport, la commanderie de Renneville et un certain nombre d'anciens fiefs. Leur prix a dépassé de 174 fr. le petit crédit alloué chaque année pour achat de documents historiques. J'ai l'honneur de vous proposer de le porter pour l'année prochaine à la somme de 300 fr.

Digitized by Google

ARCHIVES COMMUNALES.

« Depuis l'année dernière, une seule ville, celle de Louviers, a terminé l'inventaire de ses archives historiques. Ce travail, fait avec intelligence, a été approuvé par S. Exc. M. le ministre de l'intérieur. Je regrette que les autres villes n'aient pas jusqu'à présent fait exécuter une mesure si importante pour la connaissance et la conservation des titres de leur histoire. J'espère toutefois que les villes d'Evreux, de Gisors et de Bernay, dont l'inventaire est commencé depuis plusieurs années, ne tarderont pas à me le soumettre.

« Les tournées de M. l'inspecteur des archives ont eu pour but principal les réintégrations dont je vous ai entretenu à l'article des archives départementales. Cependant un certain nombre de communes rurales ont été inspectées et les explications nécessaires ont été données pour la tenue de leurs archives. Désormais ces inspections de communes rurales pourront être plus fréquentes. »

M. le comte de Reiset, qui a reçu les vifs remercîments de ses collègues pour son intervention que nul n'aurait pu conduire à succès avec plus de zèle et un zèle plus éclairé, mène de front les arts et la diplomatie. Il a développé en Allemagne un vrai talent de composition musicale, et ses collections artistiques ont une juste réputation.

C'est à lui qu'est dû la publication du très curieux ouvrage historique de M. Berger de Xivrey, de l'Institut, sur l'abbaye du Breuil-Benoît, au diocèse d'Evreux. Il en conserve pieusement les ruines, et il s'est fait de l'ancien manoir abbatial un château artistement restauré.

Le rapport à faire au Conseil général est échu à M. le comte de Reiset. Il l'a présenté en ces termes :

« Messieurs,

« Grâce aux incessantes recherches de notre savant archiviste, M. l'abbé Lebeurier, le département de l'Eure s'enrichit chaque année de pièces historiques importantes pour notre pays. Votre commission a vu avec intérêt que non seulement M. l'archiviste continue ses utiles inspections, mais qu'il a pu faire rendre à nos archives des documents où les historiens futurs de la Normandie pourront désormais puiser les renseignements les plus précieux.

Digitized by Google

« Le rapport de M. le préfet vous a fait connaître les principaux documents réunis cette année aux archives départementales ; votre commission ne croit donc pas nécessaire d'en signaler de nouveau l'importance, mais elle pense cependant devoir mettre sous vos yeux un relevé succinct de l'accroissement des archives depuis 1851 afin de vous permettre d'en apprécier l'importance.

« En 1851, les archives contenaient 350 registres, 83 plans et 138 liasses.

« En 1866, elles contiennent 2,800 registres, 215 plans et 2,300 liasses.

« Ces chiffres parlent d'eux-mêmes ; ils vous prouvent, messieurs, l'utilité de ces tournées d'inspection que M. l'archiviste fait avec tant de zèle et d'activité. Mais pour obtenir des résultats plus favorables encore et empêcher la perte de titres historiques qui chaque jour se détériorent et restent complétement inconnus, votre commission vous propose de demander à M. le préfet d'adresser aux maires et aux instituteurs une circulaire qui les engagerait à l'avenir à faire connaître autour d'eux l'importance des titres anciens et à en provoquer au besoin le don ou la communication aux archives départementales. Cette mesure produirait certainement en peu d'années des résultats féconds.

« Enfin, messieurs, votre commission s'est transportée, selon les règlements, au bâtiment des archives, où elle a été heureuse de constater une fois de plus le bon ordre qui y règne et le classement excellent de tous ces importants documents qui intéressent à un si haut point notre Normandie. »

Sur l'invitation de M. le président Troplong, M. de Reiset explique que, tandis qu'il était en Allemagne, il a eu connaissance d'une vente à Paris de documents intéressant l'histoire de la Normandie, et qu'il s'est empressé de le faire savoir afin que le département pût les acquérir. Plusieurs achats ont été faits ; mais il a le regret d'apprendre que certains titres ont été achetés à très haut prix par des Anglais.

A la suite de ce rapport, une discussion qui avait déjà eu lieu [illegible] la commission du budget s'est renouvelée dans le sein du conseil.

M. Guillaume Petit trouve que la décision qui permet à un archiviste de prendre dans les greffes tout ce qui intéresse les archives du département est d'une centralisation exagérée. Il voudrait que chaque point du département pût, au contraire, conserver ce qu'il a d'intéressant en particulier, et tout ce qui fait partie de sa propre histoire. En mettant dans un bâtiment unique d'archives tous les souvenirs du passé, on éloigne des personnes intéressées une foule de pièces importantes, qu'elles étudieraient si elles les avaient sous la main, et qu'elles oublieront quand elles seront enfouies dans les archives du chef-lieu. Il est donc d'avis de conserver tout ce que l'on

Digitized by Google

possède et tout ce qui peut être découvert des temps passés, mais, dans l'intérêt de chaque arrondissement, il serait mieux de multiplier les centres de dépôts.

M. Lefebvre-Duruflé réplique que : « les soins que réclame chaque établissement de dépôt d'archives ne peuvent être confiés qu'à des hommes « spéciaux, et le département ne saurait en posséder un grand nombre sans « augmenter ses dépenses. D'ailleurs, les communes se sont montrées jusqu'ici bien peu conservatrices de leurs archives, et les municipalités ont « même vendu des parchemins précieux que l'on a été obligé de racheter « plus tard. La multiplicité des dépôts d'archives a aussi l'inconvénient « d'être peu profitable à des personnes qui seraient dans l'obligation d'aller, « d'archives en archives, chercher des documents, et comme on devrait « mettre dans chacun des dépôts des hommes à la hauteur de leur mission, « la dépense deviendrait énorme et sans profit réel pour la population. »

Sur ces observations le crédit est adopté.

Il est bien évident qu'il serait ultra centralisateur d'enlever d'anciens titres à des communes capables d'en apprécier la valeur comme d'en assurer la conservation, et assez heureuses pour posséder un citoyen, un seul, en état de les déchiffrer. Mais la science et le goût en étant rares, bien des pertes chaque jour deviennent irréparables.

C'est dans cet ordre d'idées que, depuis quelques années déjà, sur la proposition de M. le marquis de Blosseville, le Conseil général de l'Eure s'est associé au vœu exprimé par plusieurs autres assemblées départementales, pour qu'il soit pris une mesure générale prescrivant que les minutes des actes notariés et les documents judiciaires indéchiffrables pour le corps des officiers ministériels soient réunis aux archives des départements.

Dans la même session, on a distribué aux membres du Conseil le quatrième demi-volume d'un important ouvrage à la publication duquel concourent le département et la Société libre de l'Eure, sous la direction de MM. Léopold Delisle et Louis Passy. Dans cette partie des *Mémoires et Notes de M. Auguste Le Prevost pour servir à l'Histoire du département de l'Eure*, on doit distinguer notamment les notices sur Léry, Longchamps, Louviers, Lyons-la-Forêt, Marcilly-sur-Eure, Menneval, Montfort-sur-Rille, Neaufle, Saint-Martin, Neubourg, Nonancourt, Pacy-sur-Eure, Périers-sur-Andelle, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche et Pont-Saint-Pierre.

Digitized by Google

LA SEINE-INFÉRIEURE.

Si le département de l'Eure est bien partagé du côté des archives et des archivistes, si son Conseil général renferme des hommes capables d'apprécier la richesse de ses dépôts historiques, catacombes du passé et sources de l'avenir, le département de la Seine-Inférieure n'est pas moins heureux que lui ; non seulement il possède un dépôt d'une valeur immense qui ne le cède qu'aux archives de l'Empire, mais il a dans son archiviste un interprète habile et dans son préfet un administrateur bienveillant. Son Conseil général renferme aussi dans son sein un homme érudit et sérieux qui sait mettre en relief cette partie du service départemental.

C'est pourquoi nous ne craignons pas de dire que le rapport fait chaque année par l'honorable M. Bouctot est un véritable modèle du genre ; nous envions à M. de Beaurepaire la bonne fortune qu'il a de rencontrer au sein de notre parlement provincial un juge compétent et un interprète parfait. Nous souhaiterions un semblable avocat à nos églises, à nos monuments historiques, à l'archéologie et aux sociétés savantes.

Nous croyons que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner ici l'excellent mémoire de M. Bouctot, qui n'est autre que la substance d'une année paléographique.

Cette reproduction charmera ceux qui ne connaissent pas ce travail et elle ne saurait déplaire à ceux qui le connaissent déjà. C'est de lui surtout que l'on peut dire :

« Indocti discant et ament meminisse periti. »

« Messieurs,

« La continuation de l'inventaire sommaire de nos archives départementales nous amenait cette année au dépouillement de la série G (archives de l'Archevêché), la plus importante et la plus riche en pièces historiques de toutes celles que renferme notre collection.

« Cette seule série, en effet, devra, suivant les prévisions, former une suite d'environ quatre volumes, et les trente-deux feuilles que nous faisons passer sous vos yeux, comprenant l'analyse de mil cinquante-deux articles, forment la moitié du premier de ces articles.

« Les bornes de ce rapide compte-rendu permettraient difficilement de vous faire connaître, même par voie d'énumération, toutes les richesses de

Digitized by Google

ce fonds mises au jour par M. l'archiviste. Rien cependant ne saurait jeter une lumière plus pénétrante et plus vraie sur les siècles passés que ces témoignages intimes et quotidiens de la vie de nos ancêtres, et c'est à cette source vive que plus que jamais devra venir puiser l'histoire dans ses applications les plus variées.

« Nous essaierons au moins de passer en revue un certain nombre de ces documents, les uns attestant la grandeur de ce siége archiépiscopal dont la durée mesure l'histoire de notre province depuis les temps les plus reculés, d'autres ouvrant de trop irrécusables aperçus sur les souffrances de nos campagnes à des époques célèbres, plusieurs enfin, dignes de notre attention par des renseignements instructifs ou curieux sur les mœurs des temps anciens, ou par l'importance des intérêts toujours vivants auxquels ils se rattachent.

« Le diocèse de Rouen était un des plus vastes de la monarchie. Il s'étendait depuis les frontières de la Picardie, aux bords de la Bresle, jusqu'au-delà de Pontoise, sur toute la rive droite de la Seine. Les domaines des archevêques de Rouen étaient considérables. De nombreuses pièces nous les montrent seigneurs de Gaillon et de Louviers dans le diocèse même d'Evreux, de Fresnes-l'Archevêque, Corny, Portmort-en-Vexin, de Déville, près Rouen. Nous possédons l'original et la copie d'un acte par lequel l'archevêque Gautier de Coutances, en 1197, échange avec le roy d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion, le manoir d'Andely avec le nouveau château de la Roche (Château-Gaillard), contre la propriété des moulins de Rouen, les villes de Dieppe et de Bouteilles, toute la terre d'Alihermont et le manoir de Louviers. — Les archevêques étaient propriétaires jusqu'en Angleterre.

« Et, pour compléter cet opulent temporel, nous les voyons encore lever les dîmes sur la forêt de Lyons, percevoir des droits de modiation sur la vicomté de l'eau à Rouen, des ventes sur les greniers à sel, enfin des taxes de patronage et d'administration sur des terres aussi nombreuses qu'étendues.

« La juridiction du siége archiépiscopal était en rapport avec son élévation. Elle nous est surtout révélée par les nombreux conflits auxquels elle donnait lieu, et dont le plus digne d'être cité peut-être, est le procès en primatie intenté au commencement du siècle dernier par l'archevêque de Lyon, lequel se termina par un arrest du Conseil d'Estat du roy, du 12 mai 1702, qui déclara la métropole de Rouen exempte de la primatie prétendue par l'archevêque de Lyon.

« Mais à côté de ces grandeurs féodales, en quels abîmes de misères pouvaient être précipitées nos campagnes en ces siècles du moyen-âge! Quelques extraits contemporains des dernières années de l'occupation anglaise vont

Digitized by Google

nous en donner une idée. Pendant cette funèbre période (1420-1449), quantité d'églises sont pillées, brûlées, violées, ainsi que leurs cimetières, par les bandes de soldats anglais ou français. Nous possédons les titres de *réconciliation* de quatorze d'entre elles. En 1426, les curés de Fresquiennes et de la Vaupalière, accusés de n'avoir pas résidé depuis un an dans leurs paroisses, alléguent la dépopulation de ces communes, réduites, la première à quatre ou cinq femmes, la seconde à un nombre non moins misérable d'habitants.

« A Alihermont, à Déville, à Gaillon, sur tous les points des possessions de l'archevêché, « les vassaux sont morts ou se sont enfuis ; ceux qui res- « tent n'ont de quoi labourer ni vivre, les terres sont en friche et cou- « vertes de buissons et d'épines. »

« En 1445, le comptable mentionne « *la destruction totale du pays de Caux.* » Dernier trait enfin, pendant dix ans, de 1429 à 1439, l'archevesque fut obligé de tenir, au palais archiépiscopal, les plaids de sa seigneurie de Déville, parce que, aux termes de l'ordonnance rendue à ce sujet, par Henry VI, « les sénéchal et vicomte de l'archevesque ne peuvent ni osent aller audit « lieu de Déville, ni même les hommes et habitants n'y osent ni peuvent « demeurer. »

« D'autres moins navrants documents nous entretiennent des cérémonies spéciales à certaines paroisses, des mystères religieux joués dans les villes et les campagnes avec l'approbation ecclésiastique, des usages concernant les mariages ; les réjouissances dans les diverses classes de la société, de l'obligation imposée sous peine d'amende aux prêtres de commencer par les mots « *In nomine Domini* » les testaments qui leur étaient dictés.

« Nous ne faisons qu'indiquer ; mais une mention spéciale est due au coutumier de Dieppe et aux registres des comptables de l'archevêque, à l'aide desquels il serait aisé de dresser, pour un certain nombre d'années, le tableau des importations et exportations maritimes de cette ville.

Les visites pastorales de Mgr. d'Aubigné (années 1710-1717), permettraient également de dresser une statistique intéressante, celle des établissements d'instruction primaire à cette époque. Sur 1,053 paroisses visitées, 275 étaient absolument privées d'écoles et 778 sans écoles de filles.

« Mais pour établir de justes comparaisons, il ne faut pas oublier que le nombre des communes de la Seine-Inférieure est, par suite de réunions successives, tombé de plus de 1,000 où, il était en 1790 à 759 son chiffre actuel.

« Un grand nombre de pièces de la série G offre à la curiosité des signatures célèbres parmi lesquels celles assez fréquentes de Manchon, de Bosc-guillaume, d'Erard, de Pasquier de Vaux, connus par le procès de la Pu-

Digitized by Google

celle ; de Pierre Cochon, auteur de la *Chronique normande :* du célèbre armateur de Dieppe, Ango ; de Houard, auteur des *Coutumes anglo-normandes;* de Jean Masselin, à qui nous devons le *Journal des états généraux de France en* 1484, et des archevêques de Rouen et autres prélats français aux dix-septième et dix-huitième siècles.

« Mais dans les siècles qui nous ont précédés, ces traits rapides de la main, aussi variés que les personnes de qui ils émanent, et qui tiennent une si grande place dans les transactions modernes, étaient le plus souvent suppléées par d'autres témoignages d'authenticité, les sceaux dont toutes les pièces de quelque importance étaient revêtues.

« L'usage de ces empreintes, en effet, n'était point l'apanage exclusif des princes et des grands. Non seulement toutes les juridictions et corporations étaient si nombreuses, mais encore les membres de toutes les classes de la société possédaient des sceaux destinés à attester leur individualité.

« De tous les fonds conservés aux archives, celui de l'archevêché est sans contredit le plus remarquable par la quantité de pièces scellées qu'il contient. Sans nous occuper des sceaux plaqués et des cachets qui sont en nombre trop considérable, nous n'appellerons votre attention que sur les sceaux pendants rattachés aux chartres, le plus ordinairement par de minces lanières de cuir ou des bandelettes de parchemin, souvent aussi par des tresses ou des réseaux de fil ou de soie, remarquables par la délicatesse et la solidité du travail.

« Les sceaux de cette nature indiqués dans cette première partie de l'inventaire forment un total de 410 sceaux et 180 fragments. Ils peuvent être classés, eu égard à leur provenance, sous les titres suivants : souverains pontifs, rois, archevêques et évêques, abbés et prieurs, communes, judirictions, officiers, chevaliers et écuyers, femmes nobles, bourgeois et paysans.

« Le plus ancien que nous possédions est le sceau de Charles-le-Chauve, au IXe siècle ; un des plus rares celui de l'impératrice Mathilde, fille de Henry 1er, d'Angleterre, au XIIe siècle ; le plus splendide était celui de Richard-Cœur-de-Lion, lequel en rapport de dom Pommeraye, « était orné « d'un anneau d'or où était enchâssée une escarboucle comme perpétuel « monument de sa piété. » Malheureusement il a été perdu.

« Le sceau de la commune de Rouen représentant l'agneau pascal, à la date de 1369, et succédant au léopard, a pour nous un intérêt particulier. — Un certain nombre enfin, dus principalement aux évêques, appartiennent à la belle époque du XIIe au XVIe siècle, et ont un véritable mérite d'art dû à la beauté d'entailles antiques ou imitées de l'antique dont il nous ont ainsi conservé l'empreinte.

« Il nous a paru opportun d'arrêter quelques instants votre attention sur

Digitized by Google

cet objet, parce qu'en ce moment même un habile artiste, M. Demay, envoyé par M. le marquis Delaborde, est occupé à recueillir dans notre département les empreintes les plus intéressantes qui manquent au musée sigillographique des archives de l'Empire. Son exemple pourra être mis à profit par nous et donnerait lieu à la formation de quelques vitrines contenant les plus remarquables spécimens que nous possédions, complétés par les sceaux relatifs à notre histoire provinciale, que nous pourrions à notre tour emprunter aux collections de l'Etat.

« Le second volume de notre inventaire, dont nous venons d'analyser sous vos yeux la première moitié, sera précédé d'une introduction historique exclusivement consacrée à l'archevêché, dont s'occupe déjà M. l'archiviste et qui servira de guide pour les recherches dans cette série. On peut espérer que la dernière moitié du volume sera publiée dans le courant de l'année prochaine.

« En échange de notre propre inventaire, nous avons reçu de S. Exc. le ministre de l'intérieur les inventaires de cinquante-cinq départements et ceux de sept villes et deux hospices. Quelques départements d'une moindre importance ont déjà terminé ce travail si long chez nous ; tous, à l'exception d'un seul dont les études préparatoires sont au reste fort avancées, ont commencé l'impression de leur inventaire. Sept nouveaux volumes seront mis en vente cette année et la Seine-Inférieure est au nombre des départements qui y seront représentés. Enfin, les corps savants, les Etats étrangers et toutes les personnes qui s'occupent d'études historiques suivent avec intérêt cette publication, et expriment le vœu qu'elle soit poursuivie avec activité.

« Notre collection s'est enrichie cette année de deux manuscrits d'une véritable valeur. L'un est l'œuvre de M. Jean Rondeaux, ancien président de cette assemblée où il a laissé tant d'honorables souvenirs. Il a pour objet la monographie de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray au sujet de laquelle M. Rondeaux s'était depuis longtemps livré aux recherches les plus consciencieuses et les plus savantes. L'autre est dû à un habitant de la commune de Bully, M. Fourcin, qui, avec un dévoûment touchant, a consacré quinze années de sa jeunesse à colliger à Neufchâtel, à Rouen, à Paris même, toutes les pièces historiques concernant sa chère commune et les a classées en un volume in-folio de 647 pages, en entier écrit et quelquefois dessiné de sa main.

« Les remercîments du conseil général sont bien légitimement acquis à de si méritoires offrandes, d'autant mieux qu'on peut espérer que dans notre pays, riche en souvenirs historiques, l'émulation de tels exemples pourra leur susciter des imitateurs, parmi les hommes qu'anime l'amour du sol natal.

Digitized by Google

« Nous devons aussi à M. Barrabé un portefeuille de notes et copies de contrats rassemblés par M. Legendre pour déterminer avec une scrupuleuse exactitude la maison où naquit Jean Jouvenet en 1644. Elle est située rue aux Juifs et porte actuellement le numéro 9 de cette rue.

« Enfin, messieurs, c'est pour votre rapporteur un devoir qu'il se reproche d'avoir trop différé d'appeler votre attention sur les travaux distingués par lesquels notre modeste autant que savant archiviste, M. de Beaurepaire, a pour ainsi dire marqué chaque année de son séjour parmi nous.

« — Deux remarquables études sur « les Etats de Normandie et l'administration de notre province pendant les années de la domination anglaise, » ont valu à leur auteur une médaille de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

« — Un livre sur la « vicomté de l'eau à Rouen et les coutumes de cette « ville aux XIIIe et XIVe siècles, » a obtenu une mention très honorable de la même Académie.

« — La notice sur le clos des Galées » avait pour les Rouennais tout l'attrait d'une révélation topographique.

« — Le volume sur « l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans « les derniers temps du moyen-âge » a été lu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre agriculture.

« — Enfin naguère encore les documents relatifs à Cuvier, dont nous vous présentions l'analyse à notre dernière session, fournissaient à M. l'archiviste l'occasion d'une lecture à la Sorbonne, touchant le séjour de ce savant en Normandie.

« Ces productions et plusieurs autres que nous omettons de citer, toutes unies par le patriotique dessein qui les a inspirées, relèvent le labeur de la classification et en sont le digne achèvement. Elles n'avaient point échappé sans doute aux représentants de notre département, et nous avons cru aller au-devant de votre pensée en vous proposant de joindre l'expression de vos encouragements et de vos sympathies aux suffrages du monde érudit et aux récompenses réitérées de la compagnie la plus autorisée en ces matières.

« Cette année, trente communes ont reçu la visite de M. l'archiviste, il a, pour la conservation de leurs dépôts, signalé à l'administration quelques mesures fort simples dont la dépense sans importance pourra être aisément obtenue des municipalités intéressées. Un petit nombre de notes historiques y ont été recueillies. Elles concernent plus particulièrement les communes d'Anneville, de Sainte-Marguerite et de Saint-Paër-sur-Duclair.

« Nous avons cependant trouvé aux archives de la commune de Rouen cinq lettres autographes et inédites de Salomon de Caus, qui méritent de

Digitized by Google

vous être signalées à cause soit de la célébrité du personnage dont elles portent la signature, soit du sujet tout rouennais auquel elles se rapportent.

« Salomon de Caus, dont le nom se rattache à l'histoire d'une des plus grandes découvertes des temps modernes, eut comme beaucoup d'inventeurs une destinée des plus agitées.

« Né en Normandie en 1576, il occupa sa jeunesse d'études, d'art et de science. Bientôt nous l'apercevons voyageant en Italie, puis en Angleterre dans l'intimité du prince de Galles (plus tard Charles 1er). Au commencement du XVIIe siècle il paraît fixé en Allemagne auprès de la sœur de ce prince, Elisabeth d'Angleterre, archiduchesse palatine, et préside à la création du palais et des jardins d'Heidelberg.

« C'est là qu'en 1615 il fit paraître son célèbre ouvrage : « Les raisons des forces mouvantes, » son véritable titre à la gloire depuis que M. Arago a cru trouver dans un de ses théorèmes le germe de la découverte de la force expansive de la vapeur.

« Les lettres de Salomon de Caus que possèdent les archives communales de Rouen sont adressées aux échevins de cette ville et sont toutes relatives à la construction soit en pierre, soit en bois d'un pont destiné à remplacer le pont de Mathilde. Elles portent la date de Heidelberg, 6 décembre 1614, et Paris 19 mars, 31 mars et 4 mai 1620.

« Nous transcrirons seulement le paragraphe final de la première de ces lettres, parce qu'il ne permet pas de douter que Salomon de Caus, dont le lieu de naissance était resté un peu incertain, n'appartienne à notre pays. Ce passage est ainsi conçu :

« Je vous prie donc, messieurs, *comme estant du pays* et aussi que je sais « que vous serez tous contents des conditions de cette entreprise, me favo- « riser d'entendre la facilité d'icelle. Je feray fin, attendant l'honneur d'a- « voir un mot de réponse, et prie Dieu, messieurs, de vous tenir tous en sa « sainte garde.

« De Heidelberg, ce 6 décembre 1618.

« Salomon de Caus.

« Architecte et ingénieur de Mgr l'électeur Palatin. »

« La section de nos archives modernes demandera de moins longs développements dans ce rapport.

« Le classement dans les diverses séries qui la composent continue à avoir lieu avec la même activité et la même régularité que les années précédentes.

Digitized by Google

« 820 étiquettes ont été renouvelées dans la série R (guerre).

« La série Y (prisons) a été classée et les liasses, au nombre de 183 ont été pourvues de numéros et d'étiquettes.

« Le nouvel aménagement du troisième étage du bâtiment des archives a permis d'y établir commodément et avec ordre les procès-verbaux du conseil-général de la Seine-Inférieure, ceux des autres départements, et une masse de volumes et de brochures qui y étaient entassés.

« Dans cette section on a mis à l'écart une grande quantité d'anciens registres à souches et autres papiers d'administration dont la conservation dans les archives est arrivée à son terme. L'ensemble se monte à 321 liasses qui, aux termes des instructions ministérielles, devront être vendues comme papiers de rebut.

« Le nombre des dossiers demandés en communication s'est élevé, pour l'année 1865-1866, à 212.

« Le produit des expéditions a été de 81 fr. 75 c. pour 109 rôles. »

— Le conseil général entend avec une attention soutenue la lecture de ce très intéressant et très remarquable rapport et en décide l'impression. — Il accueille avec un témoignage unanime d'approbation les éloges mérités que l'auteur a donnés au savant et laborieux conservateur des archives départementales.

Digitized by Google

NOTE HISTORIQUE

SUR

HENRI COURT-MANTEL

FILS DE HENRI II PLANTAGENET,

SACRÉ ROI D'ANGLETERRE, DUC DE NORMANDIE.

Le jeune prince dont M. l'abbé Cochet vient de découvrir si heureusement la statue dans le sol si riche de notre antique métropole (1), était fils de Henri II Plantagenet, duc de Normandie et roi d'Angleterre, et d'Eléonore d'Aquitaine, épouse répudiée du roi de France Louis VII.

Henri, que les historiens ont surnommé Court-Martel et quelquefois le jeune, fut le premier fruit de l'union de Henri II et d'Eléonore. Il naquit en 1155, c'est-à-dire un an après que son père, succédant à Etienne de Blois, avait réuni à ses deux couronnes ducales de Normandie et d'Aquitaine la couronne royale d'Angleterre.

Le roi Henri II, dont les visées ambitieuses s'étendaient partout, voulut assurer à son fils encore enfant une alliance avantageuse autant qu'illustre.

Il demanda et obtint pour lui la main de la jeune princesse Marguerite, fille du roi de France. C'est un épisode touchant et qui rafraîchit la pensée au milieu de toutes les guerres de ce siècle, que l'amour de ces deux enfants l'un pour l'autre.

Marguerite avait été mise entre les mains du roi Henri, pour être élevée conformément aux usages de la cour d'Angleterre. Le jeune prince grandit à ses côtés et admira plus que personne les qualités exquises dont elle était douée.

Parvenus tous deux à l'âge nubile, ils attendirent longtemps la célébration de leur mariage que le roi Henri retarda tant qu'il pût,

Ce prince, cupide et passionné, ne voulait pas abandonner à son fils le pays

(1) La *Revue* donnera dans son prochain numéro un compte-rendu de ces fouilles importantes.

Digitized by Google

du Vexin que Marguerite apportait en dot, et il n'était pas insensible, dit-on, aux charmes de la princesse.

Le jeune Henri, profondément blessé de ces retards, conçut contre son père une aversion profonde qui alla chaque jour agrandissante, et qui devint la cause des guerres continuelles qu'il lui suscita. Cependant Henri II dut fléchir devant l'attitude menaçante de son fils et consentit à cette union si impatiemment attendue. Il fit plus, il lui céda en 1168 (selon l'Art de vérifier les dates) la Normandie, le Maine et l'Anjou. Le jeune prince rendit hommage pour ces provinces, l'année même, au roi de France, et l'année suivante, le jour de la *Chandeleur*, il remplit les fonctions de sénéchal à la cour de France en servant le roi à table.

Quelque temps après, comme Henri avait été investi par son père des comtés d'Anjou et du Maine, il fit, en même temps que Richard son frère, qui venait de recevoir la Guyenne, un nouvel hommage au roi de France, pour ces provinces. Enfin, en 1170, le vieux roi voulut donner toute satisfaction à son fils en le faisant sacrer roi d'Angleterre.

C'était le moment des fameux démêlés de Henri II et de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket. Ce courageux prélat ayant voulu maintenir intacts les droits de l'église, avait encouru la disgrâce et bientôt après la haine du monarque. Henri ne voulut donc pas que l'archevêque sacrât son fils. Au mépris des droits légitimes, il appela pour cette cérémonie l'archevêque d'York (1170). Ce prélat assisté des évêques de Londres, de Salisbury, de Bayeux, de Séez, procéda solennellement au couronnement du jeune roi, qui fut accompli avec la pompe accoutumée.

L'archevêque de Cantorbéry protesta contre l'entreprise de l'archevêque d'York; le pape, depuis longtemps indigné de la conduite du roi d'Angleterre envers Thomas Becket, résolut de frapper un grand coup.

Il déclara l'archevêque d'York et les évêques de Londres et de Salisbury suspendus et interdits de toutes fonctions ecclésiastiques; il envoya ordre aux archevêques de Rouen et de Sens d'aller exhorter le roi à restituer les biens de l'église de Cantorbéry, à abolir les coutumes condamnées, et à donner satisfaction à l'archevêque, faute de quoi il mettait en interdit la province de Normandie et les autres que Henri II possédait en France. Il y défendait la célébration de l'office divin et l'administration des sacrements, sauf le baptême et la pénitence.

Le pape pardonna aux évêques de Bayeux et de Séez qui étaient alors, à Bayeux, Henri, ancien doyen de Salisbury, et à Séez, le riche et généreux Frogerius, ancien aumônier royal, qui marqua son épiocopat par de nombreux bienfaits.

Devant la ferme attitude du pape, Henri II sentit qu'il fallait plier. Il

Digitized by Google

consentit à se réconcilier avec l'archevêque de Cantorbéry et lui permit de retourner dans son diocèse.

On sait combien cette réconciliation fut de courte durée et comment, l'année même, le pieux archevêque fut immolé dans sa cathédrale.

Ce meurtre ne porta pas bonheur à Henri II. Les calamités de tout genre vinrent fondre sur lui. Ses fils, excités par la reine Eléonore, se déclarèrent ouvertement contre lui, et après avoir armé leurs propres pays, se liguèrent avec les rois de France et d'Ecosse. Ils engagèrent dans leur querelle les principaux seigneurs normands : Robert de Meulan, Bernard de la Ferté, Guillaume de Tancarville, Valeran d'Ivry, Gilbert de Tillères, Robert de Montfort, Raoul du Fay, Hugues Bigot et plusieurs autres.

La cause de cette levée de boucliers était, pour la reine Eléonore, sa jalousie profonde que les excès et les liaisons scandaleuses du roi ne faisaient qu'irriter; pour les jeunes princes, le mécontentement de se voir frustrés du gouvernement des provinces dont ils n'avaient que la possession nominale, pour les seigneurs normands, l'aversion que leur inspirait le caractère entreprenant et vexatoire d'Henri ; pour les rois de France et d'Ecosse, le souvenir d'anciens griefs et des ressentiments vivaces qui ne cherchaient qu'un prétexte pour éclater.

L'orage qui s'amoncelait autour de la tête du roi Henri ne l'intimida pas. Ce prince avait une âme de fer. Il se multiplia pour faire face à tout. La Guienne, la Normandie, l'Anjou, la Bretagne et le Nothumberland se soulevèrent à la fois contre lui.

Il porta les armes dans toutes les provinces et accepta la lutte.

Les coalisés divisèrent leurs troupes en deux armées, l'une aux ordres du roi Louis VII, l'autre sous le commandement du jeune Henri. Ce prince se jeta dans la Normandie où il prit Gournay, Driencourt, Aumale et Arques; il ravagea les pays de Caux, de Bray et du Vexin. Ses troupes victorieuses chassaient devant elles l'armée royale détruite et démoralisée.

Il entreprit de faire le siége de Séez, afin d'en faire une place de communication entre la haute et la basse Normandie, mais, chose mémorable, et qui marque bien la force des communes au moyen-âge, les bourgeois qui n'avaient pas voulu entrer dans la révolte, se défendirent avec tant de vigueur qu'ils le forcèrent à lever le siége.

La guerre continuait pour les autres princes, avec des alternatives de revers et de succès. Les coalisés voulurent en finir d'un coup. Ils levèrent de nouvelles troupes, plus nombreuses de moitié, firent d'immenses préparatifs, et, renforcés par le concours des comtes de Flandre et de Blois, ils s'apprêtèrent à cerner le roi de tous côtés.

Le moment était critique. Henri II qui, au milieu de ses écarts, n'avait

Digitized by Google

jamais perdu la foi, sentit, au jour du danger, qu'il fallait se jeter dans les bras de Dieu. Le souvenir de la mort de saint Thomas lui pesait lourdement, il voulut faire une pénitence éclatante et une publique réparation de sa vie passée. Et l'on vit ce fier monarque que n'avaient pu intimider les princes les plus puissants de l'Europe, s'en aller, les pieds nus et ensanglantés, vêtu d'habits de deuil, pleurant et se frappant la poitrine, faire au tombeau du saint archevêque un long et douloureux pélerinage. Dieu, qui n'a jamais repoussé un cœur contrit et humilié, fit voir en même temps, dit un vieux chroniqueur, les effets de sa toute-puissance en faveur de ce prince.

Le fait est que la coalition, d'abord si menaçante, fut dissoute en peu de temps; les fils du roi se réconcilièrent avec leur père, et le roi de France voulut cimenter la paix avec Henri en donnant en mariage à Richard, le second fils de ce roi, la princesse Adélaïde de France, sa fille. La guerre avait pour dénoûment une fête de famille, où le père et ses enfants, les jeunes époux et les rois leurs parents se donnèrent un mutuel baiser de paix et d'amitié.

Les peuples, longtemps écrasés par ces guerres continuelles, commencèrent à respirer. La Normandie passa quelques années dans la plus grande tranquillité. Elle les employa à panser ses plaies; son commerce reprit activité, les églises furent réparées ou reconstruites, les monastères se repeuplèrent, tout annonçait une ère de calme et de prospérité, lorsque le jeune roi Henri, mécontent du rôle effacé qu'il jouait, reprit les armes, en 1183, contre son père. Il engagea dans sa révolte les populations du Poitou et de la Normandie; le mal s'étendit rapidement et menaçait d'envahir les autres contrées, lorsque les évêques normands qui, depuis le commencement des guerres intestines, n'avaient cessé de protester, s'assemblèrent solennellement à Caen et prononcèrent l'excommunication contre ceux qui fomentaient la guerre entre le père et le fils.

La mission que remplit l'épiscopat à cette époque est digne de remarque. Il retrouvait en face des rois et des peuples la fermeté des Ambroise et l'influence des Chrysostôme.

Nous avons plusieurs lettres de notre archevêque Rotrou qui joignent à une grande dignité de ton une vigueur et une liberté toute apostolique. Il écrivit au jeune Henri, lors de sa première révolte, par la main de Pierre de Blois, le célèbre archidiacre de Bathenelles :

« Plut à Dieu que la mort que vous me contraignez de souhaiter m'eût « tiré de ce monde avant ce temps misérable, où je vous vois persécuter « votre patrie et votre père; être ennemi de vos amis et ami de vos ennemis, « et dans le même état que si vous vous mettiez un poignard dans la gorge.» (1)

1 Petri Blesensis Bathoniensis in Anglis archev. opera omnia, 1667, in-folio, p. 55, col. 2.

Digitized by Google

Il adresse ensuite à la reine Eléonore pour l'exhorter à retourner auprès de son royal époux et à lui ramener ses enfants dociles et repentants, la belle épître qu'on va lire, et qui peut être considérée comme un des rares monuments de l'histoire ecclésiastique du XIIe siècle.

EPITOLA ROTRODI ROTOM ARCHIEPISCOPI AD ELEONORAM ANGLORUM REGINAM UT AD VIRUM SUUM REDEAT.

Reginæ Anglorum Rotomagensis Archiepiscopus et suffraganei sui, salutem, et quæ ad pacem sunt, quærere. In publicam notitiam venit, nec alicui Christiano licitum est ignorare, quod firma et indissolubilis sit copula conjugalis. Matrimonia semel inita separari non posse, sanxit veritas Quæ mentiri non potest. Quos Deus, inquit, conjunxit, homo non separet. Sicut autem divini mandati se transgressorem constituit, qui separat conjugatos; ita culpabilis conjugata est, quæ se à viro suo separat, fidemque socialis vinculi non observat. Cùm una caro conjuges efficiantur: Necesse est, ut unionem corporum comitetur spirituum unitas, et paritas in consensu naturæ conditionem. Apostoli mandatum et Evangeli legem mulier illa evacuat, quæ viro non est subdita. Caput enim mulieris vir est, de viro sumpta est, viro est unita viri subdita potestati. Omnes itaque communi et lamentabili querimonia deploramus, quòd cum sis mulier prudentissima, divertis a viro, recedit latus à latere, membrum capiti non deservit; immo, quod enormius est, viscera Domini Regis et tua pateris insurgere contra patrem, ut merito cum Propheta dicat : filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me. Utinam, sicut alius propheta commemorat, prævenisset hora novissima dies nostros, et operuisset terra faciem nostram, ne videremus hæc mala : scimus quia nisi revertaris ad virum tuum, eris generalis ruinæ occasio, et quod singulariter nunc delinquis, in commune dispendium convertetur. Revertere itaque Regina illustris ad virum tuum et Dominum nostrum, ut in tua reconciliatione reformetur laborantibus quies, et in tuo reditu lætitia redeat universis.

Si te ad hoc non permovent preces nostræ : te saltem afflictio populorum, imminens pressura Ecclesiæ, et desolatio regni sollicitet; aut enim mentitur veritas, aut omne regnum in se divisum desolabitur. Sane hæc desolatio in Dominum Regem converti non potest, sed in filios ejus et successores ipsorum. Contra manum temineam, et consilium puerile provocatis offensum Dominum Regis, cui etiam fortissimi Reges colla subjiciunt. Ea propter, antequam res in deteriorem exitum vergat, redeas cum filiis ad maritum, cui parere et cohabitare teneris. Te convertere, nec tibi aut tuis filiis sit suspectus. Certissimi enim sumus, quod omnimodam exhibebit vobis dilectionem, et securitatis plenissimam firmitatem. Mone queso filios tuos, ut patri suo subditi et devoti existant, pro quibus tot passus est angustias, tot discrimina, tot labores. Vide ne inconsulta facilitas dilapidet ac disperdat, quod tantis est sudoribus acquisitum. Hæc tibi piissima Regina, et zelo Dei dicimus, et sinceræ caritatis affectu; parrochiana enim nostra es, sicut et vir tuus. Non possumus deesse justitiæ. Vel redibis ad virum tuum, vel jure canonico constringemur et tenebimur in te censuram ecclesiaticam exercere. Quod quidem inviti dicimus, et quod nisi resipueris, cum dolore et lacrimis faciemus. Vale.

Digitized by Google

Cette intervention des évêques fit cesser la guerre civile. Le jeune Henri, qui s'était jeté dans cette folle entreprise, sans argent et sans ressources, en vint aux plus détestables moyens pour s'en procurer. Il alla jusqu'à piller les reliquaires et l'argenterie de l'église de Notre-Dame-de-la-Roche-Saint-Amour, et l'on attribua, dit un historien du temps, à une punition divine la maladie mortelle dont il fut atteint quelques jours après. A peine frappé, le jeune roi reconnut la main qui le châtiait, et comme il avait toujours professé des sentiments religieux qui allèrent, à certaines époques de sa vie, jusqu'à la ferveur, il s'humilia et fit pénitence. Rien n'est touchant comme le récit que nous font les mémoires contemporains de la piété du jeune Henri pendant sa dernière maladie. Il s'empressa d'abord de se réconcilier avec son père, dont il implora avec larmes le pardon, puis, se dépouillant de tout respect humain, il voulut que sa réparation fût plus éclatante que n'avaient été ses fautes. Il se confessa publiquement, se fit couvrir d'un cilice, se mit une corde au cou, « et répétait à chaque instant qu'il était indigne de la miséricorde du Seigneur; toutefois qu'il suppliait son Sauveur mort sur la croix pour les pécheurs, d'avoir pitié de sa pauvre âme. »

Lorsqu'il sentit la mort approcher, il voulut être couché sur la cendre, la tête appuyée sur une pierre; il reçut avec autant de ferveur que de componction les derniers sacrements. Et l'on vit ce beau jeune homme, orné de tous les dons de la fortune et du rang, s'éteignant sur les marches du trône, à la fleur de ses ans, s'arrachant à la tendresse de sa jeune femme, accueillir la mort le sourire sur les lèvres et en bénissant Dieu. Après les écarts de sa vie, il mourut en chrétien, dans l'exercice des sentiments les plus touchants de pénitence, de résignation, d'espérance et de foi.

Il rendit à Dieu son âme le 11 juin 1183, âgé de vingt-huit ans, dans le château de Martel-en-Quercy.

Il avait désiré reposer dans la cathédrale de Rouen. Les chanoines du Mans, sur le territoire desquels il était mort, procédèrent à son inhumation, mais Henri II fit respecter le vœu de son fils et ordonna qu'on restituât son corps à Notre-Dame de Rouen. Le souvenir de sa pénitence et de sa fin si édifiante se conserva dans le peuple qui se prit à vénérer son tombeau, où nos vieux chroniqueurs prétendent que plusieurs miracles se sont opérés. Quoiqu'il en soit, il dort depuis sept siècles dans notre métropole, où il a trouvé, après les jours agités de sa vie, la paix et les prières de l'Eglise.

L'abbé Julien Loth.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

Il vient de paraître à la librairie E. Maillet, de Paris, un charmant petit in-12, intitulé *Souvenirs de la Terreur*, que notre Normandie revendique comme étant l'œuvre d'un de ses enfants. Ce volume est dû à la plume du respectable abbé Dumesnil, curé de Guerbaville-la-Mailleraye. Dans un style sans prétention, parfois piquant, plus souvent naïf, mais toujours attrayant, le premier maître du ministre Bignon nous trace le tableau de ses aventures pendant la Révolution. Nous le voyons tour à tour en butte aux tracasseries administratives ; errant le jour dans les bois, puis, à la faveur de la nuit, frappant doucement à la porte d'amis dévoués pour chercher un abri ; harassé de fatigue et de faim, exposé à toutes les intempéries de l'air ; tantôt subissant de grossiers interrogatoires, tantôt renfermé comme un criminel dans le château de Combles, métamorphosé en prison. C'est le juste aux prises avec l'adversité. Aussi, captif, errant et traduit devant les tribunaux, ne laisse-t-il jamais tomber de sa plume aucune parole de malédiction contre ses infâmes persécuteurs. Ministre du Dieu d'amour, il pense, écrit et parle avec le cœur. On ne saurait sans une douce émotion parcourir ces pages, si touchantes par la nature des faits qu'elles relatent, si remplies de charité par le fond et si simples dans la forme. Pour y trouver du charme, il n'est point nécessaire d'être Normand, d'habiter le pays qui fut le théâtre de ces rudes épreuves : Changez le nom et cette histoire sera la vôtre, pourrions-nous dire à tous ceux qui, dans ces temps malheureux, ont souffert persécution pour la justice. C'est là ce qui donne à ce petit livre un intérêt général. On ne peut que devenir meilleur en le lisant. Aussi est-ce avec joie que nous en avons appris l'impression.

Certes, M. le baron Ernouf a fait une bonne œuvre en publiant des pages aussi profondément chrétiennes. Nous aurons cependant quelques reproches à lui faire ; qu'il veuille bien nous les pardonner, car ils ne seront point dictés avec amertume, mais par le seul amour de la vérité. Nous nous sommes d'abord demandé pourquoi l'on n'a pas cru devoir conserver le titre adopté par l'auteur. Le manuscrit que nous avons sous les yeux est divisé en deux parties, dont la première est intitulée : *Ma prison ou mes aventures pendant*

Digitized by Google

la Terreur de la Révolution française ; et la deuxième : *Ma seconde prison ou mes aventures pendant la Terreur du Directoire.* Si ces deux titres répugnaient à l'honorable éditeur, n'était-il pas facile, en les abrégeant, de les fondre en un seul ? Dans ce cas, *Ma prison ou mes aventures pendant la Terreur* était le seul changement admissible.

Il est vrai que les changements opérés par l'éditeur ne se bornent pas au seul titre de l'ouvrage. Tantôt, il suit pas à pas le texte de l'abbé Dumesnil, tantôt il coupe et taille dans le manteau du bon curé. Souvent il lutte corps à corps avec l'original, ou n'en donne qu'une analyse succinte ; plus souvent encore, tout en respectant la pensée, il modifie la forme. C'est toujours le même personnage, Il n'y a de changé que la robe. N'eût-il pas suffi de corriger quelques redites, quelques négligences de style, tout ce qu'on peut appeler *lapsus calami*, et qui est affaire de prote ? Nous le croyons. Aller au-delà, c'est user trop largement du droit de correction, et faire perdre à l'auteur son individualité. A la vérité, l'honorable baron a pris soin de nous avertir que, tout en respectant scrupuleusement les idées et le style de l'abbé Dumesnil, il a cru devoir supprimer de son récit toutes les appréciations générales sur les causes et la marche de la Révolution, sous prétexte que la position de l'auteur ne lui permettait point de la juger avec impartialité, ni même d'être exactement renseigné sur l'enchaînement et le détail des événements.

Nous ne pouvons partager tout à fait cette idée, car elle tendrait à faire du curé du Guerbaville un homme violent ou passionné, et par là même porté à l'exagération. Or, c'est le contraire qui ressort évidemment de la lecture de son livre. On voit toujours l'homme charitable et calme qui cherche plutôt à atténuer le mal qu'à l'augmenter. Il plaint et excuse, mais il ne condamne pas. Il ne voit que des hommes égarés et non des méchants. D'ailleurs est-il bien vrai que la province ne puisse juger exactement d'une révolution dont le centre est à la capitale, sans doute, mais dont les agents parcourent la nation dans toute son étendue ? Ne serait-il pas bon plutôt de connaître de quel œil la Terreur fut considérée ailleurs qu'à Paris ? Il serait même à désirer qu'elle eut été longuement décrite et appréciée dans chaque province de France ; car c'est en confrontant ces diverses appréciations, qu'on eût pu la juger sainement. Une histoire générale ne s'écrit point avec la plume ou le jugement d'un seul homme. Il lui faut un faisceau de lumières parties de tous les points.

Ce serait donc se tromper étrangement que de prétendre que, pour connaître la Révolution et l'apprécier à sa juste valeur, il faudrait vivre à un siècle de distance de ses excès et n'y avoir joué aucun rôle. Autant vaudrait dire que pour écrire l'histoire de France, il faut être Turc de Constanti-

Digitized by Google

nople ou Cosaque de Moscou. Telle n'est point, sans doute, la pensée de M. le baron Ernouf. Nous pensons donc que la supression des appréciations sur les causes et la marche de la Révolution n'est point une idée heureuse. Nous conseillons aussi à l'éditeur, s'il vient à nous donner une seconde édition, de corriger quelques noms propres, comme ceux de Papillant, d'Amertal et de Levaillant. Une lecture plus attentive du manuscrit lui donnera les noms de Papillaut, d'Amertot et Léveillart.

Somme toute, malgré ces reproches que nous croyons fondés, M. le baron Ernouf a doté la librairie d'un bon livre. Par ce fait, il a bien mérité de la Religion et de la Patrie; et à ce titre, nous l'en remercions chaleureusement. S'il a fait subir de nombreuses blessures au texte de l'abbé Dumesnil, nous affirmons que la gloire de ce dernier n'en souffrira point.

G. C. DE L.

Digitized by Google

POÉSIE.

LA JOURNÉE DE NOTRE AMI HENRI L.....,

AGÉ DE SEPT ANS.

I.

Mon jeune ami,
Tout endormi,
Quoique l'aurore
Soit de retour,
Voudrait le jour
Dormir encore.

Mais à l'enfant
Papa défend
Cette paresse ;
Mon fainéant
Sur son séant
Soudain se dresse !

Quand son café
Est bien chauffé,
Sans plus attendre,
Mon franc gourmet
Le sucre et met
Du bon pain tendre.

Puisqu'on nourrit
Aussi l'esprit
Par la culture,
Sans y manquer,
Il court vaquer
A la lecture.

Comme on lui dit
Qu'on se grandit
Par l'écriture,
Il fait des traits
Qu'il croit après
De la peinture.

Vient la leçon
Sur l'unisson
Que veut la note,
Et lentano
Il pianote
Au piano ;

De blanche en noire
Sur chaque ivoire
Il rend les sons,
Ou bien fredonne
Ces bruits qu'on donne
Pour des chansons.

Du jeu vient l'heure ;
C'est la meilleure ;
Sous le berceau
Il a ses billes,
Il a ses quilles
Ou le cerceau.

Digitized by Google

Grâce à sa panse,
Mon viveur pense
Qu'un déjeuner
Trop peu restaure
Et qu'elle implore
Un bon dîner.

On sert; on dine ;
Il rit, badine
Avec Nounou,
Son chat, son hôte,
Qui rôde ou saute
Sur son genou,

Blanc escogriffe,
Posant sa griffe,
Vrai pugilat,
Sur les serviettes,
Sur les assiettes,
Ou dans le plat.

La servitude
D'une autre étude
Suit le festin ;
Il faut qu'il sache
Quel sens nous cache
Le mot latin ;

Grande souffrance
Pour l'ignorance
Urbis romæ ;
C'est la grammaire,
Et cours primaire,
L'épitome.

Aux paragraphes
Des géographes
Il voit surpris
Où gît Vincenne
Et que la Seine
Coule à Paris.

Puis c'est un livre
Qu'il veut poursuivre
Tout palpitant,
Contes, histoires
Qu'il aime à croire
Quoiqu'en doutant.

Son crayon trace
Jardin, terrasse,
Ruisseau, maison,
Et la campagne
Et la montagne
A l'horizon.

Dans chaque tasse
Coule et s'entasse,
Thé, lait, gâteau,
Et la journée
Est couronnée
Par un loto.

Soudain l'horloge
Lui dit : Déloge !
Un doigt malin
Sous ses paupières
Met des poussières
Au cristallin.

Marton l'invite
A monter vite ;
Et le lutin
Au lit se plonge,
Puis dort et songe
Jusqu'au matin.

Telle est sa vie
Qui ne dévie
Du droit chemin,
Accoutumance
Qui recommence
Le lendemain !

Digitized by Google

II.

Ainsi se mène
L'enfance humaine
Jusqu'à l'instant
Où le cœur vibre
Où l'esprit libre
Plane en chantant!

Que doit-il être?
Qui peut connaître
Ce qu'il fera?
Brillants ou sombres
Jours dans vos ombres
Quel œil lira?

Sera-t-il prêtre?
Esclave ou maître?
Vaillant guerrier?
Amant sensible,
Epoux paisible
Ou meurtrier?

Sera-t-il l'homme
Qu'un peuple nomme
Et qu'il chérit?
L'élu du crime
Qui nous opprime,
Ou le proscrit?

Cette âme ardente
Indépendante
A tout sentir,
Vive et profonde,
Qui change au monde,
Cœur de martyr.

L'âme vulgaire
Ne songeant guère
A faire un bruit,
Vivant secrète
Dans la retraite
Ou dans la nuit?

III.

Hélas! qu'importe
Le sort qu'apporte
L'âge et le temps?
Rêve, chimère!
Car pour sa mère
Il a sept ans!

J. Lesguillon.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

NÉCROLOGIE ELBEUVIENNE. — M. A. POUSSIN ET M. SEVAISTRE.

La métropole normande de l'industrie drapière vient de faire coup sur coup deux de ces pertes qui laissent un vide apparent à tous les yeux et ne se réparent que lentement.

Fils de l'un des chefs les plus incontestés de l'industrie elbeuvienne, et déjà connu lui-même par d'importants travaux comme par une rare aptitude, M. Augustin Poussin a été enlevé à quarante-trois ans à peine à une nombreuse et patriarcale famille. C'était un homme d'une intelligence prompte et sûre, habile à discerner le vrai du faux dans tout ce qui s'affirmait sous le manteau du progrès. Rapporteur-né des affaires importantes dans les divers conseils, dans les diverses commissions de la cité, il écrivait avec un talent simple et facile, plein de lucidité. Son nom avait retenti dans les grandes expositions en France comme en Angleterre, et jusqu'en Portugal. Catholique aussi exemplaire qu'indulgent, son action était mêlée à toutes les grandes œuvres de perfectionnement moral et de charité. Il avait fondé des cours gratuits à l'usage des classes ouvrières, et la reconnaissance publique est attachée à sa mémoire. Aussi la population tout entière avait-elle concouru à son convoi funèbre.

Au moment du suprême adieu, un juste tribut de regrets a été payé à sa dépouille mortelle par M. Buée, maire d'Elbeuf; M. Henri Quesné, député; M. Turgis, au nom de la Chambre de commerce; M. Adolphe Chennevière, vice-président, au nom de la Société industrielle, et M. Demeulle, secrétaire de cette Société.

Et comme si un funèbre rendez-vous eut été donné, la même assistance était réunie peu de jours après autour de la tombe de M. Mathieu Sevaistre, l'une des premières têtes aussi de l'industrie elbeuvienne, ancien colonel de la garde nationale, homme porté au premier rang par l'opinion publique, quoique toujours enclin à s'effacer.

Sur sa tombe, de touchants adieux ont été prononcés par M. Buée, maire; par M. Quesné, député, et M. Mathieu Bourdon, ancien maire et ancien député.

Digitized by Google

M. Victor Papavoine, chef de bataillon, commandant la garde nationale, a raconté en excellents termes la vie publique du colonel de la milice citoyenne bien digne d'être cité pour modèle. Il a surtout raconté un trait de caractère qui restera gravé dans les annales d'Elbeuf.

Avec un esprit éminemment organisateur, sévère et juste, conciliant sans faiblesse, rigide sans passion, M. Sevaistre avait acquis en peu de temps un incroyable prestige du commandement. Décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1831, il déclara qu'il n'avait point assez fait pour mériter cette distinction, et qu'il n'en porterait les insignes qu'à la tête de la garde nationale, résolution bien gardée qu'on ne parvint à faire fléchir qu'après vingt-et-un ans.

« Que s'était-il donc passé? dit M. Papavoine. Une nouvelle révolution « avait ébranlé les bases mêmes de la société. La guerre sociale paraissait « imminente dans la cité. L'opinion, unanime, désignait Mathieu Sevaistre « comme seul capable de résister à l'orage à la tête de la garde nationale « réorganisée.

« N'habitant même plus Elbeuf, il n'avait point hésité à s'arracher à un « repos peut-être nécessaire pour répondre à cet appel.

« Il avait vaillamment accepté son élection au grade de colonel et repris « son œuvre avec plus de responsabilité et de dangers.

« Il avait maintenu l'ordre, au milieu de circonstances difficiles, sans au- « cune effusion de sang.

« Il avait enfin donné la plus haute expression de son influence et de son « énergie dans cette nuit du 3 au 4 décembre 1851, où réunissant sous sa « main, en moins d'une heure, plus de mille deux cents gardes nationaux, « il préparait la défense de l'Hôtel-de-Ville avec un sang-froid, une pré- « voyance à faire reculer d'épouvante l'émeute prévenue dans ses projets.»

Ce récit, aussi simple qu'animé d'une scène encore présente à tant de mémoires, a excité une émotion unanime.

A la fin de cette douloureuse cérémonie, M. le marquis de Blosseville, ancien député, s'est exprimé en ces termes :

« Après tant de regrets dignement exprimés, après tant de témoignages « aussi honorables que sincères, qu'il soit permis à une amitié de plus « d'un demi-siècle de retarder par quelques paroles l'intant du suprême « adieu!

« L'affluence recueillie qui se pressait sur le passage de notre triste cor- « tége n'a-t-elle pas éloquemment affirmé combien tout Elbeuf était sympa- « thique à celui que nous pleurons?

« Ce n'était pas un courtisan de popularité ; mais ces populations intelli- « gentes et laborieuses qui l'avaient vu à l'œuvre dans une longue carrière

Digitized by Google

« avaient foi en lui. Elles le reconnaissaient à juste titre pour un ami « éclairé, pour un ami éprouvé des bons comme des mauvais jours, guide « sûr et respecté, protecteur bienveillant et ferme. C'était l'homme intègre, « l'homme du devoir, l'homme du plus difficile de tous les courages, le cou- « rage civil.

« Que dire que vous ne diriez, vous, bien mieux de cette droiture dont « nous voyons ici tant d'exemples, mais que nul n'a portée plus haut?

« De ce dévoûment à la chose publique dont il a multiplié les preuves?

« De ce mépris du danger que vous tous avez admiré dans les temps les « plus critiques?

« Aussi quand, par un acte de justice qu'avait devancé l'unanimité de « l'opinion, le signe de l'honneur est venu briller sur le cœur de Mathieu « Sevaistre, la cité entière s'est-elle sentie récompensée et honorée.

« Tandis qu'il reçoit dans un monde meilleur le prix de ses vertus mo- « destes et de ses bienfaits ignorés, nous, qui sommes fiers d'être ses amis, « serrons-nous autour de cette famille désolée qu'il aimait tant et qui est si « digne de lui.

« Cherchons ensemble une pensée de consolation dans une heureuse cer- « titude. Ses nobles traditions seront pieusement suivies, et sa mémoire si « chère sera durable autant qu'elle est déjà vénérée. »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE ROUENNAISE. — MM. TH. MURET, BERNARD ET AVENEL.

Depuis quelque temps, nous sommes en retard avec la nécrologie normande. La mort, au contraire, se montre toujours prête à remplir nos pages. Toutefois, c'est avec regret que nous avons omis d'enregistrer à son terme la mort de M. Théodore Muret, publiciste, romancier et auteur dramatique bien connu non seulement en Normandie, mais encore dans la France entière. Cet enfant de Rouen est décédé au mois de juillet de cette année, dans un âge encore peu avancé (cinquante-huit ans) et au plus fort de ses travaux littéraires et polémiques. Nous espérons donner sur lui une notice un peu détaillée ; mais nous serions heureux de la recevoir de la plume exercée de quelque ami de notre écrivain normand.

La seconde perte qu'ait faite notre Haute-Normandie est dans la personne de M. Benjamin-Théodore Bernard, peintre-verrier, décédé à Rouen, le 10 septembre 1866, à l'âge de cinquante-sept ans. C'était un homme fort remarquable dans son art et qui avait beaucoup grandi depuis vingt et quelques années qu'il habitait notre cité métropolitaine. Le contact avec des hommes de mérite tels que MM. Barthélemy, Desmarest et Robert, avait secondé les excellentes aptitudes de ce peintre véritablement né artiste.

M. Bernard a marqué sa trace par tout le diocèse de Rouen, et un grand nombre d'églises neuves ont été vitrées par lui dans un tact irréprochable. Plusieurs vitreries anciennes ont été réparées par lui avec un goût et un savoir incontestés. Nous espérons donner prochainement une notice sur ce restaurateur de la peinture sur verre en Normandie. Un de nos meilleurs collaborateurs se chargera de recueillir, auprès de nos architectes chrétiens, la liste des églises pour lesquelles M. Bernard a travaillé et les meilleurs renseignements sur le mérite des produits dont il a enrichi notre province. M. Bernard était né à Villers-lès-Roys (Somme), le 3 juin 1809.

Il est, enfin, un troisième nom que nous devons inscrire dans nos colonnes, c'est celui de M. le docteur Avenel, décédé à Rouen, le 7 du présent mois. Médecin distingué dans son art, M. Avenel était secrétaire du conseil de salubrité de notre département. Membre depuis nombre d'années de la Société d'Emulation et de l'Académie des Sciences de Rouen, il avait présidé cette dernière Compagnie après en avoir été longtemps le trésorier. C'était un homme laborieux, et nous possédons de lui un certain nombre d'écrits qui rentrent dans le cadre de sa profession, mais dont quelques-uns ont aussi une couleur d'érudition et un caractère de recherches historiques.

Dans cette catégorie, nous plaçons surtout *Le Collége des médecins de Rouen*

Digitized by Google

ou Documents pour servir à l'histoire des institutions médicales en Normandie, in-8 de 11 et 359 p. Rouen, Péron, 1847.

C'est là l'œuvre capitale de M. Avenel ; les autres travaux ne sont guère que des brochures. Dans le nombre, nous citerons son *Discours de réception à l'Académie de Rouen*, in-8 de 20 p. Rouen, Baudry, 1839. — Une *Notice sur la vie et les travaux de Guill. Dubuc, chimiste à Rouen*, insérée dans le *Précis* de l'Académie de 1838. Dans ce même recueil parurent aussi, la même année, des *Notes statistiques de police médicale, d'hygiène et de médecine légale.*

Sa collaboration au conseil de salubrité nous a valu, en 1830 et 1831, dans les *Bulletins de la Société d'Emulation*, un *Rapport sur les conseils d'hygiène*, puis un *Deuxième rapport sur l'établissement d'un Conseil de salubrité publique à Rouen et dans le département de la Seine-Inférieure.*

Enfin, l'institution étant réalisée, M. Avenel publia, de 1830 à 1851, une partie des *Rapports généraux* adressés à M. le préfet sur les travaux du conseil de salubrité de la Seine-Inférieure.

Tels sont, d'après le *Manuel du Bibliographe normand* de M. Frère, les principales publications du docteur Avenel.

L'abbé Cochet.

RECTIFICATION.

Dans l'article philologique de M. Lehéricher, le lecteur est invité à substituer à ce qui est écrit la phrase suivante :

« Rester le bec dans l'eau » signifiant demeurer sans réponse, est une locution dont l'origine nous échappe et qui a pour équivalent « être à quia. »

ANNONCE.

VIENT DE PARAITRE :

AVRANCHIN HISTORIQUE ET MONUMENTAL

1re vol. in-8. — Prix : 6 fr. — Avranches, chez Henri Tribouillard.

Rouen.—Imp. E Cagniard

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES.

LES ANCIENS VIGNOBLES

DE LA NORMANDIE

Bien des fois déjà a été traitée la question de la vigne en Normandie. Dès le siècle dernier, Noël de la Morinière avait écrit sur ce sujet un mémoire qu'il dut communiquer à l'Académie de Rouen ; mais nous ignorons s'il a jamais été publié. De nos jours, MM. de Beaurepaire, de Rouen (1), Canel, de Pont-Audemer (2), et de Bonnechose, de Bayeux (3), ont esquissé quelques portions de ce grand tableau ; mais personne, ce me semble, n'a traité ce sujet d'une manière plus profonde et plus large que M. Léopold Delisle, qui, dans tout ce qu'il fait, ne laisse presque rien à glaner aux autres. Il faut voir dans le fidèle portrait qu'il nous a tracé de l'agriculture en Normandie, au moyen-âge (4), tout ce qu'il raconte des vignobles de notre province au temps de la féodalité. Nous-même, il y a plus de vingt ans, nous avons aussi agité cette matière (5). Nous

(1) De Beaurepaire, *Revue de Rouen*, année 1852, p. 57-64. — *Notes et documents concernant l'état des Campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen-âge*, p. 105-116, in-8°, Evreux, 1865.

(2) A. Canel, *Blason populaire de Normandie*, t. Ier, p. 124-132.

(3) De Bonnechose, *Recherches hist. sur les progrès de l'hort. et de l'étude de la botan. dans le Bessin*, dans les *Mém. de la Soc. d'Agric. des Sciences, Arts et Bell.-Lett. de Bayeux*, 1844, p. 197-249.

(4) L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'Agric. en Normandie au moyen-âge*, p. 419-470.

(5) *Culture de la vigne en Normandie*, in-8° de 18 p. Rouen, Péron, 1844, extrait de la *Revue de Rouen* de juin 1844, et *Bull. de la Soc. d'Emul. de Rouen*, année 1844.

Digitized by Google

essayons aujourd'hui de compléter notre esquisse d'alors, ajoutant les nouveaux traits que nos études, nos voyages et nos observations nous ont permis de recueillir.

D'après les témoignages les plus imposants et les plus autorisés, la vigne nous viendrait d'Orient comme nos fleurs, comme nos fruits, comme la civilisation elle-même. De bonne heure, elle s'introduisit en Italie et en Sicile, où l'on assure que déjà elle se trouvait à l'état sauvage. Il est probable qu'elle monta rapidement vers les Alpes, et qu'elle pénétra vite dans les Gaules, puisque nous voyons une goutte de vin figurer aux noces de Patta, fille d'un roi celte de la Méditerranée, avec le chef des Phocéens qui fondèrent la colonie de Marseille (1).

La vigne se naturalisa aisément dans le sol de notre patrie, que la nature semblait avoir fait pour elle, et où elle devait acquérir si grande renommée et si complet développement. Une preuve que l'on pourrait citer entre mille de l'importance de l'industrie viticole de la Gaule à l'époque romaine, c'est que d'anciens auteurs attribuent à nos pères l'invention des tonneaux de bois pour renfermer leurs vins. (*Galli*) *circà Alpes vina ligneis vasis condunt circulisque cingunt*, dit Pline l'ancien (2). Ce qui confirme cette assertion de l'histoire, c'est une mosaïque qui représente, chargé sur un char, un tonneau de bois cerclé comme les nôtres.

Il paraît bien que la Gaule était riche en vignobles aux premiers siècles de l'ère chrétienne, puisque sous son règne Domitien les fit impitoyablement arracher. Le prétexte de cette cruelle exécution de l'industrie et de la culture, c'était la crainte de l'invasion des Barbares. On redoutait que les Germains ne fussent attirés vers la Seine, la Loire, le Rhône et la Garonne, par l'attrait du vin, toujours si grand chez les peuples primitifs (3).

(1) Henri Martin, *Hist. de France*, t. Ier ; le *Moniteur universel*, du 10 janvier 1859 et du 9 mars 1860.

(2) Pline, *Hist. naturalis*, lib. XIV et XVI.

(3) *Le Moniteur universel*, du 10 janvier 1859. — *Revue numismatique*, nouvelle série, t. III, p. 435-36, année 1858.

Digitized by Google

D'après les historiens, cet état de choses aurait duré deux siècles, et ce serait l'empereur Probus qui aurait permis aux Gaulois, aux Bretons, aux Espagnols, aux Pannoniens et aux Illyriens de replanter leurs vignes et de fabriquer du vin. *Gallis omnibus et Hispanis et Britannis permisit ut vites haberent vinumque conficerent. Ipse Almam montem in Illirico, circâ Sirmium, militari manu fossum, lectâ vite complevit* (1).

A cette nouvelle, la joie fut grande dans les Gaules, et une monnaie commémorative de ce fait important, arrivée jusqu'à nous, semble témoigner de la reconnaissance des peuples pour cet insigne bienfait. Sur cette pièce, rencontrée à Toulouse, en 1858, on voit au revers d'une image de Probus une grappe de raisin accompagnée de ses deux feuilles (2). « Tout le monde sait, dit à ce propos M. Dauban, que Probus permit aux habitants de la Gaule, de la Bretagne et de l'Espagne d'avoir des vignes, et que pour utiliser les loisirs de ses soldats, il leur en fit planter sur les flancs des collines ; la médaille ajouterait donc un fait à l'histoire (3). »

La vigne reprit aisément racine dans les Gaules. Au IVe siècle de notre ère, les poètes nous montrent les fleuves de notre France coulant entre deux coteaux chargés de pampres et de raisins. C'est ainsi qu'Ausone nous peint la Moselle (4) et saint Paulin la Garonne. Julien lui-même nous parle de l'excellence des raisins qui poussaient aux environs de Paris (5).

(1) Flavius Vopiscus, dans le *Recueil des hist. des Gaules* de dom Bouquet, t. 1er, p. 541. — « Vineas Gallos et Pannonios habere permisit, » dit Eutrope dans son *Histoire romaine*, c. IV, ib., id., p. 572. — « Probus Gallos et Pannonios vineas habere permisit, » dit Eusèbe dans la *Chronique* citée par dom Bouquet, t. 1er. — « Probus Galliarum colles vinetis complevit, » ajoute Aurelius Victor dans sa *Vie des Empereurs*, et dans dom Bouquet, t. 1er, p. 567. — *Revue numismatique*, nouv. série, t. III, p. 435-36.

(2) *Revue numismatique*, nouvelle série, t. III, p. 435-36.

(3) Dauban, *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. 1er, p. 429.

(4) *Amnis odorifero juga vitea consista Baccho.*

(5) « *Hiems ejus incolis terræ mitior est..... propterea vites optimæ illic nascuntur..... quin etiam ficus.* » Lettres de Julien, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. 1er, p. 729

Digitized by Google

Grégoire de Tours, l'héritier des historiens romains, a cru devoir nous conserver le souvenir des vignes que l'évêque Ethérius possédait autour de sa ville de Lisieux et dont il jugea convenable de se dépouiller en faveur de l'un de ses clercs (1).

Les agiographes nous montrent nos moines et nos solitaires du VIIe siècle plantant eux mêmes les collines du pays de Caux (2). C'était à tel point que longtemps après la mort de ces pieux cénobites, les chroniqueurs francs admiraient encore l'œuvre de leurs mains sacrées (3). Mais ce fut surtout pendant la période normande que cet enfant des saints porta ses fruits et se développa parmi nous.

Au temps où de nombreux monastères prennent racine sur notre sol nivelé par les barbares, lorsque nos vallées longtemps désertes se couvrent d'abbayes et de prieurés, on voit partout tomber les fo-

(1) Grégoire de Tours parlant d'un clerc du Mans, récompensé par Ethérius, évêque de Lisieux, dit: « *Ei aliquid terræ vinearumque largitus fuisset*, » Greg. Tur., *Histoire ecclésiastique*, livre VI, chapitre 36, édit. Taranne, t. II, p. 478. C'est évidemment à ce passage que fait allusion M. de la Roque, dans un voyage en Basse-Normandie en septembre 1726, dont la relation a été insérée dans le *Mercure de France*. Voici ce passage : « On voyoit autrefois une autre espèce de curiosité auprès de Lisieux, je veux dire des vignes chose rare et presque inutile en Normandie. Grégoire de Tours dit qu'Ethère, évêque de Lisieux, avoit des vignes dans le voisinage de cette ville : Dieu sçait, monsieur, quel vin c'étoit. Il y a encore de petits vignobles dans la paroisse d'Argences, auprès de Caen, dont le vin détestable confirme mes conjectures sur celui de Lisieux. » *Mercure de France*, juin 1727, p. 1346.

(2) « *Quodam enim tempore Ansbertus à climate meridiano distantem à præfato cœnobio passus ferè quingentos hortatu ejusdem viri Dei B. Wandregisilii vineam plantare et excolere cœpit.* » Vita S. Ansberti, apud Boll., c. 1.

(3) La Chronique de Fontenelle, écrite au VIIIe et au IXe siècle, dit en parlant des vignobles de Saint-Milon :

Monstrantur nunc usque arbusta in latere montis ejusdem ac vitiferæ arbores quas ipse proprià manu terræ inseruit necnon et plantæ seu vites quos ipse etiam plantavit et dùm philosopharet excoluit. » *Chron. Fontan.*, c. VI. dans le *Spicilége* de 1787, t. III, p. 200. — La même *Chronique* dit ailleurs : « *A tribus enim plagis id est à septentrionali, occiduâ atque Australi montibus arduis ac frugiferis, Bacchique fertilissimis sylvisque est obsitum condensis.* » Id. c. 1, n° 6. — Ibid., t. III, p. 190.

Digitized by Google

rêts séculaires ; des arbres fruitiers succèdent sur tous les points à ces arbustes sauvages dont vivaient nos pères. De tous côtés les ducs, les comtes, les barons, donnent aux moines des vignes plantées par eux et dont le cloître seul nous a gardé le souvenir.

Déjà, dans un travail imprimé par la Société d'Emulation, il y a juste vingt ans, j'ai montré par toute la Normandie, mais surtout dans la Seine-Inférieure, la vigne couvrant autrefois le sol, traversant les siècles et arrivant prospère et renommée jusqu'aux grands hivers des derniers temps et jusqu'aux mesures fiscales, plus cruelles encore que la glace des pôles. Aujourd'hui, je n'ai rien à désavouer de ce que j'ai retracé dans ces pages. Au contraire, depuis ce premier jalon, j'ai recueilli une foule de faits isolés et peu connus qu'il me tarde de joindre au faisceau que j'ai déjà soumis au public. Ma ruche était faite et elle avait pris corps ; j'ai pu, chaque printemps, lui porter le suc de quelques fleurs nouvelles ; c'est le fruit de ces vingt dernières années que je demande la permission d'offrir à la bienveillante appréciation du lecteur.

Mais avant d'entrer en matière, je veux dire un mot du travail de M. Delisle, le meilleur que l'on ait fait sur cette question. M. Delisle ainsi que l'a fort bien dit un des plus savants antiquaires de la Grande-Bretagne, « n'est le second de personne (1). »

Dans son excellente étude sur l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge (2), ce brillant élève de notre école des Chartes donne les détails les plus intéressants sur la vigne, qu'il ne croit du reste avoir jamais prospéré dans notre province. Le savant auteur, en sa qualité d'enfant du Cotentin, énumère avec une complaisance marquée les titres de cette péninsule normande. Nous, enfant du Pays de Caux, nous connaissons mieux notre contrée et nous insisterons sur elle d'autant plus volontiers que notre compatriote semble n'y avoir pas songé.

(1) M. Ch. Roach Smith, l'auteur des *Collectanea antiqua*.

(2) *Etudes sur les conditions de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, in-8° de 758 pages, Evreux, Hérissey, 1851 (pages 419 à 470).

Digitized by Google

M. Delisle, du reste, sait sur l'industrie vinicole une foule de particularités que nous ne connaîtrons jamais. Non seulement il enregistre les donations de vignobles, mais encore le mode de culture, de vendange, de pressurage et de transport des vins. Rien ne lui échappe, tant est grande la connaissance intime qu'il possède du moyen-âge. Pour nous, hélas ! c'est avec infiniment de regret qu'il nous faut renoncer à ces connaissances variées que l'on puise au sein des archives et au cœur des cartulaires, et que nous appellerons à bon droit *de l'essence de Chartes*.

Avec beaucoup de goût et de tact, M. Delisle partage la Normandie par bassins et distribue nos vignobles par vallées, ce qui nous paraît un excellent système. Il commence par cette large vallée de la Seine dont la partie élevée est encore aujourd'hui couronnée de pampres et de raisins, mais il en cite beaucoup plus sur la rive gauche que sur la rive droite.

Il descend ensuite les vallées de l'Epte et de l'Eure : la première est aujourd'hui stérile, mais la seconde garde encore à son berceau les vignobles de Nonancourt ; il en est peut être de même de la vallée de l'Iton. Celles de la Rille, de la Touque et de la Dive sont veuves de vignes, ainsi que les bords de l'Orne, du Couësnon et de la Sée. Cependant dans le bassin de la Dive, il est un affluent nommé la Muence, qui voit encore mûrir le raisin sur les côteaux d'Argences, le vignoble le plus renommé du moyen-âge (1). Cette propriété privilégiée de l'Abbaye de Fécamp est aujourd'hui le seul point du Calvados qui livre encore des vins au commerce et à la consommation.

Comme nous venons de le dire et de le montrer, M. Delisle parcourt nos vallées en paléographe et une charte à la main. Il nous montre, à l'échelle des âges, la vigne naissant, fructifiant et mourant sur une terre que quelques-uns de nos ancêtres déjà déclaraient

(1) « *Argentiæ vicus qui optimi vini ferax est*, » dit Guillaume de Malmesbury, relatant la donation du duc Richard 1er, *De gestis Reg. Angl.*, lib. II. — Voir aussi *Neustria pia*, p. 213. — *Normaniæ nova Chronica*, p. 2 et 3. — Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 439-440.

Digitized by Google

hostile à Bacchus : *Quia non est Bacchica tellus* (1). Pour nous, nous contentant de notre modeste rôle d'observateur géographique et chronologique, nous parcourons le pays un carnet à la main, et nous montrerons tantôt sur le sol, tantôt dans la tradition, le passage de la vigne dans un pays où le pommier domine et où le jus de la pomme a définitivement remplacé la boisson fermentée de nos pères.

Le premier et le plus pressant besoin qu'aient éprouvé ceux-ci du fruit de la vigne, ce fut pour la liturgie sacrée, sacrifice ou communion. Soit que le peuple communiât alors sous les deux espèces, soit qu'il se contentât des ablutions ultérieures (2), on consommait pour le service de l'autel une beaucoup plus grande quantité de vin qu'aujourd'hui. Au XVIe siècle, la seule abbaye de Saint-Ouen de Rouen recevait annuellement, pour les besoins de l'hôtellerie, de l'église et de l'infirmerie, près de 400 tonneaux de vin (3). Aussi était-ce pour le service de la sacristie du grand monastère de Fécamp que Richard 1er avait donné le vignoble d'Argences, le plus riche de son duché. Jusqu'à la Révolution de 1789, cette vigne resta attachée à l'office du sacristain de l'abbaye aux trois mîtres.

Ce fut aussi pour un motif semblable que Riculfe, archevêque de Rouen, au temps de Charles-le-Chauve, donna à sa cathédrale (vers 872), cinq arpents de vignes, au lieu nommé *les Granges*, dans le Vexin français, et au bassin de l'Oise : « C'étoit, » dit le vieil historien de la métropole, « pour servir à la provision de son église (4). »

Ce fut probablement dans la même intention qu'une grande dame du XIIIe siècle, nommée Adèle, céda aux moines de Saint-Ouen la

(1) L. Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 479-480.

(2) Dans les comptes des fabriques de la ville de Rouen et du diocèse aux XVIe et XVIIe siècles, on voit figurer trois ou quatre fois par an le *vin à communier*. Cette dépense provient de la coutume d'offrir aux fidèles un peu de vin non consacré après la communion.

(3) Delisle, *Etudes sur la classe agricole*, p. 451.

(4) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 560.

Digitized by Google

vigne de Saint-Vivien, que nous supposons avoir été plantée dans un faubourg de Rouen (1).

Déjà à la fin du XIIe siècle, en fondant la poétique abbaye de Bonport, Richard-Cœur-de-Lion, le héros le plus légendaire du moyen-âge, avait donné au naissant monastère les vignes et les vins du Vaudreuil : *Omnes vineas et vina quas habebam in valle Rodolii* (2).

Puisque nous avons trouvé dans la liturgie une des sources de l'histoire pour l'élément qui nous occupe, continuons à suivre la voie qui nous est ouverte. Puisons à cette veine inconnue des arguments d'autant plus frappants qu'ils sont plus démonstratifs et plus inattendus.

Déjà nous avons dit qu'à la Cathédrale de Rouen et dans le diocèse, la bénédiction du vin nouveau se faisait tous les dimanches avant la grand'messe, à partir du 14 septembre de chaque année ; nous avons ajouté même qu'au XIIIe siècle, dans le centre de la France, on avait l'habitude de se servir de vin nouveau le 6 août, jour de la Transfiguration du Sauveur.

Afin de prouver l'abondance des vignobles, nous avons montré les bénédictions dont ils étaient l'objet, les prières et les exorcismes qui les concernaient, lorsqu'ils étaient frappés par des fléaux célestes ou terrestres. Un rituel manuscrit de Jumiéges, rédigé au XIe siècle, range parmi les bénédictions habituelles de ce temps la bénédiction du raisin et du vin : *Benedictio uvæ, benedictio vini.*

Mais voici une coutume plus touchante qui dure encore, quoique la récolte du vin ait cessé ; c'est un pieux souvenir qui a survécu à l'acte qu'il était destiné à sanctifier.

Sur les bords de la Moselle, où, depuis Ausone et Probus, on recueille de si admirables raisins, c'est une vieille habitude de placer une grappe de raisin mûr à la main de Saint-Laurent, dans toutes les

(1) Delisle, *Etudes*, etc., p. 429. — Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 49. — Au faubourg Saint-Hilaire existe encore la *côte de la Vigne*.

(2) *Neustria pia*, p. 896. — *Gallia christ.*, t. XI, *instrum.*, p. 137. — Delisle, *Etudes*, etc., p. 433.

Digitized by Google

églises qui lui sont dédiées. On sait que la fête de saint Laurent, diacre, se célèbre toujours le 10 août de chaque année. En 1857 encore, cette cérémonie a été généralement pratiquée dans les villages rhénans. En 1824 et en 1846, on avait même mis à la main du saint une bouteille de vin nouveau. En 1811, année très chaude, on avait été jusqu'à déposer aux pieds de l'image un petit tonneau de vin frais (1).

C'est évidemment à un débris de coutume semblable qu'obéissent les habitants de Blangy-sur-Bresle lorsque chaque année, le jour de l'Assomption, ils mettent à la main de l'Enfant-Jésus une grappe de raisin nouveau. C'est un reste des offrandes que faisaient en ces jours les anciens vignerons de la Bresle.

Cette pieuse coutume n'était point spéciale à la Normandie pas plus que la culture elle-même. La Picardie, province voisine, possédait aussi l'une et l'autre. Dans les *Ephémérides pohières* que M. le doyen de Poix a mises au jour, il y a quelques années, on voit que le 14 août de chaque année, c'est un antique usage de sa paroisse de placer dans les mains de la Sainte-Vierge une grappe de raisin qu'elle promène avec elle à la procession. « Cette vieille coutume, dit avec raison le savant pasteur, vient probablement du temps où l'on cultivait la vigne en Picardie et où l'on offrait ce tribut comme prémices des vendanges. Dans chaque territoire du canton de Poix, quelques côteaux exposés au levant sont appelés *les Vignes* (2). »

A présent, sortons de l'église et de la sacristie : entrons dans le comptoir du marchand et dans les bureaux du fisc. Consultons sur place les registres des agents royaux, féodaux et municipaux : partout nous recevrons une réponse analogue.

Dans les comptes de la ville de Douai, dit un antiquaire flamand, on voit qu'à la fin du XVe siècle on cultivait encore des vignes dans l'intérieur de cette ville (3).

« A cette époque, dit M. de Beaurepaire, on expédiait du port de Jumiéges les vins de Conihout (3), qui trouvaient du débit en An-

(1) L'*Univers* du 20 juillet 1857, d'après la *Gazette de Cologne*.

(2) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, année 1856, 3e liv., p. 23.

(3) *Revue des races latines*, 4e année, 54e livraison, décembre 1860, p. 653.

Digitized by Google

gleterre et en Flandre. En l'année 1407, qui fut appelée l'année des *grandes gelées*, cinquante-deux nefs chargées de harengs, de vin doux et autres denrées destinées à être vendues de l'autre côté de la Seine, furent arrêtées par la glace dans la *Fosse de Leure*. Le carême approchait et les marchands pouvaient craindre de manquer l'occasion favorable. Les marchandises furent donc transportées par terre : les charriots traversèrent la Seine sur la glace au port de Jumiéges (1). »

« Au XVIe siècle, continue le même auteur, d'après le *Coutumier* de Rouen dressé sur un plus ancien, il résulte que les vins de Freneuse et de Conihout, ne payaient aucun droit de muéson et de choix à la vicomté de Rouen (2). »

« A Oissel, dit-il ailleurs, la culture de la vigne était florissante à une époque reculée. On n'y a renoncé qu'au XVIIe siècle. Une charte de 1261 mentionne, dans cette localité illustrée par un manoir du Roi, le vignoble de Fécamp, autrefois à *Vincent d'Olli*, ceux de Jean Commin et Pierre Letavernier. Les dernières pancartes de la vicomté de l'Eau de Rouen mentionnent encore le vin d'Oissel (3). »

Un aveu de Madame Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, dame de Cany-Caniel, rendu le 1er octobre 1542, indique dans le dénombrement de cette dernière terre les « afféraiges de vins vendus par les détenteurs d'icelle chastellenye, avec le gallonnaige qui est pour chacun muid ou poinçon de vin, ung gallon de vin (4). »

Les anciens registres de compte nous apprennent que l'on faisait du vert-jus avec les grappes des vignes de Déville et des jardins de Rouen. Ceux de l'abbaye de Saint-Wandrille, pour les années 1513-1515, vont jusqu'à nous donner la recette et le prix de facture de cette boisson populaire.

Ainsi, le 9 septembre, on paye « 2 sous 6 deniers à deux hommes « qui cueilloient les grappes de la vigne de Rouen où il y eust deux

(1) De Beaurepaire, *De la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 28-29.

(2) De Beaurepaire, *De la Vicomté de l'eau de Rouen*, p. 24.

(3) De Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des Campagnes*, p. 110.

(4) Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 53.

Digitized by Google

« barils de vert-jus. » On donne deux sous « pour leurs despens « et pour ceulx qui leur aideront à cueillir et à le faire et porter au « pressouer. La fachon du dit vert jus coûtait 6 *s.* 8 *d.* pour ceulx à « qui est le pressouer pour le piler et faire le marc et le tirer. » « On ajoutait 2 sous à ung brouettier pour porter les grappes et rap- « porter le dit vert jus. » Enfin, on donnait 13 deniers « pour sel à « le saller (1). » On voit qu'il ne tient qu'à nous de ressusciter le vert-jus de nos pères ; il aurait aujourd'hui peu de succès.

Mais ce sont nos excursions archéologiques qui nous ont fourni le plus grand nombre d'arguments en faveur de notre thèse. Nous prions le lecteur de nous suivre dans nos courses à travers le département ; nous espérons que le charme du voyage l'empêchera d'en sentir la fatigue.

Les bords enchanteurs de la Seine présentent à chaque pas des coteaux et des champs où le souvenir des vignobles s'est perpétué. A Caudebec-lès-Elbeuf, cette vieille ville romaine, le quartier le plus fécond en ruines porte le nom de *Vignette* (2). Chose étonnante, les vignes ont presque toujours recouvert les cités et les villas antiques. On en a la preuve, en Normandie, dans la forêt de Brotonne et à Tour en Bessin (3). Pour le reste de la France, nous pouvons citer Lanuejols, dans la Lozère (4), Châteaubleau, dans Seine-et-Marne (5), et jusqu'aux anciennes Arènes de Paris (6).

(1) De Beaurepaire, *Notes et documents*, p. 109-110.

(2) *Sépult. gaul., rom., franques et normandes*, p. 99-100. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 400 ; 2e édit., p. 219.

(3) A Tour, près Bayeux, dans l'herbage nommé *la Vignette*, on a trouvé, en 1862, des ruines romaines et des tombeaux. Villers, *Rev. des Soc. savantes*, 3e série, t. 1er, p. 167-168.

(4) A Lanuejols, lieu tout romain, on voit un aqueduc antique au lieu dit *del Vignol*. *Congrès archéologique de France*, séances générales de 1857, p. 118.

(5) A Châteaubleau, près Nangis, un édifice antique, qui fut peut-être un théâtre, est appelé le *château de la Vigne*. Bourquelot, *Bulletin de la Soc. Impériale des Ant. de France*, de 1858, 4e trimestre, p. 158.

(6) Dans un acte de 1309, on lit : « *Tria quarteria vineæ juxtà muros villæ Parisiensis, in loco qui dicitur ad Arainas.* » *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, année 1858, 4e trimestre, p. 167.

Digitized by Google

Rapprochement assez frappant ! à Caudebec-en-Caux, le *Lotum* des Itinéraires, la colline où fut autrefois le cimetière romain porte aussi le nom de *côte de la Vignette*.

Nous avons dit que les monastères aimaient les vignes. Elles leur étaient si nécessaires, que moines blancs ou noirs établirent des vignobles jusqu'au dedans de l'enceinte monastique. C'est ainsi que le cadastre moderne et la tradition ont conservé le nom de *Vignes* aux jardins du Valasse et de Jumiéges (1).

Les vignes, du reste, semblent n'avoir pas voulu quitter les rivages fortunés de la Seine. A Villequier, sur le coteau qui domine l'église, est un bois tout rempli de vignes sauvages. Le 12 juin 1850, je les ai vues en fleurs et promettant des fruits. Quels fruits peuvent donner ces pampres rustiques ? Nous pourrons peut-être l'apprendre. A Quevillon, dans le bois de Belestre, je tiens de M. Leprevost qu'au *triége de Bellevue* tout un plant de vignes existe encore sous le *taillis*. Ce plant fleurit tous les neuf ans, après la coupe du bois. Les fruits en ont été cueillis par M. Leprevost lui-même, qui les a soumis à l'examen de M. Arago. Le savant académicien y a reconnu l'espèce du *petit raisin gris*, qui se cultive encore aux environs de Vernon.

M. Curmer, qui possède une propriété à Saint-Georges-de-Boscherville, conserve dans ses archives le bail d'un vigneron passé pour un vignoble normand.

Les riants coteaux d'Hénouville, qui couronnent la vallée de la Seine, ont encore vu, au XVIIe siècle, leurs sommets fraîchement plantés de vignobles par l'abbé Antoine Legendre, l'ami du grand Corneille et l'intendant des jardins de Louis XIII. Cet horticulteur éminent, qui inventa l'espalier, qui nous a donné tout un Traité sur les arbres fruitiers, avait planté la lisière de la forêt de Roumare et établi un vignoble à peu de distance de son vieux presbytère d'Hénouville, sur un terrain concédé par le Roi lui-même (2). On montre encore aujourd'hui le bosquet étagé qui perpétue le nom de l'abbé Legendre, digne et véritable souvenir d'un Lenôtre champêtre.

(1) Deshayes, *Hist. de l'abbaye royale de Jumiéges*, p. 10. — Canel, *Blason populaire de la Normandie*, t. 1er, p. 129.

(2) De Beaurepaire, *Notes et Documents*, p. 107.

Digitized by Google

Les grottes de *Caumont* et les carrières du *Val-des-Leux* retentirent autrefois du chant des vendangeurs. Sur les collines qui côtoient le fleuve on voit des lignes de pierre que l'on croit provenir d'anciens vignobles. Pour le prouver, on cite au *Val-des-Leux* une *côte de la Vigne*.

A travers les prairies du pays de Caux les vignobles sont nuls; mais dans ces gracieux vallons qui découpent nos vastes plaines on trouve çà et là des côtes et des champs de la *Vigne*.

A la source de la Durdent, sur des côteaux aujourd'hui couronnés de hêtres, on m'a montré, en 1849, au territoire de Saint-Riquier-d'Héricourt, une côte exposée au midi, que l'on nomme encore *la côte de la Vigne*. A Saint-Martin-Osmonville, là où la Varenne commence à serpenter dans sa vallée forestière, on cite *le bois de la Vignette* (1). Il en est de même à Graval, à la naissance de l'Eaulne. Dans la ferme qu'occupait naguère M. Desquinemare est *le bois de la Vigne*, reste de vignobles disparus (2).

Dans le bassin de l'Yère, où prospère aujourd'hui le houblon, si capricieux dans sa culture, on vit jadis s'élancer des vignes. Le vin bouillonnait là où écume à présent la moderne cervoise. Foucarmont si connu par sa bière, montre dans l'enceinte du bourg la *rue* et le *ruisseau de la Vigne*, serpentant sur une terre formée avec la poussière des siècles. A Cuverville-sur-Yère est la *sente des Vignes*, qui se dirigeait vers Longroy, où tout à l'heure nous retrouverons des vignobles.

Mais ce qui a droit de surprendre, c'est que dans la vallée de la Bresle, la plus septentrionale de ce département, nous recueillons le plus de traces vivantes du passage de la vigne. On dirait que le voisinage de la forêt d'Eu a été favorable à la production du vin. A la vue de toutes ces preuves monumentales, on serait tenté de croire que le nom de Vinevaulx, que porte cette forêt dans les romans de

(1) Leroy, *Histoire de la commune de Montérollier*, p. 56.

(2) L'abbé Decorde, *Un coin de la Normandie*, dans la *Revue de Rouen*, d'octobre 1846.

Digitized by Google

chevalerie du XIIIe siècle, lui vient de ses vignobles et de ses vallons (1).

A Guerville, au hameau de la Babost, sur le penchant de la côte de Bazinval, on montre encore *le clos de la Vigne*. Un octogénaire, décédé en 1823, assurait même avoir goûté du vin du crû. A Pierrecourt, est le *hameau de la Vigne*. A Longroy, on trouve la *côte-rôtie*, qui paraît à M. Darsy un nouvel indice de la culture de la vigne dans nos cantons (2). Dans ce même village on nous a montré un sentier qui se dirige vers Guerville et que l'on nomme le *sentier des Vignes*.

Ainsi que nous l'avons déjà dit en parlant de Poix, la vigne a été cultivée en Picardie. A Gamaches, est la *rue de la Vignette*, et, en 1859, M. Darsy, notaire dans ce bourg, exposant à la Société des Antiquaires de Picardie le fruit de ses études sur les communes de ce canton, faisait remarquer que dans les anciennes archives des mairies on parle de la taxe du pain, de la bière et du vin. Puis il ajoute : « Remarquons en passant que le vin y figure pour une grande part; ce qui joint à la dénomination d'un certain nombre de lieux, semble indiquer que la vigne fut longtemps cultivée dans notre Picardie, avec plus ou moins de succès (3). »

La vigne avait franchi bien au-delà de la Picardie et de l'Artois ; elle avait pénétré jusque dans la Flandre et la Belgique : « Le nom de plusieurs de nos villages flamands, dit un correspondant de la *Revue des Races latines*, tels que Préavin, Roisin, Halluin (salle au vin); l'expression de *pot de vin* conservée dans les baux, une presse au vin trouvée à Tournay, tout cela n'est-il pas l'indice que la vigne fut longtemps cultivée dans ce pays? » « Raconterai-je, disait Gervais, archevêque de Reims, en parlant de l'état florissant de la

(1) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. II, p. 207-222. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 367.

(2) Darsy, *Description archéologique et historique du canton de Gamaches*, dans le t. X. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, p. 387.

(3) Darsy, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t XV, p. 184. — Bulletin de la même Société, année 1857, n° 1er, p. 295.

Digitized by Google

Flandre sous Béaudouin-le-Pieux, au XIe siècle, raconterai-je que ces peuples te doivent le don du vin, qui leur était inconnu ? Afin que rien ne manquât aux habitants de tes provinces, tu parvins à apprendre aux laboureurs à cultiver la vigne (1). »

Nous avons même deux traités complets du savant et regrettable M. Schayes, de Bruxelles. Dans ces deux travaux, publiés à dix ans de distance, l'auteur prouve surabondamment que la vigne était cultivée dans toute l'ancienne Belgique, aussi bien sur l'Escaut que sur la Meuse (2). Aujourd'hui on le démontre également pour la Grande-Bretagne, qui, du reste, est renfermée dans l'édit de tolérance de Probus. Les archéologues arrivent à prouver par leurs découvertes les assertions des historiens romains et des chroniqueurs du moyen-âge (3).

Il nous resterait un mot à dire sur la manière dont la vigne était traitée chez nos pères. Il paraît bien que nos contrées ne la cultivaient pas en échalas, mais en *hautains*, comme cela se fait encore aujourd'hui dans la Sicile, la Pouille et les environs de Naples. Expliquons ce procédé : dans la Pouille, il consiste à planter des peupliers en quinconces, sur lesquels grimpe la vigne, pour s'élancer ensuite d'un arbre à l'autre, les enlaçant ainsi de ses pampres et formant d'immenses berceaux. Ces berceaux s'étendent à perte de vue. Sous eux, les agriculteurs récoltent des légumes des différentes saisons (4). Ce mode de culture est bien ancien en Italie ; il était connu des Romains, et c'est de lui qu'Horace dit dans ses Odes :

« Ergo, aut adulta vitium propagine
Altas maritat populos, etc. (5). »
« Aut vitem viduas ducit ad arbores (6). »

(1) *Revue des Races latines*, 4e année, 54e livraison, décembre 1860, p. 653.

(2) Schayes, *Sur la culture de la vigne en Belgique*, dans le *Messager des Sciences et Arts de Belgique*, année 1833. — Id. *Sur l'ancienne Culture de la Vigne en Belgique*, 2e article. Ibid., année 1843.

(3) Roach Smith. *The archæology of horticulture* dans les *Collectanea antiqua*, vol. VI. part. 11, p. 81-109.

(4) *Le Moniteur universel* du 15 février 1855.

(5) *Horatius*, Epod., Od. 2.

(6) *Id.* Od. 5, lib. IV.

Digitized by Google

Il se passait quelque chose de semblable dans l'ancien pays de Caux, au rapport du curé de Menneval, témoin oculaire des faits qu'il raconte. Parlant de la vigne en Normandie, au temps de Louis XIII, Gabriel Dumoulin s'exprime en ces termes : « Dans les cantons orientaux de cette province, comme à Vernon, Pacy, Evreux et Ménilles, se font de bons vins, et principalement aux années chaudes et sèches, et passeroient bien pour du meilleur françois. Pour les vins qui croissent près d'Argences et à quelques lieues vers Avranches, ils sont si verds qu'on leur préfère le *collinhou* que les Cauchois tirent des vignes attachées à leurs arbres, puisque le proverbe des anciens disoit :

« Le vin trenche-boyau d'Avranches,
Et le rompt-ceinture de Laval
A mandé à Renaud d'Argences
Qui collinhou aura le gal (1). »

Ce passage d'un auteur qui écrivait au commencement du XVIIe siècle semble nous laisser entendre que la vigne était généralement cultivée dans la Haute-Normandie, quoique avec un inégal succès.

Un grave historien de nos jours a rencontré aussi cette culture dans des recherches qui paraissent bien étrangères à notre sujet. M. Floquet, nous racontant dans un ouvrage devenu célèbre les péripéties du Parlement en Normandie, qui était mêlé à tous les intérêts de la province, nous le montre contrôlant les impôts exagérés dont on chargeait l'industrie viticole. Ces entraves fiscales *étaient* telles, que la victime dut périr sous leurs étreintes. C'est du moins l'opinion du savant historien à qui nous sommes heureux de laisser un moment la parole.

« Le fisc, préludant sous ce règne aux innombrables et ruineuses inventions du règne de Louis XV, imposait tout ce qui « pouvait être imposé, même ce qui aurait semblé ne le devoir *être*

(1) Gab. Dumoulin, *Description historique générale de Normandie*, p. 7, in-folio, 1631.

Digitized by Google

« jamais ; ruinant par là diverses branches de commerce, florissantes « jusqu'à cette époque, mais qui bientôt ou languirent ou périrent, et « dont même, à la fin, on ne sut plus le nom. Alors, par exemple, « fut porté, en Normandie, un coup mortel à la culture de la vigne, « culture depuis longtemps active dans notre province, malgré la « froideur et l'humidité de la température, au point que, dans une « déclaration du 2 mars 1511, Louis XII se félicitait « de ce qu'en « Normandie il voit de présent, plus grande foisson et abondance de « vins qu'auparavant, à cause que plusieurs gens dudit pays s'y es- « toient appliquez (1). » Même la nécessité de laisser aux Normands « le temps de faire bien leurs vendanges et négociations à ce re- « quises » fut un des motifs qui firent reculer aux derniers jours « d'août, pour finir à la Saint-Martin, les vacances du Parlement, « dont l'édit de 1499 avait fixé l'ouverture en juillet et la fin aux « premiers jours d'octobre (2).

« Le vin normand étant médiocre et se vendant à bas prix, fallait- « il le grever de taxes immodérées qui, ne l'amendant pas, ne « pouvaient que détourner les acheteurs d'en demander et les vi- « gnerons de se livrer sans profit, à une coûteuse, ingrate et péni- « ble culture ? Sous Louis XIII donc, furent arrachés en Normandie « des vignes sans nombre, « les vignerons ne faisant par leurs frais, « à cause du grand nombre des imposts qu'il falloit qu'ils payassent « pour leur vin (3) » de celui entre autres de l'*écu par tonneau de mer*. « La *Muse normande*, miroir aussi fidèle que bien des histoires du « temps, où furent écrits les *chants royaux*, dont elle est remplie, « nous montre les vignerons de Vernon et de tout le pays d'alentour « rebutés de l'impôt de l'*écu par tonneau*, déplorant leur gain réduit « à *un franc* ou *deux* ; disant *adieu à leurs paniers et serpettes*, et abattant « leurs échalas. A cet impôt d'autres vinrent bientôt se joindre ; le « poète montre les villageois arrachant leurs vignes et jetant leurs

(1) Edit. de Louis XII sur les vacances du Parlement de Normandie 2 mars 1512.

(2) Edit d'érection de l'échiquier perpétuel, avril 1499.

(3) *Muse normande*, p. 92 et 156.

Digitized by Google

« paniers, hottes, serpes et corbeilles, « puisque l'impost en a « *meilleur lot.* » Je *sois pendu*, s'écriaient-ils pleins de rage, si je « plus retaillant ton branchage; » et alors enfin on vit « les « à vignes changées en jaquière (1).

« Le Pesant de Bois-Guilbert, soixante ans plus tard (2), remarq « cette décadence, en Normandie, de la culture de la vigne, et « trouve aussi la cause dans l'excès des impôts dont on a grevé s « produits (3). »

Nous terminons ici notre œuvre de résurrection et de vie. Nous avons essayé de tirer de la nuit du tombeau cet autre Lazare. Nous espérons l'avoir montré plein de force et de vigueur aux siècles moyens de notre histoire, à cette époque mystérieuse et cachée où la culture défrichait notre sol et où l'architecture couvrait notre terre d'un blanc manteau de châteaux et d'églises.

Partout nous avons fait voir une coutume, un nom, un écrit, restés là pour indiquer la marche de cette fille de Noé à travers les âges écoulés. Chacune de nos collines semble avoir gardé une pierre d'un tombeau déjà deux ou trois fois séculaire.

Nous laissons au lecteur le soin de choisir parmi les meurtriers du Bacchus normand celui auquel il jugera convenable de donner la préférence. Pour l'un ce sera la main avide du fisc, pour l'autre la dureté presque fabuleuse des hivers de 1684 et de 1709. Quelques-uns allègueront le refroidissement progressif du sol ou de la température, d'autres enfin le déboisement des plaines et la destruction des forêts.

Il y en aura peut-être qui, avec le peuple, invoqueront les fléaux du ciel : ils auront recours à ces nuées de sauterelles et d'oiseaux sauvages, véritables plaies d'Egypte au petit pied, dont nos légendes, nos traditions et jusqu'à nos monuments, ont gardé le souvenir.

Mais nous croyons que le plus grand nombre s'en prendra au développement du commerce et à la grande facilité des moyens de

(1) *Muse normande*, p. 92 et 156.

(2) *Le Détail de la France sous le règne présent* (année 707), p. 52, 53.

(3) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, tom. IV, p. 478-480.

Digitized by Google

transport, au rapprochement des provinces par la création des routes et des canaux, à la liberté des fleuves et des rivières, et surtout à l'abaissement des barrières nationales par la suppression des montagnes et des océans.

Pour nous, quelle que soit la version que l'on suive, il nous suffira d'avoir fait apparaître la vigne sur nos anciens coteaux et de pouvoir dire avec le poète, en montrant les traces de son bienfaisant passage ;

« C'était là qu'elle n'est plus. »

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

HISTOIRE MONASTIQUE

L'ÉCOLE DU BEC

SOUS

LANFRANC.

(FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE L'ABBAYE DU BEC)

1045-1065.

Lanfranc, devenu prieur de son monastère, ouvrit, en 1045, cette fameuse école du Bec qui fut, pendant cinquante ans, la plus célèbre de l'Europe et le centre du progrès intellectuel et philosophique en Occident.

En se consacrant de nouveau à l'enseignement, l'illustre italien, devenu si modeste depuis sa conversion, ne recherchait point le brillant succès qui l'attendait; il ne se proposait que d'instruire les moines ses confrères, par obéissance pour Hellouin, son abbé, ou, tout au plus, d'ouvrir une de ces écoles monastiques, si communes dans l'ordre de Saint-Benoît, où la jeunesse du pays venait ordinairement se former à la science et à la piété.

Son but se trouva bientôt dépassé; dès qu'on sut que le brillant professeur de Pavie et d'Avranches était remonté dans sa chaire, un mouvement rapide et en quelque sorte électrique, remua et entraîna tous les hommes studieux vers le Bec.

« Lorsque ce fait fut connu, dit l'éditeur de Guillaume de Jumiéges, la renommée le répandit en tous sens, et la très grande réputation de cet homme fit bientôt connaître dans toute la terre et le

Digitized by Google

monastère du Bec et son abbé Hellouin. Des clercs, des fils de ducs, des maîtres très renommés des écoles de latinité, de puissants laïques, des hommes d'une grande noblesse, accoururent de toutes parts. »

Cet immense empressement s'explique par la disposition où se trouvaient les esprits dans la seconde moitié du XIe siècle. Après tant de guerres, de ravages et d'invasions, un amour incroyable pour les études se manifestait dans toutes les contrées de l'Europe. On vit alors s'élever partout des maîtres et des écoles, soit cléricales, soit monastiques. La Normandie elle-même n'en était point dépourvue ; elle comptait dans ses monastères un certain nombre de religieux instruits. De la seule maison de Fécamp, restaurée par un autre italien, Guillaume surnommé de Dijon, nous voyons sortir en ce siècle, Gilbert Ier, abbé de Conches ; Durand du Neubourg, premier abbé de Troarn, qui combattit plus tard à côté de Lanfranc, les erreurs de Béranger ; et Vital, abbé de Bernay, que le Conquérant voulut avoir près de lui à Westminster. A Fontenelle, vivaient Isambert, depuis abbé de la Trinité-du-Mont, et Amfroy, l'organisateur de l'abbaye de Préaux. Jumiéges possédait au nombre de ses moines un des premiers historiens de la Normandie. Il est vrai que la majorité des habitants de cette province, adonnés aux armes, comme leurs ancêtres, négligeaient l'étude et la culture des lettres. C'est en ce sens qu'il faut entendre un endroit d'Orderic, où il apprécie convenablement d'ailleurs, et le genre de Lanfranc et l'importance scientifique de son école.

« Sa prudence et ses soins vigilants, dit-il, ne tardèrent pas à enrichir le couvent du Bec et à l'élever à une splendeur remarquable. Pendant que sa discipline, à la fois sévère et douce, gouvernait le collége de ses frères, et que, par d'humbles et utiles conseils, il dirigeait le saint abbé Hellouin, nouveau moine étranger ; pendant qu'il se mortifiait par l'éloignement des vices du monde, et travaillait de toutes ses forces aux choses intérieures et supérieures, Dieu qui voit toutes les pensées, lui prescrivit de poser la lumière sur le candélabre et d'illuminer, comme il convenait, la vaste maison du

Digitized by Google

Seigneur. Facile à l'obéissance, tiré du repos claustral, il devint maître, et fit briller dans ses instructions toutes les richesses des lettres philosophiques et divines. Il était très habile à résoudre les questions les plus épineuses des unes et des autres. Ce fut sous un tel maître que les Normands reçurent les premières notions de la littérature, et c'est de l'école du Bec que sortirent tant de philosophes éloquents dans les sciences divines et dans celles du siècle.

« En effet, auparavant et du temps des six premiers ducs de Neustrie, aucun Normand ne se livrait aux études libérales, et l'on ne pouvait trouver de docteur jusqu'à l'époque où Dieu, qui pourvoit à tout, fit aborder Lanfranc sur les rivages de la Normandie. La réputation de son savoir fut bientôt connue dans toute l'Europe. Ce qui fit que de France, de Gascogne, de Bretagne et de Flandre, on accourut en foule à ses leçons.

« Pour connaître tout le génie admirable et les talents de Lanfranc, il faudrait être Hérodien, dans la grammaire ; Aristote, dans la dialectique ; Cicéron, dans la rhétorique ; Augustin et Jérôme, et quelques autres Docteurs de la loi et de la grâce, dans les saintes Ecritures. Lorsqu'Athènes était florissante et se faisait remarquer par l'excellence de son enseignement, elle eut honoré Lanfranc en tout genre d'éloquence et de discipline, et eut désiré s'instruire en recevant ses sages préceptes. » (1)

Un autre historien anglo-normand s'exprime à peu près comme le moine de Saint-Evroult « La réputation de Lanfranc, dit Guillaume de Malmesbury, pénétra jusqu'aux plages les plus reculées de la latinité, et le Bec se transforma en un vaste et célèbre gymnase littéraire. » (2)

Les historiens qui nous font, en général, un tableau si brillant de l'habileté du Prieur du Bec et de la célébrité de son école, ne nous ont laissé sur cette importante académie du moyen-âge, presque aucune de ces particularités intimes qui satisfont une légitime curiosité. Un anglais qui écrivait sous Philippe-Auguste, Gervais de Tillis-

(1) Orderic Vital, liv. IV, traduction Guizot, page 202.
(2) De gestis, liv. I.

Digitized by Google

bery, nous apprend qu'une centaine d'élèves suivaient à la fois les leçons de Lanfranc. Ces élèves payaient à leur professeur une rétribution que celui-ci remettait à Hellouin, son abbé. Le moine de Malmesbury, déjà cité, nous a, de son côté, conservé un trait de malice du docte professeur dont les suites faillirent lui devenir funestes :

« A l'époque où Lanfranc menait la vie monastique au Bec, dit l'historien, et que ses écoliers s'exerçaient aux arguties et aux subtilités de la dialectique, Herfaste, alors chapelain du comte Guillaume, depuis roi, alla visiter ce fameux gymnase avec une suite nombreuse et un grand luxe de chevaux. Lanfranc, dès la première entrevue, reconnut qu'il avait affaire à un savant plus que médiocre. Il lui fit donner un abécédaire. C'était se moquer avec la finesse cruelle d'un italien de la barbare ignorance du visiteur. Irrité de cette plaisanterie, le chapelain obtint du comte que Lanfranc serait chassé du Bec et de toute la Normandie ; mais, grâce à Dieu, l'esprit de Guillaume s'adoucit et le professeur resta. Guillaume Fitz Osbern, favori du duc de Normandie, prit surtout une part active à cette réconciliation. »

Herfaste, d'après l'histoire, était réellement un parvenu d'un génie assez borné. On l'a représenté à tort comme ayant été moine et même professeur au Bec. Dans la suite, il devint évêque d'Herméane ou Norwick, en Angleterre, où il se trouva soumis comme suffragant à ce même Lanfranc qui l'avait si cruellement mortifié. Les deux prélats eurent ensemble des démêlés assez vifs. Nous avons encore plusieurs lettres de Lanfranc à Herfaste, écrites dans le but de lui défendre de persécuter l'abbé de Saint-Edmond, nommé Baudoin, médecin célèbre et ci-devant religieux de Saint-Denis, en France.

Il nous a paru intéressant de rechercher ce qui faisait la matière de l'enseignement de Lanfranc et de quelle nature était l'école ouverte par lui dans les cloîtres du Bec. L'habile maître se bornait-il à l'enseignement des arts libéraux, ou bien professait-il un cours mêlé de philosophie et de théologie ? Enfin, donnait-il au Bec, comme à Bologne et à Pavie, des leçons de droit civil ?

Digitized by Google

Avant de répondre à ces questions, un mot seulement sur l'enseignement du temps : « Le goût des bonnes études était perdu, dit Fleury, l'ennemi systématique de tout ce qui touche au moyen-âge, et on n'était pas encore revenu de l'erreur des savants du neuvième siècle qui, voulant embrasser toutes les études, n'étudiaient rien exactement. On supposait que pour être admis aux leçons de théologie, il fallait avoir appris les arts libéraux, c'est-à-dire au moins la grammaire, la rhétorique, la logique et les autres parties de la philosophie ; et de là nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore (1). »

Ces trois sciences, grammaire, rhétorique et dialectique ou logique, étaient les trois premiers des sept arts libéraux et formaient, réunis, le *trivium*. Il y avait ensuite le *Quadrivium*, qui embrassait la musique ou chant d'église, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie. On rangeait les mathématiques, la physique et la chimie parmi les connaissances occultes. Puis il y avait des écoles spéciales pour la théologie, l'un et l'autre droit et la médecine. Ceci rappelé, il sera plus facile de concevoir une idée du genre d'instruction qui se donnait au Bec.

Il ressort de la lecture attentive des monuments contemporains que Lanfranc, soit par lui-même, soit par quelques-uns de ses principaux disciples, se livrait d'abord à l'enseignement élémentaire des sept arts libéraux en faveur des enfants ou des jeunes gens envoyés à l'abbaye par leurs familles, afin d'y recevoir une éducation convenable. En outre, il devait donner des leçons de théologie, de philosophie transcendante et même de Droit, en faveur de ceux qui avaient terminé leurs études et surtout de ces hommes déjà instruits, Normands, Français, Italiens et autres, qui venaient ajouter à leurs premières connaissances en assistant aux leçons d'un maître si justement célèbre.

Voici en preuve de ce double enseignement, un texte tiré de l'histoire d'un intéressant jeune homme voué d'abord par sa noble famille

(1) Cinquième discours sur l'Histoire ecclésiastique.

Digitized by Google

à l'obscurité du cloître, mais que son mérite éleva à une prélature en Angleterre et qui s'est fait un nom par ses écrits.

« Alors venaient en foule audit lieu du Bec et comme à l'envi, un grand nombre de séculiers instruits dans les lettres. Les uns courbaient d'eux-mêmes leurs têtes sous le joug léger du Seigneur et se pliaient humblement à l'obéissance de la vie régulière. Les autres donnaient leurs enfants pour qu'ils fussent initiés par Lanfranc à la philosophie des arts libéraux, et formés par Hellouin à la discipline régulière ; plusieurs s'empressaient de doter noblement le monastère, en lui faisant l'abandon de leurs biens. Parmi eux, l'illustre chevalier Guillaume Crespin, offrit auxdits Pères son fils, nommé Gislebert, encore en bas-âge, afin qu'ils l'élevassent pour Dieu, suivant les prescriptions de la discipline régulière. Avec son fils, le père donna une portion considérable de son patrimoine, à titre d'indemnité pour son entretien. L'enfant formé à la science et à la vertu, par le savoir de ses deux excellents maîtres, fit de tels progrès dans les connaissances divines et philosophiques, qu'il parvint à posséder, dans la perfection, tous les arts qu'on nomme libéraux, source féconde où d'autres vinrent se désaltérer à leur tour lorsqu'il fut devenu parfait religieux. »

Ainsi, le jeune enfant destiné au cloître, outre qu'il apprend, au Bec, tous les arts libéraux, sans exception, est encore formé aux connaissances ou institutions divines qui sont ici distinguées des sciences philosophiques. Or, les *Institutiones divinæ* sont évidemment l'Ecriture sainte et la Théologie. Le jeune oblat, devenu dans la suite un éminent controversiste, n'avait pu apprendre la théologie qu'à l'école du Bec et au pied de la chaire de Lanfranc.

Telle était l'instruction qu'on donnait aux jeunes moines destinés à rester dans le couvent; voyons celle que recevaient les clercs étrangers, pendant leur séjour momentané auprès du professeur. Nous empruntons notre citation à la chronique de Robert du Mont, sous l'année 1117.

« Cette année mourut Yves, évêque de Chartres, homme pieux et d'une grande érudition. Dans sa jeunesse, ce prélat avait suivi les

Digitized by Google

leçons de maître Lanfranc, prieur du Bec, qui enseignait les lettres séculières et divines dans la fameuse école ouverte par lui au Bec. En ce lieu se trouvaient rassemblés beaucoup d'hommes aussi recommandables par l'éclat de leur naissance que par la pureté de leurs mœurs, qui, dans la suite, parvinrent aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'ordre monastique. Plus tard, Yves gouverna le couvent des Chanoines réguliers de Saint-Quentin, à Beauvais.... »

Il demeure donc démontré que le professeur bénédictin faisait un cours d'humanités et un autre de théologie, et que c'est ainsi qu'il faut entendre l'enseignement des lettres divines et humaines dont il est question dans les auteurs contemporains.

A ces deux sciences, le docte prieur joignait-il celle du droit civil dont il avait autrefois donné des leçons dans la célèbre université de Bologne ? Nous le croyons volontiers ; car Lanfranc, légiste profond, avait une connaissance spéciale de la jurisprudence romaine ; on lui attribue sur cette matière des découvertes importantes, et il est bien difficile de croire qu'après l'avoir enseigné la moitié de sa vie, il y ait entièrement renoncé. Ses écrits, d'ailleurs, annoncent une connaissance approfondie du droit canonique, et parmi ses disciples, Yves de Chartres, passe pour avoir été le premier canoniste de son siècle. Un savant moderne, M. Audley, affirme aussi que Lanfranc remplissait au Bec une chaire de droit (1).

Après avoir précisé, autant que possible, l'objet de son enseignement, il nous reste à rechercher quelle méthode employait l'habile maître dans ses leçons de théologie philosophique.

Deux systèmes étaient dès lors en présence, par rapport à l'étude et à l'exposition des vérités catholiques. L'ancienne méthode s'appuyait exclusivement sur l'Ecriture sainte et les écrits des Pères, usant d'un style large, oratoire et un peu diffus. C'était la manière de Platon, et les plus savants docteurs de l'Eglise avaient adopté ce genre de démonstration. Plus tard, s'était introduite une autre méthode empruntée à la philosophie d'Aristote. Celle-ci substituait le

(1) *Influence du Catholicisme sur la Constitution anglaise*, par Audley.

Digitized by Google

raisonnement devenu un art à l'ancienne tradition, et procédait d'une manière toute géométrique, par divisions, définitions et syllogismes. La première méthode a retenu le nom de théologie positive ; la seconde est la fameuse scolastique, si maltraitée par quelques esprits prévenus, mais à laquelle des hommes de génie ont rendu justice.

D'après l'opinion généralement adoptée, saint Jean Damascène, en Orient et Jean Scot Erigène, en Occident, auraient les premiers exposé le Dogme Chrétien à l'aide de la philosophie péripatéticienne. Dans le XIe siècle, la méthode scolastique se propage et envahit toutes les écoles. Il existe entre les auteurs une grande divergence d'opinion sur la date et les propagateurs de cette nouvelle théologie. Les uns nomment Lanfranc, les autres saint Anselme, son disciple, quelques-uns veulent que Roscelin de Compiégne, soit le créateur de la science syllogistique.

En cherchant à éclaircir ce point important de l'histoire de l'enseignement, nous arrivons à constater que la scolastique était en usage dans notre France longtemps avant saint Anselme et Roscelin, et que, dès le XIe siècle, elle était employée dans les écoles concurremment avec la méthode positive. Il ne faut qu'ouvrir le livre de Lanfranc sur l'Eucharistie contre Béranger, pour y trouver la preuve de notre assertion.

Dans cet écrit, composé en forme de dialogue, Béranger fait à son adversaire une objection formulée d'après la logique d'Aristote : « L'affirmation, dit-il, ne pourra exister tout entière si une partie quelconque en est distraite ; c'est l'assertion de saint Augustin en son livre de la Doctrine chrétienne, où il dit : Dans la vérité de son éternité, ce que nous appelons Dieu existe seul d'une manière indissoluble. »

Voici la réponse de Lanfranc : elle nous fera connaître la manière d'écrire de ce savant maître ; son style est sobre de figures et de fleurs, mais il est simple comme il convient à un ouvrage dogmatique ; ses raisonnements sont d'ailleurs pleins de justesse et ses arguments très pressants.

« Vous laissez, dit-il à Béranger, les autorités sacrées et vous

Digitized by Google

recourez à la dialectique. J'aimerais mieux, sur un mystère tout de foi, vous entendre tenir un autre langage et employer, pour vous répondre, des textes sacrés plutôt que les arguments d'un dialecticien. Toutefois, je vous suivrai, même à regret, sur ce terrain, car il ne faut pas que vous pensiez que je n'ai pu vous répondre par impuissance ou ignorance de l'art. On dira peut-être que j'ai été inspiré plus par l'ostentation que par la nécessité. Or, Dieu m'est témoin, et ma conscience, qu'en traitant des choses divines, j'aimerais mieux n'avoir à faire usage ni des questions, ni des solutions de la dialectique. Si la matière en controverse est telle qu'il faille l'éclaircir, d'après les règles de l'art, autant qu'il est en moi, je dissimule l'art afin de ne pas paraître compter plus sur lui que sur la vérité et l'autorité des saints Pères.

« D'ailleurs, en agissant de cette sorte, je ne fais que suivre l'exemple de saint Augustin, qui loue beaucoup cette méthode et l'estime utile et propre à confirmer et à défendre tout ce qui est enseigné par les saintes lettres. Lui-même combattant Félicien, évêque arien, le serrait de si près par l'art du raisonnement, que l'hérétique ne pouvant se débarrasser de ses syllogismes redoublés, se trouva contraint de laisser échapper cet aveu : « Vous employez contre moi « toutes les subtilités d'Aristote, et tout ce que je dis, vous le ren- « versez avec l'impétuosité d'un torrent ! »

Lanfranc reprend ensuite les raisonnements de son adversaire. Il les discute d'après les règles de la dialectique ; il en démêle le paralogisme et montre avec quelle finesse ce prétendu logicien emploie les termes de l'art, sans autre but que de donner à connaître qu'il les savait. « Ces termes d'affirmation, de sujet, de prédical et autres « que vous semez à tout propos, lui dit-il, ne sont bons qu'à faire « croire aux ignorans que vous savez raisonner. Vos raisonnements « n'en sont pas pour cela meilleurs. Vous pourriez les produire sans « ces mots, et nous, sans ces mots, les détruire. »

Tout ce morceau, qu'il nous a fallu tronquer, accuse si évidemment la forme aristotélique, qu'il est inutile d'insister. Maintenant, cette longue citation peut servir à constater trois points assez importants de notre histoire littéraire :

Digitized by Google

1° L'usage de la scholastique, ou si l'on veut de la logique d'Aristote, étaient familiers à Béranger et à son antagoniste : ils s'en servaient dans leurs discussions et dans leurs écoles soixante ans avant saint Anselme et Roscelin. Instruits l'un à Chartres, l'autre à Pavie, l'archidiacre d'Angers et Lanfranc, à une si grande distance, ont appris la même science : ils s'entendent assez pour se combattre et se servent avec aisance des mêmes armes. Cette circonstance prouverait que les œuvres du philosophe de Stagyre étaient étudiées et connues longtemps avant l'époque qu'on assigne ordinairement;

2° Lanfranc, quoique très habile dans ce nouveau mode de discuter, ne l'applique qu'avec répugnance aux controverses théologiques. Il semblait prévoir l'abus qu'on en ferait dans la suite.

Cette sage prévision fait honneur à son jugement. Par sa réserve, l'habile controversiste montre qu'il désirait le maintient de l'antique méthode des Pères, et qu'il n'aurait pas donné dans les excès reprochés avec un peu d'amertume à quelques théologiens des siècles suivants.

3° On peut encore déduire de ce qui a été cité que Lanfranc, dans son enseignement, suivait une méthode mixte, et tenait une sorte de milieu entre l'ancien système encore en vigueur et le nouveau, qui commençait à paraître. Les écrits de saint Anselme, son disciple, prouvent qu'au Bec on finit par suivre le torrent et qu'on n'y demeura pas exclusivement attaché à la méthode positive. C'était suivre les lois d'un sage progrès que de profiter des découvertes modernes et se conformer aux usages de son temps. La scholastique prévalut promptement dans l'école du Bec ; mais une scholastique sage, onctueuse, augustinienne, qui se rapprochait beaucoup de la manière méthodique, abondante et lumineuse des savants qui, dans ces derniers siècles, ont remué les hautes questions de métaphysique et de philosophie.

On ne peut nier que les écrits du disciple de Lanfranc aient beaucoup contribué à la révolution théologique qui fut consommée dans le siècle suivant. C'est en ce sens que saint Anselme et son maître sont regardés par le savant Mosheim comme les véritables fondateurs de la théologie scolastique. Il est certain qu'ils ont les premiers employé l'art du raisonnement et les principes du philosophe grec à la

Digitized by Google

défense de la foi catholique. Jusque-là, Jean Scot et Béranger en avaient abusé contre elle. Cette voie une fois ouverte, il était réservé au génie de saint Thomas d'achever le désarmement de cet arsenal de l'hérésie et de rendre en quelque sorte orthodoxe le philosophe qu'on appelait la terreur des chrétiens.

La naissance de la scholastique catholique à l'abbaye du Bec est très bien indiquée dans le passage suivant de l'abbé Legendre, *Mœurs et coutumes des Français :*

« Ce fut, dit-il, l'orgueil de Béranger et la rivalité subsistant entre lui et Lanfranc, prieur de l'abbaye du Bec, qui firent naître, sans y penser, la théologie scholastique. L'archidiacre ayant professé des erreurs sur l'Eucharistie vers l'an 1047, Lanfranc lui opposa un fort grand nombre de passages, tant des Pères que de l'Ecriture, si clairs et si convaincants, que, pour les combattre, Béranger eut recours aux sophismes et aux distinctions que la logique d'Aristote peut suggérer à un esprit délié. Lanfranc et ses partisans, voyant la faveur que ces subtilités attiraient à leur adversaire, puisèrent à la même source de quoi défendre et attaquer, non seulement sur cette matière, mais encore sur toutes les autres. Abélard, Gilbert de la Poirée et autres savants de ce temps-là, suivirent la même méthode. »

La gloire de l'école du Bec est d'avoir préparé ce grand mouvement intellectuel, servi de transition entre saint Augustin et saint Thomas, ayant pour chefs de son enseignement Lanfranc et saint Anselme, les beaux génies et les plus hautes intelligences de leur temps. Il nous reste à produire les noms des hommes remarquables instruits à cette savante école pendant la première période de son existence.

L'historien du Bec, Milon, après avoir raconté une vision prophétique arrivée au bienheureux Hellouin à l'époque de son voyage d'Angleterre, lui donne l'explication suivante :

« Cet arbre chargé de fruits magnifiques représentait le vénérable Anselme, clerc de l'église d'Aoste, qui fut religieux au Bec sous Lanfranc, prieur après lui, abbé du Bec après Hellouin et successeur du même Lanfranc sur le siége de Cantorbéry : ses œuvres sont trop grandes pour que nous puissions les rapporter ici. Les arbres

Digitized by Google

couverts de fruits agréables au goût représentaient l'abbé de Westminster, Gilbert Crespin; Guillaume, l'abbé de Cormeilles; Henri, doyen de l'église de Cantorbéry; Hernoste, évêque de Rochester, et celui qui lui a succédé sur ce siége, le très révérend Gondulphe, si recommandable par la sainteté de sa vie. Ces hommes instruits dans le monastère du Bec, avec l'aide de Dieu, par Maître Lanfranc, et formés à la vie religieuse par le saint Père Hellouin, furent dans la suite d'honorables prélats en d'autres églises. »

Cette liste est loin d'être complète, l'intention de l'auteur étant de parler seulement des savants appelés à des prélatures en Angleterre. Dom Luc d'Achery a voulu combler cette lacune par la note suivante:

« Outre les personnages que cite Milon Crespin, un grand nombre d'hommes distingués par leur science et leur piété ont été élèves de Lanfranc, comme nous l'apprenons de diverses sources. Les plus remarquables d'entre eux ont été : le pape Alexandre II et ses deux parents, Guillaume, deuxième abbé de Saint-Etienne de Caen, puis archevêque de Rouen; Guimond, archevêque d'Averse et même cardinal, si l'on en croit Orderic Vital. Il reconnaît lui-même avoir été disciple de Lanfranc dans un endroit de son *Traité du Sacrement de l'Autel*, contre Béranger. « Je raconterais avec plaisir, dit-il, si je n'étais décidé à garder le silence sur cet ordre de preuves, certains miracles bien authentiques arrivés nouvellement à l'occasion de nos redoutables mystères; je citerais volontiers, par exemple, celui que Dom Lanfranc, mon maître, personnage très recommandable et très digne de foi, m'a dit être arrivé en Italie pendant son enfance..... » Enfin, il ne faut pas regarder comme un disciple de peu d'importance un autre grand homme, le célèbre Ives de Chartres, que Robert du Mont compte au nombre des élèves de la maison du Bec.

Il faut encore ajouter à cette liste l'allemand Vellerám, qui devint évêque de Naumbourg, et peut-être le savant Ascelin, qui confondit Béranger dans la conférence de Brionne.

Lanfranc, écrivant plus tard (1070) au pape Alexandre II, se tait sur sa position d'ancien précepteur du souverain pontife et ne lui parle que de ses neveux. C'est une restriction pleine de tact et de convenance que la modestie et le respect commandaient également.

Digitized by Google

« Vous devez vous souvenir, dit l'archevêque, car ceci ne peut s'oublier, de quelle cordialité j'ai usé envers ceux qui vous étaient attachés par les liens du sang et à l'égard des autres qui venaient de Rome avec des lettres de votre main, lorsque je demeurais dans les monastères dont je viens de vous parler. Vous savez avec quel soin je les ai instruits selon ma capacité et la portée de leur esprit dans les lettres divines et humaines. »

L'année suivante, Lanfranc se rendit à Rome pour y recevoir le pallium. Lorsqu'il fut présenté, le pape se leva, dit l'historien du Bec, non seulement à cause de l'éminente sainteté et de la science profonde du prélat, mais encore parce qu'il recevait en Normandie, avec distinction, les envoyés de l'Église romaine, et qu'il avait instruit avec le plus grand soin quelques parents du pape. On assure que Sa Sainteté dit à cette occasion : « Je ne me suis pas levé en sa présence, parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai assisté au Bec à ses leçons, et qu'assis à ses pieds avec les autres, j'étais autrefois l'un de ses auditeurs. »

Eadmer, après Milon, rapporte le même fait (*Hist. litt.*, p. 6) :

« Au jour indiqué, le vénérable Lanfranc se présenta devant « Alexandre, pontife du siége apostolique, et, chose extraordinaire « pour ceux qui connaissent les usages romains, le pape se leva lui-« même à son approche et l'invita avec beaucoup d'affabilité à s'as-« seoir auprès de lui. Nous vous avons rendu, lui dit-il, l'honneur « dû, non à votre dignité d'archevêque, mais à votre qualité de « maître, car c'est par vos soins que nous avons appris ce que nous « savons. »

Il résulte des détails que nous venons de recueillir que l'école du Bec, fondée par Lanfranc, acquit en quelques années la célébrité des écoles de Cluny et du Mont-Cassin, et que notre illustre abbaye normande a été vraiment le berceau de la théologie scholastique en Occident.

ANATOLE CARESME,
Curé de Pinterville, près Louviers.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

DÉCOUVERTE DE LA STATUE

DE

HENRI-COURT-MANTEL

DANS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

En 1862, au moment même où je découvris dans le chœur de la Cathédrale le caveau qui contenait le cœur du roi de France Charles V, je conçus la pensée de rechercher la statue sépulcrale du roi anglo-normand surnommé Court-Mantel, que je supposais exister dans le sanctuaire de notre Métropole. Mon espérance était fondée sur l'heureuse découverte qui avait eu lieu dans le même sanctuaire le 30 juillet 1838. Ce jour-là, en effet, après quelques heures de travail (1), M. Deville avait rencontré la statue funèbre de Richard-Cœur-de-Lion, qui, durant plusieurs siècles, fit le pendant de celle de son frère aîné. Il fut reconnu alors que les chanoines de Rouen avaient, en 1734, lors de l'exhaussement de l'autel et du sanctuaire, enterré une image que l'on croyait brisée et que les savants avaient vainement recherchée depuis un siècle (2).

(1) Deville, *Revue de Rouen* de 1838, 2e semestre, p. 60-61.

(2) Duplessis, *Descript. géogr. et hist. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 28. — Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25-26. — Gilbert, *Descript. hist. de l'égl. métropolit. de N.-D. de Rouen*, p. 63. — A. Deville, *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, édit. 1833.

Digitized by Google

Cette première et fortuite découverte me fit penser que les chanoines avaient dû agir envers Henri comme envers Richard, et que la statue du Court-Mantel devait se retrouver comme celle du Cœur-de-Lion. De l'espérance au désir, il n'y a qu'un pas, et du moment que je pus supposer qu'une statue royale était enfouie, je considérai comme un devoir de la tirer de terre. J'exposai tout ceci à S. G. Mgr de Bonnechose, archevêque de Rouen, qui, dès-lors, voulut bien m'accorder une permission que Son Eminence n'a jamais révoquée. Diverses circonstances me firent ajourner une recherche que je ne perdais jamais de vue.

Me trouvant à Paris au mois d'avril dernier, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, tenu à la Sorbonne, je fis part de mon projet à M. Hamille, directeur des cultes, qui présida un moment la section d'archéologie. Je le priai même de vouloir bien être mon interprète auprès de M. le Ministre des Cultes, et de prier Son Excellence de vouloir bien accorder la somme de 300 fr. qui me paraissait suffisante pour mon opération. Avec un empressement que je ne saurais pas assez reconnaître, le crédit fut ouvert et avis en fut immédiatement donné à MM. les architectes diocésains.

Enfin, tout étant préparé et après m'être bien concerté avec M. l'abbé Robert, chanoine-intendant de Notre-Dame, je commençai la fouille de concert avec M. Barthélemy, architecte diocésain. La tranchée fut ouverte le mercredi 17 octobre, à 10 heures du matin, dans le sanctuaire, au côté de l'Evangile. Nous avions pour nous guider et pour nous servir de repaire, l'inscription que les chanoines avaient placée en 1737 et dont voici le texte dû à l'abbé Terrisse.

HIC JACET | HENRICUS JUNIOR |
RICHARDI REGIS ANGLIÆ |
COR LEONIS DICTI, FRATER, |
OBIIT ANNO | MCLXXVIII. |

Chose singulière ! l'inscription ne recouvrait pas l'image, qui, toutefois, ne nous échappa point. Après quelques heures de travail seu-

Digitized by Google

lement, nous l'apercûmes gisante dans sa position naturelle, les pieds à l'orient et la tête touchant presque aux barreaux du chancel. La statue, enveloppée dans un bain de mortier, était noyée dans un blocage dur comme un rocher. Elle n'était ensevelie qu'à vingt centimètres du pavage actuel, qui, comme nous l'avons déjà dit, ne date que de cent trente ans.

La statue de Henri ressemble à celle de Richard; toutes deux datent de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième, toutes deux sont en pierre de liais de Créteil, ce qui contredit formellement l'assertion de Ducarel (1) et de M. Deville (2), qui prétendaient qu'elle était en marbre blanc. Par sa forme, elle dément également l'image donnée par Montfaucon, qui a été induit en erreur par les dessinateurs de Gaignières (3). L'image récemment découverte est longue de 2 m. 23 c. Elle est couchée sur le dos comme toutes les statues sépulcrales de cette époque. Malheureusement, elle est très mutilée : outre qu'elle est fendue dans le milieu du corps, elle a également subi très anciennement des amputations considérables : c'est ainsi que la tête a disparu, de même que les deux mains; les bras sont très altérés et le pied gauche fait complètement défaut, ainsi que le lion qui le supportait.

Malgré cela, la royale image offre encore un grand intérêt au

(1) « A main gauche du maître-autel, on voit le magnifique tombeau de Henri-le-Jeune, deuxième fils de Henri II, roi d'Angleterre, son coadjuteur dans le royaume pendant quelque temps et deux fois couronné par l'ordre de son père; d'abord à Westminster, ensuite à Winchester. La statue de marbre blanc, revêtue de ses habits royaux. » Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 24, fig. 12, pl. 5.

(2) « Au côté gauche du sanctuaire (côté de l'Evangile), à l'opposé du tombeau de Richard, était celui de Henri-le-Jeune, son frère, mort le 10 juin 1183. Le mausolée était orné de la statue du prince, en marbre blanc. » Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 161-62.

(3) Montfaucon, *Les Monumens de la monarchie françoise*, t. II, p. 113, pl. XV, fig. 3. — On pense que les dessins donnés par Montfaucon, proviennent du dépôt de Gaignières. (Albert Way, *Revue de Rouen*, année 1847, p. 650.)

Digitized by Google

point de vue de l'art, du costume et de l'histoire : c'est une œuvre du temps des Plantagenet ; c'est l'image d'un roi d'Angleterre et d'un duc de Normandie. Elle offre une représentation fidèle des costumes de l'époque. On y voit la tunique ou robe longue, fermée sous la gorge par une jolie fibule circulaire dont la bordure est décorée de lentilles. Une élégante ceinture bouclée sur les reins présente sur toute sa longueur des croix de Saint-André, des traverses et des besants de l'aspect le plus gracieux. Le corps du prince est enveloppé du manteau royal, auquel il emprunte son surnom de Court-Mantel. Ce manteau, fermé sur les épaules à l'aide de deux agrafes en forme de quatre feuilles, est relevé sur les jambes.

Le duc-roi ne porte pas d'épée, pas plus que Richard ; comme lui, il soutient du bras gauche un sceptre brisé ; plus que son frère, il montre, suspendue à sa ceinture, une charmante aumônière ou escarcelle (2).

Cette image, dont nous ne faisons qu'esquisser les détails, a pris place à côté de celle de Richard, qu'elle fut toujours destinée à accompagner.

Henri-le-Jeune, ou Henri-Court-Mantel, était fils aîné de Henri II Plantagenet et d'Éléonore d'Aquitaine, la célèbre répudiée de Louis-le-Jeune. Né en 1155, il fut associé au trône par son père dès 1170. Deux fois il fut sacré roi, à Westminster d'abord, puis à

(1) Montfaucon, *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. II, p. 113, pl. XIV, fig. 3.

(2) La coutume de placer des aumônières sur les statues sépulcrales était très répandue, pour ne pas dire générale, au XIIIe siècle. Montfaucon, qui en reproduit plusieurs avec cette attribution, leur donne généralement le nom d'*escarcelles* ou de *gibecières;* il affirme que cet ornement, qui se voit jusque sur la colonne de Théodose, descend pour nous jusqu'aux plus bas temps, c'est-à-dire jusqu'à l'époque la plus rapprochée de nous. Lui-même en reproduit deux sur des statues du XIIIe siècle. L'une sur la reine Bérangère, épouse de Richard-Cœur-de-Lion, l'autre sur Barthélemy de Roye, fondateur de l'abbaye de Joyenval en 1221.

(Les *Monumens de la Monarchie françoise*, t. II, pl. XIV, fig. 1re, et pl. XIV, fig. 6.)

Digitized by Google

Winchester; il eut une vie fort agitée, et mourut au château de Martel, près Turenne, dans le Quercy, le 10 juin 1183, à l'âge de vingt-trois ans seulement. Il avait demandé instamment à être inhumé dans la cathédrale de Rouen, à côté de son oncle Guillaume-Longue-Épée, le fils de l'impératrice Mathilde et de Geoffroy Plantagenet.

Lorsqu'il fut mort sur la cendre, la corde au cou, la tête et les pieds sur la pierre (1), comme mouraient alors les saints et les pénitents, son corps fut ouvert, rempli de sel et enveloppé dans un cuir de bœuf (*coriis taurinis*) (2) ; puis le tout ayant été enfermé dans un cercueil de plomb, on se mit en route pour Rouen (3).

(1) Pommeraye, *Hist. des Archevesques de Rouen*, p. 368-369.

(2) « Corpus sale multo aspersum plumbo et coriis taurinis involverunt ut sic Rothomagum deferrent. » (Benoît de Peterboroug, dans le *Recueil des Hist. de France*, t. XVII, p. 455. Deville, *Tombeaux*, p. 164.)

(3) C'était un usage commun au XIIe siècle que de saler les corps et de les enfermer dans des peaux de bœuf. Nous trouvons cet usage pratiqué en 1135 pour Henri Ier : « Multo sele aspersum coriis taurinis conditum est. » On le pratiqua aussi pour Richard-Cœur-de-Lion, mort à Chalus en 1199. (Deville, *Tombeaux de la Cathédr. de Rouen*, p. 156 et 164.) Le corps de Richard fut porté à Fontevrault, ses entrailles à Charroux et son cœur à Rouen. Hugues de Grantemesnil, célèbre guerrier normand, mort en Angleterre en 1108, fut salé et rapporté en Normandie dans un cuir de bœuf. « Cedaver salitum et corio boum optime consutum in Normanniam conduxerunt. » (Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, t. III, p. 433.) — Vers 1826, M. Deville, visitant deux fosses maçonnées du XIIIe siècle, dans l'église abbatiale de Saint-Georges-de-Boscherville, rencontra avec les cercueils « des lambeaux considérables de cuir tanné ; les cuirs offraient la trace d'une large couture. » Nul doute que les corps n'y aient été enveloppés. (Deville, *Essai hist. et descrip. sur l'abbaye de Saint-Georges*, p. 18-19.) — L'impératrice Mathilde, morte à Rouen en 1167, reçut d'abord une première sépulture au prieuré de Bonne-Nouvelle, puis fut portée dans sa chère abbaye du Bec. En 1282, son corps fut trouvé sous l'autel, « Interclusum in quodam corio bovino. » (Duplessis, *Descript.*, t. II, p. 51.) Le 2 mars 1684, les religieux faisant poser le bel autel qui est aujourd'hui à Bernay, trouvèrent les restes de Mathilde renfermés dans un cuir de bœuf. (*Revue de Rouen*, année 1846, p. 371 ; année 1847, p. 42 et 608.)

Digitized by Google

En chemin, les chanoines du Mans s'emparèrent du corps et l'inhumèrent dans l'église Saint-Julien; mais bientôt après, le roi Henri II et le pape Luc III les obligèrent à rendre le dépôt usurpé. Le prince, porté sur les épaules des barons normands, arriva à Rouen, où l'archevêque Rotrou, Richard, archevêque d'York, et une foule d'évêques et de grands seigneurs, lui firent les plus splendides funérailles (1).

C'est alors, sans aucun doute, qu'aurait été faite la statue qui porte parfaitement les caractères de la fin du XIIe siècle. Cependant M. Deville, qui veut que la cathédrale, atteinte par le feu en 1200, ait été rebâtie sous Philippe-Auguste et Jean-Sans-Terre, admet, dans cette hypothèse, que l'image a été rétablie par Gauthier de Coutances, sous le gouvernement des Capets.

Quelque opinion que l'on adopte, la statue était assurément là depuis plus de cinq siècles, lorsqu'elle fut enterrée lors des grands travaux exécutés au chœur de la cathédrale en 1734-36.

A présent qu'elle est sortie du sépulcre, elle n'y rentrera plus. Espérons même que, par la piété d'un siècle conservateur et réparateur du passé, elle pourra, complétement restaurée, reprendre, à la cathédrale, la place d'honneur qui lui appartient. Toute mutilée qu'elle est, cette image rappelle les plus grands souvenirs de la nationalité normande et intéresse à titre égal les deux plus puissantes nations de l'Europe.

La statue trouvée, le but principal de notre mission était rempli. Cependant nous jugeâmes utile de profiter de l'ouverture de la tranchée pour nous assurer si le mausolée ne couvrait pas le tombeau et si la cathédrale possédait encore la dépouille mortelle d'un prince qui l'avait tant aimée. A trente ou quarante centimètres au-dessous de l'image, nous avons rencontré, sous le mur même qui soutient la grille de fer, mais un peu plus à l'orient du mausolée, un reste de cercueil en plomb long d'environ cinquante centimètres, et dont les deux lames, supérieure et inférieure, étaient aplaties l'une sur

(1) Pommeraye, *Hist. de l'église cathédrale de Rouen*, p. 63-64.

Digitized by Google

l'autre. Ce plomb paraît fort ancien et a été coulé plutôt que laminé. Il a l'épaisseur, la pesanteur et la forme des plombs du XIe siècle. Il ressemble notamment à celui des tombeaux de Guillaume de Warennes et de Gondrée, son épouse, retrouvés à Lewes en 1845.

Sous les lames et autour d'elles étaient des ossements noirs et desséchés : c'étaient des vertèbres, des côtes, des radius, des cubitus, des fémurs et des tibias.

Nous sommes fort embarrassé de savoir si ces ossements appartenaient au roi Henri-Court-Mantel ou au comte Guillaume-Longue-Épée, son oncle (1), près duquel le jeune prince avait voulu être inhumé.

Avec les ossements, on a recueilli quelques morceaux du cuir de bœuf dans lequel le moyen-âge enveloppait alors le corps des grands.

L'abbé COCHET.

(1) Guillaume Plantagenet, comte d'Anjou, était le troisième fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde. Décédé à Rouen, le 28 janvier 1164, il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale. (Pommeraye, *Hist. de l'église cathédrale de Rouen*, p. 63.)

Digitized by Google

NOTICE

DESCRIPTIVE ET CRITIQUE

SUR LA NOUVELLE ÉGLISE

DE

SAINTE-MARIE DU HAVRE

Notre époque ne sera pas seulement remarquable par l'intelligente restauration des monuments du moyen-âge, elle le sera encore par la construction de belles églises dans le véritable style chrétien.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de parcourir quelques-unes des villes de la France et de l'étranger. En Suisse, nous avons rencontré trois charmantes églises nouvellement construites, à Berne, à Genève et à Bâle. Les XIIe, XIIIe et XIVe siècles ne répudieraient pas les édifices qu'ils ont inspirés et où leur esprit vit tout entier.

Nous en dirons autant des délicieuses basiliques dont se sont enrichies récemment les villes de Nantes, de Moulins, de Roanne, de Saint-Etienne, de Lille, de Rouen et de Paris. La seule ville de Boulogne en a vu s'élever trois dans sa jeune enceinte, si largement dilatée par le génie de la paix.

Le Havre, si prospère depuis un demi-siècle, et qui en cinquante ans a vu le chiffre de sa population s'élever de 20 à 75,000 âmes, ne pouvait rester étranger au grand mouvement artistique qui se manifeste autour de lui. Par l'église de Saint-Vincent de Paul, le style roman avait pris possession de cette terre, si récemment émergée des eaux.

L'ogive méritait de s'y implanter à son tour ; c'est ce qu'elle a fait depuis deux ans par un monument véritablement digne de la plus belle forme de l'architecture religieuse. Nous voulons parler de l'église de Sainte-Marie, dont nous allons essayer une revue trop courte à notre gré.

Digitized by Google

Cette église, dont la première pierre a été posée au commencement de 1864, a vu terminer sa première partie avec l'année 1865. En deux ans, une somme de 500,000 fr., offerte par la ville du Havre, a été dépensée, et aujourd'hui le travail se trouve momentanément suspendu. Mais, dès à présent, on peut apprécier l'importance et la valeur du monument commencé. C'est une cathédrale que l'on a entreprise, et une cathédrale du moyen-âge. Aussi nous ne craignons pas de dire que, quand elle sera terminée, cette église sera un des plus beaux monuments du Havre et sa plus belle maison de prières. Elle donnera à la postérité la meilleure idée de la ville nouvelle.

Le plan de l'église est dû à M. Pelfresne, habile architecte du département du Calvados. L'artiste s'est inspiré de ces beaux monuments de pierre dont nos pères ont rempli Caen et ses environs. Le style qu'il a choisi est l'ogive primitive, la plus simple et la plus pure de toutes les combinaisons ecclésiologiques. La forme est la croix latine, telle qu'on la retrouve dans les églises du XIIIe siècle de toutes les parties de l'Europe. Les transepts étant fort larges, suivant une exigence moderne qui prévaut partout, l'artiste a été forcé de reléguer au portail les tours destinées à renfermer les cloches.

La construction du grand édifice projeté par l'édilité havraise, et dont les plans sont depuis quelque temps exposés dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, a été partagée en deux campagnes. La première se compose du chœur et de ses collatéraux, des chapelles qui rayonnent autour de lui, des sacristies, et enfin des deux transepts que termine chacun un portail. La seconde campagne se composera de la nef, de ses collatéraux, du grand portail et des tours. L'exécution de cette seconde partie est sagement ajournée à l'époque où les ressources municipales le permettront.

Si le plan est noble et grand, l'appareil y répond. Partout au dehors, on n'aperçoit que la pierre, et, ce qui est bien remarquable, ce que l'on ne rencontre pas ailleurs dans les églises nouvelles, l'échantillon de pierre est celui du XIIIe siècle lui-même. C'est cette forme petite et carrée qui donne tant de grâce aux édifices de ce temps. Pourquoi faut-il que d'habiles architectes de nos jours croient devoir si souvent déroger à cette règle ? Par une économie malheureuse, ou par une faiblesse impardonnable, ils acceptent, dans les églises inspirées par le siècle de saint Louis, et presque dignes de lui, une forme d'appareil, une dimension de pierre qui ne fut connue que sous Louis XII et François Ier.

On pénètre dans cette église par les transepts, percés tous deux de portes ogivales et qui donnent accès aux parties septentrionales et méridionales de la paroisse. Au-dessus de cette ouverture règne un rang de sept fenes-

Digitized by Google

trelles qui semblent tapisser le mur ; puis s'ouvre une rosace à huit doubles rayons. Enfin, dans le pignon, sont trois rangs ajouris encadrés dans un grand cercle, peut-être un emblème de la divine Trinité. Le pignon est couronné par une jolie croix antéfixe d'un travail exquis. Les transepts sont éclairés par des ogives élégantes et aiguës. Au dehors, des contreforts soutiennent les murs ; des arcs-boutants, vigoureux et de bon goût, complètent la décoration.

Après les transepts, le chœur est la partie capitale de l'œuvre. Il est supporté par six belles colonnes rondes cantonnées de quatre colonnettes, absolument comme la nef de Saint-Jacques de Dieppe et la nef de la cathédrale d'Amiens ; tandis que les sept colonnes qui ferment le sanctuaire ne sont accompagnées que de deux colonnettes destinées seulement à supporter les arceaux des voûtes absidales.

A droite et à gauche du chœur règnent les collatéraux qui en font le tour, et nous introduisent dans une charmante chapelle de la sainte Vierge, éclairée par sept fenêtres, dont trois au chevet. A droite et à gauche du sanctuaire, on trouve, avant d'entrer dans la chapelle terminale, deux petites chapelettes d'une grâce infinie, qui sont un vrai tour de force architecturale. Chacune d'elles est percée de cinq longues fenêtres. C'est assez dire que ce sont des châsses autant que des chapelles. Elles sont si petites, qu'on ne voit pas à quoi elles pourront servir. Chacune d'elles est munie d'une piscine, ce que je prise beaucoup. Ce détail indique en même temps l'idée bien arrêtée d'y installer un autel. Mais, si l'on y célèbre, je ne vois pas où se placeront les assistants. Je doute, d'ailleurs, que l'on puisse jamais y loger un confessionnal, le meuble principal de nos chapelles d'aujourd'hui.

Entre les transepts et les chapelles sont de vraies églises fermées, qui portent le nom de sacristies. Elles seront les plus belles du diocèse, et nous doutons qu'aucune église nouvelle en possède de meilleures ni même de pareilles. Ces sacristies sont triples, pour ainsi dire. La partie inférieure pourra servir de caveau, la partie supérieure de vestiaire et de salle de catéchisme, et, enfin, on pourra utiliser encore le troisième étage, qui est fort décent. Nous ne voudrions pas blâmer une si splendide innovation ; mais nous n'oserions non plus la proposer pour modèle aux églises à venir.

Enfin, il nous reste à dire un mot des voûtes, qui sont hautes et belles. Quand nous les avons visitées, on les confectionnait avec des pots en terre cuite, ce qui leur donnera assurément une grande légèreté. Elles seront sans doute solidifiées à l'aide d'une chape de plâtre qui les recouvrira totalement. Mais le grand inconvénient de ce genre de voûtes, c'est qu'on ne peut

Digitized by Google

montrer ces poteries à l'intérieur de l'église. Alors, pour tourner la difficulté, on les recouvre d'une légère couche de plâtre, sur le fond de laquelle on applique un carrelage peint qui imite la pierre des voûtes ordinaires. Nous n'avons rien à objecter contre le bon goût de ce travail, qui nous semble parfaitement entendu. Seulement, nous croyons ce procédé sujet à un très grand entretien, et, par sa fausseté même, il est peu digne d'un monument lapidaire aussi beau que celui-ci.

Après avoir félicité la ville du Havre de posséder dans son enceinte agrandie et régénérée un édifice vraiment digne de sa renommée et de son avenir, nous devons remercier aussi M. le curé de Sainte-Marie, qui, à force de zèle, a obtenu pour sa paroisse un monument que l'on eût peut-être pu placer plus avantageusement ailleurs. Mais, en pareille matière, la carrière est toujours ouverte au zèle paroissiale, et ses conquêtes n'en sont pas moins dignes d'éloges.

La paroisse Sainte-Marie, créée depuis moins de vingt-cinq ans, est devenue considérable et prend chaque jour un accroissement (1). L'église, construite de 1838 à 1840, était l'œuvre de la spéculation autant que de la piété. Par sa maigreur, elle se sentait de son origine. Devenue paroisse de ville et titre de doyenné, elle déshonorait la grande cité qui fait œuvre de goût en la faisant disparaître.

L'abbé Cochet.

(1) Le dernier recensement porte à près de 20,000 âmes le chiffre de la population paroissiale de Sainte-Marie.

Digitized by Google

RENTRÉE

DES

COURS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE

DE ROUEN

LE MARDI 20 NOVEMBRE 1866.

Les manifestations littéraires sont trop rares dans notre ville pour que nous ne saisissions pas avec empressement l'occasion de les mentionner, surtout lorsqu'elles joignent, comme celle du mardi 20 novembre, à une grande solennité un noble et fécond enseignement. Il faut bien en convenir, le goût des lettres, parmi nous, ne va pas croissant. Les hommes qui les cultivent sont peu ou point encouragés; leurs travaux passent presque inaperçus, la faveur publique les délaisse, et s'ils n'avaient pas acquis, par l'habitude même des spéculations intellectuelles, l'art de s'isoler et une sorte de dédain, aimable et indulgent, des caprices de l'opinion, ils éprouveraient parfois d'amères déceptions. Les institutions littéraires que nous avait léguées le passé sont tombées. Sauf l'Académie, qui demeure fidèle à sa haute mission, on chercherait en vain, à Rouen, un centre littéraire, des conférences, un cercle, voire même un salon. Où donc est-il le temps où l'apparition du journal littéraire était la préoccupation de la semaine; où les séances poétiques des Palinods attiraient une foule considérable; où les pièces de vers françaises et latines tombaient en pluie de fleurs au moindre événement; où le Puy de Sainte-Cécile groupait, dans un même amour de l'art, les amateurs, très nombreux alors, et les artistes; où l'on ne donnait point de fête sans y convier les deux muses les plus délicates, la Musique et la Poésie? Que tout cela fût d'un goût irréprochable, Dieu me garde de l'affirmer; mais on sentait le besoin des lettres, on estimait leurs bienfaits, on applaudissait à leurs efforts, on leur donnait la place qu'elles méritent, c'est-à-dire la première.

Digitized by Google

Les préoccupations de la société actuelle ont déplacé les rôles. Les sciences trônent en souveraines, elles ont du rang suprême la morgue et l'absolutisme, jusqu'à l'étiquette. Le cortége de ses mots savants et barbares la défend contre les regards curieux de la foule. Mais pour les lettres, elles en sont réduites à réclamer leur place au soleil, le droit de vivre modestement. Elles ont eu cependant, dans la séance de rentrée des cours supérieurs, leur moment d'éclat et, si je l'osais dire, leur revanche.

L'assemblée était brillante et nombreuse. On remarquait, au fauteuil de la présidence, le très savant et très aimable recteur de l'Académie, M. Théry, qui avait à ses côtés M. l'inspecteur récemment arrivé parmi nous. Sur l'estrade avaient pris place S. E. Mgr le cardinal-archevêque, M. le sénateur-préfet, M. le maire, M. Gesbert, président honoraire à la cour impériale; MM. les vicaires-généraux, M. le doyen et MM. les professeurs de la Faculté de théologie, MM. les professeurs de l'Ecole de médecine, M. le directeur des cours supérieurs, M. le proviseur et MM. les professeurs du Lycée, toutes les notabilités du corps enseignant, des députations des administrations, de l'Académie et des sociétés savantes.

Après un discours de M. Théry sur l'union de la théorie et de la pratique dans l'éducation, écrit avec l'élévation d'idées et la correction de style habituelles à l'éminent recteur, la parole a été donnée à M. Bouquet.

Le discours de M. Bouquet ayant été l'événement du jour, nous tenons à en donner une complète et fidèle analyse. Les idées qu'il a défendues avec un talent et un bonheur d'élocution dignes de tous les éloges, le sujet nouveau d'histoire locale qu'il a traité, les faits curieux qu'il a révélés, le recommandent tout particulièrement à l'attention et à la sympathie des lecteurs de la *Revue*.

Plusieurs fois interrompu par d'unanimes applaudissements, ce discours a été prononcé avec chaleur et éloquence et écouté avec le plus religieux intérêt.

L'orateur a commencé en demandant la permission de ne pas sortir de l'objet ordinaire de ses études. Son dessein est de présenter le tableau de l'enseignement public des lettres, à Rouen, pendant la première moitié de ce siècle.

Il a rappelé l'existence, à Rouen, d'une Faculté des lettres bien oubliée, quoiqu'elle ait compté cinq chaires, où des professeurs célèbres ont enseigné de 1810 à 1816.

Chênedollé, le professeur de littérature française, l'auteur du poème sur le *Génie de l'homme*, a surtout attiré l'attention de M. Bouquet, qui a fourni des détails intéressants sur sa nomination et sur son enseignement, détails puisés dans les archives de la famille et dans les journaux de cette époque.

Digitized by Google

Après la suppression de cette Faculté des lettres est venu le tableau de l'ardeur apportée dans les études en tout genre par la jeunesse de la Restauration.

« A côté de l'arène où luttaient bruyamment et avec passion les partis « politiques, s'opérait, dit l'éloquent professeur, au sein du pays, avec calme « et en silence, une élaboration bien autrement profonde, bien autrement « considérable. L'étude et les progrès des sciences marchaient à pas de « géant, et à côté d'elles, les lettres, prises d'une noble émulation, enregis- « traient chaque jour des conquêtes nouvelles pour en faire bientôt le pa- « trimoine de tous. Ici, la jeunesse des écoles écoutait avidement de graves « leçons sur la philosophie, dans tous les pays et dans tous les temps ; là, « guidée par des voix ou par des plumes éloquentes, elle se livrait avec ar- « deur à l'étude de l'histoire et de nos traditions nationales ; ailleurs, elle « faisait connaissance avec nos grands écrivains, jugés d'après les procédés « d'une critique neuve, tout à la fois historique et philosophique ; enfin se « fondait une nouvelle école qui annonçait une sorte de renaissance, une « révolution complète dans les lettres et dans les arts. De tout cela sortit « un immense développement intellectuel dont l'amour du vrai, le culte de « la France et de son génie furent les principaux mobiles, et qui servit « puissamment à l'esprit moderne pour prendre sa revanche contre les re- « présentants du passé. »

M. Bouquet tient à signaler la participation de la Normandie à ce réveil intellectuel.

C'est alors que M. Licquet, bibliothécaire de cette ville, forma, en 1826, le projet non réalisé d'ouvrir un cours d'histoire de la Normandie. Bientôt Rouen vit M. Charles Durand, professeur de littérature, donner des soirées littéraires auxquelles l'élite de la population s'empressa d'assister.

Mais comme elles n'avaient eu lieu que pendant un temps fort restreint et pour des personnes privilégiées, les rédacteurs de la *Revue de Rouen* demandèrent, en 1834, qu'on étendît le bénéfice d'un cours d'histoire et de littérature à toute la population ; en un mot, qu'on fît des cours publics sur ces deux branches des connaissances humaines restées en dehors jusque-là de notre enseignement public.

Ces vœux ne furent pas écoutés, et c'est seulement après l'essai fait à Paris, en 1848, de lectures publiques du soir, que l'on songea à comprendre la littérature parmi les matières de l'enseignement destiné à tous.

Nous avons applaudi vivement au juste tribut d'éloges et de reconnaissance que M. Bouquet a voulu payer à ces hommes modestes, instruits, désintéressés, qui ont, pendant de longues années, maintenu dans la *Revue de Rouen* l'antique réputation littéraire de notre cité. A côté des écrivains de-

Digitized by Google

venus célèbres, tels que M. Rouland, M. Chéruel, M. Deville, M. Floquet, M. l'abbé Cochet, M. Hyacinthe Langlois, M. Théodore Muret, il y avait toute une phalange de volontaires habiles et dévoués qui ne se refusaient à aucun labeur et, pourquoi ne le dire pas? à aucun sacrifice. Ce qui fait l'incontestable honneur des savants et des littérateurs de province, c'est le désintéressement. Ils ne font pas métier de leur plume; ils cultivent les lettres et les sciences pour elles-mêmes. Et non contents de donner leur savoir et leur temps, ils soutiennent souvent de leurs deniers les fragiles abris où les Muses, chassées de partout par l'industrialisme moderne, viennent timidement se réfugier. Si une revue ou une publication de province parvient à se soutenir, c'est parce qu'elle trouve des savants ou des lettrés qui viennent à son aide. Le public riche, commerçant ou industriel, se soucie bien d'autre chose! J'ai célébré quelque part les hommes aimables et bons dont la vie a été embellie par la culture des lettres, cœurs généreux, indulgents, désintéressés, de précieux exemple et de bon souvenir; je ne laisserai pas passer cette occasion sans joindre encore mes humbles hommages à celui de M. Bouquet.

Poursuivant son exposé historique, M. Bouquet raconte que ce fut en 1855 que la littérature fut comprise dans le programme des Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, aussi bien que l'histoire, qui avait également fait défaut dans nos cours publics.

A-t-on bien fait de joindre ce double enseignement à celui des sciences? Oui, parce que si les sciences sont utiles pour assurer la puissance, le bonheur matériel d'un peuple, les lettres ne le sont pas moins pour développer l'élément moral de ce peuple et pour en faire connaître l'esprit aux différentes époques de son histoire.

« N'est-il pas vrai, fait remarquer avec vérité l'orateur, que l'expression « la plus complète, la plus fidèle de l'état moral et intellectuel d'un peuple « se trouve dans la littérature? Elle en donne le caractère bien mieux que « ne pourraient le faire les sciences, car celles-ci ne révèlent et ne trans- « mettent que la nature et la somme des découvertes dues à l'observation et « à l'expérience dans le monde matériel, découvertes d'ailleurs à peu près « toujours les mêmes chez tous les peuples, soit pour les avoir faites les « premiers, soit pour les avoir bientôt empruntées à leurs voisins. Tandis « que les lettres, à les prendre dans leurs productions les plus hautes, s'oc- « cupent toujours du monde moral, enseignant au juste ce qu'une nation a « été et en même temps tout ce qu'elle pourrait être, l'idéal poursuivi par « cette nation se retrouvant toujours dans les œuvres des écrivains de génie « qu'elle a produits. Elles en restent seules la marque propre, le cachet ori- « ginal, en dépit des imitations, en dépit des années. C'est que la littérature

Digitized by Google

« d'un peuple est l'histoire de sa vie humaine ; là est son cœur, là est son « esprit, et son esprit et son cœur ne changent pas avec l'évolution des « siècles. »

C'est aux lettres que la France doit sa suprématie intellectuelle, et il faut en propager le goût et l'étude si l'on veut qu'elle la conserve toujours sur les autres nations.

Au reste, la population de notre ville, dont on a quelquefois mis en doute les goûts littéraires, suit avec le plus louable empressement les deux cours de lettres, celui d'histoire et celui de littérature, de façon que l'Ecole continue de compter plus d'auditeurs que la plupart des Facultés de l'empire.

Notre population suit le cours de littérature parce qu'elle « a senti le besoin de venir se retremper ou puiser aux sources du beau, dont la littérature est l'expression la plus parfaite. Elle a voulu contempler dans toute leur splendeur ces grands génies au front desquels brille une étincelle de ce feu divin qui court, passe et s'arrête à travers les âges pour donner à l'humanité les siècles immortels de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV.

« Elle vient donc admirer avec bonheur les sublimes œuvres de nos écrivains, parce que l'admiration, c'est la vie élevée à sa plus grande puissance ; c'est la goutte de joie dont parle Bossuet, mêlée à la vie humaine pour en tempérer l'amertume infinie, si elle reste toujours constante, toujours fidèle au culte qu'elle leur a voué, la raison en est bien simple : « une fois qu'on a puisé à ce trésor des mâles et belles disciplines, une fois « qu'on s'est épris du culte de l'idéal et qu'on a fait connaissance avec tous « ces bienfaiteurs de l'humanité, tous ces grands génies qui l'ont honorée, « qui l'ont éclairée, on ne peut plus s'en détacher. Qui les connut, ne fût-ce « qu'un jour, veut sans cesse y revenir, attiré par un charme irrésistible. « C'est qu'à leur école on se sent arraché à la terre, arraché à soi-même et « transporté dans ces régions calmes et sereines où la sagesse a placé son « empire, où l'homme peut avec succès s'étudier, se connaître et se perfectionner lui-même, but suprême que la philosophie, d'accord avec la religion, lui assigne pendant sa vie d'ici-bas. Enfin, il semble qu'à l'exemple « d'un de nos philosophes contemporains, par un sentiment de sage prévoyance pour l'avenir, chaque auditeur se dise, avec la conviction la plus « profonde : « Nous n'emportons de cette vie que la perfection que nous « avons donnée à notre âme. »

L'assemblée a chaleureusement acclamé l'éloquent professeur et a couvert d'applaudissements ses dernières paroles, comme elle l'avait fait à plusieurs reprises dans le cours du discours. On a remarqué, entre autres, deux allusions délicatement touchées et accueillies avec une vive sympathie : l'une

Digitized by Google

à M. le sénateur-préfet, dont le concours bienveillant ne fait jamais défaut aux œuvres utiles, et l'autre à M. Bachelet, dont l'enseignement élevé, les opinions généreuses et la haute éloquence font l'attrait et la renommée des cours publics.

Les élèves des écoles ont prouvé par leur attitude qu'ils comprenaient les nobles paroles qui avaient été prononcées, et bien qu'un grand nombre d'entr'eux suivît les cours des sciences, ils ont accueilli l'éloge des lettres avec un bon goût et une faveur signalés, tant il est vrai que rien de ce qui est vrai, beau et généreux ne peut laisser le cœur de la jeunese indifférent.

L'abbé Julien Loth.

Digitized by Google

THÉATRE.

La *Conjuration d'Amboise*, drame en cinq actes et en vers, par M. Louis Bouilhet.

Nous sommes bien en retard pour rendre compte de la nouvelle pièce de M. Louis Bouilhet, notre compatriote. Tous les journaux de Paris et de Rouen ont retenti du double succès de la *Conjuration d'Amboise*. Succès d'argent et succès littéraire, c'est là un accord extrêmement rare par le temps de préoccupations matérielles et de grotesques parodies où nous sommes.

M. L. Bouilhet n'eut-il fait que tenir le drapeau de l'art debout, haut et ferme, au-dessus des grossièretés actuelles, on devrait lui en savoir gré, mais il a fait plus, il a produit une œuvre étincelante de poésie, estimable sous le rapport dramatique et portant la marque d'études historiques sérieuses.

M. Bouilhet travaille à la façon des grands maîtres de la scène, il dédaigne les petits moyens, ce qu'on nomme vulgairement les *ficelles*. Si l'on cherchait chez lui des combinaisons dramatiques étranges, de ces coups de théâtre qui saisissent le spectateur et le tiennent haletant de curiosité et d'étonnement on ne les trouverait pas. Ce qu'on y trouve charme les esprits délicats, c'est une action simple, un style toujours élevé, souvent chaleureux et quelquefois sublime.

Nous voulons citer tout d'abord, comme preuve de ce que nous avançons, l'invocation qu'il met au premier acte dans la bouche de Poltrot de Méré, l'un des chefs protestants :

Seigneur, viens secourir ton peuple qui se lève !
Ou si ta volonté, que nous respectons tous,
Garde un si beau triomphe à de meilleurs que nous,
Fais à ceux qui mourront cette grâce infinie,
De confesser ta loi jusqu'en leur agonie,
Et donne aux survivants, s'il en est au retour,
La sainte ambition de les venger un jour.

Digitized by Google

Et ceux-ci, que le prince de Condé soupire aux pieds de la comtesse de Brisson :

Mon ciel a trop d'azur pour que la foudre y gronde.
Couvert du sang des miens, de tous abandonné,
Hier, j'étais le vaincu, le proscrit, le damné,
L'homme dont par avance, en quelque horrible fête,
Les bourreaux, l'autre nuit, ont dépensé la tête ;
Mais voilà qu'à présent tous mes maux vont finir,
Puisque Dieu jusqu'à moi laisse un ange venir.

. . . . . .

... De ces pieds charmants je veux baiser la trace !
Ah ! petits pieds meurtris aux pierres des chemins,
Pieds vaillants qui courez au dernier des humains,
La nuit, furtivement, sur un mot qu'il envoie....
Vous avez dans mon ombre apporté tant de joie
Que les palais ornés des tapis les plus doux
N'en pourraient pas montrer qui soient dignes de vous,
Et que le ciel lui-même, étalant tous ses voiles,
N'aurait pas de nuage assez brodé d'étoiles,
Assez splendide, assez plein de parfums sacrés
Pour embellir la place où vous vous poserez.

Cela est peut-être un peu bien élégiaque pour un prince ; mais que de poésie !

On trouverait ainsi à glaner par toute la pièce. Disons un mot de l'intrigue pour ceux de nos lecteurs à qui les comptes-rendus de théâtres sont tout à fait étrangers.

Nous sommes en 1559. — François II, l'un des fils de Catherine de Médicis et de Henri II, occupe le trône de France. Faible, maladif et sans vues politiques, François II se laisse gouverner par ceux qui l'entourent. Au moment où s'ouvre le drame, le duc de Guise est tout puissant ; il a pour lui Marie Stuart, l'épouse bien-aimée du roi ; il vient d'être créé lieutenant-général, au grand déplaisir de la reine-mère, qui craint de se voir effacée par lui. Que faire ? Il faudrait appeler les princes de Bourbon : Antoine de Navarre, surtout le prince de Condé. Leur influence formerait un contrepoids à celle des Guise, et Catherine gouvernerait le roi et le royaume entre ces deux partis rivaux.

Mais Condé est mécontent ; il conspire avec les protestants ; le ramener, le maintenir surtout, cela n'est pas facile ; il faudrait un appât, un charme. Lequel ? Le vieux comte de Brisson, courtisan s'il en fut jamais, indique à Catherine le moyen d'agir sur le prince ; un moyen... politique.

Digitized by Google

CATHERINE.

Si le roi de Navarre était seul.

LE COMTE DE BRISSON.

Un cœur d'or !

CATHERINE.

On le verrait bientôt... Mais Condé...

LE COMTE.

Prince aimable !
Si noble en ses erreurs qu'à peine il est blâmable.
Le caprice des camps, la gaîté de la cour,
Faisant battre la charge à Cupidon tambour !
Brave, tumultueux, vert-galant, léger même !
Pardon, mais tout est grâce à ce faîte suprême,
Et son retour, je crois, serait moins compassé
Si près de vous, Madame, ainsi que l'an passé,
Quelque beauté touchante...

CATHERINE.

Eh ! comte !

LE COMTE.

En politique...

Catherine se rend à de si bonnes raisons, et c'est précisément sur la jeune épouse du vieux comte que se porteront ses yeux. Il n'aura que ce qu'il mérite.

Condé et les protestants complotent, nous l'avons déjà dit ; ils veulent enlever le roi au parti catholique des Guise. Les meneurs du complot, Castelnau, La Renaudie, Poltrot de Méré et plusieurs autres, sont réunis. Mme de Brisson, que son mari a éloignée de la cour, tombe au milieu de cette assemblée de conjurés ; elle est reconnue, on va lui faire un mauvais parti, lorsque le prince de Condé survient et prend sa défense. On cède au prince.

— Qui donc êtes-vous, demande la comtesse, pour qu'un de vos regards les fasse plier tous ?

On devine que c'est ici que l'intrigue se noue. Condé s'éprend d'un vif amour pour la belle comtesse. La reconnaissance ouvre la bouche à celle-ci.

Digitized by Google

— Vos amis sont fous, dit-elle. Marcher contre le roi! l'assiéger! Mais prenez garde! On sait tout. Vous ferez sagement de vous séparer d'eux, car

Le pistolet au poing on vous attend là-bas,
Et vous allez trouver, Monsieur, devant vos pas,
Au lieu de Blois, la ville ancienne et mal fermée,
Amboise!... Au lieu de la cour, une armée.

Condé répond :

Eh bien! bataille, alors... On va se divertir!
Derrière un mur, prudent, le duc peut se blottir,
Je passerai, Madame!... Un homme de ma sorte
Ne fait pas un détour parce qu'on tient la porte.

La comtesse s'éloigne sans avoir pu le fléchir et sans avoir appris qui il est. Elle partie, les conjurés reviennent; il sont aussi pour la prudence.

Tout risquer d'un seul coup! dit La Renaudie, jamais! Réservez-vous pour de meilleurs combats!

Condé leur résiste de nouveau.

Le prince de Condé ne se réserve pas.

Et il ajoute plus loin :

Combattre en effigie à la voûte céleste!
Monsieur, dans ma famille on a cela de beau,
De ne croiser ses bras qu'au fond de son tombeau.

L'amour, d'ailleurs, le pousse aussi bien que la gloire. Mme de Brisson retourne à la cour; Condé affronterait la mort rien que pour le plaisir de la revoir. L'acte se ferme sur un monologue de Poltrot de Méré qui, pour conserver Condé à son parti, forme le projet de prévenir le mari (Brisson) sans désigner l'amant.

Au second acte Condé est à Amboise. Il discute avec Gonnelin, son confident, lequel lui reproche de ne pas s'être fait connaître de celle qu'il aime.

Condé répond par ces beaux vers :

Mon pauvre Gonnelin, ton peu de sens m'irrite,
Etre prince et se faire adorer.... beau mérite!
Partager sa conquête avec tous ses aïeux!
Vaincre... à force d'azur... c'est trop fastidieux.
Mais parle-moi d'un feu né sous de tels augures;
La nuit, un vieux château dans les bois, des figures

Digitized by Google

Sombres... des cris confus, des menaces de mort ;
Et quand elle palpite en son dernier effort,
Que tout semble perdu, qu'elle est tremblante et blême...
Tout à coup, tel qu'un Dieu qui tombe du ciel même,
Le chef au long manteau, l'inconnu, le sauveur !
Voilà ce qui vous a, mon cher, une saveur
A vous faire oublier, comme amour le demande,
La fade émotion des ardeurs de commande.

Condé se trouve ensuite seul avec Catherine de Médicis ; il laisse sans le savoir deviner à l'astucieuse italienne qu'il est amoureux et qu'il conspire. Après vient une grande scène qu'il faudrait citer toute entière, dans laquelle François II, soupçonneux et railleur, tient le prince de Condé comme un coupable sur la sellette et finit par lui faire voir d'une fenêtre la plupart des conjurés, ses compagnons, pendus dans la cour du château.

Alors le prince indigné se redresse :

Je proclame rebelle et traître décidé,
Je tiens pour ennemi personnel, je le jure,
Quiconque, par la force ou bien par l'imposture,
De son propre intérêt se faisant une loi,
Cherche à circonvenir l'autorité du roi.
Or moi, Louis premier, prince de Bourbon, comte
De la Marche et d'un sang dont la source remonte
A de telles hauteurs qu'à part leurs majestés,
Nul n'a le droit, ici, d'aller à mes côtés,
Si quelqu'un parmi vous d'un seul doute m'effleure
Je veux bien jusqu'à lui descendre pour une heure,
Et fort peu soucieux d'un tenant assorti,
Je lui jette ce gage et dis qu'il a menti.

Il jette un de ses gants.

Restons-en là, Messieurs, dit François II.

Il se retire muet mais non convaincu. Le soupçon terrible qu'il garde se changera bientôt en certitude, car le prince commet la faute de quitter Amboise. Catherine de Médicis déplore ce départ qui dénote la frayeur.

Il est fou, ce Condé ; me croit-il asservie
Au point de ne pouvoir répondre de sa vie.

Cependant rien n'est désespéré. La comtesse de Brisson aime Condé, elle en est aimée, elle nous le rendra bientôt.

Digitized by Google

Ici se place encore une scène admirable où Catherine, avec son habileté diabolique, parvient à faire avouer à la jeune comtesse ce qu'elle a dans le cœur, à lui faire craindre pour la vie de l'inconnu qui l'a protégée, qu'elle aime, et à la décider à une démarche vers lui dans le but de le ramener à son Dieu et à son roi. Catherine ne veut pas perdre le prince, elle le protégerait au besoin, seulement elle veut l'avoir près d'elle, le tenir sous sa main et s'en faire un instrument contre les Guise. La comtesse reste seule, Gonnelin lui remet un pli cacheté, c'est de l'inconnu, il est en péril, il la demande. Elle ira ; son parti est pris sur-le-champ.

Lui, déjà ! lui, mon Dieu ! dans un danger de mort !
. . . . . .
Quand dans un tel péril un tel homme est jeté;
La pudeur d'une femme est une lâcheté.

Le troisième acte se passe dans une maison abandonnée où Condé s'est retiré, aux environs d'Amboise. La comtesse doit l'y venir rejoindre ; elle arrive. Condé s'écrie :

Oh ! je savais bien, moi, qu'elle n'oublierait pas.

Revenez à la cour, dit-elle. Mais au milieu des épanchements pour et contre le départ, le mari, le comte de Brisson, arrive ; il a été prévenu, il enfonce la porte ; la comtesse n'a que le temps de s'enfuir sous la garde de Gonnelin. Condé renverse le flambeau, tire son épée et ferraille dans l'ombre avec le comte et ses amis. Il y laisserait la vie, si Poltrot de Méré ne survenait à propos, masqué, avec plusieurs aventuriers. La scène change alors de face : de Brisson et les siens sont garrottés et enlevés.— Qui êtes-vous ? demande le prince. Poltrot se démasque. Il connaissait le rendez-vous, il avait fait avertir le comte, voulant dégoûter Condé de sa folle passion, le ramener aux complots et à la guerre sainte. Il reproche au prince son indigne amour. — On vous prend pour dupe, dit-il ; ce guet-apens a été concerté entre le mari et la femme. Condé lui impose rudement silence :

. . . . . Fussiez-vous un tigre dans son antre,
Je vous renfoncerais vos blasphêmes au ventre,
Si je ne vous devais la vie en ce moment.
. . . . . .
Je l'aime ! et quel que soit le crime qu'on lui forge,
Qui l'ose condamner a menti par la gorge.

Digitized by Google

Poltrot déplore la désertion du prince dans un langage qui fait pressentir l'assassin futur du duc de Guise.

Au quatrième acte, nous sommes à Orléans avec François II et la cour. Le roi se plaint à Marie Stuart des complots qui entourent son trône. Il se sent faible, malade, enfant.

Lamentable héritier des héros séculaires,
Je n'en ai pas la force, et j'en ai les colères.

Il a le pressentiment de sa mort; il souhaite mourir bientôt. On annonce le duc de Guise; le roi se retire épuisé. Marie Stuart seule le reçoit. Le duc apporte de mauvaises nouvelles.

Les princes arrivent; il redoute une trahison, un crime de leur part; Catherine elle-même lui inspire de la crainte. Il remet un poignard à la reine Marie. — C'est, dit-il, une arme de défense.

Cependant Brisson brûle de se venger de ce qu'il appelle la trahison de sa femme; la mort du prince de Condé est résolue entre le duc de Guise et lui.

BRISSON.

Le signal! le signal!

LE DUC.

Quand le roi, d'aventure,
Touchera le poignard qui pend à sa ceinture!

François II a reparu pour recevoir les princes.

. . . On vous attendait et les heures sont lentes
Qui vont de nos désirs à vos soumissions.

Le roi éclate en reproches; le prince de Condé répond vertement et fièrement. François II ordonne qu'on l'arrête. Condé rend son épée à Chavigny.

Soit! la voilà, Monsieur, solide et bien trempée;
Elle pouvait tomber dans de moins braves mains.

La comtesse de Brisson est présente; elle reconnaît dans le prince de Condé celui qu'elle aime. Le prince, en la voyant parmi ses ennemis, songe à ce que lui a dit Poltrot; il se croit trahi par elle.

LA COMTESSE.

Vous... prince de Condé, vous?

Digitized by Google

CONDÉ.

Moi-même, en effet,
Vous avez bien joué, Madame, c'est parfait !
Votre mari sans doute aura sa récompense.

BRISSON (*à part*).

Ah ! je commence à voir ce qu'il faut que j'en pense.
Mais, jour de Dieu ! c'est moi qui tiendrai les verrous.

CATHERINE *retenant la comtesse dans ses bras.*

Allons, ma pauvre enfant, ma fille, calmons-nous,

LA COMTESSE *désignant le prince qui est sorti.*

Il m'accuse !... il m'accuse !... et j'ignore, insensée,
La route ténébreuse où vous m'avez poussée.
Mais j'aperçois au bout, Madame, et j'en mourrai,
Je ne sais quoi d'horrible et de désespéré.

Ainsi finit le quatrième acte.

Le cinquième passe généralement pour le plus beau de tous. Nous y avons vu plus d'un mouchoir en l'air. Le prince de Condé est en prison, mais fort peu soucieux de ses chaînes et de sa mort prochaine ; c'est lui qui relève le courage de Gonnelin. Pour passer le temps, il s'amuse à persiffler son gardien, son geôlier, qui n'est autre que le comte de Brisson.

CONDÉ.

La vie étant donnée, avouons entre nous,
Qu'à propos de la mort tous les hommes sont fous.
Nous pouvons bien parler de cela l'un et l'autre,
Moi si près du cercueil, vous si peu loin du vôtre !
Or, n'est-ce pas, vraiment, un suprême bonheur
Que de sortir du monde avant le déshonneur ?
Je n'atteindrai jamais cette époque chenue
Où le cœur par degrés baisse comme la vue !
Je ne connaîtrai pas ces dédains outrageants
Que toute beauté jeune a pour les vieilles gens !
Et j'irai chez les morts sans le désavantage
De laisser après moi quelque grotesque image.

Digitized by Google

Pensez-vous autrement, vous qui devez savoir
Ce qu'était le matin et ce que vaut le soir ?
Et dont la barbe, au moins, j'en ai la confiance
N'a pas dû grisonner sans quelque expérience ?

Silence dédaigneux de Brisson.

Votre décision ne vous compromet pas.

Mme de Brisson n'a pas oublié Condé. Elle arrive sous le costume de la reine-mère. Brisson, dupe du stratagème, s'incline et sort. Condé qui la croit coupable de trahison, l'accueille durement.

J'ai la mort, vous la honte, et nos bilans sont faits.

Mais bientôt tout s'explique dans une longue et belle scène où la comtesse finit par avouer au prince qu'elle l'aime.

Alors Condé, en la serrant dans ses bras :

Vous m'aimez... vous m'aimez !... et votre sein qui tremble
Palpite entre mes bras de vos larmes mouillé ;
Et ce n'est pas un rêve, et je suis éveillé !
Qu'est-ce qu'ils disaient donc ? leur fureur les enivre,
Eux, me faire mourir ! chère âme, ils me font vivre,
Vivre dans ton amour, vivre dans ta beauté,
Cette minute-là vaut une éternité...

La comtesse a apporté un flacon plein de poison ; elle propose à Condé d'en prendre sa part et de mourir avec elle ; mais Condé refuse.

CONDÉ.

. . . . . Y songez-vous ! mourir ici ! Livrer
A ces galants de cour qui vont la déchirer
Comme une proie offerte à toute raillerie,
Votre chère mémoire abattue et flétrie !...
Oh ! pas d'insulte, enfant, sur ce nom chaste et doux !
Vous l'oubliez pour moi, je m'en souviens pour vous.
Vivez !

Condé a beau faire, Mme de Brisson ne veut plus vivre ; elle avale en secret le contenu du flacon en entendant sonner l'heure du supplice.

Tout à coup un grand bruit se fait, la porte s'ouvre. Qui va entrer ? le bourreau sans doute. Non pas. C'est la reine-mère, le chancelier de l'Hôpi-

Digitized by Google

tal, Chavigny, le roi de Navarre, toute la cour, excepté François II. La comtesse de Brisson a remis son voile, elle veut fuir : son mari est sur le seuil.

Catherine s'avance vers Condé :

. . . . . Prince, vous êtes libre.
Le roi n'est plus. . . . . Un tel malheur
Doit fondre les partis dans la même douleur.
Embrassez-vous, messieurs.

Brisson est resté effaré sur le seuil. La reine-mère ! murmure-t-il, quelle est donc cette femme voilée ? Il marche lentement vers sa femme, puis soulève brusquement son voile.

Elle !

La Comtesse *laissant rouler le flacon vide à terre.*

Vous vous trompez, Monsieur, ce n'est plus elle.
Ne m'interrogez pas !... le sol fuit !... tout chancelle !...
Et je n'ai pas le temps de donner en ce lieu
Des explications que je ne dois qu'à Dieu.

Elle tombe. On désarme le prince de Condé qui veut se tuer avec son épée.

La toile tombe.

Ceci n'est qu'une froide et imparfaite analyse de l'œuvre. Pour juger ce drame comme il doit l'être, il faut d'abord aller l'entendre au théâtre et ensuite le lire dans le silence du cabinet.

La mise en scène fait honneur à la direction actuelle de l'Odéon. Décors neufs, costumes frais et brillants, ameublement dans le style du XVIe siècle. Aussi M. Bouilhet a-t-il dédié sa pièce à M. de Chilly.

Berton, dans le rôle de Condé, a réalisé ce qu'on attendait de lui. Jane Essler est une de Brisson charmante et passionnée. Mlle Agar est une Catherine admirable. Les autres rôles sont bien tenus.

On a enfin réussi à former un bon ensemble. Nous ne serions point étonné de voir se renouveler pour la *Conjuration d'Amboise* les recettes merveilleuses de l'*Honneur et l'Argent*.

Gustave Gouellain.

Digitized by Google

P. S. — Un retard survenu dans l'impression de ce numéro nous permet d'ajouter quelques lignes à cet article, et de rendre sommairement compte de la soirée qui vient de finir.

La *Conjuration d'Amboise*, montée avec soin et intelligence par la direction du Théâtre-des-Arts, a été représentée aujourd'hui 8 décembre, devant un public très empressé et très sympathique. L'impression faite par les beaux vers que nous avons cités dans le cours de notre analyse, a trouvé son écho dans cette chambrée d'élite, et de nombreuses salves d'applaudissements ont répondu aux élans littéraires dont la pièce est remplie.

Les interprètes ont été à la hauteur de leur mission. — Aussi les spectateurs ont-ils associé dans la même ovation : Aubrée, si séduisant, — tout à la fois naturel et passionné, — dans le personnage de Condé ; — Mme Dugueret (comtesse de Brisson), aimante comme dona Sol et victime comme Marion Delorme ; — Mme Daussy, dont le jeu très nuancé, très délicat et très fin, a donné une importance que nous n'avions pas soupçonnée au rôle de Catherine de Médicis.

L'auteur peut à bon droit se féliciter du concours de ces artistes parfaits qui ont partagé avec leurs confrères, excellents comme eux, Laray, Guérinot, et tous ceux que nous comprenons ici dans le même éloge, tous les honneurs de la soirée.

Redemandé à grands cris, pendant un quart-d'heure, par le public tout entier, qui ne voulait pas sortir, et qui applaudissait frénétiquement à ce succès de véritable poésie, M. Louis Bouilhet est venu de vive force, et malgré les réticences de sa modestie, recevoir une de ces ovations qui récompensent en une minute, les laborieux de la littérature et de l'art, des obstacles de la route et des difficultés dont elle est semée.

Voilà, en somme, une bonne soirée pour l'auteur et pour ses amis.

G. G.

8 décembre 1866 (minuit.)

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE.

FÊTE DE SAINTE CÉCILE

MESSE INÉDITE DE M. AMÉDÉE MÉREAUX.

Depuis plusieurs années, Rouen avait cessé de célébrer la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens. La dernière messe chantée en son honneur avait cependant donné plus que des espérances et faisait heureusement présager de l'avenir. Sous l'intelligente impulsion de M. l'abbé Bluet, maître de chapelle de la métropole, une messe en musique avait été montée, qu'on nous passe cette expression empruntée au vocabulaire dramatique, la seule qui puisse rendre les embarras de toute nature auxquels doivent s'attendre les organisateurs de pareille entreprise. Malgré le nom indiscutable qui signait la partition, l'une des plus remarquables de Joseph Haydn, malgré une exécution fort satisfaisante, on ne donna pas suite à un jalon posé sous d'aussi favorables auspices.

Il ne fallait rien moins que l'autorité du talent de M. Méreaux pour raviver dans notre ville le sentiment et le culte du beau, qui semblent s'y éteindre. Composée expressément pour cette solennité, la messe de M. A. Méreaux est écrite à grand orchestre avec accompagnement d'orgue obligé. L'auteur a donc utilisé toutes les ressources dont la musique dispose à l'église. Aujourd'hui qu'un plein succès a couronné l'œuvre, nous pouvons dire ce que son exécution contenait de témérité en principe. Point de société philharmonique, un théâtre dépourvu de chœurs, un orchestre incomplet, fonctionnant mal, quelques paroisses ayant un personnel chantant qui varie de six à dix voix, et avec ces matériaux épars dont le moindre défaut est le manque de cohésion, former un orchestre de soixante exécutants, réunis à

Digitized by Google

un nombre équivalent de chanteurs, c'était pour tout autre que M. Méreaux tenter l'impossible. Ajoutons qu'il a rencontré dans le talent éprouvé de M. Placet un puissant auxiliaire, puisque deux répétitions seulement ont suffi à ce musicien distingué pour mener à bien la tâche qu'il avait acceptée. Des éloges sont également dus au zèle infatigable de M. Martin, à qui la direction des études préparatoires de la partie chorale avait été confiée, ainsi qu'à l'habileté de l'accompagnateur, M. Deshayes. L'intérêt qui s'attache au nom de l'auteur, l'importance de l'ouvrage et aussi les connaissances musicales en progrès parmi les masses, nous engagent à donner ici une analyse raisonnée de cette messe, dont l'exécution fera époque dans les fastes de l'art en Normandie.

Le *Kyrie* est une puissante clameur poussée par tout un peuple qui crie au Seigneur : « Miséricorde ! » — A deux reprises différentes, une voix de ténor cherche à exhaler sa plainte par quelques notes d'une mélodie tendre et élégiaque ; mais chaque fois le chœur, tout entier à la douleur, reprend son concert de déplorations, et les accents les plus véhéments terminent cette prière bien capable de faire une sainte violence au ciel. Traité de cette façon, le *Kyrie* étant immédiatement suivi du chant de gloire, présentait, pour un compositeur médiocre, un écueil difficile à surmonter ; mais, par un de ces artifices que peut seule suggérer une science expérimentée, l'auteur fait succéder à la tonalité intermédiaire de *sol* du *Kyrie* le ton plus éclatant de *si bémol*, dans lequel débute avec une nouvelle puissance le *Gloria*. Un vigoureux dessin de basses, en passant dans les dessus, embrâse tout l'orchestre et fait brillamment cortége aux acclamations du chœur. L'*Et in terrâ pax*, par son expression grave et réfléchie, est une heureuse opposition à ce qui précède.

Au *Gratias agimus*, trois progressions harmoniques largement dessinées par les voix, sont à chaque fois interrompues dans leur conclusion par de formidables accords de l'orchestre qui vont également en progressant ; l'effet en est vraiment grand, saisissant, et même quelque peu terrible. Cette manière d'interpréter le *Gratias* est neuve, croyons-nous, et s'explique soit par le besoin de contraste, soit parce que l'auteur a préféré traduire le *propter magnam gloriam*, qui fait partie du même verset ; — la musique n'étant pas comme l'aurait voulu Grétry, une cire molle, susceptible de reproduire l'empreinte du mot à mot ; — toujours est-il que M. Méreaux, sollicité par son inspiration qui le servait admirablement en cette circonstance, a doté sa partition d'une page riche d'harmonie et d'un puissant coloris. Après un *Filius patris* dit à l'unisson par les voix d'hommes, un beau choral écrit dans le style *a cappella*, se déroule sur les paroles du *qui tollis ;* puis le quatuor de l'orchestre reprend *con sordini* le même thême sur lequel la voix du

Digitized by Google

ténor solo implore de nouveau la clémence divine, donnant cette fois plus d'instance à sa prière, en récitant sur la même note le *Miserere nobis*, sans que l'harmonie du choral en soit un moment troublée. L'assemblée a été profondément impressionnée par ce beau fragment de musique rétrospective. En écoutant ce *qui tollis*, nous comprenions que le concile de Trente, à une époque où Hændel et Mozart étaient encore à naître, ait jugé ce style comme le seul propre au service divin. Le verset *Qui sedes* ayant quelque analogie avec le précédent, l'auteur a d'autant mieux fait d'y adapter la même musique que cela permet d'entendre une deuxième fois cette heureuse inspiration. Au *Quoniam*, le chant du *Gloria* est repris avec un nouvel éclat par toute la masse concertante. Ainsi s'achève cette brillante doxologie. L'orgue et l'orchestre, par de charmants interludes, adoucissent les transitions que nécessitent certains versets et font de cet ensemble un morceau capital.

On avait choisi pour l'Offertoire, la belle hymne à la Vierge *Virgineis titulis*, dont M. Méreaux a fait un véritable petit poème musical. Nous y avons particulièrement remarqué la belle fugue à six voix et deux sujets, écrite avec toutes les recherches que comporte ce genre difficile et si bien placé à l'église. Citons, entr'autres, un épisode emprunté au contre-sujet, et qui, traité en imitation contraire et par augmentation, amène un conflit d'intervalles de l'effet le plus piquant.

Le *Sanctus*, d'une valeur esthétique incontestable, brille surtout par l'unité de conception ; un programme imagé a certainement guidé l'auteur dans l'exécution de son plan ; la couleur hébraïque y abonde, et de quelque manière qu'on l'envisage, objectivement ou subjectivement, ce plan est réalisé avec un égal succès. Tout d'abord la voix des anges proclame trois fois saint le Dieu des armées et raconte en imitations fuguées que les cieux et la terre sont remplis de sa gloire. A la reprise du *Sanctus*, une figure de contrepoint obstiné, simple et charmante, circule dans les rangs de l'orchestre jusqu'à ce que la trompette, par quelques notes majestueuses, vienne annoncer la présence du Tout-Puissant : à ce moment, un sourd roulement de timballes se fait entendre et peint bien, selon nous, l'agitation respectueuse d'un peuple dans l'attente de son Dieu. Après un gracieux prélude du cor anglais, un héraut chante le *Benedictus qui venit*, mélodie d'une expression pénétrante ; enfin, le cri d'*Hosanna* s'échappe de toutes les poitrines sous forme de fugue à deux sujets très habilement conduite.

En écrivant son *Agnus Dei*, M. Méreaux n'a eu garde de tomber dans l'erreur commune à quelques maîtres allemands, Michel Haydn entr'autres, qui donnent à cette partie de la messe et notamment au *dona nobis pacem*, une accentuation trop bruyante et peu conforme au texte. Logicien rigoureux,

Digitized by Google

l'auteur a fait de l'*Agnus* une prière d'actions de grâces après la communion. Quelques accents pathétiques sillonnent, il est vrai, de ci et de là, cette onctueuse mélodie, mais c'est pour en faire apprécier davantage la suavité ; la péroraison de ce remarquable morceau est d'une piété toute *palestrinienne*.

Cette messe, comme nous venons de le voir, est une œuvre forte, minutieusement élaborée, d'une mélodie souvent facile, toujours sobre et pure, mérites rares aujourd'hui où les organes les plus sérieux de la critique prennent un histrion pour un maëstro et font déjà, ou peu s'en faut, brandiller sur sa tête burlesque les palmes de l'Institut. Ces regrettables tendances de notre époque ont été honnies comme elles le méritent dans un livre récent devenu promptement célèbre. Nous n'insisterons donc pas sur ce point, préférant reconnaître et louer, dans les ouvrages de M. Méreaux, la salutaire horreur du banal et du convenu, qui leur assure l'estime durable des gens de goût.

Ne terminons pas sans rappeler que les artistes les plus célèbres ont de tout temps glorifié par quelqu'une de leurs meilleures œuvres la sainte musicienne. Tout le monde connaît l'admirable tableau de Raphaël qui la représente en extase ; le Louvre possède du Dominiquin une très belle sainte Cécile jouant de la basse ; un peintre florentin du XVIIe siècle, Carlo Dolce, que la touche moelleuse de son pinceau a fait ainsi nommer, nous la montre improvisant sur un clavier d'orgue. De nos jours, le classique auteur de l'*Hémicycle* lui a consacré une de ses toiles les plus populaires. Les poètes aussi ont tenu à honneur de chanter sainte Cécile : Santeuil composa pour elle trois hymnes ; Dryden lui dédia une ode, laquelle eut la bonne fortune d'être mise en musique par l'illustre Haendel. La messe de M. Méreaux est un nouveau témoignage de foi artistique qui, en propageant le culte de la vierge martyre, contribuera puissamment à perpétuer son poétique souvenir.

—

De proportions plus modestes, la fête de sainte Cécile n'en a pas moins été dignement célébrée à Elbeuf. Chaque année, à pareil jour, assisté de quelques solistes de Saint-Roch, M. Ch. Vervoitte réclame le concours de la *Société Chorale* de cette ville pour offrir au dilettantisme elbeuvien la primeur de quelqu'une de ses œuvres. Nous avons réentendu avec grand plaisir l'*Ave verum* de ce compositeur. Malgré une célèbre réminiscence trop peu voilée, ce morceau d'un caractère élevé renferme des passages frappés au coin d'une véritable inspiration. L'*Immolatum*, par exemple, ne saurait être

Digitized by Google

traduit avec une onction plus pénétrante. M. Hayet a, du reste, parfaitement détaillé cette belle page de musique religieuse. En général, nous goûtons les œuvres de M. Vervoitte, mais ce penchant ne doit rien enlever à l'impartialité de notre examen : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*. C'est pourquoi, sans périphraser davantage, nous devons dire que l'*O Salutaris* inédit, pour ténor et basse (andante 4/4 sol majeur), décèle les défaillances des compositions antérieures et n'en posséde pas les qualités. On y retrouve toujours des formes mélodiques écourtées, d'où résulte un trop grand luxe de *rosalies ;* plus, une contexture harmonique surchargée d'imitations, piquantes et neuves peut-être au temps de Louis XV, mais aujourd'hui complètement démodées. L'auteur, après avoir erré péniblement dès la troisième mesure sans rencontrer le précieux filon, accorde enfin ses chanteurs à la sixte et se décide à terminer par une gamme ascendante de cet intervalle bénin. Nous comprenons maintenant pourquoi les théoriciens de toutes les écoles proscrivent, dans un style plus sévère, la succession de cette consonnance entre la basse et le ténor. Après tout, le bon Homère peut bien sommeiller quelquefois. Il ne reste pas moins à M. Vervoitte la satisfaction très légitime de se dire avec le poète : « La gloire est dans les efforts. » M. Florenza, qui donnait dans ce morceau la réplique à M. Hayet, n'a point les qualités requises pour un chanteur religieux ; sa diction est trop soulignée, et ce qui serait excellemment placé dans un rôle de *basso-buffo*, devient inadmissible à l'église.

Dans une chaleureuse allocution, dont l'auditoire aura certainement apprécié l'élégante concision, M. l'abbé Loth a brillamment esquissé l'histoire de la musique à tous les âges du monde ; étroitement liée au culte chez les Hébreux, elle devient aux premiers siècles du Christianisme, l'objet des profondes méditations de saint Ambroise et de saint Augustin avant que saint Grégoire ne l'érige en institution ecclésiastique. L'art, a-t-il ajouté, religieux dans son principe comme dans sa fin, émane de Dieu et doit remonter à sa source suprême. L'artiste qui méconnaîtrait ce joug divin tomberait bientôt dans l'incertitude, le découragement, le néant. Cette souveraine loi nous paraît résumée toute entière dans ces éloquentes paroles de Lacordaire : « Dieu livre le monde aux hommes de génie, ces dieux créés, à la condition de fléchir le genou devant lui ; jusque-là, ils sont comme cet archange traversant le vide et le chaos, et tombant toujours parce qu'ils ne trouvent pas un point solide pour frapper du pied et prendre leur élan. »

Après avoir écouté avec le plus vif intérêt ce discours, où le jeune et sympathique orateur a su rendre avec un grand bonheur d'expressions les idées

Digitized by Google

les plus élevées, on a entendu un sublime motet d'Haydn, le maître par excellence, qui semblait ainsi confirmer le précepte énoncé quelques instants auparavant (1). On sent bien, en effet, que c'est au nom du Dieu tout puissant, et la main guidée par lui, qu'ont été écrites ces admirables choses.

A. Gueroult.

(1) Chacun sait que Haydn inscrivait en tête de ses compositions : *In nomine Patris*, etc.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

EXAMEN DE L'APOLOGIE DE L'ABBÉ D'ANFERNET, PRÊTRE INSERMENTÉ, PUBLIÉ PAR M. L'ABBÉ LOTH ; par E. de la Quérière ; Rouen, H. Boissel, in-8 de 29 pages. — RÉPONSE A M. E. DE LA QUÉRIÈRE, par M. l'abbé Julien Loth ; Rouen, E. Cagniard, in-8 de 32 pages.

Certes, quand notre jeune et brillant collaborateur traçait ces pages éloquentes où l'historien minutieux, sans cesser d'être lui-même, semble se transformer en empruntant l'âme du prêtre, il ne songeait guère à poser une pierre de scandale à laquelle le pied de qui que ce soit pût se heurter. C'est ce qu'il a fait cependant, et ce que nous révèle l'ouvrage que nous signalons à l'attention de nos lecteurs.

La date d'abord nous surprend : ce n'est pas à l'an du Christ 1866, mais à l'an 73 de la République française *une et indivisible*, etc., etc., qu'il eût fallu se rattacher. C'est, en effet, la justification de cette triste période de notre histoire et des excès qui l'ont souillée. Les prêtres assez simples pour refuser le serment exigé d'eux par la Constitution, n'entendaient *absolument rien à leurs devoirs de prêtres* et de chrétiens ; ils sont morts, *non pas pour la foi*, comme ils avaient la bonhomie de le croire, mais pour *des priviléges de caste ;* leurs bourreaux, ou leurs assassins, puisque l'on a souvent la malhonnêteté de leur donner ce titre, étaient, qu'on se le dise, *les plus honnêtes gens du monde ; juges intègres*, ils n'ont fait qu'appliquer une loi de l'Etat de tous points *légitime*, et le reste. Bien que de tels principes semblent appeler cette conclusion, nous ne partageons point l'avis de ceux qui croient l'auteur partisan dévoué des idées révolutionnaires.

Nous savons de bonne source qu'en publiant son *Examen*, il était désireux surtout de justifier la mémoire de quelques-uns des siens impliqués dans cette affaire et compromis involontairement par le biographe de M. d'Anfernet. Mais tout en louant le motif qui lui a fait prendre la plume, ne pourrions-nous pas demander à l'honorable écrivain s'il était nécessaire, pour justifier la lâcheté, disons seulement la timidité, d'hommes agissant sous le couteau, s'il était nécessaire de légitimer des doctrines qu'ils défendaient malgré eux ; s'il était nécessaire de flétrir leurs victimes en appelant

Digitized by Google

la fidélité crime et le courage rebellion ; si l'apologie de l'échafaud était enfin nécessaire. Car c'est là qu'aboutissent les doctrines exposées dans ce triste travail de M. de la Quérière.

On a dit de ce travail qu'il était un des plus vigoureux qu'ait publiés le doyen de nos écrivains rouennais : nous estimons trop l'auteur et connaissons trop ses œuvres archéologiques pour ne point rejeter une semblable assertion en songeant à ce mot de notre bon La Fontaine :

Mieux vaudrait un sage ennemi.

Nous avons été heureux de voir que M. l'abbé Loth, en réfutant son adversaire, avait su lui rendre justice et se dresser contre l'erreur en s'inclinant devant la vieillesse. Il était difficile de joindre à tant de fermeté, de clarté et de précision, tant de délicatesse et de ménagements, et de vaincre le vieil Entelle sans toucher à sa double couronne de science et de cheveux blancs.

E. S.

Nous nous permettrons d'ajouter à ce premier éloge de la brochure de M. Loth nos impressions personnelles. Rien de plus délicat, à notre avis, rien de plus touchant que le plaidoyer de notre jeune confrère en faveur du héros de sa prédilection. Il est impossible d'être plus pénétré de son sujet et de le mieux exposer. Les sentiments qui percent partout sont si purs, si honnêtes et si dignes, qu'on suit avec bonheur l'âme d'élite qui vous conduit aux gémonies révolutionnaires par un chemin de fleurs. L'auteur a tant de grâces dans ses manières, qu'il en couvre son adversaire et qu'il l'accable de sa bienveillance, tout en l'écrasant sous le poids de la vérité. Cette *Réponse* est un petit chef-d'œuvre, surtout chez un jeune prêtre.

C. T.

IMPRESSIONS ET RÉMINISCENCES, par Alex. Massé. — Paris, Didier, 1866, in-2 de 165 p.

« Certain rimeur qui jamais ne repose,
Me dit hier arrogamment
Qu'il ne sait point écrire en prose ;
Lisez ses vers, vous verrez comme il ment. »

En retournant cette vieille épigramme, nous pouvons l'appliquer à l'auteur du charmant volume dont nous rappelons aujourd'hui l'apparition seu-

Digitized by Google

lement signalée en juin 1866. M. A. Massé est poète, et poète de bon aloi : j'en appelle à quiconque a lu quelque peu de sa prose. Soit qu'il trace le portrait de nos contemporains et compatriotes poètes, révélant à notre province des richesses et des trésors qu'elle ne se connaissait pas ; soit dans cette suave étude sur Rose Harel, la servante-poète que nous avons savourée en janvier 1865, partout, toujours sa plume semble vivre, peindre, chanter, semer des fleurs sur son passage. Que dire donc de ses vers ? Heureusement pour nous, en enchâssant dans la *Revue* quelques bijoux sortis de son écrin, le poète a mis nos lecteurs à même d'en apprécier la pureté, l'élégance, la richesse et le bon goût. Nous pourrions donc nous taire, si nous n'avions à cœur de signaler les sources où sa muse a puisé des inspirations si fraîches et si délicates.

C'est le cœur qui conduit la langue, a dit le maître des orateurs romains : *pectus est quod disertos facit*. En lisant M. Massé, on devine un cœur noble, sensible et généreux, un cœur dont

« Rien encor n'a terni la beauté virginale. »

Son âme aspire et s'élance vers Dieu ; son vol est soutenu par l'amour et la foi, ces deux ailes puissantes qui seules sont assez fortes pour conduire jusqu'au ciel ; et c'est après avoir puisé à la source suprême du vrai, du beau et du bien, qu'elle redescend vers la terre, chargée de ces sucs précieux dont se composera son miel. Dieu, la patrie, l'amitié, la famille, les anges et les enfants, ces chers anges de la terre, la vierge du foyer, la misère et les fleurs, il chante tout ce qui émeut, tout ce qui parle au cœur sans le troubler ou l'amollir.

Par une délicatesse à laquelle ils seront sensibles, l'auteur offre à ses amis les collaborateurs et lecteurs de la *Revue*, ce livre, dont à l'avance ils ont goûté les prémices, et nous ne doutons pas que nombre de mains amies ne s'étendent pour le recevoir.

Ajoutons que notre éditeur, auquel en a été confiée l'impression, semble avoir mis tous ses soins à rendre l'exécution typographique irréprochable et digne, autant que possible, de ce texte délicieux.

E. Mainières.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

Antiquités Franques découvertes a Avesnes près Gournay.

Dans un des derniers numéros de la *Revue de la Normandie* (Mai 1866, page 350-351), nous avons rendu compte de la découverte d'un cercueil de pierre faite en avril dernier, sur le bord d'un vieux chemin qui conduit de Boschion à Avesnes. Le sarcophage était placé sur le penchant d'une colline, au lieu dit le *Camp Vaquier*, au-dessous d'un bois taillis nommé la *Haute-Haye*.

Ayant eu récemment l'occasion de faire une excursion dans le canton de Gournay, nous avons visité le tombeau d'Avesnes qui est en pierre du bassin de Paris, Vergelé ou Saint-Leu. Il est assis presque au sommet d'une de ces collines qui encaissent la grande vallée de Bray. Son orientation est celle de la colline elle-même, c'est-à-dire que les pieds, tournés vers la vallée, font face au soleil levant, coutume qui fut constante et universelle. La forme du sarcophage est élégante, la taille en est soignée, l'exiguité des proportions nous fait penser qu'il était destiné à une femme plutôt qu'à un homme. En effet, sa longueur prise au dehors mesure 1 mètre 85 c. ; la largeur à la tête est de 63 centimètres ; celle des pieds n'en a que 29. La profondeur totale est de 52 centimètres ; l'épaisseur des parois est de 7 à 8. Il n'est pas taillé d'équerre, particularité que l'on trouve communément à l'époque franque, où le rétrécissement des pieds est un des caractères distinctifs du temps. Ajoutez que le couvercle, en forme de toit, rentre tout à fait dans les habitudes de la période.

Le corps que renfermait ce cercueil était entier : il a été dérangé par les laboureurs qui n'accusent aucune découverte faite pendant cet enlèvement.

Le terrain sur lequel cette trouvaille a eu lieu appartient à Mme la comtesse de La Châtre, née de Montmorency. Cette digne fille du premier baron chrétien, a mis sa proprtété au service de la science avec une libéralité et une grâce que nous ne saurions assez reconnaître. Usant de cette bienveillance et de ce patronage, nous avons interrogé le sol pour savoir s'il ne renfermait pas d'autres sépultures de marque. Nos prévisions n'ont pas été trompées. Ce cercueil n'était pas isolé. Il était entouré de fosses qui

Digitized by Google

remontaient comme lui à l'époque mérovingienne. Le temps dont nous avions à disposer ne nous a permis de reconnaître qu'une douzaine de sépultures, placées sur trois rangs, qui s'étageaient parfaitement dans le sens de la colline. Nous ne doutons pas qu'il en existent plusieurs autres que nous espérons bien examiner plus tard.

Déjà nous avons été heureux dans notre première exploration et nous nous faisons un plaisir d'en exposer le résultat.

Les fosses orientées comme le cercueil et qui semblaient l'escorter, étaient à peine à cinquante centimètres du sol. Dans quelques-unes les corps étaient entiers et n'avaient jamais bougé ; dans quelques autres, il ne restait que quelques ossements et encore ils n'étaient pas en place. On est tenté de supposer qu'il y avait eu ici une visite antérieure.

Sur douze fosses visitées par nous, cinq ont donné des vases placés aux pieds Ces vases, en terre blanche ou noire, ont la forme de tous ceux que l'on trouve dans les sépultures franques, saxonnes, burgondes ou allemaniques.

Une fosse a donné un sabre ou scramaxaxe en fer, du genre de ceux que décrit Grégoire de Tours, le père de notre histoire de France. Nous n'avons recueilli qu'un seul couteau ; mais il a dû s'en rencontrer plusieurs que les ouvriers auront détruits par mégarde. Nous avons compté jusqu'à cinq agraffes en fer, toutes accompagnées de plaques et de contre-plaques. La plupart avaient reçu un plaqué d'argent. Une d'elles, recueillie, nous le pensons, à la ceinture d'une femme, mesure 18 centimètres de long sur 7 de large. La contre-plaque qui faisait face à l'agraffe a 14 centimètres de longueur. La surface du métal est recouverte d'une damasquinure que l'oxide a soulevée. Des clous à tête de cuivre ornent les bordures.

La fosse qui renfermait ce dernier objet et que nous supposons avoir été occupée par une femme, était la plus riche de ce cimetière. Elle nous a donné une chaînette de fer dont les mailles étaient encore fort reconnaissables.

Nous y avons recueilli quatre perles en pâte de verre et deux jolies fibules placées sur la poitrine.

Ces fibules n'étaient ni semblables ni assorties. L'une était en bronze, de forme ansée, comme celle qui fut trouvée à Colleville, près Fécamp, en 1855. L'autre, au contraire, était circulaire : elle se composait d'une lame de bronze sur laquelle on avait appliqué une feuille d'or encadrée dans un cercle d'argent. La feuille d'or, recouverte de filigranes, était fixée à l'aide de quatre clous d'argent. Sur le plat de l'or s'élevaient quatre triangles isocèles renfermant autrefois des grenats ou des verroteries rouges. Les brillants avaient disparu ainsi que les triangles eux-mêmes. Cette dernière

Digitized by Google

fibule, large de deux centimètres, ressemblait exactement, pour la grandeur, la matière et la décoration, aux fibules trouvées à Parfondval, en 1851, et à Caudebec-lès-Elbeuf, en 1855. Nous avons reproduit ces dernières dans notre *Normandie souterraine*, dans nos *Sépultures* et dans notre *Seine-Inférieure historique et archéologique*. Cette tombe, parfaitement inviolée, a fourni encore deux autres objets à l'exploration : un vase noir placé aux pieds et une bague en bronze avec chaton.

La dernière fosse d'Avesnes n'a pas été la moins intéressante Nous la croyons encore celle d'une femme, bien qu'elle ne possédât qu'une paire de boucles d'oreilles. Ces boucles se composaient d'un cercle en fil de laiton tordu qui n'avait pas moins de 18 centimètres de circonférence.

Ce cercle de bronze fermait à l'aide d'un crochet et soutenait une boule de mastic ou de pâte recouverte de lames d'or ou de vermeil. Dans cette boule étaient enchâssées, sur les côtés, des verroteries triangulaires, et au centre de brillantes lentilles. Rien de plus élégant que ce travail de joaillerie mérovingienne. Au point de vue de l'art et du goût, il figurerait avec autant de bonheur dans un bazar moderne que dans un musée antique.

Dans les jambes du corps qui portait ces boucles d'oreille, nous avons rencontré, non sans étonnement, la tête d'un tout jeune enfant, ce qui semblerait indiquer que la mère et l'enfant, morts ensemble, avaient reçu même sépulture.

Quand nous aurons dit que de l'une de nos fosses est sorti un petit bronze romain du Haut-Empire, nous aurons complété l'inventaire des découvertes faites dans ce cimetière que nous attribuons au VIe siècle ou au VIIe siècle de notre ère.

Mort de M. l'abbé Vincheneux, curé du Tréport.

C'est avec autant d'émotion que de surprise que nous avons appris la mort de M. le curé du Tréport. Nous savions notre confrère indisposé ; il nous avait même annoncé un voyage à Paris afin d'y consulter une de nos sommités médicales. Il a fait plus, il a subi, dans la capitale, une opération douloureuse qui l'a enlevé en quelques heures. C'est mercredi 13, à six heures du soir, qu'il a rendu à Dieu une âme riche de bonnes œuvres et de vertus chrétiennes.

Pour nous, qui lui survivons, il nous incombe le devoir, aussi doux que pénible, de dire ce que fut cet homme de bien, ce chrétien parfait, ce prêtre aussi agréable à Dieu qu'aux hommes.

Digitized by Google

M. Vincheneux naquit, en 1804, à Esclavelles, près Neufchâtel, d'une famille de laboureurs qui jouissait d'une honnête aisance. Le petit patrimoine de ses pères fut pour lui le point de départ de bien grandes œuvres, et comme le bon serviteur de l'Evangile, il sut, par son intelligence et son zèle, faire négocier le modeste talent que Dieu lui avait confié. Dans ses mains chrétiennes et sacerdotales, cet humble dépôt rapporta au centuple, et c'est aux écoles, à l'église et à l'hospice du Tréport qu'il faut demander ce que peut produire un denier dans la main d'un serviteur fidèle et dévoué. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Elevé au séminaire de Rouen, comme tous les ecclésiastiques de ce diocèse, il devint prêtre en 1823, dans cette fertile année qui, d'une seule ordination, recruta de quarante sujets les rangs de notre milice sacerdotale. Sa première mission fut à Dieppe, sa seconde au Tréport. Ainsi donc toute la vie pastorale et apostolique de M. Vincheneux s'est consumée sur ces deux points de cet arrondissement. Cette lampe qui vient de s'éteindre n'aura brillé que pour nous. Comme on le voit, il appartient essentiellement à ce pays où il laisse de si touchants souvenirs dans les âmes comme dans les institutions.

Vicaire de Saint-Remy de Dieppe, de 1828 à 1835, il fit dans cette ville l'apprentissage du ministère ecclésiastique. Sous une écorce rude et quelque peu rustique, il cachait un cœur d'or et une âme d'apôtre.

Son zèle s'exerça sur tout et s'attacha à tout. Aucune bonne œuvre ne lui fut étrangère. Mais le ministère de la parole était par dessus tout ce qui plaisait le plus à cette âme ardente où brûlait la véritable flamme du sanctuaire. Tous ceux qui eurent le bonheur de le connaître s'en souviennent encore. L'originalité de son esprit donnait à ses œuvres un cachet spécial et à ses paroles un trait particulier. Personne à Dieppe ne l'a perdu de vue et chacun s'est plu à suivre, dans sa carrière si bien remplie, une existence qui n'avait rien de vulgaire. S'il parut à tous mieux placé au Tréport qu'à Dieppe, il n'emporta pas moins de cette dernière ville une estime fondée sur de solides vertus que le temps ne fit que développer.

Transporté sur d'autres rivages, le jeune arbre y prit de fortes racines, et dans l'espace de plus de trente années qu'il desservit le Tréport, il aura laissé dans cette ville d'impérissables monuments et d'immortels souvenirs.

M. Vincheneux a vécu au Tréport au moment de la transformation de cette ville, et il s'est montré en toutes choses à la hauteur des circonstances et de sa mission. Quand il est arrivé dans le pays, il a trouvé tout à refaire dans l'ordre des institutions scolaires, charitables, religieuses et hospitalières. M. Vincheneux a tout créé, tout relevé, et il laisse à son successeur

Digitized by Google

des fondations parfaites qu'il ne s'agit plus que de soutenir. Nous ne croyons la tâche ni facile ni médiocre ; mais si le zèle qui continue et qui maintient est méritoire, on conviendra que le zèle qui fonde l'est beaucoup plus encore.

Nous sommes hors d'état de dire tout le bien que M. Vincheneux a fait au Tréport dans l'ordre de la piété et du salut des âmes. On le supposera aisément quand on saura que sa vie ne se passait qu'à l'autel, au confessionnal, en chaire, au chevet du malade, aux écoles et à l'hôpital. Trente ans ainsi dépensés ont dû accumuler sur une seule tête un trésor de bonnes œuvres que Dieu seul connaît et que lui seul peut récompenser.

L'esprit de piété qui animait M. la curé du Tréport le porta à ne négliger aucune de ces œuvres qui touchent les cœurs et qui vivifient les âmes. Les pieuses confréries et les associations de prières prospérèrent sous le souffle brûlant du pasteur. Ce fut pour obéir à un profond sentiment de piété populaire qu'il éleva, en 1861, le grand calvaire de la falaise qui domine le Tréport, que le marin salue comme l'étoile de l'espérance et aux pieds duquel on voit jour et nuit s'agenouiller les affligés de cette grève si souvent meurtrière.

Les trois grandes œuvres de M. Vincheneux; au Tréport, celles qui doivent le plus longtemps faire bénir sa mémoire, ce sont les écoles, l'hôpital et l'église.

Dès le XVIIe siècle, la grande Mademoiselle de Montpensier avait songé aux enfants du Tréport, comme elle s'était préoccupée de ceux de Criel, d'Eu et des autres paroisses de son comté ; mais elle n'avait point introduit au Tréport, ainsi qu'elle l'avait fait à Criel, les saintes filles de Mme Legras et de M. Vincent. Disons mieux, en 1666 la duchesse y avait amené les filles de la Charité, mais, d'après les historiens, elles étaient disparues avec elles. Il était réservé à M. Vincheneux de doter le Tréport de cette sainte milice qui combat partout la maladie, l'ignorance et la misère.

Les enfants pullulent au Tréport, pays de marins. M. le curé pensant que l'existence des instituteurs et des institutrices laïques était chose trop viagère et trop aléatoire, se concerta avec l'administration civile pour confier à des Frères Maristes l'école des garçons, et celle des filles aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Cinq cents enfants reçoivent ainsi l'instruction dans de vastes salles et des bâtiments confortables.

Le Tréport avait eu autrefois son hospice et sa maladrerie. Inspirés par la foi chrétienne, les moines, les chevaliers, les bourgeois, avaient fondé des asiles dont les biens mêmes s'étaient trouvés dispersés. Ces modernes tuteurs de la commune et de l'église souffraient de voir les malades négligés, les vieillards délaissés, les enfants presque abandonnés. Confiant dans cette espérance

Digitized by Google

chrétienne qui force toujours la charité à la suivre, il jeta lui-même les fondements d'un hospice-hôpital auquel on ne tarda pas à adjoindre un orphelinat, un ouvroir et une salle d'asile. L'hospice compte douze lits; l'orphelinat, huit petites filles; l'ouvroir reçoit vingt ouvrières, et l'asile, deux cents enfants. Aujourd'hui, la fondation est régularisée selon les formes; elle est dotée de quinze acres de terre que Louis XIV avait réunies à l'hôpital d'Eu et qui, en 1861, ont fait retour à leur origine.

Mais, à nos yeux, le grand souvenir que laissera de lui M. le curé du Tréport, ce sera son église embellie et restaurée. Pendant vingt ans il sembla l'avoir oubliée ou ne l'avoir pas comprise. Comme tant d'autres de ses prédécesseurs, il s'était contenté de l'entretenir et de pourvoir aux besoins du service. Mais tout à coup ses yeux s'ouvrirent, et, comme saint Paul à Damas, on eût dit que le voile qui couvrait sa vue était tombé. Cet homme, qui jusque-là n'avait envisagé que le côté spirituel de son église, qui n'avait rien soupçonné de la beauté matérielle de l'édifice que le XVIe siècle lui avait légué et que les deux derniers siècles avaient mutilé à plaisir, cet homme, dis-je, se trouva instantanément illuminé d'une clarté nouvelle. Il comprit tout le parti que l'on peut tirer de son église. Il la voulut belle comme aux grands jours de la foi chrétienne. Ce monument qu'il a reçu délabré et demi-mort, il le fera sortir du sépulcre et il le transmettra brillant et plein de vie à ses successeurs.

Ce fut en 1856, juste dix ans avant sa mort, qu'il concevait ce généreux dessein, et le jour de son décès sa mission était remplie : il pouvait dire son *Nunc dimittis.*

En effet, il se mit courageusement à l'œuvre; il s'en alla sollicitant partout l'aumône pour la maison de Dieu. Il se fit quêteur à l'âge où les autres hommes aiment à se reposer. Il presse, il prie, il importune peut-être; peu lui importe, on lui donne parce qu'on ne saurait lui refuser. Bientôt les ressources abondent, et ce sont les ouvriers qui manquent à l'appel beaucoup plus que l'argent.

En 1856, il n'existait pas un morceau de verre peint dans toute l'église du Tréport, qui avait autrefois resplendi au soleil du XVIe siècle. Aujourd'hui il n'est pas une fenêtre qui n'étincelle, qui ne renferme un tableau brillant, une page illustrée de l'Evangile ou de la vie des Saints.

Cette suite de tableaux, c'est une galerie chrétienne où les marins du Tréport peuvent contempler triomphants leurs pères dans la foi, et, agenouillés au bas des mystères, les images de leurs bienfaiteurs.

Ce fut en 1858 que fut placée la première verrière, cette splendide *Adoration des Mages* qui illumine le chevet. Depuis lors, chaque année a donné son fruit, et une série de vingt tableaux sur verre a été complétée en moins

Digitized by Google

de huit ans. 1866 a vu le couronnement de l'œuvre, et les fenestrelles du haut de la nef, remplies de grisailles, terminent la régénération d'une église qui devrait bien devenir le tombeau du pasteur.

Ce ne sont pas seulement les tableaux de verre qui parleront de M. le curé du Tréport : les pierres elles-mêmes garderont son souvenir. Près de trente fenêtres remises à neuf, la rosace du portail et deux fenêtres nouvelles, raconteront, avec les balustrades du chœur, le zèle d'un prêtre qui vécut pauvre et qui ne posséda que pour Dieu et son église. En dix années, M. Vincheneux a dépensé plus de 70,000 fr. dans son église, et, pour toute ressource, il n'a eu que son zèle, sa parole et sa prière.

Confident de ses pensées, nous savons que cet apôtre, digne des plus beaux temps de l'Eglise, n'emporte dans la tombe qu'un seul regret, celui de n'avoir pu doter son église, de trois autels de pierre dignes du monument régénéré. Mais nous aimons à espérer que sa famille, ses amis et ses pieux paroissiens, voudront accomplir ce testament du cœur d'un saint prêtre, et que dans le sanctuaire arrosé de ses sueurs et témoin de ses soupirs, s'élèveront bientot ces trois tombeaux du Christ, où l'on priera longtemps pour un des meilleurs serviteurs de Dieu.

L'abbé Cochet.

Rouen. — Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

HISTOIRE MODERNE

LES ÉLECTIONS DE 1789

EN NORMANDIE [1].

Les historiens n'ont pas toujours suffisamment tenu compte de la part prise par les provinces à la grande révolution politique et sociale que fit éclater la convocation des Etats généraux de 1789.

D'où venaient cependant les hommes qui proclamèrent, à l'Assemblée constituante, les principes sur lesquels s'est fondé le nouveau droit public des sociétés modernes? N'étaient-ils pas les envoyés et les représentants de toutes les parties de la France? N'était-ce pas au sein des populations des villes et des campagnes, dont ils interprétaient les sentiments et exprimaient les vœux, que leur patriotisme avait puisé ses inspirations les plus élevées et les plus pures?

(1) M. Hippeau poursuit avec une louable persévérance sa publication des documents historiques conservés dans les archives de la maison d'Harcourt. Le sixième volume qui vient de paraître est consacré aux élections de 1789 dans les bailliages de Normandie. Il se compose de lettres adressées au garde-des-sceaux et au ministre des finances par les intendants et les plus notables habitants de la province, et de mémoires où sont exposés les droits et les prétentions des trois Ordres appelés aux assemblées électorales.

La réunion de ces documents présente le tableau le plus complet et le plus vrai de l'état des esprits à cette époque mémorable. C'est dans ces écrits,

Digitized by Google

Sans doute, c'est à Versailles et à Paris qu'ont eu lieu les débats solennels, les discussions éloquentes et passionnées, qui seront l'éternel objet de l'admiration et des respects du monde; mais c'est à la nation tout entière qu'il faut attribuer les idées nobles et généreuses dont l'Assemblée nationale aura le triomphe.

On peut s'en convaincre en consultant les documents qui se publient de tous côtés depuis plusieurs années et qui mettent en pleine lumière la situation intellectuelle et morale du pays, dans les années qui ont précédé cette époque mémorable. De récents travaux sur les Assemblées provinciales appelées en 1788 à donner leur avis sur les questions financières, économiques et politiques, ont fait voir à quel degré d'intelligence et de raison la société française s'était élevée (1).

On en trouve des témoignages bien plus remarquables et bien plus frappants encore dans les actes émanés des assemblées électorales

bien mieux que dans les récits des historiens, que l'on peut apprécier les dispositions de la France à la veille de la révolution qui devait faire disparaître tout ce qui, dans les institutions du passé, répugnait à son génie et faisait obstacle aux améliorations politiques et sociales que la nation entière appelait de tous ses vœux.

Ce volume est précédé d'une introduction dont nous gratifions aujourd'hui les lecteurs de la *Revue de Normandie*. L'auteur y a fait ressortir la part qui revient à notre province dans l'expression des sentiments patriotiques auxquels l'Assemblée nationale devait donner satisfaction.

Les six volumes déjà publiés par M. Hippeau seront suivis de six autres, dont les deux premiers contiendront les cahiers de 1789. Trois volumes seront donnés au commerce, à l'industrie et aux travaux publics. Le sixième est consacré à l'histoire du protestantisme en Normandie.

Cette grande publication, faite, comme on le sait, sous les auspices des conseils généraux de nos cinq départements, qui l'ont prise sous leur patronage, est une source de renseignements précieux pour tous ceux qui auront désormais à s'occuper d'une des plus importantes provinces de France au XVIIe et au XVIIIe siècle.

(1) Voir, sur les travaux des Assemblées provinciales, le t. V du *Gouvernement de Normandie*, dont ont déjà amplement profité les auteurs de plusieurs publications intéressantes.

Digitized by Google

tenues dans les différentes provinces, pour la réunion des Etats généraux. En réunissant ceux que nous ont offerts les procès-verbaux des assemblées électorales de Normandie et les cahiers remis par les grands et les petits bailliages à leurs députés, nous croyons donner une idée exacte des aspirations et des besoins du reste de la France ; car, sauf de légères différences dues au caractère plus ou moins calme ou plus ou moins ardent des populations, jamais un pareil accord, une si admirable unanimité de sentiments ne se sont produits chez aucune nation.

On sait pour quelles causes et en quelles circonstances Louis XVI se décida à convoquer les Etats généraux, dont le nom seul avait été pour son prédécesseur un sujet d'horreur et d'épouvante (1).

Ce fut une résolution désespérée. Après avoir essayé de se passer du concours de la nation pour réparer le désordre des finances, combler le déficit et éviter la banqueroute au moyen d'emprunt, d'augmentations d'impôts, d'anticipations sur les recettes futures, la monarchie s'était vue forcée de proclamer sa propre impuissance, et après un inutile appel à l'Assemblée des notables, qui ne lui fut d'aucun secours, elle reconnut solennellement la nécessité de réunir les Etats généraux de la nation.

C'étaient les notables eux-mêmes qui, en 1787, dans leur dernière assemblée, rappelant au roi que nul impôt ne pouvait être établi sans le consentement national, en avaient demandé et obtenu la convocation pour l'année 1792. Quelques mois après, le Parlement de Paris, dans le lit de justice du 16 août, forcé d'enregistrer de nouveaux édits bursaux, en avait appelé aussi à ces Etats généraux, « seuls capables, disait-il, de sonder les plaies de l'Etat et de donner des conseils utiles sur toutes les parties de l'administration. »

(1) Quelqu'un ayant, en présence de Louis XV, laissé échapper de ses lèvres ce nom terrible d'*Etats généraux* : « Monsieur, s'écria le roi, ne répétez jamais ces paroles : je ne suis pas sanguinaire ; mais si j'avais un frère et qu'il fût capable d'avoir une telle opinion, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures à la monarchie et à la tranquillité du royaume. »

Digitized by Google

Cet appel l'avait fait exiler à Troyes ; mais, dans la séance royale du 19 novembre 1787, le ministère lui-même avait promis au Parlement, revenu de l'exil, cette convocation si désirée.

Cette promesse n'était encore qu'un leurre. La royauté, qui n'avait jamais plus hautement affirmé son droit absolu et son omnipotence, qu'au moment même où sa faiblesse était visible et sa chute prochaine, tenta un dernier effort, et, par le coup d'Etat du 8 mai 1788, organisa la fameuse *Cour plénière*, imaginée par le ministre Brienne, pour remplacer à la fois les Parlements et les Etats généraux, et rendre désormais impossible toute revendication des droits de la nation.

Cet imprudent défi porté à une société formée à l'école des Montesquieu, des Voltaire, des J.-J. Rousseau, de tous les libres penseurs du XVIIIe siècle, toute pénétrée des principes dont, par une singulière inconséquence, la monarchie venait par son concours d'assurer le triomphe dans les républiques du Nouveau-Monde, fut le signal et devint le prélude de la Révolution depuis longtemps pressentie, et rendue désormais inévitable.

Ce fut la noblesse qui, dans le Dauphiné, la Bretagne et le Béarnais, donna le signal de la résistance ; son exemple entraîna la bourgeoisie. Le clergé de France lui-même protesta contre les violences ministérielles et en appela au pays.

Quand le Roi ne vit de salut pour lui que dans la mise en pratique des plans de réorganisation proposés par les Turgot et les Malesherbes, il rappela Necker, l'habile et probe financier, qui, après avoir une fois rétabli le crédit, avait, en 1781, payé de l'exil les hardiesses de son compte-rendu et de ses projets de réforme. Il fut chargé de la tâche difficile de réparer les fautes de ses prédécesseurs, Calonne et Brienne. Il était trop tard. « Que ne m'a-t-on donné, dit-il, les quinze mois de l'archevêque de Sens ! » Ce qu'il put faire de mieux, ce fut de réaliser la promesse donnée par celui-ci de réunir les Etats généraux pendant l'année 1789.

La France tout entière accueillit avec des transports de joie et le plus vif enthousiasme le décret du 8 août 1788, qui suspendait l'ins-

Digitized by Google

titution de la Cour plénière jusqu'à la tenue des Etats généraux, fixée au 1er mai 1789. La convocation définitive ne fut faite cependant que le 27 décembre, pour le 27 avril (1).

Mais quels étaient les droits respectifs de la royauté et du peuple appelé à donner son avis sur les affaires présentes? Quelles règles devaient présider à la formation des Etats généraux? Quelle serait l'étendue de leurs attributions? Dans quelle proportion les trois ordres concourraient-ils à l'élection des députés? Comment les populations leur feraient-elles parvenir leurs voix et leurs doléances?

Le gouvernement crut devoir, pour être suffisamment renseigné lui-même sur ces questions importantes, en appeler solennellement aux lumières publiques. Tous les officiers municipaux des villes et communautés du royaume « dans lesquelles il pouvait s'être fait quelques élections aux Etats généraux, furent *tenus*, aux termes d'un arrêt du Conseil des dépêches du 5 juillet 1788, de rechercher incessamment dans les greffes desdites villes et communautés tous les procès-verbaux et pièces concernant les Etats.» En même temps, les savants et les personnes instruites du royaume furent invités « à adresser au garde-des-sceaux tous les renseignements et mémoires propres à éclairer le gouvernement. »

Nulle part peut-être il ne fut répondu à cet appel avec plus de science, de bon sens et de patriotisme, que dans la province de Normandie. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, la magistrature, y comptaient des hommes distingués qu'entourait une juste considération. Par leurs discours et leurs écrits, ils purent donner à l'opinion publique une direction salutaire.

Déjà, au moment où la réunion des assemblées provinciales venait d'ouvrir une libre carrière aux aspirations patriotiques, des voix autorisées s'étaient partout fait entendre pour réclamer les antiques franchises, c'est-à-dire le rétablissement des Etats particuliers de la

(1) On sait que les Etats généraux ne s'ouvrirent en réalité que le 4 mai.

Digitized by Google

Normandie, supprimés depuis 1634. Des mémoires étendus, des discussions animées, suivirent l'annonce de la future réunion des assemblées électorales et l'appel fait aux lumières des citoyens de tous les ordres.

Dans la Normandie, comme dans le reste de la France, les recherches de l'érudition et le dépouillement des archives ne firent d'abord qu'embrouiller toutes les questions, en produisant les titres les plus contradictoires, prouvant qu'il n'y avait eu aucune règle fixe, aucun usage constant, suivis pour la convocation et la tenue des Etats généraux, depuis les premiers, réunis en 1302, jusqu'aux derniers, réunis en 1614.

Ce n'était pas à la tradition et à l'histoire, mais à la raison et à la logique qu'il fallait demander des conseils. Des écrivains célèbres, dont les axiomes commençaient à être recueillis comme les formules sacrées du nouveau droit public, déclaraient qu'il fallait plutôt chercher ce qu'il fallait faire que ce qui était fait. « Que tout soit juste aujourd'hui, disait Mirabeau, et tout sera légal demain. »

« Les archives des peuples, écrivait Siéyès, ne sont point anéanties, non, sans doute ! Mais c'est dans la raison et non ailleurs qu'en est le véritable dépôt, le seul qui puisse être inviolable. »

« Nos droits sont en nous-mêmes : ils y sont tous ! Ils y sont imprescriptibles. »

Nous trouvons dans un mémoire fort remarquable sur la formation des Etats généraux, rédigé par le vicomte Le Veneur (1), une paraphrase éloquente de cette pensée : « Je suis persuadé que ce n'est point dans les annales souvent mensongères des peuples qu'il convient de chercher le Code fondamental de la société, ainsi que les formes auxquelles elle est soumise ; ce serait se livrer à des recherches fastidieuses et pénibles, à des prétentions, à des disputes interminables. Elles auraient été écrites sur le marbre et sur l'airain qu'elles seraient effacées par les siècles, ainsi que les êtres qui les proclamèrent. Le Code qu'il faut consulter sans cesse existe dans le sein de la divinité même; il est de tous les temps et de tous les lieux;

(1) Voir, au présent volume, les p. 147 et suiv.

Digitized by Google

il présida à la formation de toutes les sociétés, à l'union de tous les hommes; il fixa tous les devoirs ; il est la règle du juste; il est la morale de tous les peuples; un Dieu tutélaire et protecteur, un Dieu imprima sa loi dans le cœur de tous les hommes pour former à jamais leur raison, leur conscience et les règles de leur conduite. C'est ce Code, Messieurs, qui doit vous dicter les avis que le Roi vous demande et nous diriger dans l'administration qui nous est confiée pour le bonheur public. »

Mais tout en s'appropriant ces principes posés avec tant de netteté et de hardiesse, l'esprit normand ne pouvait les adopter que dans une certaine mesure et d'une manière conforme à ses habitudes de respect pour les formes légales consacrées par le temps et la tradition. Pour la Normandie, c'était la liberté qui était ancienne, c'était le despotisme qui était nouveau. Elle trouvait, ou croyait trouver, dans le souvenir de ses anciens Etats, des traditions d'indépendance qu'il s'agissait de mettre d'accord avec les besoins créés par les progrès accomplis dans la société depuis des siècles. Aussi tous les penseurs de la province ne séparèrent point dans leur pensée l'idée des Etats généraux de celle des Etats permanents, gardiens des droits et des priviléges de la nation, et la protégeant contre l'arbitraire, en l'absence des grandes assemblés nationales.

« Tous nos vœux, dit M. le vicomte Le Veneur, se réuniront sans doute pour solliciter la convocation des Etats de cette province. Nous ne pouvons lui rendre un service plus important et qui soit plus conforme à la volonté de Sa Majesté. Nos Etats sont nés avec la monarchie ; ils se perdent dans la nuit des temps ; c'est de leur consentement que tous les contrats qui l'unissent à la France ont été passés. La volonté des rois n'a jamais été de les détruire. Ils n'ont été que suspendus ; ils subsistent encore et la province n'a pas perdu un seul de ses droits. »

« S'il en était autrement, sa fidélité pour ses rois, ses longs sacrifices, le poids énorme des impôts qu'elle supporte depuis des siècles, sans murmure et bien au-delà de la proportion de plusieurs provinces, son enthousiasme pour la patrie, seraient des titres pour qu'on lui

Digitized by Google

rendît tout ce que sa confiance, son zèle et son dévoûment lui auraient fait perdre... L'assemblée d'Auvergne, dès ses premières séances, a réservé expressément le droit primitif et imprescriptible de la province de s'assembler en Etats; les provinces du Hainaut, de Provence et de Dauphiné ont déjà obtenu le rétablissement des leurs; plusieurs provinces n'ont pas cessé de jouir de ce précieux avantage. Il paraît donc, Messieurs, que le vœu que vous formerez à cet égard est le même dans tout le royaume et tendra à réunir toutes les provinces d'un grand empire au même mode d'administration... Fixerai-je vos regards, Messieurs, sur ces sentiments patriotiques qui doivent animer toutes les provinces gouvernées par les Etats?»

« N'est-ce pas la réunion des hommes supérieurs que chaque canton présente qui peut seule former le caractère des peuples, rétablir ou conserver les mœurs et porter les hommes aux grandes choses?»

« Comparez les peuples d'Asie aux peuples de la Grèce, dans ces temps fortunés où leurs administrations et leurs lois formaient autant de héros qu'il y avait de citoyens. Ne sont-ce pas encore les provinces connues sous le nom de *pays d'Etats* qui, sous le dernier règne, pendant la dernière guerre et tout récemment encore, ont signalé par les plus généreux efforts leur noble dévoûment à la gloire de la France?»

Ces sentiments élevés, cette confiance dans des garanties d'indépendance qui ne se trouvent que dans l'institution des assemblées représentatives, intermédiaires nécessaires entre les peuples et les rois, se retrouvent dans les mémoires et les lettres adressées au gouvernement par la noblesse, les municipalités des villes et les diverses communautés, pour obtenir le rétablissement des Etats de Normandie. Les efforts persévérants du gouverneur de la province, le duc d'Harcourt, furent couronnés d'un plein succès, et il avait été décidé que les députés nommés pour siéger aux Etats généraux formeraient une assemblée consultative chargée du travail de réorganisation des Etats provinciaux. Ils devaient se réunir avant la tenue des Etats généraux et continuer leur œuvre après leur ouverture.

Digitized by Google

C'est ainsi que la Normandie, toujours guidée par ce bons sens pratique, dont nous retrouvons le caractère à toutes les époques, quoique s'occupant activement des grandes questions qui intéressaient la nation tout entière, songeait aussi à assurer ses libertés provinciales. Quant à la composition de ces Etats, elle n'avait pas tardé à concevoir qu'il était nécessaire de les approprier aux progrès accomplis au sein de la classe bourgeoise, à laquelle une large place devait être accordée. C'était ainsi du moins que pensait cette partie considérable de la classe aristocratique qui était portée d'inclination à seconder les aspirations et les vœux de l'opinion publique, et se trouvait ainsi en opposition avec une autre fraction de la noblesse disposée à rétrograder vers les souvenirs et les priviléges du passé.

Le tiers-état, auquel la Révolution devait donner toute l'influence qu'elle enlèverait aux deux premiers ordres, ne pouvait être moins sensible que dans toutes les autres provinces à la proclamation de son omnipotence, telle qu'elle avait été formulée dans la fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* Mais il n'allait pas jusqu'au bout des conclusions tirées par l'abbé Siéyès; il ne croyait pas qu'il ne fût *rien* et il ne se targuait pas de la prétention d'être *tout*. Il ne demandait pas mieux que de concilier ses droits avec ceux des deux autres ordres, qu'il s'agissait pour lui de restreindre dans des limites raisonnables et non de détruire. Les écrivains disciples de J.-J. Rousseau proclament bien que la direction des trois ordres ne s'allie pas avec l'essence du *Contrat social* (1), mais ils se bornent à demander l'égalité des suffrages dans les États généraux.

« Le tiers-état, est-il dit dans un mémoire de la commune de Rouen (2), est naturellement ami de l'ordre, de la raison et de la justice, parce qu'il ne peut être heureux que quand elles président à toutes les parties du gouvernement. Comme il concevrait vainement des prétentions à l'autorité, il respecte toutes les autorités légitimes dans toutes leurs gradations; comme il n'affecterait que ridiculement la prétention des titres et des honneurs, il respecte la distinction des

(1) V. le *Mémoire des avocats au Parlement de Normandie*, p. 154.
(2) V. p. 220 de ce volume.

Digitized by Google

rangs, qui prend sa source dans la nature même de la monarchie, et il voit, sans en être ni jaloux ni humilié, les prérogatives honorifiques qui distinguent les deux premiers ordres. »

Il est important de constater ici que lorsqu'il s'agit des garanties qui assurent à la nation la jouissance de ses droits contre le despotisme ministériel, la noblesse de Normandie se trouve d'accord avec le tiers-état. Des assemblées régulièrement convoquées, appelées à donner leur avis sur toutes les questions financières, des corps indépendants ayant pour mission de protéger la liberté de l'homme et du citoyen, l'abolition de toutes les mesures arbitraires, et une foule d'autres mesures conçues dans le sens le plus libéral, sont consignées dans les mémoires produits par les deux ordres à l'occasion des assemblées électorales, et se retrouveront dans leurs cahiers de doléances. « Depuis longtemps, disent avec une singulière énergie les habitans de Saint-Sauveur-le-Vicomte, les droits de la nation ont été méconnus et méprisés ; ceux du trône ont pris une excroissance monstrueuse et effrayante ; la nation a vécu sous le joug humiliant de la servitude, dont la pesanteur a failli opérer sa ruine. »

Quand il est question des sacrifices rendus nécessaires par le déplorable état des finances, la noblesse de Normandie s'empresse presque partout d'aller au-devant des vœux du tiers-état, en abandonnant ses priviléges pécuniaires et en consentant à supporter avec les autres ordres sa part proportionnelle des charges de l'État. Les gentilshommes des bailliages de Caen, de Coutances, de Caux et d'Evreux le déclarèrent sans restriction. Cet avis n'ayant pas prévalu ou n'ayant été accepté qu'avec des réserves dans les bailliages de Rouen et d'Alençon, la minorité, composée des membres les plus éminents de l'ordre de la noblesse, protesta hautement et voulut que sa protestation fut consignée dans les procès-verbaux des séances. Voici les considérants sur lesquels se fondait la déclaration publique faite à ce sujet par le comte de Blangy, au nom de la noblesse du bailliage principal de Rouen :

« Les gentilshommes ci-après soussignés, considérant que les distinctions des rangs sont indispensables dans tout État monarchique,

Digitized by Google

mais que les distinctions inhérentes à la noblesse résident sur une tout autre base que les priviléges pécuniaires ;

Considérant que l'impôt doit être supporté par tous les citoyens à raison de leurs facultés, comme un gage de la protection que l'Etat leur accorde, et ne prétendant jamais séparer leur qualité de gentilshommes de celle de citoyen français, ont fait la déclaration suivante, etc. » (1).

Le duc d'Harcourt, que ses devoirs de gouverneur retenaient auprès du Dauphin, n'ayant pu prendre part aux réunions de l'assemblée de Rouen, se hâta d'écrire au comte de Blangy qu'il s'associait hautement à la déclaration faite par la minorité de la noblesse, et qu'il entendait faire sans reserve l'abandon de ses priviléges pécuniaires. « Je n'ai jamais senti si vivement qu'en ce moment, dit-il, le regret de n'être pas réuni à mes concitoyens et de n'avoir pas une fortune considérable. »

Du reste, ce noble désintéressement fut général, et ceux des nobles de Normandie qui parurent le plus attachés aux droits honorifiques, qu'ils considéraient comme une des coutumes de l'existence même de la monarchie, firent bon marché de leur fortune et la mirent volontiers au service de l'Etat. « Voici le vœu de mon cœur, écrivait au duc d'Harcourt une dame de Coutances (Mme Hébert-Lheure) : De vous supplier de mettre aux pieds du Roi ma fortune et mon fils, et de n'y prélever qu'une pension fort légère pour moi et ma famille, soit pour une, soit plusieurs années, si vous tenez les rênes du gouvernement. »

Un des hommes les plus honorables de ce temps, M. le comte d'Osseville (2), envoyant au duc d'Harcourt un Mémoire de l'assem-

(1) V. p. 86.

(2) M. Alexandre-François Le Forestier, comte d'Osseville, était le second fils de M Alexandre Le Forestier et de Mlle de Beaurepaire. Né à Caen le 1er août 1743, il fut nommé lieutenant au régiment royal des vaisseaux, en 1759, puis capitaine au régiment de dragons. Appelé en 1788 à présider l'assemblée du département de Carentan, il prit une part aussi active qu'intelligente à la rédaction des cahiers de la noblesse en 1789. Il mourut en 1824. Il avait épousé Mlle de Bornières. C'était l'aïeul de M. le comte Ludovic d'Osseville, dont le nom s'est de nos jours associé à tout ce qui peut honorer et servir son pays.

Digitized by Google

blée du département de Carentan, qu'il présidait, sur la convocation des Etats généraux :

« Quelle époque intéressante, Monsieur le Duc, que celle du mois de janvier ! Que de bien elle peut faire ! Que de querelles peut-être elle va faire naître ! Mais l'assemblée de la nation est devenue aussi indispensable pour le monarque que pour ses sujets. Quel parti prendra-t-on si les ordres s'attaquent sur leurs prérogatives ? Et peut-on douter que cela n'arrive ? Après cela, les discussions des provinces entre elles ; le temps s'usera en vains débats, et l'on négligera la grande affaire, celle d'anéantir le fardeau qui pèse sur le cœur du Roi et sur la masse entière des citoyens !

« Il m'est venu une idée que j'ai même consignée dans un Mémoire : celle d'inspirer à l'ordre de la noblesse d'offrir à celui du tiers, à l'ouverture des Etats généraux et sous le bon plaisir du Roi, ses prérogatives en matière d'impôt. Par ce moyen, on désarmerait le tiers, avec lequel il faudra sans cela liarder, et le clergé, vaincu par ce procédé, deviendra, comme il est juste, tributaire comme les autres citoyens ! »

Il ne faut pas s'attendre à trouver au sujet des questions de prépondérance ou des distinctions honorifiques, l'accord que nous venons de constater entre la noblesse et le tiers-état, en ce qui concerne les libertés publiques et une équitable répartition des impôts. Il est des prérogatives auxquelles les deux premiers ordres s'attachaient avec d'autant plus de tenacité, qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'éprouver quelques appréhensions en voyant le flot populaire monter toujours et menacer de faire passer sur toutes les institutions existantes le niveau démocratique.

Les formes modestes sous lesquelles les représentants du tiers-état de la Normandie exprimaient ses désirs et ses tendances, ne pouvaient dérober à des yeux clairvoyants et intéressés, des prétentions que le succès ne pouvait que rendre de plus en plus exigeantes.

Mais ces prétentions ne se manifestèrent que dans la suite et après des événements que rien alors ne faisait prévoir.

La convocation des Etats généraux avait fait naître dans tous les

Digitized by Google

cœurs l'enthousiasme de l'espérance. La France salua leur retour comme devant ouvrir pour elle une ère de prospérité et de gloire. Les mots magiques de liberté et d'égalité retentirent comme un signal de paix et de confiance, et de tous côtés les villes renaissantes envoyèrent au Roi des adresses dans lesquelles elles lui décernaient avec amour le titre de restaurateur de la liberté française.

Tous les écrits dans lesquels le tiers-état de Normandie consignait ses vœux, prêchaient la confiance, la modération, l'union et la concorde. Il y était expressément reconnu que la France étant une monarchie, la distinction des ordres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, était essentielle à son existence :

« Français, de quelque rang et de quelque pays que vous soyez, disait un avocat de Normandie devenu plus tard célèbre, Thouret, dans la brochure intitulée : *Avis des bons Normands à tous les bons Français* (1), n'avez-vous pas deux grands ennemis communs, l'hydre des abus nés du désordre des finances, et les méprises funestes du gouvernement quand il est trop embarassé dans sa marche ? Voilà le double fléau contre lequel l'intérêt de chacun commande la réunion de tous. Ne vous souvient-il plus de la *Cour plénière*, et comment, à son effrayante apparition, vous pensiez et agissiez tous de concert, sans vous êtes confédérés ? Cette unanimité fut l'effet de la présence et du sentiment du péril général.

« Français, souvenons-nous toujours de la Cour plénière, et que notre ralliement actuel nous préserve du danger de la voir reparaître ni rien qui lui ressemble ! »

Thouret s'efforçait de rassurer le clergé et la noblesse sur les suites des sacrifices que la France demandait à leur patriotisme. « Demandez à certains ecclésiastiques, disait-il (2), ce qu'ils peuvent craindre pour le clergé ! Diront-ils la diminution de ses dignités et la spoliation de ses biens ? L'intérêt public, loin d'inspirer ces idées, les réprouve. La religion importe à l'Etat ; il importe à la religion de

(1) Voir pages 265 et suivantes.
(2) Ibid., p. 269.

Digitized by Google

maintenir le respect dû au clergé et il importe à toutes les classes de citoyens de ne donner aucun exemple de la violation des propriétés.

« Demandez à certains gentilshommes ce qu'ils peuvent craindre pour la noblesse ? Diront-ils sa dégradation par l'introduction de l'égalité des rangs et la perte de ses prérogatives ? L'intérêt public rejette ces spéculations dont l'esprit et les mœurs de la nation rendraient d'ailleurs l'exécution impossible.

« La distinction des rangs se marque par des prééminences sociales, et sous ce premier rapport la force des choses et des usages ne cessera jamais de commander à l'opinion.

« La distinction des rangs est consacrée dans l'ordre public par les principes de la constitution monarchique ; et, sous ce second rapport, elle est indestructible en France, où cette constitution ne doit jamais périr.

« La distinction des rangs est utile en général, parce que l'interposition d'un corps de citoyens puissants importe aux citoyens plus faibles pour maintenir les droits communs et la liberté nationale. »

On ne peut certes être plus conciliant et plus raisonnable.

L'*Avis des bons Normands* poussait la condescendance jusqu'à assurer que le tiers-état était tout disposé à accepter les prérogatives personnelles, les distinctions honorifiques et les prérogatives réelles, c'est-à-dire les attributs féodaux. « Tous les citoyens de tous les ordres étant possesseurs de fiefs, étaient intéressés, disait l'auteur, à la conservation des droits féodaux qui sont des propriétés. »

Tels étaient dans les premiers mois qui suivirent la promesse des Etats généraux, au moment où tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance, les sentiments qui animaient les hommes modérés dont la voix à cette époque était toute puissante. Le besoin de l'union et de la concorde n'était pas moins ressenti par la noblesse. Toutes les distinctions d'ordre et de classes devaient s'effacer, écrivait un gentilhomme dans un écrit empreint d'une générosité chevaleresque, pour rendre facile et prompt l'accomplissement de l'œuvre commune.

« Que signifient ces divisions d'ordre pour de vrais et bons ci-

Digitized by Google

toyens, lorsqu'ils sont une fois réunis pour traiter la cause commune? Ecclésiastiques, dans toutes les fonctions de votre ministère, dans vos conseils, vos chapitres, vos synodes, vous êtes de l'ordre du clergé; nobles, dans tous les actes, dans toutes les missions, toutes les assemblées qui regardent votre Etat, vous êtes de l'ordre de la noblesse; tiers-état, dans vos différentes professions, vous êtes ou de l'ordre des avocats, ou de l'ordre des médecins, de la classe des marchands, des procureurs, etc. Mais dans une *assemblée nationale*, pour y traiter des intérêts de la patrie, vous êtes tous CITOYENS; c'est le seul titre distinctif qui y soit admissible! Français, c'est votre nom de famille; ecclésiastiques, nobles ou non nobles, n'en reconnaissez pas d'autres! La patrie est le patrimoine de tous. Chacun y a un droit égal. Les citoyens de tous les ordres pris collectivement pour modifier, changer, réformer tout ou partie de la constitution, en extirper les vices, détruire les abus, faire de nouvelles lois, en supprimer, travailler à sa perfection, ne sont plus indistinctement que des citoyens, que des frères, les uns aînés, les autres cadets; mais, encore une fois, ne formant qu'une seule et même famille. Qu'importe donc ces divisions d'ordres, le nombre des représentants de chacun, si tous ces représentants sont tous sages, éclairés, pénétrés de l'importance de leur mission, et qu'ils soient dirigés par le patriotisme le plus pur et le plus zélé, ce qui est infaillible. » (1)

Mais il n'était pas aussi facile que le croyait le noble gentilhomme d'obtenir cette abnégation et cet effacement dont il donnait l'exemple: la redoutable question de l'abandon des distinctions ecclésiastiques et nobiliaires et surtout la fusion de tous les ordres au sein des assemblées électorales, devaient soulever des oppositions et susciter des conflits qui rendraient difficile la tâche des généreux défenseurs des idées de conciliation et de concorde. Dans une assemblée du clergé et de la noblesse de Falaise, présidée par M. le comte Leforestier de Vandeuvre, dont les généreux sentiments s'accordaient avec ceux de son parent, M. le comte d'Osseville, les deux ordres soutinrent

(1) *Mon opinion motivée* ou *le vœu d'un gentilhomme normand à la Noblesse.*

Digitized by Google

avec force, malgré ses avis et même ses protestations, la nécessité de maintenir entre les trois ordres une séparation et une distinction d'où dépendait, tristement balloté, le salut du royaume (1).

Le gouvernement de Louis XVI, jusqu'à la fin du règne entre deux courants opposés, n'avait donné à cette question de la fusion et de l'union des ordres qu'une solution incomplète.

Le décret du Conseil du 27 décembre, annonçant la convocation des États généraux, établissait : 1° que les députés aux Etats généraux seraient au moins au nombre de mille ; 2° que ce nombre serait formé autant qu'il serait possible, en raison de la population et des contributions de chaque bailliage ; que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux ordres réunis.

Mais en accordant le *doublement du tiers*, le décret ne s'expliquait pas sur la manière dont auraient lieu les délibérations et les votes. Or, les États du Dauphiné avaient déjà tranché la question aux applaudissements de la France entière : les ordres devaient délibérer en commun et le vote aurait lieu non par ordre, mais par *tête*. Sans cette dernière condition, la double représentation du tiers ne pouvait être qu'une déception.

Lorsque parut, le 24 janvier 1789, le *règlement fait par le Roi, pour l'exécution des lettres de convocation aux assemblées* qui devaient élire leurs députés et rédiger les cahiers d'instructions et de pouvoirs, la discussion reporta avec une vivacité singulière, non plus sur le *doublement du tiers*, adopté par le gouvernement lui-même, mais sur la manière de voter. Le tiers-état de Normandie, comme celui du reste de la France, n'eut qu'une voix pour réclamer le vote par tête. Toutes les municipalités, toutes les communautés, toutes les corporations s'empressèrent de rédiger dans ce sens toutes les suppliques et des mémoires, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de bon sens et de raison. Dans le plus grand nombre, on reproduit l'objection formulée par les avocats du Parlement de Normandie contre la

(1) Le comte de Vandeuvre, dont nous n'avons pas trouvé le mémoire, en donne le résumé dans sa lettre au duc d'Harcourt, en date du 1er novembre 1788.

Digitized by Google

délibération par ordre séparés. « Cette forme, y est-il dit, réduit en dernière analyse toutes les forces de l'assemblée nationale à trois voix seulement, chaque ordre n'en formant qu'une. De ces trois voix deux ont non-seulement une propension naturelle et de convenance, mais quelquefois un intérêt essentiel à se réunir contre le troisième. Et même, sans cette coalition, les délibérations sont toujours exposées à cet autre abus, dont on chercherait en vain un second exemple : que quoique les États ne forment qu'un seul corps d'assemblée, cependant les arrêtés passant à la pluralité des voix, se trouvent formés par la minorité des suffrages contre l'avis de la très grande majorité. »

On établissait la vérité de cette proposition par l'exemple suivant :

Supposons dans une assemblée 400 votants et dans le TIERS-ÉTAT 200 voix unanimes, soit. 200

Dans le CLERGÉ, 100 voix, dont 30 avec le tiers-état. . . . . 30 contre 70

Dans la NOBLESSE, 100 voix, dont 20 avec le tiers-état. . . . . 20 id. 80

L'avis passant à la majorité particulière de deux ordres prévaudrait, avec 150 voix seulement, contre la majorité générale de 250 dans les trois ordres (1)

Mais, d'un autre côté, la noblesse et le clergé, en présence du tiers-état, dont les votes unanimes étaient acquis à la réforme ou à la suppression de toutes leurs immunités et de tous leurs priviléges, ne pouvaient voir dans le vote par tête que l'anéantissement pour eux, non seulement de toute distinction, mais encore de toute prépondérance dans leurs affaires de l'État. Leur patriotisme et leur abnégation ne pouvaient aller jusque-là. Si quelques-uns de leurs membres se montraient décidés à n'être plus que les citoyens d'une nation libre, d'autres en plus grand nombre frémissaient, en pensant que la suppression des corps privilégiés aurait pour conséquence inévi-

(1) Mémoire présenté au Roi par les avocats au Parlement de Normandie sur les États généraux, p. 152 et suiv.

Digitized by Google

table la destruction de la monarchie ; et, dans ce cas, qui pourrait prévoir les terribles conséquences qu'une révolution si radicale léguerait à l'avenir ?

Les priviléges de la noblesse et du clergé et le maintien des trois ordres séparés et distincts trouvèrent donc de nombreux apologistes. Les esprits s'échauffèrent au milieu des discussions que soulevait cette question irritante.

Les réclamations du tiers-état devinrent de plus en plus énergiques et ses prétentions plus radicales. C'était la lutte de l'esprit d'envahissement contre l'esprit de conservation. D'accord avec les deux premiers ordres, tant que les débats avaient eu lieu dans la sphère des libertés publiques, le tiers-état se séparait d'eux en mettant le pied sur le terrain brûlant des inégalités sociales, et l'on dut prévoir que la révolution qui se préparait ne serait pas une révolution exclusivement politique.

Les réunions électorales fixées par le décret du 16 mars 1789 se firent néanmoins dans les six bailliages de la Normandie avec le plus grand calme, excepté dans quelques-unes des réunions du clergé, où les recommandations des curés contre les hauts dignitaires de l'église donnèrent lieu à des scènes tumultueuses. Chacun comprit qu'en ce moment solennel les trois ordres n'avaient rien de mieux à faire que de se choisir des représentants pour la grande assemblée aux mains de laquelle allait être confié le soin d'assurer le salut de la patrie, et de se recueillir pour rédiger ces cahiers où le Roi les invitait à consigner leurs vœux et leurs plaintes. Les lumières ne manquaient pas ; des milliers de brochures étaient allées porter jusqu'aux habitants des plus pauvres communes rurales, les instructions ministérielles et les avis officieux de la presse indépendante. Le gouvernement se borna à prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, et il n'exerça aucune pression sur les votes des assemblées. Les choix furent libres, et aucune restriction ne fut mise à l'expression complète des sentiments et des vœux de la nation ; c'est ce qui donne un prix infini à ces cahiers, dans laquelle la société française déclare nettement ce qu'elle veut répudier de l'ancien régime, et ce qu'elle attend de ses nouveaux législateurs.

Digitized by Google

Dans les sages conseils donnés pour la rédaction des cahiers par les commissaires de la commune de Rouen, les aspirations du tiers-état, dont ils étaient les interprètes, ne s'étendaient pas, dans l'ordre politique, au-delà des institutions propres à une monarchie constitutionnelle, garantissant à la nation en corps sa franchise, à chaque citoyen en particulier sa liberté personnelle et la propriété de ses biens sous la protection des lois. On y demandait: la perpétuité des Etats généraux; la nécessité de leur intervention pour l'octroi des impôts et les grands actes de la législation; le maintien du pouvoir judiciaire dans toute l'étendue de son autorité immédiate sur les personnes et sur les biens; ses réformes dans l'ordre de procéder civilement et criminellement, la sanction nationale et l'organisation nationale des États provinciaux, à rétablir ou à créer, en les associant au régime de l'administration générale; la détermination fixe des limites respectives entre les deux branches du pouvoir exécutif, l'administration et la juridiction; la consolidation de la dette publique, l'abolition des lettres de cachet, la liberté de la presse, l'amélioration des forêts, les facilités à procurer au développement de l'industrie, à l'autorité du commerce, à l'exploitation des terres, etc.

Enfin, il était indispensable d'assurer l'établissement actuel et l'imperturbabilité future de la Constitution nationale, en chargeant les députés de faire régler ce grand objet avant de se livrer à l'action des subsides; de n'accorder aucun impôt qu'à temps et pour l'intervalle d'une tenue d'État à l'autre, de faire déclarer par les prochains États qu'à l'avenir, aucun impôt, aucun emprunt ne serait légal, s'il n'était consenti librement par la nation assemblée en États généraux (1).

La plupart des assemblées électorales de Normandie prirent pour modèle de leurs cahiers celui qu'avait rédigé la commune de Rouen, et s'y conformèrent. Quant aux priviléges qui blessaient plus ou

(1) *Suite de l'avis des bons Normands*, sur la rédaction du cahier des pouvoirs et instructions.

Digitized by Google

moins vivement les idées d'égalité que la lutte et la contradiction ne firent que développer dans les masses populaires, chaque bailliage demanda l'abolition de ceux dont il avait eu plus particulièrement à souffrir.

Revenons au règlement du 24 janvier, d'après lequel se formèrent les réunions électorales pour la nomination des députés aux États généraux. La division par bailliages et par sénéchaussées servit de bases aux circonscriptions électorales. Les bailliages principaux, au nombre de six dans la province de Normandie, se subdivisaient en bailliages secondaires.

Les assemblées du clergé se firent au chef-lieu du bailliage principal. Les archevêques, les évêques et tous les ecclésiastiques possédant un bénéfice furent *tenus* d'y assister en personne et de s'y faire représenter par un procureur fondé ; les ecclésiastiques non pourvus de bénéfices et ceux des communautés séculières et régulières y envoyèrent leurs délégués. Les chapitres eurent un délégué pour dix chanoines ; les prêtres attachés aux chapitres sans être chanoines titulaires, un sur vingt. Nous verrons presque partout les chapitres protester contre cette atteinte au droit qu'ils prétendaient avoir de concourir directement aux opérations électorales. Les curés réduits à la portion congrue, c'est-à-dire sans bénéfice, ne purent voter que par procureur, lorsque leurs paroisses étaient situées à plus de deux lieues de la ville où se tenait l'assemblée électorale, et s'ils n'avaient un vicaire ou desservant qui pût les suppléer en leur absence.

Tous les nobles, ayant la noblesse acquise ou transmissible, *nés* français ou naturalisés, âgés d'au moins vingt-cinq ans et domiciliés dans le ressort du bailliage, furent *requis* d'assister à l'assemblée de leur ordre. Les gentilshommes propriétaires jouissaient en outre du privilége de désigner un fondé de pouvoir pour chacun des bailliages où ils possédaient un fief.

Les filles ou veuves des fieffés, ainsi que les mineurs choisis, étaient des procureurs fondés nobles. Il était permis à ces procureurs de cumuler deux voix au plus en sus de leur voix personnelle.

Digitized by Google

Le suffrage, qui pour la noblesse était universel, le fut à peu près pour le tiers-état des campagnes et des villes. Mais, tandis que la noblesse nommait *directement* ses députés, le tiers-état ne put choisir les siens qu'après s'être *réduit* en un corps électoral, provenant d'une série d'assemblées primaires et préparatoires, de moins en moins nombreuses.

Dans chaque ville, les membres de chaque *corporation d'arts et métiers* chargeaient de leurs pouvoirs l'un d'entre eux s'ils étaient moins de cent, deux s'ils étaient plus de cent, et trois s'ils étaient plus de deux cents, etc. Les habitants imposés se faisaient représenter dans la même proportion numérique. Les mandataires de ces trois catégories de citadins formaient ensemble l'assemblée du tiers-état de la ville.

Dans chaque village, bourg ou communauté de campagne, les habitants majeurs et imposés étaient appelés par la cloche de la paroisse *à l'assemblée primaire.*

Cette assemblée se tenait sur la place de l'Église, quelquefois dans l'église même, et commençait généralement par la célébration d'une messe. Elle nommait deux délégués à raison de cent feux au moins; trois à raison de deux cents feux, etc.

Les délégués des paysans rejoignaient ceux du tiers-état, des villes, et avec eux composaient l'assemblée préliminaire du bailliage.

Cette dernière assemblée se réduisait au quart de ses membres et, si le bailliage était secondaire, allait se fondre avec les assemblées du même degré des autres bailliages secondaires qui, après s'être ensemble de nouveau réduites *à deux cents membres au maximum,* formaient l'assemblée générale du tiers état du bailliage. Dans les bailliages desquels ne ressortissait aucun autre bailliage ou sénéchaussée, l'assemblée préliminaire, unique, devenait générale immédiatement après sa réduction au quart.

Lorsqu'enfin au siége de la sénéchaussée ou du bailliage principal se trouvaient formés les corps électoraux du clergé, de la noblesse et du tiers-état, le bailli d'épée, le sénéchal ou sous-lieutenant, les convoquait en assemblée générale des trois ordres.

Digitized by Google

Cette réunion solennelle avait lieu d'ordinaire sous les voûtes de la plus vaste église. Après avoir entendu la messe et chanté le *Veni Creator*, les électeurs répondaient successivement à l'appel de leur ordre, de leurs communautés et de leurs noms, puis juraient de procéder fidèlement aux opérations dont les commettants les avaient chargés.

Le même jour ou le lendemain, le tiers-état, la noblesse et le clergé discutaient à part la question de savoir si on délibérerait ensemble ou séparément. Si, comme il arriva presque partout en Normandie, chaque ordre votait isolément, les élections étaient faites par trois assemblées en trois locaux différents.

Une fois les députés nommés au scrutin et à la majorité des voix, le bailli, le sénéchal ou sous-lieutenant, réunissaient *une nouvelle assemblée générale des trois Etats*, pour proclamer solennellement les noms des élus et recevoir leur serment. Ce serment, ils le prêtaient non au Roi, mais à leurs commettants, envers lesquels ils s'engageaient, sur l'honneur, à remplir avec zèle, et surtout avec probité, le mandat qu'ils avaient accepté.

Toutes les assemblées primaires, communales, corporatives, municipales, toutes les assemblées secondaires des bailliages et sénéchaussées, toutes les assemblées générales du tiers-état, de la noblesse et du clergé furent invitées, en outre, à dresser le cahier des plaintes, doléances, remontrances, griefs, vœux, pétitions, instructions, mandats et pouvoirs des paroisses et corporations, puis par voie de *réduction* ceux de la ville et du bailliage secondaire, et enfin, à la suite dune *réduction* nouvelle, ceux de chaque ordre ou de *trois* ordres réunis du bailliage principal (1). HIPPEAU.

(1) C'est d'après ces cahiers *réduits*, dont plusieurs ont été imprimés, que l'on a, en général, fait connaître les vœux et les doléances de la France de 1789. Les *cahiers primitifs*, beaucoup moins connus, ne sont pas moins intéressants.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE DU MOYEN-AGE.

LE

CHRISMATORIUM DE MORTAIN

Il y a quelque temps, un savant distingué, l'auteur de l'*Histoire des Evêques de Coutances*, M. l'abbé Lecanu, signala à l'attention de quelques personnes un petit reliquaire appartenant à l'église de Mortain. C'était un édicule en bois de hêtre, recouvert d'une lame de cuivre doré, avec un couvercle ouvrant à charnières. Aux pignons sont fixés des anneaux où l'on passait des rubans pour le porter au cou. La façade est ornée de deux figures d'anges, près desquels sont des lignes perpendiculaires sur lesquelles on a lu : *Sanctus Michael* et *Sanctus Gabriel*. Le devant du couvercle portait un Saint-Esprit qui a été coupé pour y mettre un verre, quand on a transformé cette boîte en reliquaire. La relique était un osselet de la grosseur et de la longueur d'un tuyau de plume. L'authentique était tellement pourri de vétusté, qu'il est tombé en poussière sans qu'on ait pu y rien lire. Tout est en relief de ce côté. Sur l'autre côté est une inscription en caractères étranges, en creux, écrite à la pointe entre des lignes droites en relief. Les caractères carrés, de face, sont en relief, au repoussé.

Il avait donc été, dans le principe, un *Chrismatorium*, ou vase au Saint-Chrême. La collégiale de Mortain, fondée par le duc Robert, père du Conquérant, devait envoyer chercher tous les ans le Chrême et les saintes huiles à la cathédrale d'Avranches.

D'ailleurs, chaque église est pourvue d'une boîte de même dimension que celle-ci, pour renfermer les deux ampoules de Saint-Chrême et d'huile des Catéchumènes, qui servent à l'usage du baptême ; et à

Digitized by Google

l'inspection du petit meuble, sa destination demeure manifeste. Mais cette destination fut changée lorsqu'il y a plusieurs siècles on y déposa des reliques.

Evidemment, toute l'importance de cet objet réside dans l'inscription. M. Lecanu la communiqua à un illustre savant, originaire du département de la Manche, le premier, croyons-nous, qui en France ait fait connaître l'écriture runique, M. Edélestan Du Méril. Or, les runes sont les caractères des anciens Scandinaves, nos ancêtres, à nous Normands.

M. Du Méril déclara que les caractères de la boîte de Mortain étaient des runes; mais il n'avait pas alors le temps de les étudier. Les plus savants bibliothécaires de la Bibliothèque impériale ne purent donner une solution. Evidemment, c'était en Suède ou en Danemarck qu'il fallait envoyer l'inscription. Assurément MM. Worsaae, le vice-président de la Société de Copenhague, et Fabricius, professeur d'histoire dans la même ville, se feraient un plaisir d'interpréter cette inscription, et comme monument de nos pères communs, et comme souvenir de notre pays d'Avranches, où ils trouvèrent des guides empressés lorsqu'ils vinrent y chercher les vestiges des anciens Normands.

L'inscription fut aussi envoyée à M. Lambert, le savant épigraphiste de Bayeux, et à M. Dubosc, archiviste de la Manche. Le premier lut le *Sanctus Michael* et le *Sanctus Gabriel*, et le second envoya un vieux alphabet danois dont les caractères avaient de nombreux rapports avec ceux de l'inscription. M. Henri Moulin écrivit sur cet objet un Mémoire qui fut présenté à la Société archéologique d'Avranches. Tel est à peu près l'historique de cette découverte et des études dont elle a été l'objet, et nous tenons ces détails de M. l'abbé Lecanu lui-même (1).

(1) Nous comprenons parfaitement qu'en pareille matière rien ne saurait remplacer la vue de l'inscription elle-même; mais l'imprimerie de la *Revue* ne possédant pas de caractères runiques, nous avons le regret de ne pouvoir reproduire ces lignes précieuses. Nous en tenons un *fac simile* à la disposition de ceux de nos lecteurs qui nous en feront la demande. — (*Note de la direction de la* Revue.)

Digitized by Google

Mais ces caractères sont-ils des runes? Pour répondre à cette question, il faut mettre en regard des inscriptions runiques reconnues comme telles. Trois hommes ont parlé de runes en France : Oberlin, Ed. Du Méril et Edmond Leblant. Il faut absolument recourir à leurs ouvrages pour comparaison; les inscriptions qu'ils donnent ont un air de parenté évident.

On ne peut nier que l'inscription de Mortain ne renferme en essence, et linéairement parlant, trois ou quatre lettres appartenant aux runes; mais la phisionomie de l'inscription est si différente, l'œil du caractère aussi, le plus grand nombre des lettres est si étranger à nos runes, ou offre tant de caractères latins, par exemple : M, E, P, R, F, que nous n'oserions pas entrer dans l'hypothèse d'une inscription runique ou scandinave. Enfin, nous croyons lire d'intuition le premier mot, *Chrema*, le Chrême, commençant par un X grec, et nous lisons analytiquement dans le dernier, tracé par une main peu assurée, qui n'a pu fléchir les trois parties essentielles de S, et qui a laissé échapper la seconde barre de l'E, nous lisons bien *Semper* en lettres latines.

Du reste, nous comprenons bien que nous ne sommes pas ici dans le domaine de la certitude; mais c'est déjà quelque chose que de commencer, et nous croyons n'avoir pas fait une chose inutile en donnant pour la première fois à cette inscription la publicité qui peut attirer sur elle l'attention et provoquer d'autres interprétations.

Ed. Le Héricher.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

LE BAS-RELIEF DE St-ÉTIENNE

A LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Il existe à la cathédrale de Rouen une chapelle de Saint-Etienne dite de la *Grande-Eglise*. Elle fut ainsi appelée par antiphrase, parce qu'avant la Révolution elle servait d'église à une toute petite paroisse du nom de Saint-Etienne, dont la circonscription occupait le parvis même de la métropole.

C'était aussi un moyen de la distinguer d'une église paroissiale plus importante qui portait le nom de Saint-Etienne-des-Tonneliers.

Les deux paroisses placées sous le vocable de Saint-Etienne furent supprimées à la Révolution. La *Grande-Eglise* devint une simple chapelle de l'église-mère du diocèse de Rouen. Cette chapelle, est placée sous la *Tour-de-Beurre*, élevée de 1487 à 1512.

Au côté méridional de cette chapelle, le moyen-âge avait placé l'autel, probablement en pierre, comme tous ceux de ce temps. Il avait surmonté cet autel d'un charmant rétable aussi en pierre sculpté dans le style de l'époque. Ce joli travail encadrait une surface vide qui tout d'abord, selon toutes les apparences, dut encastrer une peinture murale. Plus tard, on y logea un bas-relief en terre cuite représentant le martyre de saint Etienne, patron de la paroisse. Cette sculpture, partie en bas-relief, partie en ronde-bosse, portait la date de 1584. L'existence de cette pièce était depuis longtemps oubliée. Elle avait été complétement dérobée aux regards par une contre-table en bois à colonnes torses sculptée dans le style Louis XIV, et provenant de l'ancien couvent de Saint-Louis. Il est

Digitized by Google

probable que cette contre-table était là depuis 1802, peut-être même depuis 1791.

Quand la grande boiserie du XVIIe siècle fut enlevée, on aperçut de nouveau le rétable du XVIe; mais cet objet d'art était complétement mutilé. Le saint patron avait été lapidé une seconde fois. Tous ou presque tous les personnages avaient perdu la tête, les bras et les jambes. Il ne restait plus que des troncs informes d'une laideur repoussante. J'avoue que, pour ce qui me concerne, ce bas-relief loin de me faire plaisir, me faisait horreur; j'ai donc mille raisons pour ne pas le regretter.

Mais ce bas-relief revenu de si loin et une fois mis au jour est devenu une vraie pomme de discorde, absolument comme s'il eut été beau. Pour lui on a noirci plus de papier que pour une bonne œuvre. Il n'est peut-être pas inutile de conserver le souvenir de cette odyssée malheureuse où les dieux mêmes ont été engagés. La presse rouennaise en a fait une affaire : La *Revue des Sociétés savantes* en a parlé deux fois (IVe série, t. I, p. 145, t. III, p. 611 et t. IV, p. 125). Il n'est jusqu'à un journal parisien, *l'Avenir national* (du 30 novembre 1866) qui n'ait jugé à propos d'en entretenir ses lecteurs. Si le malheureux rétable existait encore il verrait qu'il a fait plus de bruit après sa mort que pendant sa vie et il ne croirait jamais avoir mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

« A ces causes » nous demanderons aux lecteurs de la *Revue de la Normandie* la permission de reproduire pour leur édification personnelle et aussi pour conserver la mémoire du fait le texte d'une lettre que nous avons cru devoir adresser au *Journal de Rouen* pour redresser les assertions émises par M. André Durand dans deux lettres publiées par cette feuille le 4 février 1865 et le 26 novembre 1866.

A Monsieur le rédacteur en chef du JOURNAL DE ROUEN.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous demande la permission de répondre quelques mots à la lettre de M. André Durand, qui a paru dans votre numéro du 26 novembre dernier.

Digitized by Google

Ma réponse vient un peu tardivement peut-être, mais enfin mieux vaut tard que jamais.

Je commence par une observation générale qui est nécessaire. Personne n'ignore qu'en matière d'histoire ancienne ou contemporaine, les dates sont tout. Sur elles repose la bonne ou mauvaise appréciation des faits, puisqu'elles sont les faits eux-mêmes. Or, dans la lettre de M. Durand, il s'est glissé une fâcheuse confusion de dates. Je vais essayer de l'éclaircir, et alors on verra de quel côté est l'erreur et de quel côté est la vérité.

Permettez-moi, monsieur le rédacteur, de vous faire l'historique de la question. Les faits parleront et ce sera la meilleure réponse.

Le 23 décembre 1864, la fabrique de Notre-Dame décida, en principe, la restauration de la chapelle de Saint-Etienne, dite de la *Grande Eglise*, placée sous la tour de Beurre. Le moment était bien choisi, puisqu'alors même on allait y installer les tombeaux du président Groulard et de son épouse. (Voir la *Revue de la Normandie* de 1865.)

Avant de toucher aux murailles et pour se rendre compte des réparations qu'il y avait à faire, on commença par enlever une contre-rétable en bois du dix-septième siècle, qui provenait de l'ancien couvent de Saint-Louis. Ce meuble, déplacé ici, a été mis à la disposition de M. le curé de Saint-Sever pour orner l'église projetée dans ce faubourg.

C'est alors que l'on découvrit sur le mur que cachait cette boiserie *mobile* un bas-relief en terre cuite, appartenant au seizième siècle et représentant le *Martyre de saint Etienne*. C'était évidemment l'ancien rétable de la paroisse supprimée de Saint-Etienne et dont l'autel de pierre avait disparu. Cette sculpture, qui portait la date de 1584, était extrêmement mutilée; presque tous les personnages avaient perdu la tête, les bras et les jambes. Il ne restait guère qu'un tronçon informe aussi disgracieux à l'œil que déshonorant pour l'édifice.

Ceci se passait au mois de janvier 1865. Le public apprit cette découverte par une note insérée, je crois, dans le *Journal de Rouen*, mais surtout par une lettre publiée par le même journal le 4 février 1865. Cette lettre, signée par M. André Durand, en contenait une autre de M. de la Quérière, qui dénonçait la mutilation, et, autant qu'il m'en souvient, la destruction consommée ou en train de se faire, du bas-relief récemment découvert. L'accusation portée par M. Durand était dans des termes tellement violents, qu'elle motiva une réponse faite le lendemain par M. Desmarest, architecte départemental et diocésain. M. Desmarest assurait, avec vérité, « que l'on ne démolissait rien dans la cathédrale. »

Dans votre journal, M. Durand donnait sa lettre comme une communication faite au Comité des travaux historiques dont il est est correspondant.

Digitized by Google

Comme j'ai l'honneur d'être membre non résidant de ce Comité, je me fis un devoir d'adresser à cette compagnie les journaux de Rouen des 4 et 5 février 1865, contenant les lettres de M. Durand et de M. Desmarest. J'y joignis mes propres observations, affirmant, comme c'était vrai, « qu'on ne démolissait rien à la cathédrale, et qu'au contraire (ce que chacun de nous sait parfaitement pour le voir tous les jours de ses yeux), elle était en ce moment l'objet de réparations habilement pratiquées. »

Les assertions de M. Desmarest et les miennes étaient si vraies, que la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, réunie en séance le 12 février 1865, et à laquelle dix-neuf membres étaient présents, blâma les lettres de MM. Durand et de la Quérière. M. de la Quérière, présent à la séance, alla jusqu'à dire « qu'il regrettait infiniment ce qui avait eu lieu, et qu'il avait été compromis par la publicité que M. Durand avait donnée à une lettre qui n'était que confidentielle. »

La commission, après avoir pris connaissance des choses, et suffisamment édifiée sur ce qui se passait à la cathédrale, prit la décision suivante :

« La commission, après avoir entendu la lecture de l'article sur la cathédrale de Rouen, inséré par M. Durand dans le *Journal de Rouen* du 4 février 1865, et voulant rejeter la responsabilité que pourrait faire remonter jusqu'à elle la qualité de membre de la commission prise par M. Durand dans sa lettre, exprime le regret que lui fait éprouver une publication aussi fâcheuse que mal fondée. »

Ceci avait lieu le 12 février 1865 ; on voit donc bien qu'alors rien n'était irrégulier à la cathédrale.

Le 11 mars 1865, la fabrique de Notre-Dame et les deux architectes diocésains, tenant grandement compte, quoiqu'en dise M. Durand, des instructions ministérielles qui régissent la matière, demandèrent à M. le ministre des cultes l'autorisation de restaurer la chapelle de Saint-Etienne et de l'approprier au service religieux. MM. Barthélemy et Desmarest terminaient leur lettre en disant : « Comme aux termes des règlements sur les édifices diocésains, nous ne pourrions, sans une autorisation spéciale, faire exécuter, même aux frais de la fabrique, une restauration de ce genre, nous prions Votre Excellence de vouloir bien nous accorder cette autorisation, afin que, conformément au désir exprimé par S. Em. le cardinal, la chapelle puisse être rendue au culte le plus tôt possible. »

Pendant ce temps, une personne qui est demeurée inconnue dénonça à M. le ministre des cultes la destruction actuelle ou projetée du rétable de Saint-Etienne. A cette occasion, M. Viollet-Leduc écrivit à M. Barthélemy, le 22 avril, pour lui demander « des renseignements sur un rétable de la chapelle de Saint-Etienne qu'il détruisait en ce moment même, d'après une lettre écrite au ministre. »

Digitized by Google

Le 24 avril, M. Barthélemy répondait à M. l'inspecteur général des monuments diocésains de France, et lui donnait tous les détails propres à rassurer sa sollicitude. Après avoir dit que le rétable est encore *en ce moment dans l'état où il a été trouvé* il y a trois mois; il ajoute : « Cette sculpture, en terre cuite et plâtre, partie en bas-relief, partie en ronde bosse, est dans un tel état de dégradation, qu'il n'y a plus moyen de la réparer ; les têtes et les bras manquent et le reste vaut à peine l'honneur d'être déposé au musée. Du reste, disait, en terminant, le savant et habile architecte, qui peut dire que je détruits de moi-même, lorsque au contraire je sollicite l'autorisation de réparer, et que ces choses sont encore dans le *statu quo.* »

Le 24 mai suivant, autorisation fut donnée par le ministre des cultes de restaurer la chapelle de Saint-Etienne, selon le projet soumis à Son Excellence par les architectes diocésains.

C'est alors, et alors seulement que le bas-relief fut détruit, et nul ne pourra dire qu'il l'ait été sans toutes les formalités voulues.

Quant au rétable en lui-même dont l'oraison funèbre aura beaucoup occupé votre journal, j'ose dire que je ne le regrette nullement. — C'était une œuvre grossière, appartenant à une mauvaise époque. Je ne sais vraiment s'il était réparable ; mais l'eût-il été autant qu'on le suppose, j'ai peine à croire que le plus grand talent eut pu racheter le vice radical de l'œuvre. Je doute, du reste, que M. Durand ait jamais vu, même une seule fois, l'objet d'art auquel il porte un intérêt un peu trop bruyant pour le repos de ses confrères.

J'ose espérer, monsieur le rédacteur, que ces explications, un peu longues peut-être, auront l'avantage d'éclaircir le passé et de satisfaire toutes les personnes qui s'intéressent sincèrement à nos monuments historiques et religieux.

Agréez, etc.

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 30 décembre 1866.

Après avoir inséré cette lettre dans son numéro du 8 janvier 1867, M. le rédacteur du *Journal de Rouen* exprime le désir que dans le bas-relief de pierre qui sera appelé à remplacer le rétable en terre cuite, qui avait fait son temps, on conserve le souvenir de Saint-Etienne et de son ancienne paroisse. Nous sommes parfaitement de

Digitized by Google

son avis, et si nos vœux étaient exaucés, nous verrions de nouveau sculpter sur pierre la mort du premier des martyrs, ce patron de nos plus anciennes cathédrales de France. Le culte des souvenirs que nous trouvons si respectable chez les gens du monde et les représentants de la presse périodique, serait encore mieux placé dans le clergé, corps essentiellement conservateur et ami des souvenirs. Nous recommandons à qui de droit l'expression de désirs aussi respectueux que respectables.

C. T.

Digitized by Google

JOURNAL

DES

PRINCIPAUX ÉPISODES

DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A *Rouen et dans les environs*, de 1789 à 1795.

IX.

La persécution est un mauvais moyen de conversion. Aussi les poursuites, dirigées à l'occasion de l'affaire de la Rougemare, n'avancèrent-elles point les affaires de la République à Rouen.

Le *Journal de Rouen*, qui s'était toujours montré modéré, quoique très libéral, avait laissé passer sans en rien dire cette triste affaire, et s'était borné à publier les divers arrêtés que les administrations de la ville et du département avaient pris durant les deux premiers jours. Il garda le même silence sur la condamnation et sur la mort de Louis XVI. La seule chose qu'il se permit à ce sujet fut de publier, dans son numéro du 24 janvier, le testament du roi.

Cette conduite discrète du journal patriote indiquait assez qu'il n'approuvait pas, alors du moins, les excès du jacobinisme.

Le blâme du ministre Roland avait plus effrayé que touché la municipalité, et, comme la frayeur est mauvaise conseillère, en voulant regagner les bonnes grâces du ministre et la confiance de la Convention, par des manifestations plus énergiques, le conseil général ne réussit qu'à se les aliéner de plus en plus.

Heureusement pour lui, ses pouvoirs étaient expirés. Les dernières élections y avaient mis fin ; mais la nouvelle administration, quoique composée, à quelques exceptions près, des éléments de l'ancienne, voulut essayer de la faire oublier, en donnant à la Convention des gages de son patriotisme.

Digitized by Google

Son premier soin, comme on l'a vu plus haut, avait été de presser l'instruction du procès d'Aumont et de ses consorts.

Bientôt elle s'attaqua au citoyen Guillebert, rédacteur du *Journal du Commerce, de Politique et de Littérature*, qui s'imprimait à Rouen.

Dans son journal du 13 janvier, Guillebert avait reproduit, d'après le journal *la Révolution de 92*, plusieurs extraits de la brochure : *Avis à la Convention nationale sur le jugement de Louis XVI*. A la séance du 25 janvier, le substitut du procureur de la commune ayant dénoncé Guillebert, la commune décréta la suppression de son journal et l'envoi du numéro incriminé à la Convention.

C'était là, sans doute, un fait bien ordinaire et qui ne pouvait pas avoir une grande portée et, d'ailleurs, la condamnation de Louis XVI et sa mort avaient blessé si profondément l'opinion publique, que, dans les premiers temps, rien n'aurait pu l'en distraire. Mais, avant d'aller plus loin, il faut connaître la composition du nouveau conseil général de la commune. Voici les noms :

Les citoyens Rondeaux, maire, remplacé bientôt après par Pilon ;

François Pinel, Jean Asselin, Brémontier, Lamine, Robert, Clavier, Delamare, Leblond-Lemire, Amiot-Guenet, Amable Berée, Plane, Yvernez, Tomelier, Feré, Canu fils, Henry Adam, Roger fils, Victor Lefebvre, Turgis, conseillers ;

Lecontour, procureur ;

Lecomte, substitut.

Maintenant, voyons-les à l'œuvre.

Le 20 février, comme si la municipalité s'était reproché d'avoir gardé trop longtemps le silence sur la mort de Louis XVI, elle adopta une adresse dont le style démagogique aurait bien dû lui mériter les bonnes grâces des sans-culottes ; la voici :

« Représentants de la souveraineté nationale,

« Le trône est abattu pour ne plus se relever jamais !

« Le sang du dernier des tyrans, du traître et parjure Louis, en a scellé la chute et cimenté la ruine.

« Cet exemple terrible de la justice des peuples et de l'intrépidité de ses représentants, a retenti dans l'Europe entière; les rois tremblent, s'agitent; l'orgueil, l'épouvante, la soif de la vengeance, le péril commun, bien plus que l'intérêt de la pitié pour le sort d'un de leurs pareils, sentiments étrangers aux cœurs des despotes, arment leurs bras et coalisent leurs forces.

Digitized by Google

« Assise sur les bases éternelles de la nature, de la raison, de la justice, entre le mausolée de Pelletier, les urnes de Beaurepaire et de Simonneau, la République française sourit à ces vaines menaces et contemple à ses pieds, d'un œil calme et serein, tout cet appareil d'une fureur insensée, toutes ces hordes d'esclaves traînées par force aux combats et à la mort.

« Déjà s'éclaircit autour de nous l'horizon politique ; les passions se rassoient, le civisme pénètre toutes les âmes, l'aristocratie du dedans pâlit et perd courage, celle du dehors expire loin des frontières, de rage et de désespoir ; du sein de tous les départements s'élève de concert un cri général qui répète avec les hommes du centre : Union, fraternité, constitution.

« Oui, cette constitution nouvelle tant attendue, tant méditée, vraiment républicaine, sans doute va se dérouler à nos yeux, dégagée de tout cet alliage impur qui ternit et souille la première, digne, cette fois, des vœux du monde entier et des hommages reconnaissants de la postérité !

« La loi va régner enfin ; la loi, à laquelle seule il est honorable, il est doux d'obéir, parce que la loi seule a le droit de commander à des hommes égaux et libres. »

Disons vite que cette adresse fut plutôt surprise au conseil municipal que votée par lui. Voici comment la chose eut lieu : Le conseil étant en séance, *un membre* (le registre ne le fait point connaître) demanda la parole, donna lecture de l'adresse qu'il avait préparée de son chef ; après quoi, sans plus délibérer, le conseil en approuva la rédaction.

Mais quand il s'agit de signer cette œuvre, il se trouva que personne ne s'en souciait ; et comme il fallait sortir de là, il fut décidé que le maire et le secrétaire-greffier signeraient seuls ; cependant, pour suppléer aux signatures, on fit l'appel nominal, et l'on constata la présence de tous les membres du conseil général dont on vient de lire les noms et, de plus, celle des citoyens Arvers, Guyet, Allais, Eudeline, Poret, Vulgis Dujardin, Desabris, Samson, Carré, Pouchet-Maugendre, Harel, Dieu, Bellencontre, Anquetin, Herbouville, Laguistre, Berard, Benicourt, Gambart, Gaillon, Boulanger, Chouques, Lezurier, Grandcourt, Thorel, Huault, Long, Legendre, Digard, Barbié, Vincent Groult, Leudet, Gueroult et Etiennemare, notables (1).

Certes, parmi ces noms, il s'en trouve bien quelques-uns d'une signification très révolutionnaire ; mais la majorité n'était point sanguinaire. Ajoutons que les citoyens Thiessé, Jean-Baptiste Pinel, Tarbé, Leboucher et Delacroix n'étaient point présents à cette séance.

Sans rien affirmer, mais en comparant le style des discours que Pillon prononça plus tard, on pourrait lui attribuer l'honneur de cette adresse.

(1) Registre des délibérations. Hôtel-de-Ville, 20 février 1793.

Digitized by Google

La ville de Dieppe ne voulut point rester en arrière de celle de Rouen, et à la même époque, les administrateurs du district délibérèrent aussi une adresse à la Convention dont voici quelques passages :

« Citoyens,

« Louis Capet a payé de sa tête ses crimes et ses forfaits..... Nous ap-
« plaudissons à cette grande preuve de votre justice et de votre courage. Le
« conseil général du district de Dieppe n'a jamais aimé les rois ; il jure de
« les abhorer à jamais.

« Maintenant qu'une tête couronnée ne nous ombrage plus, il vous reste
« à perfectionner votre ouvrage. Il ne suffit pas d'être républicains, il faut
« avoir des lois républicaines. Nous vous invoquons de les faire, citoyens.
« La France, qui vous contemple, dressera des autels à vos vertus.

« *Signé :* Descarcins, Labbé, Danne, Jacquinet, Denogent,
« Lamouque, Graffart, Bonal, Dupain, Felle-
« geres, Garet, Dangelin, Néel et Camille
« Thoumire. »

A cette même époque, des événements d'une autre nature préoccupaient également les esprits : la guerre se continuait plus ardente que jamais ; il fallait des bras pour défendre le pays, et sur ce point, au moins, il n'y avait qu'une opinion. Le conseil du département et celui de la commune s'occupaient sans relâche de soutenir et d'encourager le zèle des jeunes gens et de presser les enrôlements volontaires. Pour les exciter davantage, on leur montrait les récompenses qui ne seraient plus que le privilége de la bravoure ; et pour éveiller leur ambition, on leur promettait l'avancement dont ils avaient été exclus sous l'ancien régime.

Malgré cela, les enrôlements ne suffisant pas pour les besoins de l'armée, la loi du 24 février 1793 détermina un nouveau mode de recrutement.

Ce fut, pour la municipalité de Rouen, l'occasion d'une fête.

Le dimanche 10 mars, trois registres furent ouverts pour l'inscription des jeunes gens, à la commune, sur la place Notre-Dame et sur le Champ-de-Mars, où des tentes avaient été dressées à cet effet.

Puis on planta deux arbres de la liberté sur ces deux places, en présence des corps administratifs, judiciaires et militaires, et des sociétés populaires. Des actes nombreux de patriotisme se produisirent à cette occasion. Des dons à la patrie, des souscriptions de toute nature, étaient inscrits chaque jour ; les uns, c'était le plus grand nombre, fournissaient le vêtement complet d'un volontaire ; d'autres apportaient des sommes d'argent ; mais tous ces

Digitized by Google

dons étaient faits avec générosité, simplement et de la meilleure grâce. Nous citons, entre autres, le citoyen Campulley, qui, ayant apporté 3,000 livres, répondit modestement à ceux qui le remerciaient : « Je crois n'avoir fait que mon devoir ! » (1)

A côté de ces actes si nombreux de vrai patriotisme, il s'en produisait malheureusement d'une nature bien différente. Ainsi, il existait à Rouen un noyau de sans-culottes que les succès du tribunal révolutionnaire de Paris empêchaient de dormir. Un de ces hommes, membre du conseil général de la commune, à la séance du 29 mars, demanda qu'il fût écrit à l'Assemblée nationale pour la prier d'établir à Rouen un tribunal révolutionnaire dont, selon lui, le besoin se faisait vivement sentir.

Mais cette motion n'ayant point été appuyée, le conseil passa à l'ordre du jour.

Cependant, cette motion révélait déjà des tendances malheureuses; de son côté, la Société populaire républicaine devenait chaque jour plus exigeante; l'exaltation des partis prenait de plus en plus un caractère haineux et tellement ombrageux, que l'autorité ne savait auxquels entendre. De là, des lois et des mesures de police tyranniques et tracassières qui augmentaient le mal, au lieu d'y porter remède.

On connaît la loi du 29 mars 1793, sur l'inscription du domicile. Dès le 1er avril, le conseil général de Rouen arrêta qu'en exécution de cette loi, et dans le délai de trois jours, « tous propriétaires, principaux locataires, con-
« cierges, agents, fermiers, régisseurs, portiers, logeurs, etc., dans l'éten-
« due de la commune de Rouen, seraient tenus d'afficher, à l'*extérieur* des
« maisons, fermes et habitations, au-dessous des croisées du premier étage,
« et en caractères bien lisibles, les noms, prénoms, surnoms, âges et pro-
« fessions de tous les individus résidant actuellement ou habituellement dans
« lesdites maisons ou habitations ; que ces affiches resteraient de jour et de
« nuit et seraient renouvelées toutes les fois qu'il y aurait mutation d'indi-
« vidus ou détérioration des affiches.

« Le tout sous peine d'emprisonnement (2). »

Voilà de la bonne liberté !

Le même jour, en vertu des mêmes principes de liberté, une visite de perquisition fut faite au domicile du citoyen Chevrot, cordonnier, et à celui de Yves Leudet.

Ces deux visites amenèrent la découverte d'objets bien compromettants, et par suite, l'arrestation d'un homme fort dangereux !

(1) Hôtel-de-Ville. Délibérations du 1er avril 1793.

(2) Hôtel-de-Ville. Délibération du 1er avril 1793.

Digitized by Google

Les objets découverts consistaient en : 1° une bourse servant à l'exercice du culte ; 2° une petite boîte en étain en forme d'étui contenant les saintes huiles pour les malades ; 3° une étole en moire violet ; 4° quelques papiers.

Quant à l'individu arrêté, c'était un jeune prêtre, âgé de vingt-huit ans, du nom de Jean-Baptiste Leudet.

Qu'avait-il donc fait ? Voici son histoire :

Fils d'un petit cultivateur de Vergetot, il commença ses études à treize ans, chez le sieur Daverlain, maître de pension à Rouen, rue Saint-Nicaise. A quatorze ans, son père le rappela auprès de lui et le plaça au collége de Vergetot, où il resta jusqu'à l'âge de dix-huit ans : ensuite il alla passer un mois au séminaire de Saint-Louis, à Paris. De là, il vint chez son oncle, curé à la Cerlangue ; il y resta deux mois, retourna au collége de Vergetot qu'il quitta au bout de trois mois, après lesquels il alla de nouveau au séminaire Saint-Louis passer six mois, et revint enfin terminer ses études au séminaire de Saint-Nicaise, à Rouen, où il resta quatre ans. Après quoi il entra chez les Eudistes, à Paris, où il fut ordonné prêtre au commencement de 1792, par Mgr Saretta, faisant pour Mgr de la Rochefoucauld. MM. Féré, Boutin et Chevalier furent de la même ordination.

Les crimes de ce jeune prêtre étaient patents : il n'avait prêté *aucun serment ;* il avouait avoir célébré la messe ; d'abord dans l'église des Gravelines, tant que cela lui avait été possible, et maintenant c'est dans la chambre de son frère, au troisième, rue Saint-Hilaire, qu'il la célèbre, il avoue encore que les gens de la maison assistaient à sa messe ; qu'il y a donné la communion une douzaine de fois et confessé une fois ; de plus, il s'est transporté deux fois chez des personnes qui l'avaient prié de venir les marier.

Au reste, il ne possédait aucuns ornements ni vases sacrés ; ceux dont il se servait lui étaient prêtés par la demoiselle Gosset.

Il avait encore à répondre d'un autre crime : on avait saisi dans ses papiers deux lettres sans importance en elles-mêmes, mais cependant fort compromettantes, parce que l'une était de l'abbé Blanquet, ancien curé de Saint-Maclou, déporté, et l'autre de l'abbé Osmont, ancien archidiacre de la cathédrale, tous deux actuellement à Londres.

En conséquence, trouvé coupable par le Jury du tribunal criminel de Rouen, d'avoir *méchamment et à dessein* 1° exercé des fonctions curiales ; 2° tenu des registres de mariage, il fut, le 1er août 1793, condamné au bannissement à vie et envoyé à la Guyane française.

Il serait fort intéressant de continuer ici l'examen des nombreuses poursuites qui furent exercées tant contre les ecclésiastiques que contre les

Digitized by Google

nobles, mais ce travail prendrait des proportions tellement considérables que nous sommes contraint de le réserver pour une étude spéciale (1).

Cependant ce qui vient d'être dit peut déjà faire pressentir que la Révolution était entrée dans une nouvelle et plus pénible phase : les fortes secousses vont se succéder et nous conduire, à travers des alternatives diverses, au point que nous avons marqué pour arrêter ce récit.

Le premier épisode de cette dernière époque se place au 1er mai 1793.

Depuis quelques jours, on avait remarqué, dans divers quartiers de la ville, une agitation extraordinaire; des groupes nombreux s'y rencontraient à chaque pas et les plaintes du peuple, contre la cherté du blé, s'en exhalaient hautement; dans la prévision de nouveaux désordres, la municipalité fit doubler les postes.

Mais, comme les rassemblements devenaient de plus en plus compacts et menaçants, le conseil de la commune voulut essayer de les dissiper par des moyens pacifiques. A cet effet, choisissant dans son sein les hommes les plus populaires, il députa les sieurs Roger, Yvernez, J.-B. Pinel et Dieu, pour aller par la ville, escortés d'un détachement de la force armée, haranguer la foule et engager les attroupements à se dissoudre.

Malheureusement, cet essai ne réussit point : des huées répondirent aux harangues. Alors, l'adjudant-major général Delalonde se rendit à la caserne du Champ-de-Mars pour y prendre les trois cents volontaires qu'on y avait logés, les joindre à la garde nationale et faire, ensemble, des patrouilles dans les quartiers les plus populeux. Il partit avec eux, vers huit heures du matin, en se dirigeant vers les quais. Mais à peine avaient-ils fait deux cents pas, qu'aussitôt ils furent enveloppés d'une masse de pauvres qui s'écrièrent : « Bas les armes, citoyens ! vous ignorez où l'on vous mène; vous « ne savez si c'est pour tuer vos pères ou vos frères, ni par qui vous êtes « commandés. »

A cette apostrophe, les volontaires, sans essayer la moindre résistance, déposèrent leurs armes; le peuple, satisfait de leur obéissance, les invita à les reprendre et à rentrer dans leur caserne, ce qu'ils firent avec la même soumission.

Cependant, le major Delalonde qui, on le comprend, s'était énergiquement opposé à la défection des volontaires, se trouva seul exposé à la fureur du peuple : il fut saisi, bousculé, frappé et menacé d'être accroché aux réverbères. Comme il ne s'en trouvait point dans le voisinage et que la foule

(1) Nous serions heureux d'offrir à M. l'abbé L... les documents que nous possédons et qui compléteraient ceux que, dit-on, il a recueillis avec intention de les publier. Son talent, bien apprécié des lecteurs de cette Revue, fait désirer qu'il entreprenne ce travail.

Digitized by Google

se dispersait pour en aller découvrir au plus près, il parvint à s'échapper et à rentrer dans la caserne, dont on se trouvait très rapproché. Mais loin de trouver un asile parmi les volontaires, il en fut repoussé, et quant il essaya de les rappeler au devoir, ils le menacèrent de le livrer au peuple qui était resté sur le Champ-de-Mars.

Se voyant, d'un côté, menacé par le peuple, et, de l'autre, repoussé par les volontaires, le major tenta d'échapper à ces deux alternatives en s'esquivant de la cour ; mais, repris aussitôt par le peuple, il allait être bel et bien pendu, s'il ne fut parvenu à se sauver encore et à rentrer dans la caserne, où il se cacha.

Tandis que ces scènes s'accomplissaient au Champ-de-Mars, le Conseil général de la commune s'étudiait à comprimer l'émeute qui commençait à se généraliser ; la garde nationale était sous les armes, lorsque l'on apporta la nouvelle que les volontaires étaient cernés dans leur caserne par la populace. Aussitôt, plusieurs officiers municipaux se mirent à la tête d'un fort détachement de gardes nationaux et s'élançèrent à leur délivrance. Chemin faisant, ils arrêtèrent une douzaine de volontaires qu'ils avaient surpris en train de dévaster le domicile du sieur Vaussy, commandant du 4e bataillon de la garde nationale, tandis que celui-ci était retenu prisonnier dans la caserne du Champ-de-Mars.

Arrivés à cette caserne et surpris de ne la pas trouver cernée, comme ils s'y étaient attendus, ils entrèrent dans la cour, en fermèrent la grille et se rangèrent en bataille.

Alors les volontaires se portèrent en désordre vers les fossés, avec ou sans armes, en criant à la populace qui s'était rapprochée : Vive la liberté ! vive la nation ! et en l'excitant à la révolte.

En vain les officiers municipaux et les gardes nationaux essayèrent-ils de rétablir l'ordre parmi les volontaires ; ceux-ci s'insurgèrent au point *de mettre la garde nationale et les officiers municipaux en état d'arrestation.*

Là, une transaction s'opéra : les volontaires rendirent le commandant Vaussy en échange des volontaires qui avaient été arrêtés au moment où ils pillaient son domicile.

Mais comme une transaction, avec des révoltés, au lieu de les calmer les rend plus exigeants, ces derniers osèrent *proposer le désarmement* de la garde nationale ou tout au moins qu'elle ne sortit de la caserne que la *crosse de ses fusils en haut !*

Bien entendu, la garde nationale ne répondit que par son mépris à des propositions qu'elle ne pouvait prendre au sérieux. Alors les volontaires ouvrirent les grilles au peuple, qui vociférait de l'autre côté des fossés, et tous se ruèrent contre les gardes nationaux pour les désarmer.

Digitized by Google

A ce moment, la mêlée devint épouvantable; la garde nationale assaillie, par une grêle de cailloux et par des coups de feu, riposta par le peu d'armes qu'elle avait pu conserver et se battit avec tant d'énergie qu'elle parvint à se rallier, à gagner la grille, à sortir de la cour et à se masser sur le Champ-de-Mars où elle se compta. S'étant alors aperçue que le major et l'officier municipal Pinel étaient restés aux mains des révoltés, elle courut à l'Hôtel-de-Ville et revint bientôt avec de l'artillerie pour assiéger la caserne et reprendre les deux prisonniers.

Mais alors la place était évacuée, les volontaires étaient partis et les citoyens Delalonde et Pinel étaient libres.

Durant une partie de la journée, on battit la générale et l'on sonna le tocsin.

Cette révolte avait eu pour cause, nous l'avons déjà dit, la cherté du pain : les administrateurs de département avaient cru nécessaire d'élever le prix du pain de six livres de vingt-cinq à trente sous. A cette nouvelle, le peuple s'était rendu en masse à l'Hôtel-de-Ville pour demander, au contraire, une diminution qui avait été refusée. On sait le reste.

Dès le 1er mai, le Conseil général de la commune avait annoncé à la Convention que l'état de la ville devenait de plus en plus alarmant, que ce n'était plus une émeute, mais une insurrection réelle; que les révoltés parcouraient les rues armés de massues et de bâtons; que les volontaires avaient refusé le service, s'étaient joints aux révoltés et que cent cinquante étaient partis avec armes et bagages (1).

Ajoutons que cinq des principaux révoltés furent condamnés à mort le 21 septembre 1793 (2).

Mais, si la ville de Rouen était rentrée dans l'ordre pour quelque temps, les villes principales de l'ouest, à leur tour, étaient en proie aux plus vives alarmes.

Les départements de la Vendée, de la Mayenne, de la Loire et de la Sarthe étaient menacés de la guerre civile. Afin de porter secours à ces départements, le Conseil général de la Seine-Inférieure, par un arrêté du 10 mai, fit appel aux gardes nationales et les conjura de s'enrôler dans les bataillons de volontaires qui s'organisaient à cet effet : Comme partout, plusieurs de nos concitoyens répondirent à cet appel, mais en petit nombre, car chacun sentait que si Rouen était calme aujourd'hui il pouvait être en guerre demain. La Société populaire prit à ce sujet une résolution éner-

(1) *Moniteur*. — Séance de la Convention du 2 mai 1793.

(2) Tous les détails de cette affaire ont été puisés dans la procédure déposée au Palais-de-Justice.

Digitized by Google

gique ; elle arrêta, le 13 mai, que tous ceux de ses membres qui étaient en état de marcher au secours de l'armée républicaine, qui combattait en Vendée, seraient tenus de s'enrôler sur-le-champ ; que ceux qui seraient légitimement empêchés souscriraient, suivant leurs facultés *connues*, et que ceux qui n'exécuteraient pas cet arrêté seraient chassés de la Société.

On était alors en plein maximum. Le prix des grains, par un arrêté du 9 juin, fut fixé jusqu'à la fin de l'année ; et par un autre du 4 juillet, le Conseil du département prévînt les cultivateurs que ceux d'entre eux qui auraient encouru la confiscation ordonnée par la loi du 4 mai, pour défaut de déclaration ou pour déclaration frauduleuse, seraient autorisés à prélever sur les grains confisqués la quantité nécessaire à la nourriture de leur famille et de leurs employés, sauf par eux à en payer la valeur.

C'est qu'en effet la question des subsistances était toujours le sujet des plus graves inquiétudes ; après le *maximum* vinrent les réquisitions forcées qui obligeaient les cultivateurs, les marchands et autres, à fournir chaque semaine à la halle une quantité déterminée de grains pour la nourriture du peuple ; depuis le commencement de la disette, on avait souvent reçu des secours du gouvernement, mais à présent il n'y fallait plus compter ; Paris et l'armée absorbaient tous les soins du ministre et du Comité de Salut public ; les départements devaient se suffire et s'entre aider ; de même aussi les communes. Cependant, dès juin 1793, on appréciait que la récolte serait abondante ; mais il fallait l'assurer en prévenant les pillages auxquels elle pourrait être exposée avant sa maturité. Ce fut en s'adressant au cœur et à la raison des populations que le Conseil général du département essaya d'y parvenir ; par une instruction délibérée le 17 août, imprimée et répandue en un grand nombre d'exemplaires il exposa aux habitants des villes et des campagnes que l'intérêt et la sécurité de tous dépendaient du bon vouloir et du dévoûment de chacun et que, par le respect aux personnes, aux propriétés, l'ordre, l'exécution des lois, la surveillance des suspects, la sagesse, la fermeté, le courage, le patriotisme, l'union et la confiance, on arriverait certainement et prochainement à la fin de cette crise, que les efforts incessants de l'administration avaient toujours eu pour but d'éviter et de combattre.

Quoique les faits généraux de la Révolution française ne dussent point figurer dans cette esquisse, nous ne pouvons tout à fait passer sous silence les événements dont Paris était alors le théâtre, à cause du retentissement qu'ils eurent à Rouen, sans cependant y occasionner d'autres désordres que ceux dont nous avons parlé plus haut.

La situation politique avait à ce moment beaucoup d'analogie avec celle qui avait suivi le mouvement du 10 août 1792. Après la proclamation de la

Digitized by Google

déchéance de Louis XVI, le pouvoir étant resté entre les mains des autorités populaires, les divisions éclatèrent entre les deux opinions révolutionnaires qui dominaient alors. La Législative fut attaquée par la Commune; le parti de la modération fut vaincu par celui de la violence et bientôt Louis XVI fut immolé : à partir de ce moment, les Jacobins dominent les masses et les excitent contre les Girondins ; ceux-ci résistent jusqu'à ce que les journées des 28, 29 et 31 mai les viennent livrer aux vengeances de la Montagne, et, du même coup, placer la France dans cet état violent d'anarchie et de honte, dont aucun remords, aucun repentir, ne sauraient effacer les sanglants souvenirs.

Après le vote du 2 juin 1793, qui plaça vingt-neuf Girondins en état d'arrestation, les Républicains se trouvèrent plus divisés que jamais. A Rouen, où la municipalité et le département avaient su toujours se maintenir dans des sentiments très modérés, le coup qui frappa les Girondins retentit douloureusement; mais, en présence du Jacobinisme, devenant plus violent encore après l'événement du 2 juin, il fallait, pour lui résister, plus que de la modération, il fallait déployer autant d'énergie qu'il montrait de violence et d'audace.

On sait qu'après l'attentat contre la *Commission des douze* et *contre les vingt-deux députés*, une insurrection formidable se déclara dans plusieurs départements. Evreux, d'abord ; Caen, Moulin, Lyon, Nîmes et beaucoup d'autres villes, déclarèrent que la Convention n'était plus libre et qu'il fallait organiser une armée qui marcherait sur Paris pour protéger les représentants de la nation.

Dans ces circonstances, le Conseil général du département de la Seine-Inférieure se montra d'une sagesse et d'un patriotisme dignes d'être enregistrés. Nous regrettons vivement que la longueur de ses considérants ne nous permette pas de copier ici l'arrêté du 14 juin, dans lequel sont unis les plus nobles sentiments, le plus intelligent patriotisme aux pensées les plus élevées et les plus sages en même temps.

Cet arrêté commence ainsi : Un membre a dit : (nous pensons que ce membre etait M. de Fontenay, ancien maire, devenu président du Conseil général du département).

Ce membre, donc, commence par rappeler la gravité des circonstances :

« Je vous dois mon avis, dit-il, je n'adopte point de parti ; je ne suis ni « Plaine, ni Montagne, ni Vergniaux, ni Danton, ni Guadet, ni Robespierre, « ni Brissot, ni Marat, je *suis citoyen* et n'aime que le bien de ma patrie ; « c'est avec cette impartialité que je vais parcourir la discussion que je *dois* « faire pour préparer définitivement vos opinions.

Digitized by Google

« Vous avez, dit-il, plusieurs objets à considérer :

« 1° La vérité des faits qui causent l'inquiétude générale ;

« 2° Vos pouvoirs et votre position ;

« 3° Le parti à prendre dans les circonstances.

« Si les représentants ne sont pas libres, il n'y a pas de Convention ; si « leurs délibérations sont forcées, ce ne sont pas eux qui font les lois.....

. . . . . .

« C'est une vérité connue qu'il existe deux partis dans la Convention ; il « y a longtemps que les bons citoyens sont douloureusement affectés d'en- « tendre répéter les sobriquets de Montagne et de Plaine qu'on donne res- « pectivement à ceux qu'une opinion contraire divise. La Convention na- « tionale devrait être toute Montagne lorsqu'il s'agit de courage, d'énergie ; « toute Plaine quand il s'agit de prudence et de sagesse. » . . . . . .

Après donc avoir retracé tout ce qui s'était fait à Paris, entre le 27 mai et le 2 juin, avoir signalé les insultes des tribunes, les huées, les vociférations des prétendues sections, dont les députations se succédaient sans cesse ; après avoir montré les canons braqués sur la Convention ; l'armée qui se tient prisonnière, les placards portant *défense* aux députés de sortir. Tous ces actes de l'anarchie la plus sauvage et dont le souvenir était si vivace, puisqu'ils s'étaient accomplis il y avait douze jours à peine, il conclut que la Convention n'était plus libre et qu'il y aurait lieu d'aviser.

Sur quoi : le Conseil général délibérant oui, le Procureur général syndic, arrête :

« 1° Qu'il sera écrit au département du *Finistère*, en réponse à sa lettre, « que l'administration n'a pas cru devoir convoquer les suppléants des dé- « putés à la Convention, pour se rendre à *Bourges*, parce qu'elle ne se croit « pas investie des pouvoirs pour faire cette convocation :

« 2° Qu'il sera écrit au département de l'*Eure* et à celui de l'*Orne*, que « celui de la Seine-Inférieure ne prendra, administrativement, aucune me- « sure pour *préparer une force départementale auprès de la Convention, tant « qu'il n'aura pas un pouvoir supérieur à celui de l'administration qui la « requièrera ;*

« 3° Qu'il sera écrit au département du Calvados que c'est sans doute par- « ce que les citoyens de Caen ont été trompés sur la nature des faits qui ont « donné lieu au décret d'arrestation des trente-deux députés à la Conven- « tion, et qu'ils ont pensé que c'était une partie de la Convention qui op- « primait l'autre, qu'ils se sont portés à la mesure extrême de l'arrestation « des représentants *Prieur* et *Rome*, ainsi qu'à *celle des caisses publiques ;* que « le conseil général de la Seine-Inférieure pense, au contraire, que toute la « Convention est pure, et ne s'est portée à cet acte que par prudence, dans

Digitized by Google

« les circonstances où elle se trouvait, afin d'éviter de plus grands maux à « la chose publique ; en conséquence, le département de la Seine-Inférieure « engagera fraternellement ses collègues et concitoyens du Calvados à « rendre la liberté aux représentants du peuple Prieur et Rome, et aux « caisses publiques leur cours ordinaire ;

« 4° Arrête, en outre, que l'opinion donnée en cette séance par un de ses « membres sera imprimée en tête de la présente délibération et envoyée à « la Convention, comme contenant l'expression des sentiments du conseil « général de la Seine-Inférieure, avec invitation à la Convention :

« De rendre la liberté aux trente-deux représentants du peuple et de les « restituer à leurs importantes fonctions ;

« De se faire environner du respect dû à la majesté nationale, de la part « des tribunes, des pétitionnaires et de tous ceux qui approchent ses séances, « et d'appeler auprès d'elle toutes les forces qui lui sont nécessaires, même « celle des départements, si elle les croit utiles ;

« D'anéantir et frapper de mort tous les pouvoirs arbitraires, tyran- « niques et illégaux qui se sont élevés anarchiquement dans Paris ;

« De faire poursuivre et punir, suivant les dispositions des lois, ceux qui « ont, sans réquisition légale, sonné ou fait sonner le tocsin, tiré ou fait « tirer le canon d'alarme et excité ou fomenté la sédition dans Paris, les « 27, 31 mai et 2 juin derniers ;

« Enfin, de couvrir du voile de la remise et de l'oubli tous les écarts et « toutes les mesures erronnées que les circonstances du moment ont « pu faire prendre dans les différents départements et endroits de la Ré- « publique, qui n'ont été que l'effet du patriotisme, et ont eu pour cause « première la sédition qu'ont excitée les anarchistes qui étaient à Paris et « qui sont les vrais coupables. Le conseil général de la Seine-Inférieure, « regardant ce parti comme un objet de sûreté, de tranquillité générale « propre à rallier et à rasseoir tous les esprits que les circonstances ont « exaltés, rétablir l'ordre et la fraternité dans toutes les parties de la Ré- « publique, qui éprouvent dans ce moment une commotion capable de perdre « la liberté. »

. . . . . .

Étaient présents : les citoyens de Fontenay, président ; Bouvet, Revel, Belhoste, Dumazert, Bazire, Grandin et Choin, membres du Directoire ; Leblond, Rigoult, *Albite* le jeune, Semichon, Campion, Blanche, Jarry, Albite, de Quevrecourt, Duval, Ebran, Haville, Gucret, Lestiboudois, Lambert, Cotelle, Godefroy, Corbeiller, Caron, membres du conseil général ; Anquetin, procureur-général-syndic, et Niel, secrétaire-général (1).

(1) Arrêté du conseil général, in-4 de 36 pages, chez J.-J. Leboullenger, 1793.

Digitized by Google

A Rouen donc on repoussait toute idée d'insurrection, toute mesure pouvant porter atteinte à l'autorité de la Convention, et tout en flétrissant l'anarchie qui la divisait, on voulait, en restant dans la légalité, soutenir le gouvernement par de sages conseils, et au besoin par des secours actifs. Oubli et pardon, disaient les administrateurs rouennais; oubli et pardon, comme, au temps de la Ligue, on l'avait dit tant de fois!

A quelques jours de là, la constitution du 24 juin était annoncée à tous les départements par le ministre de la justice, qui, lui aussi, prêchait la concorde, l'union et l'oubli (1).

Cette nouvelle constitution fut d'abord acceptée à Rouen, comme on avait accepté les autres, mais sans manifestations extérieures. Elle fut soumise au vote des sections; dans quelques-unes, elle fut reçue à l'unanimité; dans d'autres, à la majorité de 60, 65, 70 voix contre 20, 15, 10 opposants. Après le vote, chacune des sections vint en déclarer le résultat au conseil général de la commune; mais, entre toutes les sections, ce fut la 22e, quartier de la rue Martainville, du Champ-de-Mars et de partie du quai, qui manifesta le plus d'enthousiasme. Le 15 juillet, une députation vint annoncer au conseil général que la section avait accepté l'acte constitutionnel du 24 juin; celui qui portait la parole formula un grand nombre de vœux et prononça un discours qu'il termina en demandant, au nom de ses frères de la 22e section, le titre de *Sans-Culottes*.

Le discours et la demande furent chaleureusement applaudis et le citoyen Rondeaux, maire, répondit par un discours fortement accentué et du plus chaud républicanisme; après quoi, le conseil général décida qu'à l'avenir, la 22e section porterait le titre de *Section des Sans-Culottes*.

Il est certain qu'*à tous égards* le titre lui était bien dû.

Cette décision fut reçue aux cris de : Vive la République! vive les sans-culottes!

Puis le conseil, la députation, les tribunes, entonnèrent la *Marseillaise*.

Le chant fut interrompu par l'arrivée des représentants du peuple Lecointre et Lavallée. Mais ces messieurs ayant insisté pour que la fête ne fût point troublée à cause d'eux, on leur offrit des siéges à droite et à gauche du maire, et l'on recommença le chant de l'hymne avec un entrain, un ensemble et un enthousiasme délirants.

Les représentants, le maire, les membres du conseil, les hommes, les femmes et les enfants qui assistaient à la séance, tous chantaient ensemble.

(1) Le ministre de la justice au peuple français, in-4 de 10 pages. Imprimerie nationale.

Digitized by Google

Ce devait être bien beau ?

Quand on eut bien chanté, l'un des sans-culottes annonça qu'au moment de quitter leurs frères pour se rendre à cette séance, ils s'étaient tous embrassés, et il demanda qu'il lui fût permis, en sa qualité de président des sans-culottes, d'embrasser les représentants et le maire.

Un membre du conseil allant plus loin encore, fit la motion que l'*embrassement fût général*, et, sans en délibérer, « tous les citoyens, les *femmes*, les « *enfants*, se sont confondus avec les représentants du peuple et le con- « seil général, et se sont *embrassés* mutuellement en signe de l'union et « de l'amitié dont ils étaient tous pénétrés. Cette scène attendrissante et « vraiment fraternelle s'est terminée par les cris : Vive la République une « et indivisible ! vive les sans-culottes !

« On décide que l'emblème de la liberté, *la pique* et ses accessoires, vont « être promenés dans la ville par les sans-culottes, accompagnés d'une « partie du conseil, pour ensuite être déposés derrière la place du maire. — « Ce qui s'exécute à l'instant (1). »

Ces embrassades et ces chants inauguraient une nouvelle période de la République.

A côté des menaces et des actes les plus arbitraires et les plus sanguinaires, on va voir le lyrisme le plus exagéré, les discours les plus pathétiques, la *sensiblerie* la plus ridicule, les embrassades, les chants, les danses, enfin toutes les folies que le délire peut enfanter. Le simple récit des incidents et des fêtes de cette époque ne saurait en donner qu'une idée bien imparfaite. Il faudrait pouvoir tout transcrire !...

On a vu plus haut comment, dans son arrêté du 14 juin, le conseil général du département avait repoussé toute idée d'insurrection et comment il avait répondu aux propositions des départements de l'Eure, de l'Orne, du Calvados et du Finistère.

Cependant, le département du Calvados avait persisté, et son *Comité central de résistance à l'oppression*, séant à Caen, avait écrit de nouveau, le 3 juillet, au département de la Seine-Inférieure, pour essayer de vaincre ses scrupules. Le 6, un refus catégorique vint prouver au comité de Caen qu'il n'avait rien à espérer de ce côté. Le comité de résistance se fâcha et répondit aigrement par une lettre qu'il fit imprimer et répandre. A son tour, le conseil général de la Seine-Inférieure répondit et fit aussi imprimer sa lettre. Il y rappela qu'à l'origine, le Calvados lui avait envoyé des députés pour l'engager à se joindre à lui ; qu'il avait refusé, parce qu'il n'avait pas la même opinion et qu'il condamnait les mesures proposées, parce que

(1) Hôtel-de-Ville, 15 juillet 1793. Délibération.

Digitized by Google

quand on se plaint d'une violation des droits de l'homme, il ne faut pas les violer soi-même ; que jamais on ne devait porter la main sur les caisses publiques, comme l'avait fait le *Comité de résistance ;* que le département de la Seine-Inférieure n'eût jamais souffert qu'un général, placé pour défendre l'État, eût changé de rôle pour se faire chef de parti. « Vous refusez notre « médiation, dit-il, nous n'avons donc plus rien à vous offrir..... Re- « noncez à un projet désastreux qui, s'il fut d'abord formé avec des inten- « tions pures, devient criminel. Réunissez-vous à tous les Français ; ren- « dez à votre pays la tranquillité intérieure dont il a besoin (1)... »

Nous avons insisté sur cette lettre et sur l'arrêté du 14 juin, parce que, nulle part, nous n'avons vu l'appréciation exacte de la conduite de Rouen et du département dans cette affaire d'insurrection. Elle fut cependant très nette et très opposée au mouvement.

On aime à constater, en présence des agitations qui troublaient, à cette époque, Paris et plusieurs départements, le calme et la tranquillité de la ville de Rouen, pourtant si populeuse et si éprouvée par le défaut de subsistances! Le mérite en doit revenir, sans doute, à la prudence et à la modération des corps administratifs, mais il faut en même temps en faire honneur à la population intelligente et sage qui les secondait si bien par son courage et sa résignation et par sa grande confiance en ceux qu'elle avait chargés de ses intérêts.

Nous avons déjà vu comment les sections avaient accepté la nouvelle Constitution : mais l'acceptation publique avait été retardée au 10 août.

Ce jour-là, toutes les municipalités du district s'étaient rendues à Rouen et s'étaient réunies à l'hôtel du département, où se trouvaient les membres du Conseil général et toutes les autorités.

A onze heures, le cortége se mit en marche, escorté et précédé de la garde nationale à pied et à cheval ; l'artillerie, les tambours et la musique à leur place de bataille.

Venait ensuite une charrue attelée de deux chevaux ornés de rubans tricolores ; un vieillard, âgé de quatre-vingt-cinq ans, la conduisait ; il portait une bannière aux trois couleurs sur laquelle on lisait ces mots : *Honneur à l'Agriculture.*

Autour de la charrue, marchaient des hommes et des femmes de la campagne portant des instruments aratoires et des branches d'arbres.

Après, venait un charriot traîné par quatre chevaux et rempli de papiers. Sur le tapis qui couvrait ce charriot on lisait : *Destruction de la féodalité.*

(1) Le conseil général de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, etc. ; 24 juillet 1793.

Digitized by Google

Arrivé sur le Champ-de-Mars, le cortége se porta vers l'autel à quatre faces qu'on y avait élevé et du milieu duquel s'élevait un arbre de la liberté, où le niveau, symbole de l'égalité, était appendu.

Les gardes nationales du district, qui s'étaient également rendues au Champ-de-Mars, celle de Rouen et les volontaires, entouraient l'autel.

Chacun ayant pris la place qui lui avait été assignée et les corps administratifs ayant gravi les degrés de l'autel, tous les drapeaux s'avancèrent, un ban fut battu et le président de Fontenay rappela, dans un discours, les devoirs du citoyen et les bienfaits que la Constitution nouvelle devait assurer à la patrie.

Après ce discours, chacun des chefs de corps vint jurer « de maintenir de « tout son pouvoir la Liberté, l'Egalité et la République une et indivisible, « ou de mourir en les défendant. »

On jeta dans un bûcher qui avait été préparé, *la bannière fédérative de* 1790 et *tous les papiers qu'on avait apportés dans le charriot.*

« Le vent emportait au loin les vestiges de notre servitude, » dit le procès-verbal (1).

Puis, d'un côté, des chœurs chantaient un cantique patriotique dont le peuple répétait le refrain, et de l'autre, on dansait des rondes autour de la charrue.

Enfin, au bruit de l'artillerie, le cortége se remit en marche. La fête était terminée.

Mais, à ces fêtes, la misère succéda bientôt: la question des subsistances dominait toujours. Pour échapper aux réquisitions et au *maximum*, les cultivateurs employaient toutes les ruses imaginables. Ils s'entendaient avec les gens des campagnes, ils partaient de leur ferme avec le contingent qu'ils devaient apporter à la halle, puis, sur la route, les paysans les arrêtaient et emportaient le blé ; le cultivateur se faisait donner un certificat constatant qu'il avait été arrêté et pillé ; après quoi il s'arrangeait avec ceux qui n'avaient été que ses compères. Au moyen de ces manœuvres, le blé restait dans les campagnes et les habitants des villes mouraient de faim.

Ces fraudes ayant été dénoncées au département, un arrêté du 4 septembre rappela, aux uns et aux autres, que la loi du 8 décembre 1792 punissait de mort ceux qui se seraient opposés à la circulation du blé, et d'une année de fers ceux qui auraient été saisis dans des attrouppements ayant le même objet.

En cet état, c'était naturellement aux contre-révolutionnaires, aux parti-

(1) Procès-verbal de la réunion civique du 10 août, — In-4° de 11 pages. Imp. du *Journal de Rouen.*

Digitized by Google

sans de la royauté, que l'on s'en prenait. De là, des mesures rigoureuses contre les étrangers, contre ceux qui venaient à Rouen chercher la tranquillité, si difficile à rencontrer ailleurs. — Il fut ordonné à tous ceux qui avaient fixé leur résidence à Rouen, depuis le 14 juillet 1789, de sortir, *sous quatre jours, du territoire de la commune*, à moins qu'ils ne fussent inscrits sur les rôles de la garde nationale ou sur celui de la contribution foncière, ou qu'ils n'eussent établissement dans la ville (1).

D'un autre côté, comme en 1789, des bandes de mendiants armés parcouraient les campagnes et mettaient les cultivateurs à contribution. Le département défendit de mendier avec armes, avec menaces, la nuit, et de mendier à *deux personnes ensemble*.

Le 20 août, on avait constaté en magasin 4,353 quintaux de blé ; or, il en fallait par jour, pour la ville, 1,350. C'était donc environ trois jours de vivres qu'on avait d'avance. On en attendait du Havre 4,900 quintaux, et, s'ils arrivaient, on aurait à peu près des vivres pour sept jours. Mais après !....

Donc, les réquisitions contre les cultivateurs de la Seine-Inférieure ne suffisant pas, on les étendit au département de l'Eure. Mais tout fut à peu près inutile. La famine était imminente, et, chaque soir, on ne savait s'il arriverait assez de blé pour le lendemain. Aussi peut-on se rendre facilement compte de la physionomie de la ville ; quelle tristesse ; quelles inquiétudes ; voyez ces pauvres mères de famille, au milieu de quatre ou cinq petits enfants qui demandent du pain ; que peuvent-elles leur répondre et comment leur faire comprendre qu'elles-mêmes n'en ont pas ; qu'elles se sont privées pour eux et qu'elles se privent chaque jour de leur portion pour la leur donner. Quelle situation horrible, quelles angoisses et quels déchirements au sein des familles.

Faut-il s'étonner qu'en de telles conjonctures, il fût difficile de maintenir constamment le peuple dans le calme et dans la légalité ? Aussi quel spectacle on voyait alors dans les rues ! Le peuple, affamé, assiégeait dès l'aube les portes des boulangers ; chacun voulait être le premier servi, car on craignait qu'il ne restât rien pour les derniers. Des attrouppements considérables étaient donc en permanence devant les boulangers, et Dieu sait quelles plaintes amères s'en élevaient. Ah ! je le veux bien, ce peuple était républicain, il avait applaudi de toutes ses forces à la chute de l'ancien régime et à l'abolition des priviléges ; mais, franchement, jusqu'alors qu'y avait-il gagné ? Je m'abuse peut-être, mais je crois, qu'à ce moment, il eût volontiers livré la République pour un pain de six livres ; que dis-je ? six livres ! mais c'était son existence assurée pour six jours, et le peuple n'est pas si prévoyant, c'était sa ration d'un jour qu'il attendait.

(1) Comité de Salut public de Rouen.—Délibération du 6 septembre 1793.

Digitized by Google

Or, ces rassemblements devenant un sujet de graves inquiétudes, la municipalité essaya d'en combattre les causes par une mesure de police: elle divisa les 118 boulangers en autant d'arrondissements ; un commissaire fut établi auprès de chaque boulanger pour la distribution du pain, sur une liste contenant les noms de tous les citoyens, chefs de maison qui composaient l'arrondissement; tous les jours ces chefs de famille ou de maison durent aller chez le commissaire réclamer le bon auquel ils avaient droit, eu égard au nombre des membres de la famille ou de la maison. — Les citoyens qui auraient pu se pourvoir de blé étaient exclus de la distribution. — Les ouvriers non domiciliés devaient se pourvoir auprès de leur municipalité (1). La ration, par personne et par jour, était d'une livre.

Le même jour et comme pour se justifier de cette mesure, la municipalité rendit le *compte-moral* de l'administration qu'elle avait eue des subsistances, depuis le 29 août 1792. Dans ce compte, on rappelle les difficultés de toutes sortes qui ont empêché d'approvisionner la ville ; les inquiétudes des cultivateurs, les pillages des greniers, qui empêchaient les blés de venir à la halle ; on explique comment, pour satisfaire à la consommation journalière de 750 sacs de 200 livres, on a employé tous les moyens : achats à l'étranger, achats dans les départements, emprunts aux magasins de l'armée et au gouvernement, le tout jusqu'à ce jour se montant à 340,671 quintaux, qui ont coûté 7,283,573 livres ! Les réquisitions, dit-on, font espérer que la di-
« sette va cesser, puisque les laboureurs des deux départements de la
« Seine-Inférieure et de l'Eure sont obligés de fournir à la commune de
« Rouen *quatre quintaux de blé par charrue*. Des commissaires sont en ce
« moment dans les districts pour presser l'exécution des réquisitions, *près*
« *de* 2,800 *citoyens de Rouen* sont actuellement répartis dans ce département
« dans le même but. »

Heureusement, tant de dévoûment et de peines d'un côté, tant de souffrances et de résignation de l'autre, touchaient à leur terme. La récolte une fois terminée, les réquisitions produisirent de bons résultats ; les halles se trouvèrent alimentées et l'on put se livrer à l'espoir d'avoir *encore* une fois échappé à la famine.

D'autres soins vont maintenant réclamer l'activité des corps administratifs.

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 2 octobre 1793.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

LA SEINE-INFÉRIEURE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE, par M. Cochet (*réédition*).

Un jour, dans la grande Rome, un voyageur ému des souvenirs dont chaque ruine avait été le témoin et retrouvant sous toutes les pierres que rencontrait son regard l'image d'un héros ou d'un siècle, s'écriait sur les marches brisées du temple de Jupiter : « A Rome, on ne peut faire un pas sans marcher sur une histoire. » Voilà le cri qui nous vient sur les lèvres en parcourant aujourd'hui, à la suite d'un guide initié à tous les secrets du sol par une science poussée jusqu'à l'intuition, les villes et les hameaux, les voies et les sentiers de notre antique pays. Ce n'est plus l'histoire du *Latium*, mais celle de la seconde Lyonnaise ; ce n'est plus celle de Boniface VIII, mais celle de saint Leufroy ; ce n'est plus celle des héros étrangers, mais celle des Gaulois, des Francs, des Romains, des Normands, nos pères. La hache que nous heurtons du pied nous parle. Ce n'est pas un muet instrument de carnage : un fier habitant de Ratumacos l'a brandi dans sa main. Un Gaulois, fils de la liberté, s'en est servi pour briser le crâne de quelque Celte oppresseur. La pièce de monnaie qui s'échappe de ce vase en morceaux est tombée un jour des mains de ce Bertram ou Berthramnus de Cailly, dans les mains des pauvres de saint Leufroy. Ce cercueil de pierre fut le dernier asile d'un soldat de César, couché là par la mort dans ce camp de Braquemont, où son maître s'arrêta. Chaque vase, chaque bijou dit un secret. Chaque monument, chaque pierre a son langage. Mais ce langage n'a pas le même sens pour toutes les oreilles. L'artiste et le poète n'en retiennent que la poésie et la grâce, bientôt mêlées à la poussière du chemin et perdues avec elle. Au contraire, là où le savant passe, la légende prend un corps et se fixe sous un contrôle sévère. Sous sa pioche et sa plume, l'histoire se redresse et se reforme ; les probabilités s'accentuent, les témoins se nomment et déposent. La preuve historique se fait, et peu à peu s'élèvent tous les étages du grand monument de nos archives françaises. Encore plusieurs années d'efforts, et bientôt notre pays tout entier tiendra de ces merveilleuses recherches son histoire la plus sincère. Dès aujourd'hui, notre département doit à M. l'abbé Cochet les révélations les plus authentiques de son long passé.

Digitized by Google

M. l'abbé Cochet nous promet seulement une Seine-Inférieure *historique* et *archéologique*: il nous donne de plus une Seine-Inférieure *géographique*. Dès les premières pages du livre, le lecteur saisit l'économie de sa composition. L'histoire d'un pays par les monuments archéologiques ne peut, en effet, s'organiser que par la méthode géographique. Pour être méthodique et complète, elle doit suivre pas à pas la géographie qui la guide. Dans la première édition, d'ailleurs un peu moins complète que cette nouvelle, M. l'abbé Cochet a publié une carte, où il a réuni, sur une seule page, dans une grande vue d'ensemble, les deux sciences devenues sœurs, la géographie et l'archéologie. Cette carte, dressée par M. Leroy (de Cany), et imprimée à quatre couleurs, résume la topographie des trois périodes Gauloise, Romane, Franque et des temps modernes. Encore plus que l'ancienne, la nouvelle édition est l'image amplifiée de la carte. Une table de classification, chef-d'œuvre de travail et d'érudition, doit être également signalée comme une seconde vue d'ensemble, au lecteur avare de son temps.

L'ouvrage de M. l'abbé Cochet, conformément à la méthode que nous venons de constater, est divisé en cinq parties qui correspondent aux cinq arrondissements du département. Les subdivisions correspondent aux cantons et aux communes. En tête, la métropole :

« Nous avons à parler de la cité des Vélocasses, de la métropole romaine « de la seconde Lyonnaise, du *Castrum* franc du Vexin et du Roumois, de « la capitale de la Normandie, de l'église mère et maîtresse de la province. « Ici, un vaste champ s'ouvre devant nous. Il nous faut esquisser à larges « traits le rôle d'une ville qui fut toujours grande à toutes les époques de « l'histoire. Malheureusement, pour démontrer cette importance ancienne, « les documents écrits nous font défaut. Mais, dans le silence de l'histoire, « nous invoquerons l'archéologie, science née d'hier, et qui pourtant, à « l'aide de documents nouveaux, encore rares et peu ordonnés, nous dé- « couvre des horizons inconnus à nos devanciers.

« Le sujet que nous avons à traiter étant assez étendu, nous croyons « devoir le partager en chapitres spéciaux qui, tout en conservant l'ordre « chronologique si essentiel dans ce genre de travail, diviseront cependant « notre œuvre de façon à éviter la confusion et les redites à peu près inévi- « tables en pareille matière. Ainsi, nous partagerons cette étude du Rouen « des Gaulois, des Romains, des Francs et des Normands, en huit chapitres « qui traiteront 1° du nom de la ville depuis les temps les plus reculés jus- « qu'au XIIIe siècle ; 2° du Rouen des Gaulois ; 3° du Rouen des Romains ; « 4° des enceintes de la cité ; 5° du Rouen épigraphique ; 6° du Rouen sé- « pulcral ; 7° du Rouen numismatique ; 8° du Rouen historique et chré- « tien. »

Digitized by Google

Dans le Rouen des Romains, l'auteur distingue deux grandes divisions : la cité et le suburbium. Passant en revue les différentes découvertes qui ont été faites principalement dans les environs de la cathédrale, il cite une curieuse figurine de Mercure, recueillie en 1839 par M. Thaurin et actuellement au musée de Rouen. Passant ainsi dans toutes les voies et sur toutes les routes, il rencontrait en même temps la topographie et l'histoire de la ville romaine, et c'est là un mérite pour lequel la population rouennaise de tous temps ne saura devoir une trop grande reconnaissance à l'abbé Cochet.

« A défaut de tout autre mérite, notre travail aura du moins celui d'avoir « le premier puisé à cette source mystérieuse et si longtemps cachée de « l'archéologie. Avec elle, nous essaierons de faire jaillir des entrailles de « la terre une ville nouvelle qui, nous l'espérons du moins, pourra intéresser nos contemporains. »

L'enceinte romaine de la cité.

« Tous ceux qui se sont occupés de Rouen ont cherché à retracer sa primitive enceinte. Farin et du Souillet, son continuateur, ont tenté un « premier essai que, cinquante ans plus tard, Duplessis me semble avait « assez bien réussi pour le temps de nos premiers ducs. A la fin du XVIIIe « siècle (1781-90), M. Rondeaux de Sétry a dressé un plan que les découvertes récentes n'ont fait que justifier. La critique du XIXe siècle, représentée par M. Gosseaume, vint en 1819 donner son approbation à un travail que le bruit de la Révolution avait étouffé dès sa naissance. Enfin, « l'archéologie est venue enregistrer patiemment des découvertes qui, aujourd'hui, ont converti en certitude les assertions d'une critique uniquement basée sur l'histoire. C'est pour cela que nous croyons pouvoir présenter avec confiance le plan publié par M. de Caumont, comme le fruit « des recherches anciennes et modernes. »

L'abbé Cochet suit scrupuleusement son programme dans ce style clair et précis qui caractérise l'historien. C'est là une qualité qui facilite beaucoup l'étude du lecteur et que nous remarquons particulièrement dans le chapitre intitulé le Rouen historique et chrétien. Mais dans la partie technique de l'ouvrage, le savant auteur ne s'est pas contenté de la clarté de la description, il y ajoute la reproduction même de la chose qu'il présente. A chaque page, nous trouvons un dessin, soit dans le texte, soit en planches isolées : ici, c'est le plan lui-même des murailles de Rouen qu'il nous donne ; tout-à-l'heure c'était la statue de Mercure due au crayon de

Digitized by Google

M. Nicolle ; — plus loin, ce sera une véritable collection de curiosités de tout genre, monnaies, épingles, bijoux, etc., tout un monde archéologique trouvé aux environs d'Envermeu et reproduit en dix grandes pages.

« Ces monnaies consistaient en monnaies gauloises en or, en monnaies « romaines en bronze ou billon saucé, en monnaies franques en argent des « premiers temps mérovingiens, et en un denier d'argent do Charle- « magne. Les objets d'ornement étaient en fer, en bronze, en argent et en « or, en verre, en émail ou en silex. Je cite dans le nombre : des épingles « à cheveux, des styles en bronze, des boucles d'oreilles en or, argent et « bronze, des bagues ou anneaux en bronze, argent et or, des bracelets en « argent, en bronze et en verre, des colliers en perles de verre, de pâte de « verre, d'ambre ou d'agate ; des coffrets en bronze repoussé et en os ; des « fibules en or, en argent et en bronze ; des boucles et des plaques de cein- « turon en fer damasquiné et en bronze étamé et ciselé ; des fermoirs de « bourses en or, en bronze et en fer ; des aiguilles en bronze ; des ciseaux « ou pinces en fer ; des vrilles en fer ; des pierres à rafiler et des silex à « battre le feu ; des plateaux et des poëlons en bronze ; des seaux ou baquets « en bois, dont quatre, cerclés de fer, étaient montés et garnis de cuivre « ciselé et doré ; des chaînettes en fer et en bronze ; des clefs de coffret et « de maison en fer et en bronze ; des éperons en fer ; des boucles et des « mors de chevaux trouvés avec les squelettes des animaux ; des bois de « cerfs, des porcelaines, des coquillages, etc.

« Ce cimetière a été une source infinie d'observations et de découvertes, « non seulement sur la sépulture des Francs, mais sur leur costume, leurs « usages et leurs armes.

« Les objets sortis de ces diverses fouilles se voient un peu partout, spé- « cialement au musée de Rouen, au musée du Havre, au musée de Caen, « au musée du Louvre, au musée d'artillerie de Paris, au musée d'armures « de Bordeaux, à la bibliothèque de Dieppe, etc.... »

Continuons nos explorations. Entrons avec l'auteur dans cette majestueuse forêt de Brotonne, où se balance aux aquilons le fameux chêne de La Fontaine.

> Celui de qui la tête au ciel était voisine
> Et dont les pieds touchaient à l'Empire des morts !

N'est-ce pas en effet l'empire des morts que nous voyons s'ouvrir sous nos regards ? En vain, l'ombre épaisse de la forêt recouvrait ces vestiges qui vont révéler sous ces inaccessibles retraites le passage des sociétés anciennes. L'œil du savant devine d'impérissables trésors, et son intelligence reconstitue ce monde sépulcral.

Digitized by Google

« M. Fallue, au moyen d'un plan et d'un mémoire détaillé révéla au sein « de cette sombre et vaste forêt, de nombreux puits maçonnés qui trahis- « saient le passage de l'homme, tels sont ceux du *Rouet*, de *Lullin*, de *Ti-* « *mare* et de *La Houssaye*, les points significatifs du *Câtelier* à Vatteville et « au Lendin.

« Au Lendin, le *Câtelier* a montré une *villa* avec ses salles, ses galeries « et son hypocauste. D'autres villas furent entrevus aux triéges de la *Petite-* « *Houssaye*, des *Buttes*, des *Landes*, de la *Londe* et de *Sainte-Croix-sur-Aizier*. « Partout en ces divers lieux on voyait des substructions et des puits et l'on « y rencontrait des tuiles, des poteries, des mortiers, des stucs, du fer et du « bronze. Près de la chapelle du Torp, on avait vu de nombreuses maçon- « neries, et vers 1820, un fourneau fait avec des tuiles romaines. Un vase « avait été recueilli contenant mil sept cents médailles ; enfin, sur le même « point, on avait trouvé des urnes en terre remplies d'os brûlés. Des inci- « nérations pareilles avaient été observées à Sainte-Croix-sur-Aizier. En « dernier lieu, le mémoire signale de vraies découvertes à faire, et dès « l'année suivante, un amateur qui ne connaissait pas ce livre, essayait de « tirer du sol les intéressants débris soupçonnés par M. Fallue.

« Comme nous l'avons déjà dit, de 1838 à 1843, trois fouilles successives « furent tentées par M. Charlier, inspecteur des Eaux et Forêts, à Caudebec. « L'une fut faite aux frais du gouvernement, les deux autres aux dépens de « la société des Antiquaires de Normandie ; toutes trois eurent lieu au « triége de la Petite-Houssaye.

« Là, M. Charlier reconnut une villa composée d'une vingtaine d'appar- « tements dont les murs avaient été anciennement enlevés par des ou- « vriers cherchant du caillou. Le carré des ruines avait bien 225 mètres « dans tous les sens. Il y recueillit des restes de peintures murales, des « tuiles noircies et des solives carbonisées par l'incendie qui avait détruit « la villa. Les clous étaient aussi très fréquents. Il n'y avait qu'une mé- « daille de bronze de Constantin-le-Grand. Enfin, le 13 septembre 1838, il « rencontra la belle mosaïque d'Orphée jouant de la lyre, entouré d'ani- « maux et escorté des quatre saisons de l'année. Malheureusement deux « animaux et trois saisons manquaient. Cette belle pièce de quatre mètres « cinquante centimètres en carré a été enlevée en 1844 par M. Deville et « transportée à Rouen pour être placée au musée départemental où « M. Pottier vient de l'installer en 1862. »

L'intérêt de ces reliques est immense. Néanmoins nous croyons qu'il en est encore de plus précieuses à Lillebonne. Qui ne connaît Lillebonne et son théâtre ? Mais qui les connaît bien ? Assurément l'auteur de la *Seine-Inférieure historique et archéologique* est le premier de ces rares

Digitized by Google

connaisseurs ; c'est avec raison qu'il attache une importance particulière à cette partie de son œuvre. Il donne un plan de ces ruines curieuses et la gravure par Langlois des statues l'une en bronze l'autre en marbre des Pyrénées, trouvées au milieu d'autres débris, mosaïques, poteries, fourneaux, etc. Un petit plateau d'argent d'une grande richesse de ciselure, découvert en octobre 1864 dans une incinération gallo-romaine du IIe siècle, se distingue par la beauté de sa conservation. Voici maintenant une singulière figure en bronze sur præfericulum ayant forme de buste.

« Le buste représente un jeune chasseur légèrement drapé d'une peau de « bête fauve nouée sur l'épaule gauche. Les yeux sont en fer ou en mastic « rougeâtre imitant l'oxide de fer Une ouverture à charnière est pratiquée « au-dessus de la tête que surmonte une anse fleurie. Ce vase dont le ré- « sidu a révélé à la chimie un corps gras est considéré comme ayant servi « à porter l'huile dans les bains. »

En quittant Lillebonne, nous passons devant cette simple tombe :

« Dis manibus sacrum, Telesa Horatillavi filia Pudori, filio suo, viva po- « suit » et devant cette autre :

« Dis manibus et memoriœ Luciæ Paulœ uxoris Julii Rufi, militis legi « nis tertiæ defunctæ XXX annorum. »

O ! éloquence de la simplicité !

Pour nous conduire à ces demeures éternelles, à ces souvenirs, à ces leçons, l'auteur s'écarte souvent de la route moderne de la commune qu'il traverse. Il retrouve l'ancienne voie romaine et ses antiques communications.

« C'est le siècle dernier qui a commencé sérieusement parmi nous l'étude « des voies romaines. Déjà cependant au XVIIe siècle, Bergier avait inau- « guré ce mouvement archéologique par son important ouvrage sur les « grands chemins de l'Empire ; mais ce grain de senevé ne devait rap- « porter que cent ans plus tard.

« L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ouvrit le re- « cueil de ses Mémoires à des dissertations sur cette matière, et un érudit « normand, M. l'abbé Belley, y retraça plusieurs des voies de sa patrie.

« L'Académie de Rouen, l'une des filles de l'Académie française, ne resta « pas étrangère à cet élan patriotique, et quoique à son berceau, la jeune « Compagnie vit deux de ses membres les plus éminents, les abbés Saas et « Terrisse, retracer devant elle les voies romaines de la Normandie. Pré- « cédemment ils avaient eu le courage d'aborder l'itinéraire d'Antonin et

Digitized by Google

« la table de Pentingor. A la même époque, la Picardie donnait un bel « exemple et son historiographe, dom Grenier, traçait d'une main savante « et vraiment bénédictine tout ce réseau de la seconde Belgique dans une « mémorable Introduction qui n'a vu le jour que depuis vingt ans seule- « ment. »

Que dirions-nous de plus ? En face d'un travail immense, nous ne pouvons tout indiquer ni tout dire. Nous passons sous silence des découvertes capitales, des résurrections merveilleuses. En indiquant les vestiges des grands monuments, des établissements considérables, des camps et des stations militaires, nous n'aurions pas même cru faire ressortir les exemples les plus dignes d'être mis en lumière.

Pour nous, l'importance de l'exhumation ne se mesure pas à la taille de la chose exhumée. De petits objets, des vases de verre, des boucles et des épingles à peine dégrossies, tous les instruments domestiques de la vie quotidienne ont une valeur historique considérable, puisque ce furent les témoins de tous les jours d'une civilisation disparue. Plus le témoin est humble, moins il a d'artifice, plus il est digne de foi. Les grands monuments sont quelquefois les signes trompeurs d'un peuple qui se ment à lui-même. Dans la vie d'apparat, les nations comme les individus savent dissimuler. Mais dans la vie intime, dans les secrets de la tombe ou du foyer, tout se retrouve, mœurs, institutions, coutumes, cultes, croyances.

N'est-ce pas pour cela que les fouilles d'Herculanum et de Pompeï ont si vivement captivé l'opinion publique ? La vie des siècles passés se retrouvait sous les cendres, fidèle à toutes ses gloires et à tous ses plaisirs, plus souvent à toutes ses fautes et à ses misères. Il en est de même ici.

Ce livre est plus qu'un livre, c'est une vie. Pour l'avoir écrit, il faut s'être donné tout entier, sans réserve et sans profit, mais non pas sans honneur, *au culte religieux* du passé.

X.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

LE PRIX MONTHION EN NORMANDIE.

Il n'est pas de moraliste normand, peut-être même pas de bibliophile, qui n'ait fait bon accueil au *Petit Monthion de la Normandie*, publié en 1847, à l'usage des écoles primaires, par M. Sauvage, alors régent du collége d'Evreux, et depuis jusqu'à ce jour directeur de l'Ecole normale de l'Eure.

Ce petit recueil, qui n'est pas précisément un chef-d'œuvre de typographie, car c'était au très bon marché qu'il fallait tendre, ce recueil, extrait avec goût et avec âme des rapports les plus touchants et les plus académiques, est illustré de deux portraits qui ne sont pas précisément non plus des chefs-d'œuvre de l'art, mais qui n'en donnent pas moins une valeur réelle à cette publication vraiment populaire. Louis Brune, de Rouen; Jean Pichou, de Louviers! Voilà des noms qui doivent vivre, et les traits de ces hommes courageux appartiennent de plein droit aux livres destinés à l'éducation de l'enfance.

Louis Brune a depuis longtemps déjà rendu son âme à Dieu; la tombe de Jean Pichou est à peine fermée.

A Louviers, le 18 septembre, un cortége nombreux conduisait à sa dernière demeure un homme qui, dans la sphère modeste où s'est écoulée son existence tout entière, a été un type singulièrement remarquable de dévoûment et d'abnégation.

Jean-Marin Pichou, né à Chambray-sur-Eure, le 19 septembre 1788, mais qui, par une résidence d'environ cinquante années, est bien véritablement devenu un citoyen de la bonne ville de *Loviers-le-Franc*, était un des débris de ces bataillons du premier Empire, dont la mort décime de jour en jour les rangs déjà si éclaircis. Après avoir passé huit ans sous les drapeaux, il quittait l'armée en 1815, avec le grade de caporal et des Etats de service constatant neuf campagnes et deux blessures.

Redevenu ce qu'il est resté toujours, simple maçon, il ne tarda pas à faire partie de la compagnie de sapeurs-pompiers, où il n'a cessé de se signaler par des actions d'éclat dont l'énumération est longue.

L'incendie de la filature Dubois, en 1820; celui de la filature de la Villette, en 1824; celui de la fabrique Clerc, en 1826; de la fabrique dite du duc de Bordeaux, en 1841; plus récemment encore, l'incendie de la manufacture Jourdain-Ribouleau, et bien d'autres encore, furent pour le sapeur-pompier Pichou l'occasion de se signaler entre tous. Mais la douloureuse circonstance

Digitized by Google

où il sut déployer le plus de persévérante énergie et d'intrépide abnégation, est en 1845, à l'éboulement du puits de Saint-Hilaire, où se trouvaient ensevelis les malheureux Canteloup et Aubé. Chacun, à Louviers, se rappelle ce triste accident et ses émouvants détails, si bien retracés alors dans une notice de M. Alph. Marquet.

Tant de services méritaient à celui qui les avait rendus une éclatante récompense. Aussi, en 1849, Pichou, à qui deux médailles d'honneur avaient déjà été décernées, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. « J'ai saisi avec plaisir, lui écrivait M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, une occasion d'appeler sur une vie toute de dévoûment et de courage la bienveillante attention de M. le Président, et je me félicite de vous transmettre en son nom une marque de la satisfaction du gouvernement. »

Devenu le doyen des membres de la compagnie des sapeurs-pompiers de Louviers, il n'avait plus qu'un désir, c'était d'en demeurer membre actif jusqu'à son dernier jour ; mais la maladie est venue tromper son espoir en le contraignant, il y a environ une année, à devenir membre honoraire d'un corps dont il a fait partie pendant plus de quarante-cinq ans.

De touchantes paroles d'adieu ont été prononcées sur sa tombe, d'une voix émue, par un légionnaire, ancien compagnon d'armes, M. Aubin.

Pichou a été un homme utile, modeste autant que dévoué, et la *Revue de la Normandie* croit accomplir un acte de justice en rappelant ce que fut cet homme si méritant.

Le *Petit Monthion* de notre province est digne des honneurs d'une seconde édition où la notice consacrée au sauveteur Lovierois s'accroîtra de quelques lignes ; mais, à l'honneur de la Normandie, ce recueil devra grandir encore de plusieurs pages.

Uno avulso non deficit alter.

Alter n'est certes pas assez, car, pour cette année seulement, deux noms normands ont brillé d'un vif éclat dans le Rapport sur les prix de vertu, confié précisément par l'Académie française à l'éloquent ministre qui avait eu l'heureuse inspiration d'inscrire le nom de Jean Pichou dans les fastes de la Légion-d'Honneur.

Laissons parler M. Dufaure :

« S'il vous arrive de parcourir nos côtes, sur la Manche et sur l'Océan, dans la vaste étendue qui sépare Dunkerque de Bayonne, vous trouvez, soit à l'embouchure des fleuves, soit aux points où la mer a brisé les falaises, est entrée dans les terres et s'est ainsi rendue accessible à l'homme, un certain nombre de petits ports dont la population presque entière est composée de marins. Il faut avoir vécu parmi eux pour se faire une idée des exemples d'abnégation,

Digitized by Google

de courage, de dévoûment fraternel que l'on peut y rencontrer. A peine ces belles et nombreuses familles conservent-elles quelques relations avec le monde qui les environne ; leurs pensées sont tournées d'un autre côté. Une voile qui paraît, un nuage qui se forme à l'horizon, le vent qui se lève, la lame qui gronde : voilà ce qui les occupe : là sont leurs craintes ou leurs espérances. Ce sont des maris, des enfants, des amis, dont on attend avec anxiété le retour.

« Leur âme naïve s'incline pieusement devant la puissance irrésistible qui doit combler ou tromper leurs vœux. Nulle part vous ne trouverez au même degré l'admirable union d'une intrépidité énergique contre le danger et d'une soumission absolue à la volonté supérieure qui rend, quand il lui plaît, toute cette intrépidité inutile.

« C'est à l'un de ces hommes d'élite que l'Académie décerne, cette année, la première de ses récompenses.

« Au surplus, par une rencontre assez singulière, son nom ne vous est pas inconnu. Il y a vingt-cinq ans, un de nos éminents confrères de l'Académie des Sciences, poussé par le désir de faire des découvertes parmi les variétés les moins connues du règne animal, allait visiter sur le littoral normand les petites îles qui portent le nom d'archipel Chausey. Sa frêle embarcation se glissait, au milieu des chenaux les plus étroits, entre des récifs qui n'étaient pas sans danger, et aussitôt que la mer se retirait, il s'élançait sur le sable ou sur les rochers pour y saisir les insectes qu'elle y avait laissés.

« Mais, dit le spirituel voyageur, j'aurais été fort embarrassé pour explorer les points extrêmes de l'archipel, si je n'avais trouvé parmi les marins de Blainville un patron qui se chargea d'être mon gondolier. C'était un bien digne homme que maître Hyacinthe Forcel. Avec lui, je pouvais parcourir sans crainte les lagunes de ma Venise de rochers. D'une haute taille et d'une force athlétique, il joignait à ces avantages, si précieux dans sa profession, une intelligence rare et un courage à toute épreuve ; toujours prêt à exposer sa vie pour sauver celle des autres, il avait arraché à une mort certaine une vingtaine de personnes, sans jamais réclamer les récompenses que l'Etat accorde en pareil cas ; mais enfin, un de ces actes s'étant passé sous les yeux du commissaire de la marine, ce brave marin reçut la médaille qu'il méritait à tant de titres. »

« Maître Hyacinthe, c'est ainsi que M. de Quatrefages le nomme dans la suite de son récit, trahi d'abord par ce commissaire de marine qui lui fait donner la médaille, ensuite par M. de Quatrefages, qui l'associe à la gloire de ses travaux, a été dénoncé à l'Académie française par la reconnaissance de ses concitoyens ; depuis 1841, en effet, cette généreuse activité ne s'est pas un instant démentie ; les témoins les plus irrécusables du petit port de Blainville

Digitized by Google

et de la ville de Coutances nous racontent les luttes heureuses qu'il a engagées contre la mer pour lui disputer ses victimes. C'est un pauvre enfant que Forcel retire des flots ; l'enfant a perdu connaissance ; Forcel le frictionne, le roule sur le sable, le couvre de son corps, le réchauffe et lui rend la vie.

« En 1852, un patron de barque et deux matelots sont jetés sur les brisants au nord de Blainville ; pour les sauver, il faut s'exposer aux mêmes périls sans grande chance de réussir ; Forcel n'hésite pas cependant, et il a le bonheur de les ramener au rivage. En 1857, sept hommes, venus de loin pour récolter des varechs sur les roches de Chausey, en ont fait un immense radeau qu'ils dirigent vers la côte, une bourrasque survient, le frêle radeau est poussé à trois mille au large, la mort de ceux qui le montent est certaine ; Forcel le voit, s'élance sur sa bonne barque avec deux de ses camarades et sauve les sept malheureux, qui ne comptaient plus sur aucun secours humain.

« Ce courageux marin, vous n'en serez pas étonné, messieurs, est en même temps le meilleur des hommes. Il s'est marié un peu tard avec une femme qui avait un garçon d'un premier mariage. Maître Hyacinthe est devenu pour cet enfant le père le plus tendre, et n'a cru pouvoir faire mieux que de le préparer au rude et noble état dans lequel il a lui-même passé sa vie ; mais à quelles épreuves il le soumet ! En 1863, son fils ayant treize ans, ils revenaient du phare du Sénequet ; la brume était si épaisse qu'on se voyait à peine de l'avant à l'arrière du bateau. Forcel se dirige, un peu au hasard, vers l'entrée de la baie, et a le bonheur de franchir la passe ; tout à coup, au milieu du bruit des vagues qui déferlaient sur les brisants, on entend des cris de désespoir : une barque, on le devine, vient de se perdre.

« Malgré les efforts tentés pour le retenir, Forcel part avec son fils. Il se dirige, à force de rames et de voiles, à travers les rochers, vers les voix qu'il entend. Il approche de la barque qui a sombré. Deux hommes et une femme, battus par des vagues furieuses, les bras passés autour de leur mât, y attendaient la mort. Il les appelle ; mais aucun d'eux n'ose lâcher le mât auquel il s'est attaché pour aller jusqu'à lui, de peur d'être, dans le passage, emporté par une lame ou broyé entre les deux barques. Le vieux marin s'irrite de cet obstacle nouveau. Il saute à bord du bateau qui va s'engloutir ; il prend et rapporte dans le sien un des malheureux ; il fait trois fois, avec le même succès, ce court et périlleux trajet, et rentre à Blainville, épuisé, mais heureux de sa victoire.

« Cette fois, un cri d'admiration parti des côtes de la Manche le trahit encore ; et le gouvernement y répondit en envoyant à Forcel une médaille de première classe.

« Quel homme il eût fait de cet enfant ! Combien eût été forte une âme exer-

Digitized by Google

cée par de telles épreuves! Mais les espérances que Forcel fondait sur lui devaient être cruellement déçues. Le 6 août de l'année dernière, pendant que son fils se baignait dans le havre de Blainville, Forcel entend tout à coup des cris de détresse. Il regarde et ne le voit plus. Il jette son habit et plonge trois fois; il ne trouve pas son enfant. Il suppose qu'une vague l'a emporté. Il s'éloigne du bord avec sa barque; il replonge et le trouve; mais la mer, cette fois, a pris sa revanche; le vieux marin désolé ne ramène plus qu'un cadavre. Une sympathie profonde pour son malheur vint se joindre à l'admiration qu'il inspirait depuis longtemps. Ces deux sentiments respirent dans le Mémoire que l'Académie a reçu; elle les a partagés, et elle accorde à Hyacinthe Forcel un prix de 3,000 fr.

L'Académie Française, toujours par la voix de M. Dufaure, a décerné encore un prix de fondation nouvelle, un prix fondé par M. Souriau, à Jeanne-Marguerite Hamel, institutrice de la petite commune de Sédeville, département de la Manche, qui, depuis trente-neuf ans, a déployé les mêmes vertus que l'Académie honorait l'année dernière dans l'institutrice d'une commune voisine, Beaumont-la-Hague, et dont la plume élégante et animée de M. Sainte-Beuve a fait un récit qui n'est point oublié. Rapprochement heureux pour l'arrondissement de Cherbourg, où se sont écoulées ces deux belles existences! Témoignage éclatant de la contagion du bon exemple!

Dans sa séance annuelle retardée jusqu'en décembre par la maladie de M. Villemain, l'Académie française n'a pas seulement honoré la Normandie dans ses fils les plus dignes des libéralités philanthropiques de M. de Monthyon. Elle avait mis au concours une étude biographique et littéraire sur un normand, homme de plume et d'épée, homme d'esprit surtout, d'intrigues peut-être, connu par ses faveurs et par ses disgrâces, qui fut presque tout ce que peut espérer un gentilhomme de lettres, mais qui ne fut point académicien; Saint-Evremond, né à Saint-Denis-le-Gast, près de Coutances. Une longue et aventureuse carrière mêlée à de grands évènements, des relations suivies et multipliées avec les hommes les plus éminents et les plus spirituels de son temps, un talent d'écrivain vraiment original et une vie aussi accidentée qu'un roman bien fait, promettaient un de ces concours ou l'égalité de mérite peut se juger dans les qualités d'appréciation les plus diverses. C'est ce qu'à fait valoir avec toute l'autorité de son goût, sûr et si fin, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie dans un brillant rapport sur les mérites comparés de deux lauréats vainqueurs à titre égal.

Digitized by Google

Minora canamus.

Parlons maintenant pour le vulgaire

Qui vit de bonne soupe et non de beau langage.

Heureusement Molière n'a pas mis en balance les belles actions, car elles auraient trop bien pu être jugées comme le beau langage.

Tout est sujet à concours. L'an dernier il a été inauguré à Paris une exposition française de volailles grasses pour laquelle la Bresse, grâce à son initiative, était seule bien préparée. En 1866, la lutte a été plus sérieuse. Les beurres et les fromages sont aussi devenus objets de concours.

Citons seulement la digne part de la Normandie dans cette distribution de primes pendant laquelle de nombreux producteurs ont noué des relations suivies avec des établissements considérables, et s'en sont retournés après s'être ouvert un débouché permanent, sans avoir à compter avec les intermédiaires.

Les races de volailles de Houdan, de Crèvecœur, d'autres races normandes proprement dites, parfaitement préparées pour le commerce et la consommation, n'ont point offert de ces tours de force qui faussent les concours; les vrais gourmets leur ont rendu justice. Les lauréats de ces races sont MM. Moureaux, Corbin père, de Seine-et-Oise; Foulard, de la Sarthe; Leblanc, de la Manche; Yvon, du Calvados. Numériquement, cette catégorie, la moins importante au concours, est la première sur les marchés de Paris et de Londres.

Les dindons, en lots peu nombreux, offraient des tours de force plus réussis que les poulardes et chapons. Aussi la prime d'honneur du concours a-t-elle été adjugée au plus beau lot de dindons mâles, exposé par M. Daries, d'Auch. Quelques amateurs l'adjugeaient au premier lot de femelles, exposé par Mme la comtesse de Belbeuf, dont la basse-cour est une des plus belles de la Seine-Inférieure. Ses sujets étaient d'une rare beauté, et la graisse blanche qui les recouvrait s'étendait en couches uniformes sur toute leur musculature. Le département de Seine-et-Oise avait la plus grande part à cette exhibition.

Pour les canards, le midi a partagé avec les éleveurs de la Seine-Inférieure les honneurs de ce concours, qui se composait de cinquante-cinq lots. M. Vauquelin, à Jumiéges (Seine-Inférieure), M. Blondeau (Seine-Inférieure), ont été justement primés.

Les oies formaient soixante-un lots, parmi lesquels les oies du midi se distinguaient comme toujours par la supériorité du volume et par la teinte jaune de la peau. Rien de plus beau que le lot de M. le baron Leguay (Orne), qui a remporté justement le premier prix. La toilette de ce lot fait honneur à la personne qui l'a *habillé*. Une marchande de la Vallée n'eût pas mieux fait.

Digitized by Google

Dans l'exposition des fromages nationaux, parmi les Camemberg, on a distingué la variété des Gacés, qui commence à avoir plus de vogue que le Camembert primitif.

Les fromages frais et à la crême offraient des lots appétissants, envoyés par des exposants de l'Orne.

144 lots de beurre ont été la réponse des producteurs à ce premier appel de M. le ministre de l'agriculture.

La société d'agriculture de Cherbourg avait envoyé pour son compte des beurres de sa circonscription, qui jusqu'ici n'avaient pas été appréciés à leur valeur. Le jury et les acheteurs ont dû sanctionner cette prétention. Le beurre de Gacé, préparé par Mlle Maurey, institutrice et fondatrice d'un orphelinat, a remporté la médaille d'or.

Ce concours tend à devenir une institution. — Rendez-vous normand à décembre 1867.

Marquis de Blosseville.

Rouen.—Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

REVUE DE LA NORMANDIE.

Ve Année, — Tome VI.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

I. — Histoire Locale.

Les Anciens Vignobles de Normandie. — L'abbé Cochet..... 685
L'Ecole du Bec sous Lanfranc. — L'abbé Caresme..... 704
La Musique sacrée au diocèse de Rouen du IVe au XIIIe siècle. — E. Mainières..... 447
Notice historique sur Henri-Court-Mantel. — L'abbé Julien Loth.. 668
Jeanne Darc au château de Rouen. — F. Bouquet. (Voir la table du Tome V.)
Du Château en général..... 42
De la Tour de la Pucelle..... 46
De la Grosse Tour ou Donjon..... 114
Tentatives contemporaines pour honorer Jeanne à Rouen..... 122
Nouveaux documents sur Jeanne Darc, fournis par M. J. Quicherat. — F. Bouquet..... 395
Jeanne Darc à Rouen et du monument expiatoire que lui doit notre ville. — L'abbé J. Loth..... 465
Assemblée des Notables tenue à Rouen en 1617. — De Bouis..... 549 617
Les Elections de 1789 en Normandie. — Hippeau..... 761
Elections de 1789 dans le Grand-Bailliage d'Evreux. — L. Boivin-Champeaux..... 373 437
Journal des Episodes de l'Epoque Révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de 1789 à 1795. — E. Gosselin... 57, 187, 311, 508, 637 792

Digitized by Google

II. — Archéologie.

Opérations archéologiques dans la Seine-Inférieure en 1865.—L'abbé Cochet..... 228
L'Archéologie et les Monuments devant le Conseil général de la Seine-Inférieure. — L'abbé Cochet..... 543
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Admission de nouveaux membres. — L'abbé Cochet..... 144

1° Epoque gallo-romaine.

Sépulture gauloise trouvée dans la basse-forêt d'Eu en Juin 1865. — L'abbé Cochet..... 281
Mémoire sur une remarquable sépulture romaine trouvée à Lillebonne en 1864. — L'abbé Cochet..... 81
Incinérations romaines découvertes à Lisieux. — Ch. Vasseur..... 207
Nouvelles découvertes dans le cimetière romain de Lisieux. — Ch. Vasseur..... 482

2° Epoque franco-mérovingienne

Antiquités franques trouvées à Sommery. — L'abbé Cochet..... 351
Antiquités franques découvertes à Avesnes. — L'abbé Cochet..... 754
Découverte d'un cimetière mérovingien au Petit-Appeville, près Dieppe. — L'abbé Cochet..... 143
Cercueils de pierre nouvellement découverts dans la Seine-Inférieure. — L'abbé Cochet..... 350
Notice sur les fouilles de Douvrend près Dieppe en 1865. — L'abbé Cochet..... 197
Une fouille d'amateurs dans le cimetière mérovingien de Douvrend. — L'abbé Cochet..... 542

3° Archéologie chrétienne.

Note sur trois cercueils de plomb trouvées à Dieppe en septembre 1866. — L'abbé Cochet..... 631
Le Chrismatorium de Mortain. — Ed. Le Héricher..... 783
Anciens Fonts baptismaux de l'église Saint-Gervais de Rouen. — J. Thieury..... 461
Le Bas-Relief de Saint-Etienne à la cathédrale de Rouen. — L'abbé Cochet..... 786
Découverte de la statue de Henri-Court-Mantel dans la cathédrale de Rouen. — L'abbé Cochet..... 717

Digitized by Google

III. — Economie rurale. — Variétés.

Economie industrielle et rurale. — A. de Lérue..... 217
Industrie..... 219
Alimentation et salaires..... 298
Conditions rurales..... 417
Foires et marchés..... 485
De l'abandon du travail dans les campagnes. — Ed. Manchon..... 505
Paysages et paysans. — E. Noël. (Voir la table du Tome V.)
Juin..... 21
Jean Vannier..... 99
La mère Vannier..... 103
Juillet..... 107
Août..... 164
Septembre..... 238
Octobre..... 242
Novembre..... 253
Le veuvage du Moucheron..... 253
Décembre..... 255
Des Esprits et de leurs manifestations diverses, par J.-C. de Mirville. — Analyse par M. G. Lamotte..... 384 425
Honneurs rendus aux morts chez différents peuples. — Ed. Manchon. 562
L'Irlande au XIXe siècle. Ed. Manchon..... 361

IV. — Littérature. — Philologie.

Etude philologique sur les Dictons et Proverbes de la Normandie.— Ed. Le Héricher..... 574
Le mouvement poétique en Normandie. — Alex. Massé..... 145 353
Washington. — Les Amis de César. — Epitre en vers latins. — J. Lesguillon..... 606
La *Conjuration d'Amboise*, par M. Louis Bouilhet. — G. Gouellain... 734

V. — Poésie.

Le Printemps de la vie. — Mme Hommaire de Hell..... 54
La Mouche. — L. de Varenghien..... 112

Digitized by Google

Le petit doigt de grand-maman. — Pascal Mulot..... 260
L'âme errante. — Souvenir. — Rade de Toulon. — Mme Hommaire de Hell..... 310
Pour les petits oiseaux. — Semailles d'Automne. — Chanson de Mai. Aspiration. — Georges Leguesnier..... 403-405-406-408 403
Le Malheur. — Mme Hommaire de Hell..... 464
La Conversation. — E. Decorde..... 592
La journée de notre ami Henri L.... — J. Lesguillon..... 677

VI. — Beaux-Arts.

Causerie musicale. — L'abbé Julien Loth..... 73
Concert populaire de musique classique du cirque Sainte-Marie. — Les œuvres musicales de M. le comte de Reiset. — L'abbé Julien Loth..... 134
Une messe en musique dans l'église d'Allouville près Yvetot..... 210
Inauguration de l'orgue de Saint-Maclou de Rouen. — A. Gueroult. 526
Fête de de sainte Cécile. — Messe inédite de M. Amédée Méreaux. — A. Gueroult..... 745
Notice sur la nouvelle église de Sainte-Marie du Havre, — L'abbé Cochet..... 724

VII. — Chronique Normande.

Note sur la tempête du 11 janvier 1866, à Cherbourg. — Contre-amiral de la Roncière le Nourry. 78
Saint-Léonard de Vautuit. — L'abbé F.-X. Simon..... 261
Inauguration d'un monument de Eudes de Mézeray et de ses frères. — Duval..... 611
Une verrière commémorative dans l'église Saint-Godard de Rouen. — L'abbé Cochet..... 614
Les Normands au congrès de la Sorbonne. — Brianchon..... 342
M. Chéruel et M. Hippeau..... 142
Les Normands et les prix Monthyon. — Eloge de Saint-Evremond... 818
Fondation du Prix des Colonies, par M. le baron de la Reinty. — Brianchon..... 212

Digitized by Google

Distribution, à Dieppe, du Prix de Travail et de Vertu fondé par M. Boucher de Perthes. — L'abbé Cochet..... 597
Le Musée de Dieppe. — L'abbé Cochet..... .. 68
Bibliothèque et collections municipales nouvellement fondées à Gisors. — R. Bordeaux..... 274
Le Musée de Bernay. — Acquisition de la collection Assegond. — — G. Gouellain..... 340
Les vitraux de Conches. — L'abbé Cochet..... 211
Les Archives départementales et communales de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — Rapport de M. Bouctot..... 655 660
Rentrée des Cours d'instruction supérieure de Rouen. — L'abbé Julien Loth..... 728
Exposition internationale de volailles et de fromages. — Marquis de Blosseville..... 823
Réclamation contre les défenses d'afficher. — E. de la Quérière.... 413

VIII. — Nécrologie.

Mort d'Hippolyte Bellangé, Peintre d'histoire. — G. Gouellain..... 272
Mort du docteur Cisseville, de Forges-les-Eaux. — L'abbé Cochet... 415
Nécrologie elbeuvienne. — M. A. Poussin et M. Sevaistre. — Le Marquis de Blosseville. 680
Nécrologie rouennaise. — MM. Th. Muret, Bernard et Avenel. — L'abbé Cochet..... 683
Mort de M. l'abbé Vincheneux, curé du Tréport. — L'abbé Cochet.. 756

IX. — Bibliographie.

Relation du voyage des Dames religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans (1727). — Paul Baudry..... 138
Œuvres complètes d'Alexis de Tocqueville, tome VII. — Nouvelle correspondance entièrement inédite. — Marquis de Blosseville.... 201
La Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure..... 211
Les anciens Vignobles de Normandie, par l'abbé Cochet.—G. Gouellain..... 269
De l'Education donnée aux enfants de France, par M. Charma. — L'abbé Julien Loth..... 336
Jeanne Darc à Rouen, par M. O'Reilly. — L'abbé Julien Loth..... 339

Digitized by Google

Digitized by Google